

COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DU

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

NORD.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790,

REDIGÉ PAR M. JULES FINOT, ARCHIVISTE.

## N O R D .

ARCHIVES CIVILES. — SERIE B.

CHAMBRE DES COMPTES DE LILLE, N<sup>os</sup> 2788 à 3228.

TOME SIXIÈME.

L I L L E ,  
IMPRIMERIE DE L. DANIEL.  
1888.

# Département du Nord.

## INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

## ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

### S É R I E B.

(Mars et Juridictions. — Parlements, bailliages, échevossées et autres Juridictions secondaires, cours des comptes, cours des aides, cours des monnaies.)

#### CHAMBRE DES COMPTES DE LILLE (suite). RECETTE GENERALE DES FINANCES.

B. 2788. (Registre.) — In-folio, 732 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1601. — « Compte vingt-troisième de Christophe Godin, conseiller et recepveur général des demaine et finances des archiducqs, des deniers par luy receuz et payez à cause de ladicte recepte généralle des finances, durant l'année commencée le premier jour de janvier seize cens ung et finie le dernier jour de décembre ensuivant audict an. » Les recettes s'élèvent à la somme de 2,222,416 livres, 17 sols, 10 deniers de Flandre à 40 gros la livre, valant 2,778,077 livres, 7 sols, 3 deniers tournois ; les dépenses à 2,245,272 livres, 11 sols, 1 denier de Flandre, valant 2,806,590 livres, 14 sols, 4 deniers tournois. Les chapitres des recettes se divisent ainsi : domaines de : Bourgogne-Duché (1), Brabant (Louvain, Bruxelles, Wintvellinghe, Anvers, Bois-le-Duc, Thiel-mont, Jodoigne, Nivelles, Vilvorde, Ysche, Over-sinne, Turnhout, Weert, Maestricht, terroir de Malines, Grave, Mariembourg, Agimont-Vireux-Givet, Charle-mont), pays d'Outre-Meuse (Limbourg, Faulquemont et Daelhem, Rodeleduc, Carpen et Lommerschen), Luxembourg, (Luxembourg-Ville, Montmédy, Chevau-chy, Arlon, Thionville, Bastoigne, Dampvillers, Chiniet Ostalle, Virton, La Roche, Yvoix, Marche en Famine, Florenge, Florenville, Marville), Gueldre (Gueldre-Ville, Montfort), Flandres (Oostflandre, Westflandre, Bailleul, Cassel, Lécuse, Courtrai, Lille, Douai, Tournai, Mortagne, Malines), Artois (Arras, St-Omer-Tourne-hem, Audruick et pays de Brédénarde, Hesdin, Béthune, Aire, Lens,

Bapaume, St-Pol, Pernes, Pas, Orville), Bourgogne-Comté, Hainaut (Mons, Valenciennes, le Quesnoy, Braine, Bouchain, Maubeuge, Ath, Hal, Flo-becque et Lessines, Landrecies, Blaton, Baudour, Binch), Hollande (Noorthollande, Zuidhollande, Kemerland, La Briele et pays de Voirne, Vroonlandes à l'entour d'Alcmaar, Heusden, Wildernisen, Utrecht), Zélande (Bewesterschelt, Beoisterschelt, La Thole), NamurfBouvignes, Samson, Fleru), Frise (Groeninghe et pays de Drenthe), Overyssel (Zallandt, Vollenhoe et Kunre, Trente-Laeghen-Diepenghem-Haecxbergen et Blankenberge, Linghen) ; — aides de : (mêmes provinces énumérées que pour les recettes domaniales) ; — parties extraordinaires ; licences (entrées des marchandises provenant des provinces rebelles ou autres pays ennemis) ; — sauf-conduits et passeports des marchandises défendues ; — épargne ; — exploits ; — sceaux de l'audience ; — impôts sur les blés ; — idem, sur]es chevaux ; — accise nouvelle sur les vins ;—

---

(1) Malgré les stipulations du traité de Cambrai en 1529, confirmant définitivement la possession du duché de Bourgogne à la France, les comptes de la recette générale des finances continuèrent aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, à inscrire au chapitre des recettes un article pour cette province, suivi invariablement de la mention : néant. Le comté de Charolais était, il est vrai, resté à l'Espagne, et cet article pourrait s'y rapporter.

Aluns ; — droit seigneurial sur les monnaies ; — confiscations ; — subsides ; — deniers venant des coffres du Roi ; — prêts ; — ventes. Les chapitres des dépenses sont les suivants : officiers comptables , (trésorier des guerres, receveur de l'artillerie, trésorier et maître de la chambre des archiducs, receveur général des vivres du camp, pagador de l'artillerie, divers officiers comptables) ; — gages et traitements : (grands seigneurs chevaliers de la Toison d'Or et autres des Conseils d'État des archiducs, privé, des finances , officiers de la Toison d'Or et de l'artillerie) ; pensions à divers seigneurs et dames ; — traitements et gages à divers officiers des archiducs ; — messageries et postes ; — menus et gros voyages ; — ambassades et autres gros voyages hors le pays ; — dons et récompenses ; — menues et grosses parties ; — deniers payés en acquit des archiducs ; — deniers comptés et non reçus ; — dépense commune. — Les principaux articles sont les suivants : 1,237,606 livres, 7 sols, 9 deniers de Flandre (2) à Philippe Le Clercq, conseiller et trésorier des guerres (folio 410, recto) ; — 4,770 livres, 16 sols, 9 deniers à Vincent de Seufft, conseiller et receveur de l'artillerie (folio 412, verso) ; — 600 livres à don Francisco de Mendoza, amiral d'Aragon , marquis de Guadaleste et de Jaymaca, commandeur de Valdepenas, de l'ordre de Calatrava, grand maître de l'hôtel et conseiller du Conseil d'État de Leurs Altesses (folio 457, verso) ; — 200 livres à dame Anne Doyenbrugge , veuve de feu messire Claude de la Bourlotte (3), à son ' trépas , chevalier, colonel d'un régiment de 12 compagnies de gens de pied wallons (folio 499, verso) ; — 400 livres à demoiselle Zandrine de Bréderode, veuve du capitaine Tordasillas (folio 500, verso) ; — 54 livres, 15 sols à Antoine de la Barre, brodeur de Leurs Altesses, en considération de ses services (folio 525, recto) ; — 73 livres à Sybrecht Waterloos, graveur ordinaire des scels de Leurs Altesses, « à cause de 4 sols de 2 gros le sol que Leursdites Altèzes luy avoient accordés de gaiges par chacun jour à raison de sondit estât auquel Leursdites Altèzes l'avoient commis et retenu par la résignation, que du consentement d'icelluy, luy avoit fait Jacques Jonghelinck, son oncle, naguaires sculpteur et fondeur de métal et graveur ordinaire desdits scelz aux gaiges desditz 4 sols par jour » (folio 526, recto) ; — 985 livres à Otho Hartius, conseiller et avocat fiscal du Grand Conseil, « pour 25 jours par luy vacquez en la ville de Bruxelles pour tenter les procès criminelz et faire la calenge contre Pedro de Castille, Alonso de Peralta, Jacques Arnouts et Pedro Charrier,

prisonniers à cause des faulcetez par eulx commis au procès contre feu Sa Majesté Royale pour la satisfaction des *assientos* de 60,000 livres avec l'intérêt, ensemble pour y veoir et examiner leurs dernières confessions et en dresser les calenges et faitz de charge en résultans, à quoy Leursdites Altèzes l'avoient commis » (folio 542, recto) ; — 3000 livres à messire PhUippe-Guillaume de Nassau, comte de Buren, etc., chevalier de la Toison d'Or, conseiller d'État de Leurs Altesses, « pour faire son voyaige vers le Roy et la Royne d'Espagne pour leur congratuler l'heureulx accouchement de ladite Royne ou Leursdites Altèzes l'envoyoient lors (4) » (folio 563, verso) ; — 3,983 livres à messire Charles , prince comte d'Aremberg, baron de Zevenberg, etc., « à cause des vacations , postes , fraiz et despens du voyaige par luy fait, à l'ordonnance de Leursdites Altèzes, vers le Roy très-chrestien pour luy congratuler son mariaige (5) » (folio 564, recto) ; — 2,500 livres à messire Lamoral, comte de Ligne et de Fau-quemberg, aussi chevalier de la Toison d'Or, etc., « sur, en tant moins et à bon compte du voyaige que ledit comte de Ligne alloit lors faire pour le service de Leurs Altèzes vers le Roy très-chrestien et la Royne de France pour leur congratuler l'heureux accouchement de ladite Royne (6) » (folio 565, recto) ; — 983 livres, 9 sols, à messire Warnier, baron de Pallant, etc., pour plusieurs voyages faits pour le service de Leurs Altesses en ambassade vers les princes et États

---

(2) Toutes les sommes sont énoncées en livres de Flandre de 40 gros.

(3) Claude La Barlotte ou La Bourlotte , soldat de fortune, né dans le Luxembourg ou en Lorraine, avait été chirurgien à Paris. Ayant guéri le comte de Mansfeld d'un ulcère à la jambe, celui-ci le prit à son service ; par sa valeur et ses coups de main heureux, La Bourlotte parvint rapidement aux hauts emplois militaires. Il fut tué devant Nieuport le 18 juillet 1600.

---

(4) L'enfant, dont la reine d'Espagne venait d'accoucher, était Anne-Marie-Mauricie, née à Madrid, le 22 septembre 1601, mariée en 1615 à Louis XIII, roi de France, et mère de Louis XIV.

(5) Mariage de Henri IV et de Marie de Médicis, célébré à Lyon, le 10 décembre 1600.

(6) Naissance de Louis XIII, à Fontainebleau, le 27 septembre 1601.

de l'Empire, « pour lors assemblés en diverses journées tenues es villes de Magdenbourg et Lunenbourg et vers le duc Frans de Saxon en la ville de Launen-bourg » (folio 565, recto) ; — 427 livres, 11 sols, 6 deniers à messire Antoine Houst, docteur ès droitz, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du Privé Conseil, etc., « pour 37 jours que pour le service de Leurs Altesses il avoit vacqu4 doiz la ville de Bruxelles, allant, séjournant et retournant vers le Prince Électeur archevêque de Trêves, etc. (folio 566, recto) ; — 450 livres à Ferdinande Lopez de Villanova, gouverneur et drossart de Carpen, « pour 25 jours qu'il avoit vacqués en l'année 1599, à l'ordonnance de feu Monseigneur le cardinal d'Austrice, etc., lors lieutenant, gouverneur et capitaine général des pays de pardeçà, tant à Dormunt que ailleurs pour l'assemblée que s'y devoit tenir du cercle de Wesphalen » (folio 569, recto) ; — 600 livres à Charles Malincus, conseiller de l'amirauté de Leurs Altesses, « sur, en tant moins et à bon compte des vacations que, à l'ordonnance de Leursdites Altèzes, il alloit lors faire à Verving en France avec autres députez que icelles y envoioient et ceulx du Roy de France » (folio 569, verso) ; — 500 livres à messire Jean Bemincq, président du Conseil provincial de Luxembourg, « à bon compte des vacations qu'il faisoit lors, à l'ordonnance de Leursdites Altèzes à Verving, pour illecq pardevant aucuns Commissaires du Roy très-chrestien de France sur certains différons et débatz réservez par traicté de paix, comparoir pour instruire et deffendre les droictz et prétensions en droict, lesdits débatz et limites des pays de pardeçà contre France » (folio 569, verso) ; — 500 livres à messire Jérôme de France, président du Conseil provincial d'Artois, « à bon compte des vacations que ledit président d'Artois faisoit audict Verving comme dessus » (folio 570, verso) ; — 300 livres à Antoine Denis, procureur général dudit Conseil, pour le même motif (folio 571, recto) ; — 500 livres à Charles Malineus, conseiller de l'amirauté de Leurs Altesses, a sur et à bon compte de ce que luy seroit taxé pour vacations de son voiaige qu'il alloit lors faire vers le Roy très-chrestien de France pour aul-cuns affaires concernant le service de Leursdites Altèzes » (idem) ; — 443 livres, 5 sols à Otho Hartius, conseiller et avocat fiscal du Grand Conseil et Philippe Boiphorn, aussi conseiller en Brabant, « tant pour les vacations par eulx faictes en la ville d'Aix pour entrer en communication, conférence et amiable

transaction avec les conseillers, députez du duc dé Juliers, sur les desbourssemens d'argent et despens de bouche donnez à la gensdarmierie de Leurs Altèzes, ensemble les dommaiges et intérestz par eulx soufferte, es terres et pays de Clèves, de la Marck et Ravestain soubz la conduite de l'admirauté d'Arragon» (folio 572, recto) ; — 800 livres à messire Gilles du Fain g, chevalier, gentilhomme de la bouche de Leurs Altèzes et conseiller de courte robe au Conseil provincial de Luxembourg, « en tant moins des vacations que lors il alloit faire pour le service de Leurs Altèzes à Marville et aultres terres communes d'entre Leurs-dites Altèzes et le duc de Bar » (folio 573, verso) ; — 430 livres à Jacques Le Muet, « tant pour vacations que desboursements des fraiz de plusieurs postes par luy courrués ou voiaige par luy fait, à l'ordonnance de feu Monseigneur le cardinal d'Austrice , etc., naguères lieutenant gouverneur et capitaine général des pays de pardeçà doiz la ville de Bruxelles jusques en Bourgogne pour illecq rencontrer Leursdites Altèzes avec les deux compagnies de la gardo d'icelles à leur venue des royaumes d'Espagne \* (folio 575, verso) ; — 3000 livres à messire Octavio Mirto Fran- ' gipani, évêque de Tricarico, nonce apostolique résidant auprès des personnes de Leurs Altesses (folio 591, recto) t — 500 livres à demoiselle Anne d'Egmont, « par forme de mercède et adjuda de costa, de grâce spéciale, une fois pour aucunement s'entretenir et se faire traicter en ses maladies quasi continuelles » (folio 591, verso) ; — 5635 livres à don Rodrigo Nyno Lasso, sommelier de corps, de Leurs Altèzes, « en considération des fraiz et despens que luy conviendroit mectre au voiaige qu'il alloit lors faire vers le roy très-chrestien de France à luy congratuler son mariage et la conclusion de la paix avec Savoye et autrement » (folio 592, recto) ; — 1250 livres à demoiselle Françoisse de Vautravers, veuve du seigneur de Pymorin, *apposeveador major* de la Cour de Leurs Altesses, « en considération de la guerre advenue en l'an 1595 au pays et conté de Bourgogne par où elle se trouvoit fort incommodée en tous ses biens et revenuz illecq, et néantmoins il avoit faillu que feu son mary ait fait notable despence pour son entretène-ment à la suyte de Leurs Altèzes au voiaige d'Es-paigne, et depuis pardeçà, mesmes aussi en respect qu'il est mort à la journée d'Oostende » (folio 596, verso) ; — 2000 livres à Andria Trimgi, Jean-Baptiste Villareal Hecheneria et Josepho Gonzales de Cunedo,

tous docteurs en médecine de Leurs Altèzes et sire Jean de Benaca, chirurgien (folio 597, recto) ; — 700 livres à Diego Martinez, Martin Suarez, Bernardo Haneco, Francisco d'Arragon, Martin de Miranda, Nicolas Correa et Pedro Dignagosa, tous portiers de l'antichambre de Leurs Altesses (folio 598, recto) ; — 500 livres à Hubert Walschart, Pierre Pierre, valets de retraite, Domingo Blanco, Ruart Walschart, Pierre Mena, Martin de la Fontaine, Pierre Fernande, Pierre Rodrigo, Francisco Perez et Domingo Martines, *escuderos* à pied de Leurs Altesses (folio 598, recto) ; — 200 livres à Jean America « pour le soing qu'il avoit eu de bien instruire et enseigner les enfans de ceulx de la Court et famille de Leurs Altèzes, mesmes en considération qu'il ne luy estoit possible de continuer le devoir susdit sans secours et assistance de Leursdites Altèzes » (folio 590, verso) ; — 250 livres à Philippe de Raust, Nicolas de Raust, Jean Folcaert, Jean Cocquil, Hubert Hon-telet, Régnier de la Bourse et Gaspar de Raust, tous joueurs d'instruments de l'hôtel de Leurs Altesses (folio 599, recto) ; — 500 livres à Jacques Woislafski, « en récompense des grands fraiz par luy supportez comme faulconnier de Leursdites Altèzes et de l'en-tretènement des oyseaulx de vol \* (folio 600, recto) ; — 600 livres à messire Jacques Janssonius, docteur en la sainte théologie en l'Université de Louvain et président du collège de Notre Saint Père le Pape, .« en subvention de six étudiants hollandois que le vicaire Sasbout avoit attesté estre de très-grande expectacion et naguères venuz pour estudier audict Louvain » (folio 604, VQTSO) ; — 300 livres à sœur Jeanne d'Egmont, prieure du cloître de Ste-Elisabeth en la ville de Bruxelles (folio 607, verso) ; — 200 livres à dame Philippe de Croy, religieuse boursière de l'abbaye de Guislengien (folio 608, recto) ; — 750 livres à messire Melchior Nicolas Schetz de Grobbendoncq, chevalier, seigneur de Heyst, conseiller et receveur général de Zélande, Bewesterschelt, etc., « en considération de la perte par luy, soufferte en ses biens au vil-laige de Heyst par le séjour de don Loys de Velasco, maistre de l'artillerie de Leurdites Altèzes, avecq tout le camp d'icelles audit villaige de Heyst et lieux cir-convoisins, ayant ledit Loys de Velesco, fait accomo-der au district dudict villaige cinq régimens d'infanterie, deux compagnies de chevaulx et tout le train des vivres et partie des chevaulx de l'artillerie, etc. » (folio 612, recto) ; — 134 livres, 4sols, 6 deniers, etc., à Nicolas Meertens, verrier à Bruxelles , « pour la vente et façon de trois verrières armoyées des armes de Leurs Altèzes par luy faictes et livrées en l'église des Béguines audit Bruxelles, lesquelles Leursdites Altèzes avoient donné et fait mectre en la chapelle de ladite église où feu la comtesse douai-gière de Berlaymont est enterrée, y compris 16 livres, 8 sols à quoy montoit le pris d'ung escusson portant aussi les armes de Leursdites Altèzes, miz en la qua-triesme fenestre de ladite chappelle, pour faire

toutes les fenestres d'une mesme façon et la réparation de ladite quatriesme fenestre » (folio 620, recto) ; — 200 livres à Anna Jacobs, veuve de feu Josse Geerlinx, en son vivant collecteur du tonlieu de Lith, « en consideration que son dit feu mary avoit à la prinse du château de Batenbourg par les ennemis et rebelles, esté exécuté et pour s'en ayder à vivre avec ses enffans » (folio 621, recto) ; — 200 livres à Catherine Fack, veuve de Jean Back, « ayant servi de contre maistre soubz le capitaine Fleury Blomer en l'ung des trois batteaulx de guerre de Leurs Altèzes sur le Rhin, en récompense et consolation de la perte de son dit feu mari qui, durant le siège de la ville de Rhinsberch (7) avoit volontairement entrepris de sortir à naiger avec le pilote du capitaine Pasmaan, pour porter quelques lettres secrètes du gouverneur de ladite ville à Leurs-dites Altèzes pour estre informé des moyens et chemin qu'à son advis il convenoit prendre pour secourir icelle place, mais le malheur voulust, estant jà passez les dangiers de l'eau qu'ilz furent descouverts et attrapez par la cavallerie des ennemys qui, après les avoir examinés et ouverts les lettres qu'ils portoient, les con-dempnoient à la mort soubz tiltre d'espions et le lendemain les firent pendre à la vue des assiégez, laissant ladite vesve chargée d'enfant sans aulcung moyen de se pouvoir entretenir » (folio 624, recto) ; — 20 livres à Léonard Helmen, soldat de la garnison de Rhinsberg, « en considération des bonnes nouvelles qu'il avoit apportées à Leursdites Altèzes de ladite ville de Rhinsberg » (folio 643, recto) ; — 130 livres, 10 sols à messire Jean de Drenchwairt, chevalier, seigneur de Dor-maele, conseiller et trésorier général des finances des Archiducs, « pour voyages et port de lettres et pour

---

(7) Rhinberg, ville de l'électorat de Cologne, prise par le prince Maurice de Nassau en 1597, reprise par l'amiral d'Aragon en 1598 ; investie de nouveau par le prince Maurice , se rend à lui en 1600. Le général espagnol Spinola s'en empara plus tard. Le fait signalé ci-dessus se rapporte au siège par le prince Maurice en 1600.

affaires secretz et aultrement » (folio 665, verso) ; — 2000 livres à Philippe Dayala, conseiller et commis des finances de Leurs Altesses, résidant pour leurs affaires en la cour de France, « pour les affaires et services secrets de Leurs Altèzes par delà » (folio 665, verso) ; — 1401 livres, 19 sols, au receveur général Christophe Godin, pour affaires secrètes (folio 666, recto) ; — 600 livres it Joachim d'Enzenzar, garde-joyaux de Leurs Altesses, idem (folio 667, verso) ; — 1000 livres à Gabriel Stroobant, « en tant moins de plus grande somme que due estoit, tant pour services pour luy faitz l'an 1594 et 1595 comme capitaine de l'estac-quade lors faicte sur la rivière d'Anvers, qu'en l'an 1588 à l'entreprinse d'Angleterre, dont il avoit fait duement apparoir à Leurs Altèzes, et tant que pour suffir et en avoient icelles plain contentement et satisfaction, laquelle somme de 1000 livres Leursdites Altèzes luy avoient fait bailler tant pour ses vacations que pour se servir de luy en certaine affaire de grande importance ou Son Altèze le désiroit employer pour son service et celluy du pays dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (folio 667, verso) ; — 135 livres à Hans van. Steenwinckel. Guillaume Goos-sens et Simon Nielens, « pour quinze jours de service à chacun d'eulx en certains voyaiges où ilz estoient conteutz suyvre Gabriel Stroobant et eulx emplier en tout ce qu'il leur commanderoit pour l'effect de ses intentions pour le service de Leurs Altèzes » (folio 668, verso) ; — 72 livres à Antoine de Locquinghem, sergent major de la ville de Bruxelles, « pour semblable somme que, à l'ordonnance de Leurs Altèzes, il avoit employée pour plusieurs patrons et modelles faitz pour certain affaire secret concernant grandement le service de Leurs Altèzes dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (folio 669, recto) ; — 5800 livres à Jean Jacomo Fleccanier, aide de la chambre de Leurs Altesses, « pour les fraiz et despens qui lui convenoit faire et supporter pour faire conduire et mener le cours de la fontaine d'Etterbeke jusques à la muraille du parcq de la court de Leurs Altèzes à Bruxelles » (folio 672, recto) ; — 198 livres à Jean Dilen, fauconnier, pour la vente faite par lui de trois gerfauts de Norwège envoyés de la part de Leurs Altesses au roi de France (folio 673, verso) ; — 50 livres au receveur général des finances, pour le port des sacres que le grand fauconnier du Roi très-chrétien de France avait envoyés à Leurs Altesses pour leur fauconnerie (folio 674, verso) ; — 15 livres au même, pour gratification donnée à un homme qui avait amené trois chiens de chasse de la part de l'abbé de St-Hubert en Ardenne, pour le service de Leurs Altesses (folio 674, verso) ; — 75 livres à Jean Breuckelinck, maître tapissier, « à cause de 47 journées qu'il avoit travaillé à la Court, par charge du tapissier major, avecq ung adjudant ou cousturier pour reccoustrer et réparer les tapisseries de Leurs. Altèzes » (folio 680 verso) ; — 2100 livres à révérend

père eu Dieu, Jérôme Monceau, abbé de St-Adrien à Grammont, « pour l'achapt d'une pièce de paincture représentant les trois Roys que Leursdites Altèzes avoient faitcheter de luy pour leur service » (folio 681, verso) ; — 137 livres à Pierre Croon le Jeune, « pour l'achapt fait de luy de certaine paincture sur toile pour leur service, de la haulteur d'environ dix piedz et en longueur aussi de dix piedz en laquelle est dépeinct la Cène » (folio 682, recto) ; — 60 livres au receveur général des Finances Christophe Godin, qui les avoit données au Père provincial de l'ordre de St-Augustin pardeçà et prieur du couvent desdits Augustins en la ville de Gaud, pour avoir annoncé la parole, de Dieu en l'église Ste- Gu-dule à Bruxelles, durant le carême de l'an 1601, et « pour se servir et ayder d'icelle somme à l'achapt d'aulcuns livres qu'il avoit besoing pour ses estudes, ayans la bibliothèque du cloistre des Augustins audict Gand entièrement esté spoliée et ruinée par les rebelles durant les troubles passés » (folio 688, recto) ; — 2379 livres, 9 sols au même, « pour les parties du deffroyement fait de messire Wolfgang Guillaume, palatin du Rhin, duc de Bavière (8), comte de Veldens et Spanhem et de ceulx de sa suyte » (folio 692, recto) ; — 500 livres à Ghysbrecht van Veen, peintre, « en tant moins de ce que luy seroit due pour les pourtraitz des personnes de Leursdites Altèzes qu'il avoit fait à leurs ordonnances pour faire présent à messire Charles-Philippe de Croy, marquis de Havrech, chevalier de l'ordre du Thoisson d'Or etc » (folio 694, verso) ; — 104 livres à Sibrecht Waterloos, orfèvre, « à quoy reviennent l'argent et façon des deux masses ou bastons d'armes dont se servent les huissiers du privé Conseil de Leursdites Altèzes, que icelles avoient

---

(8) Wolfgang-Guillaume, palatin du Rhin, duc de Neubourg, né le 25 octobre 1578, embrassa la religion catholique, l'an 1614, en succédant à son père Philippe-Louis. Son voyage dans les Pays-Bas paraît se rapporter aux difficultés soulevées par la succession de Berg, Juliers et Clèves.

ordonné estre renouveliez de leurs armoiries » (folio 697, verso) ; — 100 livres au même pour l'argent et la façon d'un nouveau cachet pour le conseil provincial de Namur, avec l'inscription et titres de Leurs Altesses ensemble les armes du comté de Namur (folio 698, verso) ; — 164 livres, 4 sols à Guillaume et Bartholomé Le Mire et Philippe Pezet, marchands de draps de lame à Bruxelles, « à cause du touaige de 490 aunes de drap rouge et vert par eulx livrez pour couvrir les bancqs et tables en la grande salle de la court de Leurs Altèzes, à Bruxelles les 21<sup>e</sup> 22<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> jours d'aougst 1598 a la cession des pays de pardeçà au prouffit de la Sérénissime Infante » (folio 698, verso) ; — 636 livres à Josse de Beckbergen, peintre, Jacques Bocxhorn, écrivain, Cornille de Vogeler, *febvre*, Jérôme Bosman, *escaliteur*, Pierre Stevens, ouvrier en fer blanc, Henry Génères, tailleur de pierres, Guillaume Muysewinkel, charpentier, et Jean Ydens, *estainnier*, « à quoy portoient les parties et despens tant pour redresser le tableau où sont mises les armoiries et pièces d'honneur de feue Sa Majesté royale (que Dieu ait en gloire), que pour dresser les tableaux de feues dames Isabelle de France, troiziesme espouze, et Anne, archiduchesse d'Austrice, quatriesme espouze de feue Sadite Majesté au chœur de l'église Ste-Gudule en la ville de Bruxelles, ensemble de leurs journées, vacations et autrement » (folio 699, verso) ; — 278 livres à Godefroy van Gelre, orfèvre, « pour l'argent et la façon d'un calice et de sa patène avec deux ampulles, un petit plat et une petite boîte d'argent à mettre les hosties, par lui livrés aux *margliseurs* de l'église collégiale de Ste-Gudule pour servir aux trois messes quotidiennes fondées par leurs Altesses en ladite église pour l'âme de l'archiduc Ernest » (folio 70f, recto) ; — 885 livres, 10 sols à Antoine de la Barre, brodeur de la Cour, « à quoy revenoient les parties de plusieurs estoffes de drap d'or et d'argent, vlour, satin, damas et armoisin de diverses couleurs, aussi de filet d'or superfin et aultres parties par luy payées, desboursées et employées en cinq cottes d'armes par luy faictes pour le service de Leurs Altèzes, la première armoyée de leurs armes, la seconde des armes de Brabant, la troiziesme de Bourgogne, la quatriesme de Flandres et la cinquiesme d'Artois que Leursdites Altèzes avoient fait faire en toute diligence pour leur servir à leur inauguration et réception es contes de Flandres, Artois, Haynnau, Lille, Douay, Orchies et à Tournay » (folio 702, vecto) ; — 99 livres, 12 sols, 6 deniers au même, « pour la brodure de la cotte d'armes aux pleines armes

de l'Archiduc Ernest et des quatre écussons de ses quatre quartiers, savoir de l'Empereur Ferdinand, de Madame Anne-Catherine de Hongrie, de l'Empereur Charles-Quint et de Madame Isabelle de Portugal, ainsi que le grand écusson et targette aux couleurs or, argent et sable avec la devise : *SoliDeo Glotna*, le tout ayant servi pour l'enterrement dudit Archiduc » (folio 705, recto) ; — 39 livres, 5 sols à Michel Labus, ouvrier en cuivre, à Bruxelles, « pour diverses parties par luy livrées pour les obsecques de feu l'Archiduc Ernest, assçavoir pour le casquet de cuivre orné d'une couronne archiducalle et garni par-dedens de vlour rouge ; item, pour le timbre avec le feuillage et couronne archiducalle ; item, pour une autre grande couronne mise dessus le grand écusson ; item, pour le colier de l'ordre, les quatre couronnes impériales mises dessus les quatre quartiers » (folio 706, recto) ; — 140 livres, 5 sols à Thomas de Fresne, plumassier, à Bruxelles, « pour diverses plumaiges par luy délivrées pour accoustrer et orner le timbre de triomphe avec les deux queues garnies de fringes et palettes d'argent ayans servy aux funérailles de l'Archiducq, assçavoir : 19 plumes blanches doubles, 23 plumes incarnates, 29 plumes noires, 3 doubles plumes aux trois couleurs dudit feu Archiducq, or, argent et sable, 2 longues queues aux mêmes couleurs » etc. (folio 706, verso) ; — 8 livres à Jacques Bocxhorn, *écrivain*, « pour avoir livré une couronne archiducalle faicte de bois, un grand escusson ayant servy à la chapelle ardente aux obsecques et funérailles dudit feu Archiducq, laquelle couronne se garde par le maistre charpentier de la court de Leurs Altèzes avecq la reste du bois de ladite chapelle ardente pour s'en pouvoir en-coires servir à l'advenir et aultres petitz escussons et targette où les armoiries et quartiers brodés dudit feu Archiducq estoient attachez », (folio 707, verso) ; — 100 livres à Henry Wauters, Gérard van den Kerckhove et Toussaint van Vianen, boulangers à Bruxelles, « pour avoir cuict et livré deux mil pains blancqz au pris de ung sol chascun, distribuez aux cloislres, couvents, povres des paroiches, enffans trouvez, hospitaùlx et aultres lieux pieux mendians en ladite ville de Bruxelles, pour prier pour l'âme dudit feu archiducq à l'enterrement et funérailles susdites », (folio 708, recto) ; — 272 livres à Hans Snouck, contrôleur de la cour de Leurs Altesses à Bruxelles, « à quoy portoient diverses parties par luy payées pour diriger et avancer



les ouvraiges nécessaires à faire pour l'enterrement du corps dudit feu Archiducq Ernest (cui Dieu ait en gloire) au chœur de l'église Ste-Gudule audit Bruxelles », (folio 708) ; — 120 livres, 18 sols à sire Roger Bonnet, prêtre et directeur des funérailles qui se font à l'église collégiale de Ste-Gudule, « pour la par-paye de 132 livres, 2 sols à quoy montoit le droict com-pétant à ceulx du clergié et chantres de l'église Ste-Gudule audict Bruxelles et le sonnaige des cloches d'icelle église pour la célébration des funérailles et obsecques de l'âme dudit feu archiducq, si comme 4 livres pour le droict du curé ; item, 18 livres pour la présence des chanoines et quelques leurs officiers en nombre de quinze personnes, tant es vigiles qu'es obsecques del'enterrement ; item, 28 livres, 18 sols pour la présence des petits chanoines et chapelains en nombre de 49 personnes ; item, 42 livres pour le droict du sonnaige des cloches de ladite église Ste-Gudule, durant le temps de six semaines ; item, 6 livres compétans au maistre des cérémonies pour la peine qu'il avoit eue durant le temps desdits funérailles ; item, 12 livres tauez audit Rogier Bonnet, mesmes pour la paine et service extraordinaire qu'il avoit fait à la direction desdites funérailles ; item, dix livres aux maistre de chant, chantres et enfans de chœur pour avoir chanté les messes matutinales en musique, et les restans 11 livres, 4 sols pour trente-deux messes célébrées aux deux autels à la croissure de ladite église durant les dites funérailles, à l'advenant de 7 sols pour chacune desdites messes » (folio 709, verso) ; — 100 livres, 8 sols à Cornille Spillers, naguères aide garde-joyaux de Leurs Altesses, « pour tout ce qu'il pourroit prétendre pour avoir fait accomoder de certaines tapisseries et dossierz estans soubz sa charge et garde d'ung pal (poêle) de drap d'or ayant servy pour mettre dessus l'huysseau dudit feu archiduc Ernest, et après fait racomraoder les dites tapisseries » (folio 710, verso) ; — etc.

B. 2789. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 2 pièces, papier, 2 sceaux pendants, 1 sceau plaqué.

1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 1601. — Mandemens des archiducs Albert et Isabelle, des gens des Comptes ou des finances : ordonnant aux gens de la Chambre des Comptes d'instruire la cause d'Etienne de Croonembourg, écuyer, contre messire Jean d'Havrech, seigneur de Pulle, prévôt le Comte à Valenciennes ; — déterminant le cours des monnaies pour le

remboursement des rentes : « comme nous soyons esté advertys que, passé longtemps, estoient tombées disputes très grandes entre plusieurs nos subjectz sur la velleur et estimation de la velleur des monnoies d'or et d'argent touchant les remboursemens, extinctions ou descharges des deniers capitaulx des rentes par lettres, partaiges, gaigières et autres facultez de rachapt et l'action des ventes et acquitemens des contractz anciens et nou-vaulx, pour savoir à quel prix valeur, ou estimation d'or et d'argent cela se doipt faire, fut au pris et évaluation du temps desditz contractz ou du pris courant au jour du remboursement par nos édictz et placardz ; mesmement qu'en ceste matière (qui est aussi grandement controversée entre les docteurs et interpretes de droit), s'estoient renduz tant en nos consaulx souverains et provinciaulx que en aultres justices inférieures, diverses sentences répugnantes et contraires les unes aux aultres, tellement que en ce point (qui est fort fréquent et souvent de très grande importance), y avoit une grande incertitude de droict causante plusieurs débatz et procès, conséquamment grandz fatigues et fraiz aux parties, occasion que non seulement quelques villes de nos pays de pardeçà, mais aussi aulcuns de nos consaulx nous auroient requiz et supplié y voulloir donner certain esclarcissement et ordre, en déterminant ceste question et y constituant une décision arrestee par forme de loy et pragmac-tique, pour estre observée par tous nos pays de pardeçà en tous procès tant à commencer que encommencez ; pour ceste cause, ordonnons que toutes rentes à prix d'argent, etc., créées à florins, livres, francqz, patars, soulz ou semblables formes et noms, se pourront rachapter, descharger, payer et acquitter à livres, florins, francqz, soulz et patars, en toutes sortes de pièces d'or et d'argent ayans cours en iceulx nos pays de pardeçà par nos édictz et placars au jour desditz payemens, remboursemens et descharges, nonobstant que par iceulx contractz les pièces d'or et d'argent mentionnées es lettres desdictes obligations, fussent évaluées et appréciées selon les édictz sur le fait des monnoyes d'alors, sans prendre regard si lesdictes pièces d'or ou d'argent mentionnées sont haulcées ou diminuées de valeur et estimation depuis la création d'icelles rentes, partaiges, gaigières, etc. ; mais si les rentes, facultez de rachapt, gaigières, charges, etc., sont créées et constituées en certaines pièces d'or ou

d'argent désignées par les contractz, si comme carolus, escuz, ducatz ou aultres pièces en espèces d'or ou d'argent sans faire évaluation ou estimation du prix d'icelles et que le prix (en achapt de telles rentes ou gaigières) ait esté payé, furny et compté au débiteur en pareilles pièces en remboursement ou acquit d'icelles obligations, se debvra faire en mesm'es espèces et pièces d'or ou d'argent (si semblables pièces se peuvent commodément recouvrer), sinon en aultre monnoye d'or ou d'argent, selon que icelles pièces sont estimées, appréciées et évaluées par noz placars au jour de l'extinction, descharge, remboursement, etc. » ; — prescrivant au grand bailli de Hainaut et gens du Conseil à Mons « qu'estimant bien par la forge des nouvelles pièces d'or et d'argent qu'avons fait faire puis naguères en nostre monnoie de par-deçà, d'avoir remédié au transport de l'or et argent monnoyé et non monnoyé, que aucuns, signamment ceulx de Hollande, Zélande, etc., (avecq tous leurs adherens), font journellement hors les pays de nostre obéyssance pour faire une pire et détérieure monnoye, comme depuis aucunes années de leur rébellion ilz ont fait, contrefaisant tantost les bonnes et anciennes monnoyes des Roys d'Espagne, tantost des provinces de ces pays, mais nous expérimentons encoires de nouveau qu'ils ne cessent de faire fraude en ce traf-ficq, en battant pièces d'or, d'argent et billon à plus hault pris de leur valeur intérieure, et de fait ont inventé dernièrement une pièce d'argent soubz les armes de nostre comté de Hollande qu'ils mettent à prix pour 6 patars qui en vault beaucoup moingz, pour laquelle composer, ils fondent toutes sortes de nos dictes monnoyes, vielles et nouvelles, comme aussi par le moyen de semblables pièces, ils tirent toutes sortes de pièces soit de nous, soit d'aultres princes ayant cours, etc. », de défendre de recevoir lesdites pièces de quelque métal qu'elles soient, les déclarant *billon et non allouables*, et de les livrer « à nos forges pour estre taillées, sizillées et par après fondues, on payant seulement ce que telles pièces vailent en leur bonté intérieure, etc. », défendant aussi le transport des bonnes pièces de monnaie dans les pays de Hollande, Zélande, etc. ; — ordonnant de passer au compte d'Adrien Vincart des sommes payées par lui ; — idem, de faire payer par le receveur de Lille les sommes dues pour les nécessités de la Chambre des Comptes ; — approuvant la reconnaissance faite par les membres du clergé de Hainaut de la rente de 200 livres annuelle payable au domaine pour l'extinction du droit de *loutrie* consistant dans la perception de 20

sols sur chaque *maison de cens* et de 10 sols sur chaque dîmage et terrage ;—prescrivant à Gilles van Haelbekeet Gode-froy van Gelre, maîtres, et François Bylant, essayeur des monnaies, de se trouver vers le 8 octobre prochain à Lille, pour l'ouverture de la boîte de Jacques Fur-chon, maître particulier de la monnaie de Tournai. — Création de rentes sur les États de Lille.

B. 2790. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin, 2 pièces, papier, 1 sceau.

1<sup>er</sup> janvier—31 décembre 1601. —Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par les archiducs Albert et Isabelle, les gens des Comptes ou des finances : accordant une somme de 250 livres aux doyen et chapitre de l'église collégiale d'Aire pour la confection d'une verrière dans ladite église ; — idem, remise d'un tiers du droit seigneurial dû pour la rente de Fiers, au sieur de la Tramerie, bailli et capitaine delà ville d'Aire ; — autorisant Isabeau Honnot, veuve de Jean Ledieu, à vendre des terres qu'elle possède en commun avec ses enfants ; — idem, les marguilliers de l'église Saint-Étienne de Lille à employer l'argent provenant de la vente de rentes à la construction de chapelles dans ladite église ; — idem, la dame de Saveuse à vendre la terre de La Motte à Englos ; — accordant à Michel Rollin, remise de 500 livres sur son fermage des moulins Le Comte-lez-Aire, sur sa requête « contenant comme, depuis quelques années ença, il auroit prins en ferme lesdits mollins pour ung terme de 6 ans, parmy rendant chascun an à nostre prouffit la somme de 1500 livres du pris de 40 gros monnoye de Flandres la livre, ou bien de 500 semblables livres qu'en ont rendu en temps de paix les fermiers précédons, soubz espoir de faire quelque prouffit, ce néantmoins aprez grandz fraiz et deniers exposez par ledit suppliant à la direction desdicts mollins, si avant que tousses moyens sont consumez pour servir fidèlement la commune (comme il diet avoir fait), il s'est depuis trouvé en chemin de ruyne et dislocation, tant par les fréquens passaiges de nos campz et armées que par les incursions et pilleries des garnisons d'Arcques, Faulquem-bergue, Renty, Bléty et aultres villes frontières audietz mollins, ayans par diverses fois prins et emmené le bled et farine (qu'ils trouvoient s'amener esdits

mollins) appartenant aux bourgeois de nostre dicte Tille et banlieue d'Aire ; comme de mesme la ruyne dudit suppliant s'est encor depuis augmentée par les logemens ensuyvis -des gens de guerre du régiment du coronnel Standlegen ayans logés es faulxbourgz dudict Aire, desquels il auroit esté contrainct loger esdicts mollins deux capitaines avec trois hommes et trois chevaux et iceux nourrir et accomoder esditz mollins à ses coustz, fraiz et despens l'espace de trois mois entiers sans aucune récompense, et par ce moyen auroit supporté interest plus de 250 livres tournois en vivres, bois, fouraiges et aultrement, et depuis deux capitaines et deux lieutenans accompagnez de huit à dix hommes du régiment du comte de Busquoy qui ont aussi faict dommage audit suppliant de cinquante florins, selon que fait foy l'attestation sur ce exhibée, sans mettre en compte plusieurs aultres dommaiges et intérestz qui luy est impossible liquider et qu'il a supporté d'autres semblables logemens, comme aussi sa ruyne et despens continué tant par les rigolles, distraction et divertissement des cours que font les propriétaires des prelz contiguz à la rivière du Lys, Huante ausdicts mollins, en très grand nombre, voires le double que du passé, qui cause aussi interest audict suppliant de trois cens livres tournois par chascun an, que par les chasses que font en si grand nombre les mosniers estrangers par ladite ville et banlieue d'Aire, combien qu'il ne leur soit permis, etc. » ; — autorisant Jean du Modyn, marchand à Lille, d'exporter par les ports de Gravelines ou Jtfordausque vers Calais et l'Angleterre dans le délai de six mois, 800 *schyves* de cardes ; — idem, la mise en ferme pour deux ans de la prévôté de Lens à Jean Hayart ; — accordant à Antoine de Vicq, écuyer, modération de la finance due par lui pour l'entérinement des lettres de légitimation qu'il a obtenues des archiducs ; — idem, amortissement en faveur des abbés de St-Pierre de Lobbe, pour une maison qu'ils avaient achetée des hoirs de Philippe de Jeumont à Binch, au lieu d'une autre appelée le Heaume.

B. 2791. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 7 pièces, 2 cahiers, 88 feuillets, papier, 1 sceau.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1601. — Attestations délivrées par : les échevins de la seigneurie de Niepkerke certifiant que messire Antoine de Vicq est le

fils bâtard de messire Antoine de Vicq, seigneur d'Oosthove ; — les échevins d'Ypres au sujet du séjour dans cette ville pendant les troubles de Gilles Pardine, Nicaise Denis et Pierre Monighier ; — idem, des villes de Hesdin, Bapaume et Aire au sujet du prix des grains. — Mémoire sur le différend entre le seigneur Jean de la Vichte, seigneur de Nieuwenhove, et la dame Antoinette Greneit, veuve de Jean de Prudhomme, seigneur de Laoultre, au sujet de la vente de la terre, seigneurie et vicomte d'Erembodeghem, située, en la paroisse de Moeners, tenue de la cour féodale des bailliages de Tournai, Tournésis, Mortagne et Saint-Amand. — Compte de Lucas Huechon, fermier de la ville de Namur, pour l'entretien de la compagnie du sieur de Marche, entrée en la ville de Namur le 17 décembre 1601. — État des arrérages des rentes de cent florins ayant appartenu à messire Florent Ser-claes. — État de l'espier d'Alost pour trois ans. — Adjudication du droit de *travers* de la ville et faubourg de Lens. — Requête adressée au chef trésorier des finances par le comte de Ligne, prince d'Espinoy, sur son droit à quatre « cerfs fourcourus entiers et de saison, » qui lui sont annuellement dus par le veneur héréditaire de Hainaut en qualité de sénéchal de Hainaut, « lesquels cerfs comme aussi le donjon et château de Walincourt sont fiefs tenus en pairie du comté de Hainaut sans rien de commun ni aucune sujétion au Cambrésis et qu'ils ne dépendent du surplus de la terre et seigneurie de Walincourt, fief du Cambrésis que leurs Altesses tiennent annoté ; » — appointment du Conseil des Finances donnant satisfaction à ladite requête.—États des amendes assignées au profit de leurs Altesses par les lieutenants et hommes de fief du bailliage de St-Omer. — « Estats de la recepte des finances des Archiducqz pour les mois de mai et juillet 1601. »

B. 2792. (Portefeuille.) — 17 pièces, parchemin, 2 pièces, papier, 2 sceaux

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1601. — Lettres de commission octroyées par les archiducs Albert et Isabelle, les gens des Comptes, etc : chargeant Jacques Le Louchin, écuyer, seigneur de Petitkayn, d'instruire le procès entre la ville de Lessines et Nicolas de Moire, massard, à cause des deniers dont ladite ville lui serait redevable par la clôture de son compte ;

nommant Antoine Marchant, huissier du comptoir du receveur de leurs Altesses, au quartier et ville de Lens ; — idem, Jean Rœux, prévôt de Bapaume. — Constitutions de procureurs et de cautions.

B. 2793. (Portefeuille.)—42 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1601. — Quittances délivrées par : Christophe Godin, receveur général, des sommes qui lui ont été versées par les receveurs particuliers ; — le chapitre de l'église collégiale d'Arras de la somme de 93 florins, 15 sols, pour une année de rente sur le domaine d'Arras ; — idem, de 125 livres sur le domaine d'Arras ; — Robert de Lespine, capitaine de Samson, de ses gages ; — J. Vilette, J. Bonis, P. Dodin, sergents, idem ; — Antoine Denis, écuyer, procureur général d'Artois, idem.

B. 2794. (Registre.) — In-folio, 855 feuillets, papier.

1<sup>er</sup> janvier, — 31 décembre 1602. — « Compte vingt-quatriesme de Christophe Godin, conseiller et recepveur général des finances des Archiducqz etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 3,135,655 livres, 9 sols, 2 deniers tournois ; les dépenses à celle de 3,106,307 livres, 3 sols, 5 deniers même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 1,233,830 livres, 3 sols, 6 deniers à Philippe Le Clercq, conseiller et trésorier des guerres (folio 510, verso) ; — 438 livres à Guillaume Schotte, receveur de l'artillerie (folio 511, verso) ; — 4,995 livres, 6 sols, 6 deniers à Diego de Guemmès, pagador de l'artillerie de l'exercite du Roi Catholique (folio 514, recto) ; — 496,105 livres, 5 sols à Josepho Hartelieb, trésorier et maître de la Chambre de Leurs Altesses (folio 522, verso) ; — 3,000 livres à messire Jean Richardot, chevalier seigneur de Barly, conseiller du Conseil d'État et chef président du Conseil privé de leurs Altesses, « en tant moins des vacations qu'il a faictes et faisoit encoires à la suyte de leurs Altèzes depuis le 29<sup>e</sup> jour de juing 1601, que 'celles estoient parties de Bruxelles vers le camp devant Oostende (9), et des grandz et excessifz despens qu'il avoit supportés et supportoit avec deux chariots de bagaiges » (folio 644, recto) ; — 474 livres etc., à Pierre Puteanus, licencié ès droits, conseiller assessor des prévôts de l'hôtel de Leurs Altesses et du drossart de Brabant, pour les vacations faites par lui pendant les années 1599 et 1600, dans les villes de « Landen, Sichem, Halen, Gembloux, Diest, Thilmont, Nivelles et là autour affin de s'informer du désordre et faultes faictes par aucuns soldatz aux paysans esdictz quartiers, les appointer et appaiser le mieulx que faire se pouvoit » (folio 650, verso) ; —140 livres à Jacques Godin, conseiller et

(9) Le siège d'Ostende commença le 5 juillet 1601 et ne se termina avec la capitulation de la ville que le 20 septembre 1604 ; U eut une durée de trois ans , deux mois et quinze jours et coûta plus de cent mille hommes tués ou morts de maladie, tant aux assiégeants qu'aux assiégés.

maître ordinaire de la Chambre des Comptes en Hollande, «pour 27 jours . de vacations par luy faictes en la ville de Liège pour doiz là s'enchemincr vers la ville de Rurmunde à l'effect d'y négocier les affaires dont les seigneurs des finances luy avoient donné la charge, ce qu'il n'avoit peu effectuer, ains en futempeschè parla surprinse do Wachtendoncq (10) » (folio 655, verso) ; — 228 livres à Jean vanHaecht, résidant à Anvers, pour «37 jours par luy vacquez à Bruxelles à cincq diverses fois pour affaires concernans le service de Leurs Altèzes et pour le port de diverses lettres de divers amys de Hollande et d'ailleurs avec lesquelz il avoit dressé ses correspondances secrètes par dolà, que pour l'achapt de divers livres de placcartz faitz et publiez par les rebelles de Leurs Altèzes allencontre l'auctorité d'icelles et pour l'achapt de deux tasses d'argent, lesquelles il avoit présentées à deux divers amys en Hollande, afin de les obliger à la continuation de la correspondance susdite » (folio 662, recto) ; — 25 livres à Robert Noie, sculpteur, « que leurs Altèzes luy avoient taxées et accordées de grâce espécialle une fois pour les vacations par luy faictes en la ville de Bruxelles pour le fait de la tombe de feu l'archiduc Ernest » (folio recto) ; —4,445 livres, 8 sols à messire Philippe-Guillaume, prince d'Orange, comte de Nassau et de Buren, chevalier de la Toison d'Or, etc., « pour faire son voyage vers le Roy et la Royne d'Espagne pour leur congratuler l'heureulx accouchement de ladite Royne ou Leursdites Altèzes l'envoyoient lors » (folio verso) ; — 2,504 livres au même pour Je même motif (folio 665, recto) ; — 1,250 livres à messire Christophe Dassonleville, chevalier, seigneur de Hau-teville, conseiller des Conseils d'État et trésorier de

(10) Wachtendonck, une des meilleures places de Ouedre, enlevée par le prince Maurice au mois de janvier 1600, grâce à la gelée qui permit à ses troupes de traverser le marais l'entourant. Elle fut reprise par le comte de Bucquoi en 1605.

l'ordre de la Toison d'Or, « pour le remboursement de semblable somme qu'il avoit esté content de prester pour le service de Leurs Altèzes en espèce de 200 escuz, pistoletz d'Espagne et en 200 escuz au soleil, à feu Jehan Blyleven pour faire le voyaige vers Sa Majesté Royale en Espagne pour affaires concernant ledict ordre » (folio 666, recto) ; — 500 livres à Warner, baron de Pallant, pour le voyage qu'il fit « vers les princes et estatz de l'Empire pour lors assemblez en diverses journées tenues es villes de Magde-bourg et Lunebourg et vers le duc Hans-Frans de Saxen, audict Lunebourg » (folio 666, verso) ; — 200 livres au seigneur de Faing, « en tant moins et à bon compte des vacations qu'il alloit lors faire pour le service de Leurs Altèzes en certain voyaige secret dont n'est besoing faire plus ample déclaration a (folio 669, verso) ; — 257 livres à Remacle Euart, licencié ès droitz, etc. « pour les vacations par luy faictes, à l'ordonnance et pour le service de Leurs Altèzes es villes de Vianden et St-Vyt pour y besoigner avecq les députez de l'Archevesque de Trèves et ce, depuis le dernier jour d'avril 1586 jusques au 11 mai suyvnt » (folio 670, recto) ; — 1,300 livres à Charles Malineus, conseiller de l'amirauté « pour 290 jours par luy vacquez pour le service de Leurs Altèzes, assavoir depuis le 27 aoust 1600 qu'il partist par la poste de Bruxelles, avecq le conte d'Arenberghe, vers le Roy de France lors à Grenoble, pour luy représenter que aucuns gouvernemens des villes maritimes dudict France vouloient affranchir par leur passeport les rebelles de Leurs Altèzes, jusques le 27<sup>e</sup> jour d'octobre ensuivant audit an » (folio 674, verso) ; — 600 livres à Renom Le Bailly, conseiller provincial d'Artois, « à bon compte des vacations qu'il avoit faictes jusques lors et pouvoit encores faire à l'advenir à la communication qui s'est piéça tenue à St-Ricquier avec aultres députez du Roy de France » (folio 676, verso) ; — 200 livres à Jean de Nyckerke « conseiller du Conseil de Leurs Altèzes en Overysse, à bon compte des vacations que, pour le service et à l'ordonnance de Leurs dites Altèzes, il alloit lors faire en quelque voyaige secret dont n'est besoing de faire plus ample déclaration » (folio 680, recto) ; — 100 livres à demoiselle Madeleine de Trasignies, demoiselle d'honneur de la Sérénissime Infante, « en respect de son diet service » (folio 685, verso) ; — 116 livres à Francisco Quonedo, *repostero de camas* de Leurs Altesses (folio 696, verso) ; — 1,000 livres à Joseph van den Leeve, *repostero de camas* de Madame la Sérénissime Infante (folio 698, recto) ; — 12 livres

en aumône et en subvention de sa rançon à Cornells Henricx, pauvre bourgeois du métier des jardiniers à Anvers, lors détenu prisonnier à Berg-op-Zoom (folio 733, recto) ; — 10 livres à Jean Logerot, procureur du Parlement de Paris, réfugié en la ville de Bruxelles a passé huit ans pour la foy catholique, en don une fois pour subvenir à ses nécessitez en sa maladie » (folio 763, recto) ; — 10,000 livres à messire Charles-Philippe de Croy, marquis de Havrech, etc., chevalier de la Toison d'Or, chef des finances, etc., « par luy payez en affaires secretz concernans grandement le service d'icelles (Leurs Altesses) dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (folio 768, verso) ; — 2,335 livres, 15 sols au même, « employées durant l'absence de Leurs Altèzes au siège devant la ville d'Oostende en affaires secretz concernans leur service » (folio 769, recto) ; — 410 livres à messire Nicolas Damant, chevalier, conseiller du Conseil d'État et chancelier de Brabant, pour affaires secrètes (folio 769, recto) ; — 12 livres au receveur général des finances « pour certain affaire secret dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (folio 773, recto) ; — 238 livres à Jean de Beeherge, peintre, « pour la parpaye de 1,538 livres, 14 sols à luy deue pour avoir painct à l'huile de fin or et argent avec la couronne archiducal et le collier de l'ordre du Thoisson d'Or, plusieurs blasons aux armes de feu l'Archiduc Ernest pour mectre aux gouttières de la chapelle ardente dressée à l'église Sainte-Gudule en la ville de Bruxelles pour les funérailles dudict feu Archiduc le 16<sup>e</sup> jour de mars 1600, aussi aux chandelles mises sur les aultelz et aultrement, ensemble pour la paincture de cinq cottes d'armes, la première aux plaines armes dudict feu archiducq et les quatre aultres des quatre quartiers d'icelluy deffunt ; item, peinct aux deux costelz la grande bannière garnie de damas cramoisin rouge, le pennon, la cornette de guerre, les deux guidons, l'ung de damas cramoisin rouge et l'aultre d'armoisins et plusieurs aultres pièces d'honneur » (folio 781, recto) ; — 1,225 livres à Robert Noie, maître sculpteur, « pour la parpaye de 2,200 pareilles livres pour lesquelles il avoit emprins de faire asseoir en l'église de Sainte-Gudule en la ville de Bruxelles, et dans le temps et terme de dix mois lors prochainement venans, une sépulture de pierre de toucho et allebastre avecq la représentation de feu l'archiducq Erneste d'Austrice, suyvnt l'accord fait avecq luy le unziesme jour de mars 1601, et les restans

25 livres pour le séjour qu'il avoit fait avecq ses ouvriers en ladite ville de Bruxelles, attendant que l'on avoit serré la sépulture à son arrivée trouvée ouverte, sans pouvoir asseoir ladite tombe » (folio 783, recto) ; — 1,532 livres à « Godeffroy van Gelre, orfèvre, pour l'or de deux chaînes présentées de la part de Leurs Altèzes à Henry Franssoone van Ghestel, conseiller et sergent major de la ville de Bois-le-Ducq, et à maistre Guillaume van Reys, aussi conseiller pensionnaire d'icelle ville, et ce, en considération des bons services qu'ilz avoient fait & Leursdites Altèzes au maintiennement de ladite ville de Bois-le-Ducq durant le dernier siège (11) » (folio 788, recto) ; — 422 livres, 8 sols à Jean Verbracken, fauconnier, pour l'acquisition de six gerfauts d'Islande, dont trois ont été envoyés de la part de Leurs Altesses au Roi de France en 1601, et les trois autres retenus pour le fauconnier de Leurs Altesses (folio 792, verso) ; — 15 livres à Jacques de Fer, messenger de Dôle, « pour avoir esté retenu en la ville de Bruxelles pour attendre aulcunes lettres et paquetz que Messeigneurs desdits finances envoioient aux maistres de la Chambre des Comptes • à Lille, Jean Stercke et Jean d'Ennetières lors en Bourgoingne pour le service de Leurs Altèzes » (folio 799, recto) ; — 12 livres à Thomas Saultere, messenger de Bourgogne (idem) ; — etc.

B. 2795. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 8 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1602. — « Mandements des archiducs Albert et Isabelle, des gens des Comptes ou des finances, etc. : déterminant la valeur des monnaies d'or en livres de Flandre ; — décrétant la main-levée du séquestre mis sur les biens du prieuré de Musnault, en faveur du collège de la Société de Jésus à Liège ; — ordonnant que les lettres patentes sur l'aide de 20000 florins par mois consentie par les Etats de Lille, Douai et Orchies pour le paiement des gens de guerre, soient expédiées et remerciant les États de ce subside ; — idem, de payer certaines sommes à Marguerite de Croy, à Ludovico Melzi, capitaine d'une compagnie de gens de cheval lanciers italiens en garnison à Maastricht, au comte Frédéric van Berghe, gouverneur de Frise et commandant le régiment de gens de pied bas allemands en garnison à Herenthals, au comte Decio Manfred, capitaine de lanciers italiens en garnison à Diest, au marquis Spinola, etc. — Ordonnance concernant l'apurement des comptes des échevins de Montreuil ; — idem, au sujet de la mise de fait en faveur de Susanne de Prouville contre l'abbaye de St-Waast pour des droits seigneuriaux. — Mandements des gens de la Chambre des Comptes prescrivant au receveur de Westflandre de payer à Adolphe de

Pamele, grand bailli de Bailleul, le reliquat de son compte ; — idem, à Nicolas de Douai, le reliquat de son compte des recettes des biens annotés ; — idem, à divers baillis de faire procéder à des dénombremens. B. 2796. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 1 pièce, papier, 1 sceau\*.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1602. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par les archiducs Albert et Isabelle, les gens des Comptes ou des finances : accordant à dame Hélène de Monchaux, veuve de feu Vincent de Seuft, la somme de 129 livres, 18 sols qui avait été rayée de ses gages ; — idem, rémission de deux années de la rente de 18 mencauds de blé dus pour la censé de Boué-lez-Crévecœur, en faveur de Sébastien de Bricquet, chanoine de Cambrai, sur sa requête portant « qu'il se trouve fort intéressé ayant suivy le party de feu de haulte mémoire le Roy Philippe deuxiesme de ce nom, nostre très-honoré seigneur et père (que Dieu ait en gloire), l'an 1580, avec la perte indicible de tout son bien, sans jamais avoir eu ung soit de récompense, ains frayé le peu qui luy restoit en bénéfices pour le service de Sadite Majesté et le recouvrement de la ville de Cambrai, ayant tenu espies trois mois avant le siège à ses grans fraiz, coustz et despens, perdu sa maison de gt-Souplet, moulin à eau bruslé avecq perte de plus de 7000 florins qu'en biens meubles et bestiaux et trouvé toutes ses censes démolies, bruslées et saccagées qu'à grans coustz et fraiz a esté constrainct les rebâtir, etc. » ; ~ autorisant la vente par engagement du greffe du bailliage de Saint-Omer ; — idem, l'exportation par CorniUe van der Golft, marchand, de 25000 livres de houblon ; — accordant la mise en curatelle de Jean Baudart à cause de sa vie dissipée, sur la demande de sa mère. —

(11) Cette attaque du prince Maurice contre Bois-le-Duc eut lieu au mois de novembre 1601. Elle fut repoussée, grâce à un secours de 7000 hommes de pied et de 1200 cavaliers détachés des troupes faisant le siège d'Ostende.

Lettres patentes de Henri IV, roi de France et de Navarre, accordant en don et présent à messire Angelo Brandiny, prêtre italien, la somme de cent ecus au soleil.

B. 2797. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 44 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1602. — Attestations délivrées par : des officiers du régiment du comte de Frezin au sujet des subsides dus par les États de Namur pour le recrutement et la solde des troupes ; — Pierre de Jalhea, « grand prévôt d'Ardenne, commissaire ordinaire des montres des gens de guerre » certifiant que Gilles Bouvet, receveur général des aides au pays de Luxembourg, a payé diverses sommes aux gens de guerre. — États des sommes payées aux soldats des capitaines Martin et de St-FloreDt, de la garnison d'Hérenthals ; — idem, des gages vendus à la table des prêtres de Cambrai. — Estimation du « tordoir d'Eres. » — Mesurage de la taille d'Amont en la forêt de Nieppe. — Certificats des doyen et chapitre de l'église collégiale St-Pierre de Lille, au sujet des messes célébrées à la chapelle de la Treille ; — idem, des échevins de Douai sur la valeur des grains ; — idem, de Tournai au sujet du remboursement des rentes reçues par les bourgeois pour les deniers prêtés au Roi. — Compte de Jacques Vault, argentier de Montreuil. — Reliefs et droitures de la recette de St-Omer. — Lettres et mémoires relatifs à la juridiction de la Chambre des Comptes sur les renenghes de Flandre ; — idem, concernant la comptabilité du receveur général de Westflandre.

B. 2798. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin, 2pièces,papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1602 — Lettres de commission octroyées par les archiducs Albert et Isabelle : instituant Jean van Vlueten, dit de la Fluete, greffier du bailliage de Lille ; — idem, Jean du Pont, procureur fiscal de la gouvernance de Lille, Douai et Orchies ; — idem, François de Colombi, sergent-major et Michel Averno, capitaine du *tercio* du comte de Frezin. — Constitutions d'huissiers et de sergents pour faire des exploits ; — idem, de cautions.

B. 2799. (Portefeuille.) — 65pièces, parchemin, 5 pièces,papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1602. — Quittances

délivrées par : Christophe Godin, receveur général des finances, André Heue, receveur du domaine de Westflandre, Cornelio Rodriguez, fourrier-major de la cavalerie. Nicolas de Boetberghe, lieutenant des gens de cheval cuirassiers, Henri van den Berghe, capitaine d'une compagnie de gens de cheval cuirassiers wallons, Gaspard Francisco Blyleven, capitaine des gens de pied, des sommes reçues pour la conduite de leurs offices ou la solde des gens de guerre ; — Pasquier Pollet, chapelain de l'église collégiale St-Pierre de Lille, de la somme de 9 livres pour messes célébrées à Notre-Dame de la Treille ; — les prévôt, doyen et chapitre de Notre-Dame d'Arras, de la somme de 93 livres, 15 sols provenant d'une rente sur le domaine d'Arras ;—les conseillers au Conseil provincial d'Artois.

B. 2800. (Registre.) — In-folio, 761 feuillets, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1602.— « Compte vingt-cinquième de Christophe Godin, conseiller et receveur général des finances des Archiducqz, de la recette et despence. par luy faicte à cause de son estât et office de conseiller et receveur général des domayne et finance et cepourung an entier commençant etc. ». Les recettes s'élèvent à la somme de 3,269,302 livres, — deniers tournois ; — les dépenses à celle de 3,236,352 livres, 16 sols, 8 deniers tournois. Les principaux articles sont les suivants : 1,141,678 livres, 15 sols, deniers de Flandre à Philippe Le Clercq, trésorier des guerres de Leurs Altesses (folio 456, verso) ; — 14,347 livres, 4 sols, 7 deniers à Guillaume Schotte, conseiller et receveur de l'artillerie (folio 463, recto) ; — 706 livres, 10 sols à Diego de Guemès, « pagador de l'artillerie de l'exercito du Roi » (folio 463, verso) ; —12,765 livres à Mathieu de Vos, naguères receveur général des vivres du camp des Archiducs (folio 465, recto) ; —623,236 livres à Josepho Hartelieb, trésorier et maître de la Chambre de Leurs Altesses (folio 473, verso) ; — 27058 livres, 7 sols, 6 deniers à Thorinio Martinez, naguères pagador général de l'armée navale de feu Sa Majesté Royale (folio 474, verso) ; — 2,500 livres à don Pedro de Toledo, naguères grand aumônier de Leurs Altesses, résidant pour leurs affaires vers Notre St-Père le Pape (folio 560, recto) ; —150 livres à demoiselle Jeanne van Ursselle, veuve de feu le capitaine et ingénieur Jeromino Nobili, tant en son nom qu'en celui de son fils aîné Jean Andréa Nobili, « en considération des notables services que feu son

dit mary avoit fait par l'espace de 26 ans à feu Sa Majesté Royale et à Leurs Altèzes, signa mment es sièges tant des villes de Bois-le-Ducq que celle de Grave, en ladite qualité d'ingénieur, ayant audit Grave, allant pour reconnoistre aux remparts l'exploict des ennemys, reçu ung coup de musquette à la teste dont il termina vie par mort (12) » (folio 566, verso) ; — 300 livres à Otto Hartius, conseiller et avocat fiscal du Grand Conseil de Leurs Altesses, « pour divers voyages par luy faitz par interval de temps doiz la ville de Malines en celle de Bruxelles pour le service de Leurs Altèzes, pour instruire et faire juger les procès criminelz contre Àlonso de Peralta et consors prisonniers, faire rapport au Conseil privé de son besoigné de Grevelinges sur l'examen par luy fait à Philippe Monet du fait de la prétendue entreprinse sur la ville et château de Metz, aussi pour prendre les confessions de Gilles Bonnet sur le fait des prisonniers dudit Grevelinges, et pour résoudre avecq ceulx dudict Conseil privé sur certain cas et quérir touchant la succession au prouffict de la Sérénissime Infante etc., es contes d'Auvergne, Clermont et Lauraguois et d'autres biens délaissés par feu dame Catherine de Médicis, royne de France, sa grand mère (13), ensemble pour la consultation par luy faite de la susdite ' succession » (folio 591, recto) ; — 147 livres, 5 sols au même, pour 43 jours vaqués au camp devant Ostende au mois d'avril et mai 1602 « au traité d'accord entre le président Jeannin et le seigneur de la Borderie au nom du Roy de France et la princesse de Ligne, mes-mes pour examiner les prisonniers de Gravelinges condempnez à mort par le Parlement de Paris soubz ombre de l'entreprinse de la ville et château de Metz » (folio 592, verso) ; — 50 livres à Jean Heyndricx Spruyt, maître charpentier, réfugié de Hollande, pour les vacations par lui faites au camp devant Ostende et autrement pour le service de Leurs Altesses (folio 603, verso) ; — 3000 livres à messire Charles, prince comte d'Aremberg etc., « pour s'esquiper et mettre en ordre pour le voyage qu'il alloit faire pour le service de Leurs Altèzes vers le Roy d'Angleterre, Escosse, etc., pour luy congratuler sa succession, élection et couronnement audit Royaulme d'Angleterre (14) » (folio 605, recto) ; — 5,400 livres au même (folio 605, verso) ; 650 livres à Char les Malineus, conseiller de l'amiralité, « pour 65 jours par luy vacqués pour le service de Leurs Altèzes depuis le recez prins par les députés de Leurs Altèzes et de ceulx du Roy de France à la conférence tenue à Saint-Ricquier, pour y débatre et garder les droictz et

auctoritez de Leurs Altèzes, tant à Montdidier en France sur le mesme affaire, qu'à Gand pour illecq visiter les Chartres et tiltres sur ce ser-vans » (folio 611, recto) ; — 12 livres à Jean de Nyz-kercke, licencié ès lois, conseiller du Conseil de Leurs Altesses, « à bon compte du voyage que, à leur ordonnance, il alloit faire vers le Roy de Danemarcke et villes hanséitiques pour affaires concernant grandement le service de Leurs Altèzes » (folio 613, verso) ; — 1,250 livres à Hans Zacharias Hegel, pour ies frais du voyage qu'il fit vers l'Électeur duc de Saxe pour lui présenter de la part de Leurs Altesses les trois chevaux d'Espagne que « icelles luy envoioient avecq leurs harnachures, à quoy faire il avoit besoing pour chacun cheval d'ung serviteur pour le mener à la main et trois chevaulx, l'ung pour luy et les deux aultres pour deux serviteurs, pour s'asseurer par les chemins, contre les *vributers* et brigans » (folio 614, recto) ; — 500 livres à Pierre Amerot, pour être allé de la part de Leurs Altesses, présenter au premier Électeur, archevêque de Mayence, deux chevaux d'Espagne et deux mulets avec leurs harnachements (folio 614, recto) ; — 200 livres à Arnould de Serapère, greffier de la Chambre des Comptes de Leurs Altesses, « en considération des services par luy faits pour avoir descouvert que Jacques de Glime, bailly du Roman pays de Brabant, avoit par ses comptes recelé une composition par luy faite de 600 livres sur le nom d'Etienne del Baille, estant accusé pour sorcier et par sentence condempné à mort, ayant ledit de Glime faulsé le texte de sesdits comptes par les motz, qu'il dit qu'estant ledit Del Baille appréhendé et accusé de mauvaise fame méritant chastoy exemplaire et que pour iceluy évader, craignant la rigueur de justice, composa avec 50 florins, ce qu'il avoit mis en lumière de manière que. Leursdites Altèzes avoient prouffité 1200 livres » (folio 625, recto) ; — 3000 livres à religieuse personne, frère André de Sotto, prêtre, confesseur de Madame la Séré-

---

(12) La ville de Grave, sur la rive gauche de la Meuse, fut assiégée par le prince Maurice de Nassau, le 28 juillet 1602 et capitula le 20 septembre suivant.

(13) L'archiduchesse Isabelle-Claire-Eugénie, était fille d'Elisabeth de France, fille elle-même de Henri II et de Catherine de Médicis.

(14) Jacques, fils de Henri Stuart et de Marie, reine d'Écosse, proclamé roi d'Angleterre le 3 avril 1603.



nissime Infante, etc., « pour par luy estre employées en quelque chose pieuse » (folio 629, recto) ; — 713 livres au même « pour par luy estre employées en quelque œuvre pieuse, mesmes en achapt d'ung petit heritaige et à la confection d'une nouvelle muraille pour la meilleure commodité de la rencluze à Saint-Saulveur à Gand » (folio 629, verso) ; — 3000 livres à « dona Juana de Jasincourt, camerera mayor de l'Infante » (folio 630, recto) ; — 750 livres à Francisco Pas, docteur en médecine de l'hôtel de Leursdites Altesses (folio 635, verso) ; — 250 livres à Jean-Bap-tista de Villareal, aussi docteur en médecine (folio 636, recto) ; — 250 livres à Andrea Tremgi, aussi docteur en médecine (folio 636, verso) ; — 250 livres à François van Zinnick, apothicaire de l'hôtel de Leurs Altesses (folio 639, verso) ; — 100 livres à Antoinette Wayard, mère d'Antoine, nain des Archiducs, en don de grâce spéciale et une fois pour s'aider à vivre (idem) ; — 500 livres à Charles de Buyr, neveu de don Georges d'Autriche, données et accordées de grâce spéciale en don et *mercède* (folio 645, verso) ; — 25 livres à Charles Carlier, « ayant servy d'enfant de chœur à feu Sa Majesté Catholique, en don de grâce spéciale une fois, pour se transporter en l'Université de Douai au collège de Sa Majesté, afin d'y être nourri et enseigné pour le temps de trois ans comme les autres enfants de chœur (folio 665, recto) ; — 25 livres à certain personnage réfugié depuis trente-trois ans de la Hollande, « mourant de misère et de pauvreté » (folio 669, recto) ; — 4230 livres à messire Robert de Ligne, baron de Barbençon, capitaine des archers de la garde du corps <sup>^e</sup> Leurs Altesses, pour l'acquisition faite de lui de huit pièces de tapisserie « ouvrées de soye et sayettes de plusieurs poésies et aultres histoires du vieux testament, contenant en tout 528 aulnes trois quartz à l'advenant de 8 livres l'aulne » (folio 694, verso) ; — 2000 livres à Chrétien Sgroo-ten, géographe, « pour certaines cartes par luy faitces pour le service de Leurs Altèzes que André Meden-blicq, auditeur de la Chambre des Comptes en Gueldre, avoit charge de recouvrer de luy » (folio 659, recto) ; — 435 livres à Jean-Baptiste Vrient, cosmographe à Anvers, « pour ung livre intitulé : Theatrum orbis terrarum, en langue espaignolle (15), deux globes du monde, l'ung céleste et l'aultre terrestre et une carte contenant la description des 17 provinces des pays de pardeçà par luy présentez à Leurs Altèzes, ensemble quatre cartes des quatre quartiers du monde, achaptées de luy à l'ordonnance d'icelles par maistre Michel Coignet, ingeniaire, desquelles parties tant livres, globes que cartes, Leurs Altesses ont entière satisfaction » (idem) ; — 3000 livres à Henri de Bronchorst, capitaine et « chastellain du château de Yilvoirden et maistre d'hostel du marquis de Havrech, etc., sur, en tant

moins et à bon compte du deffroyement du marquis de la Guna, etc., naguaires arrivé pardeçà du Royaulme d'Espaigne pour le service de Leurs Altèze<sup>s</sup> en la ville de Bruxelles, logé et acomodé à leur expresse ordonnance en la maison dudit marquis de Havrech » (folio 696, recto) ; — 438 livres, 4 sols à Philippe d'Ayala, conseiller et commis des finances de Leurs Altesses, « pour la parpaye de 3138 livres, 4 sols par luy desboursez depuis le 29<sup>e</sup> jour d'aeugst 1600 qu'il partist de Bruxelles vers le royaume de France, jusques le dernier de septembre 1603, en divers présens par luy faitz de la part de Leurs Altesses audit Royaulme à aulcuns gentilshommes illecq, des estrennes aux tambourins de la garde, à ceulx du régiment des Suisses, ceux des hallebardiers, aux fourriers, portiers de la Chambre, joueurs, trompettes du Roy de France, ses courriers, aux commis de la poste, messaigiers, varletz de chambre et varletz de pied de la Roynes, et pour plusieurs portz et envoyz de lettres durant le susdit temps » (folio 696, verso) ; — 1500 livres à Cornille de Coninck, « hoste public à l'enseigne de Tournay en la ville de Bruxelles, pour le deffroyement fait en sa maison du ducq Maurice de Saxon et de ceulx de sa suyte en nombre de 24 personnes et 20 chevaux par interval de temps, depuis le 26<sup>e</sup> jour de septembre 1602 jusqu'au 22<sup>e</sup> de novembre en suivant » (folio 697, verso) ; — 21 livres à Josse de Beckberge, peintre, « pour 7 patrons qu'il avoit faitcs ert papier, les quatre du tombeau et sépulcre de feu l'Archiducq Ernest, etc., un de feue Madame Archiduchesse de Brabant et deux des armoiries et quartiers de Leurs Altèzes miz aux verrières que Leurs Altèzes avoient accordées en don aux églises à Hever-lez-Louvain et au béguinage à Bruxelles » (folio 699, recto) ; — 153 livres, 1 sol, 3 deniers à Antoine Du Bois, marchand de draps de soie à Bruxelles, Guillaume Martin, mercier, Paul Ridder, « espadier » et Jean de Roelly, couturier, « pour ung accoustrement d'une robe de

---

(15) Cet ouvrage n'est qu'une traduction de celui d'Abraham Ortelius, publiée à Anvers en 1601.

vlour bleu et une cotte de damast incarnadin et blancq, garnie de passement d'argent, chapeau, plumes, espée et poignart à l'advenant, que Leurs Altèzes avoient fait faire et accordé en don à François de la Bourlotte, fils de feu messire Claude de la Bourlotte, en son vivant chevalier colonel d'un régiment de gens de pied wallons » (folio 699, verso) ; — 20 livres à Pierre Aelbrechts, mercier, pour « l'achapt fait de luy de trois plantz des fortresses de Philippeville, Charlemont et du Château de Namur » (folio 700, recto) ; — 150 livres à Ghysbrecht van Veen, peintre, à Bruxelles, « pour affaires secretz concernans grandement le service de Leurs Altèzes, dont n'est besoing faire plus ample déclaration » (folio 700, verso) ; — 373 livres, 15 sols au même, « pour le parfurnissement de 873 livres, 15 sols à luy deues pour trois pourtraicts qu'il avoit faits à l'ordonnance de Leui s Altèzes de feue Sa Majesté Royale et des personnes de Leursdites Altèzes et dont icelles avoient fait présent au marquis de Havrech » (folio 701, recto) ; — 200 livres, 12 sols à Nicolas Merlens, maître verrier à Bruxelles, « pour avoir fait et livré deux verrières blanches mises en l'église au cloître d'Auwer-gem-lez-la ville de Bruxelles contenans 176 piedz, au prix de 5 sols le pied, et 12 livres pour deux escus-sons portans les armoiries de Leurs Altèzes, mises au mitant de chacune desdites verrières, etc. » (folio 701, verso) ; — 695 livres, 11 sols au même et à Pierre Stevens, maître ouvrier en fer blanc, « pour une grande verrière portant la représentation des personnes de Leurs Altèzes, armoyée des armes d'icelles, mise en l'église de Notre-Dame en la ville de Vilvoorde ; deux verrières blanches mises en la chapelle au château de ladite ville de Vilvoorde et cinq escussons portans les armoiries de Leursdites Altèzes, mises au mitant de chacune desdites verrières, au pris de 6 livres chacune, y compris 40 patars pour trois grandes pièces de voire contenant l'inscription, date de l'année et aultre escripture » (folio 702, recto) ; — 137 livres, 10 sols à Rutger Velpius, « imprimeur juré de la court de Leurs Altèzes, pour l'impression de 5500 exemplaires en toutes langues du jubilé que Sa Sainoteté avoit accordé es pays de pardeçà avecq l'esclaircissement y joinct par l'Archevesqne de Malines » (folio 705, verso) ; — 280 livres à Guillaume Robbert-soone, fauconnier, « pour l'achapt fait de luy de cinq oyseaulx, les quatre layniers à 40 livres chacun et le cinquiesme landre à 20 livres, lesquels Leurs Altèzes avoient par luy envoyés au mois

d'augst 1603 doiz Bruxelles vers le prince conte d'Arenberge au royaulme d'Angleterre pour faire présent de leur part au Roy d'Angleterre et d'Escoce » (folio 722, recto) ; — etc.

B. 2801. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier. — 31 décembre 1602. — Mandements des archiducs Albert et Isabelle, des gens des Comptes et des finances, etc., ordonnant : la mise de fait sur les biens de Maximilien de Sainte-Aldegônde pour le douaire de sa femme Alexandrine de Noyelles ; — d'admettre aux comptes de Pierre van Orssele, receveur du domaine de Tournai, les sommes payées par lui ; — de payer à Jacques Cordarmenge, garde héréditaire des prisons d'Aire, la somme de 4 patars par prisonnier et par jour ; — idem, de solder ses gages à Jacques de Booms, auditeur des gens de guerre ; — prescrivant à Jérôme des Trompes, receveur du droit de régale sur le sel bouilli et raffiné, de payer à Jean Nieulaet, receveur du domaine de Menin, la somme de 1679 livres, 12 sols, 1 denier, reliquat de son dernier compte ; — idem, la prise de possession au nom de Leurs Altesses du moulin de la citadelle de Cambrai ; — réglant la vente du poisson dans la ville de Douai.

B.2802. (Portefeuille.) — 7pièces, parchemin, 11 pièces,papier, 4 sceaux.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1603. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées pSr les archiducs Albert et Isabelle et les gens des Comptes ou des finances : cédant la terre et seigneurie de Villers-au-Bois, confisquée sur Joseph Zoete, à messire Paul de Ca-rondelet, seigneur de Maulde ; — confirmant l'achat fait par Barthélémy Dobry de la seigneurie de Bogaert-lant, sise dans la juridiction de Bourbourg et ayant appartenu au roi de France ; — accordant aux rewart, mayeur et échevins de la ville de Lille, l'autorisation de continuer à lever des impôts et maltôtes pour poursuivre les travaux d'agrandissement de la ville et la construction d'un nouveau rempart depuis « l'arc de Baigneries jusqu'à la porte de Molinel » ; — idem, à la confrérie de l'arbalète et de l'arc à main de Bapaume la continuation de la délivrance de 4 lots de vin à chaque confrère, chaque dimanche, qui a été octroyée

par le roi Philippe II ; — idem , remise d'un tiers des droits seigneuriaux dus par la dame Marie de Rubempré, pour le deshériterment de la terre de Montigny-sur-Meuse ; — idem, de la moitié du droit seigneurial dû par le seigneur de Briastre, à l'occasion de la cession d'une rente , hypothéquée sur ladite seigneurie, faite par lui aux Jésuites de Douai pour la dotation de leur collège ; — confirmant l'acquisition faite par les Sœurs Grises de Valenciennes d'un héritage qui leur a été vendu par le seigneur de Choisy, et leur accordant amortissement pour ladite acquisition ; — accordant une subvention de 100 livres aux Sœurs Grises d'Aire pour les aider à parer aux frais de reconstruction d'un mur sur lequel reposent les principaux édifices de leur couvent ; — idem, aux prieurs et religieux du couvent des Dominicains d'Ypres, la somme de 420 livres, 15 sols, montant du tiers des arrérages des rentes au quartier d'Ypres, pour les aider à la réédification de leur église, sur leur requête « contenant comme le troi-siesme de juing de l'an mil six cens, du matin entre dix et onze heures, estant à peu près célébrée la grande messe, il s'est levé subitement du midy une si grande et véhémence tempeste et tourbillon de vent qu'en ung clin d'oeil le toict et partie des murs de l'église dudit couvent se sont renversés par terre, d'une manière tant admirable que le toict et grands sommiers ont esté transportez par de là du mur du nort, là où que naturellement iceulx deussent avoir tombé à l'aire et pourpris de ladite église, y estans encore quatre preb-tres ayans assisté au service divin, dont l'ung a esté accablé de la ruine du mur du zuud et les trois aultres sont demeurez en vie miraculeusement, dont lesdis supplians ont matière de se contrister et néantmoins aussi de se resjouir qu'il a plu à la bonté divine les visiter comme il a fait le patriarche Job, avecq ung ferme espoir que tout ainsi que luy a pieu leur oster ce peu qu'ils avoyent, au contraire il le leur rendra en double, soit par le moyen de noz aulmosnes et celles de noz vassaulx et bonnes gens qu'aultrement ». — « Lettres renversales pour Hugues de Lalaing de Condé pour l'assurance de dix florins par an do rente, réservés au profit de Leurs Altesses sur chaque bonnier du quart du bois de Condé appartenant à Leurs Altesses ». — Lettres patentes : accordant à Jean Boucquillon la commutation d'un fief de 5 bonniers, 434 verges de terre sis à Frelenghien en terre cotière ;—idem, à demoiselle Marie Merchier, veuve d'Antoine Le Merchier, seigneur de Boiry, mayeur de la ville d'Arras,

remise des droits à payer pour l'anoblissement de son mari ; — autorisant Jacqueline Lefebvre à vendre des biens provenant de la succession de son mari indivis entre elle et ses enfants ; — idem, Jean Le Boucq à importer dans le pays vers la ville de Liège 40,000 livres d'alun.

B. 2803. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin. 42pièces, papier, 2 sceaux.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1603. — Attestations délivrées par : les échevins de Cambrai au sujet du séjour d'Adrien Bleuze ; —idem, d'Arras, de Lille et de Valenciennes relativement au droit qu'ont les merciers et les *crassiers* de débiter dans leurs boutiques et de vendre de la morue, des saumons, des harengs saurs et salés, etc. ; —idem, de Tournai au sujet des rentes dues aux manants de ladite ville sur le domaine du bailliage de Tournésis ; — les doyen et chapitre de St-Pierre de Lille au sujet de la célébration de messes dans la chapelle de Notre-Dame de la Treille. — Avis des gens des finances sur une requête présentée par Charles Le Prévost, lieutenant général du bailliage de Bapaume, au sujet des dénombremens des biens tenus du château de Bapaume ; — adjudication de la recette de 5 sols par tonne de bière dans la paroisse St-Nicolas et Keure du pays de Waas. — Mémoires et états des espies de Gand et de Bruges. — Etat des aides de Tournésis. — Information par les procureur et receveur de St-Omer sur les comptes de Francisco de Campo, bailli de Langle. — Taille du bois de Nieppe. — Attestations et pièces de comptabilité de la recette générale de Westflandre. — États des exploits faits par les sergents de la cour de Mons.

B. 2804. (Portefeuille.) — 14pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1603. — Commissions octroyées par les archiducs Albert et Isabelle, les gens des Comptes ou des finances instituant : Michel Néron, sergent major du *tierço* du comte de Frezin ; — Noël Waignon, procureur postulant à Lille. — Constitutions de procureurs et de cautions par : Pierre Muelenaere, bailli d'Oostyperambacht, Charles d'Aubremont, seigneur de Ribaucourt, grand bailli de

Tenremonde, Pierre De Le Court, Pierre de Nyzart, fermier du gros et scel des contrats d'Artois, etc.

B. 2805. (Portefeuille.) — 65 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1603. — Quittances délivrées par : Christophe Godin, receveur général des finances, aux receveurs particuliers des deniers provenant de leurs recettes ; — les doyen et chapitre de Notre-Dame d'Arras, d'une rente de 93 livres, 15 sols provenant d'argent prêté à l'Empereur Charles-Quint et assignée sur le domaine d'Arras ; — Nicolas de Cordes, de la somme de 50 livres pour une année de rente sur le « *piraige-lez-Toumai* » ; — Philippe Bou-chie, chapelain de l'église St-Pierre de Lille, de la somme de 9 livres pour une demi-année de rente fondée par le duc de Bourgogne pour la célébration de messes ; — Louis Derosa, Adrien Morel, Jacques Le Pipre, Antoine de Belvalet, tous licenciés ès-lois, et conseillers au Conseil d'Artois, etc. ; — etc.

B. 2806. (Registre.) — In-folio, 608 feuillets, papier.

1<sup>er</sup> janvier—31 décembre 1604. — « Compte vingt-sixiesme de Christophe Godin, conseiller et receveur général des demayne et finances des archiducqs, etc., pour ung an entier commençant le premier jour de janvier 1604 et finissant le dernier de décembre ensuivant audit an. » Les recettes s'élèvent à la somme de 3,600,098 livres, 5 sols, 2 deniers tournois ; les dépenses à celle de 3,603,634 livres, 1 sol, 3 deniers tournois. Les principaux articles sont les suivants : 1,752,979 livres, 3 sols, 7 deniers de Flandre à Philippe Le Clercq, trésorier des guerres (folio 343, recto) ; — 7,248 livres, 17 sols, 7 deniers à Guillaume Schotte, receveur de l'artillerie (folio 346, verso) ; — 484,435 livres, 4 sols, 9 deniers à Josepho Hartelieb, trésorier et maître de la Chambre de Leurs Altesses (folio 352, verso) ; — 90,000 livres à Remy de Vos, commis à la recette et distribution des deniers ordonnés pour les fourrages et service de la cavalerie (folio 333, verso) ; — 1,200 livres à révérend père en Dieu messire Mathias van den Hove, archevêque de Malines et conseiller au Conseil d'État (folio 381, verso) ; — 300 livres à Tiburtio Corardini, lieutenant de l'artillerie de Leurs Altesses (folio 415, recto) ; — 273 livres, 18 sols, etc., à Jean de Lion, *armoyeur* de Leurs Altesses, qui, moyennant ladite pension, est tenu de « faire nectoyer, garder et entretenir neetz à sa charge et despençe vingt ung harnojs completz et les lances, espées, javilines, selles et autres parties estans en l'armoirie de Leursdites Altèzes en la ville de Bruxelles, etc. » (folio 445, verso) ; — 54 livres, 18 sols à François Hermans, arbalétrier de la confrérie de Notre-Dame à Bruxelles, de pension, pour « s'avoir, passé cinq ans, en tout temps employé au service de Leurs Altesses, accomodant, nectoyant et entretenant les arbalestres et flesches de Leurs Altèzes » (folio

446,verso) ;—1,000 livres à messire Charles, prince-comte d'Aremberg, baron de Zevemberg, etc. « sur et à bon compte des vacations que ledit prince-comte avoit fait, à l'ordonnance de Leurs Altèzes vers le Roy d'Angleterre pour luy congratuler son élection et couronnement (16) » (folio 469, recto) ; — 3,600 livres au même, « à quoy reviennoient 149 jours de vacations par luy faictes à l'ordonnance de Leurs Altèzes vers le Roy d'Angleterre, Ecosse, etc., depuis le 7<sup>e</sup> de juing 1603jusques et ? y compris le second de novembre audict an » (folio 469, recto) ; — 5,000 livres au même pour un second voyage vers le Roy d'Angleterre (folio 470, recto) ; — 18,000 livres au même, « tant, sur et à bon compte des vacations par lui faictes avecq le connestable de Castille, président Ri-chardot, et l'audiencier Verreycken par expresse ordonnance de Leurs Altèzes au royaume d'Angleterre pour y traicter la paix entre les pays de par-deçà et ledit royaume, que des desboursemens par luy faitz illecq, aussi par ordre de Leurs Altèzes, en plusieurs dons, présens et aultres affaires secretz concernant le service de Leurs Altèzes dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration, ains en avoient icelles tout appaisement et satisfaction » (folio 470, verso) ; — 4,150 livres au même, « tant, sur et à bon compte des vacations par luy faictes avecq le connestable de Castille, président Richardot et audiencier Verreycken, par expresse ordonnance de leurs Altèzes, audict royaume d'Angleterre pour y traicter la paix (17) » (folio 471, recto) ; — 2,000 livres à messire Jean Richardot, chevalier, seigneur de Barli, conseiller du Conseil d'État et chef-président du Privé-Conseil de

---

(16) Jacques I<sup>er</sup>, fils de Henri Stuart et de Marie d'Ecosse, proclamé roi d'Angleterre le 3 avril 1603, couronné le 25 juillet suivant à Westminster.

(17) Ce traité fut signé au mois de juillet 1604.

Leurs Altesses (folio 471, verso) ; — 3,000 livres à Louis Verreycken, conseiller, premier secrétaire et audencier de Leurs Altesses (idem) ; —1,148 livres à Nicolas Scorza, « à cause des vacations par luy faictes es années 1603 et 1604 au royaume d'Angleterre, en absence du prince comte d'Aremberg, dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (folio 472, recto) ; — 600 livres à Charles de la Faille, « tant pour 40 jours de vacations par luy faictes, par ordre et pour le service de Leurs Altèzes, en trois voiaiges doiz Bruxelles vers le Royaulme d'Angleterre, es années 1603 et 1604, pour y négocier certains affaires concernans le service de Leurs Altèzes » (folio 472, recto) ; — 5,000 livres à messire Philippe de Croy, comte de Sobre, capitaine et gouverneur de Tournai, etc., « pour les fraiz et despens du voyaige que, à l'ordonnance de Leursdites Altèzes, il alloit lors faire pour leurs affaires vers le Roy catholicque en Espagne » (folio 473, recto) ; — 5,000 livres au même pour le même objet (folio 473, verso) ; — 3,000 livres à messire Philippe d'Ayala, conseiller et commis des finances de Leurs Altesses et résidant pour leurs affaires vers le Roi de France, « sur et eu tant moins tant des vacations que lors il devoit faire à la suyte du Roy très chrestien hors Paris vers la ville de Marseille et ailleurs » (folio 474, recto) ; — 597 livres, 18 sols, 6 deniers à messire . Pierre van den Bosche, président du Conseil provincial de Leurs Altesses à Namur, pour les vacations faites par lui à la diète impériale de Ratisbone d'octobre 1602 à août 1603. ( folio 474, verso ) ; —1,428 livres, 3 sols à Philippe de Hattestain, conseiller du Conseil Privé de Leurs Altesses au duché de Luxembourg, pour le même objet (folio 476, recto) ; —3,237 livres à messire Antoine Houst, chevalier, seigneur d'Oostkercke, etc., pour ses vacations « au pays de Luxembourg et à Estaire à la conférence tenue illecq avecq aultres commissaires tant de Leurs Altèzes que du roy de France, touchant les difficultés du chapitre de Verdun » (folio 477, verso) ; — 443 livres à Jean Benninck, président du Conseil provincial de Luxembourg, pour le même objet (folio 478, verso) ; —126 livres à Remacle Huart, conseiller ordinaire dudit Conseil de Luxembourg (folio 479, recto) ; —154livres, 10 sols à Adrien Gaudins, docteur ès droits, conseiller et procureur général du Conseil de Luxembourg (f° 479, verso) ; — 184 livres à Valentin Strengé, substitut greffier de Leurs Altesses au duché de Luxembourg (F 480, verso,) ; — 88 livres à Hubert Ludling, substitut greffier du Conseil

de Luxembourg (f<sup>4</sup> 481, recto) ; —180 livres à Gérard Chaffaulx, cleric-juré de Dampvillers (f° 481, verso) ; — 718 Livres, 10 sols à Charles Malineus, conseiller de l'amirauté de Leurs Altesses, « pour ses vacations à la conférence tenue à Montdidier, Péronne et Château Saily en Erouage avec les commissaires du Roi de France » (f 482, recto) ; — 2000 livres à messire Gilles duFaing, chevalier, seigneur de Coruwe, pour ses vacations, frais et débours dans le voyage qu'il fit de Luxembourg à Nancy pour y visiter, de la part de Leurs Altesses, les princes et princesses de la maison de Lorraine (folio 483, recto) ; — 2000 Livres au même, pour les vacations qu'il fit afin de s'entendre avec les vassaux du Luxembourg à l'effet de faire établir un magasin à sel à Merville et « terres demeurées communes » (folio 484, recto) ; — 2600 livres au receveur général des finances Christophe Godin, « pour la parpaye de 3000 Livres dont Leurs Altèzes avoient faict présent aux seigneurs de Lénoncourt et conseiUer Gendri-court, pour avoir entre aultres esté commis de la part du ducq de Lorraine, pour le partage des terres communes entre Leurs Altèzes et ledit ducq de Lorraine-après l'achèvement d'iceUuy » (folio 494, recto) ; — 600 livres à Justus Lipsius, historiographe et professeur des bonnes lettres en l'Université de Louvain, « données et accordées de grâce espéciale une fois » (folio 495, recto) ; — 2000 Livres à dona Joanna de Jasinourt, *camerera mayora* de la Sérénissime Infante (folio 498, recto) ; — 250 Livres à dona Anna de Castro, femme *de la retraicte* de la Sérénissime Infante (folio 498, verso) ; — 75 Livres à Marie Ximenès, « en don et mercède, à charge de s'en retourner incontinent vers Espagne » (folio 564, verso) ; — 100 livres à Antoinette Bayarde, mère d'Antoine Payen, nain de Leurs Altesses (folio 505-, recto) ; — 75 livres à Jean de Bavai, père de Régine, naine de Madame la Sérénissime Infante (idem) ; — 300 livres à Charles Hubert, sommelier de cave du duc de Lorraine, « pour avoir amené et conduit au mois d'avril audit an 1604 doiz le pays de Lorryne jusques en BruxeUes quelque provision de vin dont ledit duc de Lorryne avoit faict présent à Leursdites Altèzes » (folio 506, recto) ; — 340 Livres à André do Chauvel, du pays de Bourgogne, « pour les fraiz par luy supportez à Calaix où U avoit esté détenu prisonnier secrètement par le temps de quatre mois, les fers aux piedz, pour avoir esté descouvert de certain

service secret qu'il menoit avecq ses consors contre les rebelles de Leurs Altèzes en Hollande et Zélande » ainsi que « pour se habiller et ayder à vivre, aussi pour mettre la main à certain ouvrage qu'il avoit emprins » (folio 507, recto) ; — 200 livres à Adrien Storms et Henry Wilsinck, « ambedeux bourgeois de la ville de Rinsberg, de grâce espéciale, en don et adjuda de costa, en considération des pertes de leurs biens délaissés audit Rinsberg et pour ayder à fournir à la rançon de leurs femmes prisonnières illecq » (folio 508, verso) ; — 150 Livres à Henry Meerte, architecte, « pour toutes les prétentions de ses services d'avoir esté le premierinventeur à la recherche des sources fontaines hors ladite ville de BruxeUes, comme de mesme pour trouver le secret de la fontaine en la feuilUe ; aussi pour avoir vacqué à faire les traces de la garde robbe de la Sérénissime Infante, ensemble aussi à pourtraicter la maison de HaUer et certains aultelz, mesmes érigé et miz en pied ceUuy de la chapelle domestique de Leurs Altèzes ayant nouvellement esté redressé, et fait plusieurs aultres services dont il n'avoit esté rémunéré » (folio 509, verso) ; — 100 livres à Simon van Alphin, tourneur en ovale, « réfugié pardeçà doiz HoUande" » (folio 510, recto) ; — 200 livres à Jean Heyckens, messenger de l'écurie de Leurs Altesses, « pour sa rançon ayant esté prisonnier des ennemis rebeUes à Ardenbourg où U avoit esté emmené au voyage que luy estoit enchargé de faire pour le service de Leurs Altesses le 8 septembre 1604 » (folio 510, verso) ; — 200 livres à Jean America, alias van der Heyden, « pour le soing qu'il avoit de bien instruire et enseigner les enfans de la çurt et famille de Leurs Altèzes » (folio 512, verso) ; — 175 livres à sire Jean Boucher (18), docteur en la sainte théologie de la Sorbonne de Paris et chanoine de l'église Notre-Dame de Tournai, « pour avoir presché et annoncé la parole de Dieu durant le quaresme de l'an 1604 en la chapelle de la Court audit " Bruxelles et en l'église Cauwenberghe iUecq » (folio 514, verso) ; — 120 Livres à sire François Elant, prêtre et curé de l'église paroissiale Nojre-Dame de la Chapelle à Bruxelles, « pour estre emplyées au payement des six pilUers de cuivre que Leurs Altèzes avoient donnés et accordés de grace espéciale une fois pour l'enclôture de la chapeUe qui se dresse en ladite église parochiale à l'honneur de Notre-Dame de Montaigu » (folio 547, recto) ; — 250 Livres, 15 sols à Charles-Philippe de Croy, marquis de Havrech, etc., « en remboursement de diverses menues parties, exposées pour leur service au mois de may 1604 durant l'altération des a mutinez alentour de Bruxelles, pour affaires secretz dont n'estoit besoing faire plus

ample déclaration » (folio 549, recto) ; — 75 Livres au même, « pour avoir assisté de la part de Leurs Altèzes au saint baptesme de l'enfant du *veador* général de l'exercito » (idem) ; — 1313 livres, 12 sols à Philippe Dayala, conseiller et commis ordinaire des finances de Leurs Altesses, résidant pour leurs affaires vers le Roy très-chrétien, en remboursement de diverses sommes dépensées par lui en affaires secrètes, envois de couriers et messagers, étrennes données au nouvel an 1604 aux tambours de la garde du Roi de France, à ceux du régiment des Suisses et haUebar-diers, aux fourriers, portiers de la première chambre, hautbois, violons et trompettes du Roi, commis de la poste, messagers, valets de chambre de la Reine et autres officiers de la Cour » (folio 549, verso) ; — 1200 livres à messire Charles Maes, grand aumônier de Leurs Altesses, « pour cinq personnes ecclésiastiques que Sa Majesté Royale lui avoit fait chercher pour les envoyer en Espagne à • y servir à la chappeUe royale, tant en qualité de chappellains que de musiciens et aussi de confesseurs des flamens et allemands qui se trouvoient en celle court, affin de se mettre en ordre et de faire ledict voyage » (folio 551, verso) ; — 56 livres à Michel van der Hagen, concierge de la cour de Leurs Altesses à Bruxelles, pour semblable somme dépepsée par lui pour les habits de Jean Clemens, natif de Lucerne, pays de Suisse, ausquel Nostre-DamedeMontaigu avoit effectivement monstre ses admirables miracles » (folio 552, verso) ; — 3810 livres à Antonio Gallio Salamanca, marchand à Anvers, au nom de Renier de Vos, résidant à Paris, « pour l'achat de huit parties de joyaulx que la Sérénissime Infante avoit fait faire audit Paris pour son service, et après les avoir veu et fait visiter bien particuUère-ment et chacun à part, en avoit eu tout appaisement et satisfaction, lesquellz joyaulx avoient par après, à l'ordonnance de Leurs Altèzes, esté mis es mains de

---

(18) Jean Boucher, ancien recteur de l'Université de Paris, fameux ligueur, auteur de libelles contre Henri III et ses mignons, exilé dans les Pays-Bas après l'entrée de Henri IV à Paris, chanoine de Tournai où il publia, en 1595, « l'Apologie pour Jehan Chastel, parisien, exécuté à mort, et pour les pères et écoliers de la Société de Jésus », ouvrage réimprimé en 1610 et traduit en latin sous ce titre : *Jesuita Sicarius*.

Juan de Elorde, garde-joyaulx de ladite Sérénissime Infante » (folio 557, verso) ; — 998 livres, 15 sols à Jacques Serrærz (19), marchand tapissier à Bruxelles , pour le solde de la somme de 1398 livres, 15 sols, à quoi montoit l'achat « d'une tapisserie de sayette, nommée *brutesco* (20), semée de quelques fleurs de soye de diverses couleurs faite par ledict Jacques Serrærz et livrée pour le service de Leurs Altèzes et contenant huit pièces de trois aulnes et demye de profondeur et en tout 136 aulnes ung quart » (folio 559, recto) ; — 670 livres à Jean van Gelre, orfèvre de Leurs Altesses, « pour la confection d'une chaîne d'or présentée de la part de Leurs Altèzes au député de la ville de Venloo, Godefroy Byl, et ce, pour certains bons respectz à ce leurs mouvans » (folio 559, verso) ; — 2487 livres, 6 deniers au même, « à quoy montoit la chaisne d'or par luy faite pour être présentée de la part de Leurs Altèzes au seigneur de la Borderie ayant résidé vers eulx pour les affaires du Roi de France » (idem) ; — 465 livres à Louis van Alsloot (21), peintre, < pour la façon de deux pièces et demye de tapisserie de sayette grotesco, semées de diverses fleurs de soye, que Leurs Altèzes luy avoient fait faire pour s'en servir en leur hostel, que pour les premier's maistres, patrons et inventions dudict ouvraige » (folio 560, recto) ; — 803 livres, 10 sols à Ghysbrecht van Veen, aussi peintre, « pour deux peintures qu'il avoit faictes et délivrées des pourtraictz des Roy et Royne d'Espagne ainsi que pour les deux moulures desdites painctures desquelles Leurs Altèzes avoient fait présent au marquis de Havrech, premier chief de leurs finances, et pour aultres deux grandz pourtraictz des personnes de Leurs Altèzes envoyez de leur part au roy d'Angleterre l'an 1603, ainsi que pour une custode pour transporter lesdictes deux painctures vers ledit Angleterre, etc. » (folio 560, verso) ; — 243 livres, 15 sols, 6 deniers à Jeanne Schoofs, lingère de la maison de Leurs Altesses, « à quoy montoient les fines toiles de Hollande et aultres plus grosses que ladite Jehenne Schoofs avoit, par ordre de Leurs Altèzes, délivré aux dames d'honneur et aultres de la Sérénissime Infante, ensemble pour former ou doubler les chausses des cinquante-deux\* archiers de la garde du corps de Leursdites Altèzes, le tout pour porter deuil à cause du trespas de ladite feuo Madame l'Impératrice des Romains trespasée à Madrid au mois de mars 1603 (22) » (folio 564, recto) ; — 472

livres, 14 sols à Pierre van Zeverdonck, *drier* à Bruxelles, « pour avoir livré 62 haches pesans ensemble 254 livres et demye à 16 sols la libvre, item grand nombre de chandelles de diverses sortes et pesantes ensemble 438 livres à 17 sols la libvre et 13 chandelles de cire blanche, le tout pour servir aux obsèques et funérailles de feu Madame l'Impératrice des Romains, célébrées en la chapelle de la court de Leurs Altèzes à Bruxelles des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> jours d'avril 1603 » (folio 565, verso) ; — 65 livres à Sibrecht Waterloos, graveur ordinaire des scels de Leurs Altesses, « pour avoir fait et livré quatre couronnes royales de cuyvre battu et deux colliers de l'ordre du Thoisson d'or pour servir aux quatre escus-sons des quartiers de feu Madame l'Impératrice des Romains à son service et funérailles célébrées en la chapelle de ladite court les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> jours d'avril 1603 » (folio 566, recto) ; — etc.

B. 2807. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1604. — Mandement des archiducs Albert et Isabelle ordonnant au trésorier général et commis des finances de passer dans les comptes d'Etienne de Groonembourg, receveur des biens annotés au quartier de Cambrai, la somme de 300 Livres payée à Mathieu de Crocquet. — Lettres patentes de Henri IV déchargeant, à raison des pertes subies pendant la guerre, les habitants de Montreuil-sur-Mer du paiement de la somme de 1000 livres, à charge de payer pendant 6 ans le taillon des 50,000 hommes de pied à proportion de 1000 Livres par an ; enregistrement de ces lettres patentes par les élus de Doulens, la Chambre des Comptes et la Cour des Aides.

B. 2808. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1604. — Copie de la confirmation par les archiducs Albert et Isabelle des

---

(19) La famille patricienne des T'Seraerts, de Bruxelles, a fourni, outre des tapissiers, plusieurs peintres, entre autres Jean T'Seraerts.

(20) Le mot est bien écrit ainsi dans le compte ; mais il faut peut-être lire grotesco comme dans un des articles suivants.

(21) Probablement frère de Daniel ou Denis van Alsloot, peintre célèbre du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle et qui eut pour fils Jean et Pierre van Alsloot aussi artistes distingués.

(22) Marie, fille de l'empereur Charles-Quint, mariée le 18 septembre 1545 à Maximilien II, morte à Madrid le 24 février 1603, d'après l'Art de vérifier les dates.

---

privilèges accordés à la ville de Harlebeke par l'empereur Charles-Quint, le 24 mai 1549 sur la requête des bailli, prévôt et échevins « portant que ladite ville est l'une des plus anciennes de toutes les villes de notre pais et conté de Flandres, douée de plusieurs beaux drois, privilèges, libertés et franchises que nulle autre ville dudit Flandre, et entre autres nobles comtes noz prédécesseurs ayans illecq esleuz leurs sépultures feu de très-noble mémoire le comte Bauduin, en son temps Empereur des Romains, que Dieu absoille, fondateur de l'église canoniale dudit Harlebeke, auroit octroyé et accordé auxdicts de ladite ville, certaines lettres de prévilèges dont lesdits remontrants ont présentement exhibé la copie, extraite d'un registre reposant en nostre chambre de Conseil de Flandres, de laquelle la teneur s'ensuit : Nos Bauduin, parla grâce de Dieu Empereur des Romains et tous tens accrois-sans, faisons à savoir à tous ceux qui ces présentes lettres verront et orront, que nous avons donné et octroyé as eschevins et as bourgeois de nostre ville d'Arlebeke que il aient marché à Harlebeke au jour de samedy, etc. Ce fut fait en l'an de l'Incarnation de. Nostre Seigneur 1265 ou mois de may, au XXVI an de nostre empire » (23). — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par les archiducs Albert et Isabelle : accordant remise des drois seigneuriaux dus par Joachim Denzenhear, garde-joyaux, à cause du don qui lui a été fait de la terre de Marquette en Ostrevant ; — idem, à Michel Rollin, fermier des moulins Le Conte-lez-Aire, la somme de 150 Livres sur le prix de son fermage, à cause des pertes subies pendant la guerre ; — idem, une somme de 800 livres, par forme de mer-cède, au séminaire du Bon Pasteur de Douai ; — autorisant les abbé et reUgieux de St-Denis à vendre les terre et seigneurie de Solesmes aux archevêque et chapitre de Cambrai agissant pour le supérieur de la Société de Jésus en cette ville (24) ; — amortissant en faveur d'Antoine de Hennin, prêtre, chanoine, pasteur de l'église St-Nicolas d'Ypres, certaines terres à Douai qu'il a acquises, afin d'y bâtir un coUège pour y entretenir de palivres étudiants ; — accordant une somme de 300 livres à Gelasius Lureanus, doyen du diocèse de Cloufeartense en Irlande et principal d'un coUège de sa nation à Rouen, pour l'entretien des 15 prêtres et étudiants dudit coUège qui iront prêcher la foi en Mandé ; — légitimant Charles de Ydiers, natif de Seclin, fils illégitime de Simon de Ydiers, chanoine de Seclin, « mais n'ayant encore aucun ordre, lorsque par occasion de l'imbécillité et fragilité de soû âge, il engendra ledit suppliant, » et de Jeanne de Laire, jeune femme libre. — Àrrentement de 34 verges et demie de terre situées à Hem par Guilbert de

Ras-senghem en faveur d'Engran Agache, « son oiseleur et tendeur de pertuis de toille. »

B. 2809. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 52 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1604. — Attestations au sujet des impositions à la charge des habitants de Haubourdin-Empire, pour leur part dans les aides extraordinaires et les frais dus au prévôt des maréchaux. — « Assiettes et évaluation de la terre deMor-tagne. » — « Advertissement donné tant de bouche que par escript par un nommé Cornille van der Voort, lequel s'est venu rendre pardechà de HoUande, de plusieurs dessin gz de l'ennemy en mars 1604 : premièrement que l'ennemy avoit dessing sur quelques places de Brabant, teUes que Malines, Lierre et autres ; que l'intention de l'ennemy étoit de se desbarquer en l'isle de Casant (Cadsant) en un certain endroict nommé Het quaet Gat comme il a faict depuis, et que, pour y obvier, il seroit expédient fortifier ladicte isle, de laqueUe fortifiant la pointce qui regarde Flexingues, l'on garderoit que de jour U ne passeroit un seul bas-teau vers la mer ; plus, qu'en Hollande y a huit bas-teaux de guerre, fort bien munis et équipez soubz la conduite de don Rodrigo Gasco, préparez, comme U a entendu, pour envahir le chasteau del Nuno sur la coste de Guinée où l'on retire toutes les richesses du Roy qui viennent des Indes, ou l'isle du Prince dessoubs l'Equinoiial ; davantaige diet qu'il seroit bon et expédient d'en adviser en Espagne, affin de promptement y donner ordre ; ce qui se peult faire envoyant les basteaux que Sa Majesté a au détroict de Gibraltar et aultres lieux de peu d'importance vers ladicte isle du Prince ; diet aussy ledict Cornille que le général Mathieu et le commis Buniguen ont, y a plus de huit ans, eulamesme entreprinse ; plus diet que pour oster

(23) Cette chartre est mentionnée dans le 1<sup>er</sup> cartulaire de Flandre, B. 1561, folio 20, sons la date du jour de l'Ascension 1264.

(24) La terre de Solesmes avait été donnée à l'abbaye de Saint-Denis par un diplôme du roi Cbildebert III, en date du 12 mars 705.



à l'ennemy la navigation desdictes Indes, il convient que Sa Majesté tienne diz ou douze basteaux de guerre vers le Cap de Bonne Espérance ou l'isle Sainte Hélaïne, auxquels lieux tous basteaux par nécessité aont obligez faire recognoissance, tant pour se recognoistre que pour prendre reffaichissement, et que tous basteaux estrangers venant en cest endroit, qui est sous l'Equinoxial, s'affaiblissent tellement qu'ils ne sont de deffense, réservé les Espagnols et Portugais qui sont plus forts et soustiennent mieux ledict air, ce qu'il a recognu par l'espérance ; d'avantaige diet que rien ne se résoult pardeçà qu'aussytost il ne soit sceu en • Hollande, oultre plusieurs autres bons avis proffitables tant à l'offensive qu'à la deffensive. » — Réponses du président Richardot aux accusations de trahison portées contre lui par Mathias de la Bruière. — État de la garnison de Mariembourg. — Pièces relatives à la location de la pêche dans la Sambre au-dessus de Landrecies. — Idem, aux deniers employés à l'acquisition d'une maison sise au delà du pont de Cantimpré pour le logement de la garnison et l'augmentation des ouvrages de fortification de la citadelle de Cambrai. — Attestation par les mayeur et échevins de Hesdin, certifiant qu'Anne Brisco et son fils ont été condamnés à une amende de 20 florins pour avoir vendu des grains à un prix excessif. — État des recettes des biens annotés au quartier de Bouchain. — Pièces comptables de la recette du sieur Langenhaye, auditeur de la Chambre des Comptes. — État des exploits faits par des sergents du grand bailliage de Hainaut.

B. 2810. (Portefeuille.) — 26 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1604. — Commissions octroyées par : Jean de Robbes, seigneur de Billy, gouverneur général de châtellenies de Lille, Douai et Orchies, chargeant Jacques Bridoul de rendre ses comptes devant les gens de la Chambre des Comptes : — Jean Caunnez, bailli de Loo, constituant pour pièges et cautions Martin Harleboet et Guillaume de Hanne-ron ; — demoiselle Agnès Fourmestraulx, veuve de Jean de Fyves, chargeant ses procureurs de vendre certain lieu manoir gisant en la paroisse de Dranoutre ; — Charles Widebien constituant son procureur général Antoine de Monchaux, greffier de la Chambre des Comptes de Lille ; — les gouverneur et gens du Conseil d'Artois désignant des huissiers et sergents pour faire des exploits.

B. 2811. (Portefeuille.) — 57 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1604. — Quittances délivrées par : Christophe Godin, receveur général des finances, aux receveurs particuliers des sommes versées sur leur recette ; — le receveur du domaine de Béthunedelasomme de 28 florins, 15 sols aux religieuses du Mont Ste-Marie-lez-Gosnay, pour la finance de l'amortissement par elles obtenu ; — Adrien- Nicart, receveur du domaine de Lille, de la somme de 70 florins, 15 patars, 9 deniers, montant du droit de nouvel acquêt taxé pour deux fiefs gisant à Lens ; — François de Hallewin, P. de Cupère, seigneur de Levai, Jean Desplanques, seigneur d'Espreaux, dame Catherine de Salamanca, Ferdinand de Vassigny, seigneur de Calem-berghe, Marie Martens, veuve de Philippe de Lalaing, écuyer, bâtard de Pontus de Lalaing, seigneur de Bugnicourt, Marie de Gramaye, veuve de Charles Coquel, de rentes assignées sur le domaine de Cassel et bois de Nieppe ; — Jeanne van Schoonhove et C. Veranneman, de rentes sur le domaine du pays de Waas ; — Gilles Goetghebuer d'une rente sur le franc de Bruges ; — Françoise de Potier, abbesse du couvent de Longchamps, de rentes sur le quartier d'Aire ; — Henri, baron de Hamal, d'une rente sur la recette de Samson ; — Nicolas Lefebvre, chapelain de l'église St-Pierre à Lille, d'une rente sur le domaine de ladite ville ; — Antoine de Belvalet, Jean Briois, Renom le Bailly, Jean Duquesne, Mathieu de l'Épine, Willam Obert, conseillers des archiducs au conseil provincial d'Artois, et Dupont, procureur fiscal de la gouvernance de Lille, de leurs gages.

B. 2812. (Registre.) — In-folio, 744 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1605. — « Compte vingt-septiesme de Christophe Godin, conseiller et recepveur général des domayne et finances des archiducqz, de la recette et despence par luy faicte à cause de son estât et office de conseiller et recepveur général desdictes finances, etc. ». — Les recettes s'élèvent à la somme 4,390,536 Livres, 16 sols, 7 deniers tournois ; les dépenses à ceUe de 4,235,715 Livres, 3 sols, 1 denier tournois. Les principaux articles sont les suivants : 1,204,230 livres, 7 sols, 10 deniers à Philippe Le Clercq, trésorier des guerres de Leurs Altesses (folio 425, verso) ; — 14,628 Livres, 6 sols à Guillaume Schotte,

receveur de l'artillerie (folio 433, recto) ; — 611,822 livres, 18 sols, 4 deniers au trésorier et maître de la Chambre de Leurs Altesses (folio 442 , recto) ; — 584.597 livres, 11 sols, 4 deniers à Remy de Vos, commis à la recette et distribution des deniers ordonnés pour les fourrages des chevaux de la cavalerie légère et leur service (folio 446, verso) ; — 1,000 livres à messire Clériadus de Genève, baron de la Baske et de Gaesbeke, comme mari et bail de dame Sabine de Hornes, héritière universelle de feu dame Marie de Hornes, en son vivant marquise de Lullin, comtesse douairière d'Egmont, pour semblable somme due à ladite dame à cause de 2,000 livres que feu Sa Majesté royale lui avait pour certaines bonnes considérations consenties et accordées de pension annuelle (folio 502. recto) ; — 450 livres à « Salomon de Caulx (25), ingénieur de Leurs Altesses, à cause de 75 livres que Leurs Altesses par leurs lettres patentes données à Bruxelles le 21<sup>e</sup> jour de janvier 1605, luy avoient ordonné et accordé de gaiges par mois, à raison de son diet estât d'ingénieur, et pour en icelle qualité leur servir à la fontaine artificielle en leur court audict Bruxelles et en toutes aultres choses que luy seroient commandées au fait de sa vacation, selon les articles par luy signez et exhibez, et icelles reposans esdittes finances, à en estre payé par les mains dudict receveur général des finances, et ce pour les six premiers mois desditz gaiges, commencés le quatorziesme de febvrier 1605, jour qu'il preloit le serment pertinent dudict office d'ingénieur et finiz le 13<sup>e</sup> d'aougst ensui-vant audit an » (folio 535 , verso) ; — 73 livres à Sibrecht Waterloos , graveur ordinaire des scels de Leurs Altesses (folio 536, recto) ; — 4,300 Livres à messire Charles-Philippe de Croy, marquis de Havrech, « pour 86 jours par luy vacquez pardelà le Rhin où il estoit aUer trouver l'armée que le marquis Spinola y conduisoit (26) » (folio 551, verso) ; — 600 livres à messire Robert de Ligne et d'Aremberg, comte d'Aigre-mont, baron de Barbançon, gentilhomme de la Chambre et capitaine des archers de Leurs Altesses , « pour subvenir aux fraiz du voyage que Leurs Altesses les y avoient enchargé de faire vers la ville de

---

(25) Salomon de Caus, ingénieur et architecte, né en Normandie, vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, se distingua dans la mécanique et l'architecture hydraulique, matières sur lesquelles il composa plusieurs ouvrages , entre autres, la Perspective avec la raison des ombres et miroirs, les Raisons des forces mouvantes, l'Hortus palatums ou description du Jardin de l'Électeur à Heildeberg, la Pratique et démonstration des horloges solaires II passa d'abord en Angleterre où il fut attaché au prince de Galles ; ensuite en Allemagne en qualité d'architecte de l'Électeur de Bavière, puis dans les Pays-Bas comme l'indique la mention ci-dessus. Il revint en France et mourut vers 1630. On a prétendu qu'il avait été enfermé ft Bicêtre et considéré comme fou à cause de la découverte de la force élastique de la vapeur que quelques auteurs lui attribuent.

(26) Au mois de juillet 1605, Spinola, avec une armée forte de 16,000 fantassins et de 3,000 chevaux , traversa la plus grande partie du duché de Clèves et de la Wesphalie, pour s'emparer des villes d'Oldensel et de Linghen.

Dunkerke pour y recevoir les ambassadeurs du Roy de la Grande-Bretagne et les accompagner jusques en la court de Leursdites Altèzes à Bruxelles (27) » (folio 552, recto) ; — 351 Livres, 12 sols, 6 deniers à messire Jean de Drenckwairt, chevaUer, seigneur de Dormaele, conseiller et trésorier-général des finances de Leurs Altèzes, pour 26 jours par lui vaqués « tant en la ville de Gand que Anvers pour le fait des amutinez et d'induire ceulx du magistrat audict Anvers au furnis-ement de 36,000 Livres pour leur quote en l'ayde de 200,000 pareiUes Livres que les Estatz de Brabant avoient accordé pour l'entretènement desdits amutinez » (folio 555, recto) ; — 481 livres, 10 sols à messire Charles de Bourgogne, chevaUer, seigneur de Bredam, gentilhomme de la bouche de Leurs Altesses, « pour 15journs par luy vacqués es mois d'aougst et septembre 1604 au voyage par luy fait doiz la ville de Gand pour de la part d'icelles aller trouver à Spa le ducq de Lorayne (28), la duchesse de Clèves (29) et le comte de Vauldemont (30) » (folio 555 , verso) ; — 81 Livres à Pierre Le Poivre, ingénieur de Leurs Altesses, « pour 27 jours par luy vacquez soit en la villedu Quesnoy pour y dresser la modeUe d'une bresse Ulecq tombée entre le *pissoteau* et le moulin du *Gar*, soit à Landre-cies pour visiter les ouvraiges y requis, signamment le dressement d'ung nouveau pont-levis sur le long pont de la porte dudict Quesnoy, et en la ville d'Avesnes pour y faire une aultre modeUe d'une retenue ou bat-

---

(27) La paix entre l'Espagne et l'Angleterre fut conclue en 1604. Voir Corps diplomatique de Dumont, tome V, p. 32.

(28) Charles II ou III dit le Grand, duc de Lorraine, mort en 1608.

(29) Antoinette , fille de Charles-le-Grand, duc de Lorraine, mariée à Jean-Guillaume, duc de Juliers et de Clèves.

(30) François, comte de Vaudemont, troisième fils de Charles-le-Grand.

tardeau joindant le bollevarl de Renti, à la sortie de la rivière » (folio 564, recto) ; — 1,988 livres, 17 sols, 6 deniers , à messire Charles, prince comte d'Aremberg, baron de Zevemberg, chevalier de l'ordre de la Toison - d'Or, etc., « à quoy revendent 149 jours de vacations par luy faictes à l'ordonnance de Leurs Altèzes vers le roy d'Angleterre , etc. » (folio 567, recto) ; — 3,500 livres au même, « tant à bon compte des vacations par luy faictes avecq le connestable de Castille, président Richardot et audiencier Verreycken au royaume d'Angleterre pour y traicter la paix entre leur pays de pardeçà et ledict royaume d'Angleterre, que des desboursemens par luy faitz en plusieurs dons, présens et aultres affaires secretz concernans le service de Leursdictes Altèzes » (folio 568, recto) ; — 6,264 livres à messire Louis Verreycken, chevalier, du Conseil de guerre, secrétaire et audiencier de Leurs Altesses, etc. « pour la parpaye du voyage par luy fait au traité de Vervins » (folio 570, verso) ; — 2,400 livres à Nicolas Scorza, « tant à cause de ses vacations que desboursemens par luy faitz es années et 1604 en royaume d'Angleterre et Ecosse pour y traiter et négotier plusieurs affaires concernans grandement le service de Leurs Altèzes pendant l'absence du prince comte d'Aremberg » (folio 572, verso) ; — 5,000 livres à messire Lamoral, prince de Ligne et du Saint Empire, marquis de Roubaix, etc., « en tant moins du voyage qu'il alloit lors faire vers le Roy et la Royne d'Espagne pour leur congratuler l'heureuse naissance du prince leur premier filz (31) » (folio 574, verso) ; — 1,300 livres à messire Philippe de Mérode, baron de Frenzt, receveur héréditaire des briefz d'Aertrycke, etc., « pour le voiaige que, ou mois de septembre et octobre 1603, il avoit fait, à l'ordonnance de Leurs Altesses, vers le duc de Clèves et Juliers, estant lors à Trêves, et pour celluy qu'il avoit fait ou mois de mars vers le duc de Lorraine, le ducq de Bar et le cardinal de Lorraine » (folio 575, recto) ; — 1,000 livres à Michel Coignet, cosmographe (folio 584, verso) ; — 500 livres à Philippe et Nicolas Raust, Jean Vermeulen, JeanFolcart, JeanCocquel, Gaspard Raust, Renier Débours , Hubert Hautelet, Jacques et Philippe Vermeulen, tous joueurs d'instruments de la cour de Leurs Altesses, « savoir à chacun 50 livres pour leur salaire d'avoir joué doiz les Quaresmeaulx derniers jusques audit premier jour dejuingl605 en ladict court, mesmes aux derniers balz faitz par occasion de l'arrivée et séjour pardeçà des ambassadeurs du Roy de la Grande-Bretaigne et aultrement là et ainsy que leur avoit esté commandé » (folio 607, recto) ; — 200 livres à André de Chauvel, du pays de Bourgogne, « pour les fraiz par luy supportez à Calaix où il avoit esté détenu prisonnier secrètement

par le temps de quatre mois, les fers aux pieds, pour avoir esté ensamble ses consortz descouvertz de certain affaire secret qu'ilz menoient pour le service de Leurs Altèzes contre les rebelles d'icelles en Hollande et Zeelande, et pour habiller et ayder à vivre aussy pour mectre la main à certain ouvraige qu'il avoit emprins » (folio 608, verso) ; — 250 livres au même, « en considération de plusieurs services que depuis trois ans qu'il avoit esté pardeçà, il avoit fait à Leursdictes Altèzes en divers endroitz » (folio 609, recto) ; — 135 livres à Jean Petit, exilé de France (folio 611, verso) j — 50 livres à Antoine van Cuyck, « bourgeois de la ville de Bergues-sur-le-Zoom, en don et adjuda de costa une fois, en considération que passé trois ans, il estoit parti de ladite ville de Bergues, laissant et abandonnant tous ses biens pour faire entendre à Leursdites Altèzes chose de grande importance, touchant leur service, pendant lequel temps il avoit souffert et enduré beaucoup d'in-commoditez et nécessitez, et en récompense de sa fidélité et des services qu'il avoit proposé d'effectuer » (folio 612, recto) ; — 25 livres à Bonello Bonelli, un des plus vieux serviteurs de feu la duchesse de Parme, en don pour Dieu et en aumône (folio 630, verso), — 30 livres à Louis Parcet, français réfugié (folio 632, recto) ; — 50 livres à demoiselle Philippote de Montmorency, « en don une fois pour se rendre en ung cloistre des religieuses pour y veoir et apprendre les bonnes et saintes religieuses vies et finalement sé résouldre à quoy la grâce de Dieu luy vouldroit appeller » (folio 632, verso) ; — 10 livres à Jean Logerot, réfugié de France (folio 637, recto) ; — 574 livres, 18 sols à messire Philippe Dayala, chevalier et commis des finances de Leurs Altesses , résidant pour leurs affaires vers le roi de France, « à quoy montoient les parties desboursées et exposées par ledit commis Dayala, pour le service de Leurs Altèzes, depuis le premier de febvrier 1605 jusques et y compris le dernier d'aougst en suyvant audit an à diverses

---

(31) Philippe, file de Philippe III et de Marguerite d'Autriche, né à Valladolid, le 8 avril 1605 , succéda à son père le 31 mars 1621.

personnes pour plusieurs advis qu'elles luy avoient fait d'aulcuns affaires secretz et entreprinses sur le pays de Leurs Altèzes » (f° 646, verso) ; — 2278 livres, 17 sols à messire Ermand de Grobbendoncq, chevalier, baron de Hobocque, seigneur de Hinghem, etc., résidant pour les affaires de Leurs Altesses vers le Roi de la Grande-Bretagne, « pour pareille somme qu'il avoit payée et exposée pour le vin des capitaine, maîtres pilotes et marriniers de la pinasse dudit Roy en passant la mer doiz Dunckercke à Dolivres ; item, pour cinq aultres navires anglois ayans transporté les chevaulx que Leurs Altèzes envoyoient audit Roy de la Grande Bretagne et gens du marquiz de la Laguna et aultres présens que Leursdites Altèzes avoient fait audict Roy, ensemble aux trompettes, tambours et aultres officiers du Roy estans venu donner la bienvenue audit baron de Hobocque » (f° 647, verso) ; — 13912 livres, 17 sols à Robert Staes, conseiller et maître général extraordinaire des monnaies et orfèvre de Leurs Altesses, « pour semblable somme que deue estoit audit Robert Staes pour joyaulx et aultres bagues qu'il avoit fait faire pour le service de Leurs Altèzes au mois de janvier 1605, assavoir : 5100 livres pour une branche d'or et diamant esmaillée de vert, blancq et rouge, faicte en forme de penâche, garnye de 115 diamants, grans, moyens et petits, tables, poinctes et aultres sortes ; item, 4050 livres pour ung aultre joyau d'or et diamants esmaillé de blancq, rouge, bleu et verd, fait en relief, à l'usage de Milan, pendant en deux chaînettes, chacune de trois chaînons, chasque chaînon enrichy d'ung diamant, estant ladite bague parmy les quatre pendants et les trois embas et ung en haült, gamy de 63 diamants, les dix grandz tant tables, pointes que d'aultres sortes' et tous différens ; item, 3000 Livres pour ung vase ou pot d'agate orientale avecq la couverte et les restans 1462 Livres, 17 sols pour le pied ou cercle d'or mis et apposé audit vase ou pot d'agate , compris 150 pareilles livres pour la façon » (f° 650, recto) ; — 2074 livres, 15 sols au même, « pour la chaîne avec médaille d'or par luy Uvrée portant les effigies de Leurs Altèzes, présentée de leur part à l'écuyer du Roy de la Grande Bretagne, ayant amené pardeçà les chevaulx, deyns et chiens que Sa Majesté leur avoit fait présent » (f° 650, verso) ; — 35999 U-vres, 7 sols, 6 deniers à Artur Rasières, orfèvre, résidant à Anvers, « à quoy reviennoient les cinq bassins et cinq esguières ou vases d'or que Robert Staes, orfèvre de Leurs Altèzes, par ordonnance d'icelles, avoit fait faire audit Artur de Rasières \* (P 651, verso) \\_ — 45 livres à CamUle de Bachere, substitut, contrôleur de la court de Leurs Altesses à Bruxelles, « pour faire payement aux manouvriers ayans assisté à empacquer les bassins que Leurs Altèzes envoyoient à aulcuns ministres en Angleterre et aussy les coffres des tapisseries » (f° 652, verso) ; — 531 Livres, 8 sols à Jean van Gelre, orfèvre, « à quoy montent l'or et la façon d'une chayne ot la médaille portant les effigies

de Leursdites Altèzes, présentée à Bouchard Bouwer, docteur es droictz, conseilUer du comte d'Oldenburch, venu vers icelles pour relever le fief de Jeveren » (f° 653, verso) ; — 75 livres au receveur général des finances, qu'il avait données aux palfreiiiers qui ont amené les cinq chevaux dont le comte d'Oldembourg avait fait présent à Leurs Altesses (f° 654, recto) ; — 1536 livres à Jean van Gelre, pour une chaîne avec la médaiUe d'or portant les effigies de Leurs Altesses, présentée à Mathéo Welsler, trésorier général de l'Empereur, envoyé en ambassade vers Leursdites Altesses (idem) ; — 7315 Livres à Catherine van den Eynde, veuve de feu Jacques Geubels (32), « pour l'achat de 13 pièces de tapisserie de l'histoire de Josué, ouvrées de soye et filet fin que Leursdites Altèzes avoient fait faire d'elle au mois de janvier 1605 pour leur hostel estant chacune pièce de cinq aulnes en hauteur et contenant ensemble 385 aulnes » (f° 656, recto) ; — 3330 Livres a la même, « pour l'achat de sept pièces de fine tapisserie ouvrées de soye et sayettes de l'histoire de Troye, de cinq aulnes en hauteur la pièce, laqueUe tapisserie, Leursdites Altèzes avoient fait achapter pour leur hostel contenant en tout 185 aulnes » (f° 656, verso) ; — 551 Livres à Nicolas Mertens, maître verrier, « pour avoir refaict et accomodé l'an 1604 la verrière de Notre-Dame des Sept-Douleursque Leurs Altèzes avoient fait mettre l'an 1602 en l'église de Nostre-Dame à Laken-lez-la ville de BruxeUes, ayant esté rompue en plusieurs endroitz par la grande tempeste des ventz » (f° 657, recto) ; — 470 livres à Josse Bechberge, « painctre et hérault d'armes, pour avoir Uvré et painct à or et

---

(32) La famille Geubels, de Bruxelles, donna plusieurs célèbres, tapissiers de haute lisse , entre autres François, conseiller communal en 1564, 1574, 1576, receveur communal en 1577, Jacques, mari de Catherine van den Eynde, Jacques, leur fils, qui fut doyen des tapissiers de Bruxelles en 1626-1627

argent fin et faulx grand nombre de blasons petitz et grandz mis aux draps d'or, vlour et bavettes tenduz allentour de la chapelle de la court de Leurs Altèzes, à Bruxelles et à la chapelle ardante y dressée, aussy aux haches mises au râtelier de ladite chappelle ardante et sur l'autel, et ce au vigile et jour des funéailles et obsecques célébrées en laditte chappelle le 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> d'apvril 1603, à cause du trespas de feu Madame l'Impératrice, aussy pour avoir painct à huyle et or et argent fin les armoiries de ladicte feu Impératrice sur ung tableau de bois avecq sa cornice, pendu devant la porte de la grande salle de ladite court » (f<sup>o</sup> 662, recto) ; — 375 Livres à Jean van Haecht, marchand à Anvers, « pour quelques rares conches et cocquilles de mer qu'il avoit vendues et livrées au contentement de Leursdites Altèzes es mains de leur garde-joyaulx Joachim Denzenhar » (f<sup>o</sup> 667, verso) ; — etc.

B. 2813. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1605. — Mandements : des archiducs Albert et Isabelle ordonnant aux trésorier général et commis des finances de passer ès comptes d'Etienne Croonembourg la somme de 250 Livres payée à Thomas Labbe : — des échevins de Bruges prescrivants de faire payer les frais d'un banquet offert au lieutenant du comte de Furnes de passage dans cette ville (pièce flamande) ; — idem, de payer 6000 livres à Pierre Baltyn, commis au paiement des ouvrages de fortifications d'Ostende ; — des gens des finances de passer au compte de Richard d'Alscheyt, receveur de Bourgogne, la somme de 344 Livres 17 sols, en remboursement de ce qui lui est dû par suite de la différence des monnaies ; — idem, de passer au compte de Jean Despretz, receveur des domaines au quartier de Douai et Orchies, la somme de 300 Livres en déduction de sa recette de Marquette en Ostrevant. — Constitution de rente sur les ville et duché de Cambrai.

B. 2814. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 6 pièces, papier, 1 sceau.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1605. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par les archiducs Albert et IsabeUe, les gens des comptes ou des

finances, etc. : accordant une pension annuelle de 200 livres à Marie de Zomberghe, veuve de Nicolas de Catris, maître de camp- d'un tierce espagnol ; — érigeant en vicomte la terre de Haubourdin et Emmerin en faveur de Nicolas Duchâtel, seigneur de la Howarderie, avec convention pour le paiement des aides ; — accordant remise d'un tiers des droits seigneuriaux dus par messire Philippe de Buisson, seigneur de Hecque, prêtre, sur sa requête contenant, « comme après la défaite de Flandres près nostre ville de Nieuport adevvenue en l'an 1600, à la première levée qui se fist de noz compagnies d'ordonnance, il se mist en nostre service en qualité d'hommes d'armes de la compagnie de nostre très-chier et féal cousin, chevalier de la Thoison d'or, gentilhomme de nostre Chambre et de nostre Conseil d'État, le prince de Ligne, etc., avec espérance de continuer, que fut cause qu'estant ladite compagnie renvoyée à la maison, U retint néantmoins ses chevaulx et armes environ deux ans afin d'estre tous-jours prest, et voyant qu'on ne se servoit d'icelle, luy print envie de retourner aux estudes avec intention de se promouvoir à Testât sacerdotal, comme il a fait, nonobstant qu'il avoit soustenu de fortz granz fraiz pour le peu de temps qu'U avoit hanté la guerre, qui est cause que pour le présent il se trouve encore en peine à faulte d'avoir esté entretenu comme on pensoit, et comme il a deux rentes au rachapt du denier quarante etc., » ; — idem, à la veuve d'Achille de Boom et à ses cohéritiers un atermolement pour payer par annuités, en 12 ans, la somme de 3000 Livres, à cause « qu'ils n'ont sceu furnir audit accort, à raison tant de la continuation et augmentation des troubles que ruine de certaine maison et héritage entourée d'eau scituée à la paroisse de St-Pierre..... lez nostre ville de Bruges, appertenant pour ung quart ausdits supplians, laqueUe, pensans vendre ou engager audict effect, auroit esté bruslée par ceulx d'Ostende après que la garnison de feu de très-haulte mémoire le Roy Philippe deuxiesme de ce nom, nostre honoré seigneur et père (que Dieu absolve), auroit esté tirée, afin que l'on n'y mist aultre garnison pour leur empescher le passaige et excursions qu'ils firent journellement esdits quartiers, etc. » ; — autorisant Nicolas van Meerstraten, marchand à Dunkerque, à exporter en France et en Angleterre 50000 livres de houblon ; — accordant remise de 275 Livres, 10 sols, 1 denier sur ce que Foursy Despretz, receveur ordinaire des aides d'Artois, doit

de son dernier compte ; — autorisant les abbesses et religieuses du couvent des Brigittines, à Lille, à acquérir des propriétés ; — faisant remise des droits seigneuriaux dus par le seigneur de Noyelles pour l'acquisition de la seigneurie d'Oisy, sur sa requête portant « qu'il avoit longue espace d'années servy à feu de très-haulte mémoire le feu Roy Philippe, deuxiesme de ce nom, nostre très-honoré seigneur et père, que Dieu absolve, et depuis à nous, esquelz services et nommément en la dernière journée de Grave, il auroit souffert beaucoup de pertes, mesme de neuf chevaux de service, de toutes ces hardes et bagages, outre plusieurs autres dommaiges à luy survenuz, etc. » ; — prorogeant l'octroi de lever des impositions accordées à la ville de Lille par le roi Philippe II, le 2 mai s 1598, < pour le total paiement des grandes charges, en quoy «ont obligez les habitans, et courans en rente jusques à quatre mil florins de reste à leur charge, et qui convient encoire présentement refaire et raccoustrer la porte et pont de certaine bresche d'icelle ville du costé de France venue en telle décadence depuis ung an enchà, que sans y remédier promptement le tout viendra en totalle ruine, etc. » ; — annulant la sauvegarde accordée précédemment à Jean Nicolas, « comme convaincu des plus grands et gros crimes et notoirement de félonie contre son propre seigneur ».

B. 2815. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin, 43 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1605. — Adjudications : des recettes du double impôt du métier de Bouchaute (pièce flamande) ; du forage des vins, gambage des cervoises, de *lapaïsson au bois Le Comte*, de l'étalage des deux fêtes à Landrecies, des avoines du domaine de Landrecies, des marais et pâturages de cette ville, des maltôtes, du marteau du bois Le Comte, du bailliage des *francs empires de Tenremonde* situés dans la châtellenie de Lille, le Tournésis et Courtrai ; — prise de la terre de Mortagne engagée au prince de Ligne. — Exploits faits par des huissiers ou sergents du grand bailliage de Hainaut. — Attestations délivrées par : les échevins de Cambrai certifiant, en faveur d'Etienne de Croonembourg, receveur au quartier de Cambrai, que Daniel Oudard, marchand dans ladite ville, n'a payé aucun droit pour l'acquisition d'une maison ; — les échevins de Marchiennes au sujet de certains articles sur la

juridiction de cette ville ; — Lucas van der Vliet, lieutenant de la franche forêt de Mormal, au sujet des journées employées pour la marque des bois dans ladite forêt. — Rôle des officiers de justice et de recette du comté de Namur qui doivent être en fonctions jusqu'en 1611. — Information sur les blessures faites à Paul de Lafontaine. — Inventaire des pièces envoyées à Messieurs des finances concernant la terre de Mont St-Vincent en Charolais. — Compte de Robert de Berry, argentier de Montreuil ; — idem, de Paul Neve, bourgmestre, échevin et receveur du métier d'Hulst. — Pièces comptables de la recette générale de Westflandre.

B. 2816. (Portefeuille.) — 15 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1605. — Lettres de commission octroyées par : les archiducs Albert et Isabelle aux gens de la loi de la seigneurie de Pieter dans la paroisse d'Auberch, pour informer dans la cause de Jean Maes contre Jacques Empis ; — messire Louis de Blazere, chevalier, seigneur d'Idewalle, instituant receveur de la watergravie et moères de Flandre, Jean Mylman, receveur des biens annotés au quartier de Gand ; — par les gens des finances, instituant Jean de Latappe prévôt de Poilvache. — Désignation d'huissiers et de sergents pour faire des exploits par les gouverneur et gens du Conseil d'Artois.

B. 2817. (Portefeuille.) — 56 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1605. — Quittances délivrées par : Christophe Godin des sommes reçues des receveurs particuliers ; — Jean de Haze, Charles Du Hetz, chanoine de Notre-Dame de Tournai, Gilles de Lens, baron des deux Aubigny, pour des rentes sur le domaine de Cassel et le bois de Nieppe ; sœur Marthe Duez de l'hôpital St-Jean de Lestre à Arras, de la somme de 215 livres provenant d'une rente accordée audit hôpital par feu les comtes et comtesse de Flandre ; — les roi, connétable et grand connétable de la confrérie de St-Sébastien à Arras, de la somme de 155 florins, 4 patars pour une année de la redevance de quatre lots de vin accordés à ladite confrérie tous les dimanches et fêtes par les archiducs ; — Walleran Obert, Jean de Grospré, Jean Briois, conseiller des archiducs, Aert Brier, Pierre van den

Bossche, messenger, François Keukelaere, de leurs gages et pensions.

B. 2818. (Portefeuille.) — 2 cahiers, in-folio, 94 feuillets, papier.

Mai et novembre 1606. (33). — « Estats des deniers reçuz et payez à l'ordonnance des Archiducqz par Christophe Godin, conseiller et recepveur général des finances de Leurs Altèzes durant les mois de mai et novembre 1606. » Le total de la recette du mois de mai 1606 est de 89,314 livres, 12 sols, 2 deniers de Flandre ; celui de la dépense de 153,296 Livres, 17 sols, 8 deniers, même monnaie ; la recette du mois de novembre est 184,861 livres, 17 sols, 5 deniers de Flandre ; la dépense de 215,149 livres, 12 sols, 5 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 1,406 livres, 10 sols, 6 deniers à Remy de Vos, « commis, en vertu de certain acte de Leurs Altesses, à la recette et distribution des deniers ordonnés pour les fourrages des chevaux de la cavalerie légère et leur service et de ceux de l'infanterie espagnole et italienne pendant qu'ils avoient hiverné et tenu garnison es villes de Brabant, Flandres et autres pays de Leurs Altesses » (folio 22, verso) ; — 1,000 livres à dame Cornelia de Lalaing, baronne douairière de Hamal et de Monceau (folio 25, verso) ; — 1,000 livres à damo Philippe de Mastaing, comtesse douairière d'Ysenghien (folio 25, verso) ; — 125 livres à don Pedro de Toledo, chapelain *mayor* de Leurs Altesses, ayant résidé pour les affaires d'icelles en la cour de Rome (folio 27, recto) : — 500 Livres à Robert Willemssone, fauconnier, « à cause de 1,800 pareiUes livres que feu Sa Majesté Royale luy avoit accordées de traitement par chacun an pour entretenir ordinairement douze oiseaulx pour voler aux hérons, ensem-les chevaulx tant pour sa personne que pour ses gens, etc. » (idem) ; — 250 livres à SibyUe de Troignée, veuve de feu François de Masières, en son vivant capitaine d'infanterie bourguignonne *in tertio* du baron de Balançon, « en considération des services que ledit feu capitaine François de Masières avoit faitz, à Leursdites Altèzes et pour s'entretenir avecq ses deux petitz enffans » (folio 31, verso) ; — 7 livres, 10 sols à George Andro, de Constantinople, « genitzaire, » et à Pesara, sa femme, en don de grâce spéciale (folio 34, verso) ; — 3,579 livres, 4 sols à Ferrante Balbani, marchand négociant à Anvers, « de grâce spéciale par forme de récompense, une fois, en considération de plusieurs services qu'il avoit faitz à icelles pour l'ad-vancement de leurs affaires dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (folio 35, recto) ; — 130 livres à Robert Willemssoone et

Jean van Trier, fauconniers, « pour l'achapt fait à la Campigne de trois faulcons que Leurs Altèzes avoient envoyés au Roi de France, compris les dépens du voiaige, et pour l'envoy et despens de trois gerfaulx que icelles avoient fait présent au ducq de Lorraine » (folio 37, recto) ; — 1,200 livres au receveur général Christophe Godin, « pour certains affaires concernans grandement le service de Leurs Altèzes dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (idem) ; — 34,584 livres, 7 sols, 6 deniers à Philippe Le Clercq, conseiller et trésorier des guerres des archiducs, « pour emplier au fait de son office, mesmes en faire payement à Pierre et Nicolas van Merstraten des 200 draps *mescles* contenans par ensemble 8,925 aulnes au pris de 3 Livres, 17 sols, 6 deniers dite monnaie l'aulne, livrez par ordre de Leurs Altèzes à la garnison du pays et duché de Luxembourg » (folio 21, recto de l'état de novembre) ; — 14,238 livres, 15 sols au même (folio 21, verso) ; — 730 livres au même pour en faire paiement à Léonard Micauld, commissaire général des montres des gens de guerre de Leurs Altesses (idem) ; — 4,566 livres, 12 sols, 8 deniers au même pour payer un mois de gages à la garnison du château de Namur, de Charlemont et de Samson et » aux entretenuz et mortes payes Ulecq » (folio 22, recto) ; — 11,491 livres, 17 sols au même pour le paiement de la garnison de Maestricht des deux tiers de ce qui lui était dû (idem) ; — 2,000 livres à Michel Anseu, commis à la recette et distribution des deniers ordonnés pour les ouvrages de Mariemont (folio 23, verso) ; — 500 Livres au même pour en faire payement à Adrien de Barbiers \* en tant moins des *buses* (conduites) qu'ils devoit faire pour la fontaine audit Marie-mont » (folio 24, recto) ; — 109 livres, 10 sols à Jean de Lion, *armoyeur* de Leurs Altesses, pour sa pension annuelle (folio 28, recto) ; — 391 livres à messire Otho Hartius, conseiller et avocat fiscal au grand Conseil de Leurs Altesses et Renier van Ryswyck,

(33) Le compte de la recette générale de l'année 1606 manque à la collection des Archives du Nord. Les états des deniers reçus et payés comblent cette lacune pour les mois de mai et novembre de ladite année.

licencié ès droits, « pour le voyage qu'ils avoient fait en cest an 1606 doiz Malines à Paris, tant en allant, séjournant, que retournant pour y entrer en communication et conférence amiable avecq la Royne Marguerite ou ses députez sur le droit et action prétendu par la Sérénissime Infante à la succession d'aulcuns contez, baronnies, seigneuries et aultres biens délaissiez par feu la Royne Mère son ayeule (34) » (folio 30, recto) ; — 400 livres à messire Gilles du Faing, chevalier, seigneur de Corruwe, gentilhomme de la bouche de Leurs Altesses et conseiller de courte robe au Conseil provincial de Luxembourg, « en tant moins des vacations qu'il avoit faictes par charge de Leursdites Altèzes à rencontrer et conduire le cardinal de Lorayne (35) venant dudit Lorayne visiter Nostre-Dame de Mon-taigu » (folio 31, verso) ; — 390 livres à Sylvain Boullain, ingénieur de la cour de Leurs Altesses à Bruxelles, pour les vacations faites par lui « es villes de Lière, Anvers, Binch, Vilvorde et vers Nostre-Dame deMontaigu pour les afiaires de son entremise » (folio 32, verso) ; — 150 livres à Pierre Vict, jardinier du grand jardin de Leurs Altesses, en don et *mercède* (folio 35, verso) ; — 100 livres au receveur général des finances pour affaires secrètes (folio 39, recto) ; — 32 livres au même qui les a payées « à certaine honneste demoiselle incogneue souffrant nécessité et les restans douze livres au, notaire Henry Van den Heyden » (idem) ; — 1636 livres, 13 sols à Robert Staes, orfèvre, « pour deux chaisnes d'or l'une de dix et l'aultre de quatre tours et deux médailles d'or avecq les effigies de Leursdites Altèzes, présentées de la part de Leurs Altèzes aux ambassadeurs du Roy de Denne-marcq venuz pardeçà pour le service d'icelles Leurs Altèzes » (folio 40, verso) ; — 1,120 Livres, 2 sols à Jean Diertyns, hôte à l'Heaume Rouge en la ville de BruxeUes, « à. quoy montoit le deffroyement des ambassadeurs de Dennemarcq » (folio 40, verso) ; — 1,318 Livres, 15 sols, 3 deniers à François et Ferdinand Jacquet, frères, marchands de draps de laine et de soie, Nicolas Joly, couturier et Antoine van Leeuwe, chaussetier, tous demeurant a BruxeUes, « à quoi revennoient les fraiz et dépens de la Uvrée que, doiz le mois de juing 1605, Leurs Altèzes avoient ordonnée estre délivrée aux chevalcheurs et messagers de leur écurie, ensemble aux deux messagers de leurs Chambres des Comptes à Lille et en Brabant, en nombre de 37 personnes » (folio 41, verso) ; — 200 Livres à Antoine Janssens van Otterdyck, fauconnier, pour l'achat de 6 gerfauts sors de Norwège envoyés au Roi d'Espagne (folio 42, verso) ; — 150 Livres à Lucas Pieters, fauconnier,

pour le port de 6 gerfauts envoyés à l'Empereur (folio 43, verso) ; — 400 Livres au receveur général des finances, a pour semblable somme que, à l'ordonnance de Leurs Altèzes, U avoit payée comptant en diverses espèces d'or et d'argent aux inhabitants de Zundert-lez-la ville d'Anvers es mains de Cornille Janssens de Bruyn, pouf affaires concernans le service de Leursdites Altèzes dont, à la relation de ceulx desdittes finances, iceUes avoient contentement et satisfaction et n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (folio 44, recto) ; — 3,856 livres à messire PhiUppe d'Ayala, chevalier, conseiller et commis des finances de Leurs Altesses, ayant naguère résidé pour leurs affaires chez le Roi de France, «pour pareille somme par luy desboursée, par exprès ordre de Leursdites Altèzes, à savoir 1,043 livres à Simon Aveline, orfèvre à Paris, pour ung bassin avecq son vase et une coupe d'argent dorez et ciseliez, pesant le tout 23 marcs et demy, à raison de 44 livres le marcq, et 9 livres pour les estuiz, dont avoit esté fait présent à la demoiselle de Piaulant, gouvernante de la princesse Elisabeth, fille aînée dudit Roy (36), que Madame la Sérénissime Infante avoit fait lever du fond de baptesme ; item, 1,200 Livres payez à Pierre Filas-sier, aussi orfèvre à Paris, pour une grand croix d'or esmaiUé, enrichie de dix-huit grandz diamantz, que avoit esté donnée à la dame de Monglas, intendante de la maison des enfans dudit Roy ; item, 1,020 Livres en 150 doublons d'Espagne, pour la chambre de ladite princesse ; item, 340 livres à la nourrisse de ladite princesse ; item, 13 livres, 10 solz pour deux bourses lassées d'or et d'argent ausqueUes furent mis lesdits doublons pour les présenter ausdites personnes, et les restans 240 livres pour le vin des héraultz, trompettes, violons, haultbois et les tambourins dudit Roy » (folio 44, recto) ; — etc.

---

(34) L'archiduchesse Isabelle était petite-fille de Catherine de Médicis par sa mère Isabelle ou Elisabeth de France. Elle était ainsi nièce de Marguerite de Valois.

(35) Charles, cardinal de Lorraine, évêque de Strasbourg, fils de Charles-le Grand, duc de Lorraine, et de Claude de France, fille de Henri II. Il mourut le 24 novembre 1607.

---

(36) Elisabeth, fille de Henri IV et de Marie de Médicis, née le 22 novembre 1602. Elle épousa le roi d'Espagne Philippe IV.



B. 2819. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1606. — Mandements : des archiducs ordonnant au duc d'Arschot, grand bailli du Hainaut et aux gens du Conseil à Mons, de prendre des mesures pour « extirper le détestable crime de sorcellerie, magie et semblables inventions diaboliques qui s'en vat accroissant entre nos vassaulx et subjects, et d'aultant que la principale difficulté se rencontre en la marche et descouvrement des suspecte et diffamez dudit crime » ; les archiducs « enchargent de se servir à cest effet et pour les descouvrir de tous moyens juridicques qu'en aucun des aultres crimes énormes et privilégiez le stil et pratique judiciaire ont reçu, mesmes au regard des délateurs et dénonciateurs afin de les rendre tant plus promptz et volontaires pour les déférer (oires qu'il deust estre par promesse de grâce endroit de complices et délayer ou regard des aultres) ; comme aussi » ils entendent qu'on ait « à procéder en toute rigueur contre ceulx qui seront attaintz et convaincus dudit crime, exécutant contre eulx les paines statuées par les loix tant divines que humaines, sans aucun por (peur) ou dissimulation, trovans y estre par icelles pièça si exactement pourvue qu'il n'y chiet qu'adjouster de nostre part que de vous enjoindre la prompte et rigoureuse exécution d'icelles, etc. » ; — du roi Henri IV prescrivant à Phi-lipeaux, trésorier de l'Épargne, de payer à maître Royseau, chirurgien du Roi, la somme de 300 livres, reliquat de son traitement ; — des gens des comptes ordonnant à Jean de Martigny, receveur du domaine de Landrecies, de produire ses comptes ; — idem, prescrivant au receveur des exploits de Maubeuge de payer à la dame Antoinette du Roste veuve de feu Pierre de....., receveur des exploits de la prévôté de Maubeuge, la somme de 29 livres, 17 sols, reliquat du compte de son mari.

B. 2820. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin, 1 pièce, papier, 1 sceau.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1606. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par les archiducs Albert et Isabelle : accordant aux abbessse et religieuses du couvent St-Élisabeth du Quesnoy une somme de 150 livres pour être employée à des travaux d'agrandissement de leur couvent, sur leur requête contenant que « cy devant elles estoient bien

et commodeusement logiez tant d'église, monastère, cloistre que maisons avec grande amplitude de jardinage furny d'aultres leurs nécessitez sans estre chargiez de rentes, mais comme pour estre ladite ville frontière, fut trouvée convenir du temps de feu de trèshaulte mémoire l'Empereur cincquième (que Dieu ait en gloire), de faire mettre jus tous lesdits biaux édifices et y faire faire une grande haulte plateforme pour la fortiffication d'icelle ville, de façon que nonobstant toutes les remonstrances desdites religieuses, leurs pleurs et gémis-semens, le tout fut destruict, ayans les matériaux y mis jus, gastez et du tout perduz pour elles, esté prizez et estimez à plus de onze à douze mille florins, combien que pour le présent ilz cousteroient quatre fois davantage selon qu'est apparu de ladite prisée, etc. » ; — remise du quart du *quint denier* seigneurial dû par Pierre Houblon pour la vente d'un fief de 50 mencaudées de terre à Roesne près le Quesnoy ; — idem, à Maximilien, comte de Boussu, gouverneur de Béthune, du tiers des droits seigneuriaux dus pour la vente de la seigneurie de Gamerayes ; — idem, à Josse Féron, de la somme de 216 livres, 18 sols dont son père est resté redevable sur le compte des travaux de fortification de Tournehem pour l'année 1551, sur sa requête contenant « qu'il ne sçait à parler que son dit père ait oncques eu telle entreprise pour n'en avoir veu aulcunseignemens, parce que environ ce temps-là leur maison fust entièrement bruslée avec tout ce que y avoit dedans, etc. » ; — autorisant Jean van Merstraten à exporter 200,000 livres de houblon ; — idem, la ville de Tourcoing à lever une imposition de 10 patars sur chaque rondelle de bière et 1 patar par lot de vin pendant six ans, pour les deniers en provenant être employés au paiement des dettes de la ville, sur la requête des échevins portant « que dez le commencement des guerres civiles et signamment depuis que l'ennemy de feu nostre très cher et très honoré bon seigneur et père que Dieu ait en sa sainte gloire, et nostre, auroit prins et occupé la ville de Menin, frontière de ladite chastellenie et voisine dudit Tourcoing, voyans la ruine de leurs voisins et de leurs églises, si comme celles de Hallewin, Bondues, Ques-noy-sur-la-Deûle, Wambrechies et d'aultres villaiges circumvoisins, bruslées et saccagées par l'ennemy, pour l'apparence qu'il y avoit de tomber en semblable inconvenient, et se voyans inquiétez par lesdiz ennemis de leur payer contribution pour pouvoir conserver

leur église, et ledit bourg de Tourcoing, ils auroient finalement esté constraintz de leur payer, ce que leur auroit ainsy fallu continuer par trois à quatre ans de loing, à l'advenant de cent livres de gros par chacun mois, sans toucher aux présens journaliers que leur auroit convenu faire ; d'advantage les gens de guerre de feu Sadicte Majesté estant au siège dudit Menin, sçachans lesdits manans avoir sauvé leurs moyens en leur dite église et au lieu seigneurial dudit Tourcoing (leur commun refuge), auroient par violence foncé et pillé lesdits lieux, et sans la survenue et secours du comte de Solre, à présent leur seigneur, procédoient au brisement des cloches, et estans irrités et comme affamés de l'entière ruine dudit bourg pour cest empeschement lors à eux donné, auroient à deux fois mis en feu la plus grande partie d'icelui ; depuis lequel temps, en outre, et durant la vie de François de Lannoy, vivant seigneur dudit Tourcoing, ont extrêmement esté travaillés et dévalisés par logemens continuelz de soldatz, comme environ les ans 78 et 79 par trois à quatre régimens françois du duc d'Alençon, par aucuns jours de l'an 82 par quatre régimens allemans, par 17 jours à la Toussaintz 97 par trois régimens espagnulz, par quatre jours, outre et par dessus le logement de deux compaignies de cavallerie légère du comte Jehan Jacques et du capitaine Sébastien, par six semaines continuelles et d'advantage, sans toucher à une infinité d'autres logemens tant de régimens que compaignies passantes et repassantes à très diverses et souventes fois des censés d'Achicourt, la Bourlotte et d'autres, qui auroit esté cause que lesdits supplians seroient tombez en des grandz et excessifs despens, ausquelz par leur vaillance, manufacture et continuel travail, auroit toutes fois fort avant esté furny, réservé à quelques vingt mille livres de Flandres ou environ, esquelles la communauté dudit Tourcoing pour les causes susdites, se trouve présentement encoire obligée vers diverses personnes, etc. — Arrêt du Conseil d'Etat du roi de France, maintenant, en faveur de la ville de Montreuil-sur-Mer, la décharge du droit de 20 sols perçu sur chaque vache vendue dans la ville.—Don par Yolande de Lannoy, dame de Solre-le-Château à la ville de Tourcoing, d'un terrain vague dit *la cour de Langle*, gisant au front du marché afin d'agrandir ledit marché. — Collation d'une prébende dans l'église Saint-Barthélemi à Béthune en faveur de François Pronnier.

B. 2821. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 38 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1606. — Attestations par : les gens de la Chambre des Comptes de Lille au sujet de la modération des dépens demandés par Jean Regnault à Mathieu Dampierre ; — le doyen et chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre au sujet des messes célébrées à la chapelle Notre-Dame de la Treille. — Etats et lettres concernant la remise d'impôts sur les bières accordée aux communes de la Keure du pays de Waéés (pièces flamandes) ; — adjudications des fermes des 5 sols par rondelle de bière dans les paroisses de la Keure du pays de Waéés (idem) ; — de la taille ordinaire du bois le Comte ; — des trois portions du droit de terrage à Landrecies, — du domaine de Landrecies ; — de la vente des avoines et du blé provenant de la recette de Landrecies. — Pièces comptables de la recette des domaines de Lille, Arras, Ath, Mortagne, Hal. — État des exploits faits par les sergents de la cour de Mons.

B. 2822. (Portefeuille.) — 18 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier. — 31 décembre 1606. — Lettres de commission octroyées par : les gens des Comptes à Lille au premier sergent d'armes requis pour, au nom de Jaspert Coyart, fermier des amendes, contraindre ceux qui sont en retard de payer les amendes dites de menus exploits ; — Luc van der Vliet, lieutenant de la Franche Forêt de Mormal, nommant Nicolas Bernard sergent et garde du bois Le Comte dépendant de ladite forêt ; — Nicolas Le Francq, abbé de l'église et abbaye de Saint-Lambert de Liessies, nommant Jean de Prix sergent des bois et eaux de ladite abbaye et « par especial de la Haye de Cartignies » ; — le gouverneur et gens du Conseil d'Artois nommant des huissiers ou sergents d'armes pour faire des exploits. — Constitutions de cautions.

B. 2823. (Portefeuille.) — 42 pièces, parchemin, 8 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier. — 31 décembre 1606. — Quittances délivrées par Christophe Godin, receveur général, des sommes reçues des receveurs particuliers, entre autres de la somme de 250 livres que Jacques de Neuwenhuyse, receveur du domaine à La Gorgue et pays

de l'Alieu, a parées à Adrien de Noyelles, seigneur de Croix, capitaine de la Motte au Bois, « en lant moins de 500 livres que, à la réquisition de Leurs Altesses, 11 a volontairement prestées à icelles pour ayder à furnir à l'entretènement des *altères* ? à Rurmunde, affin qu'ils ne courroient et fouilloient plus les bons subjectz de Leurs Altèzes, etc.» ; — Warnier Le Cerf, capitaine des chevaux légers à Sampson, de la somme de 72 livres qui lui a été délivrée pour le bois dû aux 12 soldats tenant garnison audit Sampson, par Simon Gosse, receveur de Namur ; — Charles Michel, imprimeur à Mons, pour l'impression de placards ; — Charles du Hot, prêtre, chanoine de l'église Notre-Dame de Tournai et chapelain de la chapelle du château de Landrecies, de 50 mencauds de blé, 20 chapons et 7 livres pour une année de la dotation de ladite chapelle ; — Antoine Masure, receveur et administrateur des biens de l'hôpital et maladrerie de Landrecies, de 16 livres, 11 sols, 6 deniers tournois pour deux années d'aumônes dues audit hôpital ; — les sergents à cheval de la gouvernance d'Arras, Marc Démarre, *voyager* à Landrecies, Godefroy Gouffier, conseiller au Conseil provincial de Leurs Altesses, L. Vandenhofen, président du Conseil provincial à Namur, de leurs gages et salaires.

B. 2824. (Registre.) — In-folio, 489 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier. — 31 décembre 1607. — « Compte vingt-noeufiesme de Christophe Godin, conseiller et receveur général des domaine et finances des Archiducqz de la recepte et despence par lui faite à cause de son estât et office de conseiller et recepveur général desdits domayne et finances, etc. » Les recottes s'élèvent à la somme de 2,808,650 livres, 6 sols, 5 deniers tournois ; les dépenses à celle de 2,797,653 livres, 3 sols, 8 deniers, même monnaie. — Les principaux articles sont les suivants : 1,024,333 livres, 9 sols, 11 deniers au trésorier des guerres (folio 235, verso) ; — 2,476 livres, 6 sols, 6 deniers à Guillaume Schotte, receveur de l'artillerie de Leurs Altesses (folio 238, verso) ; — 461,739 livres, 2 sols, 8 deniers à Antonio Rovelasca, trésorier et maître de la Chambre de Leurs Altesses (folio 245, verso) ; — 1,000 livres à Jean Pite-pance, receveur de la vénerie de Brabant, « en tant moins de ce que cousteroient les nouvelles toilles que Leursdictes Altèzes avoient ordonné estre faictes en

Lorrayne pour ladicte vénerie » folio 265, verso) ; — 400 livres à Josse Maguenet, commis à la recette des deniers ordonnés et à ordonner pour les ouvrages et réparations de la cour de Leurs Altesses, « pour emplir ou faict et conduite de son office, mesmes en payer Artus de Smidt, maistre faiseur des orgues, en tant moins de ce que luy restoit due pour les nouvelles orgues faictes en la chappelle de la court à Bruxelles » (folio 268, verso) ; — 600 livres à très révérend Père en Dieu, messire Mathias van den Hove, archevêque de Malines et conseiller du Conseil d'État (folio 270, recto) ; — 365 livres à Jean Fayet, ingénieur de Leurs Altesses (folio 314, verso) ; — 900 livres à Salomon de Caus, aussi ingénieur de Leurs Altesses (folio 315, verso) ; — 900 livres à Henry Meert, « directeur des ouvrages de la cour de Leurs Altesses et des villes frontières d'icelles et de tous aultres lieux et place que luy seroit commandé, mesmes aussy en l'art de géométrie » (folio 316, recto) ; — 365 livres à Silvain Boul-lin, aussi ingénieur et « assistant à la direction des ouvrages de la court de Leurs Altèzes » (folio 316, verso) ; — 54 livres, 15 sols à François Hermans, arbalétrier de la confrérie de Notre-Dame à Bruxelles joignant la cour de Leurs Altesses (folio 318, verso) ; — 612 livres à messire Jean Richardot, chevalier, seigneur de Barly, etc., « pour 22 jours de vacations qu'il avoit faictes pour affaires concernans le service d'icelles en la ville d'Arras doiz le 5<sup>e</sup> jour de décembre 1606 jusques et y compris le 26<sup>e</sup> dudit mois, ensui-vant à raison de 16 livres par jour, pour les despens de certain homme qu'il avoit envoyé expressément vers le Royaulme d'Angleterre, et pour le deffroyement d'un personnage qui luy estoit venu trouver au dit Arras doiz ledit Angleterre avecq deux chevaux pour le service de Leursdites Altèzes (folio 330, recto) ; — 96 livres à messire Philippe d'Ayala, conseiller et commis des finances de Leurs Altesses, ayant résidé pour leurs affaires vers le Roi très chrétien de France, « à quoy montoient 6 jours par lui vacquez depuis le 14<sup>e</sup> jour de septembre 1606 qu'il partoit de la ville de Paris vers Fontainebleau pour y trouver Sa Majesté et présenter à icelle aulcunes lettres et mémoires suyvant le commandement de Leurs Altèzes etc. » (folio 344, recto) ; — 300 livres à messire Charles de Bourgogne, chevalier, seigneur de Bré-dam, gentilhomme de la bouche de Leurs Altesses et lieu'enant des fiefs du duché de Brabant, « sur et à bon compte des vacations du voyage qu'icelles luy

avoient ordonné de faire vers le ducq de Lorraine, pour de la part de Leurs Altèzes plaindre le doeuil de la mort de feu le cardinal de Lorraine, archevesque de Strasborch, etc. » (idem) ; — 4,540 livres à messire Louis Verreycken, chevalier du conseil de guerre, premier secrétaire et audiençier de Leurs Altesses, « pour les vacations par luy faictes en Espagne vers Sa Majesté pour affaires concernant grandement le service d'icelles, dont Leursdictes Altèzes n'avoient volu estre faictes plus ample mention » (folio 344, verso) ; — 3,200 livres à messire Pierre van den Bossche, président du Conseil provincial de Namur, Philippe de Halstéin, conseiller extraordinaire du Conseil provincial de Luxembourg et Pierre de Vischère, aussi conseiller de Leurs Altesses, « en tant moins et à bon compte des vacations qu'ilz alloient faire pour le service de Leurs Altèzes à la Diète Impériale à tenir à Ratisbona » (folio 345, recto) ; — 63 livres à Jean de Nyrkercke, conseiller du Conseil provincial de Frise, pour le voyage qu'il avait fait en 1603 à Hambourg et à Lubeck (folio 346, recto) ; — 3,500 livres à messire Philippe de Croy, comte de Solre, chevalier de la Toison-d'Or, etc., « en considération de la grande perte que le désastre du feu luy avoit causé, puis nagaires, au château de Luigne » (folio 348, recto) ; — 1,500 livres à messire Guillaume de Steenhuys, maître des requêtes de l'hôtel de Leurs Altesses, en considération des bons services faits par lui, en 1605, au comté de Bourgogne pour l'augmentation du domaine et le règlement des bois destinés à la cuite des muires de la grande saunerie de Salins (folio 349, verso) ; — 800 livres à Guillaume d'En-ghien, secrétaire ordinaire du Conseil privé, en considération des bons services faits par lui depuis trente ans environ et pour ses voyages et vacations en France lors du traité de Vervins, à Paris, en Angleterre, en Italie et en Espagne, « durant lequel temps il avoit tousjours esté empli pour tenir sa place à l'expédition et signature des dépesches et aultres occurrences de l'audience » (folio 351, verso) ; — 300 livres à Antoine Chambres, anglais, pour les services rendus par lui tant en guerre « qu'en aultre profession » (folio 353, recto) ; — 200 livres à demoiselle Anna Barbara, « *se disant duchesse de Cruly*, pour s'en ayder au retour vers le pays d'Austrice d'où elle estoit venue faire sa dévotion à Nostre-Dame de Montaguelez-Sickem » (folio 357, verso) ; — 500 Livres à messire Jacobus Janssonius, docteur en la sainte théologie, président du coUège de Notre Saint Père le

Pape en l'Université de Louvain, Joannes Paludanus, aussi docteur, et Guillelmus Wagnier, bachelier de ladite sainte théologie, chanoines et marguilliers de l'église collégiale de Saint-Pierre à Louvain, « pour ayder à subvenir aux réparations nécessaires à ladite église » (folio 362, verso) ; — 500 Livres à « sires Didier Lavignon et Jacques Bournon, prêtres et chanoines de l'église cathédrale Notre-Dame de Verdun, et Jacques Husson, Ucencié ès lois, secrétaire et substitut du procureur général de ladite église, etc., « pour tout ce que ceulx dudit chapitre pouvoient prétendre et quereller à cause des foulles, oppressions et levées de grains et deniers par les gouverneur et guarnison de la ville de Dampvillers et aultres estans au service de Leursdites Altèzes pendant la trefve dernière » (folio 369, recto) ; — 50 Livres à Jean de Beauvais, père de la *naine* de la Sérénissime Infante (folio 390, verso) ; — 50 livres à Agnès Ramus, veuve de feu le capitaine Laurent Fullain (folio 391, recto) ; — 20 livres à Abraham Grunnier, peintre (folio 394, verso) ; — 15 Livres & Joachim Le Mière, réfugié de France (folio 395, recto) ; — 100 Livres à Salomon de Caus, ingénieur de Leurs Altesses, « en don et mercède pour bonnes considérations une fois, oultre et par dessus tous gaiges et aultres bienfaictz qu'U avoit eus de Leursdictes Altèzes » (folio 412, verso) ; — 30 Livres à messire Charles de Lalaing, seigneur de Hachicourt, gentilhomme de la Chambre de Monseigneur l'Archiduc, en remboursement de semblable somme dépensée par lui au baptême de l'enfant de la veuve de feu Maxi-milien de Boeuf, en son vivant gouverneur de Weert, qu'U avoit levé au fond de baptême au nom de Leurs Altesses (folio 414, recto) ; — 2682 livres à messire . Pierre Pechius, maître aux requêtes ordinaire de l'hôtel de Leurs Altesses et conseiUer en leur grand Conseil à MaUnes, résidant pour les affaires de Leurs-dites Altesses vers le Roi très-chrétien, « pour 11 jours de vacations par luy faictes pour leur service par interval de temps à Fontainebleau et en plusieurs desboursemens et fraiz estraordinaires faitz pour le service de Leurs Altèzes, doiz le 21<sup>e</sup> jour de janvier 1607 jusques le dernier de juin ensuivant audit an, tant en estrennes présentées aux huissiers, trompettes, tambours, haUebardiers et portiers dudit Roi de France et aultres accoustumées, envoy de messaigiers.'grat-tiflcations, transport de hardes, droictz des dépesches qu'en achat fait par ledict conseiUer Péchius pour

le service de la Sérénissime Infante de 8 chappeaulx de castor et 86 aulnes et demie de vlour verd et 23 aulnes et un quart de canevas, y comprins aussy 600 livres payées par ordonnance de Leurs Altèzes à l'advocat Robert » (folio 414, verso) ; —1509 livres, 4 sol» à messire Euvrard Schetz de Grobbendoncq, chevalier, baron de Hobocque, seigneur de Hinghem, conseiller et commis des finances de Leurs Altesses et résidant pour fleurs affaires vers le Roi de la Grande-Bretagne, en remboursement de semblable somme dépensée pour le service de Leurs Altesses (folio 415, verso) ; — 870 livres, 3 sols, 6 deniers au même, « en remboursement de pareille somme exposée par lui pour le service de Leurs Altesses, assçavoir au mois de janvier 1607, en diverses estrennes faictes à plusieurs personnes tant officiers du Roy de ladite Grande-Bre-toigne que à ses trompettes et ceulx de la Royne et du prince ; item, pour 6 chappeaulx de castor noir, envoyez à Leursdictes Altèzes, etc. » (folio 415, verso) ; — 687 livres, 5 sols à Herman van Ortemberg, auditeur de la rote à Rome, en remboursement de semblable somme dépensée par lui pour le service de Leurs Altesses depuis le 16 août 1605 jusqu'au 31 mai 1606, « si comme pour les lettres ou bref des indulgences accordées par Nostre Saint-Père le Pape à l'église de Notre-Dame de Montagu ; item, pour plusieurs Agnus Dei, recepte et envoy de diverses lettres et aultres fraiz et despens » (folio 416, verso) ; — 301 livres, 17 sols à frère Ferdinand de St-Victor, prier du couvent de l'ordre des Carmes à Bruxelles, etc., « à bon compte de ce que cousteroit. la réparation et renouvellement de la tombe de la sépulture de feu Madame Jehenne, duchesse de Brabant, enterrée au chœur de l'église du couvent des Carmes audit Bruxelles (37) » (folio 418, recto) ; —13136 livres à Robert Staes, orfèvre de Leurs Altesses, pour la vente faite par lui des joyaux suivants : « une chaisne d'or de deux tours contenant 134 chaisnons garniz de plusieurs grandz et petitz diamans ; une bague d'or aussi garnie de plusieurs diamans, pendant icelle bague à ladite chaisne, la façon desdictes chaisne et bague avec la custode couverte de vlour .cramoisy formée de cotton, pour les renfermer ; une cassette d'or de forme ovalle guarnie parmy la chaînette de cinquante-huict diamans de différente sorte et grandeurs et d'une grande perle, servant la mesme cassette à ung petit pourtrait de la Sérénissime Infante painct en huile sur une carte par maistre Gilles Claes (38), painctre à Bruges, la façon de

ladite cassette et 22 livres audit Claes pour avoir painct à l'huile le susdict pourtrait de la Sérénissime Infante, ensemble une aultre custode couverte de cuyr doré pour mectre et enserrer icelle cassette d'or, revenaus toutes lesdites parties ensamble a ladite somme de 13136 livres, dicte monnoie selon que le tout est plus amplement reprins et spéciffié par certain compte en langue espaignolle exhibé par ledit Robert Staes à Leurs Altèzes, portant ordonnance comme dessus et récépissé de Joachim Denzenhar, garde joyaulx de monseigneur l'Archiducq, d'avoir en sa garde lesdites chaînes, bague, cassette d'or, pourtraicture et custodes, ensemble notice que depuis le tout at esté miz par ledit garde joyaulx, par charge espresse de Leurs Altèzes es mains de Pierre Péchius, ayant résidé pour leurs affaires vers le Roy très-chrestien de France, pour estre, au nom et de la part de la Sérénissime Infante, présenté à la fille aisnée dudit Roy que ladite Sérénissime Infante avoit levée du fond de baptesme » (folio 418, recto) ; —300 Livres à Charles Hubert, sommelier et maître de la cave du duc de Lorraine, « pour les vacations de son dernier voyage ayant esté envoyé en la ville de Bruxelles doiz la ville de Nancy avecq quelques pièces de vin dont ledict ducq de Lorraine en avoit fait présent à Leursdictes Altèzes » (folio 420, verso) ; — 4000 livres à messire René de Chalon, chevalier du Conseil de guerre, gentilhomme de la bouche de Leurs Altesses et capitaine des lances, « à quoy montoit l'achapt fait dudit mes sire René de Chalon pour le service de Leurs Altèzes, de 29 pièces de tapisserie contenant les histoires de Polmona, Paris et Hélène, destruction de Troies et Jardinaige, ensemble 998 aulnes et trois quartz au pris de IX Livres l'aulne » (folio 422, recto) ; — 7552 livres

---

(37) Jeanne, fille du duc de Brabant Jean III, mariée en 1334 à Guillaume, fils aîné de Guillaume III, comte de Hollande et de Hainaut, puis en 1347 à Wenceslas, duc de Luxembourg, frère de l'empereur Charles IV, tut inaugurée duchesse de Brabant et marquise d'Anvers, après la mort de son père en 1355. Elle mourut le 1<sup>er</sup> décembre 1406 et fut enterrée dans l'église des Carmes, à Bruxelles.

(38) Jules Claes ou Claessens, fils de Pierre Claes, dit le Vieux ; il fut le peintre domestique d'Alexandre Farnèse, duc de

---

Parme, gouverneur des Pays-Bas, et des archiducs Albert et Isabelle ; mort en 1607.

à Jean van der Goes et frères, marchands résidant à Anvers, « pour l'achapt fait d'eulx de deux chambres " de tapisserie pour l'hostel de Leurs Altèzes au mois de janvier 1605, l'une chambre de l'histoire de Scipion, contenant 8 pièces de 5 aulnes de haulteur, montant ensemble à 250 aulnes au pris de 18 livres l'aulne, et l'autre de l'histoire de Hannibal (39), contenant six pièces de 6 aulnes de haulteur revenans à 234 aulnes, au pris de 13 livres l'aulne, compris 10 livres pour deux casses de bois et les fraiz pour transporter lesdites tapisseries doiz la ville d'Anvers jusques en celle de Bruxelles » (folio 422, verso) ; — 4212 Livres à Guillaume Toens (40), marchand tapissier à Bruxelles, « à quoy montoit l'achapt de huit pièces de tapisseries ouvrées de soye et sayette de l'histoire de Constantin, contenant en tout 225 aulnes à raison de 18 livres chacune aulne » (folio 423, recto) ; — 4147 livres à Catherine van den Eynde, veuve de Jacques Geubels en son vivant marchand tapissier à Bruxelles, « à quoy montoit l'achapt fait d'eUe pour le service de Leurs Altèzes de 8 pièces de tapisserie ouvrées de soye et sayette de l'histoire de Cléopatra, chacune pièce de six aulnes de haulteur contenant ensemble 327 aulnes à l'advenant de 12 Livres, 10 sols l'aulne » (folio 424, recto) ; — 3600 livres à la même, « à quoy montoit l'achapt fait d'elle pour le service de Leurs Altèzes le 8<sup>e</sup> jour de mars 1607 par le tapissier mayor d'icelles Herman Vermeden, de huit pièces de tapisseries de la haulteur de cinq aulnes ouvrées de soye et layne représentans l'histoire d'Alexandre Le Grand, contenant en tout 22<sup>5</sup> aulnes, qui, à l'advenant de 16 livres l'aulne, reviennent à ladite somme de 3600 livres » (folio 424, verso) ; — 496 Livres à messire Charles de Bonnières, chevalier, seigneur de Souastre, grand bailli et capitaine de St-Orner, pour affaires concernant le service de Leurs Altesses dont *il* n'était besoin faire plus ample déclaration (folio 425, recto) ; — 300 Livres au receveur général des finances pour affaires secrètes (folio 425, verso) ; — 500 Livres au même pour le même objet (folio 425, verso) ; — 500 Livres au même pour le même objet (folio 426, recto) ; — 200 livres à Michel Winants, fauconnier, pour la vente faite par lui de 6 gerfauts hagards d'Islande envoyés au Roi d'Espagne (folio 430, recto) ; — 320 livres, 16 sols à Antoine Janssens van Otterdyck, aussi fauconnier, pour 6 gerfauts *sors* de Norwège envoyés au roi d'Espagne (folio 430, verso) ; — 780 livres au même pour 4 gerfauts hagards envoyés à l'Empereur, au roi de France et au duc de Lorraine (folio 431, verso) ; — 146 livres à Robert Willemsens, aussi fauconnier pour 3 faucons de la Campine envoyés au roi de France et un gerfaut hagard d'Islande acheté pour le service de la fauconnerie de Leurs Altesses

(idem) ; — 500 livres à Guillaume Coenen, anglais et Guillaume Robertsens, fauconnier à Bruxelles, pour avoir transporté de Londres à Bruxelles « 10 cocqz d'Angleterre dont le milort Salsbery avoit fait présent à Leurs Altèzes, pour les despenzparluy faitz audit Angleterre attendant après aultres nœufz cocqz et trois poulies d'Angleterre que le milort Zuythampton avoit aussy fait présenter à Leursdites Altèzes » (folio 432, recto) ; — 222 livres, 8 sols à Nicolas Mertens, maître verrier, « pour avoir refait la verrière que Leurs Altèzes avoient fait faire en l'église Nostre-Dame à Laken-lez-la ville de Bruxelles avecq l'effigie de Nostre-Dame aux sept douleurs, ayant par la tempeste du vent advenu le second jour de Pasques 1606 esté en plusieurs endroitz rompue et emportée ; item, pour deux vidimus ou patrons qu'il avoit faitz des deux verrières restans encoires à meetre en la chapelle du St-Sacrement de Miracle aux effigies de Leurs Altèzes, et fait copier les inscriptions de toutes les verrières mises en ladite chappelle ; item, pour avoir fait copier les sept verrières de ladite chapelle, ensemble les deux grandes verrières à l'entrée de l'église de Ste-Gudule, mises vis-à-vis l'une de l'autre, portant l'effigie de l'Empereur Charles-Quint et du roy de Hongrie et de Bohesme. pour estre icelles copies gardées par ceulx du chapitre de ladite église et s'en servir et y avoir recours advenant (que Dieu ne veuille) que iceUes verrières par tempeste du vent ou quelque aultre meschef fussent une aultre fois rompues ou emportées, d'aultant que les premiers patrons desdites verrières avoient durant les derniers troubles esté perduz, et demourez les restans 14 livres pour aussy avoir refait la verrière en l'église St-Jacques à Caubergues audit BruxeUes portans les effigies de feu l'Empereur MaximUien, l'Empereur Charles, du roy don PhUippe le premier, et de feu Sa Majesté don PhUippe-le-second, revenans lesdites parties ensemble à ladite somme de 222 livres,

---

(39) Ces tapisseries pourraient être celles dites de l'Histoire de Scipion et d'Annibal, composées de 12 pièces, conservées au palais de Madrid et attribuées aux Mottens.

(40) La famille des Toens donna au XVI<sup>e</sup> siècle plusieurs peintres et au XVII<sup>e</sup> de nombreux tapissiers.

8 sols » (folio 437, recto) ; — 162 livres, 18 sols à Sibrecht Waterloos, graveur des sceaux de Leurs Altesses, pour l'argent et la façon de trois masses ou bâtons portant les armoiries de Leurs Altesses dont se servent les huissiers du comptoir de la recette générale des finances au fait de leur office (folio 438, verso) ; — 50 livres à Joachim Le Mière, français, « pour subvenir aux fraiz et despens qu'il devoit supporter à faire imprimer deux livres par luy exposez contre les héréticques » (folio 439, recto) ; — etc.

B. 2825. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1607. — Mandements : des archiducs Albert et Isabelle au sujet de la valeur des monnaies d'or et d'argent, « remarquant le désordre au fait desdictes monnoies estre très-grand et que toutesfois la malice du temps et les mesmes désordres se continuans es royaumes et provinces voisines nous empeschant d'y donner le remède qui convient, voullans néanmoins obvier à ce que le mal s'accroisse et que les monnoyes se mettent au vray et juste prix, selon la valeur intrinsèque d'icelles etc. » ; — défendant l'exportation de l'or et de l'argent et des espèces monnayées ; — idem, aux changeurs, maîtres des monnaies, orfèvres, etc. de prendre autre prix des pièces d'or et d'argent que celui fixé par les ordonnances ; — prescrivant au chef trésorier des finances d'admettre en la dépense des comptes de Philippe Le Clercq, trésorier des guerres, la somme de 1460 livres, payée à dame Marie de Builles, veuve de Jean-Baptiste Dubois, seigneur de Drooghensbosch, pour deux années de gages arriérés ; — idem, au receveur de Béthune de faire dresser « un siège de judicature en la chambre haulte de la maison d'Auxy, dernièrement acquise par le domaine, pour y tenir les audiences de la" gouvernance de Béthune » ; — au procureur fiscal de la ville de St-Omer ordonnant aux bourgeois et manants dudit lieu d'avertir les commis chargés de lever les déclarations des fiefs et francs alleux depuis l'an 1583 ; — des gens des finances ordonnant au receveur des domaines de la Salle de Valenciennes de payer à Jacques Lecerf et Pierre Chantillon, maîtres maçons, les sommes dues pour travaux exécutés à la grande écurie de Valenciennes ; — des gens des comptes de Lille, prescrivant aux bailli, prévôt et échevins de Hénin-Liétard de rendre leurs comptes ; — des chef trésorier et commis des finances ordonnant de passer au compte de Pierre

van Orssele, receveur des aides à Tournai, la somme de 3900 Livres levée sur le revenu des Etats du bailliage de Tournai.

B. 2826. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1607. — Lettre de don ou de remise d'impôts octroyées par les archiducs Albert et Isabelle : accordant une rente de 25 livres par an, à prendre sur la ferme des aumônes de Lille, aux bonnes dames de la Conception de ladite ville afin de faire célébrer des messes chaque dimanche pour les prisonniers ; — idem, remise de 200 livres sur son fermage à Michel Rollin, fermier des moulins Le Comte près d'Aire ; — idem, des droits seigneuriaux dus par demoiseUe Claude de Boussu à cause de l'héritage qu'elle a fait de la terre de Haussy ; — idem, à Isambart de Beury pour la terre d'Escarmain ; — idem, amortissement en faveur des religieux et couvent de St-Paul à Valenciennes pour *les deux parties de pâture* qui leur ont été données par Claude de Hennin ; — idem, un traitement supplémentaire de 300 florins par mois à messire Philippe de Croy, comte de Solre ; — idem, rémission et rappel de ban à Christophe Ponceau, de Morbeke qui avait été condamné pour coups et blessures ; — autorisant Jacques van der Bekem à prendre possession du canonicat de Seclin qui lui avait été résigné en vertu des bulles du pape, pourvu que ledit canonicat ne soit pas du patronage du prince ou de ses vassaux ; — confirmant la constitution de deux rentes faites par le comte de Haulte-kerke en faveur de la ville de Douai ; — faisant remise à Jean de Rœux de la moitié du fermage de l'accise de tous les grains qui se vendent en ladite ville ; — accordant prolongation aux sœurs grises de Montreuil-sur-Mer pour l'octroi de la coupe de deux arpents de bois tailUs à prendre dans la forêt de Hardelot qui leur avait été fait précédemment ; — autorisant PhUippe Chas-telain à ériger un moulin à tordre huUe dans la ville de Merville. — Arrêt du Conseil d'Etat du Roi prorogeant le don de 1000 Livres et le droit de percevoir des impôts sur les vins octroyé à la ville de Montreuil-sur-Mer.

B. 2827. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 9 pièces, papier  
1 sceau.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1607. — Attestations.

au sujet de la noblesse de demoiselle Antoinette d'Andrehem, veuve de feu Jacques Wallart, homme d'armes des ordonnances de Leurs Altesses sous la charge du comte de Bucquoy ; — des doyen, sous-doyen et maîtres parmentiers de Tournai certifiant que Nicolas de le Terre a fait son apprentissage de l'état de « cousturier » sous Liévin Desmons. — « État des sommes payées par le receveur Gilles Levra pour le secours de la garnison des soldats espagnols de Bruxelles. » — « État de 30 jours de service et fourrage des chevaux de neuf compagnies et officiers du *tertio* de Pompeo Justiniano ». — Requête adressée aux gens des comptes de Lille par les bourgmestre et échevins de Thielt, tendant à être déchargés de 8 années des arrérages dus par la ville au domaine. — Attestation du sieur Jean Marchant, mesureur assermenté, du mesurage des tailles et coupes de bois de la recette du quartier de Landrecies ; — idem, par Martin Le Roy, sergent et garde du bois Le Comte au quartier de Landrecies, au sujet du revenu du *pâturage* ou *herbage* dudit bois. — Adjudications des parties du domaine de Landrecies. — États des exploits faits par des sergents de la cour du bailliage de Hainaut. — « Lettres renversalles des chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Notre-Dame de Verdun confirmant celles de l'accord et appointeraent fait par les archiducs, au mois de juin de la même année, touchant la souveraineté, droits régaliens et toute justice haute, moyenne et basse que ledit, chapitre prétendoit dans les villages de Penvillers, Escurey, Moirey, Gibercy, Breche-villeret le quart de Lucey ». —

B. 2828. (Portefeuille.) — 21 pièces, parchemin, 2 pièces, papier, 1 sceau.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1607. — Lettres de commission octroyées : par les archiducs Albert et Isabelle instituant Thierry Dobbe auditeur ordinaire de la Chambre des Comptes ; — idem, Jean Martin châtelain de la ville d'Aire ; — idem, Jean Hovine procureur général de la prévôté Le Comte à Valenciennes ; — par les gens des Comptes à Lille chargeant le premier huissier requis d'assigner Guillaume Desbuyssons et Andrieu Ramin, fermiers du tonlieu ; — par Bar-tholomé de Hangouart, seigneur de Piètre, instituant Mahieu Vignoble son bailli général de la seigneurie de Piètre. — Constitutions de procureurs et de cautions.

B. 2829. (Portefeuille.) — 23 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre ±901. — Quittances délivrées par : Christophe Godin, receveur général, aux receveurs particuliers des sommes qu'il a reçues « pour la conduite de son office » ; — Nicolas Le Maistre, prêtre, pour des messes célébrées en la chapelle cas-trale Notre-Dame de Tournai ; — Nicolas de Hertaing d'une somme de 20 livres qu'il a touchée sur le vinage de Landrecies ; — François de Logenhagen, auditeur des comptes des archiducs à Lille, d'une rente de 200 livres sur la châtelainie de Cassel ; — Martin Le Roy, fils et héritier de feu Claude Le Roy, sergent et garde du bois Le Comte à Landrecies, de la somme de 27 livres, 10 sols pour cinq mois des gages de son père.

B. 2830. (Registre.) — In-folio, 676 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1608. — « Compte trentiesme de Christophe podin, conseiller et recepveur général des archiducqz de la recepte et despence par luy faicte à cause de son estât et office de conseiller et recepveur général desdites finances et ce, pour ung an entier etc ». Les recettes s'élèvent à la somme de 3,627,582, 5 sols, 10 deniers tournois ; les dépenses à celle de 3,659,750 livres, 15 sols, 10 deniers tournois. Les principaux articles sont les suivants : 1,534,950 livres, 4 deniers au trésorier des guerres de Leurs Altesses Philippe Le Clercq (folio 346, recto) ; — 2598 livres, 11 sols, 6 deniers à Guillaume Schotte, receveur de l'artillerie (folio 349, recto) ; — 463240 livres, 13 sols, 4 deniers à Antoine Rovelasca, trésorier et maître de la Chambre de Leurs Altesses (folio 357, recto) ; — 1200 livres à Très-Révérend Père en Dieu, messire Mathias van den Hove, archevêque de Malines, conseiller du Conseil d'État (folio 392, recto) ; — 900 Livres à Salomon de Caus, ingénieur de Leurs Altesses (folio 455, verso) ; — 600 livres à Henri Meert, directeur des ouvrages de la cour de Leurs Altesses à BruxeUes et des villes frontières (folio 456, recto) ; — 182 livres, 8 sols à Jean Bernards, maître arquebusier, « à charge de visiter par chacun mois les arquebuses etpistoletz de Leurs Altèzes, de queUe sorte ils soyent, les nettoyer et raccoustrer en ce que leur faudroit, si comme de verrins et aultres pièces menues etc » (folio 557, verso) ; — 54 Livres, 18 sols à François Hermans, arbalétrier de la confrérie Notre-Dame à



Bruxelles (folio 459, verso) ; — 200 livres à messire Charles-Alexandre de Croy, prince du St-Empire, comte de Fontenoy, gentilhomme de la Chambre de Leurs Altesses, « pour quatre jours qu'U avoit vacqués au Ueu de Scherpenheuvel (Montaigu) où Leursdites Altèzes l'avoient envoyé visiter Madame la duchesse de Clèves (41), y compris les dons et présents par luy faitz aux domestiques d'iceUe ducesse » (folio 475, verso) ; — 300 Livres à messire François Henry de Croy, chevaUer, baron de Noirtour, etc « tant pour les vacations du voyaige qu'U avoit faitz au mois d'aougst 1608 vers Spa pour y bienveigner de la part de Leurs Altèzes le ducq de Mantua (42), que pour les fraiz et despens par lui supportez durant ledit voiaige etc » (idem) ; — 300 Livres à Gérard van Lom, naguères receveur de Leurs Altesses au quartier de Meurs, « à cause des vacations par luy faitz en l'an 1608 doiz la ville de Meurs jusques en celle de BruxeUes et à la Haye en HoUande où estoit ledit recepveur van Lom envoyé avecq lettres de Leursdites Altèzes aux commissaires du traité de paix avecq les Provinces Unies et au gouverneur dudit Meurs, pour le fait de ladite recepte et le recouvrement des restantz pour ce deuz, que à raison des fraiz par luy supportez à cause de son emprisonnement et aultrement » (folio 485, recto) ; — 3250 livres à messire Charles-Emmanuel de Gorrevod, marquis de Mar-nay, comte de Pont de Vaux, gentilhomme de la chambre de Leurs Altesses, pour le voyage qu'il allait faire vers le duc de Florence (folio 488, recto) ; — 5000 livres à messire Octavio Visconti, comte de Game-lerio, gentilhomme de la chambre de Leurs Altesses, pour le voyage qu'U aUait faire en Bohême vers l'Empereur (folio 489, recto) ; — 2000 livres à messire Claude - Ferdinand d'Andelot, chevalier seigneur d'Ollans, maître d'hôtel de Leurs Altesses, « sur et en tant moins des vacations du voyaige qu'U aUoit faire vers le ducq de Lorraine, Savoye et Mantua où Leursdites Altèzes l'envoyoient lors pour affaires concernans grandement leur service » (folio 489, verso) ; — 363 Livres, 10 sols, 4 deniers à messire Charles de Bourgogne, chevalier, seigneur de Bredam, gentilhomme de la bouche de Leurs Altesses et lieutenant des fiefs du duché de Brabant, pour le voyage fait par lui vers le duc de Lorraine, « où il avoit plainct de la part de Leurs Altèzes le deuU de la mort de feu le cardinal dudit Lorraine, archevesque de Strasbourg !, Metz etc » (idem) ; — 675 livres à Pierre Vischere, con-seUler de Leurs Altesses, « sur et en tant moins des vacations qu'U avoit faites pour leur service à la Diète Impériale, naguaires tenue à

Ratisbonne, et depuis à Prague vers l'Empereur » (folio 493, recto) ; — 744 livres à messire GiUes du Faing, chevalier, seigneur de Corruwe, gentUhomme de la bouche de Leurs Altesses et conseiller de courte robe au duché de Luxembourg, « pour 56 jours par luy vacqués aux assises et haults jours des terres communes et en ce qui concerne les trois villaiges neutres entre Leurs Altèzes et le Roy de France, sçavoir Vaulx (43), Tétai-gne (44), et Oeilly (45) » (folio 494, verso) ; — 1000 livres à Ludovico Melfi, du Conseil de guerre de Sa Majesté et lieutenant général de la cavalerie légère, « pour une chayne d'or avecq la médadle des effigies de Leurs Altèzes et armoiries, en recognoissance de certain exploict de guerre qu'il avoit fait pour le service d'icelles Leurs Altèzes dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (folio 498, verso) ; — 1000 livres à messire Antoine Schetz, chevalier, baron de Grob-bendoncq, gouverneur de la ville de Bois-le Duc, du conseil de guerre de Leurs Altesses pour une chaîne d'or avec une médaiUe à l'effigie et aux armoiries de Leurs Altesses qui lui a été donnée aussi, « en recoignoissance de certain exploict de guerre qu'il avoit fait pour leur service, dont n'estoit besoing faire icy plus ample mention » (folio 490, recto) ; — 1500 Livres à messire Jean Grivel, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du Conseil Privé de Leurs Altesses, en don et *adjuda de costa*, une fois en subvention des fraiz et despens par luy souffertz, pour amener en la ville de BruxeUes doiz Bourgogne, son mesnaige et l'intérêt qu'il avoit eu au remuement et changement d'iceUuy » (folio 502, recto) ; —

---

(41) Cette dépense se rapporte à un voyage fait en 1606, et la duchesse de Clèves dont il s'agit, est Antoinette, fille de Charles II, duc de Lorraine, et seconde femme de Jean-Guillaume, dit le Bon et le Simple, duc de Clèves, Berg, Juliers ; etc.

(42) Vincent I<sup>er</sup>, quatrième duc de Mantoue, mort le 18 février 1612.

---

(43) Vaux, canton de Vermond, arrondissement de St-Quentin (Aisne).

(44) Tétaigne, canton de Mouzon, arrondissement de Sedan (Ardennes).

(45) Oeully, canton de Craonne, arrondissement de Laon (Aisne).

— 200 livres à « messire Juncula Vayvode, prince de Moldavie, de grâce espéciale, une fois » (folio 508, recto) ; — 300 livres à Jean-Baptiste Gramaye (46), historiographe de Leurs Altesses, « de grâce spéciale une fois en subvention des fraiz et despens que luy conviendroit supporter pour parachever certain œuvre par luy encommencé touchant les pays de pardeçà, te ce, oultre et pardessus 300 pareilles livres qu'il avoit re-ceues par les mains dudict recepveur général des finances à l'effect susdict » (folio 508, verso) ; — 1,000 livres à Ericius Puteanus (47), aussi historiographe de Leurs Altesses, « de grâce spéciale, en don et adju-da de costa, une fois audit historiographe Puteanus, oultre et pardessus tous gaiges, pensions, dons et bienfaictz qu'il avoit eus de Leursdictes Altèzes jusque lors » (folio 509, verso) ; — 100 livres à Melchior Ortel, « de grâce espéciale une fois oultre et pardessus tous aultres dons et bienfaictz précédens » (idem) ; — 1,000 Livres à Andrieu Chauvel, prévôt des mines de Leurs Altesses au pays et comté de Bourgogne, « pour tout ce qu'U pouvoit ou pourroit prétendre à cause du voyaige que depuis sept mois U avoit fait pardeçà pour affaires du service de Leursdictes Altèzes » (folio 511, recto) ; — 300 livres à Louis de Groote, secrétaire du baron de Hobocque, résidant pour les affaires de Leurs Altesses vers le roi de la Grande-Bretagne, « de grâce spéciale une foiz, en considération des services qu'U avoit rendus à iceUes en ladite qualité » (folio 513, recto) ; — 400 livres à Charles de Jouveau, sommelier de la cave du duc de Lorraine, Bar, etc., en don et *mercède* (folio 513, verso) ; — 500 livres à Jean-Philippe, maître des toUes du duc de Lorraine, « en don et mercède une fois pour avoir sollicité la confection des toiUes de chasse que Leursdictes Altèzes avoient fait faire audit Lorraine, et icelles conduit en ladite ville de BruxeUes » (folio 514, recto) ; — 150 livres à Ferdinand, se disant comte de Carwyn, de grâce spéciale une fois pour subvenir à ses nécessités (folio 514, verso) ; — 1,500 Livres à dame Jeanne de Bonnant, dite de Plaine, veuve de feu messire Jean-Philibert de Menthon, en son vivant baron de Confignon, « de grâce spéciale une fois pour s'en aider à nourrir son fils » (folio 519, verso) ; — 500 livres à sire Pierre Ponten, prêtre, doyen de l'église collégiale de Sainte-Gudule à BruxeUes, pour les ouvrages et réparations nécessaires à faire « pour le transport du Saint - Sacrement de Miracles vers sa chapelle et autel ordinaire situé en ladite église et la réfection des

nouveaux sièges et fourmes qui se fai-soient lors en grand chœur d'icelle église » (folio 525, verso) ; — 400 livres à sire Etienne Ydens, prêtre, licencié en théologie et chanoine de Sainte-Gudule, « en considération de la grande payne qu'il avoit rendue à recueUlir et mettre par écrit l'histoire du Très-Saint-Sacrement de Miracle, reposant en ladite église, laqueUe U avoit passé deux ans, fait imprimer à ses propres despens en langue françoise jusques à huit cens cinquante exemplaires dont l'imprimerie luy avoit cousté 300 florins, et 18 fourmes des images gravées en cuyvre entrantes en la mesme histoire, 200 florins, ayant dédié ledit œuvre à Madame la Sérénissime Infante » (folio 572, verso) ; — 700 Livres, 7 sols, 6 deniers, à Jean Bulens, marchand poissonnier, pour la Uvraison de 26 tonneaux et demi de harengs blancs distribués par ordre de Leurs Altesses pour Dieu et en aumônes à divers cloîtres de BruxeUes, Louvain, Malines, VUvorde, Gand, Alost, Mons et Tenremonde. pour leur provision de carême de l'année 1608 (folio 533, recto) ; — 160 livres à Michel de Vierte, maître des palivres et petits enfants orphelins trouvés à Bruxelles (folio 532, recto) ; — 10 livres à Jean RaUlard, écuyer bourguignon, « pour s'en ayder en ses nécessitez » (folio 538, verso) : — 15 Livres à Thomas Edwart, anglais (folio 541, recto) ; — 25 livres à Audi n Cruce, réfugié de France (idem) ; — 81 livres, 10 sols au receveur général pour les distribuer à des personnes réfugiées de France ou des Provinces-Unies (folio 542, recto) ; — 12 livres à Helena Papadopoli, veuve de Victorio PapadopoU (folio 560, verso) ; — 1,500 Livres à messire Alexandre, comte de Hennin, gentilhomme de la Chambre de Leurs Altesses, « pour le deffroyement de Francisco, marquis de Malespina, seigneur de Castenoli, ambassadeur du duc de Florence et comte Carolo Caffino, ambassadeur du duc de Mantcuie, ambedeux envoyés vers Leurs Altèzes au mois d'octo

---

(46) Jean-Baptiste Gramaye, célèbre auteur des *Antiquitates belgicae*, de l'ouvrage *Asia sive historia universalis asiaticarum gentium*, imprimé à Anvers en 1604 et dont il pourrait être question dans cette mention, de *l'Africa illustrata* qu'il écrivit au retour de la captivité qu'il avait subie à Alger, ayant été pris par des corsaires barbaresques dans un de ses nombreux voyages.

(47) En français Henri Dupuis, en flamand van de Putte, philologue et professeur de belles lettres à l'Université de Louvain. A publié 98 ouvrages divers sur l'éloquence, la philosophie, l'histoire, la philologie, la politique et les mathématiques.

bre 1608, ayans successivement esté logez en sa maison avec ceulx de leur suite, le premier l'espace de 9 jours et l'aultre 3 jours » (folio 597, verso) ; — 512 livres, 18 sols à messire Pierre Peckius, maître aux requêtes de l'hôtel de Leurs Altesses et conseiller de leur grand Conseil, résidant pour les affaires de Leurs Altesses vers le roi très chrétien de France, « pour plusieurs fraiz extraordinaires par luy faitz depuis le 1<sup>er</sup> jour de juillet 1607 jusqu'au 20<sup>e</sup> janvier suivant 1608, savoir, en étrennes présentées selon la coutumeaux musiciens, violons, hallebardiers, archers, tambours, huissiers et autres officiers dudit Roy, compris les messagers ordinaires d'Anvers ; idem, 120 livres donnez à deux amis confidens par forme d'estrenne pour les faire continuer tant mieulx au service de Leursdites Altèzes, etc. » (folio 598, recto) ; — 475 livres, 10 sols, 8 deniers £u même, pour 5 jours de vacations par lui faites « doiz la ville de Paris vers Fontainebleau pour en suicte du commandement de Leurs Altèzes se conjouyr de leur part avec le Roy et Roynne de la naissance du ducq d'Anjou (48), et en depuis le 28<sup>e</sup> de may 1608 jusques le 1<sup>er</sup> de juing ensuivant, etc. » (folio 598, verso) ; — 915 livres, 2 sols à messire Cunrad Schetz de Grobbendoncq, chevalier, baron de Hobocque, résidant pour les affaires de Leurs Altesses vers le Roi de la Grande Bretagne, en remboursement de diverses sommes payées par lui, entre autres de 120 livres données par ordre exprès de Leurs Altesses à certaine personne « pour faire ung service secret à icelles » (folio 599, recto) ; — 733 livres, 10 sols au même, en remboursement de pareille somme dépensée par lui, entre autres, en étrennes données à la garde du Roi, à ses trompettes, tambourins, à ceux du prince de Galles et autres, suivant la coutume (folio 600, verso) ; — 988 livres, 10 sols à Herman van Ortemberch, auditeur de rote, à Rome, pour des messes célébrées à l'intention de Leurs Altesses à la chapelle de Notre-Dame de Lorette à Rome et pour les luminaires et autres frais (folio 602, recto) ; — 256 livres, 18 sols à frère Ferdinand de St-Victor, prieur du couvent des Carmes à Bruxelles, « à bon compte de ce que cousteroit la réparation et renouvellement de la tombe et sépulture de feu Madame Jehenne, duchesse de Brabant, enterrée au choeur de l'église dudit couvent » (folio 602, verso) ; — 4988 livres, 15 sols, à messire René de Chalon « pour la parpaye de 8988" livres, 15 sols, à quoy montoit l'achapt fait dudit René de Chalon, pour le service de Leurs Altèzes, le 12 juillet 1607, de 29 pièces de tapisserie des histoires de Polmona, Paris et Hélène, destruction de Troye et jardinage, contenant ensemble 998 aulnes et trois quartz au pris, de 9 semblables livres l'aulne » (folio 603, verso) ; —

4117 livres, 10 sols, 6 deniers à Gérard Bernarts (49), marchand tapissier à Bruxelles, pour la vente faite par lui de 8 pièces de tapisserie de la hauteur de cinq aunes, chacune ouvrée de soie et de laine en forme de galerie, contenant en tout 225 aunes (folio 604, verso) ; — 621 livres à Jean de Zaedeler, Philippe Pezet, Guillaume et Bartholomé LeMiere, marchands de draps delaine, pour les parties de draps livrées par eux, afin de tendre-l'église Ste-Gudule à Bruxelles les 15 et 16 mars 1600, lors des funérailles de l'Archiduc Ernest d'Autriche, etc. (folio 606, recto) ; — 5000 livres à Antoine Du Bois et Marc Van Zeverdoncq, marchands de draps de soie et de laine à Bruxelles, pour les marchandises par eux livrées, afin de faire une livrée générale aux pages, archers, hallebardiers, laquais et autres domestiques de Leurs Altesses, au nombre de 260 personnes, lors de l'arrivée des ambassadeurs du Roi de la Grande Bretagne, au mois de mars 1605 (folio 607, recto) ; — 30 livres à Sylvain Bouillin, ingénieur et assistant à la direction des ouvrages de la Cour, pour 15 jours de vacations extraordinaires par lui faites à Bruxelles à dresser « plusieurs plans et modèles relevés de *hours* et théâtres servant aux tournois et magnificences exhibés à la réception des ambassadeurs d'Angleterre » (folio 610, recto) ; — 25 livres à Rutger Velpius, imprimeur juré de la cour de Leurs Altesses, « pour 100 exemplaires de passe-ports *samoureuses* (50) qu'il avait délivrés es mains de messire Philippes Pratz, chevalier, secrétaire des Conseils d'Etat et Privé de Leurs Altèzes » (folio 610, verso) ; — 25 livres à Jean van Gersmeuter, maître des tentes de Leurs Altesses,

(48) C'est sans doute par erreur qu'on a écrit duc d'Anjou au lieu de duc d'Orléans, car il doit s'agir de la naissance de J.-B. Gaston, duc d'Orléans, qui eut lieu le 25 mars 1608.

(49) Gérard Bernaerts, dit le Vieux ou l'Ancien, était l'un des principaux fabricants et marchands de tapisseries de Bruxelles, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle.

(50) *Samoreux*, long bateau plat employé en Hollande pour le transport des bois. Il s'agit ici de passeports délivrés aux patrons de ces bateaux.

« pour 39 couvertes des chariotz de la vénerie de Brabant » (idem) ; — 2154 livres, 11 sols, 6 deniers à Guillaume Verdugo, capitaine commandant à Oldenzeel, pour le remboursement de semblable somme dépensée par lui en affaires secrètes concernant grandement le service de Leurs Altesses « dont n'est pas besoing faire plus ample déclaration » (folio 611, recto) ; — 1766 livres, 14 sols au receveur général des finances, « pour affaires concernans grandement le service de Leurs Altèzes, négociez par le trésorier général d'icelles finances, dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration, ny spécification, ains en avoient Leursdites Altèzes du tout contentement et satisfaction » (folio 611, verso) ; — 200 Livres au même, pour « le deffroyement de l'ambassadeur du duc de Lorraine avec ses chevaux, etc. » (folio 612, verso) ; — 320 livres, 16 sols à Michel Winants, fauconnier, pour 6 gerfauts hagards d'Islande envoyés en Espagne (folio 616, verso) ; — 200 livres au même, pour 6 gerfauts de Norwège aussi envoyés au roi d'Espagne (folio 617, verso) ; — 324 livres à Guillaume Robrecht, fauconnier, pour « ung gerfaut volant en esté au héron retenu pour la fauconnerie de Leurs Altèzes, 6 chiens *espa-nois* et 4 *mérillons* et ung tiercelet d'autour » (folio 619, recto) ; — 160 livres au même, pour 6 faucons de la Campine, dont 3 furent envoyés et offerts au Roi de France et les trois autres au duc de Lorraine (folio 619, verso) ; — 37 livres, 10 sols à Martin Verbraechen, fauconnier, pour les frais et dépens de six oiseaux *saquers* (sacres) que le Roi de France avoit envoyés à Leurs Altesses (folio 621, verso) ; — etc.

B. 2831. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1608. — Mandements des archiducs Albert et IsabeUe : prescrivants aux gens des comptes d'admettre dans les dépenses de Christophe Godin, receveur général, diverses sommes payées à des gens de guerre ; — portant défense aux Français et autres de saisir les biens du roi de France aux Pays-Bas et confirmant les ordonnances de 1598 et 1599 qui interdisent la connaissance des affaires de Sa Majesté à tous juges, excepté en matière purement réeUe ; — des gens de la Chambre des Comptes, ordonnant à Simon Borbinne, receveur des impôts qui se lèvoat sur l'Escaut à Tournai, de payer à Antoine de La Court la somme de 20 Livres ; — idem, le paiement de la somme de 150 livres au seigneur

d'Jgnaucourt par François Tavernier, receveur du domaine d'Arras ; — des prévôts des marchands de la ville de Paris ordonnant à Jacques Lestourneau, receveur du domaine de Paris, de payer à Charles Bonnefois la sommo de 196livres, 11 sols ; — de la Chambre de la Charité chrétienne de Paris prescrivants à Antoine de Heyhes, mayeur de MontreuU-sur-Mer, de payer, au nom de ladite ville, à maître Jean Desjardins, receveur des hôpitaux et maladrerie, la somme de 180 Livres au jour de Pâques, pour la révision des comptes de la maison et maladrerie du Val et de l'hôpital Notre-Dame.

B. 2832. (Portefeuille.) — 4 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1608. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par les archiducs Albert et IsabeUe : accordant rémission et rappel de ban à Pierre Dieval, de Flobecquo, pour l'homicide commis par lui sur la personne de Gules Du Parcq, sur sa requête portant « qu'au mois d'aougst 1606 quelques gens de cheval, du prévost de la ville de Mons en Hainaut, au nombre de sept, sont venuz loger à la maison de Claude Dieval, père du suppUant, homme fort anchien, et trouvant ledict père seul à la maison, U leur diet et pria de vouloir mectre leurs chevaulx en Testable et leur donner à manger, d'aultant qu'U estoit impotent d'une jambe et ne pouvoit aller, et quant à leurs personnes qu'il soigneroit de leur appourter bien à manger et à boire delà bonne bière comme U fit, ains non contens voulurent avoir des poulets et poulies, ausquels ledit Claude respondit que cela appartenoit à sa femme, et quand elle seroit retournée des champs qu'elle leur en iroit quérir ; ce qu'eUe Jit à son retour et firent grande chière ; cependant Tung d'entre eux s'en alla en la chambre des serviteurs qui lors estoient travailUans sur les champs pour la moisson de bledz avecq ledit suppliant (qui y tenoit la place de son père), lequel print toutes leurs picques et bastons et les emporta en la chambre où qu'estoient ses compagnons, puis commenchèrent à reboire, murmurant après ledit suppliant et vint incontinent à la maison Tung des serviteurs quérir des lyens d'estrain, Tune des servantes luy'diet que Tung des gens du prévost avoit esté quérir leurs picques et bastons sur leur chambre, sur quoy U respondit qu'il

les iroit bien quérir et qu'il les vouloit ravoir ; ce qu'il pensa faire, mais fut bientost expulsé hors ladicte chambre avecq grandes menasses et poursuivy jusques à Testable des chevaulx, de manière que ledit Claude luy commanda de i'en aller à son ouvraige, et laisser là lesdites piques, et estant de retour sur lesdits champs diet audict suppliant et ses compaignons que les gens du prévost n'estoient à contenter et qu'ils avoient faict le susdict acte et demandoient tousjours après luy, mesmes qu'il ne luy conseilloit de retourner à la maison craindans les querelles et noises, dont icelluy suppliant luy respondit qu'il ne demandoit nulles querelles contre eux et qu'ilz iroient soupper à part en la cuisine sans les approcher, et s'ils demandent quelque chose qu'il leur feroit donner, voires porter une tonne de bière en leur chambre s'ils en avoient de besoing ; incontinent après ung aultre serviteur second de ladicte maison, commença à dire qu'il iroit bien requérir sa picque et ne la laisseroit perdre, et retournant desdits champs à ladicte cense, entra en ladicte chambre pour effectuer son dire ; mais luy convint vistement sortir d'icelle comme le précédent ; incontinent vint Pierre Consart, manouvrier et serviteur troisième de ladicte maison, qui aussy entra en ladicte chambre pour reprendre lesdictes picques, disant qu'il luy convenoit aller garder les chevaulx de son maistre en la pasture de nuit allencontre des larrons et loups, et comme son diet maistre estoit à table avecq lesdicts gens du prévost, luy commanda de soy retirer et de là laisser lesdictes picques et bastons, voires qu'il en respondit ; à quoy il obéyt ; ce nonobstant, lesdits soldatz commençoient à murmurer, le menaçant bien fort, tellement que trois d'entre eulx se levoient de ladicte table et prenans leurs espées nues, commenchèrent furieusement à frapper dessus ledict Pierre Caussart, povre' manouvrier, n'ayant baston ny armes pour soy garan-dir, le poursuivant jusques en la cuisine, tousjours frappant dessus plus en plus avecq lesdites espées nues, de sorte qu'il crioit à haulte voix : « J'ai ung bras avallé, à quoy gagneray-je mon pain ; » nonobstant que ledit Claude les prioit d'eulx contenter et laisser ses serviteurs en paix et qu'ils avoient du mal assez ; ce qu'oyant ledit suppliant qui estoit en la court, lequell les suivoit et retournoit desdits champs de son ouvraige fort lasse environ les noef à dix heures au soir avecq une fourche sur les espauls, entrant en ladicte cuisine et voiant la bataille qui se faisoit allencontre du povre

serviteur do la maison, qui avoit avecq luy et aultres travaillé toute la journée, commença à dire ces mots : retirez-vous en vostre chambre, ce disant prins sadicte fourche et en frappa en la couüe (cohue) dont Tung desdits gens du prévost, nommé Gilles Du Parcq. futattainct et blessé en la teste, estant encore en ladicte cuisine avecq ses deulx aultres compaignons, dont au mesme instant tous les aultres confrères dudict blessé prindrent aussy leurs armes, donnant plusieurs coups d'arquebouses après ledict suppliant et aultres serviteurs qui furent constraintz de prendre la fuyte ; de laquelle blessure ledit Gilles du Parcq seroit quelques jours après terminé vie par mort au très grand regret dudict suppliant qui depuis s'est absenté craindant la rigueur de la justice, etc. ; » — autorisant messire Jean de Havrech, chevalier, seigneur de Presle, à ériger deux franchises brasseries dans les villages de Marly et de St-Saulve, moyennant la redevance de 100 florins par an pour chaque brasserie ; — faisant remise du tiers du droit seigneurial dû par Thierry Bona pour la vente de 10 mencaudées de terre *eschissées* d'un fief de 23 mencaudées sis à Forest ; — accordant au gouverneur de Béthune 100 livres par an au lieu des fagots qu'il avoit droit de prendre dans les bois dudict lieu.

B. 2833. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 14 pièces, papier, 3 sceaux.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1608. — Attestations : des échevins de la ville de Lille certifiant avoir vu « un escript sain et entier en écriture et signature, mot après aultres la teneur s'ensuit : George de la Vichte, filz de messire Jehan de la Vichte, chevaUer, seigneur de Nieuwenhove, Beveron^etc, et de Madame MaximiUenne CuvUlon, nasquit à Lille le dixiesme juing 1602, et / ut malade depuis le troisesme do mars 1603 jusques au quatriesme octobre, jour de St-Fran-chois 1605 ; la maladie estoit une véhémence et extraordinaire chaleur et altération intérieure qui luy sei-choit tous les membres, le rendant en tout impotent, tellement qu'U ne pouvoit se soustenir et avoit sy fort perdu l'appétit et goust de toutes viandes qu'il à esté souvont et par plusieurs jours sans rien manger et humer, fors que pour refreschir cette extrême chaleur, il demandoit continuellement jour et nuit à boire de la cervoise, sans prendre aucun repos qui fut de du

rée, soit de jour, soit de nuit, ne retcnans aussy riens dans le corps duquel sortoit grande infection ; or il estoit de telle sorte amaigri et exténué qu'il ne luy restoit que la peau sur les osseletz ; deux très experts médecins l'ont souvent visité qui ne savoient qu'en juger, opinans par certains indices qu'il fût ensorcelé ; ce que craignoient aussy lesdicts sieurs père et mère, et de ce y avoit de grands signes de suspitions véhémentes ; l'un des docteurs jugeoit qu'il tendoit à hectique, tous deux disoient qu'il y avoit peu d'espoir de sa guarison par remèdes ordinaires, et telle estoit aussy l'opinion de tous ceulx qui le visitoient ; ce pour-quoy on s'avisa aussy de faire faire plusieurs prières par personnes dévotes et religieuses ; entre aultres feirent degrandz debvoirs les Pères Capuchins ve-nans souvent visiter le malade, et affin qu'il fut singulièrement recommandé à St-Franchois, conseillèrent de le revestir de l'habit de l'ordre ; les meismes conseillèrent à la mère de vouer un voyage à Notre-Dame de Montagu en Brabant près de Sichem, ce qu'elle fict ; mais ne le pouvant pour lors accomplir en personne (ce que toutesfois elle accomplit ung an après avecq son dit enfant), à cause de quelque indisposition, monsieur son mary entreprint à pied ledit voyage, le jour de St-Franchois quatriesme d'octobre 1605 ; et dès cedit jour, on s'aperceut notablement de certain amendement en la maladie dudit George, lequel en dedans peu de jours a recouvré enthièrement sa santé, en laquelle bonne santé l'avons veu encore présentement ; le tout soit à l'honneur de Dieu, à la louange de la Vierge Marie et de St-Franchois et à l'exaltation de la Sainte Foy Catholique etc » ; — de Jacques do Croix, seigneur de Straseelle, lieutenant général du bailliage de St-Omer, certifiant que Guillaume de Fiermes, seigneur do Fruges, a hypothéqué tous les biens qu'il avait dans le bailliage de StOmer pour le paiement d'une rente de 200 florins qu'il doit à cause de l'arrentement des bois de Tournehem qui lui a été accordé par les Archiducs. — Compte de Gérard van Ruempst, receveur de l'église Ste-Marie d'Utrecht (pièce flamande). — Extrait du compte du domaine du Quesnoy en Hainaut. — Compte de Nicolas Le Pippre, commis de Cornille Cornu, receveur des droits et licences à Nordausque, Aire, etc. — Compte de Josse Magneset, receveur des domaines de H2l, des biens et revenus des confiscations. — Rapport de maître Hapiot, maître en la Chambre des Comptes de Lille, commis à l'effet de constater si « nulle emprinse » ne s'est faite « sur l'hostel des archiducqz à Lille avecq l'érection et

bastiment des nouvelles maisons qui se font au ragrandissement de ladite ville ». — Pièces relatives à la vente du bois do Hesdin. — État des ornements appartenant à la chapelle de Leurs Altesses à Aire ; recueil des rentes appartenant à ladite chapelle ; quittance délivrée par Hercule Le Prévost de la somme de 52 florins pour livraison d'un calice d'argent. — Lettres et mémoires au sujet de l'engagère de la terre de Mortagne. — Rôle des officiers de justice et de la recette du domaine de Flandre. — Attestation par Adrien Vincart, receveur des domaines de Lille, au sujet do l'état du signe patibulaire situé hors la porte des Malades de ladite ville « qui a été ruyné et abattu par les vents advenuz aux Pasques de l'an 1606 » ; état des travaux à exécuter pour redresser la justice patibulaire et procès-verbal de la visite de ces travaux qui se sont élevés pour la maçonnerie à la somme de 550 Livres. — Attestations par : les doyen et confrère » du métier des tailleurs de Maestricht au sujet des vie, mœurs et apprentissage de Pierre Meoles ; — les gens du Conseil de Leurs Altesses à Mons et du grand bailliage du Hainaut au sujet de la rémission obtenue par Philippe Herbecq, pour l'homicide par lui commis sur la personne d'Antoine BaUet.

B. 2834. (Portefeuille.) — 35pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1608. — Lettres de commission octroyées par les archiducs Albert et Isabelle : chargeant Augustin le Jeune, huissier, à la requête d'Adrien Carpentier, receveur du domaine au quartier d'Aire, de se transporter en tous lieux de ladite recette pour contraindre les tenanciers des terres de faire déclaration et dénombrement do leurs terres pour la confection du cartulaire de la recette d'Aire ; — substituant Claude Honnebick, en lieu et place de Louis Honnebick pour la recette des domaine, fortification et agrandissement de la ville de Hesdin ; — nommant Adrien Vincart receveur des amendes du tiers, denier. — Commission exécutoriale contre les redevables du tonlieu du lin- et *gros grain*, donnée au premier huissier ou sergent d'armes requis. — Constitutions de cautions et de procureurs.

B. 2835. (Portefeuille.) — 25pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1608. — Quittances dé

livrées par : Christophe Godin, receveur général des finances aux receveurs particuliers des sommes versées sur leurs recettes particulières ; — Gilles du Tilleul, prêtre, chanoine de la cathédrale de Tournai ; — Gauvain des Mœurs, forestier du bois de Les-sines.

B. 2836. (Registre.) — In-folio, 607 feuillets, parchemin.

•  
1<sup>er</sup> janvier—31 décembre 1609. — « Compte trenten-giesme de Christophe Godin, conseiller et recepveur général des demayne et finances des Archiducqz de la recepte et despence par luy faicte, etc. » En tête de ce compte se trouve l'autorisation donnée par les Archiducs à Pierre Godin, neveu du receveur général, « de signer les lettres de descharge de ceste recepte à ses périlz et fortunes, et quand il le luy commandera. » Les recettes se sont élevées à la somme de 4,118,612 Livres, 2 sols, 5 deniers tournois ; les dépenses à celle de 4,110,335 livres, 6 sols, 10 deniers tournois. Les principaux articles sont les suivants : 2,052,279 livres, 6 deniers à PhUippe Le Clercq, conseiUer et trésorier des guerres de Leurs Altesses (folio 305, recto) ; — 8,517 livres, 16 sols à GuUillaume Schotte, receveur de l'artillerie (folio 310, verso) ; — 400 livres à messire Jacques de Glymes, chevalier, « naguaires grand baUly de Roman au pays de Brabant, à cause de certaines vacations par luy faictes pour le service de Leurs Altesses avecq son filz le visconte de Jeudoigne, mesmes pour avoir, avecq les paysans de son baUliaige, résisté à l'ennemy quand U estoit en grand nombre à S\* Tron et aux environs, en quoy U s'estoit et son filz acquitté fidèlement » (folio 436, recto) ; — 266 livres à Evérard van Cauwervin, « dyckgrave », pour 46 jours de vacations par lui faites à visiter avec messire Phi-Uppe d'Ayala, chevalier et commis des finances, a le nouveau havre proposé à faire à Gravelinghes , ensemble ceux de Dunckerke et Oostende » (folio 438, recto) ; —420 livres à Adrien deRoze, « géométrien », pour les vacations par lui faites afin •« de mesurer et mectre en carte les adjectz ou schoores doiz le "fort d'Ysendick jusques au sas de Gand » (folio 439, verso) ; —3,003 livres à messire Claude-Ferdinand d'Andelot, chevalier, seigneur d'OUans, maître d'hôtel de Leurs Altesses, pour le voyage qu'il fit en 1608 vers les ducs de Savoie et de Mantoue pour affaires concernant le service de Leurs Altesses (folio 442, verso) ; —

2,500 Livres à messire Philippe de Mérode, chevalier, baron de Frentz, « sur, en tant moins et à bon compte des vacations faites vers la duchesse do Clèves poui plaindre le deuil du trespas de feu le ducq son mari » (folio 442, verso) ; — 985 Livres, 13 sols, 6 deniers à Pierre de Visschere , conseiller et receveur général du pays et duché de Luxembourg, « à bon compte des vacations faites par lui à Prague et à Vienne en Au-trisce pour affaires concernans grandement le service de Leurs Altèzes » (folio 443, verso) ; — 600 livres à Louis de Groote, « à bon compte de ce qui luy pavoit estre dû à cause du séjour qu'il faisoit au Royaulme d'Angleterre et y feroit encoires, où le baron de Hobocque, naguaires retourné d'illecq, luy avoit laissé pour les affaires de Leurs Altèzes, attendant que icelles y envoyeroient aultre personnage en son Ueu » (folio 444, recto) ; — 203 livres à Arnoult Florent» van Langren, « sphérographe » de Leurs Altesses, en *adjuda de Costa* (folio 469, recto) ; — 40 Livres à la veuve de feu Hans Janssens, « ayant été justicié pour le secret service par luy fait à Leurs Altèzes » (folio 521, verso) ; — 876 Livres, 7 sols à messire Peckius, maître aux requêtes ordinaire de l'hôtel de Leurs Altesses et conseiller de leur Grand Conseil, résidant pour leurs affaires vers le Roi très chrétien, en remboursement de semblable somme dépensée par lui pour le service de Leurs Altesses, entre autres pour port de lettres, paquets, droit de dépêches, don de 120 Livres à certain confident par forme de gratification pour lui faire continuer ses services auprès de Leurs Altesses, achat de 8 peaux de chagrin, étrennes aux violons, hautbois du Roi de France, aux tambours de ses gardes, etc. (folio 529, recto) ; —876 livres, 4 sols à messire Conrard Schetz de Grobbendoncq, chevalier, baron de Hobocque, seigneur de Hinghem, conseiller et commis ordinaire des finances de Leurs Altesses, résidant pour leurs affaires vers le Roi de la Grande-Bretagne pour les frais du voyage de son secrétaire Louis de Groote à Bruxelles afin de représenter quelques affaires - à Leurs Altesses, achat de 12paires de bas « estamines fort fins, envoyez » à Son Altesse, don de 115 Livres à certaine demoiseUe du pays de Gueldre«dont Son Altesse est informée », etc. (folio 529, verso) ; — 1,334 livres, 13 sols, 6 deniers au même, en remboursement de semblable somme dépensée par lui en dons à divers officiers, trompettes, fifres, tambourins, archers, portiers et autres de Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne et du Prince

de Galles, à un confident (500 livres) en la cour de Sa dite Majesté, achat de 16 mesures de peluche de fil blanc et pour *au* présent de vaisselle dorée (342 livres) donné de la part de Leurs Altesses à un confident de ladite cour (folio 531, recto) ; — 607 livres, 10 sols à don Ouilelmo Verdugo, capitaine d'une compagnie de chevaux, commandant à Oldenzeel, c à quoy montoient les desbourssemens par luy faitz en messageries, espies et aul trement pour affaires du service de Leurs Altèzes dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (folio 532, recto) ; — 133 livres à frère Ferdinand de S'-Victor, prieur du couvent des Carmes de Bruxelles, « pour la parpaye de 691 livres, 13 sols à quoy reviennent les fraiz de l'érection d'une nouvelle tombe de dame Jehanne, duchesse de Brabant, posée au chœur de l'église desdits Carmes » (folio 534, recto) ; — 3,330 livres à Girard Bernard, marchand tapissier à Bruxelles, pour l'achat fait de lui de sept pièces de tapisseries de la hauteur de cinq aunes, ouvrées de soie et de laine en forme de galerie, contenant en tout 185 aunes » (folio 535, recto) ; — 3,052 livres, 10 sols à Martin Reynbout, marchand tapissier à Bruxelles, pour l'achat fait de lui de six pièces de tapisseries de la hauteur de cinq aunes, de soie et de laine représentant le Triomphe de Pétrarque (51), contenant en tout 185 aunes (folio 535, verso) ; — 500 livres au receveur général des finances Christophe Godin, en remboursement de semblable somme payée par lui en affaires secrètes concernant grandement le service de Leurs Altesses dont n'était besoin faire plus ample déclaration (folio 539, verso) ; — 666 livres, 10 sols à Cornille Renson, maître charpentier de la ville de Luxembourg, « pour 124 jours qu'il avoit esté empesché par interval de temps avecq deux serviteurs audit Luxembourg, depuis le mois de mars 1608 jusques et y compris le mois d'octobre audict an, pour démonter toutes les statues et aultres antiquitez des jardins et fontaines audict Luxembourg et les encasser pour estre envoyez par ordre de Leurs Altèzes en Espagne » (folio 540, recto) ; — 1,022 livres, 14 sols, 8 deniers au receveur général des finances Christophe Godin, « à quoy montoient les fraiz et despens exposez pour démonter, empacquer et transporter doiz Luxembourg jusques en Zeelande, les statues, horloges, clochettes et aultres antiquitez du jardin et de la fontaine à Luxembourg, que Leurs-dites Altèzes avoient fait transporter doiz ledict Zeelande vers Espagne » (folio 541, recto) ; — 731 livres au même, pour une chaîne d'or présentée de la part de Leurs Altesses au baron de Stralundorf et 225 livres, 10 sols pour une autre chaîne d'or aussi présentée par ordre de Leurs Altesses aux nopees du conseiller

Hannibal, le tout par Pierre de Vischère, conseiller et receveur général du duché de Luxembourg, alors pour le service de Leurs Altesses à Prague et à Vienne (folio 543, verso) ; — 3,000 Livres au même receveur général pour le payement des orgues que Leurs Altesses avoient fait acheter en Angleterre par le baron de Hobocque et envoyer en Espagne (folio 544, recto) ; — 9,000 livres, 9 sols, 6 deniers au même, pour le payement de la vaisselle d'argent et d'argent doré offerte de la part de Leurs Altesses à l'ambassadeur du Roi de la Grande-Bretagne ayant résidé auprès de Leursdites Altesses depuis la conclusion de la paix avec l'Angleterre jusqu'au mois de septembre 1609, ainsi que pour dos bijoux donnés à la femme dudit ambassadeur « dont Leursdites Altesses avoient toute entière satisfaction » (folio 544, verso) ; — 100 Livres au même pour affaires secrètes concernant grandement le service de Leurs Altesses dont n'était besoin faire plus ample déclaration (folio 545, recto) ; — 1,297 livres au même, « pour parfumeries que, par ordonnance de Leurs Altèzes, avoient esté achaptées par Cornille SpiUers, conchierge de la feuilUe de la court à BruxeUes, en la ville d'Amstelredam, le tout pour le service de Leurs Altèzes » (folio 545, verso) ; — 76 Livres, 9 sols, 6 deniers à CornUle SpiUers, concierge du parc et de la feuiUie de la cour à BruxeUes, « pour avoir, avecq certain assistent, vacqué pour le service de Leurs Altèzes depuis le 19\* d'aoust 1709 jusque le dernier d'icelluy mois au voyage qu'il avoit fait depuis ledict Bruxelles jusques à Amstelredam pour y achapter des chatz de musqué (52) » (folio 545, verso) ; — 138 livres à Nicolas Martens, maître verrier, et Pierre Stevens, ouvrier en fer blanc, pour avoir refait la grande verrière portant la représentation des personnes de l'Empereur et de l'Impératrice placée dans l'église Sainte-Gudule, à BruxeUes, au-dessus de l'autel de Sainle-Anne et en la chapelle du

---

(51) D'après M. Alphonse Wauters (Essai historique sur les tapisseries de Bruxelles. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique, tome XVI, p. 538), cette tapisserie se trouverait au palais de Madrid.

---

(52) Il s'agit probablement ici de l'achat de civettes.



Saint-Sacrement de Miracle et enlevé « en chacune d'icelles verrières les effigies de l'Empereur Charles-Quint et de l'Impératrice, et au lieu d'icelles y miz de nouvelles effigies fort bien faictes et tirées hors certain patron fait du vivant dudict Empereur Charles et de ladite Impératrice recouvert en la ville d'Anvers ; item, pour la réparation des verrières de Leurs Altèzes données en l'église de Notre-Dame de Laken ; item, pour le patron de deux verrières que Leursdictes Altèzes avoient fait présenter et mettre à la chambre dite *den Hantbooghulde* audict Bruxelles, portans la représentation des personnes de Leursdites Altèzes et les armoiries de leurs armes ; item, pour avoir réparé la grande verrière de Leurs Altèzes donnée à l'église de Nostre-Dame à Vilvoirden, etc. » (folio 548, recto) ; — 1,000 livres à JeanDulen, fauconnier, pour l'achat fait de lui d'un gerfaut blanc que Leurs Altesses avaient fait retenir pour leur fauconnerie et de quatre gerfauts hagards d'Islande d'une mue, présentés l'un au roi de France, l'autre au duc de Lorraine, et les deux derniers retenus pour le service de la fauconnerie de Leurs Altesses (folio 556, recto) ; — 40 livres à Géry Lambert, hôte à l'enseigne du Miroir à Bruxelles, « pour semblable somme que Leursdites Altèzes avoient ordonné être accordée au charretier ayant mené de la part d'André Chaunel, pour le service de Leurs Altèzes, un tonneau de mine de Bourgogne jusques audict Bruxelles, pesant cinq cens livres, lequel tonneau ledict chartier pour avoir esté logé à la maison dudict Géry Lambert, etc. » (folio 559, verso) ; — etc.

B. 2837. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier. — 31 décembre **1609**. — Mandements : des archiducs Albert et Isabelle accordant à Mathieu de Croyent, commis au logement des gens de guerre, la somme de 10 sols par jour sur les confiscations de Cambrai ; — des gens des comptes prescrivant à la veuve de Roland Germain de payer la somme de 84 livres pour le loyer d'une maison sise à Courtrai faisant partie des biens confisqués de Jean Delbo ; — idem, à Denis van der Sard, huissier de la Chambre des Comptes, de délivrer à Allard, de Lannoy, marchand à Cologne, copie de l'acte de Leurs Altesses dépêché en leur Conseil privé le 4 août 1609 qui lui ordonne de vendre "au magistrat de Lille la justice et le tenement féodal qu'il peut avoir en certain héritage de son fief des Coquelez ; — des chef trésorier général et commis des finances ordonnant à Charles Wide-bien, receveur des aides d'Artois, de payer la somme de 11,450 livres ; — idem, à Jean de Martigny, receveur de Landrecies, de vendre les grains de provision du domaine en en réservant la quantité de 750 men-cauds.

B. 2838. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 2 pièces, papier, 1 sceau.

1<sup>er</sup> janvier. — 31 décembre **1609**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par les archiducs Albert et Isabelle ; accordant une somme de 300 florins à Liélasio Lurcano, « supérieur de plusieurs prêtres et jeunes hommes irlandois dans l'Université de Douai » ; — idem, aux habitants d'Haelter, de ne payer pour les années 1609, 1610 et 1611, que la même redevance qu'ils ont payée antérieurement ; — fixant au nombre de 26 mencauds d'avoine le droit de *gavre* perçu sur les manoirs, terres et charrues de la paroisse de Boiry ; — accordant remise des droits seigneuriaux dus au comte de Sainte-Aldegonde, a François de Béhault et à Jacques Baccart. — Lettres de noblesse accordées à Jean de Seur (53), écuyer, premier greffier de la Chambre des Comptes, en considération « de ce qu'il auroit servy feu Sa Majesté Catholique, nostre très honoré seigneur et père et nous, l'espace de 16 ans actuellement, tant en Italie soubz le duc de Sessa, ambassadeur de Sa dite Majesté à Rome, qu'en Espagne et par deçà sous don Ealtasar de Cuniga, ambassadeur de Sa Majesté moderne, nostre bon frère, devers nous, en qualité de secrétaire, et depuis comme il fait encore à présent en Testât susdict de premier greffier, s'ayant tousjours acquitté et s'ac-quittant de ses devoirs avec la fidélité requise en offices de telle confiance et importance, à l'imitation de ses ancostres qui auroient aussi servy noz augustes prédécesseurs en estatz honorables, telz que de chas-telains, capitaines, prévostz, gruyers, mayeurs' de nostre ville et conté de la Roche en Ardenne et aultres,

---

(53). Auteur de « la Flandre illustrée par l'institution de la Chambre du Roi à Lille, l'an 1385, avec la liste des érections de terres, anoblissements etc., enregistrés en ladite Chambre », ouvrage complété et imprimé à Lille en 1713.

ayans esté tenuz pour nobles et alliez noblement, comme le sont encore ses parens, serrans les uns en estât de maistre de nos comptes, de mayeur et aultres susdits, par où ledit remonstrant se peult et doibt aussi tenir pour noble comme il est réputé, ayant ses devanciers et luy vescu du leur, sans reproche et avec honneur et bonne réputation au service et en l'obéissance de leur Prince et porté au veu et au seu d'un chascun armoiries convenables à ladite qualité » lesquelles sont : de sable à deux lions d'argent *agriffés*, armés et lampassés de même. — « Lettres renversales du comte de Solre sur la rehausse de la gagière d'Esperlecque et Bronlo, de la somme de 40,000 livres. » — Lettres accordées par Guy, archevêque de Rhodes, nonce du Pape auprès de Leurs Altesses, au sujet de l'union du bénéfice de Fournes.

B. 2839. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1609. — Attestations par Pierre de Villers, homme d'armes de la compagnie d'ordonnance du comte de Fontenoy, au sujet de l'inscription du nom de feu mademoiselle Françoise de La Croix sur les listes des prêts faits à l'empereur Charles-Quint : — les tailleurs et « cousturiers » de Tournai au sujet de l'apprentissage d'Antoine Desplanques ; — les doyen et tailleurs de Werdt au sujet des vie et mœurs de Jean van Hal. — Lettre par laquelle Pierre de Loyers, abbé de St-Martin de Tournai, le prieur et les religieux dudit monastère, annoncent à illustre et généreux seigneur Charles-Alexandre de Croy, prince du St-Empire, comte de Fontenoy, seigneur de Hamasches, etc., du Conseil de guerre de Sa Majesté Catholique, chambellan de l'Archiduc, etc., l'envoi des reliques qu'il a demandées et qui consistent dans un fragment de la mâchoire de Ste Florine et un fragment delà tête de Ste Honorate, toutes doux vierges et martyres des plus éminentes parmi les Onze Mille Vierges dont les corps avaient été envoyés de Cologne à St-Martin de Tournai en 1170 ; ces reliques ont été extraites des étuis brodés de soie verte et rouge où lesdits corps sont renfermés (54). — Concordat entre les habitants de Seclin et

ceux d'Houplin au sujet des marais. — Lettres, mémoires extraits et recueils des comptes de la recette de la terre de Mortagne. — Mémoire au sujet du différend survenu entre Adrien Romery, fermier du droit de-vinage, et Anne Beubbe, femme de Jean Denys, bri-queteur, au sujet du droit sur les briques cuites. — Déclaration des parties rayées ès comptes du receveur de l'espier de Gand. — Réclamation de Pierre van Orseele, receveur de Tournai, au sujet de diverses, parties dont il a répondu et qu'il n'a pu recevoir. — Information tenue à Hesdin au sujet du bois qui se livre chaque année au gouverneur de Hesdin.— Criées du droit de chaussée à Fiérin-lez-Douai ; — idem, du droit de patar sur chaque tonne de harengs et chaque millier de *saurets* sortant de Valenciennes pour être exportés à l'étranger.

B. 2840. (Portefeuille.) — 19 pièces, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1609. — Lettres de commissions octroyées par les gens des Comptes à Lille, instituant : Nicolas de Marthes, receveur de l'octroi sur les bières à Lillers ; — Jean Reynolds, cepier des prisons de Courtrai. — Constitutions de cautions.

B. 2841. (Portefeuille.) — 29 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1609. — Quittances délivrées par : Christophe Godin, receveur général des finances aux receveurs particuliers des sommes versées sur leur recette ; — Claude de Rye, baron de

---

(54) Dans cette pièce latine le zèle avec lequel Alexandre de Croy excite par ses exemples l'amour de son prince pour la religion, est comparé à celui de l'éloquent Isocrate ; aussi il n'ignore pas que de nombreux rois et empereurs ont eu une affection particulière pour les saintes reliques, entre autres Constantin, sa mère Héléne et Héraclius pour la croix du Sauveur, Eudoxie, épousé de l'empereur Théodose, pour la chaîne de St-Pierre ; c'est le motif qui a porté le prince de Croy à demander ces reliques, demande qui consacrera sa piété et sa gloire et celle de sa noble épouse, gloire qui, comme le dit Virgile, montera jusqu'aux astres : *In fréta dum fluvii current, dum montibus umbræ* Lustrabunt, convexa polus dum sidera pascet, Semper honos, nomenque tuum, laudesque manebunt. En 1621 ces reliques furent déposées par Maximilien Vilain, évêque de

---

Tournai, dans l'autel de la chapelle de la Chambre des Comptes de Lille.

Balançon, colonel d'un régiment d'infanterie bourguignonne, d'une somme de 1,250 livres qui lui a été délivrée par Philippe Le Clercq, trésorier des guerres, en vertu de lettres patentes de leurs Altesses ; — E. Logenhague, maître en la Chambre des Comptes, de la somme de 800 livres pour le cours de deux années de rentes sur la châteltenie de Cassel ; — Adam d'Odrimont, de la somme de 6 livres, 5 sols, pour une année de rentes sur la recette générale de Namur ; — les doyen et chapitre de l'église St-Pierre à Lille, de sommes reçues pour la célébration de messes en la chapelle de Notre-Dame delà Treille ; J. Hamial, procureur du Conseil en Flandre, de la somme de 6 livres tournois de 40 gros, reçue du receveur du domaine du bailliage de Tournai et Tournésis, pour une année de pension ordinaire en qualité de procureur pensionnaire du siège desdits bailliages.

B. 2842. (Registre.) — In-folio, 559 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1610**. — « Compte trente-deuxième de Christophe Godin, conseiller et recepveur général des demeyne et finances des Archi-ducqz de la recepte et despence par luy faite à cause de son estât et office de conseiller et recepveur général etc. » — Les recettes s'élèvent à la somme de 3,184,031 livres, 17 sols, 8 deniers tournois ; les dépenses à celle de 3,187,651 livres, 7 sols, 7 deniers même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 1,492,197 livres, 18 sols, 7 deniers au trésorier des guerres Philippe Le Clercq (f°279, recto) ; — 10.533 livres, 49 sols, 3 deniers à Guillaume Schotte, receveur de l'artillerie de Leurs Altesses (f° 282, recto) ; —600 livres à révérend père Ivigo de Brisuela, prêtre, confesseur de l'Archiduc et conseiller d'État (f° 320, verso) ; — 1200 livres à messire Guillaume de Richardot, prévôt de St-Amé et chancelier de l'Université de Douai, seigneur de Lembecq, Gommerayes etc., fils et héritier principal de feu messire Jean Richardot, en son vivant chevalier de Barly, du Conseil d'État et chef président du Privé Conseil (f° 323, recto) ; — 500 livres à révérend père en Dieu Sasbol-dus Vosmer, archevêque de « Philippense », vicaire général du Saint-Siège Apostolique,\* accordées de pension par chacun an tant et jusques à ce que par aultre voye seroit pourveu à son entretènement » (f 349, verso) ; — 300 livres à Arnoult Floris van Langren, sphérographe de Leurs Altesses (f\* 374, verso) ; — 300 livres au même, pour les frais et transport de son

ménage de Hollande à Anvers où il doit faire sa résidence (f° 375, recto) ; — 900 livres à Salomon de Caus, ingénieur de Leurs Altesses (f° 379, recto) ; — 8,058 livres au receveur général Christophe Godin qui les a délivrées au trésorier général des Finances Balthazar de Robiano, l'audiencier Verreycken et au conseiller et avocat fiscal Jean-Baptiste Maes pour le remboursement de « pareille somme qu'ilz avoient frayée au voyage et séjour qu'ilz avoient fait à La Haye vers les députez des Estatz généraulx des Provinces Unies, avec lesquelz ilz avoient besoingné, conféré et traicté sur affau-es du service de Leurs Altèzes et à eulx enchargez depuis le 15<sup>e</sup> de septembre 1609 jusques le 8<sup>e</sup> de febvrier 1610 » (f 391, verso) ; — 300 livres a Lucas Horenbault, géomètre et géographe juré à Gand, « pour les vacations faites par lui au mesurage des schoores depuis Ysendicke jusques et pardelà le sas de Gand, suivant les cartes qu'il en avoit faictes et délivré à Leurs Altesses » (f° 398, recto) ; — 700 livres à Jean Van Haecht, dit Goidtsenhove, commis à la recette des deniers procédant de la vente du pont de la machine navale, pour 31 jours par lui vaqués à la visite de Rhinberg et autres villes et forts sur la Meuse et sur le Rhin du 22 octobre 1608 au 1<sup>er</sup> mars 1609 (f° 399, recto) ; — 722 livres au même, pour 172 jours de vacations à la visite des mêmes places du 28 juillet 1609 au 15 janvier 1610 (f°399, verso) ; — 150 livres à Pierre Le Poivre, ingénieur, pour les vacations et le voyage pour lui faits au comté de Bourgogne pour y visiter les fortifications (f°400, recto) ; —10,000 livres à messire Octavio Visconti, comte de Gamalerio, gentfl-homme de la chambre de Leurs Altesses, pour les vacations par lui faites en son voyage en Allemagne vers l'empereur (f° 401, recto) ; — 4,983 livres à messire Charles-Emmanuel de Gorrevod, marquis de Marnay, comte de Pont-de-Vaux, gentilhomme de la chambre de Leurs Altesses, pour le voyage fait par lui vers le duc de Florence en Italie pour le service de Leurs Altesses (f° 401, verso) ; — 600 livres à messire FrançoisrHenri de Croy, comte de Megem, seigneur de^Joirtour, etc., pour le voyage qu'il fit vers le duc de Lorraine afin de « plaindre le dœuil de la duchesse de Juliers lors trespassee » (P403, recto) ; —5,500 livres à messire Philippe de Mérode, chevalier, baron de Frentz, « pour le voyage et séjour faits par luy vers l'Archiducq Leopold au pays de Juliers pour le service de Leurs Altèzes » (idem) ; — 5000 livres à messire

Frédéric, comte de Berg, jadis gouverneur de la Frise, pour feu Sa Majesté Royale, « à cause de ses gaiges comme gouverneur de Frise, et ce, depuis le 12<sup>e</sup> de novembre 1597, jour de la perte de Lingen, jusques à ce qu'il fust pourvu du gouvernement du pays et conté d'Artois » (f<sup>o</sup> 409, recto) ; — 500 livres à messire Claude de Genevère, chevalier, baron de La Bastu, « pour une chaisne d'or » (f<sup>o</sup> 409, verso) ; — 250 livres au baron de Feltz, « pour une gratuité d'avoir levé ung sien enfant au baptesme » (f<sup>o</sup> 410, recto) ; — 3,000 livres à messire Philippe Macs, chevalier, « pour s'esquiper allant vers Rome vers Nostre St-Père le Pape, où il alloit résider pour le service de Leursdites Altesses » (f<sup>o</sup> 410, verso) ; — 258 livres à l'archevêque de Lacédémonie, « de grâce spéciale une fois pour avecq icelle somme s'ayder à partir de ces pays avecq ceulx de sa suite » (f<sup>o</sup> 417, recto) ; — 500 livres à messire Pierre Pauten, doyen de l'église de Ste Gudule à Bruxelles, « en subvention des frais et despens qui conviendroit supporter aux ouvraiges et réparations nécessaires à faire pour le transport du St-Sacrement de Miracle vers sa chapelle et aultel ordinaire situé en ladite église, et l'aultre moitié pour la réfection des nouveaulx formes, sièges qui se faisoient lors au grand chœur d'icelle église » (folio 419, verso) ; — 300 livres à Jean-Baptiste Gramaye, historiographe de Leurs Altesses (folio 427, verso) ; — 500 livres à Jean Simon, secrétaire de messire Pierre Peckius, résidant pour les affaires de Leurs Altesses vers le Roi très chrétien, de France, « de grâce espéciale, une fois en adjuda de costa » (folio 430, verso) ; — 300 livres à Gysbrecht Jansso-neancker, de Hollande, pour être venu proposer « certaine modelle pour approfondir les havres quant i l seroit besoing » (folio 432, verso) ; — 200 livres à maître Pierre Le Poivre, ingénieur, « en don et mercède et ce pour certain livre par luy composé dont il avoit fait présent à Leursdites Altèzes » (folio 434, recto) ; — 93 livres, 5 sols au receveur général qui les a délivrées à un gentilhomme de Paris, à Jean van d'Ombre et à un gentilhomme de Gand (folio 444, recto) ; — 100 livres à sire Simon Guygoire, prêtre de Besançon, en don et *adjuda de costa* « en considération de quelque sienne composition qu'il avoit pré sentée à Leurs Altèzes » (folio 480, verso) ; — 100 livres à Domingo Pérez, cuisinier de l'infirmerie des pauvres de l'hôtel de Leurs Altesses (folio 480, verso) ; — 232 livres à messire Pierre Peckius, conseiller et maître aux requêtes ordinaires du Grand ConseU de Leurs Altesses, résidant pour leurs affaires vers le Roi très chrétien, pour envoi de courriers et trois jours de vacations à Fontainebleau afin d'y parler à Sa Majesté sur les affaires de la princesse de Ligne (folio 491, recto) ; — 2,197 livres au même pour envoi de courriers de Paris à Bruxelles, dons à « aucuns confidens pour les faire continuer au bon service », perte d'un cheval qui a été enlevé à deux de ses laquais le

jour de l'assassinat du Roi très chrétien, et pour les habits de deuil tant de sa personne, de sa femme et de sa fille que de Jean Simon et ses autres domestiques, à cause du trépas dudit Roi très chrétien (folio 492, recto) ; — 556 livres à Louis de Groote, échevin du Franc de Bruges, résidant pour les affaires de Leurs Altesses vers le Roi de la Grande Bretagne, pour l'acquisition qu'il avait faite et l'envoi à la Sérénissime Infante de 24 onces de paillettes d'argent et 14 chapeaux de castor envoyés à l'Archiduc (folio 494, recto) ; — 9,631 livres, 14 sols à Louis Alarcon, agent de Leurs Altesses en Espagne, « pour affaires intéressant grandement leur service dont icelles ne désirent estre faicte plus ample déclaration, ains en avoient tout contentement et satisfaction » (folio 495, recto) ; — 240 livres au receveur général des Finances Christophe Godin, « pour deux postes que Leursdites Altèzes avoient envoyées exprès vers Paris pour leur service » (folio 495, vers) ; — 294 livres au même, pour deux autres postes vers Paris (idem) ; — 100 livres au même pour affaires secrètes (folio 496, recto) ; — 313 livres, 10 sols au même, pour l'achat de quatre tapis de Turquie fournis à Leurs Altesses (idem) ; — 771 livres, 4 sols, 6 deniers au même, pour l'achat de 1373 perles fournies à Leurs Altesses (folio 496, verso) ; — 600 livres au même, pour l'achat de 2373 autres perles (idem) ; — 600 livres au même, pour affaires secrètes (idem) ; — 265 livres, 2 sols, 6 deniers au même, pour l'achat\* de « deux buses servans pour voir loing (55) et 7 livres et demie de soye de couleur pour le service de Leurs Altèzes » (folio 497, recto) ; — 600 livres au même, pour affaires secrètes (folio 497, verso) ; — 1000 livres au même, pour affaires secrètes (idem) ; — 150 livres au même, pour affaires secrètes (folio 498, recto) ; — 600 livres au même, pour affaires secrètes (folio 498, verso) ; — 120 livres au même, pour un messenger « exprès que

---

(55) Lunettes d'approche.

Leursdites Altèzes avoient envoyés pour affaires de leur service vers Paris » (folio 499, recto) ; — 330 livres au même, pour des messagers envoyés vers Paris et Cambrai (idem) ; — 600 livres au même, pour affaires secrètes (folio 499, verso) ; — 73 livres, 10 sols au même, délivrés par lui à demoiselle de Vithem, « pour remboursement de pareille somme par elle exposée au font de baptesme de l'enfant du baron d'Hacicourt en l'église cathédrale de Diest » (idem) ; — 310 livres à messire Pierre Fourdin, chevalier, capitaine du château de Renti, « en remboursement de pareille somme par luy exposée en messageries et espies qu'il avoit entretenus pour envoier de part et d'autre comme à Calais, Boulogne, Monstreui], Abbeville et aultres lieux de la Frontière de France pour descouvrir les desseings que les voisins pourroiat avoir contre le service de Leurs Altèzes (56) » (folio 501, verso) ; — 193 livres, 13 sols, 8 deniers à Jean van der Schelde, secrétaire ordinaire et greffier du grand Conseil de Leurs Altesses à Malines, « pour pareille somme exposée par luy pour avoir fatel paindre une copie de tableau de l'institution du Parlement audit Malines.fondé par le ducq Charles de Bourgogne, aussy pour avoir fait réparer le vieu tableau dudit Parlement, et aultres menuz despens » (folio 503, verso) ; — 57 livres, 12 sols à Jean de Montfort, « pour une médaille d'or aux effigies de Leurs Altèzes que icelles avoient fait donner à *la Palestre Bone Mentis* institué par Ericius Puteanus, professeur de bonnes lettres en l'Université de Louvain » (folio 508, recto) ; — 796 livres à Jean Verbruggen, fauconnier, pour l'achat fait de lui de 11 gerfauts sors de Norwège et un hagar dont 4 ont été envoyés à l'Empereur, 2 au Roi de France, 3 au duc de Lorraine, et les autres retenus pour le service de la Fauconnerie de Leurs Altesses ( folio 516, recto) ; — etc.

B. 2843. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 17 pièces, papier, .  
1 sceau.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1610. — Mandements : des archiducs Albert et Isabelle ordonnant de payer au comte Frédéric de Berghes les quatre mois arriérés de son traitement ; — déclarant que les prévôt et échevins de la ville de Lille continueront a avoir juridiction sur les cabarets des faubourgs et banlieue ; — du Conseil Privé autorisant les meuniers à moudre blé les jours de fêtes et dimanches après les messe, sermon et vêpres ; — des chef et trésorier des Finances prescrivant que la somme de 425 livres, 9 sols, 6 deniers levée sur François du Taillick, receveur de Béthune, soit passée et allouée en la dépense de

son compte ;—idem, qu'une somme de 300 livres soit payée à Jean Nye, contrôleur du tonlieu de Rupelmonde pour ses gages de huit mois ; — des gens des Comptes ordonnant au receveur de l'espier de Furnes, de payer pour augmentation du droit de *pennincgelt* la somme de 36 livres tournois, avec un mémoire de la Chambre des Comptes à l'effet de prouver qu'elle a le droit de taxer et de régler le droit de *pennincgelt* ; — des échevins de la ville de Douai ordonnant le payement de sommes destinées aux travaux de fortification de ladite ville. — Constitutions de rentes sur la ville de Lille. — Lettres patentes du roi de France Louis XIII maintenant et confirmant « tous les officiers de ses terres du Pays-Bas de Flandre comme il avoit précédemment confirmé dans leurs fonctions et dignités les officiers de son Royaume » (10 juin 1610).

B. 2844. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 6 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1610. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par les archiducs Albert et Isabelle : accordant à Jean Galle, Henri Swarts, Jean Neckebaut, Michel Galle et consorts, prorogation pour trois ans de l'autorisation qui leur avait été précédemment donnée de faire entrer dans les Pays-Bas ou d'en exporter certaines marchandises par le sas de Gand sans payer le droit de 18 patars sur chacun *last* de denrées ; — portant arrentement d'une place et des ruines d'une maison sise à Char-lemont en faveur du capitaine Pierre Barthe, lieutenant au gouvernement de Charlemont ; — accordant aux mayeur et échevins de Bouchain la collation pour 25 ans de la chapelle St-Nicolas dans l'église paroissiale dudit Bouchain ; — idem, remise d'un quart des droits seigneuriaux dus par Mathieu Sohier peur la vente d'un manoir de 19 mencaudées de pré et 18 muids de terres labourables. — Lettres de Guy, archevêque de Rhodes, nonce du St-Père à Bruxelles,

(56) Les dépenses secrètes portées sur le compte de l'année 1610 s'élevéat à plus de 15,000 livres. Elles consistent principalement en frais d'envoi de courriers à Paris à l'époque de l'assassinat de Henri IV et d'espions sur la frontière pour surveiller les préparatifs de l'entrée en campagne que projetait le roi de France

accordant à Maximilien, comte de Ste-Aldegonde, la permission de faire usage d'oeufs, de beurre et de viande pendant le carême et les autres jours d'abstinence de l'année, sur sa requête représentant le mauvais état de sa santé et que le poisson ne lui convient pas comme nourriture.

B. 2845. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1610. — Attestations par : les mayeur et échevins de la ville de St-Omer au sujet des octrois ; — les échevins d'Armentières sur les vie et mœurs de Guillaume Dubois ; — les doyen et conseil du métier des tailleurs de Nimègue au sujet des bonnes vie et mœurs et de l'apprentissage de Guillaume Norst ; — les officiers des ville et gouvernance de Béthune au sujet de la visite du bois de la Buissière ; — Luc van der Vliet, lieutenant de la Franche Forêt de Mormal et Antoine Casteau, greffier, au sujet du temps employé pour la marque des arbres de ladite forêt ; — Pierre Boussemare, lieutenant, du bailli des abbé et religieux du couvent Notre-Dame de Loos, au sujet delà levée du cadavre d'un noyé ; — Charles-Alexandre de Croy, comte de Fontenoy, etc., au sujet de la provenance des reliques qui sont dans la *chapelette* d'Osborne où se trouve au milieu l'image de Notre-Dame de Montaigu, « ayant, à nostre très grand regret, recongne la vilipendance que font les huguenotz et ennemis de nostre Mère Ste-Église, non seulement des reliques des Saintz qui, par leurs saintes vies, ont mérité d'estre canonisez et d'estre recongnuz par leurs miracles dignes d'estre serviz et invocquez des fidelz catholicques, mais aussy de la mémoire des propres saintz qui sont joyssans de la béatitude éternelle ; ayant, passées plusieurs années, recouvert et ramassé de divers lieux pieux une assez grande quantité de reliques, lesquelles méritent d'estre aultant religieusement vénérées et respectées, estant bien assurées a\*vec leurs tesmoignages autentiques muniz des seingz et seaulx requis et nécessaires, comme, au contraire, doibvent estre rejectees quand iceulz leur deffailent ; ainsy celles quy sont dans cette chapelette d'Osborne où est au milieu Timaige de Nostre-Dame de Montaygu, le bois de laquelle est taillé du chesne où estoit attachée la Sainte Imaige quy est vénérée audit Montaygu, a esté tirée d'ung grand morceau, qui est lequel nous a esté donné par S. A. Sérénissime l'Archiducq Albert ayant au soubassement d'argent inscrit : *Sancta Maria Montis Acutt* ; au dessoubz de la croix qui est aussy

faicte du mesme bois sont trois relicques venantes de l'abbaye de St-Hubert ; les cinq aultres venant de Madame la Princesse de Ligne, nostre belle-mère, assçavoir du suaire de St-Bartholomé, de Ste-Marguerite, de St-Euxtace, de St-Mathieu et de St-Fiacre, et de St-Roch seul vient d'ung soldat espagnol Xerinos, de quoy avons particulier tesmoignage ; ce que nous avons voulu attester soubz nostre signature et contrescel. Fait en nostre chasteau de Havre, le 12<sup>e</sup> d'octobre 1610». — Lettres, requêtes et mémoires relatifs aux droits des gouverneur et lieutenant de Bapaume et salaire à payer à l'exécuteur des hautes œuvres.

— Mémoires et lettres concernant les biens de Jean Regnault, ci-devant receveur du domaine et des confiscations au quartier de Hesdin. — Mémoires et lettres concernant le procès pendant au Conseil d'Artois entre les officiers du bailliage de Hesdin et le comte d'Egmont, à cause de la haute justice de sa terre d'Auxy-le-Château. — État de la recette et de la dépense du domaine du bailliage de Hesdin. — Obligation des lieutenant, mayeur et échevins promettant de payer le 20<sup>e</sup> de leurs octrois au commis envoyé par la Chambre des Comptes de Lille pour le recevoir.

B. 2846. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1610. — Lettres d'abolition des gages et de suppression de l'emploi de garennier de la garenne de Mons. — Constitutions de procureur : par Jean de Martigny, receveur du domaine de Landrecies, nommant Denis van Sare, huissier de la Chambre des Comptes, pour rendre ses comptes ; — par les Archiducs chargeant Maximilien Le Jeusne de faire les exploits aux personnes qui doivent rendre le dénombrement de leurs terres pour le renouvellement du cartulaire de Boiry ; — par les gouverneur et gens du Conseil d'Artois désignant des huissiers et sergents d'armes pour faire des exploits.

— Constitutions de cautions.

B. 2847. (Portefeuille.) — 18 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1610. — Quittances délivrées par Christophe Godin, receveur général des finances, aux receveurs particuliers des sommes versées par eux sur leurs recettes ; — le receveur du domaine de Westfandre de la somme de 300 livres versée par les habitants de Menin due par eux à cause

de l'octroi des bières qui leur a été accordée ; — Marie de Lamires, abbesse de Spermaille, de la somme de 100 livres accordée en aumône audit couvent ; — le seigneur de Cotterres St-Hilaire, de la somme de 150 \* livres pour certain droit seigneurial dû par Pierre Brande, avocat au Conseil d'Artois ; — J. Gunnel, greffier de l'élection d'Artois, de la somme de 5 florins pour une année de ses gages ; — Elisabeth de La Grange, veuve de feu François de La Rue, seigneur de Lobel, de la somme de 75 livres parisis, pour une année de rente à elle due sur le domaine de Cassel.

B. 2848. (Registre.) — In-folio, 598 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier—31 décembre **1611**. — « Compte trentetroisiesme de Christophre Godin, conseiller et recepveur général des finances des Archiducqz de la recepte et despence par luy faicte etc. ». — Les recettes s'élèvent à la somme de 2,961,077 livres, 16 sols, 9 deniers tournois ; — les dépenses à celle de 2,935,611 livres, 6 deniers, même monnaie. — Les principaux articles sont les suivants : 770,793 livres, 7 sols, 6 deniers à Philippe Leclercq, trésorier des guerres de Leurs Altesses (folio 298, recto) ; — 4,253 livres, 11 sols, 6 deniers à Guillaume Schotte, receveur de l'artillerie (folio 301, recto) ; — 900 livres à Guillaume Robertssoone, fauconnier de Leurs Altesses, moitié de son traitement de 1800 livres qui lui a été accordé, à condition que, « moyennant ledit traitement il seroit tenu d'entretenir huict pièces de gerfaulx et tiercelets pour herron afin d'en voler toute la saison et les muer, et entretenir à la saison trois chevaux et deux serviteurs à cheval et aultres garçons à pied selon qu'il seroit besoing ; item, entretenir les lévriers pour secours et les herrons pour train ; item, les trois aigles de la court, et quant les oyseaulx pour les présens vien-droient les entretenir tant qu'ilz partiroident ; item, entretenir deux vols pour corneille à l'arrière-saison et hiver et les muer ; item, un ducq ; aussy entretenir en esté pour le moins trois tierceletz d'aultour pour la perdrix et en muer aucuns ; item, six espagrioux ; item, ung cheval toute l'année pour suivre leurs Altèzes là par où elles yroient, et pour l'esté ung var-let et garçon pour les chiens ; item, de pourveoir les oyseaulx de sonnettes, jets (courroies que l'on passait aux pattes des oiseaux) et chapperons, le tout à ses fraiz et despens sans iceux porter eu compte à la charge de Leurs Altèzes, soit de nourriture desdits oyseaulx tant en volant qu'en mue, perte d'iceulx en volant, pour louaige de sa maison, gaiges de sa personne et de ses serviteurs et leur despens de bouche, ensemble la nourriture desdits chevaux et chiens ou aultrement » (folio 413, recto) ; — 1000 livres à Pierre-Paul Rubens, peintre de l'hôtel de Leurs Altesses, « que aussy à telle ordonnance que dessus ce dit compteur luy avoit baillé et délivré, assçavoir V<sup>e</sup> livres prinse en l'avant dicte lettre de descharge et les

aultres cincq cens livres en une lettre de descharge de pareille somme datée du dix-septiesme jour de Novembre 1611 levée sur Philippe de Marche, recepveur du demayne de Leurs Altèzes au quartier d'Ayre, dont est respondu cy-devant folios XIX verso et LX verso ; pour semblable somme que deue estoit audit Pierre-Paul Rubbens, à cause de cincq cens livres que Leurs Altèzes par leurs lettres patentes données à Bruxelles le vingt-troisiesme jour de septembre 1609 luy avoient ordonné et accordé de gaiges par chacun an, à raison de son diet estât de painctre susdit, à en estre payé par les mains dudict recepveur général des finances de demy an en demy an par esgalle portion, et ce pour les deux premières années desdits gaiges, commencées ledit vingt-tioiziesme de septembre 1609 et finies le vingt-deuziesme de septembre suivant 1611, par copie auctentique desdictes lettres patentes et deux quictances y servantes vérifiées respectivement des sieurs des finances, veues es estatz d'avril 1611, folio XXV et novembre dudit an, folio XIX, verso, cy rendues, ladicte somme de M. L. ». En marge : « Novum onus. U commence et prend bien selon lesdictes lettres patentes. Par ladite copie authentique de commission vérifiée, datée et contenant comme au texte cy rendu avec deux quictances (57) » (folio 413, verso) ; — 450 livres à Salomon de Caus, « ingénieur de Leurs Altèzes, à cause de 75 livres qu'icelles lui avoient ordonné et accordé de ^gaiges par mois à raison de son dit estât d'ingénieur et pour en icelle qualité leur servir à la fontaine artificielle en leur court à Bruxelles » (folio 418, recto) ; — 360 livres à François van Gèle, « horlogeur des hostelz de Leurs Altèzes à Bruxelles et à Mariemont, à cause de 180 livres qu'icelles luy avoient accordées par chacun an, assçavoir

---

(57) D'après cette mention, ce serait par lettres patentes des Archiducs, en date du 23 septembre 1609, que Rubens aurait été gratifié d'une pension annuelle de 500 livres, comme peintre de leur hôtel. En 1611, il toucha les deux années arriérées de ladite pension qui était payable pourtant en deux termes chaque année.

120 livres pour ses gaiges d'horlogeur et 40 livres pour et en subvention du louage de sa maison» (folio 420, recto) ; — 150 livres au comte d'Estaires, « pour six jours de vacations par lui faites au mois de novembre 1611 pour assister de la part de Leurs Altesses aux nopces du baron de Rassengbien et de la fille du baron de Frenz » (folio 433, recto) ; — 181 livres à Silvain Bouillin, « ingénieur de Leurs Altèzes pour 28 jours par luy vacqués ou voyaige par luy fait doiz la ville de Bruxelles vers le pays de Luxembourg pour affaires de sa charge d'ingénieur concernans le service de Leurs Altèzes » (folio 442, recto) ; — 254 livres à maître Pierre Le Poivre, « ingénieur de Leurs Altèzes pour 126 jours par luy vacquez es villes de Dôle et Gray en Bourgoigne pour visiter et recognoistre les manquement des fortifications et ouvraiges illecq » (folio 442, recto) ; — 13000 livres à messire Philippe de Croy, comte de Solre, chevalier de la Toison d'Or, conseiller d'Etat, grand bailli de Tournay, « pour le voiaige que, à l'ordonnance de Leurs Altèzes, il alloit faire jusqu'à la ville de Vienno en Austrice pour, au nom de Leurs Altèzes, assister aux nopces du Roy de Hongrie (58) » (folio 444, recto) ; — 3.000 livres à messire Octavio Visconti, comte de Gamelerio, gentilhomme de la chambre de Leurs Altesses, « pour tous fraiz et vacations du voiaige qu'il alloit lors faire en Espagne pour affaires de Leurs Altèzes (folie 444, verso) ; — 150 livres à messire François-Henry de Croy, comte de Megem, baron de Noirtour, gentilhomme de la chambre de Leurs Altesses, « pour le voiaige qu'il avoit fait au mois de septembre 1610 vers le ducq et la duchesse de Lorayne pour plaindre de la part de Leurs Altèzes le dœuil de feu la duchesse de Juliers (59) » (folio 444, verso) ; — 500 livres à Jean Jacomo Fleccamer, secrétaire de Leurs Altesses en langue allemande, « pour tout ce qu'il povoit prétendre des trois voiaiges qu'il avoit faits pour le service de Leurs Altèzes es années 1609 et 1610, assçavoir les deux premiers au mois de juillet et aougst 1609 au pays de Juliers pour y trouver Son Altèze l'Archiducq Leopold, et le troiziesme au mois de septembre

1610, en la ville de Gand pour faire haster le procès lequel Leursdictes Altèzes avoient contre la dame de Watervliet et consors » (folio 445, rectq) ; — 500 livres à révérend père en Dieu dom Nicolas Chas-mart, abbé de Bonne-Espérance, « en don et mercède et subvention des deux maistres pilliers qu'il avoit fait dresser en mémoire de Leurs Altesses en l'église de ladite abbaye » (folio 448, recto) ; — 5.000 livres à messire Renom Le Bailly, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du grand Conseil de Leurs

Altesses, « pour s'esquiper au voiaige qu'il alloit lors faire vers Paris pour y résider pour les affaires de Leurs Altèzes » (folio 449, verso) ; — 12.000 livres à Cornille Aertsens, greffier des Etats des Provinces Unies, « en mercède et récompense en considération de la vente et distraction d'aulcuns de ses biens, actions et rentes pardeçà faictes durant la guerre et aultrement pourvu que ce moyennant Leursdites Altèzes demeu-eroient deschargez et tous aultres quelzconques de toute ultérieure prétention à la cause dicte » (folio 453, verso) ; — 500 livres à Juan Fernandez de Isaguire, « garde des Dames de la Sérénissime Infante, » en don et *adjuda de costa* et en attendant autre occasion pour le mieux pourvoir (folio 463, verso) ; — 1.000 livres à Francisco Quevedo, *reposlero de camas* de la Sérénissime Infante (folio 464, recto) ; — 250 livres à sire Aubert Le Mire (60), chanoine de l'église cathédrale d'Anvers, « donné et accordé de grâce espéciale une fois audit chanoine Le Mire, pour les raisons au long contenues es lettres patentes du 18<sup>e</sup> jour d'aougst 1610 » (folio 468, recto) ; — 500 livres à Jean Steffano Ceresa, prêtre, chanoine et musicien de la chapelle domestique de Leurs Altesses, de grâce spéciale en don et mercède (folio 468, verso) 1.000 livres à sire Pierre Remonte, maître de la musique de la Chapelle de Leurs Altesses (folio 469, recto) ; — 250 livres à Jean-Baptiste Grammaye, prêtre, « de grâce espéciale par forme de secours et mercède une fois » (folio 470, recto) ; — 100 livres à Jean Clément, « en considération de sa grande nécessité et pouvreté » (folio 484, recto) ; — 200 livres à « Barbara de Robillar, veuve de feu Christophe de Levin, diet Prévost, » (folio 487, recto) ; — 40 livres à Jean Mennequin, de

---

(58) Mathias, fils de Maximilien II, couronné roi de Hongrie le 19 novembre 1608, élu empereur le 13 juin 1612, épousa, en décembre 1611, Anne d'Autriche, fille de Ferdinand, comte de Tyrol.

(59) Antoinette, fille de Charles II, duc de Lorraine, épousa en secondes noces, Jean-Guillaume, dit le Bon, duc de Clèves, Berg, Juliers, etc., morte le 18 août 1610.

---

(60) Aubert Le Mire (Aubertus Mirceus), célèbre auteur des quatre volumes des *Opera diplomatica et historica*, renfermant les principaux documents anciens relatifs aux Pays-Bas et à la Flandre.



Fraisans au comté de Bourgogne, « données et accordées une fois pour bonnes considérations » (folio 492, verso); — 25 livres à Oudin Gruce, français réfugié par-deçà, « une fois pour s'en ayder en ses nécessitez » (folio 493, verso); — 20 livres à « fra André de Sotto, père confesseur de la Sérénissime Infante, données et accordées de grâce espécialle une fois pour les emplier à la nourriture de deux pouvres femmes » (folio 494, verso); — 50 livres à Jacques Chaperon, « ayant esté capitaine d'une milice establie par feu nostre SaintPèrele Pape Clément huictiesme contre les hérétiques infidèles et payens, données et accordées de grâce espécialle par forme d'assistance et aulmosne » (folio 305, recto); — 40 livres à demoiselle Marie de Guicharduy, veuve de feu Charles de Paris, « données et accordées de grâce espécialle une fois » (folio 506, recto); — 25 livres à Jean de Fontaines, « en don une fois pour s'en retourner vers Bourgoigne » (folio 506, verso); — 25 livres à messire Columbanus Schotus, abbé de Desruer, « de grâce espécialle une fois » (folio 510, verso); — 7,009 livres, 17 sols au receveur général des finances Christophe Godin, o pour le présent que Leurs Altèzes avoient fait au seigneur de Berny ayant résidé pour les affaires du Roy très chrestien vers Leursdites Altèzes » (folio 522, verso); — 1,271 livres, 17 sols à messire Pierre Peckius, conseiller et maître aux requêtes du Conseil Privé, ayant résidé pour le service de Leurs Altesses et leurs affaires vers le Roi de France en remboursement de semblable somme dépensée par lui du 1<sup>er</sup> juillet 1610 au 31 janvier 1611, « si comme à plusieurs courriers et hommes exprez venus doiz Bruxelles et Cambray avècq lettres concernans le service de Leurs Altèzes; item, 135 livres à deux confidens pour les encouraiger à continuer leurs bons advis et 297 livres, 12 sols payés selon la coutume des aultres ambassadeurs pour estrennes au premier de l'an 1611 aux fourriers, trompettes, haulbois, tambours et aultres officiers du Roy et de la Reyne de France » (folio 525, recto); — 444 livres, 12 sols, 6 deniers à Louis de Groote, échevin du Franc de Bruges, résidant pour les affaires de Leurs Altesses vers le Roi de la Grande Bretagne depuis le départ du baron de Hobocque et ayant servi sous lui pendant son ambassade, pour le remboursement de semblable somme dépensée par lui en ports de lettres, en acquisition de 24 onces de paillettes d'argent envoyées pour le service de M<sup>me</sup> la Sérénissime Infante, de quatre cuirs rouges

de Prusse envoyés à l'Archiduc et de huit paires de bas d'étamine aussi pour le service de Leurs Altesses, (folio 526, recto); — 700 livres, 5 sols au même qui les a délivrés par ordre de Leurs Altesses « à ung confident en la court dudit Roy de la Grande Bretagne pour ses estrennes » (folio 527, recto); — 125 livres à messire Otto Hartius, conseiller et avocat fiscal du Grand Conseil de Leurs Altesses, « pour certain motif que, à l'ordonnance d'Icelles, U avoit dressé avecq messire Henry Ayvens, aussy conseiller dudit Grand ConseU, sur le fait de la succession du duché de Clèves et aultres estats délaissés par feu le ducq de Clèves » (folio 527, verso); — 300 livres au receveur général des finances, « pour affaires secretz concernant grandement le service de Leurs Altèzes dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (folio 528 recto); — 1.000 livres au même, pour le même motif (folio 528, verso]; — 3,850 livres à Genealo Gommés, pour tout ce qu'il pouvait ou pourrait prétendre pour sa part comme dénonciateur des 11,000 ducats de la dot de feu Marie Gommés, veuve de Nicolas Rodrigue ?, adjudés au profict de Leurs Altesses par sentences rendues au Conseil de Brabant (folio 530, verso); — 4,000 livres à Nicolas van Merstraten, \* pour tout ce qu'il pouvoit prétendre pour l'esquipage et réfection d'ung batteau de guerre nommé St-Albert, selon les contractz sur ce faitz, lequel arrivant en Espagne y avoit esté retenu pour le service de sa Majesté, et pour mectre en estât et victuailier certain aultre petit batteau avecq lequel sont envoyez en Espagne le capitaine Buldez et le secrétaire de l'ad-mirauté d'Aragon » (folio 532, recto); — 933 livres, 10 sols à Nicolas Mertens, maître verrier à Bruxelles, « pour avoir réparé la grande verrière de Notre-Dame de Laken portant la représentation des personnes de Leurs Altèzes armoyée de leurs armes; item, pour trois nouvelles verrières hvrées au Rouge-Cloistre-lez-ledit Bruxelles, armoyées des armes de Leurs Altèzes et mises au nef et au pand de l'église audict cloistre, que pour avoir refait toutes les grandes verrières au chœur d'icelle église portant les effigies et représentation de l'Empereur, du Roi de Hongrie et du duc de Savoie, armoyées de leurs armes; item, pour les parties de verrières par luy livrées au cloistre de Groenendael aussy lez ledict Bruxelles, entre autres pour trois verrières mises au pand de ladite église de la légende et vie de St. Augustin aussy armoyées des armes de Leurs Altesses; item, pour 80 livres payées

par luy à Jérôme de Quesnoy (61), tailleur d'imagos, pour avoir réparé ledict repositaire du St-Sacrement et les chayères du diacre et subdiacre en ladite église ; item, 65 livres à Lyon von Heyl (62), painctre, pour avoir painct et doré le susdit repositaire aussy lesdictes chayères etc. » (folio 533,recto) ; — 9,675 livres à Jean van den Goes et frères, marchands à Anvers pour la vente faite par eux à Leurs Altesses « d'une chambre de tapisseries, garnies d'or et d'argent, de l'Histoire de Scipion contenant en longueur 86 aulnes, en quarrure 516 aulnes » (folio 335, verso) ; — 6,174 livres à Martin Reynboults, marchand de tapisseries à Anvers, « pour l'achapt faict de luy au mois de décembre 1609, pour le service de Leurs Altèzes, de 12 pièces de tapisseries de soye et de sayette de l'histoire de Galérias et figures de Pomona contenant ensemble 343 aulnes au pris de 18 livres l'aulne » (folio 536, verso) ; — 264 livres à Antoine van Zurch, marchanda Anvers, pour la vente faite par lui à Leurs Altesses de deux chambres de *guadamacilles* ou cuirs dorés, contenant en tout 120 peaux carrées et 256 petites etc. (folio 537, recto) ; — 4,522 livres, 10 sols à Antoine van Zurch et Martin Reynboults pour la vente à Leurs Altesses de 6 pièces de tapisseries de Turquie de différents ouvrages et couleurs, contenant ensemble 90 aunes et deux chambres de tapisseries de soye et sayette de l'histoire de Pomone contenant ensemble 8 pièces de 5 aunes de hauteur (folio 537, verso) ; — 72 livres à Dominicus Custos (63), graveur en cuivre à Augsbourg, pour deux livres par lui présentés à Leurs Altesses (folio 541, verso) ; — 563 livres à Guillaume Robertssone, fauconnier de Leurs Altesses, pour 7 faucons de la Campine dont 4 ont été envoyés à l'Empereur et 3 au roi de France, ainsi que pour 3 faucons à chasser la corneille, 3 tiercelets et 2 éperviers (folio 522, verso) ; etc.

B. 2849. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin, 14 pièces, papier.  
2 sceaux.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1611. — Mandements des archiducs Albert et Isabelle : ordonnant aux gens des finances d'admettre dans les comptes de Philippe Le Clercq, trésorier des guerres, la somme de 97,270 livres, 17 sols, 3 deniers qu'il a payée pour l'entretien des gens de guerre ; — idem, aux comptes du

receveur général Christophe Godin, celle de 32,268 livres, 1 sol, 6 deniers, payée par lui à Marcus Suggester et frères, barons de Kirchberch, en à compte de celle de 129,072 livres, 6 sols, qu'Us avaient prêtée ; — idem, aux comptes dudit receveur général, la somme de 150,000 livres, payée par lui aux États généraux des Provinces Unies, « en tant moins de 300,000 Uvres, stipulées par le traité du 9 avrU 1609, pour éteindre l'action prétendue par les héritiers du feu prince d'Orange contre les provinces de Brabant et de Flandres pour le recouvrement de quelques grandes sommes, qu'ils disoient leur estre deues. » (attestation d'Ambrosio Spinola, marquis de Benaffro et de Jean Richardot, seigneur de Barly, et quittance de Robert de Valchen-burch, agent des États Généraux des Provinces Unies jointes aux ordonnances) ; — idem, aux comptes dudit receveur, la somme de 1,500 livres payée au P. Jean Hauldru, procureur de la Société de Jésus à Valenciennes, en remboursement d'argent prêté par lui pour payer les *altérez* de Ruremonde, afin qu'ils ne foulent pas les bons sujets de Leurs Altesses (quittances et attestations jointes) ; — idem, aux comptes dudit receveur, la somme de 8,400 livres, remboursée à messire Paul Carondelet, seigneur de Maulde, qui l'avait d'abord payée à Leurs. Altesses pour l'acquisition de la terre et seigneurie de Villers-au-Bois, « en tous ses membres et despendances et les actions que nous compétoient en icelle tant du chief de Josse de Zoele, diet de Bosque, ayant tenu party contraire, que aultrement, moyennant et en respondant à nostre prouffit la somme de 10,000 livres du pris de 40 gros monnoye de Flandres la livre, pour laquelle ledit de Bosque l'avoit achaptée, et sur laquelle néantmoins ledit suppliant devoit desduire la somme de 16,000 livres dudit pris, pour les deniers capitaux d'une rente de 100 florins par an hypothéquée sur ladite terre au prouffit des héritiers de feu Séverin François, ayant et ensuyvant furny es mains du Receveur général desdictes Finances, la somme de 8,400 livres dudit pris, et esté mis en la possession et joyissance de

(61) Jérôme Duquesnoy, probablement père des deux sculpteurs belges célèbres Jérôme et François Duquesnoy. Ce dernier fut empoisonné . dit-on, par son frère en Italie, par jalousie conçue contre" son talent. Quant à Jérôme Duquesnoy fils, auteur de plusieurs statues qui décorent encore l'église Ste Gudule et du mausolée de Triest, évêque de Gand, il fut surpris en flagrant délit d'immoralité et brûlé vif le 24 octobre 1654.

(62) Probablement père de Daniel, Jean-Baptiste et Léonard van Heel, peintres bruxellois bien connus, du XVII<sup>e</sup> siècle.

(63) Graveur flamand, né à Anvers en 1560, mort h Augsbourg en 1612. Auteur de quatre grands recueils de portraits et de nombreuses estampes gravées d'après les principaux maîtres d'Italie.

la dite terre, et comme icelle luy appartient en vertu du 11<sup>e</sup> article du traicté des trêves par droict de succession et nullement en vertu du transport que luy avons fait, et qu'il at esté condempné par sentence rendue en nostre conseil privé de refondre (rembourser) audict Bosque les deniers du pris de la vente dont nous avons proufficté, » c'est pourquoi il a supplié de lui faire rembourser ladite somme de 8,400 livres ; — prescrivait au receveur général de payer au duc d'Arschot et au comte de Berlaymont, la somme de 1,500 florins, pour améliorations par eux apportées au château d'Agimont, qu'ils ont possédé à titre de *gagière* (attestations et quittances diverses jointes au mandement) ; — idem, aux gens de la Chambre des Comptes de Lille, de régler les conditions de l'engagement de la terre de Mortagne, conformément à la demande du seigneur de Frature. — Ordonnances des gens des finances : prescrivait au receveur du domaine de Bouchain, de payer au seigneur de Maulde, gouverneur de ladite ville, la somme de 100 livres qu'il a déboursée pour l'acquisition d'arbres, destinés à faire un double rang autour des remparts de cette forteresse, et de laisser au lieutenant civil le produit des tailles du guet sur la requête dudit gouverneur, portant « que de toute antiquité il y at eu en ladite ville un chastellain commis de la part des comptes de Haynault, prédécesseurs de Vos Altèzes Sérénissimes, homme de lettres, pour administrer la justice en ladite ville et juridiction, et comme depuis cent ans et plus on a trouvé convenir de fortifier ladite ville assise sur la frontière contre la France, y avoir garnison ordinaire et conséquamment y commectre successivement gentilzhommes expérimentez aux armes avecq tillre de gouverneur, capitaine, chastellain et francq garennier pour sa conservation et des contrées voisines contre les incursions des ennemys, on a trouvé nécessaire que les gouverneurs fussent pourvez d'un lieutenant civil et greffier qualifié pour administrer la justice criminelle et civile, et comme ladite ville n'est habitée que des povres manouvriers, à cause qu'il ne s'y fait aucun trafficq, il a convenu les recouvrer ailleurs et les pourvoir de gaiges, afin de tenir résidence fixe sur le lieu ; pour ce à quoy pourvoir les Princes prédécesseurs ont fait payer le paiement de certaine taille assise sur eulx auparavant qu'on diet la taille du guet, pour fournir, en apparence et selon qu'on conjecture sans en avoir aultre certitude, à certains hommes levez pour garder ladicte ville, pour les convertir à gaiger le lieutenant qui leur administreroit

la justice sur le lieu ; ce que at esté fait apparemment par usurpation, à la charge de vingt villaiges appartenans à prélatz et seigneurs ecclésiastiques qui ont continué le paiement d'an en an, portant près de 250 florins par an, es mains desdits officiers et nommément du lieutenant moderne Charles van Camere, par l'espace de 16 ans, selon qu'appert par certification des mayeurs et gens de loy qui payent icelle taille, sans que le receveur en ayt aucun prouffict, au contraire luy laisse fuire les émo-lumens qui peuvent appartenir à la judicature, considérant le peu de moyens qu'il at pour se maintenir, attendu qu'il luy convient administrer gratis et sans aucun salaire de la part de Vosdites Altesses Sérénissimes ny d'aultre, la justice criminelle qu'y eschiet fort souvent pour l'estendue de la chastellenie, tenir plaids et maintenir les haulteurs de Vos Altesses Sérénissimes qui requiert un exercice journalier, pour exemple depuis 12 mois ençà at instruit les procès et fait exécuter 74 personnes convaincues du crime de sortilège résidens sur les terres de Vos Altèzes et en tient encore prisonniers pardessus un grand nombre de suspectez, par où il y auroit plus de raison d'augmenter ses gaiges que deles diminuer, etc.» ; — idem, de rechercher et délivrer extrait de toutes les chartes relatives au domaine de Gueldre.

B. 2850. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1611**. — Lettres des archiducs Albert et Isabelle, faisant remise à la dame Anne de Withem, douairière d'Estréos, du tiers des droits seigneuriaux dus pour la vente de la terre de Fouqueroëlles.

B. 2851. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 12 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1611**. — Requête au sujet du centième denier sur les marchandises venant des villes d'Oostland, perçu en outre de l'ancien tonlieu sur celles passant par le détroit de Sund (Zuun) au profit du roi de Danemarck, adressée à la Chambre des Comptes par plusieurs négociants de Lille et des villes voisines trafiquant « dans l'Oosterland, Dantzich, Crœu-ninck, Righe et autres villes » ; ordre de rechercher dans le trésor des chartes de la dite Chambre les alliances et traités passés entre les princes de par-deçà

et les rois de Danemarck. — Déclaration au sujet du droit de garenne appartenant aux Archiducs sur les églises de Cambrai et du Cambrésis ; état des vacations faites par Adrien Carpentier ; pour la recherche de la ga-venne de Cambrai. — Extrait du registre aux causes fiscales delà gouvernance de Béthune. — Pièces comptables relatives à la table des prêts de Cambrai. — Extrait du registre aux *dictums* du bailliage de Bapaume. — Attestations par le receveur de Douai, au sujet de "la ferme de lamaitie d'Orcbies. — État de la recette des deniers procédant de l'impôt de quatre gros sur chaque tonneau de bière *bouillie* à lever sur toute personne sans aucune distinction dans la ville de Douai. — État des terres payant annuellement des redevances à l'espier de Dixmude. — Troisième compte de Jean Sanglier, receveur des impôts levés dans la ville de Douai, sur les grains et fortes bières, pour le produit en être employé aux fortifications. — Requête des barons de Montfort et d'Oiselay, chevaliers de la cour souveraine de Parlement à Dôle, remontrant qu'à cause de leurs charges, « ils sont occasionnés de faire leur demeure audict Dôle pour assister à toutes les assemblées qui se font à ladicte court, nonostant que leurs gaiges annuels ne soient que de 440 frans, estans 4 ce moyen contraints pour le service de V. A. S. quieter leurs maisons et commoditez ordinaires, et dont ilz sont incommodez pour ce que lesdits gaiges à peine suffisent pour payer le louai ge de leurs maisons et bois pour leur chauffaige, leur convenant maintenant faire notable despence pour faire paroistre le rang qu'ilz tiennent à ladicte Court au plus grand honneur de V. A. S. à l'endroit des seigneurs estrangiers et aultres qui y arrivent en toute saison, etc. », et demandant en conséquence que leurs gages fussent portés à 1,000 florins (pas d'appointements en marge). — Attestation par les échevins de Douai au sujet de la valeur des grains.

B. 2852. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1611. — Commission d'huissier extraordinaire du Conseil, pour dresser le terrier de la Gavenne de Cambrai, délivrée par les Archiducs à Robert de Flandres ; — idem, à Thierry Doly à l'effet d'informer sur la demande de Louise Thonette, afin d'être autorisée à vendre une rente qu'elle pos-, sède par indivis avec ses enfants ; — idem, pour les lieutenant et hommes d'armes de la gouvernance d'Arras, d'informer dans la cause

pendante entre les religieux du couvent de Rousseauville et Michel Carpentier ; — idem, au premier huissier ou sergent d'armes, requis d'ordonner aux tenanciers déterres dépendant delà seigneurie de Coisnes, d'en faire dénombrement et déclaration pour la confection du terrier de cette seigneurie ; — idem, relevant de son office et charge de commis au redressement de la gavenne de Cambrai, Étienne de Cronembourg, receveur et gavennior de ladite ville. — Constitution de procureur par Lamoral de Hornes, grand bailli des ville et châ-tellenie de Cassel à Jean Baert, bailli de la Vier-schaere de Staple et Bavinchove pour, en son nom, rendre ses comptes dudit bailliage de Casseî.

B. 2853. (Portefeuille.) — 20 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1611. — Quittances délivrées par Christophe Godin, receveur général, aux receveurs particuliers des sommes qu'ils lui ont versées sur leurs ' recettes ; — Jean de Seur, premier commis à la recette de l'Épargne du ressort de la Chambre des Comptes de Lille, des sommes reçues des receveurs du domaine de Béthune ; — Lamoral, prince de Ligne, de la somme de 8,000 livres reçue de Christophe Godin en à-compte sur le prix de la cession de la seigneurie de Mortagne ; — Paul de Carondelet pour le prix de la vente de Villers-au-Bois ; — Catherine Brulart, humble abbessse du couvent de Longchamp-lez-Paris ; — Éloi Maresch, sergent des *gavres* des Archiducs en Cambrésis ; — Charles de Gavre, chevalier, comte de Frezin, baron d'Inchy, Hamalle, etc.

B. 2854. (Registre.) — In-folio, 596 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1612. — « Compte trente-quatriesme de Christophe Godin, conseiller des Archiducqz et recepveur général de leurs domaines et finances, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 2,868,382 livres, 2 sols, 8 deniers tournois ; les dépenses à celle de 2,848,127 livres, 14 sols, 2 deniers, même monnaie. — Les principaux articles sont les suivants : 826,909 livres, 4 deniers au trésorier des guerres de Leurs Altesses Philippe Le Clercq (folio 327, recto) ; — 5,843 livres, 11 sols, 4 deniers à Guil

laume Schotte, receveur de l'artillerie (folio 330, verso) ; — 539,411 livres, 18 sols, 6 deniers à Antonio Ro-velasca, trésorier et maître de la Chambre de Leurs Altesses (folio 340, verso) ; — 450 livres à Jean Simon, secrétaire de l'ambassade de France, à cause de la pension annuelle de 300 livres qui lui a été accordée à raison des bons services rendus par lui au royaume de France, pendant dix ans et en attendant d'être pourvu de quelque état compétent (folio 461, recto) ; — 300 livres à Guillaume Boderro, agent du duc de Bavière à Prague (folio 419, verso) ; — 219 livres à Virgilius Geys, diet *Geldres*, héraut et roi d'armes (folio 421, recto) ; — 8,000 livres à Gabriel Colford, gentilhomme anglais, procureur du séminaire des Anglais à St-Omer (folio 427, verso) ; — 400 livres, à Gérard Phi-lippi, ingénieur de la fontaine artificielle de la cour de Bruxelles (folio 434, verso) ; — 292 livres à Gaspard van Neuwenhuysen, maître fondeur de l'artillerie de Leurs Altesses à Malines (folio 436, verso) ; — 4,000 livres à messire Philippe de Croy, comte de Solre, chevalier de la Toison d'Or, conseiller d'Etat, gouverneur, capitaine et grand bailli de la ville de Tournai et du pays de Tournésis, à bon compte du voyage et des vacations faites par lui à Vienne, en Autriche, « pour et au nom et de la part de Leurs Altèzes assister au nopces du Roy de Hongrie, et ce pardessus les 13,000 pareilles livres qu'il avoit déjà reçues pour le mesme effect » (folio 465, recto) ; — 3,000 livres à messire Octavio Visconti, comte Gamelerio, gentilhomme de la Chambre de Leurs Altesses, « pour tous fraiz des vacations du voiage qu'il alloit lors faire en Espagne pour affaires de Leurs Altèzes » (folio 465, verso) ; — 5,000 livres, au même pour le voyage qu'il devait faire vers l'Empereur Matthias (folio 466, recto) ; — 2,500 livres à messire Wartislaus, comte de Fursten-borch, gentilhomme de la Chambre de Son Altesse, chef et capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes d'ordonnance « pour les fraiz et vacations du voiage qu'il alloit lors faire en Allemagne » (folio 466, verso) ; — 5,000 livres au même pour le voyage qu'il allait faire en Espagne (folio 467, recto) ; — 1,500 livres à messire Alexandre, comte de Hennin, gentilhomme de la Chambre de Son Altesse, pour le voyage qu'il allait faire vers la Reine de France (idem) ; — 1,100 livres à messire Henri de Croy, comte de Megem, baron de Noirtour, gentilhomme de la Chambre de Leurs Altesses, pour les frais du voyage qu'il avait fait au mois d'avril 1612, vers le duc de Lorraine à Nancy (folio 479, verso) ; — 1,250 livres à don Diego de Mes-sia, aussi gentilhomme de la Chambre de Leurs Altesses, du Conseil de guerre de Sa Majesté et capitaine d'une compagnie de cheveu-légers, « pour les frais du voyage qu'il alloit lors faire vers le ducq de Mantue pour plaindre le døul de feue la duchesse

sa femme (64) » (folio 468, recto) ; — 6,000 livres à messire Peckius, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du privé ConseU de Leurs Altesses, et à Bernard Pratz, conseiller, « à bon compte du voiage qu'ilz alloient lors faire pour le service de Leurs Altèzes vers l'Empereur Mathias » (folio 469, recto) ; — 1,000 livres à Pierre de Visschere, conseiller de Leurs Altesses et résidant pour leurs affaires à Prague pour ses vacations extraordinaires (idem) ; — 250 livres aux pasteur et *margliseurs* de l'église St-Géry de Bruxelles, « pour une verrière enrichie des armes de Leurs Altesses » (folio 479, verso) ; — 800 livres à Denis Bollart, de Salins, « pour avoir procuré et dressé le parti de la nouvelle admodiation des saulneries au plus grand prouffict de Leurs Altèzes et pour avoir fait aultres services particuliers, touchant la difficulté entrevenue pour icelle avecq le prince d'Oranges » (folio 495, verso) ; — 100 livres à Jean Clément, natif de Lucerne (folio 502, verso) ; — 125 livres à sire Paul Boudot, archidiacre d'Arras et prédicateur ordinaire de Leurs Altesses, « pour bonnes considérations de grâce espéciale une fois » (folio 520, verso) ; — 30 livres à sire Edmundus Evrardus, préfet du collège des Irlandais à Tournai (folio 521, recto) ; — 125 livres à Jean de Lullier, seigneur de *Circillat* (probablement Char-chilla, département du Jura) « pour bonnes considérations de grâce espéciale une fois » (folio 524, recto) ; — 986 livres, 14 sols, à messire François-Henri de Croy, comte de Megem, baron de Noirtour, seigneur de Vilman, gentilhomme de la Chambre de Monseigneur l'Archiduc, « pour les parties du deffroy de l'ambassadeur du duc de Lorraine, logé en sa maison du 26 mais au 5 avril 1612 » (folio 532, recto) ; — 1,086 livres, 8 sols à messire Pierre Peckius, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du privé Conseil, ayant résidé pour les affaires de Leurs Altesses vers le Roi très chrétien, en remboursement de semblable somme

---

(64) Éléonore de Médicis, fille de François, grand duc de Florence, sœur aînée de Marie de Médicis, reine de France, femme de Vincent I<sup>er</sup>, quatrième duc de Mantoue, morte en septembre 1611.

dépensée par lui, entre autres « pour contenter ceulx qui ont esté envoyez exprès pour le service de Leurs Altèzes, pendant sa résidence à Paris, depuis le 1<sup>er</sup> fevrier 1611 jusques au 15 d'apvril ensuivant audict an, doiz Cambray vers ledit Paris ; 105 livres, 4 sols, payés au mois de mars 1611, à un confident pour services secrets pour l'encourager à la continuation ; item, 148 livres, 14 sols, à ung maistre horlogeur de Paris, pour ung petit monstre d'horloge à boîte d'or, que ledit conseiller Peckius avoit fait faire par commandement de Son Altèze ; item, 600 livres à quoy reviennent les joyaulx et argenterie dont il avoit fait présent par commandement de Leurs Altèzes au baron de Bonnœil, commis à la conduite des ambassadeurs et au secrétaire Gérault, son adjoint en la même charge, en recognoissance des faveurs et courtoisies qu'il avoit reçues d'eulx pendant son séjour audit Paris et les restans 80 livres pour 5 jours de vacations par luy faictes hors Paris, si comme quatre jours pour aller à Fontainebleau prendre congé du Roi et de la Reine Régente et une aultre journée à St-Germain en Laye pour y voir M<sup>me</sup> Isabelle, sœur du Roy, fileule de M<sup>me</sup> la Sérénissime Infante (65), et ses aultres frère et sœurs » (folio 532, verso) ; — 1,565 livres à messire Renom Le Bailly conseiller et maître aux requêtes, résidant pour les affaires de Leurs Altesses vers le Roi très chrétien, « en remboursement de pareille somme, exposée par ledit conseiller Le Bailly en fraiz extraordinaires au Royaulme de France, depuis le 18 juin 1611, qu'il arriva à Paris, jusques au 15 janvier ensuivant 1612, entre autres : 75 livres à ung confident ayant servi ledit conseiller Le Bailly d'avis d'importance depuis son arrivée en ladite court, pour l'animer à la continuation ; item, 821 livres, 19sols,4deniers par luy desbourssez pour s'accoustrer en døul avecq ses gens à cause du trespas de feue la Royne d'Espai-gne (66) ; item, 16 livres pour ung jour qu'il avoit vacqué pour aller à St-Germain, pour y saluer les enfans de France, ensuite de l'exprès commandement qu'il avoit eu de Leurs Altèzes » (folio 534, recto) ; — 577 livres, 15 sols à Christophe Godin «pour 24 chapeaux de castor, 21 douzaines de curedens et 100 *talcos* ? que messire Ferdinand de Boisschot, résident de Leurs Altèzes en Angleterre, avoit envoyés pour service» (folio 538, recto) ; — 297 livres, 2 sols au même, « pour le pris d'ung horloge a boîte d'or, que Leurs Altèzes avoient fait venir, pour leur service, de Paris » (folio 540, recto) : — 525 livres, 8 sols au même pour dépenses secrètes (folio 540, verso) ; — 600 livres au même

pour le même objet (idem) ; — 360 livres au même qui les a délivrées à l'architecte Weu-sel Cowergen, « pour quatre pièces de fournitures par luy achaptées de Nicaise Lamberts pour le service de Leurs Altèzes » (folio 541, recto) ; — 1,328 livres, 16 sols au même qui les a délivrées à messire Jean Ben-ninck, président du Conseil provincial de Luxembourg, « pour s'esquiper au voiaige qu'il devoit faire pour le service de Leurs Altèzes vers Allemaigne, dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration, ains en avoient Leurs Altèzes, à la relation des finances, entier contentement et satisfaction» (folio 541, verso) ; — 125 livres au même pour affaires secrètes (folio 542, recto) ; —100 livres au même pour le même objet (idem) ; — 560 livres au même, \* pour 14 pilliers de cuivre que Leurs Altèzes avoient fait poser au chœur de l'église de Ste-Gudule à Bruxelles » (folio. 542, verso) ; —19,350 livres à Jean van der Goes et frères, marchands négociants à Anvers, « pour l'achapt fait d'eulx d'une chambre de tapisseries fine guarnie d'or et d'argent de l'histoire de Scipion, contenant en longueur 86 aulnes et en quarré 516 aulnes au pris de 75 livres l'aulne » (folio 548, verso) ; — 300 livres à Gaspard Turckelsteyn, fondeur en cuivre de Leurs Altèzes, « sur et en tant moins de plusieurs ouvraiges de cuivre, qu'il avoit fait pour le service de Leurs Altèzes » (folio 553, verso) ; — 300 livres au même, « sur et à bon compte de 800 pareilles livres que cous-teroit le grand Uon de cuivre qu'il avoit entrepris de faire et livrer pour la tombe des ducqs de Brabant à poser en l'église de Ste-Gudule à Bruxelles » (folio 554, recto) ; — 250 livres à Samson Hanskens, Hans van Dissel et Hans van Trier, tous fauconniers, entre autres, « pour avoir porté les oyseaulx que Leurs Altèzes avoient envoyés au mois de novembre 1612, à l'empereur Mathias, au Roi de France et au duc de Lorraine » (folio 556, verso) ; — etc.

---

(65) Isabelle ou Elisabeth, fille de Henri IV et de Marie de Médicis, qui épousa le 25 novembre 1615 le prince d'Espagne, plus tard Philippe IV.

(66) Marguerite d'Autriche, fille de Charles, archiduc de Gratz, mariée le 18 avril 1599 à Philippe III, roi d'Espagne, morte le 3 octobre 1611.

B. 2855. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin, H pièces, papier, 1 sceau pendant.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1612**. — Mandements des archiducs Albert et Isabelle aux chef trésorier et gens des finances de passer aux comptes du receveur général la somme de 75,000 livres de gros payée à messire Philippe - Guillaume de Nassau, prince d'Orange, qui a cédé et transporté « à nostre prouffict le tiers que luy a appartenu et compete en la grande saulnerie de Salins, communément appelé le partaige de Chalon, tant en muyres, fruiclz, revenus et émoluments que en fiefz, arrière-fiefz, droictures et prééminences et en la mosme forme et manière que ledit tiers souloit appartenir aux princes d'Orange de la maison de Nassau et de Chalon, ses prédécesseurs, sans en rien retenir, à condition qu'en contre-échange de ladite cession, avons de nostre autorité cédé et transporté au prouffict dudict prince d'Orange, ses hoirs ou ayans cause la franchise et seigneurie de Turnhout avec toute sa juridiction, haulte, moyenne et basse, tous les villaiges, bois, terres, domaines et revenus en despendanz, et, en oultre et pardessus, a encoires promis furnir en deans six mois après la date dudit accord au prouffict dudict prince d'Orange, la somme de 150,000 livres de pris de 40 gros, monnoye de Flandre la livre, » payables en deux termes, etc. ; — idem, réglant le salaire dû aux dénonciateurs des biens de main-morte non déclarés pour le paiement du droit de nouvel acquêt en Artois et dans le pays de Lal-leu ; — faisant défense au lieutenant de la gouvernance de Douai et à tous autres requis « de se déporter et abstenir doresnavant d'exercer aucune jurisdiction à Wagonville ny d'y congnoistre les mananset habitans illecq, tant en première qu'en seconde instance, leur interdisant par mesme raison l'ultérieure congnois-sance des causes d'appel et mises de fait cy-devant mentionnez, » parce qu'il appert « que ledit Wagonville seroit notoirement tenuz en fief de nous à cause de nostre chasteau dudict Lens, aiant ledit sieur de Mainville toute seigneurie viscomtiere, etc. » ; — idem, de Louis XIII, roi de France, prescrivant au châtelain, bailli et autres officiers de la châteltenie de Lille, halle de Phalempin, etc., de faire publier aux lieux accoutumés les offres faites au Conseil du Roi de prendre à ferme pour neuf années le revenu de ladite châteltenie ; — idem, des gens des Comptes de Lille ordonnant au receveur de Landrecies, de payer 124 mencauds et quatre pintes de blé-froment dus par les trois fermiers du terrage de Landrecies, aux prévôt et chanoines de la ville d'Avesnes, en vertu de la rente annuelle de 20 muids de froment à la mesure d'Avesnes à prendre sur la dîme de Landrecies faite par Gauthier d'Avesnes en 1211, à l'église Ste-Marie de Longpont, pour l'entretien du luminaire de ladite église (une copie de cette donation est jointe au mandement et aux autres pièces produites) ; — idem, des gens des comptes à Jean de Seur, greffier ordinaire et commis au

paiement des nécessités de la Chambre des Comptes, de payer la somme de 1,500 livres, 8 sols due aux auditeurs ordinaires de la Chambre ; — idem, au bailli de Berghes-St-Winoc « de saisir et adhérer l'acheteur de tout fief dont la vente a été faite duement et particulièrement Christien We.yrs pour ses nouvelles acquisitions ; » — idem, des chefs et trésorier général des domaines et finances, de passer aux comptes de Charles Wedebien, receveur des aides en Artois, la somme de 1,500 livres. — Constitutions de rentes sur la ville de Lille.

B. 2856. (Portefeuille.) — 1 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1612. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par les archiducs Albert et Isabelle : remettant au comte de Rœulx un tiers des droits seigneuriaux dus pour la vente de certaine partie de ses biens ; — autorisant Jean de Marnix (67), seigneur et baron de Potes, de faire imprimer un livre intitulé : « Résolutions politiques et Maximes d'Estat » et cela chez un imprimeur juré du pays de Brabant que le Conseil de Brabant voudra bien désigner, ce livre ayant été duement examiné et approuvé par le clergé (pièce en flamand).

B. 2857. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1612**. — Déclaration et dénombrement de la seigneurie d'Escherin située près

---

(67) Jean de Marnix, baron de Potes, né vers 1580 et mort en 1631, auteur des *Résolutions politiques ou Maximes d'Estat*, imprimées à Bruxelles en 1612, vol. in-4°, dédiées à l'archiduc Albert.

de Philippeville. — Lettres et requêtes au sujet des réparations à faire aux domaines, château, écuries, moulins et *hobettes* de Hesdin. — Extrait du prix des avoines de la recette du domaine d'Arras et du bourg d'Avesnes-le-Comte. — Extrait du compte premier de Jean de Seur, premier greffier de la Chambre des Comptes, au sujet de la recette de l'Épargne.

B. 2858. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1612. — Lettres de commission octroyées par les archiducs Albert et Isabelle : au premier huissier ou sergent d'armes de se transporter, à la réquisition du receveur des *gavennes* de Cambrai, en tous lieux, villes et villages du Cambrésis afin d'y faire les publications pour obtenir les déclarations et dénombrements des terres nécessaires à la rédaction du terrier de ladite gavenne ; — aux président et gens du Conseil d'Artois pour informer dans le différend entre les habitants de Bonniens et le sieur de Rolpot. — Nomination de Philippe du Bois comme bailli du fief d'Elcourt par Bartholomé de Hangouart, seigneur dudit lieu ; — idem, d'huissiers pour faire des exploits par les gouverneur et gens du Conseil d'Artois.

B. 2859. (Portefeuille.) — 17 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1612. — Quittances délivrées : par Christophe Godin, receveur général des finances aux receveurs particuliers, des sommes reçues sur leurs recettes ; — par le même de la somme de 75000 livres qu'il a reçue des mayeur, échevins et huit hommes du Conseil représentant la ville de Lille, prêtée à Sa Majesté pour être autorisés à lever des rentes, etc. ; — par Denis de Brier, *receveur du clair des receveurs de l'Espier*, de la somme de 1662 livres, 15 sols reçue de Jean Scakelinck, receveur de l'espier d'Alost ; — Jean de Seur, premier greffier-commis à la recette de l'Épargne de la Chambre des Comptes, de la somme de 550 livres reçue de François du Taillich, receveur du domaine de Béthune ; — François Logenhagen, d'une rente sur la châtelainie de Cassel ; — sœur Catherine Brûlart, abbesse de Longchamps-lez-Paris.

B 2860. (Registre.) — In-folio, 712 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1613. — « Compte trentecinquiesme de Christophe Godin, conseiller et receveur général des finances des Archiducqz de la recette et despence par luy faicte à cause de son estât et office, etc. ». — Les recettes s'élèvent à la somme de 2,810,724 livres, 16 sols tournois ; — les dépenses à celle de 2,821,472 livres, 16 sols, 1 denier, même monnaie. — Les principaux articles sont les suivants : 582,883 livres, 12 sols, 11 deniers de Flandre à Philippe Leclercq, conseiller et trésorier des guerres de Leurs Altesses (folio 341, recto) ; — 8104 livres, 6 sols, 1 denier à Guillaume Schotte, receveur de l'artillerie de Leurs Altesses (folio 344, verso) ; — 11426 livres, 1 sol à Joachim d'Enzenhar, seigneur de Marquette, garde-joyaux de Leurs Altesses, « pour estre emplies au paiement de cinq ornemens de loillette d'or, richement garniz que Leursdites Altèzes avoient faict faire pour les trois aultclz en l'église Nostre-Dame à Montaigu » (folio 3d9, recto) ; — 1024 livres, 4 sols, 6 deniers au même, pour le paiement du « baldaquin de damas blanc avecq les appendances que Leurs-dites Altèzes avoient faict faire pour l'église de Nostre-Dame à Montaigu, ensemble pour les gouttières aussy de damas de cinq différons colours aux gardines servans aux petitiz austelz en ladite églizo » (folio 369, verso) ; — 150 livres à dame Johanna de Jasnicoourt, *camerera major* de la Sérénissime Infante (folio 431, verso) ; — 1500 livres à R. P. en Dieu messire Sasbol-dus Wosmeer, archevêque de Philippense, vicaire-général du St-Siège Apostolique (folio 432, verso) ; — 1500 livres à Wensel Cowerger, architecte et ingénieur de Leurs Altesses (folio 466, verso) ; — 500 livres à Pierre-Paul Rubens, peintre de l'hôtel de Leurs Altesses, « que, à l'ordonnance de Leursdites Altèzes, ledit receveur général des finances luy avoit baillées et délivrées en une lettre de descharge de la somme de 800 livres datée du 24<sup>e</sup> jour de febvrier 1613 levée sur Marcq Anthoine de Martigny, receveur du do-mayne de Leurs Altèzes au quartier de Landreschies dont est faicte recepte cy-devant folio 122, pour semblable somme que deue estoit audit Pierre-Paul Rubens fit cause de 500 livres que Leurs Altèzes luy avoient ordonné de gaiges et traictement par chacun an, à raison de sondit estât de painctre de l'hostel de Leurs Altèzes ; et ce pour une année desdits gaiges, commencée le 23<sup>e</sup> jour de septembre 1611 et finie le



vingt-deuxiesme de septembre ensuivant 1612 (68) » (folio 467, verso) ; — 300 livres à Arnoult Floris van Langeren, *sphérographe* de Leurs Altesses (folio 468, recto) ; — 270 livres à François van Gèle, *horlogeur* des hôtels de Leurs Altesses à Bruxelles et à Marie-mont (folio 472, recto) ; — 184 livres à Bruno van Cuyck, *gémétrien* (folio 491, verso) ; — 284 livres à Jean Adiianssone Ryp, maître des moulins de Bemps-ter, « pour les vacations par luy faictes au mois d'augst et septembre 1613 à la visite des moures (moères) en Flandre » (folio 491, verso) ; — 30 livres à Adrien Huysens, maître arpenteur, à Hulst, « pour 12 jours par luy vacquez pour le service de Leurs Altèzes au mesuraige des dicquaiges du poldre de Namur » (folio 492, recto) ; — 1000 livres à messire Jean de Croy, comte de Solre, baron de Molembais, Beaufort, etc., gentilhomme de la Chambre des Archiducs, pour le voyage qu'il avoit fait de Bruxelles à Liège afin d'y trouver le Prince Electeur, archevêque de Cologne, et l'évêque dudit Liège» (folio 493, recto) ; — 2000 livres à messire Wartislaus, comte de Furs-temberg, gentilhomme de la Chambre de Son Altesse, pour les voyages qu'il fit à Bhinberg afin d'y voir pour le service de Leurs Altesses le comte Palatin et à Cologne vers le Prince Électeur dudit lieu (folio 493, verso) ; — 14000 livres à messire Frédéric, comte de Bergues, gouverneur et capitaine général du duché de Gueldre, pour le voyage fait par lui à la Diète Impériale à Ratisbone (folio 494, recto) ; — 3000 livres à messire Pierre Pecquius, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du privé Conseil et à Bernard Pratz conseiller de Leurs Altesses, à bon compte du voyage fait par eux pour le service de Leurs Altesses vers l'Empereur Mathias (folio 495, verso) ; — 624 livres à messire Jean Benninck, président du Conseil de Luxembourg, pour 52 jours vaqués par lui pour le service de Leurs Altesses à la conférence tenue à Trêves (folio 496, recto) ; — 2805 livres, 17 sols à Pierre de Visscher, conseiller de Leurs Altesses, pour le voyage qu'il fit de Bruxelles à-Prague et à Vienne, « pour y trouver leurs Majestez Impérialle et Royalle et traicter aussy avecq aulcuns Électeurs et princes de l'Empire pour affaires de Leursdites Altèzes du 14 mai 1611 jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1612 ; item, pour estrellé par ordre de Leurs Altèzes doiz ledict Prague vers le ducq de Saxe pour luy plaindre le dœuil de la mort du feu prince de Saxe (69), l'habillement de deuil que luy avoit fallu faire pour ledit voiaige, plusieurs desbourssements par luy faictz es cours de l'Empereur et Roy de Hongrie et des quatre Électeurs

aux officiers et serviteurs pour nouvelz ans et aultres présens, plusieurs escripts concernans le service de Leurs Altèzes ; item, 451 livres, 17 sols, 6 deniers à quoy montoit ung habit que, par charge de Leurs Altèzes, il àvoit fait faire à Nally, le fol du Roy de Hongrie et les restans 30 livres, 4 sols, 6 deniers payés pour une casse pour y mectre dedens ung horloge de topase appartenant à Leurs Altèzes » (folio 497, verso) ; — 389 livres, U sols au même, pour ses vacations à la cour de l'Électeur de Trêves (folio 499, recto) ; -r- 3000 livres a don Gaston Spinola, comte de Bruay, du Conseil de guerre de Sa Majesté, gentilhomme de la chambre de l'Archiduc, gouverneur et capitaine des ville et château de Tournai, bailli de Tournai et Tournésis, Mortagne et St-Amand, « en don et adjuda de costa en subvention des frais qu'il supporte audict gouvernement » (folio 500, verso) ; — 250 livres à Charles de Mansfeld, fils naturel de feu le prince de Mansfeld, « par forme d'adjuda de costa, pour avoir le moyen de prendre le degré de sa licence » (folio 502, verso) ; — 2500 livres à messire Renom Le Bailly, conseiller et maître aux requêtes du grand Conseil, résidant pour les affaires de Leurs Altesses à la cour de France (folio 503, verso) ; — 2500 livres à messire Ferdinand de Boisschot, conseiller et maître aux requêtes du privé Conseil, résidant pour les affaires de Leurs Altesses à la cour du roi de la Grande Bretagne (folio 504, recto) ; — 5000 livres à messire Ferdinand d'Andelot, chevalier, maître d'hôtel de Leurs Altesses, fils de feu Jean-Baptiste d'Andelot, en son vivant maître du camp général de Sa Majesté Royale (folio 505, recto) ; — 500 livres à messire Nicolas de Perrenot, docteur ès droits, conseiller du Parlement de Dôle (folio 508, recto) ; — 250 livres à don Marc, archevêque d'Altamar, « pour se pouvoir retirer » (folio 516, recto) ; — 250 livres à très révérend père en Dieu Eugenius Matheus, archevêque de Dublin, « pour se pouvoir retirer au pays d'Irlande » (folio 516, verso) ; — 300 livres à sire

---

(68) Voir la note de la page 53. La première mention de cette pension figure dans le compte de 1611. Rubens en était payé assez tardivement, puisqu'en 1613 il recevait seulement les arrérages échus au 23 septembre 1612.

(69) Christian II, né le 23 septembre 1583, succéda à son père en 1591, sous la tutelle de Frédéric Guillaume, duc de Saxe-Altenbourg, mourut, sans enfants, le 23 juin 1611.

Antoine Maye. pasteur, Jean Hugens et Olivier Pottier, *margliseurs* de l'église paroissiale à Hulst, « à charge de faire renouveler une verrière en icelle église avecq les armoiries de Leurs Altèzes, semblable a celle que feu Sa Majesté Royale avoit fait mectre en ladite église l'an 1542, laquelle avoit esté tellement gastée par les tempestes et grandz\* vens advenuz le second jour de Pasques l'an 1006 et depuis naguaires encoires qu'il estoit nécessaire le renouveler totalement » (folio 519, recto) ; — 200 livres au mayeur et esche-vins de Philippeville, « pour les ayder à furnir au bastiment d'ung hospital qu'ilz désiroient faire ériger audit Philippeville pour loger et faire panser les sol-datz malades du guarnison illecq (folio 519, verso) ; 250 livres à Louis Tartaglian, auditeur et Guillaume de Roy, greffier de l'Archevêque de Rhodes, nonce apostolique résidant auprès de Leurs Altesses, « pour les dépesches faictes par eulx en vertu de certain brief apostolicq de la confirmation de la fondation du cloistre des Carmélites deschaussées de la ville de Bruxelles » (folio 525, verso) ; — 500 livres à Louis de Blondel, agent et secrétaire du marquis de Villars, « en adjuda de costa pour les services faicts par luy à Grenoble y assistant messire Jean Gilbert et Jean Brun, conseillers de la cour du Parlement de Dôle, que Leurs Altèzes avoient envoyés celle part pour certains affaires concernans le service d'icelles Leurs Altèzes » (folio 528, verso) ; — 200 livres à Jean Cocquiel, instrumentiste de la chapelle domestique de Leurs Altesses (folio 532, recto) ; — 300 livres à Antoine Chambres, anglais, cornettiste de ladite chapelle (idem) ; 100 livres à Pierre Marissal, de Valay au comté de Bourgogne (folio 559, verso) ; — 100 livres à Arnould Grégoire, gueldrois, « de grâce espéciale une fois, en reconnoissance d'un livre imprimé en Japonie aux Isles Orientales pour les Pères Jésuites qu'il avoit présenté à Leurs Altèzes » (folio 561, recto) ; — 80 livres à Piei re Richard, docteur en médecine de Leurs Altesses (folio 564, recto) ; — 20 livres à frère Jean Cons-tantinopolilain, diacre et religieux de l'ordre de St-Basile, pour Dieu et en aumône (folio 570, verso) ; — 50 livres à Richard d'Yar, jeune homme anglais, fils de Richard, chevalier et gentilhomme du Roi de la Grande Bretagne, « pour faire le voyage qu'il avoit voué de faire à St-Jacques en Galice » (folio 587, verso) ; — 581 livres, 15 sols à messire Renom Le Bailly, résident de Leurs Altesses auprès du Roi de France, en remboursement de diverses sommes dépensées par lui, entre autres «

pour ung homme exprés envoyé de Cambray à Paris avecq un paquet venant du comte d'Arrober adressé au secrétaire Jean Simon », étrennes suivant la coutume à diverses bandes de trompettes des princes chrétiens et de la ville de Paris, hautbois, violon\*, tambours des régiments de la garde de Sa Majesté tant française que suisse, tambours des hallebardiers et autres domestiques de la Cour, étrennes aux cochers et autres domestiques des barons de Bonneuil et secrétaire Giraut, introducteurs des ambassadeurs, aux clerks et domestiques des avocats Robert et Duret « servant au procès de M<sup>me</sup> la Sérénissime Infante contre la Royne Marguerite », aux commis des secrétaires d'État de Saulx et Puisieux par les mains de qui se faisaient ordinairement les dépêches et réponses concernant les affaires du service de Leurs Altesses etc. (folio 599, recto) ; — 900 livres au receveur général des finances Christophe Godin, en remboursement de sommes payées par lui aux avocats Robert et Duret pour affaires concernant le service de Leurs Altesses dont n'était besoin de faire plus ample déclaration (folio 600, verso) ; — 1068 livres, 5 sols à Ferdinand de Boisschot, résident de Leurs Altesses à la cour de la Grande Bretagne, en remboursement des dépenses faites par lui, entre autres pour deux voyages qu'il fit à « Hautoncourt, Richemont, Luye, Munswicq, Pottenay, Gravesand et Greenwich, \* à cause que la plupart de l'année les Roy et Prince, ensemble leur court, avoient changé de lieu » (folio 601, recto) ; — 1220 livres au même, entre autres « pour l'envoi de quatre paquets de lettres de Londres à Bruxelles à ceux qui avoient présentés de la part de la Reine de la Grande Bretagne les grands lévriers d'Irlande pour Madame la Sérénissime Infante, aussy pour l'envoy desdits lévriers jusques à la court de Leurs Altesses à Bruxelles, aussy pour ung dépesche de la secrétairie d'Angleterre, louaige d'ung batteau doiz Dunkerque à Londres pour mener trois grandz sangliers par ladite Sérénissime Infante en-voyiés à ladite Royne » (folio 602, verso) ; — 250 livres au receveur général des finances pour affaires secrètes (folio 604, verso) ; — .300 livres au même, idem (folio 605, recto) ; — 525 livres au même, idem (folio 605, verso) ; — 200 livres» idem, (idem) ; — 150 livres, idem (folio 606, recto) ; — 250 livres, idem (folio 606, verso) ; — 611 livres au même pour six *urnes* de vin d'Espagne et trois *urnes* de vin du Rhin envoyées par Leurs Altesses au duc de Lorraine (idem) ; — 213

livres, 6 sols au même, « à quoy revient l'achapt d'une chaisne d'or et deux médailles d'or des effigies de Leurs Altèzes, lesquelles icelles avoient fait présenter à certain personnage dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (folio 610, recto) ; — 300 livres au même, « pour payer au sire Jean-Baptiste Grammaye pour le transport d'ung reliquaire que Leurs dites Altèzes avoient envoyé par ledit Grammaye doiz la ville de Bruxelles vers celle de Reyms dont il n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (folio 610, recto) ;

— 865 livres, 13 sols au même, pour les frais de la dorure du lion de cuivre (70) que Leurs dites Altesses avoient fait faire pour la sépulture des ducs de Brabant en l'église Ste-Gudule à Bruxelles ainsi que pour les dépens de bouche de Hans Hubber, résidant à Augsbourg, pendant son séjour à Bruxelles pour la dorure dudit lion, travail dont Leurs Altesses avoient toute satisfaction (folio 610, verso) ; — 300 livres à Gaspard Turckelsteyn, fondeur en métal, « pour ledit lion de cuyvre qu'il faisoit lors pour ladite tombe des ducs de Brabant » (folio 611, verso) ; — 493 livres, 15 sols à Hans Hubber, pour la dorure dudit lion (folio 612, recto) ; — 468 livres, 12 sols à Josse van den Broecke, maître fondeur à Bruxelles, « à quoy montoient trente balustres de cuyvre avecq une moullure qu'il avoit fait et livré au cœur de l'église de Sainte Gudule audit Bruxelles pour servir de palissade devant la tombe de feu l'archiducq Ernest » (folio 612, verso) ;

— 83 livres à François Caluwart, graveur des sceaux de Leurs Altesses, « à quoy montoit la façon des armoiries de Leurs Altesses par luy taillez et gravez en acier avecq la couronne archiducalle et le collier de l'ordre de la Thoison d'Or et l'inscription allentour » (folio 617, verso) ; — 50 livres à Sybrecht Waterloos, aussi graveur des sceaux de Leurs Altesses, « pour avoir porté en aulcunes villes du pays et duché de Brabant les esguilles d'or et d'argent dont les orfèvres se doivent servir en leur meslier » (folio 618, recto) ;

— 168 livres, 12 sols au même, « pour ung esmail branslant des armoiries de Leurs Altèzes pour estre porté par le premier roy d'armes d'icelles et pour ung cachet secret de fin or fait par ledict Waterloos pour le service de Leurs Altèzes » (folio 618, verso) ; — 465 livres à sire Jean-Baptiste Grammaye, docteur-es-droits, doyen de Leuze, « pour toutes les paynes, deb-voirs, vacations et desboursemens par luy faitz es

mois d'octobre, novembre et décembre 1612 à transporter le corps et reliquaires de Saint Albert doiz la France en la ville de Bruxelles » (folio 619, verso) ; — 9675 livres à Jean van der Goes et frères,

---

(70) Ce lion de cuivre doré existe encore sur le tombeau du duc de Brabant, Jean II le Pacifique, dans l'église Sainte-Gudule à Bruxelles.

marchands à Anvers, « pour l'achapt fait d'eulx, pour le service de Leurs Altèzes, d'une chambre de tapisserie fine, guarnie d'or et d'argent de l'histoire de Scipion, contenant en longueur 86 aulnes et en quarré 516 aulnes, au pris de 75 livres l'aulne » (folio 621, recto) ; — 8000 livres à Catherine van den Eynde et Jean Raes (71), « pour l'achapt fait d'eulx de 13 pièces de tapisseries d'or, de soye et de layne, contenant ensemble 416 aulnes, les 222 aulnes de l'histoire de Diana et les 194 aulnes de celle de Noë (72) » (folio 622, recto) ; — 5737 livres, 10 sols à François Swertz (73), marchand tapissier à Bruxelles, « en tant moins de 11475 livres à quoy montoient 225 aulnes de tapisseries ouvrées d'or, de soye et de layne de l'Histoire de Josué, achaptez pour le service de Leurs Altèzes le 28<sup>e</sup> jour d'octobre 1612, à l'advenant de 51 livres l'aulne » (folio 622, verso) ; — 24,852 livres à Marc van Beverdonck, marchand de draps de laine à Bruxelles, « pour les draps et bages de divers pris par luy Uvrez à Mgrs des Conseils d'Estat, privé et finances de Leurs Altèzes et les paiges desdits conseillers, aussy à divers officiers, mesmes à ceulx de la chappelle de la court de Leurs Altèzes, maistres d'hostel, geutilzhommes de la chambre, de la bouche et de la maison, paiges, archiers, hallebardiers et aultres domestiques de leur hostel, encoires aux dames, damoiselles, chambrières et servantes de Madame la Sérénissime Infante pour porter dœuil à cause du trespas de feu Madame Marguerite, archiducesse d'Austrice, royned'Espagne(74), trespasée en l'an 1611 » (folio 623, verso) ; — 8389 livres, 16 sols, 9 deniers à Antoine Du Bois, marchand de draps de soie, à Bruxelles, pour fournitures d'étoffes de cette nature nécessaires auxdits habillements de deuU (folio 624, verso) ; — 184 livres h Antoine de la

---

(71) Les Raes, célèbres tapissiers de Bruxelles dont les principaux furent, au XVI<sup>e</sup> siècle, Gilles, au XVII<sup>e</sup>, Jean, Jean dit le Jeune, François et Pierre.

(72) Ces tapisseries de l'Histoire de Diane et de l'Histoire de Noë, existent encore au palais de Madrid (Alph. Wauters. Essai sur les tapisseries et tapissiers de Bruxelles. Commission royale d'art et d'archéologie de Belgique, tome XVI, p. 533).

(73) François Sweerts ou de Weert, qualifié de l'aîné, d'une famille patricienne, de Bruxelles.

(74) Marguerite d'Autriche, morte le 3 octobre 1611.

Barre, brodeur de l'hôtel de Leurs Altesses, « à cause de divers ouvrages de broderies par luy faits à cause dudict dœuil, si comme avoir fait le poisle pour couvrir la tombe, couvert six missales d'armoisain noir et aultres semblables ouvraiges » (folio 625, recto) ; — 1744 livres à Pierre d'Andelot, mercier de l'hôtel de Leurs Altesses, « pour les chappeaulx, bas de chausse, jartiers, cordons de clefz d'harquebouses et flasguilles, garnissement des javelines et morillons, aussy les pen-nasses et banderolles des trompettes par luy livrez aux 45 archiers, 86 hallebardiers, 6 enfans de chœur, 8 escuderos, 5 baranderos, 14 paiges, 12 lacquaiz, 12 cochers, 8 trompettes, 1 attabaliste (75), 13 serviteurs de cochez, 1 fauconnier, 7 licteriers (76), 19 pal-freniers et 2 chartiers de Leurs Altèzes » (folio 625, verso) ; — 77 livres à Sybrecht Waterloos, graveur des sceaux de Leurs Altesses, « pour avoir fait et livré, pour le service et funérailles de ladite feue Royne d'Espagne, 4 couronnes de cuyvre dont 2 impériales et 2 ducales et 2 colliers de la Toison d'or, pour servir aux quatre quartiers d'icelle feue Royne » (folio 630, verso) ; — 1447 livres, 12 sols à Josse Beck-berge, peintre et héraut d'armes, « pour les ouvraiges par luy faits pour les funérailles de Sa Majesté Impériale (77), entre autres, grand nombre de blasons de diverses sortes, painctz à l'huile et fin or et argent, avecq les couronnes impériales et collier de l'ordre de la Thoison d'or ; item, avoir painct et doré de fin or et argent les 4 quartiers eû bannières à deux costelz sur armoisain, trois cottes d'armes, aussy avoir painct la grande bannière quariée d'armoisain noir, le guidon, le grand estendart, la cornette et estendart de guerre et y painct à deux costelz à l'huile de fin or et argent la Vierge Marie au Soleil avecq la devise de feue Sa Majesté impériale avecq ung imblema, la croix de Bourgogne, le fusil, toutte dorée et semée de flammes d'or, ensamble painct le heulme de guerre, plumasse de jaulne, noir et blancq, aussy painct la targette de guerre, le heulme de joustes avecq la couronne impériale, le timbre doré de fin or et pardedens les feuillaiges painctz d'hermines et le chapeau impérial, tout doré et argenté de perles et plusieurs autres pièces d'honneurs et escus nécessaires » (folio 633, recto) ; — 24 livres à Daniel Sickaert, *espadier*, « pour avoir fait une large espée avecq la garde dorée et ung estocq d'armes doré avecq son fourreau, et ce, pour servir aux funérailles de feue de heureuse mémoire l'Empereur Rudolphe » (folio 635, recto) ; — 75 livres à Pellerin Grancotti, maître tapissier en cuir doré, « pour avoir livré 40 peaulx du cuyr doré contenant chacune ung carreau et demy qui sont 60 peaulx, les\* quelles sont esté empliez pour faire la grande couronne impériale mise sur la chappelle ardente aux funérailles susdites » (folio

635, verso) ; — 138 livres, 1 sol à Adrien de Rubeke, conseiller et premier roi d'armes de Leurs Altesses, « ayant eu la charge de la direction des funérailles de feue Sadite Majesté Impériale », en remboursement de semblable somme payée par lui, savoir pour 11 lances, des bâtons à mettre dessus les heaumes et blasons, ferrailles, sceptre et globe du monde, deux grosses boules, la croix mise sur le globe, 80 *ovalz* pour servir de diamants à la couronne impériale et 242 *plateletz* de bois, les écussons et *ovalz* de bois sur lesquels devoient être peints les armoiries et quartiers de Sadite Majesté, 4 *buses* et les *cornelz* pour éteindre les haches, clous et autres menuités, trois *tailles* et demie de *toilette* d'or pour faire un fourreau d'épée, papier, éponges, *bocassin* pour faire les housses à garder dedans les bannières » (folio 638, recto) ; 39 livres, 10 sols aux coutres des églises de Ste-Gudule, de St-Jacques de Cauwergues, de Notre-Dame, de la Chapelle et de Notre-Dame de Sablon, à Bruxelles, « pour le sonnaige des cloches durant le temps que l'on avoit célébré les vigiles et service de feue Sadite Majesté Impériale » (folio 639, recto) ; — 110 livres au receveur général, « pour l'achat fait par lui au mois de novembre 1612, pour le service de la fauconnerie de Leurs Altèzes, d'ung lévrier pour héron et le port de deux oyseaulx et deux canartz envoyés par Leurs Altèzes au comte de Vaudemont » (folio 646, verso) ; — etc.

B. 2861. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier. — 31 décembre 1613. — Mandements des archiducs Albert et Isabelle : ordonnant aux gens des finances de passer au compte du receveur général des finances, la somme de 500 livres payée par lui à Antoine Chambers, musicien de la chapelle des Archi

(75) Joueur de l'instrument appelé attaballe, sorte de timbales de cavalerie en usage chez les Maures d'Espagne.

(76) Porteurs de litière.

(77) L'empereur Rodolphe II, mort à Prague le 20 janvier 1612.

ducs ; — idem, de la somme de 400 livres payée à Guillaume Chamart, avocat fiscal à la cour de Mons. — Règlement fait par les Archiducs sur le fait de la réparation et restauration des églises ruinées dans Jes Pays-Bas et la Flandre, « sur les remontrances des R. P. vénérables, noz bien amez les Abbé et son coadjuteur du monastère de Saint Pievre lez nostre ville et cité de Gand et aultres ecclésiastiques de nostre pays et conté de Flandres, portant comme dès la dernière assemblée du synode provincial de Malines et ensuite de la résolution que jà esté prinse par le clergé d'icelle province ( titul. vigesimo tertio, de repa-ratione ecclesiarum), ledit clergé s'estanl dolu vers nous de la désolation et ruyne en laquelle se trouvent les églises de ladite province parles guerres et troubles passez, ensemble par ung monde de procez sur ce meuz en divers lieux et endrois à grans frais et despens et avec peu d'avancement de la deue et requise réparation ou restauration desdites églises » ; etc. — Placard réglementant la vente et fabrication des laines dans la ville de Mons, « sur la requête des échevins, conseil et communauté de ladite ville, de ceulx de la vingtaine et des connestables et maistres de la sayet-terie d'illecq », portant « que, pour tant mieux pour-veoir que les filets de laine ne fussent transportez hors des pays de nostre obéyssance et que les marchés tant de laines seiches que de filets de sayette qui se tiennent toutes les sepmaines en diverses villes et bourgades de nostre pays et comté de Haynault, fussent tant plus fréquentez et mieux furniz desdittes laines seiches que de filets de lin et de sayette, pour l'usage de ceulx qui en fort grand nombre se meslent de sayetteries et aultres ouvraiges semblables en nostre dit pays et comté de Haynau, certain placard, y auroit esté publié le 4\* jour d'avril 1577, contenant entre autres choses, que nulz filaliers, pigneurs de sayettes et aultres ne pourroient bailler, ne livrer doresnavant laine à filer en leurs maisons, ny ailleurs pour en lever prouffict et gaing particulier sur paine de confiscation de leur denrée et marchandise et d'amende ; et que nulz fila-tiers ne pourroient vendre, ny faire vendre laine pour exercer deux s tils, ainsi que chacun se tiendroit à ung stil tant seulement ; ce qu'auroit depuis esté ainsi observé en nostre dit pays et comté de Haynau, au grand bien, prouffict d'iceluy et accroissement des ouvraiges de laine qui s'y font en grande quantité ; et que plus est, le niesme auroit esté ainsi expresse ordonné par nostre placard faict et ordonné touchant les filets de lin et sayette le 15<sup>e</sup>

de juin 1600, et, en conformité de ce, l'on s'ost réglé jusques à ce qu'en l'an 1610, ledit placard touchant les filetz de lin et sayette ayant esté republié avec obmission desdictz deux articles, aucuns se sont avances de donner à filer laine et exercer ensemblement deux mestiers au grand dommaigo et diminution desdits ouvraiges de sayetterie et autres de lin et de layne qui se font audit pays et ruyne totale de ceulx qui font iceulx ouvraiges, nous requérans partant lesdits remonstrans d'y vouloir pourveoir et ordonner comme pour le plus grand bien de nostre diet pays et soulagement de nos subjeetz et vassaulx trouverons convenir, » etc. — Ordonnance prescrivant au receveur du domaine de payer à Edmond Okelly, irlandais, la somme de 30 livres. — Ratification par Leurs Altesses de la sentence du Conseil privé du 21 janvier 1608 rendue contre le comte de Sainte-Aldegonde et le baron de Boulers au profit du domaine. — Mandements : des gens des comptes de Lille aux bourgmestre et échevins de Dunkerque d'avoir à faire entériner les lettres du 19 'mars 1611 touchant l'érection de 200 chambres ou baraques pour le logement de la garnison ; — des chef trésorier général et commis des finances consentant à ce qu'une somme de 702 livres, 6 sols, 2 deniers soit portée à la dépense du compte de François du Taillich, receveur de Béthune ; — des échevins de Douai prescrivant à Jean Sanglier, receveur des deniers des fortifications, de payer aux six hommes sous les ordres d'Olivier de Bacquehem, la somme de 700 florins pour divers travaux exécutés par eux ; — du Conseil du Roi, ordonnant à Robert de Douai, receveur de la châtellenie de Lille, de payer à Jacques de Flandre les deux années d'arrérages d'une rente sur ledit domaine. — Constitutions de rentes sur la châtellenie de Lille. — « Lettres ren-versales données par ceulx la ville de Hesdin d'accomplir les charges et conditions portées es lettres d'octroy par eulx obtenues de pouvoir ériger ung collège de Pères Jésuites ou de Saint-Augustin, quy sont enregistrees au registre des Chartros coinnaenant en Novembre 1611, f<sup>o</sup>289 ».

B. 2862. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 10 pièces, papier, 1 sceau.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1613. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par les archiducs

Albert et Isabelle : accordant à Ysebrant Caluwaort, receveur du domaine à Bouchain, une indemnité de 250 florins au lieu de 6 chênes droits à prendre dans la forêt de Mormal qu'il demandait, sur sa requête portant que Paul de Carondelet, seigneur de Maulde, gouverneur dudit Bouchain, aurait fait « ralonger par nostre ordre en l'an 1612, entre aultres ouvraiges la vouldure du bullowart du Mouton illecq, pour faire là-dessus un platte forme au moyen des terres qui procédroient du raprofondissement des fossez, et d'autant que le lieu où se faisoit laditte platte forme estoit assez petit, et qu'il n'y auroit aucun moyen d'y monter avec artillerie lorsqu'elle seroit achevée, nostre dit Gouverneur auroit requis et depuis persuadé ledit suppliant de laisser prendre une partie de son jardin et héritage de cent pieds de long, » etc. ; — idem, remise des droits seigneuriaux dus par Marc Le Maire pour l'échange fait avec Michel La Pâtüre, de sa terre et seigneurie du Moulynet, « gisant dans le comté de Boulenois en France, contre la seigneurie de Rond Wierdrecque, Lannoy, *disme de Campaigner* ; — idem, à Marie De le Val, veuve de Charles de Bauduin, chevalier, seigneur de Briastre, pour l'acquisition de la seigneurie dudit Briastre ; — idem, à Pierre Taisne, d'un tiers du rendage de son fermage des terres qu'il tient de Leurs Altesses au village de Denain, sur sa requête portant que, depuis « huit ans en çà, il a esté affligé de grandes pertes causées par le maléfice de plusieurs personnes convaincues du crime de sortilège faict en ses adventures de bled, soile, orge, etc., que par la mortalité de ses bestiaux, de sorte qu'il a perdu le nombre de 48 chevaulx, la pluspart de grands prix, 680 blanches bestes et grand nombre de bestes à cornes et porcqz, selon qu'appert par attestation des mayeur et gens de loy des deux seigneuries de laditte terre, qui l'a réduist en grande nécessité, se trouvant endebté vers plusieurs de sommes notables, » etc. ; — autorisant Françoise de Gavre, veuve de messire Alexandre, marquis de Malaspina, à administrer les biens de ses enfants ; — prorogeant l'octroi accordé par le roi Philippe II, le 7 août 1594, à la ville d'Aire, pour la levée d'impôts sur les vins et bières dont le produit devra être employé à diverses réparations et aux fortifications de la ville ; — faisant remise des droits seigneuriaux dus par les Jésuites de Mons pour l'acquisition faite par eux de 20 mencaudées de terre sises au Quesnoy ; — accordant amortissement en faveur du couvent et des religieuses de la Paix Notre-Dame de la réformation du bienheureux Saint Benoît

en la ville de Douai, pour l'acquisition de fonds et d'héritages jusqu'à la valeur de 1,200 florins de rente ; — homologuant l'échange passé entre les religieux du couvent de Maroilles et Guillaume de Chau et portant amortissement pour les biens qu'ils ont acquis par cet échange. — Autorisation accordée par les gens de la Chambre des Comptes de Lillo à Messire Nicolas de Montmorency de pouvoir hypothéquer les seigneurie, ville et comté d'Estaires et baronnie d'Haverskerque qu'il tient de la cour féodale de Cassel.

B. 2863. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 17 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier. — 31 décembre 1613. — Lettres et requêtes au sujet des droits seigneuriaux de la terre d'Esperlecque et de Brebières de la mouvance de Rennenghien ; — idem, de la seigneurie d'Ames vendue par le cardinal de Guise, archevêque de Reims, aux seigneurs de Frezin et de Calfort. — Adjudication des menues fermes qui se lèvent à Bapaume.—Extrait du mesurage fait par Jacques Guislain, des terres et héritages situés dans la paroisse de La Ventie. — Projet à l'effet de reconstituer dans son état primitif la gavenne de Cambrai. — Mémoire sur l'étendue de la terre et seigneurie de Wellemant, donnée et appartenant à présent à M. le comte de Méguem, baron de Noirtour. —État des droits seigneuriaux, reliefs et amendes reçus par le receveur d'Aire. — État des salaires et vacations deues à messire Jean Destrompes, président de la Chambre des Comptes de Lille, dans le procès contre le seigneur de Tangry. — Attestation du receveur du domaine de Braine-le-Comte et Naste qu'aucune partie n'a été distraite du domaine de Leurs Altesses. — Lettres, requêtes et mémoires relatifs à la reconnaissance du droit de gavre au village de Boiry. — Rôle des exploits faits par Jean Wittebort, sergent de l'office du grand bailliage de Hainaut. — Extrait du comte de Gérard van Rumpst, receveur de l'église Saint-Marin d'Utrecht (pièce flamande).

B. 2864. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin, 2 pièces, papier,

1<sup>er</sup> janvier. — 31 décembre 1613. — Lettres de commission octroyées par les archiducs Albert et Isabelle : taxant Pierre Haverlant à 16 patars par jour pour ses

vacations comme remplaçant Nicolas Seneschal, huissier du Conseil d'Artois, pour faire les exploits ; — chargeant le premier huissier ou sergent d'armes requis d'ajourner, au nom et à la requête d'Adrien Carpentier, receveur du domaine d'Arras, les *occupeurs* de terre dépendant dudit domaine, pour en faire la déclaration. — Lettres patentes du roi Louis XIII nommant Henri de Haynin, seigneur des Fosses, conseiller, bailli général et député de la châtellenie de Lille, cour et halle de Phalempin. — Constitutions de procureurs.

B, 2865. (Portefeuille.) — 26pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier. — 31 décembre 1613. — Quittances délivrées par : Christophe Godin, receveur général, aux receveurs particuliers des sommes versées sur leur recette ; — Jean de Seur, greffier commis au paiement des nécessités de la Charffibre des Comptes, des sommes reçues de François De Le Court, receveur des impôts à Saint-Amand, François de Taillich, receveur du domaine de Béthune et d'Etienne de Maubus, receveur du domaine d'Aire ; — Antoine Chambers, musicien de la chapelle de Leurs Altesses, Guillaume Rom-bault, procureur du collège de la compagnie de Jésus à Bruxelles, Patricius Hamlyn, prêtre irlandais, Gérard van der Hofstadt, receveur de l'église de Notre-Dame de Sablon, à Bruxelles, des sommes reçues en don de Leurs Altesses ; — Guillaume Dubois, clerc signant de la Chambre des Comptes, commis au paiement des nécessités de cette Chambre ; — Pierre Le Comte, gavenier et receveur des aides à Cambrai, de la somme de 8,000 florins reçue de Gilles Lesne, receveur des États du Cambrésis ; — Antoine de Villers, chevalier, seigneur de Ligny, Faignollot, etc., de rente sur le domaine de Cambrai ; — Jean du Mont, idem, sur la ville de Douai.

B. 2866. (Registre.) — In-folio, 546 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 9 juillet 1614. — « Compte trente sixiesme et dernier de feu Christophe Godin, en son vivant conseiller et receveur général des finances des Archiducqz, et ce, pour six mois et noef jours commencez le premier jour de janvier 1614 et finiz le noefiesme de juillet ensuivant audict an, jour de son trespas ». Les recettes s'élèvent à la somme de 1,323,162 livres, 16 sols, 5 deniers tournois ; — les dépenses à celle de 1,313,701 livres, 11 sols, 8 deniers tournois. Les principaux articles sont les suivants : 377,387 livres, 6 sols, 11 deniers à Philippe Le Clercq, conseiller et trésorier des guerres de Leurs Altesses (folio 257, verso) ; — 2,419 livres, 9 sols à Guillaume Schotte, receveur de l'artillerie (folio 259, verso) ; — 327,000 livres, 7 sols, 3 deniers à Antoine Rovelasca, trésorier et maître de la

Chambre de Leurs Altesses (folio 268, recto) ; — 500 livres à Josse Maguenet, « pour en faire paiement à Jacques Francart (78), painctre de son stil en lant moingz de ce que luy ve-noit pour les ouvraiges de painctures par luy faitz au sophite (plafond) de l'Oratoire de Madame la Sérénissime Infante » (folio 290, verso) ; — 300 livres au même, « pour en faire paiement à Robert de Nolle, sculpteur, à bon compte des imaiges qu'il avoit faites pour le nouveau monastère des religieuses Carmélites doschaussées audit Bruxelles » (folio 291, verso) ; — 750 livres à Wensel Cobergher, architecte et *ingénieur* de Leurs Altesses (folio 367, verso) ; — 500 livres à Pierre-Paul Rubbens, « painctre de l'hostel de Leurs Altesses, que, à l'ordonnance de Leursdictes Altèzes, ce compteur lui avoit bailliées et délivrées en une lettre de descharge de pareille somme, dattée du septiesme jour d'avril 1614, levée sur Marcq Anthoine de Martigny, recepveur du domayne de Landreschies, dont ce diet compteur a respondu ci-devant, folio 89, verso, pour semblable somme à luy deue, à cause de 500 pareilles livres que Leursdictes Altèzes luy avoient ordonné et accordé de gaiges et traicement par chacun an, à raison de son dit estât de painctre de leur hostel, et ce, pour une année desdietz gaiges commencée le 23\* jour de septembre 1612 et finie le 22<sup>e</sup> de septembre ensuivant 1613 » (folio 368, recto) ; — 325 livres à Léonard d'Aymeri, ingénieur et directeur des ouvrages de la grotte et fontaine artificielle de la cour de Leurs Altesses à Bruxelles (folio 370, recto) ; — 2,000 livres à messire Octavio Visconti, comte de Gamelerio, gentilhomme de la Chambre de M<sup>gr</sup> l'Archiduc, « sur et en tant moins des vacations que pour le service de Leursdictes Altèzes, icelluy comte alloit

---

(78) Jacques Francquart, élève de Rubens, connu aussi comme architecte ; bâtit ou restaura plusieurs églises en Belgique. 1577-1651.

faire au pays de Clôves (folio 385, verso);—200 livres à Jean-Baptiste Gramaye, prêtre, prévôt et chanoine de l'église collégiale à Liège et conseiller de Leurs Altesses, « pour certain voyage qu'il alloit faire en Allemagne, à Mayence, Marparg et lieux voisins et ce, pour le service de Leurs Altèzes » (folio 386, recto); — 500 livres à Jacques de Zeelande, gentilhomme de la maison de Leurs Altesses, « pour les fraiz du voyage qu'il alloit faire en Allemagne à la court de l'Empereur où Leursdictes Altèzes l'envoyent pour leur service (folio 386, recto); — 500 livres à Josse de Fraye, maître distillateur des huiles et eaux pour le service de Leurs Altesses (folio 406, verso); — 200 livres à Jean Hermans, faiseur de lunettes, « en récompense que Leursdictes Altèzes l'avoient empli en ce qui touche son mestier quatre ans en couchant les inventions pour faire les canons à veoir loing » (folio 426, recto); — 36 livres à Antoine d'Eulasta et Demitre Paléologe, natifs du royaume de Cappadoce (folio 448, verso); — 30 livres à Pierre Le Mosnier, notaire et maître d'école en la ville de Lille (79), « en subvention des fraiz par luy supportez et lors encoires à supporter à cause de l'impression de certain livre contenant plusieurs épitaphes et anciennes mémoires par luy recueillies taut au royaume de France, duché et comté de Bourgogne, Savoye, Pied-mont, Italie et Allemagne » (folio 450, verso); — 30 livres à frère « Sophronius Menos, procurator de Saint Basile et monastère de Saint Michiel Archange au royaume de Chypre » (folio 452, recto); — 24 livres à « Jaspas Drus (80), painctre de Leurs Altèzes, acordées de grâce espécialle une fois pour certain voyage qu'il avoit fait par leur ordre exprès vers Mariemont pour visiter illecq certains ouvraiges prestz pour paindre et quant donner ordre aux aultres painctres de ce qu'ilz devoient observer pour finir lesdicts ouvraiges » (folio 453, verso); — 2,472 livres, 18 sols à Ferdinand de Boisschot, « à quoi reviennent les présents faits par luy, de la part de Leurs Altèzes, au festin de nopces tenu à Londres du comte de Zomer-

cet (81) et de Madame Catharina Hannart (82), son espouse, assçavoir une salière de fin or pesante 37 onces et 6 estrelins et 16 grains et une coupe d'or avecq sa couverte pesante 29 onces, 12 estrelins et 12 grains \* (folio 475, recto); — 525 livres au receveur général des finances, « que, à l'ordonnance de Leurs Altèzes, il avoit payées pour affaires secretz en Angleterre par les mains dudit conseiller Boisschot concernans grandement le service de Leurs Altèzes dont n'estoit besoing de faire plus ample déclaration » (folio 475, verso); — 68 livres, 10 sols au même « pour rembourser Guillaume Bodenio, agent du duc de Bavière à Prague vers Sa Majesté Impériale de ce qu'il avoit exposé et desboursé pour les affaires du service de Leurs Altèzes dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (folio 476, recto); — 166 livres à Claude de Savay, lieutenant général du comté et bailliage de Charolais pour Leurs Altesses, « à cause de pareille somme par luy frayée et exposée pour leur service es voyages qu'il a faitz à Paris pour y solliciter la vuydange du procès du revenu dudit comté de Charrolois » (folio 486, recto); — 750 livres à Guillaume de Rebreviettes, seigneur d'Escœuvre, « à cause des fraiz et despens par luy supportez, tant pour avoir mis en lumière et par impression l'histoire de la vie de Saint Albert, évesque de Liège (83), et par ledit d'Escœuvre, dédié à Son Altèze Sérénissime, que pour le voyage par luy fait doiz France en la ville de Bruxelles et y séjourné quelque temps »(folio486.verso);

(79) Pierre Le Momier, auteur de l'ouvrage intitulé : « Antiquitéz, mémoires et observations remarquables d'épitaphes, tombeaux, colosses, obélisques, histoires, arcs triomphaux, oraisons, dictiers et inscriptions tant antiques que modernes, veues et annotées de plusieurs villes et endroits tant du royaume de France, duché et comté de Bourgogne, Savoye, Piedmont que d'Italie et d'Allemagne, par M<sup>e</sup> Pierre Le Monnier, notaire et bourgeois de la ville de Lille en Flandre, ayant voyagé esdits quartiers fin l'an cinquante septiesme de son âge, es années 1609 et 1610, avec une briefve description des lieux d'aspect et inspection oculaire, sans y avoir esté aydé de quelque lecture cosmographique ni d'autre; qui peut servir de guide et grande adresse à tous voyageurs esdits quartiers. Œuvre non moins laborieuse que de service et contentement, tant à la noblesse que gens de lettres et autres personnes quelconques, pour l'ornement d'une bonne République et à l'exaltation de l'auguste maison d'Austrice. Lille. Imprimerie de Christophe Beys, 1614. 1 vol. petit in-8<sup>o</sup>. »

(80) Le nom de ce peintre ne figure pas dans le dictionnaire de Siret.

(81) Robert Carr, vicomte de Rochester, comte de Sommerset, favori de Jacques I<sup>er</sup>, célèbre par l'empoisonnement du poète Overburg qui s'était opposé à son mariage

(82) Épouse divorcée du comte d'Essex.

(83) St-Albert, évêque de Liège, de 1191 à 1193, fils de Henri; comte de Louvain, selon le *Gallia Christiana*, ou de Godefroi le Courageux, duc de Brabant, d'après *L'Art de vérifier les dates*, assasiué à Reims par trois émissaires de l'empereur Henri VI. Son corps avait été, à la demande de l'archiduc Albert, rapporté de Reims -a Bruxelles, en-1612.



— 4,531 livres à Jean Raes et Catherine Van den Eynde, « pour l'achapt fait d'eulx, pour le service de Leurs Altèzes, de 13 pièces de tapisseries d'or, de soye et de layne, contenant ensemble 416 aulnes, les 222 aulnes de l'histoire de Diana et les 194 aulnes de celle de Noë, au pris de 14 livres, 10 solz l'aulne » (folio 487, recto) ; — 5,737 livres, 10 sols à François Sweerts l'aîné, résidant à Anvers, « pour la parpaye de 11,475 livres, à quoy montoient 225 aulnes de tapisseries ouvrées d'or, de soye et de layne de l'histoire de Josué, achaptez dudit François Sweertspour le service de Leurs Altèzes le 28<sup>e</sup> jour d'octobre 1612 » (folio 488, recto) ; — 1,342 livres, 10 sols à Gérard Bernaerts, marchand tapissier (84), « pour l'apchat fait de luy de 8 pièces de tapisseries contenant boscaiges et figures, poésies ouvrées de soye et de layne, montantes en tout à 223 aulnes » (folio 489, recto) ; — 1,957 livres à Martin Reeinbouts, aussi marchand tapissier, « à quoy montoit l'achf pt fait de luy pour le service de Leurs Altèzes de 8 pièces de tapisseries ouvrées de soye et de layne de l'histoire de Galarias et Pomona, contenant en tout 223 aulnes et trois quartz » (folio 490, recto) ; — 200 livres à Gaspard Turchelsteyn, fondeur en cuivre de Leurs Ail èzes, « pour le grand lion de cuivre doré qu'il avoit emprins de faire et par luy livré pour la tombe des ducqz de Brabant, posée en l'église collégiale de Sainte-Gudule à Bruxelles » (folio 493, recto) ; etc.

B. 2867. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 8 pièces, papier,

1<sup>er</sup> janvier — 9 juillet 1614. — Mandements des archiducs Albert et Isabelle : ordonnant au receveur général Christophe Godin de payer à Guillaume Boderrio, agent du duc de Bavière à Prague, la somme de 375 livres pour son traitement des deux dernières années ; — idem, à Jean de Rivas, maître de camp, du ConseU de guerre de Sa Majesté, gouverneur, capitaine général des ville et citadelle de Cambrai et comté de Cambrésis, de seconder Adrien Carpent er, receveur du quartier d'Arras, « commis pour besoingner au redressement du gavène de Cambrais et en faire ung registre cartulaire et terrier particulier et par le même et de faciliter lèsdicts debvoirs qui se debvoient faire en 35 villaiges dudit Cambrais.» — Ordonnances des président et gens de la Chambre des Comptes : prescrivant de visiter une vemère dans la chapelle de Notre-Dame de Grâce à Loosafin de fixer les dépenses nécessaires pour la réparer ; — prolongeant le temps de rachat d'une rente de 140 livres due par la ville de MontreuU-sur-Mer ; — prescrivant au receveur du domaine de Béthune de

payer les nécessités de la Chambre des Comptes ; — sommant les héritiers de François Tavornier, receveur du domaine d'Arras, de rendre compte de la recette des droits seigneuriaux reçus par ledit receveur. — Ordonnance du chef trésorier général des finances permettant de poiter au compte delà communauté de Féchain la somme de 1,200 livres pour couvrir les frais de poursuite et de recherche des personnes infectées de sorcellerie, sur la requête des mayeur et échevins de ladite communauté contenant que, « nonobstant les recherches que l'on a fait audict Feschain depuis deux à trois ans enchà, de plusieurs personnes infectez du crime de sortilège de la résidence dudit lieu, dont plusieurs ont esté exécutez par le feu, estans convaincus du mesme crime et aultres bannis hors de ce pays, plusieurs se trouvent encore pour le présont fort suspectez dudit crime ot redoubtez audit Féchain, commettans et causant journellement une infinité de dommaiges aux laboureurs et particuliers dudit Ueu, tant en leurs personnes propres comme de leurs bes-tiaux et despouilles de leurs terres et aultres biens, ce qui tourne à leur ruyne totale ; pour à quoy remédier, ils ont trouvé expédient affin de continuer les recherches encommenchez et extirper une telle contagion hors dudit lieu, de prendre à fraiz à la charge de la communauté la somme de 1,200 livres, etc. »

B. 2868. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 9 juillet 1614. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par les archiducs Albert et Isabelle : accordant une somme de 200 livres à Charles van den Comère, lieutenant civU de la châtellenie de Bouchain, sur sa requête contenant « que depuis 19 ans ençà, U a déservi ledit estât avecq beaucoup defatigues pour l'instruction des procès d'un grand

(84) Gérard Bernaerts, dit le Vieux, mort en 1628. Les tapisseries vendues par lui se trouveraient encore à Madrid ; les paons et autres oiseaux qui y figurent constituent de véritables trompe-roeil. (Wauters. Tapisseries. Mémoires de l'Académie de Belgique, tome XVI, p. 535.)

nombre de criminelz qui ont esté condamnnez et exécutez, et spécialement s'est occupé depuis environ cinq ans ença, sans intermission, pour rechercher et faire les procès aux personnes infectées du crime de sortilège, de manière qu'il soit jugé, tant au dernier supplice qu'au bannissement, 183 personnes manans de nostre dicte ville de Bouchain et des terres à nous appartenants sur ladite châteltenie, avecq un travail indicible, durant lesquelles recherches sa propre femme a esté maléficiée, le laissant vesve chargé de quatre enfans, lung desquels a languï cinq à six mois par sortilège etc. » ; — idem, aux abbé et religieux de St-Amand, comme propriétaires du pont de Bouvines, le droit d'établir un péage sur la chaussée y aboutissant qu'ils ont fait réparer ; — idem, amortissement en faveur des capucins d'Orchies pour le don qui leur a été fait « de toute une choque de maison, jardin et héritage par Jacques Le Carlier, de Douai » ; — idem, en faveur de la prieure des religieuses de l'hôpital de Notre-Dame de Théomolin à Orchies, pour le don qu'elles ont reçu de plusieurs parties d'héritages de Garpard Dubus, prêtre. — « Lettres renversalles de ceulx du magistrat de Dunkerque touchant à l'érection de 200 chambres ou baraques pour le logement de la garnison et qui appartiendront à Leurs Altesses lorsqu'il n'y aura plus de garnison ». — Remise du droit seigneurial au command à dénommer par Jean Maes, pour l'acquisition d'une rente de 11.700 florins à la charge des biens, terres et seigneurie du prince de Chimay ; — idem, à Waleran Bernard, d'un quart du droit seigneurial dû pour la vente d'un fief tenu de la terre de Roeulx. — Lettres patentes instituant chevalier Baudouin de Croix, seigneur d'» Haucourt, « sur la bonne relation qui a esté faite dudict Baudouin et que les sieurs de Croix (dont il descend) et ceulx de leur ancienne famille se seroient, passé trois ou quatre cents ans, employés au service de leurs princes naturelz, uoz prédessesseurs, si comme trois siens grans oncles qui seroient morts aux guerres d'Italie et l'un d'iceulx à la journée de Pavie, de mesme le sieur de Gorgue-nez, gerilain à son père à la deffaicte près de la Gou-lette en Affricque, et un autre sien cousin en qualité de gentilhomme de la Chambre des Archiducqz Mathias et Maximilien etc. »

B. 2869. (Portefeuille.) — 20 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 9 juillet 1614 — Attestations ; par les bailli et officiers de la châteltenie de Lille au sujet de la retenue des bois de ladite châteltenie ; — le

sieur Du Bois qu'Adrien Hacardeon, messenger de la Cham-» bre des Comptes, a remis au sieur Variet, greffier du conseil d'Artois, des lettres pour M<sup>grs</sup> les Gouverneur, Président et gens dudit Conseil et un sac renfermant les enquêtes et productions faites par Adrien Carpentier, receveur du domaine d'Arras, contre le sieur de Tangry. — Extraits des comptes de Jean van den Perre, receveur du domaine des Archiducs à Lille ; — idem, de la recette du droit de 4 patars perçus sur chaque tonneau de bière forte à Lille. — Relevé des bois vendus dans les forêts de Beaumont et Villehour.

— Requête et pièces justificatives touchant le payement d'une reconnaissance par les échevins de Mer-ville à l'occasion de l'octroi qui leur a été accordé de lever des impôts sur les vins et bières, quoique les lettres d'octroi ne spécifiassent pas cette reconnaissance. — Cartulaire des rentes foncières dues sur plusieurs parties de terres sises au près du bois de Bailleul appelé Talnutsche.

B. 2870. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 9 juillet 1614. — Commissions par les Gouverneur, président et gens du Conseil d'Artois chargeant des huissiers et autres officiers du justice, de faire des exploits. — Procuracy donnée par Robert Imbert, prêtre, chanoine de l'église collégiale St-Pierre de Lille, à Louis Crevellier.

B. 2871. (Portefeuille.) — 26 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 9 juillet 1614. — Quittances délivrées, par : Jean de Seur, maître ordinaire des comptes à Lille, des sommes reçues de Pierre du Longcourtil, tenant le compte des exploits du grand bailliage de Hainaut, et de Alard de Brouwer, commis à la recette du domaine de St-Omer, pour la conduite de son office ;

— Christophe Godin, receveur général des finances, des sommes reçues des receveurs particuliers ; — Hilaire Waultier et Marc Boulde, receveurs des deniers pour les fortifications de Charlemont et du Quesnoy ; — Antoine Rovelasca, trésorier et maître de la Chambre des Archiducs ; — François Henri de Croy ; comte de Megem ; — Pierre Le Comte, gavenier de

de Cambrai ;—Charles de Bassecourt-le-Jeune, écuyer pensionné de Sa Majesté le Roi catholique ; — Raymond Martin, trésorier général de la maison de Navarre, de la somme de 2.000 livres, reçue des fermiers de la châtellenie de Lille sur ce qu'ils devaient au roi de France sur leur ferme ; — l'abbé Doresmieulx, de la somme de 3 florins parisis, reçue du receveur de Bapaume, pour deux années de rente, « pour Tad-ministration du pain et du vin dont l'on célèbre au grand autel de l'abbaye de Mont St-Éloi qu'aulmosna Philippe d'Alsace, jadis comte de Flandre » ; — Philippe Le Clercq, trésorier des guerres, des sommes reçues par lui du receveur général pour le paiement des gens de guerres ; — Josine Parmentier, veuve de Jean de S tavelé ; — Robert de Lattre, maître général des monnaies ; — Louis Lecomle, dit d'Orville, lieutenant de la vénerie au Brabant, des sommes reçues de Christophe Godin, receveur général des finances pour leurs gages et vacations.

B. 2872. (Registre.) — In-folio, 493 feuillets, parchemin.

12 juillet 1614 — 28 février 1615. — « Compte de Pierre Godin, conseiller et maistre extraordinaire de la Chambre des Comptes des Archiducqz à Bruxelles, pour les affaires du pays et duché de Luxembourg et comté de Chiny, et naguaires commis, par acte de Leurs Altèzes du 12<sup>e</sup> jour de juillet 1614, à la recepte généralle des finances d'icelles, et ce, des deniers par luy receuz et payez à cause de ladite entremise depuis ledit 12<sup>e</sup> jour de juillet 1614 jusques le dernier de febvrier 1615 ». — Les recettes s'élèvent à la somme de 2,158,877 livres, 1 sol, 9 deniers tournois ; les dépenses à celle de 2,126,691 livres, 4 sols tournois. — Les principaux articles sont les suivants : 753,740 livres, 11 sols, 3 deniers à Jean-Baptiste van Goes, commis à l'office trésorier des guerres de Leurs Altesses, (folio 249, verso) ; — 2,492 livres, 18 sols à Guillaume Schotte, receveur de l'artillerie de Leurs Altesses (folio 251, verso) ; — 75livres à Philippe Gossens, frère de la naine de la Sérénissime Infante (folio 319, verso) ; —500 livres à Pierre-Paul Rubens, peintre de l'hôtel des Archiducs, « que, à l'ordonnance que dessus, cedit compteur luy avoit baillées et délivrées en l'avant dite lettre de descharge datée du nœu-fièsmejourde febvrier 1615, levée sur

ledit Henry Vermeren, conseiller et receveur général du droit qui se lève sur les alluns arrivans par deçà, dont est fait receipte cy-devant, folio 164, sur semblable somme à luy deue, à cause de 500 pareilles livres que Leursdictes Altèzes luy avoient ordonnées et accordées de gaiges et traictement par chacun an, à raison de son dit estât de painctre susdit, et ce pour une année de ladite pension, commencée le 23<sup>e</sup> de septembre 1613 et finie le 22 de septembre ensuivant 1614 » (folio 334, verso) ; — 300 livres à Floris van Langeren, *sphérographe* des Archiducs (folio 335, recto) ; — 400 livres à François d'Andelier, bourguignon, « à bon compte tant de ses desboursements que vacations faictes en Bourgoigne en certaine sienne invention, à l'espargne des bois à la cuicte des muyres aux saulneries de Salins laquelle invention estréussie au contentement de Leurs Altèzes » (folio 352, verso) ; — 313 livres, 5 sols à Vinot Chapotot, de Vesoul, « pour toutes vacations, fraiz et despens par luy faitz et supportez à la rédification des moulins de Montboson » (folio 353, recto) ; — 2,994 livres à messire Charles de Longueval, comte de Bucquoy, chevalier de la Toison d'Or etc, « pour 40 jours de vacations par luy faictes pour leur service en l'an 1610 au royaume de France, tant pour con-dqloir à Leurs Majestez le décès inopiné advenu au feu Roy très chrétien Henry quatriemes etc. » (folio 355, recto) ; — 1.500 livres à messire Alexandre Bonne-ville, comte de Hénin, etc., « à cause des fraiz et despens par luy supportez au voyage qu'il avoit fait au mois de septembre 1612 pour le service à Paris vers la Royne de France » (folio 355, verso) ; — 50 livres à Jean Pansfielt, de Bouhans, lieutenant du prévôt des maréchaux au bailliage d'Amont au pays et comté de Bourgoigne, « en considération des bons services faits par luy en ladite qualité » (folio 404, recto) ; —100 livres à Simon de Santans, de Marnay, « en considération des bons services par luy faitz en qualité de secrétaire et greffier aux commissions tant de la recherche des deniers publicqz du pays de Bourgoigne, qu'en celles des mines de la terre et seigneurie de St-Ouyans de Joux et justice dépendant, soubz les charges desdits commissaires » (folio 404, verso) ; — 1.530 livres à Pierre Godin, commis à la recette générale des finances, en remboursement de pareille somme délivrée par lui au conseiller Boisschot pour un présent offert de la part de Leurs Altesses à l'occasion

des noces de Madame de Drumont (85) (folio 432, verso) ; — 125 livres au même, en remboursement des frais du transport et cbariagio des papiers amenés en Bourgogne pour servir aux commissaires qui y avoient été envoyés (folio 433, recto) ; — 500 livres au même, payées à Marc Denis, marchand à Tournai, pour affaires secrètes concernant grandement le service de Leurs Altesses et dont n'était besoin faire plus ample déclaration (folio 433, verso) ; — 900 livres au même, employées « en painctures et aultres choses que Leurs Altèzes avoient fait faire en la chapelle de Sainte-Hélène à Rome ; item, pour la voictuie de trois baies de tapisseries doiz Bruxelles audit Rome que Leurs Altèzes envoyèrent au cardinal B'ourgèse ; item, à certain homme qui avoit envoyé quelques drogues dudit Rome à Leurs Altèzes » (folio 434, recto) ; — 1,342 livres, 10 sols à Gérard Bernaert, marchand tapissier à Bruxelles, « pour le parfurnissement de 2585 livres qui lui étoient dues pour l'achapt fait de luy de 8 pièces de tapisseries contenant boscaige et figures poétiques, ouvrées de soye et de layne, revenans à 223 aulnes et trois quartz » (folio 444, recto) ; — 1,957 livres, 16 sols, 3 deniers à Martin Reynbouts, marchand tapissier à Bruxelles, « à quoy montoient 8 pièces de tapisseries ouvrées de soie et de laine de l'histoire de Galerias et Pomona contenant 223 aulnes trois quartz » (folio 445,recto) ;—2,908 livres au même pour 8 pièces tapisseries de soie et laine de l'histoire de Troie contenant 223 aunes, trois quarts (folio 445, verso) ; etc.

B. 2873. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 6 pièces, papier.

10 juillet 1614 — 28 février 1615. — Mandemens des archiducs Albert et Isabelle : portant règlement « au fait et conduite du droit de gavenne dû à Leurs Altesses dans le village de Boiry-Nostre-Dame, terre du Cambrésis enclavée en Artois » ; — donnant des instructions à celui qui doit assister à l'audition des comptes de la ville de Lille. — Ordonnance pour la visite « des livres des anciens dépôts et nantissements des particuliers faitz en nos mayeurs, dépositaires, greffiers et aultres de telle maniance. » — Ordonnance des commissaires du roi de France déclarant Gédéon Picquet, seigneur d'Avelghera, exempt du droit de taille et autres contributions comme noble, vivant noblement et extrait de noble et ancienne génération ; — idem, des officiers fiscaux de la gouvernance de Lille au sujet de l'exemption du tonlieu et du droit de chaussée d'Esquermes, avec inventaire des pièces produites par l'abbé et les religieux de Loos pour justifier cette exemption.

---

(85) Il s'agit peut-être ici du mariage de William Drummond, surnommé le Pétrarque écossais, poète et historien, auteur d'une histoire d'Ecosse de 1423 à 1643.

B. 2874. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

10 juillet 1614. — 28 février 1615. — Lettres de don ou de remises d'impôts octroyés par les Archiducs Albert et Isabelle : accordant une somme de 250 livres aux religieux et couvent du val du St-Esprit à Gonay-lez-Béthune, sur leur requête contenant « comme en l'an 1435 feu (de bonne mémoire) la princesse Isabelle, fille du roy de Portugal, duchesse de Bourgogne, etc., meue de dévotion, auroit augmenté ledit couvent de la fondation de deux celles et de deux i eli— gieux pour y accroistre le divin service et faire prier pour le salut et prospérité d'elle et de feu le bon duc Philippe, son mary, son filz le comte de Charollois et ses successeurs, lesquels religieux tiendroient et occu-peroient lesdites celles, la première marquée de la lettre E et la seconde de la lettre H, basties au grand cloistre avecq les armoiries d'icelle princesse sur les entrées desdites celles ; depuis laquelle fondation iceulx religieux ont tasché d'entretenir lesdits édifices desdits chambres le mieulx qu'il a été possible, mais comme tout le carpentaige et gros membre commence à faillir par vieillesse, etc. » ; — autorisant la ville de Tourcoing à continuer la levée des impôts sur les vins et bières pour les deniers en provenant être employés à la reconstruction de la Halle et de l'école dominicale des garçons ; — accordant à Ysenbrant Caluwaert, receveur du domaine à Bouchain, la somme de 300 livres sur sa requête contenant que « depuis 35 ans il auroit dessorvy ledit estât avecq beaucoup de fatigues, fascheries et dangiers et signamment durant les guerres passées tant de Cambray, France comme autrement, outre ce que son entremise est l'une des menuyères de nostre pays et conté de Haynnau pour recevoir les menuet rentes de 1400 personnes et plus, n'ayans touttefois que 300 florins de gaiges par an, sans aulcun aultre advantagie de demeure ou résidence à

nostre charge, comme en ont plusieurs autres semblables, .....considérant aussy que, environ ung an (après son installation à Bouchain), sa feue femme qui se portoit le mieulx du monde à son arrivée seroit devenue malade et a languy et traîné huict et neuf ans et nonobstant deb voir qu'il a peu faire vers les docteurs et mé lecins pour trouver des remèdes, ayant toutesfois exposé notable somme et signamment la dernière année devant sa mort luy auroit cousté bien 400 florins, si est ce qu'il n'at sceu trouver aucune guécison, de tant plus que chacun a eu opinion qu'elle auroit esté maléficiée par quelque personne infectée du crime de sortilège qui estoient lors en grand nombre audit Bouchain, voires estoit la maison du suppliant environnée de tous costelz de semblables personnes infectées qui ont dû depuis estre exécutées, enfin sadicte femme seroit trépassée il y a environ cinq ans, l'ayant laissé chargé de cinq enfants, l'ung desquelx est aveugle et ung autre languereulx et tousjours maladeux, comme luy même a esté environ trois ans affligé d'ung grand mal à son bras et main droite, tellement qu'il l'a porté environ huit mois en escharpe....., en somme les médecins ont opinion que ce seroit aussy quelque maléfice à raison qu'on a veu par expérience qu'ilz font venir telle maladie aux personnes qu'ilz veulent, etc.»; — autorisant l'hôpital de Valenciennes à « remployer Jes deniers procédant du rachat des rentes en achat d'autres rentes hypothéquées sur héritages de mainferme ou en achat de biens »; — idem, Arnould de Bassecourt, seigneur de Famars, à planter une *drève* d'arbres des deux côtés du chemin qui mène de Valenciennes au Câteau-Cambrésis; — accordant aux capucins de Lille l'amortissement pour certain jardin et héritage acquis des échevins de la ville de Lille; — confirmant l'échange fait entre les Archiducs et le prince d'Orange de la seigneurie de Turnhout cédée audit prince contre lo tiers qui lui appartient en la grande saunerie de Salins communément appelée le partage de Chalon, tant en muires, fruits, revenus et émoluments qu'en fiefs, arrière-fiofs, droitures et prééminences ainsi que les dix quartiers et sept seilles qui lui appartenaient au puits à muires « de dessous Salins », réservés pour n'être pas compris dans cet échange la seigneurie de Châtelguyon et le sixième du partage d'Auxerre faisant partie des bois de Châtel-Belin qui demeureront au prince. — Lettres des gens des finances du Roi de France accordant à la ville de Montreuil-sur-Mer la continuation de lever

un octroi de 1000 livres pour remplacer la perception du 4<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> denier sur le vin vendu en détail.

B. 2875. (Portefeuille.) — 18 pièces, papier.

10 juillet 1614 — 28 février 1615. — Extrait du terrier et cartulaire d'Arras concernant la recette de Remy et pièces relatives aux droits des Archiducs dans cette seigneurie produites contre le sieur de Hautcourt. — Evaluation des terres de Comines et Halluin pour la fixation du droit seigneurial dû par le prince de Chimay à qui ces terres ont été données par la comtesse de Furstemberg, sa tante. — Adjudication de l'exploitation du moulin de la citadelle de Cambrai. — Requête de demoiselle Isabeau Taver-nier, au sujet des sommes dues par son père François Tavernier.

B. 2876. (Portefeuille.) — 50 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

10 juillet 1614 — 28 février 1615. — Constitutions de procureurs par : Anne-Camille de Cortewille, veuve de messire Adolphe de Pamele, pour la présentation des comptes de son mari au grand bailliage de Bailleul; — les gens du Conseil d'Artois chargeant des huissiers et sergents d'armes de faire des exploits pour le recouvrement des aides et impositions.

B. 2877. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

10 juillet 1614 — 28 février 1615. — Quittances délivrées par Pierre Godin, commis à la recette générale des finances, des sommes reçues des receveurs particuliers; — Jean de Seur, maître ordinaire de la Chambre des Comptes de Lille, de 10,000 livres reçues de Alard de Brauwere sur la recette de St-Omer; — les bourgmestre et receveur de la ville d'Audenaerde, de 200 florins sur la somme de 900 florins assignée par les échevins d'Anvers, Gand et Audenaerde « aux dits d'Audenaerde en diminution du prêt fait par eux aux rentiers du *piraige* de Tournay »; — Guillaume, abbé de St-Nicolas en Arrouaize, de la somme de 9 livres pour deux années d'un obit qui se chante dans l'église de ladite abbaye pour les comtes et comtesses 1 d'Artois.

1<sup>er</sup> mars — 31 décembre 1615. — « Compte premier d'Ambroise van Oncle, conseiller et recepveur général des finances des Archiducqz, de la recepte et despense par luy faite à cause de son estât et office de recepveur général desdits finances et ce, doiz le-premier de mars 1615 jusques le dernier de décembre ensuivant ». — Les recettes s'élèvent à la somme de 2,266,873 livres, 3 sols, 5 deniers tournois ; les dépenses à celle de 2,270,804 livres, 6 sols, 7 deniers, même monnaie. — Les principaux articles sont les suivants : 728,985 livres, 19 sols, 5 deniers à Jean-Baptiste van der Goes, commis à l'office de trésorier des guerres (folio 302, recto) ; — 2496 livres à Guillaume Schotte, receveur de l'artillerie (folio 304, verso) ; — 568,313 livres, 16 sols, 2 deniers à Antoine Rovalesca, trésorier et maître de la Chambre de Leurs Altesses (folio 314, verso) ; — 1122 livres, 4 sols à messire Guillaume de Steenhuyts, conseil lor et maître aux requêtes ordinaires du Conseil privé (folio 556, verso) ; — ! 1300 livres au même comme « desservant l'office d'alcade de l'hôtel de Leurs Altesses » (folio 357, recto) ; — 500 livres à révérend père en Dieu Jacobus Janssonius, président du collège du pape Adrien VI à Louvain, comme héritior et légataire en vertu du testament du feu révérend père en Dieu messire Sasboldus Vosmeer, en son vivant archevêque de *Philippensis*, vicaire général du St-Siègo apostolique (folio 376, verso) ; — 400 livres à Pierre Pu teanus, licencié es droits, conseiller et assesseur du prévôt de l'hôtel de Leurs Altesses (folio 403, recto) ; — 500 livres à Pierre-Paul Rubens, peintre de l'hôtel de Leurs Altesses, pour sa pension du 23 septembre 1614 au 22 septembre 1615 (folio 409, verso) ; — 325 livres à Léonard d'Améri, ingénieur aux ouvrages de la grotte et fontaine artificielle de la cour de Leurs Altesses à Bruxelles (folio 410, verso) ; — 325 livres à Claude Gollut, docteur ès droits, juge dos sauneries de Bourgogne (folio 431, recto) ; — 200 livres à dame Agnès Maxunel, « *baronnesse* de l'Includen, escossoise, de grâce espécialle une fois pour s'en ayder au voyage qu'elle alloit faire vers Rome » (folio 437, recto) ; — 200 livres à Guillaume Sinclarius, avocat à la cour souveraine d'Ecosfe et Robert Wilkens, « bourgeois d'*Emburg* (Édimbourg) audit royaulme pour eulx en ayder pendant leur exil pardeçà, estans venuz hors ledit royaulme d'Escosse pour la foy catholique et pour avoir logé quelques prebstres » (folio 463,

recto) ; — 200 livres à sire Thomas Macmoris, prêtre irlandais, fils de David, baron de Clamoris, « en subvention des fraiz qu'il devoit supporter pour passer sa licence en la sainte théologie » (folio 477, verso) ; — 500 livres aux bourgmestre et échevins de la ville d'Ostende, « pour ayder à dresser une esguilie sur la tour de l'église audit Ostende nouvellement eslevée et ce, par intervention des pasteurs et margliseurs d'icelle église » (folio 480, recto) ; — 200 livres aux chanoines de Ste-Gedenrode au quartier de Bois-le-Duc, « pour ayder à restaurer la nef de leur église pendant ces dernières guerres saccagée et bruslée de fond en comble » (folio 430, verso) ; — 500 livres au père gardien des pères capucins à Cologne, « par la recommandation de Itelio Frederico, comte de Zoltern, données et accordées de grâce spéciale » (folio 482, verso) ; — 125 livres à fra Michèle Cortese, grec, abbé de St-Jean-Baptiste de l'ordre de St-Basile, « accordées à luy et à son compagnon pour subvenir à leurs affaires » (folio 507, verso) ; — 4500 livres à Très Révérend Père en Dieu, messire Louis de Lorraine, archevêque, duc de Reims, « à cause de J'es-change et permutation faicte par luy, abbé, religieux et couvent de l'abbaye St-Remi à Reims, de la prévôté de Meerssen, dépendance de leur abbaye de St-Remi, contre diverses parties de biens assiz en France dépendans de l'abbaye de Notre-Dame d'Aucourt » (folio 544, recto) ; — 1,800 livres, 3 sols à messire Philippe Maes, « conseiller et commis des finances de Leurs Altèzes, résidant pour leurs affaires vers sa Saincteté à Rome, à quoy montoient les parties par luy desboursées pour le service de Leurs Altèzes à Rome, durant l'année 1614, entre autres, pour une année de traitement de Horatio Parisi et Gio Batista Cantarini pour les advis qu'Us donnoient par chacune sepmayne à Leurs Altèzes, que pour une année de despens de bouche et d'apprentissage de Laurent van der Linden miz à Boulogne chez Alexandre Piccinini pour se perfectionner à jouer du luth, à 13 escuz par mois et pour plusieurs aultres desboursemens » (folio 345, verso) ; — 750 livres au receveur général des finances pour affaires secrètes concernant le service de Leurs Altesses « dont n'étoit besoin de faire plus ample déclaration » (folio 547, verso) ; — 350 livres à Just Damant, grand bailU de Courtrai, « pour les honoraires par luy donnés aux hommes ayant conduit quatre double-lévriers d'Irlande et deux lévriers

ordinaires d'Angleterre à luy envoyez par le comte d'Essex et les frais du deffroyement par luy supportez pour avoir présenté lesdits lévriers en leur court de Bruxelles » (folio 553, recto) ; — 17,485 livres, 1 sol, 6 deniers à Laurent de Smidt, marchand à Anvers, « à quoy montoit l'achapt faict dudit Laurent au prouffit de Leurs Altèzes de 8 pièces de tapisseries ouvrées en or, argent, soye et sayette de l'histoire de Pomona, contenantes en tout 360 aulnes au pris de 48 livres l'aulne » (folio 554, verso) ; — 569 livres, 11 sols à Vincent Cowergher, architecte et ingénieur de Leurs Altèzes, « assçavoir 520 livres pour le prix d'ung reliquaire d'éhène guarny d'argent par luy vendu à Leurs Altèzes ; item, 20 livres, 11 sols payez pour l'ornement de la figure de Nostre-Dame posée audit reliquaire ; item, 14 livres pour le pied de ladite figure et les restans 15 livres pour la mainfacture ou façon de ladite figure » (folio 555, verso) ; — 75 livres à Pierre Dumont, professeur de bonnes lettres en la ville d'Amsterdam, « données et accordées pour recognoissance du travail qu'il avoit eu pour avoir traduit en langue françoise et décoré de pourtraictz la description du Pays-Bas composée par Guiccardin, icelluy Uvre augmenté de beaucoup et dédié à Leurs Altèzes et en donné aucuns exemplaires (86) » (folio 556, recto) ; — 250 livres à Pierre Crois, Hans Vorster et Martin Niclaessens, fauconniers, « pour porter et Uvrer viz à la court de Sa Majesté Impériale trois gerfaulxhagartz d'Islande, ung gerfault de Norwèghe et deux tierceletz gerfaulx de Norwèghe, sors ; item, 50 livres à Hans Vorster, pour porter en Frauce à Sa Majesté Royale ung hagart d'Islande d'une mue, 2 tierceletz gerfaulx, 3 faulcons de Campigno, et les restans 50 livres à Martin Niclaessens pour Uvrer à la cour du duc de Lorraine ung gerfault sor et trois tierceletz sors de Norwèghe » (folio 563, verso) ; — etc.

B. 2879. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 18 pièces, papier.

1<sup>er</sup> mars — 31 décembre 1615. — Mandements des archiducs Albert et Isabelle : chargeant le premier huissier ou sergent d'armes requis de signifiera demoi-seile Isabeau Tavernier, fille de feu François Taver-nier, en son vivant, receveur du domaine d'Arras, d'avoir à vendre des immeubles afin de payer la somme de 9,472 livres, 10 sols, 2 deniers, due par son père sur les comptes de sa recette ; — portant règlement « pour le fait de la forêt de Nieppe ; » — idem, pour l'administration de la ville de

Valenciennes comprenant les articles suivants : « 1° touchant le magistrat et conseil particulier de ladite ville ; 2° le grand conseU ; 3° la halle basse ; 4° la distribution et mesnagerie des cires, bois et chandelles de ladite ville ; 5° l'achapt et Uvraison des fers, pierres, briques ou chaulx et les banquets en dépendans ; 6° les commis et superin-tendants aux ouvraiges et les maîtres mâchons et car-pen tiers de la court St-Denis ; 7° les massarts et receveurs particuliers des nouveaux impôts et aultres ; 8° l'audition des grands comptes de la massarderie et ce qui en dépend ; 9° l'audition des comptes particuliers et les sallaies des auditeurs ; 10° les pensionnaires et aultres officiers de ceulx du magistrat ; 11° les amendes jugées par ceulx du magistrat ; 12° les billets et gratuits de 60 sols ; 13° les vins de la ville ; 14° les voiaiges ; 15° les compositions, dons et présens ; 16° la garde et ce qui en dépend ; 17\* la compagnie des soldats au temps des troubles ordinairement gaigée et entretenue en ladicte ville ; 18° les nantissements ; 19° ceulx allans boire à Marly et St-Saulve, contre les bans et edicts de la ville ; 20° les octrois et impôts ; 21° les *remands* des comptes des cenlième, vingtième et des cheminées ; 22° les bans et edicts publics sur la vente des grains et de ce qui en dépend ; 23° la pesche-rie es fossez de la ville et la caution des fermiers des-dictz impostz et maltotes ; 24° la réduction des rentes viagères ; 25° l'observance etentretènement de ce présent règlement. » — Ordonnances : des gens des comptes prescrivint à Guillaume de Smedt, huissier, de signifier aux religieuses de l'hôpital St-Jean l'Evan-geliste-lez-l'église St-Sauveur, à Lille, de ne pas procéder à l'élection d'un maître ; — des gens des finances prescrivint d'admettre le baron de Zevemberge au relief de sa terre de Liliers ; — des échevins de Douai à Jean Sanglier, de payer des sommes dépensées pour les travaux de fortifications de ladite ville. — Constitutions de rentes sur la ville d'Arras.

(86) C'est l'ouvrage intitulé : « Description de tous les Pays-Bas, par messire Loys Guicciardin, G. H. Florentin, avec toutes les cartes géographiques desdits pays, et plusieurs pourtraicts de villes nouvellement tirez en belle perspective, par M. Pierre Dukeere ; derechef illustrée de plusieurs additions remarquables, par Pierre Dumout, l'an 1613. Arnheim, J. Janssonius et P. Koerius Amsterodamus ». 1 vol. in-8° obi. plans.

B. 2880. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1<sup>er</sup> mars — 31 décembre 1615. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par les archiducs Albert et Isabelle : autorisant les tuteurs des enfants de feu Nicolas d'Utenhove, seigneur de Wymer-ghem et d'Anne de Lannoy, à vendre diverses propriétés ; — accordant remise d'une somme de 200 fr. sur des arrérages dus par les religieuses de l'hôpital St-Pierre de Bapaume ; — idem, à messire Arnould de Thieullaine, seigneur de Fermont, le droit de planter et couper des arbres sur le chemin allant depuis le rieu de Bourgault jusqu'à Wattiésarl, sur le territoire de Seclin. — Lettres des commissaires de la Chambre des Comptes accordant, de la part de Leurs Altesses, aux lieutenants et autres officiers de la gouvernance de Lille, modération des droits dus pour l'achat de maisons. — Copie des lettres d'anoblissement accordées à Hubert Déliot, seigneur de Clairfontaine, « capitaine d'une compagnie bourgeoise de notre ville de Lille, filz de Wallerant, ancien bourgeois d'icelle, » sur sa requête « représentant qu'à l'imitation de ses devanciers ayans tousjours vescu honorablement et noble-mement, il se seroit aussi maintenu en toute modestie et honneur, et fait alliance de mariage avec damoiselle Hélène Du Bois, fille de maistre Hermes, licencié ès-loix, advocat de notre ville de Tournay, petite niepee du costé maternel de Wallerand Hangouard, etc. » (87). — Remise par les échevins de Tournai à Leurs Altesses des arrérages d'une rente de 5,000 livres qu'elles leur doivent sur le grand tonlieu de Brabant.

B. 2881. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 10 pièces, papier.

1<sup>er</sup> mars — 31 décembre 1615. — Attestation délivrée par les échevins d'Arras, au sujet de l'apprentissage comme tailleur de Jean Tripet. — Evaluation de la terre d'Houdaing, mouvant d'Arras et de celles de Coulalette et Toulmont mouvant d'Avesnes-le-Comte ; — idem, de la terre de St-Venant donnée au prince de Chimay par la comtesse de Furstemberg. — Réclamation des frais de justice intentée par le bailli de Thielt à Jean van Reustel. — Compte rendu par Gérard van Rumpst de la recette de la prébende de George Snoye. — Extraits des comptes rendus par Adolphe Julien de la recette des exploits du Conseil d'Artois. — Bordereau des grains de la recette d'Arras. — Cahier des reliefs, droits seigneuriaux et amendes reçus par le receveur d'Aire. — Mémoire au sujet de l'état de la gouvernance de Lille, durant le temps que M. de Noyel-les, maître des comptes, l'a exercée. — Pièces, lettres et

enquêtes touchant l'érection d'un moulin à eau, à usage de fouler drap et moudre blé que le sieur de Haubourdin désirait faire sur la rivière de Don et Hau-bourdin ; arrêt du Parlement de Malines ordonnant la démolition dudit moulin.

B. 2882. (Portefeuille.) — 121 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1<sup>er</sup> mars — 31 décembre 1615. — Lettres de commission octroyées par les archiducs Albert et Isabelle : instituant grand bailli de Tournai, Charles de Lalaing, comte de Hoogstraete ; — idem, Andrieu Le Couvreur, huissier de la recette de Westflandre ; — idem, Pasquier Prévôt, pasteur de Premesque, en la charge de maître de l'hôpital St-Joan l'Évangéliste-lez-l'église St-Sauveur, à Lille. — Ordonnances des gens du grand Conseil d'Artois, chargeant des huissiers de faire des exploits.

B. 2883. (Portefeuille.) — 14 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> mars — 31 décembre 1615. — Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur général, des sommes reçues des receveurs particuliers ; — Jean de Seur, maître ordinaire de la Chambre des Comptes, des sommes reçues d'Alard de Brouwore, commis à la recette du domaine de St-Omer et Tournehem, François du Taillich, receveur du domaine de Béthune et Denis de Brier, receveur des reliefs et issues de Bergues St-Winoc ; — des créanciers de rentes sur le domaine de Cassel ; — l'abbesse de Notre-Dame d'Avesnes-lez-Arras, de la somme de 14 livres, 7 sols, 6 deniers pour la décharge de quatre années d'un obit chanté chaque année pour les comtes et comtesses d'Artois et pour le pain et le vin.

(87) Le fief de Clairfontaine était situé à Wicres (canton de La Bassée, Nord) et relevait de la seigneurie de Wavrin. Ces lettres sont enregistrées au 51<sup>e</sup> registre des Chartes, f<sup>o</sup> 223



1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1616. — « Compte second de Ambroise van Oncle, conseiller et recepveur général des finances des Archiducqz, de la recepte et despence par luy faicte à cause de sondict estât et office de recepveur général desdites finances, et ce durant le terme d'ung an, etc. » En tête de ce compte se trouve transcrit un règlement pour la rédaction des comptes de la recette générale, rendu « sur ce que ceulx de la Chambre des Comptes à Lille, par leur lettre missive en date du .....escripte à messeigneurs des finances se sontdoluz de la grosseur des comptes de la recette générale desdites finances, lesquels croissent d'années à aultres, et requiz que le recepveur général d'icelles feroit bien de concepvoir quelques articles et moyens pour abréger et diminuer la grosseur d'iceulx comptes, iceulx des finances luy ayans ordonné d'adviser sur ceste plaincte, iceluy pour à ce satisfaire at conceules articles suyvants, le tout soubz le bon plaisir et correction d'iceulx seigneurs des finances et desdits comptes (88) ». Les recettes s'éle-vant à la somme de 2,637,880 livres, 17 sols tournois et les dépenses à celles de 2,626,323 livres, 12 sols, 1 denier, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 968,345 livres, 3 deniers à Jean-Baptiste van der Goes, faisant l'office de trésorier des guerres des Archiducs (folio 208, verso) ; — 3,339 livres, 9 sols à Guillaume Schotte, receveur de l'artillerie et munitions de guerre (folio 210, verso) ; — 632,305 livres, 4 sols, 2 deniers à Antoine Rovelasca, trésorier et maître de la Chambre de Leurs Altesses (folio 219, verso) ; — 750 In res à R. P. en Dieu, messire Philippe Rovenius, vicaire apostolique des Provinces Unies et réduites (folio 255, verso) ; — 150 livres à Philippe Goossens, frère de la naine de M<sup>me</sup> la Sérénissime Infante (folio 265, verso). ; — 292 livres à Gaspard de Nieuwenhuysse, maître fondeur de l'artillerie (folio 272, verso) ; — 200 livres à Adrien de Riebeke, conseiller et premier roi d'armes de Leurs Altesses (folio 273, recto) ; —300 livres à Elisabeth deWinne, veuve de feu Henri Meert, en son vivant «géométi ien et directeur des ouvraiges de la court de Leurs Altèzes et de leurs villes frontières» (folio 276, verso) ; —300 livres à Arnoult Floris van Langren, *sphérographe* (folio 277, recto) ; — 325 livres à Léonard Damery, ingénieur et directeur des ouvrages de la grotte et fontaine artificielle de la cour de Leurs Altesses (idem) ; — 1,300 livres à messire Renom de France, président du Conseil provincial d'Artois, Antoine Denis, conseiller audit Conseil, Jean-Baptiste Golut,

conseiller et avocat fiscal de la cour du Parlement de Dôle, et Dionis Bol-lart, « à bon compte des vacations qu'ilz avoient faitz à Bruxelles, doiz leur retour de Bourgoingne, pour affaires concernans le service de Leurs Altèzes » (folio 287, recto) ; — 900 livres à sire Jean-Baptiste Gramaye, doyen de Leuze, « tant pour trois mois et dix jours de vacations par luy faictes pour lever hors la ville de Schiedam en Hollande, les ossemens du corps de Ste-Liduwine et iceulx transportés à Bruxelles, que pour les desboursemens par luy faitz au mesme effect » (folio 291, recto) ; — 250 livres à Nicolas Daumont, amodiateur du domaine de Leurs Altesses à Dôle, « pour les vacations et grands séjours qu'il avoit faitcs à Bruxelles, pour la conservation des droicts de Leurs Altèzes audict Dôle » (folio 293, recto) ; — 1,000 livres à Pierre Malhys van Dycke, « a bon compte des vacations qu'il faisoit pour le service de Leurs Altèzes, ou ce qu'il povoit prétendre pour sa part en certaine denunciation par luy faicte » (folio 294, verso) ; — 5,000 livres à messire Lamoral, prince de Ligne et du Saint-Empire, marquis de Rou-baix, comte de Faulquembergue, chevalier de la Toison d'Or, etc. « pour le voyage que, pour le service de Leurs Altèzes, il alloit faire en France pour y congratuler l'heureulx succès du mariaige du Roy très chrestien avecq Madame l'Infante d'Espagne » (89) (folio 295, verso) ; — 1,000 livres au comte de Buc-quoy, chevalier de la Toison d'Or, etc., « pour le voyage que, par ordre de Leurs Altèzes, il alloit faire vers Sa Majesté en Espagne, pour congratuler de la part de Leursdites Altèzes l'heureux succès du mariage du prince d'Espagne avecq Madame la dolphine de France (90) »(idem) ; — 6,000 livres à messire Oc-tavio Visconti, comte de Gamalerio, gentilhomme de

(88) Ce règlement a été publié par M. Gachard dans le tome II de l'Inventaire des Archives du Royaume de Belgique (Chambre des Comptes), p. 12.

(89) Louis XIII épousa à Bordeaux Anne d'Autriche, fille de Philippe III, le 25 octobre 1615.

(90) Philippe, prince d'Espagne, plus tard Philippe IV, épousa aussi à Bordeaux, le 25 octobre 1615, Isabelle ou Elisabeth . fille de Henri IV et de Marie de Médicis, morte le 6 octobre 1644.

la Chambre de son Altesse, « pour le voiaige et les vacations par luy lors à faire pour leur service en Italie » (folio 296, recto) ; — 4,052 livres, 8 sols, 6 deniers à messire Folcart van Achelen, conseiller et maître aux requêtes du privé Conseil, « tant pour vacations que desboursemens par luy faitz pour leur service vers la ville de Trêves et y besoigné avecq les conseillers et procureur général du pays de Luxera-bourg, Hatstein et Nœuveforge k la conférence et instruction des débatz que de toute ancienneté avoient esté entre les pays de Luxembourg et de Trêves » (folio 296, verso) ; — 150 livres à dame Agnès de Maximel, baronne de PIncluden, « de grâce espéciale une fo's pour s'en ayder à entretenir et remédier k ses nécessitez et ce pardessus tous dons précédens » (folio 302, verso) ; — 800 livres à messire Jean de Manandor, du Conseil suprême de guerre du Roi et son secrétaire (folio 304, verso) ; — 150 livres k la mère de l'hôpital St-Jean à Bruxelles, « en considération des fraiz que ledict hospital avoit souffert ce dernier hyver pour la multitude des povres soldatz malades et femmes et enffans irlandois venuz audit hospital pour se faire curer » (folio 325, recto) ; — 150 livres à Guillaume Sinclarus, avocat en la cour souveraine du royaume d'Ecosse, et Robert Wiltere, bourgeois d'Edimbourg au même royaume, « en considération de l'incommodité qu'ils souffrent pendant le bannissement de leur patrie, pour le zèle que tousjours ils avoient porté à la religion catholique, apostolique et romaine, mesmes pour avoir logé en leurs maisons gens d'église dont procédoit leur bannissement » (folio 327, recto) ; — 450 livres à Josephus Barbatius (91), lecteur en la langue hébraïque et autres orientales en l'Université de Louvain, « données et accordées de grâce espéciale une fois, mesmes les 250 livres pour subvenir aux Iraiz que luy convenoit faire pour taire imprimer en lettres et caractères hébraïques et arabiques les œuvres et volumes par luy composez et translatez esdites langues » (folio 328, verso) ; — 150 livres à Jean Marius, maître es arts libéraux, écossais, \* pour avoir abandonné pour la foy apostolicque et romayne sa patrie avecq sa femme et ses enfans et tout ce qu'il avoit vaillant au monde » (folio 320, verso) ; — 200 livres à Henri Broutesaige, maître écrivain des pages de Leurs Altesses (folio 330, verso) ; — 600 livres à maître Pierre Philippe, organiste de la chapelle de Leurs Altesses (folio 331, recto) ; — 300 livres à maître Christophe de Robles, musicien de la chapelle domestique de Leurs Altesses (folio 331, recto) ; — 450 livres à Rodolphe van Kettrich, gentilhomme

allemand du pays de Meyssen, « en considération de l'exil qu'il faisoit de sa patrie et perte de ses biens et patrimoine audit pays de Meyssen pour la sainte foy catholique, apostolique et romayne, mesmes pour faire conduire pardeçà ung sien frère estudiant à Wirtemberch afin qu'il pourroit semblablement estre eslevé en ladite sainte foy catholique » (folio 332, recto) ; — 150 livres à Théodore de Houillen, boulanger de Leurs Altesses (folio 335, recto) ; — 158 livres à Jean de Maestricht, cuisinier de Leurs Altesses, « en considération de ses longs services, mesmes pour assister sa mère qui, par la perte d'une sienne maison, estables, granges et bestialz par le feu estoit réduite à une extrême pauvreté » (folio 340, recto) ; — 300 livres à Isabelle de Solis, veuve de Jean Martin, en son vivant pâtissier de l'hôtel de Leurs Altesses (folio 348, verso) ; — 960 livres au receveur général « à quoy reviennent 40 tonneaux de harengs à • 24 livres le tonneau, donnés et accordés pour Dieu en aumônes à divers povres cloistres et monastères es villes de Bruxelles, Louvain, Malines, Nivelles, Gand et ailleurs pour ayder à passer le quaresme de l'an 1616 » (folio 530, verso) ; — 100 livres au doyen de l'église St>Pie.rre en la ville de Hulsl, « en don pour mettre la principale verrière en ladite église en mémoire de Leurs Altèzes » (folio 352, verso) ; — 30 livres k frère Robert Berd, hibernais, abbé mitre et consacré en l'abbaye de St-Évin, en don une fois (idem) ; — 107 livres au receveur de la fabrique de l'église collégiale de Ste Gudule k Bruxelles, « pour ayder k faire nectoyer et blanchir la chapelle du vénérable Saint-Sacrement du Miracle » (folio 353, recto) ; — 50 livres aux religieuses du cloître de Ste-Anne-Consolation en Tamise, « de grâce espéciale une fois pour ayder k baslir leur nouvelle église et demeure toute ruynée durant la rebellion » (folio 362, recto) ; — 60 livres à

---

(91) Joseph Abudacnus, savant jésuite orientaliste, natif du Caire, enseigna l'arabe vers le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, à Oxfo-.", à Louvain et à Vienne. Son véritable nom était Abou-dh Dhakn (Père de la barbe), et il signait ses livres : Josephus Barbatius Memphicus, e societate Jesu. L'ouvrage dont il est question ici doit être le *Speculum hebraicum*, publié à Louvain, en 1615. U est aussi l'auteur d'un ouvrage sur les cérémonies, religieuses et les moeurs des Coptes, sous le titre de *Historia Jacobitarum, teu C'optorum in Mgypto, Lybia, etc.*

Arnoult de Rynckwelt (92), « en récompense des peynes et diligences par luy renduz à prendre copies des armoiries et dignitez ecclésiastiques et noblesse es villes de Flandres pour dresser un jardin conformément à celui de Haynnau et Brabant, et ce par-dessus aultres 60 livres qu'il avoit encore eues de Leurs Altèzes pour le mesme sujet » | folio 362, verso) ; — 20 livres à Alexandre Dège, Paul Protonos et Grégoire Satanés, « de la nation grecque, de grâce espécialle une fois, pour ayder à payer la rançon qu'ilz avoient promis aux Turcqs où qu'ilz avoient esté prisonniers et avoient laissé leurs femmes et enfans en ostage jusques au fournissement » (folio 355, recto) ; — 60 livres à Antoine Fernandez, « de la nation judaïque, en considération de la nécessité qu'il souffroit pour estre abandonné de ses parens et amis résidens en la ville d'Amstelredam, parce qu'il avoit, avecq la grâce de Dieu, quicté le judaïsme et accepté le St Baptesme et la foy calholique, apostolique et romayne » (folio 365, recto) ; — 50 livres à « Francisco de St-Anthoine, natif de Carthage, en Afrique, juif de nation, données et accordées de grâce espécialle une fois, en considération qu'il estoit réfugié par-decà doiz Amstelredam, ayant renié la loy judaïque et, à ceste cause, abandonné ses parens et commodités qu'il avoit audict Amsterdam » (folio 365, verso) ; — 60 livres à Pierre de Spinosa, « en don au lieu de l'entretènement par luy prétendu » (folio 372, recto) ; — 30 livres à Vincent Fidon, bourguignon, « en don une fois pour les debvoirs par luy faitz pour découvrir et prouver les dégastz qui avoient esté faitz au forest de Velesmes au conté de Bourgoigne » (folio 374, verso) ; — 120 livres à demoiselle Violenta de Vega, « accordées de grâce espécialle une fois et pour se mectre en chemin vers Espagne avecq ses trois filles » (folio 378, recto) ; — 3,000 livres à très révérend père en Dieu messire Louis de Lorraine, cardinal de Guise, archevêque et duc de Reims, premier pair de France, abbé de l'abbaye de St-Remy audit Reims, « en tant moins de 13,500 livres que Leurs Altèzes, pour aucunes raisons à ce leur mouvans, avoient prins à leur charge luy payer comme abbé de St-Remy doiz le jour de St-André 1611, pour et au nom de ceulx de l'abbaye d'Eaucourt au pays d'Artois, et ce, en 9 années par esgales portions, à cause de l'eschange et permutation faicte par ledit abbé, religieulx et couvent de ladite abbaye de St-Remy, de la prévosté de Marssen, dépendance de ladite abbaye de St-Remy, contre diverses parties de biens assiz en France dépendans de l'abbaye d'Eaucourt » (folio 386, recto) ; — 807 livres

à dom Cha-mart, prélat de l'abbaye de Bonne-Espérance, « pour laquelle somme ledit prélat avoit entrepris ériger l'hermitage que Leurs Altèzes avoient ordonné estre faicte en leur bois de Merlauwez, y compris la chappelle contenant en longueur avecq l'allée 28 pieds et en largeur 13 piedz pardedans » (folio 386, verso) ; — 2,701 livres à messire Ferdinand de Boisschot, conseiller et maître aux requêtes du privé Conseil de Leurs Altèzes ayant résidé pour leurs affaires en Angleterre vers le roi de la Grande Bretagne, \* pour semblable somme qu'il avoit exposée en Angleterre pour affaires du service de Leursdites Altèzes dont n'estoit besoing faire aulcune déclaration » (folio 386, verso) ; — 999 livres, 13 sols à messire Philippe Maes, chevalier, seigneur de Bodegem, conseiller et commis aux finances de Leurs Altesses, résidant pour leurs affaires à Rome vers Notre Saint Père le Pape, « qu'il avoit exposées pour toutte l'année 1615 pour port de lettres, une année de traitement de Horatio Parisi et Jean-Baptiste Catarini pour lesadviz qu'ilz donnent chasque sepmaine à Leurs Altèzes, aussy pour estrennes du nouvel an aux officiers de Sa Sainteté et aultres desboursemens » (folio 386, recto) ; — 3,128 livres, 5 sols au receveur général pour affaires secrètes (folio 388, verso) ; — 7,089 livres, 14 sols au même, « pour les vasselles tant blanches que dorées que leurs Altèzes avoient fait présenter au seigneur de Préaulx, ambassadeur du roy de France, ayant l'espace de cinq ans résidé vers Leursdites Altèzes » (folio 389, verso) ; — 821 livres, 5 sols, 9 deniers au même « pour les fraiz de l'érection des quatre tableaux dressés ès églises de Sainte-Gudule et de St-Jacques à Cuuwenberghe à Bruxelles avecq les pièces d'honneur et bannières y servans et ce, de feu haulte et louable mémoire l'Empereur Rudolphe second du nom, de l'Archiducq Ernest, de Madame l'Impératrice des Romains et de la Roynne d'Espagne » (folio 391, recto) ; — 6,094 livres, 17 sols au même, pour « les fraiz

---

(92) La bibliothèque de la ville de Lille possède un recueil, sans nom d'auteur, de blasons coloriés du duché de Brabant et du comté de Hainaut, petit in-4°, XVII<sup>e</sup> siècle, sans texte, avec quelques indications en flamand à la plupart des armoiries, qui pourrait être le *Jardin* du Hainaut et du Brabant dont il est ici question. Un autre recueil de ce genre relatif à la Flandre se trouve aux Archives du Nord.

engendrez à cause de la fondation de la nouvelle procession aux festes de Pentecoustes avecq douze pucelles en l'église de Nostre-Dame de Sablon audict Bruxelles » (folio 371, verso) ; — 312 livres à Michel de Bordeau (93), peintre « pour l'achapt faict de luy de certaine pièce de paincture pour servir en la chappelle de Leurs Altèzes à Mariemont, et ce à l'autel de leurs domesticques » (folio 293, verso) ; — 342 livres, 14 sols, 3 deniers à Sybrecht Waterloos, orfèvre et graveur des sceaux de Leurs Altesses, « pour avoir livré ung calice et patine d'argent doré, ung bassin, deux ampulles, la boîte pour y mettre les hosties dedans et la paix d'argent pour célébrer la sacrée messe pour le service du Collège desdites finances » (folio 398, verso) ; — etc.

B. 2885. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 33 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1616**. — Mandements des gens des finances : ordonnant que le sieur de Maulde, gouverneur des ville et châtellenie de Bouchain, sera payé de la moitié des sommes levées par les mayeur et échevins de la dite ville pour les frais de poursuite des personnes convaincues de sortilège, lesquels frais s'élèvent à 850 florins, afin d'en rembourser les mayeur et échevins de Bouchain et ceux de Rieux, sur leur requête, portant « que depuis quelques années en çà ayant été commencée par le lieutenant et ceulx de vostre office de ladite ville et chastellenye de Bouchain la recherche des personnes infectées du crime de sortilège résidentes en icelle ville et terre, une partye desquelles ayans estez exécutez au dernier supplice, on ne pouvoit accomplir ung si bon œuvre k faulte d'argent pour furnir aux fraiz, et considérant par les remonstrans, ensamble leurs communaultez pour cest effet convocquez, l'intérestz et dommaiges que recevoient les particuliers et la généralité par ceste contagion diabolicque si elle ne s'extirpoit entièrement, ilz out offert audict office, représentant en ce cas S.A.S., d'advancher, en forme de prest, etc. » ; — idem, k Jean de Haze, receveur général de Cassel et bois de Nieppe, de procéder au rachat de la rente de 197 livres hypothéquée sur le domaine de Cassel ; — des gens des comptes ordonnant au sieur Beghin, fermier des moulins de la Gorgue, de moudre les grains auxquels ont droit les religieuses de L'abbaye de Beaupré (copies des anciennes donations faites à ces religieuses du droit de mouture de leurs grains dans les dits moulins) ; — idem, aux rewart et échevins de Lille de remettre entre les mains des gens des comptes l'octroi obtenu par eux pour la démolition de certains édifices au faubourg

des Régnaux, nécessitée par l'agrandissement de la ville ; — des échevins de Douai au receveur des deniers des fortifications de ladite ville de payer les sommes dues pour les ouvrages terminés. — Sentence du Conseil de Flandre condamnant Hermes de Wynghem, seigneur de Moulenberch, k un bannissement de 50 ans pour crime de faux (pièce flamande).

B. 2886. (Portefeuille.) — 4 pièces, papier, 1 sceau.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1616**. — Rémission et rappel de ban accordés par les Archiducs k Nicolas Mahudet à l'occasion de l'homicide commis par lui sur la personne de Guibert Mariotte, de Gray. — Autorisation aux échevins de Sin-le-Noble de vendre une portion de marais de la contenance de 25 rasières — Donation par le roi de France Louis XIII, seigneur de Dunkerque, Bourbourg et Gravelines, k Abraham Bouleau, notaire et secrétaire de la maison et couronne de France, de 40 mesures de terre dites *Bogaertland*, « assises au long du rivage de la mer soubz la juridiction de la seigneurie de Bourbourg. » — Collation de la chapelle de la Buissière-lez-la ville de Béthune à Nicolas Wignol, prêtre, chanoine de Soi-gnies, ancien chapelain de la chapelle du roi Philippe II. — Exemption de toutes tailles et impôts accordée par le roi Louis XIII k Antoine Chevreau, ci-devant chevaucheur tenant la poste.

B. 2887. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 52 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1616. — Attestations : au sujet des droits seigneuriaux dépendant des seigneuries de Comines et Halluin données par la prin

---

(93) Michel de Bordeau, peintre de l'école flamande, établi a Bruxelles de 1602 à 1612 ; d'après Félibien, il aurait été le maître de Philippe de Champagne, d'Antoine Staliaert et de Gérard van Hoochstadt.

cesse de Furtemberg au prince de Chimay. — Avis de la Chambre des Comptes et des officiers du bailliage de Lille au Conseil privé sur la requête présentée par les États de Lille demandant que, moyennant l'abandon du droit de vendre les profits dits de *cent ans et un jour*, les hommes de fief du bailliage de Lille puissent adjuges le dû des plaignants sur les biens saisis et procéder par vente et exécution folle des fonds et propriétés des fiefs et héritages saisis. — Copies des interrogatoires subis par Servais Oudot, marchand ambulant, originaire de la Vorgenne, bailliage de Vesoul au comté de Bourgogne, détenu à la Steenpoorte à Bruxelles, puis plus tard transféré au château de Namur, sous l'accusation d'être venu dans les Pays-Bas avec l'intention de tuer l'archiduc Albert ; il déclare dans son interrogatoire avoir conçu, k l'instigation de quelques-uns de ses parents, le projet de tuer le feu roi de France Henri IV, s'être lié dans ce but avec un savoyard du nom de Jean Joffroy mais qui se faisait appeler François Ravailard pour faire croire qu'il était français et être venu avec lui à Paris ; il était à côté de lui lorsqu'il poignarda Henri IV(94).— Adjudication des menues fermes appartenant k Leurs Altesses k Bapaume. — État des droits seigneuriaux perçus par la recette d'Aire ; — idem du produit de la terre de Permes. — Lettre au sujet de la visite des bois dans la chatellehie.de Lille. — Copie d'un avis au sujet de l'exécution du placard de l'année 1616 concernant l'enlèvement des cottes d'armes des gentilshommes pendues dans les églises, déclarant que « ceulx qui sont trouvez avoir fait sommer les cottes d'armes d'aucuns gentilshommes décédez (pendues en quelque esglise ou chappelle dans ung cabinet) d'ung heaume en pleine face (ores qu'il ayt esté honoré du tître de chevalier, pour lesquelz semblables cabinets sont permis), doivent estre calengés de cet excès, et combien qu'ilz soient contents de le redresser, ils ne seront pour cela excusés d'en payer l'amende statuée par l'onziesme article du placcart de Tan 1616, nonobstant qu'ilz disent que ce n'a pas estez eux qui ont fait mectre ledit heaulme à telle posture et qu'ilz en ignorent l'excès commis en cerogard, puisque selon le mesme ai ticle l'ignorance n'est pas capable de les faire tenir pour absoulz de cest excès insupportable, et s'ilz refusent de payer lesdictes amendes à l'amiable, il conviendra de les faire adjour-ner à la Gouvernance si avant que les juges d'icelle tardent k faire justice, il y aura moyen de les faire contraindre par l'autorité du Conseil privé au lieu de faire évoquer le procès au Conseil de Flandres à quoy tiendray bonne main. » — Requête au sujet des sommes réclamées par messire Hermes de Winghene tant sur la maison

mortuaire de Gilles de Vendeville que sur le domaine de Sa Majesté et sur les quatre membres de Flandre. — Accord fait entre le maître d'hôtel des prince d'Espinoy et Laurent Théry pour les travaux à exécuter au château du Biez. — Attestations par les échevins de Saint-Omer au sujet de l'adjudication des impôts ; — idem, les marchands de Tournai au sujet de l'apprentissage du métier de tailleur fait par Jean de Hame de Hénin-Liétard.

B. 2888. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1616. — Commission donnée par les nobles et chevaliers des villes et châ-tellenies de Lille, Douai et Orchies, désignant Mathias de le Flie, écuyer, seigneur d'Ennevelin et messire Pierre De Croix, chevalier, seigneur de La Fresnoy, pour en leur nom prêter le serment de fidélité à Leurs Altesses les Archiducs. — Procuracy donnée par messire Jean de Wignacourt, seigneur de Flètres et sa femme, à Jean Samyn k l'effet *d'esclisser* 89 mesures et trois quartiers de terre faisant une partie de leur fief et seigneurie de Flètres ; — idem, par les gouverneur et gens du Conseil d'Artois chargeant des huissiers ou sergents d'armes de faire des exploits.

B. 2889. (Portefeuille.) — 23 pièces, parchemin, 10 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1616. — Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances aux receveurs particuliers des sommes payées sur leur recette ; — Jean de Seur, receveur de l'Épargne de la Chambre des Comptes, des sommes reçues de François de Taillich, receveur du domaine de Béthune, Isebrant Caluwart, bailli de Rieux et Alard de Brauwere, commis k la recette du domaine de St-Omer, sur leur recette ; — Bieve de Hilma,

---

(94) Ces documents, précédés d'une notice, ont fait l'objet d'une publication spéciale ayant pour titre : Un complice de Ravailac arrêté à Bruxelles, en 1616. Lille, Quarré, libraire, Grande-Place, 1886.

veuve de Robert Le Feutre, jadis grand mayeur de la ville de Namur, de la somme de cent livres qui lui avait été donnée par Leurs Altesses ; — les mayeur et échevins de St Omer de la somme de 706 florins, 10 sols, reçue du receveur dudit lieu pour payer les rentes dues à plusieurs particuliers sur le domaine dudit lieu ; — Antoine Vermeulen et Jean Andrieu-le-Jeune, de sommes reçues pour fourniture de *glut* (paille) ; — Raymond Martin, trésorier général de l'ancien domaine de la maison de Navarre, de la somme de 2,109 livres reçue des fermiers de la châtellenie de Lille sur le prix de leur ferme ; — par les roi, connétable et conirères de la confrérie de St-Sébastien, archers de la ville d'Arras, de la somme de 155 florins, 4 sols, pour le vin que Leurs Altesses leur ont accordé ; — Jean du Quesnoy, assesseur de la gouvernance de Lille, de la somme de 7 florins carolus sur le domaine de Cassel ; — Gérard de Maillen de 130 livres sur la recette générale de Namur ; — Gilbert de Matanca, héritier de feu Charles Philippe de Rodoan, évêque de Bruges et prévôt de St-Donat, de 505 livres, 3 sols, pour le restant de 14 années de rente de 3 rasières de froment dues par l'espier de Bruges ; — sœur Catherine Brulart, abbesse de Longchamp-lez-Paris, de la somme de 200 livres due sur le produit du bois de Wasselau ; — messire Lecocq, doyen de Bapaume, de 4 livres, 10 sols pour le pain et le vin dus pour deux années de célébrations de messes en l'église Notre-Dame dudit Bapaume ; — les curé et marguiliers de l'église de Chullepetit ( ? ) de 8 boisseaux de blé pour décharge d'un obit célébré pour le repos des âmes des ducs et duchesses de Bourgogne ; — le sieur Doresmieulx, receveur de l'abbaye de St-Eloi, de 30 sols pour le pain et le vin d'une messe à célébrer au grand autel de l'église de ladite abbaye ; — le chapitre St-Martin de Hesdin de tous les arrérages de la fondation faite par Leurs Altesses sur la recette de Bapaume ; — Jacques Le Pippre et Antoine de Belvallet, conseillers au Conseil d'Artois 5 — Philippe de Louvers, seigneur de Fontaines, lieutenant du gou-veigneur du château de la Motte au Bois ; — Barbe d'Oudegheest, épouse de Jérôme de Castille, écuyer, de la somme de 500 livres pour une année de pension sur la recette du quart et du huitième des *accises* de Leurs Altesses en la ville de Courtrai.

B. 2890. (Registre.) — In-folio, 420 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1617. — «Compte troiziesme de Ambroise van Oncle, conseiller et recepveur général des finances des Archiducqz, de la recepte et despence par luy faicte k cause de sondit estât et office, etc. » Les recettes s'élèvent k la somme de 3,119,209 livres, 2 sols, 6 deniers tournois ; les dépenses à celle de 3,133.950 livres, 10 sols, 4 deniers, même monnaie. On remarque dans les recettes, l'article suivant : « revenu des mines de Chastel-Lambert, 24,195 livres, 5 sols, 10 deniers. »

Les principaux articles des dépenses sont les suivants : 1,165,404 livres, 15 sols k Jean-Baptiste van den Goes, commis k l'office de la trésorerie des guerres (folio 214, verso) ; — 7,537 livres, 3 solsk Guillaume Schotte, receveur de l'artillerie et munitions de guerre de Leurs Altesses (folio 217, verso) ; — 757,307 livres, 6 sols, 11 deniers k Antoine Rove-lasca, trésorier et maître de la Chambre de Leurs Altesses (folio 228, verso) ; — 1,200 livres aux héritiers de feu maître Andrieu Vesalius (95), vivant docteur en médecine et de damoiselle Anne van H ?mme, sa compagne, « en une lettre de descharge de pareille somme, datée du cinquiesme jour d'aougst 1617, levée sur Thomas Maes, recepveur du droict des licentes k Bois-le-Ducq, dont est fait recepte cy-devant folio 146 ; pour semblable somme que Leurs Altesses avoient taxée et accordée auxdits héritiers par leur ordre du 2 aougst 1617, de grâce espéciale une fois, pour toute pretension k cause des arrérages de certaine pension de 200 livres, que feue Sa Majesté Royale avoit par ses lettres patentes du 5<sup>e</sup> jour de juing 1565, consentie et accordée pour chascun an k ladicte damoiselle Anna van Hamme, en consideration des signalez services faitz par ledit feu docteur Vesalius par les lettres patentes originelles de la constitution de ladite pension, etc. » (folio 273, verso) ; — 150 livres k Philippe Goos-sens, frère de la naine de la Sérénissime Infante, pour une année de sa pension (folio 278, recto) ; — 1,000

---

(95) André Vésale, célèbre médecin et anatomiste belge, né à Bruxelles le 31 décembre 1514, mort dans l'île de Zante le 15 octobre 1564. Il fut chirurgien des armées de Charles-Quint, médecin de ce prince et de Philippe II qu'il suivit en Espagne. Sa femme Anne van Hamme était la fille d'un conseiller à la Chambre des Comptes de Bruxelles ; il en eut une fille, mariée à Jean de Mol, grand fauconnier du roi d'Espagne, qui tous deux sont les héritiers dont il est question dans l'article ci-dessus.

livres à Pierre-Paul Rubens, peintre de l'hôtel de Leurs Altesses, pour deux années de sa pension de 500 livres par an, à raison de son estat de peindre, commencées le 23<sup>e</sup> jour de septembre 1615 et finies le 22<sup>e</sup> jour de septembre 1617 (96) » (folio 287, verso) ; — 500 livres à messire Philippe, prince, comte d'Arenberg, duc d'Arschot, baron de Zevenberg, « pour les journées, vacations et fraiz des postes du voiaige qu'il avoit fait pour le service de Leurs Altesses à Mons à la convocation et assemblée des Estatz du pays et comté de Haynault (folio 295, recto) ; — 823 livres au baron de Hobocque, seigneur de Hinghem, « pour lo voiaige qu'il avoit fait par ordre de Leurs Altèzes, en accom-paignant don Garcia de Paufas, ambassadeur du Roy catholicq, au mercielement qu'il avoit fait aux Estatz du pays de Leurs Altèzes, chacun en sa province, du serment qu'ilz avoient preste à Sadite Majesté » (folio 296, recto) ; — 5,000 livres à messire François-Thomas Perrenot et de Granvelle, dit d'Oiselet, comte de Cante-croix, gentilhomme de la Chambre de Leurs Altèzes, U alloit faire vers Prague tant pour congratuler le Roy de Bohême et vers l'Empereur et l'Ar-chiducq Maximilien, que pour aultres affaires de Leurs Altèzes, (folio 304, recto) ; — 1,948 livres à sire Jean-Baptiste Gramaye, prévôt d'Arnhem, doyen de Leuze, pour 77 jours de vacations par lui faites en l'an 1617, en Frise, Hollande et en Allemagne, « pour d'illecq apporter des ossemens et reliques des glorieux saintz » (idem) ; — 300 livres aux doyen et autres de la grande confrérie des arbalétriers de la ville de Bruxelles, « pour faire faire une peinture à l'honneur de Dieu et au pied d'icelle contrefaire les personnes de Leurs Altèzes au vif et ce, en perpétuelle mémoire de Madame la Sérénissime Infante, estant royne de ladite confrérie » (97) (folio 329, recto) ; — 200 livres à Françoise Ma-richal, *ninote* de Madame la Sérénissime Infante pour la réfection de là *censé* de son père qui avait été brûlée (folio 342, verso) ; — 2,500 livres à messire François de Rye, haut doyen du chapitre de Besançon, « de grâce spéciale, en don et adjuda de costa une fois \* (folio 343, verso) ; — 4,000 livres au père Nicolaus Trigaultius (98), prêtre de la Société Jésus et procureur la mission de cette compagnie au royaume de Chine, « données et accordées de grâce espécialle une fois, en assistance et subvention des fraiz à faire pour lé voiaige de dix pères de ladite Société natifz des pays de Leurs

Altèzes, qu'il menoit quant et luy audit royaume de Chine, pour, avec l'aide de Dieu Nostre Créateur, ayder à convertir les Chinois à notre sainte foy catholique, apostolicque et romayne » (folio 345, recto) ; — 1,000 livres aux préfets et assistants de la sodalité ou confrérie des Allemands convertis à la religion catholique à Cologne sur la somme de 3,000 livres qui leur a été accordée « en subvention d'un nouveau séminaire qu'ilz avoient entrepris d'ériger en ladite ville de Coloigne pour l'entretienement et éducation de plusieurs leurs patriots convertiz » (folio 349, recto)—150 livres à Jacques Philippe, ci-devant ministre en la secte de Calvin et depuis converti à la foi catholique, « à charge de se retirer de Bruxelles etjde, s'en aller à Coloigne » (folio 349, verso) ; — 30 livres à Gabriel de St-Pierre en Judée, pour Dieu et en aumône une fois (folio 377, verso) ; — 1,412 livres à messire Philippe Maes, chevalier, résidant pour les affaires de Leurs Altesses à Rome vers Notre St-Père le Pape, « à quoy reviennent les parties par luy exposées pour le service de Leurs Altèzes audit Rome durant l'année 1616, tant pour port de lettres, une année de traitement de Horatio Parisi et Jean-Baptiste Cantarini pour les advis qu'ilz donnent à Leurs Altèzes, aussy pour les nouvel an et estrennes des offciers de Sa Sainc-teté, année et demie des despens de bouche de Laurens van der Linden (99), apprenant à jouer sur la luthé » (folio 392, recto) ; — 739 livres, 2 sols à messire Renom Le Bailly, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du Privé Conseil, ayant résidé pour les affaires de Leurs Altesses, vers le roi de France, « à quoy montoient les parties par luy desboursées pour le service de Leurs Altèzes à Paris depuis le 19<sup>e</sup> de décembre 1815 jusques et y compris le 19<sup>e</sup> de

(96) Ainsi que l'indiquent les articles des comptes précédents, la pension de Rubens n'était généralement payée que tous les deux ans.

(97) Un tableau de Sallaert, au musée de Bruxelles, rappelle ce fait et montre l'Infante Isabelle abattant l'oiseau

(98) Nicolas Trigault, missionnaire, né à Douai en 1577, mort à Nankin en 1628, l'un des apôtres de la Chine au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle ; auteur de nombreux ouvrages, entre autres des Voyages des PP. Jésuites en Chine, contenant en abrégé la description du Céleste Empire, d'un vocabulaire chinois en 3 volumes, etc.

(99) Probablement fils du poète et archéologue belge David van der Linden, greffier des archives de la ville de Tenfemonde.

décembre ensuivant 1616, tant à divers confidens pour les maintenir en leurs devoirs que pour les estrennes de l'an 1616 », (folio 392 verso) ; — 23,16 livres, 7 sols à messire Ferdinand de Boisshot, conseiller du Conseil privé, résidant présentement vers le Roi de France, « pour porcelaynes de faïence bl<sup>n</sup>ches et painctes par luy envoyez doiz Paris à la Veure à la Sérénissime Infante et pour affaires secretz » (folio 393, recto) ; — 540 livres, 6 sols à Jean-Baptiste van Maie, secrétaire d'ambassade d'Angleterre, « pour divers déboursements faits par lui, entre autres pour 18 chapeaux de castor achetés et envoyés doiz Londres au trésorier général Rubiano pour le service de Leurs Altèzes » (folio 394, recto) ; — 8660 livres, 12 sols au receveur général, « à quoy montent les ornements de brocade blanche et toile d'argent de diverses pièces guarniz et brodez que Leurs Altèzes ont fait faire pour le service divin et donner . a. ceulx du chapiltre de l'églize collégiale de Saint-Pierre en la ville de Louvain » (folio 394, verso) ; — 144 livres à Isaac Stilman, orfèvre de l'hôtel de Leurs Altesses, « à quoy reviennent les deux médailles d'or aux effigies de Leurs Altèzes, présentez de leur part, l'une à sire Laurent Bejerlinck, archiprebstre d'Anvers et l'autre à Philippe Donjelberch, mayeur de la ville de Vilvoorde » (folio 394, verso) ; — 897 livres, & sols à Jean van Niversele, orfèvre, « à quoy montent deux coupes-tasses d'argent doré dont Leurs Altèzes avoient fait présent à la *gilde* des arbalestriers en la ville de Bruxelles pesans 149 onces et unze et demy estrelins » (folio 395, recto) ; — 5000 livres à Dionis van Alsloot (100), peintre, résidant à Bruxelles, « pour la parpaye de 1000 livres que Leurs Altèzes, par leur ordonnance du 20<sup>e</sup> de may 1617, luy avoient tauxées et accordées pour 8 pièces de painctures qu'il avoit par leur ordre et à leur contentement et satisfaction fait » (folio 395, verso) ; — 1000 livres à David Nove-liers (101), peintre, « que leurs Altèzes, eu sur ce l'advis de maistre Pierre-Paul Rubens, leur peintre, luy avoient tauxées et accordées pour diverses pièces de painctures par luy faictes pour Leurs Altèzes, y com-prins ce qu'il pouvoit avoir receu » (folio 395, verso) ; — 1250 livres à Octavio Veen (102), peintre, « que Leurs Altèzes luy avoient tauxées et accordées pour la paincture que par leur ordre il avoit fait de certain tableau avecq les deux fœuilles que icelles

avoient fait faire à l'honneur de Monsieur St-Georges et laict mectre sur la enambre de la confrérie de la grande *gilde* des arbalestriers en la ville de Bruxelles avecq les effigies de leurs personnes, lequel tableau Leursdictes Altèzes avoient fait visiter et estimer par leur architecte Wensel Cobberguer, qui l'avoit estimé valoir 1200 livres, parmi la dorrure des moulures, néantmoins avoient icelles accordé audit Octavio Veen, pardessus lesdits 1200 livres, pour ladite dorrure 50 hvres » (folio 396, recto) ; — 100 livres à Jacques Bocxhorinck, menuisier de la cour à Bruxelles, « pour avoir fait et dressé le tableau mentionné en l'article précédent » (idem) ; — 950 livres au receveur général, « pour affaires secretz concernans grandementle service de Leurs Altèzes dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (folio 396, verso) ; — 17 livres au même, « tant pour la voicture et despens de bouche de Servais Oudot (103), \* mené prisonnier doiz la ville de Bruxelles au château de Namur, que les despens des gens du prévost de la court l'ayant conduit au chemin » (folio 400, recto) ; — 250 livres au même, « qui les avoit fur-nies au baptesme du filz du marequiz de Roubaix » (folio 400, verso) ; — 75 livres à Hubert Pauli, agent du prévôt de Hertisselt, « pour avoir apporté à Leurs Altèzes queques reliques de la part dudit prévost » [folio 401, verso] ; — 748 livres à Wenssel Cobberger, architecte de Leurs Altesses (104), « assavoir 340 livres pour la paincture de la Nativité de Notre Sauveur Jésus et

(100) Denis Van Alsloot, partagea avec de Clerck, Rubens et Jacques Francquaert le titre de peintre des archiducs Albert et Isabelle. Mort vers 1626. Parmi les peintures dont il est question dans cet article, figurait peut-être celle représentant le château du parc de Maiëmont, aujourd'hui au musée de Bruxelles

(101) Probablement fils de Pierre Noveliers, peintre, chargé en 1605, par les Archiducs, de veiller à la conservation des tableaux garnissant les palais de Bruxelles et de Ter Vueren ou La Veure. Le dictionnaire de Siret ; le mentionne avec ces mots : Détails inconnus.

(102) Ce peintre n'est pas mentionné dans le dictionnaire de Siret. Il appartenait probablement à la même famille que Gilbert ou Gysbrecht, Otto, Pierre, Gérard et Roch van Veen.

(103) C'est l'individu dont l'interrogatoire est analysé dans l'article B. 2887 et qui avait déclaré avoir accompagné Ravaillac à Paris.

(104) Wenceslas Cobergher, célèbre à la fois comme peintre, architecte, ingénieur et numismate. Il bâtit plusieurs églises en Belgique, entre autres celles de Notre-Dame de Montaigu. Le tableau représentant St-Hubert dont il est question dans l'article ci dessus, se trouve actuellement dans l'église de Ter Vueren, près de Bruxelles.



la Visitation de Madame Stc Elisabeth au tableau mis en la chapelle ou h eremitaige proche de Mariemont ; 25 livres pour aultre paincture de St-Hubert, mise   la chapelle de Tervueren et les restans 313 livres par luy pay ez et desbourss ees au menuisier qui avoit livr e les tableaux aussy pour la dorure d'iceulx verroulx et transport doiz Bruxelles audit Mariemont et Tervueren » (folio 402, verso) ; — 200 livres au capitaine Henri Roi, lieutenant admirai en Anvers, « pour le dommaige et interest par luy souffert pour esquipper ung nouveau batteau de guerre, pour le service de Leurs Alt ezes que ledit admirai avoit entrepiins de faire pour la somme de 1,000 philippus, une fois, pardessus le vieux batteau, qu'il avoit vendu   son prouffict » (folio 402, verso) ; — 87 livres, 16 sols, 6 deniers   Adri en van Riebecke, conseiller et premier roi d'armes de Leurs Altesses « qu'il avoit expos es faisant pendre les cabinetz aux pi eces d'honneur des fun erailles de feu Sa Majest e Imp eriale Rudolf second du nom, de l'Imp eratrice, sa m ere, de l'Archiducq Ernest et de la Royne d'Espaigno, ensemble pour quelques n ecessit es de la librairie de la Court » (folio 403, verso) ; — 1,216 livres, 17 sols, 6 deniers   Gaspard Turckel-steyn, fontainier de Leurs Altesses, « pour la parpaye de 2,541 livres, 17 sols, 6 deniers   quoy montent 4,067 livres de cuyvre de l'advenant de 12 sols et demy la livre par luy empli ee au paraphet que Leursdites Alt ezes luy avoient fait faire long de 41 piedz et en haulteur 4 piedz un poulce et demye, compos e de petitz colonnes ou ballustres avecq leurs comices hault et bas, selon le contract faict avecq ledit Turckelsteyn » (folio 405, verso) ; — 155 livres   Cornille Spiliers, concierge de la feuill e du Parc de Leurs Altesses   Bruxelles, «   quoy reviennent plusieurs menuitez par luy exposez pour diverses sommes pour nourrir les oyseaulx estans   la vollerie   Tervueren » (folio 407, recto) ; — 151 livres, 4 sols au m eme, «   quoi reviennent sept douzaines d'oyseaulx canariens qu'il a achap-t es pour le service de Leurs Alt ezes, au prix de 36 sols chacun canarien » (folio 407, recto) ; — 72 livres   Jacques Jacops, *cipier* de la prison de Steenpoorte   Bruxelles, « pour tout ce qu'il povoit pr etendre pour les despens de bouche et aultres fraiz de prison de Servays Odot, ayant est e prisonnier sur ladite Steenpoorte le terme de cent jours depuis le 12 de novembre 1616 jusques le 20<sup>e</sup> de febvrier ensuivant 1617, qu'il fut men e prisonnier au ch ateau de Namur » (folio 409, verso) ; — 2,045 livres   Martin Tems, Wouters Verbruggen et Jean Jacops, fauconniers, « assavoir

pour 10 faucons de Campigne, 3 tiercelets faucons, '2 gerfauts sors de Norw ege, un hagar d'Islande et 2 ducqs, 8 gerfauts sors de Norw ege et 9 hagards d'Islande », envoy es   l'Empereur, au roi de France et au duc de Lorraine (folio 410, recto) ; — etc.

B. 2891. (Portefeuille.) — 1 pi ece, parchemin, 3 pi eces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 d ecembre 1617. — Mandemens : des chef, tr esorier et gens des finances prescrivants aux gens des comptes de faire rechercher le compte de Balthazar Tax pour y trouver trois ordonnances accord ees   feu Jean Smeyers ; — des  chevins d e Douai ordonnant   Jean Sanglier, receveur des deniers des fortifications, de payer   Olivier de Bacquehem diverses sommes pour les travaux de fortifications. — Constitutions de rentes sur la ville de Lille.

B.2892. (Portefeuille.)— 5 pi eces, parchemin, 12 pi eces, papier, 1 sceau.

1<sup>er</sup> janvier — 31 d ecembre 1616. — Lettres de don ou de remise d'imp ots octroy ees par les archiducs Albert et Isabelle : accordant remise des droits seigneuriaux dus par le comte de Solre, gentilhomme de la Chambre, pour l'acquisition de la seigneurie de Bermeraing ; — idem,   Etienne Alliemort, pour l'office d'huissier h ereditaire du ConseU provincial d'Artois ; — idem, aux dames d'Espinac, de la moiti e des droits seigneuriaux dus par les fiefs qu'elles voulaient vendre pour satisfaire aux donations faites par leur m ere la marquise de Roubaix ; — idem,   Antoine Werbin de Mons, pour la vente d'un fief de 14 mesures et demie sis au lieu dit de Widebreucq pr es d'Aire en Artois ; — idem,   Jacques de le Halle d'un tiers de safermedu vinage de la Meuse ; — autorisant les reward,  chevins et conseil de la ville de Lille   acheter les h eritages n ecessaires pour l'agrandissement de la ville entre les portes St-Pierre et de Courtrai, sur leur requ ete portant que, \* ayant d es longtemps pr evu qu'il seroit ung jour exp edient de fortiffier ladite ville du cost e de Flandres, mesmement depuis le Ueu que l'on dit le Gard jusques   certain endroit entre la porto de Courtray et des Reigneaulx, ils auroient fait, debvoir de descharger icelle ville des rentes et

obligations dont elle estoit chargée par l'emprunte des nouveaux ouvrages et aggrandissement fait depuis l'an 1603 du costé d'Artois, et comme du costé de Flandres les anciennes tours et rampars menacées ruines, quoyque passées quelques années, l'on ayt successivement fait devoir de soutenir, les suppliants\* ont esté exhortés par le comte d'Annappes, leur gouverneur, d'entendre aux ouvrages advisez y at deux ans pour mettre ladite ville en assurance, de tant plus que les assis et impostz destinés et jà commis pour les fortifications de ladite ville estoient apparens de cesser en briefz, au moyen de l'acquit des debtes, pour ce respect contractées du passé, ayans néanmoins lesdits impostz à durer encores l'espace de cinq ans ou environ ; sur lesquelles considérations, ils auroient esté muez d'appeller ingénieurs d'Artois et de Cambrai, pour, avecq les députés du corps du magistrat, officiers et ouvriers dudit Lille, faire une sérieuse visitation de leurdicté gouvernance, des lieux et endroitz reprins cy-dessus et adviser conjointement des ouvrages nécessaires ; à quoy s'estans lesdits ingénieurs et ouvriers occupés et en ayans tracez divers plans et délinéamens, ils se seroyent finalement arrestez au plan ou projet moyen, affin de prendre à l'advenir et avoir plus de commoditez d'accomoder les taincturiers quy par l'exercice de leur stil gastent notablement les cours d'icelle ville, et donner ouverture au peuple de se loger plus amplement, pour en cas de contagion (qui les menace présentement) se pouvoir eslargir en leur demeure ; le concept desquelz députés ingénieurs et ouvriers ayant, après plusieurs conférences et assemblées de loy pour ce tenues, esté jugé expédient et nécessaire d'onsuyvre pour mettre ladite ville en assurance, lesdits romonstrans ont jugé d'estre de leur devoir de prendre leur recours vers nous et nous supplier ilz faisoient bien humblement qu'il nous plust leur permettre d'entreprendre lesdits ouvrages selon le plan moyen des trois par eulx exhibez et signés par lesdits ingénieurs, les autorisans d'achepter les fiefs, maisons et héritages nécessaires pour tirer les ramparts, bolevaques, fossez, etc. » ; — idem, Gilles de La Catoire, seigneur de Ramignies, à construire un moulin à vent ; — idem, Charles Bougemier (même objet) ; — portant arrentement en laveur du seigneur de Jumtd des crêtes du village de Sin-le-Noble pour y établir des moulins à vent ; — idem, en faveur de Giraud Dane, d'Avesnes, d'une mencaudée de terre à

Avesnes ; — idem, amortissement pour 12 bonniers de terre en faveur du recteur du collège des Jésuites de Lille ; — autorisant les religieuses du couvent de Sion k Courlrai à employer le produit des rentes qui leur ont été remboursées à l'acquisition d'immeubles ; — idem, les Capucins d'Aire k faire couper des arbres dans la forêt de Vas-selau pour une somme de 50 livres. — Ordonnance des gens des finances accordant k Antoine de Rœulx, procureur fiscal du bailliage de Bapaume, une somme de 50 livres pour ses gages.

B. 2893. (Portefeuille.) — 54 pièces, parchemin, 14 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1617**. — Attestation par Simon Froissart, receveur du domaine de Flines, au sujet de ses frais de voyage. — Lettres adressées au président et gens des comptes au sujet de trois ordonnances réclamées par Jean Smeyer, collecteur du tonlieu de Zélande et qui ont été remises entre les mains de Balthazar Tax ; — idem, au sujet des brasseurs de Menin. — Rôles des exploits faits par Gilles Duwelz, sergent de la cour de Mons. — État des droits seigneuriaux, reliefs, etc., échus en 1617. — Mise en adjudication de la taille du bois de Beaumont : — idem, du péage de Bapaume. — Attestation au sujet du bannissement prononcé par la cour de Bruges contre Corrin Bandwereggers et sa femme Jeanne, pour crime d'inceste. — État des défauts accordés au profit de Leurs Altesses au nombre de 531 ayant produit une recette de 282 livres, 1 sol, 10 deniers. — Attestation par les maîtres passementiers de Hal que Jacques de Palmène, passementier, est originaire de Hal et a appris son métier dans cette ville. — Mémoire dans le différend entre le domaine et le sieur de Pouche, au sujet de la maison et hôtellerie du Heume k Avesnes-le-Comte. — Assignations diverses faites par le receveur au quartier d'Arras contre des particuliers au sujet de l'homologation du cartulaire d'Artois.

B. 2894. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier- 31 décembre **1617**. — Commissions octroyées par les archiducs Albert et Isabelle, instituant : secrétaires du Conseil d'État, messire Folcard de Fretema, chevalier, drossart de Coevoerden et

Charles de La Faille ; — procureur d'office de Lillers, Charles de Le Borre ; — maire de la basse justice de la ville d'Orchies, Jean Despretz. — Constitutions de procureurs par : Marie de Lens, comtesse d'Egmont, constituant Ponthus de Tournai, avocat au Conseil d'Artois ; — Claude, abbé de Crespin, constituant messire Bérard, chevalier, bailli provisionnel et premier échevin de Crespin ; — Grégoire Vilain constituant Jean Pontebas ; — les bailli et échevins de Hénin-Liétard constituant Antoine Du Wetz, premier échevin et Ambroise Crombecque, greffier de leur ville, pour présenter aux gens des Comptes leur compte de l'ancien et nouvel impôt ; — Marc Baulde, receveur du Quesnoy, constituant Adrien Gilleman pour rendre ses comptes ; — Jacques Dey, écuyer, seigneur de Gaulcourt, receveur du domaine de St-Quentin, nommant Jean Mallet pour rendre ses comptes.

B. 2895. (Portefeuille.) — 20 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1617. — Quittances délivrées par : Ambroise Van Oncle, receveur général des finances, des sommes reçues des receveurs particuliers sur leur recette ; — Jean de Seur, commis à la recette des exploits du grand bailliage He Tournai, des sommes reçues de Jean de Hovyne, receveur du domaine de Tournai, de Pierre Longcourtil, commis à la recette des exploits du grand bailliage de Tournai, de la veuve d'Etienne de Maubus, receveur du domaine de Lens ; — François-Thomas Perrenot de Grandvelle, Léon Moderus, capitaine, Adrien van der Dussen, du Conseil de guerre, des sommes reçues par eux d'Ambroise Van Oncle, receveur général ; — les mayeur et échevins de St-Omer, de la somme de 706 florins de rente annuelle sur le corps et communauté de ladite ville ; — Catherine Brulart, abbesse du couvent de Longchamps-lez-Paris ; — Guillaume Aubert, maître jardinier du duc de Guise, de la somme de 150 livres pour une demi-année de ses gages ; — Charles de Wimille, chapelain du château de La Motte-au-Bois, de la somme de 38 livres pour demi-année de ses gages ; — H. Plouvier, procureur sollicitateur du Roi ès conseils de Leurs Altesses à Bruxelles, de la somme de 18 francs pour une année de pension et de celle de 18 francs pour une année de gages.

B. 2896. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1618 (105). — Mandements des archiducs Albert et Isabelle, réglant la valeur des monnaies ; — portant « ordonnance et instruction selon laquelle les maîtres et assayeurs

généralx des monnoyes, ensamble les gardes et maîtres particuliers des monnoyes des archiducqz en leur pays de pardeçà, auront doresnavant eulx à conduire au regard des ouvertures des boîtes desdites monnoyes et ce qu'en dépend et aultrement » ; — des gens des Comptes demandant aux cours féodales de Flandre de leur envoyer un exemplaire de leurs coutumes et adressé., à cet effet, aux baillis ou à leurs lieutenants d'Allost, de Bruges et du pays du Franc, du Vieux-Bourg de Gand, du pays de Waës, de Fumes, de Bergues-St-Winnocq, d'Audenarde, de Cassel, de Courtrai et de Bailleul ; — ordonnant à Philippe Lentailleur, receveur du domaine de la Salle Le Comte à Valenciennes, de payer à Simon de La Croix du bailliage de Trith, Maury et Wercinoel, la somme de 123 livres, 14 sols, 2 deniers, reliquat de son dernier compte ; — du roi de France Louis XIII, prescrivant de signifier à tous ceux qu'il appartiendra l'arrêt du Conseil d'État, au sujet de l'exemption de la gabelle pour 6 muids de sel en faveur des habitants de Montreuil-sur-Mer. — Constitution d'une rente de 50 florins en faveur de l'église St-Sauveur de Lille sur la ville de Lille.

B. 2897. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 3 pièces, papier, 3 sceaux.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1618. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par les archiducs Albert et Isabelle : accordant à la ville de Lille la continuation de l'octroi pour lever des impôts pendant quatre ans sur les boissons, afin d'en employer les deniers au rachat des rentes que la ville a été obligée de lever pour la construction d'une église, maison et autres édifices destinés aux Pères Jésuites ; idem, à la ville de Cysoing un droit de tonlieu sur la chaussée dudit lieu, sur la requête « des bailli, prévôt, rewart et échevins, manans et habitans de ladite ville, châtel-

---

(105) Le compte de l'année 1618 manque à la collection des Archives du Nord.

lenie de Lille, portant que par le travers d'icelle passe le grand chemin d'icelle ville à Valenciennes et autres lieux supérieurs vers Allemagne, pour la commodité duquel seroit (k raison du fond coulant et mol) esté dressé une chaussée d'environ 800 pas de long (qui est présentement fort gastée parce que les charettes des Allemans ayans les roues plus larges et distantes que les chariots de ces quartiers y causent doubles carrières et en conséquence double dégast, mesmement par la charge et faiz plus grandz que des chariotz de cesdits quartiers); et comme pour l'entretènement et réparation de ladite chaussée s'est de tout temps levé certain petit droict de passage à la charge des chartiers conduisans chariotz et charettes ferrées, présentement insuffisant pour y satisfaire et furnir, lesdits remons-trans désirans pour la commodité publicque que ladite chaussée soit réparée et entretenue en estât souffisant pour supporter les charges et fraiz desdits chariots et charettes, se sont retirez vers nous, nous ayant bien haultement supplié que nostre plaisir soit, au lieu de l'ancien droict, les autoriser de lever sur et k la charge de chacune charette d'Allemagne passante par ladite chaussée un patard, de chacun chariot ferré aussy un patard et de chacun cheval de charge huit deniers parisis, ainsy que se fait es aultres lieux de ladite chastellenie \* ; — idem. au comte de Ste-Alde-gonde, remise des droits seigneuriaux dus pour la vente du fief du Brœucq ; — idem, au comte de Gom-megnies, pour la vente de la terre de Gommegnies ; — idem, k la veuve du seigneur de Cocquel, pour la vente de certaine maison au Crocq, « paroisse du Parcq-lez-la-ville de Hesdin », nommée les Fontaines ; — idem, k Gaspard Wibault, de la somme de 260 livres, montant d'une année de fermage de 61 mesures de terres sises « au bois Flameng-lez-la-ville de Béthune » ; — idem, à Hugues du Fay, maître particulier de la monnaie de Tournai, d'une partie des amendes « dont 11 se trouve chargé par Testât de la recepte de sa boitte nagaires ouverte en nostre dite Chambre, k cause de l'excès trouvé en Talloi sur les pièces de florins, montant k la somme de 657 florins, 6 sols, 6 deniers, 5 mites et demie, moyennant et en payant l'aultre moitié, ensamble la partie des remèdes ordinaires sur tous les ouvraiges desdits 12 florins, etc. » ; — idem, amortissement aux Pères Capucins de Béthune pour l'acquisition de la maison de Florent de Hullen ; — autorisant les héritiers du sieur de Vende-ville k vendre des biens indivis ; — par les gens de la Chambre des Comptes de Paris

accordant aux religieuses sœurs grises de Montreuil-sur-Mer la continuation du droit de jouir pendant six ans de la coupe de deux arpents de bois dans la forêt de Hardelo.

B. 2898. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin, 11 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1618**. — Attestations par : les mayeur et échevins de St-Omer sur la valeur des octrois de la ville ; — les lieutenant général et officiers de Leurs Altesses k Béthune, au sujet du nombre des brasseurs de ladite ville ; — le lieutenant du bailliage de Hesdin, au sujet de l'estimation des rentes ; — le greffier de la Franche-Forêt de Mormal, au sujet des gages des officiers et employés pour le service de ladite forêt ; — les mayeur et échevins de St-Omer au sujet d'une somme de 706 florins, 10 sols qui leur a été payée pour les rentes sur la communauté de ladite ville ; — les mayeur et échevins de Tournai, au sujet de l'apprentissage de Jean de Lys ; — idem, d'Arras, au sujet de celui de Marc Hanotel. — Extrait du registre d'office du bailliage de Hesdin concernant les réparations k faire au moulin k vent du village du « Parcq ». — Informations sur les dégâts commis au bois de Hesdin. — États des exploits de Nicolas Blaseau et Jacques Bertoulx, sergents du grand bailliage de Hainaut. — Notes sur le poids des monnaies. — Compte des cinq tenances de la Motte-au-Bois. — Inventaire des titres, registres, etc., mis entre les mains du receveur Carpentier par l'auditeur Moncheaux pour dresser l'état des reliquats. — Lettres relatives k la comptabilité de la recette générale. — Déclaration des réparations à faire au château de Bapaume, k la maison des munitions de guerre, etc. — Convention entre le bailli d'Agimont et Henri de Serre, maître maçon à Givet, pour les réparations k faire au mur du grand moulin k Givet.

B. 2899. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin, 4 pièces, papier, 4 sceaux.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1618**. — Lettres de commission octroyées par les archiducs Albert et Isabelle : instituant Suarez de Arguello, secrétaire aux affaires d'Allemagne ; — idem, Jean Hapiot, praticien k Aubigny, notaire archiducal k la résidence d'Aves

nes-le-Comte ; — idem, Jean Stroobant, garde des munitions et vivres au fort du Sas de Gand ; — nommant les gouverneur et hommes de fief de la seigneurie dite Lintermonshof ; — chargeant don Juan de Robbes, comte d'Annappes, Florys van der Haer, chanoine de St-Pierre de Lille, Philippe du Chastel, seigneur de Beauvieliers et Gilles Bydault, maître ordinaire de la Chambre des Comptes, de procéder au renouvellement de la loi de la ville de Lille ;—par le prince de Chimay instituant Gilles Malbaix greffier-substitut des villages de Sivry et Vieureng ; — par les gens de la Chambre des Comptes à Lille, instituant Nicolas Danel, contrôleur des ouvrages de fortifications de Bapaume. — Constitutions de procureurs par : l'abbé de Lobbe, les gens de la Chambre des Comptes de Lille. — Désignation d'huissiers pour faire des exploits par le Conseil d'Artois.

B. 2900. (Portefeuille.) — 58 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1618. — Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances, des sommes reçues des receveurs particuliers sur leur recette ; — Jean de Seur, commis à la recette de l'Épargne, des sommes reçues de François du Taillich, receveur du domaine de Béthune, de Flo-rine Le Mièvre, veuve d'Étienne de Maubus, receveur du domaine de Lens et de Louis van der Meersch, bailli et receveur d'Elverdinghe ; — Antoine Rove-lasca, trésorier de la Chambre des Archiducs, reconnaissant avoir reçu du receveur général la somme de de 8,541 livres, « pour payer à Hermo Vermeyen, tapissier major de Leurs Altesses, 469 aunes et demie de tapisseries ouvrées de soye et de layne, achaptées le 28<sup>e</sup> juing 1618, pour par charge de Leurs Altesses, les envoyer à l'archiducq Charles » ; — Isembart, abbé de Saucourt ; — Catherine Brulart, abbesse de Long-champs-lez-Paris, de la somme de 160 livres pour une année de la rente jadis donnée par la comtesse de Flandre et d'Artois (106) ; — Bernard Putz, conseiller de Leurs Altesses, François van Ghele, horloger de l'hôtel des Archiducs, Jacques et Augustin Ghysmans, enfants de feu Étienne Ghysmans, chevaucheur, Charles de Bonnières, bailli de St-Omer, Gaspard Turckelsteyn, fontainier, Evrard Botter, Jean de Havrech, seigneur de Presle, Jean Bosman, cheveu-cheur, des sommes qu'ils ont reçues à titre de gages ; — dame Dorothée de Croy, duchesse douairière d'Aerschott, Nicolas van der Gooten, Jeanne Hovines, veuve d'Adrien Boote, en son vivant conseiller aux honneurs des finances des Archiducs, Eva Pieterssens, fille de feu Pierre Pieterssens, en son vivant bourgmestre d'Amsterdam, Paul Carondelet,

seigneur de Maulde, Marie de Martignie, veuve du seigneur de Mayorques, Jacoba Janssens, veuve de Pierre de San Pietro, greffier des fiefs du pays de Gueldre, François Hermans, arbalétrier de Notre-Dame en la ville de Bruxelles, Jean Bernaerts, arquebusier. Edouard Radichdotten, gentilhomme, Marguerite Van der Aa, veuve de messire Alonzo de Laloo, secrétaire d'État, Philippe Rovenius, vicaire apostolique aux Provinces Unies, des sommes reçues pour leurs pensions.

B. 2901. (Registre.) — In-folio, 383 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> Janvier — 31 Décembre 1619. — « Compte cinquième de Ambroise van Oncle, conseiller et receveur général des finances des Archiducqz, de la recepte et despence par luy faite à cause de son dit estât et office, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 2,115,383 livres, 2 sols, 8 deniers tournois ; les dépenses à celle de 2,005,556 livres, 3 sols, 8 deniers même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 20233 livres, 14 sols à Jean-Baptiste van der Gas, conseiller et receveur général des aides d'Artois et auparavant commis à l'office de trésorier des guerres (f<sup>o</sup> 165, verso) ;—9,465 livres.11 sols, 6 deniers à Guillaume Schotte, receveur de l'artillerie et munitions de guerre (f<sup>o</sup> 169, verso) ; —19,754 livres, 15 sols, 6 deniers à Antoine Rovelasca, trésorier et maître de la Chambre de Leurs Altèzes, « pour icelle somme emptier au fait et conduite de son office, mesmes furnir à Miguel Olivares, secrétaire de la Chambre de Leurs Altèzes, pour payer le deuil que Icelles avoient fait délivrer au mois de décembre 1618 aux dames, demoiselles et servantes de Madame la Sérénissime Infante et aux paiges, lacquaiz, archiers, hallebardiers et aultres de leur court et ce, à cause du

---

(106) Blanche, l'une des filles de Jeanne, comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne et du roi de France Philippe-le-Long, fut religieuse de Longchamps. La donation dont il est question se rapporte à l'entrée de Blanche de France dans ce couvent.

trespas de feu PArchiducq Maximilien (107) » (f° 171, verso) ; — 4,000 livres au même « en tant moins de 8,000 livres à luy dues pour les frais du deffroyement du duc de Nieubourg (108), durant le séjour qu'il avoit fait en la court de leurs Altèzes à Bruxelles au qua-resme de l'an 1618 » (f° 171, verso) ; — 3,362 livres, 15 sols au même, « pour en faire payement à Herman Vermeeren. tapissier major de Leurs Altèzes, pour sept pièces de tapisseries de soye et layne de l'histoire de Galarius par luy achaptées et présentées de la part de Leurs Altèzes au comte de Gondomar, ambassadeur d'Angleterre » (f° 174, verso) ; — 3,825 livres au même qui les a payées au dit tapissier major pour huit pièces de tapisseries en soie et laine offertes de la part de Leurs Altesses au duc de Monte-Léon (F 175, recto) ; — 8,804 livres, 5 sols, au même, payées au dit tapissier major pour l'achat de huit pièces de tapisseries de l'histoire de Scipion gardées pour le service de Leurs Altesses (f° 175, verso) ; — 2,000 livres au même, délivrées à don Juan Nino de Tavora, gentilhomme de la Chambre de Son Altesse, à bon compte de 6,000 livres « que Icelles ont ordonné luy estre furny pour aller de leur part congratuler la convalescence du Roy catholique » (f° 177, recto) ; — 868,350 livres, 12 sols, 6 deniers au même (f° 179, recto) ; — 500 livres aux doyens de la confrérie des arbalétriers « dicte la Grande Gilde » à Bruxelles, « que Leurs Altèzes avoient accordées à ceulx de ladicte confrérie de pension pour chacun an pour les emplir en leurs récréations et aultrement comme ils trouveront convenir, en mémoire et resouvenance que Madame la Sérénissime Infante avoit le 15<sup>e</sup> de may 1615 abattu à l'arbalestre le gay dressé sur le tour de l'église de Nostre-Dame du Sablon audit Bruxelles, à durer la vie de ladite Infante seulement » (f° 236, verso) ; — 250 livres à Antoine Chambres, *cornettiste*, delà chapelle domestique de Leurs Altesses (f° 257, verso) ; — 150 livres à Philippe Goossens, frère de la naine de Madame la Sérénissime Infante, pour une année de sa pension (f° 239, recto) ; — 1,203 livres à Gaspard Turquelstain, fontainier de Leurs Altesses et fondeur de l'artillerie et cloches et à Balthazard Turquelstain, son frère,\* tant à cause de ses gages de 200 livres par an que de 30 sols d'augmentation par jour, pom\* avoir entrepris d'entretenir bien et deument tous les ouvrages de la fontaine hors la porte de Louvain à Bruxelles, ensemble aussi les tuyaux de plomb allant tant aux garottes (grottes) qu'à la feuillée, et au palais ou aux cloistres des Carmélites et Carmeiltesses, ensemble aussi aux escuries de la court, desjà faitz et encore à faire, etc.» (f° 257, verso) ; — 1,000 livres à Pierre-Paul Rubens, peintre de l'hôtel de Leurs Altesses, pour sa pension (f° 268, verso) ; — 235 livres à

(107) Maximilien, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien II, élu grand maître de l'Ordre Teutonique en 1595, mort à Vienne, le 2 novembre 1618.

(108) Wolfgang-Guillaume, duc de Neubourg, de 1614 à 1653.

Léonard d'Ameri, ingénieur, chargé de la direction des ouvrages de la grotte et fontaine artificielle de la cour à Bruxelles (f° 261, recto) ; — 149 livres, 7 sols à messire Guillaume de Steenhuys, conseiller et maître et requêtes ordinaire du Privé Conseil, conseiller en la chancellerie de Brabant, et à François de Groote, « pour voiaige et vacations par eulx faites par ordre de Leurs Altèzes pour le subject intitulé *Corona regia* es villes de Louvain et Anvers en juingl617 et janvier 1619 » (f° 271, recto) ; — 9,000 livres à messire Jean de Croy, comJe de Solre, etc. « à bon compte des frais de voiage qu'il alloit faire, par ordonnance de leurs Altèzes, vers le Roy de Poloigne pour y assister de leur part au baptesme de l'enfant de Sa Majesté (109) » (f° 272, verso) ; — 2,500 livres à messire Christophe, comte et seigneur d'Oostfrize, chevalier de la Toison d'Or, du ConseU de guerre du Roi, colonel d'un régiment haut-allemand, capitaine des archers de la garde de Leurs Altesses, pour les frais de son voyage à Francfort où Leurs Altesses l'envoyaient pour congratuler de leur part le roi de Bohême à l'occasion de son élection comme Empereur (110) (f° 274, verso) ; — 4,000 livres à messire Hugues, comte de Noyelles, maître d'hôtel de Leurs Altesses, « à bon compte des vacations que, par ordonnance expresse de Leurs Altesses, il alloit faire en Allemagne, vers l'Empereur Mathias pour plaindre le deuil de Madame l'Impératrice, sa compagne (111) »

(109) Alexandre-Charles, fils de Sigismond III, roi de Pologne, et de Constance d'Autriche, sa seconde femme.

(110) Ferdinand II, fils de Charles, archiduc de Gratz et de Marie-Anne de Bavière, né le 9 juillet 1578, roi de Bohême le 29 juin 1617, de Hongrie le 1<sup>er</sup> juillet 1618, élu empereur le 28 août 1619 à Francfort, couronné le 9 septembre suivant, mort le 15 février 1637.

(111) Anne d'Autriche, fille de Ferdinand, comte de Tyrol, épouse de l'empereur Mathias, morte sans enfants, le 14 décembre 1618.

(f° 275, recto) ; — 100 livres au comte d'Isenghien, pour le voyage qu'il fit au mois de mars 1618 à Liège vers l'Électeur de Cologne (idem) ; — 2,000 livres à Messire Pierre Peckius, chevalier du Conseil d'État de Leurs Altesses et chancelier de Brabant, pour les déboursments par lui faits à Gravelines et à Calais « à conférer avec les députés du Roy très chrestien touchant le canal dudit Gravelinghes » (f° 275, verso) ; — . 7,500 livres à don Mathias, marquis d'Autriche, données et accordées de grâce spéciale une fois (f° 276, recto) ; — 3,000 livres à messire Guillaume de Steen-huys, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du Privé Conseil, etc. « pour les devoirs et services par . luy faitz touchant les droitz seigneuriaux dus à Leurs Altèzes es maisons mortuaires du feu duc d'Arschot et la comtesse de Furstemberg, sa sœur, mesmes pour tout ce qu'il pouvoit prétendre tant pour vacations que desboursments par luy faitz en ung voiage vers le Roy très-chrestien » (f° 280, recto) ; — 1,250 livres à messire Otto d'Egmont, « de grâce espéciale une fois au lieu de l'augmentation de traitement et entretenement par luy prétendu en considération de ses longs services de 33 ans et qu'il at pour le service de feu Sa Majesté et de Leurs Altèzes abandonné sa patrie et biens et à cause de ce souffert beaucoup de dommage et perte » (f° 282, verso) ; — 1,000 livres à Erius Puteanus, historiographe et professeur en l'Université de Leurs Altesses à Louvain, « accordées de grâce spéciale une fois pour tant mieulx s'entretenir avecq femme et dix onfans » (f° 284, verso) ; — 400 livres à Christophe de Robles, musicien de la Chapelle de Leurs Altesses (f° 289, verso) ; — 200 livres à Pierre Cornet, organiste de ladite chapelle (f° 290, recto) ; — 125 livres à Abraham de Vos, musicien de la chapelle domestique de Leurs Altesses (idem) ; — 88 livres, 6 sols, 8 deniers à Francisco Bernego, brodeur de la Sérénissime Infante (f° 191), verso ; — 500 livres à Jean Calvo, chirurgien de Leurs Altesses (folio 292, verso) ; — 250 livres à Jean-Maurice Tissot, « que Leurs Altèzes par leurs lettres patentes du 20<sup>e</sup> de febvrier 1619 luy avoient données et accordées de grâce spéciale une foiz pour subvenir aux fraiz que lui convient faire pour faire sculpter l'impression de certaine carte du pays et comté de Bourgogne, dédiée en mémoire de Leurs Altèzes (112) » (f° 300, verso) ; — 150 livres à François Du Quesnoy, « en tant moins de 600 pareilles livres que Leurs Altèzes par leurs lettres patentes du 19<sup>e</sup> jour de may 1618, lui avoient données et accordées de grâce espéciale une fois pour s'entretenir en Italie et y s'exercer et apprendre tant mieulx l'art-de sculpture (113) » (f° 302, verso) ;

(112) Jean-Maurice Tissot, né k Pontarlier, ingénieur militaire, conseiller k la Cour des Comptes de Dôle, auteur de la première carte complète du comté de Bourgogne, mort en 1650.

(113) François Duquesnoy, surnommé François Flamand, sculpteur belge, né k Bruxelles en 1594, mort k Livourne en 1646, empoisonné, dit-on, par son frère Jérôme Duquesnoy, aussi

— 150 livres à Marguerite van Desele, « une des 12 pucelles que Madame la Sérénissime Infante ait institué aller annuellement en la procession en la ville de Bruxelles, en considération que, par l'inspiration divine, elle est résolue d'entrer au cloistre de Sainte-Claire à Ruremunde et qu'elle puisse subvenir aux fraiz que lui conviendra faire à s'habiller religieusement et ce, pardessus les 200 livres dont elle jouyra par moyen de ladite institution et fondation en allant pour la seconde fois en ladite procession » (f° 315, verso) ; — 5,000 livres à sire Josse Bouchaert, pasteur de l'église Notre-Dame à Montaigu, « données et accordées de grâce espéciale par forme d'aulmosne en subvention des fraiz du bastiment de ladite église, oultre et pardessus tous dons précédens » (f° 317, recto) ; — 250 livres à sire Philippe Clervi, prévôt de l'église collégiale Ste-Pharailde, à Gand, « pour emplier au payement des sièges sacerdotaux en l'église de Saint-Nicolas où ledit chapiltre est tranféré par forme d'union » (f° 317, verso) ; — 500 livres à sire Nicolas Desquene, « pasteur de l'église de Sebourg en la ville de Valenciennes, données et accordées de grâce espéciale une fois pour ayder à faire une casse ou fierté d'argent pour le corps de Monseigneur Saint Druon reposant en ladite église (114) » (f° 320, recto) ; — 150 livres à sire Robertus Fossanus, prêtre du diocèse de Namur, « de grâce espéciale une foiz, pour ayder à furnir aux frays de l'imprimerie de certain livre dédié à Leursdites Altèzes, intitulé *Catechisticae Condonee* » (f° 322, verso) ; — 250 livres à l'abbesse de Fontenelles, de l'ordre de Citeaux, lez-la ville de Valenciennes, « pour faire rebastir une chappelle qui a esté

sculpteur. On lui attribue la statue si connue sous le nom de Manneken-Pis, qui décore une des fontaines de Bruxelles.

(114) Sebourg, commune du canton Est de Valenciennes, possède encore les reliques de Saint-Druon. Dans l'église, construite en 1186, restaurée k diverses époques, se trouvent une piscine de style roman et la pierre tombale de Henri de Sebourg, oncle de Baudouin de Constantinople.

fondée en leur église par feu Guillaume, comte de Haynault, Hollande, Zélande (115) » (f° 323, recto) ; — 25 livres à messire Porphyrius, évêque de Macédoine (f° 345, recto) ; — 5 livres aux chapelains et musiciens de la chapelle de Leurs Altesses « pour se récréer à la feste de Ste-Cécilie » (f° 347, recto) ; — 535 livres à messire Ferdinand de Boisschot, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du Privé Conseil de Leurs Altesses, dont 400 livres « frayées pour le service de Leurs Altèzes en certains affaires secretz concernans le service d'icelles dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (F 351, recto) ; — 2,590 livres au même, « exposées pour le service de Leurs Altèzes à Paris, depuis le 1<sup>er</sup> jour d'aougst 1618 jusqu'au 30 avril 1619, tant pour fraiz de son comptoir, port et rapport de lettres, pour envoy de courriers exprès doiz Paris par Bruxelles à Bruges et aussy à Cambrai pour les estraines du nouvel an 1619, en ce comprins 750 livres payées aux correspondans d'affaires secretz pendant ledit temps et pour quatre jours de vacations hors Paris » (f° 351, recto) ; — 4,738 livres à Ambroise van Oncle, conseiller et receveur de Leurs Altesses, « à quoy reviennent les parties par luy payées à cause des funérailles et obsecques célébrées en la chapelle de la court, à Bruxelles, les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> jours de febvrier 1619, pour l'âme de feu et louable mémoire dame Anna d'Austrice, vivante espouse de feu de heureuse mémoire nostre très-cher seigneur et frère l'Empereur Mathias, que Dieu ait en gloire » (f° 532, verso) ; — 5,134 livres, 13 sols au même, « à quoy reviennent les parties par luy payées à raison des funérailles et obsecques célébrées en la chapelle de ladite court, les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> jours d'apvril 1619, pour le trespas de feu de heureuse mémoire, l'Empereur Mathias, Roy de Hongrie, Bohême, etc. (116) » (f 353, recto) ; — 22,863 livres, 3 sols, 6 deniers au même, « à quoy reviennent les fraiz et despens engendrez à cause de la levée que Leurs Altèzes avoient ordonné estre faicte de dix compagnies de cheval cuyrassiers, au mois de mars 1619, et envoie en Allemagne pour le secours *Jie* feu de heureuse mémoire, l'Empereur Mathias (117) » (idem) ; — 62,059 livres, 15 sols, 6 deniers, « à cause d'aultre levée que Leursdites Altèzes avoient ordonné estre faictes es mois de mars et apvril 1619 de 1,000 chevaulx cuyrassiers et de deux tertios de gens de pied wallons, chacun de 15 compagnies et chacune de 200 testes et envoyez en Allemagne au secours de feu de heureuse mémoire,

l'Empereur Mathias » (f 353, verso) ; — 875 livres au même, « pour affaires secretz concernans grandement leur service dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (f° 354, recto) ; — 59 livres, 4 sols au même, pour le port et dépens de petits chiens terriers envoyés à Leurs Altesses par les seigneurs de Bailleul, de Croix et le baron de Doulieu (f 359, recto) ; — 59 livres, 4 sols au même, pour achat de chiens pour la Sérénissime Infante (idem) ; — 58 livres, 2 sols, 6 deniers au même, « pour la gisterne (guitare) et cordes de luth que Leurs Altèzes avoient mandées doiz Italie pour estre délivrées à Lorenço Van der Linden, instrumentiste, et les restans 15 livres pour le transport de certaine casse envoie à la Sérénissime Infante doiz Paris avec quelques hardes » (f° 360, verso) ; — 1,600 livres à Antoine de La Barre, brodeur de l'hôtel de Leurs Altesses, pour avoir livré, par ordre de Leurs Altesses, au mois de janvier 1619, à l'église paroissiale Tervueren, savoir : « ung frontal d'aultel de vlour noir avecq les bandes de toilette d'argent garnie de frainges d'argent et soye noire ; une croix de toilette d'argent mise sur ledit frontal ; une chappe du mesme vlour et les bandes de toilette d'argent garnie comme dessus ; une chasubel, l'estole et manupelz de mesme vlour et toilette ; deux torniseles avecq deux collares ; ung estole et deux manipelz, garnie et doublée comme dessus ; 15 petits croix de cordons d'argent sur les deux estoles et 3 manipelz ; une paire de gourdines d'armoisain noir ; deux couvertz de gourdines ; ung frontispice de vlour noir pour la couverture de l'aultel et une grande paele de vlour pour couvrir la tombe avecq une bande en forme de croix de toilette d'argent » (f\* 363, verso) ; — 500 livres à Jean Vermeulen, musicien de la Chambre de Leurs Altesses, « pour certaines bonnes considérations,

---

(115) Guillaume le Bon, comte de Hainaut, dont la veuve Jeanne de Valois, soeur du roi de France Philippe VI, se retira au monastère de Fontenelles, y prit l'habit de Saint-François le 2 novembre 1337 et y mourut le 7 mars 1340. Elle fut enterrée dans le chœur de l'église abbatiale.

(116) L'empereur Mathias mourut le 20 mars 1619.

(117) Ces secours furent expédiés à l'empereur Mathias pour lutter contre les protestants utraquistes de Bohême, excités et soutenus par la cour palatine qui, au mois de novembre 1618, leur avait envoyé Mansfeld à la tête de 4,000 hommes, pour assiéger la ville de Pilsen.



mesmes pour avoir entretenu et joué de l'instrument appelle le théorbe, l'espace de 14 ans » (f° 364, verso) ; — 152 livres, 13 sols à Cornille Spiliers, garde de la feuillée de la Cour, « pour acbapt de vers de farine pour les rossignolz estans en la chambre de Leurs Altesses ; pour diverses fleurs, plusieurs sortes de petitz oyseaulx mis à la volerie de la feuillée de la court à Bruxelles, entretenu 444 jours ung grand corbeau, du cotton pour faire les nids des canariens, achapt de 9 petitz parocquetz, 18 canariens et aultres parties contenues en certaine déclaration » (F 369, verso) ; — 3,025 livres à Guillaume Robertssoone, Jean Verbruygen, Jean Lomeissoone et Nicolas Teens, fauconniers, pour 15 tiercelets d'autour, 5 émerillons, un duc, 15 gerfauts de Norwège, 8 gerfauts hagards d'Islande, un gerfaut blanc, 8 faucons, un tiercelet de faucon, achetés soit pour le service de la fauconnerie de Leurs Altesses, soit pour être envoyés en présents à l'Empereur Ferdinand, au roi d'Espagne, au roi de France et au duc de Lorraine (F 377, verso) ; — etc.

B. 2902. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 13 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 1619. — Ordonnances des archiducs Albert et Isabelle : portant règlement de l'administration des bois de la recette de Saint-Omer et Tournehem ; — prescrivant aux chef, trésorier et commis des finances dépasser aux comptes d'Ambroise van Oncle, receveur-général, la somme de 500 livres accordée aux religieuses du couvent de Burick, près la ville de Wesel. — Appoinement des président et gens de la Chambre des Comptes, en marge de la requête de Jean de Jouy, prévôt des maréchaux d'Artois, ordonnant de lui payer la somme de 12 florins, pour l'appréhension d'Antoine Rigollet qui, après avoir été fustigé de verges par les carrefours de la ville d'Arras, marqué de la marque dudit pays d'Artois et banni et de nouveau banni de la ville de Douai, ayant été de rechef saisi, fut condamné à mort et exécuté par la corde, conformément aux prescriptions du placard des Archiducs de l'an 1617, sur « les bélistres, bribeux sains et vallides de membres et aultres faignéans et vagabonds en grand nombre s'advançant de hanter et fréquenter nos pays et journellement s'augmentant plus en plus, allans plusieurs par ledit plat pays, aucuns avecq armes, aultres sans armes, mangeans le bon homme, desrobans non seulement chevaux et bestes à cornes, mais aussy exerçant diverses extorsions et excès par menace, force et violence, etc. » — Ordonnances : des président et gens des comptes, autorisant Guillaume Dubois, cleric extraordinaire et commis au paiement des nécessités de la Chambre des Comptes, de porter à son compte la somme de 247 livres, 9 sols, 10 deniers, par lui payée aux maîtres de ladite Chambre ; — des échevins de la ville de Douai, prescrivant de payer

les sommes dues pour travaux exécutés aux fortifications. — Constitutions de rentes sur les villes de Lille et de Cambrai.

B. 2903. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin, 7 pièces, papier, 3 sceaux.

1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 1619. — Privilège accordé par les Archiducs à Christophe Beys, imprimeur juré, demeurant à Lille, pour l'impression du Coutumier de la ville et châtellenie de Lille, sur sa requête « contenant que le coustumier de ladite ville et chastellenie, cy-devant imprimé par François Boullet et depuis par sa vefve, ne seroit plus recouvrable, d'autant que l'impression dudit coustumier auroit esté toute vendue, par où nos subjectz, tant advocatz, procureurs, qu'autres seroyent journellement en disette dudit coustumier, d'aultant mesme que le privilège pour ce obtenu par ledit Boullet ou sa vefve seroit expiré, passé plus de six ans, et que feu ledit Boullet seroit allé de vie à trespas, n'exerçant sa vefve plus le still de Ubrairie, c'est pourquoi ledit remonstrant pour l'uti-uté publique désireroit remectre sous sa presse ledit coustumier, etc. (118) ». — Mandemens des archiducs Albert et Isabelle : accordant une somme de 750 livres à Jean de Seur, maître des comptes, à raison des services rendus par lui pour les inféodations des offices d'huissiers et de notaires ; — idem, remise des droits seigneuriaux dus par Antoine Boideleau, résidant à Douai, pour la censé et seigneurie du Mares ; — autorisant Arthur de Bitizy, seigneur de Milefault, à

---

(118) Cette nouvelle édition du Coutumier de Lille ne parut qu'en 1629 sous le titre : « Coustumes et usages de la ville, taille, banlieue et eschevinage de Lille, confirmez et approuvez par l'Impériale Majesté et par luy commandé qu'ilz soient tenez à l'advenir comme loix, coustumes et usages par escrit en ladite ville et eschevinage de Lille. A Lille, de l'imprimerie de Christofle Beys, imprimeur juré, l'an 1629. » 1 vol. in-4°.

donner, du consentement de sa sœur, à Légier de Bitizy, seigneur de Comigni, quatre fiefs tenus du château d'Aire, savoir : Bramon, Wambecque, Temple et Morianne, avec réduction des droits seigneuriaux ; — idem, Charles de la Hamaïde à *éclisser* 40 bonniers de terre labourable hors la terre de Truvern, tenue de la Cour de Mons ; — faisant remise des droits seigneuriaux dus par Maximilien de Liévin, seigneur de Langle, pour la vente d'une partie de son fief dudit lieu ; — autorisant la ville de Poperinghe à lever pendant quatre années des impôts sur les bières, vins, etc., pour les deniers en provenant être employés aux réparations des canaux, ponts, écluses et chaussées de ladite ville, détruits lors des passages et repassages des gens de guerre ennemis (pièce flamande) ; — ordonnant aux gens des finances de ne point poursuivre Adrien Colewaert, essayeur de la monnaie à Tournai, en paiement de la somme de 659 florins, 10 sols, 6 deniers, 5 mites et demie, montant des amendes encourues par lui dans ses fonctions ; — autorisant Agnès de Fives à accepter sous bénéfice d'inventaire, la succession de sa sœur, Marie de Fives, et de son mari, Gilles Vendeville ; — portant amortissement, en faveur des Frères Mineurs de l'Ordre de St-François de Paule, à Lille, pour l'acquisition d'une maison sise en la rue des Malades, nommée vulgairement les Vieilles-Écoles ; — accordant une aumône de 50 livres aux Sœurs Grises d'Aire ; — autorisant Christophe et Jean Willemsen et autres, à exporter des grains par les pons de Bruges et d'Ostende ; — idem, Jacques Hulin à raffiner du sel ; — idem, Thomas Duthoit ; — accordant à Pierre du LongcourtiL tenant le compte du grand bailliage de Hainaut, un atermolement pour payer 10,200 livres. — Lettres et requêtes au sujet de l'exemption du droit d'accises sur les denrées et marchandises entrant en la ville de Hesdin. — Lettres patentes de Louis XIII, roi de France, accordant une nouvelle prolongation d'exemption de paiement de la somme de 1,000 livres, montant de l'abonnement du droit de vinage, à la ville de Montreuil-sur-Mer, en considération des dépenses qu'elle consacre aux réparations des fortifications.

B. 2904. (Portefeuille.) — 14 pièces, parchemin, 22 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1619. — Attestations par : les échevins de St-Omer au sujet des impôts ; — idem, de Douai, Aire et Cambrai, sur la valeur des grains ;

— idem, de Lille au sujet des bonnes vies et mœurs de Jacques de Palmeeners et de Hans Oultersoon, apprentis tailleurs ; — par le Ueutenant de la Franche-Forêt de Mormal au sujet de la vente de bois dans ladite forêt ; — par le greffier Goubet certifiant que les lettres de chevalerie de Barthélemi Hangouart, seigneur d'Elcourt, ont été enregistrées au registre des sentences et lettres patentes de l'Élection d'Artois ; — les échevins d'Ypres au sujet de la forfaiture dans la fabrication du sel, encourue par Pierre van Lille et Pierre-Louis Wavrans. — Déclaration des frais de voyage dus à Pierre Godin, conseiller de la Chambre des Comptes, et Jacques Pynssen van der Aa, bailli d'Agimont, pour leur voyage fait au duché de Luxembourg. — État des recettes faites sur marchandises prohibées sorties par le Sas de Gand avec des passeports délivrés par M<sup>TM</sup> des Finances. — Taxation des frais et dépens réclamés par Pierre van Cottrem, procureur au Conseil d'Etat, dans un procès contre le prévôt de l'église de la Chapelle à Bruxelles. — États des droits seigneuriaux, reliefs, amendes, perçus dans la recette d'Aire. — Lettres, recettes et autres pièces concernant l'arrentement du parc de Hesdin. — Documents relatifs à la mouvance de la terre de Haubourdin et Em-merin. — Lettres de Henri, duc de Lorraine, marquis duc de Calabre, Bar, Gheldres, marquis de Ponfr-à-Moasson, donnant décharge à Guyot Roussel, entrepreneur des fortifications de la citadelle de Sathenay, pour les travaux qu'il a exécutés. — Attestation faite par diverses personnes devant les échevins de Bouchain au sujet des armoiries de messire Paul de Carondelet, chevalier, seigneur de Maulde, qui sont les « armes légitimes de Carondelet rompant avecq, ung petit croissant mis au bout de la barre, etc. » — Comptes d'André d'Odrimont, receveur général de Hainaut, du produit de la vente des bois dans la forêt de Mormal, et de Henri Honnedouche, receveur de Hesdin, des grains déposés dans ladite ville. — Note au sujet des difficultés rencontrées pour dresser un nouveau registre aux fiefs de la cour féodale de Menin. — Déclaration de l'étendue de la dernière taille des bois de Wasselau.

— Adjudication des coupes des bois de Bapaume. — Pièces concernant la recette des vinages se levant à Givet.

B. 2905. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1619. — Commissions

octroyées par les archiducs Albert et Isabelle : instituant Jean de Partz, écuyer, seigneur du Bus, forestier des bois d'Avesues-le-Comte ; — idem, François de Wolf, grand forestier de la châtellenie de Lille ; — Antoine Campion, conseiller au bailliage de St-Omer ;— autorisant messire Lucien San Severino, archevêque de Salerne, nonce aux Pays Bas, à exercer les fonctions de légat ; — par les président et gens des comptes autorisant Henri Honnedouche, receveur du domaine a Hesdin, à passer le bail de la paisson du parc dudit lieu ;

— par les gouverneur et gens du Conseil d'Artois, nommant des huissiers ou sergents d'armes pour faire des exploits ; — par Jean de Haze , receveur du domaine de la cour féodale, et château de la Motte-au-Bois, chargeant Jean de Smit, huissier de la Chambre des Comptes de Lille, de rendre ses comptes devant ladite Chambre ; — par Louis XIII, roi de France, chargeant le premier huissier ou sergent d'armes requis, d'assigner demoiselle Françoise de Merlue, veuve de Charles de Montrai, pour le paiement de la somme de 268 livres, 4 sols.

B. 2906. (Portefeuille.) —41 pièces, parchemin, 5pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1619. —Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances aux receveurs particuliers des sommes versées provenant de leurs rentes ; — Jean de Seur, commis à la recette de l'Épargne des sommes reçues de François Lallemand, receveur du domaine d'Arras, de Simon de Vosée, receveur du comté de Namur et de Philippe l'En tailleur, receveur du domaine de Valenciennes ; — Antoine Rovelasca, trésorier, maître de la Chambre des Archiducs, des sommes reçues d'Ambroise van Oncle pour payer 3,825 livres à Herman Vermeren, tapissier mayor des Archiducs, pour l'achat de 8 pièces de tapisseries, soie et laine, que Leurs Altesses ont fait présenter au duc de Monte-Leon ;— idem, de 2,000 Livres, remises à don Juan Nino de Tavora pour aUer de la part des Archiducs congratuler la convalescence de Sa Majesté CathoUque ; — GuiUaume Scholte, receveur de l'artillerie, des sommes reçues d'Ambroise van Oncle pour la conduite de son office ; — Mathieu de Bry, de la somme de 5 Livres, reçue de Pynssen van der Aa, bailU et receveur de la terre d'Agimont, pour le transport des bois destinés à la construction du vivier du moulin de Finvelaulx ; — sœur Catherine Brulart, abbesse de Longchamps, pour une rente sur

le domaine d'Aire ;—sœur Anne deLaMeth, prieuse du couvent de la ThieuUoye, pour une rente sur le domaine d'Arras ; — Nicolas de Schictere, seigneur de Rynslede, pour une rente de 24 rasières d'avoine sur l'espier de Bruges ; — Anne-Jacqueline de Licques, pour les arrérages de deux années d'une rente sur le domaine de Tournai et Tournésis ; — Charles de Wignacourt.écuyer, PhiUppe de CornaUes seigneur d'Oppy, Jean de Verlaing, seigneur d'Esquiè-res, Antoine Denis, seigneur de Sappigny, Pierre Du-rude, Jean du Grospré, conseillers de Leurs Altesses au ConseU d'Artois de leurs gages ; — Lambert Piret, coUecteur du vinage de Givet, delà somme de64 Livres reçue de Pynssen van der Aa, receveur d'Agimont, pour avoir exercé la collecte « tant de jour que de nuit » durant l'année 1618 ; — Nicolas Dubois, greffier du baiUage de Tournai, de la somme de 12 Livres pour deux années de ses gages.

B. 2907. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1620. — « Compte sixiesme d'Ambroise van Oncle, conseUer et recepveur général des finances des Archiducqz, de la despence et recepte par luy faite à cause de son estât et office de recepveur général desdites finances, et ce, pour ung an, etc. ». Les recettes s'élèvent à la somme de 2,312,259 livres, 17 sols, 11 deniers tournois ; les dépenses à celle de 2,311,458 livres, 15 sols, 6 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 11,825 livres, 12 sols à Godefroy Haeghens, receveur de l'artillerie (f° 164, recto) ; — 729,279 Livres, 7 sols, 9 deniers à Antoine Rovelasca, trésorier et maître de la Chambre des Archiducs (f° 173, verso) ; —1,200 livres à frère Inigo de Brisuela, père confesseur de Son Altesse l'Archiduc, conseUer d'État, pour une année de ses gages (F 191, verso) ; —1,250 Livres à sire Sébastien Ycaval, chapelain de l'Oratoire de Leurs Altesses, comme procureur et administrateur des biens et actions de feu don Pedro de Toledo, en son vivant administrateur de l'hôpital royal de l'armée du Roi dans les pays de pardeçà, chapelain major et grand aumônier de Leurs Altesses, ayant été occupé pour affaires de leur service en Espagne, pour deux mois du traitement dudit don Pedro échus le 7 septembre 1620, jour de son décès à St-Laurent le Royal

en Espagne (f° 214, recto) ; — 100 livres à Martin Coppens, pour une année de ses gages que Leurs Altesses lui avaient accordés « pour leur servir en divers beaulx secretz et rares artz *churieques* par luy inventez » (f° 244, verso) ; — 196 livres à messire René de Chalon, gouverneur de la ville de Hulst, « pour les vaccations par luy faictes pour recognoistre certaines places que pour la confection de trois cartes figuratives qu'il avoit fait dresser pour vérifier par-tinement la scituation et comprendement desdites places dont Leurs Altèzes avoient tout contentement et satisfaction » (f° 251, verso) ; — 2,100 livres à messire Philippe de Mérode, comte de Middelbourg, « pour les vacations qu'il alloit faire pour leur service au royaume de France pour y visiter les Roy et Royne » (f° 261, recto) ; — 1500 livres au comte de Cantecroix, « à bon compte de ses vacations du voiaige qu'il alloit faire pour leur service vers le Roy de France » (idem) ; — 1000 livres à messire Florent de Noyelles, baron de Rossignol (sic), gentilhomme de la Chambre de Leurs Altesses, pour le voiaige qu'il alloit faire pour le service de Leurs Altèzes vers l'Archevesque Électeur de Coloigne » (f° 261, verso) ; — 3000 livres à messire Pierre Peckius, chevalier du Conseil d'État et chancelier de Brabant, pour les dépens de son voyage en Allemagne (idem) ; — 2500 livres à messire Guillaume de Steenhuys, conseiller et maître aux requêtes du Privé Conseil, commis aux causes fiscales et alcade de la Cour de Leurs Altesses, « à bon compte de ses vacations pour faire ses préparatifs et aller à la suite du marquis Spinola, chevalier de l'Ordre de la Thoison d'Or » (f° 262, recto) ; — 200 Livres à Jean Fouquier, seigneur de BeUemaison, pour les vacations et voyages faits par lui, « tant en France que pardeçà, sur le subject et negotiation de l'eschange du comté de Charolois aUencontre de celui deSt-Pol » (f°263, recto) ; — 2500 livres au seigneur de Fontaine, du ConseU de guerre du Roi et maître de camp de 15 compagnies waUones, « accordées de grâce espéciaUe une fois (119) » (f° .264, verso) ; — 2500 Livres à messire Henri de Vicq, chevalier, seigneur de Meuleveld, etc., « en subvention des fraiz du voiaige qu'U aUoit faire à Paris pour y résider pour les affaires de Leurs Altèzes vers le Roy très chrestien » (f° 266, recto) ; — 250 Livres au comte de Westmerlant, anglais, « en considération de son exU et perte de tous ses biens en Angleterre pour la religion catholicque » (f° 267, recto) ; — 750 Livres à messire « George Adam, baron de Martinitz, bohé-mois, de grâce espéciaUe une fois pour s'entretenir à l'estude de Louvain » (f° 267, recto) ; — 500 Livres à maître Pierre Le Poivre, ingénieur, entretenu de l'artulerie, « en considération et rémunération qu'U avoit tracé ung livre de tout ce que s'estoit succédé aux guerres passées doiz l'an 1567, accompagné de beUes figures, en quoy il avoit

emplie avecq grand travaU bien six ans » (f° 279, recto) ; — 300 Livres à François Du Quesnoy, sculpteur « pour s'entretenir en Itahe et y exercer et apprendre tant mieulx l'art de sculpteur » (f° 286, recto) ; — 250 livres à maître Daniel Norcome, joueur de viole de la chapeUe des Archiducs, «\* de grâce espéciale, une fois en considération de sa grande nécessité » (f° 313, verso) ; — 125 Livres à maître Nicolas de Robles, aussi chantre de ladite chapeUe (idem) ; — 300 Livres à maître Pierre Philippe, organiste de ladite chapeUe (f° 314, recto) ; — 250 Livres à Nicolas van der Meulen, serviteur de l'Oratoire de Leurs Altesses (f 315, verso) ; — 250 Livres à messire David Rothus, évêque « d'Ossoire » (f° 316, recto) ; — 200 Livres à révérend Père en Dieu, messire Georges Maronus, archevêque de Chypre (idem) ; — 150 livres aux « reUgieulx bogardes en la ville d'Arschott pour ayder à bastir leur couvent entièrement ruiné par les troubles passés » (f° 324, verso) ; — 250 Livres à sœur Augustine de Hurtey, religieuse de l'Ordre des Annon-ciades au cloître de Bourges en Berry, native de Madrid, fille d'un gentilhomme français, mort en Espagne au service de feu de haute mémoire la Reine d'Espagne Elisabeth de Valois, mère de Madame la Sérénissime Infante, « que la Reine de France Elisabeth d'Autriche (120) avoit promis à ladite sœur Augustine de Hurtey, sa vie durant en la mettant reUgieuse audit cloistre de Bourges et assignée ladite pension sur le domayne du duchié de Berry sur laqueUe ladite royne de France avoit son douaire, de laqueUe pension ladite reUgieuse se trouva arriérée de quatre ans » (f 327, verso) ; — 30 Livres à Jeanne Ottonia,

---

(119) Paul-Bernard, comte de Fontaine, seigneur de Fougé-rolles en Franche-Comté, mort glorieusement à Rocroy en 1643.

---

(120) Elisabeth, fille de l'empereur Maximilien II, femme du roi de France Charles IX.

« vefve pour la dedication de certain livre en latin par elle composé et présenté à Leurs Altèzes » (f° 336, recto) ; — 100 livres à sire Jacques Matai, « prebs-tre et curé de Tholouse au comté de Bourgogne, ayant dédié quelque livre à Leurs Altèzes par luy composé, intitulé : « *Speculum hyrarchiæ ordinis* », pardessus cent libvres qu'il recepvera encoires en Bourgogne » (f° 337, verso) ; — 50 livres à sire François "Willemans, prêtre de l'ordre de St-François en la ville de Bruxelles, « pour faire apprendre ung sien nepveu aveugle à jouer sur les orgues » (f° 338, recto) ; — 50 livres au receveur général des finances, \* payées à certain personnage dont n'estoit besoing faire plus ample mention » (f° 353, verso) ; — 36 livres au même, « pour l'achapt d'ung livre de cartes intitulé *mercator* et ce pour le service de Leurs Altèzes » (f° 356, verso) ; — 86 livres au même, pour divers objets, entre autres 35 livres données « es mains de la dame de Doulieu pour exposer à la levée de l'enfant de la dame de Menlevelde au font de baptesme, de la part de Madame la Sérénissime Infante » (f° 356, verso) ; — 2543 livres k l'architecte Wensslaus Cowerger, « pour trois painctures qu'il avoit fait faire pour la chapelle de Tervueren par Theodoro van Lomo (121), assavoir pour la paincture du grand aultel 800 livres et pour les aultres deux petites, 700 Livres chacune, et pour les toiles.ultramarin (outramer), dorure et manufacture, 340 Livres » (f° 360, verso) ; — 1578 livres, 8 sols k Jacques Franquart, aussi architecte et peintre « pour diverses painctures et ouvraiges par luy livrez au nouveau oratoire de Madame la Sérénissime Infante en l'an 1618, si comme 400 livres pour avoir painct et réparé 8 pièces de painctures qui avoient servi au premier oratoire ; item, 120 livres pour avoir repainct ung grand tableau de la Sainte Trinité et regrandi d'une grande partie et painct le ciel du couleur d'oultre marin ; item, 260 Livres pour avoir painct de nouveau deux triangles du costel de l'aultel ausquelz sont representez des anges portans frutaige (fruits) estant le ciel aussy du couleur d'oultre-marin ; item, 540 livres pour avoir encoires painct ung grand tableau plain d'anges représentant une musique à trois chœurs estant le imaigne de couleur d'oultre marin ; item, 150 livres pour avoir encoires painct 8 faces de vierges jusques aux poictrines ; item, 108 Livres, 8 solz pour divers aultres menuz ouvraiges et desbourssemens, le tout plus amplement contenu en certaine déclaration certifiée par CorniUe Debacker, contreroUeur des ouvraiges de la court de Leurs Altèzes » (f° 361, recto) ; — 2631 Livres, 6 sols, 6 deniers à Georges Rouer et Jean Jent, orfèvres k BruxeUes, « pour le voiaige qu'ilz avoient fait, par ordre de Leurs Altèzes, doiz ledit BruxeUes vers

Vienne en Austrice pour estimer les joyaulx et aultres meubles d'importance de feu de bonne mémoire l'Empereur Mathias » (F 362, recto) ; — 4424 Livres à Jean Raes, maître tapissier à Bruxelles, « à quoy monte le pris de l'achapt de 15 pièces de tapisserie representans les Actes des douze Apostres, pour servir en l'église des religieuses Décalcées audit Bruxelles, contenant 829 aulnes et demie au pris de 16 Livres l'aulne » (f° 366, recto) ; — 721 livres, 12 sols à Robert WUlemssoone, fauconnier de Leurs Altesses et à la veuve de feu Antoine Janssens van Otterdyck, en son vivant aussi fauconnier, « à quoy montoit l'achapt faict d'eulx de 6 gerfauts sors de Norwège et 6 gerfauts hagards d'Islande » envoyés en Espagne au roi Philippe III (f° 373, recto) ; — etc.

B. 2908. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1620. — Mandemens des geDS des comptes : ordonnant au premier huissier ou sergent d'armes requis, de contraindre Antoine Daye, receveur de Maubeuge, à payer à Florent WaUus, receveur du comté de Solre, la somme de 270 livres pour neuf années de rentes arriérées ; — idem, au garde de la monnaie de Bruges, de se trouver à Lille pour assister à l'ouverture de la boîte de la monnaie de Bruges qu'U devra apporter avec tous les registres ; — des chef et commis des finances ordonnant aux gens des comptes de Lille de faire rechercher tous les titres et documents relatifs k la terre de « Furnau ou Fenal, sictuée entre Sambre et Meuse. — Constitutions de rentes sur la ville de Lille et sur les quatre membres de la Flandre.

B. 2909. Q ?ortefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 7 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1620. — Lettres de don

(121) Il s'agit ici du peintre Théodore van Loon, né à Bruxelles à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, auteur de tableaux religieux assez estimés, entre autres de *VAdoration des Bergers* et de *L'Assomption de Notre-Dame*, aujourd'hui au musée de Bruxelles.

Ou de remise d'impôts octroyées par les archiducs Albert et Isabelle : faisant remise du droit d'aubaine dû par le sieur de Ste-Colombe et Antoinette d'Espinac, sa femme, à qui la seigneurie d'Aymeries était échue dans la succession de la marquise de Roubaix ; — idem, à dame Jeanne de Mérode, vicomtesse de Furnes, pour les droits seigneuriaux dus à l'occasion de la donation faite par feu Anne de Palant à Philippe de Hornes, fils de ladite dame de Mérode ; — idem, à Renom de Manville, pour l'acquisition de la terre de Wagnonville ; — idem, à Pierre Le Francq, du tiers de deux années de sa ferme, du droit à percevoir sur les laines amenées à Arras, sur sa requête portant qu'il avait pris ladite ferme « cuidant en pouvoir joyr avecq telle liberté qu'il l'avoit fait les années précédentes, de quoy toutesfois il auroit esté frustré tant en raison de la guerre et levée de gendarmerie es pays d'Allemaigne durant ladite année dont lesdites laines s'amaient, que par la contagion advenue en ladite ville d'Arras au commencement du mois de juing 1619 et de là en avant, ce qu'auroit diverty les marchans d'y envoyer leursdites laines, selon et ainsi qu'ils faisoient du passé, et au lieu de ce auroient fait des packhuys (magasins) en divers endroitz si comme St-Omer, Béthune, St-Pol, Avesnes-le-Comte et aultres lieux et villages champestres, d'où ils auroient vendu, distribué et espars lesdites laines par le pays, sans pour ce payer aucun droict au suppliant, lesquels marchans estans présentement furniz de notable quantité desdites laines, ne luy reste aucun espoir de thirer aucun -prouffit et récompense durant ceste année, ayans prins la mesme ferme parce que les mestiers des sayetteurs de ladite ville estant presque abandonnés à faulte de ne vendre leur marchandise qui se souloit envoyer audit Allemaigrie, Hongrye, Bohême et autres endroitz où la guerre rengne présentement, etc. » ; — accordant à Antoine de La Motte, licencié en théologie, l'exécution des bulles du pape Paul V, qui lui réservaient sur une prébende canoniale de l'église collégiale de Lens, une pension de 250 florins, laquelle pension il avait cédée à Arnoul Merregaert ; — idem, amortissement aux abbesses et religieuses de l'abbaye de Notre-Dame-lez-Flines, à l'occasion de l'acquisition qu'elles ont faite d'une maison à Douai, pour agrandir le refuge qu'elles possèdent en cette ville ; — des gens des finances remettant à Nicolas Dohy, « pauvre minier travaillant dans la terre », le droit de confiscation encouru par lui, de la somme de 188 livres, pour avoir « par innocence et simplicité » fait passer de la monnaie «

excédant le placart de Leurs Altèzes. » — Pièces relatives : à la décharge d'un tiers sur leur fermage, demandée par les fermiers du moulin du Parcq de Hesdin ; — à l'autorisation de lever un impôt de 6 deniers par mencaud de grains vendu dans la ville de Hesdin. — Lettres et avis des gens des finances et des comptes, au sujet de la décharge de toutes impositions demandée par les curé et habitants du Parcq-lez-Hesdin, « en considération des grands cens et rentes qu'ilz payent à icelles des parties par eulx prises et tenues en arrentement audit villaige » ; — idem, à la modération demandée par les mayeur et échevins de Hesdin dans la contribution qu'ils ont à payer dans l'aide ordinaire d'Artois. — Autorisation donnée par les président et gens des comptes, à Jean de Montmorency, d'ériger un moulin à moudre grain à Bersée. — Remise accordée à Henri Honnedouche, receveur de Hesdin, sur la somme de 8,367 livres.

B. 2910. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 98 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier— 31 décembre 1620. — Certificats au sujet des amendes perçues dans la prévôté de Maubeuge. — Extraits des comptes, etc., pour constater l'autorité et les droits de la prévôté de Hesdin. — État des exploits faits par les sergents de la cour de Mons. — Attestation par Pierre Cuvelier, maître aux requêtes de Leurs Altesses, constatant la modération des frais entre Léonard de Mallet et les échevins de Warlincourt. — État des droits seigneuriaux, reliefs et amendes reçues par le receveur du domaine d'Aire. — Adjudications et mises en ferme : d'une prairie à Agimont ; — du droit de terrage que lèvent Leurs Altesses à St-Saulve. — Déclaration des personnes qui, au mois d'août 1620, doivent le droit de gavre au village d'Artre. — Visites des bois de Beaumont et de Villehour.—État des vacations dues pour la marque et le mesurage des bois de Hargnies et Hoigne.— Attestations : par le baron de Pamele, sur les dépenses faites par son père dans la poursuite du tonlieu de la chaussée de Melden ; — au sujet des travaux faits aux châteaux de Renty et de Cambrai ; — des droits seigneuriaux payés pour les seigneuries de Reulis, Erpion et Roche-lane, démembrées de Rocq, terre de Chimay ; — des travaux faits au moulin de Menin ; — de la signature de A. Baltry ; — de l'apprentissage de son métier de

tailleur à Malines, pour Nicolas Smets *alias* Jacobs. — Adjudication de la recette des exploits de Walcourt. — Procès-verbal du mesurage des terres appartenant à Antoine de Hennin, évêque d'Ypres.

B. 2911. (Portefeuille.) — 13 pièces, parchemin, 7 pièces, papier, 2 sceaux.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1620. — Lettres de commission octroyées par les archiducs Albert et Isabelle, instituant : Louis Verreycken, conseiller d'État ; — Thierry Dobbe, conseiller extraordinaire à la Chambre des Comptes ; — Gilles de Longueval, seigneur de Manicamp, bailli de la châtellenie de Lille ; — par le roi Louis XIII nommant Alard Cuillon, contrôleur du domaine de Lille ; — par le prince de Chimay nommant Gilles Malboux, receveur des bois d'Avesnes ; — par Jean de Robbes, comte d'Annappes, gouverneur du bailliage de Lille, Douai et Orchies, nommant Jean Wyon, auditeur dudit bailliage. — Constitutions de procureurs et de sergents pour faire des exploits.

B. 2912. (Portefeuille.) — 47 pièces, parchemin, 7 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1620. — Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances, des sommes reçues des receveurs particuliers ; — Jean de Seur, commis à la recette de l'Épargne du ressort de la Chambre des Comptes de Lille, des sommes reçues de François Lallemand, receveur d'Arras, et Nicolas Maubus, receveur de Lens ; — les sergents des bois de Phalempin, de la somme de 1,013 florins, 8 sols tournois, pour huit années de rentes de blé arriérées qui leur étaient accordées outre leurs gages ; — les sergents de la prévôté de Maubeuge, de la somme de 14 Livres pour leurs voyages à Obrecbies, le 28 décembre 1616, avec le seigneur et ses officiers, pour y conduire Jeanne CapeUer qui devait y être exécutée comme sorcière ; — le receveur de l'égUse SWean de Ronville, Ferdinand de Vos, seigneur du Metz, Jacques Waresquiel, de BoUenthove, Sinot, frère Louis Rogier, sœur Louise d'Aoust, Antoinette de Lannoy, Antoine Gautier, Catherine Brulart, abbesse de Longchamps, Anne de La Metz, prieuse de la Thieuloye, les doyen et chanoine de l'égUse Notre-Dame d'Arras, Agnès de Meleun, François et Bonne Catrux, P. VUain, receveur de la bonne maison et

hôpital des Chartriers à Douai, de rentes en argent ou en nature sur le domaine des archiducs ; — Nicolas de Grant, capitaine au château de Sampson, pour ses gages et ceux des soldats dudit château ; — Antoine Denis et Pierre Briarde, conseU-ers de Leurs Altesses au ConseU provincial d'Artois ; — les sergents ordinaires-à cheval de la gouvernance d'Arras, de leurs gages et pensions.

B. 2913. (Registre.) — In-folio, 504 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1621. — « Compte septiesme d'Ambroise van Oncle, conseUer et recepveur général des finances du Roy, de la despence et recepte par luy faite à cause de son estât et office, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 2,158,656 livres, 7 deniers tournois ; les dépenses à ceUe de 2,158,981 Livres, 18 sols, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 5,000 Livres reçues de Vincent Jac-quinot, seigneur de Goux, conseiUer et receveur général de Bourgogne, en deniers payés au trésorier de l'hôtel de Leurs Altesses, « en tant moins de 9,757 U-vres, 7 sols , accordés au marquis de Marnay, comte de Pont-de-Vaux, chevalier de la Toison d'Or, du conseil de guerre du Roi, sommelier de corps de Leurs Altesses, gouverneur et capitaine général du pays et duché de Limbourg, d'Aelhem, etc., pour la dot et robe de sa compaigne nagaires dame d'honneur de Madame la Sérénissime Infante » (f<sup>o</sup> 62, recto) ; — 42,088 Livres, 17 sols à Godefroy Hagens, receveur de l'artillerie de Leurs Altesses (f<sup>o</sup> 215, recto) ; — 975 livres, 15 sols, 9 deniers, à Antoine Rovelasca, trésorier et maître de la Chambre de Leurs Altesses, « pour rembourser le comte de Middelbourg, maître de l'hôtel de Son Altèze, des fraiz faitz à Sa Majesté, par ordre d'icelle, au deffroyement de l'ambassadeur de France ayant esté logé en sadite maison, depuis le 4<sup>e</sup> d'aougst 1621 jusques le 9<sup>e</sup> dudit mois » (f<sup>o</sup> 218, recto) ; — 2,527 livres au même, « pour délivrer au comte de Reulx, aussy maistre d'hostel de la Sérénissime Infante, pour les fraiz faitz en sa maison à cause du deffroyement d'ung ambassadeur de France y logé au mois d'octobre 1621 » (f<sup>o</sup> 218, verso) ; — 9,930 Livres au même, « pour les fraiz du deffroiemment de rambassadeur du Roy de la Graude-Bretaigne ayant séjourné en la court à BruxeUes depuis le 18<sup>e</sup> de mars

1621 jusques le 6<sup>e</sup> d'avril en suivant audit an » (f<sup>o</sup> 219, recto) ; — 3,322 livres, 1 soi, 6 deniers au même, « pour en faire paiement audit courte de Middelbourg pour les fraiz et despens faitz en sa maison pour le deffroiemment de l'ambassadeur dudit Roy de la Grande-Bretaigne logé en sadite maison à Bruxelles, du 23<sup>e</sup> d'octobre 1621 jusques au 4<sup>e</sup> novembre, audit an » (idem) ; — 3,008 livres, 8 sols au même, « pour les délivrer au comte de Noyelles, maître de l'hostel de Sadicte Altèze l'Infante, pour les frais du deffroiemment fait en sa maison d'ung aultre ambassadeur d'Angleterre, y ayant logé depuis le 27<sup>e</sup> d'octobre 1621 jusques le 3<sup>e</sup> de novembre audit an » (f<sup>o</sup> 219, verso) ; — 646 livres au même, « pour les fraiz et despens par luy faitz au deffroyement de l'ambassadeur de Son Altèze PArchiducq Leopold ayant avec ses gens esté logez en sa maison pendant son séjour à Bruxelles » (f<sup>o</sup> 220, recto) ; — 7,741 livres, 1 sol, 3 deniers au même, \* pour les despens du deffroyement du ducq de Nieu-bourg et de l'ambassadeur du roy de Poloingne pendant le séjour qu'ils ont fait en la ville de Bruxelles, ès mois de juillet et aougst 1621 > (idem) ; — 1,020 livres au même, « pour en faire paiement au seigneur de Spangen, gentilhomme qui fut de la bouche de feu Son Altèze l'Archiducq, pour le deffroyement de l'ambassadeur de Florence et ses gens ayans esté logez en sa maison » (f<sup>o</sup> 220, verso) ; — 2,268 livres, 1 sol au même, « pour les délivrer au comte Octavio Visconti, grand écuyer de l'hostel de Son Altèze, pour les despens faitz en sa maison au deffroyement du prince Jehan George, lantgrave de Hessen (122), ayans avecq ses gens logé en la maison dudit comte Octavio » (f<sup>o</sup> 221, recto) ; — 1,685 livres, 14 sols, 3 deniers, au même, pour rembourser « messire Anthoine de Tsirclaes, cavallerise de Son Altèze l'Infante, « pour les fraiz faitz en sa maison pour le deffroyement de l'ambassadeur de Couloingne, ayant avecq son train esté logez chez ledit Tsirclaes » (idem) ; — 447 livres au même, « pour les délivrer à Jean de Ressler, conseiller et commis desdites finances, pour pareille somme par luy exposée pour le deffroiemment des députez de la ville de Couloingne, ayans esté logez en sa maison doiz le 19<sup>e</sup> jour d'octobre 1621 jusques le 27<sup>e</sup> dudit mois, jour do leur partement » (f<sup>o</sup> 221, verso) ; — 780,197 livres, 15 sols, 2 deniers au même, pour la dépense de l'hôtel (f<sup>o</sup> 228, recto) ; — 600 livres à dame Madeleine de Biglia, veuve du comte de Busquoy, « trespassé en Hongrie au mois de juillet, d'une blessure en ung rencontre de l'ennemi au siège de Niemreusel » (f<sup>o</sup> 249, verso) ; — 500 livres à Pierre-Paul Rubens, peintre de l'hôtel de Leurs Altesses, « pour ses gaiges et traictement du 23<sup>e</sup> de septembre 1619 au 22<sup>e</sup> de septembre 1620 » (f<sup>o</sup> 325, verso) ; — 420 livres, 2

sols à Josse Blitterswyck, conseiller fiscal extraordinaire de Leurs Altesses, « pour les vacations et desboursemens par luy faitz, entre autres aux deux arpenteurs pour mesurer la plaine et château d'Anvers et pour la carte de ce par eulx dressée » (f<sup>o</sup> 342, recto) ; — 58 livres, 10 sols à Jean-Maurice Tissot, ingénieur, « pour 13 jours de vacations par luy faites à Gravelingues » (f<sup>o</sup> 345, verso) ; — 150 livres au même, « à bon compte des vacations qu'il alloit faire au pays de Luxembourg et en Bourgoigne pour les fortifications illecq » (f<sup>o</sup> 346, recto) ; — 250 livres à sire Aubert Mires (Mirœus) « chapelain de l'oratoire de feu Son Altèze l'Archiducq et chanoine de l'église cathédrale d'Anvers et à Jean de Craesbeke, conseiller du Conseil de Brabant, pour les vacations par eulx faites au pays d'Oultre-Meuse sur le fait de l'hérésie » (f<sup>o</sup> 347, recto) ; — 50 livres à Edmond Cuckelman, juré et du Conseil de la ville de Maestricht, « pour les vacations par luy faites au pays d'Oultre-Meusesurle fait de l'hérésie » comme adjoint aux précédents (f<sup>o</sup> 347, verso) ; — 300 Livres à Alberto-Pedro Carn, « pour toutes vacations par luy faites à la visite du nouveau havre trouvé lez Dunckercke, fait la carte figurative dudit havre et ung model de fort qui est fait pour la def-fence et tuition dudit havre » (f<sup>o</sup> 348, verso) ; — 8,000 Livres à messire PhUippe, duc d'Arschot, prince comte d'Aremberg, etc., « pour ses vacations du voiaige qu'U aUoit faire vers Sa Majesté en Espagne pour plaindre le døuil de feu Sa Majesté don Philippe, troiziesme du nom, roy des Espaignes, que Dieu ait en gloire » (f<sup>o</sup> 353, recto) ; — 1,500 Livres à messire Ferdinand de Boisschot, chevalier de l'habito de St-Jacques, etc., « en tant moins des vacations du voiaige qu'U alloit faire pour le service de Leurs Altèzes vers le Roy très chrestien » (f<sup>o</sup> 354, recto) ; — 3,000 Livres à messire PhUippe Palavessin, « pour les fraiz par luy soustenuz au voiaige de Florence qu'il

---

(122) Probablement Jean-Georges, landgrave de Hesse-Buzbac, célèbre capitaine de son temps, fils de Louis I<sup>er</sup>, le Fidèle, landgrave de Hesse-Darmstadt.



at fait de la part de Sadicte Altèze pour plaindre le dœuil au filz du grand ducq dudit Florence (123)» (f° 359,recto) ;— 1,000 livres à Claude de Gavay, seigneur de Montes-guillon et lieutenant général au bailliage du pays et comté de Charolais, « à bon compte des vacations et debvoirs par luy faitz au procès qu'il y at pendant au Conseil d'Etat du Roy très cbrestien entre Leurs Altèzes, d'une part, et les officiers du Roy très cbrestien d'aultre » (f° 366, recto) ; — 200 livres à Can-tarino Paleologo, « grecq, de la maison des anciens empereurs de Constantinople, jadis chancelier de l'église cathédrale thessalonienne, de grâce espéciale une fois, en considération de la persécution par luy soufferte des Turcqz, exil et captivité de sa femme et enfans » (f° 366, verso) ; — 200 livres à Jean Alberto, « chevalier grecq, de la maison des Albertos, une des électoraes de l'empire de Constantinople auparavant l'occupation d'icelluy par les Turcqz, de grâce espéciale, une fois pour se désengagier de l'hostellerie de Bruxelles » (f° 367, recto) ; — 300 livres à très révérend père en Dieu Chrisanto Lascari , archevêque de *Lacédémonie*, « de grâce espéciale une fois, en subvention des fraiz de son voiaige vers Poloin-gne » (f° 404, verso) ; —150 livres à Révérend père Cornille Odriscol, de l'ordre de St Benoit, « abbé du monastère de Boncouraige en Irlande » (f° 404, verso) ; — 200 livres aux curé, *margliseurs* et autres habitants de la ville de Landen, « pour emptier à la restauration et fabricque de certaine chappelle de toute auchienneté fondée des Ducqz de Brabaut, de laquelle chappelle ilz se servent présentement au heu de l'église paroissiale fort esloignée du lieu » (F 409, verso) ; — 240 Livres à Denis Guysato, chantre de la chapeUe des Archiducs (f° 412, verso) ; — 250 Livres à Jean Vermeulen, instrumentiste de la chapelle des Archiducs (f° 413, recto) ; — 25 Livres aux ouvriers ayant travaiUé sous Jérôme Beckbergen, peintre et roi d'armes de Leurs Altesses, « pour les bons debvoirs qu'ilz ont fait pour paindre les blasons et aultres pièces pour et k cause des funéraUes de feu Sa Majesté don PhUippe troisième du nom, Roy des Espaignes » (f° 433, verso) ;,— 100 Livres k GuUaume Chevraus, de Bletterans au comté de Bourgogne, données et accordées de grâce spéciale « pour certains respects » (f° 436, recto) ; — 60 Livres à Arnoult Rinckvelt, pour avoir inventé et dressé la carte de Brabant (f° 444, verso) ; — 1,541 Livres, 10 sols, 6 deniers au receveur général des finances, « à quoy reviennent les fraiz et coustaiges de 35 drappeaux noirs avecq la croix rouge de Bourgogne faitz en Anvers par intervention de Jean van den Nouwère, conseiller et commis desdittes finances, k

cause du. trespas de feu et heureuse mémoire le Roy catholique don PhUippe de Castille, troiziesme du nom, et distribuez aux compaignies d'infanterie qui se payent par voye desdits finances y compris 58 livres, 12 sols, 6 deniers pour de la bage noire empliée pour couvrir 35 tambours» (f° 458, recto) ; — 2,400- livres au même, « délivrées k certaine personne que son Altèze la Sérénissime infante ne désire estre nommée, ny les causes pourquoy, k l'advenant de 200 Livres par mois à commencer doiz le 1<sup>er</sup> janvier 1621, le tout pour affaires secretz » (f° 468, verso) ; — 215 Livres au même « déUvrées comptant k certaine personne, laquelle Leursdites Altèzes ne veulent pour certaines raisons estre nommée » (folio 469, verso) ; — 600 Livres au même « furnies à messire René de Rahei, seigneur de Rouchines, pour une chaisne d'or dont Leursdites Altèzes, luy avjient fait présent » (f° 470, verso) : — 78 Livres, 16 sols au même, « furnies et déUvrées à Jehan de Montfort, fourrier de la Chambre de Leurs Altèzes, pour les empUer en une médaiUe d'or aux effigies et armes de Leurs Altèzes dont iceUes avoient gratifié le susdit seigneur de Rouchines pour la mettre à l'avant dicte chaisne d'or » (f° 471, recto) ; — 250 Livres au même « furnies k Egidio Cunio, maistre des musiciens de son Altèze le prince de Liège, pour une chaisne d'or dont Leurs dictes Altèzes luy avoient fait présent » (f° 471, verso) : — 33Livres, 12 sols au même, « furnies en mains de Ericius Puteanus, conseiUer et historiographe de Leurs Altèzes, et ce, pour bonnes considérations dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (f° 474, recto) ; — 224 Livres, 14 sols au même, dont 125 Livres « au musicien du Roy de Pologne pour livres de musique qu'U avoit présentés à Leurs Altèzes » (f° 474, recto) ; — 2,221 livres, 5 sols au même « payées k Guillaume de Bie, greffier des finances de Sa Majesté, pour aulcunes affaire secretz concernans le service de Sadite Ma-gesté dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (f° 475, recto) ; — 400 livres à demoiselle

---

(123) Il s'agit des condoléances à faire parvenir au nouveau grand duc Ferdinand II de Médicis, à l'occasion de la mort de son père, Côme II, décédé le 28 février 1621 (1620, suivant le style florentin).

Anne Bourgeois, veuve de feu Michel Boot, en son vivant échevin de la ville d'Aubers, « pour le prix de certaine paincture représentant un *Ecce Homo* que Leurs dictes Altèzes avoient fait achapter d'elle et avoit esté délivré au contentement de Leurs dictes Altèzes » (f° 478, recto) ; — 1,066 Livres, 6 sols à Turckelsteyn, fondeur en métal, Etienne van Schorre, sculpteur et Pierre-Paul Rubens, peintre « pour avoir Uvré et gecté une platine de cuyvre pour engraver en iceUe les obUgations que les Pères Carmélites au désert au bois de Morlawe-lez-Namur, ont pour la fondation de Leurs Altèzes, pesante ladite platine 343 Livres a 15 sols la Uvre ; et avoir jecté encoire une petite platine en cuyvre pesant 21 livres au prix susdit ; item, 263 Livres, 6 sols audit Estevan van Schorrerpour avoir couppé et engrave les susdites obligations contenant 3,224 lettres, une partie à 3 solz et les aultres à deux solz la lettre, et avoir taiUé aussi les armes de Leurs Altèzes et de l'ordre desdits CarmÉutes et les restans 530 Livres audit painctre Pierre-Paul Rubens, pour avoir painct le tableau du grand aultel de ladite égUse représentant Monsieur St Joseph (124) » (f° 478, recto) ;—1,000 Livres à Octavio van Veen(125),« pour avoir painct deux tables pour mectre à l'hermitaige des Pères Carmélites prez Namur, représentant les personnes de Leurs Altèzes en forme de Hérémistes » (f° 479 , recto) ; — 119 Livres à François Cahrwaert, graveur des sceaux de Sa Majesté, « pour avoir taiUé ung grand cachet d'achier, gravé aux armoiries de la Sérénissime Infante, pour ung aultre petit cachet secret gravé en argent et pour l'achier et manchette en bois d'ebène, lesquelz trois cachetz sont par ledit François Cahrwaert Uvrés au secrétaire Swaren » (f° 482, verso) ; — 8,848 livres à Jean Raes, maître tapissier en la viUe de Bruxelles, « pour la parpaye de 13,272 Livres à quoy montoit l'achat de 15 pièces de tapisserie representons les Actes des Douze Apostres pour servir en l'église des religieuses descalcées contenans 822 aulnes et demy au pris de 16 livres l'aulne » (f° 483, recto) ; —100 livres à Martin Le Bourgeois, « en subvention des fraiz à faire pour mectre en lumière les trois généalogies qu'U avoit emprins de faire pour Sa Majesté » (f° 487, recto) ; — 103 livres , 5 sols à Barbara van Mansdale, veuve de feu CornUle SpiUers, en son vivant concierge de la feuUlée de Leurs Altesses à Bruxelles « pour avoir nourri doiz le premier de Janvier 1621 jusques le dernier d'apvril ensuivant audit an, trois grands corbaultx d'Inde et les rossignols canariens et aultres petits oyseaulx estans en la Chambre de Son Altèze et en ladicte feuUlée » (f° 487, verso) ; 3,460 livres à Guillaume Robertssoone, Jean Ver-bruggen, Nicolas Teers et Jean Seurtens, tous fauconniers, pour 16

tiercelets d'autour, 6 émériUons, un épervier, un gerfaut blanc, 18 gerfauts *sors* de Norwège, 16 faucons de Campine, un tiercelet faucon, 7 hagdards d'Islande, envoyés à l'Empereur Ferdinand, au roi d'Espagne, au duc Lorraine ou retenus pour le service de la fauconnerie de Leurs Altesses (f° 490, recto).

B. 2914 (Portefeuille.) —13 pièces, parchemin, 12 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1621. — Mandements des gens des finances : ordonnant au receveur de la ville de Tournai de payer à Jean Hovynes, receveur général des domaines et aides de Tournai et Tournésis, la somme de 500 livres ;— des gens des comptes prescrivant de mettre en location les terres du parc de Hesdin ; pièces relatives à cette location. — Arrêt du ConseU de MaUnes dans le procès entre le3 mayeur et échevins de St-Omer et Pasquier Bosquel d'Arras, fermier du péage de Bapaume. — Ordonnance des gens des finances prescrivant au receveur de Bouchain de payer à Georges de Bavay, prêtre, chapelain de Bouchain, les deux messes qu'U célèbre chaque semaine et qui ont été fondées « par feu de glorieuse mémoire GuUlauume, duc de Bavière, comte de Hainaut, qui trépassa audit Bouchain l'an 1417. » — Arrêt du Conseil privé du Roi défendant au vicomte d'Hau-bourdin d'accorder des grâces et rémissions dansTéten-due de sa vicomte. — Constitutions de rentes sur les villes de Lille et Cambrai.

B. 2915. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin,4 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1621. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par les Archiducs : faisant remise aux gouverneurs, échevins et conseil de la ville de Malines d'une somme de 1,100 livres sur

(124) Ce tableau ne figure pas dans le catalogue des oeuvres de Rubens.

(125) Voir pour ce peintre la note de la page 86

leur contribution dans les aides, sur leur requête contenant « qu'en toutes occurrences ils se seroient monstrez très affectionnez et très promptz à nostre service, etc. » ; — par les gens des comptes accordant aux doyen et chapitre de la cathédrale St-Pierre à Aire, le droit de lover 400 florins sur les octrois de la ville pour les employer « à élever le clocher de l'église et en après mettre un guet sur iceluy à la sûreté de la ville » ; — autorisant les P. Récollets d'Estaires à tirer pour la construction de leur couvent des matériaux d'une ancienne chaussée allant d'Estaires à Sud-Berquin, ayant la longueur d'une petite lieue, « laquelle puis très longues années seroit gastée et rompue en aucuns endroitz, sans nulle apparence, mais riens d'entier, ny proprement commode pour y povoir charier, conséquemment inutile et mesmes causant beaucoup d'incommoditez aux chartiers, voituriers et ceulx qui y ont à passer à cheval, etc. » ; — accordant à maître Jean Framery, prêtre chapelain de la chapelle de Leurs Altesses en la Salle de leur ville d'Aire, la somme de 120 florins pour l'acquisition d'ornements destinés à ladite chapelle ;— confirmant sous certaines conditions l'acquisition que les Pères Jésuites ont faite des Sœurs et religieuses de Gosnay, d'un terrain de 10 pieds de longueur.

B. 2916. (Portefeuille.) — 4pièces, parchemin, 18 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1621. — Attestations par : les mayeur et échevins d'Ath au sujet du nombre de personnes trouvées au mois d'août 1620 en état de payer le droit de gavre ; — diverses personnes au sujet de la suppression d'un sentier allant de Fromelles à Armentières ; — les gens de la Chambre des Comptes au sujet de la ferme de *l'avoir passant* dépendant du domaine de Lille et qui consiste en un droit d'un patar levé « sur chaque chariot chargé sortant de la ville depuis la veille de Notre-Dame de mi-août jusqu'au jour de la Ste-Croix, 14 septembre » ; — Antoine Molle, mayeur, et Gaspard Rombaulx, prêtre et chapelain de Sebourg, certifiant qu'ils ont été présents à la prédication du P. Trigault de la Société de Jésus, à Valenciennes « preschant à la chapelle qui est en dehors dudit Sebourg, lieu ordinaire et accoustumé où se fait la prédication, le jour de la procession de Monsieur St-Druon, le mardi deuxiesme feste de la Pentecoste du présent 1621, à laquelle estoient assistans et auditeurs grand nombre et affluence de peuple de toutes parts ; duquel

prédicateur, ledit déposant a ouy et entendu sur la fin de ladite prédication que Messieurs du chapitre de Cambray n'avoit aucun droit aux oblations de St-Druon et que jamais n'avoient rien heu ; adjoustant que l'on s'abusoit du viel troncq et que là ne se devoient mettre les oblations du peuple, mais bien à un grand troncq nouvellement posé par ordonnance de Mgr Illustrissime dudit Cambray, disant qu'iceluy estoit le vray troncq de St-Druon et non aultre, auquel seul se devoient mestre lesdits oblations ; déclarant en oultre ledit déposant que le prélat de St-Jean et le doyen de chrétienté de Valenciennes sont venuz illecq et ont lait ouverture dudit grand troncq et thiré hors tout ce qui estoient deans d'or et d'argent sans de ce en faire compte, ny appelle personne ayant charge au gouvernement de l'église, ayans mesme iceulx faict deffense aux pasteur, chapelains et aultres de ne toucher au vieil troncq sans leur advertence, voire menacé et esté prest d'abatre et mestre jus ledict vieil troncq attaché au tableau de Mgr St-Druon, etc. » ; — Jacques Pynssar van der Aa, châtelain et receveur de la terre d'Agimont, au sujet de la mise en adjudication pour un an des « francqz Woyens. » — Adjudication du droit de moutonnage au village d'Artres. — Etat des droits seigneuriaux perçus par le receveur d'Aire. — Certificat de remise du petit ponton fait par Jean Pincemaille au sieur Hugon, fermier du passage de la rivière de la Meuse à Agimont. — Attestation au sujet de l'apprentissage d'Andrieu Ledain comme tailleur.—États des exploits des sergents du bailliage de Hainaut. — Idem, de la recette du tonlieu de Bapaume. — Extrait « du cop des espèces reçues en l'espier de Gand ». — État des bourgeois de Hargnyes, des jous et couples de bœufs qui y ont été trouvés ». — Idem, des bourgeois de « Jambugre et d'Agimont ». — Taxation par Pierre Peckius, chancelier de Brabant et Corneille Wytbliet, greffier du Conseil de leurs Altesses, des frais et dépenses faits dans le procès intenté contre le bourgmestre de Maestricht et le seigneur van Hansbroeck.

B. 2917. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin, 3 pièces, papier, 1 sceau.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1621. — Lettres de commission octroyées par Philippe IV, roi d'Espagne,

accordant à messire Louis-François Verreycken, chevalier, seigneur du Sart, audancier, premier secrétaire et trésorier des chartes du Conseil d'État, les charges de trésorier de l'ordre de la Toison d'Or et de conseiller du Conseil de guerre, occupées par Louis Verreycken, chevalier, seigneur de Hasmes ;—idem, nommant Christophe Dufour, prévôt de la ville d'Yvoix ; — par les gens des finances accordant un supplément de gages de dix florins à Antoine de Raulx, procureur fiscal du bailliage de Bapaume ; — par les gouverneurs et gens du Conseil d'Artois chargeant des huissiers de faire des exploits ; — par Alexandre de Croy, prince d'Arenberg, nommant Jules Malbaux, receveur de ses bois et biens ; — par Louis, comte d'Egmont, nommant greffier des terres et seigneuries d'Armentières, Erquinghem etc., Jacques Herts.

B. 2918. (Portefeuille.) — 37 pièces, parchemin, 7 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1621.** — Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des sommes qu'il a reçues des receveurs particuliers ; — les préfets et assistants de la sodalité ou confrérie des Artois convertis à l'Église catholique dans la ville de Cologne, de la somme de 100 livres, reçue d'Ambroise van Oncle ; — Jean de Seur et Marie de Putye, sa veuve, commis à la recette de l'Épargne, des sommes reçues de Henri Henedouche et Nicolas de Maubus, receveurs des droits seigneuriaux de Lens ; — le sieur de Heyst, receveur du tonneau de Flandre, des sommes reçues de Jacques Van der Walle, collecteur du tonneau et de la vague (poids) de Dunkerque ; — Charles de Vignacourt, Antoine Denis, Jean de Verloing, Philippe Corneille, Pierre Briarde, conseillers au Conseil d'Artois et par des sergents à cheval de la gouvernance d'Arras, de leurs gages ; — les sieurs Dufosse et Morel, curés de Seclin, des rentes dues à la cure de Seclin ; — Jeanne Fouquier, prieuse du couvent de La Thieuiloye-lez-Arras, de la somme de 338 livres, 3 sols, pour une année de rente sur le domaine d'Arras.

B. 2919. (Registre.) — In-folio, 532 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1622.** — « Compte huitiesme d'Ambroise van Oncle, conseiller et receveur général des finances du Roy, de la despence et recepte par luy faite à cause de son estat et office de receveur général desdites finances, etc. ». — Les recettes s'élèvent à la somme de 2,089,755 livres, 12 sols, 2 deniers tournois ; les dépenses à ceUe de 2,188,541 Livres, 18 sols, même monnaie. — Les principaux articles sont les suivants : 25,818 Livres, 12 sols, 8 deniers à Godefroy Hagen, receveur de l'artillerie du Roy (folio 245, recto) ; — 638,973 livres, 17 sols, 1 denier à Antoine Rovelasca, trésorier et maître de la Chambre de son Altesse (folio 258,

recto) ; — 125 Livres à Gérard Villers, « docteur et professeur de la médecine en l'Université de Louvain, pour demie année de sa pension » (folio 322, verso) ; — 150 livres à sire Aubert Le Myre, licencié en théologie, protonotaire apostolique, chapelain de l'Oratoire et curé de l'hôtel de Son Altesse, qui lui sont dues « de gages par chacun an pour la charge qu'il a de visiter toutes sortes de livres qui doresnavant seront imprimez es pays de l'obéissance de Sa Majesté pour reconnoistre s'ilz ne contiennent chose en préjudice de Testât et souveraineté de Sadite Majesté » (folio 227, recto) ; — 1,000 Livres à Pierre-Paul Rubens, peintre de l'hôtel de Son Altesse, pour deux années de ses gages, commencées le 23 septembre 1620 et fini le 20 septembre 1622 (Mo 358, recto) ; — 5,000 livres au comte de Cantecroix, chevalier de la Toison d'Or pour le voyage qu'il aUait faire vers Sa Majesté Impériale, « pour congratuler à icelle le bon succès de son mariage (126) » (folio 376, recto) ; — 250 Livres à révérend père Bernard de MontgaiUard, abbé d'Orval, « par forme de don et adjuda de costa une fois pour les droitz que luy pourroient compéter pour le paiement de la chaire à laquelle il avoit récité l'oraison et la pompe funèbre de feu TArchiducq Albert (que Dieu ait en garde), mesmes pour subvenir aux fraiz de l'impression de ladite oraison (127)» (folio 402, recto) ; — 1,025 livres à Guillaume Robertssens, fauconnier de Son Altesse, « tant pour l'achat par luy fait de quelques oyseaulx que Son Altèze at envoyés à Sa Majesté Impériale, que pour le port d'iceulx, sy comme 2 gerfaults sors de Norwège,

(126) L'empereur Ferdinand II, veuf de Marie-Anne de Bavière, épousa en secondes noces, en 1622, Éléonore, fille de Vincent 1<sup>er</sup>, duc de Mantoue.

(127) Oraison funèbre de l'archiduc Albert ; Bruxelles, 1622, in-4°.

1 faucon sor, un faucon hagar d'une mue et 8 douzaines de paires de sonnetes etc. » (folio 481, verso) ; — 200 livres à Arnoult Floris van Langeren, sphérografe de Sa Majesté « pour une carte figurative par luy faicte du pays et comté de Bourgogne » (folio 481, verso) ; — 3,000 livres à Robert Noie, tailleur d'images, « en tant moins de 13,310 livres à quoy reviennent les prix des parties par luy à livrer en l'église de Notre-Dame de Montaigu, en suite de deux accordz faictz et arrestez avec luy par l'architecte Wenzel Cowerger et par son Altèze et les seigneurs des finances, agrgré le 14<sup>e</sup> d'apvril 1622, assavoir 7,220 livres pour la livraison de l'ornement de la peinture du grand autel d'icelle église selon le modèle de pierre par luy fait ej monstre à Sadite Altèze » (folio 488, recto) ; — 1,878 livres, 10 sols, à Melchior de Spinosa, faisant l'office de veador général de l'exercito de Sa Majesté, « à luy deues tant à cause d'une tapisserie des Actes des Douze Apôtres que don Rodrigo Calderon (128) at eu charge de faire par deçà que pour les frais et despens nécessaires pour le transport de ladite tapisserie vers l'Espagne » (folio 499, recto) ; — 600 livres au receveur général, « payées et furnies à certaine personne que Son Altèze ne désire, pour certaines raisons, estre nommée » (folio 501, recto) ; — 175 livres à Jean-Maurice Tissot, pour des vacations et devoirs extraordinaires (folio 507, recto) ; — 871 livres, 17 sols à Christophe Myterhoffer, prévôt des mines de l'Archiduc Leopold, que Son Altesse avait fait venir par deçà avec quelques-uns de ses gens pour visiter quelques mines (folio 507, recto) ; — 141 livres, 3 sols à Léonard Dubois, « général à la visite des chemins du pays de Bourgogne » (folio 508, recto) ; — 12,619 livres, 15 sols, 6 deniers au receveur général des finances, « à quoy reviennent les fraiz et despens des habitz de deuil et funérailles tenuz et célébrez en la chappelle de la Court à Bruxelles les 21 et 22<sup>e</sup> de may 1621 pour et à cause du trespas de feu de heureuse mémoire don Philippe de Castille, troiziesme du nom, Roy des Es-paignes (129) » (folio 509, recto) ; — 40,118 livres, 15 sols, 6 deniers au même « à quoy reviennent les habits de deuil distribués à ceulx de l'hostel de Son Altèze Sérénissime a cause du trespas de feu l'Archiduc Albert, trespasé le 13<sup>e</sup> de juUlet 1621 » (folio 509, verso) ; — 10,729 Livres, 4 sols, 4 deniers au même « baiUées et déUvrées à diverses fois à Jacques Franc-quart, architecte pour semblable somme a quoy reviennent les fraiz et despens engendrez à cause de la construction de la chappeUe ardente ayant esté dressée en l'église de Ste-Gudule en la ville de Bruxelles et aussy du chariot de triomphe,

(128) D. Rodrigue Calderon, aventurier espagnol, né à Anvers d'un soldat de Yalladolid et d'une flamande nommée Maro Sandelen, devint le favori du duc de Lerme, fut entraîné dans sa chute, condamné à mort et exécuté le 21 décembre 1621.

(129) Philippe III mourut le 31 mars 1621.

représentant les libéraUtez et munificencesdefeu l'Archiducq Albert d'Austrice, ducq de Brabant, etc. ayans servi au jour des pompes funèbres et enterrement de Sadite Altèze l'Archiducq (130) » (folio 510 recto) : — 500 Livres au même, délivrées, par ordre de Son Altesse, à certaine personne « que IceUe ne désire pour certaines raisons estre nommée, pour les empUer en certains affaires secretz à l'advenant de 200 livres par mois, et ce, pour les mois de juillet, aougst et septembre 1622 » (folio 516, recto) ; — 25 Livres au même, « pour semblable somme payée à certaine personne dont n'est besoin faire plus ample déclaration » (idem) ; — 1,500 livres au comte de Can-tecroix, « pour le deffroyement fait en sa maison de don Carlos d'Austrice (131) durant l'espace de six sep-maines » (folio 516, verso) ; — 700 Livres à Jacques Francquart, peintre de Son Altesse « pour semblable somme tauxiée et accordée pour les sept mois qu'il avoit esté occupé à faire faire le chariot de libéraUté et la chappeUe ardente aux funérailles de feu l'Archiducq Albert (que Dieu ait en gloire) » (foho 521, recto) ; — etc.

B. 2920. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 5 pièces, papier, 1 sceau.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1662. — Mandement de l'Archiduchesse IsabeUe-Claire-Eugénie au sujet de la

(130) Jacques Francquart publia un récit illustré des funérailles de l'Archiduc Albert, sous le titre de : « Pompa funebris optimi potentissimique principiB Alberti Pii, archiducis Austrice, ducis Burgundiae, Brab., etc., veris imaginibus expressa a Jacobo Francquart, archit. reg. — Ejusdem principiB morientis vita, scriptore E. Puteano, consil. et historiogr. reg. Bruxellæ, 1623. 1 vol. in-4° oblong. » (Latin, français, espagnol et flamand).

(131) Charles d'Autriche, grand maître de l'Ordre Teutonique gouverneur du Portugal, mort à Madrid le 28 décembre 1624.

perception des impôts dans les domaines du plat pays. — Ordonnance du grand bailli de Hesdin touchant les fortifications et l'agrandissement de la dite ville. — Sentence du Grand Conseil de Mons accordant à rencontre des mayeur et échevins d'Ayneries, l'exemption du logement des gens de guerre en faveur de l'abbaye dudit heu. — Sentence du bailliage de Tournai et Tournésis adjugeant la seigneurie de Mortagne à Jeanne de Ligne, douairière d'Escaubecques, contre messire Otto-Ernest de Briaumont, seigneur de Froiture. — Mandements : des gens des finances prescrivant aux gens des comptes de Lille de passer et allouer en la dépense des comptes du receveur d'Aire la somme de 400 florins procédant de la vente d'une maison par les P. Capucins d'Aire pour la construction de leur couvent ; — des gens des comptes ordonnant à Guillaume Dubois, greffier commis au paiement des nécessités de la Chambre des Comptes, de payer les sommes dues pour leurs gages aux présidents et auditeurs de ladite Chambre. — Constitutions de rentes sur les domaines et villes de Valenciennes, Tournai et Tournésis, sur les villes de Cambrai et de Lille.

B. 2921. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 2 pièces, papier, 2 sceaux.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1622. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi d'Espagne Philippe IV : accordant aux canoniers d'Aire trois lots de vin à prendre chaque dimanche ; — continuant au capitaine Scipion, fourrier de la maison de l'archiduchesse Isabelle, la pension de 150 florins par an qui lui avait été donnée ; — défalquant du compte de Jean Hovius, la somme de 850 livres dont il lui est fait remise ; — acceptant en paiement différentes rentes offertes par Jean Lencquesaing, receveur du domaine de Baudour, pour solder le reliquat de son compte ; — accordant remise des trois quarts des droits seigneuriaux dus par messire Claude Dongnies pour la vente de la terre et seigneurie d'Hondschoote ; — idem, d'un tiers des droits seigneuriaux dus par Adrien de Melun pour l'achat d'une  *censé*  près de la ville d'Aire, appelée Famières ; — idem, de la somme de 450 florins, montant des droits seigneuriaux dus par les P. Jésuites de Douai pour la donation de la moitié de ses biens qui leur a été faite par Gilles de Sainte-Aldegonde, religieux de la compagnie de Jésus ; — idem, des droits seigneuriaux dus par

l'abbaye St-Lambert de Liessies pour l'acquisition d'une rente annuelle de 200 florins hypothéquée sur la terre d'Avesnes.

B. 2922. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 15 pièces, papier, 1 sceau.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1622. — « Information tenue devant les mayeur et échevins de Basuel sur l'accusation de sorcellerie portée contre Marie Lavechin, veuve de Jean de Vaulx ». (le principal chef d'accusation était d'avoir par ses maléfices fait mourir plusieurs personnes, entre autres son mari). — « Liste des gens nobles tenus exempts du droit de nouvel acquêt ». — Bordereau du compte du domaine de Braine-le-Comte et Naste. — Attestation des mayeur, échevins et manants de Marbaix déclarant qu'ils sont obligés de faire moudre leurs grains à l'un des moulins de Tanières ou Maroilles, érigé ou à ériger par le seigneur de Maroilles. — Inventaire des papiers concernant la seigneurie de Jeulaing trouvés dans la maison mortuaire de Pierre Le Boucq par le receveur de la Salle de Valenciennes. — Adjudication du droit de  *Longhuet du rivage de Béthune* . — Etat des biens et revenus appartenant à la ville de Béthune. — Etat des débours faits par Josse Brugneau, receveur du droit des francs fiefs au quartier de Tournai et Tournésis. — Etat du bois employé pour le comble et plate-forme de la maison du curé de Frévelers. — Etat \* du cop des grains de l'espier de Lille ». — Etat des salaires dus à Germain de Le Tombe, sergent de la gouvernance de Lille. — Etat des deniers reçus de Jacques van der Linden, par le receveur général des tonlieux de Flandre. — Extrait du compte du grand bailliage de Hainaut. — Etat dressé par la veuve d'AUard de Brauwère pour l'audition de son compte du domaine de St-Omer. — Etat des exploits faits par Jean Hériques, sergent de la cour de Mons. — Attestation par des maîtres tailleurs de Lille au sujet de l'apprentissage de Jacques Goeuchin, natif de Douai.

B.2923. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin, 7 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1622. — Lettres de commissions octroyées par les gens des comptes de

Lille . à Gabriel de Bassecourt, bailli d'Orchies, de saisir la seigneurie de Le Loire, sur sa requête représentant que « messire Jean, sire du Quesnoy, auroit purement et simplement donné par don d'entre-vifs absolu et irrévocable à Adrien-Ferdinand de Carden-hove, écuyer, sieur de Luysbeck, son neveu du côté maternel, la terre et seigneurie dudit Loire, ses ap-pendances et dépendances, tenues de Leurs Altesses Sérénissimes à cause de leur motte et châtel d'Orchies », sans payer les droits fiscaux dus pour cette donation etc. ; — au premier huissier requis d'exécuter les retardataires à payer le montant des sommes dues sur les fermes de la prévôté *Le Comble* ; — par le roi d'Espagne, l'archiduchesse Isabelle, les gouverneurs et gens du Conseils d'Artois, à des huissiers et sergents d'armes de faire des exploits.

B. 2924. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin, 14 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1622.— Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances, des sommes versées par les receveurs particuliers ; — le sieur De Douay, receveur de la châtelanie de Lille, des rentes héritières reçues des fermiers et autres débiteurs de la dite châtelanie ; — le receveur du chapitre St-Piat de Seclin des rentes reçues du châtelain de Lille ; — Adrien Denis, maître charpentier, Jean Du Guespré, conseiller au conseil d'Artois, Lambert Piat, collecteur du vinage de Givet, de leurs gages et salaires. — Remboursement de rentes par la ville de Cambrai.

B. 2925. (Registre.) — In-folio, 556 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1623. — « Compte nœufiesme d'Ambroise van Oncle, conseiller et recepveur général des finances du Roy, de la despence et recepte par luy faicte à cause de son estât et office, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de : 2,544,369 livres, 12 sols, 2 deniers tournois : les dépenses à cella de : 2,507,573 livres-, 2 sols, 3 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 33,567 Livres, 15 sols à Godefroy Haeghen, receveur de l'artiUerie (folio 222, verso) ; — 614,795 livres, 2 sols, 6 deniers à à Antoine Rovelasca, trésorier et maître de la Chambre de Son Altesse Sérénissime (folio 217, verso) ; — 1000 livres à sire Philippe Rovenius, archevêque de PhUip-pense, vicaire apostolique aux Provinces-Unies et réduites (folio 282, recto) ; — 600 Livres à Jacques Franc-quart, architecte et ingénieur du Roi, pour ses gages d'une année (folio 291, verso) ; —500 livres à Ericius Puteanus, « chroniste et historiographe de SaMajesté», pour ses gages d'une demi-année (folio 331, recto) ; — 250 livres à messire Jean Grivel, conseUler et maître aux requêtes ordinaires du privé

Conseil, à bon compte de ses vacations au voyage et séjour qu'il alloit faire en Bourgoigne pour la convocation des Estatz Ulecq » (folio 361, recto) ;— 600 livres à « messire Guillaume Tirco, évêque Corragense et Sluavense, pour faire son voyage vers Irlande » (folio 404, recto) ; — 250 livres à plusieurs « désolées et affligées femmes et aucuns soldats de la garnison de Gravelinges, par forme d'aulmosne une fois, pour subvenir à leurs urgentes nécessitez » (folio416, verso) ; — 1,000 livres à l'ingénieur Jacques Francquard, « accordées en don et adjuda de costa une fois » (folio 411, verso) ; — 87 livres, 10 sols « aux palivres Clairisses de PoUgny on Bourgogne pour Dieu et en aulmosne une fois » (folio 426, verso) ; — 300livres à Michel Coignet, maître mathématicien et ingénieur, (folio 432, verso) ; — 300 livres au docteur Valerius Andrea (132), en don et adjuda de costa une fois (folio 435, verso) ; —906 livres à Michel d'Olivares, « dispensier major de l'hôtel de Son Altèze, pour les fraiz des tapisseries que Son Altèze a envoyées au comte d'Olivares en Espagne » (folio 499, verso) ; — 600 Livres au même « à quoy montent les tapisseries que SaMajesté at fait présent audit comte d'OUvarès », (folio 500, verso), — 600 livres, au receveur général des finances, « payées et furnies à certaine personne que Son Altèze pour certaines bonnes considérations ne désire estre nommée, pour emplier en certaines affaires secretz, à l'advenant de 200 livres par mois » (folio 500, verso) ; — 100 livres au même, « payées et furnies comptant à la comtesse de Gamalerie ayant esté nommée pour tenir à baptesme au nom de Sa Majesté, l'enfant du comte d'Augel » (folio 503, verso) ; —125 livres à Philippe Taine, ingénieur, « pour certaines cartes figuratives qu'il avoit faictes par ordre de Son Altèze » (folio 505, recto) ; — 300 livres à Jean

---

(132) Probablement André ou Andréas, médecin espagnol, auteur de l'ouvrage : « Practical Gotholanorum pro curandis humani corporis morbis, Barcelone, 1678, in-f<sup>o</sup>. »

Browsers, maître particulier de la monnaie à Dôle, en Bourgogne, « pour se transporter avec sa famille et ménage pour Boui goigne, oultre et pardessus les fraiz de la poste » (folio 509, recto) ; — 6,607 livres, 17 sols, 3 deniers au même, « et ce pour icelle somme employer au paiement des parties livrées par divers marchands au traitement des cinq banquetz faitz en la court de "Sadite Majesté, auxEstats et députés des Provinces des Pays-Bas qui ont preste le serment à SaMajesté au mois de mars 1623, pour le payement de livraison de poisson tant de mer que eaux douce, heure, sucre, toute la pâtisserie, verdure, pottageries, limons, oranges, louage de meuble, pour la lavandière des linges, sallaire des serviteurs, pain blanc, confitures et fruitz douces, parmesan, vins et aultres minuitez nécessaires auxdits festins » (folio 521, verso) ; — 532 livres au même, « pour semblable somme que, par charge de Son Altèze, il at payé et furny comme s'ensuyt, assavoir : 300 livres à Guillaume Van den Abele, boulen-gier, pour avoir livré 2000 pains blancqz à 3 solz chas-cun, distribuez par charge de la Sérénissime Infante aux palivres des paroisses de Ste-Gudule et St-Jacques à Cauberghes, le jour de l'anniversaire de feu l'Archi-ducq Albert, que Dieu ait en gloire, célébré en la chapelle de la court audit Bruxelles et audit Ste-Gudule le XIII<sup>e</sup> jour de juillet 1622 et les restans 232 livres a sire Philibert de Mol, prebstre, chantre et chanoine de ladite église de Ste-Gudule, si comme 175 livres furnies à la clergie d'icelle, à divers prebstres séculiers et les religieux ayant diet et célébré en ladite église ledit iour de funérailles jusqu'à 350 messes ; item, 12 livres pour le vin et pain y consommé et 40 livres pour la baye et taffe blancq emplie pour couvrir aucuns autels de deuil au jour dudit anniversaire ayant esté tenduz ou temps des funérailles estant excurciz à cause de ladite chapelle ardente dressée en ladite église de Ste-Gudule, etc. \* (folio 521, verso) ; — 3,721 livres à Robert Noie, tailleur d'images, « en tant moins des 4,220 Livres qui luy restent dues pour parfaire 7,220 Livres pour avoir fait et livré l'ornement de pierres que sera la casse de la paincture du grand autel de l'église Notre-Dame de Montaigu selon le modèle lors monstre à Son Altèze à l'acceptation dudit ouvrage » (folio 524, recto) ; — 104,629 Livres au receveur général « à quoy reviennent les habits de dœuU distribuez aux seigneurs des Conseils d'Etat et Finances et à divers officiers de Sa Majesté à cause du trespas de feu l'Archiducq Albert, etc. » (folio 525, recto) ; — 132 livres à Jean Mouton, « pour l'achat

par lui fait de plusieurs *tallepans* par ordre de Son Altèze et miz es mains du conseiller Boisschot, baron de Zaventhom » (folio 532, recto) ; — 250 livres à Hans van Dessel, Ghisbrecht Beeven et Sampson Tecus, fauconniers, pour le port d'oiseaux envoyés à Sa Majesté Impériale, au roi très-chrestien de France et au duc de Lorraine (folio 526, recto) ; — 317 livres, 2 sols à Antoine de La Barre, brodeur, et Jean de Witteler, « si comme pour avoir broddé et U-vré une bourse pour Madame la Sérénissime Infante sur du toilette d'argent, grise remplie de cantilles avecq leurs boutons et cordon d'armoisín grise ; item, pour avoir brodé trois bourses sur du velour violet cordonnées et cantUlées d'or, doublées d'armoisín violet ; item, pour avoir broddé 15 aultres bourses sur du velour violet, cordonnées de cordons d'or et pour 12 douzaines de bourses de chamois, etc. » (folio 540, recto), — 2,074 livres, 13 sols, 6 deniers à Jeande Elorry Sylva, garde-joyaux de Son Altesse, « à quoy monte l'achat par lui fait des toUles de HoUande et aultres que Sa Majesté at ordonné estre fait pour les provisions de la Sérénissime Infante » (folio 542, recto).

B. 2926. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin, 5 pièces, papier, 1 sceau.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1623**. — Mandements : de l'archiduchesse Isabelle prescrivant de faire publier à la gouvernance de Lille une ordonnance du roi Philippe IV sur le fait des mariages clandestins ; du roi d'Espagne Philippe IV ordonnant aux gens des finances de faire transférer la pension de 8,000 ducats allouée à la dame Marguerite de Raust sur les domaines et finances du Roi ; — de passer au compte du receveur général des finances la somme de 200 Livres payée à Liévin Toucoïn ; — idem, au compte de Pierre de Longcourtil, receveur du grand bailliage de Hainaut, la somme de 324,059 livres, pour les droits seigneuriaux dus à l'occasion de la vente des terres de Beaumont, Chimai, etc., par le prince de Chimai ; — des gens des comptes prescrivant à Jacques de Them-sick, receveur des aides de Lille, Douai et Orchies, de payer à AchiUe Paladin, la somme de 100 livres pour le payement des travaux du château de Lille. — Sentence du conseil d'Artois déclarant la dame Isabeau Larse, veuve de Romain Tidelay et ses enfants, non recevantes dans leurs prétentions sur les dîmes de



Beaulencourt contre les abbés de Blangy. — Règlement pour les bois de Tournehem. — Ordonnance des président, lieutenant et élus de l'élection de Doullens portant que les lettres patentes du 25 août 1622 concernant la décharge d'impôts accordée à la ville de Montreuil, seront enregistrées. — Ordonnance des gens des finances prescrivant à Simon De La Croix, commis au rachat des rentes dues sur les assennes de Valenciennes de fournir aux prélats de Saint-Jean et de Vicogne et massards de la ville de Valenciennes les derniers capitaux de la rente de 20 livres appartenant au séminaire de ladite ville. — Constitutions de rentes sur les villes de Cambrai et de Lille.

B. 2927. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.  
1 miniature,

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1623. — Lettres de noblesse octroyées par le roi d'Espagne Philippe IV, à Daniel Godin, seigneur de Beau vois, sur sa requête représentant que ses « ancêtres auroyent servy en divers estatz et charges passez 200 ans à noz prédécesseurs, ducqz de Brabant et contes de Haynaut, et en particulier son père en celle de lieutenant de nostre ville de Vallenchiennes, lequel à cause des troubles se seroit retiré à nostre ville de Cambrai, et esté illecq honoré par le roy Philippe second, de glorieuse mémoire, nostre très honoré seigneur et ayeul, du magistrat, qu'il seroit trespasé en actuel service, et que le remonstrant dès 22 ans en çà à diverses fois auroit esté emplier audit magistrat, où il se seroit fidèlement comporté et acquitté, pardessus autres services rendus à nous et à nos dis prédécesseurs en plusieurs occasions , avecq beaucoup d'affection à nostre service et qu'il seroit aussi d'honorable extraction et que ceulx de sa famille auroient esté continuellement employé en beaucoup de fonctions et offices publiques et se seroient alliez à familles honorables, estant aussy ledit remonstrant pourvus de moyens convenables, et que pour ces causes il se retiroit devers nous et nous sup-plieroit très-humblement que nostre bon plaisir soit l'honorer du titre et privilège de noblesse pour luy et sa postérité née et à naistre, luy accordant aussy le port des armes que les Godins, ses ancêtres auroient tous-jours portées, lesquelles armes sont : un escu de si-noble avecq une couppe *escumée* ? couverte d'or, sur le heaume la mesme couppe pour cimier, les hasche-mens de mesme métal et couleur » (miniature représentant ces armoiries au milieu de la charte oont

les lettres de la première ligne sont tracées à l'or, au vermillon et au cobalt). — Lettres du roi d'Espagne Philippe IV : accordant à la ville de Pernes l'autorisation de lever des impôts sur les vins et bières entrant en ville, pour les deniers en provenant être employés aux réparations des portes, ponts, etc ; — idem, aux Sœurs Noires de la ville d'Aire, une somme de 200 livres pour les aider à construire à côté de leur église une chapelle dédiée à Saint-Hubert, sur leur requête contenant « que depuis soixante ou septante ans, elles ont par succession de parentaige reçu audit couvent des filles professes provenans de la lignée de M. St-Hubert et encores pour l'heure il y en a une qui guesrit par la permission divine, comme ont faits les deffunctes, tous ceulx et celles qui sont morduz de chiens enragez sans en tirer aucun gaing ou prouffit » ; — confirmant les privilèges accordés aux archers d'Arras, entre autres celui de percevoir quatre lots de vin chaque dimanche ; — permettant à Pierre Le Leu, bourgeois de Cambrai, de lever des rentes sur sa maison nonobstant la prohibition qui lui en a été faite par le testament de ses parents, sur sa requête contenant « qu'ayant perdu son père dez son enfance, sa mère l'auroit eslevé sans lui faire apprendre aucun art pour gagner la vie, tellement qu'estant parvenue à l'aage viril, il se seroit trouvé chargé de plusieurs debtes qu'il auroit contractées en sa jeunesse, lesquelles sa dicte mère par son contrat de mariage auroit promis de payer, ce que toutes fois ellen'auroit fait, ains bien le rennit( ?), lequel à ceste occasion auroit vendu la plus part de ses biens, ayant depuis rencontré une femme peu mesnagère, outre qu'aparavant il auroit esté mené prisonnier à Bréda où luy auroit convenu payer deux mille florins pour sa rançon, etc » ; — accordant en faveur des religieuses du couvent de Notre-Dame de Charité à Valenciennes, amortissement pour l'acquisition d'une maison appelée l'hôtel d'Audregnes, sise sur la paroisse St-Jacques audit Valenciennes ; — idem, à messire Antoine de Hennin, évêque d'Ypres, à cause des biens donnés pour la fondation d'un collège à Douai ; — par les gens de la Chambre des Comptes à Lille, autorisant Jean Jourdain, commis à la levée des tonlieux, à percevoir un droit de passage sur le pont Verron à Saïily en Ostrevent — Requête présentée au roi par Christophe Raoult, soldat estropié, afin de pouvoir continuer à jouir d'une pension de 5 sols par jour sur l'hôpital de la ville de Lillers.

B. 2928. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 18 pièces, papier,  
1 sceau.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1623. — Attestations par : les échevins de Douai et de Cambrai au sujet de l'estimation des grains ; de Béthune, au sujet de la résidence dans cette ville d'Antoine Carlier, licencié és-droits ; — d'Arras, au sujet de l'apprentissage, comme tailleur, de Jacques Hoghuet ; — de Valenciennes, relativement à la noblesse de Claude de Hennin, écuyer, seigneur de Warlain, etc. — Pièces diverses au sujet du différend entre les *hautelisseurs* de Tournai et les *bourgeleurs* de Roubaix, entre autres la relation des troubles qui éclatèrent dans cette ville lorsque l'huissier des *hautelisseurs* de Tournai vint pour y faire des exploits, ainsi conçue : « Monsieur le Greffier, après avoir ouy exactement l'huysier et ses assistans pour en brief vous adveitir de l'affaire de Roubaix, il est que, dois l'arrivée dudit huysier, le public s'est assemblé avec bruit, tumulte, préparant pierres, cailloux, briques et rucques (mottes) de terre, «n sorte qu'enfin se sont trouvés trois à quatre cents, la pluspart ayans cousteaux à la main, et comme l'on n'a voulu désigner les maisons des esgars qu'il failloit adjourner, l'huysier a fait lecture de sa commission sur la plache , pendant quoy ledit peuple commenchoit à huer et murmurer et peu après suivre l'huysier et ses gens, jettans pierres et cailloux, les appellans bougres, leis et semblablement, mesmes les uns ayans cousteau à l'une des mains et des pierres à l'aultre, criant en bon nombre qu'ilz n'avoyent que faire du bougre Roy, hy de la bougresse Infante, ny du bougre Conseil de Malines, ny du bougre huysier, ny du bougre doyen, ni des bougres *rassaneurs deplucquin* (ramasseurs de charpie) parlans desdis assistans, et pensant aller à la maison du cousturier pour s'informer de luy ou le prendre ; l'on y a esté empeschô par ledit peuple faisant comme dessus, et l'un d'eux estant à l'entrée tenant cousteau à la main, disant audit huysier : « si tu entres, bougre, tu es un homme mort », tellement que tous sont esté constrains se sauver par la fuite, tousjours poursuivis à coups de pierres et d'injures dont l'huysier a eu un coup à la teste, et son beau-frère, luy tenant compagnie, un à l'espaule et un assistant blessé à la lèvre d'embas et trouée d'un coup de pierre, ayant eu aultres coups de baston et agité des chiens, qu'est certain que l'on pen-soit estre occis. Nous en tiendrons attestations pertinants et advertirons nostre magistrat pour schavoir en après ce que sera question de faire et en serez adver-tis. Ce

qu'attendant, sommes, Monsieur le Greffier, vos affectionnez en service. Les doyens des haultelisseurs. Toufnay, ce XXVIII<sup>e</sup> de novembre 1623. » — Compte rendu par Jean Tavernier à Jean de la Vichte, seigneur de Nieuwenhowe, des rentes appartenant à la seigneurie de Ronsin. — « Mémoire des debvoirs que l'on pourroit faire de la part de Sa Majesté touchant la seigneurie de Mortaigne, tant à la Chambre des Comptes qu'aux chartes de Hainaut et ailleurs. » — Attestations par H. Jorsand, géomètre juré, au sujet des matériaux employés aux maçonneries de la porte d'Occre à Douai, par Charles Pera et Jean Pirot ; — au sujet des provisions existant au Sas de Gand et au fort des Philippines, consistant en tonneaux de farine et en fromages du pays. — Déclaration d'Antoine de Hennin, évêque d'Ypres, certifiant qu'il a donné à Charles van Torre, licencié és-droits, résidant à Lille, les reliques suivantes provenant de celles qui avaient été rapportées de Cologne : trois parties des reliques des Onze Mille Vierges, une des martyrs de la Légion Thébaine, une de saint Hippolyte, martyr, une de saint Albin, une de sainte Agathe, vierge.

B. 2929. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1623. — Lettres de commission octroyées par le gouverneur et gens du Conseil provincial d'Artois, instituant des huissiers et sergents pour faire des exploits. — Procuracy donnée par Guillaume Dassignies, gouverneur et prévôt de Maubeuge, à Antoine Marchois, greffier de la Chambre des Comptes, pour rendre ses comptes.

B. 2930. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin, 246 pièces,  
papier.

1<sup>er</sup> janvier — 30 décembre 1623. — Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur-général des finances, aux receveurs particuliers, des sommes versées sur le montant de leurs recettes ; — Jean Le Vaseur, Antoinette de Croix, veuve de Jérôme Denne-tière, J. Le Boiteux, Jacques du Bosquiel, Frédéric de La Fosse, le chapitre de Cambrai, Le Prévost, seigneur de Basserode, Léonore de Flandres, Nicolas Lusy.M.Waignon, Philippe de Croix, Isabeau Hovinne,

Baudouin de Croix, Anne de Saint-Vaast, Parent, de Vitry, seigneur de Brancy, Robert de Douay, J. Verdier, des rentes qui leur ont été payées par Simon de Rosendael, receveur de la châtellenie de Lille et Halle de Phalempin ; — Jean Le Chire, Guillaume Persault, J. de Maulde, Mesdack, sœur Agnès Tabellion, et sœur Louise de Heylwighe, du monastère de Sainte-Agnès de Gand, des rentes qui leur ont été payées par les amodiataires des biens du roi de France au quartier de Lille ; — M. de Haynnin, seigneur du Brœucq, grand bailli de Phalempin, Martin Martinage, Nicolas du Le Heue, Etienne de Boulogne, Antoine Pallart, Jean Gille, Vincent Camus, Simon d'Attiche, sergents et forestiers du bois de Phalempin, Andrieu Herreng, officier des hautes œlives de Lille, des sommes reçues de Simon de Rosendaele, receveur de la châtellenie de Lille et des biens appartenant au roi à Phalempin, pour leurs gages ; — Antoine Paternot, garde de la basse-court du château d'Ath, Arnould Chavatte, porteur du trousseau des clefs dudit château, de leurs gages ; — Jean Balsa, officier des hautes œlives des ville et châtellenie d'Ath, pour le salaire de plusieurs exécutions, entre autres pour avoir fustigé de verges publiquement Anne de Laitem et l'avoir marquée d'une double marque, fustigé de verges en Salle, Martin Coutteau et Guillaume Lecocq pour certains larcins par eux commis, avoir mis à la question extraordinaire Corail Walscart, exécuté par la corde David Lorinnier, exécuté par l'épée Quentin Bricqueur, etc. (133).

B. 2931. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 2 pièces, 1 cahier in-8°, 16 feuillets, papier.

1<sup>er</sup> janvier—31 décembre 1624. (134).— Mandements : de l'Infante Isabelle ordonnant aux président et gens de la Chambre des Comptes, de rabattre du compte d'Ambroise van Oncle, receveur-général des finances, les sommes qu'il a payées aux officiers de l'hôtel des Archiducs réformés, dont la liste et les quittances sont jointes ; — du roi d'Espagne Philippe IV, prescrivant de passer au compte d'Ambroise van Oncle la somme de 300 livres payées à Antoine Steenwinckel, huissier du Conseil privé. — Ordonnance des chef trésorier-général et commis des finances à Frédéric de Nieu-landt, contrôleur des ouvrages du Sas de Gand, d'employer les 319 florins, 18 sols et demi, procédant des vieux fromages de Hollande vendus audit Sas de Gand et aux forts Sainte Antoine et Philippine, en achat d'autres provisions. — Constitution d'une rente de 50 Livres sur la meunerie du Franc de Bruges, en

faveur de Gaspard de La Torre.—Idem, sur la ville de Lille.

B. 2932. (Portefeuille.) — 12pièces, parchemin, 4 pièces, papier, 1 sceau.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1624. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par : le roi PhUippe IV accordant 1,000 livres à Adrien de Havre, seigneur de Rosely, capitaine d'une compagnie d'infanterie wallonne ; — idem, 250 Livres à Etienne de Cottereau, seigneur de Hederstein ; — idem, 200 Livres à GuUaume Payen ; idem, 1,000 livres à Pierre de Dicquer, *pouiller* (fournisseur de volailles) de l'hôtel des Archiducs ; — idem, 1,000 Livres à Clémence d'Asses, veuve de Henri Urvins, chanceUer du pays de Gueldre ; — idem, 500 Livres à dame Marguerite de Chalon ; — présentant à l'évêque de Tournai, Pierre van Pute, pour occuper le bénéfice - cure de l'église paroissiale Saint-Brice de Marck, près de Courtrai ; — faisant remise au prince de Chimay des droits seigneuriaux dus pour la vente de la seigneurie de SanzeUes ; — prorogeant en faveur de la ville de Cysoing l'octroi qui lui avait été accordé par les Archiducs Albert et Isabelle le 24 octobre 1618, de lever des droits sur les marchandises passant sur la chaussée de Cysoing à Valenciennes ; — accordant aux abbé et religieux de Saint-André du Câteau-Cam-brésis, amortissement pour une maison qu'ils ont acquise dans la ville de Douai, afin de leur servir de refuge en cas de guerre, et en remplacement de celle qu'ils avaient dans la rue des Foulons et qui était insuffisante ; — par les président et gens des comptes de Lille, autorisant Jacques Lœnem, brasseur à Haze-brouck, à établir un moulin auprès de sa brasserie ; — idem, Laurent Damesin, armurier à Lille, à faire une *archure* (voûte) sous la rue de la *Clef*, devant sa maison ; — idem, Nicolas van der Meersch, échevin de la

(133) Parmi ces quittances qui sont connexes et jointes ensemble, plusieurs se rapportent aux années 1616,1617,1618, 1619,1620, 1621 et 1622.

(134) Le compte de l'année 1624 manque à la collection des Archives du Nord.

ville de Menin, à ajouter à son moulin à écorce, des meules pour moudre braie à l'usage des brasseurs.

B. 2933. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 16 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier—31 décembre 1624. —État des sommes déboursées par Jacques Ramires, commis au paiement des garnisons d'Artois, Hainaut et autres lieux. — Adjudication du droit de péage de Bapaume, « qui se cueille et liève tant audit Bapalmnes, Arras, St-Omer et autres lieux et passages d'Artois où l'on est accoustumé lever ledict droit, ensemble Ypres, Gravelinges, Dunckerke et autres lieux où il a esté nouvellement estably et se lève paisiblement », avec diverses pièces relatives à cette adjudication, entre autres le tarif des droits à percevoir sur les différentes denrées et marchandises. — Attestation par les habitants d'Halluin certifiant que le fief de Le Housselle est tenu de la seigneurie de Tollenaere k Marcq-lez-Courtrai, et dépend du château de cette ville et non enclavé dans la châteltenie de Lille. — État des parties non recouvrables de la recette de Fleru. — État de la recette de l'espier de Grammont. — Extrait du compte de la recette de Béthune. — Déclaration des journées vaquées par les officiers du Grand Conseil du Roi. — Attestation par des officiers au sujet des provisions qui se trouvaient au Sas de Gand et qui ont été délivrées k des gens de guerre (pièce en espagnol).

B. 2934. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1624. — Lettres de commission délivrées : par le roi Philippe IV, instituant Ernest de Mérode, baron de Harchies, prévôt Le Comte k Valenciennes ; — autorisant les sergents de Raismes à faire toute exécution contre les maraudeurs des bois de Bruyl et Raismes. — Procuration donnée par Simon de Gorée, receveur des pays et comté de Namur, au sieur Simon, premier greffier de la Chambre des Comptes, pour rendre ses comptes devant ladite Chambre. — Nominations par les gouverneur et gens du Conseil d'Artois de sergents pour faire des exploits.

B. 2935. (Portefeuille.) — 15 pièces, parchemin, 16 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1624. — Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances, aux receveurs particuliers, des sommes versées sur leur recette ; — Toussaint de la Chapelle, lieutenant de la forêt de Mormal, des sommes reçues par lui et les autres officiers de la dite forêt pour les journées employées afin de marquer les arbres et bois k vendre ; — Guillaume et Servais Oudart, Bernard Laby, Charles de Le Bausse, Richard Hovine, Nicolas de Bouchault et consorts et Chrétien Malet, des capitaux de rentes remboursés et assignés sur les ville et cité de Cambrai ; — Philippe Verreycken, les

exécuteurs du testament de Louis Verreycken, Louise Micault, de rentes assignées sur les biens du duc de Vendôme en Flandre ; — Renom de France, seigneur de Noyelle, président du Grand Conseil du Roi, de la somme de 1920 livres reçue d'Abraham Pierssens, receveur général de Flandre pour ses gages ; — Jean de Trewar, capitaine des piétons espagnols tenant garnison k Béthune pour ses gages et ceux de ses gens d'armes.

B. 2936. (Portefeuille.) — 14 pièces, parchemin, 57 pièces, 1 cahier, in-8°, 56 feuillets, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1625 (135).— Mandements : du roi d'Espagne Philippe IV prescrivant aux mayeur et échevins de Lille de révoquer immédiatement la saisie consentie sur les biens du roi de France en garantie d'une pension de 16,000 Livres due au comte Jean de Nassau ; — de l'Infante IsabeUe ordonnant aux gens des Comptes de Lille de passer ès comptes d'Ambroise van Oncle, receveur général des finances, la somme de 20 livres payée k Marc Antoine Vilain, huissier assistant de la Chambre des Finances ; — idem, les sommes suivantes : 7,108 livres, 7 sols k Jean de Roy, substitut pour les messageries pendant les mois de septembre, octobre et décembre 1624 ; — 24 livres aux reUgieuses dites Bogaerdes à Lille ; — 17,629 livres pour le louage de 600 charrettes dirigées de la ville de Lière sur le camp devant Bréda (136) ; — 18,471

---

(135) La compte de l'année 1625 manque k la collection des Archives du Nord.

(136) La ville de Bréda, assiégée par le marquis Spinola, k partir du 27 août 1624, capitula le 5 juin 1625.

livres, 15 sols pour le même motif ; — 3,300 livres pour le louage des 50 charrettes fournies pour leur quote-part par les États de Lille, Douai et Orchies et envoyées au camp devant Bréda ; — 10,000 livres à messire Christophe van Etten, seigneur de Couwenbourg, en à-compte pour la fourniture de 200 chariots ; — 850 livres, 12 sols payés aux messagers pour le transport de deniers vers Bruxelles ; — 60 livres au commissaire Guillaume Berminck pour mois de ses gages ; — 600 livres pour affaires secrètes ; — 250 Livres à Gérard Bernarts, maître charpentier de la cour à Bruxelles, pour l'érection du St-Sépulcre en la chapeUe de la dite cour ;—100 Livres à Pierre van Hecke pour son salaire d'avoir fait diverses écritures ; — 50 Livres à Gysbrects van Houbracken, en restitution de droit de sauvegarde payé par lui ; — 37 Livres pour « 5 custodes de toyson dorées par dehors et fourrées de velours rouge » livrées par Nicolas Caussens ; — 1,157 livres, 17 sols montant des frais et dépenses occasionnées par la réception du prince de Pologne (137)et de sa suite, avec le « recuel de la despense et préparations faictes à Horff pour la réception et traitement du Prince de Pologne et ceulx de sa suite, accompaigné de la noblesse des quatre pays d'Oultre-Meuse qui fut, par ordre de, la Sérénissime Infante, à la rencontre dudit Prince soubz la conduite de Monseigneur le Comte de FaUez.le 3 d'aougst de l'année'1624,et ne le devoient quieter qu'à la soi-tie d'iceulx et par conséquent loger et estre défrayez avecq luy audict Horff, ne fust esté qu'estant en chemin il changea de résolution sur l'ad-vertence que l'on eust de ce que l'ennemy avoit fait couler plusieurs troupes de cavaiUerie aux environs de Liège, et aUa prendre son giste à Visel, distant de trois Ueues dudit Horff, où soudain toutes les provisions furent transportées par ordre de Mgr le Comte, quoy qu'avec très grande dUficulté pour estre jà les viandes plus qu'à moicté cuittes et la grande quantité des charettes, chevaux, hommes et femmes, qu'U faUoit pour charger et porter le tout et arriver en temps, ce que néantmoins réussit si heureusement que ledit Prince demeura aultant estonné que satisfait ». Les dépenses consistèrent en 386 florins, 4 sols pour 10 moutons, bœuf, veau, agneau et toutes sortes de pouUaiUes, volaiUes et gibier achetés audit Horff et dans le plat pays et Ueux circonvoisins, « finalement tout ce qu'il falloit aux cuisines, ensemble le salaire des personnes employées tant au recouvrement que transport de toutes les victuaiUes vers ledit Visel » ; 525 florins, 4 sols trois quarts pour ce qui avait été acheté à Liège, consistant en plus de cent parties diverses, entre autres : « vin rouge de France, toutes sortes de confitures et succades fresches et saisches, oranges et une infinité d'aultres inventions dont l'on use en dessert, puis de toutes

sortes d'epiceries et sucre pour les cuisines, quant et quelques volailles et gibier, verres, jambons de Mayence, langues enfumées, oranges, citrons et toutes sortes de fruietz et aultres raretés recouvrables en l'abondance comme en tel cas il appartenoit » ; — 211 florins, 19 sols « payés en la ville de Visel tant où logeait ledit Prince, son train et chevaux que là où se préparoient les viandes et aiUeurs, pour du poisson qu'U faUoit le lendemain au disner pour le prince de Raizville (RadzivU) et aultres ne mangeans de la viande le mercredy, que pour vin blancq et une infinité de minutez qu'U faiUoit achap-ter de nouveau pour la cuisine que la hâte du soir précédent n'avoit permis de charger et apporter audit Horff, ensemble les salaires de cinq cuisiniers, le louage de l'estain et ustensils de cuisine venans de Liège et finalement l'encombrement des maisons et meubles tant où mangeoit le Prince que là où le tout se préparait » ; 100 florins au comte de FaUez qui, avec son train, les a dépensés en attendant ledit Prince ; 121 florins au même, dépensés tant en allant que retournant de Limbourg, soit en tout 1157 florins, 17 sols ; — 466 livres au capitaine van der Laen pour les rations de ses soldats ; — 3,000 livres données à don Loys de Portugal pour certaines considérations ;— 1,115 Livres au Ueutenant delà compagnie du marquis Varembo pour le paiement de ses gens de guerre ; — 32 florins, 10 sols aux héritiers de feu le conseilUer Grivel ; — 250 livres aux bourgmestre et échevins de la viUe de Lière pour les logements de la cavalerie ; — 150 florins à Thomas Monart pour avoir ramené 60,000 florins dus à Sa Majesté au-delà du Rhin ; — 1,025 Livres pour affaires secrètes concernant le service de SaMajesté ;— 148 livres à Gaspard Martin, poudrier de Sa Majesté au pays de Hainaut ; — 195 livres à Christophe Raes, commissaire ordinaire ; — 50 Livres à Jacques de Nassau ; — 50 Livres à Jacques

---

(137) Wladislas, fils de Sigismond III, qui succéda à son père en 1632 sous le titre de Wladislas VII.

Chapuisot, prêtre (138) ; — 50 livres à « 5 jeunes demoiselles à marier orphelines » ; — 50 livres à la veuve de Jean de Brier, messenger à pied ; — 30 livres à Jean Folega ; — 30 livres à Alexandre Battelier, chapelain de l'archevêque de Césarée, pour l'aider à supporter les frais de la célébration de sa première messe ; — 700 livres à diverses personnes en aumône ; — 100 livres, k Anselme David, sergent-major des gens de guerre des pays de Flandres en supplément de ses gages ; — 100 livres à Genovèse Deyns ; — 100 livres aux religieuses Annonciades de Nivelles ; — 100 livres aux religieuses dits Bogaerdes à Bruxelles ; — 100 livres aux religieux minimes de Bruxelles ; — 100 Livres au couvent de l'Ordre de St-Augustin à BruxeUes ; — 100 Livres k Elisabeth Herts ; — 100 Livres k Michel Errazti Arandia ; — 100 Livres k la Supérieure du Couvent du tiers ordre de St-François à Grammont ; — 100 Livres à Jacques Tax, guidon d'une compagnie d'ordonnance du comte de Furstemberghe ; — 100 Livres à Jean Wymers, prêtre écossais ; — 100 livres au monastère ie Nazareth eh la ville d'Ath ; — 100 livres k Beatrix ile Griboval, veuve de PhUippe de Sivry ; — 100 Livres k Françoise Billiotti. — Constitutions de rentes sur le domaine d'Arras, sur lachâteUenie de Lille, les villes de Lille et de Cambrai et les trois États de Hainaut.

B. 2937. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin, 7 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1625**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyés par le roi PhUippe IV accordant : 250 Livres à dame Anne de Maskeliers, veuve du conseiUer Wittebroot ; — 250 livres k dame IsabeUe de Massiet, veuve du capitaine d'Assignies ; — 240 Livres k Madeleine de Bersacque, veuve de Frédéric de Boidegoigne, capitaine d'une compagnie d'infanterie -wallone ; — 750 Livres au colonel Tournon ; — 1,250 livres à la veuve de François Ruelens ; — 200 florins k Jean Le Roy, substitut aux dépêches des messageries ; — 500 Livres k Michel et k Jacques Florentio van Langren, « frère et fils de nostre cosmographe », sur leur requête « contenant, que depuis trois ans en çk ayant continuellement travaiUé pour trouver l'invention par laqueUe ung

homme pourroit passer par les eaux, ilz ont finalement trouvé une manière assurée et ferme par laqueUe ung homme armé aussi bien que désarmé peult passer par toutes eaux pour larges et profondes queUes puissent estre sans toucher au fond et aussi sans aucun danger de se noyer, comme aussi qu'ung tel homme armé se pourra défendre et user de ses armes, tirant un mousquet et maniant la picque et espée k sa volonté avecq teUe assurance et fermeté comme s'U estoit k terre, et ce avecq vitesse et se mouillant seulement jusques à une paulme plus bas du nombril, moyennant queUe invention on pourra faire des grandes entreprises sur les viUes et chasteaux de nos ennemiz, lesquels ont leur plus grande fortification et fiance en leurs larges et profonds fossez et en la *créondation* (?) des rivières et eaux et fossez, etc. » ; — 700 Livres k dame Jeanne Tricornot, veuve de Jean Grivel, de Lons-le-Saunier, maître des requêtes ordinaires ; — 150 florins k Mathieu Melegrave ; — 100 livres k Catherine Liévins, veuve du capitaine Martin Mey-naerts ; — une pension de 600 livres k François Verreycken, premier secrétaire du Roi ; — idem, de l'Infante IsabeUe accordant une somme de 20 Livres à Marie de Ransy, fiUe du capitaine Jacob de Ransy ; — même somme k Adrien Waitemans ; — idem, à Anne de Vos, veuve de Balthazar de Tressenberch, gentilhomme polonais, sur sa requête représentant que « ledit son mary at servy k feu Son Alteze (de très heureuse mémoire), l'espace de 14 ans en quaUté de fruiterie et de paneterie (sic), en quel temps il at souffert plusieurs travaux et incommoditez, ayant deux fois d'icy party en Espagne et puis après avecq le prince de Ligne, porté la thoison d'or au roy de Pologne, etc. » ; — même somme aux reUgieuses de Viane ; — accordant remise des droits seigneuriaux dus par le comte de Ste-Alde-gonde, souverain bailU de Namur ; — idem, par Jacques de Buysset, chambellan héréditaire du pays de Hainaut. — Autorisation donnée k Jean de Sutter d'ériger un moulin en la paroisse de Nazareth ; — idem, à Fran

---

(138) Jacques Chapuisot, ancien avocat au parlement de Dôle, puis curé de Port-sur-Saône en Franche-Comté, prédicateur renommé dans cette province et dans les Pays-Bas, auteur de plusieurs traités de théologie. entre autres : *Prédestinations Nota* ; *Compendium theologian* ; *Oraison funèbre de l'archiduc Albert* (publiée en français, en latin, en espagnol et en flamand) ; *Très bref traité de l'honneur et de la dévotion que tous les chrestiens et catholiques doibvent avoir à la très sainte Vierge Marie* ; *Déclaration de la doctrine chrétienne*. Il fut chargé trois fois de prononcer l'oraison latine lors de l'ouverture des synodes de Besançon et prêcha le carême et l'avent à Dôle, Vesoul, Luzeuil, Jonvelle, Faverney, à BruxeUes chez les Carmélites, aux Sœurs anglaises et à celles de l'abbaye de la Cambre, à l'église Notre-Dame de Laken, & Anvers, etc. Il soutint brillamment plusieurs thèses à l'Université de Louvain.

çois de Gherbode de planter des chênes et autres bois le long du chemin de Werwick à Lille.

B. 2938. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 15 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1625**. — Besoigné faict au cloistre de St Jehan au Mont translaté de Térouanne en la ville d'Ypres le XXV<sup>e</sup> d'octobre 1625 par le Révérendissime Antoine de Hennin, évesque d'Ypre, Charles d'Argenteau, abbé de St Winnocq en la ville de Berghes et le S<sup>f</sup> de Wièse, grand bailli de la ville d'Ypres, en conformité et pour satisfaire aux lettres de Son Altèze sérénissime, escriptes de Dun-kerke le XV<sup>e</sup> de septembre 1625, » pour « dénommer un coadjuteur et successeur après ses jours » au révérend père Vincent de Bur, abbé dudit cloître de St-Jean. — État des débours faits par Ramyres commis au paiement des garnisons de Hainaut, Artois et autres provinces. — Compte de Claude Postel, échevin de la ville de Montreuil. — État particulier de la recette du Roi au bailliage de Hesdin. — Bordereau de recette du compte de la Recette générale de Westflandre. — Extraits de différents comptes. — Charges et conditions pour le rebail du moulin à vent d'Audruicq. — Observations faites par le fermier du péage de la chaussée de Blangy au sujet de ses comptes. — État de rente en blé, avoine et argent des échevinages de Halluin, Seclin, Frelinghien, Annappes, prévôté d'Es-quermes, domaines de Sa Majesté. Adjudication des droits de morte main de Gollezennes, Bossut et villages dépendant du bailliage de Bossière. — Idem, du droit de péage de Bapaume. — Arpentage du bois de Nieppe et de terres circonvoisines appartenant au Roi, — Attestation de Thomas Le Vielle au sujet de la pose d'une planche, nommée vulgairement *la planecque* de l'abbaye de Los sur la rivière allant de Hau-bourdin au Wau ; — par Jean De le Sarte, et les hommes de fief de Hainaut constatant le nombre d'arbres pris au parc du Quesnoy pour les travaux à exécuter au château de ladite ville. — État des étoffes délivrées à Jeanne Wortpol et Anne Goutmis provenant du reliquat après la confection des habits faits aux soldats du Roi sur l'ordre du comte de Warfuse. — Attestation par don Carlos de Colonna, lieutenant général, gouverneur de la citadelle de Cambrai, au sujet des états de service du seigneur de Maugeré.

B. 2939. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1625**. — Lettres exécutoires accordées par le roi Philippe IV à Nicolas van Merstraten, fermier du droit de péage à Bapaume, pour faire payer les arrérages dus par des imposés. — Commission de gouverneur de Béthune pour PhUippe de Gonnecourt. — Commissions données à

des huissiers et à des sergents d'armes pour faire des exploits.

B. 2940. (Portefeuille.) — 31 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1625**. — Quittances déUvrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances, des sommes reçues des receveurs particuliers ; — le Père gardien du coUège de St-Antoine de Padoue à Louvain, Jacques Betzema, Adrien d'Havre, Jean de Wittenhoet, Allard de Haze, chapelain de Conseil des Finances du Roi, Inglebert Cocqs, chapelain de Son Altesse, Claude d'Oyenbrughe, Marguerite de Chalon, veuve de feu PhUippe de Nobles, sœur Anne WUlems, procureuse du monastère de Halbs-traten appelé les Onze Mille Vierges de Louvain, les enfants de feu Marie van Rumundt, veuve d'OUvier van Hatthem, les enfants d'Anne de Rekema, veuve de Guillaume van Uncer, Jean Flameng, Louis de ViUe, mestre de camp, des sommes qui leur ont été données par le Roi ; — Françoise Péralta pour la clôture des comptes de son mari Pierre Cardon ; — Christophe van Etten, seigneur de Cauwenbourg, pour la fourniture de chariots ; — de Thieulaine, du droit seigneurial reçu de Romain Fruit ; — P. de Perre, greffier et receveur des nécessités de la Chambre des Comptes, de la somme de 20 Livres reçue d'Ambroise van Oncle ; — PhUippe de Vasservas, seigneur de Marche, de la somme de cent Livres reçue de Simon de Gosec, receveur général de Namur, pour une rente assignée sur le domaine de Namur.

B. 2941. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 13 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1626** (139). — Ordonnance

---

(139) Le compte de l'année 1626 manque à la collection des Archives du Nord.

du roi Philippe IV au sujet de la vente et de la transmission des fiefs et des déclarations à faire pour le paiement des droits dus à cette occasion ; — idem, homologuant l'échange par lequel le comte d'Estaires cède au Roi un bonnier de bois qu'il possédait dans la forêt de Nieppe et le Roi lui donne par contre toute la vierschaëre de Renescure. — Mandement de l'Infante Isabelle prescrivant à Pierre Le Comte, gouverneur et receveur de Cambrai et à Charles Douverlaux, de répartir les habits que le comte de Marfuge, chef des finances, a reçu ordre de faire faire aux soldatz. — Mandements des échevins de Cambrai pour le paiement des travaux de fortifications ; — idem, de Louis XIII, roi de France, ordonnant à Pierre Payen, trésorier de l'Épargne, de payer à la dame de Tournabon la somme de 1,580 livres. — Sentences prononcées au Grand Conseil dans le procès entre la ville de Cambrai et François Le Clercq, chanoine de Notre-Dame de Cambrai et entre les abbé et religieux de Cysoing, et le receveur du domaine de Bouchain au sujet delà faculté contestée aux habitants de Somain de faire moudre leurs grains dans n'importe quels moulins. — Constitutions de rentes sur la ville de Lille.

B. 2942. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 13 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1626**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par : le roi Philippe IV accordant une somme de 600 livres, en adjuda de costa à Jean Hannote, greffier de la ville de Béthune, pour « les debvoirs par luy rendus afin de mettre fin au désordre de longtemps commis par les manans dudit Béthune es bois et pais dudit lieu (quittance donnée au pied des dites lettres qui sont datées de 1622) ; — les gens des Comptes accordant à la ville de Hesdin la continuation de son octroi et l'autorisant à percevoir 6 deniers sur chaque mencaud de grains se vendant dans la ville ; — idem, à Frédéric de La Fosse, Antoinette de La Chapelle, veuve de Henri de Beaufremez, Jeanne de la Deusle, veuve de Jacques de Fourmes-traux, Antoinette Desmulier, veuve de Pierre Rolette, Robert Roye, aux héritiers de la dame de Le Laury, plusieurs arrérages de rentes qui leur sont dues sur le domaine du bois de Nieppe ; — par Louis XIII, roi de France, exemptant du droit de gabelle les habitants de la ville de Mon treuil, moyennant le paiement des droits sur 6 muids de sel.

B. 2943. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 29 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1626**. — « Avis de ceux de la Chambre des Comptes au sujet d'un moulin qu'un certain sujet vassal de Sa Majesté veut ériger sur la rivièrre de Canche ou Vieil - Hesdin ». Attestations : concernant les comptes de Remi de Vos ; — par Louis de Ville, mestre de camp au Conseil de guerre, gouverneur de Charlemont, au sujet des provisions trouvées dans les magasins de ladite place consistant en 15 poinçons de vinaigres, 1025 *reitz* de froment et 2,534 *reitz* de seigle, mesure de Givet. — Requête d'Albin Vilain, marchand à Gand, sollicitant l'autorisation de lever sur les registres delà Chambre des Comptes un extrait authentique des rentes assignées sur le domaine du quartier d'Artois. — « Spécification des grains vendus de la provision réservée au fort du Sas de Gand ». — « Extrait des ordonnances, statuts et manières de procéder du grand Conseil chapitre des huissiers, tant ordinaires qu'extraordinaires et de leurs exploits et exécutions. Art. 19 ». — Bail par adjudication de la seigneurie de Canetmont. — Bordereau du compte de la recette générale du Roi, d'après lequel, la recette totale de l'année 1626 s'élève à la somme' de 4,213,762 Livres, 13 sols, 6 deniers de Flandre ; la dépense à celle de 4,130,359 livres, 14 sols, 2 deniers même monnaie. — Lettres obligatoires sur les manans de Westrud au sujet du chœur de leur église qu'Us ont pris à leur charge pour toujours, lesdites lettres rendues sur leur requête représentant « comme pour fournir à leur contingent des chariotz d'amonitions Uvrez pour le siège de Bréda en 1625 et d'autres en après survenus en spécial aux rations de deux soldats italiens qu'U leur a convenu nourrir et loger l'espace de ensuite du tax et répartition fait par le sieur d'Assigny, prévost de Maubeuge, ilz ont estez constraintz d'asseoir et lever taiUes capitaUes sur eulx, par lesquelles levées néant-moins ils n'ont tant peu recevoir pour eulx, descharger entièrement à cause de la pauvreté du temps présent, etc ». — Convention entre les chef trésorier général et commis des finances et domaines, d'une part, et PhUippe de Hesdin, de l'autre, qui continuera-à tenir en garde, « à ses périls et fortunes tous les grains et autres munitions des vivres estans présentement que cy-après seront mises en la ville de Nieu-port, pour un aultre temps et tenue de six ans ». — Attestation par Simon de Gossec, receveur général de



Namur, certifiant que Simon Frossard, receveur du domaine de Fleurus et Golzennes, a vaqué quatre jours pour la reddition de ses comptes provisionnels. — État de ce que Jacques van der Stichelen, receveur du Franc de Bruges, a déboursé pour le repas de 600 italiens campés hors des portés de Bruges (pièce flamande). — État des chariots fournis par Donat Pattyn sur l'ordre du magistrat du Franc de Bruges (idem). — Déclaration des frais et journées vaquées par les bateliers pour le transport des troupes (idem). — Exploits fails par Nicolas Dugardin, sergent du grand bailliage du Hainaut.

B. 2944. (Portefeuille.) — 14 pièces, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1626**. — Lettres de commission octroyées par le roi d'Espagne Philippe IV, le roi de France Louis XIII, les gouverneur et gens du Conseil d'Artois, désignant des huissiers ou sergents d'armes pour faire des exploits.

B. 2945. (Portefeuille.) — 21 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1626**. — Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances, des sommes reçues des receveurs particuliers sur leurs recettes ; — Lionel Macki, marchand anglais à Anvers, de la somme de 32,937 florins pour 188 draps d'Angleterre contenant 6,503 verges, mesure d'Angleterre, fournis par lui pour l'habillement des soldats de l'armée du Roi.

B. 2946. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 5 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1627** (140). — Transaction et échange entre Jean de Montmorency, comte d'Estaires, qui cède un demi-bonnier de bois qu'il possède à titre d'engagère en la forêt de Nieppe contre la terre, seigneurie et paroisse de Coutices qu'il reçoit du Roi avec tous les droits et revenus en dépendant. — Mandement du roi Philippe IV pour faire donner des déclarations des francs fiefs et nouveaux acquêts des gens de main morte et non nobles en Artois. — Ordonnance de l'infante Isabelle fixant les gages du receveur des deniers des droits seigneuriaux. — « Résolution des États du pays et comté de Namur, sur la proposition à eux faite de l'union de tous les États de l'obéissance du roi d'Espagne, pour assurer leur conservation, déclarant que pour s'accomoder et obtempérer à la royale et bonne intention de Sa dicte Majesté, tendant à l'honneur de Dieu et service de Sa dicte Majesté et au plus grand repos et assurance de ses pays, et affin de ne rien dégénérer de telle

assurance de leur exemplaire et perdurable fidélité, en laquelle ils persistent parmy les afflictions des guerres où ils trempent passées tant d'années, ils sont contents l'entrée en l'union d'armes défensives avec les royaumes, estât et province de Sadicte Majesté, au cas seulement qu'ilz fussent attaquez par l'ennemy et ce, aux conditions suivantes et point autrement : 1<sup>o</sup> que les provinces de pardeçà obéissantes à Sadicte Majesté ne seront sujettes à contribuer aulcune chose pour ladicte union, sy préalablement elles ne sont délivrées entièrement de la guerre et ne soient jouissantes d'une pleine et assurée paix ; pour lors seulement et point devant, prester secours à celuy des Royaumes, provinces et estats qu'il se trouvera en guerre défensive avec 2,400 hommes d'infanterie et à condition que lesdites provinces obéissantes ne seront aucunement sujettes d'entretenir continuellement les 12,000 hommes assignez pour leur contingent en ladite union, mais seulement à l'advenant d'une cinquième partie desdits 12,000 hommes en l'un desdits royaumes quy est attaqué par l'ennemy etc ». — Vidimus par les auditeurs du bailliage de Lille, Douai, Orchies des lettres de l'engagère d'un bonnier de bois dans la forêt de Nieppe au profit de la douairière de Glajon. — Arrêt du Conseil d'État du Roi de France ordonnant qu'il sera procédé à la liquidation des taxes des charges de conseillers pour la joindre et unir aux offices d'avocats de Sa Majesté en tous les sièges présidiaux.

B. 2947. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre — **1627**. Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe IV, accordant une somme de 200 livres à Antoine Dacquet, fils de feu Daniel Dacquet, enseigne réformé de cavalerie et entretenu de la garnison de Hesdin ; —

(140) Le compte de l'année 1627 manque à la collection des Archives du Nord

faisant remise des droits seigneuriaux dus par le prince de Chimay en cas de vente de ses fiefs pour augmenter le domaine de sa femme ; — par les gens des Comptes de Lille faisant remise à Antoine Despretz de l'amende de 60 livres qu'il a encourue, pour refus de service comme échevin de la ville de «Béthune ; — idem, de l'amende de 67 livres, 10 sols encourue par Michol Dillimant pour le même motif ; — idem, au sieur de Couverbourg de la moitié des droits seigneuriaux dus pour la vente de la terre de Gomegnies. — Requêtes adressées aux gens des Comptes et à ceux des finances au sujet de l'octroi demandé par les échevins de Hesdin pour continuer à percevoir un impôt de 3 sols par lot de double bière.

B. 2948. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin, 18 pièces, 1 cahier, 51 feuillets, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1627. — Attestations : concernant la continuation du bail des moulins de Hesdin ; — idem, le bail de la censé de Locquignol ; — idem, des terres et moulins d'Audruicq. — Informations au sujet du *repavement* du grand pont de la porte du côté du bourg de la ville de Hesdin. — Lettres des gens de la Chambre des Comptes de Lille à ceux des finances au sujet de la visite et réparations de la vieille cuisine du château de Hesdin. — Détail des objets échoués et emmagasinés au fort de Blankenberghe et transportés ensuite à Bruges pour y être vendus publiquement (pièce flamande). — Attestations au sujet des réparations à faire au château de Tournai. — Mise à ferme du droit de la mairie héréditaire de Béthune. — Information au sujet des abus qui se commettent dans les bois de la châtellenie de Lille. — Continuation du bail du gros du scel des contrats passés par les notaires au pays d'Artois. — États des exploits faits par des sergents du grand bailliage de Hainaut. — État de la recette générale des domaines de Sa Majesté au quartier d'Arras. — Bordereau des comptes de la recette générale des finances, d'après lequel les recettes s'élèvent à la somme de 3,299,176 livres, 12 sols, 3 deniers de Flandre ; — les dépenses à celle de 3,367,475 livres, 3 deniers, même monnaie. — Attestation par François Dognies, seigneur de Courrières, gouverneur de Philippeville, de la quantité de blé déposée dans les magasins de cette place ; — idem, par des particuliers devant les avoué et échevins

de Fumes au sujet de l'identité de Lambert Spillemaker.

B. 2949. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1627. — Lettres de commission octroyées par les gens des Comptes à Lille nommant Gilles Bidault, commissaire pour le renouvellement de la loi à Lille ; — Nicolas Roussel, receveur de Bersée. — Observations présentées par Edouard Yalèke, reewart de la ville de Dixmude au sujet de la nomination de Philippe-Jacques Ryawaert comme bailli de Dixmude. — Désignation par les gouverneur et gens du Conseil d'Artois de sergents et d'huissiers pour faire des exploits.

B. 2950. (Portefeuille.) — 18 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1627. — Quittances déUvrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances, des sommes reçues des receveurs particuliers ; — Simon de Gosée, receveur général au pays de Namur, de la somme de 100 Livres reçue de Charles de Monin, provenant de Simon Frossart, receveur de Fléru et ViesviUe ; — Jean Dove, de la somme de 26 florins pour « avoir taUlé des images et autres ouvrages touchant la couverture d'ung piUer qui soutient le doczael dans l'églUse de Menin » ; — J. Vau-thier, munitionnaire de Charlemont, de la somme de 75 florins reçus de GuUaume Burlen, receveur au quartier de Bovignies, « pour son droict de fraincte des vinaigres qu'U a entretenus et rempUs au magasin ».

B. 2951. (Registre.) — In-folio, 930 feuillets, parchemin

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1628. — « Compte quatorziesme de messire Ambroise van Oncle, chevaUer, conseiUer et receveur général des finances du Roy de la despence et recepte par luy faicte à cause de son dit estât et office, etc. ». Les recettes s'élèvent à la somme de 5,551.193 Livres, 6 sols, 4 deniers tournois ; les dépenses à ceUe de 5,407,203 Livres, 15 sols, 1 denier, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 35,771 Livres, 6 sols, 1 denier à Pierre Le

Mire, receveur de l'artillerie (folio 439, recto) ; — 771,362 livres à Thomas Lopez de Ulloa, pagador général de l'exercito du Roi (folio 439, verso) ; — 568,509 livres, 10 sols à Jacques Ramyres, commis au paiement des garnisons d'Artois, Hainaut et autres provinces, « servans en campagne » (folio 442, recto) ; — 1200 livres « au comte de Goupignyès, baron de Pamele, chef des finances et conseiller du Conseil d'État du Roy » (folio 485, verso) ; — 1200 livres à messire Adrien de Thomassin, seigneur de Mercey, président de la Cour du Parlement de Dôle, conseiller du Conseil d'État du Roi (folio 487, recto) ; — 2,240 livres à messire Jacques Bruneau, chevalier, secrétaire d'État pour les officiers des Pays-Bas et de Bourgogne auprès de la personne de Sa Majesté, pour une demi-année de son traitement (folio 488, recto) ; — 900 livres à Jacques Franquart, architecte et *ingénieur* du Roi (folio 538, verso) ; — 140,000 livres à Son Altesse Sérénissime, « pour le parfurnissement de 600,000 pareilles livres que deuez estoient à Sadicte Altèze pour l'année de son traitement comme régente et gouvernante générale des Pays-Bas, etc. » (folio 579, recto) ; — 2500 livres à messire Jean T'Serclaes, comte de Tilly (141) pour une année de sa pension commencée le 15 mai 1627 (folio 583, recto) ; — 360 livres à André Cele, ingénieur du Roi (folio 598, recto) ; — 6,537 livres, 6 sols, 8 deniers au receveur général des finances, « à quoy montent les parties par luy payées, à l'ordonnance de Son Altesse, aux officiers de son hostel réformez depuis le trespas de feu l'Archiducq, que Dieu ayt en gloire, et ce, de leurs pensions viagères au rachapt du denier huit » (folio 604, verso) ; — 3,020 livres au comte de Hénin, « à quoy montent les vacations et desbourssements par luy faits par ordre de Son Altèze Sérénissime au voyage vers Sa Majesté Impériale au commencement de ceste année 1628 » (folio 638, recto) ; — 9000 livres au prince d'Épinoy, chevalier de la Toison d'Or, lieutenant capitaine général et grand bailli du pays et comté de Hainaut, « pour tous fraiz du voyage qu'il alloit faire par ordre de Sa Majesté vers Sa Majesté Impériale sans pouvoir prétendre quelque chose davantage à son retour » (folio 638, verso) ; — 75 livres à Octavio van Veen, en don une fois (folio 658, verso) ; — 3,125 livres aux doyens, anciens maîtres et suppôts du métier des tapissiers en la ville de Bruxelles, « de grâce spéciale par forme de mercède et adjuda de costa, pour l'intérêt de 50,000 pareilles livres qu'ilz ont levées pour l'entretien de leur mestier et ce pour le temps et terme de trois ans prochains au feur de six et ung

quart pour cent par an » (folio 758, verso) ; — 1,600 livres à Léonora Cousins, « à quoy montent deux pièces de peinture que feu son oncle Denis van Alslot, en son vivant peintre de Son Altèze Sérénissime, luy avoit legatees par son testament pour dote pour se rendre religieuse au cloistre de Jésus en la ville de Bruxelles, lesquelles deux pièces de peinture ont esté estimées à pareille somme de 1,600 livres auquel pris Sadicte Altèze les a fait achapter » (folio 800, recto) ; — 750 livres, 1 sol à Etienne délia Faille, « à quoy monte une chaîne d'or achaptée par ordre de Son Altèze pour la délivrer au baron de Chomberghe affin de la présenter à certain personnaige d'Allemagne au nom de Sadicte Altèze » (folio 833, verso) ; — 62,451 livres à Son Altesse Sérénissime, « à quoy se montent les partyes payées et desbourssees des deniers d'icelle Son Altèze pour le deffroyement du seigneur prince de Pouloigne l'an 1624 qu'il estoit en court en la ville de Bruxelles à la charge de Sa Majesté » (folio 841, recto) ; — 750 livres au receveur général des finances, « pour les payer es mains de la personne que Son Altèze Sérénissime dénommeroit et ce pour aucunes considérations dont ne convient faire plus ample déclaration etc. » (folio 859, verso) ; — 396 livres, 13 sols à Antoine de la Barre, brodeur, et à Jean Witleor, « pour l'achapt de 20 bourses richement garnies, la première de 28 livres pour Sadicte Altèze, remplie de 2 marcqz dejectons d'argent de ceste année 1628, broddée de cantylles (cane-tilles) sur taby d'or, doublée d'armoisine couleur de minime, avecq ses boutons et cordons d'or et les aultres 19 bourses toutes broddées de cantilles d'or et paillettes sur du velours rouge carmoisin, doublés d'armoisine rouge et cordons de boutons d'or au pris de 16 livres, 15 sols, dicte monnoye chacune boursse, distribuées aux ministres de la court des Conseils d'Estat et finances de Sa Majesté avecq les gectons d'argent de ladite année, pour leur droit et émoulement d'office, et les restans 50 livres, 8 sols à Jean Witteler

---

(141) Jean Tserclaes, comte de Tilly, l'un des plus célèbres généraux des troupes impériales pendant la guerre de Trente-Ans. Né en 1559 au château de Tilly (Brabant), mort à Ingolstadt le 30 avril 1632 des suites d'une blessure reçue à Rain sur le Leck, dans un combat contre Gustave-Adolphe. Formé à l'école du duc d'Albe, de Requesens, de don Juan d'Autriche et d'Alexandre Farnèse, il servit successivement dans les troupes de l'Espagne, de la Bavière et de l'Empire.

l'aisné pour l'achapt de 12 douzaines de bourses de chammoÿ aussi distribuées auxdits ministres et aux receveurs de Sa Majesté et officiers, supposts desdites finances avecq des jectons de cuyvre de ladicté année » (folio 862, verso) ; — 4,351 livres, 18 sols à Jean van Gelre et Etienne de la Faille, orfèvres de Son Altesse Sérénissime, « à quoy monte l'argenterie par eulx livrée pour en faire présent à l'ambassadeur du Roy très-chrestien » (folio 867, verso) ; — 8,118 livres, 14 sols, 9 deniers à Jean de Elordy y Silva, garde-joyaux de Son Altesse Sérénissime, « pour la parpaye de 20,117 livres, 14 sols, 9 deniers à quoy monte l'achapt par luy faict, par ordre de Sadicté Altèze, des thoilles de Hollande, galons d'or et d'argent et aultres marchandises envoyées \*en Espagne pour le service de Sa Majesté » (folio 868, verso) ; — 318 livres, 18 sols, 6 deniers au receveur général des finances qu'il a payées, savoir 180 livres à Balthazard Moretus, imprimeur à Anvers, « pour avoir imprimé sur parchemin et papier en latin et franchois la constitution de la Thoison d'Or, contenant 200 feuillets à l'advenant de 12 sols le feuillet font 120 livres et 60 Livres pour les deux plattes de cuyvre ; item, 72 Livres pour 10 custodes servans pour lesdits thoisons à 8 florins pièce ; item, aultres 72 livres pour raccommoeder et dorer divers livres touchant l'ordre de ladite Thoison et les restans 28 Livres à Antoine de la Barre pour avoir brodé quatre armoyries de Portugal d'or et d'argent et refaict les queues des lions et réparé les deux cottes d'armes dudit Thoison (142) » (folio 869, recto) ; — 240 livres à Bernard Furst, courrier, « en récompense des nouveUes qu'U avoit apportées de la victoire obtenue par le duc de Friedland (143) » (folio 871, recto) ; — 240 Livres à Michel Florentius van Langren, mathématicien du Roi, « pour diverses cartes faictes pour le service de Sa Majesté » (folio 872, recto) ; — 4,078 Livres, 9 sols, 6 deniers au receveur général des finances, « à quoy montent les fraiz et despens du deffroyement de l'ambassadeur du Roy d'Angleterre\* (folio 874, recto) ; — 6,000 Livres à Wensel Cobberger, surintendant général des monts de piété de par deçà, « en remboursement de pareille somme par luy déboursée pour le service de "Sa Majesté, passé huict à neuf ans, pour les peinctures des six chappeUes en l'église de Nostre-Dame de Montaigu » (folio 875, recto) ; — 480 Livres à Ar-nould Florent van Langueren, cosmographe du Roy, « pour semblable somme par luy estre employée en affaires secretz » (folio 878, verso) ; — 625 livres à Etienne de

la FaUe, orfèvre de Son Altesse Sérénissime, « à quoy monte une chaisne d'or que Sadite Altèze lui at faict faire pour faire présent à certain personnage dont n'est besoing faire plus ample déclaration » (folio 881, recto) ; — 3,500 livres à messire Jean van de Wouwere, chevalier, conseiUer et commis desdites finances, « pour le remboursement de pareiUe somme par luy desboursée par ordre de Son Altèze pour l'achapt des pièces amenées de Rome pour les ouvraiges des groetes et fontaines du Parcq de BruxeUes » (folio 886, recto) ; — 14 livres, 5 sols à Jérôme de Becbergue, peindre, « pour quatre patrons par lui faictz et livreZ es mains des commis desdites finances Maes et van Ursel, des sépultures des feuz SaMajesté PhiUppe troiziesme, de l'empereur Mathias, de l'Impératrice Sa Compaigne et de feu l'Archiducq Albert » (folio 889, verso) ; — etc.

B. 2952. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin, 2 pièces, 1 cahier, 17 feuillets, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1628. — Mandements : du roi PhiUppe IV ordonnant aux gens des Finances de défalquer des comptes de PhUippe Letailleur, receveur de la SaUe Le Comte de Valenciennes, la somme de 350 Livres payées au duc d'Aerschot pour l'achèvement de l'église de Notre-Dame de la forêt de Raismes ; — de l'Infante IsabeUe prescrivant aux geus des Comptes du Roi à Lille de passer et aUouer en la dépense des comptes d'Ambroise van Oncle, la somme de 7,210 Livres, 1 sol, 6 deniers, payée aux officiers de l'hôtel réformés — ; idem, à Zeger Coulez, la somme de 1,200 Livres ; — par le roi de France Louis XIII au trésorier de l'Épargne de payer la somme de 3,000 livres à François Séneschal. — Arrêt du ConseU privé du Roi au sujet de la nomination des maîtres de l'hôpital St-Jean l'ÉvangéUste dit St-Sauveur à Lille. — Sentence rendue au bailliage de Lille touchant la visite des che

(142) L'ouvrage dont il est question fut complété et parut en 1632 sous le titre : *Insignia gentilitia equitum Ordinis Veneris Aurei, fecialium verbis enunciata*, a Joanne Jacobo Chiffletio, latine et gallice products. Anvers. B. Moretus 1 vol. in-4°.

(143) Albert-Wenceslas-Eusèbe, comte de Waldstein ou Wallenstein, duc de Mecklembourg, de Friedland et de Sagan. La victoire qu'il remporta sur les Danois, sons les murs de Rostock, «n septembre 1628, doit être celle dont il s'agit dans cet article.

mins de Cysoing. — Mandement des gens des comptes de Lille ordonnant de passer aux comptes de Louis de la Torre, receveur général des aides de Flandre, la somme de 1,360 livres tournois. — Constitution de la rente de 100 livres au bénéfice des Jésuites de Lille, hypothéquée sur les monts de piété ; — idem, sur la ville de Lille et sur celle de Cambrai.

B. 2953. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 1 pièce, papier, 1 sceau.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1628**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi d'Espagne Philippe IV, l'infante Isabelle, les gens des Comptes et des Finances : accordant à Just Damant, seigneur de Distfett, une pension annuelle de 666 florins ; — autorisant Jacques et Bon de le Vigne à continuer à raffiner le sel ; — accordant au sieur de Gonnecourt, gouverneur de Béthune, un supplément de gages de cent florins ; — autorisant le receveur du Taillich à faire faire tous les ouvrages réclamés par le sieur de Gonnecourt, gouverneur de Béthune ; — accordant à Henri Impyns l'arrentement d'une parcelle de terre en la province de Zèle, dépendant du domaine de Tenremonde au lieu nommé Heycaut ; — faisant remise à Charles Seneschal, « hostelain es faubourgs de Cottorine à Béthune, fermier de la mairie dudit Béthune », des deux tiers de son fermage, sur sa requête portant que « comme par le grand feu de meschief advenu esditz faulxbourgs le 23<sup>e</sup> jour du mois de novembre dernier 1627, du quel y at eu jusques en nombre de 32 maisons brulées en moins de deux heures de temps, il auroit lors perdu la meilleure partie de ses moïens et la totalité des gros bois, faceaux, fagotz et bourrées par luy recueillie du droit d'icelle ferme au long de l'esté passé, été » ; — autorisant Jean Calewaert à conserver un moulin à vent qui avait été érigé sans octroi préalable dans la paroisse de Lisseweghe (pièce flamande) ; — faisant remise des droits seigneuriaux que pourrait devoir le comte d'Hoogstraete pour la vente de fiefs et la création de rentes.

B. 2954. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 40 pièces, papier.  
1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1628**. — « Instructions pour Hippolyte Petitpas, seigneur de Gomans, avocat fiscal des gouvernance et châtellenie de Lille, Douai et

Orchies et Guillaume Du Bois, greffier de la Chambre des Comptes à Lille, pour ce qu'ils ont à faire pour la levée du droit de franc fief et nouveaux acquets, dû par les non-nobles tenant fiefs et autres nobles tenements » ; — déclaration de Louis de Bersacques, arpenteur, au sujet du mesurage de la forêt de Mormal ; — « mémoire sur la réduction des coupes de taille et la conduite du marteau de la forêt de Mormal » ; — requête présentée par François de Beau-mont pour obvier par de nouveaux mesurages aux abus commis dans les anciens mesurages des domaines du Roi ; notes et mémoires à ce sujet contre un nommé Uzille, maître maçon, convaincu de fraude dans l'entreprise des ouvrages des fortifications de la ville de Hesdin. — Extrait du compte du tonlieu de Bruges (pièce flamande). — Bordereau de la recette de Sampson. — « Règlement de ce qui s'observe en la levée des recrutes des compagnies des tercières d'infanterie wallones ; premièrement chascun soldat aura cinq pattars de rations par jour sans pouvoir demander aucune chose d'avantage à quelque prétexte que ce soit, sinon le logis et le lict sy l'hoste en at un oultre le sien dont il se sert ordinairement, lesquelz cinq pattars ne se donneront sinon aux officiers et soldats qui seront présents au quartier et non aultre-ment ; un maistre de camp aura 12 rations ; un sergent major 10 ; un adjudant 4 ; un fourrier-major ou quartier maistre 2 ; un chapelain 2 ; un capitaine d'une compagnie 6 ; un enseigne 4 ; un sergent 3 \ un caporal ». — Listes des officiers comptables, tant de justice que de recette, du ressort de la Chambre des Comptes. — Bail du moulin d'Ostricourt. — Certificat d'Antoine Falcon, official de la caisse militaire de Naples, faisant connaître\* que la pension de 1000 écus accordée à Jean de Croy, comte de Solre, sur le royaume de Naples est affectée depuis 1615 sur les finances des Pays-Bas. — Attestation par l'évêque de Gand des vie et mœurs d'Ignace van Vichte, seigneur de Baudimont ; — idem, par les abbesses et religieuses du couvent de Ste-Brigitte à Douai qu'elles doivent à dame Antoinette de la Porte, abbesse des Brigitimes à Lille, la somme de 3,500 florins. — Taxation par les gens des comptes de la ferme de la prévôté des *claims* à Béthune. — Etats des exploits faits par les sergents du grand bailliage de Hainaut.

B. 2955. (Portefeuille.) — 15 pièces, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1628**. — Nomination par Louis XIII, roi de France, du bailli du Breucq, comme bailli général de la châtelaine de Lille, cour et halle de Phalempin, avec constitution de caution par ledit bailli pour la jouissance des fruits et revenus de la châtelainie de Lille et halle de Phalempin adjudgées au roi ; — idem, par Pierre d'Aguilera, receveur général des aides du comté d'Artois, de Robert de Flandre, comme son procureur pour rendre ses comptes en son nom. — Lettres de commission émanées du Conseil de Malines, à la requête d'Ignace de la Wichte, seigneur de Baudimont, pour contraindre les tenanciers des fiefs et terres *cottières* relevant de la seigneurie de Baudimont, à faire rapport et dénombrement. — Désignations par les gens des Comptes, les gouverneur et gens du Conseil d'Artois, d'huissiers ou sergents pour faire des exploits.

B. 2956. (Portefeuille.) — 37 pièces, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1628**. — Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances, aux receveurs particuliers des sommes versées sur leurs recettes particulières ; — Gérard Carbone !, supérieur de la Compagnie de Jésus à Dunkerque de la somme de 417 livres, 8 sols, reçue de Denis de Brier, receveur du Roi pour l'octroi qui se lève en ladite ville ; — Jacquemine van Hecke, veuve de Godefroi Bilkens, chancelier d'Utrecht, de la somme de 500 livres en acompte de celle de 1500 livres qui lui a été accordée en don ; — Bonne de Lannoy de la somme de 2000 livres montant d'un terme de sa pension.

B. 2957. (Portefeuille.) — 15 pièces, parchemin, 2 cahiers, 20 feuillets, papier, 2 sceaux.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1629** (144). — Mandements du roi Philippe IV : prescrivant au président et commis des finances de passer aux comptes du bailli de Cassel la somme de 2000 livres, avancée par les nobles vassaux de la cour de Cassel, pour les réparations de la Grise Tour du château de ladite ville et la construction de « l'esguille » en pierre qui la surmonte ; — idem, au trésorier général des finances d'allouer au compte d'Ambroise van Oncle, receveur général, la somme de 300 livres, payée à André le Clercq, secrétaire d'honneur et d'ambassade en la cour de France ; — idem, celle de 500 livres, payée à sœur Madeleine de Trasi-gnies, recluse à Gand ; — confirmant et autorisant l'engagère de la

(144) Le compte de l'année 1629 manque à la collection des Archives du Nord.

terre d'Aniche ; — de l'Infante Isabelle ordonnant de passer aux comptes d'Ambroise van Oncle, les sommes à payer aux officiers réformés de l'hôtel de feu l'Archiduc ; — idem, la somme de 3,199 livres 10 sols, montant des frais de séjour du comte de Rechem, ambassadeur du prince Électeur de Cologne à Bruxelles ; — idem, concernant le subside de guerre que doivent accorder les ecclésiastiques « pour résister aux appretz extraordinaires et grands efforts des ennemis, tant par mer que par terre, et signamment au siège de Bois-le-Ducq, place tant importante et de telle conséquence à tous ces Estats, et ce pour adviser, aussi de les assaillir ailleurs, nous aurions fait mettre en pied plusieurs et très belles armées avecq les munitions et appretz requis à telz effectz, de la résolution uniforme desquelles nous espérons, avec l'ayde de Dieu, quelques heureux exploitz, ayans, d'ailleurs, aussy procuré des grandes troupes de l'empereur à nostre secours et assistance, selon que plus particulièrement vous sera déclaré et convient en continuer le payement précis pour en tirer le fruict espéré et éviter le péril imminent des desseins desdictz ennemis, le Roy monseigneur et nepveu ny ayant à présent pour subvenir comme il en a la volonté et a tousjours fait et fera encores cy après à raison d'autres grandz affaires à luy survenuz et nommément de la perte si iresche qu'il a reçue en sa flotte, etc. (145) » ; — par les gens des Comptes ordonnant à Ambroise van Oncle de payer à Ar-noult Lamerzelle la somme de 372 livres, 5 sols ; — idem, au commis de la Recette Générale d'Oostflandre de payer à Floris de Griboval, à Marguerite van der Gnecht, veuve de Pierre de Welde, au comte de Mous-

(145) A la fin de l'année 1628, une flotte espagnole, venant d'Amérique, fut attaquée et dispersée par le capitaine hollandais Pierre Hein. On évalua à plus de 16,000,000 de livres, soit en argent monnayé, soit en marchandises, la perte que fit l'Espagne dans cette circonstance.

cron, les arrérages des rentes qui leur sont dus ; — commettant l'huissier de la Chambre des Comptes Guillaume de Smet, pour procéder à l'expulsion de la demoiselle de Landas du couvent du Béguinage près Lille, «veu que nonobstant les ordonnances antérieures, mesme la derrièro à elle enjoincte <sup>AT</sup> acquiescer par dedans la XV<sup>e</sup> (piècha expirée), elle n'a laissé do continuellement revertir et semer ses zizanies audict Bé-guinaige encore pires qu'auparavant, en vindicte de ceste poursuytte qu'elle se vante rendre indécese, et soubz ce prétexte semble vouloir introduire au gouvernement dudict béguinaige et des béguines que par ses ruses et inventions elle fait succomber et tenir son party, quoyque contre leur propre debvoir, l'honneur et gloire de Dieu, quy ne respire que la paix, l'union et concorde entre les âmes chrestiennes et catholiques, d'où il semble ladicte opposante se rendre directement contraire par les effectz de ses actions et comportemens insolens et insupportables ne recherchant que la discorde, rumeur et trouble entre lesdites béguines, mère maîtresse et chappelaine dudict béguinaige qu'elle at voulu blasmer à tort : et se seroit ladite demoiselle opposante tant oubliée à la suytte de son pernicieux dessein que d'avoir voulu suborner et complotter avecq le maître de chant à l'induire pour troubler par quelque contrariété le chant et le saint service divin fait en l'église dudict béguinaige le jour de saint Baulduin dernier, soubz offre qu'elle auroit fait de quelque brigade audict maistre de chant et ses chantres pour l'exécution d'un si bel exploit ; et oultre ce, est par trop insupportable l'insoUence que ladite demoiselle commect, principalement au temps de la consécration de la sainte messe en l'église pour divertir et empes-cher les dévotions et pieuses intentions des âmes dévotes, etc. » ; — par les échevins de Douai ordonnant de payer les sommes dues pour les travaux de fortification de cette ville ; — par les officiers fiscaux du Conseil d'Artois au sujet des dîmes prétendues par les abbés de St-Bertin à St-Omer et le chapitre St-Barthé-lemey de Béthune à Béthune. — Constitutions de rentes sur les terres d'Escarmaing, Vertaing, Solesmes et Romeries au profit de Sa Majesté ; — idem, sur le domaine de Lille.

B. 2958. (Portefeuille. ; — 6 pièces, parchemin, 6pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1629.— Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe IV, l'Infante IsabeUe, lesgens des Comptes ou des

Fiances : accordant une somme de 1,200 livres à Jean-Baptiste de la Baume, capitaine d'une compagnie de *chevaux-cuirassiers* , sur sa requête contenant qu'il y a environ un an « qu'U a fait arrester proche sa garnison en nostre pays de Luxembourg certain nombre de chevaulx que l'on conduisoit en France contre nos placarts et édictz sans les passeport et attestations reprises par lesdits placarts, en conformité desquelz l'auditeur de la gendarmerie de nostre diet fays après deue information, les a jugés et déclarés de bonne prise, etc. » ; — idem, 200 Livres à Pierre de Wargnies, oñcial du receveur-général des finances ; — faisant remise des droits seigneuriaux dus par le comte de Solre, pour la vente de la seigneurie de Bermerain ; — idem , aux héritiers du comte de Hautkerke, pour la vente de la seigneurie de Hondschoote ; — accordant le titre de vicomte au sieur Jean de Marnix et érigeant en vicomte sa terre d'Ogimont, sur le « rapport que les prédécesseurs de messire Jean de Marnix, chevalier, baron de Potes, sieur d'Ogimont, auroient de tout temps, de père en fils, très fidèlement servys à nostre couronne en plusieurs charges honorables et ambassades et commissions d'importance et confiance et qu'Us estoient d'ancienne chevalerie et noblesse mUi-taire, ayans tant, à ceste considération que pour leurs services, tousjours estez décorés du tUtre de chevaUer, et dernièrement son bisayeul, ayeul, père et luy successivement, mesmes plusieurs d'iceulx esté receuz en divers collèges et ordres, si comme celui de Saint-Lambert à Liège, de Sainte-Wauldru à Mons, en ceux de Saint-Jean de Jhérusalem et de Saint-Maurice et de Saint-Lazare en Savoye, oultre plusieurs alUances principales par eulx faictes, si comme aux familles de Hemernicourt, Bonnières, Lannoy et aultres , que ledict Jean de Marnix, à leur imitation, auroit tous-jours tesmoigné un particulier zèle à nostre service aux occasions qui s'en sont présentées, etc. > ; — accordant aux prévôt et manants d'Hénin-Liétard, sur leur requête, la continuation de leur octroi sur les bières ; — par les gens des Comptes, modérant la quote part dans l'aide due par la ville de Hesdin ; — idem, le fermage dû par Pierre Voisin, fermier des moulins de Hesdin ; — faisant remise aux Jésuites d'Aire des droits seigneuriaux dus pour l'acquisition de 22 mesures de terre.

B. 2959. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 13 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1629**. — Attestations par : les mayeur et échevins de Cambrai, au sujet de la valeur des impôts de ladite ville ; — Ambroise van Oncle, receveur-général, au sujet des sommes payées sur le secours de 35,000 florins accordé à la ville de Bois-le-Duc, avec une copie de la capitulation de ladite ville passée avec les députés des hauts et puissants seigneurs des États Généraux le 14 septembre 1629 (146). — Information et autres pièces relatives aux terres et biens appartenant à l'église cathédrale de Saint-Omer, sis à Elverdinghe, Lampernesse et PoUnchove. — Compte rendu par Jacques Miroul, de la recette de l'échevinage de Frelanghes, domaine de Sa Majesté, engagé à messire Baudouin de La Croix. — RecueU des rentes échues au Roi sur les maisons et terres gisant au viUage et terroir d'Auchy. — Adjudication de la ferme des impôts sur la bière et les vins de la ville d'Orchies ; — idem, de la *magerie* d'Orchies. — Exploits de Jean Hecques, sergent de la cour de Mons. — Attestation par L. van Houcque, munitionnaire de l'artillerie de guerre et vivres au Sas de Gand, au sujet des vivres qu'U a emmagasinés. — Règlement des conseUeurs pensionnaires, greffiers et procureurs de la ville de Valenciennes.

B. 2960. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin, 3 pièces, papier, 1 sceau.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1629**. — Lettrés de commission octroyées par le roi Philippe IV, l'Infante Isabelle, les gens des Comptes ou des finances : instituant bailU général et député de la châtellenie de Lille, Henri de Haynin, écuyer, seigneur Des Fossés ; — naut bailli de la ville et châtellenie de BaUleul, François de Bernemicourt ; — bailU de Nieppe, Jean du Preys ; — conseiller et receveur-général des domaines de Cassel et bois -de Nieppe, Jean du Cbambge. — Désignations d'huissiers et de sergents pour faire des exploits.

B. 2961. (Portefeuille.) — 46 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier—31 décembre **1629**. — Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur-général

des finances, des sommes reçues des receveurs particu-Uers, pour en faire paiement lui-même, entre autres « à certain personnage zéleux (200 livres) et pour le secours de la ville de Bois-le-Duc (50,000 Livres) ; — Théodore Baës, Claude Chapuisot, prêtre, docteur en théologie, Zègre Coulez, président du Grand ConseU du Roi, Louis Verreyken, des sommes qu'ils ont reçues d'Ambroise van Oncle ; — Denis de Brier, commis à la recette du clair des revenus des espriers de Flandre, de la somme de 400 livres reçue de Jean Wege, receveur héréditaire de l'espier de Harlebeke ; — Nicolas Dalen, receveur du monastère de Saint-Antoine à Maestricht, de la somme de 2 livres ,14 sols, pour un muid d'avoine et quatre pots de vin que ledit monastère lève tous les ans sur la recette d'Agimont ; — Catherine Desprez, jadis servante de demoiseUe de Gamans, de la somme de 10 livres, pour une rente sur la ville de Lille ; — Maternus Doverheydt, messenger, pour ses gages ; — GuUaume Bruynlandt, fourrier des Conseils d'État et Privé et des Finances, de la somme de 1,080 Livres, revenant à 9 soldats pour des voyages par eux faits ; — Marie de Melun, veuve de messire Lamoral, prince de Ligne, de la somme de 1,000 livres pour une demi-année de pension ; — François de Haverskerke, chevalier, seigneur de Watervliet, capitaine d'une compagnie de cavalerie, de la somme de 600 livres pour une année de pension ; — Pierre, médecin ordinaire du duc de Montmorency, de la somme de 1,200 Livres pour ses gages.

B. 2962. (Registre.) — In-folio, 958 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1630**. — « Compte seizesme de messire Ambroise van Oncle, chevaller, conseUer et receveur général des finances du Roy, de la despence et recepte par luy faicte à cause de son estât et office, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme

---

(146) Le 1<sup>er</sup> mai 1629, la ville de Bois-le-Duc fut assiégée par le prince Frédéric d'Orange, à la tête d'une armée de 30,000 hommes. Le comte Henri de Bergues fut chargé du commandement des troupes espagnoles destinées à faire lever le siège. Il attaqua, sans pouvoir les emporter, les lignes du prince d'Orange et espéra faire une diversion en se jetant en -HoHande, s'emparant de quelques places et menaçant même Amsterdam ; mais il ne parvint pas ainsi à éloigner Frédéric des abords de Bois-le-Duc, qui capitula le 14 septembre et non le 17, ainsi que le rapportent Pierre Le Boucq et d'autres historiens du XVII<sup>e</sup> siècle.



de 3,928,764 livres, 8 sols, 5 deniers tournois ; les dépenses à celle de 3,921.394 livres, 10 sols, 11 deniers même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 89,706 livres, 3 sols, 9 deniers à Érasme du Bois, receveur de l'artillerie du Roi (folio 479, recto) ; — 20,000 livres à don Diego Philippe de Gusman, marquis de Léganez et de Deynse, gentilhomme de la chambre du Roi, des Conseils d'État et de guerre , capitaine général de la cavalerie légère es Pays-Bas et général de l'artillerie en Espagne, président et garde des sceaux dudit Conseil d'État aux affaires desdits Pays-Bas et de Bourgogne auprès de la personne de Sa Majesté, « si comme 16,000 livres pour une année de ses gages de président susdict et 4,000 livres pour le louage de sa maison » (folio 537, recto) ; — 4,500 livres au baron de Balançon, chevalier de l'ordre de St-Jacques, du Conseil de guerre, maître de camp d'un tertio d'infanterie bourguignonne et gouverneur de la ville de Bréda (folio 585, verso) ; — 1,152 livres au comte de Thian, baron de Harchies, prévôt le Comte à Valenciennes (folio 586, verso) ; — 2,000 livres à dame Isabelle de Bourgogne, veuve de feu le marquis de Marnay, à son trépas, chevalier de la Toison d'Or (folio 587, verso) ; — 500 Livres à messire Pierre-Paul Rubens, chevalier, gentilhomme de la maison de Son Altesse Sérénissime, « pour une année de son traitement commencée le 23<sup>e</sup> de septembre 1628 et finie le 22<sup>e</sup> de septembre ensuivant 1629 » (folio 627, recto) ; 400 Livres à JeanJacques Chifflet (147), seigneur de Palante-lez-Besançon, « qui luy ont esté accordées sa vie natureUe durant jusques à ce qu'il sera advance à aultre chose meiUeure » (folio 659, verso) ; — 150,000 Livres à Son Altesse Sérénissime, « pour le parfurnis-ement de 600,000 pareUes Livres que deuz luy estoient pour son traictement annueUement comme régente et gouvernante générale des Pays-Bas et de Bourgogne » (folio 672, verso) ; — 7,000 livres à Pierre Roose, conseiller des Conseiis d'État et. Privé, « à bon compte des fraiz et vacations de son voyaige qu'il vat faire en Espagne par ordre de Sa Majesté » (folio 695, verso) ; — 150 livres à Pierre van Steynemensen, graveur des coins de Sa Majesté à Arras, « à luy accordées en considération d'avoir transporté son ménage en ladictte ville de Tournay pour y ouvrir en la monnoye d'iceUe » (folio 837, verso) ; — 600

livres au comte de Gamalerio, chevalier de la Toison d'Or, etc., « à quoy montent trois mois d'affaires secrets à l'advenant de 200 Livres par mois et ce pour octobre, novembre et décembre de l'an 1629 » (Mo 838, recto) ; — 690 Livres à Louis Goossens, capitaine réformé, « à quoy montent trois mois d'affaires secrets à raison de 230 livres par mois à luy accordez » (folio 840, recto) : — 2,760 livres à Guillaume Robrecht, fauconnier de Son Altesse Sérénissime , « à quoy monte l'achapt par luy fait pour le service de Sa Majesté de divers oyseauLx envoyez tant à l'Empereur, roys d'Espagne et de France qu'au ducq de Lorraine » (folio 840, verso) ; — 349 livres à maître Louis-François Verreycken .chevalier, seigneur de Sart, « pour semblable somme a quoy monte ce que Charles de Nassau (148), filz de feu le prince d'Oranges a despendu es hostelleries en ceste ville de Bruxelles » (folio 842, recto) ; — 2,340 livres à GuiUaume Bruylant, « pour semblable somme payée aux douze soldats qui sontsortiz avecq lettres du baron de Growendoncq pour Son Altèze de la ville de Bois-le-Ducq pendant qu'eUea esté assiégée » (folio 842, verso) ; — 1,000 livres à Etienne de La FaUe, orfèvre de Son Altesse • Sérénissime, « à quoy monte le pris d'une chaisne d'or par luy fait pour le service de Sa Majesté, ne servant l'ordonnance de ceste partie que pour le prix d'une chaisne d'or de 1,000 florins, ayant les restans 750 livres esté payées es mains de l'historiographe Erycius Puteanus » (folio 843, recto) ; — 400 Livres au receveur général des finances, « pour affaires secretz dont il n'est besoing faire plus ample mention » (folio 846, verso) ; — 7,500 livres à Pierre-Paul Rubens, secrétaire du Conseil privé du Roi, ' en une lettre de décharge de pareille somme datée du 18<sup>e</sup> de mars 1630, levée sur Jean Gobin, conseiller et receveur général de Luxembourg, dont est fait receipt cy-devant foho 64, pour semblable.somme à quoy monte le pris des

(147)Jean-Jacques Chifflet, médecin franc-comtois, né à Besançon, le 21 janvier 1588 , mort en 1660. Député par sa ville natale vers l'archiduchesse Isabelle , il resta quelque temps auprès de cette princesse en qualité de premier médecin, fut envoyé par elle au roi Philippe IV qui le nomma son médecin et le chargea d'écrire l'histoire de l'Ordre de la Toison d'Or. En 1633, il devint premier médecin du cardinal Ferdinand, gouverneur des Pays-Bas. Auteur d'un grand nombre de traités de médecine et d'ouvrages historiques ou archéologiques. Parmi ces derniers, le plus célèbre est « l'Anastasis Childerici I, Francorum regis, sive Thesaurus sepulchralis Tornaci Nerviorum effossus et commentario illus-tratus. Anvers, 1655, in-4° . »

(148)Il s'agit ici d'un fils naturel du prince Maurice de Nassau mort en 1625.

peintures qu'il at fait et fait faire par ordre de Son Altèze Sérénissime pour service de Sa Majesté et envoyées en Espagne (149), comme est plus amplement spécifié et déclaré en certaine déclaration portant au pied ordonnance et quittance y servante veue en Testât dudict mois de mars folio 61 verso» (folio 847, verso) ; — 3,020 livres, 19 sols, 4 deniers à messire Henry de Vicq, chevalier, seigneur de Meulenest, conseiller du Conseil privé de Sa Majesté , résidant pour les affaires de Son Altesse Sérénissime en cour de France, «à quoy montent les vacations et desbourssemens par luy faitz pour le service de Sa Majesté » (folio 849, recto) ; — 11,320 livres k Etienne de la Faille, orfèvre de Son Altesse Sérénissime, « pour le prix des joyaulx qu'il a livrés es mains de Jean de Hardi y Silva, garde-joyaulx de Son Altèze Sérénissime, pour le service de Sa Majesté » (folio 853, verso) ; — 646 livres, 13 sols, au receveur général, « qu'il a payés à Lucia van Laer, à l'enseigne des Quatre-Sceaux en la ville de Bruxelles, pour semblable somme à quoy monte le deffroyement du prince de Veldentz avec ses gentilshommes, serviteurs et chevaulx y logez k la charge de Sa Majesté » (folio 856, recto) ; — 33,471 livres, 2 sols, 4 deniers au même , « à quoy montent les despens du deffroyement du ducq de Nieubourg ayant esté en ceste court à la charge de Sa Majesté » (folio 856, verso) ; — 15,300 livres à Balthazar Doncker , négociant k Anvers , « pour les payer k Couloigne en quelques affaires secrets k la direction du marquis d'Aytona , ambassadeur de SaMajesté, dont n'est besoing faire plus ample déclaration » (folio 858, recto) ; — 1,000 livres k Etienne -de La Faille, orfèvre de Son Altesse Sérénissime, \* k quoy monte le prix d'une chaîne d'or qu'il at fait pour le service de Sa Majesté et délivré es mains du marquis de Mirabel » (folio 860, ; — 540 livres au même « pour une chaîne d'or qu'il at fait par ordre de Son Altèze dont a esté fait présent par ordre d'icelle k ung collonel polonois et pour la façon d'une aultre chaisne d'or par luy dernièrement faite pour un capitaine de Bréda» (folio 860, verso), — 500livres au même , « k quoy monte la valeur d'une chaîne d'or qu'il at livrée pour présenter k certain personnage pour le service de Sa Majesté dont n'est besoing faire plus ample déclaration » (idem) ; — 239 livres, 2 sols, au lieutenant-colonel Théodore de Heerma , « pour semblable somme par luy payée et exposée en affaires secrets pour le service de Sa Majesté durant le terme que par ordre du comte Henry de Bergh il at commandé en la ville de Lugen durant la campagne de Tan 1629» (folio 867, verso) ; — 288 livres k l'architecte Franc-quart, « pour semblable somme par luy employée pour le service de Sa Majesté » (folio 888 verso), ; — etc.

---

(149) Le musée royal de Madrid possède 62 tableaux de Rubens, entre autres des portraits de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle qui, probablement, devaient faire partie des peintures désignées dans cet article.

B. 2963. (Portefeuille. ) — 6 pièces, parchemin, 29 pièces, papier, 1 sceau.

1<sup>er</sup> janvier— 31 décembre **1630**. — Lettres d'engagère des terres de Neufchappelle au profit de messire Henri de Meleun, vicomte de Gand ; de Meteren, St-Jean-Cappel et Berten, au profit de messire Jacques de Wignacourt, chevalier, seigneur de Flètres ; de Villers en Gauchie, au profit de Charles-Robert de Waziers. — Sentence du Conseil de Malines dans le procès entre le seigneur de Lambe et Charles de la Grizerille, seigneur de Campeaux. — Mandemens du roi PhiUpe IV, ordonnant au trésorier général des finances, de passer au compte d'Ambroise van Oncle, la somme de 2,500 livres, payée au comte de Rœulx ; — autorisant messire MaximUien VUain, évêque de Tournai, sur sa requête , k signer les comptes des églises et des tables du St-Esprit de son diocèse. — Ordonnances des échevins de la ville de Douai, de payer certaines sommes dues pour l'exécution des travaux de fortifications. — Constitutions de rentes sur le pirage de Tournai et Tournésis pour les deniers en être employés aux améliorations de la rivière de TEs-caut ; — idem, sur la ville de Lille.

B. 2964. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1630**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe IV, accordant : remise de peine à Servais Pieterssen, de Borchvliet, qui s'était mis au service de l'ennemi comme soldat (pièce flamande) ; — idem, k Louis d'He-ranguier, écuyer, seigneur de Mangre, capitaine, de cent cuirasses au service de Sa Majesté Impériale, à l'occasion de l'homicide commis par lui sur la personne

du seigneur de Poix, sur sa requête portant que « s'estant le premier dimanche de carême de l'an 1627, retrouvé avecq plusieurs gentilshommes dudit pays de Haynault au dîner qui se faisoit chez la veuve Millet, en la ville de Mons où estoit le défunct sieur de Poix, il auroit durant la table usé de quelques propos de gayeté à l'endroit dudit sieur de Poix, sur ce qu'il se monstroît sy eschauffé en ses amours que de se vouloir marier durant ledit carême, luy disant qu'il pourroit estre qu'il baiseroit sa maîtresse devant luy ou semblables discours, non toutesfois offensifz en son honneur ny de sadicte maîtresse, comme de fait ledict sieur de Poix n'en tesmoigna à l'instant aucun ressentiment; mais comme après table, aucuns de ses amis l'ayans tiré en la cour de la maison luy persuadèrent que son honneur et de sadicte maîtresse y estoient intéressés et qu'il ne le pouvoit passer sans en demander raison, il vint accoster ledict remontrant qui estoit près du feu en conversation des sieurs d'Ansermont et de St-Genois, lui disant qu'il entendoit avoir interprétation des propos qu'il luy avoit tenus et sçavoir s'il ne tenoit sa maîtresse pour fille de bien; à quoy ledict remontrant ayant répondu qu'il n'avoit subject de la tenir pour aultre et voyant ledict sieur de Poix faire instance d'avoir aultre interprétation luy dit enfin (emporté de mouvement) qu'il ne luy pouvoit donner aultre interprétation que l'espée à la main. A quoy ledict sieur de Poix repartit soudain en ces termes: « c'est ce que je demande »; sur lesquelz propos il sortit incontinent de la chambre avecq aucuns siens parents et amis, s'estans acheminez bien avant en la rue vers la maison d'ung surnommé Du-fief, d'où ledict sieur de Poix retourna seul, à la porte de ladite veuve Millet, s'y estant posé en face de l'allée de ladite maison, les deux bras à costé et l'espée eslevée et paraissant soubz le bras, avecq une façon fort fougueuse où il demeura sy longtemps que ladite veuve, en ayant eu advis, le fut prier avecq toute sorte d'instance de se retirer ou entrer en la «aile et passer soubz silence ces propos malentendus, ce qu'elle ne peut obtenir, ains l'ayant ledict sieur de Poix regardée d'une face irritée, ne luy fit aucune réponse, qui donna subject à ladite veuve de mal penser de son desdain, pourquoy elle s'avança en la rue vers le sieur de Rameltz et aultres siens parents pour les prier de l'emmener, et comme en ce temps ledict remontrant qui estoit demeuré en la chambre haulte avecq lesdits sieurs d'Ansermont et St-Genois, vint à descendre l'escailler en leur compagnie, il aperçut, estant au bas, ledict sieur de Poix en la

position cy-dessus qui l'attendoit Je pied quoy à l'entrée île ladite porte; ce que voyant ledict remontrant et qu'il ne pouvoit passer qu'avecq certitude de recevoir quelque notable affront dudit sieur de Poix qui ne l'attendoit à aultre fin, il jugea que l'honneur l'obligeoit pour ne retourner honteusement en arrière de se faire pas-saige de son espée et pourquoy quictant ung petit coutelas qu'il avoit en escharpe, se saisit de l'espée dudit sieur de St-Genois, laquelle il tira à l'instant dans ladite allée, disant en ces termes audi sieur de Poix: « l'espée à la main »; auquel propos ledict sieur de Poix mit semblablement l'espée à la main en la rue vis-à-vis de ladite porte, puis s'estant avancé l'espée nue en la main vers ledict sieur de Maugré, jà sorty, après quelque conflict et entreouchement de leurs espées. ledict sieur de Poix tâcha de donner audit remontrant ung estremaçon qui luy cedula sur le bord du chapeau qu'il para et de meisme temps porta audit sieur de Poix une estocade au costé droit dont il tomba par terre et mourut peu après, au très grand et indicible regret et desplaisir dudit remontrant qui pour ce subject auroit jusques à présent suivy les armées de Sa Majesté Impériale et durant ce temps essayé toutes sortes de moyens courtois pour attirer les dames de Berlo et de Florival, ensemble les sieur et dame de Souche comme ayans le gouvernement de la demoiselle Darnonville, tous trois sœurs et héritières dudit sieur de Poix, à quelque traité et accord aimable, ce que néanmoins luy avoit esté impossible quoyque diverses personnes de qualité y auroient esté entremises, selon que pouvoit apparoir par les lettres missives jointes à ladite requeste, prétendantes au contraire à très grand tort lesdites dames faire déclarer audit remontrant d'avoir occys ledict sieur de Poix, leur frère, par surprise en fait vilain et avant qu'il eust l'espée à la main, qui estoit une évidente calomnie faulse et abusive impression, apparante clairement par l'enquête justificative du remontrant, tenue par commis du Conseil, faisant plaine foy de tout le narré cy-dessus, etc. »; — remise des droits seigneuriaux dus par Christophe van Etten, à cause de la terre de Gomignies; — prorogation de l'octroi accordé aux mayeur et échevins de la ville d'Aire, de lever un impôt sur les vins et bières pour les deniers en provenant être employés à la construction de divers bastions dans les fortifications de la ville; — idem, à la ville de Bapaume pour les mêmes motifs;

— par les gens des Comptes accordant un sursis de quatre mois à Jacques Miroul, receveur du domaine engagé, pour rendre ses comptes, — idem, à Pierre Cornaille, la continuation du bail de 95 mencaudées de terre à Walincourt. — Lettres par lesquelles les Chartreux de Valenciennes s'obligent à réparer à leurs frais tous les dommages que pourrait leur causer le moulin dit Souverain, appartenant au Roi, moyennant une somme de 1,400 livres.

B. 2965. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 7 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1630. — Pièces concernant le différend entre les bailli et échevins de Bourbourg, Bergues-St-Winoc et Cassel, au sujet de l'entretien des digues des Watteringues (pièces flamandes). Extraits de comptes concernant les engagements des terres d'Aubigny, Fampoux, Rœux, Hamme, Ste-Anne, Wetteren, Esprelecque et bois de Beaulo. — Déclaration des rentes seigneuriales de la terre de Piètre. — Compte de Jean du Hot, des revenus de la fondation des dix-huit hommes palivres prébendes de la famille Hangouart, faite par Walleran de Hangouart. Relation de la saisie faite par Guillaume van Erp, huissier d'armes du grand Conseil, sur les biens appartenant au Roi à Phalempin, Ostricourt, etc. — Conditions de la vente du bois de Beaumont. — Attestations : au sujet des accises de St-Omer ; — par les échevins de Douai, sur la prisée des grains ; — les lieutenant général et officiers de la gouvernance de Béthune, certifiant qu'il n'y a dans la ville et les faubourgs que dix *cervoisiers*. — Inventaire des contrats reposant au gros de la ville de Béthune, touchant le droit du nouvel acquêt. — Extraits du compte du domaine de St-Omer. Attestations : au sujet de la « fraincte » ou perte subie sur les grains en provision au sas de Gand ; — par Maurice de Sennepont, au sujet du décès de la veuve du seigneur de la Vacquerie et de l'identité de son fils le capitaine actuellement « en Ausbourg ». — États des exploits des sergents de la cour de Mons.

B. 2966, (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1630. — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe IV : nommant Gilbert de Gand dit Vilain, capitaine d'une

compagnie de 300 hommes d'armes ; — idem, messire Philippe de Horesco, grand bailli de la ville et châtelainie de Bergues-St-Winoc ; — idem, messire Pierre Roose, conseiller d'État. — Délégation du fermier général du revenu de la châtelainie de Lille, cour et halle de Phalempin, à François de Rolerc, greffier du Conseil du Roi, pour la gérance de ladite recette. — Constitutions de procureurs par François du Taillich, receveur du domaine de Béthune, et Antoine Doige, receveur du domaine de Bavai, pour rendre leurs comptes. — Désignation d'huissiers et de sergents d'armes pour faire des exploits.

B. 2967. (Portefeuille. — 72 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1630. — Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances, aux receveurs particuliers des sommes versées sur leurs recettes ; — Louis Verreyken, des sommes reçues d'Ambroise van Oncle, pour être employées selon l'ordonnance de Son Altesse l'Infante ; — Jacques deLattro et Jean Lentailleur, de la somme de 6,602 livres, 18 sols, 7 deniers, reçue de Gérard Mastelier et Jacques Muissart, massards des *assennes* de Valenciennes, pour le paiement des rentes affectées sur ces *assennes* ; — Érasme du Bois, conseiller et receveur général de l'artillerie et Gérard Meyss, des sommes reçues d'Ambroise van Oncle ; — les doyen, anciens maîtres et suppôts du métier des tapissiers de Bruxelles, de la somme de 3,125 livres, reçue d'Ambroise van Oncle ; — les bourgmestre et échevins de la ville de Lière, des sommes reçues du receveur général, pour les logements de la cavalerie en garnison à Thurnout ; — René Chartier, médecin du roi de France, de la somme de 1,200 livres, reçue du receveur général de la maison du duc et de la duchesse de Vendôme, pour avoir soigné un seigneur de la suite du Roi ; — Charles de Bonnières, seigneur de Souastre, grand bailli de St-Omer, de la somme de 80 florins ; — Engelbert de Raveschot, commis à la distribution des deniers destinés au paiement des logements des officiers de la cour de Son Altesse ; — Jacques Chivot, Antoine Boucher, Louis Le Cambier, Antoine de Mol, Floris de Belvalet, Jean Du Val, conseillers ordinaires, de leurs gages ; — Marie-Marguerite van Bodeghem, des arrérages de sa pension.

B. 2968. (Registre.) — lu-folio, 900 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1631. — « Compte dix-septiesme de messire Ambroise van Oncle, chevalier, conseiller et recepveur général des finances du Roy, de la despence et recepte par luy faicte à cause de son estât et office, etc. ». Les recettes s'élèvent à la somme de 3,983,564 livres, 6 sols, 3 deniers tournois ; les dépenses à celle de 3,952,189 livres, 13 sols, 9 deniers même monnaie.— Les principaux articles sont les suivants : 15,770 livres, 12 sols, à Érasme du Bois, conseiller et receveur général de l'artillerie et munitions de guerre du Roi (folio 458, verso) ; — 1,984 livres, 13 sols, 1 denier, à messire Pierre-Paul Rubens, chevalier, secrétaire du Conseil Privé du Roi, « assçavoir 500 livres 5 sols, en une lettre de deschargé du dernier de janvier 1631, levée sur Jean Batens , receveur des contributions de Zevenberge , Steenberge, etc., et les restans 1,484 livres, 8 sols, 1 denier, en une autre lettre de descharge de pareille somme datée du dernier de juillet audit an , levée sur ledit Batens, dont est respondû cy-devant foliis 348 verso et 352 ; pour semblable somme à luy deue à cause de trois quarts d'escus pistolets d'Espagne par jour de septante 2 sols, 6 deniers l'escu, que Sa Majesté, par ses lettres patentes du 27<sup>e</sup> d'apvril 1629 luy at accordé de gaiges à raison de son dit estât de secrétaire susdit, à en estre payé par les mains de ce compteur présent ou autre à venir, de demy an en demy an par esgalle portion , ayant Sadite Altèze par son ordonnance de reliefvement du 24<sup>e</sup> de mars 1631, ordonné qu'il seroit payé de ses dits gaiges doiz la datte desdittes lettres patentes, nonobstant et sans prendre regard qu'il at preste le serment loingtemps après et ce pour les deux premières années de sesdits gaiges commencées ledit 27<sup>e</sup> d'apvril 1629 et finies le 26<sup>e</sup> d'apvril enssuivant 1631, par ladite ordonnance de reliefvement, copie authentique desdites lettres patentes originalleset quittance y servante veues'en Testât de juillet folio 52, verso, etc. (150) » (folio 532, verso) ; — 500 livres à dona Luysa Osorio, compagne do don Emmanuel de Portugal (folio 588, verso) ; — 1,000 livres à messire Pierre-Paul Rubens, chevalier, secrétaire du Conseil privé du Roi, « en deux lettres de descharge chascune de 500 livres , datées la première du 9<sup>e</sup> de juillet 1631, levée sur Jérôme de La Barre, recepveur des domaines de Sa Majesté au quartier de Braine-le-Comte et la seconde du 8<sup>e</sup> de novembre ensuivant audit an, levée sur G'ùllaume de Semet, recepveur de Thilmont, dont est faicte recepte cy-devant foliis 201 et 27, pour deux années de son traitement commencées le 23<sup>e</sup> de septembre 1629 et finies le 22<sup>e</sup> de septembre enssuivant 1631 (151) » (folio 611, recto) ; — 400 livres à Jean-Jacques

Chifflet, seigneur de Palante-lez-Besançon, médecin ordinaire de la Chambre de Sa Majesté et de Son Altesso Sérénissime, pour une année de son traitement (folio 631, verso) ; — 1,000 livres au baron de Crèvecoeur, gouverneur et capitaine de la ville d'Avesnes, « pour semblable somme à luy accordée pour les fraiz de son voy<sup>f</sup>aige en qualité d'ambassadeur vers le premier Électeur de Cologne » (folio 671, verso) ; — 2,400 livres à messire François Carondelet, doyen de Cambrai, « pour semblable somme à luy accordée à bon compte des fraiz du voyage qu'il vat faire par" ordre de Son Altesse Sérénissime vers le Roy très-chrestien » (folio 671, verso) ; — 696 livres au receveur général des finances, « pour affaires secretz dont n'est besoing faire plus ample déclaration » (folio 792, verso) ; — 400 livres à dame Anne-Eugène van Pecke, « dicte Peckius, fille de feu messire Pierre Peckius, en son vivant conseiller d'État du Roy et chancelier de Brabant, pour semblable somme que Son Altèze, par son ordonnance du 25<sup>e</sup> d'octobre 1628 luy at accordée par chacun an par voye d'affaires secretz » (folio 792, verso) ; — 6,374 livres à Pierre-Paul Rubens , secrétaire du Conseil privé du Roi, « en une lettre de descharge de pareille somme datée du 24<sup>e</sup> de mars 1631 levée sur Ange Baes,consoiller et recepveur général de Haynault, dont est faicte recepte cy-devant folio 183, pour le parfur-nissement de 12,374 livres à quoy montent les frais et despens par luy exposés es années 1629 et 30 aux voyages par luy faictz vers Espagne et Angleterre allant et venant pour le service do Sa Majesté dont n'est besoing faire plus ample déclaration (152) » (folio

---

(152) Rubens fut chargé par l'infante Isabelle d'aller en Espagne exposer au roi Philippe IV ainsi qu'à son premier ministre, le comte duc d'Olivarez, la situation des Pays-Bas (1628). A force d'instances, il décida le roi et soi ministre à l'envoyer à Londres avec leurs instructions secrètes (août 1629). Très bien acueilli par le roi Charles I<sup>er</sup>, sa mission ne contribua pas peu à amener la paix entre l'Espagne et l'Angleterre, signée en novembre 1630.

---

(150) Ce fut donc par lettres patentes du 27 avril 1629 que Rubens fut nommé secrétaire du Conseil privé.

(151) Il s'agit ici du traitement que Rubens percevait comme peintre de l'archiduchesse, en vertu des lettres patentes du 23 septembre 1609.

794, verso); —1,329 livres, 6 sols, au comte deRœux, maître d'hôtel de Son Altesse Sérénissime, « à quoy monte le deffroyement du baron de Havrien, ambassadeur du prince Électeur de Liège, ayant logé en sa maison et esté traicté avecq son train à la charge de Sa Majesté depuis le 9<sup>e</sup> de mars 1631 jusques le 14<sup>e</sup> dudit mois ensuivant » (folio 800, verso); — 1,500 livres à Jean Raes, marchand de tapisseries à Bruxelles, « à quoy monte l'achapt d'une chambre de tapisseries par luy livrée pour Je seigneur du Bertrieu, ambassadeur du Roy très-chivstien, présentement en la cour de Bruxelles » (folio 801, verso); — 1,600 livres k la veuve de feu don Inigo de Borzia, « pour estre employées en certaines affaires secretz dont n'est besoing faire plus ample déclaration » (folio 814, recto); «— 500 livres k Pierre-Paul Rubens, secrétaire du Conseil privé du Roi, « en une lettre de descharge de pareille somme datée du 17<sup>e</sup> de novembre 1631, levée sur Gilles Rutteau, recepveur des menus cens de Cassel dont est fait recepte cy-devant folio 149, pour semblable somme que Son Altèze luy at accordée pour cinq mois, k l'advenant de cent livres par mois que Sadite Altèze at ordonné de luy estre furny pour estre employé en affaires secretz dont n'est besoing faire plus ample déclaration » (folio 842, verso); — 2,212 livres k Guillaume Robertsoone, fauconnier de Son Altesse Sérénissime, « k cruoy monte l'achapt par luy fait de 17 gerfauxsorsdeNorwège, 7gerfaux hagdards, 12 faucons de Campine, 4 tiercelets de faucons, offerts k Sa Maj<sup>sté</sup> Impériale, au Roi très-chrétien et au duc de Lorraine » (folio 848, verso); — 1,500 livres à Jean Raes, marchand de tapisseries à Bruxelles, « pour la parpaye de 3,000 pareilles livres k luy deues pour une chambre de tapisserie par luy livrée pour le service de Sa Majesté dont Son Altèze at fait présent au seigneur de Bertrieu, ambassadeur du Roy très-chrestien » (folio 850, recto); — 57,300 livres au receveur général des finances, en tant moins de 81,893 livres, 8 sols, 3 deniers, k quoy montent les fraiz et despens d'accomoder et deffroyer la Reyne mère de France (153) doiz le 2<sup>e</sup> de juillet 1631, tant en la ville d'Avesnes que k la court en ceste ville de Bruxelles k la charge du Roy d'EspagneJusques et comprius lo 17<sup>e</sup> d'octobre ensuivant audit an que ladite Reyne s'est retirée de ladite court k la maison du comte de Hennin, etc., le tout particulièrement spéciffié en certaine déclaration de 12 articles sur le nom k part des chiefz d'offices de l'hostel de Son Altèze Sérénissime qui en ont tenu note particulièrement et en responderont chacun k part de leurs entremises et distribution desdits deniers, laquelle déclaration ost

vériffiée et signée par Michel Oiiyarès, seci étairie de SaMajesté et greffier de l'hostel de Sadite Altèze par ladi le déclaration portant au pied ordonnance de Sadite Altèze desdits 81,893 livres, 8 sols, 3 deniers » ;folio 857, recto); — 6,374 livres au même, « en deniers payez k Pierre-Paul Rubens, secrétaire du Conseil privéde SaMajesté, pour leparfurnisse-ment de 12,374 livres, à quoy montent tant seulement les fraiz et de»pens par luy exposés es années 1629 et 1630 aux voyaiges doiz Bruxelles vers Espagne et Angleterre allant et venant » (folio 883, verso).

B. 2969. (Portefeuille.) —9pièces, parchemin, 5 pièces, 1 cahier, 72 feuillets, papier, 1 sceau.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1631. — Copie de l'arrêt du grand Conseil de Malines statuant en faveur de l'abbé et de l'abbaye do Saint-Jean de l'ordre des chanoines réguliers de St Augustin k Valenciennes au sujet de la préséance dans les processions que contestait le prier de St Saulve-lez-Valenciennes de l'ordre de St-Benoît. — Ordonnances des gens des Comptes prescrivint: k Ambroise van Oncle, receveur général des finances, de payer les frais de messengeries des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1631;— de passer aux comptes de Jacqu es van de Walle la somme de 773 livres, 8 sols, 7 deniers, payée k Obvier van Steelandt, maître particulier de la monnaie de Bruges. — Mandements de l'infante Isabelle pres- crivant au receveur général de payer k Guillaume d'Immerseele, receveur général de Brabant au quartier d'Anvers, 4,800 livres pour être remises à Jean Smjicq sur son compte des ouvrages de la contrescarpe de Sautvliet;— idem, de passer en ses comptes la somme de 3,158 Livres, 5 sols, 6 deniers, levée sur Arthus Huybrechts, maître particulier de la monnaie do Maes- tricht; — idem, la somme de 24,417 Livres, 12 sols, levée sur Renier de Vos, maître ordinaire de la

(153) La reine Marie de Médicis qui s'échappa du château de Compiègne où elle était prisonnière, le 18 juillet 1631, et arriva h Avesnes où le gouverneur, le marquis de Crèvecœur, la reçut avec tous les honneurs dus à son rang. Elle fut reçue de même k Mons où l'infante Isabelle vint la visiter. De là elles gagnèrent Mari- mont et Bruxelles où le duc d'Orléans ne tarda pas à rejoindre sa mère.

Chambre des Comptes ; — idem, la somme de 11,132 livres, 17 sols, 6 deniers, levée sur Henri Vermeren, chevalier de *l'habito de Christopho* en Portugal, receveur général des droits sur les aluns arrivant pardeçà ; — Hein, de rembourser aux héritiers de feu le comte de Hautkerke, la somme de 260 livres, montant de la moitié du quart des droits seigneuriaux payés pour l'acquisition de la terre de Hondschoote. — Mandement du chef trésorier général et commis des finances ordonnant de passer aux comptes de Laurent Dyx, la somme de 200 livres. — Constitutions de rentes sur la ville de St-Omer, les États de Lille et le bois de Nieppe.

B. 2970. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1631. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe IV, accordant : une somme de 250 livres à l'enseigne Dominique van Dael, « en considération des services qu'il nous a rendus, tant en qualité de soldat et d'enseigne, que de quelques correspondances secretz tenus par luy pendant le siège de Bjis-le-Ducq avecq aucunes personnes résidens en Hollande et les advertences en données \* ; — 200 livres à Isabelle van Dulcher, veuve d'Herman van Camp ; — 1,200 livres à la veuve de Jean van den Stegen ; — 240 livres aux capucins de Bourbourg, pour les aider dans la construction de leur église ; — 400 livres à Jean Serleys, président du Conseil provincial de Namur, en augmentation de ses gages ; — faisant remise à Jean Millon, bourgeois d'Arras, d'une partie des arriérés dus sur sa ferme des maltôtes des laines parce que les guerres d'Allemagne et des pays circonvoisins ont arrêté presque totalement le commerce et lo transport de cette marchandise ; — accordant à la ville de Nieuport la continuation de l'octroi du 20 octobre 1627, pour lever certains droits sur les marchandises entrant dans le port de cette ville ou en sortant, avec stipulation de l'emploi des deniers en provenant à l'entretien dudit port (pièce flamande) ; — autorisant la ville du Quesnoy à lever à cours de rente la somme de 50,000 florins pour éteindre les dettes de la ville.

B. 2971. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 29 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1631. — Déclaration des deniers levés par le receveur général des finances, pour le paiement des dépenses de la maison de San Altesse et des pensions dues aux officiers et domestiques réformés de la cour. — État des frais occasionnés par le séjour du duc de Neubourg (154) avec 160 gentilshommes de sa suite à la cour de Bruxelles, du 11 février au 14 avril 1631, s'élevant à la

somme de 35,103 livres, 17 sols (pièce espagnole). — Compte des menus cens de Cassel et du bois de Nieppe. — État particulier de la recette du droit de *régale* sur le raffinement du sel dans les pays de par deçà. — Requête de Jean de Parlz, receveur d'Arras, à l'effet d'obtenir l'arrentement perpétuel de terres sises le long du bois d'Avesnes-le-Comte. — Estimation de la terre de Tournehem. — Pièces de la procédure intentée devant la Chambre des Comptes de Lille entre les religieuses de l'abbaye de Blandecque et le receveur des domaines de St-Omer au sujet d'un hêtre que les dites religieuses avaient fait abattre au bois de Tournehem. — Attestations par : Philippe Barat, ancien échevin de Valenciennes, au sujet des droits du prélat de St-Jean audit lieu, sur la seigneurie appelée la Tasnerie ; — les lieutenant et officiers de la gouvernance de Béthune, sur le nombre des brasseurs dans ladite ville ; — les mayeur et échevins de la ville de Namur, sur le prix des grains. — Vente des arbres et *planchons* au bois de Rehoul. — Extrait des comptes de l'argentier de la ville de Lille. — Compte de Jean Regnault, receveur du domaine à Hesdin. — Extraits de comptes et bordereaux. — Etat de la recette générale d'Oostflandre. — Mesurage des *cuvoirs*, ordonné par le receveur du domaine d'Ath.

B. 2972. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1631. — Lettres de commissions octroyées par : l'Infante Isabelle chargeant Arnould de Poucques, seigneur de Florimont, de recruter et de commander une compagnie de 200 hommes de guerre wallons ; — le rôl de France Louis XIII nommant Ferry de la Hanede d'Augimont à l'office de bailli et député de la châtellenie de Lille, cour et halle de

---

(154) Wolfgang-Guillaume succéda à son père Philippe-Louis, en 1614 et embrassa alors la religion catholique ; mort le 20 mars 1653.

Phalempin ;— les président et gens des Comptes de Lille chargeant le premier huissier ou sergent d'armes requis de contraindre les retardataires à payer ce qu'Us doivent pour la *païsson* de leurs pourceaux, à Antoine de Le Warde et Nicolas Carie, fermiers de la *païsson* des glands du bois de Nieppe ; — Philippe IV, roi d'Espagne et les gouverneurs et gens du Conseil d'Artois, désignant des huissiers ou sergents d'armes pour faire des exploits. — Cession par Adrien Le Plat, agent du comte d'Egmont, à Antoine Schoomacker, de l'office de greffier criminel d'Armentières, Erquinghem, St-Simon et Rache.

B. 2973. (Portefeuille.) — 41 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1631. — Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances, aux receveurs particuliers des sommes versées sur leurs recettes ; — Louis Verreycken, de 989 livres, 18 sols, employés en affaires secrètes ; — Laurence Viints, veuve de Henri Foxius, procureur général du Conseil de Brabant ; — Jacques de Lattre et Jean Lentailleur, de la somme de 6,012 Livres, 16 sols, 7 deniers, reliquat du compte de Philippe Lentailleur dont ils sont héritiers ; — Charles de Courteville, gentilhomme de la maison de Son Altesse ; — les enfants de feu François de Bouldequin ; — Jeanne de Copley, dame d'Estevels ; — Jacquemine van Hecke, veuve de Godefroy Gilkens, chancelier du pays et duché de Gueldre, des sommes reçues d'Ambroise van Oncle pour des dons et aumônes faits par Son Altesse ; — Adrien Colbrant, lieutenant de l'état de premier roi d'armes, de la somme de 250 livres qui lui a été accordée en don par Son Altesse ; — Louis MaiUeu, de la somme de 130 livres, arrérages d'une rente sur le domaine de Namur ; — Cécile Doresmieux, prieure du monastère de la Thieuloye lez-Arras, de la somme de 338 florins, 3 sols, 4 deniers, provenant d'une rente sur le domaine d'Arras ; — Jacques Chenot, Louis Le Cambier et Antoine de Mol, conseillers ordinaires au Conseil d'Artois, de leurs gages ; — GuUaume Hendrix van der Bucht, Josse Triest, seigneur de Lovendeghem, Cuno de Gravenstein, des termes de leurs pensions.

B. 2974. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1632 (155). — Mandements de l'Infante IsabeUe - Claire - Eugénie prescrivant à Ambroise van Oncle, receveur général des finances, de payer à dame Gertrude van Maeren, veuve de Pierre de Baenst, la somme de 1,080 livres pour les arriérés de sa pension ; — idem, au comte de Solre, la somme de 3,800 livres et à Diego de Succa, 3,800 livres pour achat de chevaux ; — idem, à Gaspard de Robles, chanoine de Liège et archidiacre de la Campine, 2,500 livres pour certaines bonnes

considérations ; — de passer aux comptes du receveur général la somme de 6,000 livres payée à messire François van den Cruyce, receveur général des aides de Brabant, pour remboursement des deniers levés par lui afin d'acheter 500 vertaucD de grains pour la provision de Sautvliet et pour l'entretien des fortifications de cette place. — Arrêt du grand Conseil de Malines confirmant l'accord fait entre l'abbaye de Saint - Amand et le domaine de Valenciennes au sujet d'une rente de 4 besans due par ladite abbaye au domaine. — Constitutions de rentes sur les assenés de Valenciennes et sur les Etats de la ville de Lille.

B. 2975. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1632. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le Roi Philippe IV accordant une somme de 1,500 florins au sergent-major Josse de Maldeghom et ce, en considération de ses bons et fidèles services ; — idem, 750 Livres k Adrien Colbrant, lieutenant de l'état de premier roi d'armes ; — par les officiers de la gouvernance de Béthune, accordant à Nicolas Machue l'autorisation de construire une « boîte à treilles sur l'estably qui est présentement k la maison où il demeure, située sur lo marché ». — Requête des prieur et religieux de Héverules près Louvain, à l'effet d'obtenir la remise du paiement de 22 florins qu'Us doivent annueUement de reconnaissance au Roi k cause des biens qu'ils possèdent k CaUoo, Varrembrouck et Beveren, pays de Flandre, provenant d'une fondation qui leur a été faite par le S<sup>t</sup> Guillaume de Chièvres.

B. 2976. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1632. — Estimation de



la  *censé*  de Vult, engagée en faveur de l'abbé du St-Sépulcre à Cambrai ; — idem, des maisons bâties sur la Motte et Bassecourt, de la maison du Roi à Werwicq, des prisons et bois engagés par le Roi au profit du comte de Mouscron. — État particulier de la recette du bailliage de Hesdin. — Attestations par : les échevins de St-Omer au sujet de la valeur des impôts et sur l'apprentissage de Laurent Le Maire, comme tailleur ; — les doyen et chapitre St-Pierre de Lille, que Jean Girrart, chapelain, a célébré chaque semaine la messe pour le repos de l'âme des comtes et comtesses de Flandre dans la chapelle Notre-Dame de la Treille. — Pièces diverses produites dans le différend entre le fermier du droit de péage de Bapaume et les marchands de St-Omer. — « Compte de la despence faite au deffroyement du Prince et Évesque d'Osenbruggo (Osnabrück) logé chez le comte de Rœulx, ses gentilshommes aux maisons des particulier et ses serviteurs et chevaux. en nombre de 72, aux hostelliers de la Teste-d'Or, du Cerf, de l'Estoille et du Lion-d'Or, à Bruxelles, depuis le 23<sup>e</sup> du mois de janvier, jusqu'au 13<sup>e</sup> du mois de febvrier de ceste année 1632 ». La dépense totale s'élève à la somme de 11,026 florins, 11 patars, employée en achat et fourniture de pain et farine, de vin du Rhin, d'Espagne, d'Ai et de Grave, de viande de mouton, de veau, de chevreau, de tripes et de pieds de mouton, de volailles, poisson de mer et d'eau douce, graisse, beurre, œufs, chandelles et pots de terre, « nattes, naiches, oblies » et lait, citrons, limons, oranges, pommes, poires, gailles (noix) et noisettes, carde de salade et autre verdure, épicerie, sucre, confitures, louage de la vaisselle, fourniture de bois, etc. — État fourni par Jean van Hude sur la recette de Flandre. — Compte de la seigneurie de Ingellant à Bailleul et attestation au sujet du prix des grains. — Bordereau du 12<sup>e</sup> compte de la recette du Hainaut.

B. 2977. (Portefeuille.) — 13 pièces, parchemin,

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1632. — Lettres de commission délivrées par l'infante Isabelle à Ignace van der Wichtem et Charles-Philippe Dongnies, comte d'Estré, pour lever des troupes ; — idem, par les gouverneur et gens du Conseil d'Artois à des huissiers et sergents d'armes pour faire des exploits.

B. 2978. (Portefeuille.) — 45 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1632. — Quittances délivrées par Ambroise van Oncle aux receveurs particuliers des sommes versées sur leurs recettes ; — J. Hannedoucke des sommes reçues du S<sup>r</sup> Catteau, argentier de la ville de Hesdin pour les droits d'octroi perçus dans cette ville ; — les doyen et chapitre de

Notre Dame d'Arras pour une rente de 125 livres assignée sur le quartier d'Arras ; — Vincent de Robiano, secrétaire ordinaire du Conseil Privé du Roi ; — Augustin de Gottignyes, chevalier, secrétaire ordinaire du Conseil Privé du Roi ; — Philippe, prince d'Arenberg, conseiller du Conseil d'État ; — Cornaille, commis receveur des domaines du Roi au quartier de Nivelles, de sommes reçues pour payer les gages de l'architecte du Roi ; — le sieur Brame de la somme de 1,506 livres, 12 sols, 6 deniers pour ses vacations.

B. 2979. (Registre.) — In-folio, 818 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1633. — « Compte dix-neufiesme de messire Ambroise van Oncle, chevalier, conseiller et recepveur général des domaines et finances du Roy, de la recepte et despence par luy faite à cause de son estât et office, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 2,195,668 livres, 6 sols, 4 deniers tournois ; les dépenses à celle de 2,202,413 Livres, 17 sols, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 63,826 livres, 1 sol à Érasme du Bois, conseiller et receveur général de l'artillerie de Sa Majesté (folio 417, recto) ; — 992 livres, 6 sols, 6 deniers à messire Pierre-Paul Rubens, chevalier, secrétaire du Conseil Privé du Roi, pour une année de ses gages de secrétaire susdit (folio 477, recto) ; — 500 Livres, au même pour une année de son « entretènement commencée le 23<sup>e</sup> de septembre 1631 et finie le 22<sup>e</sup> de septembre ensuivant 1632 (156) » (folio

---

(156) C'est la pension de 500 livres que Rubens touchait depuis 1609 comme peintre de l'hôtel des archiducs.

526, verso) ; — 200 livres, à Antoine Perez (157), docteur et professeur es lois en l'Université de Louvain, en don et *adjudata de costa* « une fois, à enestre payé en trois années prochaines par esgalle portion » (folio 623, verso) ; — 826 livres au comte de Grirabergue, « suret à bon compte du deffroyement de l'ambassadeur polo-nois ayant logé par ordre de Son Altèze en sa maison à la charge de Sa Majesté » (folio 674, recto) ; — 3,025 livres, 7 sols à Jean van Beuguin, marchand de draps de soie à Bruxelles, « à quoy montent les estoffes de velours armoisin, satin et soye avecq la réparation de sept robes et autant de turbans par luy faictz et livrés pour les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'Or » (folio 676, recto) ; — 1,545 livres, 3 sols, 6 deniers à Jean Schol, hôte à l'Enseigne du *Petit Anvers* en la ville de Bruxelles. « à quoy montent les fraiz et despens du deffroyement de l'ambassadeur de l'Électeur de Mayence ayant esté logé en ladite hostellerie à la charge de Sa Majesté doiz l'unziesme d'avril.1633 jusques et compris le quatriesme de may, jour de son par-tement » (folio 684, recto) ; — 250 livres à « cedit compteur, receveur général des finances, payées es mains de Jean Merlin, père spirituel des Capucins à Ter Vueren pour par luy estre employées en certains affaires secretz dont n'est besoing faire plus ample déclaration (folio 686, recto) ; — 200 livres au même « payées au capitaine Hanneton pour par luy estre employez en affaires secretz du service de Sa Majesté dont n'est besoing faire plus ample déclaration » (folio 686, verso) ; — 10,000 livres au secrétaire Olivares, « sur et à bon compte du deffroyement des ducs de Neubourg et d'Orléans, présentement en court et à la charge de Sa Majesté, et ce depuis le 1<sup>er</sup> de may 1633 jusques le dernier dudit mois de juing » (folio 689, recto) ; — 200 livres au commissaire Guillaume van Jennicq, « pour én faire payement à Cornille de Bacquère, conseiller et maître ordinaire de la Chambre des Comptes en Brabant et contrôleur des ouvrages de la Court, pour icelle somme avoir esté employée aux fraiz du transport des bassins, figures et autres pièces de fontaine de marbre blancq reposans au chasteau de Gaesbecke » (folio 708, recto) ; — 600 Livres à Philippe Ryckewaert, conseiller assesseur du prévôt de l'hôtel de Son Altesse, « pour par luy estre employées en l'exécution que se doibt faire de

quelques malfaiteurs qu'il a mis prisonniers eu ceste ville de Bruxelles, nommément aucuns ayans deslroussé la barque allant de Bruxelles vers Anvers l'hiver passé » (folio 714, recto) ; — 250 livres à Guillaume Roberts, fauconnier, « à quoy monte le port des oyseaux envoyés par ordre de Son Altèze à Sa Majesté Impériale, Roy très-chrestien et ducq de Lorraine » (folio 715, recto) ; — 168 livres à Bartholomé Gaigne, prêtre, pasteur de Liest, « pour le louaige d'une certaine maison- dont il sert à y travail ! » r secrètement en différons instrumens et engins de guerre pour le service de Sa Majesté » (folio 723, verso) ; — 500 livres à la comtesse de Mont-fort, « à eUe accordées pour soy ayder en ses maladies dont elle se trouve affligée » (folio 725, recto) ; — 35,006 livres, 1 sol, 9 deniers au receveur géiiéral, « pour semblable somme qu'à l'ordonnance de Son Allèze il at furny en parpavement de 65,006 livres, 1 sol, 9 deoiers aux cheffz des offices de l'hostel de Son Altèze Sérénissime, pour de ce payer divers marchands résidans en ladite ville de Bruxelles pour la livraison de diverses denrées et marchandises pour le deffroyement du ducq d'Orléans (158) et son train ayant esté en court audit Bruxelles à la charge de Sa Majesté à sa première arrivée pardeçà, assavoir depuis le 28 de janvier 1632 jusques au 18<sup>e</sup> de may enssuivant audit an » (folio 726, verso) ; — 4,080 livres, 2 sols, 6 deniers au même, « pour semblable somme par luy payée pour le parfurnissement de 4,706 livres, 2 sols, 6 deniers à quoy monte le deffroyement de l'ambassadeur du Roy de Pologne (159), arrivé en ceste ville le 25<sup>e</sup> de janvier

---

(157) Antoine Perez, juriconsulte espagnol, né en 1583 à Alfaro-sur-l'Ebre. mort è Louvain, le 19 décembre 1672. Professeur d'institutes à l'Université de Louvain en 1619 et de droit civil en 1628. Nommé plus tard conseiller du roi d'Espagne qui lui demanda une consultation sur les prétentions -élevées par Louis XIV sur une partie des Pays-Bas , il eut le courage de se prononcer en faveur du roi de France. Auteur de nombreux ouvrages de droit entre autres : *Assertiones political aliarumque juris quæstionum resolutiones*. Cologne , 1612 , in-4° ; *Tractatus de Incendio*, Louvain, 1624, in-12 :— *Praelectiones in Codicem Justinianum* ; *Institutiones Impériales explicates* ; *De Divo Ivone, Jurisconsultorum patrono* ; — *Jus publicum, quo arcana et jura principis exponuntur*, etc.

---

(158) Gaston, duc d'Orléans, abandonné du duc de Lorraine par le traité de Vie, s'était retiré dans les Pays-Bas, où il concertait avec la reine, sa mère, les moyens d'exciter des mouvements en France. Assuré de quelques partisans, il entra en Champagne, le 13 juin 1632, à la tête de 2,000 espagnols, traversa la Bourgogne et vint rejoindre en Languedoc le maréchal de Montmorency.

(159) Ambassadeur envoyé par Wladislas VII, fils de Sigümond III, qui avait été élu roi de Pologne, le 13 novembre 1632.

1633 et parti le 3<sup>e</sup> de febvrier ensuivant audit an, ayant logé sa personne en la maison du comte de Grimbergue par ordre de Son Altèze Sérénissime » (folio 727, verso) ; — 17,800 livres à Michel d'Olivares, greffier de l'hôtel de Madame la Sérénissime Infante, de glorieuse mémoire, « pour semblable somme par luy employée au deffroyement du ducq et Madame d'Orléans (160) présentement en court en ceste ville à la charge de Sa Majesté et ce doiz le 1<sup>er</sup> juillet 1633 jusques et coraprinle dernier de novembre ensuivant audit an » (folio 728, recto) ; — 27,800 livres à Anna Lutens, veuve d'Etienne de La Faille, en son vivant orfèvre de Son Altesse Sérénissime de glorieuse mémoire, due à son dit feu mari pour joyaux, diamants et chaînes d'or par luy livrées pour le service de Sa Majesté (folio 732, recto) ; — etc.

B.2980. (Portefeuille.) — 3pièces, parchemin. 3pièces, papier, 3 sceaux.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1633. — Mandements : de l'Infante Isabelle, prescrivant, aux officiers des finances du Roi de passer aux comptes d'Ambroise van Oncle la somme de 600,000 florins formant le traitement de l'Infante et dont il a rendu compte ; — du roi Philippe IV, ordonnant de payera Jean Borignon, sergent de la prévôté de Lille, la somme de 1,000 florins pour ses frais et honoraires d'avoir arrêté Thierry de Capemaker, faux monnayeur ; — des gens de finances, prescrivant à Erasme du Bois, receveur général de l'artillerie, de payer à Roland Aquin, la somme de 4,000 livres pour livraison de planches ; — idem, à Conrad van Ophoven, receveur des licences à Bruges, de payer au recteur de la Compagnie de Jésus dans ladite ville, la somme de 1,500 livres qui lui avait été donnée par l'Infante Isabelle. — Sentence rendue au Grand Conseil de Malines dans le différend entre les bateliers et marchands de bois de la forêt de Nieppe, d'une part, et Charles Desbuissons, fermier du droit de tonlieu au domaine de Lille, d'autre part, au sujet de la franchise des droits prétendus par les marchands et bateliers, déclarant ces derniers non recevables dans leurs prétentions et les condamnant aux frais. — Constitutions de rentes sur les États du Hainaut.

B. 2981. (Portefeuille.) — 3pièces, parchemin, 1 sceau.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1633. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par : le roi d'Espagne Philippe IV, légitimant Benoit Gauthier,

---

(160) Après l'exécution du duc de Montmorency, le duc d'Orléans, quoique ayant fait sa soumission, écrivit au Roi pour se plaindre de la mort du maréchal et revint pour la seconde fois à Bruxelles, où il trouva sa femme, la duchesse d'Orléans, Marguerite de Lorraine.

filis illégitime de Jean Gauthier et de Louise Guy ; — permettant aux bailli, avoué et échevins de La Gorgue de construire une *demeure* ou maisonnette sur le flégard-lez-le pont de la Lys ; — par la dame Madeleine d'Egmont, princesse de Chimay, accordant à Nicolas Malbaux, une des « *chanoines* » vacante à l'église collégiale d'Avesnes.

B. 2982. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 20 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1633. — Attestations par : Pierre Soutien, au nom des quatre membres de Flandre, sur le temps pendant lequel ont été employés les bateaux qui ont transporté des troupes (pièce (flamande) ; — les munitionnaires des forts Isabelle, Ste-Anne, St-Donat et de Blankenbergue, au sujet des munitions déposées dans lesdits forts. — Homologation de l'acte d'acquisition faite par Pierre van den Plas d'une maison pour la demeure du contrôleur des licences sur le *sas* de Gand. — Extraits des comptes des renenghes de l'espier de Gand, du compte des licences de Gravelines, de la recette de la mairie de Feix, du droit de régale du domaine d'Ath. — Attestations : par Pierre Moresquel et Jean de Cramère au sujet de ls prisée des grains ; — idem, de l'arpentage du bois d'Anthoin. — Vente de bois dans la forêt de Beau-mont. — Exploits faits par des sergents du bailliage de Hainaut.

B. 2983. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1633. — Lettres de commissions octroyées par le roi d'Espagne PhUippe IV instituant le baron Jacomo Francisco de Pestacalda et don Bentura de Muxica, lieutenants de l'artillerie. — Requêtes et lettres relatives à l'office de greffier échevinal de Bapaume. — Désignations par le gou-

verneur et gens du Conseil provincial d'Artois d'huissiers et de sergents d'armes pour faire des exploits.

B. 2984. (Portefeuille.) — 38 pièces, parchemin

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1633. — Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances, aux receveurs particuliers pour les sommes versées sur leurs recettes ; — le chapitre de l'église St-Pierre d'une somme de 4,795 livres 17 sols, 6 deniers pour des rentes en grains dues sur le quartier de Tournai ; — Antoine de Mol, seigneur de Gri-court, Floris de Belvaliet, Antoine Boucher, Louis Le Cambier, Jacques Chinot, conseillers ordinaires du Roi en son Conseil d'Artois, Corneille sieur de la Rucaille, lieutenant général du bailliage de St-Omer, de leurs gages.

B. 2985. (Registre.) — In-folio, 757 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1634. — « Compte vingtiesme de messire Ambroise van Oncle, chevalier, conseiller et recepveur général des domaines et finances du Roy, de la recepte et despence par luy faicte à cause de son estât et office de recepveur général, etc. — Les recettes s'élèvent à la somme de 3,117,904 livres, 19 sols, 2 deniers tournois ; — les dépenses a celle de 3,108,992 Livres, 16 sols, 9 deniers même monnaie. — Les principaux articles sont les suivants : 69,070 livres, 7 sols, 3 deniers à Erasme du Bois, conseUler et receveur général de l'artUlerie (folio 420, recto) ;—992 Livres, 6 sols, 6 deniers à messire Pierre-Paul Rubens, chevalier, secrétaire du ConseU privé du Roi, « pour une année de ses gaiges de secrétaire susdit, commencée le 27<sup>e</sup> d'apvril 1633 et finie le 26<sup>e</sup> d'apvril ensuivant 1634, par quictance veue en Testât de juiUet, folio 45, verso ; veu le compte précédent folio 477, il suit bien » (folio 487, verso) ; — 7,500 livres au comte de Tilly, pour trois années de sa pension de 2,500 Livres par an (folio 507, verso) ; — 4,979 livres à Amand de BUeck, hôte à l'enseigne des Quatre Sceaux à BruxeUes, « pour les fraiz du deffroyement des ambassadeurs du prince Electeur de Coloigne et du ducq de Nieubourg, logez en sa maison à la charge de Sa Majesté » (folio 670, verso) ; — 250 Livres à messire Louis-François Verreycken, chevalier, seigneur du Sart, conseiller et premier secrétaire d'État et audiencier de Sa Majesté, « pour icelle somme par luy estre employé ez affaires secretz concernans le service de Sa Majesté dont n'est besoing faire plus ample déclaration » (folio 673, verso) ;—26,111 livres, 3 deniers à Michel de OUvarès, secrétaire du Roi, greffier de l'hôtel de feu son Altesse Sérénissime de glorieuse mémoire, « pour semblable somme par luy estre employé au deffroyement du ducq d'Orléans

, à son partement sur la fin du mois de may de Tan passé 1633, vers le camp de Stevens-weert (161) » (folio, 679, verso) ; — 250 Livres à Saxên Finia, assistant, secrétaire d'Etat et secrétaire du Conseil privé de Sa Majesté, « pour les employer en certaines affaires secretz du service de Sa Majesté dont n'est besoing faire plus ample déclaratiom » (folio 680, recto) ; — 1,000 livres à GuiUaume de Pratheau, seigneur de Thienes , « pour une chaisne d'or » (Mo 680, recto) ;—1,209 livres, 7 deniers à Jacques Schatten, bourgeois de Maestricht, « pour semblable somme à luy deue pour Uvraison de musquetz, harquebuses, baudeUers et picques par lui faictz durant le dernier siège de ladite ville de Maestricht (162), plus amplement spécifié au compte général des munitions nécessaires lors livrées par divers bourgeois et inhabitants d'iceUe » (folio 681, recto) ; — 484 Livres, 15 sols à Henry Tailleze, agent de feu Son Altesse Sérénissime de glorieuse mémoire, vers le Roi de la Grande-Bretagne, « à quoy montent les ports de lettres par luy receues et envoyées depuis le 1<sup>er</sup> aougst 1633 jusqu'au 1<sup>er</sup> du mois de febvrier dernier que le deuU que luy et ses domestiques ont porté pour feu Sadicte Altèze » (folio 681, verso) ; — 150 Livres à Jean Pipermans, imprimeur Juré à Bruxelles, « accordées de grâce espéciaUe pour tout ce qu'il pouvoit prétendre à cause du livre par luy imprimé appeUé le Mausolée, érigé à la mémoire de feu Madame la Sérénissime Infante de glorieuse mémoire, etc (163) » (folio 686, recto) ; — 9,902 livres, 16 sols, 6 deniers à Juan de Elordy y Silva, garde-joyaux de feu Son

(161) Stevensweert, dans le Limbourg hollandais, entre Ruremonde et Maestricht

(162) Maestricht fut prise par le prince Frédéric-Henri de Nassau, le 22 août 1632.

(163) L'Infante Isabelle-Claire-Eugénie mourut à Bruxelles, dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 décembre 1633 et fut inhumée à Ste-Gudule, à côté de son mari l'archiduc Albert.

Altesse Sérénissime de glorieuse mémoire, « pour différentes parties que feu laditte Altèze at ordonné d'envoyer à la Roïne, mère du Roy très-chrestien à Mons en l'an 1631, selon le décompte et déclaration en exhibé au Conseil des Finances, et deffroyement de ladite Roïne, ducq d'Orléans et de Nieubourg » (folio 692, verso) ;—13,387 Livres, 17 sols à Michel d'Olivares qui l'a délivrée à François et Jacques BuUens, marchands, « pour Uvraison de poisson, froment et sucres pour la cave et paneterie dudit hostel, le tout pour le deffroyement des ducqz d'Orléans et de Nieubourg, ayans logez en la court à Bruxelles, à la charge de Sa Majesté depuis le mois d'octobre 1632 jusques le dernier de juillet 1633 » (folio 693, recto) ; — 1,346 livres à Amand de BUeck, « hoste à l'enseigne des Quatre-Seaux à Bruxelles, à quoy monte, le deffroyement de l'ambassadeur de la Ligue Catholique (164), logé en sa maison avecq "ses gens depuis le 21<sup>e</sup> de mars 1634 jusques et y compris le 18<sup>e</sup> de may ensuivant audit an » (folio 694, verso) ; —18,700 livres à Michel d'Olivares, greffier de l'hôtel de son Altesse Sérénissime, « pour pareille somme par luy employée au deffroyement des ducqz et Madame d'Orléans, ensemble le prince Thomas de Savoye (165), présentement en court à la Charge de Sa Majesté durant ceste année 1634 » (folio 698, recto) ; — 2,391 livres, 15 sols, à AUberto Knopp, tapissier major de l'hôtel de feu Madame la Sérénissime Infante, « pour semblable somme par luy employée en achapt de huit pièces de tapisseries présentées de la part de Sa Majesté au nonce de Sa Sainteté à son partement vers Rome » (folio 703, verso) ; —16,000 livres à Michel d'Olivares qui les a payées, à Jacques van den Bempde « pour la livraison de toutes sortes d'épiceries de son stil pour les deffroyemens des ducqz d'Orléans et de Nieubourg ayans logez en court à la charge de Sa Majesté es années 1632 jusques au mois de juUlet 1633 » (folio 107, recto) ; — 6,000 livres au même, « pour iceUe somme par luy estre employée aux fraiz et despens du voyage que les officiers de l'hostel de feu Son Altèze Sérénissime de glorieuse mémoire ont faict allant au devant de Son Altèze le Cardinal Infant jusques à JuiUiers (166). » (folio 709, verso) ; — 880 livres, 16

sols au receveur général des finances qui les a payées à 243 soldats tant du *tercio* du mestre de camp le comte de Frezin que des garnisons de Charlemont, Philippeville et Mariembourg sous la conduite de deux capitaines dudit *tercio*, « à eulx accordées en considération des peines et travaux par eulx souffertz passant avecq son Excellence (167) l'Ardenne et autres quartiers, rencontrant son Altèze. dont n'est besoing faire plus ample mention » (folio 716, recto) ; — etc.

B. 2986. (Portefeuille.)—5 pièces, parchemin, 141 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier—31 décembre 1634. — Mandemens de don Francisco de Moncada, marquis d'Aytona , gouverneur provisoire des Pays-Bas à la mort de l'infante Isabelle, du cardinal Infant don Ferdinand, des président et gens de la Chambre des Comptes de Lille et des gens des finances ordonnant de rabattre, passer et allouer aux comptes du receveur général des finances les sommes payées par lui à différentes personnes pour fournitures d'objets divers, transport de deniers, travaux de fortifications, paiement des troupes etc, etc., entre autres 150 florins à Jean Pipermans, imprimeur juré, demeurant à Bruxelles, sur sa requête portant que, « ayant le sieur de la Serre (168) composé et mis en lumière le Mausolée, érigé à la mémoire éternelle de feu l'Archiduchesse IsabeUe - Claire -Eugénie, il trouvât l'œuvre mériter de l'embellir en figures, etc. » — 350 florins au secrétaire André de Clercq, servant l'ambassade de S. A. Sérénissime en

---

(164) En 1633, le cabinet de Madrid avait pris la résolution de convoquer l'assemblée des États Généraux des Pays-Bas catholiques à Bruxelles et de permettre qu'elle négociât, comme d'elle-même et sans que les Espagnols parussent intervenir, une paix ou une trêve avec les États-Généraux des Provinces-Unies. Cette assemblée ou ligue des Pays-Bas catholiques eut des délégués ou ambassadeurs.

(165) Thomas-François, prince de Carignan, fils de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, duc de Savoie, né le 21 décembre 1596, mort le 22 janvier 1656. Il est l'auteur de la tige des princes, puis ducs de Savoie-Carignan. Il commanda pendant quelque temps les troupes espagnoles en Flandre.

(166) Don Ferdinand, cardinal-archevêque de Tolède, frère du roi Philippe IV, nommé gouverneur des Pays-Bas , arriva à Bruxelles le 4 novembre 1634.

---

(167) Don Francisco de Moncada, marquis d'Aytona, grand sénéchal d'Aragon , généralissime des troupes espagnoles et gouverneur provisoire des Pays-Bas depuis la mort de l'Infante Isabelle jusqu'à l'arrivée de don Ferdinand d'Espagne. Il mourut quelque temps après, le 10 août 1635.

(168) Peut-être Jean Puget de La Serre, littérateur français , bibliothécaire de Gaston d'Orléans.

cour de France, « des fraiz pour luy déboursez pour le deuil qu'il y a fallu mettre à raison du trespas de la royale personne de Son Altèze<sup>^</sup> Sérénissime pour luy, un petit deuil à sa femme et deux vallets : premièrement paie pour du drap pour luy, selon que la Royne de France envoioit dire au seigneur ambassadeur que l'on devoit prendre le deuil, du moindre drap de Berry pour manteaux des vallets et serges à deux envers pour leurs habits, les fournitures de bas et chapeaux et aultres menuitez avec les façons de ces trois habits, drap d'housse de cheval, en tout la somme de 300 florins ; pour un petit deuil à ma femme, 50 florins » ; — 104 Livres, 11 sols à Ambroise van Oncle, receveur général, « pour semblable somme à luy due tant pour neuf jours de vacations que pour fraiz et despens allant et venant et au transport de 17,000 pareUes Livres doiz la ville d'Anvers à BruxeUes, récemment par grande diligence et menasses d'exécution du receveur des licentes Van der Meersch, après avoir dressé estât avec luy, en vertu des lettres de ceulx desdits finances et s'excusoit n'en estre redevable, mais fut trouvé debvoir plus de 31,000 florins, ayant iceulx deniers esté furniz au mont de piété en ceste ville de BruxeUes pour retirer bagues de grand prix engagez pour le service de Sa Majesté appartenant à feu Son Altesse Sérénissime (que Dieu ayt en gloire) etc. » (169) ; — 500 florins à Roberto Prats, résident pour les affaires des Pays-Bas et de Bourgogne en cour de Rome, déboursés par lui, savoir 10 florins à Horace Parisi et à son fils pour les gazettes ; « 3 florins à celui qui luy a porté la chandelle bénite de Sa Sainteté le jour de la Chandeleur ; 75 florins pour diverses neufvaines et autres dévotions qu'il a fait faire à Sta-Maria Maior et ailleurs pour Son A. Sérénissime ; 350 florins pour son deuil et celui de sa maison à l'occasion de la mort de la Sérénissime Infante, etc. » ; — 150 florins à Jacques Florens van Langren, cosmographe et ingénieur de Sa Majesté pour : 1<sup>o</sup> « une carte chorographique du district de Ysendique, Burvliet, le fort de la PhUippine et Sas de Gand, faicte en quatre feuiUes de lombard sur de la toille ; — 2<sup>o</sup> cinq aultres cartes du district des forts de la Philippine, Mauritius, le Sas de Gand , St-Anthoine, St-François, St-Marcq, Axel et aultres places, avec tous les criques, canaulx, baneqz, dygues, poldres, etc, particulièrement décrits, chascun sur quatre feuiUes de lombard et en toille ; — 3<sup>o</sup> une carte de la fortification du Sas de Gand sur une feuiUe de lombard, etc. » — Ordonnance du roi PhUippe IV, prescrivant main levée sur les biens de la demoiselle Sampigny. — Sentence du ConseU d'Artois commuant en la peine de la fustigation et du bannissement l'amende pécuniaire à laqueUe GuiUaume Pamart avait été condamné. — Lettres patentes du roi ordonnant

(169) Ce détail montre dans quelle pénurie se trouvait le trésor espagnol en Flandre, lors de la mort de l'archiduchesse Isabelle, - k qui il fut impossible de faire des funérailles dignes de son rang.

d'informer dans le procès entre le seigneur de FromeUes et dame Hélène de La Pierre, veuve de feu messire François d'Ognies, seigneur de Courrières, au sujet de la terre de FromeUes. — Constitutions de rentes par les bourgmestre et échevins de Bourbourg sur les wateringues de Bourbourg ; — par la ville et duché de Cambrai.

B. 2987. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier. — 31 décembre 1634. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi PhiUippe IV accordant : à la dame Isabeau Boote, veuve du sergent major Jean Appelman, une somme de 50 livres, sur sa requête portant « que son mari nous a servi par l'espace de 29 ans, à l'entière satisfaction de ses supérieurs, s'estant trouvé en toutes occasions qui cependant se sont présentées et que finaUement pour exécuter l'ordre de nostre très cher et très-amé cousin le marquis d'Aytona, lieutenant gouverneur, capitaine général de nos Pays-Bas et de Bourgogne, il s'est employé à saisir la personne du gouverneur qui fust de nostre ville de Bouchain, par lequel il a esté misérablement tué (170), comme il est notoire, laissant la

(170) François Carondelet, fils de Paul Carondelet, gouverneur de Bouchain et d'Anne de Montigny-St-Christophe, doyen de l'église métropolitaine de Cambrai, fut envoyé par l'infante Isabelle en Angleterre et en France ; il servit dans ce dernier pays d'agent auprès du cardinal de Richelieu, au comte d'Egmont et au prince d'Épinoy qui voulaient renverser la domination espagnole dans les Pays-Bas ; le marquis d'Aytona ayant eu connaissance de ses intrigues, le fit arrêter en 1633 et conduire au château d'Anvers, où il mourut deux années après. Son frère, Georges Carondelet, seigneur de Noyelles, gouverneur de Bouchain, ayant pris part à ce complot, fut tué par les soldats chargés de l'arrêter le 9 avril 1633. Dans la lutte, il aurait, paraît-il, tué lui-même le sergent-major Jean Appelman.

suppliante affligée et pauvre pour avoir despendu tous ses moyens à nostre service, etc, » ; — idem, aux religieux de l'ordre de St-Augustin à Bruxelles, 500 livres ; — aux dominicains d'Ypres, aux annonciades d'Anvers 240 livres, aux Sœurs Grises d'Alost 240 livres ; — aux religieuses de Sion de l'ordre de St-François, a Lierre, 240 livres, le tout à être prélevé sur les biens de l'évêché de St-Omer dévolus au Roi par droit de légale.

B. 2988. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 59 pièces, 1 cahier in-8°. 49 feuillets, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1634. — Attestations : au sujet du pâturage des bestiaux dans les forêts de Tournehem ; — relativement aux mesures des grains à Hesdin.—Information conire Gilles de Rop et Mathieu van Osselaëre, accusés de différents crimes par les hommes de fief de la cour de Termonde (pièce fia-mante). — État des frais de messageries durant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1634. — Mémoires et requêtes au sujet du procès entre le receveur de Bouchain et les abbé et religieux de St-Aubert de Cambrai, relativement aux dîmes ; — idem, au sujet du fermage de la censé de la Montoire ; — idem, des rentes du domaine de Wicquinghem, tenu de Hesdin.—État des chandelles livrées pour le service du fort de Gravelines (pièce flamande). — Déclaration des paiements faits sur l'espier de Gand (idem). — Instructions données au commis général des finances pour le paiement des pensions. — Attestations par les doyen et chapitre de l'église collégiale de St-Pierre, à Lille, au sujet des messes célébrées dans la chapelle Notre-Dame de la Treille.

B. 2989. (Portefeuille.) — 21 pièces, parchemin, 10 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1634.— Lettres de commissions octroyées par le roi Philippe IV, nommant Henri de Schotti à l'office de conseiller et trésorier de l'ordre de la Toison d'Or ; — idem, André-François, baron de Palant, vicomte d'Alpen, gentilhomme de la Chambre de l'Empereur, à l'office de gouverneur, capitaine-châtelain et franc gavenier de la ville et château de Bouchain ; — idem, Gabriel Le Roy, à l'office de secrétaire d'État aux affaires des Pays-Bas, Louis Verreycken à l'office de lieutenant

de l'artillerie. — Constitutions de procureurs par : Jean de Weckert, officiai de Secrétairerie d'État des affaires des Pays-Bas et de Bourgogne, chargeant Guillaume de Luxembourg, premier officiai de messire Brecht, greffier des finances, de, et en son nom, recevoir du receveur général des finances et de toutes autres personnes les sommes dues à la dite recette ; — Louis Baulde, receveur du domaine du Quesnoy, nommant son procureur, son frère Jean-Baptiste ; — Antoine du Breucqz, seigneur de Thoricourt, maître de camp du Conseil de guerre, gouverneur de la ville et châtelanie d'Ath, chargeant Pierre Buyden, greffier de la châtelanie d'Ath, de rendre ses comptes ; — Charles de Bon-nières, baron d'Auchy, nommant François Marvadet, gérant de ses biens ; — les gouverneurs et gens du Conseil d'Artois désignant des huissiers ou sergents d'armes pour faire des exploits. — Constitution de caution par Josse Berck en faveur de Corneille Juborna, fermier du droit des licences en la ville de Bruges.

B. 2990. (Portefeuille.) — 169 pièces, parchemin, 25 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1634. — Quittances délivrées par Ambroise van Oncle, receveur général des finances, aux receveurs particuliers des sommes versées sur leurs recettes ; — F. Sanquesay, greffier du Grand Conseil ; — Jean Gosins, maître des enfants de la chapelle de la Reine, de la somme de 29 livres, 3 sols, 6 deniers, pour l'habillement desdits enfants ; — le receveur du chapitre de l'église cathédrale de Boulogne, de la somme de 8,000 florins reçue de Jean de La Villette et Guillaume de Connincq ; — les bourgmestre et échevins du terroir d'Alost, de la somme de 1,981 livres, 8 sols ; — les échevins de la ville de Gand de 18,000 livres reçues d'Ambroise van Oncle, en remboursement d'argent prêté à Sa Majesté ; — Jérôme Verdussen de la somme de 1,000 livres qu'il avait prêtée au comte de Solre pour le service du Roi ; — Bartholomé Gaigne, prêtre, pasteur de Liest, pour la location de sa maison ; — Jeanne-Eugénie van Pecke, de 200 Livres délivrées pour affaires secrètes ; — Marie d'Uytenhove, veuve de Jean Aranda, de 600 Livres déUvrées pour affaires secrètes ; — Bana, de 743 livres, 15 sols (même motif) ; — Marie Binnoy, de la somme de 37 Livres, 10 sols, pour rentes sur le *pirage* de

Tournai ; — le chapitre de la collégiale St-Pierre de Lille, d'une rente sur l'espier de Lille pour la célébration de l'obit du duc de Bourgogne ; — Jean Pire, receveur des palivres de Lille, d'une rente de 12 livres, 10 sols, due aux palivres ; — François Le Vaillant, prêtre de la Compagnie de Jésus, d'une rente de 33 livres, 15 gros pour une rente sur le quart d'accise de la ville de Lille ; — Paul du Chastel, seigneur de Berthevelt, bourgmestre du franc de Bruges, pour ses gages (idem) ; — Gillion-Otto, marquis de Trasignies, Mathieu Rosmair, greffier de l'ordre de la Toison d'Or, Augustin de Cottignies, secrétaire ordinaire du privé Conseil du Roi, Oswaldo de Britto, secrétaire d'Etat aux affaires des Pays-Bas, Jean Hernart, premier roi d'armes, Vincent de Robiano, secrétaire ordinaire du Conseil privé, Philippe de Rubempré, gouverneur de Tournai, Jean de Croy, comte de Solre, capitaine des Archers de corps ; — Nicolas Baston, principal de la Secrétairerie d'Etat, François Vleminck, remplissant l'office de greffier des domaines et finances du Roi ; — Gabriel Le Roy, secrétaire d'Etat aux affaires des Pays-Bas, Jean de Mahutie, huissier du Conseil d'Etat, Jean de Rename, huissier du Conseil des Pays-Bas, Jean-Baptiste Maes, commis des finances, Claude d'Ongnyes, Ferdinand de Boisschot, conseiller du Conseil d'Etat, don Diego-Philippe de Gusman, marquis de Leganez, grand commandeur de Leon, du Conseil d'Etat du Roi, etc., Henri de Vicq, seigneur de Meulevelt, maître ordinaire aux requêtes, Claude de Heemain, surintendant de la Justice du Palatinat inférieur, Claude de Rye, baron de Balançon, Jean T'Ser-claes, comte de Tilly (171), les héritiers de Pierre Senerpont, Guillaume de Steenhuys, conseiller au Conseil d'Etat, Gérard Corselius, prévôt de l'église collégiale d'Harlebecque, Pierre Roose, conseiller d'Etat, Jacques de Noyelles, comte de Croix, les héritiers de Mathieu Godefroy, Michel Routart, secrétaire ordinaire du Conseil privé, Philippe Pratz, aussi secrétaire ordinaire du Conseil privé, Jean de Gaverelles, conseiller et maître ordinaire des requêtes, Jérôme de Gaule, maître des requêtes, Jean Le Comte, Charles de La Faille, secrétaire d'Etat, François de Kinschot, trésorier général des finances, Jean van der Beken, Jean-Baptiste van Maie, Gaspard Coekaerts, Jean van der Wou-wère, Philippe de Pallein, Jacques Bruneau, Maillard de Vulder, Jean de Kessler, Josse de Blisterwych, Henri de Croonendale, Elias de Bie, Jean-Louis de Laloo, Phiippe d'Ursele, Charles de Bonnières, GuUbert de Gand, Jacques Boonen, archevêque de Malines (172), Eustache d'Ongnyes, Charles de Bryas, Jean-François de PeUe-berch, Pierre-Ernest de Gavre, Philippe de Gomicourt, le comte de Vertaing, Marie Magalanes,

Pavel, Haisne, Lambertine d'Enghien, Anne Tserclaes, de leurs gages et pensions.

B. 2991. (Registre.) — In-folio, 620 feuillets, parchemin

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1035.— « Compte vingt uniesme de messire Ambroise van Oncle, chevalier, conseiller et receveur général des finances du Roy, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 2,091,571 Livres, 14 sols, 4 deniers tournois ; les dépenses à ceUe de 2,099,792 livres, 10 sols, 8 deniers même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 55,963 Livres, 14 sols, 6 deniers à Érasme Du Bois, conseiUer et receveur général de l'artiUerie (f°312,recto) ; -166,000 livres tournois à Michel d'0livarès,secrétaire du Roi et maître de la Chambre de l'Hôtel de Son Altesse le Cardinal Infant (f° 316, recto) ; — 992 livres, 6 sols, 6 deniers obole à messire Pierre-Paul Rubens, chevalier, secrétaire du Conseil privé du Roi, « pour une année de ses gaiges de secrétaire susdit, commencée le 27<sup>e</sup> d'apvril 1634 et finie 26<sup>e</sup> d'apvril ensuivant 1635 » (f°380, verso) ; — 2,500 livres au comte de Tilly, pour une année de sa pension (f° 400, verso) ; — 912 livres, 10 sols à Antoine de Fosseze, architecte du Roi, pour les deux premières années de ses gages (f° 123, recto) ; — 2,000 livres au comte de Fontaine, superintendant de la gendarmerie de Sa Majesté en la province de Flandre, « en don et en adjuda de costa » (f° 522, recto) ; — 7,000 livres k Godefroy Lestanier, « faiseur de tentes de Sa Majesté, sur et k bon compte de 12,000 pareilles livres, k quoy monte le prix des tentes, pavillons, galeries, retrettes, parcqz, cuisine et escuries par luy eitrepris pour servir k Saditte Altèze en campagne, de la haulteur, longueur et largeur amplement contenu au contrant par, luy fait, avecq Francisco de Pinia,

(171) Signature autographe du général comte de Tilly,

(172) Signature autographe de l'archevêque de Malines Jacques Boonen, l'un des exécuteurs testamentaires de l'infante Isabelle.



contador et veador de Pescurie de Saditte Altèze » (f° 532, verso) ; — 1,250 livres à Amand de Blick, hôte à l'enseigne des Quatre Sceaux en la ville de Bruxelles, « à quoy monte le deffroyement du prévost de St-Lam-bert et son train, député du prince Électeur de Cologne, depuis le 1<sup>er</sup> aougst 1634 jusques le 22<sup>e</sup> dudit mois ensuivant à la charge de Sa Majesté » (f° 546, verso) ; — 4,000 livres à Michel d'Olivares, secrétaire de Sa Majesté et naguères greffier de l'hôtel de feu Son Altesse la Sérénissime Infante, « pour par luy estre employez tant aux fraiz nécessaires à l'effect d'amener pardeçà le seigneur archevêque Électeur de Trêves (173) que pour le deffroyement d'iceluy à la charge de Sa Majesté » (f° 547, recto) ; — 168 livres à sire Bartho-lomé Gaigne, prêtre, pasteur de Liest, « pour le louage de certaine maison dont il se sert pour y travailler secrètement en différens instrumens et engins de guerre pour le service de Sa Majesté » (f° 569, verso) ; — 240 Livres à Michel Sorinas, sommelier de la cave de feu Son Altesse Sérénissime, « pour les vins par luy Uvrez pour le deffroyement des ducq et duchesse d'Orléans et prince Thomas de Savoye, mesmes en faire payement à François van Jater Buck, marchand de vins pour la livraison des vins par luy livrez pour ledit deffroyement » (f° 569, verso) ; — 84 livres « à certain personnaige ayant fait quelque service à Sa Majesté, pour semblable somme à luy accordée pour bonnes considérations dont n'est besoing de faire plus ample déclaration » (f° 576, verso) ; — 12,000 Livres, à Michel d'OUvarès, « pour icelle somme par luy estre employée au payement des fraiz et despens du deffroyement de l'archevesque de Trêves présentement à la cour de Sa Majesté en la ville de Gand » (f° 577, recto) ; — 2,858 livres, 10 sols à Amand de BUck, hôte aux Quatre Sceaux à BruxeUes, « à quoy monte le deffroyement du baron de Bêler et Rasfelt, ambassadeur du prince Électeur de Cologne ayant par ordre de Sadite Altèze, logé en sa maison l'espace de six sepmaines » (f° 579, recto) ; — 195 livres à Michel d'Olivares, « pour la parpaye de 6,195 livres, 10 sols par luy employez aux fraiz et despens du voyaige que les officiers de l'hôtel de feu Sadite Altèze ont fait allant au devant de la personne de Son Altèze le prince cardinal jusques à Juliers au mois d'octobre 1634 » (f° 584, verso) ; — etc.

B. 2992. (Portefeuille.) — 22 pièces, parchemin, 4 pièces, papier,

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1635. — Mandements du roi d'Espagne Philippe IV : ordonnant aux gens des Comptes de passer aux comptes du receveur général

---

(173) Philippe-Christophe de Soteren, célèbre par ses démêlés avec son chapitre et ses intrigues avec la France. Les Espagnols s'étant rendus maîtres de Trêves par surprise, le 26 mars 1635, l'archevêque fut arrêté dans son lit où il était retenu par la goutte et emmené prisonnier dans les Pays-Bas. Il fut détenu à Ter Vueren près de Bruxelles.

Ambroise van Oncle, les sommes payées au comte de Fontaine, superintendant de la gendarmerie de Flandre, montant à 2,000 Livres pour plusieurs années en retard de son traitement ; — idem, 200 livres à la veuve du comte de Westmerland ; — idem. 150 livres à Gertrude Puteau, veuve de Mathieu Swiniers, en remboursement de semblable somme payée pour la rançon dudit Swiniers, blessé et fait prisonnier par les Français à Tillemont : — 300 livres à Ferdinand d'Everlanges, prévôt de Boulogne ; — idem, 500 livres à Gérard Hor-sitius, chapelain major de Gueldre ; — 1,000 livres à don Joseph Rogero, lieutenant du camp général ; — 500 livres au seigneur de Brias, gouverneur de Marien-bourg ; — 500 Livres aux religieuses de l'hôpital de TU-lemont ; — 1,000 livres aux religieuses de l'hôpital de Turnhout ; — 1,000 Livres à don Estevan de Samaran y . Contreras, Ueutenaut du camp du Roi ; — 150 Livres à Marie, Anne et Christine de la Coulture ; — de l'infant Ferdinand, gouverneur des Pays-Bas : ordonnant au receveur de l'artillerie de payer à Vincent de Herscamp et à la veuve de Vincent Moinot, la somme de 891 Livres, 6 sols, prix de la livraison de 150 mousquets et 75 piques avec les gorgerins aux recrues du tercio du comte de Frezin ; — idem, aux mayeur et échevins de Cambrai de loger les gens de guerre « es maisons des bourgeois, nobles et ecclésiastiques » ; — par les gens des Comptes prescrivant de passer aux comptes du receveur général des finances la somme de 276 livres qui lui est due pour ses déplacements employés à visiter les travaux de fortification de Dunkerque et de Mardyck. — Constitutions de rentes sur les États de Lille.

B. 2993. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier—31 décembre 1635.—Lettres octroyées par le roi Phillippe IV, faisant remise à Jean Couwart

des droits seigneuriaux dus par lui pour la vente d'un fief mouvant de la cour de Mons ; — par les gens du Conseil privé du Roi, ordonnant l'entérinement des Iwttres de grâce accordées à Ignace van der Wichte, seigneur de Baudemont, pour l'homicide commis sur la personne de Jacques Bovyn. — Arrêt du Conseil d'Etat du roi de France, ordonnant d'informer au sujet de l'exemption réclamée par les matelots du village de Trépied, dépendant du comté et abbaye de StnJosse, situé sur le bord de la rivière la Canche, vis à vis de la rivière d'Étaples en Boulonais, sur la requête d'Etienne Moreau, comte et abbé de St-Josse, représentant que ledit village « estoit autrefois habité par des mathelots pescheurs de poisson, qui avoient jusques au nombre de 28 batteaux et apportoient une si grande quantité de poisson aux villes d'Abbeville, Amiens, Beauvais, pays circonvoisins et principale-ment Paris, qu'il en estoit à beaucoup meilleur marché, tous lesquels mathelotz pescheurs de poisson, à cause des guerres civiles et estrangères auroient esté contrainte d'habandonner leur village de Trépied et se retirer en divers lieux du voisinage jusques à Grave-lines et Dunquerque, tant pour la seurté de leurs personnes que pour jouir de raffranchissement du sel et de la taille accordé aux mathelots du Boullenois et pays reconquis et enclaves d'Arthois, de sorte que ledit village de Trépied est demeuré presque désert et le publicq intéressé en ce que les lieux où sont retirez lesditz mathelotz et pescheurs sont enfoncez dans le Boullenois et pays reconquis et de très difficile accès, à cause que pour venir dudit pais de Boullenois et Picardie jusques à Paris, il faut par nécessité passer à gué ladite rivière de Canche où le flux de la mer monte tous les jours deux fois, ou aller passer ladite rivière k Montreuil, ville frontière où tous les jours, et principalement les lundis, les portes sont fermées tost et avant la nuict et ouvertes tard après la venue du grand jour ; sy que par ce moyen les hasteurs de marée qui ont chargé auxdits havres de Boullenois et pais reconquis sont retardez dans leurs courses pour venir à Abbeville, Amiens, Beauvais et Paris, de trois, six et douze heures de leur chemin, ce qui n'arriveroit pas s'ils estoient demeurez audit village de Trépied qui est situé en deçà de ladite rivière, et d'autant qu'un grand nombre de mathelotz e pescheurs se présentent pour habiter audit village de Trépied, lieu plus commode mesme que la ville d'Estaples pour former un havre pour la pesche sur ladite rivière du Canche, qu'à cest effect, il convient audit abbé de St-Josse et

auxdits mathelotz, conjointement d'entrer en de grandz fraiz pour la construction des batteaux, la fourniture et l'esquipage et des ustancilles nécessaires à la pesche et pour l'édification de plusieurs maisons et domicilies pour la retraicte desdicts mathelotz, en toute laquelle despence, ils n'osent entrer qu'avec espérance de jouir de l'exemption du sel et de la taille comme en jouissent tous les mathelotz et pescheurs de poisson qui habitent les costes depuis Calais jusques à St-Vallery, etc. »

B. 2994. (Portefeuille.) — 29 pièces, parchemin, 41 pièces, 2, cahiers, 95 feuillets, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1635. — Attestations : des parties payées pour messageries par Jean de Roy, commis à la dépêche des messageries de janvier à août 1635, portant entre autres sur une somme de 12 livres payées à Martin Huen, messenger extraordinaire « pour le 3<sup>e</sup> juin avoir party à pied vers Liège, par ordre de Monseigneur le comte de Coupigny, pour y recognoistre les démenées et forces de l'armée française » ; — du lieutenant du bailli de Terremonde au sujet de la découverte de cadavres et de l'identité de soldats français faits prisonniers dans le pays de Terremonde (pièce flamande). — Édit sur la valeur de la monnaie, publié au perron de Liège. — Adjudication de quatre coupes de bois dans les forêt de Beaumont. — « Mémoire des comptes ouis par messire de Noyelles, dont il doit être payé sur les deniers procédant des amendes que doivent les receveurs pour le retard mis à la présentation de leurs comptes. » — État de la contenance des biens de fondation royale situés es pays d'Artois. » — Différentes lettres et mémoires concernant des procès ou réclamations par des particuliers, adressés aux gens des Comptes. — Attestations : des mayeur et échevins de la ville de St-Omer au sujet des marchandises venant de Calais, amenées dans cette ville pour le compte des marchands qui y résident ; — des doyen et chapitre de l'église St-Pierre de Lille, au sujet des messes célébrées en la chapelle Notre Dame de la Treille.

B. 2995. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1635. — Lettres de

commission octroyées par : le roi d'Espagne Philippe IV instituant gouverneur de Béthune, Charles Stassin, maître de camp ; — messire Jean du Forest, bailli de Menin ; — les gens de la Chambre des Comptes chargeant le premier huissier ou sergent d'armes, requis par les fermiers du tonlieu de Menin, de poursuivre ceux qui sont en retard de payer ledit tonlieu. — Désignations par les gens du Conseil d'Artois, d'huissiers ou sergents d'armes pour faire des exploits.

B. 2996. (Portefeuille.) — 84 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1635. — Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances, aux receveurs particuliers des sommes versées sur leurs recettes ; — Gérard Hcrstius, chapelain major de Gueldre ; — Michel d'Olivares, secrétaire du Roi ; — Bartholomé Gaigne ; — Mathieu Romarin ; — Maximilien van Broedehem ; — Antoine Haverlant, receveur des fortifications d'Avesnes ; — Érasme du Bois, receveur de l'artillerie ; — Constance Cretic, veuve de Nicolas Le Grand ; — F. Lanque-sain, greffier du grand Conseil ; — le père prieur des Chartreux anglais à Nieupoort ; — Michel de Salamanca ; — Jomarts, commissaire pour la fourniture des chevaux limonniers ; — le doyen du chapitre de l'église collégiale St-Pierre de Lille ; — Pierre Vict, jardinier du parc de Rœux ; — Françoise de Gavre, marquise de Malespine ; — Jean Oswaldo ; — Pierre Roberty ; — Servais Queboul ; — baron de Ketser ; — Etienne de Vignacourt ; — Jean Ottain ; — Jean Ortiz de Sacate ; — Jean Kessler ; — Guillaume de Velaine ; — Constance de Crioq, veuve Jacques Morlet ; — Antoine de Fossez ; — Jean-Louis de La Loo ; — Éva Peeterssen ; — Philippe Tasne François van Zinnicq ; Marie van Diepi am ; — Marie-Anne Roberty ; — Nicolas Basson ; — Ernest de Gavre ; — François de La Marcq ; — Louise de Genarra ; — Théodore van der Laer ; — Loui<sup>^</sup>s Conte, dit Dorville ; — Jean Oswaldo de Britto ; — Jacques de Putz ; — Pierre Brune, pour leurs gages et pensions.

B. 2997. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1636 (174). — Mandements : de Philippe IV, roi d'Espagne, ordonnant de passer aux comptes d'Ambroise van Oncle la somme de 19,013 livres, 8 sols, qu'il a payée au marquis de Mirabel, conseiller d'Etat, pour le complément de ses gages ; — des président et gens des comptes, prescrivant d'envoyer récépissé de tout ce qui a été délivré en fait de vivres et de munitions, par la veuve d'Adrien de la Haye, ancien munitionnaire du château de Renty ; — des chef trésorier général et commis des finances, adressé aux

gens de la Chambre des Comptes de Lille, au sujet de la vérification des monnaies à Tournai et à Bruges. — Constitution de rentes sur la châtellenie de Lille.

B. 2998. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 10 pièces, papier  
1 miniature.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1636. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le rai d'Espagne Philippe IV, les gens des Comptes ou des Finances : accordant une somme de 36 florins à la confrérie des arbalétriers de Plancque-lez-Douai ; — idem, 100 livres par an au seigneur de Reusne, gouverneur de Béthune, au lieu du droit au bois et au pâturage qu'il avait ; — la chapelle Notre-Dame du château d'Épinoy, vacante par suite du décès de Philippe Haravesnes, à Louis Lemaire, prêtre ; — le paiement des rentes dues à Jean de Broide, receveur de l'église collégiale Saint-Barthélémy de Béthune ; — 50 florins à Pierre Gaillart, commis à la recherche des marchandises prohibées ; — faisant remise de la moitié de son *rendage* à Jean Bloisel, censier de la censé de Dame Alix, dépendant de l'hôpital de la ville de Hesdin, sur sa requête portant « que le sieur comte de Frezin estant venu avecq grandes troupes loger es villaiges de Filliefvres, Gallainetz, Wriel, Viel-Hesdin et St Georges et aultres aux environs sur la fin du mois d'aoust dernier, et y continué leur séjour jusques à la Toussaint ensuivant, les soldartz et chevaulx d'icelles troupes auroient entièrement prins et emporté les foingz que le remonstrant avoit fait faulcher et accomoder en meusles dans lesdites 24 mesures de preil et aultres y join-gnans, tenus à pareil tiltre par aultres personnes dudit Viel-Hesdin et allenviron, voires venu prendre à la force dans sa maison de Cheneilles le peu desditz foings qu'il avoit avecq beaucoup de peine et de sollicitude fait acharier en sadicte maison, tellement

qu'il a entièrement perdu avecq la plus saine partie de ses aultres fourrages que luy seroient venuz prendre à toute heure yceulx soldastz, etc. » ; — idem à Jean Bouverne et Robert Bonvoisin, laboureurs , « demeurantz au villaige de LœuUinghem-lez-Estrehem, présentement réfugiés en la ville de Saiut-Omer, pour la calamiteuse guerre contre la France », de leur rendage, sur leur requête portant « qu'en l'an 1633, procédant par les officiers et conseillers de Sa Majesté au bailliage de St-Omer au rebaill et ferme de 59 mesures de terres à rietz et *dornières* estantz des domaines dudict quartier scituez au terroir dudict Estrehem et Lœullinghem, icelles leurs seroient demeurées comme au plus offrant et derniers enchérisseurs pour le terme de nœuf ans continuelz au roudage de quarante-deux solz de chacusne mesure portant annuellement pour lesdictes cinquante-nœuf mesures cent vingt-trois florins, 18 sols tournois, et commenché à joyr desdictes terres au mois d'aoust dudict an trente-trois , qu'ils n'ont pœult continuer en l'an passé, obstant les empeschementz toutz notoires à eulx donnez en ladicte joyssance et survenus par cesdictes guerre, course et pillage et hostilitiez journalières de nos ennemis françois esdits villaiges d'Estrehem, Lœullinghem, Quelmes et aultres circonvoisins, pays ouvert et de libre accès, ayantz causé la retraicte des manantz et habitantz desdicts lieulx en ladicte ville de St-Omer et pays de Flandre après la perte de la plupart de leurs bestiaux, comme ont aussy souffert lesdictz remonstrantz de leurs blanches bestes pour la nourriture et pasture desquelz ils avoient print en ferme les susdictz rietz, etc. ». — Lettres patentes du roi de France, Louis XIII, confirmant le don fait aux Sœurs-Grises de Montreuil-sur-Mer, de la coupe de deux arpents de bois dans la forêt de fiardelot. — Lettres patentes de Ferdinand II anoblissant Nicolas Greisch et lui donnant pour armes un écu de gueules à la bande d'or, cimé d'une aigle (pièce allemande).

B. 2999. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin, 30 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1636. — Attestations par : les échevins de la ville de Lille au sujet de la vente d'une rente de 50 florins qu'ils ont consentie en faveur de messire Bartholomé de Hangouart ; — ceux de Douai au sujet de la prisée des grains ; — le seigneur de Maulde au sujet du paiement d'une somme de 600 florins fait par Simon de Gosée, entre les

maines de Jean Poulleux, greffier du souverain bailliage ; — idem, relativement au paiement d'une somme de 1,875 livres, 4 sols par Thierry Pietersoone. — État des sommes que doivent payer les habitants de Linselles dans une imposition extraordinaire s'élevant a 1,051 livres, 2 sols, 6 deniers. — Lettre du sieur Nocke au sujet de la diminution de recette causée par la guerre avec la France dans la perception des droits sur les marchandises. — Pièces concernant : les dégâts commis dans les bois de l'Artois ; — la cause criminelle du comte de Hennin, accusé de concussions, exactions, etc. ; — les domaines engagés de Naast, Quenastet autres. — Requête de Jean Taffin au sujet des réparations à faire aux forts St-Marc, Moerspeye et autres. — État de la dîme du chapitre de Boulogne qui se lève au village de Lumbres. — Extraits des comptes d'Abraham Pierrssene, Antoine de Marbrays et Ange Boes. — Inventaire de l'artillerie qui se trouve au château de Bouchain, consistant en : 1<sup>o</sup> Artillerie de bronze : « ung demy-canon aux armes de l'Empereur, sans marque de poids, tirant 24 livres de balle, monté sur ung affust de nul service ; aultre demy-canon aux armes de Sa Majesté et du baron de Balançon, fondu à Valenciennes par Jacques Perdry en l'an 1633, pesant 4,273 livres, monté sur ung nouveau affust ; une pièce de cinq livres aux armes de l'Empereur, fondue en l'an 1553, pesant 1,976 livres, montée sur ung affust bon et de service ; aultres huit pièces de cinq Livres de balle aux armes de Sa Majesté et du baron de Balançon, fondues à Valenciennes par Jacques Perdry en l'an 1633 ; une demy serpentine de bronze de France avecq la salamandre sans marque de poids, montée de son affust et aians tirant balle d'environ quatre Livres : » — 2<sup>o</sup> pièces de fer : « 2 faulconneaux de fer d'une livre de balle ; — deux petites piécettes de nul valeur. » — Déclaration des dépenses et mises de justice pour l'entretien de la haute justice de Béthune ; — idem, pour le renouvellement des gens de la loi à Valenciennes. — Rôles des exploits des sergents du grand bailliage de Hainaut.

B. 3000. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1636. — Lettres de commission octroyées par : PhUippe de Rubempré, instituant Jean Wion, auditeur du souverain bailliage

de Douai ; — le roi Philippe IV nommant Jean Bonne-nuict, notaire public ;—messire André de Pallant désignant pour son procureur général Jacques Huet. — Désignation par la Chambre des Comptes de Jacques Bruneau, Jean Petitpas et Remacle Simon pour la représenter lors de l'arrivée de l'infant Ferdinand à Lille, en ces termes : « le 23 de novembre 1636 estant Son Altesse Royale l'Infant don Ferdinand party de Douai pour venir en ceste ville de Lille, messieurs de ceste Chambre, collégialement assemblez, ont résolu de demander audience pour rendre les debvoirs d'obéissance et respect et donner la bienvenue à Son Altesse en corps et pour solliciter icelle, ont député trois de ce collège, sçavoir le maître ordinaire Jacques Bruneau, l'auditeur ordinaire Jehan Petitpas et le greffier Remacle Simon, lesquels ont par charge dé mesdits seigneurs aussi baisé les mains au marquis de Velada, grand d'Espagne, au marquis de Mirabel, grand maistre d'hostel, au marquis d'Esse, grand esquier, marquis d'Orain, sommelier de corps, marquis de Fuentés, admirai de la mer, comte de Noyelles, maistre d'hostel, à M. le Chef président et M. l'audiencier, et sollicité icelle audience, ayans esté remis au lendemain 22 à 11 h. du matin, que lors estant comparus en corps ont eu ladicte audience, ceux da magistrat et aultres collèges sont esté renvoyés pour les trois heures après midy. » — Commissions de : gouverneur de Béthune, pour le sire d'Andelot, seigneur de Reusne ; — d'abbé de St-André au Bois pour frère Nicolas Le Dé ; — de greffier du bailliage de Bapaume pour Philippe Seneschal. — Constitutions de cautions.

B. 3001. (Portefeuille.) — 45 pièces, parchemin, 8 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1636. — Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances, des sommes qu'il a reçues des receveurs particuliers et qu'il a payées ensuite pour les gages des officiers, frais des messageries, travaux de fortifications, etc. ; — le greffier du Grand Conseil, chargé du séquestre des biens confisqués appartenant au prince d'Épinoy ;— Jean Geuvart pour une rente due à la chapelle de Notre-Dame de la Treille à Lille ; — le sieur Brerez pour livraison de « liteaux et balles de canon, etc. »

B. 3002. (Registre.) — In-folio, 760 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1637. — « Compte vingt-troisième de messire Ambroise van Oncle, chevalier, conseiller et receveur général des domaines et finances de Sa Majesté, etc. » — Les recettes s'élèvent à la somme de 3,082,183 livres, 5 sols tournois ; les dépenses à celle de 2,930,543 livres, 5 sols, 11 deniers, même monnaie. Dans les recettes on remarque l'article suivant : « Bourgoigne-Conté, recepte générale illecq, la trésorie de Salins, ensemble

le revenu des mines de Château-Lambert et des cuivres de Bourgoigne et des deniers procédez des basteurs d'Eysden, le receveur des finances n'a rien receu de la recepte des domaines icy-dessus, pendant le terme de ce présent compte, paitant icy néant » (folio 104, recto). — Parmi les dépenses on remarque les articles suivants : 97,552 livres, 9 sols, 6 deniers à Érasme du Bois, conseiller et receveur général de l'artillerie (folio 417, recto) : — 1,200 livres, au révérendissime évêque de Gand, Antoine Triest (175), conseiller du Conseil d'État du Roi, pour une année de ses gages en cette dernière qualité (folio 460, verso) ; — 992 livres, 6 sols, 6 deniers à messire Pierre-Paul Rubens, chevalier, secrétaire du Conseil privé de Sa Majesté, « pour une année de ses gaiges de secrétaire susdit, commencée le 27<sup>e</sup> d'avril 1636 et fini le 26<sup>e</sup> d'avril ensuivant 1637, par deux quictances veues es estatz de janvier folio 39 et juillet folio 32, cy rend ladite somme de 922 livres, 6 sols, 6 deniers obole. En marge : sur le compte précédent, folio 474, il suit bien » (folio 469, verso) ; — 3,000 livres à Jean de La Sure, chef et gouverneur de l'Académie du Roi en la ville de Bruxelles, à luy accordées en don et adjuda de costa une fois pour ceste année 1637 » (folio 585, verso) ; — 2,500 livres à Ericius Puteanus, conseiller et historiographe du Roi, « sur et à bon compte de 5,500 livres à luy deues pour unze années de son traitement, à l'advenant de 500 livres par an, à en estre payé desdits 2,500 livres promptement par les mains de ce dit compteur et des restans 3,000 livres en 6 années prochaines par esgalle portion » (folio 620, recto) ; — 3,125 livres « aux doyens

---

(175) Antoine Triest, d'une antique famille, d'abord évêque de Bruges (1617), puis nommé évêque de Gand en 1622, mourut le 28 mai 1657 et fut inhumé dans le chœur de l'église cathédrale de Gand où le célèbre sculpteur Jérôme Du Quesnoy lui éleva un élégant mausolée.

anciens maîtres et supposts du mestier des tapisseries de la ville de Bruxelles, pour la continuation de semblable somme que Sa Majesté par ses lettres patentes du 11<sup>e</sup> d'octobre 1635 leur a accordée de grâce spéciale par an, par forme de mercède et adjuda de costa pour rintérêt de 50,000 livres dudit pris par eulx levez pour l'entretien et secours des suppostz de leur art » (folio 621, verso) ; — 45 livres à la dame comtesse de Westmerlant, en don une fois (folio 626, recto) ; — 19,013 livres, 8 sols au marquis de Mirabel, c à quoy monte la parpaye de 35,513 livres, 3 solz que luy restoient deues, asçavoir 33,055 livres, 15 sols pour les gaiges et émolumens d'office tant de son estât de maistre de l'hostel du feu roy Philippe troisieme de ce nom, de glorieuse mémoire, que de SaMajesté régnant, jusques au mois de juing 1633, et les restans 2,477 livres, 13 sols pour ses gaiges et émolumens de gentilhomme de la Chambre de Sadite Majesté jusques à la fin du mois de décembre 1635 » (folio 641, verso) ; — 2,500 livres à messire Pierre-Paul Rubens, chevalier, secrétaire du Conseil privé du Roi, « en une lettre de descharge de pareille somme datée du septiesme de janvier 1637, levée sur Philippe Le Roy, recepveur des licentes en Anvers dont est fait recepte cy-devant folio 205, verso, en tant moins de dix mille pareilles livres que Son Altèze par son ordonnance du neufiesme de décembre dernier, at ordonné luy estre furniz à bon compte de ce que coustront les peintures que Sadite Altèze luy at fait faire, par ordre exprès de SaMajesté et pour ornement de certaine maison de plaisance d'icelle au Pardo (176) et ce en quatre termes, sçavoir un quart promptement et les restans trois quarts de trois en trois mois après ledit premier paiement, et ce, des deniers desdites licences, se faisant ce présent paiement pour le quart à payer promptement » (folio 646, verso) ; — 33 livres, 3 sols à Albert Knoff, tapissier major de l'hôtel de Son Altesse, « pour semblable somme par luy desboursée en l'an 1634, tant pour avoir fait transporter et pendre en église de la chapelle les tapisseries de la court le temps du Jubilé y tenu, qu'aussypour avoir fait quieter en ladite chapelle le deuil de feu Madame la Sérénissime Infante (de glorieuse mémoire), et après l'avoir fait nettoyer pour le faire pendre autresfois le jour de son anniversaire » (folio 650, verso) ; — 300 livres à Michel de Sorinas, ci-devant sommelier de la cave de la cour de feu Son Altesse Sérénissime, « sur et à bon compte de 5,233 pareilles livres deues audit sommelier pour de ce contenter sept diverses personnes et livreurs de vin pour la provision de ladite cave pour le deffroyement des ducqz d'Orléans et de Nieubourg et du prince de Savoye depuis le mois d'aougst 1633jusques le dernier d'aougst 1634 » (folio 651, verso) ; — 7,500 Uvres à messire Pierre-Paul Rubens, chevalier, « pour

la parpaye de 10,000 pareilles livres que Son Altèze, par son ordonnance du nœufiesme de décembre 1636, at ordonné de luy furnir à bon compte de ce que cousteroyent les penc-tures qu'Icelle at fait faire, par ordre exprès de Sa Majesté et pour ornement de certaine maison de plaisance à Pardo, à payer lesdites dix mille livres en quatre termes, à sçavoir un quart promptement et les restans trois quarts de trois en trois mois après ledit premier paiement, et ce, des deniers desdites licentes, et se faisant ce présent paiement pour le trois derniers paye-mens, ayant receu le précédent paiement de 2,500 Uvres au mois de janvier dernier, porté cy-devant folio 647, par ladite ordonnance de Son Altesse exhibée audit premier paiement et quittance pour ceste partie y servante, veue en l'estat dudit mois, folio eodem, cy rend ladicte somme de 7,500 Uvres, par ordonnance alléguée et rendue cy-devant folio 627 et quittance conforme au texte cy rendu « (folio 654, verso) ; — 1,034 livres à Salomon Noveliers, peintre, «pour semblable somme à quoy montent les peintures par luy livrées au château de la Vuere » (folio 693, verso) ; — 1,500 Uvres à Jacques Brecht, greffier des finances du Roi, « pour semblable somme par luy estre employée en certain affaire secret du service de Sa Majesté, de grande importance, selon la charge qu'il en at » (folio 706, verso) ; — 1,655, Uvres, 18 sols, 8 deniers au receveur général des finances, « pour semblable somme à quoy montent les fraiz et despens de la chapelle ardante dressée en la chapelle royale de la court à BruxeUes, aux funérailles de feu l'Empire Ferdinandus, deuxiesmede ce nom (177), d'auguste mémoire, célébrées en ladite chapeUe les septiesme et huictiesme de may 1637» (folio 716, verso) ; — 6,789 livres, 9 sols, 9 deniers dudit prix au receveur général des finances, «pour semblable somme à quoy montent les parties par luy payées à cause de

---

(176) Château royal, construit sous Charles-Quint, dans la forêt d'el Pardo h 14 kil. de Madrid.

---

(177) L'empereur Ferdinand II, mort & Vienne, le 15 février 1637.

funérailles et obsèques célébrées en la chapelle royale de la court les septiesme ethuictieme de may 1637, pour le trespas-de feu l'empereur Ferdinand deuxiesme de ce nom, d'auguste mémoire » (folio 721, verso) ; — 144 livres au même, « pour semblable somme qu'il at payée au seigneur Reickling, lieutenant colonel du régiment du chevalier de Metterick, qui luy at esté taxé pour les fraiz des postes par luy courues vers la personne de Son Altèze à l'armée devant la ville de Bréda (178) » (folio 727, recto) ; — etc.

B. 3003. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1637. — Mandements des président et gens de la Chambre des Comptes : pour le paiement des travaux fails aux fortifications d'Hesdin ; — pour examiner les titres et chassereaux delà recette domaniale d'Hesdin ; —prescrivant à Jean du Chambge de payer des arriérés de rentes. — Constitutions de rentes par les Etats de Lille et de Cambrai.

B. 3004. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1637. — Lettres de don ou do remise d'impôts octroyées par : le roi d'Espagne Philippe IV, accordant une somme de 125 livres à Jean de Vers, « archer de la garde de corps de nostre très-honoré seigneur le roi Philippe troiziesme » ; — autorisant les Chartreux de la ville de St-Omer à employer la somme de 9,000 florins en acquisition d'héritages ; — idem, les échevins et habitants de La Bassée à continuer à lever les impôts qu'ils ont eu la permission de percevoir, en considération des logements des gens de guerre et autres charges dont ils sont grevés ; — le roi de France Louis XIII accordant aux Sœurs-Grises de Montreuil la coupe de deux arpents de bois.

B. 3005. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin, 36 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1637. — Attestation des président et gens de la Chambre des Comptes, au sujet de la reconstruction de la chapelle de ladite Chambre. — Rapport des sergents de la forêt de Mormal sur les dégâts commis par les capitaines, officiers et soldats des troupes italiennes et espagnoles. — Sentence du Conseil d'Artois contre Pierre du Bois, ancien receveur de St-Omer. — Extraits de comptes au sujet des travaux faits aux fortifications d'Hesdin.— Pièces diverses au sujet des réparations à faire au moulin Deswez à Douai ; — idem, au sujet des édifices domaniaux. — Adjudication d'un franc état de la ville

de Béthune consistant en une exemption de tonlieux sur le domaine de Béthune. — Plaintes des propriétaires des moulins à tordre huile et à fouler draps, situés sur la rivière de Ternois , au sujet des rigoles faites par les ordres du procureur fiscal du bailliage d'Hesdin, pour arroser les prés dépendant du domaine. — Requête de la veuve d'Alard de Brauwère, receveur des domaines au quartier de St-Omer, à l'effet d'être déchargée de l'état de la mairie des francs alleux de la châteltenie de St Orner dont est responsable maintenant François Cornette. — Déclaration des rentes au quartier d'Arras. — Attestation des élus des aides d'Artois certifiant qu'il est « du tout notoire en ce pays et comté d'Artois y avoir depuis la guerre régnante avecq la France plusieurs villaiges frontières dudit royaume de France comme aultrement tous ruinés et habandonnés ny ayant aulcunes terres remises sus piés plus est pareillement notoire et public-que y avoir aussy plusieurs villaiges non frontier fort ruinez et pillez par les soldatz de Sa Majesté et particulièrement parles Allemans, pourquoi ilz sçavent qu'en plusieurs desdits lieux, il est très difficile, même impossible au recepveur général des aides du Roy dudit pays de recepvoir les tailles ordinaires deues à Sa Majesté pour lesdits villaiges ; ayant recogneu aux anchiens registres de ladicte élection que durant les guerres dernières avecq la France, signamment es années 1540,44 et 45, plusieurs villages semblablement ruinez bien ont obtenu quictance desdictes tailles de Sa Majesté Impériale et aultres fort fouliez modération d'icelles en proportion de leurs pertes, etc. » — Pièces relatives aux rentes hypothéquées au-dessous du denier seize ; idem, à l'espier de Gand. — Arrêts et états des comptes de receveurs. — Rôles des exploits des sergents du grand bailliage de Hainaut.

---

(178) Le second siège de Bréda par l'infant Ferdinand à la tête d'une armée de 26,000 hommes, se termina par la capitulation de la place, le 9 octobre 1637, aux mêmes conditions que celles accordées par le marquis de Spinola en 1625.

B. 3006. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre — Lettres de commission instituant : Robert de Flandres, capitaine et bailli des seigneuries de Caumont, Haravesnes et Lezin ; — Gilles de Hesdin, contrôleur des fortifications de ladite ville. — Constitution de procureur par messire Albert de Ste-Aldegonde. — Commissions données à des huissiers et à des sergents par les président et gens du Conseil d'Artois pour faire des exploits.

B. 3007. (Portefeuille.) — 45 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1637**. — Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances aux receveurs particuliers, des sommes qu'il a reçues d'eux et a employées à divers paiements ; — Florent van Paeffenrode, dépositaire des deniers provenant des biens confisqués du prince d'Epinois ; — Charles-Philippe de Polein ; — Marie de Mol, veuve de Jean de Manceador ; — Marie Vermeeren ; — les héritiers de dame Françoise de Beaudequin ; — Bavon van Schoowinckel ; — le greffier du grand Conseil, pour différentes ventes de bois faites par le receveur de Sainghin-en-Weppes ; — le duc d'Harve ; — Marc Gramminck, chevalier ; — Jacques de Briaerde ; — les héritiers de dame Antoinette de Ravenel ; — Philip-pote Verreyken ; — les religieuses de Marquette et Louise van der Noot.

B. 3008. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

Janvier **1638** (179). — « Estât des deniers receuz et payés à l'ordonnance du Roy par messire Ambroise van Oncle, chevalier, conseiller et receveur général des domaines et finances de Sa Majesté et ce durant le mois de janvier 1638. » Les recettes pendant ce mois se sont élevées à la somme de 309,741 Uvres, 13 sols, 3 deniers tournois ; — les dépenses à celle de 204,307 livres même monnaie. — Les principaux articles sont les suivants : 389 livres, 14 sols, 6 deniers à Antoine de La Barre, brodeur de feu Son Altesse Sérénissime, « pour semblable somme à quoy montent les ouvraiges de stil par luy faitz et livrez pour la chapelle de St-Hubert au château de Tervueren, en l'an 1637 » (folio 40) ; — 200 Uvres à Salomon Noveliers, peintre de l'hôtel de Son Altesse, « pour pareille somme que feu Son Altèze le marquis d'Aytona luy at accordée et attribuée par contract fait par ordre de feu madame la Sérénissime Infante de glorieuse mémoire, de gaiges par an, pour l'entretien des peintures de la court et maison de la Vuere dont U souloit estre payé par voye du fourier mayor

jusques à la venue de Sadite Altèze le prince cardinal, à raison de 16 livres, 13 sols. 4 deniers par mois » (folio 42, recto) ; — 3,000 livres dudit prix à Pierre-Paul Rubens, chevalier, « en une lettre de descharge levée sur Philippe Le Roy, recepveur des licentes en Anvers, de 12,000 pareilles livres que Son Altèze, par ordonnance du 27<sup>e</sup> de novembre 1637, at ordonné luy estre fummy et que luy restent deuz pour les peincturçs par luy faictes par ordre de Sadite Altèze pour l'ornement de sa maison de plaisance à Pardo, à en estre payé desdits mille livres, assçavoir un quart promptement et les restans trois quarts de trois en trois mois desdites licentes d'Anvers, se faisant ce présent payement pour ledit quart à payer promptement, ayant encore receu au mesme effect la somme de 10,000 pareilles livres par ladite ordonnance de XII<sup>m</sup> Uvres et quictance y servante, ladicte somme de 3,000 livres » ; en marge : « par ordonnance de la somme de XII<sup>m</sup> livres en date du 27<sup>e</sup> de novembre 1637 et la quictance de III<sup>m</sup> livres » (folio 44, recto) ; etc.

B. 3009. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin, 2 pièces, papier, 4 sceaux.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1638**. — Mandemens du roi d'Espagne Philippe IV : prescrivants de faire faire la déclaration et le dénombrement des terres appartenant aux Jésuites de Tournai ; — idem, au baiUi de la cour féodale de Bailleul, de faire payer différentes sommes de deniers dues sur la terre et seigneurie du Brœucq ; — idem, de payer 34 florins à Ysebrant Caluwaert, receveur des domaines de Sa Majesté en ses ville et châteUenie de Bouchain, sur sa requête portant que, « pour les grandz dangiers des chemins, et signamment depuis ledit Bouchain jusques à Orchies, notoire à ung chacun, il luy avoit convenu

---

(179) Le compte de l'année 1638 manque à la collection des Archives du Nord qui ne possèdent que l'état du mois de janvier de ladite année.



prendre quatre hommes avec des armes pour luy servir d'escolte, tant pour assurance de sa personne, que pour la conservation de ses acquits et escriptz servans en son compte tant des domaines que des confiscations des biens des franchois, finy en 1636 qu'il at rendu freschement par devant Vos Seigneuries (les gens des Comptes), etc. » — Constitutions de rentes sur les États de Lille et de Cambrai.

B. 3010. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1638. — Lettres jle don ou de remise d'impôts octroyées par le roi d'Espagne Philippe IV, accordant : une somme de 480 livres à Hélène Horsius, sœur légitime de feu Gérard Horsius, en son vivant « chapelain mayor de nostre ville de Gueldre et garnisons d'alentour », sur sa requête portant que « par la mort de sondit frère, elle se«trouve tellement désolée et chargée de dobtz qu'elle ne sçait où se tourner et réfugier pour la satisfaction de sa maison mortuaire et pour trouver moyens de vivre sinon par devers nous, comme estant très bien informez des bons et signalez services que ledict deffunct nous a rendus et continué en iceulx jusques à sa mort, etc. » ; — idem, 200 livres à Francisco Scholen, jadis secrétaire de feu don Carlos de Colonna et ce, en considération des bons services qu'en ladicte qualité il a rendus ; — déchargeant le comte de Rœulx de la moitié du droit seigneurial dû par suite de la vente de la seigneurie de Nast-les-Soignies, sur sa requête contenant que « se trouvant fort incommodé par la ruine des biens qu'il a . en nostre pays et conté de Haynault et que pour subvenir en partie à la rançon de son frère, prisonnier à Rinffelt, il seroit contrainct de vendre ladite terre, etc. » ; — accordant une somme de 300 florins à la comtesse de Meghem et à ses enfants, à toucher sur la succession de Maximilien de Croy, chanoine de St-Donat à Bruges ; — permettant aux mayeur et échevins de Hesdin, de continuer à percevoir un impôt de 6 deniers par mencaud de grains entrant en ville, sur leur requête représentant « qu'ayant pieu aux Sérénissimes archiducs de très glorieuse mémoire, d'ériger en ladite ville un collège de la Compagnie de Jésus, ilz auroient donné la moitié des anciennes escuries y estans pour l'établissement des cinq escolles, à condition de par les remonstrans entretenir l'aultre moitié pour y retirer et mectre le bois de garde pour les soldats de la garnison de ladite ville et pour iceluy entretien ,

ensemble du bastiment desdites escolles », leur a été accordé ledit impôt, etc.

B. 3011. (Portefeuille.)— 11 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1638. — Attestations par : l'official de la caisse militaire du Royaume de Naples certifiant que le Roi avait ordonné de payer 5,381 écus, 4 tarins, 8 grains, à don Jean de Croy, comte de Solre, Charles Claude, don Charles Philippe et Philippe de Croy, ses frères, pour leur pension de 26 mois, 19 jours, due depuis le 12 juin 1613 ; — les lieutenant et officiers de Béthune au sujet du nombre des brasseurs de bière qui se trouvent dans cette ville ; —le sieur d'Andelot, gouverneur do Béthune, certifiant que le receveur du domaine du Roi, à Béthune, a payé les gages de six hallebardiers ; — au sujet des fournitures faites pour le corps de garde de Hesdin ; — idem, des dégâts commis dans les forêts dudit lieu ; — idem, la reconstruction de la potence de Furnes (pièce flamande) ; — idem, les réparations à faire à la censé du béguinage de Lille. — Lettre du sieur Caulier au sujet des dégâts que commettent les soldats, français et les Croates en Flandre : « Monsieur mon cousin, Ch... est présentement aux environs d'Hazbroucq ; un de ses filz tient encore bon à Rebrecq sans savoir si l'on pourra remettre sus ou point ; la plus grande crainte et empeschement qu'ilz ont, c'est des Croates qui pillent et voilent tout, enslèvent tous les chevaux et vasches, forcent les paysans d'e«lever et battre leurs grains et emportent tout ; le peu que l'on rethire en ceste ville, c'est avec sauvegarde et a..... encore le plus souvent l'on y est attrappé. Jean le Prebtre a quitté vostre maison de Cottenes (?) aussi bien que ses voisins, les villaiges es environs ne sont plus habités jusques Tes portes de ceste ville. Picolomini est venu vendredy passé visiter le dehors et dedens de ceste ville et le prince Thomas de Savoie le jour suivant et a placé le mesme jour deux régimens allemans, un au faulbourg d'Arras et l'aultre à celluy de St-Omer, nous restant en ville quatre compagnies et une de chevaux ; les soldats travaillent aux fortifications de dehors et a des forts royaux qui ne se parachèveront jamais, tant doibvent-ils estre grantz et en nombre ; il y faudra bien du temps ; iceulx de la ville travaillent aux rampars ; Ton volloit hier dire ichy que noz ennemis auroient faict saulter la tour de Renty ; l'on en doubte encore, sy en ce quartier, je vous puis

rendre service, je m'y porteray à l'ordinaire d'aussy bon cœur que je me dys, Monsieur, vostre très humble serviteur : Caulier. Lilier, le 9 d'aoust 1638. L'on m'a dit que Jean le Prebtre est encore..... vendre es moulins auprès de Lille, vous..... peust à vos affaires. Le sieur du Hardicq (?) m'a dit que ledit Thirau parle de traitter et faire quelque accord avec vous ; c'est la chanson ordinaire ; cependant il ne bouge et n'avoullu vous aller trouver pendant que les champs estoient en assurance ». — Extraits du registre aux offices de la ville de Lille. — Compte de Jean-Baptiste de Hennin, dépositaire de la gouvernance de Lille. — État des salaires de Georges Brohn, procureur. — Exploits des sergents du grand bailliage de Hainaut.

B. 3012. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1638. — Lettres de commission octroyées par le roi d'Espagne Philippe IV : instituant messire Eugène de Noyelles, marquis de Li&bourg, comte de Maries et de Croix, etc , capitaine du château de la Motte-au-Bois, gruyer et veneur de la châteltenie de Cassel, charge vacante par le trépas de messire Jacques de Noyelles, marquis de Lisbourg, son oncle ; — Charles Hovine, conseiller du Conseil privé ; — chargeant Toussaint Clan, dit de Naghe, huissier, de faire venir « ens par toutes voyes et manières de constraintes deues et raisonnables, tous les deniers qui luy sont deues pour et à cause des fermes ettonlieuxde Menin, moulins, trou et passage de la Gorgue » ; — idem, Maximilien de Tenremonde de recevoir les revenus de la terre d'Annaing. — Requête de Guislain de Pamèle « narrative de ce que Sa Majesté Philippe second, de glorieuse mémoire, pour le bon rapport que luy avoit esté fait des services renduz par Adolphe de Pamèle, son père, vivant grand bailly des villes et chastellenie de Bailleul et de quel zèle et affection il s'estoit employé à la réduction des villes en Flandre, au grand hazard de sa vie, ayant à ceste cause esté détenu prisonnier par le sieur de Ryhove, en la ville de Gand, avecq les sieurs de Rasseghem et Zweveghem cinq mois entiers, non sans grande indignité et perte de ses biens, auroit esté mou le povrveoir dudit estât de grand bailly qu'il a des-servy l'espace de trente ans continuelz avec toute sincérité et fidélité ; que pour semblables et aultres services signalez, feu messire Guillaume de Pamèle, son oncle, auroit esté pourveu de Testât de chef président

du Conseil privé et de conseiller du Conseil d'État, que feu messire' Adolphe de Pamèle, son grand-père, après avoir, par longues années, esté conseiller du mesme Conseil privé, auroit esté aussy dénommé chef président d'icelluy du temps de la Reine Marie, messire Jean de Pamèle, aussy son oncle, auroit esté escou-tette de la ville de Bruges et finalement que Jacques de Pamèle, son oncle, pour bons et louables services renduz à l'église, auroit esté dénommé évêque de St-Omer, et comme ledit remonstrant n'at désiré toute sa vie ny eut chose plus à cœur que de suivre la trace do sesdits ancêtres, et, à leur exemple, s'employer avecq tout zèle et affection au service de Sa Majesté, sy qu'il a monstre par effect durant le siège de la ville de Bréda en Tan 1625, durant lequel il s'est offert volontairement avecq patente de feue la Sérénissime Infante de glorieuse mémoire en qualité de capitaine de 208 testes d'esleuz de la ville, d'Ypre, et encoires dernièrement durant le siège do la ville de Louvain, ayant en la mesme qualité de capitaine esté envoyé en garnison en la ville de Damme où il ne s'est espargné au service de Sadite Majesté, allant en partie . contre l'ennemy et aultrement où il at esté commandé, ainsy qu'il at fait, encoires dernièrement pour la III<sup>e</sup> fois, en Tan 1637, avecq patente de Son Altesse Royale, en qualité de chef capitaine des esleuz de ladite ville d'Ypre, aussy envoyé en garnison dans la ville de Damme, où il s'est porté fort honorablement en l'acquit de sa charge, cause pourquoy il supplie très humblement Sa Majesté que pour l'encourager davantaige, elle soit servie en considération des bons services de ses prédécesseurs et les siens, lui faire mercède de Testât de grand bailly et recepveur des moures vacant par le trespas de feu Jehan de Vos, possesseur d'ice-luy, etc. ». — Constitutions de procureurs et de sergents d'armes par les président et gens du Conseil d'Artois.

B. 3013, (Portefeuille.) — 39 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1638. — Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances, aux receveurs particuliers, des sommes versées sur leurs recettes et qu'il a payées ensuite à divers personnages entre autres à Philippe Taisne, ingénieur du Roi, Joachim-Guillaume de Gilles, idem, Pierre van der Haeyen, Charles Mieusen et consors,

commissaires des chevaux limoniers, etc. ; — Pierre Boureye, marchand de salpêtre à Anvers, pour la fourniture de 3,734 livres de salpêtre ; — la veuve Desmoulin ; — Izembard — ; Rasse de Gavre, gouverneur de Charlemont ; — Ingelbert du Cellier ; — René de Vos ; — le sieur de Reusue ; — Florent van Paeffenrode, dépositaire des biens confisqués du prince d'Épinoy ; — Philippe de le Becque ; — Jacques Chivot ; — Henri Le Carlier ; — Antoine de Mol ; — Floris de Belvalet et Jean Le Bailly, receveurs au quartier d'Arras.

B. 3014. (Registre.) — In-folio, 734 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1639. — « Compte vingt cinquième de messire Ambroise van Oncle, chevalier, conseiller et receveur général des domaines et finances de Sa Majesté, de la recette et despence par luy faite à cause de son dit estât et office, etc. » — Les recettes s'élèvent à la somme de 2,790,654 livres 8 sols 5 deniers tournois ; les dépenses à celles de 2,755,741 livres 7 sols 6 deniers. — Les principaux articles sont les suivants : 132,159 livres, 9 sols à Erasme du Bois, conseiller et receveur général de l'artillerie du Roi (folio 323, verso) ; — 1,200 livres au R. P. Jean de St-Augustin, religieux du même ordre, docteur en théologie, prédicateur de Sa Majesté, qualificateur du conseil de l'Inquisition générale, confesseur de Son Altesse et conseiller d'Etat, pour une année de ses gages en cette dernière qualité (folio 306, recto) ; — 992 livres, 6 sols, 6 deniers à messire Pierre-Paul Rubens, chevalier secrétaire du Conseil privé de Sa Majesté, « pour une année de ses gaiges de secrétaire susdit, commencée le 27<sup>e</sup> d'avril 1638 et finie le 26<sup>e</sup> d'avril ensuivant 1639 » (folio 376, recto) ; — 3,000 livres à Jean de La Sure, chef et gouverneur de l'Académie de Sa Majesté établie en la ville de Bruxelles, « pour semblable somme à quoy monte la première année de ses gaiges que Sa Majesté par ses lettres patentes du 25<sup>e</sup> d'avril 1638 luy a accordé à raison de son dit estât de chef et gouverneur de ladite Académie » (folio 411, recto) ; — 847 livres, 10 sols à sire Bartholomé de los Rios, « prédicateur ordinaire de feu Madame la Sérénissime Infante, de glorieuse mémoire » (folio 427, recto) ; — 950 livres à Antoine de Fosse, ingénieur du Roi, « à quoi montent les vacations par luy faitz pour le service de SaMajesté » (folio 487, recto) ; — 100 livres à Jacques-Florent van Langren, cosmographe et ingeninire entretenu pour le service de Sa Majesté, « pour 36 jours par lui vacquez en certain service de son stil » (folio 487, recto) ; — 120 livres à Antoine Tinseau, « pour les debvoirs et vacations par luy faitz pour le service de Sa Majesté » (idem, verso) ; — 186 livres « au maître aitifcier Hans Jooris vanExel, pour toutes ses vacations et prétentions à cause des grenades par luy faitz et livrez pour le service de Sa Majesté au magasin de la ville de Leeuw » (folio 496,

recto) ; — 884 livres à l'ingénieur Balthazar Hueber, « à quoy montent les vacations par luy faitz à la suite de l'armée de Son Excellence le comte Piccolomini (180) » (idem) ; — 4,800 livres au marquis de Mirabel, « mayor domo mayor de Son Altèze, pour semblable somme à quoy monte le pris de douze peintures que Sa Majesté a fait faire en la ville d'Anvers pour estre envoyées en Espagne » (folio 597, recto) ; — 214 livres, 19 sols à sire Gaspard de Perma, chapelain de la chapelle de St-Hubert à Boiifort, « à quoy monte l'achapt d'ung ornement complet par lui achapté pour ladite chapelle » (folio 603, verso) ; — 6,675 livres, 4 sols, 3 deniers à Michel d'Oli-vai ès, maître de la chambre et trésorier de l'hôtel de Son Altesse, comme étant autorisé par le marquis de Mirabel, « mayor domo mayor de Sadite Altèze, à quoy monte la despence faite au défroyement de l'ambassadeur don Francisco do Melo (181), doiz le iT de may 1637 jusques le 13<sup>e</sup> de juillet ensuivant » (folio 612, verso) ; — 2,640 livres à Nicolas Roger, organiste de la chapelle royale de Son Ali esse, « pour les nouvelles orgues que Sadite Altèze a ordonnées estre faites en ladite chapelle dont les matériaux et ouvriers ont esté à sa charge » (folio 616, recto) ; — 210 livres, 12 sols à Jacques Jacops, cipier de la prison de la Vrunte à Bruxelles, « pour semblable somme à luy deue pour tout ce qu'il pourroit prétendre à cause des despens de bouche et aultres d'Edmond Brenche, prebtre françois, constitué prisonnier de la part de Sa Majesté » (folio 671, verso) ; — 111 livres au même, « pour la nourriture et entretien d'Antoine Cousin, homme de chambre qui fut de feu le viscomte d'Alpen

---

(180) Ottavio Piccolomini, général autrichien au service des Espagnols, fit lever en 1639 le siège de Thionville bloquée par les Français et investit sans succès Pont-a-Mousson.

(181) Don Francisco de Mello, marquis de Ter. plus tard gouverneur des Pays-Bas. Ce fut lui qui commanda les Espagnols à la bataille de Rocroy.

constitué prisonnier de la part de Sa Majesté (folio 672, recto) ; — 200 livres au même, « pour les despens et fraiz de la personne de Francisco Tacconi, constitué prisonnier à ladite Vrunte, par ordonnance de Son Altèze » (folio 687, recto) ; — 79 livres au receveur général des finances, « qu'il a payés, à sçavoir 9 livres 4 sols à Engelbert van der Staël, apothicaire en ladite ville de Bruxelles, pour avoir livré des drogues et médecines à certain père de l'Oratoire, de nation fran-çois, au mois de mars 1639, lors prisonnier à la Vrunte pour certains crimes contre Sa Majesté » (folio 689, recto) ; — 4,047 livres au baron de Willtz, seigneur de Chemilly, « à quoy reviennent 1,181 mesures de gr ains luy appartenans à 5 fr. la mesure, selon qu'at esté convenu et tauxé, ledit grain tiré de son château de Chemilly par ordre du marquis de St-Martin comme gouverneur de la comté de Bourgoigne et conduit en la ville de Gray pour l'entretien et nourriture des guarnisons d'infanterie y logées » (folio 692, recto) ; — 100 livres à Gérard van Nyversel, lieutenant chapelain de Vilvorde, « pour semblable somme à luy tauxée et accordée pour les fraiz et despens faitz par le P. Brenche, prebtre françois, durant le temps qu'il a esté constitué prisonnier au château dudit Vilvoirde » (folio 695, verso) ; — 200 livres à Salomon Noveliers, peintre de l'hôtel de Son Altesse (folio 696, recto) ; — 240 livres à la dame abbesse de Lolive-lez-Mariemont, « en considération des outrages que ladite abbaye at soufferte par les bestes, biches et aultres, sorties hors du parcq dudit Mariemont » (folio 702, recto) ; — etc.

B. 3015. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> Janvier — 31 décembre 1639. — Mandemens de van Paffenroode, depositaire des deniers provenant des biens confisqués du comte d'Epinoÿ, prescrivint de payer à la veuve Desmoulins, la somme de 3,600 florins.—Constitutions de rentes sur les Etats de Lille au profit de l'église St-Sauveur à Lille, Denis Potteau, chanoine de St-Pierre de Lille, Anne de Grenut, Marie de Blondel et André Le Cocq.

B. 3016. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1639. — Lettres du roi d'Espagne Philippe IV accordant modération d'un tiers du rendage de la ferme de l'herbage des six

portions de la forêt de Mormal à Guillaume Odelant, Robert Denain, Jacques Buzin, Phi'ppe Larre, Pierre Lies-sart et consors, fermiers dudit herbage, sur leur requête portant que « l'année 1636, noz villes du Quesnoy, Bavay, Landrechies et généralement tous villages dans et aux environs de ladite forêt, ont esté tellement fligezde contagion, que la pluspartdesmanans d'iceux en sont morts et les aultres se sont renduz fugitifz, de sorte que les supplians n'ont sceu tirer dudit herbage la tierce partie de ce à quoy porte leur rendage, ayant aussy le peu qu'ils en ont tiré esté desrobé, tant par les passages des gens d'armes que par le retour de. l'armée impérialle, laquelle s'est venue loger inopinément sans ordres aux environs de ladite forest, lorsque l'on avoit rompu les ponts pour leur empescher le passage du costé de la ville d'Avesnes, de façon que les supplians n'ont pas seulement perdu la totalité de ce qu'ilz debvoit tirer dudit herbage la susdite année, mais aussi tout leur bestial et pardessus tout ce que leur estoit deu des années précédentes par la ruine totale des manans aux environs de ladite forest, comme dit est, etc. »

B. 3017. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 26 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier— 31 décembre 1639. —Attestations par : Sébastien Bécourt certifiant avoir extrait 88,600 pierres aux environs de Béthune, pour l'entretien des routes ; — les échevins de Douai au sujet des prisées des grains ; — les hommes de fief de Hainaut. — Avis des officiers fiscaux au sujet d'une rente sur le domaine. — Réponse à un mémoire des héritiers du receveur du domaine d'Arras. — Requête des administrateurs des pauvres de Cuinchy-lez-Douai au sujet du paiement d'une rente qui leur est due. — États des revenus des villes de Lille et de Douai. — Adjudications et ventes de bois à Marquette et à Sequedin. — Pièces relatives à la confiscation de dix sacs de plumes sur un navire. — États des munitions de guerre livrées aux villes de Bapaume, Hesdin et Leuwe. — Compte de Jean Le Febvre, receveur de l'artillerie à Avesnes. — État des sommes reçues par l'huissier de la Chambre des Comptes ; — idem, de l'espier de Gand. — Pièces relatives à la construction d'un mur dans la cour du château de Béthune. — Information à la charge de messire Abraham Piersene, receveur général des domaines d'Oostflandre, au

sujet des recettes et des dépenses faites pour les fortifications de Gand. — Vente des bois provenant des biens confisqués du comte d'Épinoy. — Extraits de comptes. — Rôles des exploits des sergents du grand bailliage du Hainaut. — Contrat passé entre don Francisco de Mello, comte d'Assumar, ambassadeur et plénipotentiaire général, vice-roi et capitaine-général du royaume de Sicile, d'une part, et Grégoire Castelli, comte Galeani, et Jean Ambroise Scribani, de Gênes, pour la délivrance et le change de 30,000 écus, valant 80 sols chacun, nécessaires afin de subvenir aux dépenses des armées du roi d'Espagne dans le Milanais, en Allemagne et dans les divers États de l'Italie (17 mars 1639; — pièce latine avec transcription des engagements et des quittances en italien).

B. 3018. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 8 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1639. — Lettres de commissions octroyées par le roi d'Espagne Philippe IV, instituant François de Caille, munitionnaire de Dun-kerque; — chargeant les gens des Comptes de veiller à l'entretien des chemins et chaussées allant de Lille à Menin; — nommant Philippe de la Barre, bailli de la seigneurie du Plouich. — Constitutions de cautions pour Adrien de Cœulre, comme commis à la recette des licences et tonlieux. — Désignations de sergents pour faire des exploits par les président et gens du Conseil d'Artois.

B. 3019. (Portefeuille.) — 29 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1639. — Quittances délivrées par: Ambroise van Oncle, receveur général des sommes qui lui ont été versées par les receveurs particuliers; — les conseillers du Conseil d'Artois pour leurs gages; — Antoine de Maulde, gouverneur du comté de Namur; — Charles de Grysp're, conseiller du Roi; — Jacqueline Cauvel, veuve d'Antoine de Mol; — Florent van Paeffenrode, dépositaire des deniers provenant des biens confisqués du prince d'Épinoy; — J. Beuvet. — Acquits de comptes.

B. 3020. (Registre.) — In-folio, 688 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1640. — « Compte vingt-sixiesme de messire Ambroise van Oncle, chevalier, conseiller receveur général des domaines et finances du

Roy. delà recette et despense par luy faite à cause deson estât et office de recepveur général desdittes finances, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 2,156,804 livres, 6 sols, 3 deniers tournois; — les dépenses à celle de 2,187,451 livres, 7 sols, 11 deniers même monnaie. Les principaux articles sont les suivants: 125,000 livres à Michel Olivarès, maître de la Chambre et trésorier de l'hôtel de Son Altesse Sérénissime (folio 331, verso); — 500 livres, 5 sols à messire Pierre-Paul Rubens, chevalier secrétaire du Conseil privé de Sa Majesté, « pour demi-année de ses gaiges de secrétaire susdit commencée le 27<sup>e</sup> jour d'avril 1639, et finie le 26<sup>e</sup> d'octobre ensuivant audit an, » (folio 381, verso); 2,400 Uvres au comte de Fontaine, du ConseU de guerre et maître de l'artillerie de Sa Majesté, « pour deux années de ses gages de maître de l'artillerie susdite commencées le 10<sup>e</sup> de novembre 1638 et finies le 9<sup>e</sup> de novembre ensuivant 1640 » (folio 394, verso); 1,821 livres, 4 sols à demoiselle Philippine Sabine d'Egmont, comme ayant droit de feu la comtesse douairière d'Egmont sa mère (folio 457, verso); — 5,500 livres à donna Louisa Osorio, veuve de feu don Emmanuel de Portugal (folio 458, recto); — 84 livres à Jacques Francquart, architecte, « pour les vacations par luy faitcs au mois d'octobre 1639 au voyaige par lui fait par ordre de Son Altèze vers la ville d'Ostende. » (folio 487, verso); — 150 livres à Christophe Magno Neuman, instrumentiste delà chapelle de Son Altesse, « pour son voyaige qu'U doibt faire vers Allemaigne et Italie pour y chercher des musiciens et instrumentistes pour le service de Sadite Altèze » (folio 490, verso); — 1,056 livres à Isaac de Traybach, capitaine et ingénieur du Roi, « pour 176 jours de vacations par luy faitcz pour le service de Sa Majesté au pays de Luxembourg es années 1639 et 1640, par deux ordonnances et diverses certifications du baron de Beck, du colonel Romoy, et du contrôleur des fortifications de ThionvUe (folio 491, verso); — 150 livres au baron de Rassenghien, « pour et au nom de Chris-tophle de Neumann, chantre de la chapelle royale de Son Altèze envoyé enltaUe et Allemaigne pour y chercher des musiciens, pour pouvoir avancer son voyaige vers ledit pays » (folio 493, verso); — 300 livres à François de Vienne, docteur en médecine, « en don, et adjuda de costa une fois, pour les debvoirs par luy faitcz au fait de tous soldats et officiers malades et blessez pendantle siège de Hesdin » (folio 5J2, verso); — 5,000 livres à François Rojas, garde-joyaux de Son Altesse

Royale, « sur et à bon compte de 10,000 pareilles livres & payer en quatre termes, asçavoir mille philippus à 50 sols pièce comptant, et les aultres trois mille philippes de trois en trois mois ensuivant pour estre lesdits deniers par luy employez au payement de 18 peintures que, par ordre de Sa Majesté, se font en la ville d'Anvers par les peintres Rubens et Sneyders (182)» (folio 581, recto) ; — 1.052 livres, 10 sols à Godefroy Stanier, père de feu Jean-Baptiste Stanier, maître des tentes envoyées par ordre de Son Altesse à Sa Majesté en Espagne en l'an 1636, et à Pierre Errembroot, son officiai (folio 587, recto) ; — 2,500 livres à Francisco Rojas, garde-joyaux, « à bon compte de 10,000 pareilles livres, à payer en quatre termes, asçavoir mille philippes comptant et les autres trois mille philippes de trois en trois mois suivans, pour estre lesdits deniers employez au payement de 18 peintures que , par ordre de Sa Majesté, se font en la ville d'Anvers par les peintres Rubens et Sneyders » (folio 619, verso) ; — 5,893 livres à Jacques de Aedo, aide de chambre de Son Altesse, « pour par luy estre employée en affaires secretz d'importance pour le service de Sa Majesté dont ne convient de faire aulcune déclaration » (folio 620, recto) ; — 941 livres, 12 sols à Guillaume Robrechts, fauconnier du Roi et de Son Altesse Sérénissime, « pour semblable somme à luy deue, asçavoir 641 livres, 12 sols pour la parpaye de 1,041 livres, 12 sols à quoy monte l'achapt par luy fait de 6 gerfaulx sors de Norwège et six ger-faux hagards dislande envoyez à Sa Majesté en Espagne, et pour les despens d'aultres six oyseaux envoyez à Sa Majesté par Son Altèze » (folio 618, verso) ; — 24 livres à Frédéric Florent van Langren, « pour la carte cosmographique par luy faite des provinces de la Fiance, jusques la rivière de la Meuse » (folio 648, verso) ; — 1,229 Uvres à Nicolas Blondel, ingénieur des feux d'artifices et poudriste des villes Ironlières du pays et comté d'Artois (folio 649, verso) ; — 4,200 Uvres à don Francisco de Contreras y Rojas, garde-joyaux de Son Altesse, « en une lettre de descharge de pareille somme datée du huitiesme de novembre 1640 levée sur l'avant dit Philippe Le Roy, dont est fait recepte cy-devant folio 271, verso, pour de ce payer les héritiers de feu messire Pierre-Paul Rubbens, chevalier, pour quatre peintures entrepris de faire par leur dit feu père pour le service de Sa Majesté, par ordonnance de son Altèze et quittance y servante veue en Testât de novembre folio 48, verso, cy rendu ladite somme de 4,200 livres » (folio 653,

verso) ; — 2,500 livres au même, « en une lettre de descharge de pareille somme datée du 10<sup>e</sup> de novembre 1640, levée sur ledit Philippe Le Roy, dont est fait recepte cy-devant folio 272, pour la parpaye de 10,000 pareilles livres, à payer en quatre termes, asçavoir mille philippes à 50 sols pièce comptant et les aultres 3,000 philippes de trois en trois mois suivans, pour estre lesditz deniers employez au payement de 18 peintures que, par ordre de Sa Majesté, ont esté faitz en ladite ville d'Anvers par les peintres Rubbens et Snyders» (folio 653, verso) : — 184 livres au receveur général des finances même, « pour semblable somme qu'à l'ordonnance de Son Altèze, il at payé en diverses parties, asçavoir 7 livres, 4 sols à Guillaume de Cleyn à luy accordées pour avoir esté avecq ung des artificiels quy at mis le feu à la poudre des ennemis à Charlemont jusques à Vilvoorde, en poste avecq deux chevaux, le tout par intervention dudit maistre des comptes Roberty » (folio 657, verso) ; — 200 livres à Salomon Noveliers, peintre de l'hôtel de Son Altesse, pour l'entretien des peintures de la cour et maison de la Veure (folio 658, verso) ; — 13,483 livres, 6 sols, 6 deniers à Michel d'Olivares, maître de la Chambre et trésorier de l'hôtel de Son Altesse, « asçavoir 8,887 livres, 6 solz, 6 deniers, à quoy montent les fraiz et despens faiclz au déroyement du prince Casimir et de l'ambassadeur de Poloigne depuis le quatrième d'apvrU 1640 jusques le 17<sup>e</sup> dudit mois et les restans 4,596 livres à quoy montent les fraiz et despens faictz par ordre de Saditte Altèze par le comte' de Fuensaldanna au déroyement desdits prince Casimir et ambassadeur de Poloigne depuis la vUle de Cambray jusques en celle de BruxeUes (183) » (folio 668, verso) ; — etc.

---

(182) François Snyders, né k Anvers en 1579, mort en 1657, peintre de chasses, traits, batailles, etc. Elève de P. Breughel le Jeune en 1593 et d'Henri van Balen. Travailla pour le roi d'Espagne, l'archiduc Léopold-Guillaume et d'autres souverains. Rubens avait une vive affection pour lui et le chargea, avec deux autres personnes, de présider k la vente des objets d'art qu'il délaissait. Il fit les figures et les paysages de plusieurs de ses tableaux. Ceux dont il est question dans cet article doivent être les chasses qui se trouvent aujourd'hui k Madrid.

---

(183) Le prince Casimir, second fils de Sigismond III, succéda k son frère Wladislas VII, sous le nom de Jean-Casimir V, en 1648. En 1640, il fut envoyé, par son frère, négociant en Espagne, et k cette occasion, il traversa les Pays-Bas. Ayant pénétré en France, il fut arrêté k Marseille, comme il était sur le point de s'embarquer, et enfermé dans la tour du Bouc, d'où il ne sortit qu'au bout de deux ans.

B. 3021. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1640. — Mandements des gens de la Chambre des Comptes de Lille au sujet du renouvellement de la loi de ladite ville ; — prescrivant d'appliquer à l'hôpital Noire-Dame de Malines les revenus de l'hôpital dit Tersiecken fondé pour recevoir les ladres, sur la requête de l'archevêque de Malines portant « qu'il n'y a à présent subject d'employer les moyens à cest usage à cause que se trouve peu ou point des gens infectez de ladrerie, tellement qu'il auroit trouvé, faisant sa visite, que dez longues années n'au-roient audict. lieu esté logez aucunes personnes travaillées de ceste maladie et que le revenu qui est de 5,000 florins estoit consommé par dix sœurs yestans, et comme le Concile de Trente ordonne aux ôvêques d'appliquer (en tel cas) les revenuz de semblables biens à autrusage approchant de la fondation et utile, il auroit, après délibération, trouvé convenir d'assigner provisionnellement et pour sy longtemps qu'il n'y auroit des lépreux, les revenuz annuelz de ladite maison oisifz et superfluz à l'hospital de la mesme ville, le revenu duquel ne passe que 3,500 florins, estant néant moins surchargé continuellement de pauvres soldats blessés, malades et autres, notamment aux passages de l'armée de Sa Majesté, en telle sorte que l'incapacité du lieu et la faute de moyens ne permettent de lez y recepvoir, ce qu'ayant par luy esté représenté à la Sérénissime Infante (que Dieu ay t en gloire), elle l'auroit trouvé bon et l'advoué verbalement au nom de Sa dite Majesté, etc. » ; — idem, de payer à Jean Pinte et Pierre Milon la somme de 12 sols, « pour avoir par deux diverses fois amené en la seconde chambre du Conseil d'Artois Claude Larbalettre, prisonnier es prisons de la Tour Le Comte, pour respondre aux interrogate à luy proposés de la part du procureur général d'Artois, et pour avoir aussi amené aux mesmes fins Nicolas Larbalettre, frère audit Claude, tous deux chargés de crime contre l'Etat » ; — idem, de payer à la veuve Desmolins la somme de 4,800 florins pour le compte du sieur J. Kimps, marchand de grains à Malines. — Constitution d'une rente de 100 florins sur les États de Lille au profit du couvent des Dominicains de ladite ville.

B. 3022. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1040. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi d'Espagne

Philippe IV : déchargeant Jean Peslartet Denis Chocquel, bourgeois de Saint-Omer, de la somme de 170 livres, sur leur requête portant « qu'à la vente qui s'est faite de bois en noz bois d'Inhoul pour en faire la despouille de l'an 1639, leur sont demeurez comme plus offrans et derniers enchérisseurs les 70<sup>e</sup> et 79<sup>e</sup> portions desdits bois [pour] le prix de 340 florins, et comme ils pensoient faire leur proffict desdicts bois, l'ayant fait ameublir et en partie fagotter, et, à cest effect, employé la somme de 150 florins, ils ont esté empeschez en la rencontre dudit bois par notre armée qui a occupé les passaiges dudit bois et du pays d'aux environs, laquelle y fit séjour tout le temps que lesdits bois se devoient fagotter et transporter, mesme y placé leurs baraques et tentes, ayant ladite armée durant ce séjour gasté et consommé presque tout ledit bois, de sorte que pour tout, lesdits supplians n'en ont prouffité que la somme de 60 florins, etc. » ; — idem, Philippe Schrem, « réfugié de la comté d'Arqués en nostre ville de St-Omer », delà somme de 191 livres, sur sa requête portant « qu'à la vente ds nos bois d'Inhoul, U a acheté les 24<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 29<sup>e</sup>, 44<sup>e</sup> 46<sup>e</sup>, 50<sup>e</sup>, 55<sup>e</sup> et 56<sup>e</sup> portions desdits bois pour le prix de 382 florins, pensant en faire la despouille paisiblement en Tan 1639, en quoy il at esté empesché par noz soldatz qui ont occupé les passaiges dudit bois et des villaiges circon-. voisins lorsque nostre armée y estoit campée pour empescher l'entrée des françois en Flandres par le Neuf fossé, ayant gasté et consommé le bois que ledit suppliant avoit fait abattre et en partie fagotter, mesmes aucuns soldatz particuliers l'a rançonné et consommé, allant chercher partie des bois, ausquelz il a été cons-trainct payer 38 florins pour racheter de leurs mains ses chevaulx empeschés au chariage d'iceulz, etc. » ; — idem, Philippe Schrem, Guillaume Merlun et Josse Marcassin, de leur rendage pour les années 1638, 1639 et 1640, sur leur rraête, contenant « qu'ilz avoient prins à ferme et louage de nous sept parties de terre tant pretz que pastures scituez desoubz nostre chastcau de Ruhoul pour le terme de six ans au rendage de 171 livies du pris de 40 gros, nostre monnoie de Flandres et 15 solz pour chascun an dont la première despouille devoit estre au mois d'août 1638, et comme lesdits supplians n'ont sceu jouir ny despouiller ladite année, non plus que la suivante 1639 et qu'il n'a apparence qu'ilz ne pourront jouyr des années suivantes, obstant la guerre et excursions de nos ennemis

franco's et pour preuvo de quoy lesdits supplians nous ont exhibé attestation, etc. ; » — autorisant les bourgmestre et échevins de la ville de Dunkerque de continuer à lever pendant six ans un impôt sur les marchandises entrant ou sortant du port de ladite ville, sur leur requête portant que « dez Tannée 1633 lorsque les fortifications de nostre dicte ville et les ouvraiges de mer estoient tombez en mauvais estât, ilz ont esté commis selon qu'il appert par la copie de la patente sur ce par eulx exhibé, à la recepte de Toctroy qui se lève sur les denrées sortans et entrans le havre de nostre dite ville aux charges et conditions y contenues, et sygnement de payer annuellement à nostre profict le tiers du mesme octroy et d'entretenir moyennant les deux tiers restans lesdites fortifications avecq les ouvraiges de mer et ce qu'en dépend, etc. » ; — autorisant la veuve de Jean de Marcq, « à, nonobstant cette guerre entre nous et le roy de France et la prohibition de tout commerce avecq subjetz dudit royaulme et sans préjudice toutesfois d'icelle (en tous aultres cas), » pouvoir, « en deans le terme de six mois prochains, faire transporter doiz nos pays de pardeçà soit en personne ou par ses facteurs, par la ville de Cambray en France, la quantité de 600 pièces de bon basin et fustenne de couleur et blanche, 100 pièces de barraquan, 100 pièces de toille pliée plat, 3,000 livres pesant de fillet de coulleur et blancq, 100 pièces de tripe, 300 Uvres pesant de passément de saiette et 70U livres pesant de cuivre pour une chaudière de brasseur et ce, en payant à nostre proufict pour droict de congé, pardessus les tonlieux et autres droits anciens et ordinaires pour ce deuz, à l'advenant de 6 patars de chaque pièce dudit bon basin et fustenne, 10 pattars de chaque pièce de barraquan, 15 pattars de chaque pièce de toUle, 3 florins de chaque livre pesant dudit fillet, 5 pattars de chaque pièce de tripe, 3 florins de chaque cent livres pesans dudit cuivre, etc. » ; — idem, Nicolas Wielans, marchand à Valenciennes, d'introduire en France la quantité de 300 pièces de tripes et 100 pièces de futaine de Bruges ; — idem, Pierre de Bourchant, de « lever au royaulme de France la quantité de 200 pièces de vin de France, lesqueUes pièces U pourra faire entrer en nosdits pays de par-deçà par la ville de Cambray qui est le lieu do passage par nous permis, etc. » — Lettres de Louis XIII, roi de France, maintenant les exemptions d'impôts accordées à la vUle de MontreuU-sur-Mer, sur la remontrance des mayeur et échevins représentant que « nos prédécesseurs Roys, considérant de quelle importance

est nostre dicte viUe des plus frontières de nostre royaume qui sert de bouUevard et deffense à celle de Boullongne, Calais, Ardres et aultres vUles de Picardie , auroient accordé ausdictz exposans plusieurs statuts, privilèges, franchises, octroys et exemptions, mesmes deschargé tant les habitants d'icelle que de la banlieue de tous droitz de quatriesme et huitiesme de vin vendu en détail de nostre dite ville et banlieue, ensemble du droit de vinage accoustumé estre levé, moyennant la somme de mil Uvres qu'ilz estoient tenuz paiierpar chascun an, à quoy ilz auroient ci-devant composé, et depuis noz dictz prédécesseurs considérant que lesditz habitans s'estoient volontairement mis en leur obéissance et distraictz de celle des ducqz de Bourgongne, pour, en laqueUe se maintenir, ilz estoient contrainctz de faire garde jour et nuit, supporter le logement et fourniture des gens de guerre et aultres despenses, auroient à iceux habitants quitté, remis et donné ladite somme de mille Uvres pour quelques années, à la charge d'icelle employer aux réparations et fortifications de nostre dite viUe et aultres despenses communes, lesquelz octroys et remises nous leurs aurions confirmé et continué pour le temps et espace do six ans, par noz lettres patentes du 1<sup>er</sup> mars 1633, lesquelles et les précédentes ayant esté baUées aux esleuz de Doullens pour estre mises et enregistrées au greffe de leur élection, elles y auroient été perdues par la peste arrivée au greffe d'iceUe et en toute la viUe, avec très grande mortalité ce qui auroit obligé les supplians d'en lever des copies au greffe de nostre cour des aydes où elles ont esté enregistrez et attachez ; et d'aultant que ledit temps de six ans est expiré et que lesditz exposans ont plus de besoing que par cy-devant estre soulagés, ayant esgard aux grandes despenses et fatigues qu'ilz ont estez et sont cons-trainetz supporter nottamment depuis la guerre à cause des sièges des places ennemies, retraicte des malades et blessez des armées, les pertes notables qu'ilz ont souffert par la violence de la malladie contagieuse dans la ville et de leurs biens à la campagne par les courses des ennemis, outre les fraiz qu'U souffrent au passage des princes et seigneurs de nostre Cour, nos ambassadeurs allans et venans en royaulmes et païs étrangers, le logement d'une forte garnison pour conserver nostre dite vUle et la garantir des surprises, ils nous ont supplié leur continuer ledit octroy et remise pour ledit temps et espace de six ans, etc. ».



B. 3023. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin, 26 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1640. — Attestations par : Ignace Lejeune au sujet de paiements de sommes à des sergents ; — Frédéric de Melun, gouverneur de Béthune, au sujet de sommes payées à Lambert Légers, copier dudict château ; — Julien Leplat, receveur de la seigneurie de la Hamaïde, relativement au renouvellement de plusieurs baux et marchés dépendant de son entremise ; — les officiers fiscaux de la gouvernance de Lille et les gens de la Chambre des Comptes, au sujet des vingtièmes qui se lèvent dans les châteUe-nies de Douai, Lille et Orchie<sup>3</sup> et de la perception qui en a été faite par Jacques Cordonnier, receveur des terres de Bondues, Fourmes et Wasquehal, confisquées au profit de Sa Majesté du chef du comte de Hennin. — Avis par lequel, «veu la besoignée faicte de la part du receveur général Stalins et bailli recepveur des moeres Gillain de Pamèle, est estimé que pour le plus grand prouffict de Sa Majesté, bonnification et conservation de ses moeres en question », il convient de les donner en ferme. — Attestation au sujet des grains amenés à Namur par Albert Canuson, receveur de Samson, Beaufort, etc. — État du grand tonlieu de Bruges. — Déclaration des frais faits pour la construction d'un moulin à poudre à Béthune. — Extraits du compte des aides d'Artois. — Mémoire des résolutions prises en finances le 24 juin 1640. — État de l'espier de Gand. — Attestation au sujet de l'abatage d'un chêne àMéscouturepour les fortifications deBapaume — Rôles des exploits des sergents du grand bailliage du Hainaut.

B. 3024. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1640. — Lettres de commission octroyées par le roi d'Espagne Philippe IV, instituant François Le Vasseur, sieur d'Aussimont, commissaire des montres d'armes en Flandre, Artois et Cambrésis. — Désignations de sergents et d'huissiers pour faire des exploits par les président et gens du Conseil d'Artois.

B. 3025. (Portefeuille.) — 24 pièces, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1640. — Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur général

des finances, aux receveurs particuliers, des sommes versées sur leur recette ; — Gaspard d'Aubremont, bailli du pays de Tenremonde ; — Nicolas Blondel, ingénieur ; — Charles Laurin et Henri Le Carlier, conseillers d'État de Sa Majesté ; — Antoine Brun, conseiller et procureur du Roi au Parlement de Dôle, de la somme de 720 livres, « assavoir 2,400 pour mon équipaige et les restans 4,800 livres à bon compte de mes vacations à raison de 25 florins par jour et aussy des fraiz et desboursemens que je devray faire au voyaige de la diète de Ratisbonne où Sadicle Altèze m'a député » ; — idem, Amand de la Porte ; — les doyen et chapitre de l'église Notre-Dame d'Arras ; — Jacques Piérin, Florent van Paeffenrode, greffier du grand Conseil, F. Sanquessa, idem.

B. 3026. (Registre.) — In-folio, 746 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier—31 décembre 1641. — « Compte vingt-septiesme de messire Ambroise van Oncle , chevalier, conseiller et receveur général des domaines et finances du Roy, de la recepte et despence par luy faicte à cause de son estât et office de receveur général des dittes finances, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 2,921, 716 livres, 13 sols, 2 deniers tournois ; les dépenses à celle de 1,943,163 livres, 14 sols, 7 deniers même monnaie. — Parmi les recettes, on remarque celle de 500 livres reçues de Jean-Baptiste van Merstraeten, receveur des domaines de Sa Majesté au quartier de St Orner, « sur ce qu'il pouvoit ou pourroit debvoir à Sa Majesté, à cause de sadicte recepte eu deniers furniz audict Merstraeten, mesmes pour les employer au faict et conduite de son office et entremise des fortiffications et ouvrages nécessaires à l'inondation du pays de Langle, selon l'ordre qu'il en avoit, etc. » (folio 119, verso) ; — aucune recette des quartiers le Hesdin, Béthune, Aire, Lens, Bapaume, St-Pol, Pernes, Pas, Orville et Cambrai (folio 120, recto) ; — idem, de la Bourgogne-Comté, du trésorier de Salins, des mines de Château-Lambert, des mines de Bourgogne et des « basteurs d'Eysden » (folio 120, verso) ; — idem, de la recette générale et de celle des mortes mains de Hainaut (folio 121, recto). — Les principaux articles des dépenses sont les suivants : 149,374 livres, 1 sol, 11 deniers à Érasme du Bois, conseUler et receveur général de l'artUlerie (folio 374,

verso); — 110,000 livres & Michel d'Olivares, maître de la Chambre et trésorier de l'hôtel de Son Altesse (folio 376, recto); — 992 livres, 6 sols, 6 deniers à Albert Rubens (184), secrétaire ordinaire du Conseil privé du Roi, « pour la première année de ses gages de secrétaire ordinaire dudit Conseil privé que Sa Majesté, par ses lettres patentes du 15<sup>e</sup> de juing 1630, lui at accordé à cause de son dit estât, luy ayant icelluy esté accordé pour le déservir après le trespas de feu son père, ou après la résignation dudict office, ladicte première année commencée le 19<sup>e</sup> d'apvril 1640, jour qu'il a preste le serment dudict estai, et finie le 18<sup>e</sup> d'apvril 1641, par copie authentique des dites lettres patentes et deux quictances reçues en estatz de janvier folio 39 et juillet folio 35 ; par copie aulhentique des dites lettres patentes deument vériffiées en portant note de son serment preste le 19<sup>e</sup> d'apvril 1640 et deux ses quictances conformes au texte cy rendu » (folio 437, verso); — 1,200 livres, au comte de Fontaine, du Conseil de guerre et maître de l'artillerie de Sa Majesté, « pour une année de ses gages de maître de l'artillerie susdite, commencée le 10<sup>e</sup> de novembre 1640 et finie le 9<sup>e</sup> de novembre ensuivant 1641, estant le précédent payement porté au compte précédent, folio 394, verso, par quictance vérifiée, etc. » (folio 452, verso); — 2,500 livres à messire Jean Serclaes, comte de Tilly, « pour une année de sa pension commencée le 15<sup>e</sup> de may ensuivant 1641 » (folio 458, recto); — 438 livres à Joachim Marchant, secrétaire aux honneurs du Roi, pour deux années de ses gages de secrétaire susdit (folio 474, verso); — 989 Uvres à sire Bartholomé de Los Rios, « prédicateur ordinaire de feue Madame la Sérénissime Infante de glorieuse mémoire», pour 14 mois de ses gages (folio 488, recto); — 912 Uvres, 10 sols à Donato Gerardi, musicien de la chapelle royale, pour douze mois de ses gages à raison de 50 sols par jour (folio 513, recto); — 1,979 Uvres, 3 sols, 4 deniers « aux vefve et héritiers de feu le secrétaire Pierre-Paul Rubens, en une lettre de descharge de pareUle somme datée du dernier de juillet 1641, levé sur Baulduin Blyleven, conseiUer et recepveur général de Brabant au quartier de Louvain dont est fait recepte cy devant folio IX, à quoy montent quatre années moins quinze jours de gages dudict défunct comme peintre de Son Altèze, que Sa Majeslé par ses lettres patentes du 15<sup>e</sup> d'apvrU 1636, luy at accordé de gages à l'advenant de 500 pareiUes livres par an, à raison de son diet estât, les dites quatre années moins quinze jours commencées le 13<sup>e</sup> do juing 1636, jour qu'il at preste son serment et

---

(184) Albert Rubens, antiquaire, fils aîné de Pierre-Paul Rubens et d'Isabelle Brandt, sa première femme, né le 5 juin 1614 à Anvers où il est mort le 1<sup>er</sup> octobre 1657. Il fut tenu sur les fonts baptismaux par l'archiduc Albert. On a de lui des traités et des dissertations sur différents points d'archéologie romaine, entre autres: *De re vestiara veterum* (Anvers, 1665, in-4°); Commentaire sur les médailles des empereurs romains tirées du cabinet du duc de Croy-Arschot.

finies le 28<sup>e</sup> de mai ensuivant 1640 (185), par ordonnance de relievrement, les dites lettres patentes originelles, certification du jour de son trespas et quictance vérifiée, veues en Testât de juUlet » (folio 513, verso); — 10,423 livres 16 sols à sire Charles Caulier, maître de la chapelle royale à Bruxelles, a pour semblable somme à quoy montent quatre mois de gages des chappelains, chantres et musiciens de ladite chappeUe, et ce, pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1640 » (folio 516, verso); — 5,500 livres «à donna Louisa Osorio, vefve de don Emmanuel de Portugal (186) pour une aunée de sa pension commencée le douziesme de juUlet 1640 et finie Tonziesme de juillet ensuivant 1641 » (folio 523, verso); — 948 livres à Antoine Des Fossés, ingénieur du Roi', € po;r semblable somme que luy restent deuz à cause des vacations et desbours par luy faitcz es vUles do ThionvUle, Arlon et Mont-niédy pour le service de Sa Majesté»(Iblio 548, recto); — 486 livres, 4 sols à l'ingénieur Gouart Blom, « à cause des vacations et desbours par luy laietz doiz le 24<sup>e</sup> de novembre 1640 jusques le 23<sup>e</sup> de febvrier dernier inclus » (folio 549, recto); — 2,170 livres, 10 sols à Jean-Ballhazar Burber, ingénieur au service de SaMajesté, « à quoy montent les voyaiges et vacations par luy faitcz pour le service de Sadite Majesté au pays de Luxembourg depuis le 22<sup>e</sup> de novembre 1637, jusques et y couprins le 22 de mars 1639» (folio 550, recto); — 198 Uvres à Isaac de Traybach, capitaine et ingénieur

---

(185) D'après cet article, Rubens serait mort le 28 mai 1640, jour où son traitement cessa d'avoir cours. Cependant tous ses biographes fixent son décès au 30 mai 1640.

(186) Don Emmanuel de Portugal, fils naturel d'Antoine ou Antonio, grand prieur de Crato, roi titulaire de Portugal en 1680. Don Emmanuel, d'abord novice chez les capucins, attaché ensuite au prince Maurice d'Orange dont il épousa la sœur, mourut à Bruxelles en 1638.

au service de Sa Majesté, pour trente-trois jours de vacations pour les ouvrages de Tbionvillo (f552, verso) ; — 2,740 livres à messire Antoine Brun (187), conseiller et procureur général de la cour et parlement à Dôle, « sur et à bon compte de ses vacations fraiz et despens de son voyaige présentement à la Diète Impériale à Ratisbonne où il est envoyé pour le service de Sa Majesté » (T 556, recto) ; — 261 livres, 12 sols à l'ingénieur Tobias Massue, pour les « déboursements et les vacations par lui faits pour le service de Sa Majesté en la ville d'Arras durant le siège d icelle (188) » (f° 560, verso) ; — 240 livres à « sire Anthoine Sanderus (189), chanoine et écolâtre de l'église cathédrale de St Martin à Ypres, en une lettre de descharge de pareille somme datée du 23<sup>e</sup> de juillet 1641, levée sur Gilles Stalins, commis à la recepte générale de Westflandres et des confiscations illecq, dont est fait recepte cy-devant folio 216, pour semblable somme que Sa Majesté par ses lettres patentes du 18<sup>e</sup> de may 1640, lui at accordée en don et adjuda de costa une fois » (f° 600, recto) ; — 500 livres à Ericius Puteanus, conseiller et historiographe de Sa Majesté, « sur et à bon compte de 5,500 livres dite monnoye que Sa Majesté par ses lettres patentes du 15<sup>e</sup> de may 1637, luy at accordé de grâce espécialle une fois, pour semblable somme à luy deue pour unze années de son traictement à l'advenant de 500 pareilles livres par an » (f° 606, recto) ; — 550 Uvres à Salomon Noveliers, peintre de Son Altesse, « pour semblable somme à quoy monte le pris d'une grande peinture qu'U at Uvrée au château de la Vuere, représentant la procession des Vierges qui se fait en l'église de Nostre-Dame sur le Sablon en la ville de Bruxelles » (f 634, recto) ; — 565 Uvres à Hubert-Antoine Velpius, « pour les livres, placcards et aultres bUlets par luy imprimez et livrez pour le service de Sa Majesté » (f° 642, recto) ; — 200 livres à Salomon NoveUers, peintre de feu Son Altesse de glorieuse mémoire, « pour semblable somme que feu Son Excellence le marquis de Aytona lui at accordée et attribuée par contract fait par ordre de feu Madame la Sérénissime Infaute de gaiges par an pour l'entretien des peintures de la court et maison de la Vuere » (f° 712, verso) ; — etc.

---

(187) Antoine Brun, diplomate franc-comtois, né à Dôle en 1600, mort à La Haye le 11 janvier 1654, fut l'un des plénipotentiaires de l'Espagne au congrès de Munster en 1646, ambassadeur à La Haye et membre du Conseil suprême de Flandre à Madrid. On a de lui un grand nombre d'ouvrages de polémique et de traités politiques ainsi que quelques poésies.

(188) La ville d'Arras assiégée par les Français sous le commandement des maréchaux de la Meilleraye, de Châtillon et de Chaunes, capitula le 9 août 1640.

(189) Antoine Sanders, en latin Sanderus, historien belge, né à Anvers, le 16 septembre 1586, mort à l'abbaye d'Affligem près d'Alost le 16 janvier 1664, auteur de 42 ouvrages historiques imprimés et de 40 inédits ; parmi les premiers, le plus célèbre est la *Flandriaiillustrataq*w contient la description topographique de la Flandre flamingante et maritime. Le tome III inédit, renfermant celle de la Flandre wallonne, de Tournai et du Tournais, est conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles.

B. 3027. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1641. — Mandements : de l'infant Ferdinand, gouverneur des Pays-Bas, au sujet de la levée d'une somme qui ne doit pas excéder 40,000 florins par les Etats de LiUe, pour commencer les fortifications ; — des chef trésorier et commis des finances au sujet de la requête de Vincent Moinot ; — ordonnant de payer à la Mère des Annonciades de Béthune la somme de 637 florins, 10 patars. — Constitutions de rentes sur les Etats de Lille.

B.3028. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1641. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par : le roi d'Espagne Philippe IV accordant une somme de 240 Uvres à IsabeUe Froissard, fille de feu Simon Froissard, en son vivant receveur des domaines au quartier de Fléru ; — faisant remise d'une année de son rendage à Jean Wibaut, demeurant à Béthune, dû par lui pour le baU et louage de 60 mesures de terre situées au quartier nommé les terres du bois Fiaguiet près de la ville de Béthune, au rendage de 796 florins par an, sur sa requête portant que « desquelles mesures de terre il a labouré et assemencé jusques au nombre de 45 tant à bled que d'aultres grains pour despouUer au mois d'aousl dernier, néantmoins estant nostre armée venue à camper tant aux faubours qu'aux environs de nostre dicte vUle de Béthune par diverses fois, tant peu auparavant ledit mois d'aoust, durant iceluy, qu'au commencement de décembre (sic) ensuivant, lorsque les advestures estoient encore sur terre, la garnison d'icelle ville et quelques aultres troupes les auroient entièrement ravagées, pillées et emportées, en telle

sorte que ledit suppliant n'auroit seu recouvrir ny en recevoir aulcune chose, etc. » ; — idem, de deux années de son rendage à Pierre Duval, brasseur à Aire, sur sa requête portant « qu'il a prins à ferme 37 mesures de prelz a nous appartenais scituez proche de ladite ville d'Aire pour un terme de six ans commencez au mois d'août 1638, au rendage de 340 florins par ehascun an, soubz espoir d'une jouissance paisible, le suppliant ayant exposé notables mises pour relever et conserver les fossez estans à l'entour desditz prelz pour l'amélioration d'iceulx, sans toutes fois en avoir peu jouyr es années 1639 et 40 à cause du divertissement qui y at esté fait du cours de la Lacquette qui est une petite rivière fluante à l'entour desditz prelz pour les fortifications de ladite ville, dont les eaues en ont tellement débordé que lesdits prelz en ont esté rempliz d'une grande hauteur, au moyen de quoy toutes les herbes en ont esté gastées, et pardessus ledit suppliant at encore souffert de grandz fraiz et dommages, etc. » ; — autorisant Jean Trille à transporter « hors ces pays par la ville de Cambrai en France la quantité de 400 pièces de grosse toile tant bleues, blanches qu'aultres » ; — continuant l'octroi d'une pension de 20 florins par an accordée à Pierre Benclér par le feu prince d'Epinoÿ. — Arrêts du Conseil d'Etat et du Parlement de Metz portant enregistrement de la décharge d'une somme de 1,000 livres sur les tailles, accordées aux habitants de Montreuil-sur-Mer et donnant aux habitants de Liverdun un délai de six mois pour payer les sommes qu'ils doivent.

B. 3029. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 49 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1641. — Attestations par : le bailli de Walincourt du paiement fait par Jean Mallet aux sergents et gardes des bois de leurs gages ; — par le sieur De Paris au sujet de l'achat de 60 men-cauds de blé. — Déclaration des frais occasionnés par le procès de Hugues Boitte. — Procès-verbal de l'arpentage du bois de Walincourt. — Pièces relatives au différend entre les religieux de Liessies et Jean Dubois, sergent des bois d'Ath, au sujet des dégâts commis dans lesdits bois appartenant à Sa Majesté. — Sentence du Conseil d'Artois au sujet de la saisie des biens de Philippe de Widebien, écuyer, seigneur d'Ignaucourt, qui s'était retiré à Arras avec les Français depuis la prise de cette ville. — Envoi de la déclaration des biens des rebelles

annotés au quartier de Westfandre. — Déclaration de la quote-part afférente aux habitants d'Estrées dans la levée d'une imposition de 28,488 livres, 9 sols, levée par les États de Lille. — Requête d'Antoine Comère, procureur de Gilles Masure, fermier du tonlieu des bêtes et des laines. — Attestation par F. van Mucq, conseiller et contrôleur de l'artillerie, certifiant que Gaspard Hannosset, marchand d'armes et de poudre, a livré 60,000 livres de poudre empa-quées en 448 tonneaux pour la provision des villes de Douai et Béthune, revenant le tout à la somme de 40,137 florins, 12 patars. — Cautionnement des fermiers des moers de West-Flandre. — État de l'aide ordinaire de Tournai et du Tournésis. — États des arbres abattus dans les bois de Walincourt. — Compte des 26,000 florins levés par les États pour les fortifications de Béthune. — Divers cahiers contenant l'état des sommes payées pour le logement des gens de guerre, présentés par devant MM. les députés ordinaires des États de Cambrai et du Cambrésis pour procéder à la liquidation de ce qui est dû aux officiers de la compagnie de chevaulx du sieur de Romère, de celles de don Fernandus Arias, du sieur Drouet, de Maugret, etc. — Liquidation des billets des « hostelans. » — Listes des soldats et officiers de diverses compagnies. — Rôles des exploits des sergents du grand bailliage de Hainaut.

B. 3030. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1641. — Lettres de commission octroyées par Je roi d'Espagne PhUippe IV chargeant messire Charles Hovines, conseUler et maître aux requêtes du ConseU Privé, maître Adrien Carms, conseilUer du Conseil de Flandre, ou celui d'entre eux qui mieux y pourra vaquer, et Pierre, auditeur de la Chambre des Comptes à LiUe, « de cognoistre sommairement, le fait en soy considéré, les fonds terres, héritaiges et manoirs scituez dans la circonférence de la nouvelle circumvaUation » projetée de la vUle de Dunkerque, « plusieurs considérations nous ayant conduit à faire étendre le pourpris de nostre viUe de Dunkercke pour une circumvaUation nouvelle, selon le plan qu'en avons fait dresser de l'advis des gens experts, au moyen de quoy ceste place tant importante à la conservation de nos Pays-Bas sera beaucoup fortiffiée et les manans d'icelle tout à

fait accomodez pour attirer et faire fleurir le commerce avecq noz aultres royaulmes et pays et princes et estatz voisins, et estant informez que les deniers nécessaires à ces nouveaux ouvraiges se pourront trouver par la vente des fonds et héritages compris dans ladite circumvaUation nouveUe qui seront jugez nous appartenir, soit au tiltre de terres espaves et vaccans de confiscations, ou comme indeuement appropriez par des particuliers à prétexte d'arrentement prins de ceux qui ny estoient convenablement auc-thorisQZ, etc. » — Commission de greffier de la baron-nie de Wavrin pour Jacques Muteau. — Désignation par les président et gens du Conseil d'Artois de sergents et d'huissiers pour faire des exploits.

B. 3031. (Portefeuille.) — 18pièces, parchemin, 4pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1641. — Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances aux receveurs particuliers des sommes versées sur leurs recettes et qu'il a employées à faire divers paiements ; — Jean Bauden, entrepreneur des fortifications de Douai ; — le prieur des Guillemins de Walincourt ; — les gardes des bois de Walincourt des sommes qui leur sont dues pour leurs gages ; — Florent van Paeffenrode, depositaire des deniers provenant des biens confisqués du sire d'Epinoi ; — Jacques Fasse, des arrérages d'une année de rente. — Acquits de comptes.

B. 3032. (Registre.) — In-folio, 760 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1642. — « Compte vingt-huictiesme de messire Ambroise van Oncle, conseiller et recepveur général des domaines et finances du Roy, de la recepte et despence par luy faite à cause de son estât et office, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 2,183,496 livres, 6 sols, 8 deniers tournois ; les dépenses à celle de 2,182,161 livres, 15 sols, 8 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 175.233 livres, 12 sols, à Érasme du Bois, conseiller et receveur général de l'artillerie (folio 362, verso) ; — 112,355 livres, 6 sols, 6 deniers, à Michel d'OUvarès, jadis maître de la Chambre et trésorier de l'hôtel de feu Son Altesse l'Infant Cardinal de glorieuse mémoire (folio 365, recto) ; — 38,564 livres, 7 sols, à Duarte Fernandez Garce, trésorier de Son ExceUence don

Francisco de Mello, marquis de Torre de Laguna, comte d'Assumar, du Conseil d'État du Roi, lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays-Bas et de Bourgogne, etc., « pour les premiers douze mois et vingt-six jours du traitement de Sadite ExceUence que Sa Majesté par ses lettres patentes du vingtiesme de may 1642, luy at accordées à raison de 1000 escuz d'or de 12 réaulx pièce, par mois, faisans 3000 Uvres dudict pris, à en estre payé par ce compteur » (folio 430, verso) ; — 992 Uvres, 6 sols, 6 deniers, à Albert Rubens, pour une année de ses gages de secrétaire ordinaire du ConseU privé (folio 453, recto) ; — 223 livres, 10 sols, à messire Paul-Bernard de Fontaine, comte dudict Ueu, du ConseU de guerre de Sa Majesté, Grand BailU de Bruges, du Franc et naguères maître de rartUlerie de Sadite Majesté, « à quoy montent les derniers 68 jours de ses gaiges de maistre de l'artillerie susdict, à l'advenant de 1200 pareiUes Uvres par an, commencée le 10<sup>e</sup> de novembre 1641 et finiz le 16<sup>e</sup> de janvier ensuivant 1642, jour quand est succédé en ladicte place don Andrea Cantelmo » (folio 471, recto) : — 2,500 Uvres à messire Jean Serclaes, comte de TUly (folio 477, recto) ; — 2,060 livres à messire Antoine de Brun, conseUler, procureur général du Parlement de Dôle, « pour le parfurnissement de 12,000 pareiUes livres à luy deues, assçavoir 9,600 Uvres, à quoy montent 384 jours par luy vacquez à l'ordonnance de feu Son Altèze Royale de bonne mémoire pour le service de Sa Majesté à la diète impériale à Ratisbonne, estant ledit De Brun sorty de sa maison de Bourgoigne audict voyage le 16<sup>e</sup> jour d'octobre 1640 et retourné le dernier octobre ensuivant 1641 » (folio 555, verso) ; — 1,374 Uvres au capitaine et ingénieur Joachim-GuiUaume de GULEs, « à quoy montent les vacations par luy faitz par ordre exprès" de feu Son Altèze Royale de glorieuse mémoire, à la suite du baron de Becq en campagne » (folio 557, recto) ; — 500 Uvres à Ericius Puteanus, conseUler et historiographe de Sa Majesté, « sur et à bon compte de 5,500 pareiUes Uvres que Sa Majesté par ses lettres patentes du 15<sup>e</sup> de may 1637 luy at accordé de grâce spéciaUe en don une fois, pour semblable somme à luy deue pour 11 années de son traitement » (folio 603, verso) ; — 720 Livres à messire Adrien Colbrant, chevalier, « servant à l'office de premier Roy d'armes ès Pays-Bas et de Bourgoigne, en don et adjuda de costa une fois, à charge que note en seroit tenue aux livres

du Roy, sur les arriéraiges de ses gaiges d'archer de la garde de corps de Sa Majesté » (folio 611, recto) ; — 1,440 livres « à Jaspar de Crayer (190), peintre de l'hostel de Son Altèze, pour semblable somme à quoy monte le pris d'une peinture de l'Enlèvement des Sabines qu'il at fait par ordre de feu Son Altèze le Sérénissime Cardinal Infant, ensuicte des certifications de don Francisco Contreras y Royas, son garde joyaulx » (folio 642, verso) ; — 26 livres, 7 sols à Pierre Huysmans, orfèvre de style, « à quoy monte le prix d'une boîte de sablon d'argent qu'il at fait et livrée pour le service de Sa Majesté » (folio 643, verso) ; — 48 livres à Henry Pierson , « pour faire un voiage vers Sou Excellence afin de luy montrer quelques instrumens à faire des ponts, à la charge que ladicte somme luy sera rabattue de la recognoissance qu'il pourrait, obtenir si lesdits instrumens viendroyent estre approuvés de Sadicte Excellence » (folio 685, recto) ; — 300 livres au père maître Irénée Hernando Sanche de Cuellar, prédicateur du Roi, « pour les peines qu'il a rendues ès prédications en la chapelle royale de Bruxelles jusques au jour de son partement vers Espagne » (folio 696, recto) ; — 600 livres à Henry Pierson, échevin de Dinant, « pour semblable somme à luy accordée, à la charge de mectre en pratique certaine invention par luy trouvée à faire des ponts portatifs à l'entière satisfaction de Son Excellence , laquelle luy at ordonné et constitué pleige et caution pour la restitution de la susdite somme, au cas qu'il ne viendroit à exécuter sadicte invention » (folio 714, recto) ; — 144 Uvres à messire Antoine de Bettencourt, chevaUer, seigneur de Carancy, « pour semblable somme par luy frayée et desboursée pour le service de Sa Majesté dont n'est besoing faire plus ample déclaration » (folio 721, recto) ; — 164 Uvres, 2 sols à Jacques Delporte, orfèvre de Son Altesse le Sérénissime cardinal Infant, « pour semblable somme à quoy montent divers ouvraiges par luy faitces et Uvrées pour le service de la chappelle royale à la court de BruxeUes » (folio 723, recto) ; — 200 Uvres à Salomon NoveUers, peintre de la Cour, pour ses gages de conservateur des peintures de la Cour et de la maison de la Vuere (folio 724, recto) ; — 2000 Uvres à don Alonzo de la Torre, « pour iceUe somme par luy estre déUvrée es mains de don Andrea Cantelmo , pour les employer en affaires du service de Sa Majesté dont n'est besoing faire plus ample déclaration » (folio 726, verso) ; — 1,500 Uvres à Alonzo Gil de Ventossa, commissaire ordinaire des gens de guerre, pour être employées en affaires secrets du service de Sa Majesté dont Son ExceUence

at enthière satisfaction » (folio 727, recto) ; — 1,023 Uvres, 17 sols, 6 deniers, à Jean van Zeverdonck, « pour semblable somme à quoy montent les chandelles, flambeaux jaunes et blanches par luy Uvrées, assçavoir 782 livres, 17 sols pour ceUes ayans servy aux funéraUes de feu le Sérénissime Infant Cardinal don Ferdinand de glorieuse mémoire et les restans 241 Uvres, 6 deniers pour celles ayans servy à l'anniversaire de Sadite Altèze trespassee à BruxeUes le 9<sup>e</sup> de novembre 1641 » ; — etc.

B. 3033. (Portefeuille.) — 16 pièces, parchemin, 21 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1642. — Mandements des président et gens de la Chambre des Comptes au sujet des comptes des biens annotés des rebeUes et des aides et subsides ; — idem, prescrivant l'estimation des travaux nécessaires pour l'érection d'un second tournant ; — idem, au sujet de la ferme des moeres de West-Flandre ; — idem , la déclaration des draps d'Angleterre et autres marchandises défendues entrant et sortant dans les pays de par deçà ; — idem, prescrivant de payer aux commissaires Umonniers GuiUaume WiUemot, Jean Kemps et consorts la somme de 2,545 livres, 17 sols, 6 deniers ; — concernant les terres domaniales ou confisquées du pays de l'Alleu ; — ordonnant l'entérinement des lettres de légitimation de Charles Vinck ; — idem, de payer divers arrérages de rentes. — Constitutions de rentes sur les Etats de LiUe et de Cambrai.

B. 3034. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1642. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi d'Espagne PhUippe IV, accordant : à François de La Mark, seigneur de Balancourt, capitaine d'une compagnie d'in-

---

(190) Gaspard de Craeyer ou Crayer, né à Anvers en 1582, mort en 1669. Élève de Raphaël Coxcie et peintre du cardinal Ferdinand. Il réussit dans les sujets d'histoire, dans les tableaux religieux et dans les portraits. La peinture dont il est question dans cet article ne figure pas dans le catalogue des œuvres de cet artiste donné par le dictionnaire des peintres de Sirçt.

fanterie wallone, la somme de 480 livres sur sa requête portant « qu'à cause des présentes guerres d'entre nous et le Roy de France, feu (de bonne mémoire) nostre très chier et bien amé bon frère Ferdinand, par la grâce de Dieu, infant d'Espagne, a pourveu ledit suppliant de ladite compagnie afin principalement de pouvoir restablir les villageois dudit lieu de la Longue-ville et d'environ, les protéger et maintenir contre les incursions de noz ennemiz et par ce moyen conserver et faire valoir noz biens consistant la pluspart en bois, avecq clause et condition couchée en la résolution de nostre dit bon frère en date du nœufiesme de febvrier de l'an 1640, en exhibée en faveur du suppliant in verbis, et veu le prouffict que réussira de ceste levée, sera prins égard à accomoder au suppliant quelque entretènement de ce que proviendra du revenu de ladite terre ; il est notoire et cogneu que depuis la levée et séjour de la compagnie du suppliant audit lieu de la Longueville, les bois ont esté venduz et passez annuellement à si hault pris et prouffict qu'aparavant les guerres ou bien peu s'en fault, au moyen de quoy nous avons proufficté de bonnes sommes, ce que le suppliant espère de continuer, voire d'augmenter à l'advenir, etc. » : — idem, à Jean-Baptiste Schoor-mans, conseiller et pensionnaire de la ville de Gand, la somme de 500 livres, sur sa requête contenant « qu'en considération des services qu'il nous a rendus en diverses occasions, signamment durant le siège d'Ostende, il nous a pieu luy continuer d'an en an la somme de 500 florins, etc. » ; — idem, aux religieux du couvent de St-André-lez-Aire la somme de 480 livres, sur leur requête portant « qu'ilz avoient durant et avant le siège d'icelle ville perdu par diverses fois par les ennemys françois tous leurs bestiaux, adventures, bois et plantis dont une meilleure partie auroit esté employée à faire dresser les lignes du second siège (191), qui estoit toute leur finance et [chevance], ayant d'ailleurs leur monastère esté presque entièrement ruiné par lesdits ennemys et troupes de Lamboy qu'ils avoient enfermées dans leurs retranchements, et leur refuge de ladite ville à demy démoly par les bombes et coups de canon sans qu'ilz ayent moyen de les pouvoir restablir, non plus que de se nourrir et alimenter à faulte d'argent et crédit, cause qu'ils ont pris leur recours vers vous, etc. » : — à Antoine Sanderus, « écolastre et chanoine du membre de Téroane en l'église cathédrale de nostre ville d'Ypres », la somme de 1000 livres, sur sa requête contenant « qu'à cause des guerres d'entre nous et le Roy de France, il se trouve entièrement ruiné et

destruict et qu'ayant achevé le premier volume de ses histoires chorogra-phiques de nostre province de Flandres, avant de pouvoir aecomphr ledit volume, il a esté constraint de souffrir des incroyables travaulx et frais, surpassans en son seid regard la somme de six mille florins, et cela, non-seulement à cause des enquestes et informations par luy faictes l'espace de nœuf à dix ans ès places particulières de nostre dicte province, mais aussy à cause des images, cartes figuratives et delineations tant des maisons royales que villes, chastellenyes, cloistres qu'aultres places remarquables scituées par tout nostre dicte province, lesquelles après avoir procuré par plusieurs peintres et géomètres, il les a aussy fait graver en taille doulce ; c'est pourquoy se trouvant présentement chargé avecq très-grandes et pénibles debtes et que plus est avecq quelques rentes annuelles à cause des deniers qu'il a prins à interest à raison dudit œuvre, il nous at humblement supplié qu'il nous pleust luy accorder quelque récompense convenable à ses labeurs annuels, comme aussy quelque annuel subside pour deux années suivantes, pour accomplir et mener à sa perfection les deux aultres volumes dudit œuvre concernans nostre dicte province de Flandres subalterne et Galliane, et sur ce luy faire despescher noz lettres patentes eu toi cas pertinentes, etc. » Au dos se trouve la quittance de Sanderus ainsi libellée : « Je, sousigné Antoine Sanderus, chanoine et écolastre de l'église catnédrale de St-Martin à Ypre, mentionné sur l'autre liste, confesse avoir receu de seigneur Gille Stalins, commis, de ia part de Sa Majesté, à la recepte de Westflandre, la n'imme de mille florins mentionnés en cest acte dont je me Lens contens ; le le 31 de décembre 1642 ». Signature : « Antoine Sanderus, prebstre, chan. et escolastre d'Ypre » (192) ; —

(191) Aire se rendit le 26 juillet 1641 à l'armée française commandée par le maréchal de la Meilleraye. Cene fut qu'une conquête momentanée ; les travaux des assiégeants n'étaient point encore comblés, lorsque le Cardinal Infant vint l'investir ; il gagna à ce siège une maladie qui le contraignit de retourner à Bruxelles où il mourut le 9 novembre. Aire se rendit aux Espagnols le 7 décembre.

(192) Non-seulement la signature est autographe, mais la quittance est elle-même écrite tout entière de la main de Sanderus.

par les gens de la Chambre des Comptes à Gilles Petit, prêtre, la somme de deux patacons, sur sa requête représentant « que porté au service de Dieu et le Roy, suivant sa vocation, auroit désir de continuer certains escrits à l'honneur de Sa Majesté et de Flandre, conformément à certaine thèse générale d'un rond mystérieux approuvé par privilège de Sadicte Majesté,' quy estant toutesfois sans aucun bénéfice et n'aïant de quoy à vivre est fort en peine dont yl ne peut poursuivre ses bons desseins; pourquoy il a recours à icelle Majesté en sa Chambre souveraine des Comptes k Lille en Flandres, suppliant de le faire ayder, estans de parens quy ont fait bons services et de la maison de St-Thomas de Cantorbéry que le comte de Flandres protégea jadis à Lille et, sous son auctorité eut retraits k la Motte-au-Bois en Flandres, affin de vacquer & repos, à ses études et négoce; suivant quoy le suppliant se retire vers voz seigneuries affin d'estre aussy protégé et assisté par icelles, le faisant avoir quelque petite chambre ou demeure en quelque abbaye en Flandre ou autre maison, vers laquelle voz dictes seigneuries aurent auctorité et respect, quand suivant le concil de Trente les abbayes plus riches doibvent secourir la nécessité du clergé; quoy faisant yl pourra un peu récupérer la langue flammingue qu'il parla très bien en jeunesse .et fera choses bonnes au pays priant pour la prospérité de voz dictes seigneuries et vostre Chambre des Comptes, si forez bien » ; — par le roi d'Espagne Philippe IV, accordant à : Albert Senzenhaer, seigneur de Marquette, bailli de Douai, modération de la moitié du rendage dudit bailliage s'élevant à la somme de 66 livres, sur sa requête contenant « qu'il auroit pieu à feu de glorieuse mémoire nos très-chiers et très-amés bon oncle et tante, les archiducs Albert et Isabelle-Clara-Eugénia, Infante d'Espagne, que Dieu absolve, honorer le père dudit suppliant et luy dudit bailliage auquel est annexée la grande mairie dudit villaige de Sin-le-Noble lez nostre dite ville (de Douai), aux prérogatives et émolumens anciens et ordinaires, en vertu de laquelle provision et mercède ledit suppliant debvroit jouir des prouffietz de ladicte grande mairie comme ont tousjours fait leurs prédécesseurs audict office, sy est ce que nous avons trouvé convenir pour la grande utilité de noz domaines d'aliéner par engagièr nostre dit villaige de Sin-le-Noble par où ledit suppliant est frustré de la grande mairie, fruietz et émolumens qui en dépendent portant par ebascon an la somme de cinquante k soixante florins, etc. » ;

— idem, k Andrieu Vary, censier de la Grande Vacerie hors de la porte de la ville de Lille, de la somme de 780 livres, montant du rendage de ladite ferme, sur sa requête contenant « qu'k cause des gens de guerre qui ont esté logez aux environs de nostre dicte ville lorsque noz ennemis françois sont venuz vers icelle, il a perdu entièrement ses adves-tures tant des champs que prairies comme aussy six de ses vaches, trois porez, six lietx avec leurs dépendances et le peu qu'il luy restoit, ayant six soldatz de cavallerie de garde en sa maison qu'il a nourry avecq leurs chevaulx et quatre de leurs garçons pour les garder auxquelz il a payé 500 florins comme il offre de l'affirmer; pendant ces entrefaites il auroit esté mal-traicté des aultres soldatz et comme ledit suppliant se trouvoit desnoué de tout argent, il auroit remercié lesditz soldatz, lesquels s'estans retirez, aultres sont venuz en sa maison en très-grand nombre ausquelz ne pou-vans donner argent, auroient battu l'un et l'autre, comme aussy despouille sa femme jusq'k sa chemise, violé la servante puis l'emmenée, rompans portes et fenestres et faict tant d'insolences qu'il avoit esté contraint d'abandonner sa maison et de se retirer en nostre dicte ville de Lille où il a presque tout consumé le peu que luy est resté et sans aucune apparence de pouvoir retourner en sadicte maison, de labourer ny assemencher ses terres k cause des soldatz qui sont logez au faulbourg St-Pierre qui ne permettent les laboureurs vacquer k leurs fonctions ne soit en les nourrissant et donnant argent, k quoy ledit suppliant ne peut satisfaire k cause des disgrâces susdites, et comme nonobstant toutes ces pertes et dommages qu'il a soufferts depuis environ de deux ans ença, nostre chier et bien amé Simon Rosendael, recepveur de noz domaines au quartier dudit Lille, prétena de luy payement de la ferme, voire le menacer d'exécution, il nous a supplié, etc. » ; — idem, k Jacques de la Ruelle, fermier des moulins d'Armentières, de la somme de 250 livres sur le rendage de sadite ferme, sur sa requête portant que, « durant ses fermes précédentes, il a tousjours esté exempt et affranchi de tous logemens et d'aultres privilèges et que, ce nonobstant, il se trouve depuis quelque espace de temps chargé de soldatz en son logis audict moulin k l'eau, et de plus que luy ayant le maistre de camp commandant en nostre dicte ville d'Armentières, quiétié les clefs des eaulx de sondit moulin, il ne peult mouldre à son ordinaire comme il vouloit faire auparavant non sans grand



dommage et interest, cause qu'il nous a très-humblement supplié, etc. » ; — idem, à Melchior Martini, jadis receveur des aides de Lille. Douai et Orchies, de la somme de 700 livres moitié de celle due par lui à cause de son administration de la recette des aides de Lille, Douai et Orchies, sur sa requête contenant « qu'il se trouve grandement affligé pour l'extrême pauvreté et nécessité à quoy présentement en son aige de 80 ans, il se trouve réduit avecq ses enfans et famille après 56 ans de continuelz services tant en nostre royaulme d'Espagne que nos pays d'embas, laquelle l'oblige de nouveau de nous supplier, etc. » ; — idem, à Marie Sale, veuve de feu François..., en son vivant bourgeois de nostre ville do Douai, de la moitié du rendage annuel qu'elle doit, sur sa requête portant « qu'elle tient à tiltre de ferme le moulin Bavent au Bruge, scitué audict Douay, à nous desvolu par droict de confiscation faicte des biens du feu prince d'Espinoy auquel ledit moulin estoit appartenant... et duquel ladite suppliante avoit prins laferme pour lo temps de nœuf ans continuelz à expirer à la St-Remy de l'an 1641 au rendage annuel de 14,000 florins sans toucher à plusieurs aultres charges dont elle est obligée de s'acquitter sans aucune diminution dudict rendage, ce qu'elle a tousjours fait nonobstant noz guerres d'entre nous et le Roy de France et que les fruits et proufictz dudict moulin ayant de temps en temps esté notablement diminuez et de telle sorte que depuis la perte de nostre ville d'Arras, ladite tliminution est pour le moins de trois quarts, etc. » ; — accordant la quantité de 200 fagots à l'abbaye de Prémy ; — idem, la somme de 1000 livres en adjuda de costa à don Juan d'Orsco, lieutenant du maistre de camp général des armées du Roi ; — autorisant les échevins de la ville de Cambrai à lever des impôts. — Sauf-conduits pour l'exportation et l'importation de marchandises. — Lettres patentes du roi Philippe IV, accordant aux échevins et habitants de la ville de Tourcoing le droit de lever comme dans les places et villes voisines « sur chaque chariot et charrette chargés, 6 liards et sur chaque cheval, aiissy chargé, deux liards et ce pour le terme et espace de 20 ans », sur la requête de « messire PhiUppe-François de Croy, vicomte do Langles, seigneur dudict Tourcoing, maistre decamp d'un tercio d'infanterie walonne et capitaine d'une compagnie de chevaulx cuirassiers pour nostre service, ensemble de noz chiers et bien amez les bailly, eschevins etmanans dudict Tourcoing contenant que doiz l'an 1037, il nous at pieu leur

octroyer de pouvoir lever sur chasque chariot et charette chargez, passans et repassans les chaussées dudict Tourcoing deux liarts et sur chascun cheval aussy chargé un liart et ce, à charge de tous, tant privilégiés qu'aultres, et comme le terme préfigô par les lettres d'octroy qu'à cest effect nous leur avons accordé vat s'expirant et que la taxe mentionnée se trouve petite et peu suffisante pour l'entretènement des chaussées dudict lieu qui sont assez grandes et spatieuses à raison de la mauvaise et dangereuse situation dudict Tourcoing, à présent pour raison des guerres devenu grand passage de nostre pays de Flandre vers Brabant, etc. » (A ces lettres sont jointes celles de 1637 obtenues pour les mêmes motifs).

B. 3035. (Protefeuille) — 2 pièces, parchemin, 27 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1642. — Adjudication du moulin de Walincourt. — Doléances du conseiller et receveur général de Wesflandre Ingelbert Du Cellier, à l'effet d'être déchargé du reliquat de ses comptes. — « Cop des grains de l'espier de Lille pour l'année derenenghedu Saint Remy 1642. Froment, la razière = 11 livres, 10 soulz parisis ; avoine dure, la razière = 4 livres, 12 soulz parisis ; avoine molle, la razière = 3 livres, 1 sol, 4 deniers ; le chappon = 32 souls parisis ; la géline = 16 souls parisis. » — Adjudication de la coupe du bois de Beaumont. — Requête des habitants de Lens au sujet des revenus de la prévôté de ladite ville. — Déclaration des magistrats de Béthune qu'il leur est impossible de donner le feu et la lumière aux troupes royales. — Lettre au sujet du procès en liquidation contre la comtesse de Hennin. — État purgatif Aa. compte do Jacques De Lattre, receveur du domaine de Valenciennes. — Lettre relative aux réparations de la maison des licentes à Watervliet. — Devis pour l'érection d'un pont de bois à St-Venant. — Instructions au sujet de l'achat et de la livraison des munitions de guerre. — Attestations par le greffier de Baudour que Lucas van Torre a marqué les bois de Baudour et les bois de Naste. — Récépissés de lettres envoyées par la Chambre des Comptes. — Lettres relatives au paiement d'arrrages de rentes sur les domaines de Douai. — Requête pour le paiement de legs faits aux Récolets de Douai. — Paiement des gages des officiers de West-Flandre. — Déclarations des fournitures faites par François de Rampel, munitionnaire à

Béthune. — État des frais faits pour le remontage de 12 pièces d'artillerie Uvrées à la ville de Leeuwe. — États des paiements faits à la compagnie des seigneurs de Maugré et Oniel. — Idem, des contributions de Lannoy. — Mises à prix des seigneuries et vUlages engagés. — État des traitements des chapelains, chantres et musiciens de la chapeUe royale k BruxeUes (pièce espagnole). — Rôle des exploits des sergents du bailliage de Hainaut.

B. 3036. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1642. — Commissions : de baiUi de Raismes pour Pierre de Berlaymont ; — par les président et gens des Comptes, chargeant GiUes Stalins , commu k la recette générale de Westflandre, pour au plus tôt faire fairo les ouvrages et réparations nécessaires aux bâtiments domaniaux du quartier de WestUandre ; — idem, pour le renouvellement de la loi de LUle. — Désignation de sergents et d'huissiers pour faire des exploits par les gouverneur et gens du ConseU d'Artois.

B. 3037. (Portefeuille.) — 22 pièces, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1642. — Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances , aux receveurs particuliers , des sommes versées sur leurs recettes ; — J.-B. Legoonau ; — PhUippe Taisne, ingénieur du Roi ; — PhUippe Rove-nius, archevêque de Philippense ; —Antoine Brun, conseUer du Roi ; — Albert Senzenhar, seigneur de Marquette, baUli de Douai ; — Servais Guiebault, chevauteur ; — Florent van Paeffenrode ; — le recteur du Séminaire des Anglais k St-Omer. — Acquits de comptes.

B. 3038. (Registre.) — In-folio, 722 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1643. — « Compte vingt-nœufiesme de messire Ambroise van Oncle, chevaUer, conseiller et recepveur général des domaines et finances du Roy, de la recepte et despense par luy faicte k cause de son estât et office, etc. » Les recettes s'élèvent k la somme de 3,411,763 livres, 17 sols, 6 deniers tournois ; les dépenses k celle de 3,474,402 Uvres, 14 sols, 10 deniers même monnaie. On remarque la mention néant aux articles des recettes domaniales d'Arras, St-Omer, Hesdin, Béthune, Aire, Lens, Bapaume , St-Pol, Peruwez, Pas, OrvUle, du comté de Bourgogne, des sauneries de Salins et des mines de Château-Lambert. Les principaux articles des dépenses sont : 111,365 Uvres, 14 sols, 9 deniers tournois k Érasme Du Bois, conseUer et receveur général de l'artillerie (folio 363, recto) ; — 190,759 livres, 2 sols, 9 déniera tournois k Michel d'Olivares, trésorier de l'hôtel et maître de la Chambre de feu §on Altesse, « pour icelle somme par luy estre employée tant au payement du traictement et entretien des serviteurs

domestiques de Sadicte Altèze (193), que pour les frais et gaiges d'iceux conduisans le corps d'icelle vers Espagne, comme aussy pour les marchandises livrées par divers marchands pour leurs habits de deuU et pour secourir les serviteurs domesticques estans restez en ceste cour k Bruxelles » (folio 364, recto) ; — 1,404,041 livres, 9 sols, 4 deniers k Thomas Lopez de UUoa, chevalier de l'ordre d'Avis, baron de Limate, pagador général des armées de Sa Majesté ès pays de pardeçà, « pour icelle somme par luy estre employée au payement des gens de guerre, augmentation de l'attirail et train de l'artillerie, remonte de la cavalerie, rachapt des prisonniers do la bataiUe de Rocroyx (194), cure et despence des soldats blessés en iceUe, levées de gens de guerre en diverses provinces, provisions de bouche et munitions de guerre envoyées ès viUes frontières, payement du pain de munition et autres nécessités du service de Sa Majesté s'estant offert en la campagne de ladicte année, ensuicte des ordres qu'U en a eu de Sadicte Excellence » (folio 364, verso) ; — 3000 livres au R. P. Jean de St-Augustin, religieux dudit ordre, docteur eu la sainte théologie, prédicateur, qualificateur de l'Inquisition Générale, conseiUer du ConseU d'État de Sa Majesté, pour deux années et demie de ses gages de conseUer d'État (folio 409, recto) ; — 475 Uvres, 15 sols, 6 deniers « k la vefve et tuteur des enfans de feu messire Pierre-Paul Rubbens, vivant chevaUer, secrétaire du ConseU privé du Roy, en une lettre de descharge de pareille somme datée du vingtiesme d'apvrU 1643, levée sur messire Jacques

---

(193) Le cardinal infant Ferdinand, mort à Bruxelles le 9 novembre 1641. Son corps fut ramené en Espagne et inhumé b l'Escorial.

(194) La bataille de Rocroy coûta aux Espagnols sept mille soldats morts et autant de blessés. D'après cet article, la reconstitution du matériel perdu, le rachat des prisonniers et la levée de nouvelles troupes pour combler les vides causés par ce désastre dans l'armée espagnole, exigèrent, en 1643, une somme 1,404,041 livres, 8 sols, 4 deniers.

van Ophen, chevalier, conseiller et receveur général de Brabant au quartier de Bruxelles, dont est fait receipte cy-devant folio VII, pour semblable somme à quoy montent 175 jours de ses gaiges à l'advenant de 54 solz, 4 deniers parjour à raison de sondict estât, et ce depuis le 27<sup>e</sup> d'octobre 1639 jusques au 18<sup>e</sup> d'apvril ensuivant 1640, jour que le filz dudict défunct, Albert Rubbens presta le serment dudict estât et entra en la déservitude d'iceluy, ayant receu le précédent payement au compte de l'an 1640, porté en icelluy folio 381 ,verso, par extrait autentique du testament dudit défunct et quittance vériffiée, veue en estât du mois d'apvril, folio 42, verso » (folio 418, verso) ; — 992 livres, 6 sols, 6 deniers, à Albert Rubens, secrétaire du Conseil privé du Roi, pour une année de ses gages commencée le 19 avril 1642 et finie le 18 avril 1643 (folio 419, recto) ; — 2500 livres à messire Jean T'Serclaes, comte de Tilly (folio 436, verso) ; — 2400 livres à messire Antoine de Brun, conseiller du Conseil suprême des Pays-Bas et de Bourgogne lez la personne de Sa Majesté, « pour semblable somme que Son Excellence at esté servie d'accorder pour son équippaigo à la diète de Franch-fort » (folio 526, verso) ; — 200 livres à Melchior de Rénach, gentilhomme bourguignon, en don et adjuda de costa (folio 600, recto) ; — 2210 livres à Guillaume Robrechts, fauconnier du Roi, « pour semblable somme à quoy montent les oyseaux, chiens et un cheval achapté par ledict faulconner Robrechts, tant pour le service de ladicte faulconnerie que pour estre envoyés à Sa Majesté Impérialle » (folio 606, verso) ; — 800 livres à ce compteur (le receveur général), « pour semblable somme payée à messire N. d'Ennetières , chevalier, seigneur de Harlebois , président de ceste Chambre (des Comptes), pour icelle somme par luy estre employée en affaires secrets du service de Sa Majesté dont Son Excellence at enthière satisfaction et n'est besoing en faire plus ample déclaration » (folio 609, verso) ; — 4,063 livres, 17 sols, 3 deniers au même, « pour semblable somme payée par ordre exprès de Son Excellence en affaires secrets du service de Sa Majesté dont ne convient faire plus ample déclaration » (folio 612, verso) ; — 400 livres au baron de Melisey (195) « pour semblable somme à luy taxée pour certains debvoirs qu'il a rendus pour le service de Sa Majesté » (folio 613, verso) ; — 111 livres, 6 sols à Thomas Bernauts, maître charpentier de la cour, « pour semblable somme à quoy montent les ouvraiges et livraison de matériaux de bois, planches, sperres , clous et voictureparluy livrées, desboursées et faicies aux feuz de joye érigés pour la victoire de la bataille de Hodoncourt (196), gaignée l'an 1642 » (folio 671, recto) ; — 600 livres à Henry Piersson, ingénieur, « et ce pour toutes ses prétentions à cause des inventions des ponts par luy mises en praticque sur les rivières pour

---

(195) Le baron de Grammont-Melisey commandait le *tercio* d'infanterie bourguignonne à la bataille de Rocroy.

(196) La bataille de Honnecourt près du Catelet sur l'Escaut, gagnée le 26 mai 1642 par don Francisco de Mello, commandant les Espagnols, sur le maréchal de Guiche qui perdit plus de 4000 hommes.

commodément faire passer les armées » (folio 622, recto) ; — 8000 livres à Jérôme Paredès, chirurgien major de l'Hôpital royal, « pour icelle somme par luy estre employée es fraiz nécessaires à l'entretien et cure des soldats blessés en la bataille de Roucroi qui se rassembloient en la ville de Namur » (folio 629, recto) ; — 1000 livres au comte de St-Amour, « général de l'artillerie de l'armée de TElsace, pour icelle somme par ledict comte de St-Amour estre envoyée en la ville de Quesnoy au secours de ladicte place, en subvention des nécessités des soldats et autrement » (folio 329, verso) ; — 200 livres à Gaspard de Moustier, seigneur de Cubry, « pour les frays par luy supportés au voyage doiz Bourgoigne jusques en ces Pays-Bas pour le service de Sa Majesté » (folio 637, verso) ; — 5000 livres au baron de Beck (197), « pour semblable somme que Son Excellence luy at accordée, assçavoir 1000 escus à 50 sols pièce, à bon compte de ses gaiges et autres mille escus à bon compte des parties que luy sont deues » (folio 644, recto) ; — 963 livres,, 12 sols au docteur Jean-Jacques Chifflet, « pour semblable somme à quoy monte l'impression de plusieurs papiers d'Etat importans au service de Sa Majesté (198) » (folio 680, verso) ; — 1000 livres à messire Jean Le Comte, chevalier, secrétaire du Conseil privé, « pour icelle somme estre

---

(197) Jean, baron de Beck, lieutenant général du roi d'Espagne et gouverneur du duché de Luxembourg.

(198) Les papiers d'État dont il est question dans cet article doivent être ceux imprimés dans *le Recueil des traités de paix, de trêve, de neutralité, entre les couronnes d'Espagne et de France, depuis le traité de Madrid, en 1526, jusqu'en 1611 ; Anvers, 1643, in-4°*. — Pour Jean-Jacques Chifflet, voir la note de la page 127.

employée en affaires secretz du service do Sa Majesté dont n'est besoing faire plus ample mention » (folio 680, verso) ; — 17,396 livres, 13 sols, 4 deniers à Pedro Martinez de Pas, « pour icelle somme estre employée en certains affaires secrets du service de Sa Majesté, ensuilde de l'ordre qu'il en at do Son Excellence dont n'est besoing faire plus ample mention, de laquelle somme il en doit estre chargé pour en avoir donné entière satisfaction à Sadicte Excellence » (folio 681, recto) ; — 250 livres à sire Charles Caulier, maître do la musique de la chapelle royale a la cour de Bruxelles, « pour semblable somme h luy lauxée et accordée pour la composition des villanoiques chantés à ladicte court aux veilles du Noël et des Roys l'an 1642 » (folio 683, recto) ; — 1000 livres à Georges La pie, do Salins, docteur es lois, « à bon compte de 11,200 patagous qu'on a trouvés après deue liquidation faicte, estre deue au feu baron de Vatigrenans, à luy appartenant comme associé dudict baron , et ce pour les interretz encourruz sur une partie de 28 800 paltogons, restans à rembourser pour les deux tiers de la levée de son régiment de cavallerie, selon l'exécution de la sentence de messire Jean Boivin , chevalier, président au parlement de Bourgogne » (folio 695, verso) ; — etc.

B. 3039. (Portefeuille.) — 13 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

1<sup>er</sup> Janvier — 31 décembre 1643. — Mandements : des président et gens de la Chambre des Comptes à Lille, au sujet de l'enregistrement des octrois accordés aux villes de Flandre pour lever des impôts, remarquant que « depuis quelques années plusieurs villes et communaultez obtenans de Sa Majesté octroys de lever impostz pour diverses nécessitez , se prévalent du bénéfice de cej cessions sans néantmoingz les faire inthériner e<sup>^</sup>i ceste chambre, bien qu'avant pouvoir jouyr de l'eflecl d icelles, les impétrans soyent expressément chargez dudict devoir, le glissans vraisemblablement, soit pour excuser le payement des reco-gnoissances dont lesdietz octroys sont ordinairement clausulez, ou affin que l'employ des deniers en prove-nans n'en soit cogueu , lorsque les mesmes octroys les obligent à en rendre compte en ceste chambre ou par devant commis d'icelle, etc. » ; — idem, de don Francisco de Mello, gouverneur des Pays-Bas, prenant sous sa protection et sauvegarde le village d'Aubers « avec les hameaux Piettre, Ploich et Pommereau, ensemble tous les inhabitans d'iceux, avecq leurs maisons , biens, meubles, beslail, crue d'iceux, prelz, viviers, bois,

drens, arbres fruicliers et tous aultres quelconques y est ans, mandant et commandant audit nom de Sa Majesté bien expressément de ne faire, ny souffrir estre faictes audict villaige, hameaux, inhabitans et biens susdits aulcunes foulles, dommaiges, tortz, forces, pillories, mangeries, exactions ou opres-sions en aulcuno manière, à peine d'encourir l'indignation de Sa Majesté et la nostre et d'estre piinys comme infracteurs de nos sauvegardes et commande-mens, etc » ; — idem, prescrivant au receveur général de l'artillerie Erasme Du Bois, de payer 324 livres aux commissaires des chevaux limonniers Jean van Hasten, Nicolas van Geinert et Rombaut Verhauven ; — idem, des gens des finances pour examiner le compte de Jacques Do LaUre, receveur de La Salle-le Comte à Valenciennes ; — prescrivant le paiement d'arréages de rentes aux Guillemins de Walaincourt. — Constitutions de rentes sur les Etats de Lille et de Cambrai.

B. 3040. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1643. — Lettres de don ou de remise d impôts octroyées par : le roi de France Louis XIV accordant aux Sœurs Grises de Monlreuil la coupe de deux arpents de bois dans la forêt de Hardelo ; — le prince d'Epinoy, seigneur de Wallucourt, Mellincourt, « désirant aulcunement reconnoistre le sieur Véron des services qu'il a rendus tant à nostre feu seigneur et père (que Dieu ayt en gloire) qu'à Madame nostro mère, que meismes de ceux qu'il a faicts à feu noslre frère le Sénéchal de Haynau It et à nous » lui accordant une pension de 200 florins (pièce datée de 1615 mais collationnée et enregistrée en 1643) ; — par le roi d'Espagne Philippe IV, accordant à la ville de Tournai la continuation « de l'octroy ou permission de compenser le bony do deux comptes qu'on appelle le second et Hera impost contre le malt de deux aultres appellez le grand compte et compte de la solde, parmy 300 florins qu'ilz nous payent annuellement , comme il appert par la copie autenticquo sur ce exhibée, et comme le terme de six ans est expiré au mois de juillet dernier, et que néantmoins la nécessité croissante de jour à aultre, oblige de continuerencouires la mesme compensation, etc. » ; — idem, faisant remise de la moitié du rendage qu'elle doit à Jeanne Descamps, « vefve demeurée ès biens de feu Pierre du Hamel, demeurant à Englos, estant présent ladicte vefve

réfugiée en nostre ville de Lille », sur sa requête contenant que « ledict feu du Hamel occupoit tout un lieu, manoir et plusieurs édifices contenant tant en jardin que terres à labour, 23 bonniers d'héritages ou environ, sèans à Enclos, appartenans à la dame douairière de Saveuse demeurant au royaulme de France, à nous dévoluz à tiltre d'annotation durant le caus de la guerre présente, estant véritable qu'à l'arrivée dernière de noz ennemis françois dans nostre chastellenie de Lille et au devant nostre dite ville de Lille, la suppliante et son mary ainsi que tous aultres dudit Englos et villages voisins ont esté constraintz prendre la fuite et abandonner leurs maisons avecq tout leur mesnage, foer (paille), & baye (abeilles) et advestures tant celles encloses que celles restées aux champs à la mercy de nosdietz ennemis françois, lesquelz ont prins et emporté licts, habits et tous aultres meubles qu'ilz ont sceu trouver et peu emporter, sy ont iceulx françois battu les avoines qu'il y avoit sur les hêritages et terres occupés par la suppliante et son feu mary, et à l'esgard des advestures de mars, comme warras (fêveroles), jurenaches (sorte de blé appelé aussi yvernage), entilles (lentilles), et aultres, tout a esté mangé, gasté et foulé par la cavallerie françoise, en sorte que sondit mary n'en a peu faire aulcun proufict ; quand aux bleds engrangez et enclos par icelluy auparavant la venue de noz ennemys françois et ceulx enclos depuis leur retraicte, il y a convenu emptier ouvriers à très-grands fraiz et despence, veu la nécessité du temps d'alors, pour picquer, lier que renserer lesdicts grains, et pour sauver ce que ledit Du Hamel a peu desdicts grains, luy a convenu prendre diverses sauvegardes qui luy ont cousté près de 800 florins, outre quoy, noz gens de guerre lui ont cousté des très-grands interretz par l'emport de bonne partie de grains qu'ilz ont prins et emporté sans moyen d'y pouvoir apporter aulcun remède, de sorte que ledit Du Hamel n'a pu sauver que partie de son grain avecq grandissimes fraiz, lesquelz déduicts de la valeur desdietz grains ne reste guerres trop pour payer labour et semences qu'ilz y ont exposé, ayant mesme ledict Du Hamel prins tant de peine qu'il y a gagné la mort, comme il appert par l'attestation sur ce exhibée ; pardessus lesquelles pertes au logement que firent audit Englos, en décembre dernier 1641, les gens du général Lamboy l'espace de sept jours et de sept nuitz, outre tous les grandz fraiz que ladite suppliante a souffert audit logement, iceulx, soldatz ont prins et emmené 6es deux chevaulx avec lesquelz elle faisoit son labour à

sa grande peine et incommodité : combien que lesdites pertes fussent grandes et capables de la ruiner entièrement, la suppliante a pour maintenir les biens de ladite censé encoire labouré et ensemencé ce qu'ilz ont peu des terres d'icelle, et, en ce faisant, y exposé beaucoup de fraiz, voire avecq grandz risque des personnes y employées, le tout soubz espoir de despouiller l'aoust prochain, et payer raisonnable rendage, ayant mesmes ladite suppliante pour maintenir les édifices de ladite censé pour pouvoir y enclorre à l'advenir les advestures qui proviendront des terres, laissé exprès une personne et aulcune-fois deux, le tout à ses fraiz et grande despence, et sans faire' aultre chose que de veiller à la conservation des édifices de ladite censé, etc. »

B. 3041. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 34 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1643. — Attestations par : Antoine, évêque de Gand, au sujet d'une relique consistant dans un fragment du crâne du chef de Ste Marguerite donnée dernièrement par dame Madeleine de La Court, abbesse du refuge Ste-Marie près d'Ath, à noble seigneur Jean de la Vichte, vicomte de Subodeghem, déclarant qu'elle est authentique et qu'elle peut être l'objet de la vénération des fidèles ; — les bailli et gens de loi du village de Fretin, châtellenie de Lille, au sujet des pertes souffertes par Vincent Corsem, laboureur dudit lieu, certifiant « qu'il a souffert et supporté des grandissimes pertes depuis environ le mois de septembre de l'an 1641 ença par les guerres et incursions de l'ennemi dans ces quartiers, lesquelz ont causé que ledit Corsem, suivant l'aoust dudit an 1641 comme tous aultres dudit Fretin, a esté cons-trainct abandonner sa maison, grains et tous aultres meubles qui sont esté tout pillé et fourragé tant par l'ennemis que noz gens propres, luy empeschant faire la remise sus pour l'aoust subséquent pour la plus grande partie de ses terres dont par ainsy il a esté frustré presque de deux despouilles, comme est notoire, etc. » ; — les doyen et chanoines du chapitre St Pierre de Lille certifiant qu'une messe quotidienne a été célébrée par les Dominicains de Lille pour le repos des âmes des comtes et comtesses de Flandre ; — au sujet du paiement d'une rente par la confrérie Notre-Dame en l'église de Ghistelles ; — par François Des Fosse, ingénieur du Roi, au sujet des travaux de fortifications

exécutés aux Creltes d'Auxy-lez-la-Bassée ; — au sujet du paiement de différentes lettres de décharge ; idem, de la célébration du service anniversaire pour le repos de l'âme de Henri de Melun , sénéchal de Hainaut, en l'église Notre-Dame de Walaincourt ; — par Vincent de Tombe, gantier, demeurant au faubourg de Condé à Mons, certifiant avoir prêté un cheval à Louis de Heulse ; — Claire Crom .""certifiant que son mari feu Daniel Le Comte a reçu de Jean Walle, receveur de Walaincourt, 36 florins pour 13 razières d'avoine, montant d'une année des gages de bailli de Walaincourt. — États des ouvrages exécutés aux fortifications de Lillers et au quartier de Westflandre. — Arpentage de la forêt de Nieppe. — Cahier des charges de l'adjudication de la coupe des bois de Walaincourt. — État et déclaration des réquisitions faites sur les manants de Marquillies. — « Rehaussement de l'engagère et vente absolutte de la terre et seigneurie de Lembecque de 4000 florins pardessus les 4400 livres de la ville gagière, et cela au prouffict de messire Louys van Haëghen, seigneur de Mercheghen », avec o un extrait du registre de l'évaluacion, prosérye et assiette des villes, terres, seigneuries et autres biens engagés par le roy de France, situez ès Pays-Bas , faite et conclue à Malines par les commissaires à ce députés le 10 may 1530, reposant dans la Chambre des Comptes du Roy en Flandre », en ce qui concerne la terre de Lembecke qui « est tenue de Dieu et de l'espée et no requiert point de souverain ». — Extrait du compte de Jean Craveau, maître particulier de la monnaie de Tournai. — État de la vente des grains faite à Cambrai. — État des frais faits pour l'installation de Ferdinand Le Bègue, comme garde de la monnaie de Bruges. — États des paiements faits aux officiers et soldats des compagnies du sieur Druotte, de don Gaspard Baldez, du comte de Grobendoncq, du sieur de Maugret, du capitaine Tacquet, de don Juan de Mauroy, de don Fernandez Arias, etc. — Attestations par messire Philippe-Emmanuel de Croy, comte de Solre, baron de Molembais, qu'il n'a pas été payé de sa pension sur la recette du royaume de Naples. — Rôles des exploits des sergents du grand bailliage de Hainaut.

B. 3042. (Portefeuille.) — 22 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1643**. — Commissions de : sergent de la recette du Hainaut pour Martin Dentin ; — sergent de la forêt de Nieppe pour Nicolas Hourdouille. Procurations pour : Antoine Wattel ; — Antoine De Le Saulx, chanoine et Jérôme

Despré, curé du Parcq ; — Henri Courcol ; André Caslelain, receveur de la prévôté de Douai. — Désignation de sergents et d'huissiers pour faire des exploits.

B. 3043. (Portefeuille.) — 39 pièces, parchemin, 14 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1643**. — Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances, aux receveurs particuliers, des sommes versées sur leurs recettes ; — Florent van Paeflenrode, greffier du grand Conseil ; Jean de Hennin ; Jean Remacle, chevaucheur ; — Gilles Pinte, prieur des Guillemins de Walaincourt ; la veuve de Daniel Le Conte, bailli de Wallaincourt ; — la veuve d'Antoine Schellinck ; l'abbesse d'Avesnes-lez-Arras. — Acquits de comptes.

B. 3044. (Registre.) — In-folio, 770 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1644**. — « Compte trentiesme de messire Ambroise van Oncle , chevalier conseiller et recepveur général des domaines et finances du Roy, de la recepte et despence par luy faite à cause de son estât et office, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 2,807,422 livres, 7 sols tournois ; — les dépenses à celle de 2,701,917 livres, 11 sols, 1 denier, même monnaie. Parmi les recettes on remarque que les articles des receveurs des domaines d'Arras, Hesdin, Lens, Bapaume, St-Pol, Péruwoz et Pas-Orville, Bourgogne Comté, sont suivis de la mention : néant. A l'article St-Omer on trouve la somme de 729 livres reçue de Jean-Baptiste van Merstraeten, receveur des domaines dudit quartier, « en deniers furniz à Julien Waugans, receveur des domaines au quartier d'Aire, pour icelle somme employer au fait et conduite de son office, mesmes en faire payement à Christophe Comineto et ses associés, pour semblable somme à eulx deue à cause des gaiges qu'on leur at enlevés pour les nécessitez et maintènement de ladicté ville d'Aire lorsqu'elle estoit assiégée par les ennemis françois » (folio 93, verso). — Parmi les dépenses on remarque : 49,803 livres, 16 sols, 6 deniers à Érasme Du Bois, conseiller et receveur général de l'artillerie (folio 396, verso) ; — 2,143 livres à Michel d'Olivares,

secrétaire de Sa Majesté et jadis trésorier de l'hôtel de fea Son Altesse le Cardinal Infant de glorieuse mémoire, « pour icelle somme employer au fait et conduite de son office, mesmes en faire paiement à Pierre Snayers, peindre de la court, pour la parpaye de 2,500 semblables livres à luy deues pour cinq peintures représentant les victoires obtenues sur les ennemis par feu Sadicte Altèze par luy Uvrées à icelle (199) » (folio 403, recto) ; — 660 livres au même, « pour employer au fait et conduite de son office, mesmes en faire paiement, assçavoir 500 livres à Dominique Wouters et les restans 160 livres à Gérard van Ussel, pour semblables sommes à eulx deues pour peintures qu'ilz ont achaptées en la vendition des meubles de Son Altèze qui ne leur ont esté livrées, ains ont esté retenues pour Sadicte Majesté » (folio 404, recto) ; — 3000 livres à Jean-Jacques Linquen-saing, conseUler et receveur général des aides d'Artois, « pour en faire paiement à Jean Beccart, à bon compte de ce que lui pourra estre deu à cause de l'entretien et nourriture des prisonniers françois de la campagne d'Honecourt » (folio 428, recto) ; — 1,200 Uvres à l'iUustrissime archevêque de Malines, messire Jacques Boonen, conseiller d'État, pour une année de ses gages (folio 475, recto) ; — 1,200 livres au révé-4 rendissime évêque de Gand, messire Antoine Triest, conseUler d'État, pour ses gages (folio 475, verso) ; — 995livres, 11 deniers à Albert Rubens, secrétaire ordinaire du Conseil privé du Roi, pour une année de ses gages (folio 487, recto) ; — 600 livres à messire Louis de la Verne, chevalier, gouverneur de la ville de Dôle, pour une année de sa pension (folio 507, recto) ; — 12,441 livres à sire Charles de Caulier, maître de la chapelle royale à Bruxelles, « pour pareUle somme à quoy montent quatre mois de gaiges deus à ceux de ladite chapelle royale et ce pour les mois do janvier, febvrier, mars et aprvil 1643 » (folio 549, verso) ; — 425 livres au révérend père Benedito rli Lodi, prédicateur de Sa Majesté, pour dix-sept mois de ses gages » (folio 550 recto) ; — 1,200 livres à Côme de Villavi-ciosa, conseiller et maître ordinaire de la Chambre des Comptes en Brabant, « pour toutes prétentions par luy faicles à son voyaige d'Angleterre » (folio 585, recto) ; — 5,000 Uvres au marquis de Ledesma, seigneur d'Au-gran , Péronne, Essegem , Holbeke, Autrepe.' Impe, Hoffstade, etc., chevalier de l'ordre militaire de St-Jacques, commandeur de Viézina, conseUler du Conseil suprême de guerre et

capitaine général de l'armée navale de SaMajesté en ces Pays-Bas (folio 597, verso) ; 20 livres à Jean Heuser, jadis nain des Sérénissimes Archiducs, en don une fois (folio 603, recto) ; — 500 Uvres à Léonard Voellers, secrétaire d'État aux affaires d'Allemagne, « en don une fois, en considération de la perte qu'il at faite de son bagaigo en la bataille de Roucroix » (folio 606, verso) : — 400 livres à Antoine Pérez, en don et adjuda de costa (folio 616, verso) ; — 60 Uvres à Jacques Schult, jadis nain de feu la Sérénissime Infante, « en don une fois » (folio 627, verso) ; — 36 Uvres à Jean-Clément de Lucerne, dit Montaigu, en don et adjuda de costa (folio 648, recto) ; 522 livres, 9 sols à Godefroi Stannior, maître des tentes, « à quoy montent les réparations par luy faictes aux tentes de Sa Majesté » (folio 663, verso) ; — 349 livres au receveur général des finances, pour semblable somme par lui payée, savoir : « 12 livres à Bertrand le Francq pour l'aigneau pasqual de l'année 1643 qui luy touche ; item, 108 livres à GuUaume van Begeren, orfèvre, pour avoir réparé et renouvelé l'argenterie dorée de la chapeUe : item, 70 livres, 5 sols, 6 deniers à Hubert Pepermans , chaudronnier, pour avoir livre\* nouveaux chaudrons, chandeliers et flacons de cuivr-pour les hallebardiers et reprinsles vieux : item, 9 livres. 5 sols à Gilles Idens, stainer, pour avoir livré l'estain nouveau pour lesdicts hallebardiers et reprins le vieux ; item, 151 livres, 19 sols à CatharinavandenBevere, pour avoir livré quantité de toUle pour nappes, serviettes et renouveUer les matelat desdicts hallebardiers » (folio 664, recto) ; — 300 Uvres à Pierre de Hervé, maître drapier à Bruxelles, « pour semblable somme par luy estre employée à la continuation de la manufacture et fabrique des fins draps mesculés d'Angleterre dont U en at rendu cy-devant la preuve » (folio 673, recto) ; — 10,027 livres à don Francisco de la Cueva , duc d'Al-buquerque, marquis de Cuellar, etc., « pour semblable somme à quoy montent les fourrages à luy deubz comme capitaine de la cavallerie, doiz le 8<sup>e</sup> d'aprvil

---

(199) Pierre Snayers, né à Anvers en 1592, mort en 1667. Peintre d'histoire, de batailles, portraits et paysages. Élève de Sébastien Vrancks, peintre d'Albert et d'Isabelle et plus tard du cardinal infant don Ferdinand. Ses principaux tableaux sont : la bataille de Prague ; la bataille d'Hoechst ; idem, de Wimpfen ; le siège de Courtrai ; ces quatre tableaux sont au musée de Bruxelles ; attaque nocturne de Lille ; siège de Gravelines ; siège de Bréda (musée de Madrid)^ Ces trois tableaux sont probablement avec la bataille de Prague et le siège de Courtrai, ceux dont il est question dans cet article et qui furent payés 2500 livres.

1643, jour de son assentement jusques le dernier do décembre ensuivant audict an » (folio 678, verso) ; — 120 livres au trésorier du chapitre de l'église collégiale de Ste-Gudule à Bruxelles, « pour semblable somme accordée audict chapitre sans le tirer en conséquence pendant qu'on délibérera sur leur prétention touchant l'infructuosité des prairyes à eux délaissées aux environs do... (200) et Valenciennes par feu le Sérénissime Archiducq Albert de bonne mémoire pour la fondation de son anniversaire et aultres messes .séminaires (sic) instituées par Sadicte Altèze, à charge que, moyennant ladicte somme de 120 livres dudict pris, lesdicls du chapitre auront k faire chanter et célébrer la solemnité requise le prochain anniversaire dudict archiducq et de payer tant les musicques que sonnages accoustumez, etc. » (folio 696, verso) ; — 1000 livres à Pedro Martinez de Paz, « pour icelle somme par luy estre employée en affaires secretz du service de Sa Majesté en suytte de l'ordre qu'il at de Son Excellence sans estre subject d'en rendre compte » (folio 703, recto) ; — 979 Uvres, 16 sols, 9 deniers a Pierre WUlemsen, fauconnier du Roi, « à quoy monte le premier quart de 3,919 livres, 5 sols, assçavoir : 2,035 livres k quoy reviennent divers faulcons et oyseaux de proye par luy venduz et livrez pour la fauconnerie de Sa Majesté en Espagne ; item, 240 Uvres pour 96 jours par luy vacquez k Madrid avecq les oyseaulx de présent que Son Excellence at envoyés à Sa Majesté, etc. » (folio 708, verso) ; — 894 livres k Antoine Mony, hôte de l'Empereur k BruxeUes, « pour semblable somme k luy doue après liquidation et ajustement fait par le commis Roberty pour la perle de ses chevaulx de carosse et harnasures proche de Gravelingues » (folio 713, recto) ; — 400 livres k GuiUaume Robrechts, fauconnier du Roi, « à bon . compte de l'achapt de 6 gerfauts sors de Norwège et de 6 gerfauts hagards d'Islande envoyez à Sa Majesté » (folio 714, verso) ; — 2,615 Livres, 10 sols k Jean Ver-brecht, marchand k Malines, « pour la Uvraison de 9,835 Uvres de ard par luy faite pour la provision des villes de Bouchain , Charlemont et Montmédy, au pris de 26 Uvres du cent, etc. » (folio 722, verso) ; — 846 Uvres k « certain zéleux, pour la dénonciation par luy faite de la somme de 2,538 Uvres trop proficiée par le sieur Pierssen on son compte de l'an finy le dernier do décembre 1629, au chapitre des gaiges de ceulx du grand Con«eil » (folio 724, verso) ; — 300 livres à Camille van Mildert, maître tailleur des pierres de la Cour, « pour semblable somme à quoy monte le pris convenu avec luy pour la statue de St-Philippo qu'il a fait en l'église Ste-Gudule à BruxeUes (201) » (folio 725, recto) ; — 200 livres k Salomon Novelier, peintre de la Cour k Bruxelles, « à quoy monte une année do ses gaiges pour l'entretien des peintures de ladicte

court et maison de la Vuere » (folio 725, verso) ; — etc.

B. 3045. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 7 pièces, papier, 4 sceaux.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1644. — Mandements : du roi d'Espagne Philippe IV, ordonnant la mise de fait sur les biens de Philippe Jacquement, sur la requête « de Marcq-Anthoine Preudhomme, frère et héritier avecq aultres de feu Pierre Preudhomme, vivant chevalier de Malte et capitaine d'une compaignie de chevaulx, contenant que ledict défunct auroit vendu k PhUippes Jacquement, de nostre pays d'Arthois. de présent expatrié, le 11<sup>e</sup> de juing 1640 au camp devant Louvain, marchandise de chevaulx pour le prix et somme de 90 Uvres de gros faisant k monnaie de Flandre 1,080 Uvres (sic), que ledict Jacquement auroit lors promis payer k la feste de Lille lors suivante , ce que toutesfois U n'auroit fait, s'estant, au contraire, ledict Jacquement absenté, pourquoy ledict feu chevalier de Malte non plus que ledict suppliant ne peuvent tirer payement d'icelle somme, etc. » ; — des gens de la Chambre des Comptes de Lille, au sujet de la continuation de la vente des justices et seigneuries ci-devant engagées ; — des gens, des finances, prescrivint de payer k Guillaume Termet, poudrier et artificier de la ville de Gravelines et de ceUe de Bourbourg, la somme de 453 Uvres, 18 sols. pour la livraison de 7,878 livres de poudre nette et 1,030 livres de poudre qu'il a « ressuyée et tamisé la poussière dehors » ; — idem, ordonnant k Erasme Du Bois, receveur de l'artillerie, de payer les sommes dues aux commissaires des chevaux limonniers pour les rations desdits chevaux ; certificats joints aux mandements ; — idem, au receveur général des finances de payer la somme de 1000 florins sur la requête adressée aux trésorier général et commis des finances par los forgerons de

(200) Le nom est en blanc dans le texte.

(201) Cette statue existe encore dans l'église Sainte-Gudule à Bruxelles.



l'artillerie do Malines demandant que ladite somme leur soit accordée afin d'acheter le fer qui leur manque pour continuer les travaux de fortification sur la rivière d'Anvers (pièce flamande). — Constitutions de rentes sur les États et la ville de Lille.

B. 2046. (Portefeuille.) — 8 pièces , parchemin , 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1644. — Lettres de don ou de reniée d'impôts octroyées par le roi d'Espagne Philippe IV : faisant remise à Simon Caudrelier, prévôt de Douai, du tiers du rendage qu'il doit sur sa requête contenant « qu'il luy seroit demeurée à ferme au plus offrant à la St-Eemy 1641 pardevant ceulx de nostre Chambré des Comptes à Lille, la maison et exercice de nostre prévosté de Douay, pour la somme de 321 florins par an et pour le terme et espace de six ans incluz, lors commençant, lequel exercice en [celle] maison consiste à arrester et [tenir] des prisonniers arresttz pour debtes et à saisir, es termes de uostro dicte prévosté, debtes , chariots, chevaux, graius , argent et généralement toutes aultres choses et toutes sortes de biens meubles [désignez] pour telz, appartenais [aux forains et] estrangiers et nullement aux bourgeois et manans , sinon en vertu d'obligation ou condempnat'on de ceulx du magistrat de nostre dite ville de Douay ; le plus grand prouffict de... se reçoit es mois d'aoust, septembre et octobre que les censiers, laboureurs et aultres amènent leurs grains à l'estaphe (marché) de nostre dicte ville ; cependant lesdits du magistrat ont par edicts divulgués do nostre part et... déclaré que toutes... foraines, leurs va'etz, grains, chevaux et chariots seront exempts et affranchiz de tous arretz, assçavoir l'an passé pour le terme d'ung mois finissant au septiesme de septembre, et l'année présente 1643, de deux mois commençans le 24<sup>e</sup> :le iuillet et comme esdicts espaces de temps, le suppliant est empesché par ledit affranchissement de faire les fonctions etr exercices journalières [et requises], cela luy cause dommaiges et intérêts du moins do la moiclié des proufficts et émolumens qu'il debvroit recepvoir chascuu an audict office, etc. » ; — accordant la somme de 500 livres à don Alonso de la Torre ; — idem, une pension de 1,500 livres à Antoine Doye, seigneur de Ranchesay, avec la jouissance et demeure du château de Bondues, « par provision et pour le temps que ledit chasteau et basse tour

d'Escarpe avecq les terres et prayeries en dépendaus seront occupés à nostre service », sur sa requête portant « qu'estant sur le poinct de se marier et les parens par ensemble pour passer outre audict mariage , sont venues diverses adver-taues que nostre très-chier et très-amé cousin don Francisco de Mello, marquis de Torre, de Laguna, comte d'Assumar, de nostre Conseil d'Estat, lieutenant gouverneur et capitaine jréneral de nos Pays-Bas et de Bourgogne , pour nostre seivico et l'assurance de nostre villa de Douay, faisoit dresser un fort royal eu son chasteau d'Escarpe, ce qui al entièrement achoppé ledit mariage à son très-grand préjudice et interest et ruine totale de dame Catherine de Landas, sa mère, et de ses frères et sœurs , enfans mineurs , en tant que pour payer ses deptes et ce qu'il fault pour les-nourrir et entretenir, il ne luy reste de tout le bien qu'il possède es pays do Haynau et Arthois que ladite place d'Escarpe avecq ses dépendances, qui, nonobstant les charges des passages des soldatz et aultres contributions luy raportoit la somme de cinq mille florins de rendagos par an , l'ayant depuis trois ans ença occupé luy mesme pour en faire plus grand prouffict et pouvoir tant mieux subvenir à ses nécessitez et des siens, laquelle terre par l'érection dudict fort est rendue tout à fait infructueuse et de nulle valeur ; c'est pourquoy il nous a très-humblement supplié qu'il nous pleust en considération de ce que dessus et des services par luy rendus à ses despens comme volontaire au régiment du feu comte de Hoochslraten et d'avoir depuis esté fait prisonnier allant en Espagne avec le tercio du maistre de camp le sieur de Malen-gien, et à son retour continué à servir en la compagnie de nostre très-chier et féal cousin le duc de Havre, de luy assigner en récompense quelque aultre terre équivalente à la susdicle d'Escarpe pour en jouvr jusques à ce que la sienne d'Escarpe luy sera restituée, etc.» ; — confirmant l'octroi d'une pension de 50 livres à la baronne deWiltz, sur sa requête contenant « qu'il nous pleust avoir souvenance que feu de glorieuse mémoire nostre très-chier et bien amé frère Ferdinand, par la grâce de Dieu, Infant d'Espagne, luy auroit pour l'assister dans les misères qu'elle souffre, accordé un entretènement de 50 florins, etc. » ; — autorisant Jean Chauvin, Etienne Masselot, Pierre de Brandon et Charles de Giinberghe à importer ou exporter en France des marchandises.

B. 2047. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin, 46 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1644**. — Attestation par les doyen et chanoines du chapitre St-Pierre à Lille, au sujet des messes célébrées par les Dominicains pour les âmes des comtes et comtesses de Flandre. — Etat des parties de domaines engagées à Ypres ; — idem, du compte de Philippe-Guillaume de Bacquelerot ; — idem, de la troisième boîte de Jean van Plancken, maître particulier de la monnaie à Bruges. — Fragment d'inventaire des papiers se trouvant en la Chambre de Flandre « desoubz la casse du domaine de Lille en la laye sur laquelle est escript affaires de Flandres ; ledict inventaire fait en l'an 1644 ; premiers : plusieurs lettres missives et entre autres une du ducq d'Alve, signée de sa main du x<sup>e</sup> febvrier 1570 par laquelle il désiroit savoir sy les inventaires envoyez en ceste chambre tant par ceulx du Conseil privé, finances et autres, ayans eu charge sur le fait des troubles et désordres estoient deument faits pour ne pouvoir charger les receveurs ayans les biens en leur pouvoir, etc. ; la deuxième : lettre escrete à Gand à Madame la Régente par les quatre membres de Flandres touchant que Sa Majesté entendoit et maintenoit que toutes renies indifféramment... » — Adjudications de diverses parties de terres. — Extraits des comptes delà halle de Phalempin. — Déclaration de la hauteur des ventailles des moulins de Valenciennes. — État de ce qui reste dû à l'évêque de Tournai sur les comptes de Guillaume Blondel, receveur de Lille ; — idem, des dépenses faites pour information sur le sergent de Wycres. — Adjudication d'un cheval saisi par Pierre Bernard, sergent forestier des bois de Wycres. — Attestation des échevins de Walaincourt au sujet d'un obit célébré en l'honneur du sénéchal de Hainaut. — États, déclarations , etc., concernant les bois de Walaincourt. — Adjudication de l'héritage de Lauvoir et crête de Ber-ghy. — Attestations par : Gilles Baudon, ingénieur de la ville de Cambrai ; — l'ingénieur Corneille de Nève au sujet de travaux exécutés sur la Colme (pièce flamande). — Bordereau du receveur du tonlieu de Biervliet, Watervliet et quartier de Bouchaute. — Déclarations des houilles délivrées aux corps de garde de Lens. — États des paiements et frais de logements des officiers et soldats des compagnies du sieur de Maulgret, de don Diego Urquina, du sieur Druotte, de don Fernandez Arias. — Rôles des exploits des sergents du grand bailliage de Hainaut.

B. 3048. (Portefeuille.) — 5 pièces , parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1644**. — Lettres de commission octroyées par don Francisco de Mello, capitaine et gouverneur général des Pays Bas, nommant Pierre-Olrich de Handion, capitaine d'une compagnie du tercio d'infanterie wallonne. —

Désignations d'huissiers et de sergents par le Conseil d'Artois pour faire des exploits.

B. 3049. (Portefeuille.) — 35 pièces, parchemin, 8 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1644**. — Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances aux receveurs particuliers, des sommes versées sur leurs recettes ; — les conseillers du Conseil provincial d'Artois ; — Florent van Paeffenrode . dépositaire des deniers provenant des biens confisqués du prince d'Epinoi ; — Thomas Lopez ; — Jeanne Gérardyders ; — Jean Thierry, conseiller d'État du duc de Lorraine et agissant en vertu de la procuration qui lui a été délivrée par ce dernier, de la somme de 40,000 patagons restant dus en échange de la terre et seigneurie de Hei selles, engagée au Roi, « selon le contenu du traité fait à Bruxelles le 22 septembre 1644 » ; — Isabelle Barri, veuve de Guillaume Geraldino ; — Jeanne Verhaeghen ; — Remacle Roberti ; — la veuve de Pierre Adam ; — Brigida Géraldin ; — Madeleine de La Matta ; — Philippe Gourdin ; — les échevins de Wières, — van der Walle ; — Poulain.

B. 3050. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 14 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1645** (202). — Mandements : du roi d'Espagne Philippe IV, prescrivant de faire faire la reconnaissance des droits, rentes, chapons, etc., appartenant aux Jésuites de Lille comme possesseurs des biens temporels de la chapelle de Notre-Dame d'Esquermes ; — des gens des finances ordonnant au receveur de l'artillerie de payer les commissaires des chevaux limonniers. — « Lettres d'assurance et hypothèque sur tous les domaines du Roi pour Messieurs

---

(202) Le compte de l'année 1645 manque à la collection des archives du Nord.

les Consaulx des Grand Conseil, de celui de Brabant, Chambres des Comptes a Lille et de Brabant jusques à la somme de 809,826 florins, 2 sols, 6 deniers. » — Ordonnance du roi de France Louis XIV pour le maintien de la religion catholique « dans tous les lieux qui ont esté et seront concquis par les armes de Sa Majesté dans les Pays-Bas et pour empescher qu'il n'arrive aulcunes violences et désordres de la part de ses gens de guerre et au faict des contributions. Sa Majesté, considérant avec la Reine Régente, sa mère, qu'elle ne peut mieux recognoistre les grandes prospérités qu'il plaist à Dieu donner de toutes parts à ses armes et attirer de plus en plus les bénédictions du Ciel sur sa personne et sur son règne, qu'en faisant que Dieu soit servy et honoré aultant et plus exactement qu'il n'a esté par le passé en tous les lieux sub mis à ceste couronne par la bonté et toute puissance divine et que chacun y vive avecq seureté et repos et jouisse plaine-ment de ses biens, et voulant surtout que dans la Flandre où elle a concquis plusieurs villes et places et en un pays de grande extendue ses nouveaux subjects ressentent tous les effects possibles d'un soin si digne d'un roi (rès-chrestien et de la piété et justice qu'il désire d'imiter du feu Roy, son père, do glorieuse mémoire , que Dieu absolve, et qu'ils soient traiclez, soulagez et considérez en toutes choses ainsi que ses anciens subjects, Sa Majesté , par l'avis de la Reine Régente, sadicte mère, a ordonné et ordonne ce qui s'ensuyt : que la religion catholique, apostolicque et romaine soit conservée et maintenue seule en toutes les villes et aultres lieux qui ont esté et seront concquis dans la Flandre, Artois et aultres provinces des Pays-Bas et qui ont esté et seront mis volontairement en l'obéyssance de Sa Majesté sans quy y puisse estre fait ny admis aucun exercice d'aultre religion par qui que ce soit et pour quelque cause et occasion que ce puisse estre, et que toutes les capitulations accordées en son nom, ensemble les loix et coustumes du pays soient inviolablement gardées et observées, tant en ce subject que tous aultres ; qu'il ne soit logé aucuns gens de guerre dans les églises, maisons couvertes de religieux , religieukes et aultres ecclésiastiques séculiers et réguliers, soit qu'ils ayent sauvegarde exprès ou non, sur les peines ordinaires contre ceulx qui enfrayent les sauvegardes de Sa Majesté, et s'il se faict aucune rupture, incendie ou pillage d'églises et choses sacrées et dédiées à l'église , les coutrevenans seront punys comme sacrilèges ; qu'il ne puisse estre rien attenté au préjudice de l'honneur des filles et des femmes par quy que ce soit, à peine de la vie ; qu'il ne soit faicte

aucune violence, oppression ou outrage, injure, ny mauvais traictement quelconque aux habitans desdictes villes, de quelque estât et condition qu'ils soient, ny pris et enlevé aucune chose et commis aucun excès, ny désordre dans les villes, ni en la campagne sur les peines portées par les ordonnances ; que tous gens de guerre tant de cheval que pied, franchois et estrangiers de quelque qualité et condition qu'ils soient, payent tout ce qui leur sera furny dans les garnisons et ailleurs par leurs hostes ou aultres et ne puissent rien prendre, ny exiger soubz pretext de suplément de subsistence, utensils et quelque aultre cause que ce soit, à peine de concussion ; que les gens de guerre ne pourront sortir des lieux où ils seront en garnison pour aller en la guerre ou en partie, s'ils ne sont commandez pour cest effect, et n'ont avecq eulx les officiers qui auront ordre de les mener, qui seront tenus de répondre de leurs actions, et que tous picquereurs soient punis de mort ; que lorsqu'ils iront à la guerre dans les villages de Flandres où les contributions ne sont pas eslablies et où les armes de Sa Majesté ne sont plus recognues , ils ne puissent prendre prisonniers aulcuns des habitans d'iceulx, mais seulement s'attachent aux gens de guerre à peine de punition corporelle qui ne pourra estre moindre que la prison», etc. — Autorisation donnée à Jean Malet, receveur du Roi au quartier de Cambrai, de vendre du blé provenant de ladite recette. — Envoi de billets imprimés au sujet de la vente des seigneuries et parties du domaine engagées. — Ordonnances de paiement au sujet des frais de l'entérinement des lettres de constitutions de rentes. — Constitutions de rentes sur les États de Lille, de Cambrai et sur la recette de la forêt de Mormal.

B. 3051. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 4 pièces, papier, 1 Bceau plaqué.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1645. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi d'Espagne Philippe IV, accordant : à Bernave de Barges, lieutenant du maître de camp général, la somme de 1,000 livres en adjuda de costa au heu du fourrage qui lui était dû ; — à Antonio de Quevedo, la somme de 1,000 Uvres pour les mêmes motifs ; — à Georges de la Cruz, ayant servi en la garde-robe de feu le cardinal Infant

Ferdinand, la somme de 500 livres ; — à Anne de La Cousture, la somme de 300 livres sur sa requête contenant que « feu sa mère a, avecq tout travail et soing, employé plusieurs années à poursuivre le remboursement de la somme de 13,708 florins que feu leur père Gilles de Horbrecht a prestée à feu de très-haulte mémoire le Roy Philippes second, nostre très-chier et très-honoré grand père, selon les obligations originelles qu'elle en at, et nonobstant les devoirs et instances par elle faicts n'a jusques ores sceu obtenir le remboursement de ladite somme, or comme ladicte suppliante se trouve présentement avecq fort peu de moyens et chargée de plusieurs debtes que ses sœurs luy ont laissées à cause de leur longue maladie, elle nous a très-humblement supplié qu'il nous pleust, en considération des raisons susdictes, ordonner le remboursement de ladicte somme capitale ou du moins 400 hvres par an, à payer de demy an en demy an par esgale portion, etc. » ; — au couvent des religieuses anglaises de Bruxelles la somme de 200 livres sur leur requête contenant « qu'elles ont en leur monastère des filles religieuses malades à leurs grandz fraiz et, comme depuis trois ans que la guerre commença en Angleterre, elles n'ont pour s'entretenir rien receu de leurs parents ny de leurs amys pour les exils, rébellions et persécutions que la noblesse y doit endurer, luy estant la plus part de ses biens et héritages tellement qu'elles sont maintenant réduites à une extrême pauvreté, etc. » ; — à Antoine Sanderus, chanoine de Thérouane et écolâtre de la cathédrale d'Ypres, la somme de 480 Uvres, sur sa requête contenant « qu'ayant achevé une chorographie de nostre pays et comté de Flandres, de laquelle les deux parties estans sorties en lumière, la troisième sortira aussy bien tost, il a commencé et pour une grande partie advance une semblable de nostre pays et duché de Brabant, non sans grands travaux et despens, et comme en ladite histoire, selon la forme et avecq plus de dUigence que ceUe de nostre pays de Flandres, U fera taiUer en taUle douce et imprimer non seuUement noz .villes de Brabant avecq les cartes géograficques des terroirs d'icelles, cloistres et églizes plus signalées, mais aussy les chasteaux çt maisons champestres des seigneurs particuUers, et notamment ceux qui sont de nostre domaine et propriété comme nostre palais à BruxeUes avecq son parcq, le bois de Soigne, les chasteaulx de VUvordre et Ter Vueren, viUes de NiveUe, Gemblours, Hannuyt, Jennep et aultres plusieurs places semblables ou moindres en grand nombre, U luy est nécessaire auparavant avoir les delineations et crayons desdites places et comme aussy audict suppliant, U n'est possible de se pourvoir d'iceUes delineations sans se transporter ausdites places avecq linéateurs et peintres, non seulement sufflsans, mais aussy exceUens en leur profession, et, à raison de cecy non seuUement

souffrir des travaux, mais aussy des frais incroyables pour les défroyer et salarier selon la raison ; estant ledict suppUant non-seulement ruiné par ces présentes guerres et sans moyen pour, non-seulement poursuyvre ses estudes, mais entretenir petitement son mesnage, ains aussy grievement chargé à cause des susdictes histoires de nostre province de Flandi'es et distribution d'exemplaires de grand prix çà et là, desquelles par la calamité très-grande do ce temps, U n'a receu aulcunes ou bien petites récompenses, U nous a très-humblement suppUé qu'U nous pleust, en considération, de ce que dessus, luy faire quelque assistance ou adjuda de costa des biens do l'églize de Bouloigne, ayans leur issue de ceUe de Téroane ou d'aultres biens de France estant présentement annotées ou d'aultre part que nous trouverions convenu' et, sur ce, luy faire despes-cher noz lettres patentes en tel cas pertinentes, etc. » (203) ; — faisant remise à Colette Plantelin, veuve d'Adrien Turbelin, du tiers du rendage qu'eUe doit, sur sa requête contenant « que la suppliante avecq sondict feu mary auroient prins à tUtre de ferme et louage en nostre Chambre des Comptes à LiUe, le moulin de la prairie situé en nostre dite viUe de Douay présentement annoté à nostre proufict, jadis au Prince d'Espinoy, au rendage de 1,200 florins carolus, deschargez chacun an deux muids de bled et entretenant ledit moulin de tous uten&Uz nécessaires, et soubz plusieurs aultres charges et modifications portées par le contract de baU pour ce faict et passé pardevant les auditeurs de nostre dicte chambre pour six ans continuelz et ensuivant l'un l'aultre, à entrer en jouyssanced'iceluy moulin le jour de St-Remy 1641, et combien quesondit feu mary et ladicte suppliante par leur assiduité et dUigence ayant espéré de pouvoir eulx acquitter et

---

(203) Voir au sujet d'Antoine Sanderus la note de la page 161. L'ouvrage dont il est question dans ces lettres patentes est la *Chorographia sacra Brabantise*. Bruxelles, 1659-1663. 2 vjd. In-folio, fig. ; La Haye, 1726-1727,3 vol. in-folio ; le second volume de la première édition est rarissime, la plupart des exemplaires en ayant été détruits par le bombardement de Bruxelles en 1695.

furnir au rendage par eulx promis et contenu en leurdict bail, si est ce néantmoins qu'il seroit arrivé telle diminution en la molture des grains que ladictie suppliante n'a receu suffisamment pour payer la moitié dudict rendage et laquelle diminution est comme à tous les moulins situez en nostre dicte ville de Douay, du moings à la plus grande partie d'iceulx, jusques là mesmes que plusieurs sont fermez, et sans occupeurs, qui est un cas qui ne peult estre préveu par le plus surveillant, oultre plus que la suppliante restante seule en la conduite dudict moulin, chargée de plusieurs petits enfans, a perdu son mary, lequel auroit esté tué d'un coup d'harcquebuse qu'il auroit receu surlepoint de jour en sondict moulin le jour de la Très-Sainte Trinité, et comme de plus en plus, elle prévoit sa ruine par la continuation dudict moulin qui est plustost le stil propre à un homme qu'à une femme, jointe à la décadence et diminution si notable en la molture des grains, » etc. — Lettres de sauvegarde accordées à l'abbaye et au village de Liessies par « Octavio Piccolomini d'Aragon, duc d'Amalfi, comte du St-Empire, seigneur de Hachot, chevalier du Toison d'Or, du Conseil d'Estat et de guerre, gentilhomme de la Chambre, capitaine de la garde des Archers, mares-chal de camp général et colonel de cavalerie et d'infanterie et gouverneur général des armes de Sa Majesté Catholique en ces Pays-Bas » (204). — Passeport accordé à Bartholomé de Melun, seigneur d'Omicourt, par don Manuel de Moura Cortéreal, marquis de Castel-Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas (205). — Autorisation donnée aux États de Cambrai de continuer à lever des impôts, sur « l'humble remonstrance et requeste des ecclésiastiques, nobles et magistrat de Cambrai, contenant que Testât de Cambrai seroit accablé de grand nombre de debtes portans environ 90,000 florins, tant pour fournitures qu'aultres fraix de logemens d'infanterie et cavallerie et tous les hostelains, plusieurs bouticliers et honnestes bourgeois seroient réduicts en grande nécessité pour n'y avoir moyen de les payer, etc. »

B. 3052. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin, 22 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1645. — Attestations par : le chapitre St-Pierre de Lille au sujet des messes dites pour le repos des âmes des comtes et comtesses de Flandre ; — Marie Clément, veuve de Pierre Marchart, procureur général d'Artois, au sujet du paiement des gages de son mari. — «Extrait de certaine missive concernant la quote-part des États de Brabant dans l'aide extraordinaire. » — Attestation par Catherine Trigault, veuve de Georges Viseur, bailli de Biez et Wièrcs, touchant le compte dudit

bailliage. — Extraits de comptes au sujet des monnaies. — État de ce qui est dû à Simon Matthon pour un voyage à Bruxelles ; — idem, des lettres portées par Antoine Ferret pour le service de Sa Majesté. — Mesurage et vente de coupes de bois dans la forêt de Walaincourt. — États, déclarations et extraits des comptes des nécessités de la Chambre des Comptes ; — de la recette de Gand ; — « des devoirs faicts par les manans et habitans du village de Herlyes touchant les contributions et envoys des gouverneurs tant d'Armentières, La Bassée, Courtray, et aultres frais de soldats volontaires des garnisons desdictes villes, » etc. ; — « de ce que les manans de Pont-à-Marcque en Pevèle ont payé aux Francois depuis le mois d'octobre 1645 jusqu'au jour de ceste » ; — idem, de Sequedin ; — idem, des dépens supportés par les manans du village d'Ostricourt depuis Tan 1645 jusques et y compris 1651, suivant les ordres tant de l'intendant Gombault que du gouverneur de La Bassée et de l'intendant Charnel que du comte Broglio, » etc. ; — idem, de Chemy et Wachemy, etc. ; — idem, des comptes de Simon de Rosendael, receveur du Roi en son domaine de Lille et commis à la recette des biens sis en la ville et châtellenie dudit Lille, dévolus à Sa Majesté par droit de guerre. — Rôles des exploits des sergents du grand bailliage de Hainaut.

B. 3053. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1645. — Lettres de commission à des huissiers ou sergents pour faire des exploits, déUvrées par : Oudard d'Estembecque, chevaUer, seigneur de MULomotte ; — les échevins de la viUe de Douai ; — les gouverneur et gens du Conseil d'Artois.

---

(204) Signature autographe de Piccolomini : « Pi : d'Amalfi. »

(205) Don Emmanuel de Moura Cortéreal, marquis de Castel Rodrigo, succéda à la fin de 1644 à don Francisco de Mello, rappelé à Madrid. Il gouverna les Pays-Bas jusqu'en 1647, époque de son rappel à Madrid où il mourut le 30 janvier 1661.

B. 3054. (Portefeuille.) — 31 pièces, parchemin, 6 pièces, papier,

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1645. — Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances, des sommes versées sur leurs recettes par les receveurs particuliers pour en faire paiement, savoir : 300 livres à Antoine Druhot, gouverneur de Bouchain, pour les réparations du fort Ste-Marie ; — 5,000 livres à Jean Beccart, en à-compte de 12,000 livres qui lui sont dues pour la fourniture de 1.000sacs de grains destinés à la provision de St-Omer ; — 1,000 livres à van Breuchen, receveur des domaines de Binch et de Mariemont ; — 4,000 livres payées pour la solde des gens de guerre et les nécessités de la campagne ; — 1,312 livres, 5 sols à Charles Hovines, chevalier, du" Conseil privé de Sa Majesté, pour ses gages ; — 108 livres, 9 sols, 4 deniers, « pour en ce ayder à payer les fraiz et despens faitz aux funérailles de feue Sa Majesté la Reyne d'Espagne (206), de glorieuse mémoire, célébrées en la chapelle royale de la court à Bruxelles » ; — 8,000 livres à Durbbet Warst, receveur des ouvrages des fortifications de Dunkerque, Mardick et Bourbourg ; — 150 livres à Jean de Mont-fort, conseiller et maître général des monnaies, pour demi-année de sa pension ; — par Dvina van der Meeren . veuve de Cornille Vandenneedt ; — Louis Le Comte, dit Dorville, lieutenant général de la vénerie de Brabant ; — J.-B. Polchet, chevalier, seigneur de Montaigne-la-ville ; — le comte de la Mottry de 500 livres, « pour semblable somme taxée et accordée pour le bois que nous at esté délivré au cloistre des Sœurs-Noires en la ville de Gravelingues au mois de juillet 1644, pour estre employé aux fortifications d'icelle » ; — Constance Schoorman y Ramyres ; — divers conseillers du Conseil d'Artois ; — J. de Villers, copier du château do Mons ; — Jean Plouvier ; — F. Sanquessa ; — Florent van Paeffenrode ; — le chapitre de St-Pierre de Lille pour l'obit du duc de Bourgogne ; — M. Desmaretz et les gardes des bois de Walaincourt. — Acquits de comptes.

B. 3055. (Jtegre.) — In-folio, 271 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 mars 1646. — « Compte trente-deuxiesme de messire Ambroise van Oncle, chevalier, conseiller et receveur général des domaines et finances du Roy, de la recepte et despence par luy faite à cause de son estât et office, » etc. Les recettes s'élèvent à la somme de 371,283 livres, 5 deniers tournois ; — les dépenses à celle de 403,331 livres, 13 sols, 8 deniers, même monnaie. On remarque que les articles ci-après des recettes sont suivies du mot néant : Arras, St-Omer, Hesdin, Béthune, Bourgogne-Comté. Les principaux articles des dépenses sont les suivants : 8,237 livres, 2 sols à Érasme Du Bois, receveur

---

(206) Isabelle ou Elisabeth, fille de Henri IV et de Marie de Médicis, morte le 6 octobre 1644. Un seul des enfants qu'elle eut de son mariage avec Philippe IV lui survécut, ce fut Marie-Thérèse, mariée à Louis XIV en 1659.

général de l'artillerie (folio 115, recto) ; — 180 livres à Joseph-Antoine Hernart, seigneur d'Indroba, conseiller et premier Roi d'armes dit Toison d'or, pour une année de ses gages (folio 130, verso) ; — 500 livres à Albert Rubens, secrétaire ordinaire du Conseil Privé du Roi, pour demi-année de ses gages (folio 147, recto) ; — 150 livres à Pedro Gonzalès de Vexerano, lieutenant de l'artillerie du Roi (folio 159, verso) ; — 500 livres à Jules Boccabella, pour une année de sa pension (folio 172, recto) ; — 230livres à Jacques de St-Lucq. lutheniste de la chapelle de Sa Majesté, pour six mois de ses gages à raison de 25 sols par jour (folio 184, recto) ; — 480 livres à sire Charles Caullier, prêtre, maître du chant de la chapelle de la cour et chapelain d'honneur de Sa Majesté (folio 185, recto) ; — 2,400 Uvres à messire Pierre Weyms, chevaUer, président du ConseU provincial de Luxembourg, « pour semblable somme que Son Excellence at esté servie d'ordonner de luy estre furnie à bon compte de son traictement et vacations qu'U a fait pour le service de Sa Majesté es assemblées de Munster et Osria-brugghe (207) » (folio 196, verso) ; —1.425 Uvres à messire César Chamblay, chevaUer et maître ordinaire de la Chambre des Comptes de Sa Majesté en Brabant, « pour la parpaye de 2,145 Uvres pour 195 jours de vacations par luy faitz à la suite du ducq d'Amalfy, pendant la dernière campagne, depuis le 20" de may 1645jusques et y compris le 2<sup>e</sup> de décembre ensuivant audict an » (folio 197,recto) ; — 714 livres, 7 sols à Pierre Roberty, conseiUer et commis'extraordinaire des domaines et finances de Sa Majesté, « pour semblable somme à quoy montent les vacations, fraiz et

---

(207) Les conférences de Munster s'ouvrirent le 11 février 1646. L'Espagne y fut représentée par Ousman, comte de Penaranda, frère Joseph de Bergaigne, archevêque de Cambrai, Antoine Brun.

desboursemens par luy faitz en cinq divers voyages au quartier d'Anvers et au camp du baron de Becke audict quartier » (folio 198, recto) ; — 2,500 livres au marquis de Trossy, « en don et adjuda de costa une fois, pour faire son voyage vers le pays et duché de Luxembourg » (folio 203, verso) ; — 1,500 Uvres à sire Bartholomé de Los Rios, prédicateur de l'ordre de St-Augustin, prédicateur de la chapelle royale de Sa Majesté, « en don et adjuda de costa pour l'aider à faire son voyage vers Espagne » (folio 210, verso) ; — 3,441 livres au marquis de Carazena, capitaine général de la cavalerie légèrè de Sa Majesté (folio 220, recto) ; — 600 Uvres aux mère et religieuses de l'hôpital de Ste-Elisabeth en la viUe de Drest. « pour l'entretien de divers soldats de Sa Majesté par l'espace de 2,652 jours et pour toute prétention » (folio 225, recto) ; — 4,000 livres à Charles-Philippe Le Comte, seigneur de St-Remy, « à cause des fraiz et despens par luy exposez en son voyage d'Espagne avecq le train delà vénerie pour le prince » (folio 229, verso) ; — 659 livres, 12 sols au sire de Bryas, gouverneur de Mariembourg, « pour semblable somme à luy deue pour plusieurs fraiz, despens et desboursemens par luy faitz ou fait de la sauvegarde des bois qui at esté donnée réciproquement entre les couronnes d'Espagne et de France suivant la déclaration en estant » (folio 230, verso) ; — etc.

B. 3056. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 mars 1646. — Mandemens des gens de la Chambre des Comptes prescrivant de payer à : Jean de Bacquehem, écuyer, seigneur du Liée, la somme de 1,600 florins pour les ouvrages faits aux fortifications de Douai ; — François Bretel, seigneur de la Quoerge, la somme de 400 livres pour le même objet. — Constitutions de rentes sur les États de Cambrai.

B. 3057. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 mars 1646. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par : le roi d'Espagne Philippe IV, accordant la somme de 200 Uvres à la veuve de Jacques van Ramsdonck, ingénieur au service du Roi, sur sa requête contenant « que nous

sommes assez informez des misères et tourmens qu'iceUuy son mary a soufferts lorsqu'U a esté détenu prisonnier en Hollande pour ne point avoir voulu découvrir aulcun secret de ce pays, qu'enfin a esté cons-trainct de se rançonner pour une notable somme d'argent afin de par ce moyen se trouver hors des mains de ces rebelles qui le pensoieDt totalement consommer et ruiner,mais à la fin estant venu par deçà, U est aUé de vie à trespas sans que ladicte vefve eut peu jouyr d'aulcun bénéfice ny prouffict à l'entretien de son pauvre et désolé mesnage avecq six enfans, à quoy toutesfois elle avoit bien espéré, ce qui est cause qu'elle se trouve maintenant tout-à-fait ruinée, et principalement en ses derniers jours, que quelque commodité luy seroit bien nécessaire pour, avecq son mesnage, se pouvoir entretenir ; considéré que nous u'avons rien contribué à ladite rançon et relaxation , nonobstant la promesse qui luy avoit esté donnée en récompense des bienfaits et service de son diet feu mary, » etc. ; — faisant remise du tiers do leur rendage à Guillaume Doby et Venant de Roucourt, fermiers du moulin banal de bray de la vUe de Douai, sur leur requête contenant « qu'ils auroient prins en ferme k la St-Remy 1641, ledict moulin do bray pour le terme et espace de six ans au rendage de 2,000 florins chascun an, à la charge d'entretenir ledict moulin de tous harnaz et utensilz groz et menus, gisans et courrans, et gènèrallement de tous poinetz, mesmes do le descharger annuellement de cinq cens soixante rasières d'avène, treize rasières de bled.quelque somme d'argent et nombre de chappons, et est-il que pendant ledict temps nostre dicte viUe auroit esté et seroit peu fréquentée, en sorte que la pluspart des habitans et bourgeois de ladicte ville se seroient aussy retirés par où la marchandise des grains quy y estoit est venue à cesser, outre que les censiers et laboureurs ny peuvent plus amener leurs grains, et pour ces raisons et aultres très pregnant es, lesdicts supplians nous ont très-humblement supplié de leur remectre la moitié de leur rendage, » etc. ; — par les gens des finances, accordant la somme de 200 livres k frère Henri Le TheUier, prédicateur récollet au couvent de Tournai, sur sa requête portant « de volloir ordonner une aumosne audict couvent affin que le R. P. Gardien Ulecq luy puisse donner ses nécessitez pour se vestir, et ce, en considération des services par luy renduz pour le service de Sa Majesté, si comme dans le siège d'Arras, reprinse de Lens, La Bassée et bataille d'Honnecourt,

estant à la teste de la cavaUerio confessant les bleschez au grand péril de sa vie », etc. (quittance donnée à la suite de la requête appointée par les gens des finances).

B. 3058. (Portefeuille.) — 6 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 mars 1646. — Attestations délivrées par : les gens de loi du village de Wareghem au sujet du séjour dans ce village du seigneur de Nieuwenhove et de sa famille ; — par les doyen et chapitre de St-Amé de Douai, au sujet de la mort de Jacques Du Bois, chanoine dudit chapitre. — Lettre relative à la mise k prix et k la vente des terres de Herlies, La Bassée et Transloy. — Déclaration des écritures faites pour le service de Sa Majesté par Cornille de Smet. — Extrait d'un compte intitulé : « quatre-vingt mille florins do la ville et cité de Tournay rendu pour un an finy le 20 de mars 1646. »

B. 3059. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 mars 1646. — Lettres de commission octroyées par : le roi d'Espagne PhiUppe IV, nommant Nicolas de la Croix, conseiUer et receveur général du domaine de Cassel et bois de Nieppe ; — Charles IV, duc de Lorraine, nommant Jean-François Daoust, seigneur de Francières, lieutenant-colonel d'infanterie et capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment du sieur colonel le Ruse. — Constitution par Charles de Longueval de Louis Le Bon et Fiacre le Gentil pour ses procureurs, k l'effet de rendre compte des exploits de l'office du grand baUliage du Hainaut.

B. 3060. (Portefeuille.) — 50 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 mars 1640. — Quittances déUvrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances, des sommes versées par les receveurs particuliers sur leurs recettes, pour en faire paiement k diverses personnes entre autres : 721 Uvres k GuUaume Crumet, maître des feux d'artifices des vUles de Nieuport, Ostende et Dunkerque pour les feux d'artifices par lui Uvrés ; — 300 livres k messire Louis de Croy, prévôt de Cassel, en adjuda de costa ; — Érasme Du Bois, receveur de l'artillerie ; — Marc Grimminck ; — Albert Sencenhar, seigneur de Marquette, bailli de Douai et Marie, sa sœur ; — dona Héléna de Boussu, veuvo de don Inigo de Borja, en son vivant, du ConseU de guerre, maître de camp d'un tercio d'infanterie, capitaine et châtelain du château d'Anvers ; — Louysa Osorio, veuve de don Emmanuel de Portugal ; — Diego Philippe de

Guzman, marquis de Leganez ; — Jacques de Brecht, secrétaire d'État ; — Charles de Bryas, chevalier ; — PhUippe de HerzeUes, seigneur de Monsbrouck et Boiselle ; — Charles-Philippe de Rubempré, comte de Vertaing ; — le baron de Crèveœur ; — Claude de Rye, baron de Balançon ; — Bauduin de Tryenne, conseUer et receveur général des aides ; — François de Haveskerke, chevalier, seigneur de Watervliet ; — Charles du Quesnoy, commissaire des montres d'armes ; — Jean de Mont-fort, commissaire général des monnaies ; — François van Ramsdoncq ; — Bartholomé de Salinas, doyen de l'église d'Anderlecht ; — Augustina de Marannon, veuve de don Jean de CastUlo ; — Antoine Brun, conseiller du ConseU suprême d'État ; — François Le Vasseur, seigneur d'Auchimont ; — GuUaume Despretz, receveur des domaines de Douai ; — Jean Ostoin ; — Julien de Wavrans, receveur des domaines k Aire ; — Jacques Boonen, archevêque de Malines (signature autographe) ; — Lucas de la Sierra ; — Alexandre Hoffnagle ; — Pierre Roose, chevalier, seigneur de Fromont ; — Ferdinand de Boisschot, baron de Saventhem ; — Gaspard Boutry ; — Denis Roland ; — Florent van Paeffenrode.

B. 3061. (Registre.) — In-folio, 713 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> avrU — 31 décembre 1646. — « Compte premier de messire Ambroise van Oncle (208), conseiUer et receveur général des domaines et finances du Roy, de la recepte et despence par luy faicte k cause de son estât et office, » etc. Les recettes s'élèvent k la somme de 1,008,792 Uvres, 11 sols, 3 deniers tournois ; les

---

(208) Ambroise van Oncle succéda à son père, portant le même prénom que lui, comme receveur général des finances.



dépenses à celle de 1,009,968 livres, 3 sols, 8 deniers, même monnaie. On remarque que le receveur général déclare n'avoir rien reçu des recettes domaniales d'Arras et de Bourgogne-Comté. — Les principaux articles des dépenses sont les suivants : 101,575 livres, 16 sols, 9 deniers à Érasme du Bois, receveur de l'artillerie (folio 342, recto) ; — 4,000 livres à Thomas Lopez de Andrada, secrétaire de Son Excellence don Emmanuel de Moura, marquis de Castel-Rodrigo, gouverneur et capitaine général des îles de Terzera, St-Georges, Fayal et Pico, grand commandeur de l'ordre de Christophe, gentilhomme de la Chambre du Roi et lieutenant-général au gouvernement des Pays-Bas, « pour la parpaye de 36,000 pareilles livres, à quoy montent les premiers douze mois du Iraictement de Sadicte Excellence que Sa Majesté par ses lettres patentes du sixiesme de juing 1645 luy at accordé, à raison de 1,000 escuz d'or à douze réaux pièce , par mois » (folio 388, recto) ; — 2.400 livres à messire Pierre "Weyms, chevalier, président du Conseil provincial de Luxembourg, « à bon compte de son traictement et vacations qu'il continue de faire pour le service de Sa Majesté es assemblées de Munster et Osnabrugge » (folio 534, verso) ; — 1,041 livres, 12 sols, au capitaine et ingénieur Joachim-Guillaume Gilles, « pour semblable somme à quoy montent 178 jours de vacations par luy faictes pour le service de Sa Majesté en la province de Flandres, à l'advenant de 6 florins par jour » (folio 555, recto) ; — 1,180 livres à François Desfossez, ingénieur au service de Sa Majesté, pour 236jours par lui vaqués « pour le service de Sa Majesté au quartier de Lincken et Bourbourg, y compris le temps de son emprisonnement à Calais » (folio 556, recto) ; — 96 livres au R. P. Onu-phre de St-Jacques, yisiteur général des Carmes Déchaussés d'Hibernie, « en don et adjuda de costa » (folio 587, recto) ; — 1,856 livres à Guillaume Robrecht, fauconnier du Roi, « à quoy montent les oiseaux, chiens et un cheval par luy achaptez pour le service de ladicte fauconnerie » (folio 603, verso) ; — 60 livres à Constantin Bouhelier, héraut d'armes, à titre du pays et comté de Hainaut, « pour faire un esmail d'or que luy compete à cause de sadicte charge comme on est accoustumé de payer à semblables hérauts » (folio 605, recto) ; — 150 Uvres à Alberto Knopfft, tapissier mayor de feu Son Altesse de glorieuse mémoire, qui lui ont été accordées « pour tenir réservez les velours et bayettes ayans esté achapés pour la déposition du corps de feu Sadiote Altèze (209), ensemble les tapisseries de soye et laine, toiUes d'or broddez, lits de champs et autres différentes meubles de Sa Majesté pour servir aux occasions qu'ilz pourroyent offrir » (folio 606, recto) ; — 318 livres, 19 sols & Jean Bris-sart, boulanger de la Cour, « pour le biscuit par luy fait et livré pour le service de Sa Majesté (folio 608, verso) ; — 224 livres à sire Bartholomé Gaigne, prêtre,

(209) Son Altesse l'Infant Ferdinand.

chanoine de l'église collégiale de Ste-Gudule, « en tant moins de 300 pareUes livres à quoy montent la dixiesme et onziesme demi-année de louaige d'une maison pour y faire garder divers instrumens servans pour le service de Sa Majesté » (folio 610, recto) ; — 1,350 Uvres à Guillaume van Caverson, marchand de la vUle de BruxeUes, en remboursement de pareille somme, « à quoy montent les droictz de l'expédition des bulles de l'abbaye de St-Claude en Bourgoigne au profict du Sérénissime don Juan d'Austrice (210) » (folio. 623, verso) ; — 320 Uvres à Christophe Janssens, messenger de l'écurie de Sa Majesté, « à luy tauxées et accordées pour toute prétension de son rachapt et rançon qu'il at payé aux François » (folio 627, recto) ; — 495 livres à Pierre WiUems, fauconnier de Sa Majesté, pour le prix de six faucons qui, par ordre de Son ExceUence, ont été envoyés à Son Altesse don Juan d'Autriche (folio 633, recto) ; — 84 Uvres aux doyen et chanoines de l'église collégiale de Ste-Gudule à Bruxelles, « pour les fraiz de l'anniversaire par eulx fait pour l'âme de feu le Sérénissime Archiducq Albert, de glorieuse mémoire, pour l'année courante » (folio 636, recto) ; — 54 Uvres, 5 sols à GuiUaume Robrechts, fauconnier du Roi, « à quoy monte l'entretien de 14 chiens qu'il a entretenus, outre les six ordinaires, et ce, durant le mois de juiUet 1646, à l'advenant de cinq gros ou deux sols et demy pour chacun chien par jour doiz quand l'entretènement desdits chiens extraordinaires vient à cesser, pour avoir Sa Majesté .trouvé convenir de retrencher la despence de ladicte fauconnerie » (folio 643, verso) ; — 750 Uvres, 12 sols au receveur général des finances, « pour semblable somme qu'U a payée, assçavoir 579 livres, 12 sols à

(210) Don Juan d'Autriche, fils naturel du roi d'Espagne Philippe IV et d'une actrice nommée Maria Calderonna, né en 1629. Il succéda comme abbé commendataire de St-Claude à Ferdinand de Longwy, dit de Rye, en 1636 et mourut en 1679.

ceux de l'église collégiale de Ste-Gudule on la ville de Bruxelles, pour avoir sonné pour feu le prince d'Espagne (211), de glorieuse mémoire, soixante-quatre heures ou pauses à l'advenant de 9 livres, 4 sols chaque jour ; item, 48 livres à ceulx de l'église parrochiale de Ste-Catharine, pour avoir aussy sonné pour la mesme cause quarante heures ou pauses ; item, 62 livres à ceulx de l'église parrochiale de Notre-Dame de la Chapelle pour aussy avoir sonné 31 heures ou pauses, et les restans 63 livres à ceulx de l'église paro-chiale de St-Jacques, alias Cauberg, pour avoir pareillement sonné 42 heures ou pauses », etc. (folio 648, verso) ; — 60 livres à Jacques Richard, héraut d'armes, à titre de Bourgogne, pour semblable somme à luy accordée pour un esmail, par ordonnance de Son Excellence » (folio 654, recto) ; — 4,796 livres, 11 sols au receveur général des finances, « assçavoir : 1,242 livres, 18sols payés à messie Adrien Colbrant, chevaUer, conseiller de Sa Majesté et Ueutenant de Testât de premier roy d'armes, ayant eu la direction des funéraUes de feule Sérénissime prince d'Espagne don Balthazar-Carlos-Philippe-Domingo-Lucas-Victor, qui soit en gloire, filz unique de Sa Majesté, à quoy portent les parties par luy desboursées pour icelles, tant à faire peindre les blasons, cottes d'armes que pour diverses autres parties particulièrement mentionnées en la spécification en estant ; item, 1,794 livres, 18 sols à Bartholomé Le Mire, marchand de draps de soye, à quoy montent les parties de velours, armoisin et autres estoffes par luy Uvrées pour lesdictes funérailles ; item, 1,006 livres, 10 sols à Henry Le Mire, marchand de draps de laine, à quoy montent les bayes par luy Uvrées pour lesdictes funérailles ; item, 680 livres, 13 sols à Jean van Zever-doncq, cirier, à quoy montent les flambeaux et chan-deUes de cire par luy livrés pour lesdictes funéraUes ; item, 36 livres, 16 sols à ceulx de l'église collégiale de Ste-Gudule, pour avoir sonné quatre fois pour ledict seigneur prince, la veiUe et le jour de ses funéraUes "à l'advenant de 9 livres, 4 sols pour chasque fois ; item, 4 livres, 16 sols à ceulx de l'église paro-chiale de Ste-Catharine, pour avoir pareiUement sonné quatre heures à raison de 24 sols par heure ; item, 8 Uvres à ceulx de l'église paro-chiale de la ChapeUe pour avoir fait le mesme, à raison de 2 livres par heure ; item, 8 Uvres à ceulx de l'église paro-chiale de St-Nicolas, pour avoir semblablement sonné le temps et à l'advenant que devant ; item, 8 livres à ceulx de l'église paro-chiale de St-Géry, pour avoir aussy sonné le temps et à l'advenant que devant, et les restans 6 livres à ceulx de l'église de St Jacques alias Cauberg, pour avoir pareillement sonné quatre heures à l'advenant de 30 sols par heure, » etc. ; — etc.

B. 3062. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 10 pièces, papier.

1<sup>er</sup> avrU — 31 décembre 1646. — Mandements : du roi d'Espagne Philippe IV portant engagère au profit de messire Louis van der Haghe, chevalier, seigneur de Lembeke, des 652 livres tournois que la ville de Grammont doit annuellement à la recette générale d'Oost-Flandre ; — des gens de la Chambre des Comptes prescrivant de payer la somme de 2,000 livres à Cornille Dageraerts pour l'entretien des corps de garde en Brabant ; — au sujet de l'acceptation d'une aide de 30,000 florins accordée par les États de Lille ; — idem, les droits seigneuriaux de la terre de Gome-gnies ; — des gens des finances prescrivant à N... d'aUer à St-Omer dresser un état de la recette des deniers pour les fortifications ; — idem, pour examiner la requête de Jacques de Fontaine, ministre de l'hôpital d'Epinoy. — Ordre au bailli de Moen de fournir dans huit jours dans la vUle de Courtrai au sieur Denis, receveur général du domaine de Flandre, les déclarations et dénombremens dudit Ueu. — Mandement du roi de France Louis XIV pour faire payer les dettes dues à l'abbaye de Ste-Austreberbe de MontreuU. — Lettres de sauvegarde accordées par le même prince à plusieurs chanoines de St-Amé de Douai. — Constitutions de rentes sur les États de Cambrai.

B. 3063. (Portefeuille.) — 2pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1<sup>er</sup> avril — 31 décembre 1646. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par les président et gens de la Chambre des Comptes de LUle : accordant une somme de 12 florins à Simon Matton, sur sa requête portant « qu'U auroit pieu à V. S. S. le 21 de janvier 1646, ledespescher avecq lettres de services vers Val-lenchiennes, Quesnoy, Mons, Namur, Mallines et ailleurs, mais comme il seroit arrivé au village de Mouchin, cincq Ueues d'icy, U auroit pieu à Dieu luy

(211) Don Baltiasar-Charles-Philippe d'Autriche, fils de Philippe IV et d'Elisabeth de France, mort le 1Cpctobre 1646, emporté en trois jours par une fièvre maligne, h l'âge de 17 ans.

envoyer la fiebvre accompagnée d'une pleurésie, y ayant séjourné en cest estât six jours et de là retourné à chariot en ceste ville, à quoy il auroit frayé beaucoup, pardessus qu'il auroit perdu ledict voyage,» etc. ; — idem, 6 florins à Pierre Haccardcau, ancien messenger de la Chambre des Comptes, sur sa requête portant « que par faulte de voiaiges, causée par la continuation de la guerre présente, misère et calamité du temps, et d'aucun moyen, ny le subject et occasion d'en pouvoir gagner pour subvenir à son aliment et sustentation, il se trouve réduit en une misère et pauvreté telle qu'il se voit sur le point d'aller mendier sa nourriture pour n'avoir de quoy vivre en ses vieux jours, qu'y à la vérité luy est fort dur et ennuyeux après tant d'années de services par luy rendues à Sa Majesté en ladite qualité de messagier, » etc. ; — idem, congé et licence à Albert Du Bois, cleric du diocèse d'Arras pour succéder à son oncle Jacques Du Bois, comme chanoine de St-Amé de Douai ; — autorisant Jean de Lannoy et Bertrand Verviano, chanoines de St-Pierre de Lille à prendre possession des offices de la trésorerie et de l'écolâtrie de l'église St-Pierre.

B. 3064. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 60 pièces, papier.

1<sup>er</sup> avril — 31 décembre 1646. — Attestations délivrées par : Octavio Piccolomini, duc d'Amalfi, certifiant que Jean Du Forest, écuyer, seigneur de la Fermerie. grand bailli de la ville et cour féodale de Menin et haultpointer de la châtellenie de Courtrai, a rendu « toutes sortes de services et assistance pour la manutention et subsistance des armées de SaMajesté, » etc., pendant la campagne de 1645 contre les Français, « comme aussi pour la conservation tant dudit Menin que places circonvoisines, en tout quoy audict Menin il s'est porté et comporté et acquitté de sa charge avecq zèle et affection, n'y espargnant sa personne ny biens pour le service de Sadicte Majesté et du publicq, mesme at du depuis la prise dudit Menin, quitté et abandonné ses biens et offices et s'est retiré pardeçà avecq toute sa famille comme bon et fidèle vassal, selon que le tout nous est notoire et bien cogneu, » etc. ; — Artus Ruccart, tavernier, et Jean Rivelois, laboureurs à Épinoy, certifiant qu'environ 12 ennemis français sont venus de grand matin audit lieu le jeudi 9 août 1646 et fait plusieurs prisonniers, entre autres « Pierre De Boul, labourier audict Espinoy, et icelluy eulx faict conduire es maisons de plusieurs manans tant dudit Espignoy que Carvin, desquelz en

auroient prins et emmené prisonniers 6 telz que Jehan Fontaine, Jacques Derez, Martin Lorin , Gilles Lefèvre, François et Jacques Le Feultre, desquelz lesdictz ennemis avoient les noms par escript avecq plusieurs aultres quy pour lors n'ont esté prins, et ce à effect de les contraindre de paier au prince d'Espinoy ce qu'ilz doibvent à Sa Majesté, tant à cause de rendaignes de censes que achat de bois de la vente que leur en ont fait Messeigneurs de la Chambre des Comptes du Roy à Lille, mena-chans lesdicts ennemis de venir prendre le surplus des-dis débiteurs pour les contraindre audis paiemens, » etc. — Observations au sujet du maintien de la ferme des bois et charbons venant de France. — Déclaration des journées vaquées par Jean Le Comte pour « la recherche et religature des comptes, filters et papiers de la Chambre des Comptes. » — Requête de Jean de Wolf au sujet des biens situés en Flandre -près de Sottenghien, que son frère David tenait en amodiation de l'abbaye du Mont-St-Martin. — Sommation faite par les hommes de fief du Hainaut au seigneur d'Aubigny relativement à l'engagère du droit de passage au bac dudit lieu. — Extraits des comptes des fortifications du Quesnoy. — États concernant la levée de 240,000 florins sur la ville de Dunkerque. — Déclarations des contributions que les Français ont fait payer dans les villages de Wahagnies, Tilloy, Ennechin et Carnin. — Comptes des ventes de bois à Walaincourt ; — pièces relatives aux arbres fournis pour les fortifications de Cambrai et pris dans les bois de Walaincourt. — Déclarations des écritures faites pour le service de Sa Majesté par Jacques van de Putte. — Rôles des exploits du grand bailliage de Hainaut.

B. 3065. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin.

1<sup>er</sup> avril — 31 décembre 1646. — Commissions de sergents et d'huissiers délivrées par les gouverneur et gens du Conseil d'Artois. — Constitution de caution par Antoine Le Roux, sergent, au profit d'Antoine Du Ravel.

B. 3066. (Portefeuille.) — 20 pièces, parchemin.

1<sup>er</sup> avril — 31 décembre 1646. — Quittances délivrées

par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances, aux receveurs particuliers, des sommes versées sur leurs recettes, pour en faire paiement à divers officiers, entre autres à : Charles Wouthier, receveur des fortifications de Philippeville ; — Jacques de Aedo, receveur des fortifications d'Anvers ; — Nicolas Blonde], pour les poudres et mèches par lui livrées à la ville de Dixmude ; — au comte de Gardes, gouverneur de la ville et citadelle de Cambrai, etc ; — Florent van Paeffenrode. — Acquits de comptes.

B. 3067. (Registre.) — In-folip , 558 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1847. — « Compte deuxiesme de messire Ambroise van Oncle, conseiller et receveur général des domaines et finances du Roy, de la recepte et despence par luy faicte, a cause de son estât et office, » etc. Les recettes s'élèvent à la somme de 1.437,440 Uvres, 11 deniers tournois ; les dépenses à celle de 1,441,298 livres, 5 sols, 10 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 11,837 livres, 13 sols à Érasme du Bois, conseiller et receveur général de l'artillerie du Roi (f° 321, verso) ; — 655,389 livres à messire Thomas Lopez de Ulloa, chevalier de l'ordre de l'habito d'Avis , baron de Limale, du Conseil de guerre de Sa Majesté et pagador général de l'exercito, « pour icelle somme par luy estre employée au fait et conduite de son office, mesmes au payement des gens de guerre, nécessitez de la cam-paigne et autrement selon que luy at esté ordonné et commandé » (f° 322, recto) ; — 4,000 livres au comte d'Isembourg, chevalier de la Toison d'Or, premier chef des domaines et finances de Sa Majesté, pour une année de ses gages en ladite qualité (f° 364, verso) ; — 480 livres à sire Hugues Quarrô, prédicateur de Sa Majesté, «pour semblable somme que Son Altèze at esté servie de luy accorder à bon compte de ses gaiges pour accomplir son voyage vers Bourgoigne » (f 422, verso) ; — 825 livres au R. P. Pierre Vivero, de la Compagnie de Jésus, prédicateur de la chapeUe royale de Sa Majesté, pour deux ans et neuf mois de ses gages de prédicateur susdit (f° 423, recto) ; — 2,000 Uvres à messire Pierre Weyms, chevalier, président du Conseil provincial de Luxembourg, à bon compte de son traitement à l'assemblée de Munster (f° 444, verso) ; — 280 Uvres à François Desfossez, ingénieur au service de Sa Majesté, « à quoy montent 106 jours de vacations par luy faictes pour le service de Sa Majesté aux fortifications de St-Omer » (f° 445, recto) ; — 48 Uvres à Antoine de Prinsay, ingénieur entretenu au train d'artillerie de Sa Majesté, pour les vacations par lui faites pour le service de Sa Majesté (f° 446, recto) ; — 417 livres à François van Ramsdonck, ingénieur au service de Sa Majesté, « à quoy montent 191 jours de .vacations par luy faictes pour le service de Sa Magesté es vUles de Mardicq", Duncquerque et

Venlo, durant la campagne de l'année 1646 » (f° 447, verso) ; — 140 livres à Nicolas Swaerts, ingénieur au service de SaMajesté, « pour semblable somme à luy accordée à bon compte des vacations qu'il a faictes en la campagne de l'année 1647 » (f° 448, verso) ; — 2,400 Uvres à messire Pierre Weyms, chevalier, président du Conseil provincial de Luxembourg, à bon compte de son traitement ordinaire aux assemblées de Munster et Osnabruck (f° 450, recto) ; — 1,000 livres à sire Joannes Scheya, confesseur de Son Altesse (212), « en don et adjuda de costa une fois, pour s'en servir au voyage qu'U devoit faire avecq Sadicte Altèze en campagne» (f 469, verso) ; — 1,200 livres « au prince d'Armstadt (213), pour semblable somme que Sa Majesté par ses lettres patentes du huictième d'aougst 1647 luy a accordées de gi'âce spéciale en don une fois » (f° 474, verso) ; — 400 livres aux fauconniers du Roi Guillaume et Philippe Robrechts, « sur et à bon compte de l'achat de six gerfauts sors de Norwège et six gerfauts hagards d'Islande, envoyez à Sa Magesté en Espagne » (f°486, verso) ; — 200 livres à messire Adrien Colbrant, chevalier, conseiller de Sa Majesté et lieutenant de l'état de premier roi d'armes des Pays-Bas et de Bourgogne, « en récompense des devoirs par luy renduz à la direction et advancement de toutes choses nécessaires pour les funérailles de feu le Prince d'Espagne de glorieuse mémoire » (f° 490, recto) ; — 200 livres à Simon Noveliers, peintre de la Cour (f° 492, recto) ; — 150 livres à Alberto Knoph, tapissier mayor de feu

---

(212) Son Altesse l'archiduc Leopold, petit-fils de l'empereur Ferdinand 1<sup>er</sup>, arriva h Bruxelles le 11 avril 1647 « par une porte secrette, dit l'annaliste de Valenciennes, Pierre Le Boucq, où les bourgeois qui estoient en armes pour le recevoir magnifiquement ne l'attendoient point. » Il fut installé comme gouverneur général des Pays-Bas le 17 avril suivant.

(213) Probablement Louis, fils du landgrave de Hesse-Darmstadt Georges II et qui succéda à son père en 1661.

Son Altesse de glorieuse mémoire, « pour semblable somme "qui luy a été taxée et accordée pour tenir réservés les velours et bayettes ayant esté achaptez pour la déposition du corps de feu Sadicte Altèze, ensemble les tapisseries de soye et laines, toilles d'or broddez, lits de champs et autres différents meubles de SaMajesté pour servir aux occasions qui se présenteront » (f<sup>o</sup> 496, verso) ; — 1,548 livres, 12 sols, 4 deniers à Pontianus van der Baeren, brodeur de la chapelle royale, «pour semblable somme à luy deue à cause des ornemens et broderies par luy faitz et livrés pour le service de ladicte chapelle » (F 499, verso) ; — 125 livres, 14 sols à Alberto Knoph, tapissier mayor de Son Altesse, « pour semblable somme par luy desboursée au fait de son office de l'année entière 1645, tant à faire tendre et détendre les tapisseries en la chapelle royale de la cour les jours de festes que d'autres menutez plus particulièrement spécifiez en la déclaration, y compris 40 livres pour ung habit de doeuil pour assister aux funérailles de feu Sa Majesté la Reine d'Espagne de glorieuse mémoire» (f<sup>o</sup> 518, recto) ; —1,000 livres à Guillaume et Philippe Robrechts, fauconniers, « pour et à bon compte de ce qu'on leur doibt de l'entretien extraordinaire de la faulconnerie depuis l'arrivée de Son Altèze, en attendant l'augmentation qui se doibt faire de ladicte faulconnerie » (f<sup>o</sup>518, recto) ; — 1,747 livres, 8 sols, 3 deniers au receveur général des Finances, « pour semblable qu'il at payée à divers marchands et autres personnes, à quoy montent les parties de soyes et autres estoffes par eulx livrées pour les quatre robes, neuf quarreaux, ung sitial et chapron à bourlet faites pour le service des chevaliers de l'ordre de la Toison d'Or, y compris la façon» (f<sup>o</sup> 524, verso).

B. 3068. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier— 31 décembre 1647.— Mandements : du roi d'Espagne Philippe IV ordonnant de faire comparaître devant les bailli et hommes du palais archiépiscopal de Cambrai, Jean Sauwal et Gauchier Du Pas, mayeur de Fressies ; — idem, prescrivant aux gens de la Chambre des Comptes de faire renouveler la loi de Lille ; — des gens delà Chambre des Comptes prescrivant à Nicolas Du Jardin, receveur de la principauté d'Epinoy, de payer et fournir à Floris de Bacquelerol, commis à la recette générale de Cassel et

bois de Nieppe, la somme de 1,950 florins ; — idem, à Nicolas Maes, chevalier, seigneur d'Ophem, commis aux nécessités de la Chambre des Comptes, la somme de 1,500 florins ; — idem, pour faire payer les sommes dues à André Castelain, receveur de la prévôté de Douai. — Constitutions de rentes sur les Etats de Cambrai.

B. 3069. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1647. — Lettres de • don ou de remise d'impôts octroyées par le roi d'Espagne Philippe II, autorisant la veuve de Guilbert Plumette à transporter des marchandises non défendues de France dans les Pays-Bas et réciproquement ; — accordant rémission à Nicolas Bronchin, de Maroilles, pour un homicide commis par lui sur la personne de N. Bevière, aussi dudit Maroilles, sur sa requête contenant « qu'au mois d'octobre de l'an passé estant rafraïcissant en une taverne audict Maroilles, survindrent illecq quatre jeunes garçons eagez chascun de vingt ans ou environ, lesquelz auroyent appelé le remonstrant dehors à effect de le maltraicter à cause de certains propos qu'ilz auroyent eus auparavant ensemble, et nè désistant lesdits garçons de l'appeller et injurier, l'obligèrent à sortir de ladicte taverne comme il fit (non à dessein toutefois de leur faire mal), ains pour tascher de leur donner toute sorte de satisfaction pour les induire à se retirer, à quoy ils n'auroyent voulu entendre, mais au contraire n'auroit esté si tost dehors que lesdits jeunes gens le vindrent charger à coups de pierres et des pots (sic), le pressant tellement et avecq si grande furie qu'il fut constraint pour sa deffense do mettre la main à son cousteau avecq lequel il blessa un d'iceux nommé N. Bevière, fils de Pierre, natif dudit Maroilles, jluquef coup il seroit décédé quatre jours ensuivant, au grand regret du remonstrant, à raison de quoy et que ledict defunct et ses compagnons seroyent esté motteurs du débat et aggresseurs et qu'il auroit pardonné au remonstrant sa mort, quoy, d'ailleurs, auroit aussy fait paix à partie intéressée, » etc.

B. 3070. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 24 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1647. — Attestations

délivrées par : les greffiers de la Gouvernance et du bailliage de Douai au sujet du montant des droits de relief et seigneuriaux ; — Antoine de Bourgogne, chevalier, seigneur de Zutlande, capitaine du château de Sampson, au sujet de la fourniture du bois pour le chauffage des corps de garde dudit château ; — les priseurs des grains des villes de Lille et de Gand ; — Pierre Blomart, messenger de Bruxelles à Lille et le messenger de Bruxelles à Malines, au sujet du port de lettres ; — Gabriel Brunneau, auditeur ordinaire de la Chambre des Comptes ; — les prévôt, mayeur et échevins de la ville de Tournai, au sujet du paiement de la somme de 5,000 florins touchée pour une année sur l'aide de 3,600 florins. — Extrait des registres d'embref de Liessies. — Idem, des registres aux conclusions de la ville de Lille, relativement à un impôt sur la bière. — Etat des débours faits par le sieur De Smet, greffier de la Chambre des Comptes, pour ports de lettres ; — idem, pour neuf compagnies en garnison à Cambrai. — Extraits des comptes des marchandises entrées et sorties de la ville de Cambrai ; — idem, du registre aux bans et condamnations criminelles de Douai, renfermant « ce qui s'ensuit : le 16 février 1644, Catherine Du Quesne, femme de Gilles Rousseau, at esté fustigée au devant le parvis de la maison eschevinale ; le 5 d'avril dudit an, Anne de Raucourt, femme à Jean Descamps, at esté fustigée au-devant du parvis ; le 18 dudict mois, Albert Bucquet at esté fustigé au-devant ledict parvis ; le 16 mars 1645, Jean Dufour at esté exécuté au dernier supplice par la corde ; ledict jour, Antoinette Du Pont, femme audict Dufour, at aussy esté exécutée au dernier supplice par la corde ; le 14 dudict mois de mars 1645, Jean de . Roddes at esté fustigé au-devant du parvis ; le 8 de juin dudict an, Jean de Vivres at esté fustigé au-devant ledict parvis. » — État des propriétaires et occupants qui doivent des arrérages de rentes aux échevinages d'Annappes, Halluin et Esquermes ; idem, des débours faits par Antoine Desbaultx. — Contenance des bois de la paroisse de Wicres. — Ventes de parties de bois de Walaincourt. — État des dettes à payer pour location de maisons. — Extrait des rôles des exploits du grand bailliage de Hainaut.

B. 3071. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 1 pièce, papier, 1 fragment de sceau.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1646. — Lettres de

commission octroyées par : le roi d'Espagne Philippe IV, nommant gouverneur et capitaine de Landrecies Louis d'Érangière, seigneur de Maugré, considérant « que pour la bonne garde, seureté et deffence de nostre ville de Landrechies, il convient à nostre service d'autoriser et commettre quelque personnaige idoine et expérimenté au fait de la guerre , pour en qualité de gouverneur et capitaine vacquer à tout ce que convient pour ladicte garde, seureté et deffence de nostre dite ville, sçavoir faisons que pour le bon rapport que fait nous a esté de la personne de nostre très chier et féal Louis deÉrangière, sieur de Maugré, maistre de camp d'un tercio d'infanterie -wallone et de ses sens, vaillance et expérience, nous confians à plain de ses léauillé, preudhommie et bonne diligence, avons icellny sieur de Maugré, par la délibération de nostre très-chier et très-amé bon cousin Léopold-Guillaume, par la grâce de Dieu, archiducq d'Austrice, ducq de Bourgoigne, Stirie, Carniole et Wirtemberg, administrateur général de la milice de Hiérusalem de l'Ordre Teutonique de Nostre-Dame en Prusse et grand maistre d'icelluy en Allemagne, Italie et oultre mer, évesque de Strasbourg, Alberstadt, Passau et Olmutz, aussy administrateur des principaultez abbatiales de Herschfeld, Murbach et Lure, comte de Tirol et de Goritz, etc. , lieutenant, gouverneur et capitaine général des pays de par deçà et de Bourgoigne,» etc. ; — idem, de Léopold-Guillamo, lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, etc., donnant charge expresse au maître de camp le sieur de Maugré, gouverneur de la ville de Landrecies, de lever et retenir au service de Sa Majesté une compagnie de 200 têtes de gens de pied, naturels et sujets des pays de par deçà, des plus aguerris, dispos et expérimentés à la guerre qu'il pourra recouvrer, pour servir SaMajesté en garnison en ladite ville, aux champs et ailleurs, etc. ; — du marquis de Castel-Rodrigo, autorisant Jean Du Forest, seigneur de la Ferraerie, bailli de la ville de Menin, à lever une compagnie de 200 « testes de gens de pied naturelz et subjects des pays de par deçà des plus agguerriz, dispostz et expérimentez à la guerre -qu'il pourra recouvrer pour le service de Sa Majesté, de garnison en ladicte ville, aux champs et ailleurs, » etc. — Requête du sieur François Tacquet, notaire royal d'Artois, afin d'être nommé greffier de la gouvernance de Douai, représentant « qu'aussitost après la perte déplorable advenue de la ville d'Arras où il faisoit sa résidence, pour ne se despartir de l'obéissance

et fidélité qu'il doit à Sa Majesté, il auroit quitté et abandonné ladite Tille, lieu de sa naissance et de ses ancêtres avecq les biens qu'il y possédoit et aux environs et se réfugié en la ville de Lille où il at fait et fait encore sa continuelle résidence avecq sa femme et ses enfants, » etc.

B. 3072. (Portefeuille.) — 23 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1647. — Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances, des sommes versées sur leurs recettes par les receveurs particuliers, pour payer les gages ou les pensions de divers officiers ou de leurs veuves ; — Florent van Paeffenrode, greffier du Grand Conseil ; — Guillaume Delannoy, chanoine et gardien de la chapelle de N.-D. de La Treille ; — R. Lespilllet, procureur et receveur de messire Nicolas Meniliers, demeurant à Louvain, possesseur de la chapelle de Notre-Dame de Piennes en l'église collégiale de St-Amé de Douai. — Acquits de comptes.

B. 3073. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1<sup>er</sup> janvier 1633 — 31 décembre 1648.— « Extrait des comptes de la recette générale des Finances depuis le 1<sup>er</sup> de janvier 1633 jusques et comprins le dernier de décembre 1648, assçavoir. de toutes les parties payées par le receveur général desdictes finances messire Ambroise van Oncle, chevalier, aux pagadors généraulx de l'exercilo. » (Ces extraits ne sont que la reproduction des chapitres des comptes de la recette générale relatifs aux paiements des frais de guerre et analysés précédemment.)

B. 3074. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1\* janvier 1633 — 31 décembre 1648.— « Extrait des comptes de la recette générale des Finances depuis le premier de janvier 1633 jusques et comprins le dernier de décembre 1648, assçavoir de toutes les parties payées par le receveur général desdittes Finances Messire Ambroise van Oncle, chevalier, au

trésorier et maître de la Chambre de Son Altesse ». (Même observation que pour l'article précédent.)

B. 3075. (Registre.) — In-folio, 611 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1648. — « Compte troisieme de messire Ambroise van Oncle, chevalier, conseiller et receveur général des domaines et finances du Roy, de la recette et despense par luy faite à cause de son estât et office de Receveur général desdictes finances etc. » — Les recettes s'élèvent à la somme de 2,073,826 livres, 8 sols, 2 deniers tournois ;—les dépenses à celle de 2,059,717 livres, 2 sols, 6 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 49,512 livres, 6 sols, 3 deniers à Jean van der Loo, conseiller et receveur général de l'artillerie du Roi (f<sup>o</sup> 320, recto) ; — 100 livres à Jean Heuzer, « nain qui fut de feu Madame la Sérénissime Infante de glorieuse mémoire, à bon compte de ses arriéraiges de gaiges comme serviteur réformé de feu ladite Sérénissime Infante » (f<sup>o</sup> 422, verso) ; — 812 livres au R. P. MarceUian de Banca, prédicateur de Sa Majesté (1<sup>o</sup> 426, recto) ; — 1,145 livres à messire César Chamley, chevalier, conseiller et maître ordinaire de la Chambre des Comptes de Sa Majesté, en Brabant, « à quoy monte la parpaye de 195 jours de vacations par luy faictes en la dernière campagne à la suite de Son Excellence le duc d'Amalphy, assçavoir : doiz le 13<sup>e</sup> de may 1647 qu'il est sorty avecq Son Altèze, jusques le 16<sup>e</sup> de Novembre ensuivant audict an inclus qu'il est retourné en la ville de Bruxelles, en ce aussy comprins sept jours qu'il at employés à rencontrer Sadicte Altèze avecq ledict ducq jusques à pardelà Namur » (f<sup>o</sup> 454, recto) ; — 400 livres au conseiller messire Charles Hovyne, « à bon compte des vacations fraiz et despens par luy faitz en la conférence tenue à Roseudael avecq le député du prince d'Orange » (f<sup>o</sup> 466, recto) ; — 7,000 livres à Philippe Le Roy, seigneur de Ravels, conseiller et commis des domaines et finances, « pour semblable somme à luy accordée pour les vacations et fraiz supportés durant les dix-sept mois qu'il at passés et séjournes à La Haye » (f<sup>o</sup> 466, recto) ; — 346 livres à messire Charles Hovyne, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du Conseil privé de Sa Majesté, « pour la parpaye des vacations et desbourz par luy faitz pour l'exécution du traicté fait entre

Sadicte Majesté et le Prince d'Orange (214), depuis le 11<sup>e</sup> de juing 1648 jusques au 10<sup>e</sup> d'aougst ensuivant audit an, y comprins les despens do bouche du seigneur de Noirmoul ayant esté avecq luy » (F 468, verso) ; — 1,200 livres au comte de Garzies, « gouverneur et capitaine général des ville et citadelle de Cambray et du pays de Cambrésis, accordées d'adjudica de costa par mois et à durer' si longuement qu'il serat en campagne avecq M. le ducq de Lorraine (215) » (F 481, verso) ; — 400 livres à Jérôme Belle, ci-devant receveur des ouvrages et fortifications au quartier de Gravelines et du nouveau canal illecq, « pour toutes prétentions de ses gaiges, depuis la perte de la dicte ville de Gravelingnes (216), jusques à la perte de celle de Duncquerque(217) » (F 515, verso) ; — 1,500 livres « Su prélat et religieux de l'abbaye de St-Maximin-les-Trèves, ' en nombre de 30 personnes, tant en considération de leur grande pauvreté qu' pour toute prétension des grains que ledict monastère pouvoit avoir subministré à l'armée de Sa Majesté en l'an 1642, au retour du Palatinat, dont Sadicte Altèze en a contentement » (F 516, recto) ; — 485 livres à Govart Blom, ingénieur au service de SaMajesté, «pour les fraiz de son emprisonnement et rançon » (f<sup>o</sup> 530, verso) ; — 1,340 livres à Godefroy Stanier, maître tentier de Son Altesse, « pour la parpaye de 5,340 livres, à quoy reviennent les nouvelles tentes par luy faictes et livrées pour le service de Son Altèze » (F 539, verso) ; — 5,000 livres k messire Jacques Boonem, archevêque de Malines, « pour par luy estre employées en certain aflaire secret du service de Sa Majesté dont n'est besoing faire plus ample déclaration » (F 540, verso) ; — 20,000 livres au commissaire des montres Alonzo Gil de Ventoza, « pour icelle somme employer à certain affaire pressant du service de Sa Majesté, selon l'ordre qu'il en at » (F 547, recto) ; — 240 livres au Père Préfet des écoles latines du collège de St-Augustin en la ville de Bruxelles, « pour payer les livres qui sont esté distribuez à la jeunesse de leurs escolles à la St-Remy dernier, en récompense de leur diligence » (f<sup>o</sup> 550, recto) ; — 240 livres à Francisco Swartz, «

horlogeur de Son Altèze, pour semblable somme à quoy monte le prix d'une monstre de cuivre doré par luy faict pour le service du Conseil desdictes Finances » (F 551, verso) ; — 60 Uvres k Jérôme Belle, ci-devant receveur des ouvrages et fortifications de Gravelingnes, « pour 25 plans qu'il at Uluminés de la vUle et siège de Landreschies (218), à raison de deux pareUles Uvres et huit solz pour chacun » (F 552, verso) ; — 200 livres à Salomon Noveliers, peintre de la Cour, « pour ses gages annuels comme ayant charge de l'entretien des peintures de la Cour et de la maison delà Vuere » (F544, verso) ; — 641 livres, 12 solz k PhUippe Robrechts, fauconnier de Sa Majesté, «k quoy monte l'achapt par luy faitz de six gerfauts sors de Norwèghe et six gerfaux hagards d'Islande ; envoyez à Sa Majesté en Espagne » (1<sup>o</sup> 557, recto), — 739 Uvres ; 18 solz k Jacques van den Houte, « k quoy montent les engrédiens k faire feux d'artifices par luy livrez, pom\* le service de Sa Majesté et envoyés k la viUe de Montmédy » (F 559, verso) ; —etc.

B. 3076. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin, 12 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1648. — Mandements : de Philippe IV, roi d'Espagne, pour contraindre les débiteurs de la recette de la prévôté de Douai et de

(214) En 1647 un premier traité particulier fut signé entre Philippe IV, roi d'Espagne et Guillaume II, prince d'orange, le 8 janvier, par lequel Sa Majesté céda au prince les seigneuries de Montfort, de Turnhout et de Zevemberg avec le marquisat de Berg-op-Zoom et recevait en échange les villes et baronnies de Diest, Sichein et Montagu, la franche seigneurie de Meerhout et diverses autres terres. Par le second, passé le 27 décembre avec Guillaume II, fils mineur de Frédéric-Henry, prince d'Orange, le premier était confirmé, expliqué et étendu (Dumont, Corps diplomat. Tome VI, p. 365 et 427).

(215) Charles III ou IV, duc de Lorraine, célèbre par ses aventures et sa vie agitée, commanda de 1636 à 1654 les troupes espagnoles tantôt en Franche-Comté et tantôt dans les Pays-Bas.

(216) Gravelines fut investie le 16 juin 1645 par l'armée française commandée par le duc d'Orléans, ayant sous ses ordres les maréchaux de la Meilleraye et de Gassion ; elle capitula le 28 juillet.

(217) Dunkerque ouvrit ses portes au duc d'Orléans le 7 octobre 1646.

(218) Landrecies fut investie le 27 juin 1647 par la cavalerie de l'archiduc Leopold. Le baron de Beck établit son quartier sur la route de Guise, le comte de Busquoi sur celle de Cambrai, le marquis de Caracene du côté de Faucille, don Stephano de Gamara du côté de Robersart, le prince de Ligne du côté de Becqlé, les Croates aux bois de Mortmaulx et l'Archiduc à l'abbaye de Maroilles. 6000 pionniers travaillèrent nuit et jour à la tranchée. Gassion essaya vainement de renforcer la garnison française et le 17 juillet la ville capitula aux mêmes conditions qu'elle avait stipulées lors de l'entrée des Français. Ceux-ci se retirèrent avec armes et bagages et emmenant deux canons.



celle de Mariembourg ; — des gens du Conseil d'Artois et des prévôt et jurés de Tournai pour mettre à exécution plusieurs lettres de sentences. — Ordonnances de : Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, Gouverneur des Pays-Bas, au sujet de la communication de la liste des échevins des villes et villages aux évêques et pasteurs, considérant que « l'évesque de Gand nous a remonstré passé quelque temps que le Roy monseigneur avoit trouvé convenir comme aussy ses devanciers, que les commissaires députez sur le renouvellement des loix de la province de Flandres, eussent a communiquer aux Evesques des lieux, et où ils ne résident, aux pasteurs, les noms de ceulx qu'ilz auroient choisis pour déservir les magistrats, et ce, devant que les publier, pour entenlre d'eux si parmy les dénommez il n'y auroit aucun héréticq, suspecté d'hérésie ou de mauvaise vie. Nous représentant qu'il luy sembloit du tout convenir pour le service de Dieu et du Roy, comme aussy pour le repos publicq, que cela se fit ainsy par les seigneurs particuliers des villages'et aultres qui ont droit de créer des magistrats, en nous suppliant, » etc. ; — des gens des Finances prescrivant de rechercher s'il y a en Flandre un « dychage et surintendant des dicages de la part de Sa Majesté » ; — des gens de la Chambre des Comptes ordonnant à Nicolas Dugardin, Guillaume Du Bois et Jean Mallet, receveurs, de payer différentes sommes dues pour les travaux de fortifications ; — idem, d'examiner la requête de Frédéric van Niewenhuysen. — Lettres de sauvegarde accordées par Charles, duc de Lorraine, pour les terres et seigneuries de Plouich, Piètres et Pomereu en Aubers.

B. 3077. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin. 13 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1648. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyés par : le roi d'Espagne Philippe IV accordant la somme de 500 livres en adjuda de costa à don Diego de Torres ; — idem, modération dans le paiement des impôts et rentes dus par les habitants d'Haubourdin, « sur l'humble supplication des hommes de flelz, mayeur et eschevins dudit lieu, contenant qu'en l'an 1646, ils nous auroient présenté requête afin d'estre deschargés de certaine somme de deniers qu'ilz se disoient nous estre reliqua-taires par la recognoissance annuelle par eulx deue ensuicte de certain accord faict entre leS<sup>r</sup> dudict lieu, les

prédécesseurs des supplians et feu de glorieuse mémoire nostre très-cher et très-amé oncle le Sérénissime Archiducq Albert, que Dieu absolve, en l'an 1605, érigeant ladicte terre de Haubourdin en viscomté et aultres traictez portés par lettres dudict accord, sur laquelle requête ayant esté demandé advis des officiers fiscaux de nostre gouvernance de Lille, le tout auroit esté envoyé par consulte desdictz gens des domaines et finances, sans toutesfois en estre ensuivy aucun effect, nonobstant que l'on auroit faict dresser duplicata de ladicte consulte ; et comme pendant ceste poursuite nostre cher et bien amé Pierre van den Beken, receveur de noz domaines et assennes au quartier de Lille, faisoit à toute rigueur exécuter aucuns desdicts supplians, nonobstant qu'ilz estoient comme ils sont encore à présent réfugiez dans nostre ville de Lille et non manans dudict Haubourdin, on nous auroit présenté requête déclarative de tout ce que dessus avecq réquisition de tenir lesdictes exécutions en surséance attendu que ledict Haubourdin est entièrement ruiné, » etc. (à cette pièce est jointe la requête présentée par les bailli et échevins d'Haubourdin en 1646, par laquelle «ils remonstrent que par les calamitez, pertes et ruynes survenues depuis cinq à six ans par les guerres présentes, particulièrement audict Haubourdin, le bourg et les impostz qui se cœuilloient en icelluy au' moien desquelz on payoit annuellement au Roy 1,400 livres parbis de recognoissance, en sont esté tellement amoindriz, voire anéantis, qu'il en seroit demeuré reliquataire vers Pierre van den Beken, receveur des parties du domaine de Sa Majesté, de la somme de 328 livres, 4 sols parisis, » etc.) ; — idem, aux habitants de Sainghin-en-Weppes, sur leur requête portant « qu'à cause des foulles, pilleries, ravages, logemans et séjours, passages et repassages des armées tant de Sa Majesté Royale que celles des ennemis françois pendant les années 1643, 1644, 1645, 1646 et 1647, les remonstrans ont été total-lement pilléz, robbez et desvalizez non seuUement de leurs advestures, bestiaux et mceubles, reprins plus amplement par l'attestation qu'Uz en ont faict tenir pardevant nottaires par gens de bien dignes de foy et credence et ayant bonne et parfaite cognoissance, pour prceuve de la vérité du 21<sup>e</sup> du mois d'avril 1648, qu'ilz n'ont le moyen de pouvoir satisfaire à la partie des grandes et excessives rentes seigneuriales sur-passans ce que porteroit en louage leurs respectifz

occupations et tenneniers, oultre et pardessus les contributions et aultres fraiz et dépens journaliers survenans à toutes occasions par les soldats coureurs ou pour mieulx dire volleurs de nuict aussy bien que de jour, en telle sorte qu'il leur est presque impossible d'eux pouvoir maintenir parmy semblables foulles, pilleries, desgastz et ravages et satisfaire à leurs dictes redevances, n'est qu'il plaist à Vos Seigneuries les sublever par une descharge d'icelles pour éviter leurs ruynes, et désolation de leurs pauvres femmes et familles qu'à grand peine, soing continuel et frayeurs continuelles (où ils sont nuit et jour), ilz ont tousjours tasché et taschent de maintenir jusques à présent le mieulx qui leur a esté possible ; et cependant que plus vient avant et plus ilz se trouvent surchargez, vexez et tourmentez ; et dernièrement au mois de mars dudict an 1647, que les soldats de cavail-lerie et piétons du régiment Savary et troupes de Lamboy, environ de cinq à six cens hommes, avecq leurs chevaulx et chariotz de munition, auroient venus faire un pillage audict Sainghin, où ilz auroient prins, pillez, ravagez et emmenez tant les bestiaux que meubles des remonstrans que fourrages qu'ilz avoient chez eulx et auroient peu attrapper, en quoy ilz auroient aussy souffert un surcroît de dommage et interest, » etc. ; — idem, à Pierro Du Bois, laboureur demeurant à Sainghin-en-Weppes, occupez de deux bonniers de terre à labour séant audit lieu, appartenant présentement à Sa Majesté par le droit de confiscation du chef du feu prince d'Espinoy, au rendage de 125 livres parisis par an, Antoine, Jean, Pierre et Philippe Tourbier, occupez de trois bonniers, Pasquier Du Haion, André Buisine, Antoine Le Poivre, Charles Buisine et Emond Bécourt, occupez de trois bonniers, et divers autres habitants de Sainghin, remontrant « qu'ils auroient prins à intention d'en avoir la joyssance libre et entière, néantmoins ilz en auroient esté empeschez par les malheurs de la guerre et n'ont peu percevoir aucune despouille de l'aoust 1647, à raison que l'armée de Sadicte Majesté s'est plachée et mys en rang de bataille pour se disposer à l'attaque de La Bassée sur lesdictes terres, tellement que tous les ablays et despouilles y croissans seroient estez tous gastez et perdus, en telle sorte que lesdicts remonstrans n'ont riens resceu et mesmes perdus les frais des labeurs et semences, » etc. — Avis au sujet de la modération d'un quart du droit seigneurial dû à l'occasion d'une donation faite au profit des

demoiselles de Paty. — Pièces diverses relatives aux terres de la principauté d'Epinoy.

B. 3078. (Portefeuille.) — II pièces, parchemin, 30 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1648. — Attestations par : les égards de Douai au sujet de la prisée des grains de ladite ville ; — idem, de Lille ; — Pierre Blomaert, messenger de Bruxelles à Lille au sujet de transport, de lettres ; — les hommes de fief et échevins de la terre et principauté d'Epinoy, certifiant « que depuis l'ouverture de la présente guerre entre les couronnes d'Espagne et de France, ladite principauté at esté fort souvent et excessivement vexée et chargée de foulles, logemens et fréquens passages et guarnisons d'hyver de gens\*de guerre et notamment depuis l'an 1636 jusques à présent, d'où seroit résulté la ruyne et pauvreté des manans de ladicte principauté ; sçavons aussy estre véritable que le sieur Gisles du Jardin, recepveur d'icelle principauté, à présent deffunct, a fait publier et annoncer et s'estre présenté diverses fois pour tenir siège de rentes seigneuriales deues au domaine de ladicte principauté en temps convenable et aulieu ordinaire audit an 1636 et subséquens jusques et inclus 1640, sans que personne des redevables desdites rentes, du moings que bien peu, se soient advance pour payer, mesme depuis la très-grande et notable perte d'Arras, arrivée lo 9 d'aoust dudict an 1640, ladicte guerre auroit tousjours augmenté au désavantage de ce pays, sy avant que par les six diverses sièges et cinq prises et reprises de Lens et aussy les sièges et plusieurs prises de La Bassée, villes distantes de deux heures de ladicte principauté, les quartiers seroient venus déserts et inhabités, ayans tous paysans prins fuite et abandonnez leurs commoditez à la merci des soldats, se sont dispersés quy delà, quy deçà, dont la plus saine partie ne seroit retournée et seroient décédez aucuns deans les forestz soubz les buissons et aultres sur le pavé aux villes, en sorte que les terres du district de ladite principauté et lieux circonvoisins sont demeurées sans culture et en friche, et ont les armées franchoises prins entrée au pays et châtellenie de Lille, et pour ce faire sont campées et logées grand nombre de fois de nuict et de jour, et entre aultres en l'an 1641, retournant de Lille auroit icelle armée mis le feu audict Espinoy où il y auroit eu bien quatre cens logis bruslés et les cha

pelles, hospitaux et lieux pieux consumez, et en l'an 1645, aiant prins le fort du Pont-à-Vendin et aultres places sur ceste rivière, fut icelle armée campée cinq jours au bourg de Cârvin, membre de ladicte principauté, pendant quoy, après que les soldats eurent ravy les bestiaux, moebles, grains et substance des paysans et le camp levé, le feu fut aussy mis en l'église paroissiale qui fut totalement bruslée avecq ledict bourg, n'y estant resté que fort peu de logis ruynez ; en venant le 9 de juing 1646, le duc d'Orléans avec une puissante armée en pied pour Lannoy et Gourtray s'est logée en ladicte principauté où les soldats de ladicte armée saccagèrent le reste des maisons et baracques des paysans et prindrent et consumèrent les advestures du terroir le temps de moissons de l'an suivant 1647 ; l'armée du Roy soubz la charge de Son Altèze Impériale s'y vint placer aux villages distant d'une heure et demy-heure de ladicte principauté, où elle séjourna environ quinze jours à deux à trois fois, pendant quoy les fourrageurs ont aussy prins et emporté les advestures quy estoient sur la campagne, et ce que les manans avoient enclos es maisons et chymetières ; sçavons et certifiions aussy que depuis ledict an 1636 jusques ores, les chemins de ces quartiers ont estez rendus inaccessibles aux huysiers et sergents par les partis de voleurs quy les battoient et molestoient, et pour craincte d'estre faicts prisonniers des ennemis, de façon que les Estats de la province pour consumer • payement des aydes accordées au Roy sont obligez d'y aller à main forte et par l'employ de la soldatesque, tellement que ledict Du Jardin, nyses enfans et héritiers n'ont sceu trouver moien d'eulx faire payer desdictes rentes et n'y peuvent parvenir sy le temps n'est mélioré, non plus que d'autres sommes notables pour ventes de bois et aultres redevances à ladicte recepte, pour estre pendant ce temps calamiteux les redevables mortzinsolventz au grand dommage et in-térestz des dictz héritiers, lesquelz ayans fait procéder aux saisies des fonds asservys auxdictes rentes, icelles saisies n'auroient peu estre poursuivies ny achevées ; aussy est-il que l'on n'at peu tenir plaids en ceste principauté pour les logements, passages et incursions journalières illecq des soldatz de pays et d'autre, et ont les papiers esté périz et bruslés en ladicte église où on les avoit sauvés, à raison de quoy les soubz rentes et censives deues à ladicte église, pauvres et susdicts lieux pieux, sont demeurés en arrière et sans payer depuis environ ledict an 1636 jusques à maintenant, estant au^sy véritable que ledict receveur

pour les causes prégnantes sus narrées, n'at aussy peu consuivre paiement des rentes seigneurialles deues à sa recepte eu la terre de Wingles, pour avoir les manans dudict lieu compaty ausdites pertes et estre aussy bruslés et ruynés, comme estant ledit village scitué proche de La Bassée, > etc. ; — Elisabeth Waignon, certifiant avoir reçu de Pierre de Hulstère la somme de 200 florins, montant du produit de la vente des bois de la forêt de Verlinghem, vendus au profit du Roi ; — le sieur De le Hove, au sujet des bois marqués dans la forêt de Naast ; — le sieur Pouillon, idem, dans les bois de Baudour. — Vente de 48 mencauds de blé déposés dans les greniers de Jean Mallet, receveur des confiscations de Walincourt. — Mesurage de diverses portions dans le bois de Wières. — Règlement pour la composition, vente et distribution de la poudre à canon dans la ville de Lille, portant que « ceux ayans permission de faire et composer ladicte pouldre debvront se conformer aux ordres qui leur seront donnez par les commis aux munitions de ceste ville pour la'qualité, nombre et quantité qui s'en fera ; et sera faicte des ingrédients que de la part desdicts commis seront délivrez aux pouldriers par poids et mesure pour rapporter au proufict de ceste ville tel nombre de pouldre que sera convenu et moiennant tel prix et salaire que sera accordé pour et à l'advenant du cent de livres de poids ; ne pourront lesdicts pouldriers faire de ladicte pouldre que pour ceste ville, à quoy ils s'obligeront par serment et y sera surveillé par lesdicts commis et tous aultres ayans en ce de l'entremise ; livreront lesdicts pouldriers en sacqs de cuir pouldres aux huit personnes quy seront establies pour en faire le débit, et ce, en quantité médiocre selon que leur sera désigné par lesdicts commis et moiennant salaire raisonnable que leur sera donné pour ledict débit, selon l'accord que sera fait avecq eulx ; et debvront lesdicts personages tous les samedis bailler déclaration de toute la pouldre qu'il auront receu et vendu en la sepmaine, et lors délivrer l'argent de leur débita Michel Régnier, second argentier de ceste ville à ce député ou à celluy qui luy succédera en ceste entremise, » etc. — Attestations diverses au sujet des réparations faites à la maison du receveur Jacques Defontaine ; — de ce qui est dû à Albert Blondel, seigneur de Gruellenghien, parla clôture de son compte ; — du nombre de palissades nécessaires pour achever les fortifications du quartier de Douai. — Extrait du

compte des exploits du grand bailliage de Hainaut. — État des dépenses d'un mois pour neuf compagnies d'infanterie wallonne en garnison à Cambrai ; — idem, de diverses terres et seigneuries dépendant du domaine royal mises en vente. — Évaluation par les prévôt et jurés de Tournai des salaires dus à Roland du Rieu, avocat et conseiller au bailliage de Tournai. — Aren-tement de deux cents et demi de terre situés « au riez , de la Magdeleine. » — Attestations : au sujet d'une somme de 121 livres, 3 sols, due au conseiller Duvelin sur les biens du prince d'Épinoy ; — par les gens du Conseil à Mons au sujet du paiement d'une somme de 248 florins à la veuve de Philippe' Le Ducq ; — les conseillers du Conseil provincial de Flandre au sujet du droit du 10\* denier sur une donation. — Rôles des exploits du grand bailliage de Hainaut.

B. 3079. (Portefeuille.) — 1 pièce, panchemin, 3 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1648. — Lettres de commission : instituant Philippe de Brueme, huissier du comptoir de la recette du domaine de Bailleul ; — des huissiers du Grand Conseil d'Artois. — Constitution de caution par Jacques de Lannoy en faveur de Robert de Lannoy, son fils.

B. 3080. (Portefeuille.) — 16 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1648. — Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances aux receveurs particuliers , des sommes versées sur leurs recettes ; — le sieur Pincron, de la somme de 600 florins dépensée pour les palissades nécessaires aux fortifications de Lens ; — Georges De Le Bare, prévôt des bois de Walaincourt ; — Antoinette Desbuissons, veuve de Michel Cardon ; — l'abbesse des Urbanistes de la ville de Lille. — Acquits de comptes.

B. 3081. (Registre.) — In-folio, 595 feuillets, parchemin,

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1649. — « Compte quatriesme de messire Ambroise van Oncle, chevalier, conseiller et receveur général des domaines et finances du Roy, delà recepte et despence par luy faicte à cause de son estât et office de recepveur général desdictes finances, » etc. Les recettes s'élèvent à la somme de

1,752,594 livres, 14 sols, 3 deniers ; — les dépenses à celle de ' : 1,743,746 livres, 4 sols, 7 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 27,971 livres, 15 sols, 6 deniers à Jean van der Loo, conseiller et receveur général de l'artillerie du Roi (folio 310, recto) ; — 325 livres à Simon Damery, ingénieur des grottes et fontaines de la Cour royale à Bruxelles (folio 387, recto) ; — 24 Uvres à Jean Heuzer, nain de feu Madame la Sérénissime Infante de glorieuse mémoire (folio 410, recto) ; — 480 Uvres à Nicolas Pertousa, instrumentiste de la chapelle royale de la Cour (folio 411, verso) ; — 1,050 Uvres à dame Dorothee de Rye, marquise d'Yennes, pour la première année de sa pension (folio 428, recto) ; — 726 livres à Henri Janssens, pour semblable somme < à quoy montent 121 jours de vacations par luy faictes pour le service de Sa Majesté es villes de Nieuport et Fumes » (folio 431 recto) ; — 2,400 livres à messire Pierre Weyms, chevalier, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du Conseil privé de Sa Majesté, « à bon compte de son traictement et vacations faictes pour le service de Sa Majesté es assemblées de Munster et Osnabrugge » (folio 431, verso) ; — 306 livres, 2 sols au comte d'Issembourg, chevalier de la Toison d'Or, \* à quoy montent les vacations et desboursemens par luy faitz pour le service de Sa Majesté en la ville de Gand pour y faire la proposition aux ecclésiasticques et quatre membres de Flandre » (folio 433, recto) ; — 100 livres à François Du Poncel, ingénieur au service de Sa Majesté, « à bon compte des vacations quill a faictes en la campaigno de ladictte année » (folio 434, verso) ; — 1,200 livres à messire Charles Hovynes, conseiUer d'État de Sa Majesté, « pour par luy estre employées tant au payement des voictures, despens de bouche qu'autres fraiz nécessaires pour l'exécution du vovage qu'U vat faire, par ordonnance de Son Altèze, vers Zéveraberge et ailleurs pour faire tradition d'icelle vUle et franchise à la princesse d'Orenge et autres debvoirs dépendans de la paix conclue avec les Estats Généraux des Provinces Unies » (folio 435, recto) ; — 240 livres à Henri Prévost, écuyer, roi d'armes du pays et comté d'Artois, « pour les debvoirs et vacations par luy faitz à la publication de la paix audict comté d'Arthois » (folio 437, verso) ; — 7,500 livres à messire Pierre Roose, chevalier, seigneur de Froimont, haut voyer de Gennepe, conseUer d'État et président du ConseU Privé, « pour les fraiz qu'il luy conviendra exposer au vovage que par ordre de Sa

Majesté il alloit faire vers Espagne » (folio 439, recto) ; — 96 livres à Ulrich Cranach , lieutenant-colonel au service de Sa Majesté, « pour semblable somme à luy taxée et accordée pour avoir travaillé k la direction des ouvrages de la ville de Bruxelles par l'espace de trois semaines environ » (folio 441, recto) ; — 1,500 livres à sire Jules Cbifflet (219), docteur es droitz, prieur do Dampierre et chanoine de l'église de Besançon, chancelier de la Toison d'Or, « en don et adjuda de costa une fois pour faire son voyaige d'Espagne» (folio 447, verso) ; — 750 livres k messire François de Kins-chot, chevalier, conseiller du Conseil d'État et trésorier général des domaines et finances de Sa Majesté, « pour six mois de son entretènement à raison de 125 livres par mois à luy accordées par forme d'affaires secretz » (folio 484, recto) ; — 200 livres à Michel-Florencio van Langeren, cosmographe et mathématicien de Sa Majesté, « pour une paye de son entretènement » (folio 486, recto) ; — 1,352 livres à la veuve de feu Omar Baes, sergent de la compagnie du seigneur baron de Licques, « pour la parpaye des ouvrages faits par sondict feu mary au mois de febvrier 1645, d'avoir rehaulcé, eslargi et fasciné chaque côté de la digue de la rivière de la Colme allant de Bourbourg au fort Réal de Lincquem pour résister aux grandes inondations et desbordemens des eaux » (folio 486, verso) ; — 250 livres au père prieur des Augustins de la ville de Bruxelles, « pour une verrière à mettre au pand de leur couvent, ornée des armoiries de Sa Majesté » (folio 487, recto) ; — 330 livres, 6 sols, 6 deniers à Théodore Crespu, « à quoy montent les fraiz par luy supportez à la recherche des mines de plomb recellées et cachées soubz les flammes du fourneau de Frize et autres, à quoy il at employé diverses personnes tant particulières que soldats du château de Namur » (folio 489, recto) ; — 240 livres au père Adrianus Lyreus, de la Compagnie de Jésus, « à luy taxées et accordées pour la dedication de son livre intitulé : Irisagion Mariannum » (folio 489, verso) ; — 10,000 livres au duc d'Aremberg, duc d'Arschot, « sur et en tant moins de ce que sera trouvé excéder le revenu de la terre et seigneurie de Zévernberge qu'il al délivrée k Sa Majesté pour servir à l'exécution du traicté particulier entre Sadicte Majesté et le prince d'Orenge, à celuy des villes et terres de Hal et Braine-le-Comte à luy données pour assurance avecq autres parties jusques k ce que laditte terre et seigneurie sera appré-tiée, laquelle somme de 10,000 livres luy est délivrée au lieu de l'achapt promis de faire de par Sa Majesté de quelque rente par luy deue pour rencontrer le capital et cours avecq la courtresse

---

(219) Jules Chifflet, historien, fils aine de Jean-Jacques Chifflet, né à Besançon vers 1610. On a de lui, entre autres ouvrages : *Audomarum* (Saint-Omer) *obsessum et liberatum*, anno 1638 ; — traité de la maison de Rye ; — les marques d'honneur de la maison de Tassis ; — *Aula sancta principum Belgii* ; — *Breviarum historicum Velleris Aurei*.

et disparité des revenus desdictes terres, si aulcune y en avoit et sinon sur le pris capital de ladicte terre de Zévernberge arrivant qu'elle demeure vendue de par luy » (folio 491, verso) ; — 6,000 livres au duc de Lorraine et de Bar, « pour semblable somme k luy deue en vertu d'un acte secret dépesché soubz la signature de Son Altèze l'unziesme de ce mois de juing dont Sa Majesté" n'entend estre faicte ultérieure mention ou exhibition pour bonnes considérations concernans le service de Sadicte Majesté » (folio 492, verso) ; — 10,486 Uvres, 8 sols à Pedro Martinez de Paz, greffier de l'hôtel de Son\* Altesse, « pour de ce ayder à payer le défroy du roy de la Grande-Bretagne (220), tant durant son séjour en la court de BruxeUes que depuis en son passage vers la France » (folio 496, verso) ; — 150 Uvres k Jacques ' van Weerden, ingénieur au service de Sa Majesté, « pour semblable somme k luy accordée k bon compte des plans des sièges de quelques villes qu'U va dressant » (folio 498, verso) ; — 900 Uvres k Pierre Dan-delot, cordonnier, « k quoy montent les parties par luy Uvrées pour les casacques et habits de livrées faictz pour les archiers et halbardiers de Sa Majesté au mois d'apvrU 1647, si comme franges pourles baudriers de leurs carabines et espées, jartiers, chappeaux, listons, soye à coudre et picquer et autres choses y nécessaires» (folio 503, verso) ; — 1,000 livres au prévôt de la congrégation de l'oratoire de Notre-Dame k Montaigu, « pourles employer aux réparations nécessaires et inexcusables à faire à la dicte égUse de Notre-Dame à Montaigu » (folio 507, recto) ; — 1,800 livres à Gaspard Ruffyn, « pourpar luy estre employez en affaires secrets du service de Sa Majesté dont Sadicte Altèze n'entend qu'on prendra autre information ny cognois-sance » (folio 507, verso) ; — etc.

---

(220) Charles II, fils de Charles I<sup>er</sup> et de Henriette de France , était retiré à La Haye lorsque son père fut exécuté (9 février 1649) et passa par Bruxelles pour gagner la France.

B. 3082. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 17 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1649. — Mandements de : l'archiduc Léopold-Guillaume, gouverneur des Pays-Bas, pour la fourniture des bois nécessaires aux travaux de fortification de Cambrai ; — des gens de la Chambre des Comptes pour faire payer les sommes dues à la recette de Cassel et du bois de Nieppe ; — idem, prescrivant à Gilles Goethals, receveur de la vicomte de Gand, d'envoyer un état des recettes et dépenses de sa recette ; — idem, d'envoyer à Gand Aliard Muchery, Claude Trolin, François Herman et Adrien Dubois, sergents du bois de Nieppe, pour détailler les dégâts causés audit bois par Robert de Launoy et Pierre Walckenaere ; — idem, à Gilles Goethals, Guillaume Dubois, Nicolas Dujardin et Antoine de Baulx, de payer différentes sommes sur leurs recettes ; — idem, à Pierre Blommart, messenger de Lille à Bruxelles, de remettre au trésorier-général des finances le cahier de l'audition des comptes. — Ordonnance des échevins de Douai prescrivant à Amand Le Comte de payer à Jude Levailant la somme de 57 livres, 5 sols, déboursée pour les fortifications de Douai ; — idem, rendue sur la requête de Pierre Cazier, conseiller pensionnaire des Etats de Tournai et Tournésis en qualité de tuteur des enfants de Nicolas Cazier, seigneur de Camphin, à l'effet de leur faire payer une rente héritière de 100 florins par an. — Copie du traité par lequel le roi Philippe IV règle les conditions de la cession de la terre et baronnie de Zévenberghe faite par le duc d'Areberg et d'Arschot au profit de la duchesse d'Orange. — Constitutions de rentes sur les Etats de Cambrai.

B. 3083. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 22 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre \*1649. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi d'Espagne, Philippe rV : faisant remise de la somme de 240 florins, droit seigneurial dû par le comte de Mastaing, sur sa requête portant « qu'oultre la perte qu'il a fait de tout son bagage à la journée de Rouveroy, il a encore esté fait prisonnier de noz ennemis à certain convoy où il estoit commandé avecq sa compagnie de chevaux sur la chaussée de Menin, passez environ trois ans, auquel rencontre il a eu son cheval tué sous luy et deux des mains pris, en ayant esté pour plus de 200 pistoles, tant pour rançon que despens, de sorte que pour tout ce que dessus, il a esté obligé de vendre un fief de quatre

bonniers de terre, » etc. ; — accordant en aumône une somme de 3 palacons à Gilles Constantin de Bourgogne, « becquet de la Grande Bretagne, protecteur de la Foy, médiateur delà paix en conjonction à Munster », sur sa requête portant que « comme sa Grande Bretagne et maison de Bourgogne, fille de sang royal de France, sont dames anciennes souveraines de Tournay dans conjonction do Flandre, l'évesque dudict Tournay auroit accepté de le nourrir et entretenir suivant sa qualité et condition, joingnant qu'il est prestre du heu et pour autres raisons cognues en respect de considération ; mais il l'a mis chez son appariteur d'office diet cicanneur, comme en pension de table, quy ne tient pourtant table et n'a commodité propre à santé, environné de lieux des maladies et hors de civilité et luy saisit ses propres où il peut ; dont malade il n'a mesme peu avoir nouveaux habits et aliment requis sur ses argents quo ledit appariteur saisit pour le tenir en captivité, malade, sans aliment requis, ny habits ; pourquoy tel, malade, faulte de traitement il est venu en Bruxelles pour se remonstrer, ayant mesme en Bruxelles, à raison desdicts manquements, esté environ huit jours gisant malade à l'hos-pilal de St-Jean, d'où estant sorty peu consolidé de santé, sans habit, sans argent, en toute peine a recours vers la grâce de Dieu et bonté de vos Seigneuries, les suppliant estre servies faire considération de que dessus et que depuis ses voyages pour la paix en ladite Grande Bretagne, France, Savoye et Rome et retour en ces pays, persistant en fait de paix, il a servy ceste cour en toutes bonnes instructions et ad vis, dont s'en est ensuivy l'accord présent avec les Estatz de Hollande et Provinces-Unies, espérant conclusion heureuse avec la France ; et tout quoy attendant, par la grâce de Dieu, à la prospérité de Son Altesse Archiduc dans vos Seigneuries, les supplie d'humilité susdite luy faire présentement quelque recognoissance, ayde de coste qu'il plaira, en attendant qu'il plaira dans advis luy faire avoir plus assurez entretien et traitement convenable à santé et vie ; quoy faisant, il priera Dieu pour la prospérité et honneur de voz susdictes seigneuries, signant sous son petit scel de paix : Gilles Constantin de Bourgogne, becquet delà Grande Bre-taigne, protecteur de la foy, médiateur de la paix. » Quittance de 3 patagons, donnée au bas de ladite requête. — Requête de Claude Domet, de Lons-le-

Saunier en Franche-Comté, demandant l'autorisation de pouvoir acheter le domaine que le duc d'Orléans possède dans la châtellenie de Lille et qui est détenu en ce moment, par droit d'annotation, par les officiers du Roi, remontrant «très-humblement à Son Altesse qu'ayant l'honneur d'estre né légitime et naturel subject de Sa Majesté, il auroit toute sa vie, à l'imitation de ses prédécesseurs, recherché toutes sortes d'occasions pour donner des preuves de :\*a fidélité et des services ausquels sa naissance l'oblige, et s'estant rencontré dans Dôle pendant la rigueur du siège, il auroit paie de sa personne dont il en porte les marques, et lorsque ladite ville de Lyon-le-Saunier fust assiégée par le duc de Longueville, luy et ses autres compatriotes, après avoir fait tout ce que Sa Majesté eusse peu désirer d'eux et de leur générosité, ils furent contraints de céder non pas à la force, ny aux armes des ennemys, mais plus tost au malheur d'un incendie général survenu inopinément qui auroit réduit ladite ville en cendre où le suppliant a eu douze maisons bruslées avec une partie de ses biens meubles, dont le reste fust mis au pillage et en proye aux soldats ; et s'estant retiré dans la mesure d'un vieux chasteau où ils estoient investys delà guerre, peste et famine, nonobstant toutes ces incommodités, ils y arrestèrent une armée royale neuf jours entiers ; à la fin, luy et les autres habitans furent faits prisonniers à la prise dudit chasteau, estans tous dans le dessein de perdre plustôt la vie que de consentir à une capitulation qui peut porter tant soit peu de préjudice au service de Sa Majesté; de laquelle captivité pour s'en rédimer et des cruautés que l'on exerçoit en son endroit, il fit moyen par l'existence de ses parens de payer 1,500 frans de rançon, monnoye de France, laquelle somme, pour la mauvaise conjonction du temps et le rehaussement des espèces, luy revenoit à plus de 2,500 frans, sans les peines et tourment par luy soufferts au très-grand péril de sa vie, et comme non-seulement luy, mais encor toute leur famille a esté pitoiablement affligée ; sa mère, ayant esté faicte prisonnière, a payé six vingts pistoles de rançon, après avoir resenty dans son âge sexagénaire toutes les cruautés imaginables qui faisoient horreur à toute la province qui a sceu les mauvais traitemens qu'elle a receus, qui finalement luy ont causé la mort quelque temps après sa liberté ; de plus son frère aîné, lequel présentement a l'honneur d'estre un des officiers de Sa Majesté dans la ville de Dôle, a esté fait prisonnier par trois diverses

fois, chargé de plusieurs blessures qu'il a receues en de bonnes et périlleuses occasions, le tout à la ruine totale de leur maison ; bref toute leur famille et parenté qui est en très-grand nombre dans ledit pays, n'ont ceddé en fidélité à aucun de vos subjects, au contraire ils ont voulu servir d'exemple à la postérité; et comme le suppliant n'a point de plus forte passion que de vivre et mourir avec la qualité de très-humble, très-obéissant et très-fidel subject de Sa Majesté, et voyant qu'il estoit dans l'impuissance d'effectuer ses bonnes et louables intentions pendant quatre ou cinq ans, il auroit tenté inutilement tous les moyens possibles pour se mettre en estât de ce faire, il a tousjours espéré de vaincre le malheur, que son infortune trou-veroit quelques jours des bornes et que, par conséquent, il y auroit du changement dans sa fortune, se confiant tellement à la recongnissance de Sa Majesté et aux justes récompenses qui luy sont si ordinaires, il a osé se promettre que s'il faisoit naistre les occasions de réparer les pertes qu'il a faittes pour se conserver inviolablement son véritable et très-affectionné subject, qu'indubitablement Sa Majesté, considérant ce que dessus, contribueroit à l'avancement du suppliant qui ne souhaite pas de bien et qui n'a aucune ambition si ce n'est pour faire cognoistreà Sa Majesté le zèle qu'il a pour son service et pour continuer ce qu'il a si glorieusement commencé ; à ces causes, il supplie très-humblement Vostre Altesse de luy permettre d'acquérir du seigneur duc d'Orléans, oncle du roy de France, le domaine qu'il a dans l'étendue de la chas-tellenie de Lisle-lez-Flandre, que ledit seigneur Duc a achepté dudit seigneur roy son nepveu, lequel domaine estant dans l'enceinte des Estats de Sa Majesté, elle en a jouy par annotation depuis la déclaration de la guerre sans en tirer aucun esmolument, ni prof-fict, le revenu qu'il rapporte n'estant pas suffisant en temps de guerre pour en acquitter les charges et les rentes qui sont deues par ledit domaine à divers particuliers tous subjects de Sa Majesté, » etc. A cette requête est jointe « la déclaration des debvoirs faicts par le sieur viscomte du Breucq, Grand Bailly, les sieurs conseillers fiscaux de la Gouvernance de Lille, le recepveur Rozendael, le conseiller Lippens, Jehan Cuvillon, cōtrollleur, Simon Strupart, procureur et Luc Moucque, greffier de la court et halle de Phalempin, sur ladite requeste, laquelle s'exhibe à messire Jacques d'Ennelières, chevalier, seigneur d'Harlebois, etc., président de la Chambre des Comptes du Roy

à Lille et Monsieur le premier conseiller de la gouvernance de Lille, déléguez pour taxer lesdicts debvoirs, » etc.

B. 3084. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 1 cahier in-8°, 26 feuillets, 58 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1649**. — Vingt-troisième compte de Louis Baulde, receveur des biens confisqués sur les Français au quartier du Quesnoy. — Déclaration des bois abattus dans la forêt de Nieppe pour le chauffage de la garnison de la ville d'Aire. — États des paiements laits aux compagnies d'infanterie wallonnes logées à Cambrai ; — idem, pour les bois pris dans la forêt de "Walaincourt, destinés aux fortifications de Cambrai et consistant en 60,000 fascines. — « Minutes des mémoires touchant les privilèges pour le renouvellement de la loi de Lille ». — Baux des dîmes appartenant à l'abbaye de St-Nicolas au bois, en France, sises à Tenremonde et Alost. — État des réparations faites aux moulins de Gournay à Aire. — Attestations : du reliquat dû à messire Jacques du Faing par la clôture de son compte ; — idem, à Guillaume Lefebvre. — Requête du sieur de Laverne, gouverneur de St-Venant, demandant un certain nombre de palissades pour les fortifications de ladite ville, et de bois de chauffage pour les corps de garde. — État des marchandises et denrées sorties ou passées par Douai, exportées ou importées de France, en vertu de passeports. — Attestation du receveur du domaine de Lille au sujet des ouvrages faits par Jacques Du Breucq, coLivreur ; — idem, par Berwart au sujet des *mandelottes* livrées par Hubert May lors du siège d'Aire par les Français. — État des rations fournies aux chevaux de la compagnie du capitaine Zuniga. — Baux des moulins de Verlinghien et de Boignée ; — idem, de ce qui est dû à Pierre Dandu pour la criée de la vente des *bourettes* des bois d'Epinoy ; — idem, des dépenses faites pour la garde de quatre navires saisis au rivage à Lille chargés de *bourettes* amenées des bois d'Epinoy. — Mémoire concernant le paiement des rentes de 7,500 florins. — État des salaires dus par la Chambre des Comptes de Lille. — Attestation de Nicolas de France, huissier des Privé et Grand Conseils à Lille, qu'il a annoncé au devant des églises de La Madeleine, Fives, St-Sauveur que tous ceux qui possèdent des biens tenus du seigneur du Plouich aient à en déclarer la contenance. — Requête pour le paiement des dépenses des fortifications du Câtelet.

tournois

— Attestation des bailli et receveur de Walaincourt au sujet de la fourniture de 60,000 fascines. — Adjudication du moulin de Wyers. — État des pièces de vin entrées à Valenciennes. — Déclaration des journées employées par G. Du Bois à l'audition du compte de l'entrée des vins à Cambrai. — Attestation des officiers du bois de Nieppe au sujet de divers bateaux descendus par la rivière de Bourre. — Rôles des exploits du grand bailliage de Hainaut.

B.3085. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1649**. — Lettres de commission octroyées par le roi d'Espagne Philippe IV, instituant : le comte de Watton, grand bailli de Cassel ; — Ignace Servelais, receveur des menus cens de Cassel et du bois de Nieppe. — Désignation d'huissiers par la Chambre des Comptes ou le Conseil de Flandre.

B. 3086. (Portefeuille.) — 26 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1649**. — Quittances délivrées par Ambroise van Oncle, receveur général des finances, aux receveurs particuliers des sommes versées sur leurs recettes ; — Antoine de Douay, écuyer, conseiller au Conseil d'Artois ; — Pedro de Leerruz et autres pour paiements de troupos logées à Cambrai ; — Jacques Le Roy, seigneur d'Eleghem, greffier des domaines et finances du Roy ; — le prieur des Guillemins de Walaincourt. — Acquits de comptes.

B. 3087. (Registre.) — In-folio, 454 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 11 septembre **1650**. — « Compte cinquième et dernier de feu messire Ambroise van Oncle, en son vivant chevalier, conseiller et receveur général des domaines et finances du Roy, de la recette et des-pence par luy faicte, à cause de son estât et office, » etc. Les recettes s'élèvent à la somme de : 1,840,020 livres, 9 sols, 5 deniers tournois ; — les dépenses à celle de : 1,853,002 livres, 11 sols, 4 deniers, même monnaie. — Les principaux articles sont les suivants : 4,830 livres, 11 sols, 2 deniers tournois à Jean van der Loo, conseiller et receveur général de l'artillerie (folio 196, verso) ; — 24,000 livres



à Julian de Clano Velasco, maître de la Chambre et trésorier de l'hôtel de Son Altesse ; (folio 199, recto) ; — 744,200 livres à messire Thomas Lopez de Ulloa, baron de Limale, etc., pagador général de l'exercito de Sa Majesté, « pour icelle somme employer ou faict et conduite de son office, mesmes au payement des gens de guerre de Sadicte Majesté, nécessitez de la campagne et autrement selon que par Son Altèze luy avoit esté ordonné » (folio 203, recto) ; — 10,877 livres à messire Pierre Roose, chevalier, seigneur de Froimont, *haut voué* de Gemeppe, conseiller d'Etat et chef-président du Conseil Privé, pour une année de la continuation de ses gages, etc. (folio 215, verso) ; — 9,000 livres à messire Antoine Brun, chevalier, conseiller d'Etat, pour une année de ses gages (folio 217, verso) ; — 54 Livres, 12 sols à sire Michel de Muldere, prêtre, chapelain du Conseil privé, pour une demi-année de ses gages (folio 239, verso) ; — 27,647 livres, 12 sols au comte d'Issembourg, chevalier de la Toison-d'Or, premier chef des domaines et finances de Sa Majesté, « à quoy montent les arriéraiges de ses gaiges de maistre de camp général, à raison de 500 escus par mois que Sa Majesté luy at accordés au lieu de ceux de premier chef desdits finances depuis le cinquiesme de juillet 1646 jusques et y compris le 4<sup>e</sup> de janvier ensuivant 1649 » (folio 240, verso) ; — 170 livres à Jean Bolengier, ingénieur au service de Sa Majesté (folio 277, verso) ; — 2,658 livres, 14 sols, 6 deniers à sire Charles Caulier, maître de la chapelle royale (folio 296, verso) ; — 414 livres à Pierre Mercx, ingénieur et architecte au service de Sa Majesté, « pour les debvoirs et vacations par luy faicts pour le service de Sa Majesté en la ville de Gand » (folio 325, verso) ; — 1,048 Livres, 15 sols à Cornille Verboon, ingénieur au service de SaMajesté, « pour 255jours de vacations par luy faicts pour le service de Sa Majesté aux ouvraiges et fortifications de la ville de Saint-Omer et autres aux environs » (folio 327, verso) ; — 400 Livres à don Philippe de Carpentier, seigneur de Féricourt, en don et adjuda de costa (folio 334, verso) ; — 1,800 Livres à Jean van Suerdonck, « pour le Livrement de la cire par luy fait pour le service de la chapelle royale de la Court\* (folio 372, recto) ; — 44 livres, 12 sols à Denis Janot, « pour un voyaige par lui fait pour le service de Sa Majesté vers la Bourgoigne > (folio 373, recto) ; — 108 livres, 14 sols à Albert Knopff, tapissier major de Son Altèze, « à quoy montent les fraiz et desbours par luy exposez à faire tendre et détendre la chapelle

royale de la Court durant les années 1647 et 1648 » (folio 380, recto) ; — 150 Livres au même « qui luy sont accordées par an à tenir réservés les velours et bayettes ayans esté achaptés pour la déposition du corps de feu Son Altèze, ensemble les tapisseries de soye et laine, toUles d'or broddez, Ucts de champs et autres différens meubles de Sa Majesté pour servir aux occasions qui se présenteront » (folio 383, recto) ; — 399 Livres, 10 sols à François et Jacques Buelens, livreurs de poisson de Son Altesse, « pour semblable somme qu'ilz ont payée pour droict des Ucentes des poissons de mer, sel et fromaiges qu'ils ont livrés en l'hostel de Saditte Altèze » (folio 394, verso) ; — 626 livres, 2 sols à la veuve de feu Nicolas Corluy, boucher à Bruxelles. « à quoy montent 4,174 Livres de chair de bœut à 3 sols la Livre, livrées pour les vacations journalières des hallebardiers faisans garde à la court » (folio 399, recto) ; — 80,000 Livres au duc de -Lorraine et de Bar, « sur et à bon compte de ce qui luy est deu à cause de cinq mille hommes de ses troupes qu'il at livrés et faict sei vira Sa Majesté en la campagne de la présente année » (folio 403, recto) ; — 1,210 livres, 4 sols à Pedro Martinez de Paz, greffier de l'hôtel de Son Altesse, « à quoy monte le défroyement du roy de la Grande Bretagne tant durant son séjour on ceste court que depuis en son passaige vers la France » (folio 403, verso) ; — 635 livres à Pierre WiUems, fauconnier de Sa Majesté, « à quoy montent 132 jours par lui vacquez en la ville de Madrid oùilest arrivé avecq 21 oyseaulx que son Altèze at envoyés pour la fauconnerie de Sa Majesté en Espagne jusques y compris le 27 de May 1649 qu'il est retourné à Bruxelles » (folio 411, verso) ; — etc.

B. 3088. (Portefeuille.) — 22 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 11 septembre 1650. — Mandements des gens des Finances et de la Chambre des Comptes au sujet des recettes des tonlieux de Flandre. — Ordonnances des échevins de Douai prescrivant à Armand Le Conte, receveur des deniers destinés aux fortifications de payer diverses sommes pour les travaux de fortifications de ladite ville.

B. 3089. (Portefeuille.) — 10 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 11 septembre 1650. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi d'Espagne

Philippe IV, l'archiduc Léopold-Guillaume, les gens des comptes ou des finances : accordant à divers habitants d'Etichove remise du tiers du rendage des fermes qu'ils tiennent de Sa Majesté pendant les années 1645 à 1650, en considération deslogements des gens de guerre qu'ils ont supportés, à charge de payer immédiatement ce qu'ils doivent encore sur lesdits rendages (pièce flamande), — idem « à Vincent Le Cocq, Gaspard Crespel, Antoine Turbier, Guillaume de le Haye et « aultres manans et habitans de Sainghin-en-Weppes, devans rentes seigneurialles à Sa Majesté audict villaige, confisqué jadis sur le prince d'Espinoy », de leurs redevances pour 1648 et de la moitié de celles de 1649, sur leur requête portant « qu'es années 1648 et 1649, ils ont supporté grandes ruynes et dégatz à raison des présentes guerres entre les deux couronnes d'Espagne et de France, sy comme audict an 48 pour avoir toute l'armée d'icelle Sa Majesté, au my-aoust dudict an, venu loger audict Sainghin par quelques jours... quy auroit ravy et emporté tout ce qu'ils avoient, et audict an, 49 à cause qu'ils n'avoient peu assaisonner leurs terres par la rigueur de ladicte guerre en saison, la despouille auroit été sy maigre et de peu de rapport qu'ils n'ont récupéré leurs labeurs ny semences ..,estans mesmes les remonstrans réduits à manger du pain d'orge, febves et pois, » etc. ;—idem, à Pieter de Unyst, de Givotenberghe en la terre de Sotteghem, d'une année do rendage de sa ferme montant à 40 livres (pièce flamande). — Lettres de confirmation et de réhabilitation de noblesse pour Marguerite Le Clercq, dite d'Olmen, fille de feu Charles, en son vivant, seigneur de la Cour au Bois, et de damoiselle Isabelle Boots, dame de Chaufontaine, sur sa requête contenant « qu'elle seroit notoirement issue d'ancienne noblesse militaire et de sang ainsy qu'il nous en seroit plainement apparu lorsqu'il nous auroit pieu faire despescher les lettres patentes de confirmation et relief de noblesse en date du 11 avril 1648 à la requeste de Philippe-Charles Leclercq, dit d'Olmen, écuyer, sieur de la Cour au Bois et de Chaufontaine, trésorier des Chartres de nostre pays et comté d'Haynau, frère de la remonstrante. laquelle n'estant pas nommée expressément dans lesdictes lettres, apprébenderoit qu'on ne luy fit quelque difficulté en la joyssance des droictz et privilèges de noblesse quoy qu'elle seroit de la mesme condition que son diet père, sans y avoir dérogué, et pour y obvier, elle nous a très humblement supplié de faire tendre à la personne de la suppliante le dispositif desdictes lettres par autant que besoing soit, luy en faisant despescher des semblables, prenant favorable esgard à son sexe qui ne peut former aucune nouvelle branche, » etc.

B. 3090. (Portefeuille. ) — 7 pièces, parchemin, 22 pièces, papier.

r<sup>e</sup> janvier — 11 septembre 1650. — Attestation faite devant les échevins de Lille par Antoine Leclercq et Jean Stappart qu'ils ont connu Jean Du Forest, écuyer, seigneur de laFermerie, grand bailli de la ville de Menin, sergent-major et capitaine d'une compagnie libre au service de Sa Majesté : — idem, par Rohart que Nicolas Dujardin, receveur de la principauté d'Epinoy, l'a laissé profiter des trois quarts des redevances dont il avait obtenu remise; — idem, Martin Bruneau, d'avoir pris en location la prison de la prévôté de Douai. — Etat des sommes reçues par Jean Barre, receveur des licences au quartier de Lille, sur les marchandises entrées ou sorties de cette ville pour aller en France depuis le 8 octobre 1648 jusqu'au 30 avril 1650, avec les mises et dépenses faites sur ladite recette, entre autres « aux ingénieurs Benjamin Desfossez et Duponcel la somme de 150 florins pour se rendre incontinent au camp devant Ypre pour y assister au siège de ladite place » (221). — Attestation par Guillaume Dubois, receveur de Sainghin-en-Weppes, de la vente de quatre portions de prés. — Difficultés sur les comptes des biens confisqués sur les Français au quartier d'Ath. — Mémoire touchant l'entrée et sortie des vins en la ville de Cambrai. — Requête au sujet des biens et revenus de la terre de Phalempin. — Lettre des gens de la Chambre des Comptes relativement à la vente des bois de la forêt de Nieppe. — Attestation par Jean van Eyck que sur le compte de feu Guillaume Permants, receveur du domaine de Mariembourg en 1616, il est dû 630 florins, 7 sols, 11 deniers ; (à cette attestation est jointe une copie des lettres des archiducs Albert et Isabelle, en date du 28 avril 1618, faisant remise de ce reliquat à Marie de Asseliers, veuve dudit Guillaume de Permant sur sa requête contenant « que le père de son dit feu

---

(221)Ypres, dont les Français, sous le commandement du prince de Condé, s'étaient emparés le 20 juillet 1648, fut assiégée et reprise par l'archiduc Léopold-Guillaume, le 8 mai 1649.

mari a fait grand service à feu de très-haulte mémoire le Roy Philippe deuxiesme de ce nom, nostre très-honoré seigneur et père que Dieu absolve, et tant en l'office de maistre des Comptes en Brabant en l'an 1566, et que son mari, doiz sa jeunesse, a toujours suivy la court de nos pays de pardeçà, s'estant mis en service des plus grands ministres d'icelle, nommément du président Richardot, ayant fait divers voyages avecq luy en ambassades comme en France, Provinces-Unies et autres et depuis servy longtemps de receveur et munitionnaire de nostre ville de Mariembourg jusques au trespas de Paul d'Asseliers, soubz-escoutette de nostre ville d'Anvers, son beau-père à qui il succéda », etc.); — par le greffier de Namur certifiant qu'il a reçu 60 patagons pour en assister Adam Ixester, hollandais, capitaine des ponts artificiels. — Requête relative à une rente due par le comte d'Egmont aux habitants d'Erquinghem-sur-la-Lys. — Fragment d'un compte de Frédéric van Nieuwenhuise, receveur des confiscations au quartier de Bailleul. — Fragment d'un compte de la Recette générale des Finances. — Extrait du registre aux plaids de Sainghin-en-Weppes constatant la prisée des blés faite par les échevins. — Déclaration des gages dus à messire Philippe de Croy, comme gouverneur, capitaine et bailli de Tournehem.

— État de la Recette générale du Hainaut. — Fragment de mémoire touchant les comptes d'un receveur.

— Rôles des exploits du grand bailliage du Hainaut.

— Adjudication du moulin à vent de la paroisse de Sainte-Marie d'Audenhove, appartenant à Sa Majesté, pour la somme de 456 livres (pièce flamande).

B. 3091. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 11 septembre 1650. — Lettres de commission de sergent de la forêt de Nieppe pour Jacques Vasseur; — idem, pour des huissiers et sergents du Grand Conseil et du Conseil d'Artois; — idem, pour Jean de Leure, sergent à cheval de la gouvernance d'Aire.

B. 3092. (Portefeuille.) — 25 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 11 septembre 1650. — Quittances délivrées par : Ambroise van Oncle, receveur général des finances, aux receveurs particuliers des sommes versées sur leurs recettes; — Jean van Elshout,

conseiller et receveur général de Zélande; — E. Despret, receveur des domaines de Sa Majesté; — Guillaume Delannoy, prêtre, chapelain de la chapelle Notre-Dame de la Treille; — A. Walrave, chanoine, receveur des grands obits de l'église St-Pierre de Lille;

— Anne Lyengniel, veuve de Daniel Capon; — Guillaume van Cooule. — Acquits de comptes.

B. 3093. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, parchemin.

12 septembre — 31 décembre 1650. — « Compte premier de messire Henry de Croonendael, chevalier, conseiller et receveur général des domaines et finances du Roy, des deniers par luy receuz et payez pour le fait de ladicte recette, » etc. En tête du registre sont transcrites les lettres patentes du roi Philippe IV, en date du 30 juillet 1650, qui, « considérant l'indisposition continuelle de nostre chier et féal messire Ambroise van Oncle, chevalier, conseiller et Recepveur général de nos domaines et finances, l'empescherait de pouvoir exercer son office, que la fonction d'icelluy n'admect aucune interruption et que partant il y faut pourveoir, sçavoir faisons que pour le bon rapport que fait nous a esté de nostre chier et féal, messire Henry de Croonendael, chevalier et greffier de noz finances, et de ses sens, idoineté et expérience, nous confians à plain de ses léauté, discrétion et bonne diligence, etc. avons commis, retenu et estably, commettons, retenons et établissons par ces présentes ledict messire Henry de Croonendael pour l'exercice dudict estât durant la maladie et indisposition dudict messire Ambroise van Oncle, pendant laquelle ledict de Croonendael retiendra celluy de greffier, sans néantmoins le pouvoir exercer conjointement pour succéder audict office de conseiller et receveur général de tous noz domaines et finances de pardeçà à la vacance d'icelluy, sans avoir besoin pour ce de lever de nous autres lettres patentes que ces dictes présentes », etc. — Les recettes s'élèvent à la somme de 589,775 livres, 17 sols, 9 deniers; les dépenses à celle de 510,694 livres, 10 sols, 9 deniers.' Les principaux articles sont les suivants : 1,303 livres, 12 sols à Jean van der Loo, conseiller et receveur général de l'artillerie (folio 134, recto); — 325 livres à Simon Damery, ingénieur et maître des grottes do la Cour, pour une année de ses gages (folio 175, verso); — 600 livres à Adam Tuster, capitaine et maître

*artificiel* des pontons, pour la première- demi-année de ses gages (folio 176, verso) ; — 250 livres à Jean Stampion, ingénieur au service du Roi (folio 177, recto) ; — 275 livres à Jacques van Weerdin, ingénieur au service de Sa Majesté (folio 177, verso) ; — 200 livres à Salomon van Es, idem (idem) ; — 170 livres à Jean Boulanger, idem (folio 178, recto) ; — 200 livres à Melchior Spirincx, idem (folio 178, verso) ; — 400-livres à Albert Boulon, ingénieur (folio 179, recto) ; — 200 livres à Cornille Verboom, idem (folio 179, verso) ; — 250 livres à Jacob Block, idem (folio 180) ; — 800 livres à Évert de Jodé, ingénieur idem) ; — 1,500 livres à Guillaume de Promrée, seigneur de Fraipont, lieutenant de la compagnie allemande des halberdiers de la garde du Roi (folio 185, recto) ; — 1,080 livres à Jean de Arazola Onate, serviteur domestique de feu Leurs Altesses Sérénissimes les Archiducs, « à quoy monte une année de ses gages et ration en qualité de secrétaire de feu Madame la Sérénissime Infante » (folio 186, recto) ; — 230 livres à Jacques de St-Luth, joueur de Juth de la chapelle royale, pour une demi-année de ses gages (folio 186, verso) ; — 2,500 Livres à messire Jean T'Serclaes, comte de Tully, pour une année de sa pension (folio 189, verso) ; — 30 Livres à Fierre Sanctorum, « en don, de grâce spéciale, une fois \* (folio 214, recto) ; — 1,200 Livres à messire Antoine de Bétancour, seigneur de Carency, grand bailli de la ville et châtellenie de Courtrai (folio 217, recto) ; — 100 Livres à frère Hubertus Permans, procureur du collège de St-Augustin à Bruxelles (folio 219, verso) ; — 96 livres à Jenne Cersanders, mère abbesse des paillards Clarisses de Bruxelles (folio 223, verso) ; — 300 Livres à sire Charles Cauwer, prêtre, maître de la chapelle royale de la Cour, « pour semblable somme que Son Altèze at accordée aux chapelains d'autel et musiciens de ladite chapelle pour avoir assisté aux offices durant l'octave du St-Sacrement de Miracle pendant les années 1648, 1649 et 1650 » (folio 224, recto) ; — 60 Livres à Engelbert Flaccio, roi et héraut d'armes de la province de Luxembourg, « pour semblable somme que Son Altèze luy at accordée pour en acheter un esmaut pour servir à l'exercice de son diet office » (folio 232, verso) ; — 357 Livres à Hubert-Antoine Velpius, imprimeur de la Cour, « pour semblable somme à luy due à cause de divers placards, edicts, statuts et autres pièces par luy imprimez pour le service de Sa Majesté » (folio 233, verso) ; — 555 Livres, 3 sols à Claude-Robert Pottel, « pour semblable somme que Son Altèze luy at accordée pour toutes prétensions des divers escripts par luy faits pour le service de Sa Majesté » (folio 234, verso) ; — 114 livres, 3 sols, 9 deniers à Pontian van der Barm, « brodeur de Son Altèze, pour semblable somme à quoy montent les ouvrages de broderie qu'il a faits pour le service de Sa Majesté » (folio 235, verso) ; —

6,000 livres au receveur général des finances, « pour semblable somme à quoy monte une lettre de discharge, datée du dernier de juing 1649, levée sur Frédéricq Beyens, receveur des licentes à Navaigne, et faisant mention en deniers furniz a Son Altèze de Lorraine et de Bar, pour semblable somme à luy due en vertu d'un acte secret en despesché soubz la signature, l'unziesme dudict mois de juing et dont Son Altèze n'entend estre faite ultérieure mention ou exhibition pour bonnes considérations concernant le service de Sa Majesté (222) » (folio 244, verso) ; — etc.

B. 3094, (Portefeuille.) — 3 pièces, papier.

12 septembre—31 décembre 1650.— Mandements : des gens des Finances prescrivant à ceux de la Chambre des Comptes de faire rendre leurs comptes aux fermiers des droits de sortie du sel ; — des gens de la Chambre des Comptes prescrivant à Gilles Goethals, receveur de la vicomte de Gand, de payer la somme de 80 florins à Jean de Smet ; — idem, à Nicolas Dujardin, receveur de la principauté d'Épinoy, de payer 100 florins à Simon de Rosendael, receveur des domaines du Roi.

B. 3095. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

12 septembre — 31 décembre 1650. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Phi-

---

(222)Le duc de Lorraine Charles IV ayant vu ses ministres exclus du congrès de Munster, chercha alors à se faire élire roi des Romains, puis à délivrer le roi d'Angleterre Charles I<sup>er</sup> ; il ne réussit dans aucune de ces aventures. Comme la guerre continuait entre la France et l'Espagne, il se loua avec son armée à celle-ci et fit, au mois de juin 1649, lever le siège de Cambrai commencé par le comte d'Harcourt à la tête d'une armée de 25,000 français. Le traité secret dont il est question ici, se rapporte à la solde de l'armée lorraine mise au service de l'Espagne.

lippe IV : faisant remise des trois quarts du rendage qu'il doit à Jean de Suttère, fermier du moulin à vent situé dans la paroisse de Gavre, sur sa requête contenant « qu'à cause des invasions.....,..... et adhérens faictes en ce mesme quartier au mois d'octobre l'an 1645 que des logemens des Lorrains et des gens de la charge du baron de Lamboy et..... des Espagnols, Wallons et aultres, aussy des excessives garnisons et continuels convoys de pied et de chevaux par le hault et le bas de la rivière de la Lys, avecq

des baroques—..... le rendez-vous fust audes-soubz du chasteau en ladite paroisse de Gavre, tant, en allant qu'en retournant à Audenarde et ailleurs, le temps que la ville de Courtray estoit occupée ..... il est demeuré arriéré et redevable à noz recepveurs de Gavre, c'est pourquoy il s'est trouvé menascé au regard de la ferme de son diet moulin à payer les rendages des années..... et quarante-sept, montant à 58 livres de gros par an, et comme pleige de son frère Jacques de Suttère, en son vivant nostre mosnier en la paroisse de....., estant mort insolvent, de sorte que si l'on le veult contraindre audict payement, il en demeurera entièrement ruiné avecq sa femme et enfans, veu qu'il a tout employé ..... le grand malheur qui lui est arrivé par le feu du susdit chasteau qui a pris à sa maison, laquelle en a esté entièrement bruslée, estant icelle estimée à la valeur de..... qui y ont estez perdez et bruslez, ce qui est assez notoire aux recepveurs et à tout le monde, » etc. ; — idem, de la seconde moitié du rendage d'une maison à la dame de Sevry, veuve de messire Nicolas Maes, chevalier, seigneur n'Ophem, sur sa requête contenant « qu'il nous auroit pieu luy quieter et remettre la moitié du rendage de la maison qu'elle at occupée audict Lille, confisquée en partie à nostre prouffit, mais comme elle se trouve inquiétée au payement de l'aultre moitié restante par nostre recepveur au quartier dudict Lille, à quoy elle ne peult bonnement satisfaire pour estre demeurée vefve en ce temps calamiteux dans lequel partie de ses biens sont en friche, et chargée de plusieurs enfans qu'elle tasche à son possible d'eslever et rendre capables de suivre les traces et vestiges de leurs ancestres qui ont consommé leurs jours et leurs vies à nostre service, à l'imitation desquelz elle auroit perdu son filz aîné au siège de Dunckercke, qui servoit en qualité de capitaine et esté blessé d'une grenade à la deffence d'icelle ville dont il mourut

quelques jours après, luy ayant cousté bonne somme tant pour son équipage que durant sa blessure, sans avoir receu aultre récompense que la mort, ayant encores un aultre filz servant d'alfère coronnel au régiment de Pottelberge pour l'entretien duquel convient à la suppliante frayer bonne somme pour en recepvoir peu ou point de solde, » etc.

B. 3096. (Portefeuille.) — 6 pièces, papier.

12 septembre — 31 décembre 1650 — Adjudications de l'impôt sur la bière en la ville de Douai et du moulin et maison de la prairie de St-Albin en ladite ville. — Pièces concernant le logement des troupes de la garnison de Landrecies. — Extrait du compte du sieur Verdière, receveur du droit de 42 patars à la rondelle de bière, perçu dans la ville de Lille ; — idem, du registre aux offices de la ville de Lille au sujet de la recette de 2 patars par rasière de grains.— « Instruction pour Pierre de Mondiaux, conseiller et maistre en la Chambre des Comptes du Roy à Lille, suivant laquelle il aura à se régler au fait de la commission qui lui a esté baillée ce jourd'huy pour pour-veoir aux chauffaiges des corps de garde des villes d'Armentières, Ayre, St-Venant, et chasteau de la Motte au bois de Nieppe. » — Estimation des rerites seigneuriales perçues par François Cromphant, receveur de la franchise de Sotteghem, appartenant au Roi (pièce flamande).

B. 3097. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

12 septembre — 31 décembre 1650. — Lettres de commission octroyées parle roi Philippe IV et les gens des Finances, instituant Jean Florent, bailli de Mer-ville ; — idem, Vincent de Surhon, seigneur de Ber-mingen, bailli des bois de Nieppe et des Cinq Tenan-ces. — Constitution de procureur pour Bernard Le Simon, premier greffier de la Chambre des Comptes. — Désignation d'huissiers du Conseil d'Artois pour faire des exploits.

B. 3098. (Portefeuille.) — 7pièces, parchemin. 12

septembre — 31 décembre 1650. — Quittances

délivrées par Henri de Croonendael, receveur général des finances, aux receveurs particuliers des sommes versées sur leurs recettes.

B. 3099. (Registre.) — In-folio, 579 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier—31 décembre 1651.—€ Compte deuxième de messire Henry de Croonendael, chevalier, conseiller et Receveur général des domaines et finances du Roy, de la recette et despence par luy faite à cause de son estât et office de receveur général » etc. — Les recettes s'élèvent à la somme de 1,711,446 livres, 13sols, 11 deniers tournois; les dépenses à celle de 1,685,860 livres, 19 sols, 5 deniers, même monnaie. — Les principaux articles sont les suivants : 149 livres, 16 sols à Jean van der Loo, conseiller et receveur général de l'artillerie, « pour icelle somme employer au fait et conduytte de son office, mesme en faire payement à Jean Cauthals, fondeur d'artillerie à Malines, pour et a quoy monte ce que luy est deu à cause de la fonte d'un mortier à tirer grenades, diverses molles ou formes pour fondre pièces d'artillerie et pour ses vacations faites à la visite de ladite artillerie » (folio 320, verso); — 13,489 livres, 16 sols, 6 deniers au même (folio 328, recto); — 468 livres, 9 sols, 3 deniers à Jacques Vits, conseiller et receveur général des domaines de Brabant au quartier de Bruxelles et des ouvrages de la Cour, « pour icelle somme employer au fait et conduytte de son office, mesme au payement de la nouvelle muraille et chemin fait par ordre exprès de Son Altèze au jardin de la conchiergerie de ladite court » (folio 330, recto); — 2,012 livres, 11 sols, 5 deniers au même, pour en faire payement à Thomas Bernaerts, maître charpentier de la Cour, « à quoy montent les nouveaux ouvrages par luy faits en la feuillie du parq » (folio 331, recto); — 266 livres, 9 sols, 1 denier au même, « pour icelle somme employer au fait et conduytte de son office, mesme en faire payement aux marchands ayans livré tonneaux, bois, arbres et cloux nécessaires pour les feux de joye dernièrement faits » (folio 331, verso); — 200 livres au même, pour en faire paiement à la veuve de feu Jean van den Venne (223), vivant peintre de ladite Cour, pour et en tant moins de 702 Livres à luy deues pour reste de 1,450 semblables Livres» (folio 332, recto); — 144 Livres au même, pour semblable somme accordée à Josse de Vadder pour les tonneaux et bois par luy Livrez pour le feu de joye qui s'est fait à cause du mariaige de SaMajesté (224)» (folio 333, recto); — 123 Livres à Jean van Elshout, « pour en faire payement aux paLivres des églizes de St-

Rombaut et de Notre Dame audit Malines à quoy montent les arriéraiges de trois distinctes rentes qu'ilz lèvent sur ladite recepte» (folio 343, verso); — 10,000 Livres à Ferdinand de Riaviile, «pour icelle somme employer au fait et conduytte de son office, mesme au payement des ouvraiges et réparations les plus pressantes et inexcusables à la ville dudit Luxembourg » (folio 353, recto); — 690livres à Henry Lhot, « pour en faire payement au capitaine Léonard Gossart pour la paye du mois de juUlet 1651, tant de luy que des officiers et maronniers servans effectivement sur le navire de guerre nommé St-Phi- Uppe faisant la garde sur la rivière dudit Anvers » (folio 360, verso); — 536 Livres à Jules Chifflet, conseiller et chancelier de l'ordre de la Toison d'Or, pour les deux premières années de ses gages ordinaires et extraordinaires (folio 385, recto); — 1,860 livres à Joseph-Antoine Hervart, premier héraut d'armes du Roi (folio 388, recto); — 1,250 livres à Jean Stampioen, mathématicien et ingénieur au service du Roi (folio 423, recto); — 400 Livres à Georges de Couleurs, ingénieur au service du Roi (folio 426, verso); — 400 Livres à messu'e Jean-Jacques Chilflet, chevalier, conseiller et premier médecin de la Chambre du Roi, pour une année de sa pension (folio 446, verso); — 200 Livres à Salomon Noveliers, peintre de la Cour, pour ses gages annuels comme chargé de l'entretien des peintures de la Cour et de la Vuere (folio 461, verso); — 400 Livres à François Cornut, organiste de la chapelle de la Cour (folio 469, recto); — 627 Livres, 6 sols à Henry Creton, musicien de ladite chapelle (folio 469, verso); — 350 livres à Jean van den Houts, idem (idem); — 300 livres à Romulo Tondi, idem (folio 470, recto); — 300Livres à Albert Battelier, idem (folio 470, verso); — 273 livres à Jean François van der Linden, instrumentiste de ladite chapelle (folio 471, recto); — 300 Livres

(223)Jean van de Venne, peintre paysagiste habitant Bruxelles • dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Pierre Bout a peint quelquefois les figures de ses paysages.

(224)Le second mariage du roi Philippe IV avec Marie-Anne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand III, contracté le 8 novembre 1649.

à Maximilien Stéphane-, musicien de ladite chapelle (folio 471, verso); — 547 livres à Paul-François Bridges, idem (folio 472, recto); — 225 livres à Jacques Le Cocq, *violin* de ladite chapelle (folio 473, recto); — 300 livres à Jean Barbier, instrumentiste de ladite chapelle (folio 473, verso); — 144 livres à Pierre Baubon, idem (folio 476, verso); — 100 livres à André van Zande, pasteur de l'église de Notre-Dame dite Finistère en la ville de Bruxelles et à Lancelot van der Kelem, directeur de ladite église, « pour ayder à subvenir aux fraiz de ladicte église » (folio 516, verso); — 1,041 livres, 12 sols à Philippe Robrechts, fauconnier du Roi, « à quoy monte l'achapt de 6 gerfaux sors de Norwège et 6 gerfaux hagards d'Islande envoyés à Sa Majesté en Espagne » (folio 528, verso); — 201 livres à Guillaume Hacquebout, libraire à Bruxelles, « à quoy montent les gazettes par luy livrées pendant l'année 1650 » (folio 532, recto); — 1,000 Livres à Jacques de Caverson, conseiller et maître général ordinaire des monnaies du Roi dans les pays de par de ça, « pour semblable somme qu'en vertu des placards de Sa Majesté luy compete comme exploicteur de l'arrest de deux filles hoUandoises puis naguères exécutées pour crime de fausse monnoye » (folio 532, verso); — 400 livres à Jean Merlin, barbier de feu le Sérénissime Archiduc Albert de glorieuse mémoire (folio 534, verso); — 480 livres au receveur général des finances, « payés et furnys pour certain affaire secret du service de Sa Majesté dont n'est besoing faire plus ample déclaration » (folio 539, recto); — 300 livres à messire Antoine Sanderus, chanoine de l'église cathédrale St-Martin à Ypres, « pour semblable somme que Son Altèze, par son ordonnance du huitiesme dudit mois d'aoust et an 1651, luy a accordée pour subvenir aux fraiz qu'il doibt exposer pour faire faire les crayon-nemens et delinuations du palais de la ville de Bruxelles et autres lieux royaux (225) » (folio 542, verso); — 60 Livres à Jean Bouheuer, héraut et roi d'armes du pays et duché de Gueldres, pour faire faire un émaU d'or (folio 543, recto); — 120 livres à Adrien van den Block, « pour semblable somme à quoy montent six escaUes de tortues et deux oyseaux dinde qu'il a vendus à Son Altèze » (folio 543, verso); — 1,256 Livres à Jean van Schoor, boulanger à Bruxelles, pour les pains Uvrés aux chevaliers de la Toison d'Or et au trésorier de cet ordre depuis le 29<sup>e</sup> de mai 1646 (folio 544, verso); — 134 livres, 4 sols, 6 deniers à Godefroi van Gelre, maître orfèvre à Bruxelles, « pour divers ouvraiges d'argenterie qu'il a faicts pour le service de la chapelle royale de la Cour » (idem); — 150 livres, 18 sols à Guillaume Hacquebout, Ubraire à Bruxelles, « pour les relations livrées à ceux du conseil des Finances » (folio 548, verso); — 909 livres, 7 sols à messire Michel de Coxie, conseiller et avocat fiscal du Grand conseil du Roi, pour ses salaires et vacations pendant une année (folio 552, recto); — 560 Livres au receveur général des finances, « pour quelques affaires secrets du service de Sa Majesté, dont n'est besoing faire déclaration » (folio 554, verso); etc.

Guillaume Du Bois, receveur delà terre et seigneurie de Sainghin-en-Weppes et à Gilles Gœthals, receveur de la vicomte de Gand, de faire divers paiements. — Ordonnance au sujet de l'argent avancé à Sa Majesté par Jacques de Lespière; — idem, au sujet du renouveauement de la loi d'Armentières, sur la remontrance du baUU de ladite ville, portant que, « passé longues années, l'on at renouveaué la loy et oy les comptes de l'argenterie de ladite ville d'an en an de l'eschéance dudit compte, et que ce terme estant desja expiré, il importe au service de Sa Majesté et du publicq pour divers subjects de conséquence, joinct aussy que le premier eschevin de ladite ville est décédé passé quatre à cinq mois, de procéder sans délai au renouveauement de ladicte loy ou par les commissaires ordinaires allant en personne en ladicte ville en suyvnt les listes et informations qu'ils en peuvent demander des pasteurs, bailU et eschevins dudit Armentières, ce qui se peult faire efectivement sans aucuns frais avecq aultant de punctuaUté en la ville de Lille que s'Us estoient en Armentières, attendu les grands périls des chemins ou les grands convois qu'il convient prendre à la surcharge de ladicte ville et qu'il se pratique le mesme

B. 3100. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 49 pièces, papier, 1 sceau pendant.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1651. — Mandements des gens de la Chambre des Comptes, prescrivant à Nicolas Dujardin, receveur de la principauté d'Epinoy, de payer diverses sommes; — idem, à

(225) Voir pour Sanderus les notes des pages 161 et 165. Les dessins dont il est ici question sont ceux qui illustrent la *Chorographia sacra Brabantise*.

en la ville d'Essogne et d'autres villes de Sa Majesté où J'on faict dénommer les eschevins et recevoir leur serment par les baillifs, et en la ville de Menin le bailly mesme est commissaire au renouvellement de te loy, ce qui donne tant plus d'autorité de maintenir les droicts du Roy et importe beaucoup à ung officier principal représentant Sa Majesté dans ses haulteurs pour contenir le peuple dans ses debvoirs. ce qui est le principal but du remonstrant, » etc. — Lettre des gens des Finances à ceux des Comptes pour connaître leur avis sur la requête des héritiers de Philippe Vits. — Autorisations données au sieur Mallet de payer diverses sommes aux officiers de l'artillerie. — Lettres de sauvegarde accordées par le roi d'Espagne Philippe rV, pour les bois du duc de Brissac en Artois, en échange de semblables sauvegardes données par le roi de France pour les bois de Tournehem, «ayant esté représenté par noz officiers du quartier et terre de Tournehem que, de la part du Roy de France, on auroit fait offre de permettre l'ameublement des bois audict lieu tant de raspe que de haulte fustaye, et qu'à cest effect lettres de sauvegarde seront despeschées pour y pouvoir travailler et en faire la vente à nostre plus grand prouffict et telle mesnagerie que sera trouvé convenir, avecq assurance pour les officiers desdits bois, marchands, voituriers, leurs gens, chevaulx, bœufs, chariots, charrettes et tout ce qui en dépend d'y vaquer et entendre sans danger ou empeschement de leurs personnes ou des choses à ce contraires, à charge que, réciproquement pareilles lettres de sauvegarde soyent despeschées au prouffict du ducq de Brisacq pour les bois enclavez dans nostre pays d'Artois », etc.

B. 3101. (Portefeuille.) — 14 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1651. — Lettres de don ou de remise d'impôts accordées par le roi d'Espagne Philippe IV, les gens des Comptes ou des Finances : faisant remise du droit de cinquième denier et autres droits seigneuriaux à messire Guillaume de Blasière, chevalier, seigneur d'Hellebois et au collège des Jésuites d'Audenarde, sur sa requête portant «qu'ayant trouvé le collège de la société de Jésus audict Audenarde tant despourvue de biens pour l'entretien d'icelluy et ses édifices si caducqs et ruyneux qu'ilz seroyent contraints d'abandonner ladicte ville s'ilz n'estoyent promptement secourruz, il auroit esté meü à l'assister des petits moyens que les ancestres luy ont

laissé, à quoy il se seroit résolu plus facilement, pour ce qu'il n'at aulcun apparent héritier qui luy soit plus proche qu'au troiziesme degré et n'ayant prèz d'Audenarde aultre partie de considération qu'ilne partie scituée en nostre pays et conté d'Hayneau sur les confins de Dostre comté de Flandres aux villaiges d'Arcques et Haynières, consistant en cincq fiefs relevans de la terre de Rebaix, laquelle par cy devant at appartenu au comte d'Egmont et maintenant dévolue à nostre profflet à tiltre de confiscation..., il seroit d'intention de donner ladicte partie en aulmosne audict collège, selon qu'il luy est permis par la coustume d'Haynau, s'il nous plaisoit de l'exempter du payement du cinquiesme denier et aultres droietz » etc.; — accordant à Henri de Melun les arrérages des rentes seigneuriales de la terre d'Epinoy montant à 34,000 florins, ou environ, « luy retrocédans iceux pour les faire venir à son prouffict, moyennant et en payant au profflet de Sa Majesté 5,700 Livres » etc. — Requête de Jean-Baptiste de Hénin, écuyer, pour obtenir la révocation de la clause relative aux amendes et contraventions aux placards de Sa Majesté; — idem, de GuUlaume Doby, fermier du moulin banal *au bray* de la prévôté de Douai, afin de faire passer aux comptes d'André Castelain, receveur de ladite prévôté une somme qui lui est due. — Information sur la requête de Robert de Lannoy, « tendante en substance affin que Vosdictes Seigneuries soient servys le-déclarer quicte et deschargé des prix et parties des dismes d'Enguem, Ergny et Liettres à luy adjudgées comme plus offrant et dernier renchérisseur au prétoir de ceste chambre, pour en joyr au mois d'aoust dernier, ensemble du porté des portions canonicques mentionnées en ladicte requeste », etc. — Ordonnance des gens de la Chambre des Comptes prescrivint à Jean Portois, receveur du domaine de Tournai, de fournir et rendre à Jean de Hovyne, seigneur deBeaulieu, conseiller et dépositaire général du Roi en ses bailliages de Tournay et Tournésis, la somme de 77 florins, 10 pattars qu'il a payée pour le droit de nouvel acquêt, sur sa requête portant « que depuis l'an 1625 jusquea le 20\* de mars 1649, par ordre delà Sérénissime Infante d'Espagne, conseil privé, finances et de Vos Seigneuries ,ilat esté emploie au redressement des larchins, dégasts et abus quy se commettent en la franche forest de Mormal par les lieutenant, substitut, sergents et larons, à quoyilest parvenu à la conservation d'icelle



par les corrections exemplaires tant par la corde, fustigation de verges, bannissement que destitution de tous les officiers en général et un règlement nouveau dressé et imprimé, à quoy faire il luy at deu estre au Quesnoy, Mons, Bruxelles et ailleurs par années; durant lesquelles absences les droictz de nouvel acquest sont esté levez et que, nonobstant que par grâce spéciale de Sa Majesté, ses conseillers fiscaux et aultres en sont esté exemptz > etc.

B. 3102. (Portefeuille.) — 3pièces, parchemin, 27 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1651**. — Répartition des « ongheldes » (taxes) que les fermiers des biens confisqués sur l'abbaye du Mont St-Martin doivent payer à l'advenant de leurs rendaiges pour subvenir aux charges affectées à ces dits biens. — Attestation par Maximilien Vas et Nicolas Le Febvre, chapelains de St-Pierre de Lille, au sujet du sieur Jean Baudart, « de stil chaussetier et tondeur de grandes forches, fils de bien, de bonne vie, fame et renommée, hantant et fréquentant nostre Mère Ste Eglise catholique » etc. et déclarant qu'il n'y a en cette ville aucune maison « infectée du mal contagieux que l'on dit peste ». — Déclaration de la somme consignée au greffe du Grand Conseil de Sa Majesté par François Cromphant, receveur de la seigneurie de Sottingem. — Prisées des grains des domaines de St-Omer et de Sainghin-en-Weppes. — Certificat de la vente faite à Jean de Lombre de quatre portions de prairies appelées les près Madame situées à Sainghin-en-Weppes. — « Inventaire de tous les comptes qui se trouvent présentez et non ouys ce VIII<sup>e</sup> de juillet 1651. » — Extrait d'un compte de Guillaume Du Bois, receveur de Sainghin-en-Weppes. — État des honoraires dus «aux officiers de la Gouvernance de Lille, i» Attestation par le receveur des domaines à Douai des sommes versées par Amand Le Comte, receveur commis aux fortifications de Douai. — Extraits concernant l'adjudication de l'impôt sur la bière en 1646,1647 et 1648. — Attestation par Antoine Doué, peintre, au sujet de la cotte d'armes et du heaume de messire Barthélémy de Hangouart qu'il a posés dans l'église St-Sauveur à Lille.— État des recettes journalières.—Adjudications diverses concernant Wycre», l'Aulnoit, Liendel, Fâches et Ongnies. — Rôle des exploits du grand bailliage du Hainaut

B. 3103. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1\* janvier — 31 décembre **1651**. — Lettres de com\* mission de conseiller civil au bailliage de Tournai accordées par le roi d'Espagne Philippe IV à Louis de Errembault. — Lettre adressée par le sieur L>-Roussel au sieur Corpi, chapelain aux honneurs et secrétaire de Monseigneur le Révérendissime Évêque de Tournai, pour le féliciter de sa nomination. — Désignations d'huissiers et de sergents pour faire des exploits par les Conseils de Tournai et d'Artois.

B. 3104. (Portefeuille.) — 40 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1651**. — Quittances délivrées par Henry de Croonendael, receveur général des finances, aux receveurs particuliers des sommes ver\*» sées sur leurs recettes; — Sanguessa, greffier do Grand Conseil; — messire René de Vos de Steen— •wych; — Philippe Boucault, conseiller ordinaire au Conseil d'Artois; — Pierre Bernard, forestier des bois de Wières; — Jean du Ro et Jean Mulpas, sergents au bailliage de Wières; — J. de la Mée, bailli de Wières; — Gilles Stalins, receveur des domaines de Westhflandre; — J. de Lannoy, receveur des biens de la fondation faite par Catherine Béhagle.—Acquits de comptes.

B. 3105. (Registre.) — In-folio,567 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1651**. — « Compte troiziesme de messire Henry de Croonendael, chevalier, conseiller et receveur général des domaines et finances du Roy, de là recepte et despence par luy faite à cause de son estât et office de recepveur général », etc. — Les recettes s'élèvent à la somme de 1,216,674 livre», 14 sols tournois; — les dépenses à celle de 1,190,583 ' Livres, 7 sols, 11 deniers, même monnaie. — Les principaux articles sont les suivants: 51,097 livres, 17 sols, 6 deniers à Jean Potter van der Loo conseiller et receveur général de l'artUlerie du Roi (folio 313, verso); — 220 livres à Jacques Vits, receveur des ouvrages de la Cour, « pour icelle somme employer au fait et oonduytte de sadite recepte, mesme pour le raccommodement des quartiers qui se préparent à ladite cour

pour Leurs Altèzes de Brandebourg (226) et d'Orange (227)» (folio 331, recto) ; — 783 livres, 4 sols au même, pour payer les personnes et ouvriers travaillant aux ouvrages de la Cour (folio 333, verso) ; — 3,000 livres au même, pour les employer au payement « des fraiz des feux de joye que Son Altèze a commandé estre faits pour la victoire de Barcelone (228) ». (folio 333, verso) ; — 800 livres à Michel de Ruddere, receveur des ouvrages et fortifications au quartier d'Ostende, « pour icelle somme employer au fait et conduytte de son office, mesme en faire payement à Liévin de Marque, à bon compte du dernier payement à luy deubs pour les pillotaiges par luy entreprins et dressez à la teste orientale du havre illecq » (folio 339, recto) ; — 300 livres à Julien Dellano Velasco, maître de la Chambre et trésorier de Son Altesse, pour semblable somme à quoy monte un mois du traitement de Sadite Altesse, échu le 15<sup>o</sup> de décembre 1651 (folio 348, verso) ; 9,000 livres à messire Robert Asseliers, chevalier, conseiller du Conseil d'État aux affaires des Pays-Bas et de Bourgogne (folio 351, recto) ; — 1,200 livres à messire Antoine Triest, évêque de Gand, conseiller d'État (folio 355, verso) ; — 1,200 livres à messire Sigismondo Sfondrato, commandant de Montemolina, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, du Conseil de guerre et capitaine général de l'artillerie du Roi, et à dame Geneviève de la Tour et Taxis, douairière dudit feu Sigismondo Sfondrato (folio 377, verso) ; — 800 livres à Jérôme Du Quesnoy (229), statuaire et sculpteur de la Cour, « pour semblable somme à luy deue pour la première année de ses gages en la qualité susdite, auquel estât Sa Majesté par ses lettres patentes du 5<sup>e</sup> de juing 1641, a esté servie le commettre aux gaiges que dessus, à en estre payé par les mains du receveur général des finances présent et à venir, de demy an en demy an par esgalle portion, et à commencer avoir cours doiz la date desdites lettres patentes, ayant Son Altèze depuis, par son ordonnance datée du 18<sup>e</sup> de mars 1652, esté servye de déclarer que lesdits gaiges commenceroient avoir cours doiz le jour du trespas de son prédécesseur en office Jacques Francquart que fust le 6<sup>e</sup> de janvier 1651 (230), ladite première année commencée le septiesme dudit mois de janvier et an 1651, et finie le 6<sup>e</sup> de janvier 1652, par copie authen-

ticque desdites lettres patentes, ladite ordonnance, certification du jour du trespas dudit Jacques Francquart et quictance vérifiée, veues en Testât dudit mois de septembre, folio XLIII » (folio 400, recto) ) — 150 livres à Francisco Dias Morales, *sangrador* de feu le 'Sérénissime Cardinal Infant, de glorieuse mémoire (folio 436, verso) ; — 182 livres, 10 sols à Servais de Herchin, *cassonier* de la maison de feu le Sérénissime Cardinal Infant (folio 437, recto) ; — 100 livres à Louis Lefebvre, *moço* de cuisine de feu Madame la Sérénissime Infante de glorieuse mémoire (idem) ; — 300 livres à Charles de Breid, prêtre de la Société de Jésus et prédicateur du Roi (folio 439, verso) ; — 240 livres à sire François Guittieres, prêtre, maître de la langue latine des enfants de chœur de la chapelle royale de la Cour (folio 443, verso) ; — 150 livres à Paul-François Bridges, musicien de la chapelle royale de la COUP (folio 446, recto) ; — 240 livres à Nicolas Raert, idem (folio 446, verso) ; — 240 livres à Henry Creton, idem (folio 447, recto) ; — 350 livres à Aurèle de Baeust, idem (folio 447, verso) ; — 280 livres à Bernard Corbram, instrumentiste de la chapelle • royale (folio 448, verso) ; — 227 Livres, 10 sols à Maximilien Ste-phano, idem (idem) ; — 300 livres à Albert Battelier, idem (folio 449, recto) ; — 300 Livres à Nicolas Partonza, idem (folio 449, recto) ; — 270 > Livres à Romulo Tondi, idem (folio 450, recto) ; — 182 livres à Charles Appelmans, idem (folio 451, verso) ; — 270 livres à Jean-François van der Linden, harpiste de la chapelle royale (idem) ; — 200 livres, 7 sols, 6 deniers à Cristien Mnme, musicien de la chapelle royale (folio 452, recto) ; — 280 Livres à Honoré-Eugène de Herre, idem (folio 452, verso) ; — 250 Livres à Melchior d'Acosta, idem (folio 453, recto) ; — 5,000 livres à

---

(226) Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup>, dit le Grand, électeur de Brandebourg de 1640 à 1688.

(227) Guillaume-Henri de Nassau, prince d'Orange, fils de Guillaume IX et de Marie-Henriette d'Angleterre, fille du roi de la Grande-Bretagne Charles I<sup>er</sup>. En 1688, il détrôna son beau-père Jacques II et devint lui-même roi d'Angleterre.

(228) Barcelone fut reprise sur les Catalans révoltés par les troupes royales sous le commandement de don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, le 13 octobre 1652.

(229) Voir les notes des pages 56, 93 et 147. Ce sculpteur fut brûlé vif pour faits d'immoralité le 24 octobre 1654.

(230) Voir pour Jacques Francquart, peintre, architecte et statuaire, la note de la page 69. Cette mention fixe la date de sa mort au 6 janvier 1651.

messire Herman, comte de Baden (231), « pour semblable somme que Sa Majesté par ses lettres patentes du cinquième de janvier 1652 luy a accordée en don et adjuda de costa une fois » (folio 447, verso); — 3,200 livres à messire André Cruesen, évêque de Rure-munde (232), en don une fois (folio 492, recto); — 6,000 Livres au receveur général des finances « qu'à l'ordonnance de Son Altèze datée du 12 janvier 1652, il a payées pour quelques affaires secrets du service de Sa Majesté dont n'est besoing faire déclaration » (folio 510, verso); — 412 Livres à Michel Polspoel, maître charpentier, « pour la nouvelle barrière qu'il a faicte en la picquerie de la Cour » (folio 512, verso); — 588 Livres à Jean d'Abremetz, commissaire au service du Roi, « pour le grand nombre de consultes qu'il a translattées en langue espagnole » (folio 516, recto); — 60 livres à Jérôme Belle, « pour toute prétention des debvoirs et travaux qu'il a faits à illuminer des cartes figuratives » (folio 518, recto); — 100 livres à Lambert Hareman, « pour un service secret qu'il a faict pour Sa Majesté » (folio 518 recto); — 300 Livres à Albert Knopff, « tapissier major de Son Altèze, pour semblable somme à quoy montent deux années des 150 livres par an, que, par ordonnance du 17<sup>e</sup> juUlet 1645, luy ont esté accordées pour tenir réservez les velours et bayettes ayant esté achaptez pour la déposition du corps de feu Son Altèze de glorieuse mémoire, ensemble les tapisseries de soye et laine, toUes d'or broddées, lict de champ et autres différons meubles de Sa Majesté pour servir aux occasions qui se présenteront » (folio 518, verso); — 1,771 livres, 14 sols à Jérôme Verdussen le Jeune, « pour les placards, ordonnances, instructions et exemplaires qu'il a imprimés sur le fait des monnoyes » (folio 519, recto); — 240 Livres au receveur général des finances, « pour semblable somme qu'à l'ordonnance de Son Altèze du 14<sup>e</sup> d'avril 1652, il a payé comptant pour quelque affaire secret du service de Sa Majesté dont on ne peut faire déclaration » (folio 520, verso); — 3,300 livres au baron Augustin Navarro Burena, chevalier de l'ordre de St-Jacques, secrétaire d'État et de guerre de Sa Majesté, « pour les employer en une affaire secret de service de Sa Majesté » (folio 521, recto); — 1,600 Livres au receveur général des finances, « pour semblable somme qu'à l'ordonnance de Son Altèze datée du neufiesme de juUlet 1652, il a payé et délivré comptant à certaine personne dont eUe n'a voulu déclarer le nom » (folio 527, recto); — etc.

B. 3106. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1652. — Mandements des gens de la Chambre des Comptes prescrivant à GuUaume Du Bois, receveur de Sainghin-en-Weppes, de payer diverses sommes, entre autres à Jean de Smet, greffier de la Chambre des Comptes. — Constitutions de rentes sur les États de Cambrai.

B. 3107. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 7 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1652. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par : le roi d'Espagne Philippe IV, faisant remise aux baUli, échevins et habitants d'Haubourdin et Emmerin, de la moitié de l'aide de 700 florins qu'ils doivent annuellement, sur leur requête contenant que « feu (de glorieuse mémoire) l'archiducq Albert at accordé aux gens de loy et manans desdits lieux rédemption des aydes et logemens en payant annueUement la somme de 700 florins es mains de nostre très chier et féal le recepveur de noz domaines au quartier de Lille, de laquelle rédemption sont deubz 1,400 florins pour les années 1649 et 1650, pour payement de laquelle somme ils se trouvent poursuivis par nostre bien amé Pierre van der Beh-ren, receveur des prests audit Lille, à quoyilleur est impossible de satisfaire, d'aultant que la plus saine partie d'iceulx qui avoient quelque chose à perdre se sont absentez et réfugiez en nostre ville de Lille pour le séjour des armées, logemens jounalliers, passages et repassages des gens de guerre de deux coronnels, n'y restans que peu de peuple, au moyen de quoy tout letrafficq de draperie qui se faisoit auparavant les guerres est totalement perdu, les terres sont demeurées en friche et les maisons ruinées à faulte d'occupeurs, et il n'y a que peu ou point de consommation de vins et de grains sur quoy on levoit les deniers pour satisfaire à ladite rédemption; et combien que lesdits lieux ont esté désolés et ruinez comme diet est par la guerre,

(231) Herman, second fils dn margrave de Bade-Baden Edouard et de Marie d'Eicken, servit avec distinction dans les armées de l'Empire et de l'Espagne. Mort en 1664.

(232) Consacré évêque de Ruremunde le 23 juillet 1651. Devint, en 1657, archevêque de Malines.

on les a constraintz durant lesdictes années de payer 11 soldatz de cavallerie à l'advenant de 24 pattars chacun par jour, les envoys ordinaires et extraordinaires, oultre les contributions qui se payent à l'ennemy », etc. ; — par les gens des Finances accordant main-levée sur les biens confisqués de l'abbaye d'Hon-necourt, sur la requête de l'abbé dudit lieu et l'avis des conseillers de Coxie et Blondel portant que, « selon la maxime du droict de guerre à présent praticquée entre les deux couronnes et auparavant aussy durant la guerre entre Sa Majesté et les Provinces-Unies, lorsqu'ilne ville est conquise par l'uué ou l'autre des parties, qu'avecq icelle ville passe aussy au pouvoir, autorité et jurisdiction du victorieux tout le plat pays avecq les subjects et babitans d'icelluy dépendans de la ville conquise, mais comme nous ne savons si le lieu et abbaye de Honnecourt faict à tenir pour une dépendance de la ville de Cbastelet comme chef-lieu; il seroit bien nécessaire, avant résouldre en ce regard sur ladicte requeste, que serions informez sur ladicte dépendance ou non dépendance, sans que surgisse que ladicte abbaye est scituée entre ledit Chastelet et la ville de Cambray, attendu que ce n'est pas la scituation ou voisinage qui attribue ce droict de conquest, mais bien la dépendance ; néantmoins comme se diet par ledict advis que les biens de l'abbaye pour la plus grande part sont en friches et qu'il en revient fort peu de proffict à Sa Majesté par l'annotation, et par le retour des religieux iceux biens pourroient estre remis à culture et le service divin continué, ensemble que ledit abbé suppliant (233) est grandement affectionné au service de Sa Majesté, il nous samble (soubs correction) qu'icelle Sa Majesté pourroit estre servie de luy accorder la main-levée requise », etc. — Autorisation à Hubert Duhot, de se faire payer la quotité ordinaire sur les modérations accordées aux habitants des châteltenies de Lille, Douai et Orchies.

B. 3108. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 21 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1652**. — Attestation au sujet de la rébellion faite par Pierre de Messines contre le bailli et les hommes de loi de Bachy. — Compte de Jean van Limborch, commis des tonlieux et vinage de Mortagne sur les viviers de l'Escaut et de la Scarpe audit heu. — Déclaration des terres et seigneuries engagées sans fixation de termes d'années et de celles engagées à condition que le rachat ne pourra avoir heu qu'après le terme fixé. — État des titres du domaine de Bouchain. — Attestation de l'avocat fiscal qu'il doit être défalqué la somme de 216 florins sur le rendage de 1651 dû par Gilles Derveaux, meunier du moulin d'Araigniel, situé à

---

(233) Cet abbé devait être Robert d'Hiauville ou d'Yauvüle, fils de Robert, seigneur de Pottes et d'Hervilly et de Marie d'Esclaibes.

Fleurbaix. — Certificat des échevins de Mous portant que Charles-Albert Thiébaud est fils et héritier du sieur Alexandre Thié-baut. — État des dépenses et impositions faites par les bailli et gens de loi du village d'Illies. — État des officiers de recette au quartier de Malines. — Attestation par les fermiers des parties de terre situées à Vieux-Condé, provenant du prince d'Epinoy, d'avoir joui de la remise de la moitié des rendages dus par eux. — Lettre relative à la prisée des grains à Bruières.

— Bail de l'ammanie du marché au comté de Clarques;

— idem, des biens d'une demi-prébende en l'église St-Pierre de Lille; — idem, d'une pièce de terre nommée « *la Bricterie gisante es camps de Liendel*. »

— Extraits de divers comptes. — Attestation des bailli et échevins de Sotteghem au sujet du bail des terres situées dans la paroisse de St-Georges et Strype (pièce flamande).

B. 3109. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1652**. — Commissions : de receveur des licences et confiscations de Cambrai pour le seigneur Henri van Leemputte; — de munitionnaire de Dunkerque pour Noël de Kimpe. — « Aggregation de collation d'office de greffier de Bergues-St-Winocq pour Jean Boomarts. » — Procuration donnée par messire Michel de Hangouart, chevalier, seigneur du Plouick, etc., à Jean Maudruick. — Règlement et instructions pour le procureur de la ville de Valenciennes. — Désignations d'huissiers et de sergents du Conseil d'Artois.

B. 3110. (Portefeuille.) — 23 pièces, parchemin. 1<sup>er</sup>

janvier — 31 décembre **1652**. — Quittances

délivrées par Henri de Croonendael, receveur général des finances, aux receveurs particuliers, des sommes versées sur leurs recettes. — Acquits de comptes.

B 3111. (Registre.) — In-folio, 600 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1653. — « Compte quatriesme de messire Henry de Croonendael, chevalier, conseiller et receveur général des domaines et finances du Roy, de la recepte et despence par luy faite à cause de son estât et office de receveur général », etc. — Les recettes s'élèvent à la somme de 2,347,544 Livres, 16 sols, 9 deniers tournois ; les dépenses à celle de 2,403,665 Livres, 3 sols, 11 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 18,210 livres, 6 deniers à Jean Potter van der Loo, conseiller et receveur général de l'artillerie du Roi (folio 338, recto) — 198 livres, 4 sols k Jacques Vits, conseiller et receveur général des domaines de Brabant au quartier de Bruxelles et des ouvrages de la Cour *illecq*, « pour icelle somme employer au fait et conduite de son office, mesme en faire paiement à Jean van Venne, peintre de la Cour, pour semblable somme à lui accordée pour quelques ouvraiges faits pour ladite court. » (folio 356, recto) ; — 475 livres, 10 sols au même, « pour icelle somme employer au fait et conduite de son office, mesme en payer les feux de joye faits à la Cour pour la réjouissance de l'élection du Roy des Romains (234) » (folio 337, verso) ; — 480 Livres au même, « pour icelle somme employer au fait et conduite de son office, mesme en faire paiement à Jérôme du Quesnoy, architecte, sculpteur de Sa Majesté, pour semblable somme à luy taxée et accordée pour toute prétention des figures d'un aigle et d'un Hercule de plomb colorez de bronze par luy faites es jardins k fleurs de laditte cour » (folio 358, recto) ; — 850 Livres au même, « pour icelle somme employer au fait et conduite de son office, mesme en faire paiement k Leo van Heyl (235), pour semblable somme k luy accordée pour les ouvrages par lui faits k la Cour » (folio 358, verso) ; — 196 livres, 6 sols au même, « pour icelle somme employer au fait et conduite de son office, mesme en faire paiement à Michel van den Berghe, maître taUeur de pierres de laditte cour, pour semblable somme k luy deue pour la Livraison d'un bord de pierres d'Escaussines sur la fontaine du jardin de la Conchiergerie, joindant le grand vivier de laditte Cour » (folio 360, verso) ; — 328 Livres, 2 sols k

Jacques Vits, « pour icelle somme employe au fait et conduite de son office, mesme en faire paiement k Pierre de Bock, conchierge de la Héronnière k Boitfort, k sçavoir 299 Livres, 17 sols pour l'entretien de 57 hérons depuis le 24<sup>e</sup> de décembre 1651 jusques au 24<sup>e</sup> de mars 1652 » (folio 365, verso) ; — 4,875 livres k messire Robert Asseliers, « conseiller qui fust du conseil d'Estat aux affaires des Pays-Bas et de Bourgoigne lez la personne du Roy, pour semblable somme k quoy monte la dernière demye année et 15 jours de ses gaiges et louage de maison de conseiller susdit » (folio 390, recto) ; — 3,305 livres k messire Jean Vak-tendoncq, « conseiller ecclésiastique et maistre aux requestes ordinaires du Grand-conseil du Roy, dénommé évesque de Namur, pour semblable somme k quoy montent trois demies années de l'excessence de ses gaiges de 1,138 Livres dudict pris, dontU jouict en qualité de conseiller dudict Grand-conseil » (folio 402, recto) ; — 200 livres à Évert de Jode, ingénieur au service du Roi, « k quoy monte demy-année de ses gaiges d'ingénieur susdit » (folio 427, recto) ; — 240 Livres k Nicolas Chenot, aussi ingénieur, pour une année de ses gages (folio 430, verso) ; — 800 Livres à Jérôme du Quesnoy, architecte, statuaire et sculpteur de la Cour, « k quoy monte une année de ses gaiges d'architecte statuaire susdict, commencée le septiesme de janvier 1652 » (Mo 431, recto) ; — 400 Livres k Léo van Heyl, second architecte de la Cour, « pour semblable somme k quoy monte la première année de ses gaiges d'architecte susdict que Sa Majesté par ses lettres patentes du 5<sup>e</sup> de juing 1651, luy at accordé, pour en estre payé et contenté par les mains du receveur général des finances ou autre k venir, de demy an en demy an par esgaUe portion, et k commencer avoir cours doiz la da^te desdites lettres patentes, ayant Son Altesse depuis, par son ordonnance du 5<sup>e</sup> d'octobre 1652 et pour les raisons y reprises, esté servie de déclarer que ses diets gaiges commenceroient k prendre cours doiz le jour du trespas de feu Jacques Franc

---

(234) Ferdinand IV, roi de Hongrie, fils de l'empereur Ferdinand III, couronné roi de Bohême en 1646, de Hongrie en 1647 et roi des Romains en 1653. Il mourut de la petite vérole le 9 juillet 1654.

(235) Léonard van Heil, frère des peintres Daniel et Jean-Baptiste, se distingua lui-même dans la peinture des fleurs et des insectes.

ommé l'indique un des articles suivants, il fut second architecte de la Cour à Bruxelles sous les ordres de Jérôme Duquesnoy. On a de lui aussi des gravures estimées.

quart, à son virant architecte de ladite Cour, qui fust le sixiesme de janvier 1651, ladite première année commencée le 7<sup>e</sup> de janvier audict an, jour ensuivant audict trespas et finie le sixiesme de janvier ensuivant 1652 » (folio 431, recto); — 325 livres à François Swarts, *ingénieur* des grottes de la Cour k Bruxelles, pour une année de ses gages (folio 432, recto); — 400 livres k Gaspard Gevartius (236), conseiller et historiographe du Roi, « k quoy monte une année de sa pension commencée le 1.1<sup>e</sup> de décembre 1651 et finie le 10<sup>e</sup> de décembre en suivant 1652, estant le payement précédent porté au compte de l'an 1651 » (folio 439, recto); — 450 Livres k Jean-Baptiste van Lemens, « dyckgrave sur la rivière de l'Escaut, k quoy montent trois demyes années de ses gages » (folio 440, recto); — 300 Livres au père Pierre van den Berghe, recteur de la Compagnie de Jésus k Bruxelles, « k quoy monte une année de la pension de ladite compaignie » (folio 451, verso); — 100 Livres k Bernard Carega, confiturier de feu Madame la Sérénissime Infante, « à-compte des arriéraiges de ses gaiges » (folio 464, recto); — 100 livres k François Morales, chirurgien de feu le Sérénissime prince Cardinal (folio 464, verso); — 8,800 Livres k messire Aurèle-Augustin MoUnez, chevalier, conseiller et maitre ordinaire aux requêtes du conseil privé, « pour semblable somme que Son Altesse luy a accordé, asçavoir 4,000 Livres pour dresser l'équipage qu'il a nécessaire pour le voyage qu'il a ordre de faire vers la diette de de Ratisbonne et les restans 4,800 livres k compte des vacations qu'il fera audit voyage et séjour de Ratisbonne, k raison de 30 livres dudit prix par jour » (folio 484, recto); — 1,910 Livres k Jean-Baptiste Stucker, conseiller ordinaire du conseil de Gueldre, « pour les vacations qu'il a faites à la conférence de Malines, doiz le 7<sup>e</sup> d'aoust 1652 jusques le 13<sup>e</sup> dudit mois de febvrier qui font 191 jours » (folio 485, verso); — 1,930 Livres à Antoine Spemann, conseiller et maître de la Chambre des Comptes en Gueldre, pour le même objet (folio 486, recto); — 750 Livres à messire Jacques d'Ennetières, chevalier, seigneur d'Harlebois, du conseil d'État du Roi, conseiller et trésorier général de ses domaines et finances, « pour semblable somme à quoy monte demye-année de son entretènement secret que Sa Majesté par ses lettres patentes du 27<sup>e</sup> d'apvril 1650 luy a accordé par forme d'affaires secrets à raison de 1,500 pareUes Livres par an » (folio 531, recto); — 472 Livres, 10 sols à Pierre Willems, fauconnier du

Roi, « à quoy montent 63 jours que ses trois valets ont vacqué à porter les oiseaux de la part de Son Altesse à Sa Majesté en Espagne », etc. (folio 533, recto); — 200 livres à Salomon NoveUers, peintre de la Cour, « k quoy monte une année de ses gages de l'entretien des peintures de la Cour et de la Vuere, escheue le dernier d'octobre 1652 » (folio 533, verso); — 652 Livres, k Jean de Strycker (237), maître tapissier en la ville de Bruxelles, « pour semblable somme qu'on luy doit pour avoir travaUlé aux réparations des tapisseries appartenans k Sa Majesté en la Cour de Bruxelles » (idem); — 3,000 livres au receveur général des finances, « pour semblable somme qu'il a furny es mains de messire Jacques d'Ennetières, chevalier, seigneur d'Harlebois, etc., pour le remboursement de pareille somme que ledict Trésorier général a furny et payé par ordre de Son Altesse et pour chose du service de Sa Majesté qu'il ne convient déclarer » (folio 536, recto); — 3,300 Livres au baron Augustin Navarro Burena, chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques, secrétaire d'État et de guerre de Sa Majesté,\* pour semblable somme que Son Altesse luy a fait mettre en mains pour l'employer en un affaire secret du service de Sa Majesté » (folio 536, verso); — 500 Livres au receveur général des finances, « pour semblable somme payée comptant au sacristain Jean Antoine van Baren, pour par luy les employer ensuite des ordres qu'il en a en quelque affaire secret dontilne convient faire mention » (folio 537, recto); — 60 livres k. Jean Bouhelier « héraut et roy d'armes k filtre du pays et comté de Namur, pour semblable somme que Son Altesse luy a accordé pour un esmail au fait de sadite charge »

---

(236) Jean-Gaspard Gevaerts, en latin Gevartius, littérateur et juriconsulte belge, né à Anvers le 6 août 1593, mort dans cette ville le 23 mars 1666. Il fut conseiller d'État et historiographe de l'empereur Ferdinand III et du roi d'Espagne Philippe IV. Ses principaux ouvrages sont : *Papinianarum ^lectionum commentarius*; — *Electorum libri III, in quibus plurima veterum scriptorum loca obscura et controversa explicantur, illustrantur et emendantur*; — *Pompa introitus Ferdinandi Austriaci... cum inscriptionibus et commentario*. Il a laissé aussi des mémoires manuscrits sur l'histoire des Pays-Bas.

---

(237) Jean de Stryckère fut privilégié le 10 février 1640. Il employait à lui seul près de 40 ouvriers, n devint plus tard aide de la tapisserie du roi d'Espagne à Bruxelles.

(folio 538, verso); — 300 livres à don Alonzo Vribari, « pour semblable somme que Son Altèze luy a commandé d'employer en affaires dont n'est besoing faire plus ample mention » (folio 539, verso); — 60 livres à Jean Le Roux, « héraut et roy d'armes de Sa Majesté à titre de Flandres » pour un émail (folio 540, recto); — 600 livres au receveur général des finances, « pour quelque affaire secret du service de Sa Majesté dont ne se peut faire déclaration » (folio 544, recto); — 150 Livres à Alberto Knopff, tapissier *major* de Son Altesse, pour tenir réserve les velours et bayettes ayans esté achaptez pour la déposition du corps de Son Altesse de glorieuse mémoire, ensemble les tapisseries de soye et de laine, toiles d'or brodées, Uets de champs et autres différons meubles de Sa Majesté, pour servir aux occasions qui se présenteront » (folio 554, recto); — 400 livres à Everard Bailly, greffier de Vireux-le-Walrand, « pour en faire paiement aux entrepreneurs de l'abbatison, esquerrage et charriage de 600 chesnes audit Givet pour le piUotage du havre d'Ostende » (folio 554, verso); — 12,000 Livres au duc de Lorraine et de Bar, « pour semblable somme à quoy monte la première demye-année de sa rente de 24,000 pareiUes Livres par an, hypothecquée sur les domaines et autres revenus de Grandmont, en suite des lettres patentes en dépeschées le 17<sup>e</sup> de mars 1653, ladite première demye année escheue le dernier du mois de juing 1653, par copie autenticque desdictes lettres patentes et quittance vérifiée, veues en Testât dudit mois de ' septembre folio 39 » (folio 555, recto); — 1,200 livres à Jean-Baptiste Cachiopin, seigneur de CaUoo, « pour le remboursement de semblable somme qu'il a frayée pour le défroyement du prince Electeur de Brandebourg et les princesses d'Orange et Electrice à leur dernier voyage et séjour de par deçà » (folio 556, recto); — 1,041 Livres à PhiUpe Robrecht, fauconnier du Roi, « pour semblable somme à luy due à cause de 6 gerfautes sors de Norwègue et 6 gerfautes hagards d'Islande eu voyez en Espagne pour le 'service de Sa Majesté » (folio 558, verso); — 60 livres à Jean-Baptiste Maurissens, héraut et roi d'armes à titre du pays et duché de Gueldre, pour faire faire un émaU (folio 561, verso); — 250 Livres au receveur général, « pour semblable somme payée comptant en quelque affaire dont Son Altesse a pleine et entière cognois-sance et ne convient d'en faire mention » (folio 563, recto); — etc.

B. 3112. (Portefeuille.) — 7 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier—31 décembre 1653. — Mandement du roi Phillippe IV, au sujet de l'engagement du droit de prêt dit *média-anata*, et le boni des monnaies de Tournai et de Bruges, au profit de Henri Le Mire, receveur de la ville de Bruxelles, qui a fourni et avancé la somme de 100,000 livres, considérant que « pour subvenir aux très grands et excessifs fraiz qu'il nous convient supporter pour la conservation de nos pays de pardeçà et le bien et repos de nos bons et fidels subjects contre les emprinses de nos ennemys," nous nous trouvons obUgez parmi les nécessitez et courteresses présentes de nos revenus et finances, de recourir à cest effect à d'autres moyens, et qu'il soit ainsy que nostre bien amé Henry Le Mire, recepveur de ceste ville de Bruxelles, a offert de furnir et avancer à nostre prouffict au foer de six et un quart par an, la somme de 100,000 Livres du prix de 40 gros, nostre monnoye de Flandres la livre, pourvue entre autres que pour assurance de ladite somme et dudit interest, luy soit assigné et hypothecqué le revenu de la recepte du droict de prest diet média-annata, ensemble le boni des monnoyes de Tournay et Bruges, déduicts les fraiz ordinaires d'icelles jusques au plain remboursement dudict capital et interests, lequel remboursement se fera fil à fil que les revenus desdictes hypo-tecques le pourront permettre de six mois en six mois, selon le compte ou estât qui s'en dressera, et au cas que lesdizet revenz n'arrivent à la somme de 20,000 Livres dudict prix par an, luy seront données des assurances subsidiaires, si comme les droicts qui se lèvent sur l'entrée des draps d'Angleterre, sortie des chevaux vers France et autres noz domaines pour y rencontrer et recouvrir la courtresse qu'il y pourroit avoir, et sur ce luy faire despescher nos lettres patentes d'assurance sur tel\* cas pertinentes », etc. — Injonction à Pierre-Ernest Petit, receveur du domaine de Bouchain, d'avoir à venir rendre ses comptes. — Mandements des gens de la Chambre des Comptes, pour le paiement par les châteUenies de Lille, Douai et Orchies de leur quote-part des frais de logement et de garnison des gens de guerre, s'élevant à la somme -de 8,054 Livres, 13 sols, 7 deniers tournois que messire Eustache de Croy, comte de Rœux, chevalier de Tordre de la Toison d'Or, gouverneur et lieutenant-général des villes et châteUenies dudit Lille, Douay et Orchies, « en vertu des lectres d'authorisation de Son

Altesse Sérénissime du 29<sup>e</sup> de juing dernier et à nostre intervention, a esté advisé et conclud de lever par assiette extraordinaire esdictes chastellenies promptement pour furnir au payement des frais des placuelles des gens de guerre, tant cavallerie que piétons, des compagnies de don Ignacio de Sargas et celle du mais-tare 4<sup>e</sup> camp le comte Gameraye ayans-séjournez l'hyver passé en la chastellenie dudict Orchies », etc. — Convocation par l'archiduc Léopold-Guillaume adressée à X(238), d'avoir à se trouver à Cambrai pour la réunion des États (239). — Ordonnance des gens de la Chambre . des Comptes à J. - B. Leducq, receveur du domaine de Landrecies, de payer à Jean de Smet, greffier de la Chambre, la somme de 150 florins. — Constitution de rentes au profit de la ville de Cambrai.

B. 3113. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 8 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier—31 décembre 1653—Requête à l'effet d'obtenir modération dans les aides pour l'Artois et avis des gens des Comptes à ceux des finances, portant « qu'ayant veu la requête présentée à Sa Majesté par les députés généraux et ordinaires des Estatz du pays et comté d'Artois, par laquelle ilz remonstrent que nonobstant que par l'acte y joinct par copie du 20<sup>e</sup> de novembre de l'an passé, Sa Majesté auroyt esté servye de quieter et remectre les arriérés de l'ayde ordinaire à elle deue par ladicte province jusque l'an 1650 inclus, en payant par lesdicts Estats la somme de 14,000 livres une fois, et ce, en considération que les biens y scituez ont esté la plus part du temps en frice et abandonnez et pour aultres raisons y reprises, Jean-Jacques Lencquesaing, receveur des aydes, veult exécuter ceux des villes de Str-Pol, Pernes, Lens et Lillers, alors que les habitans desdits lieux ayant souffert les mesmes calamitez, voire plus grandes que le reste du plat pays, selon qu'il est assez notoire, pourquoy ilz viennent supplier Sadicte Majesté, afin que son bon plaisir soit, en esclaireissement dudict acte, de déclarer que lesdictes villes doibvent jouir du mesme bénéfice et quittance..... , qu'il apparroit,

d'ailleurs, par la déposition de divers tesmoins que les \* inhabitans desdictes villes de St-Pol et Lens auroyent par la rigueur de la guerre esté appauvris et con-traincts les quieter et abandonner en partie, n'estante celle dudict St-Pol fortifiée, ny en estât de résister aux ennemys, qui faict que parla prinse de Hesdin en l'an 1639, elle fut rendue déserte jusqu'à ce qu'aulcuns des plus aventuriers y sont retournez et que, par la tolérance de la contribution, ladicte ville s'est réhabitée et qu'elle auroyt aussy souffert le feu et

incendie de la pluspart de ses maisons dèz les premières années de la guerre, mesmes ung pillage et ravage des ennemys depuis ladicte contribution, et que, par les susdicts debvoirs il apparroit de mesme pour ladicte ville de Lens qu'elle auroyt esté prinse desdicts ennemys doiz l'année 1640 avecq celle d'Arras et reprinse par plusieurs et diverses fois depuis lors, jusqu'à ce que, selon la déposition particulière de maistre Nicolas Wallet, mayeur de ladicte ville, le baron de Becq, général de l'armée du Roy, l'ayant reprins sur lesdicts ennemys, en auroit faict saulter le chasteau en l'an 1648 afin qu'ilz n'y fussent plus arrestés, qu'il appert aussy par les mesmes debvoirs que les bourgeois et habitans auroyent au subject que dessus, souffert grande paLivreté quy at obligé bon nombre d'iceulx à quieter ladicte ville, et pourquoy lesdicts habitans auroyent de la part des Estats de ladicte Province esté excusés du centiesme depuis l'an 1640 jusqu'à présent » , etc. — Lettres patentes du roi Philippe IV accordant k Rémacle Simon, greffier ordinaire du Conseil des Finances , le *penneghelt* (240) ; — idem, au prélat de St-Jean de Valenciennes, le privilège exclusif de l'enseignement des enfants de l'un et l'autre sexe dans ladicte ville, sur sa requête portant « qu'à sa maison abbatiale appartiendroit et en seroit bonne, continuelle et paisible possession de temps immémorial et de tel qu'il n'y auroit mémoire d'homme au contraire, l'escolâtrie en la ville et banlieue de nostre ville de Valenciennes, tant en la diocèse de Cambrai que d'Arras, confirmée par bon nombre de sentences rendues tant en notre grand Conseil qu'aultres juges laix et ecclésiastiques, avec liberté et usage admettre seul à l'exclusion et primitivement tous aultres ceulx ou celles doians et désirans enseigner la jeunesse des deux sexes, serment préalablement preste de la *sacre Synode super fide catholica*, d'observer les reigles , statuts et constitutions de ladicte escolâtrie,mesmes de

(238)Le nom du personnage convoqué n'est pas indique dans le corps de la pièce.

(239)Signature autographe de l'archiduc Léopold-Guillaume.

(240) Gratification accordée pour l'audition des comptes.



désister d'enseigner en cas qu'ainsy leur seroit ordonné par l'escholâtre sans estre tenu en donner aucune raison, au nombre des maistres d'escole Pancquier Lescu ayant été admis par les prédécesseurs du suppliant aux mesmes charges, conditions et serment preste que dessus, il auroit enseigné depuis lors l'un et l'autre desdicts sexes comme les autres de semblable profession, pendant quoy ayant remarqué qu'il n'estoit convenable, ains périlleux, meslanger le sexe féminin avecq les garçons, et aux maistres enseigner les femmes et filles, jusques là mesme qu'il y seroit arrivé inconvenient et en pourroit encore provenir, de l'intention et ordonnance de Très-Révérénd Père l'Arche-vesque de Cambrai et pour bon zèle chrestien et le bien de la jeunesse, le suppliant auroit fait deffense à tous maistres doresnavant plus enseigner le sexe féminin à quoy ils auroient déferé, hormis ledit Lescu», etc. — Requêtes pour obtenir remise du droit de *media-anata* adressées par Jean-Baptiste Isebrant, Liévin Mertens, François Cronier, Claude Toury et Adam van Afferdem. — Octroi de la ferme de la dîme d'Ongnyes « appartenant à Sa Majesté par annotation du chef de religieux abbé et couvent de St-Nicaise de Rheims en France, à Gilles Isambart, maître arpenteur », sur sa requête portant « que ladicte disme, n'est encores rebaillée pour la despouille et récolte de l'aougst prochain de cest an 1653, ledict remonstrant seroit assez encore porté de la prétendre pour en faire ladicte récolte prochaine, s'il plaisoit à V. S. luy accorder moyennant le rendage de 200 florins une fois, en considération qu'il luy convient aussy payer aultre rendage ausdictz abbé et religieux s'il en veut jouyr paisiblement et encores en dangier et au hazard d'estre pillé et ravagé par les armées tant d'ung costé que d'aultre », etc.

B. 3114. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 21 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier—31 décembre 1653. — Attestations : au sujet de la taxe générale du droit de *media-anata* pour les Commission des visiteurs des tonlieux deDunkerque; —idem, du prix des vins vendus à Lille;—idem, du prix des grains dans les quartiers d'Ath et de Cambrai. — Règlement pour l'imposition des vingtièmes à Tourcoing. — Extrait du compte de la recette générale du Hainaut, rendu par Philippe de Beaumont. — Mémoire au sujet du différend pendant entre Charles Desbuissons et le receveur Gilles

Stalins. — Extrait du chapitre de dépense des rentes inféodées sur l'espier de Fumes. — Lettres patentes des Gardiens de la Liberté anglaise sous l'autorité du Parlement (Custodes libertatis Angliae autoritate Parleamenti), au sujet d'un différend porté devant le tribunal de l'Amirauté anglaise par Henry et Ignace Jacobs, marchands à Lille, à l'occasion des marchandises qu'ils avaient sur le navire *The Morning Starr*, capitaine Michael van Lubkin, capturé par des vaisseaux de la flotte de la République d'Angleterre et vendu ensuite. — « Rétro-actes de François de Hane, receveur des biens confisquez au quartier de Lohere et Augest. » — Mémoire et rapport concernant les *hemps* appartenant à la ville de St-Omer et l'entretien de la rivière et havre de Gravelines, donnant l'analyse des principaux documents relatifs à cette affaire ; entre autres des lettres de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, comte de Flandre, en date du 22 août 1440, par lesquelles il appert « qu'il at confirmé le bail à rente que messire Jean de Luxembourg, comte de Ligny et de Guise, auroit fait au proufit des mayeurs et eschevins de St-Omer, du nombre de huit vingt mesures de pastures gistants près la ville de Gravelines, pour parmy icelles pastures fouir ung fossé et nouvel cours auquel entreroit la rivière qui flue dudict lieu de St-Omer au havre du diet Gravelingues.de la largeur de 56 pieds et de la longueur de 435 verges, ou environ de 14 pieds la verge, à charge de entretenir par lesdicts de SaimV Omer ledict nouveau havre de estaques, bois et terre, moyennant payer audict comte de Ligny une rente de 70 salus d'or et de paix, laquelle rente ils pourront rachapter en deans l'année de la datte desdictes lettres et non après, pour 1,500 semblables salus d'or , retenant ledict sieur comte k soy et à ses hoirs toute la justice et seigneurie haute, moyenne et basse en toutes lesdictes pastures et nouvel havre, à condition aussi que lesdicts de St-Omer ne pourront aliéner lesdictes pastures que ledict sieur comte ou ses ayans cause ne les ayent, s'il leur plaist, devant tous aultres pour ladicte rente si elle n'estoit rachaptée, ou le prix qui en auroit esté payé si rachaptée estoit, ou pour moins si moins ils l'avoient vendue ou baillée, k l'option dudict sieur comte et ses hoirs, et que s'il arrive que ledict havre se remplist ou vienne k non valoir, ledict sieur comte pourra reprendre k soy lesdictes pastures en leur quictant ladicte rente de 70 salus d'or » , etc. — Lettres relatives k la reddition des comptes de

Jacques van der Walle, receveur à Dunkerque. — Attestations : des échevins de Wyères, certifiant que « durant les années 1648 et 1649 les manans dudit Wyères et là enthour ont esté tellement pilliez et ravagez par les foulles de guerres, tant des troupes de Son Altesse de Lorraine arrivées audict Wyères ladicte année 1648 après la bataille de Lens, comme des ennemis franchois lorsqu'ilz estoient à Condé ladicte année 49, qu'ilz ont esté entièrement ruynés, et qu'ayans sauvez quantitez de grains dedans le château de Billy il auroit esté perdu, prins et emportez par lesdictz ennemis quy s'estoient emparé dudict chasteau durant leur séjour audict Condé quy auroient lors desmolis, bruslé et ruyné de fonds en comble quantité de maisons audict Wyères, voire jusques à 82 maisons et plus, tuez et emmenez plusieurs desdits manans prisonniers, quy a causé grands interrestz fa Pierre Mercier, mosnier dudict Wyères, à raison que ladicte année 1648, les grains d'hiver estans engrangés ont estez battus par les soldats qui les ont esté vendre aux villes voisines où les paLivres manans ont estez obligés les aller acheter à cher prix et où ilz les faisoient moudre au grand interrest dudict mosnier », etc. ; — par les échevins de Vieux-Condé au sujet de la paLivreté de plusieurs habitants, « par le moyen que ladicte année 1649 les ennemis franchois s'estans venus camper audict Vieux-Condé ont tout bruslez et ravagez leurs maisons et biens, ayant abandonné le tout et paLivres comme leurs enffans qui vont mendiant ce-jourdhuy », etc. — Pièces relatives aux sauvegardes accordées pour le paiement des contributions de l'Artois et du Cambrésis.

B. 3115. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier—31 décembre 1953. — Lettres de commission octroyées par le roi d'Espagne, Philippe IV, instituant conseiller et receveur général du droit de prêt, Henri Le Mire ; — idem, par Guillaume-Henri, prince d'Orange, nommant Hartman-Godfroid de Stein Callenfeltz, lieutenant des fiefs, et le chargeant de recevoir en son nom les hommages et dénombremens. — Lettre de la reine Marie - Anne d'Autriche, femme du roi Philippe IV, informant vénérable père, frère Balthazar d'Avila, général de l'ordre des Minimes, qu'elle a nommé Nicolas Fayot, vicaire et visiteur général des provinces d'Espagne (31

août 1653 ; pièce espagnole). — Commissions à des huissiers du Conseil d'Artois.

B. 3116. (Portefeuille.) — 32 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier—31 décembre 1953. — Quittances délivrées par : Henry de Croonendael, receveur général des finances, aux receveurs particuliers des sommes versées sur leurs recettes ; — Louis Eulart, écuyer, conseiller ordinaire du conseil d'Artois ; — Aert Courtois ; — J. EUieul ; — le chapitre de l'église coUé-giale St-Pierre de Lille. — Acquit de compte.

B. 3117. (Registre.) — In-folio, 328 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier—31 mai 1654. — «Compte cincquiesme et dernier de messire Henry de Croonendael, chevalier, conseiller et receveur général des domaines et finances du Roy, de la recepte et despense par luy faicte à cause de son diet estat et office », etc. — Les recettes s'élèvent à la somme de 1,038,380 Livres, 10 sols tournois ; les dépenses à celle de 1,131,283 Livres, 13 sols, même monnaie. — On remarque que les recettes des domaines de Lille, Douai et Orchies, Tournai et Tournésis, Artois, Arras, St-Omer et Hesdin, Béthune, Aire et Lens, Bapaume, St-Pol, Perwez, Pas, Orville, Bourgogne-Comté, trésorerie de Salins et revenu des mines de Château - Lambert, cuivres de Bourgogne et batteurs d'Eysden, Hainaut, Quesnoy, Braine-le-Comte, Landrecies, HoUande, Zélande, Frise, Owerysse, VoUenhove, Tubente et Lingen, sont nulles. — Les principaux articles sont les suivants : 1,400 Livres à Cornille Bax, conseiller et receveur général de l'artUlerie, « pour les employer au faict et conduite de son office, mesme en faire payment à Jacques Rigaut, entrepreneur des matériaux et remontes nécessah-es pour la fonte de deux couleu-vrines ordonnées pour la defence de la ville de Bouchain, en tant moings et à bon compte de ce que sera trouvé luy estre deub, à cause de ladicte Uvraison » (folio 174, verso) ; — 419 livres au receveur des ouvrages de la Cour, Jacques Wits, « pour les employer au faict et conduite de son office, mesme au payment de la provision de neige et glace qui se doit faire pour la Cour » (folio 180, verso) ; — 383 livres au même, « pour renforcer les muraUes, espérons et

archures d'un tiers et plus de la descente venant de la grande galerie de ladite Court vers la foeuille > (folio 181, recto) ; — 3,750 livres à Pierre Morel, secrétaire du Roi et son substitut procureur au Parlement de Bourgogne, comme curateur et tuteur des enfants de feu messire Antoine Brun, en son vivant chevalier, conseiller du Conseil d'État suprême\*aux affaires des Pays-Bas et de Bourgogne lez la personne de Sa Majesté et chef de ses domaines et finances, « à quoy montent les derniers cinq mois des gages dudit\* défunct en qualité de Conseiller d'Etat susdit > (folio 206, recto) ; — 2.680 Livres à Jules Chifflet, conseiller et chancelier de l'ordre de la Toison d'Or,-pour une année de ses gages ordinaires et extraordinaires, « à durer iceux gaiges extraordinaires jusques à ce que Sa Majesté luy fera autre mercède équivalente > (folio 208, verso) ; — 800 livres à Jérôme du Quesnoy, architecte, statuaire et sculpteur de la Cour, pour une année de ses gages (folio 236, recto) ; — 400 Livres à Leo van Heyl, architecte de la Cour, pour une année de ses gages (folio 238, recto) ; — 400 livres à Gaspard Gevartius, conseiller et historiographe du Roi, pour une année de sa pension (folio 240, recto) ; — 300 Livres à Francisco Pacheco, apothicaire-major de feu le Sérénissime Cardinal Infant, pour les arrérages de sa pension (folio 248, verso) ; — 45 Livres au docteur Fervacques, médecin de la Compagnie des Archers de la garde du Corps du Roi, « pour ses vacations extraordinaires faictes en qualité de médecin desdicts Archers pendant la campagne passée » (folio 259, recto) ; —2,000 livres à Joseph-Antoine Hervart, chevalier, premier roi d'armes, « pour semblable somme que Sa Majesté, par ses lettres patentes du 25 février 1654, luy at accordé en ajuda de costa une fois, pour le voyage qu'il a fait en ces Pays-Bas, amplement contenu esdictes lettres patentes » (folio 275, verso) ; — 60 Livres aux prévôt et confrères de la confrérie de St-Antoine en la ville de Bruxelles, « pour semblable somme que Son Altesse leur at accordé en don et aumône une fois, pour la construction d'une nouveue cappe et tourelle ou esguille de clocher sur la chappeue dudict St-Antoine » (folio 277, recto) ; —100 livres aux prier et religieux Carmes réformés de Bruxelles, « en don une fois pour subvenir aux fraiz de leur congrégation généraue et chapitre qui a esté tenu au mois d'octobre dernier » (folio 281, recto) ;—3,300 livres au receveur général des finances, « payées en certaine affaire secret dontiln'est besoing faire déclaration >(folio286, recto) ;—949 Livres, 17 sols à Hubert-

Antoine Velpius, imprimeur de Sa Majesté, « pour semblable somme à quoy montent les imprimez qu'il a faict et Uvré pour le service de Sa Majesté » (folio 286, recto); — 1,200 Livres à Lucas Lancelot, docteur ès-droits, bibliothécaire du Roi, « pour icelle somme employer selon les ordres qu'il en a, mesme au payement de l'achapt des caisses des Livres de feu le Sérénissime Cardinal Infant, ensemble des douze statues de bronze des premiers empereurs romains et de ceulx de la maison d'Austrice, pour estre mises en la nouveue bibliotecque de Sa Majesté, selon l'ordonnance en despeschée le 24' de décembre 1653 > (folio 289, recto) ; — 150 livres à Albert Knopff, tapissier-major de Son Altesse, « pour semblable somme accordée par an pour tenir réservez les velours et bayettes, ayans esté achaptez, pour la déposition du corps de Son Altesse, de glorieuse mémoire, ensemble les tapisseries de soye et delaine, toilles d'or broddées, Ucts de champs et autres différens meubles de Sa Majesté pour servir aux occasions qui s'en présenteront » (folio 291, recto) ; — 396 Livres, 18 sols à Jean de Strycker, tapissier à Bruxelles, « pour semblable somme à luy deue pour les réparations qu'il a faicts aux vieilles tapisseries en la Cour appartenans à Sa Majesté, doiz le commencement du mois de febvrier 1653 jusques à la fin du mois de novembre enssuivant > (folio 293, recto); — 288 Livres au receveur général des finances, « pour semblable somme payée comptant à Valentin Exelmajier, garde-robe de Son Altesse, pour un service secret qu'il ne convient déclarer » (folio 297, recto) ; — 364 Livres à Jean Stockmans, licencié ès-droits, ci-devant avocat fiscal à Bunkerque, « pour semblable somme à quoy revient le tiers de la somme de 1,092 livres qu'il a dénoncée au profit de Sa Majesté > (folio 297, recto) ; —100 Livres à Bartho-lomé Taelman, commis et *chercher+Aes* tonlieux de Sa Majesté à Anvers, « pour les devoirs qu'il a faicts pour surveUer à.l'entrée lesdicts draps d'Angleterre » (folio-298, verso) ; —150 livres à Lucas Lancelotus, docteur ès-droits et bibliothécaire de Sa Majesté, « pour semblable somme qu'il avoit desboursée pour faire amme-ner les caisses que Son Altesse avoit fait achapter en Anvers pour ladite bibUotecque de Sa Majesté > (folio 301, recto) ; —1,011 Livres, 19 sols au receveur général des finances, « payés comptant pour l'achapt de cuivre rouge,bois, charbons, instruments et matériaux pour faire les fourmes, ensemble les mains d'œLivres,

voitures et essais de deux pièces d'artillerie de nouvelle invention que Sadicte Altesse avoit ordonné de faire faire par forme de preuve » (folio 303, recto) ; — 95 livres à Pierre Pierson, maître tailleur à Bruxelles , < pour semblable somme à luy deue, pour avoir racco-modé les habits des chevaliers de l'Ordre du Toison d'Or et en fait de nouveaux, avecq des estoffes qu'il a livrées, comme aussy pour avoir fait deux habits pour le trompette de la compagnie des Archers de la garde du Roy » (folio 306, verso) ; — etc.

B. 3118. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 9 pièces , papier. »

1<sup>er</sup> janvier — 31 mai 1654.— Mandemens des gens de la Chambre des Comptes : au sujet du paiement des rentes arriérées dues à Charles Cahrwaert, receveur de Bouchain ; — idem, l'adjudication du droit de ter-rage par le receveur de Landrecies ; — idem ; le remboursement d'une somme de 15,840 livres, demandé par Marguerite de Turennes , veuve du baron de Longwy, ou la constitution d'une rente à son profit ;

— idem, le moulin le Comte à Aire ; — idem, les grains déposés dans les greniers du Quesnoy et pris par les troupes du prince de Condé, sur la requête de Jean-Baptiste Baulde, châtelain et receveur du domaine du Roi au quartier du Quesnoy , représentant que « depuis le 12<sup>e</sup> d'avril 1654, le S<sup>r</sup> capitaine La Motte de cavallerie des troupes de Son Altesse le prince de Condé, s'est jecté dans le chasteau du Quesnoy en la demeure du remonstrant, luy auroit consumé les provisions de beure et frayé 800 Livres et plus, tant pour despens de bouche que d'argent qu'il s'est fait exiger et comme ledict remonstrant ne sçait le moyen de les soustenir ultérieurement,ilen fait part à Vos Seigneuries afin qu'elles soient servies d'y pourvoir de remeide par main haulte, tant pour l'assurance des escripts et munimens qu'il at concernant le fait de son entremise que pour la conservation de la maison royalle, advertissant que le danger de tout perdre ne sçauroit estre plus grand si on n'y apporte sitôt le remeide > ;

— du roi d'Espagne, Phllippe IV, pour faire comparoir devant le Conseil d'Artois les habitans de Harnes qui ont blessé Michel Caron, jeune homme à marier-demeu-rant à Hasnay, sur sa requête contenant « qu'au jour de la dédicasse de Harnes qui seroit un vUlage jbuinct audict Hasnay,ilauroit comme de coustume et comme voisin, se transporté audict

Harnes avec la jeunesse dudict Hasnay affin d'y prendre les récréations ordinaires à semblable jour de feste, et se meslant parmy les danses et se rendant participant des compagnies et resjouissances que la simplicité du camp y permet ; mais comme par l'envie de la jeunesse dudict Harnes,ily avoit complos fait entre les jeunes gens qui la composent, de battre et outrager lesdicts de Hasnay au cas qu'ilz se présentassent pour danser et se conjouyr avec eux, ledict suppliant n'y fust pas plus tôt arrivé avec ses compagnons et se présenté pour prendre main à la danse, que les manans et habitans dudict Harnes, tant hommes mariez que jeunes gens à marier, commencèrent à crier armes, et muniz d'archebuses, battons, callioux et aultres armes offensives se jettèrent sur lesdicts de Hasnay avec telle furie qu'ayant enfermé entre eulx ledict suppliant, Uz luy portèrent divers coups et entre aultres un grand coup de baston sur la teste, duquelilauroit esté jecté par terre hors de tout sentiment et signe de vie, en telle sorte qu'ayant esté reporté en sa maison, il a convenu pour le guérir d'y appUquer trois sepmaines et demie, non sans grand péril de sa vie, de tant plus que le crasne estoit cassé au travers des commissures depuis l'os pariétal jusques à l'occiput, ce que luy auroit causé de notables inter-res'tz », etc. ; — des gens de la Chambre des Comptes ordonnant à Jacques Arnoults, commis à la recette des *pennincluden* au quartier de Bergues-St-Winoc et à Simon de Rosendael, receveur du domaine au quartier de Lille, de payer diverses sommes. — Copie des lettres de sauvegarde accordées par le prince de Condé, « faisant très-expresses inhibitions et desfences aux troupes qui sont sous nostre commandement tant d'infanterie que de cavaiUerie quy sont ou quy pourront estre de garnison dans la ville du Quesnoy, Bavay ou aiUeurs dans la comté de Haynault, de faire aulcun dégasts, tort ou domaige ou désordre dans la forrest de Mormal, à peine aux cavailUers et soldats de punition exemplaire et aux officiers d'en respondre en leur propre et pryvé nom, leur ordonnant de tenir la main à l'exécution de nostre présente deffence, en sorte que nous ne puissions en recepvoir aulcune plainte ; voulant mesme que les marchans et habitans dudit pays puissent aUer et venir avec des marchandises dans icellui avec leurs chevaulx et aultres choses en toute surreté et liberté, sans qu'il leur soit donné aulcun empeschement », etc. (Bruxelles, 30 avril 1654). — Constitution de rente au profit de la ville de Cam

brai. — Lettres patentes du roi Philippe IV , portant règlement de l'imposition des vingtièmes à Tourcoing, rendues sur la requête des échevins, manants et communauté, contenant qu'anciennement au fait de l'assiette des vingtièmes qui se livrent audict Tourcoing, ensuite des envoies des Estats de la ville et chastelle-nie de Lille, l'on estoit accoustumé de se régler conformément au rapport fait l'an 1601, et ce jusques l'an 1609, que lors ladite levée est venue à cesser, jusques les années 1624 et-1625, et comme en l'an 1626 on auroit de rechef fait demander lesdits vingtièmes, l'assiette se prennant sur le pied dudit rapport de l'an 1601, auroit esté trouvez tout à fait impossible, tant à cause des feuz et incendies arrivez par deux fois audict Tourcoing qu'à raison du changement de maison par desmolissement, division, répartissement et autrement, en sorte que, par l'aggréation de ladicte commune, l'on s'en seroit départy en s'arrestant à l'estimation des édifices et héritages, les rendages considérez, ce qu'auroit esté observé jusques l'an 1652, estant encore lors arrivé quelque mescontentement parmy aucuns particuliers et en telle façon qu'à chas-que assiette il n'y auroit eu de la satisfaction, ains de la dissention, altercat et murmure, pour à quoy obvier, par ordonnance de la dame duchesse d'Havre, en qualité de mère tutrice et légitime de Ferdinand-Joseph de Croy, comte de Fontenoy, seigneur dudict Toux-coing, son fils, seroient faictes diverses assemblées et conférences à effect de rencontrer un pied ferme et stable à tousjours pour le regard de l'assiette desdits vingtièmes et le faire observer par forme de règlement à jamais, auquel on seroit à la fin parvenu et esté résolu, en la forme suivant, c'est à sçavoir : que les maisons dans l'enclos du bourg dudict Turcoing (ce qu'on dit le marché) debvroient estre cottizées en masse à l'advenant de 500 livres Flandres, les petites demeurées hors l'enclos dudict bourg, en contenu depuis ung quartron d'héritage jusques à 200, à concurrence de leur valeur et rendage, la bonté et valeur des édifices considérez, le bonnier du jardin à 40 patars qui est cinq gros au cent, le bonnier de laboura 20 patars qni est cinq liarts du cent, et au regard des lieux manoirs en contenu depuis trois cents jusqu'à 2 bonniers d'héritage, pardessus les cinq groz et cinq liards de chascun du cent de labour et jardin, ils seroient assis à l'advenant de quatre, six et dix patars , la bonté, valeur et situation des édifices considérez », etc.

B. 3119. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 8 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 mai **1654**. — Requête et ordonnance de paiement aux héritiers de Paul du Quesne, en son vivant *innocent*, des arrérages périmés d'une rente qui lui était due. — Décharge du rendage de la censé de la Clayelle au Jolimet, proche la forêt de Mormal, montant à 850 livres, accordée à la veuve de Charles Berguier, sur sa requête portant « que son mari avoit pris à ferme ladite cense sous espoir d'en faire son plus grand profit et y gagner sa vie tant de lui que de sa famille, mais au contraire, il estoit arrivé que pendant l'aa 1652, dernière troiziesme année de ladicte ferme, pensant recueillir les grains qu'il y avoit assemencés à très grands fraiz avecq grande vigueur et épuisement de ses forces pour la chèreté des grains, le tout avoit esté mangé, prins et gasté par les passages et repassages de nos armées allant en France et par les logements continuels de nos soldats audict lieu et "ès environs de la ville du Quesnoy ; il avoit aussy perdu tout le foing qu'il espéroit tirer des prairies dépendant d'icelle censé, sans en avoir prou-ficté aulcune chose, non plus que de sesdits labeurs, de plus non content de ce, ils luy avoient prins et desrobez tous ses bestiaux tant vaches que chevaulx, sans en avoir peu recouvrir aulcuns, et pour augmentation de ses misères, après avoir pillez les moeubles qu'il tenoit en ladicte censé et icelluy Berguier bien battu, il avoit esté constraiuct par force majeure, la quieter et habandonner comme n'en pouvant aucunement jouyr, ayant esté réduit par ce moyen à telle paLivreté qq'il y avoit perdu la vie, au grand regret et interrest de la remonstrante, laquelle se trouvoit présentement dénuée de tous biens, sans aulcune assis-tence en ce temps de guerre si calamiteux, nonobstant que chargée de quatre petits enffans, sy estoit-il que sans avoir à ce esgard, ledict de Beaumont mena-çoit de la faire constraindre », etc. — Lettres des gens des Finances accordant « 12 arbres de chesne aux Récolts de Gravelines », sur leur requête « narrative de ce que, faulte de moïens, ils n'ont jusqu'alors sceu parachever le paLivre couvent par eulx commencé, les habitans illecq estant du tout ruinez par ces guerres, prinse et reprise de ladicte ville, n'estant resté audict couvent que fort peu de comoditez pour leur logement, lequel ilz voudraient bien rédifier pour se mectre à'couvert», etc. — Avis des gens des Comptes au sujet de la requête de Cornille de Vos, fermier de

la dîme de Boulogne, demandant « modération d'ung quart de son rendage de ladite dîme pour l'an 1652, rendu sur le rapport du conseiller et receveur général de Cassel, portant que s'estant transporté audict quartier de Watten pour satisfaire ausdictz debvoirs, il se seroit informé dés pasteurs et aultres inhabitans dudict lieu, des pertes mentionnées en ladicte requeste, lesquelz luy ont exhibé les attestations y jointes, passées pardevant bailly et eschevins illec, qu'est trouvé conforme k celles annexées k ladicte requeste et qu'il seroit véritable qu'au mois d'aoust ou environ de l'an 1652, l'armée de Sa Majesté auroit prins sa marche par ledict quartier de Waten pour aller siéger Dunc-kerke et qu'elle y auroit fait de très-grands dégastz, princijsaUement aux advestures dont la pluspart restât encore sur la campagne et que l'hiver ensuivant les inhabitans dudict lieu auroyent esté logez de quoique » compaignie de chevaux de la garde du Prince de Condé consistant au moings au nombre de 300 hommes effectifz, pour l'entretènement desquelz ilz auroient esté obligez de faire monter les tailles jusques k deux livres de groz de chasque portion et davantaige, tellement que tout ce temps et jusqu'au deslogement et sortie en campagne desdictes compaignies, il luy auroit esté impossible de thirer aucun payement de ses arrière-fermiers, et lors la valeur des grains estant diminuée notablement, il n'en auroit peu faire le prouffict qu'il espéroit ; et bien que ces raisons nous pourroient mouvoir k luy accorder quelque modération, sy est-il qu'il conste pareillement que le rebail de ladicte disme des années 1650, 1651 et 1653 n'auroit excédé la somme de 400 patacons et que, pour l'année 1650, il at monté k 600 florins, pour l'an 1651 k .100 patacons et l'année 1653 ausdits 400 patacons et 9 schillings, nonobstant que pour l'année 1652, de laquelle il s'agist présentement, ledict remonstrant , en doibt payer la somme de 1,400 florins , alors que Testât et constitution du temps n'estoit lors meilleur, ains qu'il n'y avoit subject de sy bien espérer que pour ladicte dernière année ; pourquoy ce que bien considéré et prenant esgard k la clause portée par le bail que ledict suppliant en at joint k ladicte requeste, par laquelle est expressément conditionné qu'au cas que par force majeure des gens de guerre ou que par quelques tailles excessives qui se debvroient imposer sur leurs terres affectées k ladicte disme, il viendroit k souffrir quelque notable perte, que modération luy debvroit estre faite k l'équivalent d'icelle, il luy semble que luy eussions peu quieter et remectre ung

quart de ladicte somme de 1400 florins », etc. — Modérai ion accordée par les gens du conseil de Flandre k Adrien van HeUeputte au sujet des frais k lui attribués par Christophe van Stavuen, receveur du pays de Gavre (pièce flamande).

B. 3120. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 23 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1654. — État des *emprises* faites par le marquis de Rouville, gouverneur d'Ardres, sur Tournehem, Audruick et pays de Brédenarde ; « pointcs et remonstrances k considérer sérieusement et remédier promptement pour le service de Sa Majesté, le bien et repos de ses subjeetz sur le fait des emprinses et concussions du marquis de Rouville, gouverneur de la ville d'Ardres ès distrietz du bailliage de St-Omer, chastellenie de Tournehem, Audruicq et pays de Brédenarde : premièrement que les ennemis ne tiennent aucune place ny fortresse sur toute Testendue dudict baUUage de St-Omer; que du district mouvant et ressort d'icelluy baUUage sont lesdictes chasteUenies de Tournehem, Audruicq et païs de Brédenarde, sans y pouvoir, par le roy de France, réclamer aucune chose obstant le traicté de paix fait k Madrid, et depuis ratifié en la ville de Cambray dont extrait vat cy-joint ; ce nonobstant, iceUuy seigneur de Rouville s'approprie la disposition et jouissance de plusieurs biens notables du domaine de Sa Majesté et de l'appartenance de ses biens et naturels subjects scituez audict baUUage de St-Omer et district d'iceUuy, sçavoir est des dismes afférentes k Sadicte Majesté au terroir dudict Audruich et de celles de l'église cathédraUe d'Ypre illecq », etc. — Avis des gens de la Chambre des Comptes au sujet d'une difficulté entre les associés de la ferme des bières à Lille ; — idem, de la vente de la terre de Phalempin projetée par le roi de France. — Vente des bois provenant de la forêt de Hesdin. — Déclaration de ce qui revient k Jacques de Tamisen, prévôt de Poilvache, k cause des exploits de ladite prévôté. — État de contrôle du droit d'attache k Dunkerque. — Attestation par Guillaume de Groote, écuyer, seigneur de Drumez, au sujet des rentes réclamées par leurs propriétaires lors du traité de paix conclu avec les États des Provinces Unies. — Extrait du compte du domaine d'Aire. — Lettre du sieur Arnboul au sujet du paiement d'une somme de 200 florins. — Attes

tation par le sieur Lemède, procureur général du Conseil de Namur, certifiant avoir reçu des mains de Charles Clenn, messenger à Dinant, les lettres à lui adressées par les gens de la Chambre des Comptes.— Minute du rapport fait « au grand bureau touchant la feste de l'Espinelte à Lille et des droictz levez par ceulx de ladictte ville, ainsi qu'ilz sont estez accoustumez de prendre et lever, par chacun an, sur le pied fourchu et aultres marchandises pour l'entretènement d'icelle feste que cy devant leur avoit esté accordé et réuni par Mgr l'Archiducq à son domaine dudict Lille, suivant ses lettres patentes et ordonnances dépeschées au mois de mai 1495, comme appert par le 16<sup>e</sup> article d'icelles ; nonobstant ladictte réunion desdicts droicts sur le pied fourchu et impostz d'aultres marchandises audict domaine de Lille, sy est qu'il appert par le compte dudict domène pour l'année finye à la St-Jean-Baptiste 1496, qu'en vertu des lettres patentes obtenues par ceulx du magistrat dudict Lille, dattées du XXVII<sup>e</sup> d'aougst dudict an, de pouvoir prendre et lever iceulx proufficts durant l'année d'icelle escheue aux quaresmaux, temps dudict compte »; les échevins et habitants de Lille ont obtenu mêmes lettres et continuation de levée d'impôts en 1496, 1497, 1498, 1499, 1500, 1515, 1529, 1536, 1543, 1551, 1557, 1568 et « dudict an en avant jusques et compris l'année 1633 »; — extrait de l'ordonnance de l'archiduc PhUippe de mai 1495 « sur la réintégration de son domaine et sur la restriction des charges estant sur iceulx ». — Déclaration des mairies du Hainaut.

B. 3121. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 mai 1654. — Commissions d'huissiers et de procureurs du Conseil d'Artois.

B. 3122. (Portefeuille.) — 20 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 mai 1654. — Quittances délivrées par Henri de Croonendael, receveur général des finances, aux receveurs particuliers des sommes versées sur leurs recettes ;— Louis Bourdon et Etienne De le Haye.

B. 3123. (Registre.) — In-folio, 425 feuillets, parchemin. 3

juin — 31 décembre 1654. — « Compte premier

de messire Marcq Grimminck, chevalier, seigneur de Cruyninghe, etc., conseiller et receveur général des domaines et finances du Roy, delà recepte et despence par luy faicte, à cause de son estât et office », etc. Les recettes s'élèvent à la somme de 1,424,417 Livres, 14 sols, 7 deniers tournois ; les dépenses k 1,325,805 Livres, 14 sols, 6 deniers, même monnaie. En tête du compte se trouve transcrit le mandement par lequel le roi PhUippe IV, « pour le bon rapport que fait nous a esté de la personne de nostre cher et féal messire Marcq Grimminck, chevalier, seigneur de Cruyninghe, grand bailly des villes et chastelenies de Fumes et Bergues St-Winocq, mesme en considération des bons et fidels services qu'il nous a rendus par plusieurs années tant en ladite qualité de grand baiUy, que en autres employs qu'il a eus pour nostre dit service, ausquels il s'est fort louablement acquitté, k notre entière satisfaction, nous confians k plein de ses léauté, preudhommie, discrétion et bonne dUigence, eu sur ce l'advis de nos très chers et féaulx les chef, trésorier général et commis de nos domaines et finances, par la délibération de nostre très-cher et très-amé bon cousin, Léopold-Guillaume », - etc. l'a commis retenu et étabU k l'état et office de conseiller et receveur général de tous les domaines et finances de par-deck, vacant par la promotion de messire Henry de Croonendael, chevalier, dernier possesseur dudict état, k celui de secrétaire du conseil d'Etat, etc. — On remarque que les articles des recettes relatifs k « Lille, Ursele, "Wesseghem et Kuesselare, droict qui se lève sur l'octroi de Gravelingnes, Douai et Orchies, Tournay et Tournésis, le bois d'Outhulst, Mortaigne, ville de MaUnes, Artois, Arras, Hesdin, Béthune, Aire, Lens, Bapaume, St-Pol, Perwez, Pas et Orville, les mines de Chasteau-Lambert, cuivres de Bourgogne et deniers procédez des batteurs d'Eysden, Haynault, Braine-le-Comte, Bouchain, Bavay et Maubeuge, Haï et Quenaste, Baudour et Binch, Hollande, Zélande » sont suivis de la mention néant ; — il est reçu « des admodiateurs des saulneries de Bourgogne par les mains du Ucencié Toussaint Goufiart, la somme de 57,600 livres pour semblable somme k quoy revenoient les 120,000 francs, port et change y déduits que le » diets admodiateurs avoient convenu de fournir par anticipation sur leur rendage desdictes saulneries, en vertu du traitté particulier fait avecq eulx par les commissaires y députez par delà, en date du 8<sup>e</sup> d'avril dernier, en deniers furniz, assçavoir à Hilario de

Venero, contador des vivres et faisant l'office de pagador général de l'exercito », etc. (folio 41, recto). — Parmi les recettes on remarque : 4,952 livres, 4 sols, versés à Cornille Bax, conseiller et receveur général de l'artillerie du Roi, « pour employer au fait et conduite de son office, mesme en faire payement à Gaspard Hannoset pour la livraison par luy faicte des poudres, mesches, balles et picques de 1er pour les villes et chasteaux de Namur et Charlemont » (folio 219, verso) ; — 30,000 livres à Hilario de Venero, contador des vivres et faisant l'office de pagador général de l'exercito du Roi, « pour icelle somme employer au fait et conduytte de son office, mesme au payement des nécessitez du siège de la ville d'Arras (241), selon les ordres qu'il en a » (folio-228, recto) ; — 1,500 livres à Jacques Vits, conseiller et receveur général des domaines au quartier de Bruxelles et des ouvrages de la Cour *illecq*, « pour en payer les matériaux et main d'œLivre de certain jardin nouveau à la vignoble du parcq que Son Altèze Sérénissime a ordonné y estre fait » (folio 237, verso) ; — 402 livres au même, « pour en faire payement aux orphelins de feu Jean Van den Venne (242) en son vivant pintre de la Cour, pour semblable somme que leur reste deue d'une plus grande somme de 1,450 livres à eulx accordée par ordonnance du 31<sup>e</sup> d'aoust 1645 » (folio 247, verso) ; — 5,000 Livres à Michel de Ruddere, receveur des fortifications d'Ostende, « pour en faire payement aux entrepreneurs des réparations dernièrement ordonnées estre faites aux bresches et dommages causez audit Ostende par les orages et violences de la mer » (folio 253, verso) ; — 3,812 livres, 10 sols à messire Jacques de Brecht, chevalier, secrétaire du Conseil d'État aux affaires des Pays-Bas et de Bourgogne (folio 261, recto) ; — 1,170 livres à Balthazar Molinet, conseiller et greffier de l'ordre de la Toison d'Or (folio 261, verso) ; — 600 livres à messire Jacques de Montbertaut, chevalier, seigneur de Gorgechon, gouverneur de la ville du Quesnoy (folio 286, verso) ; — 400 Livres à Leo van Heyl (243), architecte de la cour (folio 290, recto) ; — 300 livres à François Schwarts, « horlogeur de la Cour » (folio 333, verso) ; — 480 Livres à don Estevan de Gamarra y Contreras, châtelain de Gand et ambassadeur de Sa Majesté vers les États des Provinces-Unies, « pour semblable somme que Son Altèze luy a accordée pour toutes prétentions des vacations par luy faites en la conférence tenue à Bruges, avecq les ecclésiastiques

et quatre membres de Flandres, sur la rédemption générale des logemens en laditte province » (folio 356, recto) ; — 1,200 Livres au P. Guillaume de Burgo, provincial d'Irlande de l'ordre de St-Dominique et président du collège de St-Jean-Baptiste ' du même ordre en l'Université de Louvain, « en don et aumosne une fois, en considération de l'extrême paLivreté dudit collège et pour l'entretien et nourriture des étudiants irlandois dudit ordre, pour la présente année 1654 seulement » (folio 359, recto) ; — 1,000 Livres à messire Aurèle Augustin MaUnéz, chevalier, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du conseil Privé du Roi, « en don et adjuda de costa une fois pour en payer divers fraiz extraordinaires qu'il luy a convenu faire pendant sa commission et voyage à la diette de Ratisbonne » (folio 359, verso) ; — 100 livres aux maître chapelain et musiciens de la chapelle royale de la Cour, « en don une fois pour la célébration de l'octave du Saint-Sacrement de Miracle de ceste année 1654 » (folio 365, recto) ; — 1,000 livres à messire Jacques d'Ennetières, chevalier, seigneur d'Harlebois, conseiller d'État, conseiller et trésorier général des domaines et finances du Roi, « pour semblable somme que Son Altèze at ordonnée estre furnie en ses mains pour estre employée en affaires secrets dont ilne convient faire mention » (folio 376, verso) ; — 4,500 Livres à messire PhUippe de Croy, prince de Chimay, chevalier de la Toison d'Or, « pour semblable somme que Son Altèze a ordonné de luy furnir pour l'employer selon les ordres qu'il en a et dont ilne sera obligé de rendre compte » (folio 377, recto) ; — 398 livres, 1 sol, 3 deniers à Pierre van Ghindertalen, Lambert) van Koukelberghe et Géry Denis, « pour le livrement des espées, chapeaux et autres marchandises pour le» hallebardiers venus d'Allemaigne en l'an 1648 et les

(241) Les Espagnols vinrent mettre le siège devant Arras le 3 juillet 1654. L'archiduc Léopold-Guillaume et le prince de Condé y arrivèrent le 6 juillet suivant. Le 25 août, dans un conseil de guerre tenu à Péronne en présence du roi Louis XIV, du cardinal Mazarin, du prince Thomas de Savoie, des ducs de Vendôme et d'Anville, il fut résolu qu'on attaquerait le camp espagnol, et quelques mille hommes de cavalerie française suffirent à faire lever le siège.

(242) Voir la note de la page 204.

(243) Voir la note de la page 211.



choraux de la chapelle royale » (folio 378, recto) ; — 96 livres, 6 sols à Gilles Roulants, cipier de la prison dite Trenrenbourg en la ville de Bruxelles, « pour semblable somme à quoy montent les fraiz de bouche, cipirage et autres faits par l'ingénieur Jean Stants pendant son emprisonnement en ladite prison depuis le 27<sup>e</sup> de febvrier jusques le 16<sup>e</sup> d'avril ensuivant de ceste année 1654 » (folio 379, verso) ; — 240,000 livres au receveur général des finances, « pour semblable somme que les Estats du pays et comté de Haynnau ont en l'an 1647 accordée à Sa Majesté, pour un subside extraordinaire et dont cedit compteur s'est chargé par lettre de descharge de pareille somme pour les employer au fait et conduytte de son office, et les restans 32,119 livres auxdits Estats mesmes, pour et à quoy reviennent les 4,000 sacqs de grains avecq les fraiz en dépendans, convertiz en 256,957 pains qu'ilz ont livrés au siège de Landrechies, en suytte des conditions de l'acceptation dudit subside (244) > (folio 392, verso) ; — 240 livres à Jean Boulanger, ingénieur au service du Roi, « pour semblable somme que Son Altèze luy a accordée pour toute prétention des 2,240 pareilles livres par luy prétendues pour la rançon, fraiz et despens de bouche de son emprisonnement dans la ville de Rocroix » (folio 397, verso) ; — 960 livres au receveur général des finances, « pour semblable somme qu'à l'ordonnance de Son Altèze, il a payé comptant pour un affaire secret du service de Sa Majesté dont il ne convient faire déclaration » (folio 399, verso) ; — 400 livres à « Marcq-Antoine Villain, huissier du Conseil des finances, pour semblable somme qu'il a des-boursée et payée pour les tonneaux nécessaires pour faire les feux de joye que Son Altèze a ordonné pour la venue de la Reyne de Suède (245), selon l'ordonnance en dépeschée ledit 29\* de novembre 1654 » (folio 399, verso) ; — 252 livres, 1 sol à Jean de Stryckère, maître tapissier en la ville de Bruxelles, « pour semblable somme à luy due pour les réparations qu'il a faites aux vieilles tapisseries de Sa Majesté en sa cour de Bruxelles pendant les mois de juing, juillet, aoust, septembre, octobre, novembre et le mois de décembre 1654 » (folio 402, verso) ; — etc.

B. 3124. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier.

(244) Il s'agit du siège de Landrecies commencé le 27 juin 1647 par l'archiduc Leopold et terminé par la capitulation de la ville le 17 juillet suivant.

(245) La reine Christine de Suède qui venait d'abdiquer (6 juin 1654), « estant partie d'Anvers, dit Pierre Le Boucq, le 23<sup>e</sup> de décembre 1654, pour Bruxelles, arriva sur le midi b Willebroeck, là où elle fut accueillie par l'archiduc Leopold et toute la cour avecq grande allégresse ; puis se mirent dans un batteau préparé à cet effect et ainsi arrivèrent au soir à Bruxelles où l'on y fit beaucoup de feux de joie. » Ce fut à Bruxelles que la reine se décida à mettre & exécution un projet qu'elle nourrissait depuis longtemps, et profita d'une entrevue qu'elle eut avec l'archiduc Leopold, le comte Fuen Saldanha, le comte Montecuculli et son favori Pimentelli, pour renoncer au luthérianisme qu'elle abjura ensuite solennellement lors de son passage & Inspruck.

3 juin — 31 décembre 1654. — Mandements des gens de la Chambre des Comptes : approuvant l'étal des vacations du procureur fiscal de la Gouvernance de Lille, faites pour le service du Roi et taxées à 200 florins qui devront être payés sur le domaine de Lille ; — donnant leur avis au sujet delà demande de messire Sasbout de Varick, bailli de Lille, à l'effet d'être autorisé à jouir comme ses prédécesseurs, du tiers des amendes ; — idem, relativement aux sommes prétendues par les magistrats de Lille au sujet des dîners ; — idem, au sujet du différend élevé entre les gens du bailliage de Saint-Omer et le receveur du domaine dudit lieu, relativement à la manière de procéder à la vente des bois de la dite recette, à la fixation des jours de vente, aux banquets qui ont lieu ces jours là, etc ; — informant le marquis de Trazignies, gouverneur de Tournai, des empêchements apportés par les troupes aux sergents forestiers du bois de Ruhault, dépendant du domaine de Saint-Omer ; — donnant leur avis au sujet des gages de Jean-Baptiste van Mierstraten, receveur du domaine de Saint-Omer ; — idem, l'augmentation des gages demandée par Michel Le Grand, lieutenant de la forêt de Mormal et par Philippe de Beaumont, conseiller et receveur général du Hainaut ; — idem, au sujet des 77 rasières de blé dues annuellement par les habitants de Bouchain à Sa Majesté et qu'ils n'ont pas payées depuis 1646, sur leur requête remontrant < qu'ils doivent donner annuellement à Sa Majesté 77 rasières de bled, lesquelz se doibvent prendre à l'advenant de deux coupes sur chaque chef d'hostel qu'on diet bled de bourcq, duquel payement les remonstrans sont arriérez depuis l'année 1646 jusques à présent ; or est-il que depuis les malheurs des guerres, la plus grande partie des maisons demeurent occupées de soldats, lesquelz le service de Sa Majesté exempte de sembla-

bles contributions, si bien que maintenant à deux coupes pour chef d'hostel on se trouve fort esloigné de pouvoir faire Je nombre des rasières qui sont deues principalement depuis tant d'années, depuis lesquelz ladite ville a esté continuellement surchargée des passages fréquents d'armées entières et des gens de guerre, est épuisée par le raffrèchissement des officiers et soldats qui y passent journellement, où que l'an 1649 les ennemis ayans assiégéz Cambray (246), nostre armée s'est venue camper proche de ladite ville, ce qui ruina la récolte de ladite année, ensuite de quoy l'an 1650 et 1651, il a esté en tout impossible de rien proufficté à faulte de semailles et de fourrages; joint que l'an 1651, l'armée ennemye estoit lors à Harleux(247), est venue à une demye lieue de ladite ville, a perdu de nouveau tous les grains, ce quy a apporté une paLivreté universelle à tous les habitants qu'ilz se trouvent dans l'impossibilité de s'acquiter vers Sa Majesté d'une si grosse debte » ; attestation jointe des mayeur et échevins certifiant « qu'à cause de la situation frontière de ceditte ville, on at souffert en icelle plusieurs grands fraix, sôit de logement et aultrement comme sera déduict cy-après : premièrement pour avoir esté logé le 16 janvier 1646 de deux compagnies d'infanterie pour garnison ; item, le 15<sup>e</sup> novembre dudict an de plusieurs capitaines, lieutenans, alphères, officiers et soldats ayans esté prisonniers en France du tercio Monsieur le comte de Bruay ; item, le 28<sup>e</sup> dudict mois de deux compagnies d'infanterie du mesme tertio ; du 29<sup>e</sup> dudict mois logez des deux compagnies des sieurs de Lespinne et Laloir du tercio M. le baron de Crève-cœur ; le 5<sup>e</sup> décembre enssuivant, de la compagnie de chevaux de Monsieur le comte de Waroux et le 6<sup>e</sup> dudict mois et an, encores logez de deux compagnies d'infanterie de M. le comte de Brouay par garnison quy ont demeuré en ceste ville jusques à l'entrée de la campagne avec ladite compagnie de chevaux et les deux compagnies de M. le baron de Crève-cœur, pardessus les compagnies des seigneurs, de la "Vaux, Fontaine et Laloire : item, le 15<sup>e</sup> juillet 1647, logé une compagnie de chevaux ; le 29<sup>e</sup> enssuivant, du lieutenant Zeats et grand nombre de soldats eschapez des prisons de France ; item, le 18<sup>e</sup> dudict mois, logé de 24 archers de corps de Son Altèze ; le 22 décembre dudict an, logé derechef de la compagnie du sieur de Lespinne; le 15<sup>e</sup> dudict mois de décembre paravant, logé de trois compagnies de Monsieur le

comte de Brouay avec ordre d'avancher quinze jours de placquilles (monnaies de billon données en solde aux troupes) ; en l'an 1648, le 14<sup>e</sup> janvier, logé les deux compagnies, de chevaux Monsieur le comte d'Anappes et don Sil-venio; du 27<sup>e</sup> avril, logé d'un officier avec grand nombre de soldats; le 11<sup>e</sup> may, d'une compagnie d'infanterie ; le 23<sup>e</sup> juing, logé de 15 cavalliers ; le 8<sup>e</sup> may, paravant encores d'un régiment d'infanterie ; le 24<sup>e</sup> aoust, logé des deux régimens de Messieurs les comtes de Brouay et La Moitterie ; le 2<sup>e</sup> septembre, logé de cent esleuz, estans les avant dits deux régimens party le jour paravant ; le 8<sup>e</sup>, pardessus les cent esleuz, logé du sieur colonel Morfy, des sieurs capitaines de chevaux Drouhot et Cacquet avec ledit régiment irlandoy et desdits deux compagnies : outre quoy, logé encores le 12<sup>e</sup> dudict mois de la compagnie de chevaux Baldy et une compagnie d'infanterie : puis à la sortie dudit régiment et compagnie le 16<sup>e</sup> dudict mois ensuivant, fusmes encores derechef logez des deux régimens de messieurs les comtes de Brouay et la Moitterie : item, le 10<sup>e</sup> novembre, encores logez de la compagnie colonel de cavallerie Monsieur le prince d'Espinoy ; le 13<sup>e</sup> dudict mois, encores logé d'une aultre compagnie do cavalerie Monsieur le baron de Rieulay pour guarnison pardessus trois compaignies d'infanterie irlandoy du tercio don Jean de Morphie arrivées le 17<sup>e</sup> dudict mois, avec encores une aultre compagnie de chevaux du sieur Savary, lequel Savary avec sa compagnie et les trois' compaignies irlandois, il at convenu nourir et chevaux durant l'hiver, ce quy at apporté un grand dégât et ruine de la bourgeoisie, ayant convenu à plusieurs abandonner leurs maisons et prendre refuge ailleurs ne pouvans nullement subsister ; ces compaignies estans sorties pour la campagne, fusmes logés le 17<sup>e</sup> febvrier 1649 d'une compagnie de chevaux de Monsieur de Rache, le 15<sup>e</sup> may dudict an, logé encores de la compaignie de chevaux don Labbe Oubrigon audict an, sçavoir le

---

(246)Le comte d'Harcourt, a la tête d'une armée française de 25,000 hommes arriva devant Cambrai le 24 juin 1649. L'archiduc Léopold-Guillaume , le duc de Lorraine et Lamboi se réunirent, en effet, à Bouchain pour marcher sur Cambrai dont ils firent lever le siège le 3 juillet suivant.

(247)L'armée française s'estoit venue camper à Arleux, entre Douai et Arras, faisant des grands dommaiges et pillages, tant au pais d'Ostrevant, Arthois que Cambrésis, ce que le mesme commettoit l'armée espagnolle en leur quartier. » (Hist, des choses les plus remarquables, etc., par Pierre Le Boucq, p. 96.)

24<sup>e</sup> juing l'armée de France estant venue siéger la ville de Cambrai, il a convenu à nos armées venir faire place d'armes proche de ceste ville, ou ayant bien esté le terme de six semaines, les grains ont esté généralement tout ravagés, Son Altèze estant en ceste place tenant sa cour, en telle manière qu'on n'at peu percevoir aucuns grains, voire de plus de quatre lieues à la ronde, n'ayant point mesme demeuré une seule maison droicte au Saulchoir, faubourg de ceste, le tout ayant esté ravagé et emporté pour faire baracles, notamment par ceulx de l'armée de Son Altèze de Lorraine; n'ayant demeuré qu'ilne seule maison où tenoit sa cour le comte Foinesaldino, pendant quoy fusmes logez d'un régiment hollandoy avec grand nombre d'officiers, voire le peu de grains qui estoit resté entre Douay et Vallenciennes fust pareillement tout ravagé par l'armée de France, laquelle a passé et repassé par ces quartiers allant à Condé; pendant lequel passage que nostre armée estoit rethirée par delà Vallenciennes, fusmes logés d'ung régiment espagnol, pardessus le régiment hollandoy et quatre compagnies de chevaulx quy y estoient, ce quy a causé, joint lesdictes pertes et ruine totâlle, que les censsiers, n'ayans de quoy vivre ny bestiaux, n'ont peu labourer leurs terres, ny remettre sus, fors aucuns quy ont eu assistance de leurs maistres, soit de chevaulx, argent ou semences; nonobstant lesquelles pertes, fusmes encore logés le 20<sup>e</sup> d'octobre d'une compagnie de chevaulx du sieur capitaine Fédricq et de trois compagnies irlandoy; puis le 20<sup>e</sup> avril 1(350, fusmes logez de la compagnie du sieur capitaine Wiersernaes, laquelle depuis lors jusques aujourd'huy n'a quicté, ny sortie hors de ceste ville, outre la compagnie du sieur de Lespine le 5<sup>e</sup> novembre paravant 1649, en laquelle année 1650, à cause de la ruine des censsiers audict an 1649, joint les pluies continuelles et les orages et foudres arrivés peu auparavant le mois d'aoust dernier, on n'at peu faire qu'ilne bien petite recœuilte de grains, voire sy petite que lesdicts censsiers n'ont à grande peine rethiré la semence qu'ilz avoient exposez sur leurs terres, et par conséquent il leur a esté aultant impossible de paier leurs maîtres de leurs rendaiges comme ilz n'ont peu faire l'an précédent 1649, toutes sortes de grains estans encores à aussy hault prix présentement comme ilz estoient laditte année; en ceste présente année 1651, les 28 et 29<sup>e</sup> d'avril, fusmes logez de deux compagnies walons et deux compagnies espagnol, pardessus une partie de la compagnie de chevaulx de Monsieur Louvignesquy ont passé l'hiver, les ayant fallu nourri, n'estans encores dehors présentement non plus que les susdites quatre compagnies, pardessus tous lesquelz logemens avons toujours esté comme sommes encores logés de la compagnie de Monsieur Drouhot, gouverneur de ceste ville, portante environ 400 hommes, partie desquels occupent la plus grande partie des maisons

quoy qu'en petit nombre de manière qu'il se veira n'y avoir en tout ceste ville davantage que 37 ou 38 bourgeois; sy attestons, en outre, que depuis l'an 1640, plus de 78 maisons ont esté aplicquées aux fortifications de ceste ville et perdues pour les propriétaires, et d'abondant que les maisons ainsy thirées bas par les armées en l'an 1649 à Saulchoir, faubourg de ceste ville, n'ont encores esté rédiffiées jusques à présent, n'ayant les propriétaires encores eu le pouvoir de les faire rédiffier pour leur grande indigence et paLivreté, fors aucuns quy ont fait bastir quelques petites baracles pour eulx servir de retraicte; joint qu'en l'an 1642, le feu estant priz en la basse ville, il n'est resté d'iceluy que trois à quatre maisons couverte de thuilles, le reste ayant esté entièrement ars et bruslé quy at causé la ruine des bourgeois et qu'aucuns se sont abstenuz de ceste ville, n'ayans moiens défaire rebastir jusques là que présentement il en reste encore à rédiffier. En tesmoing, » etc.; liste des bourgeois de Bouchain dressée le 10 juin 1651, ne comprenant à cette date que 39 bourgeois, chefs de ménages. — Ordonnances des gens de la Chambre des Comptes: au sujet de l'adjudication du moulin Le Comte à Aire; — prescrivant à Simon de Rosen-dael, receveur des domaines à Lille, de passer à son à compte la somme de 9,000 florins; — au sujet du nouveau bail des prisons dites de Vendôme à Lille; — prescrivant au receveur de la Salle-le-Comte à Valenciennes de payer les gages d'Antoine de Tirlemont, sergent des bois des Rouges-Carières.

B. 3125. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.

3 juin — 31 décembre 1654. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par l'archiduc Léopold-Guillaume, les gens des Comptes ou des Finances: autorisant Josué de Hennezel (248) à établir à Bruxelles

---

(248) La famille d'Hennezel, quelquefois Anezey, originaire de la Bohême, établie dans le XIV<sup>e</sup> siècle en Lorraine, prit rang dans la noblesse des gentilshommes verriers. Elle a fondé les verreries et villages d'Hennezel dans les Vosges.

une fabrique de vitres en table pour fenêtres, « pour le temps et terme de 9 ans prochains et, à cest effect, pouvoir ériger une ou plusieurs fournaies, vendre et destribuer lesdicts verres par toutes les villes, places, marchez et foires, librement et franchement et sans obstacle et empeschemens comme autres nos sujets et inhabitans du pays, moyennant et payant à nostre proffit la somme de 15 livres de 40 gros, nostre monoye de Flandre la livre de recoghoissance par chacun an », etc. ; — accordant une somme de 600 livres à l'abbaye du « Mont-Saint-Martin-lez-la-ville-de-Chastellet », à prendre sur les biens confisqués de la recette d'Oost-Flandre, sur la requête des religieux contenant que « nonobstant que laditte ville de Chastellet est à présent soubz l'obéissance de Sa Majesté et par conséquent toute la juridiction d'icelle et comme pays conquis soubz lequel les remonstrans sont comprins, si est néantmoins que Sa Majesté at esté servie de confisquer tous les biens et revenuz de laditte abbaye, tant biens temporels que spirituelz au prouffict du Père Joseph, de l'ordre de Sisteaus, sans que les remonstrans en jouissent un seul sol par an d'iceulx, raison pourquoy ils se trouvent présentement en telle urgente nécessité et misère qu'il leur est du tout impossible de pouvoir vivre et subsister le nombre de huict qui doibvent estre à laditte abbaye à présent esquaxtés (dispersés), outre et pardessus les biens que les remonstrans et religieux ont encore en Flandres, à Furnes, Sotteghem et ailleurs, que Sa Majesté at aussy confisqués au prouffict de sesdictes finances, en sorte que les paLivres remonstrans et religieux n'ont à présent du pain à manger et sont obligez d'abandonner le tout faute de moyens, n'ayant peu dire la messe en laditte abbaye en six ans ença et depuis la prise dudict Chastellet (249) » ; — idem, 108 « heudez » d'avoine à Antoine delà Vallée, chapelain de la Chambre des Comptes, & en être payé par François Cas, receveur de l'espier de Furnes. — Surséance de trois ans pour la vente de la terre de Wicte, accordée à l'église dudit heu par Jérôme Le Gond, écuyer, seigneur de Wionnart, etc. — Avis des gens de la Chambre des Comptes au sujet de la remise d'impôts demandée par les bailli et échevins de Cassel par une requête portant « que pendant lesdictes huict années pour les grands et continuelz troubles de guerre qui ont esté en laditte ville et de plusieurs pilleries, passaiges, fortifications, garnisons, logemens et charges non supportables à la totale ruine d'icelle et inhabitans, comme aussy qu'en l'an 1645, les Franchois, avecq une puissante armée, auroient prins ladite ville par assault et pillié le tout, et puis icelle ville aultreffois reprise par assault par les armées de Sa Majesté, pourquoy ils n'ont peu jouir des prouffictz et émolumens ordinaires, de la ville, mesmes qu'ilz auroient esté contraincts de, pendant lesdictes années et aultres antérieures, à cause des pertes et ruines par les sièges des villes de Saint-Omer et Ayre et aussy pendant les mesmes années, par les sièges d'Ypre, Saint-Venant, Armentières, Motte-au-Bois de Nieppe, Waténe, Lincque, Furnes, Dixmude, Grave-hnghes, Dunckerke et Berghes Saint-Winocq, quieter à leurs fermiers jusques à la somme de 14,265 livres, 2 sols obole, ainsy que de ci appert par les documents joinctz, laquelle requête avons envoyée au Conseiller et Receveur général de Cassel et Bois-de-Nieppe, messire Nicolas Louys de la Croix, pour la veoir, visiter, et sur ce que le suppliant requiert nous escrire son advys, à quoy il at satisfait par lettres de rescription du 29<sup>e</sup> de mars dudict an 1652 cy-jointes, par lesquelles il nous mande que la misère

dudict quartier de Cassel et de la châteltenie seroit très véritable, et que depuis et comprins l'année 1644 jusques 1651 inclusivement ilz auroient esté en grandes et continuelles troubles tant par passaiges, repassaiges, sièges, fortifications et extraordinaires logemens de gens de guerre qu'aultrement, le tout assez notoire et publique, signamment l'an 1645 par la prinse de laditte ville de Cassel par assault par les ennemys franchois qui ont pillié et ravagé tout ce *qa'üz* ont peu trouver, et peu après par la reprise aussy par assault d'icelle ville par les armes de Sa Majesté avecq une puissante armée conduite par le général de Lamboy qui at grandement endommagé tout ce qui estoit aux environs et cause que les remonstrans n'ont peu thirer aulcun ou fort peu de prouffict de leurs fermes, revenus et aultres émolumens ordinaires de laditte ville, qu'au contraire ilz attestent qu'ilz ont deu quieter et remectre notable somme aux fermiers d'icelle à cause desdictes ruines et misères ; en oultre, qu'en l'an 1646, laditte châteltenie de Cassel auroit esté fort ruinée et gastée principale-ment par les sièges et prises par lesdicts ennemys de Berghes, Furnes et Dunckerke et par les passaiges et

(249)La ville du Câtelet fut prise par l'armée espagnole sous le commandement du comte de Fuensaldagne, avec le concours de celle des princes de France ayant Turenne à sa tête, le 14 juin 1650.

logemens de leurs troupes et de celles de Sa Majesté comme voisine d'icelles places ; qu'en l'an 1647, ilz auroient pareillement esté fort incommodés par la prinse et siège de Dixmude par lesdicts ennemys franchois et lesdicts passaiges et repassaiges desdictes années 1648 et 1649; le siège et prinse d'Ypre par lesdits franchois auroit esté cause que plusieurs passaiges et logemens extraordinaires se sont deuz faire en ladite châteltenie les années 1650 et 1651, oultre que les sièges et reprinses de Furnes, Berghes et Linch par les armées de Sa Majesté les at fort ruinés par les courses et ravaiges continuelz des soldats, les quartiers d'hiver et garnisons des Allemans et principale-ment du régiment du duc de Virtemberg et celui de don Juan de Mauroy les at presque mis au bas et réduict à très-grande paLivreté, tellement qu'il es! fort probable que lesdicts remonstrans auroient esté constraintz de faire les modérations à leurs fermiers telles qu'ilz allèguent par leurs dictes requestes», etc.

B. 3126. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 14 pièces, papier.

3 juin — 31 décembre 1654. — Rapports et requêtes au sujet de l'adjudication de la ferme des prisons de Lille ; — adjudication des dîmes d'Ongnies et de Gargneteil appartenant aux abbé et religieux de Str-Nicaise, de Reims, confisquées au profit du Roi ; — lettre relative aux baux des dîmes de Boulogne ; — idem, au sujet de la signature du premier chef des finances, le comte d'Isembourg, dont les dépêches, pendant son absence, pourront être admises par provision pourvu qu'elles soient signées du trésorier général et de deux ou trois commis, « moyennant que de la main propre de quelqu'un des greffiers fut notée l'absence dudit comte » ; — déclaration des frai, occasionnés par le procès entre Jean Théry, prêtre, chanoine de St-Omer, et Pierre Le Boucq, de Valenciennes (250) ; — jugement rendu sur le procès pendant entre Jean Maladry et consorts, fermiers des moulins Le Comte et St-Géry et Pierre Desmouliers, maître Jacques Wassel et consorts, fermiers des moulins d'Anzin, tous situés à Valenciennes ; — déclaration des rentes héritières dont jouira Maria de Pressy ; — état du droit de tonlieu levé au profit de Sa Majesté en la ville de Dunkerque ; — mémoire au sujet du paiement des écritures du contrôle du grand tonlieu de Bruges ; — attestations par Melchior de Len, contrôleur de l'octroi à Nieuport et de Hane, receveur des confiscations au quartier de Lockère, d'avoir reçu les lettres envoyées par les président et gens de la Chambre des Comptes à Lille ; — criée des dîmes de l'abbaye du Mont-St-Martin en France.

B. 3127. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

3 juin — 31 décembre 1654. — Lettres de commission octroyées par : le roi d'Espagne Philippe IV, instituant Marc Grimminck receveur général des finances et domaines avec plusieurs ordonnances

pour passer dans ses comptes certaines sommes payées par messire Henry de Croonendale ; — l'archiduc Léopold-Guillaume, gouverneur des Pays-Bas, nommant capitaine Antoine du Forest, « comme pour la deffence des pays de pardeçà contre les invasions des ennemys et particulièrement à l'occasion de ce siège (d'Arras),. nous avons au nom du Roy Monseigneur, trouvé convenir, d'entre aultres gens de guerre, nous servir de bon nombre de subjects de la châteltenye de Lille, Douay et Orchies, mesme jugé à propos d'en former des compagnies de cent testes chacune » . etc. (Au camp devant Arras, le 22 juillet 1654). — Désignations d'huissiers ou de procureurs du Conseil d'Artois. — Requête de Nicolas de Moncheau pour obtenir d'être nommé bailli de la forêt de Nieppe, « remonstrant qu'ayant employé la meilleure partie de son adolescence aux estudes de bonnes lettres jusques là d'avoir prins le degré de bachelier en forme es loix et faict desseing de se promouvoir à celluy de licencié si la mort mesmes de ses père et mère arrivée en l'espace d'ung mois, ne l'eussent obligé à se retirer chez soy pour entreprendre le soing de la maison paternelle chargée de bon nombre d'enffans privez de leur support et de tous aultres leurs proches parents, ensuicte de quoy, après avoir donné bon ordre aux affaires de la maison mortuaire, il seroit esté conseillé, attendu le divertissement et interruption du cours de ses estudes, pour ne dégénérer de ses ancestres, tel que Louis de Moncheau son père grand, jadis gouverneur des ville et chastellenie de Bouchain, de Jean de Moncheau, gouverneur de la ville de Leauwe en Brabant, son

(250) Pierre Le Boucq, « gentilhomme valentiennois, » a laissé une chronique intitulée : « Histoire des choses les plus remarquables advenues en Flandre, Hainaut, Artois et pays circonvoisins depuis 1596 jusqu'en 1674 », publiée avec une notice par le Ch<sup>r</sup> Amédée Le Boucq de Ternas. Douai. Imprimerie-librairie de M<sup>me</sup> veuve Ceret-Carpentier et Ad. Obez. MD CCCLVII.

oncle grand et de Martin de Moncheau, son père, s'estant signalé en diverses occasions pour le service de Sa Majesté, sans faire mention d'aultres ses prédécesseurs en grand nombre, ayans de siècle en siècle employé leurs vies et leur sang au mesme service et sans estre jamais aulcun d'iceux retrouvé en aulcune altération, de s'avancer aussy dans l'exercice des armes', s'estant l'espace de six ans et plus, tant en qualité de soldat et alphère, retrouvé en toutes les occasions quy se sont offeretes pour le service de Sa Majesté en ses Pays-Bas, comme aussy du depuis ès armées de Sa Majesté Impériale tant en Allemagne, Bohême, Moravie qu'Austrice et aux provinces en dépendant, en qualité de lieutenant et capitaine durant aussy le terme de six ans et jusques à ce que leurs dictes Majestés auroient esté servies de réformer les régimens où il estoit en actuel service, et comme icelluy remontrant n'auroit peu à son retour esdits Pays-Bas rencontrer l'occasion de se remettre en pareil degré d'office au service de Sa Majesté, pour n'y avoir lors guerre déclarée entre les deux Couronnes, il auroit, afin de ne demeurer inutile, prins la charge de bailly général des ville, terre et seigneurie de Tourcoing et icelle exercée l'espace de 15 à 16 ans, au contentement et satisfaction de feu le ducq d'Havre, seigneur dudit Tourcoing, et de plus se seroit en ladite qualité de bailly tant avecq ses manans qu'aultres des villages circonvoisins, retrouvé en diverses occasions allencontre des ennemys françois, et mesme par ordre du feu le S<sup>r</sup> Comte du-Rœulx, gouverneur de ceste province, auroit formé une compagnie d'infanterie à effect d'empescher les excursions desdits ennemis en ceste province, et désirant ledict remontrant après tout -ce que dessus et à l'imitation de sesdicts ancestres tesmoigner qu'il n'at riens plus à cœur qu'achever ses jours au service de Sa Majesté», etc.; — idem, de Robert de Bersacques, capitaine d'infanterie wallonne, à l'effet d'obtenir la place de bailli de la Motte au Bois, remontrant « que depuis la réforme de sa compagnie il at tousjours mis paine d'avoir quelque employ dans le service de Sa Majesté à l'imitation de ses devanciers dont plusieurs s'y estoient rendus recommandables et très-signalez, en particulier ses grands oncles Oudart et Claude de Bersacques, celluy-là en qualité de grand aulmosnier du Conseil d'Etat et celluy-cy de gentilhomme domesticq de Sa Majesté Impériale Charles cinquiesme, ayant le remontrant d'ung zèle très-particulier pour le service de son Roy fait et levé

sadictte compagnie de cent testes effectives à raison de deux escus chacune sans plus, n'avoit oncques receu aultre satisfaction de ses services durant le terme de trois ans et plus qu'il avoit esté en pied et bien maintenu sadictte compagnie, sinon les livrances icy jointes desquelles n'avoit eu qu'ilne bonne espérance de payement, nonobstant tous les debvoirs possibles à ce rendus », etc.

B. 3128. (Portefeuille.) — 28 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

3<sup>e</sup> juin—31 décembre 1654. — Quittances délivrées par : Marc Grimminck, receveur général des finances, aux receveurs particuliers des sommes versées sur leurs recettes ; — Hector Cuvelier, Bels, Philippe de Brauwer et Pierre Blomme.

B. 3129. (Registre.) — In-folio, 764 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1655. — « Compte deuxiesme de messire Marcq Grimminck, chevalier, seigneur de Cruyninghe, etc., conseiller et receveur général des domaines et finances du Roy, de la recette et despence par luy faite », etc. Les recettes s'élèvent à la somme de 3,023,661 livres, 10 sols, 7 deniers tournois ; — les dépenses à celle de 2,988,978 livres, 5 sols, 5 deniers, même monnaie. — On remarque que les articles des recettes domaniales d'Arras, st-Omer, Hesdin, Béthune, Aire, Lens, Bapaume, str-Pol, Per-wez, Orville et Bourgogne-Comté sont suivis de la mention néant. Les principaux articles des dépenses sont les suivants : 190,181 livres, 3 sols tournois à Jean Potter van der Loo, jadis receveur général de l'artillerie (folio 436, recto) ; — 18,000\* livres à Hilario de Venero, contador des vivres et faisant l'office de Pagador général de *VexercUo* du Roi, « pour icelle somme estre employée au fait et conduite de son office ensuite des ordres qu'il en a » (folio 436, verso) ; — 27 livres à Jacques Lœts, receveur des ouvrages de la Cour, « pour en faire payement à Jean Verly Sebet-ten, pour et à quoy monte le pain par luy livré pour la nourriture des truittes estans à la feuillée de la Cour » (folio 508, verso) ; — 720 livres au même, « pour en faire payement à Marcq Allart, en tant moins et à bon compte de ce à quoy sera trouvé monter la livraison des ardoises par luy faite pour le nou

veau bastiment proche de la vignoble du parcq de ladite Cour » (folio 509, recto) ; — 150 livres, 16 sols au même, « pour en faire paiement à Lambert Radou pour et à quoy monte l'achapt et transport par luy faict de deux estuves pour le service de Son Altèze Sérénissime » (folio 509, verso) ; — 150 livres au même, « pour les fraiz qu'il convient à démettre le théâtre du quartier de Son Altèze et l'ériger à la galerie des Empereurs de ladite cour » (folio 515, recto) ; — 41 livres au même, « pour en faire paiement à Antoine Messens, pour plusieurs pièces de cuivre par luy nettoyées en ladite cour » (folio 516, recto) ; — 86 Livres au même, « pour en faire paiement à Jean Du Chesne, maistre taUleur de pierres, pour ce que luy est deu. pour certain manteau de pierre bleue fait pour la cheminée du cabinet que Son Altèze a fait faire au nouveau bastiment au parcq delà Cour » (folio 518, recto) ; — 296 livres, 15 sols au même, « pour en faire paiement à Thomas Bernarts et consors, pour et à quoy montent les fraiz par eux exposez aux feux de joye faits à l'occasion de l'exaltation au pontificat d'Alexandre-le-septiesme » (251) (folio 518, verso) ; — 323 Livres, 6 sols au même, « pour en faire paiement à Vincent Moreau, marchand de chaux, pour et à quoy monte la Uvraison de chaux par luy faite pour la nouveUe galerie proche de la vignoble au parcq de ladite cour » (folio 519, verso) ; — 420 livres, 4 sols au même, « pour en faire paiement à CorniUe van Melder, maistre taUleur de pierres, pour la livraison qu'il a fait de pierres de marbre pour paver le cabinet de ladite galerie aux jardins de la ditte Cour » (folio 520, recto) ; — 366 Livres au même, « pour en faire paiement à Jean Desmarets, maistre tailleur de pierres de ladite cour, pour ce que luy est deue à cause des pierres blanches et bleues par luy livrées pour le pavement du petit jardin à fleurs de Son Altèze proche le vivier au parcq de ladite cour » (folio 521, recto) ; — 3,000 livres, à Juliano Del-bano Velasco, trésorier et maître de la Chambre de Son Altèze, pour semblable somme à quoy monte un mois de traitement de Sadite Altèze, à raison de 36,000 pareiUes livres par an » (folio 531, verso) ; — 1,200 Livres au même, « pour icelle somme employer au fait et conduite de son office, mesme au paiement des fraiz de la comédie qui se doubte représenter en la grande sale de ladite cour, par ordonnance de Son Altèze » (folio 532, recto) ; — 18,000 livres au même. « pour icelle somme employer au fait et conduite de son office, mesme aux fraiz du défroyement de la • dame reyne de Swède » (folio 532, verso) ; — 721 Livres 16 sols, 10 deniers, « pour icelle somme employer au parpagement des fraiz des comédies faites l'hiver' dernier pour le festoyement de la Sérénissime reyne de Swède » (folio 536, recto) ; — 4,500 Livres à messire Bauduin van der Put, conseiller du Conseil suprême d'État aux affaires des

(251) Fabio Chigi, vice-légat à Ferrare, nonce à Cologne, cardinal en 1652, fut élu pape le 7 avril 1655.

Pays-Bas et de Bourgogne « par forme d'anticipation et advance d'une demye-année de ses gages » (folio 537, verso) ; — 1,095 Livres à Albert Rubens, secrétaire ordinaire du Conseil privé pour une année de ses gages » (folio 548, verso) ; — 2,400 livres à don Fernando de Sols, maître de l'artillerie, pour deux années de ses gages (folio 560, recto) ; — 300 Livres à Joseph Rico, Ueutenant général de l'artUlerie, pour une année de ses gages (folio 560, verso) ; — 300 livres à Diego Arias de Tavoada, Ueutenant général de l'artUlerie du Roi (folio 561, recto) ; — 2,500 livres à messire Jean T'Serclaes, comte de TUly (folio 581, recto) ; — 1,459 livres à messire Jacques de la Torre, archevêque d'Ephèse, chapelain major de la chapelle royale (folio 586, verso) ; — 300 livres à messire Jean-Baptiste de Vellecley, abbé de GoaiUes (252), prédicateur ordinaire de la chapelle royale, pour une année de ses gages (folio 587, recto) ; — 600 Livres à frère Charles de St-Joseph, provincial des Carmes déchaussés des Pays-Bas, « pour semblable somme que Son Altèze at accordée au Père Jean de la Mère de Dieu, prédicateur ordinaire de la chapelle royale, pour deux années de ses gages (folio 587, verso) ; — 600 Livres à GuiUaume Hésius, prêtre de la Société de Jésus et prédicateur de la chapelle royale (folio 587, verso) ; — 26 livres à sire Antoine du Corvo, prêtre de St-Géry, « que Son Altèze luy at accordées à compte des arriéraiges des gaiges deuz à feu Pierre de Laval, en son vivant musicien de la chapelle royale » (folio 591, verso) ; — 135 Livres à Jacques Le Cocq, *violin* de la chapelle royale (folio 595, verso) ; — 50 Livres à MaximUien Stephano, *fagotiste* (joueur de basson) de

(252) Jean-Baptiste d'Emskerque de Velleclair, abbé de Goailles près Salins en Franche-Comté, puis de Montbenoît dans la même province, monastères de l'ordre de St-Augustin. Il appartenait à une famille originaire d'Anvers qui s'était établie dans le comté de Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle.

la chapelle royale (folio 596, verso) ; — 150 livres à Nicolas van Raust, *apuntador* (souffleur) de la chapelle royale (folio 598, verso) ; — 100 livres à Martin Mattelet, écrivain de la musique de la chapelle royale (folio 598, verso) ; — 297 Livres à Daniel de GUn, trompette de feu le Sérénissime Archiduc Albert de glorieuse mémoire (folio 606, verso) ; — 60 livres à Jean Gérard, barendier (balayeur) des chambres de feu le Sérénissime Archiduc (folio 607, recto);—500 livres à messire Christophe Chifflet, abbé de Balerne, premier aumônier de Son Altesse, «pour semblable somme que Sa Majesté a esté servie de luy accorder pour la distribuer selon les ordres qu'il en a de Saditte Altèze, à quelques prebstres irlandois se trouvant par deçà en grande nécessité » (folio 659, verso) ; — 5,403 livres au receveur général même, « pour semblable somme payée comptant à divers marchands, ouvriers et autres personnes pour les matériaux qu'ils ont livrés et les ouvrages qu'ils ont faits pour les feux de joye et d'artifice qui ont esté faits à la cour, à cause de l'arrivée de la Sérénissime Reyne de Swède » (folio 684, recto); — 6,900 livres à messire Bauduin van der Piet, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du Conseil privé du Roi, « pour et à quoy monte demye année de gages appartenans à Testât de conseiller du Conseil suprême d'Etat aux affaires des Pays-Bas et de Bourgogne lez la personne de Sa Majesté et dont Sa Majesté Tavoit pourvue et ordonnée qu'il jouyroit des gaiges y appartenantz doibz le 23<sup>e</sup> d'avril 1652, ayant du depuis, Sadite Altèze fait surceoir son voyage vers Espagne et ordonné de luy payer ladite demye-année de gaiges », etc. (folio 684, verso) ; — 3,300 Livres à Augustin Navarro Burena, secrétaire d'Etat et de guerre du Roi, pour les employer au service de Sa Majesté (folio 685, verso) ; — 30,000 livres à Jean van der Locht, «pour semblable somme que Son Altèze luy at accordée pour le restant et toute prétention d'une plus grande somme qu'il a avancée pour le service de Sa Majesté en quelque affaire secret dont ne convient faire mention, selon l'ordonnance en dépensée le 26<sup>e</sup> de janvier, chargée d'estre rapportée avecq quittance y servante tant seulement, sans aucun autre renseignement, ayant Sadite Altèze ordonné à pleine et entière cognoissance de cause par une autre sienne ordonnance du 31<sup>e</sup> dudit mois de janvier et an 1655 », etc. (folio 686, verso) ; — 36,000 Livres au prince de Condé, «se faisant ce présent payement pour les premiers trois mois eschez le ..... de febvrier

1655, à raison de 12,000 livres par mois » (folio 689, verso) ; — 750 livres au receveur général des finances, « pour estre employées en quelque affaire secret au service de Sa Majesté dontilne convient estre fait mention » (folio 690, recto) ; — 2,500 livres à messire Jacques d'Ennetières, chevalier, seigneur d'Harlebois, du conseil d'État, et trésorier général des domaines et finances du Roi, « pour l'employer au service de Sa Majesté en une affaire secrète qu'il ne convient déclarer (folio 690, verso) ; — 21,000 Livres au prince de Condé « des deniers procédez de huit lettres de descharge montantes ensemble à pareUe somme, datées du 22<sup>e</sup> d'avril 1655 et levées, la première de 10,000 Livres, sur Pierre délia FaUe, seigneur d'Ecclo, conseiller et receveur général des aydes de Flandres dont est fait recepte cy-devant folio CXVIII, verso, la deuxiesme de 3,000 Livres sur Messire de Labbeye, conseiller et receveur général du pays et duché de Limbourg dont est fait recepte cy-devant folio XXXII, verso, la troi-siesme de 3,000 livres, la quatriesme èt cinquiemes chascune de 500 livres sur Albert Bouwens van der Boyen, conseiller et receveur général du pays et duché de Gueldre, dont est fait recepte cy-devant foliis XLVI, verso, et XLVII ecto, la sixiesme de 1,000 livres sur Jean-Baptiste van Merstraten, receveur des contributions au quartier de St-Omer dont est fait recepte cy-devant folio n<sup>o</sup> m, la septiesme de mille Livres sur Caterine van de Winckèle, commise à la recepte des licentes à Givet, dont est fait recepte cy-devant folio m<sup>o</sup> LXXVI, et la huictiesme et dernière de 2,000 livres sur Antoine Rougemont, receveur des licentes à Navaigne, dont est fait recepte cy-devant folio m<sup>o</sup> un" vin, verso, pour et en tant moings de la somme qu'on est redevable audit seigneur prinGe, en vertu d'un accord et convention faite le quatriesme de mars 1655 sur la levée et imposition qui se faisoient par ordre ou autrement par ses lieutenans gouverneurs ès garnisons de La Chapelle et Cattelet, sur les marchandises et denrées allans et venans dez et vers France, comme aussy sur les vUlaiges qui contribuent aux villes et citadeUes d'Avesnes et Cambray, soit à.tUtre de tailles, aydes, fourage, gabelles, contributions ou autres, sans eu compter aucun de ceux qu'il a prétendu, tous lesquels droits et impositions,ila effectivement fait cesser et pour lesquels luy doit estre payé la somme de 12,000 florins par mois à commencer le premier du mois de décembre 1654, et à durer jusques le dernier du mois de may ensuivant 1655, pendant



quel temps on espère d'avoir les ordres de SaMajesté touchant lesdites places de la Capelle et du Catelet, se faisant ce présent paiement en déduction, comme diet est, de ce qu'est deub audit seigneur prince, le tout ensuite dudit accord et de l'ordonnance sur ce dépeschée, le 21<sup>e</sup> dudit mois d'avril, par icelle ordonnance et quittance y servante veues en Testât dudit mois d'avril, folio III<sup>xx</sup>XV, verso » (folio 692, verso); — 12,000 livres au prince de Condé, payées pour le même motif, «ledit prince ayant encor receu à compte des dits six mois 57,000 livres, sçavoir 30,000 Livres au mois de mars dernier, porté cy-devant folio VI<sup>o</sup> III<sup>xx</sup>X et 21,000 Livres au mois d'avril aussy dernier, porté cy-devant folio vr<sup>3</sup> mi<sup>x</sup>in, verso, par ordonnance du 28<sup>e</sup> du mois de may et quittance y servante signée de Jean Servients en vertu de procure, veues en Testât dudit mois de may, folio LXXII » (folio 694, verso) ; — 3,000 Livres au receveur général des finances, «pour quelque affaire secret du service de Sa Majesté, à la personne que Son Altèze a dénommée sans avoir besoing d'aucun acquit, ny estre obligé à autre ren-seing » (folio 695, verso) ; — 192 Livres à Gérard Vrauchs, secrétaire du chef président « pour bonnes considérations, sans qu'il soit besoing d'en faire plus ample mention » (folio 696, verso) ; — 29 Livres, 4 sols à Godefroy van Gelre, orfèvre de la cour, « pour semblable somme à luy deue, à cause des parties d'orfèvrerie qu'il a livrées à Taccomodement des toisons d'or envoyez en Allemaigne» (folio 697, recto); — 1,000 Livres à messire Jacques d'Ennetierres, chevalier, seigneur d'Harlebois, etc. «pour par luy estre distribuées en une affaire secret du service de Sa Majesté qu'il ne convient déclarer » (folio 699, recto) ; — 150 Livres à Albert Knoff, tapissier major de Son Altesse, «pour tenir réservez les velours et bayettes ayans esté achaptez pour la déposition du corps de feu Son Altèze de glorieuse mémoire, ensemble les tapisseries de soye et de laines, toUles d'or broddées, Ucts de champ et autres différants meubles de Sa Majesté pour servir aux occasions qui se présenteront » (folio 699, verso); —3,000 Livres au prince de Condé, complément «des payemens précédents montants à la somme de 69,000 Livres en trois payemens dont le dernier a esté audit mois de may, et est porté cy-devant folio VI<sup>o</sup> III<sup>xx</sup>XV, verso, par ordonnance de Son Altèze, en date du 28<sup>e</sup> juUlet 1655 et quittance y servante, signée de Jean Servients, en vertu de procure, vues en Testât dudit mois de juUlet, folio LXXIX, verso » (folio 701, recto) ; — 750 livres à messire Jacques d'Ennetierres, chevalier, etc., «à quoy monte demye année de son entretènement » (folio 701, verso) ; — 156 Livres au receveur général des finances même, « pour une affaire secrète du service de Sa Majesté dont Une convient faire déclaration » (folio 705, recto); — 12,000 Livres au prince de Condé, «pour semblable somme qu'est deue audit seigneur prince

pour la continuation de la cession des droits et impositions mentionnez en l'accord et convention faite avecq luy le 4<sup>e</sup> de mars dernier, par dessus les 12,000 livres par mois qui luy ont esté payez durant le terme de six mois expirez le dernier du mois de may dernier » etc. (folio 710, recto) ; — 400 livres à Antoine Sanderus (253), « chanoisne et pénitentier de la cathédrale St-Martin k Ypres, en une lettre de descharge de pareille somme datée du 18<sup>e</sup> de «septembre 1655, levée sur Gilles Stalens, conseiller et receveur général des domaines de Westflandres et des confiscations Ulecq, dont est fait recepte cy-devant folio CIII<sup>xx</sup>XV, Verso, pour semblable somme que Son Altèze luy a tauxé et accordé pour les fraiz qu'il a supportés k la description des pallais, chasteaux et maisons royaUes de Sa Majesté ès provinces de Brabant et Flandres, suivant l'ordonnance en dépeschée le 28<sup>e</sup> de may dernier, par icelle ordonnance et quittance y servante, veues en Testât dudit mois de septembre folio III<sup>xx</sup> IX, verso » (folio 712, recto) ; — 215 Livres; 17 sols à Jean de Strycker, maître tapissier en la ville de Bruxelles, « pour semblable somme k luy deue pour les réparations qu'il a faites aux vieilles tapisseries de la Cour appartenant k Sa Majesté pendant le mois de janvier, fevrier, mars, avril, may et juing de ceste année 1655 » (folio 714, recto) ; —12,000 Livres au prince de Condé, opour semblable somme qu'est deue audit seigneur prince pour la continuation de la cession des droicts et impositions mentionnez en l'accord et convention faite avecq luy le 4<sup>e</sup> de mars dernier et dont on luy a continué le paiement ensuite de l'ordonnance en dépeschée le 11<sup>e</sup> dudit mois d'octobre et an 1655, estant le présent paiement pour le mois escheu le dernier de juillet 1655, et estant le paiement précédent porté cy-devant folio vi<sup>o</sup> xi, par ladite ordonnance et quittance y servante, signée de Jean Servients en vertu de procure, veues en Testât dudit mois d'octobre,

folio ci, verso » (folio 715, verso) ; — 500 Livres au receveur général des finances même < qu'il a payées comptant en un affaire secret - dont il ne convient prendre aucune cognoissance selon l'ordonnance en dépeschée le 29<sup>e</sup> de novembre 1655 », etc. (folio 722, verso) ; — 12,000 Livres au prince de Condé, « pour semblable somme qui luy est deue pour la continuation de la cession des droicts et impositions mentionnez en l'accord et convention faite avecq luy le 4<sup>e</sup> de mars dernier par dessus les aultres continuations précédentes, dont la dernière a esté pour le mois de juUlet de ceste année, ensuite de l'ordonnance en dépeschée le 11<sup>e</sup> d'octobre dernier, estant ceste présente continuation pour le mois d'aoust dernièrement passé, selon l'ordonnance en dépeschée le 13<sup>e</sup> dudit mois de décembre, et dont le dernier paiement est porté cy-devant folio vn<sup>c</sup> xvi par ladite ordonnance et quittance y servante, signé de Jean Servients en vertu de procure, veues en Testât dudit mois de décembre folio vin<sup>n</sup> xnn, verso (254) » (folio 722, verso) ; — 240 Livres au receveur général des finances même, « pour quelque affaire secret du service de Sa Majesté dontilne convient faire déclaration » (folio 723, verso) ; — 746 livres à PhUippe Robrechts, fauconnier du Roi, « pour semblable somme à quoy montent les vacations et despens et déboursments extraordinaires qu'il a faits pour exercer les oiseaux au vol depuis le mois de may 1654 jusques et y compris le 16<sup>e</sup> d'octobre dernier » (folio 725, recto) ; — etc.

B. 3130. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 3 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1655 — Ordonnance de Tarchiduc Léopold-GuiUaume, gouverneur des Pays-Bas, prescrivant aux gens de la Chambre des Comptes, à Lille, de dresser une Uste des pensions et dons, « estant notoire que parmy les calamitez publiques de ceste conjonctive de temps, les domaines et revenuz de Sa Majesté sont tellement diminuez qu'ilz ne peuvent suffir aux charges réeUes et ordinaires, ny furnir aux besoins des nécessités inexcusables de la conservation de TEstat, et la raison et justice requérans esgallement que celles-cy soient préférées à toutes grâces, dons, mercèdes et aultres choses gratuites ou interests particuliers, conformément à diverses déclarations, ordres et décrets du Roy Monseigneur, et de nous, confirmations des instructions des finances, nous vous faisons la présente à ^effect de vacquer promptement à la

recherche de toutes lesdictes pensions et entretènemens et en dresser et nous envoyer une Uste exacte et pertinente avecq vostre advis à la marge de celles que vous estimerez tenir nature de gages, en ordonnant cependant à ce que le paiement tant des arriérages en escheuz qu'à eschoir soyent remis à un meUleur estât et constitution des-dicts domaines et revenus, et selon ce, vous adres-serez les ordres qu'il conviendra aux revenus, le tout jusques à autre ordre » ; appointment au bas de ladite ordonnance la mettant < ès mains du conseiller et maistre Hespel pour fau-e les debvoirs y contenuz, et cependant .serat escript à tous les receveurs du ressort de ceste chambre, à ce qu'ilz aient \*¥ envoyer une Uste et déclaration desdicts entretènemens et pensions, spécifiant depuis quand elles en seroient esté payées, les en chargeant de n'en continuer le paiement, jusques à aultre ordre » ; lettre du chef trésorier général des finances informant les gens de la Chambre des Comptes que ce qu'ils ont décidé relativement aux pensions devait être exécuté. — Lettre des gens des finances sur les moyens d'augmenter les revenus domaniaux. — Constitution de rente sur la ville de Cambrai.

B. 3131. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 11 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1655. — Lettres de don et de remise d'impôts octroyées par le roi d'Espagne PhUippe rv, les gens des Comptes et des Finances : accordant le titre de chevalier à Philippe-Dominique de Prouville, seigneur de Haucourt, capitame d'une compagnie wallonne hors de régiment, considérant « qu'il seroit issu d'ancienne noblesse mUitaire de nostre pays et comté d'Arthois, et que ceux de la famiUe dudit Prouville (dontilseroit le chef; se seroient signalez en notre sei vice en différentes charges tant

---

(254)D'après le compte de la recette générale de 1655, le prince de Condé touchait, en vertu d'une convention passée le 4 mars de ladite année et par laquelle il avait renoncé à des droits qu'il percevait sur le péage des marchandises entrant en France ou en sortant à la Capelle et au Câtelet, ainsi que sur les villages contribuables des villes et citadelles d'Avesnes et de Cambrai, une somme de 12,000 Livres par mois. Il reçut à ce titre du 1<sup>er</sup> décembre 1654 au 1<sup>er</sup> septembre 1655, 108,000 livres.

en la cavalerie qu'infanterie, et aucuns auroient acquis le titre de chevalier, que deux de ses oncles paternels, capitaines ès régimens de feus le comte de Bucquoy et le sieur de Torres, auroient aussy servis à notre couronne ès guerres passées aux sièges de Dourlens, Cambray, Calais, Ardres, Hulst, Ostende, Rimberg et Linghem, aux secours d'Amiens et de Bois-le-Ducq, en la bataille de Nieupoort et en plusieurs autres exploits militaires, tant qu'ilz y auroient perdu la vie, et qu'à leur imitation, feu son père, messire Dominique de Prouville, chevalier, après plusieurs charges et emplois de capitaine durant ces présentes guerres contre la France, auroit aussy perdu la vie, l'espée au poing, à l'assaut donné à la ville de Chastelet le 14<sup>e</sup> de décembre 1638, où le susdit capitaine Philippe-Dominique de Prouville s'étant avec la même générosité que son père mis à la deffense de la bresche, y auroit esté blessé et fait prisonnier de l'ennemy, et s'estant racheté à ses propres dépens et ayant esté pourveu de la compagnie de sondit père, il continueroit ses services en ladite quaUté de capitaine dois 16 ans en çà > (copie sur papier); — faisant don à Bauduin van der Put, chevalier, conseiller d'État, d'une somme de 2,000 livres pour « les bons debvoirs et services extraordinaires » par lui rendus. — Requête des abbesse et religieuses du monastère de Notre-Dame de la BrayeUe-lez-Annay, portant que « sur requête par elles présentée à N. S. S. le jour d'hier, tendante à ce qu'elles fussent servys leur permettre l'emport de quelque partie de matériaux et grez provenant des fortifications de la ville de Lens et à présent abandonnés dans les fossez et aUleurs, ilauroit pieu à V. V. S. S. paravant en disposer, demander l'avis des lieutenant et autres officiers du baiUiage de Lens, mais comme iceulx sont résidons en la ville de Douay, passé plusieurs années, et que partant, il est moralement certain qu'ils ne podront sur le fait en question rendre aucun avis particuUer, sans du moins préalablement en requérir, d'aiUeurs ce qui ne se peut faire qu'avecq quelque trait de tamps, pendant lequel lesdits matériaux et pierres de grez seront entièrement emportés par les paysans et autres demeurans aux environs dudit Lens, qui causeroit que la grâce que prétendent et espèrent les remonstrantes de la bonté de V.V.S.S. leur seroit cy-après du tout infructueuse, à leur très-grand interest et regret; pour ces raisons eUes ont esté consultées de se retirer derechef vers V-V. S. S., les suppliant humblement que leur bon plaisir soit de leur permettre le susdit

emport des pierres et matériaux, du moins avec l'offre qu'eUes font de les laisser •chez elles sans les mettre en œLivre tant et jusques à ce que lesdits du bailliage de Lens ayent reservis V. V. S. S. de leur avis >, etc. au-dessus: « les remonstrantes se contenteront de la présente résolution »; — accordant remise du rendage dû par Pierre Raoulx pour la censé de Mescrimont, sur sa requête portant « que, sur recours tenu par nostre cher et bien amé Jean de MaisnU, recepveur ès mettes de Maubeuge et Bavay, aussy de la terre de Dourlers, Uiy estre demeuré à ferme la censé de Mescrimont dépendant dudit Dourlers, au rendage de 800 Livres chascun an, les terres de laquelle censé pour remettre dessus en bled au septembre de 1650, afin de despouiller l'an 1651, illes auroit labouré et semence avecq grands fraiz, si comme deux pièces de trois muids chascune assez proche de ladite censé, sur lesqueUes il n'a eu demye despouiUe et une aultre pièce de quatre muids, sur la moitié de laquelle il n'a eu le tiers de la semence, cela estant provenu par les grandes pluies et mauvais temps survenu à la semison qui depuis a causé une stérUité, et ayant en l'année 1651, remis sus le mar-chaige (terres qu'on ensemencait en mars), aussy à grands fraiz et enclos et fait raccomoder de fossez les prelz et pastures et estant sur le point d'en tirer prouffict, nos armées seroient arrivées en ces quartiers et ladite censé esté grandement surchargée de gens, que le suppliant auroit esté forcé d'abandonner avecq tous les bestiaux le terme d'un mois et laisser le tout, luy ayant esté nécessaire de se mettre en Ueu d'assurance et louer des pasturages à excessif prix pour ses bes-tiaux, puis estant retourné et fait engranger sa petite récolte des grains hyvernez, en commencé celle du marchage qu'il avoit fait faulcher le dernier d'aoust dudit an 1651, une compagnie d'environ de cent chevaux seroit venue placer en ladite censé qui auroient consommé et pUlé tous les grains hyvernez qui estoient engrangez et ceux-là sur les campagnes, et cela à deux diverses fois, comme aussy au mois d'apvril, ledit supphant auroit pour la seconde fois esté constraint d'abandonner sa demeure et se réfugier, croyant estre en assurance, à Aimeries, où ila esté derechef piUé par noz gens de guerre de ses grains, meubles et partie de ses bestiaux; en oultre, il a esté forcé de se retirer de ladite censé environ la feste du St-Sacrement l'espace d'environ de six sepmaines avecq encor ses bestiaux, ausquelz convenoit encor louer des pasturaiges

à grand prix et les mettre en assurance ; comme aussy il avoit convenu de faire au mois d'aoust lorsqu'il eut de noz troupes sur les terres de Maroilles l'espace de huict jours, pendant lesquelz les soldats ont esté prendre toutes ses despouilles, ayans lesdites troupes avecq le corps de nostre armée esté séjournées en ces quartiers depuis la veille de St-André jusques au septiesme de janvier de l'an 1653 et pillé et ruiné le tout, voires des moulins bruslez et emportez plusieurs ferrailles et bois soyez de ladite censé, et ne fust esté que ledit suppliant ait procuré avecq fraiz bonne garde, elle fust esté entièrement ruinée et tirée bas, de sorte qu'au lieu que ledit suppliant auroit eu du prouffict d'icelle censé pendant lesdictes deux années, il y a souffert des grands périls et interrests de ladicte censé, perte de ses labours, prelz et pastures avecq les fraiz, soustenu si avant qu'il se trouve en perplexité et à demy ruiné, néantmoins il se trouve menacé par nostre dit receveur..... rendaignes desdictes deux années 1651 et 1652, sans avoir esgard à la non jouissance et fraiz qu'il a deu supporter, cause pourquoy il nous a très-humblement supplié », etc. — Rapport sur la requête de Charles Caluwaert, receveur du domaine à Bouchain, au sujet du droit de péage à prélever sur les marchandises passant audit Bouchain, remontrant « qu'avant la publication de la guerre entre les deux couronnes, son prédécesseur en office soloit lever et cœuillir certain droit dit du péage de Bappaulmes sur toutes marchandises entrantes et sortantes de France, mais à cause des guerres présentes, les marchandises ne passaient ce district, et comme à présent que la ville de Quesnoy est occupée par les ennemys, les marchandises passent par ladite ville de Bouchain et que luy veillant pour la conservation des droicts de Sa Majesté, il croyoit se faire payer de ce droit comme de coustume, le s<sup>r</sup> Druhet, gouverneur d'icelle ville, n'a permis au remontrant de faire arrester les chariotz chargez desdictes marchandises pour faulte de payement afin (si qu'il allégoit) de n'empescher le commerce, du moins sans ordre ultérieur et préalable de Messeigneurs des Finances, requérant le remontrant afin que doresnavant il n'ait sujet d'empescher la levée d'icelluy droit d'estre autorise pour la levée d'icelluy comme d'anchienneté et comme at esté autorise son prédécesseur en office, et luy en faire dépescher acte en forme », etc. — Amortissement accordé aux religieuses du Tiers-Ordre de St-François à Condé, sur leur requête portant

« qu'elles sont au nombre de vingt et estroitement logées sans se pouvoir aucunement eslargir, à cause que leur maison est ceinte des rues et de la rivière de Haine, en sorte qu'il n'y a moyen d'y nourrir des vaches, ny autre bestial pour en tirer commodité pour leur couvent et les malades de l'hospital, ce quy leur at occasionné de supplier qu'il nous plaise de leur permettre d'acquérir la maison et héritage des hoirs de Jean Graud, gisante à l'opposile de la leur et de l'amortir afin de jouyr des mesmes exemptions que leur couvent », etc. — Requête do Jean Lamperé, greffier de la Motte et château d'Orchies, contre Guillaume Desprez, receveur des domaines aux quartiers de Douai et Orchies, au sujet de la remise d'une somme de 400 florins. — Lettres patentes faisant remise au chapitre de l'église métropolitaine de Cambrai et à ses vassaux, du produit du droit de gavenne jusques et y compris l'année 1655, sur la requête portant « qu'en l'an 1189, PhUippe d'Alsace, comte de Flandres, auroit esté receu par l'évesque, prévost, doyen et chapitre d'alors, gardien, protecteur et défenseur de ladite église, qui, à cette occasion, luy donnèrent et à ses successeurs à perpétuité la gavène de Cambrésiz, consistante en certaine quantité de grains que le gardien lève sur les charrues du Cambrésiz, moyennant entre aultres choses, de garder de tout son pouvoir contre toutes les personnes et serviteurs des églises dudit Cambray et Cambrésiz, ensemble leurs biens et possessions, de quoy observer ledict comte fist serment sur les saints évangUes de Dieu comme ont aussy fait ses successeurs, comtes de Flandres, jusques au roy Philippe deuxiesme (de très-glorieuse mémoire), lequel presta ledit serment en personne sur le grand autel de ladite église, comme de coustume le mesme a fait aussy jusques ores l'officier par nous commis à la recepte dudit gave, vulgairement appeUé gavenne, en la forme qu'est contenue en l'extraict sur ce exhibé ; or, comme par ceste présente longue et fâcheuse guerre contre la France, les paysans estans empeschez de cultiver, fumer et assemencer les terres, icelles produisent si peu qu'à grand peine vient-on à recœuilUr le plus souvent la moictié de ce que l'on fait en bon temps, laquelle moictié est aussy le plus souvent entièrement perdue par les ravages de noz armées et de celles de noz ennemys, et que, nonobstant ce, les paysans sont constraintz de payer une infinité de taUes, gabeUes, corvées, fourrages et aultres impositions pour nostre service et une grosse imposition à

l'ennemy, pour, ne point estre empeschez de labourer, d'où arrivent qu'à grand peine peuvent-ils recueillir pour satisfaire à tous lesditz fraiz et ceulx des laboureurs et semences qui montent à plus du double du bon temps et aussy ne peuvent rien rendre ou peu à leurs maîtres, il est notoire que les suppliantz ne sont protégés de nous, ny leurs biens comme ilz devroient, à laquelle ladicté gave n'est deu que pour la protection. Cause pourquoy », etc. — Mêmes lettres octroyées au chapitre St-Géry de Cambrai, en considération de ce que les armées de Sa Majesté et du prince de Condé étaient campées sur leurs terres.

B. 3132. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 22 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1655. — « Visite faite au cartier de Cantimpriet le 14 octobre 1655 par Messieurs de Thun, chevalier, et Jérôme Lievon, député aux États de Cambrai et Cambrésis, de 164 baracques et environ 60 maisons en la ville, occupées par les troupes. » — État de ce qui revient au cipier de la prison de Namur (?) pour avoir nourri et entretenu Heule de Beaulieu, condamnée au fouet et au bannissement, pour avoir « par deux diverses fois détaché de l'image Nostre-Dame, séante en une chapelle proche l'église Ste-Croix, faubourg de ceste ville, des reliquaires et agnus d'argent et les avoir furtivement enlevés. » — Attestation par Philippe Dujardin, conseiller du Roi, des *monstres* de bois marqués en la forêt de Vicogne. — Lettre, extrait et instruction au sujet des franchises de la forêt de Mormal et de la censé de Locquignol, « à quoy les Estats de Haynault non plus que la ville de Valenchiennes ne veullent différer, ayans, en effect, suscité divers arrests et interests aux marchans et fermiers, et ensuite causé plusieurs procès dont le sieur Hannoie, fiscal, at encoire la direction tant par ordre des Finances que de la Chambre », etc. — État de ce qui est dû à J.-B Le Duc, receveur du domaine de Landrecies. — Attestation des hommes de fief de Mons qu'ils ont connu Philippe Olivier, sergent du grand baiUiage de Hainaut. — Lettre adressée à M de Baudimont au sujet des événements politiques : « Monsieur. Hier, on a commencé à desmolir Lens, ensuite des ordres de la Courte, ce qui avoit bien cousté au pays à le fortifier ; cela vous donne point bon présage, qu'on veut reprendre la Bassée. L'ennemy a donné l'alarme à Cambrai où on a envoyé le régiment de Fortado avec 300 chevaux sur la crainte qu'on avoit d'un siège sur ce qu'il se rassembloit à l'arbre de Guise où le maréchal de Turenne ayant laissé le gros, est marché avec 300 chevaux pour introduire le convoy de 100 charettes dans le Quesnoy, ce qu'il at exécuté heureusement sans que pas un des nôtres ont (sic) paru, lesquels néantmoins sont rassemblé au pays d'Haynault où sera nostre plus grand corps d'armée. Ledit maréchal

n'at point entré dans la ville, mais s'estans contenté d'avoir faict le cordon par dehors, s'est retiré avec lesdites charettes vers le gros qui estoit au Château de Cambrésis de 1,000 à 5,000 (?) hommes, ce qui fait penser qu'y n'agiront point de ces quartiers-cy, se contentant d'avoir bien muny le Quesnoy. La commune opinion est qu'ils iront vers Luxembourg ou Rocroy ensuite des préparatifs que font à Verdun, où selon les advis de Paris est le plus gros de leurs troupes. Le Roy est sorty de Paris le mardy le soir et est aUé coucher à ChantUly avec toute la Courte ; peu avant son départ a envoyé ordre à divers conseillers du parlement, jusqu'à 13, de sortir de la ville et quelques autres ont esté arresté pour s'avoir opposé à la vérification des edits, puis quelques-uns ont esté rappelés et d'autres encourent la mesme disgrâce. H y a une lettre qui dit que le Roy seroit retourné à Paris avec ses gardes pour aUer contraindre ceux du Parlement à vérifier les édits. Leur traité avec l'Angleterre n'est point conclu comme on avoit creii, mais il semble que le Protecteur qui veult se faire couronner amuse leur ambassadeur de pourparler. Le marquis de Lédé (?) est arrivé à DoLivres et est aUé à Salusbery, où l'ambassadeur d'Espagne, avec grand train, luy est aUé à la rencontre. L'armée de France, selon leurs advis, n'est point si fort qu'il l'ont toujours fait et semble que les conquestes ne sont pas grandes. Le dessein du C. (255) avoit esté de siéger Cambrai, mais ayant sceu la place bien muny, at changé de dessein. Le mariage du duc de Modène avec la Marti-nozzi, nièce du G., se fera à Compiègne lorsque la Court y sera. L'on advis de Narbonne que Rosas est siégé par l'Espagnol et que le p. de Conty n'at point encore reçu le secours qu'on luy avoit fait espérer du Languedoc, Dauphiné et la Guienne et de Turin, que tous les troupes devoient marcher le 15 dans le MUanesse à mesure que le duc de Modène feroit un

irruption, mais que le marquis de Caracène est fort bien préparé à le recevoir avec le secours qu'il attend de Naples et d'Allemagne, et des troupes que a levé en grand nombre fera deux corps d'armée, un de 12,000 hommes et un de 6,000 hommes. L'on avis de St-Sébastien que la flotte est heureusement arrivée à Cadix. M. Campy est toujours vers Orchies et Marchiennes et sur ce me diray, Monsieur, vostre très-humble serviteur. L. D. H. » En marge : « Mes humbles baise mains à M. de Nieuenhove, Mademoiselle Madame vostre compaigne. De Lille, le 26 de May 1655. » Au dos : « Monsieur, Monsieur de Baudimont, etc. à Nieuenhove. » — Attestation des greffiers du Grand Conseil certifiant que les enfants des conseillers dudit Grand Conseil sont exempts des tailles et impositions qui se lèvent en la ville et province de Malines. — « Résolution à coucher sur le compte des biens à cause de la guerre contre la France, pour un an finy le derrain de décembre 1655 » ; — idem, pour le quartier de Valenciennes. — Etat des comptes « oys par l'auditeur Ruehem. » — Lettre de T. Locart, demandant des renseignements au sujet d'un procès pendant devant le Grand Conseil à Malines entre le comte d'Herle et le baron de Berlo. — Lettres relatives au remplacement du bailli de Pommereau, aux témoignages de ceux du plat pays, les amendes confiscations. — Attestations au sujet de la prisée des grains à Cambrai.

B. 3133. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1655. — Commissions d'huissiers ou de procureurs au Conseil d'Artois.

B. 3134. (Portefeuille.) — 29 pièces, parchemin.

•  
1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1655. — Quittances délivrées par : Marc Grimminck, receveur général des finances, aux receveurs particuliers, des sommes versées sur leurs recettes; les doyen et chapitre de St-Pierre de Lille, de la somme de 10 Livres, reçue pour un obit célébré en l'honneur du duc PhiUippe-le-Bon.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1656. — « Compte troi-siesme de messire Marcq Grimminck, chevalier, seigneur de Cruyninghe, etc., conseiller et receveur des domaines et finances du Roy », etc. Les recettes s'élèvent à la somme de 3,545,992 Livres, 4 sols, 11 deniers tournois ; les dépenses à celle de 3,448,722 Livres, 8 sols, même monnaie. — On remarque que les recettes domaniales des quartiers de Bois-le-Duc, PhUippeville, Maestricht et Bréda, Luxembourg, la ville de Luxembourg, Montmédy, Chevanchy, Arlon, Thionville et Florenge, Bastoigne, Damvillers, Chiny, Estaulle et Florenville, la Roche en Ardennes, Verton, Yvoix, Marville, Durbuy, Orchimont, Viauden, Dans-bourg et St-Vith, sont nulles. La trésorerie des sauneries de Bourgogne a versé la somme de 177,437 Livres, 10 sols tournois (folio 166, recto). Les principaux articles sont les suivants : 2,879 livres, 17 sols à Cornille Bax, conseiller et receveur de l'artillerie du Roi, pour payer Jacques Rigaut, « pour ce qui luy reste deu à cause de la refonte qu'il a entrepris de deux pièces d'artillerie pour la ville de Bouchain » (folio 597, recto) ; — 216 livres, 5 sols au même, prix des ustensiles de guerre Uvrés par PhUippe Legros aux magasins de la ville d'Avesnes (folio 598, recto) ; — 221 livres au même, pour les bons devoirs faits par Jean-PhUippe Liedermans à la visite des dégâts des magasins de la ville de Mariembourg, « ensemble de recueillir et ramasser les débris et en dresser inventaire nouveau » (folio 599, recto) ; — 2,670 livres au même, pour la Uvraison de 20,000 balles de mousquet faite par Jacques Coornaert (folio 607, verso) ; — 60 livres au même, payées à Nicolas Jonart, arquebusier et maréchal de la ville d'Avesnes pour avoir mis en état les arquebuses à crocs, mousquets, piques et autres armes déposées dans les magasins de la ville d'Avesnes (folio 609, recto) ; — 150 Livres au même, pour la Uvraison de 100 mousquets de calibre ordinaire faite par PhUippe Legros dans les magasins d'Avesnes (folio 610, recto) ; — 310 livres à Jacques Loets, receveur des ouvrages de la Cour, pour payer les ouvriers et femmes ayant travaillé au labyrinthe de ladite cour (folio 686, recto) ; — 89 Livres, 10 sols au même pour payer Catherine Doncher, veuve de Jean van Halen, en son vivant maître faiseur de lances, à quoi montent les lances par elle faites et livrées pour les jardins de Son Altesse (folio 690, recto) ; — 180

livres au même, « pour les feux de joye instituez pour la bienvenue de Son Altesse don Juan d'Autrice (256) » (folio 690, verso) ; - 210 livres au même, pour le même objet (folio 696, recto) ; — 20,000 livres à don Philippe Spinola, marquis de los Balbasses, président et garde des sceaux du Conseil d'Etat du Roi aux affaires des Pays-Bas et de Bourgogne, pour la première année de ses gages (folio 705, recto) ; — 21,000 Livres à don Antonio de Cordova, gentilhomme de la Chambre, sommelier de corps et premier écuyer- de Son Altesse, pour sept mois de son traitement (folio 737, verso) ; — 800 livres k Gaspard Gevartius, conseiller et historiographe du Roi, pour deux années de ses gages (folio 757, verso) ; — 1,477 livres, 10 sols à Constantin Querut., maître fontainier de la Cour, « pour semblable somme k quoy monte une année, sçavoir de 200 Livres par an pour l'entretènement du moulin desdits fontaines, de deux Livres par jour desdites rations et des 30 sols par jour desdits gages», etc. (folio 758, recto) ; — 80 Livres à Pierre-Herman Hugo, docteur en médecine, en don et *adjuda de costa* une fois (folio 867, verso) ; — 25 Livres à Jacques Lipsius, en don et *adjuda de costa* (folio 868, recto) ; —1,200 Livres à dom Antoine Géry, abbé de Cercamp, « pour la parpaye de 3,000 Livres que son prédécesseur a prestées à Sa Majesté pour les nécessitez pu-bUques en l'an 1629, sans pouvoir estre tiré en conséquence par qui que soit, attendu la désolation et paLivreté de ladite abbaye de Cercamp » (folio 877, recto) ; —1,157 Livres, 4 sols à messire Patrice Moledy, chevalier, conseiller et receveur général des domaines du Roi au quartier d'Oostflandes, « pour les frais qu'il a faits au transport des peintures et autres meubles dontila esté chargé doiz la ville de Bruxelles jusqu'à celle de Madrid » (folio 879, recto) ; — 305 Livres à messire Bauduin Van der Put, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du conseil privé du Roi, « à quoy reviennent les desboursements et vacations qu'il a faits en la conduite du comte de Mérode d'Ognies hors la souveraineté de Sa Majesté, suivant la spécification et ordonnance en dépeschées le troi-siesme de janvier 1656 » (folio 888, verso) ; — 300 Livres à Anne-Marie Gonzales de Albelda, « pour semblable somme que Son Altesse luy a taxée d'accorder par forme de *gaslos secretos* dontilne convient prendre ultérieure cognoissance » (folio 890, verso) ; — 36,000 Livres au prince de Condé, « pour semblable somme à luy deue pour la continuation de la cession des droits et impositions mentionnez en l'accord et convention faite avecq luy

le 4<sup>e</sup> de mars 1655 et ce pourles mois de septembre, octobre et novembre audit an » (folio 891, verso) ; — 400 livres au receveur général des finances même pour quelque affaire secrète du service de Sa Majesté dontilne convient faire déclaration (folio 899, recto) ; —60 Livres à Jean-Baptiste Platzaërt, héraut et roi d'armes à titre de Malines, « pour un esmail d'or que lui compete k cause de sadite charge » (folio 899, verso) ; — 1,906 Livres à Philippe Robrechts, fauconnier du Roi, « à quoy montent les oyseaux et chiens qu'il a achaptés pour ladicte fauconnerie durant l'année 1655 » (idem) ; — 1,041 Livres au même, « pour 6 gerfauts sors de Norwège et 6 gerfauts hagards d'Islande achaptés au pris de 28 écus pistolets de 3 Livres, 2 sols dudit pris l'escu, chascun desdicts oyseaulx qui ont esté envoyez en Espagne pour le service de Sa Majesté en l'an 1654 » (folio 900, recto) ; — 60 Livres à Charles Folentin, héraut et roi d'armes à titre de Flandre, pour un émail (folio 906, recto) ; —600 Livres à Marc-Antoine Villain, « pour les feux de joye qui ont esté faits à l'occasion de l'arrivée de Son Altesse en ces pays » (folio 907, recto) ; — 50 Livres, 5 sols à Josse Frédéric, maître charpentier, pour un gibet qu'il a dressé hors la porte de la ville de Bruxelles qui mène vers la ville de Louvain (folio 918, verso) ; — 530 livres, 7 sols à Michel Eeckelmans, capitaine du navire de guerre sur la rivière d'Anvers, « pour toutes prétentions tant des réparations faites à la frégate royale que de la livraison des feuz et lumières y faits pendant le temps qu'icelle a esté de garde sur ladicte rivière d'Anvers devant le fort de Ste-Marie » -(folio 920, verso) ; — 2,000 Livres k messire Jacques d'Ennetières, chevalier, seigneur d'Harlebois, la Berlière, etc., conseiller du conseil d'État du Roi, conseiller et trésorier général de ses domaines et finances, « pour icelle somme par luy estre comptée k certaine personne que par Son Altesse luy sera ordonné et dontilne convient prendre cognoissance » (folio 922, recto) ; — 792 Livres, 5 sols k Pontian van der Baren, brodeur de la chapelle de

---

(256)Don Juan d'Autriche, fils du roi Philippe IV et d'une actrice du nom de Maria Calderonna, né en 1629 mort en 1679; succéda à l'archiduc Léopold-Guillaume dans le gouvernement des Pays-Bas en 1656 et eut d'abord quelques succès sur les armées françaises, mais fut battu par Turenne à la bataille des Dunes (14 juin 1658) et quitta les Pays-Bas en mars 1659.

la Cour, pour les ouvrages de son style par lui livrés pour ladite chapelle (folio 923, recto) ; — etc. .

R. 3136. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 15 pièces, papier.

. 1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1656. — Mandements : du roi d'Espagne Philippe rV dans le différend, entre l'abbé de Liessies et dom Louis de Songuan ; — de l'archiduc Léopold-Guillaume prescrivant aux gens du Conseil du Roi en Flandre de laisser les huissiers exploiter et exécuter les ordonnances et mandements de la Chambre mi-partie ; — des président et gens de la Chambre des Comptes au sujet de l'amodiation « des droits seigneuriaux .et casuels qui appartiennent à Sa Majesté par toute la Flandre, Hainaut, Artois et le comté de Namur, suivi de la déclaration des officiers de justice auxquels on doit écrire à ce sujet et de leurs réponses. » — Requête appointée des héritiers de Guillaume Inbona pour le paiement des rentes arriérées assignées sur le domaine du quartier de Tournehem. — De par le Roi portant « qu'estant venu à cognoissance que le marquis de Rouville, gouverneur d'Ardre, par ses lettres du 19 d'aoust de cest an 1656, adressées au comte de Saint-Venant, gouverneur de Saint-Omer et autre sien escrit, se plainct que par l'édict du 29<sup>e</sup> de juillet précédent, auroient esté faictes deffences à tous personnes indifféramment subject de SaMajesté d'adhérer aux ennemis et à ceux tenans party ennemy, comme aussy de prendre et occuper d'eux à titre de louage les biens situez au district de cedit pays d'Artois, moins leur en paier aucun rendage, avecq ordonnance expresse de s'ad-dresser uniquement aux vrais et légitimes propriétaires et possesseurs et aussy aux receveurs des domaines et biens annottez, selon qu'il est plus ou long contenu audict edict ; sy avant que d'user de mena-ches qu'il se retirera de tous traictez faicts avecq les officiers de Sadicte Majesté àu quartier de Tournehem et autres particuliers, sy ladicte ordonnance a heu dans les paroisses de Zutquerque, Nortquerque, Polin-cove et Audruicq composans le pays de Brédenarde, mesme du consentement qu'il at donné aux habitans de se rehabituer esdicte? paroisses, lesquels il traictera comme ennemis sans avoir esgard à la recognoissance qu'ils luy font par chacun an; qu'il pillera et fera désertes les domaines du Roy estant esdictes quatre paroisses, lesquels n'auroient esté compris dans la partie de ceux qui se

sont obligez à ladicte recognoissance parce que les Roys n'estant pas vassaulx les uns des autres, ils ne peuvent estre receus à faire aucune recognoissance ny serment defidélité, non plus que de contribuer comme est plus amplement reprins audict escrit ; les gouverneur, président et gens du Conseil provincial d'Artois, autorisez par lettres du Conseil d'Estat du Roy du 23<sup>e</sup> de septembre 1656, déclarant que ceste menace et protestation n'est premièrement pas dans le pouvoir dudit marquis de Rouville, attendu qu'il y at concordat des deux couronnes par leurs lettres patentes de sauvegarde respectivement despeschées sur les remonstrances du prince de Chimay et du "ducq de Guyse, que les domaines depart et d'autre seront compris en ladicte sauvegarde, spécialement ceux d'Artois afférans à Sadicte Majesté ; tellement, que lesdictes lettres de sauvegarde aient deument esté vérifiées par devant les gouverneurs frontières et spécialement pardevant ledict marquis de Rouville aussy bien que le marquis de Piene, son prédécesseur audict gouvernement d'Ardre, par le traicté qu'il confesse avoir esté fait avecq les officiers dudit Tournehem et pays de Brédenarde, il n'est aucunement en son pouvoir d'y contrevenir sans violer la foy pubhcque et le concordat des Roys ; faisant remarquer que si les subjects du Roy très-chrestien s'oubloient si avant, que d'attenter ausdicts domaines de Tournehem et pays de Brédenarde en contravention ausdictes lettres patentes de sauvegarde, le pareil seroit instamment praticqué sur ceux dudit Roy très-chrestien et nomément ès lieux désignez par lesdictes lettres ; sy ne peut ledict marquis de Rouville ignorer que pour le moindre interest que se fera esdicts domaines de Sa Majesté , l'on s'en prendra particulièrement à lui, ensuite desdictes menasses, et sur ses biens, terres et seigneuries qui sont autant accessibles et à la main que lesdicts domaines pour y recoLivrer la plaine et entière restitution de tous despens, domages et interests, car la plainte mentionnée en son diet escrit est manifestement mal fondée , voirez répugnante au droict naturel et des gens pour couvrir son indeue emprinse" dans le paysju Roy, n'ayant jamais esté révoqué en doubte qu'il soit loisible à tous seigneurs et princes, signement aux souverains, de faire tels édicts, placarts et ordonnances à leurs vassaux et subjects que par leurs gens de Conseil ils jugent raisonnables pour la conservation de leurs diets pays, droits et haulteurs, nommément en la présente conjoncture



de guerre pour empêcher la communication avecq les ennemis et les exactions d'iceux ; d'alléguer que les habitants desdictes quatre paroisses se sont restabliz et réhabituez en icelles avecq la permission des gouverneurs dudict Ardre, après avoir preste le serment de fidélité entre les mains du sieur de Lermont, son prédécesseur audict gouvernement au nom du Roy très-chrestien, c'est chose qui n'est vraysemblable et que l'on ne peut aussy croire, autrement ce seroit encore une emprinse ; pour ce que la contribution aiant esté tollérée par les Roys, ladicte permission at esté publique et commune à tous les habitans cham-pestres de part et d'autre, joint que les officiers dudict Tournehem et pays de Brédenarde auroient, au contraire, depuis le retour desdicts habitans sous ladicte contribution ,• continué de renouveler paisiblement et publicquement la loy dudict pays de Brédenarde, comme ils ont encore fait les dernières années à la conservation des droicts et haulteurs de Sa Majesté, exerceans la justice esdictes quatre paroisses sous lo ressort du bailliage de Saint-Omer et dudict Conseil provincial d'Artois, sans que jamais ait esté faicte mention d'aucune supériorité ou ressort en ladicte ville d'Ardre ny autre lieu de la France ; en sorte que ledict marquis de Rouville n'at droit d'ériger sur lesdicts habitans aucune autre chose que la contribution royale, autrement il donnera subject de pralic-quer semblable par deçà sur les contributions de son gouvernement, voire aussy sur les autres dudict royaume de France, pour marcher par esgal selon que la raison et l'équité naturelle le requiert; ne faisant rien à son avantage d'objecter que lesdictes quatre paroisses sont voisines de ladicte ville d'Ardre, considéré que les villages de Vieil et Nouvel Église, -Hosquercq, Zeurs, Oyes, Marque et autres du district de France sont autant et plus voisins du fort de Hen-nevuin et de 4a ville de Gravelingues et néantmoins les habitans d'iceux villages ont la liberté de jouir et faire prouffict de leurs immeubles sous le bénéfice de ladicte contribution , combien qu'ils abordent aucuns d'un traict de mousquet desdicts fort de Hennewin et ville de Gravelingue ; en sorte -qn'il seroit très-facile aux officiers de Sa Majesté de prendre et exiger d'iceux habitans tels serment de fidélité et recognoissance que l'on voudroit, sy ceste voye estoit légitime pour acquérir quelques droicts et haulteurs esdits lieux, au préjudice dudict Roy très-chrestien ainsy que se pourroit encores praticquer en autres endroits de la France, obligeans les

contributaires de prendre en ferme et à tître de louage des gouverneurs de par-deçà voisins des biens appartenans aux bourgeois et habitans des villes de Boulongne, Ardre, Calais et autres, sy ladicte contribution et raison naturelle n'y résistoient ; tellement que sy ledict marquis de Rouville ou ceux de son commandement s'oublent sy avant que d'attenter sur aucuns villages et districts des pays de Sa Majesté estans sous ladicte contribution, ils ne peuvent ignorer que Sa Majesté, aiant obligation de protéger ses naturels subjects, sera contrainct d'en faire praticquer le mesme, sur et à la charge des contributaires dudict pays et royaume de France » (30 octobre 1656; copie). — Constitution de rente au profit de la ville de Cambrai.

B. 3137. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin, 1 pièce, papier, 1 sceau.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1656**. — Lettres de don et de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe IV, les gens des Comptes ou des Finances : faisant remise à Jean Regnard, fermier du moulin banal de Mariem-bourg, de la somme de 200 Livres annuellement pendant 3 ans, sur sa requête contenant « qu'il luy est demeuré par recours tenu par nostre chier et bien amé Jean-Philippe de Liedernans , notre bailly et recepveur illecq, pour le temps et l'espace de six ans, au rendage de 1307 florins par an, outre les charges et conditions reprinses en la passée et recours dont il est en ferme doiz ou environ 20 mois en çà, et comme il espéroit d'avoir l'utilité dudict moulin comme ses prédécesseurs parmy l'observance des clauses d'icelle passée, comme il fait, il se trouve spolié de l'espérance qu'il avoit que toute la communauté avecq la quantité de la garnison ordinaire séjourneroit comme du passé, ce qu'elle ne fait pour raisons que le premier jour de juing dernier (1656), par un malheur de feu arrivé par la cheminée d'ung manant dudict Marien-bourg, la plus grande partie des maisons illecq at esté toute bruslée avecq les magasins de vivres et de guerre dudict heu sans avoir échappé que fort peu de maisons audict Marienbourg, qui a causé la totale ruine dudict heu et des surcéans, qui ont esté cons-traincts de sortir de nostre dicte ville avec leurs ménages et se retirer aux pays neutraux, n'ayant argent, ny pain pour vivre, et de plus ce qui apporte encore

davantage d'intérêt audict suppliant c'est que on a mené fréquemment des farines de Namur pour le pain de munition et on les convertis! en pain au préjudice du bail dudict suppliant qui a droict de mouldre toutes les molnées de ladite garnison et de toutes les personnes y résidentes, à l'exclusion de tous aultres, comme appert par l'attestation de ceulx du magistrat dudit lieu sur ce exhibée », etc. ; — idem, du droit de gavène aux dames de Saint-Lazare de Cambrai, sur leur requête portant « qu'elles ont par cy-devant donné au comte de Flandres sur aucunes terres appartenantes à leur dite maison et communauté un certain droict qu'on appelle gavenne à prendre lorsqu'on dépouille icelles terres et pour estre les biens de leur dite maison par luy conservez et deffenduz contre qui que ce fust ; et comme la présente guerre contre la France empesche les labeurs et despouilles desdictes terres, et que par icelles les suppliantes et leur dicte église sont réduites à tant de calamitez, misère et paLivreté qu'elles sont contraintes de quieter en partie le service divin, voire mesmo si lesdictes guerres continuent, de se retirer vers leurs parents pour y avoir leur nourrité » , etc. ; — idem, même remise au chapitre Sainte-Croix de Cambrai, pour les mêmes motifs. — Requête des bailli et gens de loi de Pont à Marcq afin d'obtenir nouvelles lettres patentes leur permettant de lever un impôt sur les chevaux et voitures traversant ledit pont.

R. 3138. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 22 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1656 — Adjudication de diverses parties de biens, sises à Vetteren en Flandre, appartenant à l'abbaye de Saint-Nicolas-au-Bois en Flandre: — Avis, requêtes, etc., touchant les moulins le Comte à Aire ; — extrait du compte de Pierre van der Bechem ; — idem, du registre du Conseil de la ville de Valenciennes contenant copie de la lettre de Son Altesse don Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas , promettant de venir au secours de la ville. (Bruxelles, 20 juin 1656 ; pièce espagnole) (257).— Fragment de pièce concernant le procès pendant au grand Conseil entre les magistrats de la ville de Gand et le Conseil des Finances, au sujet de la collecte dite *t impôt de Gand sans charges*; — extrait du compte des deniers employés à la rédemption des droits de tonlieu engagés à ceux de Gand ; — extrait du compte

(257)Le 15 juin 1656, Turenne , après une fausse attaque sur Tournai, vint assiéger Valenciennes avec 16,000 chevaux et 15,000 fantassins. Le 16 juillet, don Juan d'Autriche, après deux premières attaques infructueuses, finit par rompre les lignes françaises vers une heure du matin et débloqua la place. Turenne battit en retraite sur Le Quesnoy abandonnant 34 pièces de canon, 4 mortiers et 3,000 prisonniers, entre autres le maréchal de la Ferté et le comte de Grandpré. La lettre de don Juan d'Autriche informant les échevins de Valenciennes qu'il allait se porter en personne au secours de la ville et qu'il espérait avec la miséricorde divine et par l'intercession de la Sainte Vierge, mettre les ennemis en déroute, fut reçue à Valenciennes le 23 juin à minuit.

des exploits du Conseil provincial à Namur; — idem, du compte des aides de Tournai ; — idem, au sujet de la remise de diverses rentes arriérées ; — état présenté par Pierre van Hulse, receveur du Béguinage de Lille, de ce qu'il a reçu, payé et distribué.—Attestation par R. Gossart, clerc de Préseau, d'avoir remis au seigneur de Belzaige les lettres missives et de commissions à lui adressées. — Prisée des grains à Cambrai. —Rôle des exploits faits par Jean Caulier, sergent de l'office de la Prévôté Le Comte à Valenciennes.

B. 3139. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier—31 décembre 1656. — Lettres de commissions octroyées par le roi Philippe IV, instituant : Pierre de Lansheere, receveur de l'espier de Bergues-St-Winoc ; — Michel de Coxie, chevalier, conseiller du Conseil d'État ; — Charles Delbaere, sergent d'armes.

B. 3140. (Portefeuille.) — 56 pièces, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier—31 décembre 1656 — Quittances délivrées par : Marc Grimminck , receveur général des finances, aux receveurs particuliers, des sommes versées sur leurs recettes et qui lui ont servi à payer divers gages, pensions ou fournitures ; — les doyen et chapitre de St-Pierre de Lille d'une somme de 10 Livres, 11 gros, pour avoir célébré l'obit du duc Philippe ; — Philippe Cramet, écuyer, conseiller ordinaire, pour ses gages. — Acquits de comptes.

1<sup>er</sup> janvier f 1657—31 janvier 1658. — « Compte quatriesme et dernier de messire Marcq Grimminck, chevalier, seigneur de Cruyninghe, conseiller et receveur général des domaines et finances du Roy », etc. — Les recettes s'élèvent à la somme de 2,388,019 Livres, 9 sols, 11 deniers tournois ; les dépenses à celle de 2,566,520 livres, 1 sols, 7 deniers même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 1,044 Livres, 10 sols à Cornille Bax, conseiller et receveur général de l'artillerie, payées à Antoine Merchier, maître de feux d'artifices et poudrier à Gravelines, pour semblable somme à luy accordée pour divers ouvrages de son art Uyrez au magasin de ladite ville » (folio 409, recto) ; — 3,768 Livres au même, pour le paiement de la refonte de l'artillerie de la ville d'Avesnes (folio 410, verso) ; — 240 Livres au même, payées à Adolphe Buys, armurier de Son Altesse, « pour toute prétention de nettoyage des armes, cuirasses, ron-daches et autres minuitez en l'Arsenal de Saditte Altesse » (folio 411, verso) ; — 1,910 Livres au même, payées à Antoine Mosnier, commis munitionnaire à Landrecies, « pour toute prétention du raccomodement et raffinement des poudres, rebouissement des mesches, remplissement des grenades, façon de gambions (gabions), et autres nécessitez par luy faictes pour le magasin de laditte ville » (folio 417, recto) ; — 96 livres au même, payées « à Bastien Sébastien, maistre artificiel à Charlemont, pour avoir armé diverses bombes \*et grenades pour le magasin de ladicte ville » (folio 421, recto) ; — 51,448 livres, 10 sols, 6 deniers, somme totale payée aux officiers comptables et au receveur général de l'artillerie (folio 422, verso) ; — 9,054 Livres au receveur général des finances même, « en qualité de receveur du dixiesme denier que Sa Majesté a accordé au Sérénissime Archiduc Leopold, pour le payement de ses debtes » (folio 423, recto) ; — 400 Livres au même, en la même qualité et pour le même objet (folio 423, verso) ; — 978 Livres au même < pour le même objet (idem) ; — 4,022 livres, idem (folio 424, recto) ; — 50,000 livres à don Diego Henrique de Castro, « pagador général de l'Exercito du Roy », pour le payement de la levée d'un régiment de 400 chevaux cuirassiers haut allemands par le baron Charles-Achille Mouchet de Battefort Laubespain (folio 430, recto) ; — 3,500 livres à Doublet de Worst, receveur des ouvrages et fortifications au quartier de Dunkerque ; pour le payement du second pôtage de la batterie de Mardyck (folio 448, verso) ; — 3,500 Livres au même, pour l'érection d'une redoute à l'embouchure du canal de Mardyck, la réparation de la grande batterie située à cet endroit, les ouvrages de la basse -ville de Dunkerque et de Lincken (idem) ; — 200 Livres à don Juan DeUano Velasco, chevalier de l'ordre de St-Jacques, Trésorier et maître de la Chambre de Son Altesse, « pour semblable somme avancée et payée à

Guillaume Lambert, fondeur et fontainier de son style, pour faire son voyage vers Espagne » (folio 546, verso) : — 576 Livres, 11 sols à Jacques Loets, receveur des ouvrages de la Cour, payés à Martin van den Venne (258), maître peintre de la Cour, « pour et a quoy montent les journées par luy travaillées depuis le 18<sup>e</sup> d'avril 1653 jusques et y compris le 18<sup>e</sup> de janvier 1657 » (folio 464, verso) ; — 1,032 Livres au même, payées à Simon Tobben, marchand à Cologne, pour la livraison et l'érection de quatre étuves pour le service de Son Altesse (folio 465, recto) ; — 600 livres au même, payées à Thomas Bernarts, maître charpentier de la Cour, à bon compte des ouvrages qu'il doit faire pour la construction de la chapelle ardente pour les funérailles de Sa Majesté Impériale Ferdinand troisième (259) (folio 467, recto) ; — 78 Livres au même, payées à Jean Marez, maître tailleur de pierres, pour les trois cheminées qu'il a bâties au parc de la Cour (folio 469, verso) ; — 50 livres, 10 sols au même, payés à Gilles Borremans, ouvrier travaillant au labyrinthe de la Cour, pour 101 journées de travail à raison de 10 sols par jour (folio 472, verso) ; — 119 livres au même, payées à Daniel Boonen, « servant en la grotte du parc de la Cour, pour ses journées du 18 septembre 1656 au 18 juillet 1657 » (folio 474, recto) ; — 31 Livres au même, payées à Paul de Haen, « pour la livraison par luy faite pour la calefuterie des ruisseaux et autres ouvrages du parc de laditte court depuis le 24<sup>e</sup> de mars 1651 jusques au 20 aoust 1657 » (folio 475, verso) ; 575 Livres au même, payées « & l'architecte de la cour Leo van Heyl et ses consorts, pour la main-d'œuvre et journées faictes au dressement de la chapelle ardente, selon les ordres qu'il en a » (folio 477, verso) —

---

(258) Probablement frère d'Adrien et de Rerre van den Venne, peintres assez connus de l'école hollandaise au XVII<sup>e</sup> siècle. Martin van den Venne ne figuré pas dans le Dictionnaire des peintres de Siret.

(259) L'empereur Ferdinand III mourut à Vienne le 2 avril 1657.

1,800 livres au même, « pour le payement des fraiz pour la provision de neige et glace et feux de joye à faire en laditte cour pour la naissance du prince d'Espagne (260) » (folio 479, recto); — 20,000 livres à don Philippe Spinola, marquis de los Balbasses, président et garde des sceaux du Conseil d'État du Roi aux affaires des Pays-Bas et de Bourgogne, pour une année de son traitement (folio 480, recto); — 42,000 livres à don Antoine de Cordova, gentilhomme de la Chambre, sommelier de corps et premier écuyer de Son Altesse, « pour semblable somme à quoy montent 14 mois de traitement de Saditte Altesse, à raison de 3,000 Livres par mois » (folio 510, verso); — 3,750 Livres à Henry Janssens, capitaine et ingénieur au service de Sa Majesté (folio 519, verso); — 400 Livres à CorniUe Verboom, aussi ingénieur (folio 520, recto); — 600 livres à don Francisco de Valcarzel Velasquez, surintendant de Ja justice militaire et alcade de la Cour (folio 527, recto); — 109 Livres, 10 sols à Henri Pros-koski, arquebusier de Son Altesse, pour ses gages (folio 529, recto); — 70 livres au même, pour ses gages d'arbalétrier de Son Altesse (folio 529, verso); — 600 Livres à messire Jean-Baptiste d'Emskerke, abbé de GoaUes, pour ses gages de prédicateur de la chapelle royale de la Cour (folio 555, recto); — 300 Livres au père Jésuite GuiUaume Hesius, pour ses gages de prédicateur de la Cour (folio 555, verso); — 600 Livres au père Jean de la Mère de Dieu, carme déchaussé, prédicateur du Roi (folio 556, recto); — 551 livres, 8 sols au comte de Grammont, capitaine des archers de corps de Sa Majesté (folio 568, recto); — 1,102 Livres à Maximilien Herman, comte d'Attimis, capitaine de la compagnie allemande des hallebardiers de la garde du Roi (folio 575, recto); — 826 livres, 10 sols à Jacques van Weerden, ingénieur au service du Roi, « pour semblable somme à quoy montent 114 jours de vacations faits au dressement des plans des sièges de Valenciennes et de Condé » (folio 581, recto); — 354 livres à Nicolas Chenot, ingénieur au service du Roi, « pour 118 jours de vacations qu'il a faits aux ouvrages et fortifications de Montmédy, à raison de 3 Livres par jour » (folio 582, verso); — 350 Livres à Jules Bocabella, secrétaire de la Chambre mi-partie (folio 585, recto); — 2,578 Livres à messire Charles Verreycken, chevalier, audancier et premier secrétaire de Sa Majesté, « pour semblable somme à quoy montent les vacations et desboursements faits pendant l'année 1656, tant à la suytte de Son Altesse (don Juan d'Autriche) qu'à celle de l'archiducq Leopold » (folio 586, recto); — 300 livres à Henry Janssens, capitaine et ingénieur au service du Roi, « à compte des vacations qu'il va faire pour les ouvrages et fortifications des villes d'Ath et de Condé, de Mariembourg et d'Avesnes »; — (folio 586, verso); — 870 Livres à Jean Jacobs,

ingénieur au service du Roi, pour ses vacations à Luxembourg, Arlon et sur le chemin de Thionville (folio 590, recto); — 646 livres, 16 sols, 6 deniers à Jacques van Weerden, pour ses vacations « au desing des plans des sièges de Valenciennes et de Condé » (folio 596, recto); — 3,600 Livres à messire Arnould Vercheyen, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du Grand Conseil du Roi, PhUippe Ryckewart, conseiller du conseil de Brabant, juges délégués en la Chambre mi-partie de la part de Sa Majesté et Jacques Cloops, avocat fiscal, « à bon compte de leurs vacations à faire pour wuider Ja dispute du pays d'Outre-Meuze entre Sa Majesté et les Estats Généraux des Provinces - Unies (261) » (folio 598, recto); — 400 Livres au Père Ignace de Smet, prêtre, reUgieux de la Compagnie de Jésus, « pour les vacations qu'il a faites avecq son sacristain en qualité de chapelain et pasteur des juges délégués en la Chambre mi-partie de la part de Sa Majesté pendant la résidence qu'ilz ont faite en la ville de Dordrecht le temps de 15 mois expirez avecq le mois d'aoust 1656, qui est à raison de 1,000 livres par an » (folio 598, verso); — 1,200 livres à messire Aurèle-Augustin Molinez et Pierre Blondel, chevaliers, conseillers et maîtres aux requêtes ordinaire du conseil Privé du Roi, et Martin Werimont, conseiller et mainbour du pays et duché de Gueldre, « à bon compte des vacations qu'ilz ont ordre de faire en la conférence de Tirlemont avecq les députés des Princes Électeurs et du Cercle de Westphalle » (folio 599, recto); — 2,400 Livres aux prévôts de la chapelle Notre-Dame en l'église Ste-Gudule de Bruxelles, « pour une fenestre grande en laditte chapelle » (folio 605, recto); — 600 Livres aux mêmes, en *ajuda de costa*

(260)Fils de Philippe IV et de Marie-Anne d'Autriche, mort en las-âge.

(261)Ces conférences aboutirent à l'accord, passé le 25 février et le 27 mars 1658, et inséré dans le Corps *diplomatique* de Dumont. (Tome VII. Part. II et III, p. 212.)

(folio 605, verso); —1,000 livres à Jean Perez de Peralta, lieutenant de maître de camp général des armées du Roi, en don et *adjuda de costa* (folio 605, verso); — 500 livres à Thomas Matela Tavanés, adjudant de lieutenant de maître de camp général des armées de Sa Majesté, idem (folio 606, recto); — 100 livres à sire Michel De Mulder, prêtre, chapelain du Conseil privé du Roi, en don et *adjuda de costa* (folio 606, verso); — 600 livres à don Andres de Alvaredo y Bracamonte, pour le même motif (folio 607, verso); — 300 livres à dame Philippe Matherot, veuve de feu messire Claude Bereur, en son vivant chevalier, conseiller du Conseil d'État et du Conseil, privé, en don et *adjuda de costa*, « en considération que son dit feu mary at eu en garde le scel de SaMajesté durant la campagne » (folio 608, recto); — 500 livres à don Joseph, prince de Léon, adjudant de lieutenant de maître de camp général des armées du Roi, en don et *adjuda de costa* (folio 610, verso); 500 livres à don Diego de Salazar, idem (folio 611, recto); — 2,400 livres à Gaspard van der Bruygen (262) et Henry Rey-dams (263), « doyens du mestier des tapissiers en la ville de Bruxelles », « à quoy monte le parpayement de 3,600 livre » dudit prix que Sa Majesté par ses lettres patentes du 3 juillet 1648, a accordées audit mestier des tapissiers, en don et *adjuda de costa* une fois » (folio 613, verso); — 25 livres à Jacques Lipsius, en don et aumône une fois (folio 615, recto); — 750 livres à messire Charles-Philippe le Comte, dit Dorville, seigneur de St-Rémy, chevalier de St-Jacques, gruyer et lieutenant général de la vénerie de Rrabant, « à quoy monte la sixiesme et dernière année de la crue et augmentation de ses gaiges de 250 livres par an » (folio 616, recto); — 1,800 livres au Révérend Père Gérard, sergent prévôt de la compagnie de l'Oratoire de Notre-Dame de Montaigu, « en subvention et secours des réparations à faire à l'église de Notre-Dame audit Montaigu » (folio 617, verso); — 96 livres à Isabelle-Claire de Bavière, veuve du capitaine d'Aumont, en *adjuda de costa* une fois (folio 619, verso); — 1,157 livres à Patrice Moledy, chevalier, conseiller et receveur général des domaines au quartier d'Ostflandre, « en tant moins de 5,786 livres pour les fraiz qu'il a faitz au transport des peintures et autres meubles dont il a esté chargé doiz la ville de Bruxelles, jusqu'à celle de Madrid » (folio 620, recto); — 99 livres au R. P. prieur et aux religieux du couvent des Carmes réformés de Bruxelles, « en don et subvention de la réparation de la grande verrière de leur église » (folio

620, verso); —1,000 livres à sire Mathieu Ognate, « prêtre chanoine de Ste Gudule à Bruxelles et maître de la fabrique d'icelle église, pour la réparation du toit de ladite église au lieu des arbres prétendus à cest effect » (folio 621, recto); — 380 livres à Guillaume Hacquebant, libraire à Bruxelles, « pour les relations imprimées qu'il a livrées pour le Conseil des Finances » (folio 625, recto); — 400 livres à Pierre Willems, fauconnier du Roi, pour le transport des oiseaux envoyés en Espagne en 1655 (folio 633, recto); —1,041 livrés, 12 sols à Philippe Robrechts, fauconnier du Roi, pour 6 gerfauts de Norwège, 6 gerfauts hagards d'Islande achetés et envoyés en Espagne pour le service de Sa Majesté (folio 633, verso); — 2,160 livres, 17 sols à Guillaume Sadeler, maître ten-tier de Son Altesse, \* pour le livrement des nouvelles tentes et réparation des vieilles pour le service de Sa Majesté »• (folio 637, recto); — 530 livres à Adrien Waterloot, graveur des sceaux de Sa Majesté, € pour la médaille originelle de l'effigie de Son Altesse et 21 autres livrées à ceux des Finances » (folio 645, verso); — 100 livres à sire Charles Caulier, prêtre, maître de la musique de la chapelle royale de la Cour, « pour semblable somme que Son Altesse a accordée aux chapelains et musiciens de ladite chapelle pour avoir assisté en l'église de Ste-Gudule aux offices divins pendant l'Octave du Saint-Sacrement de Miracle en 1657 » (folio 647, verso); — 1630 Livres, 14 sols à messire Adrien Colbrant, chevalier, conseiller, Ueu-tenant de l'état de premier roi d'armes dans les Pays-Bas et la Bourgogne, en remboursement de semblable sommé dépensée par lui pour les funérailles de l'Empereur Ferdinand HI, d'auguste mémoire, qui ont été célébrées en la chapelle de la cour, les 13 et 14 juUet 1657 (folio 647, verso); — 60 Livres à Jean-Baptiste Michel, héraut et roi d'armes au titre de Limbourg, pour un émaU d'or aux armoiries de ladite province (folio 652, verso); — 307 Livres, 4 sols 6 deniers à

---

(262)Doyen en 1642, encore mentionné en 1675. C'est sans doute à lui, dit M.Wauters, qu'il faut attribuer trois pièces qui se trouvent chez M. Braquenié et qui représentent des épisodes de la *Guerre de Troie*.

(263)Admis dans le métier des tapissiers en 1629, abandonna ses ateliers à son fils également nommé Henri, vers 1671. Ce serait au premier Henri Reydams ou Rydams qu'il faudrait attribuer la tapisserie *le Festin de Pyrrhus après la bataille d'Asculum*, pièce de la collection du duc de Berwick et d'Albe.

Godefroid van Gelre, orfèvre, pour un brasier d'argent livré pour le service de l'autel de la chapelle royale et « pour plusieurs billets qui ont été affichetz pour la publication des indulgences de ladite chapelle et dont il a fait le desboursement » (folio 654, verso) ; etc.

B. 3142. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 6 pièces, papier, donf 3 imprimées.

1<sup>er</sup> janvier 1857 — 31 janvier 1658. — Mandemens de : don Juan d'Autriche concernant les chênes et autres arbres que l'on coupe dans la forêt de Nieppe, ainsi que les matériaux provenant « du démolissement du chasteau de la Motte au Bois » qui sont volés, « par où Sa Majesté vient k recevoir un interest irréparable; » — des gens de la Chambre des Comptes prescrivant de payer k Jean de Smet, greffier de cette Chambre, la somme de 800 florins. — Constitutions de rentes sur les États de Cambrai.

B. 3143. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 1 pièce, papier..

1<sup>er</sup> janvier 1657 — 31 janvier 1658. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyés par le roi d'Espagne Philippe IV j accordant une somme de 600 livres aux enfants orphelins de feu PhUippe Le Petit, en son vivant maître d'école k Armentières, sur leur requête contenant « que, pendant que les ennemis françois tenoient nostre dicte ville, feu leur père auroit esté exécuté par un suppUce très-cruel pour avoir eu quelque inteUigence secrète avecq nos ministres et pour nostre service, en considération de quoy,ilnous auroit pieu de leur accorder pour un terme de quatre ans une pension annuelle de 400 florins payable par voye de nos finances et comme lesdites quatre années seroient expirées et que lesdits supplians se trouvent présentement en très-grands nécessité », etc. ; — autorisant les religieux du couvent d'Anchin de l'ordre de Saint-Benoît au diocèse d'Arras, de donner k baU une censé et des terres sises k Raches, « considérant que leur abbaye est chargée de debtes ruineuses par feu leur abbé, lesqueUes ont été obUgé d'augmenter pour estre la plus grande partie de leurs biens soubz la domination des ennemis, le reste arrêté par les créditeurs qui l'ont entièrement bruslé et ruiné, oultre l'entretien de plusieurs grands et vieux bastimens et dépenses inévitables et de dix nulle florins tant en

pensions qu'en rentes héritières levez k fraiz et pour le service de Sa Majesté que pour aliment, estant encore k présent en nombre de 30 religieux, sans comprendre les personnes domestiques nécessaires et teUement oppressiez desdicts créditeurs qu'ils ne se contentent pas seulement d'arrester le bien de l'abbaye, mais arrestent souventes fois les chevaulx, ce qui est cause qu'ils se trouvent en de grandes extrémitéz », etc. — Requête des religieuses du béguinage du couvent de Sainte-Elisabeth k Lille, demandant de pouvoir retarder le paiement de leurs dettes pendant six ans, parce que « leur maison située au faulxbourg de Saint-Pierre en ceste ville, seroit l'an 1641 esté toute ruinée et destruite tant par les armées qu'aultrement pour les fortifications de ladicte ville, k raison de quoy eUes auroient esté contrainctes d'achepter une maison en icelle ville pour leur servir de demeure et béguinage avecq permission de Sa Majesté et k ces fins lever argent k fraiz comme eUes auroient fait », etc. — Lettres patentes du roi Philippe IV faisant remise d'un tiers de leurs redevances de rentes aux prieure et reUgieuses de l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste dit de Saint-Sauveur k Lille, sur leur requête contenant « qu'eUes sont exécutées par Nicolas Behagels, huissier autorise de noz amez et féaulx les président et gens de nostre Chambre des Comptes k Lille, k la requête de nostre cher et bien amé Pierre van der Becke, recepveur de noz assennes en nostre dicte ville, prétendant payement de 3,518 Livres, 4 sols, 4 deniers parisis pour six années de rentes seigneuriales..... desqueUes rentes sont chargées les terres apparte-nans audit hospital de nous tenues tant k cause de nostre prévosté d'Esquermes que de nostre Eschevinage d'Annapes, et comme durant lesdictes années plusieurs parties desdictes terres seroient restées en friche et que l'on n'en a perceu que peu de chose k cause de la guerre et aussy des pertes que par icelle les BuppUantes ont souffert en leurs aultres biens, continuans ce néantmoins la surcharge dudit hospital pour l'assistance .des soldatz blessez et malades et aultres paLivres y receuz, nourrys et pensez », etc.

B. 3144. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 25 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier 1657 — 31 janvier 1658. — Lettres et mémoire au sujet du péage de Bapaume. — Attesta

tions : par Jean van Rooden, receveur du bois de Nieppe, au sujet des coupes de bois ; — idem, par PhiUppe Marissal, ingénieur, au sujet des travaux faits aux fortifications de Landrecies. — Lettres : du sieur Van der Haghen pour le règlement de divers paiements ; — des gens de la Chambre des Comptes à Jacques du Faing pour qu'il dresse une liste et < déclaration spécifique de la consistance des villages, terres et seigneuries qui sont engagés en son district et pareillement de ceux non engagés, chacun séparément, et de toutes autres parties desqueUes il juge que l'on en peult espérer prouffit pendant la conjoncture du temps pour s'en aider aux nécessitez présentes de la guerre, avertissant de la rehausse qu'il semble que l'on pourrait faire sur lesdites parties engagées et du prix que l'on tireroit de celles à engager ou en les vendant les unes et les autres », etc. ; — de D. De Boudry aux gens de la Chambre des Comptes attestant qu'il n'y a pas de rente au-dessous du denier seize hypothéquées sur son entremise. — Attestation par Augustin Leleu, maître maçon, au sujet de la démolition et de la reconstruction des maisons de M. d'Elcourt, à Lille. — Lettres relatives aux comptes des aides de Tournai, des contributions à Cambrai et le paiement des gages de A. LinderUse. — Prisée des grains à Cambrai. — Attestation par le coUecteur de Fives qu'il est redevable au receveur du Roi, à Lille, de la somme de 450 florins ; — idem, par le chapitre de Saint-Pierre à Lille, qu'il ne messe a été dite chaque jour en la chapelle de Notre-Dame de la Treille à la mémoire des comtes et comtesses de Flandre ; — idem, par le commis de la Recette générale de Cassel et Bois-de-Nieppe que Pierre Cuiquet et Antoine GuUluy ont payé leurs dîmes. — Lettres et extraits de comptes touchant les tonUeux de Gand, les comptes du gouverneur de Cambrai ; — décompte des rentes payées par le trésorier-général. — Extrait du compte de Jean-Baptiste Merstraten, receveur du domaine à Saint-Omer. — Bordereau du compte de l'Épargne pour 1657. — État des journées et livraisons pour la couverture de la maison de BodrU. — Attestation par Michel Goethals, premier officiai de la Recette générale des domaines, au sujet des paiements à faire « aux visitateurs desUentes à Gand. » — Bordereau de dépenses diverses. — Conditions sous lesqueUes est adjudgée à Pierre Oudack la fourniture de 30,000 paUssades de la longueur de 9 pieds et de l'épaisseur de 15 pouces pour les fortifications de Dunkerque, à raison de 30 florins le cent, de 30,000 pieds de lattes-traverses-

de 4 pouces sur 2 pouces au prix de ..... florins le cent et de pareU nombre de chevilles en bois au prix de 1 florin le cent (pièce flamande).

B. 3145. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier 1657 — 31 janvier 1658. — Lettres de commission octroyées par le roi d'Espagne PhiUppe IV nommant Jacques Simon, adjoint du premier garde des coins de la monnaie de Tournai ; — idem, Eustache Le Gay, conseU et procureur général de la gouvernance de Lille, Douai et Orchies ; — idem, Gilles Mottet, secrétaire des langues et agent des affaires de l'ambassade d'Angleterre, conseiller et commis des domaines et finances du Roi ; — par don Juan d'Autriche chargeant Gérard Béghin de lever une compagnie de cent « chevaux cuyrassiers » parmi les « gens subjects des pays de pardeçà pour en estre chef et capitaine et avec iceulx servir à Sa Majesté soubz le tertio de maistre de camp le marquis de Wargnies par tout ou par nous ou de nostre part sera ordonné, suivant l'article, brief ou ordonnance sur ce dressée ou à dresser, aux gaiges, soldée et traictement, à sçavoir pour ledit capitaine et son page 275 florins de 20 patars pièce, à son Ueutenant et son page, 125 florins, au porteur de cornette et son page, 95 florins, à 2 trompettes, ung fourrier et ung mar-schal, 25 florins pour chacun et 89 soldats 'à 25 florins chacun, revenant le tout à 2,850 florins », etc. (signature autographe de don Juan d'Autriche) ; — idem, Bauduin de PhUippe de lever une compagnie « de deux cents testes, gens de pied waUons ; » — par PhUippe Spinola, comte de Bruay, instituant Antoine Du Forest, écuyer, seigneur d'Espassez, Ueutenant de la gouvernance de Lille. — Requête appointée de MaximUien Robert de Bryas, seigneur de Wattenchen, demandant à être convoqué aux États d'Artois. — Commissions à des huissiers ou sergents du conseil d'Artois. — Procès-verbal constatant la commission de sergent de la principauté d'Epinoy — Ordonnance du Roi autorisant le baron de Torsy, capitaine de cavalerie, à assister à l'assemblée des États d'Artois.

B. 3146. (Portefeuille.) — 58 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> janvier 1657 — 31 janvier 1658. — Quittances

délivrées par Marck Grimminck, receveur général des finances, aux receveurs particuliers des sommes versées sur leurs recettes ; — idem, par le chapitre de l'église Saint-Pierre de Lille pour les obits célébrés à la mémoire du duc Philippe-le-Bon.

B. 3147. (Registre.) — In-folio, 201 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> février — 31 mai 1658. — « Compte premier et final de Michel Goethals, commis à la recette générale des domaines et finances du Roy, de la recette et despense par luy faicte à cause de son estât et office de commis à la dicte recette générale des Finances », etc. — Les recettes s'élèvent à la somme de 1,551,260 Livres,- 17 sols, 1 denier tournois ; les dépenses à celle de 1,551,185 livres, 7 sols, 10 deniers tournois. En tête du registre se trouvent transcrites les lettres patentes de Son Altesse Sérénissime don Juan d'Autriche par lesquelles, « estant informée que jusques ores n'a esté déUvrée au pagador général la lettre de descharge pour la négociation que l'ambassadeur don Alonzo de Cardenas a dernièrement ajusté en Anvers sur l'hipotèque des saulneries de Bourgoigne, à cause qu'il ne y a personne pour la signer pendant que messire Marcq Gremminck demeure suspendu de son estât de conseiller et receveur général des finances, a, pour et au nom de Sa Majesté, par avis de ceux desdites finances (en attendant que soit prinse résolution sur ce que debvra faire en ce regard pendant ladite suspension), commis et autorisé, commet et autorise par ceste Michel Goethals, son premier official, à l'effet de signer et expédier les dépenses dépendantes de laditte recette générale de descharges ci-dessus », etc. — Transcription de divers mandements adressés aux président et gens de la Chambre des Comptes du Roi leur ordonnant de passer et allouer en la dépense des comptes et rabattre des ' deniers de la recette de Michel Goethals, commis à la recette générale des domaines et finances de Sa Majesté, diverses sommes payées par lui. — Les principaux articles sont les suivants : 86 livres à CornUle Bax, conseiller et receveur général de l'artillerie du Roi, « pour la réfection de l'artUlerie de la ville de Saint-Guislain » (f° 111, verso); — 1,496 Livres au même, « pour la Uvraison de 1,800 livres de cuivre de Hongrie, rouge, en plattes dans la ville de Dunkerque, pour la refonte des pièces de la ville d'Aire et du fort de Blanquenbergh » ; item, de la quantité de mUle balles de deux livres et trois quarts moins une once dans le dit fort de Bĭancquemburgue (f° 113, verso) ; — 3,738 Livres, 8 sols, 6 deniers au même, « pour et à quoy monte le parpayement de 5,553 livres, 8 sols, 6 deniers dus à Jacques Rigaut pour les affusts, assiz et roues de canon par luy livrez pour la remonte de l'artillerie de Courtray et Saint-Venant » (idem.) ; — 1,657 Livres au même, payées à Toussaint Gouverneur, marchand résidant en la ville

de Liège, « pour et à quoy monte le raffinement de la poudre par luy fait pour le chasteau d'Argenteau, y compris les fraiz du raccommodement des tonneaux et autres » (f° 114, recto); — 170 livres à Jacques Loets, receveur des ouvrages de la Cour, payées à Hubert Wauters, « pour et à quoy monte la livraison de perces et planches d'Ardenne pour les feuz de joye dernièrement faits pour la naissance du prince d'Espagne (264) » (f° 123, recto) ; — 126 Livres au même, < pour en faire payement à Martin van de Venne, peintre de ladite Cour, pour deux portes et autres choses qu'il a dorées pour le service d'icelle Cour » (f° 126, verso); — 2,000 livres à Jacques Lenquesaing, receveur des fortifications de la ville d'Aire, « pour icelle somme employer au fait et con• duitte. de son office, mesme aux ouvrages et fortiffica-tions encommencez à Saint-Venant pour .la defence de laditte place » (f° 128, recto) ; — 3,500 Livres au même, pour les fortifications de la ville d'Aire (f\* 128, verso) ; — 40,000 livres à Dublet de Worst, receveur des ouvrages et fortifications au quartier de Dunkerque, pour la construction des forts et autres ouvragés élevés à Dunkerque et à Bergues-Saint-Vmnoc (idem) ; — 13,513 livres, 16 sols à Jean-Baptiste van Meerstrate, receveur des ouvrages et fortificatiens au quartier de Saint-Omer (F 129, recto); — 1,500 Livres à GuiUaume Desprets, receveur des ouvrages et fortifications au quartier de Douai, employées à des réparations et fournitures faites au fort de Scarpe (f° 129, verso) ; — 700 livres à Josse van den Dorpe, receveur des fortifications au quartier de Bruges, « pour le

---

(264)Ce jeune prince, né le 25 novembre 1657, mourut en bas-âge. « Le 22\* de décembre 1657, on chanta à Bruxelles le Te Deum dans l'église Ste-Gudule, en présence de tous les ministres, pour rendre grâces k Dieu de l'heureux accouchement de la reine d'Espagne ; sur le soir se firent les feux de joie avecq les descharges de canon, lesquelles réjouissances se sont aussi faictes dans toutes le^ aultre? villes et particulièrement à Gand où étoient don Juan et le prince de Condé. » (Hist, des Choses les plus remarquables, etc., par Pierre Le Boucq).



payement des ouvrages et provisions dont il a ordre pour la meilleure defence des fdrts au . quartier du Nort » (idem); — 710 livres à Charles Wauthier, receveur des ouvrages et fortifications de PhUippeville, pour la construction des. ponts-lévis volants et de leurs contre-poids dans les remparts de ladite ville (f° 130, verso); — 7,484 livres, 8 sols, à messire Antoine Druhot, gouverneur de la ville de Bouchain, « pour icelle somme employer au faict des ouvrages de fortifications de ladite ville n'admettant le moindré delay, ny remise pour le danger et péril qu'autrement courroit ladite place de se perdre » (f° 135, recto); — 450 livres à messire Jean le Monnier, prêtre, trésorier de l'égUse cathédrale de Saint-Bavon k Gand, et Philippe Blyleven, prêtre, chanoine de ladite égUse cathédrale, exécuteurs du testament de feu messire Antoine Triest, vivant évêque de Gand, du ConseU d'État du Roi, etc., pour quatre mois et demi de ses gages de conseUler d'État (f° 137, recto); — 9,000Uvres à don Antonio de Cordova, premier gentilhomme de la Chambre et premier écuyer de Son Altesse, pour trois mois du traitement de Sadite Altesse à raison de 36,000 Uvres par an (f 147, recto); — 600 Uvres k don Francisco Valcorzel Velasquez, surintendant de la justice mUitaire et alcade de la Cour, pour une demi-année de son traitement (idem.); — 400 Uvres k Leo van Heyl, architecte de la. Cour, pour une année de ses gages (f° 152, recto); — 10,799 Uvres à Jean Tichon, maître de la musique de la chapeUe royale de la Cour, pour trois mois des gages des musiciens et chanteurs de ladite chapeUe (f° 156, verso); — 2,400 Uvres k messire Arnould Verheyen, conseUler et maître aux requêtes ordinaires du Grand ConseU, PhUippe Ryck--waert-, conseUler au ConseU de Brabant, juges délégués en la Chambre mi-partie de la part de Sa Majesté et Jacques CIops, avocat fiscal de cette Chambre, « pour leurs vacations en la conférence qui se tient k La Haye pour vuidier la dispute d'Outre-Meuse entre Sa Majesté et les États - Généraux des Provinces-Unies » (f° 163, verso); — 30 Uvres au Père Gardien et reUgieux RécoUets de Rosendaël, en subvention de leur provision de carême (f° 169, recto); — 7,500 Uvres, k messire Ernest, comte d'Isembourg, chevaUer de l'Ordre de la Toison d'Or, premier chef des domaines et finances, « en don et adjuda de costa une fois pouf les fraiz qu'U a exposés au service de Son Altesse et k son entier apaisement, et dont U ne convient faire mention » (f° 169, verso); — 840 Uvres k dame Marie-Claire de Croy, duchesse d'Havre, en don et *adjuda de costa* une fois, « pour le secours d'un voyage qu'eUe a esté obligée de faire aux frontières de France pour y assister au partage de quelques biens de Sa Maison » (f° 171, verso); — 219 Uvres k François et Jacques Buelens, Uvriers de poisson de mer et de sel pour l'hôtel de Son Altesse, « k quoy montent les fraiz par eux exposez au payement

desdits droits pour le transport dudit poisson et sel doiz le premier de juin 1655 jusques au 8<sup>e</sup> de may 1656 » (f° 174, verso); — 1,500 Uvres k messire Conrard, comte d'Ursel, maître d'hôtel de Son Altesse, « pour estre employée au défroyement du mareschal d'Hocquincourt (265) » (f° 175, verso); — 32 Uvres k Jacques Rodrigues de Backer, contrôleur des ouvrages de la Cour, « pour semblable somme que Son Altesse luy at accordée au Ueu d'un habit de doeuil pour les funéraUes de l'Empereur Ferdinand troisieme de glorieuse mémoire s> » (f° 176, verso); — etc.

B. 3148. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> février — 31 mai **1658**. — Mandements des gens de la Chambre des. Comptes aux assesseurs du Bureau des droits d'entrée et de sortie de St-Omer, sur la requête de Jacques van den Straeten, receveur desdits droits. — Constitution de rente sur les États de Cambrai.

B. 3149. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> février — 31 mai **1658**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi d'Espagne PhiUippe IV : accordant une somme de 200 livres par an k Gertrude van Oudevaldick, veuve de Jacques van Ramsdoncq, ingénieur, sur sa requête contenant «que feu son mary en l'an 1628, k la persuasion de quelques Pères Capucins, abandonna la Hollande avecq toutes

---

(265) Le maréchal Ch. de Mouchy d'Hocquincourt, entraîné par Mesdames de Montbazou et de Châtillon, abandonna le parti de la Cour pour passer aux Espagnols qu'U avait tant de fois battus. Ceux-KÛ lui confièrent la défense de Dunkerque et il fut tué devant cette place en allant reconnaître les tranchées ouvertes par les Français.

ses commodités pour nous venir servir où il fust pour le premier, en l'an 1629, employé à la fabricque des chaloupes et après leur achèvement ayant eu ordre de s'embarquer sur icelles, y fust blessé, fait et détenu prisonnier par l'espace de cinq ans, durant lesquelz il fust par dix-sept fois mis a la question pour faire découvrir le secret de sa commission, ce que n'ayant peu tirer de luy, le permirent sortir en faisant promesse de ne nous plus servir et en payant, par dessus les grands et excessifs despens y soufferts, 4,200 florins pour rançon ; tout ce que luy -ayant convenu payer de son propre, il retourna par deçà ruiné en corps et en biens, ce que toutes fois ne le pou voit empescher à se remettre à nostre service, en ayant esté requis pour le grand zèle qu'il avoit à nostre service, auquel peu de temps après il vint à décéder, (selon toute apparence) à cause des tourments et incommoditez par luy soufferts, laissant un fils unicque, vray héritier de l'affection et zèle de son père pour nostre service comme il a fait veoir à tout le monde ès sièges de Rocroy, Mardicque, Dunckerke et ûnallement en icelluy d'Armentières où il fust tué en la fonction de sa charge», etc. — faisant remise de quatre années de rendage à la veuve de Jacob Lalobbe, dues pour une censé située à Anhain, faisant partie des biens de l'abbaye de Clairfontaine, confisqués au profit de Sa Majesté, lequel rendage monte à 260 florins, sur sa requête portant « que les advestures ont esté mangées et pas-turées à la despouille de l'an 1648 par les bestiaux réfugiés des villages aux environs de Landrechies, audit village d'Anhain et aussi par lesdits bestiaux en l'an 1649, lorsque l'armée ennemie séjournoit entre Landrechies et Avesnes, comme aussy l'an 1650 par ceulx des \_\_\_\_\_d'Hérisson, et pour ce qui est de ceste année 1651, il n'a nonplus fait aucun prouffict j>our avoir esté chargé par les gens du général Roose qui ont constraint par \_\_\_\_\_ d'environs, d'abandonner leurs demeures, ce qui a esté cause qu'il n'en tire la huitiesme partie de la culture, le reste estant demeuré en friche, nonobstant quoy uostredict recep- veur le presse» etc.

B. 3150. (Portefeuille.) — 3 pièce», papier.

1<sup>er</sup> février — 31 mai 1658. — Cahier de notes extraites du registre dès causes domaniales portées devant la Chambre des Comptes. — Attestation au sujet des ferrailles fournies par Gérard Harduin, serrurier de Sa Majesté. — Déclaration des recettes et entremises de Philippe de Cerf, grand bailli de Menin.

B. 3151. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> février — 31 mai 1658. — Commission de secrétaire ordinaire du Conseil Privé au profit de Jean-Pierre de Cordes. — Requête de la veuve d'Antoine Haverlant, receveur des deniers destinés aux fortifications d'Avesnes, pour conserver la place occupée

par son mari, contenant que ce dernier « auroit déservy lesdictes charges avec toute intégrité l'espace de 36 ans, durant lequel temps il auroit souvent monstre le zèle et affection qu'il at au service de Sa Majesté par l'ad-vance qu'il a fait de diverses et notables sommes de deniers, tantost pour le parachèvement des fortifications, tantost pour subvenir aux aultres nécessités de la ville et des magasins, lorsque l'on doubtoit de quelque siège, ayant mesmes fait trois campagnes à ses despens, sçavoir en l'an 1636, 1643 et 1650, par ordre de Son Altesse, du prince Thomas, du comte de Fontaine et d'aultres pour servir en la place de capitaine de guide lorsque l'armée de Sa Majesté estoit sur les frontières et entra en France, oultre divers aultres services qu'il at rendus pendant sa vie à l'imitation de Nicolas son père quy fut aussy receveur des fortifications pendant longues années » etc. — Commissions d'huissiers du Conseil d'Artois.

B. 3152. (Portefeuille.) — 21 pièces, parchemin.

1<sup>er</sup> février—31 mai 1658. — Quittances déUvrées par Michel Goethals, receveur général des Finances, des sommes Versées par les receveurs particuUers et employées à divers paiemens.

B. 3153. (Portefeuille.) — 2 pieces, parchemin, 4 pièces, papier.

1<sup>er</sup> juin — 31 décembre 1658 (266). — Mandements:

---

(266) Le premier compte du receveur Alexandre de Baillencourt, allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 1658, manque à la collection des Archives du Nord.

du roi Philippe IV prescrivant de passer et rabattre du compte d'Alexandre de Baillencourt, seigneur de Courcol, la somme de 103 livres, 2 sols, 6 deniers, payée à Adrien de la Tour, receveur des tonlieux à Dunkerque ; — de don Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, ordonnant aux bailli et gens de la Salle d'Ypres, de préparer en la forêt d'Outhulst, les palissades et autres bois nécessaires à la défense de la ville d'Ypres. « Chers et bien amez, ceste servira pour vous ordonner de, sans perte de temps ou réplique, faire assembler en la forest d'Outhulst, les palissades et autres bois qui seront jugez nécessaires pour la meilleure deffense de la ville d'Ypres sur les ordres des princes de Ligne et Barbançon qui vous en désigneront les quantités et espèces, en procurant aussy le charroy et transport par leur ordre et direction et n'y faictes faulte. A tant, chers et bien amqz, Nostre Seigneur vous ait en sa sainte garde. A Bruges, le 16<sup>e</sup> de juillet. Juan » (signature autographe) (267). — Idem, des gens de la Chambre des Comptes pour le paiement des gages de Noël dus aux officiers de la dite Chambre, des robes de Pâques et des *gectoirs* d'argent. — Arrentement par les gens de la Chambre des Comptes d'une portion de terrain, sise au faubourg St Pierre à Lille, en faveur de Jacques Ras. — Requête de Philippe GaUet pour le paiement des vacations employées par lui aux réparations du moulin de St-Martin. — Constitution de rente sur les Etats de Cambrai.

B. 3154. (Portefeuille.) — 4pièces, parchemin, 4pieces,papier, 1 sceau en cire rouge.

1<sup>er</sup> juin — 31 décembre **1658**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par : le roi Philippe IV accordant à dona Catalina de Rivera une somme de 1,000 livres en *adjuda de costa* ; —Autorisant les lieutenant et échevins de la ville de Tourcoing à lever une somme de 16,000 florins, sur leur requête contenant que, « tant à cause des contributions excessives qu'ils sont contraints de payer aux ennemis de La Bassée, qu'à raison des logemens divers par eux soufferts ès années 1651, 1652, 1653,

1654 et 1655 que lors ils ont deu supporter par forme de quartier d'hyver le tierce d'infanterie du maistre de camp Verket avec les officiers majors, ensemble quatre compagnies de chevaulx, deux maistres de camp, un major et un capitaine, ce «seul logement dudict an 1655 (comme diet est) leur ayant cousté plus de 120,000 florins, ils ont esté obligez de lever de diverses personnes et à grand interest et en leur nom privé, la somme de 1,910 livres parisis, selon qu'est apparu particulièrement par l'acte spécificatif signé C. Le Roux, commis à la greffe dudit Turcoing, en laquelle ne sont compris les intérestz et autres sommes dont ils sont encore débitans, et comme les remonstrans se trouvent pressez de les restituer et de satisfaire ausdietz intérestz, montans encore k bonne somme, et qu'ils n'ont aucuns deniers à la main, d'autant que tout ce qu'ilz peuvent faire et lever est pour subvenir aux urgentes nécessitez présentes, lesquelles se trouvent depuis nagaires grandement accrues par le logement qu'ils ont eu tant de la personne du visconte de Turennes que de toute son armée, ayant pillé et ravagé totalement ledict bourg de Tourcoing, y bruslé 24 ou 25 maisons et y faict des outrages incroyables, nonobstant que les remonstrans avoient exposé plus de 4,000 florins en sauvegardes, > etc. — Copie des « articles accordées par Monsieur le Visconte de Turenne, maréchal de France, général de l'armée du Roy, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en la province du Haut et Bas Limouzin, aux bourg-maistres, eschevins, habitans et aultres de la ville d'Ypres, le 25 septembre 1658 » (268), dont les principaux

---

(267) On lit dans Pierre Le Boucq (Hist, des Choses les plus remarquables, etc.), à l'année 1658 : « Le mareschal de Turenne, estant parti d'Audenarde, alla attaquer le prince de Ligne et don Francisco de Pardo qui estoient campez avec leur cavallerie proche de Menin, laquelle après une faible résistance fut mise en déroute ; tout le bagaige demeura au pouvoir des victorieux qui prirent ensuite Menin et poursuivirent le prince de Ligne jusques à Ypre, laquelleils assiégèrent, et le 24" (septembre) après quatre jours de tranchées ouvertes , sè rendit la ville d'Ipre par composition aux François, bien que ce soit une place des meilleures et des plus importantes de Flandre et qu'elle estoit défendue par les princes de Ligne (Claude-Lamoral, prince de Ligne , d'Am-blize, chevalier de la Toison d'Or, vice-roi de Sicile et gouverneur du Milanais, mort à Madrid, le 21 décembre 1679), de Barbançon (Albert' de Ligne , prince de Barbançon, chevalier de la Toison d'Or, mort à Madrid, en 1674) et d'Aremberg » (Philippe-François, prince d'Aremberg, duc d'Arshott et de Croy, chevalier de la Toison d'Or, grand bailli et capitaine général du Hainaut et gouverneur de Valenciennes, en faveur duquel Aremberg fut érigé en duché par l'empereur Ferdinand III en 1644, mort le 13 décembre 1675, sans laisser de postérité de Marie-Madeleine de Borgia, son épouse).

---

(268) D'après Pierre Le Boucq, la capitulation d'Ypres aurait eu lieu le 24 septembre 1658. Le document analysé ci-dessus la fixe d'une manière incontestable au lendemain 25.

sont les suivants : 1° « Les bourgeois et habitans ne pourront estre molestés en aucune manière, ny soubz quelque prétexte que ce soit et les gens de guerre qui y entreront et prendront possession de la ville se comporteront en toute modestie et sans faire aucun tort, ny dommage aux habitans ; 2° la ville demeurera en la possession du Roy, et il n'y aura autre exercice de religion permis dans ladite ville et chastellenie que celui de la religion catholique, apostolique et romaine, et n'y aura autre gouverneur successivement que de ladite religion ; 3° les bourgeois et habitans de la ville et chastellenie de quelle condition et qualité qu'ils soyent, ne pourront estre envoyés en colonie, ains demeureront subjects du Roy Très-Chrestien avecq la mesme liberté qu'ils ont eue auparavant soubz le Roy Catholique, et retiendront lesdicts bourgeois, habitans et réfugiés, y compris les absens avecq les enfermés ou réfugiés ailleurs, tous leurs biens et possessions sans que, en regard d'iceulx, soit fait aucun tort ou dommage, comme aussy ils retiendront en propriété et jouissance tous leurs meubles, bagues, joyaux, vaisselles, or et argent monnoyé et non monnoyé, tout estain, airain avecq toutes autres utensiles, nulz exceptez, trouvés en leurs maisons ou ailleurs et généralement tous leurs biens, etc. ; 4° ils entreront aussy, lesdicts bourgeois, habitans réfugiés et absens ou réfugiés ailleurs, en la possession et jouissance entière de tous leurs biens quelz qu'ils soyent qui, à cause de ceste guerre, pourroyent avoir esté confisquez ou annotez, ensemble des arriérages qui auront été escheus, nonobstant quele Roy en auroit disposé ou fait don k aultres personnes ; 5° l'Evêque et. aultres ecclésiastiques tant d'abbayes, chapitres, religieux, religieuses, hospitaux et administrations des biens des églises et pauvres escoles, mont de piété et toutes aultres fondations pieuses de quel estât, condition et ordre qu'ils puissent estre, demeureront en leurs dignités, privilèges, qualitez, ordres et fonctions et maintenus en la possession de tous leurs biens soient, meubles, immeubles, etc. ; 6° à iceulx ecclésiastiques et à la ville et chastellenie demeureront toutes les saintes relictives y estans à présent, sans les pouvoir transporter en France ou autre lieu en façon que ce soit, comme aussy à eux demeureront les vases sacrés et autres de quelle matière ou forme que ce soit ; 7° pareillement demeureront aux églises et monastères comme aussy k la ville et chastellenie toutes leurs cloches, chandeliers, ornements et autres utensils qui leurs

appartiennent concernans le service divin que décoration des églises et le service du publicq, sans rien donner aux officiers de l'artillerie comme diet est, ny estre tenus à aucun rachapt.... ; 21° Tous les ecclésiastiques, prestres, cloistres, mont de piété, hospitaux, officiers royaux, le magistrat régnant, pensionnaires, greffiers, trésorier et hooftman du présent de ladite ville, seront exempts du logement des gens de guerre et des cotisations pour ce à faire, et les autres habitans qui seront logés ne seront obligés que de livrer le couvert et fourniture, et aura ledict magistrat l'hautorité d'ordonner et disposer lesdicts logemens et des pestiferez comme du passé à condition toutefois que le tout se fera de concert et de l'avis du Gouverneur de ladite ville ; 22° et parce que les bourgeois et habitans par les calamitez d'une si longue guerre sont devenus impuissans pour contribuer à la nourriture des soldats, les utensiles se prendront à ja charge du plat pays, signamment des chastellenies d'Ypre, de Bailleul, Cassel et autres du ressort de la ville d'Ypre, comme un des quatre membres de la province de Flandre ou d'ailleurs, et les bois, houille et chandelles pour le corps de garde se payeront des impositions comme soubz le Roy catholique», etc. ; — accordant modération des droits fiscaux dus par Jean de la Hamaïde, seigneur de Cherreng, sur sa requête contenant que ses prédécesseurs auraient rendu des \* grands et longs services k noz prédécesseurs et k nous, comme aussy luy-mesme en qualité de capitaine et, du depuis, de maistre de camp d'ung terce d'infanterie wallonne levé à ses grands fraiz, par où il se seroit engagé tellement dans nostre service qu'il seroit constraint de charger et aliéner ses biens, et comme par le trespas de messire Antoine de la Hamaïde, seigneur de Riauwez, son oncle paternel, ladite terre, selon les lois de nostre pays et comté d'Haynnau, seroit succédée sur le chef de nostre chère et bien aimée damoiselle Anne de la Hamaïde, sa tante, chanoinesse de l'église Ste-Ger-trude en nostre ville de Nivelles, laquelle la trouvant chargée de grandes rentes presqu'k l'équivalent de la valeur et, d'ailleurs, saisie par les crédeurs avant le trespas du sieur de Riauwez et aussy depuis surchargée et nommément par le suppliant de la somme de 9,500 florins, no sachant moyen de la retirer des mains desdits crédeurs, sinon en se déshéritant au prouflet dudict suppliant, ce qu'elle voudroit efectuer pour la conservation de la famille, parce qu'k faulte de ladite terre, selon les coustumes de nostre dit pays et cous

têtes du comté de Haynault, succéderoit à un aultre nepveu plus viril que le suppliant descendant de sa sœur, si en cas nous serions serviz de faire quittance de nostre droict seigneurial, » etc.; —idem, remise des rendages dus par Nicolas. Cadart, laboureur à Moringhen, sur sa requête contenant' c qu'il auroit prins à ferme aux rebaulx faicts par devant noz officiers au bailliage de St-Omer, des biens annotez à nostre prouffict à cause des présentes guerres, la censé dudit Moringhem pour le terme de trois ans, commen-çans en mars 1657, au rendage de 90 florins et 17 razières d'avoine ; idem, un aultre *marchyè* (269) de 30 mesures de terre à labour audict lieu, pour pareil terme et au rendage de 24 florins, et la disme dudit village pour en jouyr la despouille de l'aoust 1657, moiennant 225 florins, le tout pardessus les centiesmes, tailles et contributions, et comme pour prouffiter des dictz marchez et soubz espoir d'en pouvoir payer franchement lesdicts rendages à nostre recepveur, il se seroit efforcé de cultiver, amender et assemencher les terres en dépendantes pour en faire la dépouille audict aoust 1657, partie de laquelle despouille seroit esté gastée par les passages et repassages des gens de nostre armée ayans esté aux environs de la ville de \* Calais, ensemble par semblable passage de tou te ladicté armée à l'attaque de la ville d'Ardres (270), et, du depuis, par l'armée des ennemys françois, et le campement d'icelle ès villages aux environs dudit Moringhem bonne espace de temps, en sorte que ledict suppliant auroit esté obligé, comme tous les aultres habitans dudict village, de quitter et abandonner sa maison le temps de six à sept semaines avecq le peu de despouille des censes et dismes qu'il avoit peu ramasser à grand risque et fraiz; pendant lequel temps lesdits ennemys ont entièrement fourragez ledict village de Moringhem, et ainsy ledit suppliant a tout perdu le fruit qu'il espéroit de son travail et les grands fraiz plus y a exposez comme diet est, jointct que la retraicte par luy faicte pendant ledict temps en vostre dicte ville de St-Omer ou ailleurs qu'il estoit avecq toute sa famille et les bestiaux qu'il avoit peu sauver, luy auroit cousté notablement, ensemble qu'iceulx bestiaux n'ayans peu estre solicitéz à leur ordinaire sont grandement diminuez de prix, » etc. —

Ordonnance des gens de la Chambre des Comptes prescrivante le paiement des arrérages d'une rente dus depuis trois ans à Jean Mathias de Ghemart, écuyer, seigneur de Chagrière.— Ordonnance du roi Louis XIV, donnée à Fontainebleau le 9 septembre 1658, accordant aux habitants des provinces de Picardie, Champagne, frontières de Luxembourg, Franche-Comté, Flandre et autres terres ennemies, « qu'en payant à leurs créanciers la moitié de l'année courante des rentes et intérestz qu'ils leur doivent et continuer le payement de ladicté moytié les années suivantes jusques à la paix générale, ils ne pourront estre constrains à payer les sommes princi-palles, ny les arréraiges et intérestz quy sont escheuz depuis le mois de janvier 1635 », sur leur requête contenant « que depuis la guerre déclarée entre la France et l'Espagne, lesdites provinces ont esté le théâtre de toutes les misères, violences et cruautéz que peuvent souffrir de pauvres peuples exposez aux passages et séjour de tant d'armées françoises et ennemies quy ont faict un dégast général en icelles, en sorte que les terres sont demeurées incultes par l'abandon des villages entiers et les laboureurs qui les faisoient valloir et les pauvres habitans, n'ayant de quoy suffire à leur vivre, non seulement n'ont peu payer les arrérages et intérestz des rentes dont? leurs biens estoient chargez, mais ont esté nécessitez d'emprunter diverses sommes de deniers pour leur nourriture et de leurs familles et dans la continuation de leurs malheurs, n'ayans peu satisfaire leurs créanciers, ils les ont sans aucune considération de leur pauvreté rigoureusement poursuivis, et par des longues suites de procès augmenté leurs misères, faisant vendre leurs meubles et adjuger leurs immeubles à vil prix et constituer prisonniers plusieurs, en sorte qu'à présent ceux quy estoient les plus aizez et grands terriens se voyent à la veille de mandier leur vie. C'est pourquoy ils ont eu recours à SaMajesté à ce qu'il luy pleust les décharger du payement des arrérages et intérestz quy ont courru depuis le premierjanvier 1635jusques à la publication

---

(269) Probablement marché dans le sens de bail, location.

(270) Pierre Le Boucq, ann. 1659. « Le septiesme d'aoust 1659, les Franchois attaquèrent St-Venant et les Espagnols, voians que la place estoit hors de secours, prirent leur marche du costé d'Ardres. Cependant le marescal de Turenne pressa de telle façon les assiégez (de St-Venant) qu'ils furent constraincts de parlementer le 27<sup>e</sup>, en sorte qu'il eult moien d'envoier en ladite ville d'Ardres assurer le gouverneur qu'il seroit le lendemain & ses portes et de fait, la capitulation aiant esté signée, il fit marcher son armée de ce costé-là avec d'aultant plus de diligence qu'il apprit par sa route que les Espagnols avoient desjà gaigné tous les dehors et donné trois assaults au corps de la place, mais ils n'eurent plustôt sceu la marche de ce mareschal qu'ils levèrent le siège et se retirèrent en grande précipitation du costé de Mardich. »

de la paix et ordonner que leurs terres et domaines ne pourront estre vendus par décret, ny lesdicts débiteurs constituez prisonniers faute de paiement de leurs debtes, tant à l'esgard du principal qu'inlérestz, avec deffenses à leurs créanciers de faire procéder par aucune saisie sur les chevaux et bestiaux quy servent au labourage et engraissement des terres, » etc.

B. 3155. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 22 pièces, papier.

1<sup>er</sup> juin — 31 décembre **1658**. — « Interdict à la charge du S<sup>r</sup> Philippe de Beaumont, conseiller et receveur général de Haynnaut, comme contrevenant contre les chartes, règlements, edicts et cryées de la Franche Forrest de Mourmal. » — Pièces relatifs à la gavenne de Cambrai. — Déclaration au sujet de la vente de plusieurs parties de bois-taillis par le grand forestier et quatre sergents gardes bois de la terre de Phalempin. — État de ce qui a été reçu et payé par messire Ernest, comte de Mérode, pour la prévôté Le Comte à Valenciennes. — Procès-verbal concernant la hauteur des eaux du moulin des Moulineaux et autres à Valenciennes. — Lettre au sujet de l'abatage de bois près d'Armentières ; — idem, du garde de la monnaie de Bruges au sujet de la reddition de ses comptes. — Attestation par J. Deflandre et P. de Moncheaux, maîtres de la Chambre des Comptes, au sujet de l'achat de bois de chêne. — Prisée des vins vendus à Lille. — Extrait du compte du domaine de St-Omer. — Attestation des féodaux de Hainaut au sujet des exploits des sergents du Grand Bailliage. — Extrait concernant la recette de Cassel et du bois de Nieppe.

B.. 3156. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> juin — 31 décembre **1658**. — Commissions octroyées par le roi Philippe IV instituant Nicolas Dama, huissier du Conseil Privé ; — idem, Georges van Horenbecque, receveur des fortifications de Tenre-monde. — Commissions à des huissiers du Conseil d'Artois.

B. 3157. (Portefeuille.) — 37 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.  
1<sup>w</sup> juin — 31 décembre **1658**. — Quittances délivrées par : Alexandre de Baillencourt, seigneur de Qurcol. des sommes qui lui ont été versées par les receveurs particuliers et qu'il a payées à diverses

personnes, entre autres : à l'ingénieur Jean Blom pour ses vacations pendant la campagne de 1656; — Guido LeFlon, marchand de soie à Bruxelles, pour le velours et les étoffes qu'il a fournies pour la chapelle ardente et les funérailles de l'Empereur Ferdinand III; — à don Antonio de Cordova, premier gentilhomme et premier écuyer de Son Altesse Sérénissime don Juan d'Autriche, pour le traitement de Sa dite Altesse à raison de 3,000 livres par mois ; — à Charles-Alexandre de Pollein, receveur de la vénerie de Brabant, pour les gages des officiers de ladite vénerie ; — à Théodore Lamblet, receveur des domaines de Chevancy, la somme de 3,000 livres pour les plantes et fleurs qu'il a achetées\*et livrées pour le service de Sa Majesté en la cour de Madrid ; — à l'ingénieur Jacques van Wuer-den, 835 Uvres, « pour semblable somme à quoy montent 334 jours par lui vacquez aux dessings que Son Altesse luy a ordonné de faire des plans des sièges de Valenciennes, Condé, St<sup>^</sup>Gislain et autres ; > — par le procureur du couvent des Frères Prêcheurs de LUle, au sujet des messes dites dans la chapeUe de Notre-Dame de la TreUle à la mémoire des comtes et comtesses de Flandre ; — le receveur des heures canoniales de l'église Saint-Maurice à LUle ; — Alard Fâche.

B. 3158. (Registre.) — In-folio, 626 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1659**. — « Compte deuxiesme d'Alexandre de BaUlencourt-Courcol, conseiller et receveur général des domaines et finances du Roy, de la recepte et despence par lui faicte à cause de son estât et office, » etc. Les recettes s'élèvent à la somme de 1,688,196 livres, 3 sols, 3 deniers tournois ; les dépenses à ceUe de 1,658,323 Uvres, 7 sols, 1 denier même monnaie. On remarque que les recettes des domaines suivants sont nuUes à cause de la guerre : Douai et Orchies ; Tournai et Tournésis ; le bois d'Outhulst, Mortaigne, vUle de MaUnes du ressort de la Chambre des Comptes de Lille ; Arras, Hesdin et Béthune ; Lens, Bapaume, Saint-Pol, Perwez, Pas, OrvUle et Cambrai ; Hainaut. Les principaux articles des dépenses sont les suivants : 200 livres payées par Jean-Baptiste van Mestraten « à damoiseUe Marie-Anne Gonzalès de Albeda, en préférence de toutes

autres assignations, pour semblable somme que Son Excellence a esté servye de luy accorder pour quelques affaires secrets dont il ne convient prendre cognoissance, selon l'ordonnance en dépeschée le 24<sup>e</sup> avril dernier » (folio 93, verso) ; — 2,110 livres, 16 sols à Cornille Bax, conseiller et receveur général de rartillerie du Roi, pour le paiement des 3,000 grenades qu'il a fait charger pour le magasin de la ville de Tournai (folio 313, recto) : — 2,757 livres, 9 sols au même, pour payer Lambert Borgherinck, maître fondeur de l'artillerie « qui fust à Dunquerque, pour semblable somme à luy deue de reste de la fonte de diverses pièces d'artillerie par lui entreprinse pour diverses places de Flandre » (folio 314, recto) ; — 523 livres, 10 sols au même, payés à Guillaume Trunet, « artificiel de la ville d'Aire, pour avoir deschargé et rechargé et mis en estât de service la quantité de 87 bombes, 1,800 grenades et 1,200 saucissons à feu pour les magasins de ladite ville d'Aire » (folio 314, verso) ; — 3,750 livres au même, « payées à Jacques van den Houte comme command des maistres des forges du quartier de Louvain, pour la uvraison par luy faicte de 15,000 grenades pour le service de Sa Majesté » (folio 317, recto) ; — 4,200 livres à don Diego Henrique de Castro, « pagador général de l'exercito du Roy, payées au capitaine don Michel de Waitte, pour la levée, par luy faicte, d'une compagnie de chevaux de 50 hommes au service de Sa Majesté » (folio 323, verso) ; — 1,250 livres à François-Antoine Belle, fils et adjoint de feu Jérôme Belle, en son vivant receveur des ouvrages et fortifications au quartier de Gravelines, « pour et à quoy montent encor 15 mois de sesdits gaiges jusques à la rendition de la dite ville de Gravelingues (271) » (folio 340, recto) ; — 4,000 livres au même, « pour semblable somme qu'il a payée et furnye ès occasions qui se sont offertes pendant le siège de ladite ville ensuite des ordres en estans<sup>1</sup> » (folio 341, recto) ; — 3,000 livres à Michel de Ruddere, receveur des ouvrages et fortifications d'Ostende, pour la réparation « des coffres, pillotages et autres ouvraiges maintenus au quartier de ladite ville » (folio 342, verso) ; — 72 livres à Josse van den Dorpe, receveur des espiers et des fortifications de la ville de Bruges, payées à Jean-Baptiste Boddens, capitaine au fort de Saint-Donat, « pour et à quoy montent les réparations qu'il a fait faire tant aux palissades qu'autres nécessitésduditfort, selon les ordres qu'il en a » (folio 343, verso) ; — 1,040 livres, 5 sols, 3 deniers à Jean Portois, receveur des ouvrages et fortifications au quartier de Tournai,

---

(271) Gravelines avait été investie par le maréchal de la Ferté, le 27 juillet 1658, avec 1,200 fantassins et 6,000 chevaux. Le 27 août, sur les dix heures du matin, le maréchal envoya un trompette au marquis de Coassin, prisonnier dans la place, pour avertir le gouverneur qu'il y avait trois mines prêtes. Après quelques pourparlers, la garnison capitula et sortit de la ville avec armes et bagages le 29 août.

payés à Michel de Naire, entrepreneur desdits ouvrages (folio 347, verso) ; — 6,000 livres à Georges van Hoorenbeck, receveur des ouvrages et fortifications au quartier de Tenremonde « pour la réparation et construction de l'écluse à faire à la porte de Malines, pour la conduite, retenue et escoulement des eaues, selon les ordres qu'il en a » (folio 348, recto) ; — 85 livres à Jeanne Ghoris, veuve d'Antoine Haverlant, payées à Philippe Le Gros, entrepreneur des ouvrages des murailles tombées au boulevard de la Reine à Avesnes (folio 353, recto) : — 900 livres, 12 sols à Adrien de Rougemont, receveur des ouvrages et fortifications au quartier de Navaigne, payés à Jean de Moncheau, entrepreneur desdits Ouvrages, pour la construction d'un nouveau ponton pour passer les gens de guerre » (folio 353, verso) ; — 570 livres à Jacques Lœts, receveur des ouvrages de la Cour, « payées à Augustin Rancourt, maistre de feux artificiels, pour le parpayement de 1,600 livres à quoy monte le feu d'artifice fait à ladite Cour pour la réduction de la ville de Barcelone » (folio 356, recto) ; — 42 livres au même, payées à Jean Schers, à cause de 1,200 pieds de pierre blanche livrés pourles nouveaux jardins de la dite Cour (folio 360, verso) ; — 403 livres, 8 sols, 9 deniers au même pour employer au fait et conduite de son 'office, « mesme en payer les fraiz des feux de joye faits à laditte Cour, au mois de janvier dernier (1659), pour la naissance d'un second prince d'Espagne (272) » (folio 364, recto) ; — 1,930 livres, 10 sols au même, « pour le payment des fraiz des feux de joye qui se feront en la

---

(272) « Pour ceste cause, le 9<sup>e</sup> jour du mois de febvrier 1659, par un dimanche environ les cinq heures du soir, par ordre de Sa Majesté, fut chanté le Te Deum en l'église abbatiale de St-Jean en Valentienne, et ce pour l'heureux accouchement de la Reine d'Espagne du second fils. » (Pierre Le Bouc. Hist. des Choses mémorables, etc., ann. 1659.) Ce prince mourut en bas-âge comme son frère aîné..

Cour à cause de la publication de la paix avecq la France, ensuite des ordres qu'il en aura (273)» (folio 365, recto) ; —1,833 livres, 6 sols, 8 deniers à don Philippe Spinola, marquis de los Balbassès, président et garde des sceaux du Conseil d'État aux affaires des Pays-Bas et de Bourgogne, pour 11 mois de ses gages (folio 366, verso) ; —6,000 Uvres à don Antonio de Cordova, gentilhomme de la Chambre et premier écuyer de Son Altesse, « pour deux mois de traitement de Sa dite Altesse, commencés le 11 décembre 1658 et finis le 10 février suivant 1659 (274) » (folio 399, recto) ; — 27,000 livres à don Jean de Bolivar, majordome de Son Excellence, « pour les neuf premiers mois du traitement de Sa dite Excellence que Sa Majesté luy a accordé à raison de 3,000 Uvres par mois, à commencer à avoir cours doiz le 6<sup>e</sup> dudit mois de mars et an 1659 (275) (folio 399, verso) ; — 600 livres à don Francisco Val-carsel Velasquez, surintendant de la justice militaire et alcade de la Cour, pour une demi-année de ses gages (folio 400, recto) ; — 1.200 livres à Antoine van Gracht, seigneur de "Wanghe, gouverneur et capitaine de la ville d'Avesnes, pour deux années de ses gages (folio 401, recto) ; — 1,000 Uvres à Martin GaUaretta Ocaris, faisant l'office de secrétaire d'État et de guerre du Roi, pour une année du loyer de sa maison (folio 402, recto) ; — 600 Uvres à Robert de Fumai, seigneur de Hurtebize, conseiller et juge-asseuseur des prévôts de l'hôtel du Roi et drossard de Brabant, pour une année de ses gages (folio 402, verso) ; —5,000 livres à messire Aurèle-Augustin Malinez, chevalier, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du Conseil privé du Roi, « tant en considération des fraiz extraordinaires et desbours qu'U a exposez au voyage qu'U a fait à la Diète Impériale de Ratisbonne qu'en la correspondance qu'U va continuant avecq les ministres d'Allemagne » (folio 421, verso) ; — 3,100 livres au père Henry Morus, recteur du séminaire anglais de la Compagnie de Jésus à Saint-Omer, pour une demi-année de la pension dudit Séminaire (folio 424, verso) ; —9,462 livres à Jean Tichon, maître de la musique de la chapelle royale de la Cour, pour quatre mois des gages des musiciens de ladite

chapelle (folio 437, verso) ; 288 Uvres à Abraham van den Kerchoven, organiste de la chapelle de la Cour, pour quatre mois de ses gages (folio 442, recto) ; — 913 Uvres, \ sol, 8 deniers à François Guittières, prêtre, maître de la langue latine pour les enfants de chœur de la chapelle de la Cour, pour ses gages (folio 448, recto) ; —2,100 Uvres à Arnould Verheyen, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du Grand Conseil du Roi, Philippe Rycke-waert, conseiller du Conseil de Brabant et Jacques Claps, juges-délégués en la Chambre mi-partie de la part de Sa Majesté, « à compte des fraiz et vacations qu'ilz feront en la commission qu'ilz ont d'aller trouver l'ambassadeur don Estevan de Gamarra pour traiter des affaires du service de Sa Majesté » (folio 479, recto) ; — 80 livres, 10 sols à Jacques van Warden, ingénieur au service du Roi, « à quoy montent 18 jours de vacations au service de Sa Majesté, tant aux fortifications d'Audenarde qu'à la visite du fort de Sainte-Marguerite sur l'Escaut » (folio 481, verso) ; — 166 Uvres à Martin Boignée, ingénieur, « à quoy montent 23 jours de vacations pour dresser une carte figurative des sept villages ou hameaux de la ville de Lière et pour reconnoistre Testât des fortifications de la ville de Courtray » (folio 483, recto) ; — 300 livres au même, pour ses vacations dans la dernière campagne et pour diriger les travaux de fortifications de Tenremonde (folio 485, recto) ; — 2,390 livres à Jean Jacob, ingénieur au service du Roi, pour ses vacations à la direction des travaux de Luxembourg (folio 486, verso) ; — 1,000 Uvres à Henry Janssens, capitaine et ingénieur au service du Roi, pour ses vacations aux quartiers d'Ath, Condé, Avesnes, Mariembourg, siège de Saint-Guislain, Luxembourg et Hesdin (folio 487, verso) ; —738 Uvres à Jacques van Warden, ingénieur, « pour tous debvoirs, vacations et exemplaires livrés pour le service de Sa Majesté, » etc. (folio 491, verso) ; 160 livres aux P. Gardien et Religieux RécoUets de

(273) « En Espagne, France et Pais-Bas et partout l'on publia une cessation d'armes entre les deux couronnes, sous espoir de jouir bientôt d'une paix générale, et le 16<sup>e</sup> jour dudit mois de may 1659, en la ville de Valenciennes s'est publiée par les carrefours ladite cessation d'armes commenceant le 8<sup>e</sup> de may et finissant le 8<sup>e</sup> de juillet dudit an ». (Pierre Leboucq, ann. 1659).

(274) « Don Jean d'Autriche partit de Bruxelles, après avoir donné des beaux présens à tous ceux de la cour et, le troixiesme de mars, arriva à Valentienne, la bourgeoisie en armes et la garnison de la ville lui alla au-devant ; fut descoché l'artillerie sur les remparts, et partout les villes où il passa il fit délivrer tous les prisonniers, entre autres un soldat de la garnison de Valentienne qu'il avoit occis l'hoste du Pot d'Estaing, détenu prisonnier en Valentienne » (Pierre Le Boucq, ann. 1659).

(275) Don Luis de Benavides Carillo, marquis de Caracena et de Fromiata, prit possession du gouvernement des Pays-Bas, le 6 mars 1659, rappelé en septembre 1664, mort à Madrid le 6 janvier 1668.



là ville d'Erckelen, en don et subvention de l'érection d'une verrière en leur église » (folio 502, recto) ;

— 100 livres aux P. Gardien et religieux Mineurs du couvent de Bruxelles, « en don pour la réparation de leur église endommagée par la dernière inondation (276) » (folio 503, verso) ; — 100 livres aux P. Prieur et religieux de l'ordre de Saint-Dominique à Bruxelles, pour les dépenses de l'assemblée de leur dernier chapitre provincial tenu en leur dit couvent (folio 511, verso) ;

— 3,222 livrés, 12 sols au receveur général, pour les jetons de cuivre et d'argent livrés par Pierre van Vreckem, maître particulier de la Monnaie de Sa Majesté, en 1659 et distribués à Son Altesse, aux chef trésorier général, commis, receveur général, atidien-cier, etc. (folio 517, recto) ; — 1,041 livres à Philippe Robrechts, fauconnier du Roi, pour l'achat de 6 gerfauts hagards d'Islande et 6 gerfauts hagards de Norwège envoyés en Espagne en 1657 (folio 519, recto) ; — 1,150 livres à Pierre Willems, fauconnier du Roi, pour le transport des oiseaux envoyés extraordinairement en Espagne par Son Excellence en 1657 (folio 520, recto) ; — 10,000 livres au receveur général, « pour semblable somme payée en certain affaire secret du service de Sa Majesté dont Son Altesse ne veut qu'on prenne aucune cognoissance pour avoir plein et entier apaisement de l'employ desdits deniers. (folio 520, verso) ; — 704 livres, 10 sols à Jacques van Warden, ingénieur, pour avoir fait « les dessings de quelques villes et places pour le service de Sa Majesté » (folio 522, recto) ; — 600 livres à messire Aurèle-Augustin Malinez, chevalier, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du Conseil privé de Sa Majesté, pour les frais du voyage qu'il a fait pour le service de Sa Majesté à Spa (folio 525, verso) ; — 99 livres, 4 sols aux sacristains des églises Sainte-Gudule, Notre-Dame de la Chapelle et Saint-Jacques Caudenberghe pour avoir fait sonner, les 3 et 14 juillet 1659, les cloches desdites églises à l'occasion des funérailles de l'Empereur Ferdinand III" (folio 527, recto) ; — 25 livres à Godefroid van Gelre, orfèvre à Bruxelles, pour les réparations faites par lui à quelques colliers de la Toison d'Or (folio 532, recto) ; — 200 livres à Salomon Noveliers, peintre de l'hôtel du Roi, pour ses gages de conservateur des peintures de la Cour et de la maison de la Vuere (folio 540, recto) ; — 1,800 livres à messire Charles d'Aubremont, comte de Ribeaucourt, employées en une affaire du service de Sa Majesté dont il ne convient faire déclaration (folio 542,

verso) ; — 1,041 livres, 12 sols à Philippe Robrechts, fauconnier du Roi pour l'achat de 6gerfauts sors de Norwège et 6gerfauts hagards d'Islande envoyés en Espagne en 1658 (folio 544, recto) ; — 3,565 livres au receveur général, « pour un affaire secret du service de Sa Majesté dont Son Excellence a entière satisfaction et apaisement et sans qu'il convient d'en faire . plus ample déclaration » (folio 547, recto) ; — etc.

B. 3159. (Registre.) — 40 feuillets, papier.

Janvier 1659. — « Estât des deniers receuz et payez, à l'ordonnance du Roy, par Alexandre de Baillencourt-Courcol, conseiller et receveur général des domaines et finances de Sa Majesté, durant le mois de janvier 1659, se faisant ce présent estât eh livres de 40 gros, monnoye de Flandres la livre ». Les recettes et paiements portés dans cet état sont les mêmes que ceux du mois de janvier 1659 de l'article B. 3158, analysé cir-dessus.

B. 3160. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

Février 1659.—« Estât des deniers receuz et payez, à l'ordonnance du Roy, par Alexandre de Baillencourt-Courcol, conseiller et receveur général des domaines et finances de Sa Majesté, durant le mois de febvrier 1659, » etc. Les recettes et paiements portés dans cet état sont les mêmes que ceux du mois de février 1659 du compte coté B. 3158, analysé ci-dessus.

B. 3161 (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

Mai 1659. — « Estât des deniers receuz et payez, à l'ordonnance du Roy par Alexandre de Baillencourt-Courcol, conseiller et receveur général des domaines et finances de Sa Majesté, durant le mois de mai 1659,»

---

(276) L'inondation dont il est question dans cet article est probablement celle qui eut lieu dans les Pays-Bas au mois de février 1658 et que Pierre Le Boucq décrit ainsi : « le 22" de febvrier de nuit dudit an 1658, arrivèrent les grandes eaux en Valenciennes; les maisons, caves, en furent remplies ; les rues paraissoient comme des rivières, courant les eaux par icelles avecq impétuosité, tellement que les chevaux alloient jusques au ventre dans l'eau en divers endroits, si comme à la rue Cambrésienne devant l'église de la Cauchie, etc.

etc. Les recettes et paiements portés dans cet état sont les mêmes que ceux, du mois de mai du compte côté B. 3158, analysé ci-dessus.

B. 3162. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 21 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1659. — Placard portant défense faite par don Juan d'Autriche, de couper ou abattre bois dans les forêts et bois de Mormal, Nieppe et Phalempin, « estans advertiz que les ennemis françois et nommément les Gouverneurs et commandans des places voisines se vantent de vouloir envahir les forestz et bois de Mourmal, de Niepe et de Phalempin respectivement, et de s'en approprier les coupes ordinaires, outre et pardessus aultres desgasts et désordres qu'ilz y prétendent faire et commeclre par la force d'armes à leur propre et singulier prouffict, soubz prétexte que l'accès leur en seroit ouvert, non obstant que l'ung et l'autre desdicts forestz soit situé en terre et chastellenye où le droit de souveraineté du Roy Monseigneur soit encores libre et entier, » etc.

— Mandements de Don Juan d'Autriche et du M<sup>18</sup> de Caracena ordonnant de passer et allouer les sommes suivantes : 529 livres, 4 sols, 6 deniers pour payer le complément d'une livraison de 31,510 livres de poudre faite par Antoine Martin ; — 7,942 livres pour réparations aux fortifications de Nieuport ; — 90 livres pour l'arriéré des gages de Haris Stractmans, hallebardier ;

— 95 livres, 10 sols à Marie Doncker, veuve de Jean van Neck, pour livraison de cordes ; — 100 livres pour l'arriéré des gages de feu Jacques Cormasch, hallebardier ; — 600 livres au R. P. Guillaume Hesius, prédicateur de la chapelle royale, pour deux années de ses gages ; — 876 Uvres à Adrien Waterloos, graveur des sceaux et cachets, pour deux années de ses gages ;

— 46,500 Uvres payées à messire Louis Rogier Clarisse, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, etc., pour les droits seigneuriaux des monnaies d'Anvers et BruxeUes ; — 48 Uvres à Barbe de Parme, pour le nettoyage des chambres des Conseils Privé et des Finances ; — 1,000 livres à François Butel, maître de la Chambre des Comptes de Brabant ; — 175 Uvres, 10 sols à Henri de Wytfliet, conseiller et procureur général de Brabant ; — 48 livres à PhUippote Zeghers, veuve du capitaine CorneiUe Boverin, pour six mois de traitement de son mari ; — 1,600 Uvres à

Josse Louis Facuwez, commissaire ordinaire des montres, pour quatre années de traitement ; — 1,683 livres, 14 sols, 7 deniers à Antoine Desbaux, jadis receveur ' des droits d'entrée et de sortie à Douai, pour clôture de son compte. — Ordonnances des gens de la Chambre des Comptes prescrivants : à Etienne Flour, contrôleur des ouvrages et fortifications d'Aire, de remettre à P. de Moncheaux, maître des comptes, la somme de 600 florins à prendre sur la recette des biens confisqués ; — de payer à Laurent Col trois années de rentes à lui dues. — Déclaration de la date à partir de laquelle commencent les gages et location de maison de messire Michel de Coxie, chevaUer, conseUer du ConseU d'État. — Mandement de J.-B. Duval, écuyer de Befies, etc., lieutenant général de la gouvernance d'Arras, au sujet de la terre et seigneurie de Guer-nappes. — Constitutions de rentes sur les États de Cambrai.

B. 3163. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 14 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1659. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe IV : accordant une somme de 300 Uvres à Jean Geronimo Gariguillez, commissaire au service du Roi ; — idem, 480 Uvres au prieur des Pères Irlandais de Louvain, sur sa requête portant « que nous aurions esté serviz d'accorder audict CoUège chascun an 1,200 florins pour l'entretien des reUgieux estrangiers y estu-dians, jusques à ce- qu'avecq le temps ilz soyent envoyés à la mission apostolique à quoy ilz sont destinez par Notre-Saint-Père le Pape, et ceste aulmosne lui estre continuée jusques à ces dernières années, et comme maintenant U en a plus de besoing que jamais pour estre le nombre des estrangiers plus grand, aussy pour avoir oncommencé une église où Uz pourroient deument faire l'office divin et enterrer leurs morts, car pour n'avoir eu Ueu consacré, ilz ont esté cons-trainctz de les enterrer dans un aultre cloistre, et comme les crédeurs le pressent, voyant que ladicte aulmosne cesse et craignant quelque exécution contre leur pauvre maison et jardins, » etc. ; — idem, une somme de 400 livres par an, pendant six ans, à Marie-Anne Cymont et aux enfants d'Anne-Louise Cymont ; — idem, 108 Uvres au couvent des Annonciades de Veule ; — faisant remise de 600 florins sur le rendage de 1658, à Antoine Thumerel, meunier des moulins Le Comte à Aire, sur sa requête contenant « qu'il en

auroit esté investi et déclaré adjudicataire et s'oblige par la demeure payer et farnir à nostre cher et bien amé Jean-Jacques de Lancquesaing, recepveur de nos-dicts domaines au quartier d'Aire, par chacun an la somme de 2,400 florins et satisfaire aux aultres conditions, moyennant d'en jouyr paisiblement, de quoy touttefois il auroit forciblement esté empesché. particulièrement ès mois de janvier et febvrier de l'année seize cens cinquante huict pour le moins le temps et espace de quinze jours, par la grande gelée qui a glassé la rivière et roues desdicts moulins, comme aussy auroit souffert notable interest par la retenue des eaux durant ladicte année, depuis le commencement jusques à présent, à la portelette du faulx-bourg Saint-Martin de nostre dicte ville [par] le Gouverneur d'icelle ou heu que les ventailles y posez devoient estre levez du jour à aultre pour le plus grand prouffit dudict prendans, ensemble qu'en la saison d'esté, les dictes eaux et celles de la rivière desdicts moulins auroient [esté par] ordre dudict Gouverneur absolument coulées sans pouvoir mouldre l'espace de cinq jours, à effect de mectre en assurance nostre fort de St - François lez nostre dicte ville et éviter que nos ennemys ne s'en feussent emparez; plus, ledict suppliant auroit souffert aultres pertes ès mois de juing, juillet et aoust par les passages et repassages de noz gens de guerre tant allans faire convoys à Hesdin que ceulx ayans logé audict temps ès faulxbourgs d'icelle ville nommez de St-Martin et d'Arras, dont pour obvier à l'emport, ravaiges et pillages des advestures croissantes sur le terroir de Saint-Quentin et des moulins Le Comte, ledict Gouverneur auroit fait coup-per le chemin du costé de Rincques, voires rompu le pont de la rivière, ce qui auroit duré l'espace de deux mois entiers et empesché les habitans des villages voisins de venir mouldre leurs mosnées ausdicts moulins; ayant mesme, pour la conservation d'iceulx, esté icelluy suppliant obligé de prendre des sauvegardes des gens commandans ausdictes troupes, depuis le IIIH may dudict an jusques le 23\* dudict mois d'aoust, ausquelz il a convenu donner par jour 6 florins, sans mectre eh ligne de compte leur nourriture, comme aussy, esté  
attaillé..... pour la contribution de ladicte année au Gouverneur de Béthune 200 florins au heu que les précédentes celluy de Hesdin le comprenant en la contribution des habitans de St-Quentin, il ne payoit pour  
sa quote et..... que cent florins, > etc. — Requête de

la veuve et des héritiers de Jérôme van Belle, receveur des fortifications de Gravelines, au sujet du paiement des frais par lui supportés pour les réparations des fortifications d'Arras « qu'il a achevées durant le siège de l'ennemy franchois, lesquels requérans grand diligence ledit remonslrant employa tout son crédit pour lever à frais 2,500 florins pour avancer son ouvrage » etc. — Lettre au sujet de la demande faite par les habitants d'Aniches en Ostrevant, à l'effet d'être déchargés de la taille du guet « portant annuellement 26 livres tournois ; la redevance est menue et petite pour une communauté et jaçoit qu'elle ait esté fort foulée de soldats, les supplians ne doivent estre deschargez, ains suffit de leur atterminer les dix années en question à trois payemens » etc. — Requête de Jean Leheynghe, seigneur de Wymghem, receveur de la Watergravie, à l'effet d'être déchargé du droit de penneghelt. — Don d'une somme de 360 livres à Charles de Faulx, receveur des tonlieux de Gand, pour le dédommager de ses frais d'installation. — Requête de dom Alexandre de Bergues, prieur de Ligni-sur-Canche, au sujet de la mainlevée sur les biens de ladite abbaye, confisqués au profit de Sa Majesté. — Idem, de Philibert de Basseler Miraumont, chevalier, seigneur de Beaumont, pour obtenir mainlevée sur ses bieps, entre autres sur la terre de *Disle-lin*, confisqués parce qu'il avait passé au service de Sa Majesté Très Chrétienne. — Don de 300 livres aux enfants d'Alonzo Peralta.

B. 3164. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 83 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1659. — Renseignements fournis par les receveurs particuliers sur leurs recettes.—Adjudication de la dîme d'Audruicq.— Vente de chênes en la forêt de Tournehem. — État de la recette des droits d'entrée et de sortie de la ville d'Ostende. — Attestation par l'ancien receveur des domaines et fortifications de Landrecies du paiement de la somme de 60 florins à Jean et k Alexandre d'Erpion, entrepreneurs des fortifications de cette ville, « comme les ennemis ayant reprins icelle ville de Landrechies, il y eust une telle confusion à la sortie par l'entrée des Franchois que les bourgeois sortirent la pluspart sans emporter leurs meubles et particulière-ment ledit soubsigné, et lors il y a laissé tous ses meubles, et plus part de ses tiltres et munimens y ont esté dispersez sans les pouvoir recouvrir » etc. — Lettre du sieur de la Hamaïde, receveur d'Ath, annonçant l'en-

voi d'un état de ses entremises. — Sentence du Conseil du Roi, dans le procès entre les chapitres ecclésiastiques et nobles des châtellenies de Lille, Douai et Orchies et les échevins de Lille, au sujet de la levée d'un droit sur la bière et le vin. — Pièces relatives à la ferme du gros scel d'Artois. — Mémoire des comptes des domaines de Flandre mentionnant la recette des droits dits de *mangheldt*. — Pièces relatives à la prétention du lieutenant général du château de Tournehem de loger dans ledit château. — Requête et autres pièces concernant J.-B. Le Duc, receveur du domaine de Valenciennes. — Bordereau d'un compte des aides du Hainaut. — Etat des réparations faites à la prison de Lille et à la Chambre des Comptes, par Allard Leleu, maçon. — Prix des vins vendus à Lille. — Rôle des exploits du grand bailliage du Hainaut. — Attestation au sujet des lettres remises par Laurent de Wilde, messenger, au sieur van den Plas, receveur des tonlieux à Gand. — Prisée des grains à Cambrai.

B. 3165. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 7 pièces, papier.

janvier — 31 décembre 1659. — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe IV, instituant François Vrylinck lieutenant bailli de la châtellenie et ville de Bergues Saint-Winnocq, « comme de la part du Roy Très-Chrestien, pendant le temps que ses armes ont occupé nostre ville de Bergues Saint-Winnocq, y a esté estably un lieutenant bailly de ladite ville et chastellenye de Bergues Saint-Winnocq et que ledit estât doit venir à vacquer quand ladite ville retournera à nostre obéyssance et que partant il convient à nostre service d'en pourvoir quelque personne idoine et qualifiée » etc.; — idem, Philippe-Eugène Martiny, commissaire ordinaire des montres des gens de guerre, « capitaine réformé d'une compagnie haut-allemande de 300 testes à nostre service au régiment du sieur d'Embize », en remplacement de feu messire Louis Vanderhaghen ; — idem, le comte de Salazar, maître de l'artillerie, gouverneur et capitaine général de la ville et citadelle de Cambrai et du pays de Cambrésis, « mesmes en considération de bons et fidèles services qu'il a rendus en nos pays de par deçà en plusieurs qualités et charges d'importance, » etc. — Constitution de caution par Mademoiselle Hélène-Marie de la Pierre pour messire Jean de la Broyé. — Commissions d'huissiers et de sergents du Conseil d'Artois.

B. 3166. (Portefeuille.) — 150 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1<sup>w</sup> janvier — 31 décembre 1659. — Quittances délivrées par: Alexandre de Baillencourt-

Courcol, receveur général des finances aux receveurs particuliers, des sommes versées sur leurs recettes ; — Elias de Bie, chevalier, seigneur de Saint-Pierre-sur-Woluwro, greffier des domaines et finances ; — Charles Stappaert ;

— Bauduin van der Piet, chevalier ; — Bartholomé Lemire, commissaire ordinaire des montres ; — Manuel Zuarès Pao, Ueutenant général de l'artillerie ; — Michel de Pamèle: — Leo van Heyl, architecte de la Cour ; — \* Jean-Baptiste van Brochoven, seigneur de Bergheyck ; — Joseph Rico, Ueutenant d'artillerie ; — Jérôme Reynbouts, chevaUer et contador des gens de guerre; — Jacques Ferhon, chevaucheur ; — Jacques Colbrant, chevalier, gouverneur et capitaine de la vUle de PhilippevUle ; — Jacques van Werden, ingénieur ;

— Jean Malhecq, ramonneur delà place delà Cour ; — Jacques Leroy, greffier des domaines et finances ; — Salomon van Es, ingénieur ; — Vincent de Harscamp, chevaUer, seigneur, de Rivière ; — CorniUe van Reynegom, seigneur de Buzey ; — Charles de Quesnoy, commissaire ordinaire des montres d'armes ; — Constantin Querut, maître fontainier de la Cour ; — Christophe Janssens, chevaucheur ; — Henri de Brias, seigneur de Granges, conseUer au ConseU de guerre — Henri Libbel, chevaucheur ; — PhiUpe Robrechts, fauconnier; — Pierre de Brecht, greffier des domaines et finances ; — don Francisco de Valcarzel Velasquez, surintendant de la Justice mai taire et alcade de la Cour ;

— don Diego Arias Tancada, Ueutenant général de l'artillerie ; — GuiUaume Moens, chevaucheur ; — GU-les Mottet, conseUer d'État ; — Gérard Ghysmans, chevaucheur ; — Alard de Haze, chapelain du ConseU des Finances ; — Adrien Waterloos, graveur ordinaire des sceaux et cachets du Roi ; — Armand de Non, chevaucheur ; — Albert Bauwins van derBoye, chevaUer ;

— Antoine van der Gracht, seigneur de Wanghes, gouverneur et capitaine d'Avesnes ; — Antoine Drouhot, gouverneur de la châtellenie de Bouchain ; — la veuve de Jean Coosmans, chevaUer, greffier des domaines et finances ; — François Suppin, chevaucheur ;

— Florent de Fontbarre, commissaire ordinaire des montres ; — Remacle de Malcotte, commissaire des montres ; — Remacle Simons, greffier des domaines et finances, pour leurs gages ; — Ferdinand de RiavUle, receveur général des aides de Luxembourg, pour le

paiement des réparations d'une brèche faite aux remparts de Ladite ville ; — Remy Happart, recteur du CoUège des Jésuites de Bruxelles ; — Anne-Marie de Adama, veuve du sieur Rautard, secrétaire ; — Aleda Veraust, veuve de Jean Blocq, ingénieur ; — Aurèle-Augustin Malinez, chevaUer ; — Gaspard van den Eoecke, receveur de l'octroi à Ostende ; — don Antonio de Cordova, gentilhomme de la Chambre ; — don Jean de Bolivar, majordome de Son ExceUence ; — don Martin Galaretta Ocaris, secrétaire d'État ; — Pierre Roberti, conseUer d'État ; — Patrice Moledy, conseUer et receveur, général des domaines d'Ostflandres ; — Henri Morus (277), recteur du coUège anglais de Saint-Omer ; — Charles de Gavre, baron d'Embize ; — Mag-dalena de la Matta, pour leurs gages et pensions ; — par le procureur du couvent des Frères Prêcheurs à LUle, pour la célébration d'une messe pendant 6 mois à la mémoiie des comtes et comtesses de Flandre ; — Servais Thiébaud, chevaucheur ; — Alard de Haeze, chapelain du ConseU des Finances ; — Charles van Guervelt, huissier du ConseU privé ; — Jérôme Reyn-bouts Danckaert, commissaire ordinaire des montres ; — Marie van Maele, veuve de messire Jean Martin Colbrant, chevaUer, pour leurs gages ; — Gaspard Gevartius, conseUer et historiographe du Roi ; — Louise Musquin, veuve de Michel Gouffart, ingénieur ; — Pierre Roberti, chevaUer, seigneur d'Aisne ; — Pierre de Cortil, président du ConseU provincial de Namur, pour dons et pensions.

B. 3167. (Registre.) — In-folio, 530 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1660**. — « Compte troisieme de messire Alexandre de BaïUencourt-Cour-col, chevalier, conseUer et receveur général des domaines et finances du Roy, de la recepte et despence par lui faicte à cause de son estât et office de Receveur général desdittes finances » etc. Les recettes s'élèvent à la somme de 793,138 livres, 1 sol, 6 deniers tournois ; les dépenses à ceUe de 823,825 Uvres, 12 sols, 3 deniers, même monnaie. On remarque que les recettes domaniales d'Arras, Hesdin et Béthune, Aire, Lens et Bapaume, Saint-Pol, Perwez, Pas et OrviUe, Cambrai sont suivies de la mention néant. — Les principaux articles des dépenses sont les suivants : 2,231 Uvres à CornUleBax, receveur de l'artUlerie, payées à Thomas Marchand, maître des forges de Luxembourg, pour la Uvraison de 15,000 grenades faite au magasin de ladite vUle (folio 273, verso) ; — 2,944 Uvres au même, payées à Antoine Merchier, « artificiel de la vUle de Gravelingues » pour le raffinement de 12,000 Uvres de poudre et diverses autres hvraisons (folio 275, recto) ; — 1,620 Uvres à

don Diego Henrique de Castro, ci-devant *pagador* général de *l'exercito* du Roi, pour en secourir ladite *exercito* (folio 278, recto) ; — 875 Uvres à Doublet de Worst, payées à Gonart Bussy, pour les palissades, fraises et *gardines* qu'U a entrepris de faire aux forts entre les vUles de Dunkerque et de Bergues Saint-Winocq (folio 289, verso) ; — 6,590 Uvres à Jean de Mysters, receveur des ouvrages et fortifications au quartier de Nieupoort, pour les réparations nécessaires à faire à la tête du havre de ladite vUle nommée *den Duycken* (folio 290, verso) ; — 5,000 Uvres à Michel de Rudère, receveur des ouvrages et fortifications d'Ostende, pour les réparations nécessitées par les dégâts que les derniers orages de la mer ont causés aux dites fortifications (folio 292, recto) ; — 600 livres à Georges van Horenbeke, receveur des ouvrages et fortifications au quartier de Tenremonde, pour les frais qu'U convient de faire pour l'ouverture de la digue qui traverse la rivière (folio 292, verso) ; — 425 livres, 6 sols, 6 deniers, à François Flour, receveur des ouvrages et fortifications d'Armentières, payés à Nicolas de Hamme, charpentier de ladite ville, pour divers ouvrages et hvraisons (folio 293, recto) ; — 1,200 Uvres à Jacques Loets, receveur des ouvrages de la Cour, pour le paiement des frais et journées des ouvriers travaillant à la provision de la neige et de la glace de la Cour (folio 300, recto) ; — 36,000 Uvres à don Jean de BoUvar, majordome de Son Excellence (folio 339, verso) ; — 18,000 livres à don Francisco de Valcarzel Velasques, surintendant de la justice militaire et alcade de la Cour, pour trois demi-années de ses gages (folio 340, recto) ; — 28 Uvres, 10 sols à Jean-PhUippe et Charles Colbrant, fils et héritiers de feu Adrien Colbrant, lieutenant de l'office de premier roi d'armes, pour semblable somme, à quoy montent les derniers huit mois et 13 jours de l'entretien de la chambre où se gardent les pièces d'honneur qui sont destinées pour la solemnisation des princes souverains » (folio 349, verso) ; — 325 Uvres à Nicolas Schwartzs, inge-

(277) Arrière petit-fils du chancelier Thomas Morus exécuté en 1535.

nieur des ouvrages de la grotte de la Cour, Isabelle, Marie, Marguerite, Thérèse, Emérencienne et Pétronille Schwarts, enfants et héritiers de feu François Schwarts, en son vivant ingénieur desdites grottes, pour une année des gages de leur père (folio 350, recto); — 400 livres à Gaspard Gevartius, conseiller et historiographe du Roi, pour une année de ses gages (folio 357, recto); — 1,000 Uvres à messire Aurèle-Augustin MaUnez, chevalier, conseiller et maître aux requêtes ordinaires du Conseil privé du Roi, « à quoy monte une année du don et adjuda de costa que Sa Majesté lui at accordé par an jusques à autre ordre, tant en considération des fraiz extraordinaires et desbours qu'U a faits et exposés au voyage qu'il a fait à la dielte de Ratisbonne, qu'en la correspondance qu'U va continuant avecq les ministres d'AUemagne » (idem);

— 600 livres à messire Jean-Baptiste d'Emskercke de Velleclair, abbé de GoaUes, prédicateur de la chapelle royale, pour deux années de ses gages (folio 380, recto); — 900 livres au R.-P. Jean de la Mère de Dieu, provincial des Carmes Déchaussés des Pays-Bas et prédicateur de Sa Majesté, pour trois années de ses gages (folio 380, verso); — 385 Uvres, 18 sols, à sire Théodore Rominel sparh, pasteur de l'église Notre-Dame Finistère, « pour semblable somme que Son Excellence at ordonné d'estre payée au profit de ladite église, à compte et en tant moins des arriérages des gaiges deubz à feu sire Jean-Stephano Térésa, à son vivant chapelain de la chapelle royale, duquel ladite église est instituée héritière universeUe » (folio 381, recto); — 775 Uvres, 15 sols à Jean Boulanger, ingénieur au service du Roi, pour 101 jours de vacations faites on la campagne et aux vUes frontières pendant l'année 1659 (folio 393, recto); — 4,737 livres à messire Conrard van der Brugghen, chevalier, conseiller et maître aux requêtes ordinaires du Conseil privé du Roi, Vincent de Harscamp, aussi chevalier conseiller et commis des domaines de Sa Majesté et Albert Knopff, secrétaire dudit Conseil privé, « à quoy montent les vacations et frais par eulx faits et exposez en divers voyages au fait de l'ajustement des contributions, évacuations des places et autrement » (folio 396, verso); — 600 Uvres à Antoine vanMarcke, ingénieur au service du Roi, « pour divers plans des vUes de ces provinces qu'il a faits pour le service de Sa Majesté, y compris 15 jours qu'U at esté employé avecq autres ingénieurs pour les fortifications de la viUe de BruxeUes » (folio 402, verso); —

200 livres à Henry Janssens, capitaine et ingénieur, « pour les vacations qu'U rendra en la visite des forteresses sur les rivières de Sambre et Meuse » (folio 408, recto); — 28 livres à Florent Quertinier, pasteur de Morbez-le-Château, qui lui ont été accordées par Son Excellence « en subvention de l'achat d'une remontrance pour l'église dudit Ueu » (folio 418, verso); — 2,000 livres au président, conseillers, avocat fiscal et procureur général du Conseil provincial d'Artois \* par forme de secours et adjude de costa une fois pour estre réparties entre eulx » (folio 428, recto); — 3,000 livres à Marc-Albert Arazola Ognate, jadis bourgmestre du pays et terroir du Franc (de Bruges), « en adjuda de costa une fois, en considération et récompense des fraiz qu'il a deu supporter pendant son séjour à Londres, pour y traiter, en suite de l'ordre qu'U en a eu, de quelques affaires concernant le service de Sa Majesté avecq les ministres du Roi de la Grande-Bretagne » (folio 430, recto); — 5,000 Uvres à messire Aurèle-Augustin Malinez, chevalier, conseiller et maître aux requêtes ordinaires « en. don et adjuda de costa une fois pour faire son voyage d'Espagne » (folio 432, verso); — 2,250 Uvres à messire Alexandre, duc et prince de Bournonville, « pour iceUe somme employer en une affaire secret du service de Sa Majesté dont U ne convient faire déclaration » (folio 439, recto); — 1,041 livres à Philippe Robrechts, fauconnier du Roi, « à quoy montent 6 gerfautes de Norwège et 6 gerfautes hagards d'Islande, envoyés en Espagne pour le service de Sa Majesté » (folio 442, recto); — 60 Uvres à Henry Prévôt, roi d'armes du pays et comté d'Artois, pour un émail d'or aux armes de ladite province d'Artois (folio 443, recto); — 431 Uvres, 12 sols à don Juan Dellano Velasco, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, ci-devant trésorier de la maison de Son Altesse, pour une affaire secrète du service de Sa Majesté dont U ne convient faire déclaration (folio 445, recto); — 119 livres à Aide gonde de Beuf, veuve du tapissier mayor Alberto Knopff, « pour semblable somme que son dit feu mary a exposée pour faire attacher et détacher les tapisseries en la chapeUe de la Cour » (folio 448, verso), — 334 livres à la même, « pour semblable somme à quoy montent les deux dernières années et 83 jours des 150 Uvres dudit prix par an, accordées à son dit feu mary pour tenir réserver les velours et bayettes ayant esté achaptez pour la déposition du corps de feu Son Altesse de glorieuse mémoire, ensemble les tapisseries

de soye et de laine, toiles d'or, broderies, lits de champs et autres différens meubles de Sa Majesté pour servir aux occasions qui se présenteront » (folio 449, recto) ; — 236 livres, 6 sols, 6 deniers à messire Philippe-Emmanuel de Croy, comte de Solre, chevalier de la Toison d'Or, < employés en une affaire secret et du service de Sa Majesté dont il ne convient faire déclaration > (folio 450, recto) ; — 1,600 livres à Hubert-Antoine Velpius, € pour toute prétention de l'imprimerie qu'il a fait et l'vré pour le service de Sa Majesté » (folio 451, verso) ; — 139 livres, 10 sols à Hans Wancq, caporal de la compagnie des hallebardiers de la garde du Roi, < pour tous debvoirs et diligence qu'il a rendus à la garde qu'il a faits par son ordre à la maison du receveur général de l'artillerie Cornille Bax, -pendant le temps de son arrest » (folio 453, recto) ; — 3,716 livres, 1 sol à Adrien Waterloo, graveur des sceaux de Sa Majesté, « pour semblable somme à quoy montent la modelle et les médailles d'or et d'argent qui ont esté faites au subject de la paix entre l'Espagne et la France (278), et distribuées à Son Excellence et à ceulx des Conseils d'Estat, Privé et des Finances » (folio 461, verso) ; — 1,525 livres aux seigneurs chevaliers de la Toison d'Or ci-après, savoir : au comte d'Isemberg, au prince de Barbançon, au prince comte d'Isenghien, au duc d'Arshot, au prince de Ligne, au prince de Chimay, « pour semblable somme à quoy monte le pain qu'est deub aus-dits seigneurs, comme chevaliers de l'ordre du Toison d'Or, pour le temps qu'ils ont assisté à la Cour, à raison de 5 gros par jour, jusques et y compris le dernier de juillet 1660 » (folio 465, verso) ; — etc.

B. 3168. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

Mars 1660. — « Estât des deniers receuz et payez, à l'ordonnance du Roy, par Alexandre de Baillencourt-Courcol, conseiller et receveur général des domaines et finances de Sa Majesté durant le mois de mars 1660, se faisant ce présent estât en Uvres de quarante gros monnoye de Flandre la Uvre. > — Les articles portés dans cet état sont les mêmes que ceux du mois de mars du compte de 1660, analysé ci-dessus.

B. 3169. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

Août 1660. — « Estât des deniers receuz et payez, à l'ordonnance du Roy par Alexandre de Baillencourt-Courcol, chevalier, conseUler et receveur général des domaines et finances de Sa Majesté durant le mois d'août 1660, » etc. — Les articles portés dans cet état sont les mêmes que ceux du mois d'août du compte de 1660, analysé ci-dessus.

B. 3170. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier—31 décembre 1660.— Copie de la vente de la seigneurie de Roosebeque par le roi d'Espagne Phillippe IV à dame Léonore d'Espierres, dame de Morleede, femme de messire PhiUppe do la Barre, pour la somme de 1,966 Uvres, 13 sols, monnaie de Flandre, pardessus 900 semblables livres de la première enga-gère, considérant que, « comme pour subvenu\* aux très grands et excessifz frais et dépens qu'U a convenu de faire et inexcusablement supporter à cause des guerres passées, les revenus et moyens tant ordinaires qu'extraordinaires de nos domaines et finances se trouvant teUement espuisez et consommez, qu'ilz ne sont en estât ny suffisans de furnir aux nécessités t charges qui se présentent encores journellement en nos pays de pardeçà, tant pour l'entretien de nos armées qu'autrement, nous avons par bonne et meure délibération de nostre très-chier et féal cousin don Louis de Benavides, etc., résolu et arrêté de vendre et aliéner absolument, à nostre moindre lésion et plus grand proffict, aulcunes Seigneuries, droicts et revenuz ayant cy-devantestéaliéneztàtitred'engagièr; et ayant, ensuite de ce, lesdits de nos Finances procédé à la vente absolue des prééminences et prérogatives à nous appartenants au village et seigneurie dé Roosebeque, mules réservées, avecq droit de chasse, pescherie et vollerie, d'ouyr les comptes des églises, pauvres et communautez, la préséance ès égUses avec toute justice haulte, moyenne et basse, au regard de laqueUe. toutes fois ladite dame n'en pourra jouyr qu'après le désengagement de l'office de baUly de ladicte SaUe et châtellenie dudit Ypre, pour ce qui leur a esté respectivement engagé, avecq faculté d'y pouvoir estabhr baiUy, hoostman, pointers ou jurez et sergeans avecq un bancq de sept eschevins pour l'exercice desdites haulte, moyenne et basse justice en la manière sus-dicte, et, suivant ce, avons séparé et démembré, séparons et démembrons ladicte seigneurie avecq les

(278) Le traité des Pyrénées, signé dans l'île des Faisans le 7 novembre 1659. U ne fut publié dans les Pays-Bas qu'au mois de février 1660.

appendances et dépendances cy-debvant spécifiées des aultres membres et parties de nostre chastellenie d'Ypre pour en laisser doresnavant la jouissance à ladicte dame Léonore des Espierres, ses hoirs, successeurs et ayans cause, » etc. — Lettre des gens de la Chambre des Comptes à François Beyens, receveur du tonlieu et autres droits à Dunkerque, au sujet d'une partie de ses gages induement payée. — Constitutions de rentes sur les États de Cambrai.

B. 3171. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 16 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier—31 décembre **1660**.—Requête appointée de Guillaume Despretz, receveur des domaines au quartier de Douai et Orchies, au sujet du paiement de la dot du collège St-"Waast à Douai, contenant que, « sur certaine requeste présentée à icelles par les religieux de la Dotte du Collège de St-Waast de ceste ville de Douay, "Vos Seigneuries auroient esté servies par leur décret et ordonnance depuis nagaires despeschés, d'ordonner au remonstrant, en sadicte qualité de recepveur, de continuer le payement annuel à ladicte Dotte des quatre mil livres du pris de 40 gros, monoye de Flandres, assignez sur lesdicts domaines, comme at esté aict avant la perte d'Arras, que le remonstrant s'est efforcé de payer annuellement à laditte Dotte, et depuis ayant convenu désister en l'an 1643, à son grand regret au moyen que la recepte est venue à tomber en frice et non valoir par les misères et ruines des guerres passées ; et comme présentement il auroit pieu à Dieu de nous donner la paix, et par ceste providence tous les biens d'un chacun se remetront en pristin estât, et le remonstrant entre temps se trouvant obligé en son propre et privé nom au payement annuel des diets 200 livres comme ayant esté à ce astreinct par voie d'exécution rigoureuse telle que par garde, maneurs posez en sa maison quy esmoient le remonstrant, se voyant obligé en telle revenue annuelle par dessus les aultres charges de rentes héritières assignées sur les domaines que dessus plus hipotecqués que la recepte peut porter quant à présent, à cause des petites revenues, et que pour augmenter à l'advenir ladicte recepte en sa forme qu'elle estoit cy-devant, il convient (à permission parlant) de restablir. le droict de gavenne ayant appartenu à Madame de Bairlemont, et présentement est succédé à Monsieur le comte d'Aigmont quy ne le veult entreprendre à cause des 'grandes charges qu'il v at sur icelluy, dé manière comme le remonstrant prévoit

des notables intérestz apparans par l'abandonnement, sy aultrement n'y soit bientost pourveu de commettre quelque recepveur pour comprendre la maniance des revenues annuelles dudict droict consistant en rentes seigneur-rialles quy se cœuillent et lèvent dans les villaiges cy après dictz», sçavoir : cinq villes d'Ostrevent au comté de Haynault, telles que Decy, Frerin, Erchin, Guesnain et Flecquières; lesdictes rentes deues en bled et avoine, en nature, à la mesure rentresse et aultres rentes par dessus celles cy-dessus sont deues sur l'échevinage de Douay et Sin-le-Noble, selon la prisée du jour St-Remy, lesquels vilaiges cy-dessus depuis la perte dudict Arras, à cause des misères, ruines et abandonnement faict par les manantz et habitans d'iceulx, lesquelz n'ont payez aulcune chose et depuis ledict temps n'at esté tenu siège de rentes et ne se peult encor tenir non plus qu'à l'advenir (sy Sa Majosté ne pourvoit à quelque règlement préalable),» etc. — Lettre des gens des Finances accordant - une remise sur son adjudication à Bartholomé Schouteeten, marchand de bois de la forêt de Nieppe;—idem, à Pon-tus Carpentier, fermier de la dîme de Fiers. — Pièces relatives aux prétentions des habitants de Templemars d'être exemptés des tailles. — Requête de messire François de Bernemicourt, vicomte de la Thieulloye, grand bailli de la ville et châteltenie de Bailleul, au sujet du règlement de son compte. — Lettre des officiers fiscaux du Conseil provincial d'Artois au sujet de la confiscation des biens du sieur de Basseler.— Avis au sujet de la remise demandée par François Bréda, censier de la censé de Locquignol. — Avis au sujet de la confiscation des biens de Jacques Du Four. — Lettres patentes du roi Philippe IV accordant modération des droits seigneuriaux dus par Baudry de Roisin, chevalier, baron de Selles, sur sa requête portant « que, pour satisfaire aux debtes qu'il a faicts pendant ces guerres, il se trouve contrainct de vendre la terre de Bourghelles relevant en partie de nous à cause de nostre Cour de Maire Tournésiz et de nostre Salle de Lille et comme de telles ventes résultera un droit seigneurial,» etc. — Requête des héritiers du comte de Hornes demandant un délai de six mois pour le dressement des comptes des droits seigneuriaux échus pendant les dernières années de sa charge de grand bailli de Cassel. — Requête de Philippe du Flocq, nagaires fermier de la censé de la Cour à Verlinghem, représentant que « pour les grandes



pertes, dommages et interests qu'il at soufferts durant les années 1651 et 1652, dernières qu'il at esté en occupation, le payement de 1,100 florins par luy faict à M... de la Tour, agent de feu Monseigneur le Comte d'Egmont à la Bassée et 200 florins aux héritiers de feu Jacques Bassart, Vos Seigneuries ont esté servies de grâce espéciale, de moyennant payer encore deulx cens florins pour lesdictes deux années de son rendage.

le surplus luy seroit quitte et remis....., et comme ledict remonstrant est entièrement desnué de moyens et qu'il luy est impossible de pouvoir payer lesdicts 200 florins (aïant puis nagüeres encoires esté consigné et tenu prisonnier l'espace de trois sepmaines à la conciergerie de Sadicte Majesté audict Lille; à la requête d'un de ses créditeurs ), pourquoy il se

retire vers V. S. les supplians de vouloir le quitter desdits 200 florins, » etc.

B. 3172. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 14 pièces, papier, dont 1 imprimé.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1660**. — Attestation par Pierre Baillet, laboureur, demeurant à Isières proche le moulin de Papignies, âgé de 60 ans, déclarant « qu'au commencement d'octobre 1658, il étoit présent dans le moulin de Papignies lorsque des officiers commandez de la garnison d'Ath sont venus faire commandement audict Guillaume Pyens, fermier dudict moulin, qu'il auroit promptement à démonter le grand fer, à péril de le brusler, ensuite de quoy ledict fer at esté démonté et le pont rompu et cela à cause de la prise de la ville d'Audenarde par les ennemis ; si diet qu'au mesme temps les soldats de la garnison d'Ath ont pillé tous grains dudict Papignies et aux environs, faisant la grande garde là joindant, de sorte que cela ayant duré jusque aux environs de Noël, ledict moulin at esté sans mouldre, du moins le faisoit rarement de nuict, après le retour de ladicte grande garde; puis là le marquis de Persan avec son régiment estant logé à Messines et son lieutenant Billette chez le mosnier de la ville, afin de faire le profflet de son patron at empesché la sortie des grains si premier ils n'estoyent moulus par son patron par où il at empesché le profflet de celuy-ci, ce qui at duré jusques à la fin de may ; sy diet que ledict Pyens ayant faict provision de grand nombre de corps de chesnes auprès dudict moulin pour y travailler, iceux ont esté enttièrement pris et emportez par ceux de la garnison dudict Ath l'hyver de l'an passé, et bien sçavoir que ledict fermier at esté obligé à de grandes contributions aux ennemys et des tailles par ordre du

grand bailly de Haynn&u, » etc. — Requête de François de Bernemicourt, vicomte de la Thieulloye, bailli de la ville et châtellenie de Bailleul, au sujet du paiement des frais d'exécution de Catherine Ostem, condamnée comme sorcière ; à cette requête est joint un extrait du compte du bailliage de Bailleul pour quatre ans finis le 13 juillet 1636 dans lequel on lit : « le 30 de septembre 1632, at ce compteur constitué prisonnière Catherine Osten, laquelle par sentence desdits eschevins at esté mis sur un eschaf-fault et illecq comme sorcière esté estranglée et bruslée, puis après son corps mis à la place patibulaire et payé pour sa nourriture, au père confesseur (23 sols), à l'officier criminel pour ses vacations à la torture et exécution, au sergent ayant esté quérir ledict officier, pour avoir dressé le théâtre servant à l'exécution, le gybet dont l'exécutee fust pendue à la place, » etc. — Déclaration de Jean Regnault touchant les diminutions demandées par Mathieu Dompierre, capitaine et bailli d'Esperlecques, sur les dépenses faites par lui. — Lettre de Jean Arnaudts attestant qu'il est obligé de retarder son voyage à Lille par suite des réparations à faire aux écluses de Lincke. — Extrait au sujet de l'amende infligée à Antoine De Le Rue par le conseiller Bridoul, pour la visite des chemins.— État des débours faits par Antoine Begin, fermier du Roi en la ville de La Gorgue, « premièrement, pendant l'an 1657, lorsque le S' prince de Rosbecq fust à Estaires et le comte de Broie à Merville, ledict fermier at esté intéressé plus de 220 livres à cause que les Franchois ont forcé son moulin et séjourné quatre jours ; item, lorsque l'armée françoise retournant de Flandre at séjourné cinq jours à La Gorgue, at esté intéressé plus de 200 livres tournois ; item, lorsque la garnison de Hesdin avecq aultres troupes en l'an 1659 at séjourné trois jours, pour cy '100 Uvres ; item, le premier jour de l'an 1660 at esté prisonnier des François pour le contraindre au payement d'une année d'avance de sa ferme, at payé en espèces pour sa rançon 32 pistoles et pour les despens 33, font ensemble : 480 livres ; item, lorsque le marquis Castelino, général d'une brigade de France, vint assiéger St-Venant, at esté sur-prins de nuict, at alors perdu plus de 40 rasières de bled et fonsirent le moulin et perdit tous ses meubles, cy 300 livres ; item, quatre à cinq jours après Son Altesse Roy aile vint pour secourir St-Venant, prit sauvegarde pour conserver le moulin : 60 Uvres ;

item, pour passaiages et repassaiages tant des gens du Roy que franchois, at esté intéressé plus de 300 livres ; item, encores pour plusieurs sauvegardes de temps à aultre pour conserver le moulin du Roy: 240 livres, dont total : 1,800 florins. » — Prisée des grains à Cambrai. — Rôle des exploits du grand bailliage de Hainaut. — Attestation par le greffier des Finances du Roi au sujet des lettres déposées par Jean Herman touchant les dégâts faits en la forêt de Nieppe ; — item, au sujet des lettres de M<sup>r</sup> de la Chambre des Comptes déposées par le messenger de Bruxelles entre les mains du secrétaire du Conseil d'État. — Déclaration des débours faits par Jean Desplancq, pour la réparation de la chaussée de Lille à Menin.

B. 3173. (Portefeuille.) — 44 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1660**. — Quittances délivrées par : Alexandre de Baillencourt-Courcol, receveur général des Finances aux receveurs particuliers, des sommes versées sur leurs recettes ; — Remacle de Malcotte, commissaire des montres ; — Diego Arias Tavocada, Ueutenant général de l'artUlerie ; — Nicolas Baston, officiai de la Secrétairie d'État ; — Jérôme Reynbouts, chevalier, conseiller et contador des gens de guerre ; — don Jean de Bolivar, majordome de Son ExceUence ; — François Sappin, chevaucheur ; — Jacques Ferhon, idem ; — Servais Thié-bault, idem ; — Antoine Sappin, idem ; — Jérôme Bignon et Jeanne Le Fort, pour rentes ; — le chapitre de St-Pierre de Lille, pour l'obit célébré à la mémoire du duc Philippe ; — Jean Deulster. — Acquits de comptes.

B. 3174. (Registre.) — In-folio, 672 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1660**. — « Compte quatriesme de messire de BaUlencourt-Courcol, chevalier, conseiller et receveur général des domaines et finances duRoy, de la recepte et despence par luy faite à cause de son estât et office, \* etc. Les recettes s'élèvent à la somme de 1,699,076 Uvres, 6 sols, 2 deniers tournois ; — les dépenses à ceUes de 1,691,029 Uvres, 12 sols, 1 denier tournois. Les principaux articles sont les suivants : 383 livres, 17 sols à CornUle Bax, conseiUer et receveur général de l'artUlerie du Roi, « payés à Pierre van VaUemeulen, pour semblable somme à luy deue pour la fonte de 27 gueuses en balles tant de mousquets que de fusils » (folio 365, recto) ; — 1,832 Uvres, 2 sols au même, € payés à Léonard van den Kerchove, pour et à quoy monte la Uvraison de 329 barres de fer de Suède pesantes 2,942 Uvres, poids de Brabant, pour le ferrement et équipages des affusts et attirails nécessaires pour La remonte de l'artUlerie des places frontières de Flandre » (folio 365, verso) ; — 5,570 livres, 8 sols au même, « payés aux charpentier, chartier et mareschaulx de l'arsenal de MaUnes, pour

et à quoy montent les affusts, avant-trains et outUs nécessaires qu'ilz ont armés et équipés pour la remonte des pièces d'artillerie de tous les forts et postes du quartier d'Anvers » (folio 365, recto) ; — 300 Uvres au même, « payées à Antoine Merchier, maistre artificiel de la viUe de Bergues-Saint-Winocq, ayant entrepris le raffinement et racommodement des poudres gastées en laditte place selon le contract et aggréation y ensuivie » (folio 367, verso) ; — 1,360livres, 17 sols, 6 deniers à CornUle Bax, « pour l'achapt de 15,116 Uvres de plomb, y compris la voiture doiz la vUle de Namur en celle de BruxeUes, destinez pour le magasin de Bergues-Saint-Winocq » (folio 369, recto) ; — 80,000 Uvres à don Antonio de la RéviUa, pagador général de l'exercito du Roi, « pour iceUe somme employer au fait conduite de son office, mesme au payement des apprests qui se doibvent faire aux batteaux qui doivent mener les gens de guerre que Sa Majesté a commandé d'estre envoyés en Espagne (279) » (folio 377, recto) ; — 48,000 Uvres au même, « payées au capitaine Antoine van der Zype, pour semblable somme qui luy est deue à cause de la vente d'un vaisseau de guerre dont on est convenu avecq luy ensuytte du contract et aggréation en estant » (folio 378, recto) ; — 2,000 Uvres au même, « pour employer au fait et conduite de son office, mesme à une affaire secret du service de Sa Majesté et le bien de laditte province de Flandre » (folio 380, recto) ; — 32,000 livres au même pour le même objet (folio 381, verso) ; — 4,403 livres au même, € payées à Henry Bulens, pour semblable somme que luy reste deue, tant pour Uvraison du poisson de mer que d'autres choses qu'U a furny au palais lors du

---

(279) « Au dit temps, on a tiré 3,000 soldats hors des garnisons du pays do Brabant, lesquels Ton envoioit à Ostende pour les embarquer pour estre transportés en Espagne et y servir contre le Portugal » (Pierre Le Boucq. Hist, des Choses les plus mémorables, etc., année 1660).

logement des princes (280) » (folio 381, verso); — 900 livres à Ferdinand de Riaville, conseiller et receveur général des aides du pays et duché de Luxembourg, < pour icelle somme employer au fait et conduite de son office, mesme aux apprests et matériaux pour travailler aux réparations d'esparements et murailles des bresches tombées à la ville de Luxembourg, selon les ordres qu'il en a » (folio 385, verso); — 900 livres à Gérard van Harlenghen, receveur des exploits des Privé et Grand Conseils, « pour payer les nécessitez et ameublement de la chambre, et ce qu'en dépend où se doivent assembler en la ville de Malines les juges délégués en la Chambre my-partie (281) » (folio 388, recto); — 796 livres à messire Dublet do Worst, ci-devant receveur des ouvrages et fortifications au quartier de Dunkerque, payées à Pierre Oudacq, « pour et à quoy monte le troisieme et quatrieme paiement du grand pont et porterie qu'il a entrepris au Fort Royal entre Dunkerque et Bergues-St-Winocq » (folio 389, recto); — 18,000 livres au même, payées audit Pierre Oudacq, « pour la construction de la grande escluze de bois qu'il a "entrepris de faire sur la rivière d'Aa au passage de Gravelingues » (idem); — 1,119 livres, 8 sols au même, « pour l'achapt de 1,000 planches de Norwègue, 500 planches de sapin et 600 doux à 9 sols le cent et pour les fraiz de la main d'oeuvre destineez pour la construction des baraques ordonnées au fort de St-François proche de la ville de Bergues-St-Winocq » (folio 390, verso); — 3,000 livres à Jean de Mystère, receveur des fortifications de Nieuport, pour l'amélioration du havre de ladite ville (folio 392, recto); — 3,000 livres à Michel de Ruddère, receveur des ouvrages et fortifications d'Ostende, pour l'amélioration du havre de ladite ville (folio 396, verso); — 1,200 livres à Josse van den Dorpe, receveur des ouvrages et fortifications au quartier de Bruges, pour des travaux indispensables à faire aux forts du Nord (folio 397, recto); — 1,650 livres à Charles Bonne, receveur des fortifications d'Audenarde, « pour les réparations de la porte dite de Tournay en ladite ville servante de magasin à retirer les munitions et provisions y estants » (folio 398, verso); — 2,214 livres à Georges van Hoorenbeke, receveur des fortifications de la ville de Tenremonde, payées à Adrien Scotinsr « ayant entrepris la réparation du fort de Tenremonde, du pont et des baraques illecq pour le logement des soldats » (folio 399, recto); — 2,294 livres, 17 sols à Jean-Jacques Lencquesaing, receveur des fortifications d'Aire, pour le paiement des réparations nécessaires à faire au fort

royal de St-François-lez-la dite ville d'Aire (folio 400, recto); — 7,200 livres à Jacques Lcetz, receveur des ouvrages de la Cour, €pour en faire paiement à Marie van der Venne, seur de feu Martin van der Venne, en son vivant peintre de ladite Cour, pour et à quoy montent les ouvraiges faits par ledit Martin van der Venne (282) » (folio 407, recto); — 764 livres, 3 .sols au même, « pour icelle somme employer au fait et conduite de son office, mesme en ayder à payer les réparations de la maison de Son Excellence » (folio 412, verso); — 1,976 livres à messire Jean-Baptiste Pétrety, chevalier ^ seigneur de Champvans, pour la première année de ses „ gages et pensions, commencée le 29 octobre 1660 (folio 439, verso); — 36,000 livres à don Jean de Bolivar, majordome de Son Excellence, pour une année du traitement de Sadite Excellence, commencée le 6 décembre 1660 (folio 448, verso); — 150livres à Benjamin Rosenquist, ingénieur au service du Roi, pour les vacations . faites par lui « dans la visite des forts qui sont endommagez par ces derniers orages sur la rivière d'Anvers (283) » (folio 528,verso);—90 livres à Henry Janssens, capitaine et ingénieur au service du Roi, pour 12 jours de vacations employés par lui à la visite des rivières de la Sambre et de la Meuse (folio 530, recto); — 1,440 livres à messire Arnould Verheyen, conseiller et maître aux requêtes ordinaires du Grand Conseil du Roi et Jacques Clœps, juges délégués de la part de Sa Majesté en la Chambre mi-partie, « pour semblable somme à eulx accordée à compte des vacations par

(280) Cet article doit se rapporter au passage du roi d'Angleterre Charles II et de sa suite, au mois d'avril 1660, lorsqu'il vint à Anvers et reçut à Bréda les ambassadeurs du Parlement venant lui offrir la couronne.

(281) Cette Chambre était chargée de décider quelles étaient les dépendances des bailliages, prévôtés, terres et villes cédés réciproquement par la France, l'Espagne et les Provinces-Unies, dans les derniers traités.

(282) Voir la note de la page 241

(283) « Les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> de décembre (1660), par tout la Hollande, en nuict, s'este va par vents une tempeste si furieuse que le tout sembloit tremblei, jettant par terre maisons, cheminées, arbres, et tours, faisant \*n ravage si général comme si une grande armée ennemie y eult passé; les habitants du païs asseuroient n'avoir jamais veu en leur vie la mer si sauvaige et rugissante; le matin l'on ne véoit que des reliques de baitteaux, mâts, marchandises et corps morts flotter. » (Pierre Le Boucq. Choses mémorables, etc., année 1660).

eulx faits ou à faire en la conférence qui se tient à la Haye pour les affaires des trois quartiers d'Outre-Meuse » (folio 530, verso) ; — 442 livres k Jacques Cardocq, notaire et procureur pratiquant au Conseil provincial d'Artois, < pour semblable somme k luy taxée et accordée pour les vacations qu'il a faits k l'adjustement des limites, en exécution du traité de paix entre les deux couronnes, doiz le 15<sup>e</sup> d'octobre jusques et y compris le 4<sup>e</sup> de janvier ensuivant » (folio 532, verso) ; — 794 Uvres k Adrien de Vienne, avocat au ConseU d'Artois, pour le même motif (folio 533, recto) ; — 2,918 livres, 18 sols k messire Vincent d'Harscamp, chevalier, seigneur de Re-vière, conseiller et commis des domaines et finances et k Albert Knopff, secrétaire du ConseU Privé, « pour semblable somme k quoy montent les vacations, fraiz et desboursements qu'Uz ontfaitzaupays d'Artois et de Flandre, au sujet de l'adjustement des contributions avecq les commissaires de France » (folio 538, recto) ; — 921 livres k Pierre-Paul Mercx, ingénieur et architecte au service du Roi, pour les vacations faites par lui depuis le 18 mars 1656 jusqu'au 3 novembre 1659 (folio 545, verso) ; — 130 Uvres, 10 sols, k CornUle Verboom, ingénieur, pour les vacations faites par lui tant aux fortifications du fort de Navaigne qu'k Namur (folio 549, recto) ; — 450 livres k Martin Boignée, ingénieur, pour ses vacations k Tenremonde en 1658 et 1659 (folio 549, recto) ; — 720 livres à messire Aurèle-Augustin Malinez, chevaUer, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du ConseU Privé du Roi, en don et *adjuda de costa*, « pour les devoirs par luy faits tant pendant l'absence du chef président que son indisposition et aultres occupations » (folio 552, recto) ; — 6,000 Uvres k messire PhiUppe Balthazar de Gand, prince comte d'Isenghien, chevaUer de la Toison d'Or, gentilhomme de la Chambre du Roi, gouverneur et capitaine général du pays et duché de Gueldre, en don et *adjuda de costa*, pour subvenir aux frais du voyage qu'U doit faire vers le prince Electeur deBrandebourg (284) (folio 535, recto) ; — 96 Uvres k Jacques Galiard, messenger de l'écurie du Roi, < pour le service et devoirs qu'U a rendus k l'assemblée qui s'est tenue pour les affaires des sauneries de Bourgogne > (foho 556, recto) ; — 384 livres au R. P. Provincial des Augustins Irlandais, « pour semblable somme que Sa Majesté luy at accordée en subvention des fraiz qu'il doit exposer, ensuytte des ordres de Sa Sainteté, pour l'ajustement du voyage de vingt de ses reU-gieux pour la province d'Irlande pour la propagation de la foy catholicque » (folio 560, recto) ; — 1,600 livres aux prévôts de la chapelle de Notre-Dame en l'église Sainte-Gudule k BruxeUes, « pour la structure et despens de l'érection d'une grande fenestre en laditte chappeUe, en laquelle doit estre représentez l'un des mystères de la Sainte Vierge et les personnes de feuz les Sérénissimes Archiducqs

Albert et Isabelle de glorieuse mémoire » (folio 560, verso) ; — 5,000 Uvres à messire Conrard van der Bruggen, conseiUer et maître aux requêtes ordinaire du ConseU privé du Roy, « en don et adjuda de costa une fois, pour faire son voyage d'Espagne » (folio 561, recto) ; — 50 livres aux prévôts de l'archiconfrérie de St-Roch en l'église de St-Jacques k Cauberghe, « pour les ornements et peintures de la chapeUe dudit St-Roch en ladite église » (folio 562, verso) ; — 20 Uvres aux mêmes pour les messes célébrées durant l'octave dudit St-Roch au mois d'août 1660 » (folio 563, recto) ; — 150 Uvres aux mère prieuse et reUgièuses CarméUtes du Couvent de la viUe de Bruxelles, « en don et aumosne une fois, pour l'employer aux réfections nécessaires et inexcusables des bastiments de leur cloistre » (folio 572, recto) ; — 2,500 livres k messire Conrard van der Bruggen, chevalier, conseiUer et maître aux requêtes ordinaire .du ConseU privé du Roi, Vincent d'Harscamp, aussi chevaUer, seigneur de Révière, conseiUer et commis des domaines et finances de Sa Majesté et Albert Knopff, secrétaire dudit ConseU privé, « pour les fraiz extraordinaires par eulx exposez ès voyages faits et conférences tenues avecq les commissaires de France pour l'adjustement des contributions » (folio 572, verso) ; — 100 livres k Jean Tichon, maître de la musique de la chapelle de la Cour, « pour semblable somme que Son ExceUence a accordée aux chapelains et musiciens de laditte chapelle, en don une fois, pour, les devoirs qu'ilz ont rendus aux offices divins durant l'octave du St-Sacrement de Miracle dernièrement passée » (folio 573, recto) ; — 3,000 Uvres k Carlo Campi, sergent de bataiUe, -en don et *adjuda de costa* (folio 573, verso) ; — 960 Uvres au R. P. Recteur de la Compagnie de Jésus k Bruxelles, « pour subvenir aux fraiz de la fonte d'une cloche sen ant k la nouveUe tour qu'Uz bastissent » (folio 575, recto) ; — 1,041 Uvres k PhUippe Robrechts, fauconnier du Roi, pour l'achat

de 6 gerfauts de Norvège et de 6 gerfauts hagards d'Islande, envoyés en Espagne pour le service de Sa<sup>l</sup> Majesté en 1660 » (folio 589, recto) ; — 77 livres, 5 sols à messire Jean-Baptiste Pétrey, chevalier, seigneur de Champvans, conseiller et commis des domaines et finances du Roi, « pour et à quoy monte une médaille d'or faite au subject de la paix entre les couronnes d'Espagne et de France » (folio 591, recto) ; — 1,456 livres à Henri Wytfliet, conseiller et procureur général de Brabant, « pour et à quoy montent les fraiz et despens faits en deux procès criminels contre Antoine Strosche et Gabriel Spieckart » (folio 593, recto) ; — 180 livres à Jean-Baptiste de Gottignies, seigneur de Wandenbroucq, secrétaire du Conseil privé du Roi, « pour semblable somme à quoy montent 12 feuillets d'écriture ou copie, à raison de 3 sols par feuillet, qu'il est enchargé de faire faire de 3 livres ou registres contenant les notices et procès-verbaux tenuz lors de l'adjustement des limites après la paix de Vervins et celle antérieurement arrestee et conclue avecq la France (285) » (folio 597, verso) ; — 126 livres à Jean Blom, ingénieur, au service de Sa Majesté, « pour 17 plans de villes de ces pays qu'il a faits par ordre de Son Altesse le prince don Jean » (folio 599, verso) ; — 1,500 livres à messire Charles Verreyhen, baron d'Imde, du Conseil de guerre, audiencier et premier secrétaire du Roi, « pour toute prétention du bagaige qu'il a perdu devant la ville d'Arras en l'an 1654 » (folio 602, verso) ; — 50 livres, 9 sols à Francisco Dailly, tapissier mayor et surintendant de la tapisserie du Roi, « pour semblable somme à quoy montent les fraiz et despens qu'il a exposez à faire attacher et détacher les tapisseries de la chapelle de la Cour doiz le Noël 1659 jusques et y comprins le Noël 1660 » (folio 606, verso) ; — etc.

B. 3175. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1661. — Mandements du roi Philippe IV : ordonnant de faire comparaître devant les membres du Grand Conseil les échevins de Seraing, Busigny et autres lieux relativement au paiement de leur quote-part dans les frais de « guazonnement d'une demi-lune devant la Porte-Nœuve » à Cambrai ; — idem, de payer à Pierre de Moncheaux conseUler et maître de la Chambre des Comptes, la somme de 142 florins, 1 patar. — Constitutions de rentes sur les États de LUle et d'Arras.

B\ 3176. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1661. — Lettres patentes du roi PhUippe IV affranchissant les habitants de Tourcoing de tout ce qu'Us peuvent devoir du tonheu des laines tant pour le passé que pour l'avenir,

considérant que « comme procès auroit esté ineu de la part de nos chers et féaulx les Estatz de LUle, Douay et Orchies contre les fiscaulx de noz Privé et Grand Conseilz, ausquelz ceulx de nosdictz Estatz préten-doient se faire relever de certaine transaction par eulx faicte avec ceulx de la Chambre des Comptes audict LUle, autorisez de par nous, au regard de la levée de nostre tonlieu sur les laines se débitans ès villes et châtelleyenye susdictes et que, pendant la longueur apparente des procédures, disposées à estre réglées à preuve de faicts anciens et choses obscures que lesdicts Estatz avoient alléguées, pendant quoy ladicte transaction debvoit subsister et avoir son effect, Ceulx des bourg et paroisse de Tourcoing, voyant lô peu d'apparence de réussir audict procès contre une transaction solenneUe, nous ont fait représenter et suppUer que s'estant estably quelque peu de manufacture de laine en leur diet bourg, les vexations con-tinueUes que les fermiers dudict tonUeu sur les laines faisoient depuis la paix establee avecq la France et la franchise qu'eUe fait publier au regard du tonlieu des laines ès baUliages d'Artois voisins dudiet LUle, aUoit visiblement faire dépérir le petit traficq et manufacture qui aultrement estoit apparent d'accroistre audict bourg, non-seulement à la perte de l'avantage qui en résulteroit à nos droicts de sortie de ladicte manufacture, mais aussy nos bons subjects, manans et inhabitans dudict bourg, qui, pour éviter les fascheries que leur causoyent lesdicts fermiers dans l'unique moyen de leur subsistence consistant en ladicte manufacture, seroyent bientost portez à quier leurs demeures pour les aUer prendre aux vUlages voisins d'Arthois, où ilz se trouvoient aUeschez par diverses inventions, et nommément par ladicte franchise des laines qui estoit au regard de plusieurs tout ce qu'ilz avoyent ou possédoient audict Bourg, suppUans par-

(285) Le traité du Câteau-Cambrésis en 1559.

tant qu'il nous pleust leur quieter, remectre et affranchir absolument dudict tonlieu, parmy quoy ilz nous offroyent en recognoissance de la grâce qu'ilz avouoyent que leur ferions, la somme de 7,000 florins,» etc., avec les lettres patentes du même prince autorisant les habitants de Tourcoing à lever la somme de 1,000 florins au mieux de leurs intérêts par une répartition établie sur les habitants, pour l'employer au rachat du tonlieu des laines. — Lettre du Président du Conseil des Finances accordant remise du rendage de la dîme, dû par Antoine Horin, laboureur à Aix-en-Gohelle, sur l'avis de Pierre-Paul Delecourt, receveur des domaines et confiscations au quartier de Lens, certifiant « qu'il lui seroit apparu estre véritable et du tout hors de controverse qu'à raison du siège d'Arras et la lovée d'icelluy en l'an 1654, les despouilles dudict villaige ont esté entièrement gastées et emportées par les gens de guerre quy se sont espars aux environs dudict villaige distant des tranchetz dudict siège tout au plus une heure, et qu'en l'année 1655, l'armée de Sa Majesté Catholique, à la retraite de la campagne, auroit venu camper audict villaige d'Aix et depuis les Lorrains, commandés par le S<sup>r</sup> Katskar, vinrent loger à Lens, distant d'une demi-heure dudict villaige d'Aix, où ils ont passé leur quartier d'hiver, pillans et ravageans le tout jusqu'à la substance des paysans allentour dudict Lens, d'où se peut conjecturer la perte desdicts paysans quy ne doit estre petite, ains plustôt . exorbitante, à l'équipollence de leurs labours faicts au précédent, aussy bien pour l'année ensuivante 1656 qui fut suivie des mesmes effects de la guerre lors continuant, d'aultant qu'au mois d'aoust dudict an 1656, l'armée de France est venue camper derechef audict Lens et y séjourner quinze jours, pillans, emportans et ravageans le peu de grains qu'il y avoit aux environs dudict heu, et quelque peu après celle de Sa Majesté Catholique vint aussy camper et séjourner audict heu, aiant emporté et consommé le reste de la petite despouille du pauvre paysant ; et en l'année 1657, ledict villaige d'Aix, estant scitué, comme diet est, entre Béthune, Arras, la Bassée et Lens, les grands convois y passèrent incessamment au travers des campagnes, brissant et gaspillant le tout, comme auroit fait en particulier l'armée de la Frète allant à St-Venant et ung grand convoy quy le suivit quelque temps après audict St-Venant ; et finalement en l'an 1658, ledict villaige n'at enCoire eschappô d'estre pillé et fourragé, car au mois de septembre après la petite moisson faicte, deux mil chevaulx conduicts par

le'mareschal Schulemberg vinrent fondre sur ledict village et le fourragèrent et les villaiges voisins entièrement, comme auroit aussy faict l'armée du marquis de Condres quy seroit venu loger audict lieu au mois de décembre ensuivant ; de sorte qu'esdictes années, ledict Horin n'a pu faire proufict de ladicte portion de disme, » etc. — Lettre de l'évêque de Tournai portant remise du paiement de rentes dues par la veuve de Martin Van Rue, demeurant à Hel-chin, sur sa requête portant « que son mary l'auroit laissé vefve avec nœuf enfans destituez de tous moyens, fors d'un heu manoir de dix cents de terre ou environ gisant audict Helchin, lesquels dix cents doivent annuellement à Nostre Seigneur Hlustrissime 11 livres parisis ou environ de rentes seigneurialles, outre et pardessus deux rasières de sègle qu'iceux dix cents doivent à la cure de St-Genoix, et comme icelle remonstrante est arriérée de quatre années ou environ et ce, non par sa faute, mais à raison de l'injure du temps, comme aiant esté sa moison totalement détruite et mise au bas, la première fois en l'an 1654 bruslée entièrement par les Lorrains et en l'an 1658 tirée à bas par les François lorsqu'ils se trouvèrent à Espier-res et Helchin, » etc. Attestation jointe des pasteur et gens de loi de la Haute Cour de Helchin.

B. 3177. (Portefeuille.) — 18 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1661. — Lettres au sujet de la dîme de Tieghem appartenant à l'abbé de St-Thierry en France ; — idem, au sujet des réparations faites au château de la Motte au Bois. — Adjudication de la coupe des bois de Binch. — Etat du droit d'entrée prélevé à Bruges sur les draps d'Angleterre. — Déclaration des biens dévolus à maître Regnaud de Villers. — Note des gages perçus par François Beyens comme receveur des droits d'entrée et de sortie de Dunkerque. — Extraits de comptes de droits seigneuriaux ; — idem, du compte de Jacques van der Straete, receveur de l'ancien tonlieu de St-Omer ; — idem, des comptes de la draperie d'Houplines. — Lettre des gens de la Chambre des Comptes au sujet des abus commis lors de l'adjudication des moulins du Roi à Valenciennes ; — idem, de divers comptables au sujet de l'impôt sur les vins et le domaine de Valenciennes. — État de la recette faite par Jean de Mys-

tère, receveur des droits d'entrée et de sortie de la ville de Nieupoort (pièce flamande).

B. 3178. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1661. — Lettres de commission octroyées par le roi PhUippe IV à uissire Nicaise de la Porte, chevaUer et maître des Comptes, pour se rendre aux quartiers de MerviUe et La Gorgue afin d'y prendre des renseignements sur la perception des droits d'entrée et de sortie. — Commissions d'huissiers du Conseil d'Artois.

B. 3179. (Portefeuille.) — 71 pièces, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1661. — Quittances déUvrées par : Alexandre de BaUlencourt-Courcol, receveur général des Finances aux receveurs particuliers des sommes versées sur leurs recettes ; — Jean Divry ; — Louis RouiUé, prêtre ; — François de Hargeuille ; — Geneviève Huet ; — Jeanne Le Fort.

B. 3180. (Portefeuille.) — 4 pièces , parchemin, 5 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1661 (286). — Ordonnance de Louis de Benavidès, marquis de Caracena, Gouverneur des Pays-Bas et de Bourgogne, au sujet des routes à prendre et à suivre pour l'entrée et la sortie des vins. — Mandements des gens de la Chambre des Comptes : au sujet des droits à prélever au sas du fort de Lincque ; — idem, de la levée d'impôts par les communautés sans autorisation ; — prescrivant le paiement de la somme de 300 florins à Pierre de Mon-cbeaux, conseiUer et maître de ladite Chambre ; — idem, 1,817 livres. 16 sols à messire Jacques-Joseph du Faing, chevaUer, souverain bailb de Flandre ; — idem, prescrivant le renouvellement du terme des rentes du domaine de BaUleul. — Constitutions de rentes sur les États de Hainaut et de Cambrai.

B. 3181. (Portefeuille.) — 28 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1669. — Requête adressée à messeigneurs dies finances par Charles Bayart, demeurant au pays de Langle, et CornUle Algoet, sa femme, « narrative que feu le duc de Bour-goingne auroit cy-devant accordé aux prédécesseurs de ladite Algoet par ses lettres patentes du 3<sup>e</sup> de décembre 1453, à tenir en fief et hommage de Sa Majesté, à cause de sa seigneurie de Langle , tant la mairie et ammanie dudict pays de Langle, se

consistante en plusieurs franchises de peu de valeur, avecq aussy le verschip de la Bage, pour dix livres parisis de reUef et le cincquieme denier d'octroy à la vente, avecq tous aultres services, debvoirs et féaultez en , tel cas requis et accoustumé et en payant chascun an au jour de la Chandeleuse la somme de 18 florins ,-par dessus quoy et les aultres conditions reprises, faire édifier la prison dudict Langle, en laqueUe l'amman est soumis de garder à ses périls et fortunes les prisonniers, et combien que parles malheurs et désordres de la guerre, aussy bien que par l'inondation du pays ennemy en l'an 1641 (au moment du siège de Grave-lingues) par ordre de Sa Majesté, icelluy ayt esté totaUement ruiné et mesmes déserté par les habitants, réduicts par ce moïen à l'impossibilité de pouvoir jouir de ladicte ammanie, et qu'aussy la force majeure les ayant naturellement et de droict deschargé du paiement des arriérés dudict canon et arrentement escheuz doiz le commencement de la guerre jusqu'à présent, comme estant une charge réelle quy ne se doibt point qu'à concurrence de la perception des fruicts , que néantmoins , ils ne laissent d'estre menacés journeUe-ment d'exécution de la part du receveur du domaine de St-Omer, » etc. Avis des président et gens de la Chambre des Comptes estimant « qu'U nous at semblé et semble (à très humble correction), comme aussy auxdicts officiers de Tournehem, que Vosdictes Seigneuries pourroyent estre servyes de leur accorder rémission et quictance des arriérés de ladicte redéb-vance, encouruz depuis l'an 1635jusqu'à présent, et que doresnavant et pour le terme de 16 ans prochains, Uz ne la paieront qu'à concurrence de la moitié, à charge de par eulx restablir la prison de bricques, chaux et sablon avecq une voulte aussy de bricques, couverte de thuilles et une geolle de bois en la mesme façon qu'elle estoit construite, » etc. (la solution manque au dossier). — Avis des gens de la Chambre des

---

(286) Le compte de l'année 1662 manque à la collection des Archives du Nord.

Comptes sur la requête des magistrats et habitants d'Armentières priant Sa Majesté d'ordonner que les dépens faits par eux, pour la conservation de la place et pour le bien public, par force, contrainte et violence, soient passés en compte des impôts levés sur eux, ladite requête « narrative que leur ville auroit esté la plus maltraictée de tout le Pays-Bas par la guerre contre la France, ayant souffert deux sièges à sa prise et reprise, estant importante et néantmoins peu forte , il auroit fallu tousjours la conserver à force garnison, quy souvent y seroit venue en si grand nombre que les gens de guerre s'y seroient logez à la foule et sans ordre , à l'extrême désolation des habitans, ce quy les auroyt obligés, pour rachepter leurs manans de leur dernière misère et accablement, de composer avecq les chefs commandans, comme aussy avecq les officiers, en leur donnant des grosses sommes pour tascher d'es-tablir quelque ordre et police parmy les gens de guerre, oultre que, tandis que les Franchois ont occupé ladicte ville pendant l'espace de 22 mois, tant pour la fortifier que pour avoir des feuz et lumières ès corps de gardes, ilz auroient exigé tant et de sy grosses sommes que non seulement les deniers procédans des 'impostz et aultres publicqz y auroient esté employez, mais tous les habitants entièrement ruinez par ces exactions, lesquelles n'auroient esté moindres après que ladicte ville at esté remise soubz l'obéissance de Sa Majesté, qui auroit esté comme le réceptacle des armées où les commandans ont non seulement exigé la mesme que faisoient les ennemys, mais encoires davantage, de sorte qu'ilz n'auroient jamais peu employer les deniers publicqz à ce qu'ilz estoient destineez, qu'estoit au paiement des rentes affectées sur iceulx, » etc. (La solution manque au dossier) ; — idem, au sujet d'une rente sur le domaine de Bailleul ; — idem, sur la requête de François Girardot, greffier du bailliage de St-Omer, à l'effet d'obtenir la remise du rendage d'une année dû par lui, ladite requête « remonstrant qu'il auroit esté pourveu dudict greffe par Vos Seigneuries, à tiltre de ferme, doiz le 17<sup>e</sup> de febvrier 1660, au rendage excessif de 600 florins pour le terme de 9 ans, et sur ce pied luy esté dépesché commission dont il remet copie, clausée qu'iceluy rendage commenceroit à courir doiz le jour qu'il at exercé ledict greffe par commission des officiers dudict bailliage qui fut le 12 de may dudict an, que lors il fut admis à la desservitude d'iceluy aux gages que tous ses devoirs luy seroient tauxés ; ores seroit-il que ledit greffe n'auroit valu, pendant ladite desservitude, et durant la première année, ses peines et frais inexcusables si comme d'un clerq qu'il auroit fallu tenir pour subvenir aux devoirs extraordinaires qu'il at convenu | faire pour le maintènement dudict bailliage , à raison des troubles des François voisins et limitrophes d'iceluy, et au regard de la deuxiesm<sup>e</sup> année d'icelle ferme, ne luy auroit aussy valu pour pouvoir subsister et continuer dans sadite fonction,

obstant l'excès dudit rendage, auquel il luy seroit impossible de satisfaire, non plus que pour les années suivantes, > etc. (La solution manque au dossier) ; — idem, sur la remise du droit de gavenne demandée par les prévôt, doyen et chapitre de l'église métropolitaine, les prévôt, doyen et chapitre de l'église coUégiale de St-Géry de Cambrai et autres (287), concluant « à ce que la fureur des guerres dernières passées ayant osté presque du tout la jouissance des biens scituez en ces pays, ladicte protection n'y ayant peu avoir Ueu, consécutivement le droict quy en devoit revenir au protecteur ordinaire n'at peu. estre perceu, pourquoy Sa Majesté ayant eu esgard aux misères excessives du temps, a quicté à la principale partye des supphans absolument entièrement ledict droict jusques et incluses les années 1655 et 1656, depuis lesquelles jusqu'à la publication de la paix, que la guerre at continué esdicts quartiers avecq plus de furie que jamais, les ennemys auroient remonté les contributions et les tailles augmentées par dessus l'ordinaire, n'y ayant eu une seule despouie paisible depuis lors pour l'empeschement apporté tant par les troupes de Sa Majesté que des ennemys ; de sorte que les raisons quy ont lors meu Sa Majesté à leur quieter les eschéances dudict droit sont renforcées pour luy faire présentement trouver équitable de leur octroyer pareUe grâce et leur quieter tous arriérés jusque et include l'année dernière 1660 (288), laquelle ne fut plus fructueuse que les antérieures à raison "spécialement que les troupes conduictes par le marquis de Persan ont, durant la cessation d'armes, fait trois logemens dans le plat pays de Cambrésis, et qu'après avoir entièrement ravagé les despouilles de la contrée, ont continué leur logement aux vUlages de Crèveœur, Manières et lieux circonvoisins le temps de la moisson,

---

(287) Conférer l'article B. 3131 où une requête de même nature est analysée.

(288) La pièce est cependant datée du 19 août 1662.



quy causa que la despouille ensuivante fut de peu de rapport, les censiers estant demeurez despourvez des forces et moyens convenables pour remectre sus leurs terres et ne l'auroient mesmes encoires sceu faire, n'estoit l'assistance qu'ilz thirent des plus aisez de Cambray et aultres des villes voisines ; que pardessus ce, les ennemys se sont faict payer, non sans grandissimes fraiz causez par des exécutions rigoureuses à une partie du Cambrésis, sçavoir aux contribuaires à Bapaulmes une année enthière depuis la paix et au reste, une demye ensuite du traicté, les aultres tailles imposées en grand nombre depuis la guerre n'estant encoires diminuez d'une maille, mesmes le logement de cavallerie par tous les villages du pays continuant encores présentement.

» — Appointment du président des finances, faisant remise du droit dit *chien d'avoine* à François Bataille et consorts habitants des hameaux et villages de Bordinghem , Val, Moringhem , Ruden-hem(?) Weithecourt (?) et Quercamp, sur leur requête représentant que « Son Altesse Sérénissime avoit, le 28 de may 1658, esté servye après avoir eu rapport .du contenu de leur requête et des avis , leur quitter et remettre de grâce espéciale la redevance nommée *chien d'avoine* deue par lesdits lieux au domaine de Sa Majesté audict St-Omer, pour les années 1638, 1639, 1640,1641, 1642,1643 et 1644, et de tenir en sur-céance l'exécution des restans arriérages de ladicte rente à double canon jusques à l'enthiér acquitement d'iceulx ; à quoy ilz auroient annuellement satisfait au receveur desdicts domaines Jean-Baptiste van Mers-traten, soubz croyance qu'ils auroient que les trois années précédentes, sçavoir 1635, 1636 et 1637, leurs estoient (quoyque non spécifiées) semblablement quictées, et comme la chose tourneroit à leur totale ruyne pour avoir esté privés de la jouissance desdictes terres depuis la publication de la guerre dernière et mesmes esté obligiez d'abandonner leurs despouilles sur terre, pour estre lesdits lieux frontières de la France et ne pouvoir encore à présent qu'à grand peine subsister, ils supplient ladicte Chambre vouloir pour les raisons que dessus déclarer lesdictes années 1635,.1636 et 1637 comprises en la précédente quictance, au moins les quieter et modérer, comme aussy l'année 1654, durant laquelle ils auroient esté enthièrement fourragez par l'armée des Lorrains, et 1657 et 1658, esquelles années ils auroient aussy tout perdu tant par nostre armée en l'entreprise de Calais et au siège d'Ardre que par celle, des Franchois, survenue pour faire lever le siège qui auroit séjourné longtems au village de Reninghem et aux environuans voisins

desdits lieux, comme aussy par la déroutte de nostre armée et la prise de Dunquerque qui s'auroit la plus part jette au quartier de St-Omer et fourragé tout aux environs, » etc. — Avis des président et gens de la Chambre des Comptes de Lille, sur la requête des échevins de La Gorgue, demandant à être autorisés à lever deux deniers sur les draps et toiles vendus dans la dite ville, ladite requête représentant « que, pour l'administration de la justice et conservation des droicts, haulteurs et prééminences appartenants à Sa Majesté en ladicte ville, elle ayt accoustumé de temps immémorial d'y establir certaine personne idoine et deue-ment qualifiée pour y résider en qualité de gouverneur, que lesprédécesseurs des supplians meuz de bon zèle au service de Sa Majesté, auroient, passé longtems, achepté certaine maison pour servir de demeure à ceulx quy seroient pourvez dudict office, ayant, en effect, icelle esté employée audict usage depuis ledict achapt jusque environ le temps que lès villes de Béthune, Bassée et St-Venant auroient esté occuppées par les Franchois, que lors feu, Martin de Vicq. en son vivant gouverneur de ladicte ville et pays de Laleue, auroit esté obligé d'abandonner icelle demeure pour se rethirer en lieu ferme, au moyen de quoy et des fréquents passages et repassages et séjours des armées de part et d'autre durant le temps de campagne et de logement de nombres de terces et régiments, tant de cavallerie que d'infanterie, durantles quartiers d'hiver, ladicte maison aussy bien que plusieurs aultres édifices de ladicte ville, tant publicquesque particuliers, auroit esté presque enthièrement ruinée et mise à bas, et que comme naguères il auroit pieu à Sadicte Majesté de pourveoir dudict office messire Jean-Robert de Honnedoucheet, en oultre, luy ordonner de résider actuellement audict lieu de La Gorgue, comme il auroit faict apparoir par la copie dudict ordre, il les auroit ensuite interpellé de luy furnir de demeure audict lieu, » etc.; — idem, sur la requête des échevins de Wervicq, « narrative qu'en l'an 1645, l'armée de France auroit avecq grande impétuosité venue se fondre sur ladicte ville pour y passer la rivière du Lys par le pont et selon toute apparence investir ceste ville, ce qu'ayant apperceuz ceulx des Estats de ceste chastellenye, ilz auroient envoyez en grande diligence leurs députez faire rompre ledict pont pour empescher le passage de ladicte armée, tellement qu'en estans privez ils en

auroient fait bastir un fort à la légère et selon leur puissance, lequel derechef a esté rompu en l'an 1658 pour le service de Sa Majesté par don Francisco Pardo, et que comme à présent ils n'ont aucuns moyens pour en construire un nouveau, à cause de la pauvreté où la ville se trouve présentement par les guerres passées, et crainte que le pont y estans présentement ne tombe de fond en comble par sa faiblesse quy pourroit causer un malheur, ils supplient que Sa Majesté soit servye d'ordonner qu'en soit fait un comme auparavant la prérupture», ledit avis concluant à ce que ledit pont devait être reconstruit aux frais des habitants et qu'on pourrait les autoriser à lever des impositions pour couvrir ces frais ; — idem, sur la requête des Récollets de Flandre demandant « la taxation de la somme qu'ils peuvent devoir pour l'amortissement de 5 mesures de terre nécessaires pour la construction de l'église et couvent en la paroisse de St-Paul au pays de Waes en la place de celluy qu'Uz ont deu délaisser en la ville d'Hulst » ; — idem, sur ceUe des Carmes Déchaussés de St-Omer, concluant à leur accorder une somme de 30 florins au lieu des six chênes qu'ils avaient été autorisés à prendre dans la forêt de Tournehem. — Requêtes présentées par : Adrien de la Tour, contrôleur des droits de sortie et d'entrée à St-Omer et Aire, pour obtenir de Nicolas d'Assenoy, hôte à la Clef d'Or à Aire, toutes les notices et livres de recettes desdits droits, déposés chez lui ; — Josse van den Dorpe, receveur de l'espier de Bruges, de passer à son compte une somme de 2,300 florins payée par lui. ; — François Beyens, pour obtenir surcéance à l'exécution dont U est menacé pour le reUquat de son compte ; — Antoine Béghin, fermier du tonlieu de La Gorgue, pour être maintenu' dans les droits qu'il perçoit de toute ancienneté pendant les franchises foires ; — les bailli et gens de la cour féodale de la châteUenie de Cassel, demandant la décharge des droits dus par eux pour l'entérinement des lettres leur ayant accordé prolongation de l'octroi obtenu par eux en 1632 sur les bière, vin, brandevin à lever dans l'étendue de ladite châteltenie. — Avis des gens de la Chambre des Comptes au sujet de la demande de messire Eugène Du Plessis et autres héritiers de dame Antoinette de Ravenelle, comtesse de la Fère, leur grand mère, à l'effet d'obtenir la réintégration dans une rente de 2,250 livres sur les domaines et finances de Sa Majesté pardeçà, rente dont ils ont joui jusqu'en 1637 ou 1638, « sans préjudice que lors la guerre estant survenue entre Jesdeux couronnes, le payement de leur

dicte rente at esté interrompu » ; — idem, sur la requête des échevins et habitants d'Aire au sujet d'une rente de 1,500 florins ; — idem, sur ceUe de François Poyer, demandant une gratification pour avoir fait le dénombrement et recueil des fiefs du baUUage d'Aire. — Requête du receveur général de Namur demandant qu'U lui soit concédé la 25\* partie du produit de la recette du droit sur les laines.

B. 3182. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 6 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre \*1962. — Procès-verbal et autres pièces concernant le curage de la rivière de la MeUe depuis le Neuf-Fossé. — Requête à l'effet de faire dresser le terrier de l'espier de Bergues. — Avis mémoires, etc., relatifs: aux offices de justice de Flandre, Artois et Hainaut ; —aux renenghes de Cassel ; aux menus cens dudit lieu. — Pièces de procédure dans le différend entre le receveur et le magistrat de Douai, au sujet d'une rente de 25 florins applicable aux pauvres pestiférés. — Avis des gens de la Chambre des Comptes: au sujet des octrois demandés pour l'agrandissement de la viUe de Lille ; — idem, de l'affranchissement du tonheu des bêtes et des laines demandé par les habitants de Tourcoing, Roubaix et Mouveaux ; — idem, des droits perçus sur le sel à Lille ; — idem, de l'audition des comptes de la ville et châteUenie de Lille ; — idem, de la requête de Jean Le Conte, greffier du Conseil d'Artois, demandant le renouveUement de son bail ; — de l'impôt que le Magistrat de Lille prétendait faire payer aux brasseurs ; — du péage dit de Bapaume à Saint-Omer ; — de la remise des titres *et muniments* du bailUage d'Orchies à Gabriel Pillot, baULi de ladite ville ; — du cueUoir de Tournehem ; — des requêtes de Jacques Fontaine et autres, fermiers des dîmes de Boulogne, Cassel, etc." — Envoi par la Chambre des Comptes de diverses lettres par l'entremise des messagers de Saint-Omer, Gand, BruxeUes, etc. — Extraits des comptes des frais de justice faits par le grand bailU de Menin. — Reconnaissance de M. de Ruddère, receveur des deniers destinés aux travaux de fortification de la ville et port d'Ostende, qu'U a reçu des mains de Marc-Antoine van den Heecke, receveur de l'octroi, la somme • de 1,500 florins. — Lettre relative à la reddition des comptes des domaines engagés. — Attestation des magistrats de Cysoing au sujet de la fabrication des étoffes dans cette vUe. —

Prisée des grains à Cambrai. — État des débours faits par Michel van Baesboucq, huissier de la Chambre des Comptes. — Recueil des arriérages des censes et marchandises de bois de la recette de la Hamaïde. » — « Mémoire touchant la consistance du bailliage des francs fiefs, dits francs-fiefs empires enclavés ès chas-tellenies de Lille, Courtray et Tournésis, dépendans du château de Tenremonde. » — Avis des conseillers fiscaux au sujet des biens saisis et annotés. — Vente par le Gouverneur de Lille de plusieurs fiefs, seigneuries et héritages. — Avis au sujet de la rémunération à donner à ceux qui ont fait la recette de l'imposition sur la ville et les villages de la verge de Menin. — État de divers rendages en blé. — Liste des états envoyés à l'appui des comptes. — Copies de diverses ordonnances et notes. — Avis de la Chambre des Comptes sur le tonlieu dit de Saint-Omer à Aire.

B. 3183. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 1 pièce, papier, 1 sceau pendant en cire rouge.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1669. — Commission octroyée par les Prévôt et gens de la Chambre des Comptes à Jean - Jacques Lencquesaing comme receveur général des Aides d'Artois ; — idem, par messire Gaspard d'Ennetierres, chevalier, seigneur de la Plaigne, Sin, etc. à Jean van Vinghe, comme son procureur et receveur général de ses deniers. — Commissions à des huissiers et sergents du Conseil d'Artois.

B. 3184. (Portefeuille.) — 58 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1669 — Quittances délivrées par: Alexandre de Baillencourt-Courcol, receveur général des Finances, aux receveurs particuliers, de sommes payées ensuite à diverses personnes, entre autres à: Martin Boignée, ingénieur; — Michel Le Forier, contrôleur des ouvrages et fortifications de Bouchain ; — à Antoine Sanderus, prêtre, chanoine de la cathédrale d'Ypres, la somme de 100 livres (de Flandres ou de 40 gros), « sur et en tant moins de 480 livres dudit pris, à quoy monte semblable somme que Son Excellence luy a accordée pour les fraiz par luy supportez à la description des palais, chasteaux et maisons royales de Sa Majesté ès provinces de Flandre et Brabant, pardessus aultres 480 Uvres à lui accordées pour le même effect, selon l'ordonnance en dépeschée le 20<sup>e</sup> d'avril dernier (289) » ; — Léo van Heyl, architecte de la Cour ; — Jean Stevens, receveur de la vénerie du Brabant ; — le comte de Vertain, grand veneur de Sa Majesté ; — CornUle Bax, conseUler et receveur de l'artUlerie, pour la Uvraison de 800 Uvres de salpêtre pour la provision de Bouchain ; — P. de

Cortyl, président du ConseU provincial de Namur ; — PhUippe Cramet, écuyer, conseUler ; — Jacques Boier ; — Broussoré, trésorier général du duc de Mercoeur ; — messire René de Vos de Steenwycht, chevaUer, président de la Chambre des Comptes à LUle ; — etc.

B. 3185. (Portefeuille.) — 2pièces, parchemin, 14 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier—31 décembre 1669 (290). — Mandements: des gens des Finances et pièces relatives au droit seigneurial prétendu par la France pour la vente de la seigneurie et baronnie de Zelun ; — de don Louis de Benavidès, gouverneur des Pays-Bas, au seigneur de Clairmont, le convoquant à la réunion des États à Cambrai le 21 mai 1663 ; — du roi d'Espagne Philippe IV prescrivant la réunion, devant la gouvernance de LUle des créanciers du prince d'Isenghien ; — des gens de la Chambre des Comptes au sujet des tonUeux de Gand, Saint-Omer, etc. ; — idem, des réparations faites à la maison du Roi à Aire. — Ordonnances des chef trésorier général et commis des Finances aux gens de la Chambre des Comptes, à l'effet d'examiner les requêtes de Bauduin Tayenne et Dublet de Worst, dont les objets ne sont pas indiqués. — Constitution de rente sur la vUle d'Arras.

B. 3186. (Portefeuille.) — 8 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier— 31 décembre 1669. — Lettres de don ou de remise d'impôts et avis donnés par les gens de la Chambre des Comptes au sujet de leur octroi, relativement : à la continuation de pouvoir lever des impôts

---

(290) Le compte de l'année 1663 manque aux Archives du Nord. Il est déposé aux Archives du Royaume de Belgique ainsi que ceux des années 1664 à 1679 et des cinq premiers mois de 1680 où ils sont inventoriés sous les numéros 1929-1946.

---

(289) Voir pour Sanderus la note de la page 161.

sur le prix de la vente des maisons, sollicitée par les rewart, échevins, etc. de la ville de Lille, « remontrant que, pour secourir Sa Majesté aux plus grandes et pressantes occasions de son service durant la guerre passée par accord d'aydes et subsides et autres très notables charges et surcharges qu'ils ont supportées, l'entremise de Testât de ladite ville se trouverait encore présentement chargée de plus de la somme de 80,000 florins courant à *deposito* et interest qu'ils ont levés avec zèle et promptitude, selon les temps et occasions le requérant », etc. ; — à la modération à accorder à Thomas Champion, fermier ; — à la requête de Jean Piérart, au sujet de la part qui lui revient sur la saisie, faite d'après sa déclaration, de draps d'Angleterre qui se transportaient par la voie d'Hondschoote en fraude des droits ; — idem, de Gérard Toulouse, bailli foncier de Fleurbaix et Saily, au sujet des frais et pertes subis par lui en divers voyages pour la recherche des titres nécessaires pour le maintien des droits et souveraineté de Sa Majesté sur le pays de Lalleu, « comme aussy en voyages frayeux tant en la ville de Bruxelles qu'en celles de Lille, d'Arras, Saint-Omer, Lens, Armentières et autres, affin de furnir tous les titres qui pou-voient servir à maintenir la souveraineté et les droits de Sa Majesté dans ledit pays de Laleu, dans la suite duquel employ, il auroit souffert plusieurs persécution des mal intentionnez, mesmes avec un évident péril de sa vie », etc. — Lettre relative aux droits du *marckghelt* reçus par le grand bailli de Bailleul. — Lettres patentes du roi PhUippe IV accordant prolongation de la levée d'un octroi sur les boissons à la ville de Bergues ; — idem, le tiers de la valeur d'un certain bien *latent* sis en la paroisse de Méteren, à André Provost, dénonciateur.

B. 3187. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 35 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier—31 décembre 1669. — Pièces relatives à l'adjudication du moulin de La Gorgue et aux réparations du pont dudit Ueu. — Lettre relative au Vieux Mardick que le Gouverneur de Dunkerque prétendait appartenir au roi de France. — Attestations au sujet des dégâts causés aux bois de la châteUenie de Saint-Omer par les soldats de la garnison de cette vUe. — Avis des gens du baUUage de Saint Orner relativement aux dîmes que les chanoines de Boulogne prétendaient lever sur le fermier de la censé de La Montoire. — Bail du *chépiage* des prisons de BaUeuL — Requête et autres pièces concernant le

paiement des rentes assignées sur les héritages du comte de Vertain. — Attestation des hommes de fief de la châteltenie du Vieux Bourg de Gand au sujet de sentences et exploits criminels. — États des frais de justice pour l'exécution de deux condamnés (pièce flamande). — Résolutions du Grand baiUiage du Hainaut.—Arpentement de diverses pièces de terre situées à Prémecques. — Adjudication du curage de la rivière de Nieppe. — Lettre des gens des finances au sujet de l'essai de la boîte des monnaies de Bruges ; — idem, les *vouttses* du prince de BourbonviUe, grand baUli du pays de Waes. — Lettre de J. Huboux, commis garde pour les droits d'entrée et de sortie à Trélon, au sujet de son service, avec un état des contraventions par lui dressées et une liste des vins passés par ou entrés à Trélon, de juillet 1661 à mars 1663. — Note concernant les gages des conseUlers des Conseils privé et des Finances ; — idem, au sujet de la valeur des chapons dus à la recette de Namur. — Attestations relatives aux lettres remises par les gens de la Chambre des Comptes à des messagers pour les porter à BruxeUes, Anvers, Gand, Ypres, Valenciennes et Bergues ; — idem, à la clôture du compte de messire Louis-François Verreycken, chevaUer, des sommes provenant de la recette des droits et émoluments des see's de l'audience. — Avis et pièces diverses au sujet de la requête des baUli et habitants de Brédenarde relativement à la défense faite pour la sortie des Uns, offrant de payer 30 patards de la mesure, si on veut leur permettre de l'exporter, sans quoi ce commerce cessera à cause de la proximité de la France, « remontrant que, combien de tout temps Uz ayent accoustumé semer de la Unisse sur leurs terres qu'Us tiennent tant à tUtre de propriété qu'en louaige audict pays, aussi bien avant les guerres dernières que pendant les contributions toUérées durant iceUes à moictié aUenconlr^ des François, leurs voisins, et que l'emport dudict lin estant venu *h* meurisson at tousjours esté permis hors dudict pays au voisinage de France, selon qu'at encor esté pra-ticqué jusques au 16<sup>e</sup> d'aoust de l'an 1662, que lors Uy auroit eu quelque deffence au contraire, laqueUe toutesfois fut pubUée en sorte que beaucoup et la pluspart l'ont ignoré, et saiment et continuent de semer ladicte Unisse à *moicterie* allencontre de leurdits voisins, sous croiance d'en pouvoir par iceux voisins en faire le transport audict pays de France dans les Ueux de leurs domicUes », etc.

B. 3188. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1663.—Lettres de commission octroyées par le roi d'Espagne Philippe IV, instituant le baron de "Wanghen, grand bailli de Bergues Saint-Winoc ; — Jean-Etienne Caulier, avocat, conseiller civil du bailliage de Tournai. — Requête de Gabriel Pillot, bailli d'Orchies, afin d'être relevé de son office au profit de Wallerand Sourdeau, seigneur de Rutelier. — Procuracion donnée à Jean Huboux, pour recevoir les droits d'entrée et de sortie à Trélon ; — idem, à Jacques d'Hafringues, député à la judicature des tonlieux et droits d'entrée et de sortie à St-Omer ; — idem, à des huissiers du Conseil d'Artois.

B. 3189. (Portefeuille.) — 27 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1663. — Quittances délivrées par : Alexandre de Baillencourt - Courcol, receveur général des Finances, aux receveurs particuliers, des sommes versées sur leurs recettes et payées à diverses personnes, entre autres : 1,820 Uvres, 16 sols à Joan Stevens, receveur de la vénerie de Brabant, pour les gages des veneurs ; — à Luis de Ri go, ouvrier *licterier* des Sérénissimes Archiducs Albert et Isabelle ; — 250 livres à Jean Desprels, « pour le rac-comodement des poudres gastées à Saint-Ghislain » ; — à Jacques de Mantz, cocher de feu le cardinal Infant Ferdinand ; — 930 livres à Joseph-Antoine Hénart, chevalier, premier héraut d'armes de Sa Majesté, pour ses gages ; — 2,500 livres à PhUippe Robrechts, fauconnier, « pour six mois de l'entretien de ladite fauconnerie » ; — 79 Uvres, 15 sols à Antoine van Marck, ingénieur au service de Sa Majesté, « pour les vacations faites par lui en la ville de Leewrs au mesurage et reUvrance des ouvrages Ulecq, et en la viUe de Bruxelles au crayonnement d'un plan de la vUle d'Ostende et deux de la viUe de Nieuport, avecq les forts y adjacents, ces derniers à raison de 3 Uvres, 12 sols, 6 deniers par Jour et pour 6 jours, soit 21 Uvres 15 sols » ; — par messire René de Vos de Steenwich, chevaUer, président delà Chambre des Comptes ; — les directeurs du Mont-de-Piété de BruxeUes ; — François VaUant, écuyer ; — E. Moderale, concierge. — Acquits de Comptes.

B. 3190. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 13 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1664 (291). — Mandements du roi d'Espagne PhUippe IV, autorisant messire Michel Hangouart, chevaUer,

seigneur d'Elcourt, Ave-lin, du Plouich, La Magdeleine, député ordinaire des États de la province de LUle, Douai et Orchies, à fonder à Avelin, une confrérie d'archers et d'arbalétriers, sur sa requête contenant « qu'U auroit tousjours esté entremis et employé, comme aussy ses parens prédécesseurs, tout le cours de leur vie à nostre service et de noz très-augustes prédécesseurs, tant en diverses fonctions et délégations honorables avec les ambassadeurs des Roys de France et autres administrations d'affaires civUes, que dans les exploits militaires, où Us auroient rendu plusieurs services remarquables, tant en diverses batailles, rencontres, sièges de vUles qu'autrement, avec effusion de leur sang, y ayans mesme aucuns d'iceux laissé la vie, entre lesquels siens parens, messire Walrand Hangowart, vivant, prévôt de l'église coUégiale Saint>-Amé en nostre viUe de Douay, de St-Barthélemy, en celle de Béthune et doyen de St-Pierre en celle de Lille, grand oncle du remonstrant, seroit esté serviteur domestique de feu l'Empereur Charles cinquiesme, d'auguste mémoire, en quaUté de son aulmosnier, l'ayant suivy en tous ses voyages d'Espagne, Italie, Allemaigne et Alger en Afrique où U auroit couru risque de sa vje après y avoir fait naufrage, ayant mesme depuis continué ces mesmes devoirs au service du Roy PhUippes second, nostre très-honoré seigneur et père grand ; comme auroit pareiUement fait feu messire Jean de Croix, vivant, chevalier, seigneur d'Elcourt, grand oncle maternel d'icelluy remonstrant, par le décours de plusieurs années qu'U auroit esté retenu au service des jeusnes princes Mathias et Maximilien, enfans de haute mémoire l'empereur Maximilien deuxiesme de ce nom, en qualité de gentilhomme de leur Chambre et y rendu plusieurs services jusques à son trespas ; et comme sa terre et seigneurie d'AveUn seroit un beau et grand viUage à clocher situé en nostre dicte chasteUenie de Lille, tenue et mouvante de nous à cause de nostre Sale dudit LUle, où U auroit fait ériger un chasteau et forteresse, à raison de quoy ledit village seroit peuplé

---

(291) Le compte de l'année 1664 manque à la collection des Archives du Nord. Voir la note de la page 273.

de beaucoup de monde, lequel ne sçait à quoy s'esbatre, se divertir et passer le temps pour n'y avoir une confrérie privilégiée; à ceste cause et afin que le jeu de l'arc et l'arbaleste y puisse estre en usage, mesme pour par ce moyen divertir la jeunesse d'aller aux cabarets et la rendre apte et idoine au maniement des armes pour la tuition et garde du pays, mesmement dudit chasteau d'Avelin en temps de guerre contre les ennemis, ledit remonstrant nous supplioit très-humblement qu'il nous pleust luy donner permission de mettre sus et ériger audit village d'Avelin, à l'honneur de Dieu et de St-Sébastien, une confrérie privilégiée de francqs archers et arbalestriers jusques au nombre de 50 personnes, et à ces fins luy faire dépescher noz lettres patentes en ce cas pertinentes, » etc.; - idem, « Jean de Preudhomme, seigneur de Hallies et de la mairie d'Annappes, tenue de nous, gisante en nostre chastellenie de Lille, sur sa requête contenant que, comme en l'esglise dudit Annappes il y a plusieurs belles reliques et entre autres une de Monsieur Saint-Sébastien, à laquelle cause ledit exposant a grand désir et affection de, en l'honneur dudit saint, mettre sus et ériger en icelle mairie d'Annappes une confrairie du nombre de 50 compaignons archers ou au-dessous, qui servit grandement la garde de nos Pays, mesmement pour cy-après recouvrer archers pour nous servir en nos guerres et armées quand besoin en aurons, néanmoins, il ne voudroit ou oseroit ce faire sans préalablement avoir sur ce obtenu de nous nos lettres d'oc-troy, congé et licence, » etc. — Ordonnances, prescrivant à Jean van Straceele, receveur du canal d'Ha-zebrouck, de payer diverses sommes pour travaux faits audit canal (pièce flamande); — au sujet du différend entre Antoine Soldemon et Isaac Crespin; — idem, concernant le paiement d'une somme de 240 florins par Conrard van Ophoven, receveur du tonlieu de Bruges; — idem, d'une somme de 300 florins par le même.

B. 3191. (Portefeuille.) — 14 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1964** — Avis au sujet de la requête par laquelle les gens de loi du pays de Langle demandent à être autorisés à lever un impôt sur le vin et la bière, pour subvenir aux frais et dépenses causés par les débordements de la mer et des rivières dans leur pays, représentant que « comme, en l'an 1569, l'on auroit, en exécution de l'ordonnance de Sa

Majesté, procédé à la cottization du centiesme denier qui se lève en vostre pays et comté d'Artois, dont l'assiette faicte sur tous les biens situés audit pays de Langle auroit porté 2,636 florins, 16 sols, 11 deniers, obole, les prédécesseurs des remonstrans auroient présenté requête a feu Sadite Majesté d'heureuse mémoire, tendante k exécution dudit centiesme, en respect et considération qu'il convenoit exposer grande somme de deniers à l'entretènement dudit pays contre les cruees tant marines que douches, et nécessairement faire beaucoup d'ouvrages et réfections ou, à faulte de quoy, tomberait iceluy pays en totale ruyne et décadence; sur laquelle requête, Sa Majesté ayant esté servie d'ordonner par appelle du 9 janvier dudit an 1569, que les requérans vériffieroient pardevant les commis à ladite cottization les dommaiges mentionnés en leur requête et les despens qu'ilz auroient k supporter de l'entretènement et préservation des terres dudit pays, pour, iceulx déduicts, estre taxé ledit centiesme, suivant laquelle appelle, ayant les dits députés et commis receu lesdictes vériffications et requeste, ils auroient le tout envoyé ès finanches de Sa Majesté, lesquels auroient par appelle itérativement ordonné et enchargé lesdicts députez, en cas qu'ils trouveroient les dictes vériffications faictes de la part des requérans vaillables, ensuicte de la précédente appelle, de passer outre, k quoy satisfaisant lesdicts députés et commis et trouvé par lesdictes vériffications estre plus nécessaire d'employer k la réfection et conservation dudit pays la somme de 2,205 florins, lesquels déduicts sur les 2,636 florins, 16 sols, 11 deniers obole, restant seuUement lesdicts 436 florins, 16 sols. Il deniers obole et lesdicts 2,205 florins devoient estre employés k la conservation dudit pays, sy est-ce néantmoins qu'ilz auroient tousjours paie pour ledit centiesme la plaine somme de 2,636 florins, du moins la moitié ou le quart selon qu'iceluy centiesme at esté accordé k Sa Majesté, sans que l'on ayt voulu prendre esgard aux grandes et excessives sommes qu'il est convenu annuellement exposer pour l'entretènement des dicqueset escluses, fossoyement des rivières et fossés servans k l'évacuation et coullemens des eaux auxquelles tant marines que douches ledit pays s'est trouvé de tout temps sujet et k des apparentes et évidentes ruynes et désolations, cessant la vigilance des habitans, quy n'ont peu encore tant faire que bien souvent les rivières et aussy la mer n'ayent desbordés et ensuicte rendus

les terres en un pauvre estât et sans pouvoir quelque temps porter fruits ; et comme à raison de l'inondation dudit pays, survenue en l'an 1641, par ordre de Vostre Majesté, il est requis d'exposer notablement plus de deniers que du passé, signamment pour remectre en son premier estât iceluy pays quy se trouve encore pour la pluspart couvert d'eaues, déserté et abandonné et ainsy dans l'impuissance de pouvoir de long temps satisfaire à la demande de Messieurs les Estats de vostre dit pays et comté d'Artois dudit plain centiesme » etc. ; attestation par les hommes de fief, mayeur et échevins des ville et banlieues d'Audruicq et du pays de Brédenarde « qu'en l'an 1640 ou 1641, le pays de Langle se comprenant de quatre villages, sçavoir : Saint-Folquin, La Chapelle, Saint-Nicolas et Saint-Mariekercke, voisin de nostre dicte ville et pays, auroit esté inondé par ordre de Sa Majesté et que pour le faire l'on auroit fait percher et rompre les dicques, houvères (?) et escluses, pour par icelles faire couler les eaues douces et marines audict pays de Langle, au moyen de laquelle inondation ledict pays auroit pour la pluspart esté déserté et abandonné par ses hibitans, et les terres, estantes couvertes de quatre à cinq pieds d'eaues, auroyent esté délaissés sans les avoir peu cultiver et faire aulcun profict d'icelles jusques à présent, notamment ès villages de Saint Nicolas et Saint-Mariekercke, attestant, en oultre, que pour remectre ledit pays (de soy fort subject aux inondations comme recevant et servant de grenier aulx eaues sauvages descendans des lieulx voisins), il conviendra d'exposer de notables sommes, attendu que les rivières et courans servant à l'escoulement et évacuation desdictes eaues, se trouvent remply de coullines, il est nécessaire de les fossoyer et les mettre en leur premier estât, adjoustant que ledict pays se trouve bien souvent aussy, en des grands périls lorsque la marée est haulte ou chassée par quelque tourmente, selon que l'expérience s'est veue plusieurs fois, et notamment au mois de décembre dernier que lors ladite marée desbordans de tous costez lesdits villages de Saint-Folquin et la Chapelle en auroyent esté couverts d'eau salée et les habitans en souffert de nottables intérestz, ce que nous sçavons pour estre voisins dudit pays (sy que diet) et fréquentans fort souvent > etc. — Avis au sujet de la portion congrue due au prieur et curé de Fiers et Auby en Artois.— Surséance d'exécution accordée aux mayeur et échevins de Lens. — Avis des gens de la Chambre des Comptes au sujet d'une rente à accorder à Catherine Delveu. — Requête

d'Anne Hangouart au sujet du paiement des arrérages de rentes qui lui sont dus ; — idem, de J.-R. de la Croix \* touchant les souffrances dont il est en-chargé, lesdites souffrances étant à la charge du duc d'Aremberg et du Marquis de Saint-Martin ».

B. 3192. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier—31 décembre 1664. — Reconnaissances des redevables de la gavenne de Cambrai. — Requête et avis au sujet des arrérages de rentes sur la terre de Phalempin dûs par le roi de France. — Extrait des coutumes de Bruxelles; — idem, de lettres relatives aux arrérages de l'aide ordinaire ; — idem, des comptes du domaine de Brédenarde. — Rapport sur la visite faite par Julien Destre, ingénieur, des moulins à *braye* situés à Menin. — < Retroactes des interpellations faictes à Jacques Régnier pour comptes de l'espier de Furnes ». — Attestation de Sire Lambert, fermier du terrage de Saissy, touchant l'acquit du rendage dû par lui.

B. 3193. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1<sup>CT</sup> janvier— 31 décembre 1664. — Lettres de commission de Grand Bailli de la châtellenie de Bailleul, accordées par le roi d'Espagne Philippe IV, à J.-B. de la Faille, seigneur de Barbestin et Waesberghe, office vacant par suite du trépas de messire François de Bernemicourt, chevalier, vicomte de la Thieuloye.

B. 3194. (Portefeuille.) — 28 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1664. — Quittances déUvrées par Alexandre de BaUencourt-Courcol aux receveurs particuUers des sommes versées sur leurs recettes et qui ont été payées à : Jean-Baptiste Martens, conseUler et maître de la Chambre des Comptes de Brabant ; — Pierre de Brecht, chevalier, conseUler et commis des domaines et finances de Sa Majesté ; — 400 livre? à Antoine Mercier, *maître artificiel etpou-driste* de la vUle de Bergues, pour le raffinement des poudres de ladite vUle ; — 58 Uvres à Antoine van Marck, ingénieur, pour 16 jours de vacations employés

par lui au crayonnement d'une carte des limites du pays de Hainaut et autres plans des villes de ladite province ; — 1,000 livres au marquis de Berten, gouverneur de la ville d'Aire, en don et *adjudata de costa*; — 922 livres, 2 sols, 7 deniers, à Thomas Bernart, maître charpentier de la Cour, pour des ouvrages faits par lui à ladite cour. — Autres quittances délivrées par le commis du trésorier de Saint-Waast r— les doyen et chapitre de Saint>-Pierre de Lille ; — messire René de Vos de Steenwyck, chevalier, président de la Chambre des Comptes ; — Camille van Reynegôm, seigneur de Berzey, greffier du Conseil des domaines et finances ; — divers créanciers de rentes payées par N. de Faux, receveur des tonlieux et licences au quartier de Gand ; — Pierre Schermans « visitateur des tonlieux de Sa Majesté à Selsaete. »

B. 3195. (Portefeuille.) — 8 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1965** (292). — Ordonnances de paiement : à Simon de Rosendaele, receveur des domaines au quartier de Lille ; — à divers receveurs pour le paiement des travaux et des fournitures nécessaires aux réparations du canal d'Hazebrouck ; — pour le paiement de deux années d'arrérages de rentes dus à Guillaume d'Avesnes.

B. 3196. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1965** — Ordonnance des gens de la Chambre des Comptes faisant remise d'une année de rendage à Antoine Mengier, fermier du travers et tonlieu de la Chaussée d'Esquermes, sur sa requête portant « qu'il a esté frustré du produit dudit tonlieu, signamment par l'espace de trois mois ou environ commenchés le jour de vendredy saint et finis à la St-Jeàn-Baptiste dernier, que lors le pont de Haubourdin estant fondu et annéanty, ledit passage dudit Esquermes at pareillement demeuré abandonné et déserté des passages des chariots' qui prenoient par ailleurs leurs chemins ».

B. 3197. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 25 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1965**. — Avis, mémoires et pièces diverses au sujet des redevances d'avoine prétendues par Philippe-Antoine de Wasselin, gouverneur de La Gorgue et du pays de Lalleu, sur le domaine desdits pays et ville ; — idem, au sujet des trois patars à la livre de gros, perçus sur le prix des

maisons vendues à Lille par le magistrat de ladite ville. — Attestations au sujet de divers paiements faits par Laurent de Sylliers tenant le compte des deniers de l'office du bailliage de Hainaut. — État de ce que devront payer les *occupeurs* du poldre dit « vryen polder » pour les années 1652 à 1665 (pièce flamande) ; — idem, de ce qui est dû à Jacques Cado « maistre *chausÉeux* de la Chambre des Comptes » pour diverses réparations. — Attestation au sujet de l'admission des apprentis cloutiers de Lille dans la confrérie des métiers de Tournai après présentation de chef-d'œuvre ; — idem, de ce qui est dû à messire Charles de Baillencourt par la clôture de son compte. — « Ordonnances et statuts faicts par les Empereur, Roy, connestables, maistre et la plus saine partie des confrères de la confrérie Monsieur Saint Sébastien en .ceste ville de Tourcoing et publiés en plaine assemblée desdits confrères en leur chambre ordinaire ce jourd'huy 17<sup>e</sup> jour de may 1665, jour de l'oyse-let, touchant ceux quy seront tenus et obligez de tirer ledit oyselet, dont ceux ensuivant déclarez devront selon la présente ordonnance tirer cedit jourd'huy ledit oyselet et les autres ensuivant selon leur ordre et l'année qu'ils sont escheuz par lot jette joeudy dernier en plain assemblée ». — Requête et état de ce qui est dû à Josse Ferhon, chevaucheur ordinaire de l'écurie de Sa Majesté ; — idem, de J.-B. de la Croix, au sujet du compte d'Antoine Francquet, commis à la recette des exploits de Hainaut, qui est « chargé de souffrances en plusieurs parties de la somme 399,561 livres, 9 sols, 6 deniers \*, et demande à en être déchargé.

B. 3198. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1965**. — Lettres de commission accordées au receveur du domaine de Lille pour faire payer les redevables en retard, entre autres la ville de La Bassée pour les redevances qu'elle

---

(292) Le compte de l'année 1665 manque de la collection des Archives du Nord. Voir la note de la page 273.



doit au domaine. — Commissions à des sergents ou huissiers du Conseil d'Artois.

B. 3199. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1965. — Quittances déUvrées par Alexandre de Baillencourt-Courcol, receveur général, aux receveurs particuliers des sommes •versées sur leurs recettes et qui Ont été payées ensuite à : Gérard van Harlingen, receveur des exploits du Conseil privé et du Grand ConseU ; — don Martin de GaUaretta Ocaris, faisant l'office de Secrétaire d'Etat et de guerre de Sa Majesté; — Jean de St-Paul, concierge de la maison de Mariemont ; Jean Royer, maître des orgues de la Cour (pour la somme de 300 livres employée « à avoir réparé les buses faites des registres de fer, nettoyé et remis en son accord un des orgues de la chappelle royale et fait quatre nouveaux soufflets ») ; — Michel de Rud-dère, receveur des fortifications de la vUle d'Ostende; Antoine Druhot, gouverneur et franc gavennier de la châteltenie de Bouchain. — Autres quittances délivrées par : Pierre Scherman, visiteur des tonlieux à Selsaete ; — Marguerite Sagot ; — Charlotte de Tes-tard; — P. Norman, premier huissier du ConseU d'Artois.

B.3200. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 6pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1966 (293). — Mandements du roi d'Espagne Charles II : pour la garantie d'une somme de 800 florins empruntée à Jean-Jacques de Lencquesaing, conseiUer et receveur général des aides d'Artois, en la présente nécessité ; —pour l'exécution d'un acte concernant le sieur Desprets, prêtre; — idem, concernant Jean de là Vichte. — Ordonnance des gens de la Chambre des Comptes prescrivant à Henri Gerbaux, receveur des droits d'entrée et de sortie à Cambrai, le paiement d'une somme de 200 florins. — Lettre relative à la décharge du compte de feu Henri de Croonendael. — Constitution de rente sur la châteUenie de Courtrai au profit de Joachim sur Jacobs.

B- 3201. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier— 31 décembre teoe. — Réponse des conseUlers du ConseU de Flandre à ceux du ConseU Privé au sujet de la demande des Carmélites en autorisation d'ouverture d'une église à Ypres.

B. 3202. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 9 pièces, papier.

(293) Le compte de l'année 1666 manque a la collection des Archives du Nord. Voir la note de la page 273.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1966. — État de ce qui est dû à Jacques Cado « maistre chaussieur sermenté »; — extrait du compte des droits sur les vins à Courtrai;

— état des fournitures faites par la veuve van Nevele • au baron Plouy, pour la princesse d'Espagne (294) à Bréda, le 20 mai 1666 et consistant en : « 12 trois quarts c. de soye de Romme fin marchande à 44 sols ; 6 c. d'armoisins large nor (noir) à 3 frans ; 102 c. de riban nor à 1 trois quarts Uvres ; 86 c. de fassonné nor large à 2 et demi sols; 27 c. de riban fassonné à 1 demi sol ; 42 c. de nor à 1 s. ; une sapaux de caudebecq 4 Uvres ; un per de bas soy, 10 livres, 10 sols ; 4 c. de riban nor large, 12 sols ; somme 87 Uvres, 4 sols ». — Attestations au sujet de lettres portées de la part des gens de la Chambre des Comptes par les messagers de Gand, Valenciennes, Douai, Malines et Namur. — Avis des sieurs Dutoit et Leroy au sujet du compte de la maladrerie de Canteleu. — Sentence rendue par le ConseU d'Artois contre André Théry pour une demi-mencaudée de terre soumise au droit de terrage.

B-3203. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1966. — Commissions : de procureur pour Jean Narut, baiUi de Bouvignies ; — à des huissiers ou sergents du ConseU d'Artois.

B. 3204. (Portefeuille.) — 21 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier— 31 décembre 1966 — Quittances

---

(294) La princesse d'Espagne dont il s'agit doit être Marguerite-Thérèse, fille de Philippe IV et de Marie-Anne d'Autriche, née le 12 juillet 1631, qui épousa, le 12 décembre 1666, l'empereur Leopold I<sup>er</sup>.

délivrées par Alexandre de BaUencourt-Courcol, receveur général, aux receveurs particuliers savoir: François Le Roy, receveur des domaines et fortifications d'Aire ; — J.-B. van Huytenbroucq, receveur des ton-lieux de Flandre ; — Henri-Ernest Gerboux, receveur des droits d'entrée et sortie à Cambrai ; — J.-B. van Merstraten, receveur des domaines à St-Omer, etc. ; — J.-B. Leducq, receveur des droits d'entrée et de sortie à Valenciennes ; — Bauduin Tayenne, receveur général des aides de Lille, Douai et Orchies ; — Martin Rubbens, commis général à la « collecte du droit qui se lève sur la distillation de brandevins » ; — Jean-Jacques de Lencquesaing, receveur des aides et subsides d'Artois, des sommes versées sur leurs recettes et qui ont été payées entre autres à Jean-Jacques Gerboux, receveur des fortifications de Bouchain ; — Jean Sutincx, « maistre écrivain » de la Cour ; — au receveur général lui-même (une somme de 13,042 livres « employée au fait et conduite de son office, même en un service précis de Sa Majesté qui ne souffre aucun délai »). — Autres quittances délivrées par Pierre Scherman ; — le châtelain de Leuze ; — François Pingre ; — Adrien de Vienne, écuyer ; — François Vaillant, écuyer ; — Gaspard Vannosset ; — Hector Baeles ; — Noël Le Comte, écuyer ; — Nicolas Boulonnais ; — Pierre Bernard ; — Yves Malet ; — le couvent des Frères Prêcheurs de Lille.

B. 3205. (PortefeuiUe.) — 1 pièce, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1667 (295). — Mandement du roi d'Espagne Charles II, rendu sur la requête « des febvres et plombiers demeurans en nostre ville de Lille, contenant que quelques uns de leurs supposts ayans esté adjournez par devant les mayeur et eschevins d'icelle, à la requête des fermiers et collecteurs de l'avoir de poids qui se prétend en ladite ville, pour avoir la déclaration et le payement du susdict droict à raison de tous fers, aciers, matières de fer, ouvrées ou non ouvrées, ensemble de tous plombs pareillement ouvrés ou non ouvrés, vendus respectivement par lesdicts suppostz desdicts stils ; lesdicts mayeur et eschevins les y auroient condamnés et ce, sans fondement, voires contre les propres titres et octrois dudit stile qui ne chargent dudit droict que les marchands, sous le nom desquels ne peuvent estre entendus les artisans tels que sont les supplians qui ne font que mettre en œuvre le fer et le plomb en leur art ; partant l'équité ne semble permettre que les artisans soient aussy chargés au Heu de reconnoistre leur industrie, aussy ce droict est payé par les marchands et partant suffit qu'il soit payé une fois, du moins ne semble debvoir estre payé par les artisans qui ne vendent pas ladite

matière de fer ou de plomb, mais après luy avoir donné un nouveau nom par la forme que leur art luy at imprimé ; aussy ledict octroy ne charge d'aucun impost les ouvrages travaulx en ladite ville, mais seulement ceux faicts hors d'icelle, qui est la décision espéciale de ce cas, ensuite de la théorie que l'inclusion de l'un est l'exclusion de l'autre ; cette interprétation s'estant confirmée ou se confirmant par l'usage ensuivy qui at esté tel qui n'at jamais esté payé, ni exigé des supplians, et où cela se seroit tenté depuis peu d'années, les condamnés se seroient toujours portés pour appelants et obtenu clause d'estât en nostre Conseil en Flandres tant pardevant commis qu'en pleine court, et de laqueUe le fermier desdils mayeur et eschevins se seroit de la concession de ladite clause » etc. — Ordonnance des gens des Finances prescrivint d'examiner la requête présentée par les magistrats de la vUle d'Aire, au sujet de la levée d'une somme de 30,000 florins pour être employée aux réparations des fortifications.

B. 3206. (Portefeuille.) — 8 pièces, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1667 — Visite faite par les maçons d'une muraiUe du jardin de la Chambre des Comptes de LiUe du côté de la rue des Poissonceaux. — Avis au sujet de l'établissement d'une saline à Bergues. — Pièces relatives aux aflbrages des vins en la ville d'Aire et aux trois lots de vin à payer aux canonniers de ladite vUle. — Décharge pour le messenger de Bruges au sujet de lettres adressées aux officiers du grand tonUeu dudit Bruges. — Requête pour l'admission de Martin Cambier, natif de Méringnies, à la ladrerie de Canteleu avec le certificat du docteur en médecine J. Doulcet et de Pierre Janssens, chirurgien juré de Messeigneurs les Président et gens de la Chambre du Roi à LiUe, attestant « avoir visité

Martin Cambier affligé passez six ans d'un prurit continuél par tout le corps, la voix rauche et autres symptômes essentiels d'un vray psora qui est la vraye lèpre qui se retrouve dans ce pays et comme

ladite se contracte par conversation, partant il est nécessaire qu'il soit séquestré pour éviter plus grand mal » (13jan— vier 1667). — Avis au sujet des ouvrages et livraisons faits par Hubert Labbé. — Lettre concernant l'envoi de la déclaration des causes fiscales domaniales d'Aire. — Déclaration des terres qui appartiennent aux sujets du roi d'Espagne dans les paroisses de : Arondeau, Dottignies, Esquelines, Euregnies, Herseau, Péronne, Rosult, Sars et Rosières, Rumegies, Rumes, St-Léger, Vaulx, Vezon, Warcoing, Waudripont, Wez-Velvain, Obigies, Pippaiz, Popuelle, Quartes, Velaine, Vezonceaux, Wannehain.

B. 3207. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1667. — Commissions octroyées : par le roi d'Espagne Charles II, instituant Jean-Philippe Mallet bailli du pays et comté de Cambrésis ; — par le marquis de Castel Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas, nommant François Prouville sergent major du terce du mestre de camp le seigneur de Marcquenbourg ; — autorisant Claude-François de Mar-nix, baron de Pottes, à lever une compagnie de 200 hommes d'armes. — Procurations données à des huissiers ou sergents du Conseil d'Artois. — Lettres d'admission de Pierre de Croix, seigneur de Wasquehal, aux assemblées des États du pays et comté d'Artois.

B. 3208. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1667. — Quittances délivrées par : Alexandre de Baillencourt Courcol, receveur général, à Ernest Gerboux, receveur des droits d'entrée et de sortie à Cambrai, de la somme de 300 Uvres payées à Jean-Jacques Gerboux, receveur des domaines et fortifications de Bouchain, pour les travaux exécutés dans cette viUe ; — à Jacques Morau., receveur des droits d'entrée et sortie à St-Omer ; — au receveur de Cassel et du bois de Nieppe, de la somme de 3,000 livres, « en tant moins de celle de 11,000, payée à Claude Durfin, pour être employée en une affaire secrète du service de Sa Majesté dont U ne convient faire mention ; — par Noël Le Conte, écuyer, conseiller ordinaire du Roi.

B. 3209. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 5 pièces, papier, 1 miniature.

167\*.—**XVII<sup>e</sup> siècle** (296).— « Remarcque des mer-cèdes faictes aux naturelz de ces pays qui ont eu l'honneur de servir, soit en court ou à la mUice, au

---

(296) D'après M. Gachard (Inventaire des Archives de la Belgique, tome I, p. 34. Notice sur la Chambre des Comptes), Louis XIV envahit les Pays-Bas au commencement de l'été de l'année 1667, à la tête de deux armées. Après s'être emparé, presque sans coup férir, de plusieurs places, il vint mettre le siège devant Lille. Cette ville lui ouvrit ses portes le 27 août. Un des articles de la capitulation portait que les membres de la Chambre des Comptes auraient deux années pour se retirer ou rester, mais que s'ils se retiraient, ils devraient délivrer entre les mains des commissaires de S. M. T. C. les sceaux dont ils faisaient usage et leurs archives. Le président de la Chambre, Gaspard van der Ghote, aussitôt que la ville eût été rendue, en sortit et vint à Bruxelles ; les autres membres y demeurèrent provisoirement, et même ils allèrent, avec les autres corps, présenter leurs hommages à Louis XIV. Cependant le marquis de Caatel-Rodrigo, gouverneur général des Pays-Bas, informé de la perte de Lille, ordonna, le 6 septembre, aux président et gens de la Chambre des Comptes de se transporter immédiatement à Bruges *avec tous les papiers, titres, documents et lettraiges qu'il leur seroit loisible d'emporter, ensuite de la capitulation avec la France*, et cette translation fut confirmée par des lettres patentes en forme du 6 octobre suivant. Cependant, des archives considérables qui lui appartenaient ou qu'elle avait sous sa garde, la Chambre des Comptes de Lille ne put emporter à Bruges que quelques registres et quelques paquets de titres originaux. La retraite des officiers de la Chambre des Comptes de Lille sur le territoire espagnol entraîna la suppression de cette Chambre dans les provinces devenues françaises et son remplacement par un simple Bureau des finances. Les archives de l'ancienne Chambre furent, dès les premiers jours de l'occupation française, remises aux mains d'un conservateur spécial, Denis Godefroy, conseiller et historiographe du Roi, qui continua à insinuer dans les registres aux chartes les actes importants. (Voir Inventaire sommaire du Nord. Tome II, p. 403, à la note.) Au mois de mars 1678, les Français s'étant emparés de Gand, firent enlever du château de cette ville une grande quantité de documents qui allèrent grossir le dépôt de Lille. Parmi ces pièces enlevées se trouvèrent quelques mandements, attestations, commissions, quittances provenant de la Recette Générale des Pays-Bas qui continuait à fonctionner pour le compte de l'Espagne. Ces documents constituent les deux portefeuilles cotés B. 3209 et B. 3210. Quant aux dix-huit registres des comptes de la Recette Générale de 1680 à 1699, analysés sous les N<sup>M</sup> B. 3211-3229, ils ont été réintégrés aux Archives du Nord à la suite d'un échange de documents fait avec les Archives du Royaume de Belgique en 1860.

temps de Son Altesse. Cette pièce donne des renseignements curieux sur les familles les plus considérables des Pays-Bas et mérite d'être transcrite intégralement: « Le comte de Vertaing at pension de mille philippes sur les finances, l'ordre du toyson, le gouvernement de Tournay, la Grande Vénerie de Brabant, laquelle il a fait passer à son fils, ayant eu divers ayudas de costa, commissions de renouvellement des loix de Flandres et autres deputations, fust fait le premier comte de sa famille (297) (en marge : tout cela vault plus de 12,000 florins). — Le comte de Ste-Aldegonde du Conseil d'Estat, gouverneur d'Artois, chevalier de l'ordre, at double gaigne de maistre d'hostel dont il proufflcte en son absence, ayant résigné sa compagnie d'hommes d'armes à son filz, l'asseuré d'une compagnie des cinq ordinaires d'infanterie du pays, les plusjeunes enfans de diverses pensions et advantaiges sur finances et sur l'exercito, ayant esté gouverneur de Limbourg et Namur passé douze ans et fait lè premier comte de sa famille (298) ; (en marge : cela vault plus de 12,000 florins). — Le comte d'Isenghien fust du Conseil d'Estat au bout de 3 ans qu'U eust servy de maistre d'hostel, eust une compagnie d'hommes d'armes, s'ayant retiré de la court à raison de son indisposition passé vingt-deux ans ; son filz at esté fait gouverneur de LUle, son frère évesque de Tournay, son autre filz prévost de Mons, sommelier de la gourdine, son oncle gouverneur de Renty, capitaine d'une compagnie d'infanterie ordinaire (299) ; (en marge : tout cela vault plus de 45,000 florins). — Le feu marquis de Marnay, bourguignon, eust aussy diverses mercèdes, grades et charges dont aucunes sont continuez à ses enfans lorsqu'Us seront en eage, sans qu'on l'ait peu rendre satisfait de ses prétendus services après avoir recherché les faveurs du Roy de France pour s'aggrandir (300). — Monsieur d'Andelot at eu divers estats en Bourgoigne, ayudas de costas, provisions et pensions pour ses enfans ecclésiastiques et séculiers et mérite mieulx que ce qu'il at (301). — Le feu comte de Bossu n'a jamais déservi que fort peu son office de maistre d'hostel ; il

---

(297) Vertaing, terre et seigneurie en Hainaut, fut érigée en comté par lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle, en date du 8 février 1614, en faveur de Philippe de Rubempré.

298 Ste-Aldegonde, seigneurie située dans la ville de St-Omer, érigée en comté, par lettres des archiducs Albert et IsabeUe, en date du 4 mai 1605, en faveur de Maximilien de Ste-Aldegonde, baron de Noircarmes et de Maingoval.

(299) Isenghien, seigneurie de Flandres, fut érigée en comté par lettres du roi Philippe II, en date du 19 mai 1582, en faveur et en considération de la vertu, la haute naissance et le mérite de Maximilien de Gand, dit Vilain, baron de Rassenghien.

(300) Marnay, baronnie en Franche-Comté, fut érigée en marquisat en faveur de Charles-Emmanuel de Gorrevod par lettres patentes des Archiducs, en date du 24 février 1602. Ce même personnage fut créé duc dePont-de-Vaux, en 1623, par Louis XIII, et prince du St-Empire, la même année, par l'empereur Ferdinand II.

(301) Jean-Baptiste d'Andelot, gentilhomme franc-comtois, créé chevalier par lettres patentes du 10 octobre 1591.

at esté capitaine d'hommes d'armes, dénommé chevalier du Toison, gouverneur de Béthune, maistre de camp, capitaine de cuirasses; son filz at eu sa compagnie d'hommes d'armes. — Le comte de Middel-bourg, maistre d'hostel, fust grand baUly de Bruges, - grand veneur de Flandres, premier commissaire des loix, puis gouverneur de Tournay ; son filz fust après luy grand veneur de Flandres, premier comte de sa famille (302) ; le chef d'iceUe fust marquiz de Westerloo ; un autre comte de Harchies (en marge : cela luy valoit 10,000 florins).— Le comte de Reulx, maistre d'hostel, at une compagnie des vieUes bandes et une d'hommes d'armes, une pension avecq le grand baiUiage d'Alost et la première commissairie ordinaire de Flandres ; son filz at une compagnie de bas allemans hors de régiment (en marge : les estats du conte du Reulx luy vaUent pli^s de 6,000 florins et mieux). — Le comte de Noyelles, maistre d'hostel, après avoir eu la pension et la première commissairie ordinaire de Flandres, at esté fait gouverneur de Limbourg et lait le premier comte de sa famiUe (303) ; on luy a donné gaigne de capitaine, ce que ses prédécesseurs n'avoient pas eu (en marge : son gouvernement est estimé valoir bien huit à dix mille florins). — Les comtes de Maries, père et filz, furent chef des finances, du ConseU d'Estat, gou

---

(302) Middelbourg, seigneurie de Flandre, fut érigée en comté par lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle, en faveur de Philippe, baron de Mérode et de l'Empire, seigneur de Frenzt, maître d'hôtel de l'archiduc Albert et grand bailli de Bruges, fils de Richard v, baron de Mérode et de Marguerite d'Ongnies.

(303) Noyelles, seigneurie en Artois, érigée en comté par lettres patentes des Archiducs, en date du 8 février 1614, en faveur de Hugues de Noyelles, baron de Torsy, gouverneur du duché de Limbourg, conseiller d'État d'épée et chef des Finances des Pays-Bas, fils ne Paul de Noyelles et d'Anne de Crumingen.

verneurs d'Arras, maistres d'hostel, gentilshommes de la Chambre, avecq une compaignie de cuirasses payée par les finances, puis grand bailliy et capitaine général d'Hayuault ; son plus jesusne filz fait prévost d'Aire (en marge : lesdits estats passent les 20,000 florins). — Le conte de Croix eust les deux estats de son père, sans avoir jamais servy et la maison de Noyelles at eu trois tiltres de contes au mesme temps n'en ayant eu auparavant (304) (en marge : lesdits estats vaillent mille philippes). — La maison d'Oignies at eu quatre tiltres érigéz en diverses branches, sçavoir Willerval, Estrées, Coupignies et Beaurepaire, n'en ayant oncques eu (305). Le conte de Coupignies fait chief des finances, du Conseil d'Estat, commissaire extraordinaire presque perpétuel, at une expective des cinq compaignies d'infanterie ordinaire pour son petit filz, diverses mercèdes en forme d'aiuda de costa ; son frère, gouverneur de Phillippeville ; le sieur de Guison, gouverneur d'Hesdin (en marge : les estats du comte de Coupignies, ayant eu les gaiges augmentez, luy vaillent plus de 12,000 florins sans ses vacations extraordinaires et ayudas de costas quy sont assez fréquentes). — La maison de Croy at continué dans les grades et charges de leurs ancestres de premier chief des finances, de chevalier de l'ordre, de Grand d'Espagne, du Conseil d'Estat, de gouverneurs principaux, capitaines des gardes, compaignies ordinaires et autres semblables dignitez et charges, et at eu des mercèdes pécuniaires, d'arriéraiges, pensions et autres, un titre érigé en duché (306).— CeUe de Ligne dont sont ceux d'Aremberghe, at accreu de tiltre de deux principautez de Ligne et de Barbançon (307), de la mercède de Grand d'Espagne, gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, at eu l'ad-mirauté, les finances, des gouvernements de provinces, deux régimens haut-

allemans et deux de waUons, le ConseU d'Estat, l'ordre du Toison en trois personnes de mesme temps, charge de général d'hommes d'armes, estans pourvus dès le commencement de leur service, bien jesusnes ont des grandes pensions, entretènemens et ayudas de costas. — La maison de Melun ne consistant de présent qu'en la teste du prince d'Espinoy vat aussy continuant dans les charges et gradz de ses ancestres, ayant eu ung régiment do cinq cent chevaux, retenant sa compaignie avecq l'office de Haynault et le tiltre de capitaine général. — La maison d'Egmont consistant au seul chef du conte d'Egmont, a pension de Grand après une ambassade, la clef, at l'ordre, une compaignie d'hommes d'armes, estant en attente du surplus. — La maison de Lalaing qui consiste en la personne du conte d'Hoochstraete, at eu les gradz aussy de ses ancestres, sçavoir gouvernement de Provinces, le Conseil d'Estat, l'ordre, gouvernement particulier, pension, entretènement, capitaine d'hommes d'armes, et son filz a l'assurance de la première compaignie des cinq ordinaires du pays. — CeUe de Borneville, maison venant de France, a mis l'ordre du Toison en sa maison, n'ayant oncques eu aucun en France, at un régiment une compaignie ordinaire ; eUe at eu le tiltre de la terre d'Hennin du Roy avecq la terre mesme (308) ; (en marge : cela luy puist valoir cinq mille florins, plus de six ; une compaignie d'infanterie ordinaire, placée dans son post, vault 3,000 florins).— Celle de Berlaymont at continué dans tous les gradz de son père, et at eu de plus le premier gouvernement de province que se donne en ces pays et est finie en la personne du feu conte de Berlaymont. — La maison de Longueval pour ses services notables militaires et beUes parties du feu conte de Busqoy, at esté rehaus-

---

(304) Croix, seigneurie dans les Pays-Bas, érigée en comté par lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle, en 1617, en faveur de Jacques de Noyelles. — Marie, seigneurie en Artois, érigée en comté par lettres des mêmes, en 1621, en faveur d'Adrien de Noyelles. — Lisbourg, bourg et châtellenie en Artois, bailliage de St-Pol, érigée en marquisat par lettres patentes du roi Philippe IV, en 1627, en faveur de Jacques de Noyelles.

(305) Willerval, seigneurie du baiUiage de Lens, érigée en comté par lettres patentes-des Archiducs, en 1612, en faveur de Jean d'Ongnies. — Beaurepaire, seigneurie du Hainaut, érigée en comté par Philippe IV, en 1622, en faveur de Maximilien d'Ongnies. — Estrées, seigneurie en Artois, érigée en comté par Philippe IV, en faveur de Charles-Philippe d'Ongnies, en 1623.— La terre et seigneurie de Morchoven en Brabant, érigée en comté sous le nom de Coupigny par Philippe IV, le 6 mai 1624, en faveur de Claude d'Ongnies

(306) Arschoot, ville et marquisat en Brabant, érigée en duché par l'empereur Charles-Quint, au mois d'avril 1533, en faveur de Philippe de Croy.

(307) Ligne, ville et baronnie du Hainaut, érigée en comté par Charles-Quint, en 1545, en faveur de Jacques, baron de Ligne, en principauté, le 2 août 1602, en faveur de Lamoral, prince de Ligne. — Barbançon, baronnie du Hainaut, entre Sambre et Meuse, érigée en principauté par les archiducs Albert et Isabelle, le 8 février 1614, en faveur d'Albert de Ligne.

---

(308) Hénin-Liétard, ville et seigneurie d'Artois, érigée en comté par Philippe II, le 19 mai 1582, en faveur d'Oudard de Bournonville.

sée et eslevée ès premières charges et diverses mercedes qui ont esté continuées en la personne de son filz qui est encor à la poursuite et attente du parfait des desseings de son père, estant dès à présent gouverneur d'hommes d'armes d'infanterie ordinaire, Grand bailli et capitaine général d'Haynaut, Grand veneur d'Artois, at une *encomiende* de l'ordre de Calatrava, gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté ; sa mère et luy ont diverses mercedes et pensions, ayant esté honoré du tiltre de cousin. — Celle de Lannoy at pour ses services les places des meilleures et importantes de ce pays, après avoir passé par les gradz de la milice et at compagnie d'infanterie et de cavallerie et en divers emplois estes avancez (en marge : Messieurs de Lamettry et son frère). — La maison des Marquis de Warambon et Ballançon et des barons de Beauvois ont aussy de quoy se louer de la bienveillance de Sa Majesté, tant ès charges, postes, ordres du Toison, comme autrement, et occasion d'espérer tout advancement aux occasions. — La maison des contes de Bergues, ayans tous servy très-honorablement en la guerre, at eu aussy et at encores diverses belles récompenses et extraordinaires charges, estant très-riche et opuleute et tenant les premiers emplois de la milice et le gouvernement de Gueldres. — Le conte d'Emden at eu aussy pour luy, feu son frère et ses nepveuz diverses charges et gradz avecq l'ordre et les premiers gouvernements du pays, avecq son régiment d'Alle-mans et sa compagnie de gardes. — Le conte d'Isembourg estant venu servir pardeçà, se met aussy très-bien dans les charges et bons emplois, estant aussy dénommé chevalier de l'ordre. — La maison de Nassau de mesmes, ayant deux régiments, l'ordre, l'adjudication du revenu des terres du Prince d'Orange et l'espérance de se veoir accroistre soubz l'obéissance de Sa Majesté. — La maison des marquis de Bergues réside en la personne du conte de Grimbergues quy en est le chef après la mort de son oncle, estant maison des plus principales de Brabant. — Celle de Trase-gnies, maison d'Haynault fort illustre, at esté érigée en marquisat (309), le père n'ayant servy, le filz servant s'advanche en charges deues à son eage. Un gouverneur de Bolducq at pardessus son gouvernement un régiment ; tous les siens des compagnies de cavallerie, des charges en toute sorte d'estats ; il at obtenu ung payement de 300,000 florins pour des prétentions dont plusieurs autres semblables demeurent là sans nul espoir ; place de commis des finances pour leurs enfans. Monsieur de Wiese at asseuré son filz, quy jamais n'a servy, de ses estats de Grand Bailly d'Ypre et de la commissairie de Flandres. — Quant à la maison de Montmorency, Son Altesse luy at fait aussy l'honneur d'employer le feu conte d'Estaires à la charge de ses

Finances et de son Conseil d'Estat, après qu'ice-luy avoit servy longues années en Espagne et esté recommandé du roy Philippe second, et en ces pays en temps de troubles à l'advenant de feu Monseigneur l'Archiducq, comme aussy à son nefveule conte d'Estaires, ayant été fait maistre d'hostel, puis capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes et de l'ordre du Toison ; mais il supplie qu'on soit servy par les occasions s'ofirantes se souvenir que ceux de sa maison en ces pays icy ont eu de tout temps à diverses fois toutes les plus grandes et premières charges et postz, sans nulles excepter, tant en cour qu'es armées, comme de divers gouvernemens de provinces, admiraultez de la mer, commandeurs d'armées, capitaines des gardes, charges de grand maistre d'artillerie, de Grand es-cuyer, gentilhomme de la Chambre, chefs des finances du Conseil d'Estat, l'ordre du Toison et que les mais-nez mesmes de sa maison ont eu de tout temps, et ont en France les premiers tiltres, rangs, charges et alliances dudict Royaulme ; que son père at esté tué au service militaire de Sa Majesté à l'eage do 30 ans (310), estant colonel et capitaine d'une des cinq compagnies ordinaires, son corps sans sépulture et que la mort d'iceluy leur a causé des pertes irréparables ; que son oncle a chargé son patrimoine plus de 150,000 florins au service ; que sa sœur est la plus ancienne dame fixe et résidento au service actuel de Son Altesse passé 28 ans, laquelle n'at autre de sa maison pour lequel elle demande mercède, et laquelle n'at eu que 1,500 florins de pension, après longues années, qui ne porte plus que capital de la dote qu'on donne aux

(309) Trazegnies, baronnie de Brabant, érigée en marquisat par les archiducs Albert et Isabelle, le 8 février 1614, en faveur de Charles, baron de Trazegnies.

(310) Louis de Montmorency, seigneur de Beuvry, tué au siège d'Ostende, le 30 mars 1585, à l'âge de 31 ans. Il avait épousé Jeanne de St-Omer, dont il eut Jean de Montmorency, auteur de la requête transcrite ci-dessus. Ce fut en faveur de ce dernier que la baronnie de Robecque fut érigée en principauté par le roi Philippe IV, en 1630.

dames quy se marient, là où Madame delà Fère, venue au service après elle, at eu, et tant d'autres dames, des rentes remarquables et pensions qu'on a remis sur les Finances et les arriéraiges d'icelles quy estoient assignées ailleurs montans à des grandes et notables sommes ; et que ledit conte d'Estaires at porté les armes passez 26 ans en la conquête de Transsilvanie pour la très auguste maison d'Austrice et esté capitaine à diverses fois pardeçà, passé dix-sept ans, et continue dans la sixième année de son service de maistre d'hostel ; que tous ses trois frères sont religieux, sans avoir oncques eu aucune provision de Son Altèze et qu'iceluy at neuf enfans dont aucuns sont aussy haults que leur père qu'il eslève à ses frays au service de Sa Majesté, sans qu'iceluy, ny ses enfans ayent jamais tiré aucune pension, ny entretènement, ny aiuda de costa, ny un soulz à la charge du Roy, n'ayant aussy gouvernement décent pour un chevalier de l'ordre du Roy et un chief de la maison de Montmorency, lequel luy vault qu'autres cens escus pour tout qui sert actuelement à la personne de Son Altesse après les services qu'il at esté commandé de rendre en diverses occasions, ayant esté donné une compagnie d'infanterie en régiment à son second filz après avoir servy six ans de page au Roy. Parquoy il supplie très-humblement qu'à la première occasion l'on fust servy luy méliorer de post et l'employer ès charges pareilles que ceux de sa maison, (ausquelz il at succédé) ont tenu en ces pays et se vouloir souvenir de ses enfans » (sans date, antérieure à 1631).—Déclaration des obligations dues aux Espagnols à Valenciennes pour reste d'aide pendant leur domination. — État des arrérages dus aux États de Mons par les communautés des villages de la châtellenie de Bouchain et prévôté le Comte à Valenciennes avant la prise de la ville. — Lettres de commission octroyées par Charles II, roi d'Espagne, instituant : messire Alexandre de Noyelles, bailli de la Motte au Bois de Nieppe ; — idem, haut bailli de Bailleul Augustin de la Faille, sur sa requête représentant « qu'il nous auroit servyde capitaine de cavallerie au régiment du baron Lumbres l'espace d'environ 14 ans, et du depuis, comme réformé au tefce de don Marco Gayaffa dans la compagnie de don Julio César Capoano l'espace de six ans, ayant auparavant servy de soldat alfère et capitaine d'infanterie au régiment du prince de Nassau depuis l'an 1652, il se trouveroit à présent dans la nécessité d'emprendre la déservitude

du grand bailliage de Bailleul appartenant au sieur de Barlesteyn, son frère, pendant sa maladie hypocondriaque et de fonder sa résidence audit lieu pour satisfaire à nosplac-carts émanez sur ce subject, mais, comme ledit office de grand baillly ne seroit compatible à sa dite condition militaire, il nous at très-humblement:it supplié qu'il plut de luy permettre de prendre sa résidence audit lieu de Bailleul et ensuite l'excuser de son dit service militaire affin de pouvoir desservir la mesme charge pendant que son dit frère se trouveroit dans l'incapacité de le faire en personne», etc. ; — idem, auditeur ordinaire de la Chambre des Comptes à Bruges Pierre-Ernest Du Chambge, « ayans esgard aux bons et fidels services que nous at rendus depuis plusieurs années nostre cher et féal Pierre-François Du Chambge, son père, en qualité d'auditeur ordinaire du nombre ancien de nostre Chambre des Comptes à Bruges, et ceux qu'il va rendant en celle de conseiller et maistre ordinaire supernuméraire d'icelle, et celluy qu'il vient encore à nous rendre par le furnissement de la somme de 35,000 florins qu'il at esté content do nous avancer sans interest pour en estre remboursé en deans l'an par trois termes et payemens esgaux de quatre à quatre mois », etc. — Collation de la chapelle de Belle-Croix, dite de Naast à Mons au profit de Jacques Thibaut, prêtre. — Certificat de noblesse en faveur de Julien de Warnant, délivré par Engelbert Flacchio, roi d'armes de Sa Majesté à titre de Luxembourg, attestant « qu'ayant examiné son recueil armoriai de la noblesse de ces Pays-Bas et voisins, il trouve celle de Warnant (portante pour armes un escu de gueules à six lyons d'argent, couronnez, armez et lampassez d'or, trois au chef, deux en cœur et un en pointe, cimier d'une botte d'argent esperonnée d'or, bourlet et hachemens d'argent et de gueules, comme icy dessus sont dépinctes) estre ancienne, noble de nom et d'armes et noblement alliée à des maisons de noblesse militaire et entre autres à celle de Juppille, Alsteren, Berlaimont, etc. et ayant examiné diverses tiltres et attestations de foy, il trouve que le sieur Julien dé Warnant, frère du R. Prélat de St-Adrienà Grand-mont, Monsieur Victor de Warnant, estre issu de la même famille, tenu et réputé publiquement pour personne noble et d'ancienne noblesse au pays de Luxembourg, comme aussy des prédécesseurs jouissans du temps immémorial des droits et privilèges appartenance aux nobles de la ditte province », etc.

B. 3210. (Portefeuille.) — 24 pièces, parchemin, 7 pièces, papier.

**1668.**— **XVII<sup>e</sup> siècle.**—Pièces relatives à Ja modération accordée aux manants d'Haubourdin et d'Emme-rin pour les indemniser des frais de logement des gens de guerre, sur leur requête représentant « que la guerre présente leur auroit tellement fait sentir ses rigueurs qu'elle les at mis dans l'impuissance de continuer le payement et qu'il seroit vray qu'ilz ont, audict an 1651 et suivans, frayez et intéressez plus de 30,000 florins, tant par les passages et repassages des armées et troupes de Sa Majesté et logement d'icelles que par les courses et passages journaliers des soldats allans a la petite guerre, ce qui leur at esté de tant plus sensible qu'ilz se voient réduictz à petit nombre pour le supporter, que des manans plus aysés et commodieux desdits villaiges (qui estoient ceulx exerceans la manufacture des draps) s'en esthant rethiré pour le peu d'assurance qu'ilz y trouvèrent, de manière quill n'y reste que ceux de petite fortune retenus par l'occupation des héritaiges y scituez, bien néantmoins que l'accord desdits 700 florins annuelz ait esté principalement fait, à raison et en considération du grand nombre et facultez desdicts drappiers, sur lesquelz ladictte somme pouvoit en bonne partie estre levée », etc. — Quittances délivrées par Alexandre de Bail-lencourt Courcol, receveur général des finances, des sommes versées par les receveurs particuliers et qui ont été employées : au paiement des ouvrages et fortifications de Tenremonde ; — pour l'entretien de la fauconnerie ; — au paiement des troupes des provinces de Hainaut, Cambrais et Artois;—idem « des ouvrages de charpentage nécessaires et inexcusables » à faire à Bouchain; — idem, des travaux de fortifications d'Aire et de Saint-Omer ; — idem, pour lever, armer et monter une compagnie de dragons ; — le paiement des gages du recteur du séminaire anglais de Saint-Orner.

—Autres quittances délivrées par : François Vaillant ; —P. De Croix ; — Balthazar Le Clercq, messager à Mons.

B. 3211. (Registre.) — In-folio. 172 feuillets, parchemin, mauvais état et incomplet.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1680** (311). — « Compte premier de Jean d'Alvarado et Bracamonte, conseiller et receveur général des domaines et finances du Roy, de la recepte et despence par luy faite, à cause de son dit estât et office de receveur général desdites finances», etc. — Les recettes s'élèvent à la somme 1,209,921 livres, 13 sols, 9 deniers tournois ; le total de la dépense manque. Les articles des recettes sont les suivans : Domaines, savoir : Bourgogne-duché

(néant); Bruxelles ; Anvers ; Bois-le-Duc; Tirlemont; Jodoigne; Vuere et "Willvorde (néant) ; Nivelles ; Overzinne; Ische; Turnhout ; terroir de Malines (ressort de Brabant) ; Grave et pays de Cuyck ; Mariembourg; Philippeville; Maestricht ; Bréda ; — les Pays d'Outre-Meuse-Limbourg ; — Faulquemont et Daelhem ; Sprimont ; Carpen et Lommersom ; — Luxembourg (recette générale) ; la ville de Luxembourg ; — Gueldre (recette générale) ; — la ville de Gueldre, Kriekenberck, Montfort, Nimègue, Weluwe, Weerdt, Middelaer ; — Flandres, recette générale d'Oostflandres ; espies d'Oostflandres ; Tenremonde ; reliefs et fiefs de la cour féodale à Bruges ; grand tonlieu de Bruges ; tonlieux de Flandres ; Petegen, Dynse et Tronchennes ; Escluse, Burcht et Swindrecht, poldre de Namur, Ninove ; — Westflandres ; — Artois, Arras, Saint-Omer, Hesdin, Béthune, Aire, Lens, Bapaume, Saint-Pol, Perwez, Pas, Orville, Cambrai (néant) ; — Bourgogne-Comté, recette générale, trésorerie de Salins, revenus de Château-Lambert et des cuivres de Bourgogne, revenus des deniers procédés des batteurs d'Eysden (néant); — Hainaut (recette générale); Hollande, Northollande, Zuythollande. Commerlant, la Briele et pays de la Voorne, Heusden, Wildernissen, Utrecht (néant) ; — Zélande, Beosterschelt, Bever-terschelt, La Thole (néant) ; — Namur (recette générale) ; Charie de Namur, Boigne, Sampson, Fléru et Viefville, Agimont, Vireux et Givet (néant) ; — Frise, Groeninghe et pays de Drenfhe (recette générale) j Overysse, Lallant, Vallenhove et Keurre, Tebernt, Lingen (néant). — Aides, savoir : Bourgogne duché (néant) ; — Brabant ; — Grave et pays de Cuyck, Limbourg, Faulquemont, Daelhem et Boleducq, Sprimont, Carpen, Lommersom ; — Luxembourg ; Ouel-dres; Malines; Utrecht, Overysse, Drenthe, Grœ-minghe, Lingen ; — Parties extraordinaires ; épargnes, exploits ; droits sur les scels ; assise sur le vin ; droits sur les chevaux ; droit régale sur la cuite du sel ; aluns ; table de prêts. — Les principaux articles des dépenses sont les suivans: 400 livres k Jérôme-

(311) Ce registre et les suivans ont été réintégrés aux Archives du Nord par suite d'un échange fait avec les Archives du Royaume de Belgique en 1860.



Ignace Jacops, conseiller et receveur général de l'artillerie du Roi, « pour payer les ferrailles qui doivent servir à la construction et fabricque des 20 pièces d'artillerie que Son Excellence (312) a fait fondre dernièrement à Malines » (folio 85, recto) ; — 80,000 livres à don Diego-Henriques de Castro, baron d'Éterbecque, du Conseil et contador mayor des comptes du Roi et son pagador général de l'exercito et artillerie, pour la conduite de son office (folio 86, recto); — 17,160 livres au même, payées au sergent général de bataille, don Pedro de Zevalla, châtelain et gouverneur jadis de la citadelle de Cambrai, en remboursement de semblable somme dépensée par lui pour subvenir aux besoins et nécessités « qui seroient présentes pendant le siège de ladite place (313) » (folio 88 recto) ; — 4,000 livres à Maximilien-Antoine Baillet qui les a payées au conseiller de la Neuveforge, député de la part de Sa Majesté à la diète de Ratisbonne (folio 92, verso) ; — 2,190 livres au même pour le même objet (folio 93, recto) ; — 600 livres à Jacques-Ernest Castil-lon, receveur des droits d'entrée et de sortie à Bruxelles, payées à François Boucquart, « pour semblable somme à quoy monte une année de son entre-tènement qu'il at plu à Son Excellence de luy accorder en considération d'un service singulier qu'il at rendu à Sa Ma Majesté » (folio 96, verso) ; — 498 livres à Alexandre Hannoset, qui les a payées à Henry Was-sens, « entrepreneur du remplissement des deux puits, l'un de la neige et l'autre de la glace » (folio 108, verso) ; — 5,000 livres à messire Jean-Baptiste de Brouhoven, comte de Bergheyck, conseiller de courte robe du Conseil suprême des Pays-Bas et de Bourgogne, pour une demi-année de ses gages de conseiller de courte-robe (folio 110, recto) ; — 4,500 livres à messire Humbert dePrécapiano, abbé de Belle -vaux, conseiller du Conseil d'État suprême aux affaires des Pays-Bas et de Bourgogne, pour une demi-année de ses gages et le louage de sa maison (folio 111, recto) ; — 9,000 livres à messire Jean-Baptiste Chrystin, chevalier, conseiller du Conseil d'État suprême, pour quatre ans et demi de ses gages (folio 111, verso) ; — 600 livres à messire Simon de Fierlandt, conseiller d'État, chancelier de Brabant, pour une demi-année de ses gages (folio 115, recto) ; — 6,000 livres à messire Léon Jean de Pape, chevalier, conseiller d'État et président de son Conseil Privé, pour une demi-année de ses gages (folio M7, recto) ; — 552 livres à Jean Lieser, docteur et professeur ordinaire du droit dans l'Université de Louvain, beau frère et héritier de feu

Philippe Vecquemans, en son vivant secrétaire ordinaire du Conseil Privé, pour une demi-année des gages de son dit feu beau-frère (folio 123, verso) ; — 2,153 livres à messire Philippe-François d'Ennetierres, marquis des Mottes, du Conseil d'État du Roi et trésorier géuéral de ses domaines et finances, pour une demi-année de ses gages (folio 126, recto) ; — 2,195 livres à messire Charles-Emmanuel Pétrety de Champvans, baron d'Esclans, conseiller et commis des Domaines et Finances du Roi, pour une demi-année de ses gages (folio 128, recto) ; — 600 livres à don Franciscce-Antonio de Agurto, maître de l'artillerie du Roi, pour ses gages (folio 135, recto) ; — 16,282 livres à don Jean-Francisco Calvo, majordome de Son Excellence, pour 5 mois et 13 jours de son traitement (folio 138, verso) ; — 2,500 livres à Ernest Robrechts, maître fauconnier du Roi, pour six mois de l'entretènement de ladite fauconnerie » (folio 150, verso) ; — 9,331 livres à Honoré d'Eve, maître de la musique de la chapelle de la Cour, pour une demi-année de ses gages et des musiciens de ladite chapelle (folio 155, verso) ; — 200 livres à Pierre Galardi, conseiller et historiographe du Roi, pour une demi-année de ses gages de conseiller historiographe (folio 168 verso) ; — 150 livres à Servais Fayet, t?pissier major et surintendant de la tapisserie du Roi (folio 169, verso) ; — etc.

B.3212. (Registre.) — In-folio, 263 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier—31 décembre 1681. — « Compte deux-iesuie de don Jean de Alvarado et Bracamonte, conseiller et receveur général des domaines et finances du Roy, de la recepte et despense par luy faite à cause de son dit estât et office », etc. Les recettes s'élèvent à la somme de 1,437,516 livres, 5 sols, 5 deniers tournois ; les dépenses à celles de 1,424,549 livres, 19 sols, 2 deniers même monnaie. En tête de ce registre se trouve transcrite la quittance suivante: «En la pré-

(312) Alexandre Farnèse, prince de Parme, nommé pour remplacer le duc de Villahermosa, arriva dans les Pays-Bas, le 24 octobre 1678 et les quitta en 1682. Il fut qualifié du titre d'Altesse. Aussi ce fut probablement son prédécesseur qui avait fait fondre les 20 pièces de canon dont il s'agit.

(313) La citadelle de Cambrai fut prise en 1677 par les troupes de Louis XIV.

sence des notaires gardenottes du Roy au Chastellet de Paris soubsignez, très haute, très puissante et illustre princesse, Madame Anne de Lorraine, princesse de Lislebonne (314), demeurante à Paris en son hostel, rue Saint-Antoine, paroisse Saint-Paul, a confessé avoir reçu de don Jean Alvarado et Bracamonte, conseiller et receveur général des domaines et finances du Roy Catholique, la somme de 24,000 Uvres du pris de 40 gros monnoye de Flandres la Uvre, suivant l'ordonnance de S. E. Monsieur le M<sup>8</sup> de Grava, que ladite dame princesse reconnoit lui avoir esté baillée et délivrée en une lettre de descharge de pareille somme dattée... (315) tirée sur... (316), receveur des deniers et secours destinés pour le payement des gens de guerre logés en la province de Haynault, et ce, pour la deuxiesme des années escheues au mois de septembre 1680 depuis le traité de Nimègue, des arriéraiges de la rente due par Sadite Majesté Catholique à ladite dame princesse de Lislebonne, la première desquelles deux années escheues qui ont courru depuis la paix de Nimègue ayant esté payée à ladite dame princesse le 10<sup>e</sup> de febvrier 1681 ; iceUe rente créée par lettres de constitution en date du 17 mars 1653 et qui at esté depuis transporté à iceUe dame princesse par Son Altèze le duc Charles de Lorraine et de Bar », etc. — Les principaux articles sont les suivants : 1,200 livres à messire Jean-Jacques d'HusUn, « pour l'exécution d'une redoute ordonnée par Son Altèze en la vUle de Namur, à la disposition du prince de Barbançon » (folio 130, verso); — 2,000 livres au même, « pour la réparation d'une pointe d'un bastion audit Namur qui at esté emportée par la rivière de Sambre » (folio 131, verso); — 28,400 livres à Maximilien-Antoine BaUlet, conseUer et receveur général des domaines du duché do Luxembourg, « pour l'érection des magasins de poudre et des vivres à faire audit Luxembourg » (folio 133, verso); — 20,000 Uvres au même, pour les tenir à la disposition du prince de Chimay pour les employer à l'achat des grains et autres choses nécessaires à l'approvisionnement de la ville de Luxembourg (folio 135, verso); — 48,000 Uvres au même, employées au payement de l'infanterie et des dragons de la garnison de la vUle de Luxembourg (idem); — 246 livres, 12 sols à Michel Carlier, receveur des exploits du ConseU de Brabant, payés à dame Catherine van Elen, veuve de Henry "Wytttiet, ci devant conseiller et procureur général de Brabant, € pour semblable somme à quoy montent les despens

---

(314) Anne de Lorraine, fille du duc Charles IV et de Beatrix de Cusance qu'il avait épousée du vivant de sa première femme Nicole, ce qui fit casser ce second mariage par le pape Urbain VIII en 1639. Anne, née le 23 août 1639, épousa Jules, prince de Lillebonne.

(315) Mots en blanc dans le texte.

(316) Idem.

faits par son dit mary en la cause du notaire Pierre van der Haeghen, comme curateur du corps mort de feu S<sup>r</sup> François van Houtem, en son vivant, seigneur de Hersbeche, touchant le duel avecq le sieur d'Arbecke et autres causes en résultantes » (folio 138, recto); — 171 livres au même, pour les dépens de la prison de certain Jean Boschers, exécuté pour crime de fausse monnaie (folio 138, verso); — 73 livres à Alexandre Hannoset qui les a payées à PhUippine Lefebvre, *aguadora* et concierge de la maison et puits de la Cour, pour une demi-année de ses gages (folio 146, verso); — 400 Uvres au même, payées à Jean-Baptiste Potuin, jardinier du grand jardin potager dit de l'Empereur, pour une demi-année de ses gages (folio 148, recto); — 12,000 livres à messire Jean-Dominique de Zuniga et Fonseca, comtede Monterey, gentilhomme de la Chambre du Roi, commandeur d'Alanio de l'ordre militaire de Saint-Jacques, président et garde des sceaux du ConseU d'Etat, pour la première année de ses gages et la location de sa maison (folio 155, recto); — 1,200 Uvres à messire Alphonse de Berghes, archevêque de Malines, pour une année de ses gages de. conseUer d'Etat (folio 162, verso); — 42,000 livres à don Grégorio Francisco Odon, domestique de Son Altesse, pour les 14 premiers mois du traitement de Sadite Altesse (le gouverneur général des Pays-Bas), à raison de 3,000 livres par mois (folio 185, recto); — 19,097 Uvres aux gens de guerre ci-après dénommés : ceux du terce d'infanterie espagnole du mestre de camp don Diego de Cobarubias ; idem, du mestre de camp le comte de TiUy ; idem, du mestre de camp le Sieur d'Ostiche ; à ceux des six compagnies allemandes du régiment d'infanterie du prince Charles de Lorraine (317) ; idem, de la compagnie

---

(317) Charles , fils du duc Nicolas-François et de Claude de Lorraine , né à Vienne, le 3 avril 1643, prit le titre de duc de Lorraine à la mort de Charles IV, son oncle. Il fut, en 1683, le généralissime de l'armée impériale qui, de concert avec celle du roi de Pologne Jean Sobieski, fit lever le siège mis devant Vienne par les Turcs.

du capitaine Cornille de Rondeau ; idem, du terce du mestre de camp le Sieur de Vaudemont (318) ; idem, de la compagnie de dragons du capitaine Nicolas Fenar ; au baron d'Hermal ; — les gens de l'artillerie"\* dont est gentilhomme Pierre Danel ; ceux de Roderic Cas-selot ; le mestre de camp Louis Obert ; le mestre de camp Sigifroid de Cracembachs ; Nicolas Bodart f folio 204 recto) ; — 2,937 livres, 10 sols au prince Charles-de Lorraine, *coronel* d'un régiment d'infanterie haute-allemande (folio 215, verso) ; — 1,200 livres à messire Jean-Baptiste Chrystin, chevalier, conseiller du Conseil d'État suprême de Flandre, « à bon compte des vacations et fraiz de la carosse et chevaux qu'il vat rendant en qualité de commissaire à la conférence de Courtray (319), pour l'adjustement des limites avecq la France, en exécution du traité de paix de Nimègue » (folio 219, recto) ; — 886 livres à messire Jean Libert Vaes, conseiller du Conseil du Boi en Brabant, pour le même motif (folio 221, recto) ; — 500 livres à Emmanuel de Fonseca, conseiller et maître de la Chambre des Comptes du Roi à Bruges et résident de ces Pays à la Cour de Londres, # « pour semblable somme que Son Altesse luy at accordée par mois pendant son employ à laditte Cour à commencer dois le neufiesme de Novembre 1680 » (folio 235, recto) ; — 24,000 Uvres à la princesse de Lillebonne (folio 235, verso) ; — 240 livres à « don Antonio de Acunna y Andrada, admirai de l'armée navale sur la rivière d'Anvers, pour semblable somme à quoy monte demi-année .de 480 semblables livres que Son Altèze luy at accordées jusques à autre ordre au Ueu des droits qu'U faisoit payer à tUtre d'émolumens sur les battaux allans et venans par ladite rivière » (folio 238, recto) ; — 1,463 livres à Ernest Robrechts, maître fauconnier du Roi, pour l'achat des oiseaux, chiens et chevaux de ladite fauconnerie (folio 242, recto) ; — 98 Uvres aux prévôts de la confrérie du Saint-Sacrement de Miracle en l'égUse Sainte-Gudule, « en subvention de la cire qui se fond pendant l'octave dudit Saint-Sacrement du Miracle » (folio 243, verso) : — 782 livres au marquis de Conflans, chevaUer de la Toison d'Or, €pour semblable somme que Sa Majesté luy at accordée pour son pain et vin qu'U jouyt en ladite quaUté, et ce, depuis le 22\* de may 1676 qu'U est party pour le gouvernement de la province de Luxembourg, jusques au 4<sup>e</sup> novembre de la mesme année qu'il est retourné en la viUe de BruxeUes, et depuis le 3<sup>e</sup> de mars 1677 qu'U fut faire la mesme fonction en la province de Gueldres, jusques au 15<sup>e</sup>

de juUlet ensuivant, et finalement doiz le 13<sup>e</sup> de janvier 1678 qu'U fust commandé en la ville d'Ypres jusques au 31<sup>e</sup> de mars qu'il est retourné en la vUle de BruxeUes, à raison de deux-bouteUes de vin et dix liards de pain par jour » (folio 244, recto) ; — 800 livres à Ernest Robrechts, maître fauconnier du Roi, « à compte de son voyage de Danemarck, pour y acheter des faucons pour le service de Sa Majesté » (folio 245, recto) ; — 119.000 livres au receveur général des Finances lui-même, payées « pour une affaire du service de Sa Majesté dont il ne convient faire plus ample déclaration » (folio 245, verso) ; — 400 livres au fauconnier Ernest Robrechts, « à bon compte de l'achapt des oyseaulx qui s'envoyent à Sa Majesté en Espagne » (folio 248, recto) ; — 1,000 livres au receveur général pour une affaire secrète du service de Sa Majesté « dont ne résulte aucune charge ou note à tenir » (folio 250, verso) ; — 5,000 livres au même pour le même objet ; — 10,000 livres au même, payées « à maître Simon de l'Escure, entrepreneur des chariots de bagage du prince d'Orange, en vertu d'une lettre à don Manuel Oline, envoyé de Sa Majesté aux Estats Généraux des Provinces-Unies » (folio 256, recto) ; — etc.

B. 3213. (Registre.) — In-folio, 354 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1682. — « Compte troi-siesme de don Jean de Alvarado et Bracamonte, conseUer et receveur général des domaines et finances du Roy, de la recepte et despense par luy faite à cause de son dit estât et office de receveur général desdits domaines, » etc. — Les recettes s'élèvent à la somme de 2,210,626 livres, 15 sols, 10 deniers tournois ; les dépenses à celles de 2,158,167 Uvres, 2 sols, 2 deniers, même monnaie. — Les principaux articles sont les

(318) Henri, comte de Vaudemont, fils du duc Charles IV et de Beatrix de Cusance, né le 17 avril 1641, mort le 14 janvier 1723.

(319) L'article XV du traité de Nimègue stipulait, en effet, que des commissaires seraient députés pour la fixation des limites nouvelles des deux États dans les deux mois qui suivraient la signature de la paix. Jean-Baptiste Christin avait été plénipotentiaire espagnol avec Pablo Spinola Doria et le conte de Benazusa, marquis de la Fuente, pour signer le traité de Nimègue avec le maréchal d'Estrades, CoDjert et de Mêmes d'Avaux, pour le compte de la France. (Voir Dumont. Corps universel diplomatique, etc. Tome VII. Part. 1, p. 365-369).

suiuants : 1,472 livres à Jérôme-Ignace Jacobs, conseiller et receueur général de l'artillerie du Roi, payées aux maîtres charretiers, charpentiers, maréchaux ayant travaillé à la fabrication de 20 affûts pour monter 20 pièces d'artillerie fondues en 1679 (folio 145, recto) ; — 4,000 livres à Jean-Jacques Huislin, chevalier, seigneur de Maibe, conseiller et receueur général de la province de Namur, pour les frais des palissades, fascines, gabions et autres bois et ouvrages nécessaires pour les-fortifications de ladite ville et du château de Namur (folio 163, recto) ; — 1,226 livres, 12 sols à Philippe-Emmanuel van Horenbecke, conseiller et receueur général des domaines au quartier d'Anvers, pour payer « la réparation que Sou Excellence at ordonné de faire à la frégate royale et sa chaloupe sur les mandats de l'admirai don Estevan de Andrada et du contrôleur des fortifications audit quartier d'Anvers, Michel Moens » (folio 178, verso) ; — 750 livres au même, pour les réparations des magasins et baraques de la ville de Sautvliet (folio 179, verso) ; — 200 livres à François van Everbrouck, receueur des domaines de la Vuere et Vilvorde, payées à Charles Branville, châtelain et surintendant de la maison royale et du parc de la 'Vuere, pour une année d'augmentation de ses gages (folio 180, verso) ; — 3,000 livres au même, pour l'entretien des toits et autres réparations nécessaires du château de la Vuere (folio 181, recto) ; — 1,200 livres à Antoine van Volden, receueur des exploits du Grand Conseil à Malines, « pour subvenir aux fraiz de la poursuite de l'action criminelle intentée par les conseillers fiscaux dudit Conseil à la charge de demoiselle Marie Emérentiane d'Aresque » (folio 181, verso) ; — 30,000 livres à Jean de Mystère, receueur des ouvrages et fortifications de la ville de Nieu-port, pour la construction d'un bastion dans ladite ville (folio 182, verso) ; — 100,000 Uvres- à Jean-Baptiste Copens, receueur des ouvrages et fortifications de la vUle d'Ostende, pour les réparations à faire à la digue d'Albert près de ladite ville (folio 185, recto) ; — 2,000 Uvres à Pierre van Verren, receueur des ouvrages et fortifications de la viUe d'Audenarde, payées k l'entrepreneur Jean Ketel, « k compte de l'applanis-ement de la contrecharge et approfondissement du fossé depuis la chaussée hors de Bueveren audit Au-denarde jusques auruisseau de Moregem, comme aussy du rehaulsement du fort de Courrières » (folio 191, recto) ; — 507 livres, 16 sols au même, payés « aux entrepreneurs Jean Ketel et Jacques Maheu, pour deux parties de surouvrages qu'Us ont faits par ordre verbal de Son ExceUence (320). à son séjour en laditte vUle tant au pilotage dans l'inondation qu'au plantage des palissades »

(folio 192, recto) ; — 1,086 livres, 11 sols à Alexandre Harmont, conseUer et receueur général des domaines de Brabant au quartier de Bruxelles et des ouvrages de la Cour, pour le paiement des journées des ouvriers ordinaires ayant travaillé aux fortifications de ladite viUe, < lavement des Unceux et fraiz de la paiUe » (folio 201, recto) ; — 600 Uvres au même, pour le paiement des réparations à faire à la chapelle royale de la Cour (iolio 202, recto) ; — 800 livres au même, pour le paiement « du remplissement des puits de la provision de la glace et neige de ladite Cour » (folio 203, verso) ; — 77 livres, 7 sols au même, payés à Gilles de WUde, « pour et à quoy monte le nettoiyement de deux nécessaires privez au logement des dragons, dit la maison de CastUle située sur le Rivage au foin » (folio 204, recto) ; — 240 livres au même, pour le monument dressé en la chapeUe royale de la Cour pendant la semaine sainte de ladite année (folio 204, verso) ; — 200 Uvres au même, payées à Herman Haymond, charpentier de la vUle de Bruxelles, pour les frais par lui faits dans la maison de l'Empereur afin d'y établir un arsenal (folio 206 recto) ; — 1,000 Uvres an même pour la réparation de la maison des pages k usage d'Académie royale (folio 208, recto) ; — 13,400 Uvres k don Gaspar Nuves de Gusivan et Carafa, prince d'Astillano, ci-devant président et garde des sceaux du ConseU d'Etat aux affaires des Pays-Bas et de Bourgogne, pour 245 jours de ses gages (folio 219, recto) ; — 12,000 livres à don Jean-Dominique de Zuniga et Fonseca, comte de Monterey, gentilhomme de la Chambre du Roi, etc., pour une année de ses gages (folio 220, verso) ; — 13,500 Uvres k messiro Humbert de Precipiano, abbé de BeUevaux, etc., idem (folio 221, verso) ; — 443 livres, 10 sols k Jean Du Chesne, officiai de la secretaire d'Etat aux affaires des Pays-Bas et de Bourgogne, idem (folio 225, recto) ; — 1,200 Uvres k messire Alphonse de Bergues, archevêque de MaUnes, etc., idem (folio 228, verso) ; — 1,200 livres k don Francisco Antonio de Agurto, maître de

---

(320) Otton-Henri, marquis dal Caretto, comte de Milezimo, nommé par le roi d'Espagne gouverneur des Pays-Bas, le 16 février 1682, en remplacement d'Alexandre Farnèse, prend possession du gouvernement au mois d'avril suivant, et meurt le 19 juin 1685.

l'artillerie du Roi, idem (folio. 251, recto) ; — 6,000 livres à don Gregorio Francisco Odon, domestique de Son Altesse (le prince Alexandre Farnèse, ancien gouverneur), pour deux mois du traitement de sa dite Altesse, commencés le 17 octobre 1681 et finis le 16 décembre suivant (folio 256, verso) ; — 9,000 livres à don Alexandre Baldoqui, « pour semblable somme à quoy montent trois mois du traitement de Sadite Altesse, commencés le 17<sup>e</sup> de décembre 1681 et finiz le 16<sup>e</sup> de mars 1682 (321) » (folio 257, recto); — 3,000 livres à François Orfort, « majordome de Son Excellence, pour le premier mois du traitement de Saditte Excellence que Sa Majesté, par ses lettres patentes du 18<sup>e</sup> d'avril 1682, at esté servie de luy accorder à commencer avoir cours doiz le 1<sup>er</sup> dudit mois d'avril et à durer tant et si longtemps que Saditte Excellence desservira la charge de Gouverneur Général, » etc. (idem) ; — 960 livres à François de la Vigne, architecte de la Cour, pour une année de ses gages (folio 275) ; — 300 livres à Servais Fayet, tapissier major et surintendant de la tapisserie du Roi, pour deux années de ses gages (folio 280, recto) ; — 3,000 livres aux dons Mattia, Garsinet Antoine de Florati, chefs et gouverneurs de l'Académie royale de la Cour, pour une année de leurs gages (folio 283, recto) ; — 5,000 livres à don Francisco Pavans de Ceccaty et do Fourg, chef et gouverneur de l'Académie royale de la Cour, pour la première année de ses gages (folio 283, verso); — 1,000 livres au même, «par forme d'ajuda de costa, pour pouvoir transporter son mesnage doiz la Bourgogne vers les pays de pardeçà » (folio 284, verso) ; — 100 livres à sire Jaspas Verlit, prêtre et chapelain de la chapelle royale, en à compte des arrérages de ses gages de chapelain susdit (folio 295, verso) ; — 240 livres à Honoré d'Eve, maître- de la musique de la chapelle royale de la Cour, pour ses gages (folio 296, recto) ; — 39,998 livres aux gens de guerre ci-après désignés : les gens du terce.d'infanterie espagnole du mestre de camp don Juan Caro ; idem, de cavalerie du mestre de camp le comte de Mastaing ; idem, d'infanterie wallone du mestre de camp le comte de Grin-berghe ; idem, de cavalerie du colonel Nicolas Hartman ; idem, des dragons du mestre de camp Mathias Pérès ; le Ueutenant gouverneur et autres officiers de Charleroi ; don Joseph Valers, commis à la distribution des deniers destinés pour le train d'artillerie ; Nicolas Molyn et Nicolas Janssens, capitaines des mariniers du train d'artillerie de la garnison d'Anvers ; don Michel Rodrigues, capitaine de l'artUlerie du château d'Anvers ; Joseph Blanco, capitaine de l'artUlerie du fort d'Aoustruel ; PhUippe Tondeur, capitaine de l'artUlerie de la vUle de Lierre ; Josse Bonvoisin,

*connestable* de l'artUlerie du fort de Sainte-Marguerite ; Gabriel» chevaUer, gentilhomme de l'artUlerie de la\* vUle de Sautvliet ; Gules Godemaux , gentUhomme du fort Saint-PhUippe ; Diego Gutières, gentUhomme de l'artUlerie delà viUe de Charleroi ; don Benito de Çastane, prévôt général de l'exercito du Roi ; don Bartholomé Rodriguez Agraz, prévôt général de l'hôtel du Roi, dit Verge Rouge ; le sergent major Philippe de Malinez, *wanmaistre* de Brabant (folios 302, verso, 303, idem) ; — 3,000 Uvres à messire Jean-Baptiste Chris-teyn, chevalier, conseiUer du ConseU d'État Suprême de Flandre, pour ses vacations et frais de carosse et de chevaux comme commissaire à la conférence de Courtrai, pour la délimitation des frontières à la suite du traité de Nimègue (folio 306, recto) ; — 3,000 Uvres à messire Louis de la Neuveforge, conseUer et maître aux requêtes ordinaire du Conseil privé du Roi, pour ses vacations en qualité de député de la part de Sa Majesté à la diète de Ratisbonne (folio 306, verso) ; — 500 livres à don Jérónimo de Ximenes, capitaine et adjudant de sergent général de bataille, en don et *ajuda de costa* (folio 317, recto) ; — 240 livres à don Antonio de Acuna y Andrada, amiral de l'armée navale sur la rivière d'Anvers, pour une demi-année de l'allocation qui lui est accordée au lieu des droits qu'il percevait sur les bateaux (folio 324, recto) ; — 14,000 livres au receveur général même, pour une affaire secrète du service de Sa Majesté qu'U ne convient déclarer (folio 324, verso) ; — 661 livres, 10 sols à Jean-Baptiste Grinberghe, bourgmestre des nations en la ville de BruxeUes, « à quoy montent les dix robes et bonnets des chevaliers de la Toison d'Or et fourniture » (folio 325, verso) ; — 200 livres à Jean Vassan, père de la naine de la Reine (322) « somme que Son ExceUence at esté servie de luy accorder pour

(321) Cet article, le précédent et le suivant montrent dans quel embarras se trouvaient les finances des Pays-Bas qui ne pouvaient payer les traitements des gouverneurs qu'avec un retard de 8 mois.

(322) La reine dont il est question dans cet article est Marie-Louise , fille de Philippe 1<sup>er</sup>, duc d'Orléans, première femme du roi Charles II, morte à Madrid le 12 février 1689.

un gasto (dépense) secreto, selon l'ordonnance en dépeschée le 22<sup>e</sup> d'avril 1682 » (folio 329, verso) ; — 8,037 livres, 12 sols à don Antonio de Agurto, maître de l'artillerie du Roi, « pour le logement et déf royement qu'il fait à la dame princesse d'Orange (323), lequel monte à la prédite somme » (folio 331, recto) ; — 24,000 livres à la dame princesse de LiUebonne, « à quoy monte la deuxiesme année de sa rente à icelle transportée par feu Charles, duc de Lorraine et de Bar, et hypothéquée sur les domaines de Sa Majesté à Gram-mont, escheue depuis la paix » (folio 335, recto) ; — 32,848 livres à la dame Pélagie Chabot de Rohan, princesse d'Epinoy, tant en son nom que comme tutrice et ayant la garde noble de ses enfants mineurs, « pour toute prétention qu'elle at ou peut avoir en quelconque sorte et manière ce puisse estre contre Sa Majesté, à cause de latente qui a esté faite, en l'année 1641, des places ou héritages situés à Bruxelles proche l'Hostel d'Espinoy, » etc. (folio 335, verso) ; — 2,850 livres aux bourgmestres, landthanders et échevins de la châtellenie de Furnes, pour être distribuées par eux « aux propriétaires pour l'estimation des dommages causés sur leurs terres par l'inondation faite l'année passée par les eaux de Nieuport » (folio 337, recto) ; — 300 livres à don Sébastien Fernandes de Médrano, maître mathématicien du Rui, pour le louage de sa maison (folio 338, recto) ; — 3,000 livres à Ernest Robrechts, maître fauconnier du Roi, pour l'achat des oiseaux pour le service de Sa Majesté et ses frais de voyage en Espagne (folio 340, recto) ; # — 1,500 livres à Renier van der Steen, maître et maréchal, « pour la construction d'un mouhn ou presse pour fabriquer les monnoies de Sa Majesté » (folio 340, verso) ; — etc.

B. 3214. (Registre.) — In-folio, 263 feuillets, parchemin, mauvais état.

1<sup>or</sup> janvier — 31 décembre 1683. — « Compte quatriesme de don Jean d'Alvarado et de Bracamonte, conseiller et receveur général des domaines et finances du Roy, de la recepte et desponce par luy faite à cause de son dit estât, » etc. — Les recettes s'élèvent à la somme de : 2,921,965 livres, 17 sols, 7 deniers tournois ; les dépenses à celle de 2,789,627 livres, 9 sols, 2 deniers, même monnaie. — Les principaux articles sont les suivants : 80 Uvres à François vanEverbrouck, receveur des domaines de la Vuere et VUvorde, payées à Hubert van Ifferbecque, « pour le-remplissement de la glacière du chasteau de la Vuere » (folio 110, recto) ; — 1,450 livres à Jean Collyn, « commis à la recepte des deniers destinés pour les louages des maisons et logemens militaires, payées au lieutenant général baron de Reede et au régiment de dragons de la garde du prince d'Orange »

(323) Marie, fille aînée du duc d'Yorck, femme de Guillaume II, prince d'Orange, stathouder de Hollande et plus tard roi d'Angleterre, après avoir renversé son beau-père.

(idem) ; — 3,000 livres à Pierre de La Hamaïde, receveur des droits d'entrée et de sortie à Ath, employés sur les mandats du baron de Feur « k nourrir et curer les soldats malades et aux autres nécessités les plus pressantes en laditte viUe d'Ath » (folio 110, verso) ; — 251 Uvres, 8 sols k Pierre Maitz, receveur des ouvrages et fortifications de la ville de Venlo, < pour le payement des fraiz du raccomodement des affûts de 12 pièces d'artiUerie et un mortier au fort de St-Michel-lez-laditte vUle de Venlo » (folio 121, verso) ; — 250 Uvres k François de Verckoven, receveur de la vénerie de Brabant, payées k sire Adrien van Outers, chapelain de la chapelle royale • (folio 122, verso) ; — 400 livres k Alexandre Hannoset, payées k don André de Ladoo, concierge au parc de la Cour, « pour une année de l'entretien dudit parc » (folio 123, verso) ; — 262 Uvres, 13 sols au même, payés à Josse Dondeleth, pour la Uvraison de cire blanche faite par lui à la chapeUe royale (folio 124, recto) ; — 18 livres, 14 sols au même, payés à Nicolas Albertus, pour avoir haché 1,400 bottes de paille pour remplir et changer des paUlasses des soldats de la ville de Bruxelles » (folio 124, verso) ; — 29 livres, 12 sols au même, payés k GiUes Michiels, livreur des tentures de la Cour, pour plusieurs *menuilés* par lui livrés k la dite Cour (folio 126, verso) ; — 27 livres au même, payées k Jean de Stryckere (324), « pour avoir réparé quelques tapis à

(324) Jean de Stryckere, aide de la tapisserie du roi d'Espagne h Bruxelles. Il répara, en 1679 ou 1680, trois pièces de la tenture de la Passion de Jésus-Christ ; mais il mourut avant d'avoir obtenu le paiement intégral du prix de son travail. Sa veuve ayant représenté qu'elle était tracassée par ses créanciers et qu'elle avait quatre enfants à sa charge, des ordres de la satisfaire furent délivrés par le conseil des finances le 14 octobre 1686, le 25 septembre 1687 et le 1<sup>er</sup> juin 1689. (Essai hist, sur les tapisseries de haute et basse lice à Bruxelles, par M. Alphonse Wauters). Le paiement de cette somme de 27 livres paraît aussi se rapporter à la réparation de cette tapisserie de la Passion de Jésus-Christ

servir pour la chapelle royale de la Cour en suite du billet et ordonnance en dépenses par lettre de receipte vérifiée, veue en Testât dudit mois de juillet » (folio 128, recto) ; — 1,800 livres au même, payées aux ouvriers ayant travaillé au palais de la Cour, à l'arsenal et aux réparations urgentes des bâtiments royaux (folio 128, verso) ; — 3,130 livres à messire Humbert de Preci-piano, évêque de Bruges, conseiller du Conseil d'État suprême aux affaires des Pays-Bas et de Bourgogne, pour 127 jours de ses gages du 9 novembre 1682 au 15 mars 1683, jour où il a pris possession de Tévêché de Bruges (folio 133, verso) ; — 465 livres à don Hieronimo Munnos, « comme testateur de feu Jean Herbart, en son vivant, chevalier et premier héraut d'armes du Roi, pour une demi année des gages dudit défunt (folio 135, recto) ; — 564 livres, 10 sols à messire Philippe-François d'Ennetierres, marquis des Mottes, du Conseil d'État du Roi, « à quoy montent les vacations par luy faites dans quatre voyages pour le service de Sa Majesté » (folio 296, recto) ; — 240 livres à Paul de Rivanegra, « pour toute prétention de ses devoirs et vacations à dresser l'inventaire de tous les papiers de la conférence de Courtray » (folio 199, verso) ; — 800 livres à Jean Boulengier, lieutenant général de l'artillerie et ingénieur au service de Sa Majesté, « pour et à compte des vacations qu'il vait rendant aux ouvrages et fortifications des villes et places de la province de Flandre » (folio 199, verso) ; — 240 livres à Charles Blum, ingénieur au service de Sa Majesté. « pour une assistance pour subvenir en sa nécessité et faire par ordre de Sa dite Excellence la visite des fortifications de Leeuw » (folio 201, verso) ; — 24,000 livres à la princesse de Lilliebonne (folio 210, verso) ; — 10,000 livres à François-Maurice Avlent, « dépositaire de la province de Haynault, pour remboursement de semblable somme que feu le duc d'Arschot at levée pendant le blocus de la ville de Mons (325) pour estre employée aux ouvrages et fortifications de ladite ville » (folio 214, verso) ; — 12,000 livres au comte de Monterey, gentilhomme de la Chambre du Roi et président du Conseil suprême de Flandre, en exécution de l'ordre exprès de Sa Majesté (folio 222, verso) ; — 1,000 livres à messire François van der Haeghen, chevalier, conseiller et commis des domaines et finances du Roi, « pour des devoirs et services particuliers rendus pour le service de Sa Majesté » (folio 223, recto) ; — 2,166 livres à Jacques de Wilde, maître de l'équipage et Pierre Merci, contrôleur de l'équipage des vaisseaux du convoi de Sa Majesté, pour une année de leurs gages (folio verso) ; — 4,094 livres, 4 sols, 6 deniers au receveur général lui-même, pour les

nécessités de la Chambre des Comptes du Roi pendant six mois (folio verso) ; — 3,000 hvrcs à Ernest Robrechts, maître fauconnier du Roi, pour l'achat d'oiseaux et de faucons pour le service de Sa Majesté et les frais de transport de ces oiseaux en Espagne (folio 230, recto) ; — 384 livres au sergent général de bataille du Fay, gouverneur de la ville de Bruxelles, « pour les employer à une affaire du service de Sa Majesté dont il ne résulte aucune charge ou note à tenir » (folio 230, verso) ; — 8 livres, 6 sols, 9 deniers à Paul Bouwens, « en restitution de pareille somme que le jadis receveur des droicts d'entrée et sortie à Ostende s'est fait payer pour droicts d'un ballot marqué S. D. M. C, au mois de Janvier dernier, contenant les tapisseries pour le duc de Médina-Cœli » (folio 232, recto) ; — 800 livres au receveur général, payées par lui à Michel Mœurs, contrôleur des ouvrages et fortifications au quartier d'Anvers, pour des réparations faites au fort Ste-Marguerite » (folio 232, verso) ; — 115 Uvres au même, « pour semblable somme qu'U at laissé valider, par ordre de Son ExceUence, aux conseillers et admodiateurs généraulx, sur le prix du bail de ladite admodiation générale, laquelle somme leur at esté accordée pour laisser passer francs et exempts de tous droicts d'entrée et sortie, tonlieux, convois et autres quelconques, les hardes, bagages et provisions que le baron d'Aviva, lieutenant général des troupes des Sires Estats Généraulx des Provinces Unies, fait venir par le fort d'Austruel en ceste vUe pour ses services » (folio 234, recto) ; — 1,214 livres, 8 sols, au même, « pour la construction d'une redoubte avecq huict casernes ou baraques à l'entour, pour le service des militaires qui sont de garde au comptoir de Navaigne » (folio 234, verso) ; — 620 livres au même, pour les frais et réparations faites au fort d'Austruel (folio 235, verso); etc.

---

(325) En 1678, Mons, investie par le maréchal de Luxembourg, se trouva complètement bloquée. Les habitants firent contre l'armée française de nombreuses sorties. Le prince d'Orange vint à leur secours et après une grande bataille livrée à St-Denis en Broque-roie, le siège dut être levé le 15 août 1678.

1<sup>er</sup> janvier—31 décembre **1684**. — « Compte cinc-quiesme de don Jean d'Alvarado et Bracamonte, *conseiller* et receveur général des domaines et finances du Roy, » etc. — Les recettes s'élèvent à la somme de 2,897,402 livres, 14 sols, 9 deniers ; les dépenses à celle de 3,618,602 livres, 11 sols, 6 deniers, même monnaie. — Les principaux articles sont les suivants : 400 livres à Ignace Jacobs , *conseiller* et receveur général de l'artillerie du Roi ( folio 61, verso ) ; — 28,722 livres, 1 sol à don Louis-Manuel-Henricques de . Castro, baron d'Eterbecque, *pagador* général de *l'exercito* du Roi, pour le paiement du pain de munition dans le mois de janvier (idem) ; — 22,836 livres, 14 sols à messire Philippe de Paris, chevalier, seigneur de Merxem et Dambrugge, *conseiller* et receveur général des aides et subsides de la province de Brabant, pour le paiement des gens de guerre de la province de Brabant (folio 68, recto) ; — 8,000 livres à Pierre - Philippe de Biseau, *conseiller* et receveur général des aides et subsides de la province de Hainaut , pour l'acquisition de fourrage (folio 76, verso) ; 4,944 livres à Maximilien-Antoine Baillet, *conseiller* et receveur général de la province de Luxembourg, pour le paiement des gens de guerre de ladite province (folio 77, recto) ; — 1,000 livres à Michel Wain, *conseiller* et receveur général des domaines de Brabant au quartier de Louvain, pour payer un mois « du logement et service du régiment des dragons de la garde du seigneur prince d'Orange > (folio 85, verso) ; — 846 Uvres, 3 sols à Alexandre Hannosset, *conseiller* et receveur général des domaines du Brabant au quartier de Bruxelles, payés à Josse Dondelth, pour la livraison de la cire blanche et autres *menuités* fournies à la chapelle royale (folio 105, recto et verso) ;—500 livres au même pour les gages d'une demi-année dus à Jacques Pierson, maître fontainier de la Cour (folio 106, verso) ; — 18,000 livres à don Jean-Dominique de Zuniga et Fonseca, comte de Monterey, gentUhomme de la Chambre du Roi, président et garde des sceaux du ConseU d'Etat, pour deux années et trois mois de la crue et augmentation de ses gages (folio 112. recto) ; 4,500 livres à messire Jean-Baptiste Christin, chevaUer , conseiUer du ConseU suprême d'Etat aux affaires des Pays-Bas et de Bourgogne (folio 114, recto) ; — 600 Uvres à messire Jean-Antoine Locquet, chevalier, seigneur d'Humbeke, etc., du ConseU d'État et de l'Amirauté suprême du Roi (folio

119, recto) ; . 2,920 Uvres à messire Pierre-François Blondel, baron d'Oudenhove, conseUer et maître aux requêtes ordinaire du ConseU privé du Roi (folio 122, recto) ; —, 1,200 Uvres au marquis de Bedmar, maître de l'artUlerie du Roi (folio 137, recto) ; — 36,000 Uvres à François Orfort, majordome de Son Excellence, pour le traitement de Sadite Excellence pendant l'année 1684 (folio 143, recto) ; — 480 Uvres à François La Vigne, architecte de la Cour, pour une demi-année de ses gages (folio 156, recto) ; — 300 Uvres au R. P. PhiUbert Bressan, religieux minime de l'ordre de Saint-François de Paule, prédicateur ordinaire de la chapeUe royale de la Cour, pour une année de ses gages (folio 169, recto) ; —1,694 Uvres, 19 sols, 3 deniers à Honoré d'Eve, maître de la musique de la chapeUe royale, pour deux mois des gages des musiciens de ladite chapelle (folio 170, recto) ; — 1,147 livres au prince de Vaudemont, général de la cavalerie de Sa Majesté, dans les Pays-Bas, pour un mois de son traitement (folio 170, verso) ; —1,638 livres , 9 sols à don Francisco Marco de Velasco, maître de camp général et châtelain du château d'Anvers, pour ses gages (folio 173, verso) ; — 400 livres à François - Guillaume de Bacq, capitaine au service du Roi, en à compte sur ses gages (folio 177, verso) ; — 12,692 livres, 19 sols à don Joseph de Moncada y Arragon , maître de camp d'un terce d'infanterie espagnole, « pour un payement de son dit terce » (folio 178, verso) ; — 520 livres au marquis de Risbourg, « pour treize jours de vacations par lui faites, pour la proposition de l'accord de la province de Flandre l'an 1682 » (folio 187, verso) ; — 4,380 Uvres à messu-e Louis de la Neuveforge, con seUer du Conseil privé du Roi et député de la part de Sa Majesté à la diète de Ratisbonne (foho 1\*81, verso) ; — 48 livres à messire Jean de Arazola d'Ognate, chevalier, conseiUer et commis des domaines et finances du Roi, pour les vacations faites par lui au fort de Tolhuys afin d'y reconnaître «la séparation du fond de Sa Majesté de ceUuy du seigneur de ScheUe et les baraques qu'il conviendrait de laisser vendre » (folio 182, verso) ; '— 412 livres, 16 sols à messire Philippe-Emmanuel Franquez, chevalier, *conseiller* et commis des domaines et finances de Sa Majesté, « pour les fraiz de voyage qu'U a fait à Deynse pour l'adjustement des contributions » (folio 183, verso) : — 960 Uvres à Dominique Wauters, conseiUer , député aux affaires du commerce, « à compte des fraiz qu'U vat



exposant pour tirer des prisons de Liège et faire livrer au pouvoir de Sa Majesté le cy-devant receveur des droits d'entrée et sortie au fort de Sainte-Marie, Jean-Bartholomé Janssens » (idem) ; — 337 livres à Jean-Baptiste Fronry, ingénieur au service du Roi, pour 45 jours de vacations (folio 184, recto) ; — 201 livres à Jean-Michel Stampion, pour ses vacations à Mons et St-Guislain en 1677 (folio 184, verso) ; — 261 livres au receveur général, payées « pour le hvrement des feux et lumières pour la garde de la redoubte de Navaigne et l'achapt de 25 fusils et 20 picques » (folio 193, verso) ; — 3,105 livres à Jean Callys , commis à la recette des deniers pour là location des logements militaires, pour le payement des troupes hollandaises en garnison en Brabant et à Malines , pour un mois de leur logement, -en suite de la convention faite avec les généraux des dites troupes (folio 194, recto) ; — 7,001 livres, 9 sols à Jean Remy, « à quoy montent les fruits de carême distribués aux seigneurs du Conseil des Finances et autres » (foho 200 , verso) ; — 14 livres 13 sols à Guillaume Longé, « pour l'achat de diverses cartes" géographiques des provinces de Sa Majesté pour y démontrer les prétentions et usurpations de la France, lesquelles ont été employées au service de Sa Majesté » (folio 201, recto) ; — 350 livres à Martin Verdy, dit la Ruine, « employées par lui à une affaire du service de Sa Majesté » (foho 201, verso) ; — 980 livres au receveur général, « pour la construction faite sous la direction du coronel de la regenda, gouverneur de Stevensweert, tant d'un nouvel estage à la redoute de Navaigne que d'un fossé de 30 pieds de largeur avec un pont de la même longueur et large de 5 pieds, comme aussy pour avoir mis en réserve en ladite redoubte 300 livres de biscuit, 6 tonnes de bière et 6 fromages de 10 à 12 hvres chacun, et avoir payé à chacun des soldats effectifs de garnison en laditte redoubte, 3 sols par jour » (folio 202, recto) ; — 275 livres, 18 sols à Michel van der Vorst, marchand à Anvers, « pour quelques monstres de toiles et manufactures qui se fabriquent en laditte ville, envoyées à Sa Majesté > (foho 203, verso) ; — 27 livres, 3 sols à Guillaume Longé, pour les cartes des provinces de -Sa Majesté, *illuminées* de diverses couleurs, achetées par ordre de Son Excellence (folio 206, verso); — 2,788 livres, 16 sols au marquis de Wargnies, sergent général de bataille, « à quoy portent les payements qu'il a faits de toutes choses inexcusables et dont il avoit esté obligé de répondre pendant le blocus et siège de la ville et citadelle de Courtray (326) » (foho 208, recto) ; — 48 hvres à N. Grupello, « pour avoir fait. une médaille du portraict de Sa Majesté (327) » (folio 209, verso); — 403

livres, 9 sols à François Joppens, marchand libraire et imprimeur en la ville de Bruxelles, prix des imprimés fournis pour le service de Sa Majesté (folio 209, verso);—480 livres à Adrien Beiller, secrétaire du conseiller de la Neuveforge, pour une affaire secrète du service de Sa Majesté dont il ne résulte aucune charge ou note à tenir (folio 217, verso) ;

— 180 livres à Jean van Hattem, graveur général de Sa Majesté, à BruxeUes, « pour le parfait de 300 hvres à quoy (sur l'advis des maistres généraulx des monnoyes) ont esté tauxés les debvoirs et ouvrages faits par luy pour les monnoyes de Sa Majesté depuis l'an 1676 » (folio 208, recto) ; —100 Uvres à Jacq Martie, *cipier* de la Trenrenbourg, pour les frais et dépens faits en ladite prison par Ferdinand Balleu (folio 222, verso) ;

— 2,211 livres aux trois compagnies des gardes de Son ExceUence, pour un mois de fourrage des dites trois compagnies (folio 224, verso) ; — 12,122 Uvres aux terces et régiments ci-après : le terce du mestre de camp le marquis du Haupont ; idem, du mestre de camp d'Huyby ; idem, du colonel Hartman ; idem, du mestre de camp le baron de Lietbergue ; idem, du coronel Theyst ; — idem, du comte d'Egmont ; idem, du baron de Chavire (folio 225, recto) ; —12,803 livres aux terces, régiments de cavalerie, dragons et compagnies de Croates, ci-après : le terce du mestre de camp Dupuis ; idem, celui du duc d'Aremberg ; idem, celui du comte de Mastaing ; idem, de Delboc ; idem, de Pérès ; idem du baron de Torzy (folio 226, recto) ; —100 livres à Nicolas van Raust, lieutenant maître de la musique de la chapeUe royale, « accordées à ceux de ladite chapelle pour la gratuité ordinaire de leur assistance à l'Octave du St-Sacrement de Miracle

---

fut appelé à la cour de l'Électeur palatin Jean-Guillaume dont il obtint, en 1695 , le titre de premier sculpteur. Rentré dans les Pays-Bas en 1706, il reçut le même titre de la part de l'empereur Charles VI. Plusieurs de ses œuvres sont encore au Musée de Bruxelles ou dans le parc de cette ville, entre autres, une Diane et un Narcisse. D'après cet article, dans sa jeunesse il se serait aussi essayé dans la gravure des médailles.

---

(326) La ville de Courtrai fut assiégée et prise au mois de novembre 1683 par le duc de BoufJBers.

(327) Probablement Gabriel de Grupello, sculpteur belge, né à Grammont, le 26 mai 1644, mort le 20 juin 1730, à Ebreinstein près d'Aix-la-Chapelle. Après avoir étudié à Anvers et à Paris, O

de l'année 1684 » (folio 230, recto); — 200 livres à Honoré d'Eve, maître de la chapelle royale de la Cour, employées à l'intention des deux chœurs ou enfants de chœur de ladite chapelle royale (folio 230, verso); — 300 livres à Corail Calput, concierge du jardin à fleurs, orangers et citronniers de la Cour, pour l'entretien dudit jardin (folio 231, recto); — 3,000 hvres à François-Hubert Winterdorst, « en tant moins de 12,000 à quoy monte le vin qu'il a livré à la garnison de la ville de Luxembourg pendant le siège de ladite place (328) » (folio 232, verso); — 3,000 livres à Ernest Robrechts, maître fauconnier du Roi, pour l'achat des oiseaux envoyés en Espagne (folio 234, verso); — etc.

B. 3216. (Registre.) — In-folio, 222 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1685. — « Compte sixiesme de don Jean de Alvarado et Bracamonte, conseiller et receveur général des domaines et finances du Roy, de la recepte et despence de son dit estât et office », etc. Les recettes s'élèvent à la somme de 3,057,986 hvres, 11 deniers tournois; les dépenses à celle de 2,605,470 hvres, 2 sols, 3 deniers même monnaie. Les principaux articles sont les suivants: 438 livres à Jérôme-Ignace Jacops, conseiller et receveur général de l'artillerie du Roi (folio 65, recto): — 36,650 livres à don Louis-Manuel Henricquès de Castro, baron d'Eterbecque, pagador général de l'exercito du Roi, pour le paiement du pain de munition (folio 65, verso); — 1,454 livres à Josse van der Dorpe, receveur de l'espier au quartier de Bruges, pour le paiement des rentes assignées sur ladite recette (folio 84, recto); 783 livres, 13 sols, 9 deniers à Jacques Kindth, receveur des ouvrages et fortifications au quartier de Tenremonde, pour les frais des réparations indispensables auxdites fortifications (folio 84, recto); — 120 livres à Israël de Witte, maître particuher de la monnaie de Bruxelles, pour le paiement des gages de Henry Raes, greffier des monnaies de Sa Majesté (folio 85, recto); — 4,000 livres à François de Brou, recoveur des ouvrages et fortifications de la ville et du port d'Ostende (folio 88, recto); — 248 livres, 12 sols à Philippe Loyseleur, receveur des ouvrages et fortifications de la ville de Mons, « à quoy monte le livrement et raccomodement des brouettes pour les travaux des fortifications de ladite ville » (folio 89, recto); — 430 livres au même, pour les réparations à une grange nouvellement achetée pour servir de magasin (folio 90, recto); — 1,580 livres à Pierre van Verren, receveur des fortifications de la ville d'Audenarde,

payées à Pierre Feghers, contrôleur desdites fortifications, « à quoy montent les devoirs par luy renduz à ouvrir et serrer la grande écluse de ladite ville pendant deux années et 480 livres pour deux années de ses gages de maistre des écluses et pour les réparations journalières et inexcusables du pont et autres de ladite ville » (folio 90, verso); — 3,770 Uvres, 6 sols à Jean de Meystere, receveur des fortifications de la ville de Nieuport (folio 91, recto); — 30 livres à François Drion, receveur des ouvrages et fortifications de la ville de Charleroi, employées au « nettoyage des cheminées de baracques de la garnison de ladite ville afin de prévenir qu'U n'y arrive aucun malheur de feu » (folio 91, verso); — 100 Uvres à Jean Snyns, receveur des fortifications du Fort royal de Stevensweert, pour les réparations de baraques du sergent-major et capitaine de l'artillerie dudit fort (folio 92, recto); — 239 livres à Alexandre Hannosset, conseiller et receveur général des domaines de Brabant au quartier de BruxeUes et des ouvrages de la Cour, pour le paiement de la cire blanche livrée à la chapelle royale (folio 93, verso); — 1,043 Uvres au même, pour le même objet et la fourniture de 723 chandelles, de trois quarterons la pièce, données à tous les religieux qui ont accompagné la procession du Grand Jubilé (folio 99, recto); — 296 livres, 11 sols, payés « aux maîtres livreurs et ouvriers de la Cour qui ont travaillé à l'érection du théâtre ayant s'ervi pour la représentation de l'opéra le jour de la naissance du Roy (329) » (folio 100, recto); — 565 livres au même, pour l'entretien des ouvrages et fortifications de la ville de Bruxelles, les réparations des brèches éboulées au fort Monterey, etc. (folio 100, verso); — 500 Uvres à Alexandre Hannosset, pour les gages de Jac-

(328) La ville de Luxembourg, bombardée et bloquée en décembre 1683 par le maréchal de Créqui, fut investie complètement par les troupes françaises le 28 avril 1684 et se rendit le 4 juin suivant.

(329) Le roi Charles II n'eut pas d'enfants de ses deux mariages. 11 s'agit ici du jour anniversaire de sa naissance, le 6 novembre 1661

ques Pierson, maître fontainier de la Cour (folio 100 bis, verso) ; — 20,000 livres à don Jean-Dominique de Zuniga et Fonseca, comte de Monterey, gentilhomme de la Chambre du Roi, commandeur d'Alonso, de l'Ordre militaire de St-Jacques, président et garde des sceaux du Conseil d'Etat aux affaires des Pays-Bas et de Bourgogne, pour une année de ses gages (folio 101, recto) ; — 18,000 livres à messire I^puis-Alexandre Schochaert, chevalier, seigneur de Tirimont, conseiller du Conseil d'Etat suprême aux affaires des Pays-Bas et de Bourgogne pour ses gages (folio 103, recto) ; — 15,000 livres à François Oifort, majordome de Son Excellence, \* à quoy montent cinq mois du traitement de Sadite Excellence, commencez le premier de janvier 1685 et finiz le dernier de may ensuivant audit an » (folio 124, recto) ;' — 2,000 livres au même, « à quoy montent les derniers vingt jours des gages de feu Son Excellence le M^de Grana (330), commencés le premier de juing 1685 et finiz le vingtiesme dudit mois, jour de son trespas » (folio 124, recto); — 18,000 livres à Charles Ramond, majordome de Son Excellence (331), pour les six premiers mois du traitement de Sa dite Excellence, en vertu des lettres patentes de Sa Majesté du 23 juillet 1685 (folio 124, verso) ; — 1,200 hvres à Dominique Wouters, conseiller député au fait du commerce (folio 138, recto) ; — 300 livres à don Sébastien Fernandès de Medrano, maître mathématicien de Sa Majesté (folio 140, recto); — 1,676 livres 11 sols à Honoré d'Eve, maître de la musique de la chapelle royale de la Cour, pour deux mois des gages des musiciens de la dite chapelle (folio 146, verso) ; — 10,000 livres à la princesse de Chimay, « en tant moins de ce qui reste deu à son mary le prince de Chimay pour ses gages, tant de gouverneur de la province de Luxembourg que de sergent général de bataille » (folio 147, recto); — 1,147 livres au prince de Vaudemont, général de cavalerie de Sa Majesté, pour un mois de son traitement (folio 147, verso) ; — 3,275 livres à don Francisco Marcos de Velasco, marquis del Pico, maître de camp général et châtelain du château d'Anvers, « pour deux payes de 45 jours » (folio 150, recto) ; — 382 hvres, 13 sols à messire Philippe-François d'Ennetières, marquis des Mottes, du Conseil d'Etat du Roi et trésorier général de ses domaines et finances, pour ses vacations en la ville d'Anvers (folio 158, recto) ; — 4,000 livres à messire Louis de la Neuveforge, conseUer du Conseil privé du Roi et député à la diète de Ratisbonne, pour ses vacations à ladite diète (idem) ; — 5,000 livres à messire Louis-Alexandre

Schochaert, seigneur de Tirimont, chevalier conseUer du Conseil d'Etat etc., pour les frais de son voyage en Espagne à la Cour de Madrid (folio 158, verso);—5,000 livres au duc et prince de BournonviUe, chevaUer de la Toison d'Or, conseUer de courte robe du ConseU d'Etat suprême aux affaires des Pays-Bas, pour les frais de son voyage à la Cour à Madrid (folio 164, verso) ; — 9 hvres, 12 sols à François van der Linde, instrumentiste de la chapelle royale, pour une aumôme et assistance dans sa vieUesse (folio 165, verso) ; — 480 livres à don Jean Beltran y Pantqsa, du terce de don Francisco del CastUlo, « pour estre relaxé hors la vUle de Luxembourg » (folio 169, recto) ; — 480 Uvres à Manuel Mesmakre, capitaine commandant du régiment du baron d'Autet, pour le même moth! (idem) ; — 120 livres à messire Pierre-Albert de Lannoy, roi d'armes et lieutenant général de l'artillerie du Roi, « pour et à quoy monte le droit que luy compete pour avoir pubhé la trêve le 7 octobre 1684 (332)» (folio 170, recto); —10,000 livres à James Pucle, commissaire de Sa Majesté Britanique, « pour semblable somme que luy est deu dans l'achat du navire Charles second » (idem) ; — 93 Uvres, 15 sols au receveur général même, « à quoy monte l'intérêt pour un demy-an de la somme de 3,000 hvres, employée à l'achapt et fraiz du transport des oiyseaux et faucons qui, par ordre de Sa Majesté et pour son service, ont esté envoyez en" Espagne » (folio 171., recto); — 85 livres à GuUaume van Hamme, « pour les frais faits par lui pour le recouvrement de la somme de 29,300 livres qu'il at levée sur son crédit pour le payement du logement des troupes hoUandoises qui ne vouloient sortir du pays de Sa Majesté sans estre plainement satisfait > (folio 171, verso) ; —960 livres

(330)D'après l'art de vérifier les dates, le marquis dal Caretto, comte de Milesimo, marquis de Grana, gouverneur des Pays-Bas, serait mort le 19 et non le 20 juin 1685.

(331)Don Francisco Antonio de Agurto, marquis de Cas'tanaga, successeur du marquis dal Caretto

(332)Cette trêve avait été conclue à Ratisbonne le 15 août 1684. Elle mettait fin à la reprise des hostilités qui avait eu lieu un an auparavant entre la France et l'Espagne. Louis XIV gardait Luxembourg et rendait Courtrai et Dixmude, mais démantelées, (Voir Dumont. Corps diplom., tome VII, p. 11, p. 83 )

à don Jean- Antoine Sarmiento, gouverneur de la ville de Charleroi, en remboursement de pareille somme par lui exposée pour le service, de Sa Majesté (folio 175, recto) ; — 340 livres, 4 sols au receveur général, pour les frais des réparations des magasins au fort de Ste-Marie (folio 178, verso) ; — 1,088 livres, 6 sols au même, pour les ouvrages laits au Tholluys (folio 179, verso) ; — 240 livres au même, payées au lieutenant-corona Bochals, pour un voyage fait en Allemagne pour le service de Sa Majesté (folio 180, verso) ; — 715 livres, 10 sols au même, payés aux messagers de l'écurie de Sa Majesté, pour les voyages et vacations par eux faits, comme aussi à l'imprimeur N. Strychwant pour les imprimés fournis par lui (folio 181, recto) ; — 15,000 livres aux députés ecclésiastiques et membres de la province de Flandre, « pour icelle somme par eux estre employée aux fraiz des vaisseaux de convoy selon les ordres qu'ils en ont » (idem) ; — 9,000 livres à Isabella de Pina, « pour l'achat des linges et dentelles qu'elle a envoyés en Espagne pour le service de la Reine » (folio 181, verso) ; — 140 livres à Martin de Backer, entrepreneur des" ouvages pour la maçonnerie par lui entreprise au fort de Monterey (folio. 183, verso) ; — 24,000 livres aux députés ecclésiastiques et membres de la province de Flandre, pour les vaisseaux de convoi (folio 187, recto) ; — 500 livres à Gaspard Bastiaenssens, capitaine de là frégate royale de l'armée navale sur la rivière d'Anvers, « pour les employer à l'équipement de ladite frégate avec laquelle il estoit chargé de faire un voyage en Espagne pour le service de Sa Majesté » (folio 187, verso) ; — 2,000 livres à Isabelle de Pina, pour les dentelles de la reine régnante (folio 187, verso) ; — 3,500 Uvres à la même pour le même objet (folios 190, recto et verso) ; — 3,500 livres à Ernest Robrechts, maître fauconnier du Roi, pour les oiseaux et faucons envoyés en Espagne et les casaques aux couleurs de Sa Majesté pour lui et les valets de la fauconnerie (folio 191, recto) ; — 239 Uvres au duc de Vésar, chevalier de la Toison d'Or, pour le pain et le vin qui lui sont dus en ladite qualité (folio 192, recto) ; — 3,000 Uvres à Hubert-François Wintersdoift, pour le vin Uvré à la garnison de Luxembourg pendant le siège de ladite ville (folio 194, recto) ; — 619 Uvres au receveur général, pour les réparations faites à la frégate royale sur la rivière d'Anvers (folio 196, recto) ; — 1,960 livres au marquis de Wargnies, sergent général de bataUle et ci-devant gouverneur de Courtrai, « pour semblable somme qu'il at payée à diverses personnes pour des affaires

du service de Sa Majesté qu'U ne convient déclarer et dont il ne résulte aucune charge à tenir. » (folio 196, verso) ; — etc.

B. 3217. (Registre.) — In-folio, 191 feuilleta, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1686**. — « Compte septiesme de don Jean d'Alvarado et Bracamonte, conseUler et receveur général des domaines et finances du Roy, de la receipte et despence par luy faits à cause de son dit office de receveur général, ». etc. — Les recettes s'élèvent à la somme de 744,265 livres, 11 sols, 7 deniers tournois ; les dépenses à ceUe de 1,663,519 livres, 14 sols, 4 deniers, même monnaie. — Les principaux articles sont les suivants : 1,443 livres à messire PhUippe de Parys, chevaUer, seigneur de Merxem et Dambrugge, conseiller et receveur général des aides et subsides de Brabant, payées à François AnsilUon, bourgeois et marchand de draps eu cette vUle (de BruxeUes), pour les habits par lui livrés au terce d'infanterie italienne du mestre de camp don Res-tayno Cantelmo (f<sup>o</sup> 71, recto) ; — 368 hvres, 16 sols à messire Jean-Jacques d'Huislin, chevaUer, seigneur de Maibes, conseiUer et receveur général de la province de Namur, pour le paiement des gens de guerre (f\* 71, verso) ; — 240 Uvres au même, « pour en secourir les canonniers de la garnison de Namur » (f<sup>o</sup> 72, recto) ; — 1,573 livres au même « pour l'accomodement du grand magazin et raccomodement des poudres audit Namur » (P73, verso) ;' — 3,000 Uvres au même, pour les travaux de fortifications de Namur (f<sup>o</sup> 74, recto), — 7,255 Uvres à Jérôme de Triche, conseUler et receveur général des domaines d'Oostflandres, pour le paiement des rentes de ladite recette (f<sup>o</sup> 75, recto) ; — 900 livres au même, payées aux entrepreneurs qui ont travaUlé aux nouveaux affûts pour le château de Gand et aux réparations des tonneaux à poudre et autres *inexcusables* aux magasins (f<sup>o</sup> 76, recto) ; — 4,000 livres à Pierre-PhUippe Biseau, conseUler et receveur général des aides et subsides de la province de Hainaut, pour les employer, selon les ordres qu'il en a (F 76, verso), — 20,000 livres au même, pour le paiement des gens de guerre de ladite province (f<sup>o</sup> 77, recto) ; — 10,000 livres à GuUaume Bricquet, conseUler et receveur général des domaines de la province de Hainaut, pour le paiement des gens de guerre des garnisons de Mons

et Ath (f 77, verso) ; — 3,886 livres à Emmanuel van Hoorenbeke, conseiller et receveur général des domaines du Brabant au quartier d'Anvers, pour le paiement des rentes assignées sur ladite recette (f° 79, recto) ; — 500 livres à François de Brou, receveur des ouvrages et fortifications d'Ostende, pour le paiement des travaux faits auxdites fortifications (f\* 83, recto) ; — 14,000 livres à François de Brou, pour la réparation « des pilots et fascinades de l'havre de ladite ville » (f° 83, verso) ; — 500 livres à François Drion, receveur des ouvrages et fortifications de la ville de Char-leroi, « pour la conduite de son office » (f° 84, verso) ; — 920 livres au même, « pour le raccommodement des pouldres des magasins et des paillasses et couvertes des soldats de la garnison » (f° 85, recto) ; — 150 livres au même, « pour la réparation des couches réparties au terce du comte de Thian, de garnison en ladite ville de Charleroy, et l'achapt de paille qu'il a fallu pour leur fourniture » (f° 85, verso) ; — 545 livres à Alexandre Hanosset, conseiller et receveur général des domaines de Brabant au quartier de Bruxelles et des ouvrages de la Cour, « pour le tirage et chariage de 1,200 arbres fauz et l'achapt de cent tillieux pour estre plantez dans le parcq de cette Cour » (f\* 87, recto) ; — 800 livres au même, pour les réparations « tant des logements des soldats aux Sept brasseries et à la Teste d'Or que des casernes derrière le Béginage, corps de gardes, guérites et autres ouvrages de ladite ville et du fort de Monterey » (idem) ; — 720 livres au même, payées au Père Prieur des Carmes Déchaussés de Bruxelles, « pour estre employez à l'érection d'une nouvelle muraille estagiée et gallerie à l'escurie des mulets » (f° 91, verso) ; — 600 livres, 14 sols au même, payés « aux livreurs et ouvriers qui ont travaillé en 1685, du temps de feu le seigneur marquis de Grana, à la grotte, niche et autres parties, selon les ordres qu'il en a » (f\* 93, recto) ; — 700 livres au même, employées tant « au paiement du feu d'artifice qui at esté fait au parcq pour la réduction de la ville de Bude (333) qu'aux dits ouvrages et réparations de la Cour » (f° 93, verso) ; — 36,000 livres à Charles-Antoine Rémond, maître d'hôtel de Son Excellence, pour le traitement annuel de Sa dite Excellence (f° 122, recto) ; — 2,000 livres à don Francisco Pavans, baron de Cécaty, chef et gouverneur de l'Académie royale de la Cour (f° 133, recto) ; — 2,000 livres à Ernest Robrechts, maître fauconnier du Roi, pour une demi année de l'entretien de la fauconnerie (f° 133, verso) ; — 300 livres au R. P. François-Xavier de Fresneda, prédicateur du Roi, pour une année de ses gages (f° 137, recto) ; — 1,147 livres au prince de Vaudemont, général de la cavalerie de Sa Majesté, pour un mois de son

traitement (f° 137, verso) ; — 2,183 livres, 6 sols, 8 deniers à don Francisco Marios de Velasco, marquis del Pico, châtelain du château d'Anvers, pour deux payes de ses gages (f° 140, verso) — 1,550 livres au comte de Salazar, lieutenant-général de la cavalerie de l'exercito du Roi (idem) ; — 270 livres à don Sébastien-Fernandès de Medrano, maître mathématicien des armées de Sa Majesté (f° 143, verso) ; — 4,800 livres à messire Louis de la Neuveforge, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du Conseil privé du Roi, pour ses vacations à la diète de Ratisbonne (f° 148, recto) ; — 12 livres à Louis Bruyer, chevaucheur, « pour se faire panser une blessure d'un coup de pistolet à la jambe gauche » (f° 154, recto) : — 50 livres à Philippe Craissin, prêtre, sacristain de la chapelle royale, pour une gratification en raison de la petitesse de ses gages (f° 154, verso) ; — 200 livres à J. Lemmens, prévôt de Notre-Dame de Montaigu, pour la refonte d'une cloche (f° 155, verso) ; — 8,218 livres, 9 sols à Dominique Wouters, député aux affaires du commerce, avancés par lui pour les frais des chiens et oiseaux *canariens*, comme aussi pour ceux des conducteurs particuliers et des chasseurs qui les ont conduits en Espagne (f 157, recto) ; — 11,970 livres à Jean-Baptiste Grimbergue, ancien bourgmestre des nations de la ville de Bruxelles, « à quoy monte le déboursement qu'il a fait par ordre de Son Excellence à l'achapt des estoffes de camelots, ratins, frises et autres sortes que Sa dite Excellence at esté servie d'envoyer à Sa Majesté en Espagne, comme aussy pour ce qu'il at payé pour les fraix de l'opéra et comédie, laquelle at esté représentée en cette cour trois jours consécutifs, tant pour les généraux, ministres et consaulx que pour le divertissement du peuple, à cause du jour de la naissance de Sa Majesté » (f° 157, verso) ; — 6,000 livres à Anne Bertrand, pour l'achat des linges envoyés en Espagne pour le service de Sa Majesté (f° 158, recto) ; — 72 livres à Gaspard Bas-tienssens, commandant de la frégate royale, pour les réparations de ladite frégate (f° 158, verso) ; — 34 livres, 16 sols au receveur général des finances même,

---

(333) La ville de Bude fut reprise sur les Turcs par le duc de Lorraine, généralissime des armées impériales, en 1686.

payés à Jean van Eatthem, graveur général des monnaies de Sa Majesté, pour 29 cachets à sceller les chapeaux (idem) ; — 658 livres au même, « pour la mainlevée de la perception des droits d'entrée qui luy touchent de la prise faite par le navire San-Salvator d'Ostende » ( P 159, verso) ; — 480 livres à François Taelman et Ferdinande Olislegers, ci-devant receveur et contrôleur au comptoir d'Héru, « pour les frais par eux supportés pendant leur prisonnement en France » (idem) ; — 20,000 livres au receveur général, payées aux députés des ecclésiastiques et membres de la province de Flandre, pour être employées aux besoins des vaisseaux de convoi de Sa Majesté (f<sup>l</sup> 161, verso) ; — 550 livres, 13 sols au duc d' Havre et de Croy, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, somme qui lui est due comme premier commissaire au renouvellement des lois et magistrats de la province de Flandre en 1683 (f<sup>o</sup> 163, verso) ; — 274 livres, 14 sols, 9 deniers au receveur général même, pour les droits de 16 foudres de vin du Rhin, de 12 pièces de vin blanc de France et d'une pièce de vinaigre de vin que Son' Excellence a fait entrer librement et exempts de droits pour le prince de Vaudemont (f<sup>o</sup> 164, recto) ; — 550 hvres à Cornille Heussens, père correcteur du couvent des Minimes à Bruxelles, pour une année de la location de la grande maison appartenant audit couvent et servant à présent de magasin pour retirer et conserver les matériaux et autres choses nécessaires pour la défense de la dite ville (f<sup>o</sup> 165, recto) ; — 479 livres au duc de Holstein (334), chevaier de la Toison d'Or, « & quoy monte ce qu'il a exposé pour le service de Sa Majesté au fait de l'informé du canal d'entre Bruges et Gand » (f<sup>o</sup> 168, recto) ; — 333 livres à Jean Winckel, receveur des droits d'entrée et de sortie à Navaigne, pour la refonte de 5 pièces de canon pour le fort de Stevensweert, y compris le métal à employer (F 168, recto) ; — 265 livres, 7 sols au receveur général même, payés au commandant et 26 soldats ayant fait la garde au comptoir de Navaigne pendant les mois de mai et juin 1636 (f<sup>o</sup> 168, verso) ; — 48,000 hvres -au receveur général, payées pour l'équipement des vaisseaux de convoi de Sa Majesté (F 172, verso) ; — 500 livres, 16 sols à don Estevan Andrea, amiral de l'armée navale sur la rivière d'Anvers, pour les réparations faites à la frégate royale (f<sup>o</sup> 175, recto) ; — 3,600 hvres à Ernest Robrechts, maître fauconnier du Roi, pour l'acquisition et les frais de transport en Espagne des oiseaux et faucons destinés à Sa Majesté et pour les habits des maîtres et valets de ladite fauconnerie (F 176, recto) ; — 19,914 hvres, 12 sols à Charles-Antoine Rémond, majordome de Son Excellence, pour les traitements extraordinaires faits à différents ministres, princes étrangers et autres, comme aussi pour les voyages que Sadite Excellence a été obligée de faire pour le

service du Roi du 20 juin 1685 à la fin d'août 1686 (F 177,recto) ; — 250 livres au receveur général, « pour et à quoy revient un quart du droit de sortie des pierres d'Escaussines que Son Excellence at quitté et remis à grâce espéciale aux Pères Jésuites à Cambray pour en construire le portail et les colonnes d'une nouvelle église » (f<sup>o</sup> 178, recto) ; — 300 livres au même, pour uhe affaire secrète du service de Sa Majesté dont il ne résulte aucune charge ou note à tenir (f<sup>o</sup> 179, recto) ; — etc.

B. 3218. (Registre.) — In-folio, 206 feuillets, parchemin, mauvais état.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1687. —« Compte huictiesme de don Jean d'Alvarado et Bracamonte, conseiller et receveur général des domaines et finances du Roi, de la recepte et despence par luy faicte à cause de son dit estât et office de receveur général desdits domaines et finances, » etc. Les recettes s'élèvent à la somme de 2,368,616livres,2sols, 1 denier tournois ; le chiffre ' de la dépense est illisible. Les principaux articles sont les suivants : 438 hvres à Jérôme Ignace Jacobs , conseiller et receveur général de l'artillerie du Roi, pour une année de ses gages (folio 58, recto) ;—4,085 hvres au baron d'Eterbecque, *pagador général* de *Yexercito* du Roi, pour la conduite de son office, (folio 59, recto) ; — 46,000 hvres au même, pour le paiement du pain de munition (foho 61, recto) ; — 8,556 hvres à messire Jean-Jacques Huislin, chevalier, seigneur de Maibes, conseiller et receveur général des aides et subsides de la province de Namur, pour le paiement des gens de guerre logés dans ladite province (folio 73, verso) ; — 3,000 livres à Jean-René Bauwens van der Boyes, seigneur de Macken, conseiller et receveur général de la province de Gueldre,

(334) Joachim-Ernest, duc de Holstein-Ploen, embrassa la religion catholique en 1674 et passa au service de l'Espagne. Il mourut à Madrid le 4 juillet 1700.

pour le paiement des soldats et des ouvrages de Stevensweert (folio 79, recto); — 4,282 livres à Pierre-Philippe Biseau, conseiller et receveur général de la province de Hainaut, pour le paiement des gens de guerre (folio 79, verso); — 7,255 livres à Jérôme de Triche, conseiller et receveur général d'Oostflandres, pour le paiement des rentes assignées sur ladite recette (folio 81, verso); — 3,886 livres à Jean-Baptiste Hoo-renbeke, conseiller et receveur général des domaines de Brabant au quartier d'Anvers, pour la conduite de son office (folio 82, verso); — 2,000 Uvres au même, « pour l'achat des linceuls et couvertes pour la garnison du château d'Anvers » (folio 83, verso); — 1,282 livres à Jérôme Zety, conseiller et receveur général des villes et terroir de MaUnes, pour le paiement des rentes assignées sur ladite recette (folio 84, recto); — 1,488 Uvres à Michel Vain, conseiller et receveur général des domaines de Brabant, pour le paiement des rentes assignées sur ladite recette (folio 85, recto); — 3,921 livres à Jean Rodrigues de la Sierra, receveur du droit *régal* sur la cuite du sel, pour le paiement des rentes assignées sur ladite recette (folio 85, recto); — 1,467 livres à Josse van den Dorpe, receveur de l'espier de Bruges, idem (folio 86, verso); — 250 livres à messire Louis-Antoine Clarisse, comte de Clairmont, du Conseil de guerre, audancier et premier secrétaire du Roi, payées à N. Piermans, secrétaire du Conseil d'Etat de Sa Majesté, pour une demi-année de ses gages (folio 87, recto); — 14,000 Uvres à Guillaume Briquet, conseiller et receveur général de la province de Hainaut et des deniers de secours destinés au paiement des gens de guerre, pour le paiement des gens de guerre logés dans cette province (folio 88, recto); — 1,000 Uvres à Claude deRobaut, de Lisbonne, payées « aux Uvres du bois, lumières et autres nécessités de la Chambre du Conseil en Haynault » (folio 88, verso); — 149 livres à Jacques Kindt, receveur des ouvrages et fortifications de la ville de Tenremonde, « pour la réparation de la digue servant pour retenir les eaux au ravelin hors la porte de Waes audit Tenremonde » (folio 89, recto); — 127 livres à Jean-Baptiste deBruyn, receveur des domaines de la Vuere et VUvorde, pour payer « les entrepreneurs du rempassement de la glacière dudit Vuere » (folio 90, recto); — 180 Uvres à Israël de Witte, maître particulier de la monnaie de Sa Majesté, payées par lui à Jean van Hattem pour ses gages de graveur général des monnaies de Sa Majesté (folio 90, verso); — 4,000 Uvres à François de Brou, receveur des

fortifications d'Ostende, pour les travaux desdites fortifications (folio 92, recto); — 3,000 Uvres à Pierre van Verren, receveur des fortifications d'Audenarde, pour les travaux desdites fortifications (folio 93, recto); — 500 Uvres à PhiUpe Loyseleur, receveur des fortifications de Mons, idem (folio 93, verso); — 2,000 livres à François Drion, receveur des ouvrages et fortifications de l'Ulede Charleroi, idem (folio 94, recto); — 2,000 livres à Jean-Baptiste Mauricio, receveur des fortifications de Nieupoort, idem (folio 94, recto); — 900 livres à Alexandre Hannosset, conseiller et receveur général des domaines de Brabant au quartier de Bruxelles, payées par lui à Jean-Herman VaUer, chevalier, secrétaire d'Etat du Roi aux affaires d'Allemagne, pour ses gages d'une demi-année (folio 96, recto); — 10,000 livres au duc et prince de Bourbonnons, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, conseiller de courte robe du Conseil d'Etat suprême aux affaires des Pays-Bas et de Bourgogne, pour une année de ses gages (folio 100, recto); — 9,000 livres à messire Louis-Alexandre Schochaert, chevalier, seigneur de Tirimont, conseiller d'Etat, etc., pour une année de ses gages (idem); — 656 livres à François Galoan, secrétaire ordinaire supernuméraire du Conseil privé du Roi, pour ses gages (folio 101, verso); — 443 livres, 10 sols à don Diego Baston, officier entretenu en la secrétairie d'Etat aux affaires des Pays Bas et de Bourgogne (folio 103, verso); — 1,200 Uvres à messire Alphonse de Berghes, archevêque de Malines, conseiller du Conseil d'Etat, pour une année de ses gages (folio 105, recto); — 500 livres à Jean-Baptiste Franzi, capitaine et ingénieur au service du Roi, en à compte de ses gages (folio 130, recto); — 250 Uvres à Marie-Jacqueline Stravius, veuve de feu l'architecte et ingénieur Pierre-Paul Mercx (folio 132, recto); — 438 livres à Denis Watterloo, graveur des sceaux de Sa Majesté, pour une année de ses gages (folio 132, verso); — 333 livres à Théophile Gamand, contrôleur des droits du Roi au comptoir du fort de Ste Marie, « à quoy monte le premier quadrimestre de ses gages de contrôleur susdit » (folio 136, verso); — 300 Uvres au R. P. Philibert Bressand, ministre et prédicateur du Roi, pour une année de ses gages (folio 140, recto); — 300 livres à François-Xavier de Fresneda, aussi prédicateur du Roi, pour une année de ses gages (folio 141, recto); — 1,147 Uvres au prince de Vaudemont, général de la cavalerie de Sa Majesté, pour un mois de son traitement (folio 142, recto); — 3,750 Uvres

à François-Sigismond de Taxis et la Tour, comte de , Valsasine, sergent général de bataille et lieutenant général des terces de dragons, en à compte de ce qui lui est dû (folio 150, verso) ; — 480 livres à Claude Pellerier, lieutenant général de l'artillerie du Roi, en à compte de ses gages de 100 florins par mois (folio 152, recto); — 1,289 livres, 12 sols, 6 deniers au comte de Grajal, maître de camp d'un terce d'infanterie espagnole, « pour un secours de 15 jours de bas officiers et soldats de son dit terce (folio 156, recto) ; — 558 livres, 16 sols, au de Jonghe, « coronel d'un régiment d'infanterie haut-allemand, pour un secours de 15 jours des officiers mineurs de la première *plane* et soldats de son dit régiment » (folio 156, verso) ; — 1,022 livres à Gomar de Ville, maître de camp d'un terce de dragons, « pour un secours de 15 jours des officiers subalternes et soldats de son dit terce » (folio 156, verso) ; — 78 livres, 6 sols, 8 deniers, à don Domingo Canal y Toralla, capitaine d'une compagnie de cavalerie, « pour un secours de 15 jours des officiers de la première (plane) et soldats de ladite compagnie » (folio 158, verso) ; — 24,000 livres à la princesse de Lillebonne (folio 168, recto) ; — 25,000 livres au receveur général même, « qu'il a laissé valider à Manuel de Fonseca, conseiller et admodiateur général des droits de Sa Majesté, pour tout désintéressement de la graduation des draps et pour les droits qu'il auroit dû recevoir au comptoir d'Hovy, et qui luy at esté empesché par la force de la France » (folio 169, recto) ; — 2,424 livres à Jean-Baptiste Grimberghes, « pour semblable somme payée à la compagnie des comédiens du seigneur prince d'Orange, laquelle Son Excellence a fait venir en cette Cour pour représenter la comédie-le jour que l'on a célébré l'heureux succès de la réduction de la ville de Bude (335), selon l'ordonnance en dépeschée le 10<sup>e</sup> d'octobre 1686 » (folio 169, verso) ; — 40,800 livres à Benjamin Raule, intendant de la marine de Son Altesse Électorale de Brandebourg « à quoy monte le rachapt d'un vaisseau de guerre nommé Charles second, ensuite de l'accord fait avecq luy et ordonnance en dépeschée le 28<sup>e</sup> de mars 1687 » (folio 169, verso); — 522 livres au receveur des finances même, payées au commandant et 26 soldats ayant fait la garde au comptoir de Navaigne pendant les mois de novembre et décembre 1686, janvier et février 1687 » (folio 170, verso) ; — 1,400 livres aux députés ecclésiastiques et membres de la province de Flandre, pour les frais et équipages des vaisseaux de convoi de Sa Majesté (folio 170, verso) ; — 120 livres à Jean-Théodore-Antoine Velpius, imprimeur du Roi, pour l'impression des placards et autres ordonnances du service du Roi (folio 171, recto) ; — 1,200 livres à Gaspard et Jean van Bouchout, « pour le parpagement de 6,000 livres, à quoy porte le prix de la presse, moulin à plâtrer, coupairs et autres

ustenciles pour la nouvelle fabrique de la monnoye en cette ville » (folio 172, verso) ; — 36,898 livres à Charles-Antoine Rémond, majordome de Son Excellence, « à quoy montent les traictemens extraordinaires et voyages que Saditte Excellence a faits pour le service du Roi du 11 septembre 1686 au mois de mai 1687 » (folio 173, recto) ; — 4,000 livres à Hélène Chauvin, veuve de feu Jean de Connick, en son vivant négociant en la ville d'Anvers, « pour et à compte de ce qui luy est deu dans les 34,000 livres que Sa Majesté est demeurée redevable à divers marchands pour les 1,000 chevaux de remonte qu'ils ont livrés pour la cavalerie » (folio 173, verso); — 120 livres à Henry Bodry, greffier du Conseil de Brabant, « pour les frais du voyage qu'il a fait à Maubeuge pour l'échange des ratifications du traité fait avec les François à la conférence de Philippeville (336) » (folio 174, recto) ; — 120 livres à Gaspard Bastienssens, capitaine de la frégate royale, « pour fournir aux fraix qu'il at esté obligé d'exposer pendant le voyage qu'il a deu faire en Hollande pour y conduire, avec le yacht de Sa Majesté, don Emmanuel de Coloma, envoyé extraordinaire de Sa Majesté (folio 174, verso) ; — 612 livres à Antoine Louis, capitaine au service du Roi, « pour une année de l'entretien de la frégate royale et de deux chaloupes \* (folio 175, recto) ; — 943 livres au receveur général même, « payées à divers maîtres, livreurs et ouvriers pour et à quoy montent les ouvrages et hvraisons par eux faits aux réparations de la Cour » (folio 177, recto); — 1,000 livres à sire J. Lemmens, prévôt de l'église de Notre-Dame de Montaignu, « pour les réparations et les nécessités les plus

---

(336) Ce traité, dit des Poteaux en vue du château de Namur, fut signé le 4 janvier 1687 par le sieur Faultrier, intendant du Hainaut, représentant le roi Louis XIV et le sieur de Tirimont, conseiller d'État, représentant Charles II, roi d'Espagne. (Dumont. Corps diplom. Tome VII. Partie II, p. 144.)



nexcusables de ladite église » (folio 179, verso) ; — 825 livres à François-PbilibertBressand, correcteur des Pères Minimes à Bruxelles, « à quoy montent 18 mois de louage de la grande maison appartenante audit couvent servant de magasin pour retirer et conserver les matériaux et autres choses nécessaires pour la deffense de laditte ville » (folio 183, recto) ; — 1,336 livres, 16 sols, à messire Louis de la Neuveforge, chevalier, conseiller du Conseil privé du Roi et député de la part de Sa Majesté à la diète de Ratisbonne, « payés et exposés pour le service de Sa Majesté » (folio 184, verso) ; — 3,526 livres, 12 sols à Ernest Robrechts, maître fauconnier du Roi, « pour et à compte des prix de l'achat et frais du transport des oiseaux et faucons qui s'envoient à Sa Majesté en Espagne et pour les habits des maîtres et valets de ladite fauconnerie » (folio 189, recto) ; — 179 hvres, 2 sols à Bartholomé Janssens, fauconnier de Sa Majesté, « pour les fraix qu'il a dû faire pour poursuivre la restitution de 308 du-catons que les officiers des droits de Sa Majesté à Harendoncq y avoient arrêté durant la ferme de l'ad-modiateur général Emmanuel de Fonseca » (folio 189, verso) ; — 768 hvres au receveur "général même, prix de 16 pièces de vin que les Français ont fait arrêter et confisquer à Maubeuge en représailles de quelques chevaux pris par les soldats des garnisons de Sa Majesté (folio 191, verso) ; — etc.

B. 3219. (Registre.) — In-folio, 359 feuillets, parchemin,

1<sup>er</sup> janvier—31 décembre **1688**. — « Compte nœufiesme de don Juan d'Alvarado et Bracamonte, conseUer général des domaines et finances du Roi, de la recepte et despence par luy faite à cause de sondit estât et office, » etc. Les recettes s'élèvent à la somme de 2,686,694 Uvres , 11 sols, 4 deniers tournois ; les dépenses à ceUe de 1,982,245 Uvres, 12 sols, 10 deniers même monnaie. — Les principaux articles sont les suivants : 438 Uvres à Jérôme-Ignace Jacobs, conseiller et receveur général de l'artiUerie du Roi, pour une année de ses gages (folio 181, recto) ; — 34,178 Uvres, 16 sols au comte d'Espinosa, *pagador* général de *Veocercito* du Roi, pour le paiement du pain de munition des gens de guerre pendant le mois de janvier 1688 (folio 181, verso) ; — 5,270 Uvres à Jean-Baptiste de la FaiUe, écuyer, seigneur d'Écloo.conseUer et receveur général des aides et subsides de la province de

Flandre, pour la conduite de son office (fo o 196, verso) ; — 1,623 hvres à messire Philippe de Parys, chevalier, conseUer et receveur général des aides et subsides de la province de Brabant, payées aux commissaires et officiaux de *rexercito* et de l'artUerie (folio 197, recto) ; — 1,500 livres à Robert de Heyser,, commis à la recette générale des domaines, aides et subsides du pays et comté de Namur, pour les fortifications de ladite ville (folio 197, verso) ;—24,000 livres à Mathieu de la Rue, conseiller et receveur général des domaines, aides et subsides du pays et comté de Namur, payées, « sçavoir 8,000 livres à la veuve de feu messire Jean-Jacques d'Huislin, en son vivant conseUer et receveur général des domaines, aides et subsides dudit pays et comté de Namur, pour partie du désintéressement qui luy est accordée en considération de la démission qu'eUe a faicte de ladicte recepte générale de Namur, et les 16,000 livres restant pour les quinzaines des soldats des terces des maistres de camp le comte de Grajal et Adrien d'Havrech du régiment du coUonel N. van der Straeten et des compagnies libres des capitaines CornUle de Rondeau et Nicolas Ferrar, de guarnison en la viUe de Namur » (folio 198, recto) ; — 25,000 livres à Pierre-PhUippe de Biseau, conseiUer et receveur général des aides et subsides de la province de Hainaut, pour le paiement des gens de guerre de ladite province (folio 200, recto) ; — 4,537 hvres à Florimond van Horenbecq, conseiUer et receveur général des domaines au quartier d'Anvers, pour le paiement des rentes assignées sur ladite recette (folio 201, verso) ; — 768 hvres à Michel Wain, conseUer et receveur général des domaines de Brabant aîn quartier de Louvain, pour le paiement des rentes assignées sur ladite recette (foho 202, verso) ; — 711 Uvre?, 17 sols à Jérôme Zety,' conseiUer et receveur général des domaines, aides et subsides des ville et terroir de Malines, pour la conduite de son office (folio 202, verso) ; — 300 livres à messire Louis - Antoine Clarisse, comte de Clairmont, du ConseU de guerre de Sa Majesté, audiencier et premier secrétaire du Roi, payées par lui à Ignace-Louis de Wilde, officiai de la secrétairerie d'État, pour une année de ses gages (folio 203, recto) ; — 797 livres à MaximUien van den Berghe, souverain baiUi de Flandre, payées à Liévin du Jardin, *cipier* de la prison du Châtelet à Gand, pour la nourriture de trois malfaiteurs, constitués prisonniers au temps de son prédécesseur (folio 203, verso) ; — 311 Uvres, 15 sols à Jean-Josse Broyer,

receveur des exploits des Privé et Grand Conseils, payés par lui à messire Jean-Florent de Thulden, chevalier, seigneur d'Eumpdorp, conseiller et avocat fiscal au Grand Conseil, pour les vacations faites par lui pendant les années 1684 et 1685 (folio 204, rjcto) ; — 1,000 livres à Jacques Kints, receveur des domaines et fortifications au quartier de Tenremonde, pour les fortifications de ladite ville (folio 205, recto) ; — 180 livres à Israël de Witte, maître particulier de la monnaie à Bruxelles, payées par lui à Jean van Hattem, graveur des monnaies de Sa Majesté, pour une année de ses gages de graveur (folio 206, recto) ; — 2,000 livres à François de Brou, receveur des fortifications d'Ostende, pour les travaux desdites fortifications (folio 207, verso) ; — 300 livres à Pierre van Verron, receveur des fortifications d'Audenarde, pour les réparations du dessus ou *cap* de la Tour, près de la Porte des Prairies, en ladite ville (idem) ; — 3,000 livres à Pierre de la Hamaïde, receveur des fortifications de la ville d'Ath, pour les réparations à faire aux écluses, ponts de communication, voûtes des portes et autres, etc. (folio 208, verso) ; — 2,000 livres à François Drion, receveur des fortifications de la ville de Charleroi, pour les fortifications de ladite ville (folio 209, recto) ; — 2,000 livres à Jean-Baptiste Mauricio, receveur des ouvrages de la ville de Nieuport, pour les fortifications de ladite ville (folio 211, recto) ; — 100 livres à Henry Morn, receveur des fortifications de la ville de Venloo, pour les fortifications de ladite ville (folio 211, verso) ; — 1,154 livres, 8 sols au même, pour les réparations de la porte de Tégèle en ladite ville (folio 212, recto) ; — 150 livres à Jean Swyns, receveur des fortifications de Stevensweert, pour les réparations « d'une partie tombée au pied de la muraille du magasin de ladite ville » (folio 213, recto) ; — 263 livres à François de Werckboven, receveur de la vénerie de Brabant, payées à Jacques-Louis Madocx, gruyer de Brabant, pour une demi-année de ses gages (folio 213, verso) ; — 2,000 livres à Alexandre Hannosset, conseiller et receveur général des domaines de Brabant au quartier de Bruxelles, « pour l'achat de la paille, linceulx, paillassons et couvertes nécessaires aux soldats du terce du maistre de camp don Joseph Moncada, de garnison de ladite ville de Bruxelles » (folio 215, recto) ; — 6,063 livres, 18 sols, 5 deniers à Nicolas Parfondvaux, contrôleur des ouvrages de la Cour, payés « aux maîtres livreurs et ouvriers ayant travaillé en ladite Cour » (folio 216, recto) ; — 2,000 livres au même, employées aux réparations ordonnées par Son Excellence à la maison du Vignoble au Parc de ladite Cour (folio 216, verso) ; — 300 livres au R. P. Bressand, prédicateur, du Roi, pour une année de ses gages (folio 275, verso) ; — 300 livres au R. P. François-Xavier de Fresneda, prédicateur du Roi, pour une année de ses gages (folio 276, recto) ; — 1,147 livres au prince de Vaudemont, général de la

cavalerie du Roi, pour un mois de son traitement (folio 288, recto) ; — 2,424 livres à don Thomas Fraula, pour ses vacations en qualité de secrétaire *fthazienda* (folio 309, verso) ; — 50 livres à messire Philippe de Herzelles, chevalier, conseiller du Conseil suprême d'Etat, pour les frais du voyage qu'il a fait à la cour de Madrid (folio 310, verso) ; — 7,000 livres au prince de Berghes, « pour les frais du voyage qu'il doit faire à la cour de Londres pour complimenter le Roy d'Angleterre sur la naissance du prince de Galles (337), selon l'ordonnance en dépeschée le 19<sup>e</sup> de juillet 1688 » (folio 312, recto) ; — 750 livres à N. de la Court, bourgmestre de la ville de Grammont, « pour ses vacations et deniers par luy exposez es affaires du service de Sa Majesté par ordre de Son Excellence » (folio 313, verso) ; — 540 livres à N. Espellart, « pour un voyage qu'il est allé faire à la cour de Neubourgh pour le service de Sa Majesté, selon l'ordonnance en dépeschée le 22<sup>e</sup> de novembre 1688 (338) » (folio 314, recto) ; — 368 livres à Michaël de la Frayer, veneur du Roi, pour le voyage qu'il est allé faire en Espagne pour le service du Roi (folio 314, recto) ; — 600 livres à Juan Perez de Arze, « pour un voyage qu'il doit faire par mer vers la cour de Madrid pour le service de Sa Majesté » (folio 314, verso) ; — 480 livres au baron Leroy d'Enlegem, intendant des ouvrages de la Cour, en *adjUtda de costa* (folio 315, recto) ; — 24 livres à Pierre Janssens, prévôt de la confrérie du Saint-Sang de Notre Sauveur, « pour subvenir aux frais de deux messes chantées ou à chanter pour l'intention de Sa Majesté » (folio 220, recto) ; — 19,513 livres, 15 sols à Charles-Antoine Rémond, majordome de Son Excellence, pour l'acquisition de 16 chevaux envoyés en Espagne pour le ser-.

---

(337) Jacques, prince de Galles, né à Londres le 21 juin 1688, fils de Jacques II et de Marie d'Esté, sa seconde femme.

(338) Ce voyage paraît se rapporter à l'élection de Philippe-Guillaume de Neubourg comme Electeur palatin, en remplacement de l'Electeur palatin Charles, de la branche de Simmeren, mort sans postérité en 1685

vice de Sa Majesté (folio 321, recto) ; — 5,000 livres au receveur des finances lui-même, pour une affaire secrète du service de Sa Majesté dont il ne résulte aucune charge ou note à tenir (folio 321, verso) ; — 4,200 hvres au même, pour le même objet (folio 322, recto) ; — 18,467 hvres, 18 sols à Charles - Antoine Rémond, majordome de Son Excellence, pour les frais de divers voyages faits par lui dans le cours de l'année 1687 (folio 322, recto) ; — 265 livres au receveur général, payées aux commandant et soldats faisant la garde au comptoir de Navaigne, pour deux mois de leurs gages (folio 322, verso) ; — 1,000 livres à J.-J. Lemmens, prévôt' de l'église Notre-Dame de Montaigu, pour les réparations les plus nécessaires à ladite église (folio 323, recto) ; — 240 hvres à Jacques van der Leyde (339), peintre, pour les ouvrages qu'U a faits au Palais, « selon l'ordonnance en dépeschée le 12<sup>e</sup> de febvrier 1688 » (folio 324, recto) ; — 3,780 livres, 12 sols à Judocus de la Villette, commis des impositions au quartier de Bruges, « pour le remboursement de pareiUe somme qu'U ât avancée et payée pour recouvrer les présents que l'Empereur avoit envoyés à Sa Majesté et à la Reine et autres hardes qui avoient faict naufrage avecq le navire Saint-Pierre sur les côtes d'Angleterre, selon l'ordonnance en dépeschée le 7<sup>e</sup> d'avril 1688 » (folio 325, recto) ; — 1,121 livres, 9 sols, 4 deniers au receveur général des finances, « pour semblable somme qu'U at payée aux maistres artificiels, livreurs et autres ouvriers qui ont travaUez au feu d'artifice qui at esté dressé au parcq de la Court pour la prise de la viUe de Bude, selon l'ordonnance en dépeschée le 17<sup>e</sup> de febvrier 1687 » (folio 326, recto) ; — 4,000 livres au receveur général, pour une affaire secrète du service de Sa Majesté (folio 326, verso) ; — 96 Uvres à Gaspard Bastianssens, capitaine de la frégate royale, « pour et à quoi montent les fraiz de chevaux , journées des matelots et despence avecq autre chose nécessaire pour le transport de Son Altesse le ducq de Saxe (340), selon l'ordonnance en dépeschée le & de May 1688 » (folio 327, verso) ; — 200 Uvres à Jean Sottelo, fourrier de la musique de la chapeUe royale de la Cour, somme accordée aux musiciens dé ladite chapelle pour les devoirs rendus par eux aux offices divins durant les deux octaves du St-Sacrement de Miracle ou Jubilé » (folio 328, verso) ; — 12 livres ' à Pierre Jansens, prévôt de la confrérie du St-Sang, pour subvenir aux frais de la solennité qui se fait annueUement en la chapeUe du comte de Salazar (folio 330, verso) ; — 18,000 livres au receveur général, « qu'U at laissé valider à messire René le

Roux, chevalier, seigneur de Tercammen, conseilUer et admo-diateur général des droits de SaMajesté, sur le prix de son baU, pour semblable somme qu'il at payée par ordre de Son ExceUence à un *gasto secreto* (dépense secrète) du service de Sa Majesté » (folio 331, verso) ; — 11,678 Uvres, 9 sols, 2 deniers au même, « à quoy montent les droits de convoy du mois de mars 1688, que Sa Majesté at cédez aux députés dés ecclésiasticques et membres de la province de Flandres, pour l'équipage des vaisseaux de convoy de Sadtte Majesté » (folio 332, verso) ; — 2,280 livres, 7 sols, 3 deniers, pour l'achat des linges et denteUes envoyés en Espagne pour le service de Sa Majesté (folio 336, recto) ; — 480 Uvres, 17 sols au même, payés à Jacques de Hase tant pour les teintures (*sic*) qu'U a Uvrées pour être envoyées en Espagne pour le service de Sa Majesté, que pour les frais de transport d'Anvers à BruxeUes (folio 336, recto) ; — 14,920 Uvres, 19 sols à Anne Bertrand, prix des dentelles envoyées en Espagne pour le service de la Reine (folio 337, récto) ; — 1,451 Uvres à Judocus de la VUlette, commis des impositions au quartier de Bruges, « pour le payement des fraiz par luy exposez pour faire pescher les présens que l'Empereur envoyoit à Sa Majesté et qui ont faict naufrage sur les costes d'Angleterre » (folio 337, verso) ; — 240 Uvres à Bartholomé Fiévez, maître *artificiel*, « pour et à compte du feu d'artifice que Son ExceUence at ordonné de faire au parcq de la Court pour célébrer le jour de la naissance de SaMajesté » (folio 338, recto) ; — 1,440 Uvres à F. Doncke, « pour *l'adeale* (pourboire, pot-de-vin) qui luy at esté promise en considération de la caution qu'U a donnée au Roy de France pour la levée des confiscations en l'an 1686 » (folio 338, verso) ; — 3,000 hvres à Ernest Robrechts, maître fauconnier du Roi, pour l'achat et les frais de transport des oiseaux et faucons qui s'envoient en Espagne pour le service de Sa Majesté (folio 339,

---

(339) J. van Leyde, peintre de marine de l'école hollandaise.

(340) Jean-Georges III, duc et électeur de Saxe en 1680. U entra, en 1686, dans l'alliance conclue h Augsburg entre l'Empereur, l'Espagne, la Suède et d'autres princes contre la France. Le voyage qu'il fit en 1688 dans les Pays-Bas, se rapporte aux préparatifs de l'entrée en campagne sur le Rhin.

recto); —240 livres à Nicolas Parfondvaux, lieutenant contrôleur des ouvrages de la Cour, distribuées par lui aux ouvriers qui travaillent « *au feu artificiel* que l'on dressoit au parcq de la Cour, selon l'ordonnance en dépeschée le 15<sup>e</sup> octobre 1688 » (folio 339, recto); —1,000 hvres au même, distribuées aux ouvriers qui ont travaillé au feu d'artifices dressé dans le parc de la Cour pour célébrer la fête de la naissance de Sa Majesté (foho 341, recto); — 412 hvres, 17 sols à Jean Zeelander, maître écrivain, « pour les ouvrages et hvraisons qu'il a faicts tant au palais qu'à la maison de l'Empereur » (foho 341, verso); — 979 hvres, 17 sols à Sébastien van den Corput, < à quoy monte l'achat d'une juppe qui at esté envoyée en Espagne pour le service de la Reine > (foho 341, verso); —150 hvres à dona Josepha et dona Antonia Ortiz de Cardalzo, « pour et à quoy portent deux livrances despeschez pour *gastos secreios* » (foho 343, recto); — 353 hvres à Cornille van Esbeke, maître orfèvre à Bruxelles, « pour le parpagement d'une remonstrance que Son Excellence at ordonné estre faicte pour l'église de Vilvorde » (foho 344, recto); — 9,600 hvres à la princesse de Lillebonne, « à compte d'un canon de la rente de 24,000 florins à elle deue et transportée par feu le seigneur Charles, ducq de Lorraine et de Bar, ethypotecquée sur les domaines de Sa Majesté à Grammont » (foho 344, verso); — etc.

6. 3220. (Registre.) — In-folio, 430 feuillets, parchemin.

} 1<sup>er</sup> janvier—31 décembre 1689. — « Compte dixiesme de don Jean d'Alvarado et Bracamonte, conseiller et receveur général des domaines et finances du Roy, de la recepte et despence par luy faicte à cause de son dit estât et office de receveur général desdits domaines et finances », etc. Les recettes s'élèvent à la somme de 2,962,241 livres, 17 sols, 1 denier tournois; les dépeiu-es à celle de 3,135,734 livres, 9 sols, 2 deniers, même monnaie. — Les principaux articles sont les suivants: 438 hvres à Jérôme-Ignace-Jacops, conseiller et receveur général de l'artUlerie du Roi, « en une lettre de décharge levée sur Lambert Xhenemont, conseUler et receveur des nouveaux domaines des houlleries en la province de Limbourg, pour une année de ses gages » (folio 197, recto); — 34,880 livres, 13 sols au comte d'Espinosa, pagador général de l'exer-  
Icito du Roi, pour le paiement du pain de munition du mois de Janvier 1689 (folio 198, recto); —3,830

Uvres, 3 sols au même, pour le paiement du terce du mestre de camp le comte de FaUay (folio 203, verso); — 3,326 livres, 16 sols au même, pour le paiement du terce du mestre de camp don Francisco Gonzales de Alvelda (foho 204, recto); — 3,709 livres, 5 sols au même, pour le régiment de cavalerie Martin Fernandes de Con'ua (folio 205, verso); — 575Uvres, 10solsaumême, payés au capitaine Jean-Adrien-GuiUaume de Gueldres, baron d'Arсен, « pour et à quoy monte un payement des officiers et soldats de la compagnie de cavalerie qu'il a levée pour servir dans le régiment du colonel Nicolas Hartmau » (folio 209, verso); — 575 livres, 10 sols au même, payés au capitaine baron de Cortenbach, pour le même objet (folio 210, recto); —575 livres, 10 sols au même, payés au capitaine Ernesto-Francisco de Hais, « à quoy monte un payement des officiers et soldats de sa compagnie qu'U a levée pour servir dans le régiment du colonel le comte d'Egmont » (folio 210, verso); — 575 Uvres, 10 sols au même, payés au capitaine Philippe de Landas, pour le même objet (folio 211, recto);—6,067 Uvres, 5 sols au même, payés au régiment du colonel François du Mont (folio 201, verso);—4,375 Uvres au même, payées au colonel comte de Frezin (folio 223, verso);—6,371 Uvres au même, payées au régiment du prince François de Nassau (folio 226, recto); — 293 Uvres, 6 sols au même, payés au capitaine Jean-Bernard Triest d'Avegem (folio 227, recto); — 2,250 livres, au même, payées au comte de Grajal, mestre du camp d'un terce d'infanterie espagnole (folio 227, verso); — 1,978 livres, 6 sols, à Pierre-PhUippe Biseau, conseUler et receveur général des aides et subsides du Hainaut, pour le paiement « d'une quinzaine des bas officiers et soldats du terce de dragons du mestre de camp le prince de Steenhuyse » (folio 232, verso);—3,000 livres à Pierre du Chesne, receveur des confiscations au quartier de Nivelles, payées au prince de Vaudemont, général de la cavalerie de Sa Majesté (folio 241, verso), — 829 livres, 13 sols, 8 deniers à Jacques Huits, receveur des fortifications de la vUle de Tenremonde, pour les réparations à faire à la douane hors la porte de Gand, la construction d'une nouvelle barrière et de 8 guérites (folio 243, verso); — 730 livres, 10 sols à Pierre van Verren, receveur des fortifications do la vUle d'Audenarde, payés pour la plantation de palissades (folio 244, verso); — 240 Uvres au même, pour les réparations des dégâts causés par les eaux provenant du dégel des

neiges (folio 245, recto); — 500 livres à François Drion, receveur des fortifications de la ville de Charleroi, payées aux mineurs chargés de « raccommoder les mines de ladite ville » (folio 246, verso); — 1,000 livres, au même, pour les réparations des fortifications de ladite ville (folio 247, resto); — 1,000 hvres à Alexandre Hannoset, conseilUer et receveur général des domaines de Brabant au quartier de BruxeUes, pour les fortifications des Trois-Trous-lez-VUvorde(foho 249, recto); — 650 Uvres à Laurent-Louis de Cock, receveur des ouvrages de la Cour, pour l'achat de 700 livres de cuivre rouge et 35 livres d'étain d'Angleterre, « pour faire un nouveau courbe servant au moulin des fontaines de ladite Cour » (folio 253, recto); — 13,500 hvres à messire Louis-Alexandre Schochaert, chevalier, seigneur de Tirimont, conseiller du Conseil d'État suprême aux affaires des Pays-Bas, pour une année et demie de ses gages et louage de sa maison (folio 260, recto);

— 400 livres à Guillaume van HeU, ingénieur du service du Roi, pour la première année de ses gages (folio 291, verso); — 960 livres à François de la Vigne, architecte de la Cour, pour une année de ses gages (folio 292, verso); — 2,000 Uvres à Ernest Robrechts, maître fauconnier, pour une demi-année de l'entretien de ladite fauconnerie (foho 296, verso); — 328 livres, 16 sols à Jean Schoutens, fauconnier du Roi, pour la première année de sa pension de 3 réaux de la Plata par jour (foho 297, recto); — 2,000 Uvres à Philippe Rot-tiers, tailleur général des coins et monnaies de Sa Majesté, pour une demi-année de ses gages (folio 297, verso);— 1,200 livres à don Claudio-Francisco Pavans, baron de Cécaty et du Four, chef et gouverneur de l'académie royale de la Cour, pour ses gages (folio 299, recto):—250 livres à Bernard Désirant, docteur en théologie de l'ordre de St-Augustin, historiographe du Roi, pour une demi-année de ses gages (folio 299, verso);

— 450 livres au P. François-Xavier de Fresneda, prédicateur du Roi, pour une année et demie de ses gages (folio 304, verso); — 694 hvres, 19 sols, 3 deniers à Nicolas van Raust, lieutenant de la musique de la chapelle royale, pour deux payes des gages des musiciens de ladite chapelle (folio 305, recto); — 750 livres à don Sébastien Fernandez de Medrano, maître mathématicien des armées de Sa Majesté, pour trois payes de ses gages (folio 306, verso); — 800 livres à don Nicolas de Olivier y Fuellana, cosmographe de Sa Majesté, pour quatre payes de ses gages (folio 306, verso); — 2,614 hvres, 10 sols au baron de Wrangel,

« coronel d'un régiment d'infanterie haut-aUemand », pour le paiement des officiers en pied et réformés de son régiment (folio 322, recto); — 480 Uvres au chevaUer d'Alsace Borsu, mestre de camp d'un terce de dragons, pour ses gages (folio 331, recto); —

6,000 livres au prince de Ligne, chevalier de la Toison d'Or, « par forme d'ajude de coste pour subvenir aux fraiz du voyage qu'il doit faire pour complimenter la Reyne (341) au nom de Sadite Excellence, selon l'ordonnance en dépeschée le 26" de septembre 1689 » (folio 346, recto); — 6,000 Uvres au prince de Siégen, pour les frais d'un voyage qu'U doit faire à la cour de l'Empereur (folio 346, recto); — 2,500 livres au comte de Bruay, sergent général de bataUle des armées de Sa Majesté, « à compte des voyages qu'il a faits en Angleterre pour le service de Sa Majesté » (folio 346, verso); — 5,000 hvres au même, \* pourles fraiz du voyage qu'il est chargé de faire à la court de Londres pour le service de Sa Magesté » (folio 347, recto); — 2,400 Uvres au même, pour le même objet (folio 347, verso); — 3,000 livres au comte de Pontamougeard, « pour subvenir aux fraiz de la commission qu'il est chargé de faire pour le service de Sa Majesté près de la personne de Son Altèze Sérénissime le ducq de Lorraine » (folio 348, recto); — 720 livres au sergent général de bataiUe du Fay, gouverneur de la ville de Bruxelles, < pour les frais d'un voyage qu'il est chargé de faire en HoUande pour le service de Sa Majesté » (folio 348, verso); — 2,000 livres au comte de Mastaing, mestre de camp d'un terce de cavalerie, « pour les frais du voyage qu'il est chargé de faire à la court de Son Altesse Électorale de Brandebourg (342), pour des affaires du service de Sa Majesté, selon l'ordonnance en dépeschée. le 21" d'octobre 1689 » (folio 348, verso); — 1,440 livres à N. de Béthencourt, mestre de camp d'un terce de cavalerie, « par forme d'ajude de coste pour subvenir aux fraiz de la commission qu'il est obligé de faire pour l'adjus-

---

(341) La princesse dont il s'agit est la reine-mère Marie-Anne d'Autriche. Marie-Louise d'Orléans, sa bru, était morte, empoisonnée, dit-on, le 12 février 1689.

(342) Frédéric III, électeur de Brandeboarg, puis premier roi de Prusse, succéda à son père Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup>, en 1688. En 1689, il entra dans l'alliance formée contre la France et s'empara de Bonn le 12 octobre. Le voyage rdu comte de Mastaing ainsi que ceux du prince de Ligne, du prince de Siégen, du comte de Pontamougeard et du sergent de bataille Du Fay, paraissent se rapporter aux événements diplomatiques et militaires qui signalèrent l'entrée en campagne contre la France.

tement du quartel avecq la France (343), selon l'ordonnance en dépeschée le 23\* de septembre 1689 - » (folio 349, recto); — 2,400 livres à don Juan-Francisco Man-riquès, mestre de camp d'un terce d'infanterie espagnole, « pour un voyage qu'il doit faire à la cour de France, selon l'oi donnance en dépeschée le 15<sup>e</sup> de mars 1689 » (folio 349, verso); — 3,000 hvres à messire Louis de la Neuveforge, chevalier, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du Conseil privé du Roi, pour ses frais et vacations en qualité de député de la part de Sa Majesté à la diète de Ratisbonne (folio 350, recto); — 1,000 livres à messire N. de Gryspère, conseiller d'État, pour subvenir aux frais de son voyage vers la cour de Madrid, selon l'ordonnance en dépêchée le 3<sup>e</sup> de mars 1689 (folio 351, recto); — 1,440 livres à don Juan-Antonio Conchillos, « par forme d'ajude de coste, pour subvenu\* aux fraiz du voyage qu'il doit faire avec le prince de Ligne qui alloit complimenter la Royné au nom de Son Excellence, selon l'ordonnance en dépeschée le 26\* de septembre 1689» (folio 351, verso); — 96 livres au même, « pour les fraiz d'un voyage de deux officiaux delà secrétairie d'Etat et de guerre de Bruxelles au chasteau d'Anvers » (folio 352, recto); — 144 livres à Jean-Charles van Helthoven, conseiller et maître général des monnaies, pour les frais d'un voyage qu'il est chargé de faire à la Haye pour le service de Sa Majesté (folio 352, verso); — 420 livres à don Diego Louis de Arias, ingénieur au service du Roi, pour les frais d'un voyage qu'il est chargé de faire à l'armée de l'Empereur (folio 355, verso); — 480 livres à François-Philippe Espaliart, pour les frais d'un voyage qu'il a fait à la cour du duc de Neubourg, pour le service de Sa Majesté, selon l'ordonnance dépêchée le 23 Juillet 1689 (folio 355, verso); — 720 livres à Marie du Chastol van der Neer, pour les frais d'un voyage qu'elle a fait à la cour de Neubourg pour le service de Sa Majesté, selon l'ordonnance en dépêchée le premier juillet 1689 (folio 256, recto); — 720 livres au receveur général même, pour les frais de voyage de deux personnes que Son Excellence a envoyées en Angleterre pour affaires du service de Sa Majesté dont il ne résulte aucune charge, selon l'ordonnance en dépêchée le 24 février 1689 (folio 356, verso); — 12 livres à N. Janssens, prévôt de la confrérie du Saiig de Notre-Sei-gneur érigée en la chapelle du comte de Salazar, « pour subvenir aux frais de la messe, qui se devoit chanter le jour de l'institucion de ladite confrérie » (folio 361, verso); — 1,300 livres au comte d'Autet, employées à des affaires secrètes du service de Sa Majesté, dont U ne

résulte aucune charge ou note à tenir (folio 363, recto): — 3,974 livres, 8 sols à Henry Huysmans, négociant et bourgeois de la ville de Bruxelles, payés, par ordre de Son Excellence, pour une affaire du service de Sa Majesté dont il ne résulte aucune charge ou note à tenir pour l'entier apaisement qu'en a Son Excellence (folio 364, recto); — 2,000 livres à François-Nicolas Lemmens, « pour semblable somme à quoy montent deux bagues que Son Excellence a fait présenter aux envoyés de l'Électeur de Brandebourg, selon l'ordonnance en dépêchée le 12 janvier 1689 (folio 365, recto); — 941 livres au receveur général même, payées pour les nouvelles livrées des veneurs, gardes de la vénerie et fauconniers qui ont transporté les faucons en Espagne (folio 365, verso); — 1,200 hvres au comte de Bruay, pour une affaire secrète du service de Sa Majesté qu'il ne convient déclarer et dont il ne résulte aucune charge ou note à tenir pour l'entier apaisement qu'en a Son Excellence, selon l'ordonnance en dépêchée le 23 février 1689 (folio 366, verso); — 19,282 livres à Charles-Antoine Rémond, majordome de Son Excellence, « à quoy montent les traitements extraordinaires et voyages que Son Excellence a faits pour le service de Sa Majesté, depuis le 1<sup>M</sup> janvier 1688 jusqu'au 12 décembre suivant (folio 367, verso); — 2,400 livres à don Jean-Joseph Valero, majordome de l'artillerie du Roi, « pour la fonte que Son Excellence a ordonné de faire de huit demi-canon, huit de quarts, huit de demy quarts et de douze mortiers, selon l'ordonnance en dépeschée le 28<sup>e</sup> de Janvier 1689 » (folio 368, recto); — 1,200 hvres à Philippe van den Berghe, maître *gallonier* à Bruxelles, « pour et à compte des franges et houppes qu'il doit faire et livrer pour le lict que Sa Majesté at ordonné estre fait pour son service, selon l'ordonnance en dépeschée le 4<sup>e</sup> de febvrier 1689 » (folio 370, recto); — 300 hvres au R. P. Préfet du Collège des Augustins de Bruxelles, pour l'achat des prix qui se distribuent à la jeunesse de leurs écoles (folio 376, recto); — 5,520 hvres au receveur général même, « pour une affaire secrète du ser

---

(343)Ce cartel consista dans l'échange des déclarations de guerre que l'on trouve insérées dans le Corps diplomatique de Dumont (tome VII, 2<sup>e</sup> partie, pages 221 et 226): celle de Louis XIV contre les Espagnols, en date du 5 avril 1689, et celle de don Francisco-Antonio de Agurto, marquis de Castanaga, gouverneur des Pays-Bas, contre la France, en date du 3 mai suivant.  
DU NORD.

vice de Sa Majesté qu'il ne convient déclarer et dont il ne résulte aucune charge » (folio 377, verso) ; — 825 livres au même, pour le même objet (idem) ; — 4,800 livres au même, pour le même objet (folio 378, recto) ;

— 800 livres « aux dames chanoinesses du chapitre royal de Ste-Wadrue à Mons, pour la construction d'une verrière aux armes de Sa Majesté et de l'infante Isabelle de glorieuse mémoire » (folio 378, verso) ; — 500 livres à messire Louis-Alexandre Schochaert, chevalier, seigneur de Tirimont, conseiller d'Etat, pour une affaire secrète du service de Sa Majesté (folio 383, recto) ; — 26,500 livres à Charles-Antoine Rémond, majordome de Son Excellence, « à quoy monte le prix des chevaux et équipages que Son Excellence a fait présent, pour considération du service de Sa Majesté, aux potentats, princes et personnes selon le mémoire et ordonnance en dépeschée le 5<sup>e</sup> de may 1689 » (idem) ; — 480 livres à N. Hobonval, docteur en la sacrée théologie, de l'ordre de Saint-Augustin, « pour subvenir aux fraiz du voyage qu'il a fait pour venir prêcher le quaresme en la ville de Bruxelles » (folio 383, verso) ;

— 480 livres à Michel Gourdin, docteur en la sacrée théologie, de l'ordre de St-Benoît, pour le même motif (folio 384, recto) ; — 11,557 livres à Jean Jacops, marchand de draps à Bruxelles, « à quoy montent les draps, layne et ratine qu'il a livrés pour le deuil de la Reyne, tant pour les seigneurs ministres et conseils collatéraux qu'à divers autres officiers » (folio 386, recto) ; — 5,341 livres, 12 sols, 3 deniers au receveur général même, « pour les ouvrages et livremens pour la chapelle ardente qui a esté érigée en la chapelle royale de la Court pour les funérailles de la feue Reyne Marie-Louyse de Bourbon, selon la spécification et ordonnance en dépeschée le 16<sup>e</sup> de may 1689 (folio 387, recto) ; — 2,665 livres au même, payées à divers marchands, « pour les dentelles, camisolettes, maillontins d'enfans que Son Excellence at esté servie de faire acheter pour estre envoyez à la duchesse de Bavière (344), selon les billets et ordonnance en dépesches le 24<sup>e</sup> de may 1689 » (folio 387, verso) ; — 1,200 livres au comte de Pontamougeard, sergent général de bataille, pour un voyage qu'il est chargé de faire pour le service de Sa Majesté (folio 388, verso) ; — 1,200 livres à N. de Merselle, gentilhomme du marquis de Bourgamaine, ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de Vienne, somme que Son Excellence lui a accordée pour retourner à Vienne (folio 389, recto) ; — 27.746 livres à Charles-Antoine Rémond, majordome de Son Excellence, « pour semblable somme qu'il a payée, par ordre de Son Excellence, pour quelques hardes qui

ont esté envoyez à Sa Majesté, comme aussy pour les traitemens et présents faicts à divers princes et envoyez, réparations de la Cour, fraiz des soldats et . gardes ayant fait des voyages pour le service du Roy, ports des lettres et autres affaires du service de Sa Majesté, selon la relation en dépeschée le 8<sup>e</sup> de juing 1689 » (folio 389, verso) ; — 7,707 livres à don Joseph Valero majordome et pagador de l'artillerie de *l'exercito*, « pour les employer aux apprêts et fraiz du train de l'artillerie qui devoit sortir en campagne, selon l'ordonnance en dépeschée le huitiesme de juillet 1689 » (folio 393, verso) ; — 480 hvres à maître Jacques Auburgs, chirurgien major de la cavalerie, pour les frais de la campagne (folio 394, recto) ; — 120 livres au receveur général même, pour une affaire secrète, selon l'ordonnance dépêchée le 14 juUlet 1689 (folio 395, recto) ; — 6,750 Uvres au même pour le même objet, selon l'ordonnance dépêchée le 22 juUlet 1689 (folio 395, verso) ; — 6,420 Uvres au même, pour le même objet, selon l'ordonnance dépêchée le 8 juUlet 1689 (folio 395, verso) ; — 288 livres à don Juachinto Defuen, major capitaine des gardes de Son Excellence, « pour la rançon de quelques cavaliers qui ont été faits prisonniers de guerre par les François, selon l'ordonnance en dépeschée le 6<sup>e</sup> d'aoust 1689 » (folio 397, verso) ; — 480 Uvres à N. Hennin, pasteur de l'église Notre-Dame de Lacken, « pour faire plâtrer ladite église » (folio 399, verso) ; — 96,800 livres à « messire Jean d'Hulst, chevalier, résident des seigneurs Estats Généraulx des Provinces Unies, comme ayant procure de Sa Majesté Britannique (345), pour semblable somme à quoy monte la deuxiesme année de la rente créée à Sadite Majesté sur tous et quelconques droits et sortie par la Meuze et sur l'Escault, sçavoir 20,000 livres monnoye de Sa Majesté et 80,000 livres monnoye de

---

(344) La duchesse de Bavière dont il est question dans cet article, doit être Elisabeth-Amélie, fille de Georges II, landgrave de Hesse-Darmstadt, femme de Philippe-Guillaume, duc de Bavière-Neubourg, comte palatin du Rhin. Elle eut quatorze enfants, dont Marie-Anne de Neubourg, seconde femme de Charles II, roi d'Espagne.

---

(345) Guillaume-Henri, prince d'Orange, stathouder de Hollande, proclamé roi d'Angleterre le 12 février 1689, sous le nom de Guillaume III avec la princesse Marie, son épouse, fille de Jacques II.

Hollande, faisant ensemble ladite somme de 96,800 livres dudit prix, ladite année escheue le premier de juillet 1689, selon l'ordonnance en dépeschée le 12<sup>e</sup> de septembre audict an 1689, par icelle ordonnance, certification de la note tenue de ce paiement par ceux de la Chambre des Comptes en Brabant et quittance y servante, veues en Testât dudit mois de septembre » (folio 402, recto) ; — 35,537 livres, 15 sols à Jean-Baptiste Grimberghe, François Jacobs et Judocus Jacobs, « à quoy monte le livrement des draps et autres fournitures par eux faicts pour la livrée de Sa Majesté » (folio 403, recto) ; — 2,200 livres à Gaspard et Jean van Bouchout, prix de la presse par eux faite et livrée au graveur Philippe Rotiers (folio 404, recto) ; — 3,000 " livres à Ernest Robrechts, maître fauconnier du Roi, pour l'achat et los frais de transport des oiseaux envoyés en Espagne pour le royal plaisir de Sa Majesté (folio 405, recto) ;—360 hvres à Gaspard Bastienssens, capitaine de la frégate royale, pour les frais d'un voyage qu'il est chargé de faire en Hollande avec le yacht de Sa Majesté, selon l'ordonnance dépêchée le 20 novembre 1689 (folio 409, verso) ; — 1,016 livres, 16 sols, 6 deniers au receveur général même, payés aux sacristains de divers couvents et autres églises pour les messes qui ont été célébrées par ordre et suivant l'intention de Son Excellence pendant son absence en campagne (folio 409, verso) ; — 414 livres, 1 sol à François-Joseph van Marcke, premier officiai de la recette générale, « pour les déboursements des caisses, toilles cirées, cordes, fraiz de ballottage et autres par luy faicts pour le transport de la nouvelle livrée de Sa Majesté ». (folio 410, recto) : — 1,200 hvres au comte d'Ostanne, «pour des débours qu'il a exposés, par ordre de Son Excellence, au service de SaMajesté « dont ne résulte aucune note à tenir, selon l'ordonnance en dépeschée le 21<sup>e</sup> de décembre 1689 » (folio 410, verso) ;— 3,000 hvres à EmmanuelleFonseca,\* pour leprixd'un bijou qu'il at livré à Son Excellence dont at esté fait présent à l'envoyé de Sa Majesté Britannique, selon l'ordonnance en despeschée le 29\* de décembre 1689 » (folio 411, verso) ; — 2,000 livres à François-Nicolas Lemmens.joailUeràBruxeUes, prix d'une bague donnée en présent à l'envoyé du seigneurElecteur de Brandebourg, selon l'ordonnance dépêchée le 23 decenibre 1689 (folio 411, verso) ; — 1,565 livres à Jean-Baptiste Grimberghe, « en satisfaction des parties qu'il a payées, par ordre de Son Excellence, à divers personnes pour des affaires du service de Sa Majesté » (folio 412, recto);— 19,276livres, 16sols au même, «en satisfaction des parties payées, par ordre de son ExceUence, à divers personnes et officiers dont les advertences requises ont estez envoyez aux offices de l'exercito pour estre tenu les nottices qu'Il convient à la descharge de Sa Majesté » (folio 412, verso) ; —1,019 livres, 8 sols au même, pour « les camelots, ratines et autres

fournitures par luy achaptez pour 6 manteaux et six surtoutos qui ont estez envoyez en Espagne pour la personne de Sa Majesté, selon les mémoire et ordonnance en dépêchés le 25\* de Novembre 1689» (folio 413, recto) ; — 5,680 Uvres à Anna Bertrand, pour la livraison des denteUes etUnges qu'eUe a faite pour le service de Sa Majesté (folio 413, verso);—293 livres à Gaspard Bastienssens. capitaine de la frégate royale, « en parpayement des fraiz et débours qu'U at esté obligé de faire dans le voyage avec le yacht vers la ville de Dusseldorp avec la princesse de Vaudemont, ensuite de l'ordonnance exprès de Son ExceUence, selon l'ordonnance en dépêchée le 9, décembre 1689 » (folio 414, recto) ; — etc.

B. 3221. (Registre.) — In-folio, 411 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1689**. — « Compte onzième de don Jean d'Alvarado et Bracamonte, conseiller et receveur général des domaines et finances du Roy, de la recepte et despence par luy faite à cause de sondit estât et office de receveur général », etc. — Les recettes s'élèvent à la somme de 4,666,233 hvres, 9 sols, 8 deniers ; les dépenses à ceUe de 4,668,881 Uvres, 11 sols, 2 deniers. — Les principaux articles sont les suivants : 438 livres à Jérôme Jacobs ; conseUer et receveur général de l'artUlerie, pour une année de ses gages (folio 211, recto) ; — 58,560 Uvres, 3 sols, au comte d'Espinosa, pagador général de l'exercito du Roi, pour le paiement du pain de munition du mois de janvier 1690 (folio 212, recto);—96 Uvres au même, « pour le paiement de la troisième messade du seigneur ducq de Hanovre (346), selon les ordres qu'U en avoit » (folio 215, recto) ; — 96,000 au même, pour le paiement de la quatrième *messade* des troupes dudit duc de Hanovre (folio 215, verso) ; —

(346)Georges-Guillaume, duc de Brunswick-Lunebourg, électeur de Hanovre, avait succédé en 1665 à son frère Christian Louis. En 1675, il avait assiégé Trèves et gagné sur le maréchal de Créquy la bataille de Consarbruck. En 1689, il fournit des troupes h l'Espagne et à l'Empereur pour les sièges de Mayence et de Bonn.



240 livres au même, payées au P. van Bruslum, de la Compagnie de Jésus, chapelain major de l'artillerie (folio 217, recto) ; — 72,000 livres au même, payées au prince de la Tour et Taxis, pour les débours faits par lui depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1689 jusqu'au 17 octobre de ladite année, aux courriers et estafettes dépêchés pour porter les lettres et acquits du service de Sa Majesté, tant dedans que dehors le pays, et de ceux encore à faire durant la campagne (folio 220, recto): — 97,846 livres au même, pour la dixième et dernière messade due aux troupes du duc de Hanovre (folio 221, recto); — 180 livres, à Israël deWitte, maître particulier de la monnaie de Sa Majesté, à Bruxelles, payées par lui à Jean van Hattem, graveur général des monnaies de Sa Majesté, pour une année de ses gages (folio 233, recto) ; — 626 Uvres, 15 sols, 6 deniers au même, payés à Gaspard van Bouchout, directeur de la presse de ladite monnaie (folio 233, verso) ; — 317 Uvres au même, payées à Jean van Hattem, pour les poinçons, matrices, coins et autres ustensiles qu'U a fait fabriquer pour le service de Sa Majesté (folio 234, recto) ; — 640 Uvres à Georges de Rovère, maître parti-cuUer de la monnaie à Anvers, payées à Jean-Charles van Helthoven, conseUler et général des monnaies de Sa Majesté, pour quatre années de ses gages (folio 235, verso) ; —1,000 Uvres à Pierre de la Hamaïde, receveur des droits d'entrée et de sortie à Ath, employées « à la continuation du paiement des fourrages à la cavaiUerie qui fut campée aux environs » (folio 236, verso) ; — 400 Uvres à François Drion, receveur des ouvrages et fortifications de lavUle de Charleroi, pour une année de ses gages (folio 240, verso) ; — 380 Uvres, 9 sols au même, « à quoy reviennent 4,321 pieds de planches de poulce, à 4 florins, 9 sols le cent, 2,293 pieds d'estançons, à 6 florins, 3 sols le cent» qu'il at livrés, pendant les années 1682 et 1683, pour réparer les mines et contre-mines des fortifications et faire un plancher de séparation au grenier de la maison du Gouverneur, ainsy que 20 tables qu'U at Uvrées pour la garnison de ladite viUe » (folio 241, recto) ; — 600 Uvres à Charles-Guillaume de Backer, conseiller, maître et auditeur ordinaire de la Chambre des Comptes du Brabant et commis à la recette générale des domaines de ladite province, « pour payer la fabrique des escuries qui se font à la grosse Tour et derrière le Béguinage de la dite viUe de BruxeUes » (folio 244, verso); — 4,300 livres à Jean-Nicolas Rubens, seigneur de Ramaye, conseUler et receveur général des domaines de Brabant et des fortifications au quartier de BruxeUes,

« pour la construction des écuries éta-bUes pour le service de Sa Majesté » (folio 247, verso) ; — 230 Uvres, 6 deniers au même, « pour les ouvrages et livremens des thules faits aux Sept brasseries, aux escuries de la Grosse Tour, à la Teste d'Or et aux corps de garde de ladite vUle de Bruxelles » (folio 249, recto) ; — 600 Uvres à Laurent-Louis de Cock, receveur des ouvrages de la Cour, pour le paiement des ouvriers et *livreurs* de ladite Cour (folio 249, verso) ; —1,000 Uvres au même, « pour le paiement de l'achapt des tonneaux, planches, perches et autres matériaux servant au feu de joye que l'on at dressé en ladicte Cour, selon les ordres qu'U en avoit, par lettre et recepte vérifiée veue en Testât dudit mois d'avril » (folio 250, recto) ; — 20,\*000 livres à don Jean-Dominique de Zuniga et Fonseca, comte de Monterey, président et garde des sceaux du Conseil d'État aux affaires des Pays-Bas. pour une année de ses gages (folio 257, recto) ; — 9,000 Uvres à messire Louis-Alexandre Schochaert, comte de Tirimont, conseiller d'État, pour le même motif (folio 259,verso) ; — 630 Uvres à messire Jean-Claude Prudhom, conseUler et trésorier de la Toison d'Or, idem (folio 263, verso) ; — 36,000 Uvres à Charles-Antoine Rémond, maître d'hôtel de Son ExceUence, pour le traitement de Sa dite Excellence du 20 décembre 1689 au 19 décembre 1690 (folio 293, recto) ; — 250 Uvres au R. P. Bernard Désirant, docteur en théologie, de Tordre de St-Augustin, et historiographe du Roi, pour une demi-année de ses gages (folio 307, recto) ; —960 hvres à François de La Vigne, architecte de la Cour, idem (folio 307, verso) ; — 2,000 hvres à Philippe Rottiers, taUleur général des coins et monnaies de Sa Majesté (idem) ; — 1,600 hvres à Jean-Baptiste Pérès de HeUdenberge, lieutenant grand fauconnier du Roi, pour deux années de ses gages (folio 311, recto) ; — 328 Uvres à Jean Schoutens, fauconnier du Roi, idem (folio 311, verso); — 300 livres au R. P. François-Xavier de Fresneda, prédicateur du Roi, pour une année de ses gages (foho 312, recto) ; — 1,147 Uvres au prince de Vaudemont, général de la cavalerie du Roi, pour un mois de son traitement (folio 319, recto) ; — 2,183 Uvres, 6 sols, 8 deniers au mestre de camp général le marquis del Pico de Velasco, châtelair. du château d'Anvers, pour deux payes de ses gages (folio 322, recto) ; — 1,550 Uvres au comte (Je Salazar, lieutenant-général de la cavalerie du Roi, idem (folio 323, verso); — 2,325 Uvres au comte de Valsassine,

lieutenant-général de la cavalerie étrangère, idem (folio 324, recto) ; — 1,550 livres à don Jean-Baptiste Bascourt d'Huby, lieutenant-général de la cavalerie du Roi, idem (folio 326, recto) ; — 3,750 livres au duc de Holstein (347), capitaine-général de l'armée navale en ces pays, en à compte de sa solde (folio 328, verso) ; — 3,750 livres au duc d'Havre, sergent général de bataille, idem (folio 329, recto) ; — 2,250 livres au comte de Bruay, sergent général de bataille, idem (folio 329, verso) ; — 2,250 livres au comte de Grajal, sergent général de bataille, idem (folio 329, verso) ; — 2,400 livres au comte de Coupigny, sergent général de bataille, idem (folio 330, recto) ; — 2,250 livres au comte de Thiau, sergent général de bataille, idem (folio 330, verso) ; — 2,250 livres à don Restagno Can-ielmo, sergent général de bataille, idem (folio 331, recto) ; — 2,000 livres au duc d'Aremberg et d'Arschot, mestre de camp d'un terce de cavalerie, idem (folio 331, recto) ; — 2,000 livres au prince de Lorraine (348), colonel au service du Roi, idem (folio 331, verso) ; — 3,750 au marquis de Torratosa, mestre de camp d'un terce d'infanterie, idem (folio 332, recto) ; — 600 livres à Richard du Puis, mestre de camp d'un terce de cavalerie (folio 332, recto) ; — 1,000 livres à don Francisco Manriques y Arona, mestre de camp d'un terce d'infanterie espagnole, idem (folio 332, verso) ; — 290 livres à don Juan Pinventa, mestre de camp au service de Sa Majesté, idem (folio 333, recto) ; — 240 livres au comte de Pas, idem (folio 333, verso) ; — 1,000 livres à don Luis Fernandez de Paramo, *protomedicus de l'exercito* du Roi (folio 344, recto) ; — 5,776 livres à messire Jean-Baptiste Chrystein, baron de Meerbecq, conseiller du Conseil d'État du Roi, chancelier de Brabant, « à quoy monte le restant de son traitement de premier commissaire en la conférence de Courtray, y compris 480 livres pour les fraiz, vins et banquets faits audit Courtray, comme aussi 170 livres pour port de lettres, papiers, envoys des exprès et autres me-nutez, selon l'ordonnance en dépeschée le 4<sup>e</sup> de septembre 1685 » (folio 347, recto) ; — 5,000 livres à messire Hyacinthe de Brouhoven, chevalier, seigneur de Steen, conseiller du Conseil Suprême, pour subvenir aux frais de son voyage vers la cpur à Madrid (foho 347, recto) ; — 2,400 hvres à don Restagno Cantelmo, sergent général de bataille, pour les frais du voyage qu'il est allé faire en Allemagne, par ordre de Sadite Excellence, pour des affaires du service de Sa Majesté (folio 348, recto) ; — 30 livres à Jacobus et Heurick Joyee et à Jacobus Lynck, prêtres, « pour les devoirs par eux rendus à la conversion des soldats anglois malades en la maison des pestiférez et hospital de la

ville de Bruxelles » (foho 350, recto) ; — 48 livres à Rebecca van Ramsdonck, béguine au Grand Béguinage, pour une demi-année de son traitement à raison de 8 livres par mois, dont elle jouit sur la liste ordinaire de la recette générale des finances, en considération des services de feu ses père et frère (folio 354, recto) ; — 4,000 hvres au duc de Havre et de Croy, chevalier de la Toison d'Or, pour semblable somme que Son Excellence lui a accordée annuellement pendant cette guerre, en considération des pertes qu'il a faites par suite de la confiscation de ses biens par la France (foho 356, recto) ; — 900 hvres au baron du Fay, sergent général de bataille, pour des affaires secrètes du service de Sa Majesté qu'il ne convient déclarer (foho 356, verso) ; — 4,000 livres au prince de Ligne, che valier de la Toison d'Or, en considération des pertes qu'il subit par suite de la confiscation de ses biens en France (foho 357, verso) ; — 131 hvres, 8 sols à Gaspard Bastianssens, capitaine de la frégate royale, pour les frais avancés par lui dans le voyage qu'il a fait avec le yachth pour transporter les prince et princesse de Ligne à Dort (folio 358, verso) ; — 4,000 livres au duc d'Aremberg et d'Arschot, chevalier de la Toison d'Or, en considération des pertes qu'il subit par suite de la confiscation de ses biens en France (folio 359, verso) ; — 12,185 hvres, 4 sols à Jean-Baptiste Grimberghe, payés par lui à diverses personnes pour affaires secrètes du service de Sa Majesté (foho 361, recto) ; — 33,600 livres au prince de Waldeck (349), à compte des arrérages de la rente qu'il a sur les droits d'entrée et

(347) Voir la note de la page 300

(348) Joseph-Innocent-Félicien-Constant, prince de Lorraine, fils du duc Charles V et de Marie-Éléonore d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand III. Il mourut en 1705 des blessures qu'il avait reçues au combat de Cassano

(349) Georges-Frédéric, prince de Waldeck-Wildungen, fils de Volrath, fondateur de cette branche, né le 8 mars 1620, mort le 19 novembre 1690. Se distingua à la bataille de St-Gothard, devint feld-maréchal et prince de l'empire. Adversaire de Turenne et de Condé en 1675, vainqueur du maréchal d'Humières à Walcourt en 1689, il fut complètement battu par Luxembourg à Fleurus le 1<sup>er</sup> juillet 1690

de sortie au fort Sainte-Marie (folio 362, recto) ; — 558 livres au sergent général de bataille du Fay, gouverneur de Bruxelles, pour affaires secrètes du service de Sa Majesté (folio 362, verso) ; — 2,880 livres au baron d'Aylua, lieutenant-général des troupes hollandaises, pour le logement de la cavalerie qui est venue à BruxeUes pour des affaires du service de Sa Majesté (foho 363, recto) ; — 1,200 livres au banquier Henry Huysman, « pour semblable somme qu'U avoit anticipée en une affaire secrète du service de Sa Majesté qu'U ne convient déclarer et dont U ne résulte aucune charge ou note à teuir > (folio 363, verso) ; — 5,683 Uvres, 3sols à Anne Bertrand, « à quoy monte le par-paiement de 11,360 livres, 6 sols, à quoy vient la livraison des denteUes et linges qu'elle at faicte pour le service de la Reine » (foho 364, recto) ; — 4,800 Uvres au receveur général même, payées au conseUler d'État Tirimont.en remboursement des dépenses pour affaires secrètes faites par lui pour le service de Sa Majesté (folio 366, recto) ; — 5,200 livres au baron d'Aylua, Ueutenant général de l'armée des États Généraux des Provinces-Unies, pour le service, logement et autres frais faits à Bruxelles pendant l'hiver passé (foho 367, verso) ; — 5,280 livres à Henry Huysman, banquier, payées par ses correspondants à Madrid, Melchior van Hove et Paul Beckers, à don Restayno Cantelmo, les 30 décembre 1688 et 14 mars 1689, en vertu de deux lettres de change, pour subvenir aux frais qu'U a dû faire .à la cour de Madrid où il avait été envoyé pour des affaires du service de Sa Majesté (folio 368, verso) ; — 201 Uvres, 7 sols à Jacques van der Heyden (350) et Lucas AchtscheUinck (351), « en une lettre de descharge dudit prix datée du 10\* de may 1690, levée sur Louys Caris, receveur des droits d'entrée et de sortie à Baerlo, dont est fait recepte cy-devant foho II<sup>e</sup> VII, pour semblable somme que

Son Excellence at esté servie de leur accorder pour avoir peint la famUla de Michel Cafmeyer et le village de Boitsfort, selon l'ordonnance en dépeschée le 13\* d'avril 1690 » (foho 369, recto) ; — 500 hvres au receveur général lui-même, payées par ordre de Son ExceUence à divers religieux et prêtres séculiers pour miUe messes célébrées à l'intention de Sa dite Excellence, selon l'ordonnance en dépeschée le 24<sup>e</sup> de may 1690 > (folio 369, verso) ; — 3,900 Uvres au même, pour une affaire secrète du service de Sa

Majesté (folio 370, recto), — 1,200 livres au même, pour le même objet (folio 370, verso); — 1,000 livres au comte d'Erxs, pour le même objet (idem); — 600 hvres à Pierre Winand Clérin, auditeur de la cavalerie, qui lui ont été accordées par Son Excellence afin de suivre promptement l'armée et y administrer la justice (folio 375, verso) ; — 6,989 livres, 11 sols, 6 deniers au receveur général, « à quoy montent les ouvrages, livremens et journées tant pour le feu d'artifice que pour l'arche triomphal qui at esté dressé devant le palais pour célébrer la feste du mariage du Roy (352), selon les bUlets, spécification et ordonnance en dépeschée le 24\* de juUet 1690 » (folio 377, verso) ; — 96,800 livres à messire Jean d'Hulst, chevalier et résident des seigneurs États Généraux des Provinces-Unies, comme ayant procuration de Sa Majesté Britannique, pour la troisième année de la rente créée en faveur de Sa dite Majesté (folio 377, verso) ; — 96,000 livres à messire Frédéric-Guillaume de Diest, conseiller d'État et privé de Son Altesse Électorale de Brandebourg, « pour le premier paiement qui a esté promis à Sadite Altèze ensuite d'un traicté qui at esté fait à Erquelens (353) » (folio 378, verso) ; — 40 livres à Pierre de Fer, Guillaume Verdulet et Herman de Backer, sonneurs des clochas de la paroisse de Cobergues, \* pour avoir sonné trois heures par jour les cloches, l'espace d'environ cinq semaines avant les funéraUes de feu Sa

(350)Jacques van der Heyden, peintre de l'école flamande, serait né, d'après le dictionnaire de Siret, à Strasbourg en 1573 et mort à Bruxelles en 1645. Il aurait laissé un fils appelé aussi Jacques, né à Arnhem, reçu comme étranger dans la guilde de St-Luc à Bruxelles en 1678 et connu comme peintre d'histoire. C'est de ce dernier qu'il s'agit dans cet article. r

(351)Lucas ou Luc AchtscheUinck ou Achtschelling, peintre de l'école flamande, paysagiste renommé, habitait Bruxelles à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Né en 1626, mort en 1699. Plusieurs de ses tableaux sont conservés dans l'église Ste-Gudule de Bruxelles , dans les musées de Dresde, Bruges et Berlin. U fit aussi des dessins pour des tapisseries exécutées à Bruxelles.

(352) Le mariage de Charles II avec Marie-Anne de Bavière-Neubourg fut célébré le 4 mai 1690.

(353)Ce traité passé entre don Emmanuel Coloma, envoyé extraordinaire du roi d'Espagne auprès des États-Généraux des Provinces-Unies, et le sieur de Diest, aussi envoyé extraordinaire de l'Électeur de Brandebourg auprès desdits États, stipulait que l'Électeur ferait occuper la ville de Gueldre par 500 fantassins et 300 dragons sous le commandement du baron de L#o de Wissen. Il fut ratifié par le marquis de Castanaga le 20 mars 1689. (Voir Dumont. Corps diplom. Tome VII. Partie II. p. 220.

Majesté la Reine » (folio 380, verso) ; — 3,000 livres à don Joseph-Théodore de Sancey., secrétaire de Son Excellence, « pour les fournir à une personne qu'il ne convient déclarer et dont il ne résulte aucune charge, selon l'ordonnance en dépeschée le premier d'aoust 1690 » (folio 382, verso); — 1,200 livres à Joseph de Chaumont, premier officiai de la *posterte* k BruxeUes, « pour les employer à un courrier extraordinaire que Son ExceUence at envoyé en Espagne pour le service de Sa Majesté, le 12\* de septembre 1690 » (foho 383, recto) ; — 110 livres à Bernard van Hyverseel, « à quoy monte le petit Toison d'Or qu'U a livré au comte d'Egmont avec la façon » (foho 389, recto) ; — 3,000 livres au receveur général, pour une affaire secrète (foho 391, recto) ; — 6,000 hvres au même, pour le même objet (folio 391, verso) ; — 3,000 livres au même, pour le même objet (folio 392, recto) ; — 11,748 Uvres à Charles-Antoine Rémond, « à quoy montent les présens que l'on a faits à Son Altesse Électorale de Brandenbourg et à ses domestiques, selon la spécification et ordonnance en dépeschée le 30\* d'octobre 1690 » (foho 392, recto) ; — 4,073 hvres, 9 sols k Jean-Baptiste Grimberghes, « à quoy montent les paiements et déboursements qu'U a faicts tant pour le deuU et enterrement de feu le comte de' Salazar, que pour la dote de la reUgieuse N. de Velasco, laqueUe est entrée au couvent des Carméhnes à VU-vorde » (folio 392, verso) ; — etc.

B. 3222. (Registre.) — In-folio, 309 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier— 31 décembre **1691**— « Compte douziesme de don Jean d'Alvarado et Bracamonte, conseUler, receveur des domaines et finances du Roy, de la recepte et despence par luy faicte à cause de son dit estât et office de receveur général desdits domaines et finances, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 4,074,046 Uvres, 6 sols, 3 deniers tournois ; les dépenses à ceUe de 4,087,577 hvres, 11 sols, 4 deniers tournois. — Les principaux articles sont les suivants : 55,736 Uvres, 9 sols monnaie forte, au comte d'Espinosa, *pagador* général de *rexercilo* du Roi, pour le paiement du pain de munition du mois de janvier 1691 (folio 137, recto) ; — 31,000 hvres à Jean-Baptiste de la FaUle, écuyer, seigneur d'Écloo, conseUler et receveur général des aides et subsides de la province de Flandre, « pour en faire payement suivant les assignations que les députés

ecclésiastiques et membres de ladite province lui ont données » (folio 150, verso) ; — 205,064 Uvres, 16 sols au même, pour le paiement des gens de guerre en garnison dans la Flandre (folio 150, verso); — 79,513 Uvres, 14 sols, 7 deniers à messire PhUippe de Parys, seigneur de Mercxem, conseUler et receveur général des aides et subsides de la province de Brabant, pour le paiement des gens de guerre en garnison dans ladite province (folio 152, recto); — 5,695 livres à Pierre-PhUippe Biseau, conseUler et receveur général des aides et subsides de la province de Hainaut, pour le paiement des gens de guerre en garnison dans ladite province (folio 153, recto) : — 10,000 Uvres à Mathieu de la Rive, conseUler et receveur général des aides et subsides de la\* province de Namur, pour employer au fait de son office (foho 153, verso) ; — 63,360 Uvres à Jean-René Bauwins van der Boye, seigneur de Mac-ken, conseUler et receveur général des aides et subsides de la province de Gueldre, employées k l'achat de 600 chevaux de remonte pour la cavalerie de Sa Majesté (folio 156, verso) ; — 300 Uvres à messire Louis-Antoine de Clarisse, comte de Clairmont, du Conseil de guerre, audencier et premier secrétaire du Roi, payées par lui à Ignace de WUde, officiai de la secrétairie d'État, pour une année de ses gages (folio 157, verso); — 12,000 Uvres à Jean-Baptiste Hoorenbecque, conseiUler et receveur général des domaines de Brabant au quartier d'Anvers, employées aux réparations et fournitures faites au château d'Anvers et à la tête du Fort Ste-Marie (foho 158, verso) ; — 226 Uvres, 9 sols à Boniface Blocqueau, receveur des exploits du ConseU de Brabant, payés à François van der Straete, maître des hautes œuvres (folio 159, recto) ; — 434 livres, 10 sols à François Nieulandt, seigneur de WaUe, receveur des ouvrages et fortifications de la vUle de Gand, payés à don Francisco Lopez Quesada, ingénieur de Sa Majesté, pour les vacations faites par lui auxdites fortifications (folio 159, verso) ; — 2,500 hvres à Michel-François CoppenoUe, receveur des fortifications de la viUe de Tenremonde, pour les réparations desdites fortifications (folio 160, recto) ; — 500 hvres k Augustin Mirop, receveur de l'espier et des confiscations au quartier de Bruges, pour les réparations des fortifications de la viUe de Damme (folio 160, verso) ; — 1,000 Uvres k Pierre Le Doux, receveur des ouvrages et fortifications de la vUle d'Ostende (folio 162, recto) ; — 4,618

uvres, 16 sols à Gérard Poncelet-, receveur des domaines de Sampson et Waseige au comté de Namur (folio 163, recto) ; — 3,000 livres à Joseph Germain, receveur des droits d'entrée et de sortie à Hal, pour les fortifications de ladite ville (foho 163, verso) ; — 24,000 hvres à Jacques Blitterswyck, receveur des droits d'entrée et de sortie à Ruremonde, employées au paiement de la rente due à Sa Majesté Britannique (foho 164, recto) ; — 700 hvres à Charles Raoulx, receveur des passeports au quartier de Bruxelles, « pour payer une livraison dépeschée en faveur du capitaine Antoine-Hyacinthe Druhot » (foho 164, verso) ;

— 1,961 livres, 8 sols à Louis Moreau, receveur des contributions à Charleroi, payés aux officiers de l'état-major de ladite ville (folio 165, recto) ; — 475 hvres à Gilles-Léon Huberlandt, receveur des passeports de guerre à Charleroi, employées à la conduite de son office (foho 166, recto) ; — 4,240 hvres à François Drion, receveur des ouvrages et fortifications de Charleroi, pour les réparations desdites fortifications (foho 166, verso) ; — 263 hvres à François de Wer-choven, receveur de la vénerie de Brabant, payées à Jacques-Louis Madoets, gruyer de Brabant et lieutenant de la vénerie à Boitfort, pour une demi-année de ses gages (foho 168, recto) ; — 1,800 hvres à Jean-Nicolas Rubens, seigneur de Ramaye, conseilier et receveur général des domaines de Brabant au quartier de Bruxelles, payées à Jean-Herman Voilier, chevalier et secrétaire du ConseU d'Étal de Sa Majesté aux affaires d'Allemagne, pour une année de ses gages (folio 168, recto) ; — 850 livres au même, pour le paiement des ouvrages qu'U convient de faire afin de mettre on état de défense les deux retranchements aux *Trois Trous* et au pont du *Lacq* (foho 169, verso) ;

— 300 Uvres à Laurent-Louis de Cock, receveur des ouvrages de la Cour, payées aux ouvriers qui ont travaillé « au remplissement de la glacière de ladite Cour » (folio 171, verso) ; — 100 livres au même, « pour un nouveau sommier et une bosse qu'U convient de mettre dans la galerie des Empereurs au lieu de celui qui est entièrement cassé » (folio 173, recto) ; — 120 Uvres au même, « pour un nouveau drap qu'U a deü acheter, à l'intervention du surintendant des ouvrages, pour en couvrir la table du jeu de troncq de la Cour » (folio 173, verso) ; — 5,000 Uvres à don Garcia de Sarmiento et ToUedo, marquis de Montalvo, conseilier de courte robe du ConseU suprême .d'État, etc., pour la première demi-année de ses gages (folio 181, verso) ;

— 500 Uvres à Paul de Rivanegra, secrétaire ordinaire supernuméraire du Conseil privé du Roi, pour une demi-année de ses gages (folio 192, verso) ; — 1,200 Uvres à don Francisco del CastiUo Faxardo, maître de rartUlerie du Roi, pour la première année de ses gages (folio 203, verso) ; — 300 livres à Jean-Raptiste Peeter der Huldenberghe, lieutenant grand

fauconnier du Roi, pour une année de ses gages (foho 217, verso) ;

— 4,000 hvres à Ernest Robrechts, maître fauconnier du Roi, pour l'entretien de la fauconnerie du Roi pendant l'année 1688 (folio 217, verso) ; — 4,000 hvres à PhUippe Rattiers, graveur général des monnaies de Sa Majesté, pour • ses gages de l'année 1686-1687 (folio 218, recto) ; — 558 Uvres à Denis Waterloos, graveur des scels de Sa Majesté, pour ses gages de l'année 1685-1686 (354) (foho 218, verso) ; — 250 hvres à Bernard Désirant, docteur en théologie de l'ordre de St-Augustin, historiographe du Roi, pour une demi-année de ses gages d'historiographe (foho 219, verso) ;

— 480 livres au R.-P. Ange d'Ognies, prédicateur du Roi, en à compte de ses gages comme prédicateur susdit et pour se transporter à Rome (folio 222, verso) ;

— 300 hvres au R.-P. François-Xavier de Fresneda, prédicateur de Sa Majesté, pour une année de ses gages (foho 223, recto) ; — 4,212 livres à Emmanuel de Belmonte, résident de la part de Sa Majesté à Amsterdam, en à compte des arrérages de sa solde (folio 223, verso) ; — 374 livres, 8 sols à don Louis-Félix de Longas, secrétaire assistant de l'ambassade à la Haye, en à compte des arrérages de sa solde en qualité de consul de Zélande (folio 224-, verso) ; — 800 livres à don Nicolas Oliver y FuUana, cosmographe du Roi, pour quatre payes de ses gages (folio 225, recto) ; — 32,500 livres au prince de Vaudemont, chevalier de la Toison d'Or et général de la cavalerie de Sa Majesté, pour deux années de ses gages de général susdit (folio 225, verso) ; — 600 livres au marquis de Castelmoncayo, pour subvenu : aux frais du voyage qu'U doit faire pour le service de Sa Majesté à Bréda (folio 243, recto) ; — 5,000 hvres au comte de La Mottry, pour les frais du voyage qu'U était chargé de faire à Neubourg, en suite des ordres et de l'ordon-

---

(354) Cet article et ceux qui précèdent montrent l'état de pénurie dans lequel se trouvait le trésor des Pays-Bas qui ne pouvait payer que quatre ans après leur échéance, les gages des officiers de la Cour.

nance dépêchés le 22 janvier 1691 (folio 243, recto) ; — 2,400 livres au baron de Wrangel, colonel d'un régiment d'infanterie allemande au service du Roi, « pour le voyage qu'il a eu faire en Danemarck, pour y traiter de mille et deux cents hommes pour en recruter les corps d'infanterie allemande qui sont au service de Sa Majesté en ces pays, selon l'ordonnance en dépeschée le 24\* janvier 1691 » (folio 243, verso); — 480 hvres à Adrien de Rougemont, « à quoy montent les devoirs et débours dans le voyage par luy faits en l'an 1688 vers Liège et Aix-la-Chapelle, pour des affaires du service de Sa Majesté » (folio 244, recto); — 300 livres à Jean Boulengier, lieutenant-général de l'artillerie et ingénieur au service du Roi, « à compte des vacations qu'il estoit rendant en la ville d'Ath » (folio 244, verso) ; — 4,080 livres à Charles-Antoine Rémond, majordome de Son Excellence , « payées, sçavoir 3,120 hvres à Marie du Chastel, femme du peintre Van der Neer (355), et 960 hvres à François-Philippe Espallart, gentilhomme de Sadite ExceUence, pour les voyages qu'Us ont faits à Düsseldorf et Nieubourg, pour le service de Sa Majesté, selon l'ordonnance en dépeschée le 14\* de novembre 1691 » (folio 245, verso); — 240 Uvres à N. Florès, sergent-major de cavalerie et Miguel de Velarde, adjudant-général, « pour les frais d'un voyage secret qu'Us ont fait, par ordre de Son Excellence, qu'U ne convient de déclarer et dont il ne résulte aucune charge, selon l'ordonnance en dépeschée le 20\* de l'an (sic) 1691 » (folio 246, recto) ; — 500 livres à don Juan-Joseph Valero, majordome de l'artillerie, « pour les frais du voyage de ceux qui vont en Hollande pour l'achapt et conduite de la poudre que l'on y a fait achapter pour le service de Sa Majesté, selon l'ordonnance en dépeschée le 19° de janvier 1691 » (folio 246, verso) ; — 124 livres, 16 sols à Louis Bastinck, officiai du majordome de l'artillerie, « à compte des vacations qu'U a faites, par ordre de Son ExceUence à la Haye, selon l'ordonnance en dépeschée le 5\* de may 1691 » (folio 246, verso) ; — 2,100 livres, 16 sols à François-Joseph van Marcke, premier officiai de la recette générale des domaines et finances du Roi, « pour les fraiz, déboursements et vacations qu'U a faits

en Hollande, pour y recevoir et payer les 1,570,000 florins de Hollande qui ont esté négotiez sur les revenuz des droicts d'entrée et sortie au fort Sle-Marie » (folio 247, recto) ; — 400 livres à Cornille Egon, prieur des Dominicains irlandais à Louvain, en don et *adjuda de costa* (folio 251, recto) ; — 12 Uvres à N. Janssens, prévôt de la confrérie du Sang précieux de Jésus-Christ, érigée en la chapeUe du comte de Salazar, « pour subvenir aux fraiz de la messe qui se devoit chanter et musicque le jour de la solemnité » (folio 251, verso) ; — 4,000 hvres au prince de Ligne, chevalier de la Toison d'Or, en considération des pertes qu'U subit par suite de la confiscation de ses biens en France (folio 253, recto) ; — 80 livres à Marguerite Gobert, veuve d'Antoine Renard en son vivant *gardenest* (maître de la seUerie) de la grande écurie de la Cour, « à compte des arrérages et déboursements faits par feu son dit mari à l'achapt de linge, huUe d'olive, chandeUes et ramons pour l'entretien des armes de feu Leurs Altèzes les Archiducs qui sont audit gardenest » (folio 255, verso) ; — 220 Uvres, H sols, 6 deniers à François AnsUlon, drapier, et Jean Lambert, taUleur, prix de « 51 capotes de pyé qu'ils ont faits et Uvrés pour 50 soldats et un tambour du terce du mestre de camp le marquis de Gassaso là faisant la garde à la Cour » (folio 256, recto) ; — 1,200 Uvres au receveur général même, pour une affaire secrète du service de Sa Majesté (folio 256, verso) ; — 1,000 Uvres au duc de Havre, chevalier de la Toison d'Or, pour une affaire secrète du service de Sa Majesté (folio 257, verso) : — 4,333 livres, 6 sols, 8 deniers à Charles-Antoine Rémond, maître d'hôtel de Son ExceUence, « à quoy monte le prix d'un joyau que l'on a fait présent à l'envoyé extraordinaire des seigneurs Estats Généraux des Provinces-Unies, le sieur Dyckveldt, pour des considérations du service de Sa Majesté » (folio 258, recto) ; — 595 Uvres, 16 sols, 8 deniers à Michel Moens, « pour et à quoy monte une lettre de change venue de Londres, datée du 16\* janvier 1691 et assignées sur le comte de Brouay, pour les fraiz qu'U a faits lors qu'U avoit esté derniè

---

(355) Églon-Henri van der Neer, fils d'Arthur van der Neer, paysagiste célèbre de l'école hollandaise, né k Amsterdam en 1643, mort en 1703, fut élève de son père et de J. van Loo ; il se distingua aussi comme peintre de paysages, d'intérieurs, de portraits, d'histoire et de fleurs, sans cependant avoir pu jamais acquérir le talent et la réputation de son père. Devenu veuf, il épousa Marie Du Chfttel, artiste elle-même, dont les miniatures sont encore recherchées , et qui était la fille du peintre François Du Châtel. Marie Du Châtel que l'on voit en 1691 chargée de missions diplomatiques, mourut en 1697, et Églon van der Neer, qui avait eu d'elle seize enfants, se remaria pour la troisième fois avec une autre artiste du nom de Breeckwelt, veuve aussi avec neuf enfants. Églon van der Neer avait été nommé, en 1687, peintre du roi d'Espagne Charles II

rement audit Londres pour des affaires du service de Sa Majesté » (folio 259, recto) ; — 1,042 livres, 10 sols à Bernard Hyverseel, maître orfèvre, prix de la toison d'or qu'il a faite pour le prince de La Tour (folio 259, recto); — 520 livres à Charles-Antoine Rémond, majordome de Son Excellence, pour une affaire secrète du service de Sa Majesté (folio 261, recto) ; — 10,000 Uvres au receveur général, payées par lui au prince de Berghes, pendant le siège de Mons (356), pour être employées au service de Sa Majesté (foho 264, recto) ;

— 2,457 livres au même, pour une affaire secrète du service de Sa Majesté (foho 264, verso) ; — 3,150 hvres au même, « pour semblable somme qu'U a mise en mains de Son Excellence pour être distribuée à des affaires particulières du service de SaMajesté pendant le siège de la vUle de Mons, dont U ne résulte aucune charge ou note à tenir, selon l'ordonnance en dépeschée le 24<sup>e</sup> de mars 1691 » (foho 265, recto); — 73,489 livres, 10 sols à messire Frédéric-Guillaume de Diest, conseUler d'État et privé de Son Altesse Électorale de Brandebourg, « pour et à compte du traité fait avecq Saditte Altesse (357) » (foho 265, verso);

— 26,000 hvres au même, pour le même motif (foho 266, recto).; — 2,600 hvres au comte de Noyelles, général major des troupes de Hollande, « à compte de 4,100 livres qu'U trouve bon à charge de SaMajesté, selon l'ordonnance en dépeschée le 3<sup>e</sup> d'avrU 1691 » (folio 266, recto) ; — 300 Uvres à N. Didem, colonel d'infanterie au service des États-Généraux des Provinces-Unies, pour les arrâges des fourrages dus à son régiment en garnison à HaUe (folio 266, verso) ;

— 3,250 livres au receveur général même, « pour semblable somme que Son Excellence luy at accordée pour tous fraix par luy exposez au voyage qu'U a deu faire par son ordre à la Haye, pour y recevoir et assister à ajuster les lettres de change de 500,000 florins avecq le baron de Suasso, lesquels U a deu prendre, sans bénéfice de remise, pour tant plus bénéficier le prouffit de Sa Majesté, comme aussy

---

(356) Le 15 mars 1691, Mons fut investie par deux corps d'armée français venus l'un des places de l'Escaut, l'autre de celles de la Sambre. Louis XIV et Luxembourg arrivèrent au camp devant la ville, on se trouvaient réunis plus de 70,000 hommes.. Guillaume

. d'Orange n'ayant pu secourir les assiégés, ceux-ci, après un furieux bombardement et la prise des ouvrages avancés de la place, capitulèrent le 8 avril. Le prince de Berghes, gouverneur de Mons, en sortit le 10 avec les 4,800 hommes qui lui restaient.

(357)C'est le traité, passé au camp de Lunig, le 6 septembre 1690, entre Frédéric III, électeur de Brandebourg et le marquis de Castanaga, comme gouverneur général des Pays-Bas espagnols, par laquelle S. Altesse Électorale promit de ne faire ni paix, ni trêves avec la France que de concert avec les Hauts-Alliés, et de maintenir son armée dans les Pays-Bas, en deçà du Rhin et de la Moselle, au nombre de 20,000 hommes, moyennant quoi elle jouirait d'un subside de 40,000 patagons par mois et des quartiers que l'Empereur lui avait assignés auparavant. (Dumont. Corps diplom. Tome VII 2<sup>e</sup> partie, p. 269.)

pour les fraiz par luy pareUlement exposez au transport des deniers et barres d'or en cette vUle et des deux voyages qu'il a faits pour y descompter les dittes lettres de change et les paiements faits par son caissier aux troupes, et pareUlement en considération d'une notable recepte et dépense extraordinaire qu'U doit faire de deux mUions, à quoy monte la négociation faite avecq ceux de HoUande (358), selon l'ordonnance en dépeschée le 24<sup>e</sup> d'avril 1691, par iceUe ordonnance chargée d'estre rapportée tant seulement veue en Testât du mois d'avril, folio XXXI » (foho 267, verso) ; — 97 Uvres au même, pour une affaire secrète du service de Sa Majesté (folio 268, recto) ; — 2,925 livres au même; « pour semblable somme que, par ordre de Son Excellence, U a fait payer à Londres, par lettre de change du baron de Suasso, à dame Marie-Catherine d'Aus-triche, selon l'ordonnance en dépeschée le 5<sup>e</sup> de may 1691 » (foho 268, verso) ; — 187 hvres, 10 sols, au même, payés au baron du Fay, sergent général de bataille et gouverneur de la viUe de BruxeUes, pour des affaires secrètes du service de Sa Majesté (folio 269, recto) ; — 166,400 livres à messire Frédéric-Guillaume van Diest, conseUler d'État et privé de Son Altesse Électorale, « pour et à compte de ce qui peut estre deu pour les troupes que Saditte Altèze s'est obligé de tenir en deçà du Rhin et dans les places de SaMajesté, en conformité des traités faicts avecq Saditte Altèze Électorale ès mois de septembre et octobre 1690 > (folio 269, verso) ; — 72,800 hvres au même, « pour et à compte des messades de 9 bataU-lons des troupes de Sadite Altesse Électorale de Brandebourg de garnison en ces pays » (folio 269,

---

(358) Les négociations dont *il* s'agit sont celles qui avaient abouti au traité du 24 octobre 1689 entre les députés des États-Généraux des Provinces-Unies d'une part, et ceux de Sa Majesté le roi d'Espagne, de l'autre, confirmé par celui passé à Bruxelles le 26 juin 1691 relatif aux contributions « qui se tirent de la France, à l'occasion de la présente guerre ». (Dumont. Corps diplom. Tome VII. 2\* partie, page 291.)

verso) ; — 66,408 livres, 5 sols, 8 deniers à Charles-Antoine Rémond, majordome de Son Excellence, « à quoy montent les traictemens extraordinaires, voyages, présents et réparations de la Cour que Sa dite Excellence a fait, ensemble le prix des chevaux qu'elle a présentés à divers potentats et princes, pour le plus grand service de Sa Majesté, depuis le 1<sup>er</sup> septembre jusqu'à la Un de mars 1691 \* (folio 270, recto) ; — 10,163 livres, 10 sols à don Jean-Joseph Valero, majordome de l'artillerie, « à quoy montent les fraiz nécessaires du charriage et utensils des pontons qui venoient de Hollande, selon le mémoire et ordonnance en dépesches le 19<sup>e</sup> de may 1691 » (folio 271, recto) ; — 2,080 hvres au R. P. Louis Van der Beke, chapelain major de la chapelle royale de Sa Majesté à La Haye, pour les réparations de ladite chapelle (foho 271, verso) ; — 82,992 livres à CornUle van Aerssen, seigneur de Hoogerheyde, receveur général de Hollande et de Westfrieze, « pour et à quoy monte le prix de 200,000 livres de poudre qui ont esté achaptez en HoUande des Estats de laditte province pour le service de Sa Majesté, selon l'ordonnance en dépeschée le 5<sup>e</sup> de may 1691 » (foho 272, recto) ; — 5,616 livres à Henry Huysman, pour les employer à une affaire secrète (foho 273, recto) ; — 4,000 hvres à Ernest Robrechts, maitre fauconnier du Roi, pour l'achat et les frais de transport en Espagne des oiseaux et faucons qui y sont envoyés pour le royal plaisir de Sa Majesté, comme aussi pour l'habUement des maîtres et valets de la fauconnerie (folio 274, verso) ; — 8,355 livres au receveur général même, payées à CorniUe de Jonge van EUemeet, receveur général des Etats Généraux des Provinces - Unies, « pour un demi pour cent qui lui touche de la somme de 1,575,000 florins, monnaie de HoUande, qui ont esté négotiez sur les revenus du comptoir des droits d'entrée et sortie au fort Sainte-Marie et autres menuz fraiz par luy exposez etc. » (folio 276, recto) ; — 374 livres, 8 sols au même, payés par lui en HoUande à cinq personnes pour des affaires du service de Sa Majesté qu'U ne convient de déclarer et dont il ne résulte aucune note ou charge à tenir, selon l'ordonnance dépêchée le 5 mai 1691 (folio 276, verso) ; — 20,800 livres au même, prix de 40 pontons de fer blanc de la nouveUe invention qui, par ordre de Son Excellence, ont été faits et achetés à la Haye, pour le service de Sa Majesté, selon l'ordonnance dépêchée le 5 mai 1691 (foho 277, recto) ; — 3,000 livres, 16 sols, 8 deniers au même, « pour semblable

somme à quoy monte la perte qu'il y at eu sur 11,194 ducats et 8 barres d'or que Son ExceUence a fait achapter à Amsterdam, hors les deniers de la négociation de HoUande, à cause du haussement du change qu'U y a eu sur la Hollande pendant la gelée de l'hyver passé, selon l'ordonnance en dépêchée le 6<sup>e</sup> de may 1691 » (folio 277, verso) ; — 1,623 livres, 3 sols, 2 deniers au même, < à quoy montent les louages des baroques et autres fraiz qui ont esté laits pour le transport de 200,000 livres de poudre et 40 pontons de fer blanc qui ont été envoyez de Hollande en ces pays, selon les billets et ordonnance en dépeschée le 5<sup>e</sup> de may 1691 » (foho 278, recto) ; — 2,911 hvres, 7 sols, 3 deniers au même, payés aux livreurs des rations des haUebardiens de la Cour, « pour ce qu'importent les hvraisons de chair, poisson, pain, beurre, fromage, laict, ris et flambeaux qu'ils ont faitz et livrez durant l'année finie le dernier d'avrU 1687 » (folio 278, verso) ; — 585 Uvres, 4 sols à don Bartholomé-Rodriguez Agraz, prévôt général des Pays-Bas et de l'hôtel du Roi, dit Verge Rouge, « à quoy portent les fraiz et mise de justice par luy exposez depuis l'an 1687 jusques à la fin de 1690 » (folio 281, recto) ; — 4,319 hvres à Anne Bertrand, « à quoy montent les Uvre-ments qu'elle a faits à Sa Majesté la Reine d'Espagne des guariturs, denteUes et autres hardes, selon la déclaration et ordonnance en dépêchée le 7<sup>e</sup> de may 1691 » (folio 281, verso) ; — 8,424 Uvres au baron de Wrangel, colonel au service du Roi, « tant pour subvenir aux fraiz de la commission qu'il a faite au service de Sa Majesté à Hambourgh, que pour la maladie qu'U y a souffert » (folio 282, recto) ; — 160 livres, 2 sols au receveur général, « à quoy montent les fraiz et louage des barques et des dix derniers pontons qui ont esté envoyez de HoUande dans l'arsenal de Ma-Unos » (folio 282, verso) ; — 8,000 livres à don Joseph de Valero, majordome de l'artillerie du Roi, pour employer aux frais indispensables du train de l'artUlerie qui devait marcher avec Son ExceUence en campagne, selon l'ordonnance dépêchée le 1<sup>er</sup> août 1691 (foiio 283, recto) ; — 300 hvres à PhUippe Tax, Père Préfet du collège des Augustins à BruxeUes, pour l'achat des prix qui se distribuent cette année à la jeunesse des écoles dudit collège (folio 284, recto) ; — 150 livres au receveur général, payées par lui à trois artisans et deux femmes qui, de la part de Son Altesse Électorale palatine, ont été envoyés en Es



pagne pom\* le service de la Reine et ce, pour subvenir aux fraiz de leur voyage, selon l'ordonnance dépêchée le 4 août 1691 (foho 284, verso) ; — 2,000 hvres à Gysbert van den Biescheuvel, remis, par ordre de Son ExceUence, à Londres, à don Pedro-Antonio de Navarro, secrétaire de feu l'ambassadeur don Pedro RonquiUo, pour et à compte de ce qui est dû audit ambassadeur (folio 286, recto) ; — 4,372 Uvres, 13 sols à Charles-Antoine Rémond, majordome de Son ExceUence, « en remboursement des fraiz du deuil de l'Electeur palatin (359), selon les déclarations et ordonnance en dépeschées le 18\* d'octobre 1691 » (folio 287, verso); — 2,300 hvres à don Estevan de Duerras, bourgmestre de la viUe d'Ostende, « pour le désintéressement du vaisseau qu'U a preste pour le service de Sa Majesté et mis sur la rivière entre Ostende et Bruges pour empescher aux ennemis le passage au pays du Nort, là où le dit vaisseau a été consumé par le feu, selon l'ordonnance en dépêchée le 17<sup>e</sup> de septembre 1691 » (folio 289, verso) ; — 825 Uvres à don Martin de Cierralta, secrétaire du Roi et officiai major de la secrétairerie d'Etat aux affaires du Nord, « pour semblable somme qu'U a reçue à Madrid par lettre de change du négociant van den Bèischeuvel en accomplissement d'une dépêche royale, selon l'ordonnance dépêchée le 19<sup>e</sup> d'octobre 1691 » (folio 290, recto); — 199 Uvres, 13 sols au receveur général, prix des chevaux qu'il a achetés, par ordre de Son ExceUence, pour être envoyés en Espagne pour le service de la Reine (foho 291, verso) ; — 2,240 hvres à Anne Bertrand, à qui-montent les dentelles et garnitures qu'elle a Uvrées pour le service de la Reine (folio 293, recto) ; — 993 hvres, 12 sols à Charles-Balthasar Goeffnaylé, conseiUer et contrôleur général des fortifications au quartier de BruxeUes, « pour et à quoy monte le prix des fleurs qu'U a achaptées pour envoyer en Espagne pour le service de la Reine » (folio 293, verso) ; — 5,200 livres à Gisbert et Ruelof van den Riescheuvel, « pour le remboursement de pareUle somme qu'Us avoient payée, par ordre de Son Excellence, à la personne qu'elle at envoyée à Son Altèze Électorale de Bavière (360), avecq des dépesches du service de Sa Majesté, selon l'ordonnance en dépeschée le 28\* du mois de décembre 1691 » (foho 294, recto) ; — etc.

B. 3223. (Registre.) — In-folio, 363 feuillets, parchemin, mauvais état.

1 janvier — 31 décembre les **1693**. — « Compte treiziesme de don Jean d'Alvarado et Bracamonte, conseUer et receveur général des domaines et finances du Roy, de la recepte et despence par luy faicte à cause de son dit estât et office de receveur général, etc ». Les recettes s'élèvent à la somme de 3,187,567 hvres, 5 sols, 9 deniers tournois ; le total des dépenses manque. Les principaux articles sont les suivants: 438 livres à Jérôme-Ignace Jacobs, conseUer et receveur général de l'artUlerie du Roi, pour le paiement d'une année de ses gages (folio 192, recto) ; — 44,610 Uvres au comte d'Espinoso, pagador général de l'exercito du Roi, pour le paiement du pain de munition du mois de janvier (foho 192, verso); — 10,000 Uvres au même, pour «le désengagement des joyaux de feu le marquis de Grana (361) » (folio 193, verso) ; —1,853 Uvres au même, «pour les interests de 10,000 florins levez sur les joyaux de feu le Marquis de Grana » (folio 194, recto) ; —17,044 livres, 16 sols au même, payés « à Jean Jacops, marchand à BruxeUes, pour et à quoy portent les draps, bayes, corsages, habits, manteaux et chapeaux qu'il a livrés pour l'habillement des officiers et soldats du régiment du prince Charles de Lorraine et terce du comte de FaUais » ( folio 195, recto) ; — 600 livres au comte d'Espinoso, pour les réparations à faire à la chapeUe royale de Notre-Dame du Rosaire à BruxeUes (foho 197, verso) ; — 27,000 livres au même, payées au mar-

(359) Philippe-Guillaume de Bavière-Neubourg, Électeur palatin, en 1685, mort k Vienne le 2 septembre 1690. C'était le père de Marie-Anne de Neubourg, seconde femme du roi d'Espagne Charles II.

(360)Maximilien-Emmanuel, Électeur de Bavière. Ces dépêches qui lui sont adressées de la part du roi d'Espagne, se rapportent sans doute k sa nomination de gouverneur des Pays-Bas espagnols. Il arriva k Bruxelles et prit possession de ces fonctions le 26 mars 1692.

(361) Le marquis de Grana, gouverneur des Pays-Bas, était mort le 19 juin 1685. Ce ne fut qu'en 1692 que les joyaux qu'il avait engagés pour le service de l'État, purent être dégagés, ce qui indique la pénurie dans laquelle se trouvait le trésor des Pays-Bas.

quis de Gastanaga, en à compte de ses gages (folio 198, recto) ; — 37,329 livres au même, « pour en payer deux tiers des trois compagnies des gardes de Son Altèze Électorale et du général des armes » (folio 201, verso) ; — 1,200 livres à Laurent-Louis de Cock, receveur des ouvrages de la Cour, pour le paiement des ouvrages et réparations *internes* de ladite Cour (folio 227, verso) ; — 1,600 livres au même, pour le paiement « des réparations des dégâts que le tremblement de terre a causés à la Cour (362) » (folio 233, recto) ; — 400 livres au même, payées à Catherine TJytenhove, concierge et garde de la grotte et du labyrinthe de la Cour, pour une année de ses gages (folio 234, verso) ; — 25,000 livres à don Jean-Dominique de Zuniga et Fonseca, comte de Monterey, président et garde des sceaux du Conseil d'État, etc., pour quinze mois de ses gages (folio 235, recto) ; — 4,822 livres au marquis de Castelmoncayo, conseiller de courte robe du Conseil d'État, etc., « à quoy montent les derniers 176 jours de ses gages et louage de maison, à raison de 10,000 hvres par an, commencez le 30<sup>e</sup> de janvier 1691 et finiz le 24<sup>e</sup> de juillet ensuivant, jour de la dernière réforme avec laquelle Sa Majesté a retranché et réglé les susdits gages à la moitié, sçavoir à 5,000 livres par an, et ce nonobstant et sans prendre esgard, qu'il n'at atteint le jour de l'eschéance de laditte demi-année entière » (folio 238, verso) ; — 4,219 hvres à don Garcia de Sarmiento et Tolledo, marquis de Montalvo, conseiller de courte robe du Conseil suprême d'État, pour les derniers 254 jours de ses gages, etc. (folio 240, recto) ; — 1,997 hvres, 5 sols, 2 deniers au prince de Berghes, sergent général de bataille, héritier de feu messire Alphonse de Berghes, archevêque de Malines et conseiller d'État, pour les derniers 18 mois et 60 jours de ses gages (folio 249, recto) ; — 2,153 livres à Jean Brouckhoven, comte de Bergeyck, conseiller d'État et trésorier général des domaines et finances du Roi, pour une demi-année de ses gages (folio 265, recto) ; — 1,200 hvres à don Francisco del Castillo Faxardo, maître de l'artillerie du Roi, pour une année de ses gages (folio 274, recto) ; — 4,588 hvres au comte d'Egmont, gouverneur général de la cavalerie du Roi, pour quatre, mois de ses gages (folio 296, verso) ; — 2,183 livres, 6 sols, 8 deniers au marquis del Pico de Velasco, gouverneur et châtelain du château d'Anvers, pour deux payes de ses gages (folio 299, recto) ; — 1,550 livres à Jean-Baptiste

---

(362) Le jeudi, 2 septembre 1692, à deux heures après-dîner, dit le *livre aux biens* de Daniel Le Comte, secrétaire du roi, maison et couronne de France à Lille, il se fit h Lille un grand tremblement de terre ; les maisons sentirent cinq ou six secousses bien rudes ». Ce tremblement de terre se fit ressentir dans une partie de l'Allemagne, dans les Pays-Bas «t dans la Grande-Bretagne , avec des oscillations prolongées Est-Ouest. Il y eut grande panique chez les habitants, mais, en somme, peu de dégâts matériels : quelques cheminées éparpillées dans les rues, quelques pignons fendus, quelques églises lézardées (entre autres, 1 es substructions de la cathédrale de Tournai).

Bascourt d'Huby, marquis de Grigny, lieutenant général de la cavalerie du Roi ; pour deux payes de ses gages (folio 304, recto) ; — 2,600 livres au marquis de Bedmar, maître de camp général des armées du Roi, « pour subvenir aux fraiz du voyage qu'il a esté chargé de faire pour aller à la rencontre de Son Altèze Électorale de Bavière (363), selon l'ordonnance en dépeschée l'onzième de [mars] 1692 » (folio 321, recto) ; — 13,000 livres au même, pour le même motif (folio 321, recto) ; — 7,200 hvres à don Francisco Manriquez, sergent général de bataille, « en subvention des fraiz du voyage qu'il est chargé de faire à la rencontre de l'Électeur de Saxe, pour luy faire le compliment de condoléance sur la mort de feu l'Électeur, son père (364), et celuy de bonheur sur son avènement à ses Estats, selon l'ordonnance en dépeschée le 28<sup>e</sup> de janvier 1692 » (folio 321, verso) ; — 5,000 livres à messire Florent de Thulden, chevaher seigneur de Rumsdorp, conseiller d'État, pour subvenir aux frais de son voyage vers la Cour de Madrid (folio 323, recto) ; — 8,760 livres à messire Louis de la Neuveforge, conseiller du Conseil privé du Roi et son député à la diète de Ratisbonne, pour ses frais et vacations en ladite qualité (idem) ; — etc.

B. 3224. (Registre.) — In-folio, 314 feuillets, parchemin. 1<sup>er</sup>

janvier — 31 décembre **1693**. — Compte quator-

---

(363) Voir la note de la page 319. -

(364) Jean-Georges III, duc-électeur de Saxe (de la branche cadette Électorale, dite Albertine), commandant l'armée impériale sur le Rhin, en 1691, mourut le 22 septembre de ladite année à Tübingen. U eut de son mariage avec Anne-Sophie, fille de Frédéric III, roi de Danemarck, Jean-Georges IV qui lui succéda et qui mourut sans enfants le 27 avril 1694. L'Élector at revint à son frère Frédéric-Auguste I<sup>er</sup>

ziesme de don Jean d'Alvarado et Bracainonte, conseiller et receveur général des domaines et finances du Roi, de la recepte et despence par; luy faite à cause de son dit estât et office, » etc. — Les recettes s'élèvent à la somme de 5,744,284 livres, 12 sols, 2 deniers tournois: les dépenses à celles de 5,771,373 livres, 16 sols, 3 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 52,560 livres, 5 sols au comte d'Espinosa, pagador général de l'exercito du Roi, pour le paiement du pain de munition du mois de janvier (folio 166, recto) ; — 5,538 livres, 9 sols, 3 deniers au même, pour le paiement des affaires secrètes du service de Sa Majesté qui se présentent journellement, selon les ordres qu'il en a (folio 172, recto) ; — 3,000 livres au même « pour en assister les blessés, selon les ordres qu'il en avoit » (folio 180, verso) ; — 26,830 livres au même, « pour le parfait payement général de l'armée du mois de mars 1693 » ( folio 180, verso) ; — 90,000 livres, monnaie forte, au même, « pour le paiement du subsidie du second mois de six de l'été de la présente annéo, aux troupes de Son Altèze Electorale de Brandembourg (365) » (folio 182, recto) ;' — 12,413 livres, 8 sols à messire Philippe de Parys, chevalier, seigneur de Mercxem, conseiller et receveur général des aides et subsides de la province de Brabant, pour le paiement des troupes en garnison dans ladite province (folio 197, recto) ; — 28,000 Uvres à Pierre-PhUippe Biseau, conseiller et receveur général des aides et subsides de la province de Hainaut, pour l'achat des fourrages pour les magasins de la viUe d'Ath (folio 197, verso) ; — 25,000 Uvres au même, pour les tenir réservées à la disposition de Son Altesse Électorale (folio 198, verso) ; — 30,000 Uvres à Jean-Baptiste de la Faille, écuyer, seigneur d'Écioo, conseUer et receveur général des aides et subsides de la province de Flandre, pour le paiement des fourrages de la cavalerie en garnison dans ladite province (folio 199, verso) ; — 2,500 livres à Michel-François Coppenolle, receveur des domaines et fortifications à Tenremonde, « employées, tant au paiement des ouvriers et entrepreneurs desdits ouvrages, qu'à la réparation d'une écluse qui étoit rompue » (folio 202, recto) ; — 24,000 livres à Louis Moreau, receveur des contributions à Charleroi, pour le paiement de la garnison de ladite ville (folio 203, recto) ; — 4,000 livres à Augustin Mirop, receveur des fortifications au quartier de Bruges, pour le paiement des fortifications dudit quartier (folio 204, recto), — 1,136 livres à François Nieulaudt, seigneur de WaUe, receveur des ouvrages et fortifications de la vUle de Gand, pour le paiement des palissades et traverses desdites fortifications (folio 204, verso) ; — 16,000 livres à Judocus de la Valette, commis des impositions au quartier de Bruges, pour le paiement des ouvrages du havre et vUle d'Ostende (folio 205, verso); — 50,000 Uvres à Pierre Le Roux,

receveur des ouvrages et fortifications de la ville et du port d'Ostende, employées pour lesdites fortifications selon les ordres qu'il en avoit (folio 206, recto) ; — 25,000 Uvres à Jean-Baptiste Copieters, receveur des contributions au quartier de Nieuport, pour le paiement des fortifications dudit quartier, selon les ordres qu'U en avoit (folio 208, recto) ; — 674 livres à Pierre Van Verren, receveur des ouvrages et fortifications de la vUle d'Audenarde, payées « aux entrepreneurs de la fabrique et livrement de huict esquifs pour ladite ville » (folio 209, recto) ; — 1,104 livres, 10 sols audit Pierre van Verren, pour une année de ses gages, une de son contrôleur et le salaire des ouvriers « ayant deschargé le bateau muni de mesches, brouettes et autres choses pour le magasin » (folio 210, recto) ; — 7,719 Uvres, 4 sols, 3 deniers à Pierre de la Hamaïde, receveur des fortifications de la vUle d'Ath, pour les réparations desdites fortifications (folio 211, recto) ; — 230 livres à Ernest van Aflérden, receveur des fortifications de la viUe de Gueldre, employées à l'achat des planches nécessaires pour le renouvellement des deux ponts de ladite vUle (folio 211, verso) ; — 2,400 Uvres à François de Werckhoven, receveur de la vénerie de Brabant, payées au prince de Rubempré, grand veneur de Sa Majesté, pour deux années de ses gages (folio 212, recto); — 3,390 livres à Jean-Nicolas Rubens, seigneur de Ramaye, conseiUer et receveur général des domaines de Brabant au quartier de BruxeUes et des ouvrages et fortifications de ladite ville, pour le paiement des travaux desdites fortifications (folio 213, recto) ; — 300 livres au même, pour le paiement des barrières, palissades et autres ouvrages nécessaires pour mettre le faubourg de cette ville en état de défense (folio 215, recto) ; — 803 livres à Laurent-Louis de Cock, receveur des ouvrages de la Cour, payées au maître *bu-sier* et *h* quatre porteurs de bois de ladite Cour,

pour une année de leurs gages (folio 215, verso) ; — 120 livres au même, pour les réparations à faire au monument de la chapelle royale de la Cour (folio 217, verso); — 1,800 hvres au même, pour le paiement « des ouvrages inexcusables que Son Altèze Électorale at ordonné de faire à ladite Cour » (folio 218, verso) ; — 200 hvres au même, employées aux réparations à faire aux réservoirs et *buses* du moulin d'Éterbecq qui conduit l'eau des fontaines à ladite Cour (folio 221, verso) ; — 2,600 livres au même, pour les ouvrages ordonnés dans l'appartement de Son Altesse Électorale (folio 222, recto) ; — 700 hvres au même, pour la construction d'un nouveau jeu de *troncq* et changer le vieux dans le quartier de Son Altesse Électorale (folio 222, verso) ; — 250 hvres au R. P. Bernard Désirant, docteur en théologie de l'ordre de Saint-Augustin, historiographe de Sa Majesté, pour une demi-année de ses gages (folio 273, verso); — 1,817 Uvres, 6 deniers à Pierre Torri, maître de la musique de la chapelle royale, pour deux mois des gages des musiciens de ladite chapelle (folio 275, recto) ; — 150 livres au R. P. Philibert Bressand, minime, prédicateur du Roi, pour une demi-année de ses gages (idem); — 150 hvres au R. P. François de Clarisse, religieux de l'ordre des Carmes chaussés, prédicateur du Roi, pour une demi-année de ses gages (folio 275, verso) ; — 120 livres au R. P. Ango d'Ongnies, capucin, prédicateur du Roi, « pour le parpayement de trois années de ses gages montant à 930 livres » (folio 276, recto) ; — 800 livres à don Nicolas de Oliver y Fullana, cosmographe du Roi, « pour quatre payes de ses gages » (folio 277, verso); — 2,805 livres à messire Louis-Antoine de Clarisse, comte de Clairmont, audienier et premier secrétaire de Sa Majesté, « à quoy montent les vacations qu'il a faictes à la suite de Son Altèze Électorale pendant la campagne de l'an 1692 » (folio 285, recto) ; — 2,263 Uvres, 12 sols au baron d'Argenteau, audienier adjoint, « pour les vacations faites par lui à la suite de son Altesse Électorale pendant la campagne de la présente année 1693 » (folio 285, verso); — 2,615 Uvres, 3 sols, 6 deniers au receveur général, « à quoy montent les déboursements, fraiz et vacations faictes en HoUande en plusieurs voyages, tant par ledict compteur que par son premier officiai, pour y recevoir les 700,000 florins négotiez avec les Estats Généraux des Provinces-Unies » (folio 286, recto) ; — 40 Uvres dudit prix à Antoine Prince y Narasques, officiai du majordome de l'artillerie, « pour huict jours qu'il a esté occupé à recevoir, conduire et livrer en la viUe de Leauve, les farines, haches et moulins à bras qu'on y at envoyés, à raison de 5 livres par jour » (folio 286, recto) ; — 4,608 hvres au receveur général, payées à diverses personnes, marchands et ouvriers, « pour les devoirs, livremens et autres ouvrages par eux faits pour les funérailles de feu la Sérénissime Électrice de

Bavière (366), selon la déclaration et ordonnance en dépeschée le 17<sup>e</sup> de l'an 1693 » (folio 291, recto) ; — 1,584 hvres à Pierre-Joseph Tassier, fourrier de la compagnie des archers, « pour semblable somme à quoy montent 176 jours de garde qu'ils ont fait à la Cour depuis le 26<sup>e</sup> de mars 1692 jusques et y compris le 7<sup>e</sup> de febvrier 1693, à raison de 9 florins par jour, déduictz ceux que Son Altèze Électorale at esté absent » (folio 291, recto); — 26,223 livres, 14 sols à Anne Bertrand, Ungère de la Reine, « à quoy monte le prix des Unges, denteUes et autres nippes qu'eUe a livrées pour le service de la Reine, selon la déclaration et ordonnance en dépeschée le 10<sup>e</sup> de febvrier 1693 » (folio 292, recto) ; — 24,000 Uvres au prince de Com-mefcy (367), « pour et à compte de la rente de pareUe somme qu'U at, à charge de Sa Majesté, en tant moins des canons à escheoir lorsqu'il en pourra jouyr après la guerre, dont notice at esté tenue en la Chambre des Comptes du Roi » (folio 294, verso) ; — 5,200 Uvres à Maximilien Hanat, *homme de chambre* de Son Altesse Électorale, « pour des nécessitez de campagne de Sadite Altèze Électorale » (folio 296, recto); — 10,000 Uvres au comte d'Erps, « pour une affaire du service de Sa Majesté, selon l'ordonnance dépeschée le 10<sup>e</sup> d'avril 1693 » (folio 297, verso); — 26,666 hvres au baron de Mayer, « pour les fraiz et nécessitez de la campagne de Son- Altèze Électorale, selon l'ordonnance en dépeschée le 1<sup>er</sup> de juUet 1693 » (folio 298, recto) ; — 2,600 Uvres au prince Philippe, landgrave de Hesse-Darmstadt (368), « pour semblable somme à luy accordée sans qu'U en résulte aucune charge, selon.

---

(366) Marie-Antoinette d'Autriche, fille de l'empereur Leopold et de Marguerite-Thérèse d'Espagne, femme de Maximilien-Emanuel, Électeur de Bavière, gouverneur des Pays-Bas, morte le 24 décembre 1692.

(367) Ce prince de Commercy était le fils aîné du comte de Vaudemont, fils naturel lui-même du duc de Lorraine Charles IV. (368) PhiUpe, fils Ju landgrave Louis II, servit dans les troupes de l'Empereur et fut gouverneur de Milan en 1714.

l'ordonnance en dépeschée le 14<sup>e</sup> d'août 1693 » (folio 298, verso) ; — 3,651 livres, 12 sols, monnaie forte, an receveur général même « pour semblable somme que , par ordre de Son Altèze Électorale, il a fait remettre , par lettre de change en la ville de Namur au comte de Bruay, pour en assister les officiers et soldats y tenus prisonniers après la bataille de Landen (369), selon l'ordonnance en dépeschée le 18<sup>e</sup> d'août 1693 » (folio 300, verso) : — 6,369 livres, 15 sols, monnaie forte, à Philippe François van den Bergh, bourgmestre de la ville de BruxeUes, « à quoy montent la façon et Uvrement des campaues et houppes d'or, mêlé de soye, qu'U a fait et livré au mois de janvier 1690, par ordre du seigneur marquis de Cas-tanaga, pour un lict et guarniture de chambre de feu la Reine, selon la spécification et ordonnance en dépeschée le 22<sup>e</sup> d'août 1693» (folio 301, recto) ; —4,000 Uvres à Ernest Robrechts, maître fauconnier du Roi, « pour et à compte du prix de l'achapt et fraiz du transport des oyseaux et faucons qui s'envoyent à Sa Majesté en Espagne pour son plaisir, comme aussy pour la nouveUe livrée des fauconniers» (folio 302, verso) ; —12,000 livres à N. de Oloris, majordome de l'hôpital royal de Malines, pour employer cette somme selon les ordres qu'U a (folio 303, recto) ; — 3,033 Uvres, 7 sols, 9 deniers à Cornille de Jonghe van EUemeet, receveur général des États-Généraux des Provinces-Unies, « pour semblable somme qu'U a payée au baron Suasso pour les interests de 100,000 florins par luy avancez en l'an 1691, sur les remises d'Espagne, pour le payement des troupes de Branden-bourg qui sont au service de Sa Majesté » (folio 305, recto) ; — 10,141 livres, 1 sol à Anne Bertrand, lin-gère de Sa Majesté, « à quoy montent les Unges, habits, dentelles et autres nippes qu'eUe a Uvrées pour le service de la Reine, depuis le 15<sup>e</sup> d'avril 1691, jusques au 5<sup>e</sup> de décembre 1692» (folio 306, verso) ; — 5,261 hvres, 16 sols à la même, « pour et à quoy montent les nippes et linges qu'elle a Uvrées, par ordre de la Reine, pour la princesse royale de Pologne (370), au mois de mai 1693 » (folio 307, recto) ; — 31,166 Uvres, 13 sols, 4 deniers à Diego PhUippe Wiccart, officiai de la secrétairerie de Son Altesse Électorale, « pour icelle somme employer, sur les ordres de Sadite Altèze Electorale, à des affaires et correspondances du service de Sa Majesté» (foho 308, recto) ; — etc.

B. 3225. (Registre.) — In-folio, 376 feuillets, parchemin, mauvais état, incomplet.

1<sup>er</sup> Janvier — 31 décembre 1694. — Compte quinziesme de don Juan d'Alvarado et Bracamonte, conseiUer et-receveur général des domaines et finances du Roi, de la recepte et despense par luy faite à cause de son diet estât et office, » etc. — Les recettes s'èlèvent à la somme de 3,576,060 Uvres, 11 sols, 4 deniers tournois; le chiffre total des dépenses manque. — Les principaux articles sont les suivants : 438 hvres à Jérôme Jacobs, conseiUer et receveur général de l'artUlerie du Roi, pour une année de ses gages (folio 222, recto) ; — 25,000 Uvres au comte d'Espinosa, pagador général de l'exercito du Roi, pour payer les habits et autres fournitures de l'infanterie (folio 222, verso) ; —240 livres au même, payées à don Sébastien-Fernandès deMedrano, maître-mathématicien, pour les distribuer selon les ordres qu'U en avait (folio 225, recto) ; — 48,000 Uvres au même, payées à l'Électeur de Brandebourg pour le subside échu le 15 décembre 1693 (folio 227, recto) ; —1,750 livres au même, payées au quartier maître général de *l'exercito*, ses deux adjudants et capitaine des guides, un ingénieur, fourrier de la Cour, tambour général et prévôt général avec leurs lieutenants (folio 231, recto); — 29,015 livres au même, payées à François AnsiUion et François Jacops, marchands de draps à BruxeUes, pour les habits et fournitures qu'ils ont livrés, au mois de mars 1693, pour les 5 terces d'infanterie wallonne des mestres de camp les comtes de Thian, Mouscron, Hornes, Falais et vicomte d'Haudrignies (foho 235, recto) ; — 11,448 livres, 7 sols, 6 deniers au comte d'Espinosa, « pour iceUe somme employer au fait et conduite de son office, mesme en faire payement aux blessés de la bataille de Landen •> (folio 235, verso) ; — 2,000 livres au même, payées aux quatre adjudants des sergents généraux de bataille des armées de Sa Majesté. « pour fraiz et préventions de

(369)C'est la bataille plus connue sous le nom de Neerwinden, entre Saint-Tron et Tillemont, gagnée, le 28 juillet 1693, par le maréchal de Luxembourg sur Guillaume 111 qui y perdit 12,000 hommes, tués ou blessés, 2,000 prisonniers, 76 canons et plus de 80 drapeaux ou étendards.

(370)Cunégonde, fille du roi Jean Sobieski et de Marie-Casimire de la Grange, mariée, en 1694, à Maximilien-Emmanuel, Électeur de Bavière et gouverneur des Pays-Bas espagnols.

la campagne , selon les ordres qu'il en avoit » (folio. 245 , recto) ; — 2,000 livres au même , payées à N. Tolongeon (folio 258, verso) ; — 86 livres, 8 sols au même, payées « aux alfères dont Juan Troncoso, entretenu dans la compagnie du capitaine don Carlos Antonio de Lignie du terce du mestre de camp don Juan Dias Pimienta, David Pérès, soldat de la compagnie du capitaine Domingo Rodriguez du terce du mestre de camp don Juan Claros Gusman et à Angel Lopez, soldat de la compagnie de don Philippe Freira du terce du mestre de camp don Antonio Marino, pour subvenir aux fraiz du voyage qu'ils alloient faire aux bains d'Aix » (folio 263, recto) ; — 187 livres, 4 sols au même, « payés à don Pedro d'Aldaô, gouverneur de la ville de Leeuw, pour semblable somme qu'il a déboursée en fraiz d'espions et autres pendant que l'armée de France estoit campée au voisinage de ladite ville » (folio 272 , verso) ; — 500 livres au même, payées à l'adjutant du sergent général de bataille don Francisco d'Avalos, pour avoir fait la campagne avec les troupes de Liège (folio 278, recto) ; — 51,782 livres, 10 sols, à messire Philippe de Parys, chevalier, seigneur de Mercxem et Dambrugge, conseiller et receveur général des aides et subsides de la province de Brabant, pour le paiement des gens de guerre cantonnés dans ladite province ( folio 285, recto) ; — 600 livres à Jean-Baptiste de la Faille, écuyer , seigneur d'Écloo , conseilUer et receveur général des aides et subsides de la province de Flandre, payées aux entrepreneurs de la chaussée des casernes en la vUle de Gand (folio 285, verso); — 3,674 Uvres à N. d'Overloope, commis des impositions au quartier de Gand, pour le paiement « de la Uvrance du terce de dragons et d'ArvUle du 20<sup>e</sup> d'octobre dernier' » (folio 285, verso) ; — 8,000 livres à Pierre-Philippe Biseau, conseilUer et receveur général des aides et subsides de la province de Hainaut, pour le paiement des gens de guerre de ladite province (folio 286, recto) ; — 21,415 livres, 2 sols, 6 deniers à Jean-René Bauwens van der Boye, baron de Neertssche et Macken, conseilUer et receveur général de la province de Gueldre, pour le paiement des gens de guerre de ladite province (folio 288, verso) ; — 1,200 livres au comte de Clairmont, du ConseU de guerre , audancier et premier secrétaire du Roi, « payées aux officiaux de la secrétairerie d'Etat, pour et à quoy monte une année de leurs gages » folio 289, recto) ; — 350 livres à Michel Wain, conseilUer et receveur général des domaines de Brabant au quartier de

Louvain, payées « au pasteur de Herent N. Collart, pour et à quoy monte la compétence pastorale à escheoir à la StJean 1694, pour avoir les biens affectez à laditte compétence esté enthièrement infructueux par les campements des armées » (foho 290, recto) ; — 12,000 hvres à GuUlaume Bricquet, conseilUer et receveur général des domaines de la province de Hainaut, payées « au duc d'Havre, à compte des arrérages de la rente de 5,380 florins qu'U a sur les domaines de Hainaut » (folio 290, verso) ; — 300 livres à Jean-Josse de Broyer, receveur des exploits des privé et grand Conseils, « pour les fraiz nécessaires pour la production des témoins à prouïre par les conseillers fiscaux dudit ConseU en la cause contre François Pyperseel et Jean Bruyns » (folio 291, recto) ; — 42 Uvres, 16 sols à Boniface Bloc-queau, receveur des exploits du ConseU de Brabant, payés, « sçavoir : 16 livres, 16 sols aux ouvriers de cette vUle qui ont dressé, l'eschaffaut pour fouetter et marquer l'huissier Franco et 26 pareUes Uvres au maistre des hautes œuvres qui a fait laditte exécution » (folio 292, recto) ; — 2,000 hvres. au même, < payées aux deux zéleuses qui ont découvert et dénoncé quatre faux monayeurs anglois qui ont esté condamnés à mort l'an 1693 > (folio 292, verso) ; — 41,444 livres à Nicolas Le Blon., receveur des contributions et droits d'entrée et sortie à Gand, « pour icelle somme employer au faict et conduite de son office, mesme en ayder à payer une lettre de descharge au pagador général de 125,000 livres, en date du 9<sup>e</sup> de décembre 1693 , dépeschée sur son entremise au prouffit de Son Altèze Électorale » (folio 293, verso) ; — 10,000 livres à Jean Ochoa de Zevallos, receveur des contributions à Audenarde, « pour iceUe somme employer au faict et conduite de son office, mesme en ayder à payer une lettre de descharge de 90,000 livres à Son Altèze Électorale de Brandenbourgh » (folio 294, recto) ; — 3,000 livres à Pierre de la Hamaïde, receveur des ouvrages et fortifications de la vUle d'Ath, pour le paiement des dites fortifications (folio 294, verso); — 1,584 hvres, 3 sols, à Michel-François CoppenoUe, receveur des ouvrages et fortifications de Tenremonde, payés « aux entrepreneurs de la main d'oeuvre de 18 affusts et leurs ferrailles pour ladite vUle » (folio 296, recto) ; — 1,961 livres, 15 sols à François Nieulandt, seigneur de WaUe, receveur des fortifications de Gand, « payés à Jean Martens, maître

charpentier, pour les palissades par lui livrez et avoir déplanté les vieilles et furny des autres matériaux aux dites fortifications » (folio 296, verso) ; — 14,493 livres à Pierre van Verren, receveur des ouvrages et fortifications de la ville d'Audenarde, pour en faire paiement selon les ordres qu'il en a (folio 297, recto) ; — 13,000 livres à Pierre Le Doux, receveur des ouvrages et fortifications de la ville d'Ostende, employées aux travaux desdites fortifications (folio 299, verso) ; — 650 livres à Jean-Baptiste Copieters, receveur des ouvrages et fortifications de la ville de Nieuport, pour les travaux desdites fortifications (folio 300, recto) ; — 23,000 livres à Louis Moreau, receveur des contributions au quartier de Charleroi, pour le paiement des fortifications de ladite ville (folio 300, recto) ; — 363 hvres, 11 sols à Henry Mom, receveur des fortifications du fort St-Michel, « payés au lieutenant-colonel don Francisco Amenzaga, gouverneur dudit fort, pour des déboursements par luy faicts tant aux réparations des ouvrages que de l'artUlerie de ladite place (folio 300, verso) ; — 150 Uvres à François de Werckhoven, receveur de la vénerie de Brabant, payées à messire Adrien van Outers, chapelain de Boit-fort, pour la réparation de ladite chapeUe (folio 301, recto) ; — 1,200 livres à Jean-Nicolas Rubens, seigneur de Ramaye, conseUler et receveur général des domaines de Brabant au quartier de BruxeUes, employées pour les fortifications de ladite vUle (folio 302, verso) ; — 389 livres, 3 sols, 6 deniers au même, payés « aux ouvriers extraordinaires qui ont travaiUé ou planté des palissades aux contrescarpes de ladite vUle de Bruxelles » (folio 303, recto) ; — 182 livres, 10 sols à Laurent-Louis de Cock, receveur des ouvrages de la Cour, payés « à Anne van Elewyt, portière de la grande porte du parcq de ladite Cour, pour une année de ses gages escheue le dernier de décembre 1689 » (foho 305, recto) ; — 233 livres au même, payées à Maximilien Salé, maître serrurier de la Cour, « à quoy portent les ouvrages qu'U a faict et livrez pour le nouveau bâtiment de la Chambre des Comptes » (foho 305, verso) ; — 259 livres, 17 sols à Jacques Pierson, maître fontainier de la Cour, « pour reste de la main d'œuvre du nouveau courbe qu'U a faict au moulin des fontaines de St-Josse-ten-Noode » (folio 307, recto) ; — 344 Uvres au même, payées « à maître Servais Peeters, maître charpentier de la Cour, pour ériger le monument dans la chapelle royale de la Cour, et 200 livres pour et en parpayement de ce qui luy reste deu des réparations qu'U a faictes à la glacière dans le parcq » (folio 309, recto) ; — 2,600 livres à Laurent-Louis de Cock, « pour le paiement des ouvrages qui restent à faire dans l'appartement de Son Altèze Électorale » (foho 309, verso) ; — 6,000 livres au même, pour les réparations « du quartier de Madame l'Électrice (371) » (foho 314, verso) ; — 269 livres au même, payées à Pierre Michiels, pour «

hvrement des couleurs qu'U a faict pour le service de Sa Majesté » (foho 317, recto) ; — 5,000 hvres à don Juan-Dominique de Zuniga et Fonseca, comte de Monterey, président et garde des sceaux du ConseU suprême d'État aux affaires des Pays-Bas, pour trois mois de ses gages (foho 319, recto) ; — 662 livres au comte de Coppigny, sergent général de bataUle des armées de Sa Majesté, comme héritier testamentaire de feu le duc de BournonviUe , en son vivant conseUler de courte robe du Conseil Suprême d'État aux affaires des Pays-Bas et de Bourgogne, « en tant moins de ce qui reste deu audit ducq de ses gages et louage de maison » (folio 320, recto) ; — 9,000 Uvres au comte de Tirimont, conseUler d'Etat aux affaires des Pays-Bas, pour une année de ses gages (folio 320, verso) ; — 5,000 Uvres à don Balthasar de Fuenmaior, marquis de Castelmocayo, conseUler de courte robe au ConseU d'État, pour une année de ses gages (folio 321, verso) ; — 4,500 Uvres à messire Hyacinthe Broucho\* ven, chevalier, seigneur de Steen, conseiUer d'État, pour une année de ses gages (folio 322, recto) ; — 3,666 Uvres, 16 sols, 6 deniers au marquis de Montalvo, conseUler de courte robe au Conseil d'État, pour une année de ses gages (folio 322, verso) ; — 4,500 livres à messire Florent de Thulden, chevalier, seigneur de Rumpsdorf, conseiUer d'État, pour une année de ses gages (folio 323, recto) ; — 5,541 livres, 13 sols, 6 deniers à don Balthasar Moliuet, comte de Cavillas, secrétaire du ConseU suprême d'État aux affaires des Pays-Bas, pour une année de ses gages (foho 324, recto) ; — 1,170 hvres à don Nicolas-Bal-thasar Molinet, conseUler et greffier de l'Ordre de la Toison d'Or, pour une année de ses gages (folio 324, verso) ; — 400 Uvres à Joseph van der Leone, conseiller et premier roi d'armes des Pays-Bas, pour deux années de ses gages (folio 325, recto) ; — 1,612 hvres, 10 sols à don Pedro Alvarez de Cadro, secrétaire du

---

(371) Voir la note de la page 323

Roi et officiai principal de la secrétairerie du Conseil d'État, pour le tiers d'une année de ses gages (folio 325, verso); — 887 livres à don Diego Baston, second officiai de la secrétairerie d'État, pour une année de ses gages (folio 326, recto); — 434 livres, 13 sols, 6 deniers à don Augustin de Saseda et Villasancta, « officiai troisieme de la secrétairerie d'Etat aux affaires des Pays-Bas, à quoy -porte un tiers d'une année de ses gages » (folio 327, recto); — 600 livres à Nicolas de la Yerderie, « officiai troisieme de la secrétairerie d'Etat aux affaires des Pays-Bas, » pour une année de ses gages (folio 327, verso); — 1,200 livres à messire Bernard Salvan, chevalier, secrétaire du Conseil d'État, pour une année de ses gages (folio 330, recto); — 1,500 livres à messire Martin-Léonard Voeller, chevalier, « secrétaire en la dépesche des affaires d'Etat d'Allemagne, » pour une année de ses gages (folio 330, verso); — 12,000 livres à messire Pierre-François Blondfd, baron d'Oudenhove, Conseiller d'État, président du Conseil privé, pour une année de ses gages en la dernière qualité (folio 332, recto); — 5,840 hvres à messire Simon-Ignace Polchet, conseiller ecclésiastique et maître aux requêtes ordinaire du Conseil privé du Roi, pour deux années de ses gages (folio 334, verso); — 2,925 hvres à Jacques-Philippe Wicart, officiai de la secrétairerie de Son Altesse Électorale, « pour estre employées à des *gaslos secre-tos* du service de Sa Majesté, selon l'ordonnance en dépeschée le 6<sup>e</sup> de fevrier 1694 » (folio 369, verso); — 5,350 livres, 14 sols à don Juan Antonio Pimentel, marquis de la Florida, gouverneur « qui fust > de la ville de Charleroi, « pour et à quoy montent les provisions de bouche qui ont esté consommez pendant le siège de ladite ville (372), ensuite de la déclaration et ordonnance en dépeschée-le 13<sup>e</sup> de mars 1694 » (folio 371, verso); — 264 livres à Michel Pilsen, « pour subvenir aux fraiz qu'il at deu exposer à la fabrique d'une pièce d'artillerie de nouveUe invention » (folio 373, verso); — 8,000 Uvres à Diego PhUippe Wicart, officiai de la chancellerie de Son Altesse Électorale, « pour les employer à des affaires du service du Roy et correspondances, ensuite des ordres qu'U en auroit et dont

U ne résulte aucune charge, selon l'ordonnance en dépeschée le 15<sup>e</sup> d'avril 1694 » (foUe 374, recto); — 2,979 hvres, 16 sols, 8 deniers à dona Marie-Catherine d'Autricùe (373), « selon l'ordonnance en dépeschée le 24<sup>e</sup> d'avril 1694 par icelle ordonnance et quittance y servante, tant seuUement, sans aucun

---

(372) Le 9 septembre 1693, Luxembourg investit Charleroi. Cette ville fortifiée par Vauban tandis qu'elle était en la possession de Louis XIV, fut mieux défendue que ne l'avait été aucune autre place des Pays-Bas; la garnison ne se rendit que le 11 octobre, quand elle se vit réduite de 4,500 à 1,200 hommes. Il s'agit probablement dans cet article de secours accordés à une des filles naturelles de Philippe IV, réfugiée à Londres.

(373) Il s'agit probablement dans cet article de secours accordés à une des filles naturelles de Philippe IV, réfugiée à Londres

ultérieur ren-seug comme porte laditte ordonnance » (folio 375, recto): — etc.

B. 3226. (Registre.) — In-folio, 471 feuillets, parchemin.

l^janvier—31 décembre 1695.—«Compte seiziesme de don Juan d'Alvarado et Bracamonte, conseUer et receveur général des domaines et finances du Roi, de la recepte et despence par luy faite à cause de son dit estât et office,» etc. — Les recettes s'élèvent à la somme de 3,845,876 florins, 10 sols, 1 denier; — les dépenses à ceUe de 3,834,722 florins, 1 sol, 6 deniers. — Les principaux articles sont les suivants: 438 Uvres à Jérôme Jacops, conseUer et receveur général de l'artUlerie du Roi, pour ses gages (folio 220, recto); — 2,708 hvres, 6 sols, JB deniers au comte d'Espinosa, *pagador général* de l'exercito du Roi, « pour en payer une Uvrance dépeschée au profit des héritiers de feu le conseUer Simon, en considération des services qu'U a renduz en la déservitude du poste de superintendant de la justice militaire » (folio 220, verso); — 13,000 hvres au même, « employiez au fait et conduite de son office, mesme en ayder à payer les équipages de 1,000 cavaliers démontez qui doibvent passer en Catalogne (374), selon les ordres qu'U en at, veu et vériffiés en Testât de janvier 1695 » (folio 226, verso); — 312 Uvres au même, pour une affaire du service de Sa Majesté (folio 239, recto); — 208,000 Uvres au même, pour le paiement du subside dû à Son Altesse Électorale de Brandebourg (folio 243, recto); — 8,030 Uvres au

---

(374) Dans le courant de l'année 1694, le maréchal de Noailles s'était emparé de tout le nord de la Catalogne et de la ville de Palamos. Il menaça Barcelone ce qui obligea l'Espagne à faire venir des troupes de Flandre pour protéger cette ville.



même, payées à François Ansillon et consorts, pour la livraison des habits de six compagnies des Canariens en garnison au château d'Anvers (foho 261, verso) ; — 812 hvres, 10 sols au même, payés à don Francisco-Antonio Navarro, résident de Sa Majesté à Hambourg (foho 263, recto) ; —10,830 hvres, 6 sols, 8 deniers au même, pour une affaire secrète du service de Sa Majesté (foho 269, recto);—260 hvres au même, payées à don Fernandès Medrano, maître mathématicien du Roi, pour les distribuer selon les ordres qu'il en avait (foho 270, verso) ; — 5,416 hvres, 13 sols, 4 deniers au même, pour une affaire secrète du service de Sa Majesté (foho 272, verso); — 10,000 hvres à Jean-Baptiste Coppieters, receveur des contributions à Nieuport, pour le pain de munition (foho 294, verso) ; — 1,870 hvres au même, payées pour « la construction des corps des gardes et aux entrepreneurs de la réparation des ponts de communication qui ont esté\* emportez par le fluz et refluz des eaues que l'on at fait entrer et sortir pour empescher que le canal fust engelé » (foho 395, recto);—4,714 hvres au même, « payées aux entrepreneurs du gazonnage et plantage des palissades des remparts et demi-lunes de Nieuport et des forts de Nieu-wedamme, Veervoete, à l'escluse de Duyvelthorn » (foho 297, verso) ; — 793 livres à Pierre van Verren, receveur des fortifications de la ville d'Audenarde, « payées aux entrepreneurs des réparations des ponts, barrières et escluses » (foho 300, verso); — 1,503 Uvres au même, payées aux ouvriers qui ont travaUlé à]«plusieurs ouvrages nécessaires pendant que les ennemis ont esté au voisinage de la vUle d'Audenarde » (375) (folio 301, recto);— 218 hvres, 15 sols à Laurent-Louis de "Cocq, receveur des ouvrages de la Cour, « pour le paiement des ouvriers et chartiers qui ont travaUlé au remphssement de la glacière du parcq de laditte Cour \* (folio 310, verso) ; —282 hvres, 16 sols à Laurent-Louis de Cock, payés « k Jean Walkiers et consors, pour ce que leur reste deu des ouvrages et Uvraisons des toUles par eux faitz et Uvrez au feu d'artifice dressé en l'an 1688 > (folio 311, verso) ; — 49 Uvres, 14 sols au même, payés à Jean-Baptiste van Diest (376), peintre, « pour les journées qu'U a peint au quartier de la marquise de Lede » (foho 318, recto) ; — 2,000 Uvres au même, « pour en faire payement k

Jio Forbi-gUo (377), k compte d'une plus grande somme qu'U doibt recevoir pour deux plafonds qu'U doibt peindre dans les quartiers de Leurs Altesses Électorales » (folio 318, recto) ; —131 hvres au même, payées k Jacques Céhe, « pour les ouvrages à'escrinerie qu'il a faict k la Cour au quartier de la marquise de Lede » (folio 319, verso) ; —200 livres au même, payées k Hubert HaUaert, « pour ce qui lui reste dû des ouvrages extraordinaires qu'il a faicts au bassin dans le parcq de la Cour » (folio 321, recto) ; — 614 Uvres, 16 sols au même, payés à Pierre Stercx, maître sculpteur de, la Cour, pour les ouvrages qu'U a faits k l'embellissement des chambres du palais (foho 322," verso) ; —150 hvres k Servais Fayet, tapissier major et superintendant de la tapisserie du Roi, pour ses gages de l'année commencée le 1<sup>er</sup> octobre 1684 et finie le 30 septembre 1685 (378) (foho 394, verso) ; — 6,000 hvres à PhUippe Rottiers, taUleur général des coins et monnaies de Sa Majesté, pour une année de ses gages (folio 395, recto) ; — 800 livres k Jean-Baptiste Peeters, Ueutenant grand fauconnier, pour une année de ses gages (folio 395, verso) ; — 8,000 livres k Ernest Robrechts, maître fauconnier du Roi, pour deux années de l'entretien de ladite fauconnerie (folio 396, recto) ; — 5,000 livres au baron de Cécati et de Four, chef et gouverneur de l'Académie royale, pour une année de ses gages (folio 398, recto) ; 1,000 livres à Anne Bertrand, lingère, couturière et livreuse des denteUes pour la royale personne de la Reine, pour une année de ses gages (folio 398, verso) ; — 1,000 Uvres k, Bernard Désirant, docteur en théologie de l'ordre de St-Augustin, historiographe du Roi, pour deux années de ses gages (folio 398, verso) ; — 450 Uvres k François Clarisse, religieux de l'ordre des Carmes chaussés et prédicateur du Roi, pour une

(375) Dans la seconde quinzaine d'août 1694, l'armée française, sous le commandement du maréchal de Luxembourg, se porta sur Audenarde pour protéger les lignes ou boulevards tirés entre l'Escaut et la Lys que menaçait Guillaume III. En 1695, Boufflers occupa aussi avec sa cavalerie les environs d'Audenarde.

(376) Jean-Baptiste van Diest, peintre de l'école flamande, reçu franc-maître de St-Luc, à Bruxelles, en 1694 et peintre de la Cour.

(377) Le nom de ce peintre ne ligure pas dans le Dictionnaire de Siret.

(378) Cet article et les suivants montrent de nouveau la pénurie du trésor des Pays-Bas qui ne payait les gages des officiers royaux que 2, 3, 4, 5 et même 10 ans après leur échéance.

année et demie de ses gages (foho 401, verso) ; — 300 hvres au Père Ange Dognies, prédicateur du Roi, pour une année de ses gages (folio 402, verso) : — 2,294 hvres au duc d'Holstein, général de la cavalerie du Roi, pour deux mois de ses fourrages (foho 411, recto) ; — 6,903 hvres, 10 sols au marquis de Lède, « pour un paiement de 45 jours des officiers et soldats de son dit terce » (folio 419, recto); — 1,678 hvres, 8 sols au baron d'Argenteau, adjoint audiencier, pour les vacations faites par lui à la suite de Son Altesse pendant la dernière campagne (foho 423, recto) ; — 2,579 hvres, 6 sols au receveur général, « qu'il a restitués au baron de Suasso, pour semblable somme payée au comte de Monestrol, pour subvenir aux fraiz d'un voyage qu'il estoit chargé de faire vers la cour de Londres » (foho 425, recto) ; — 2,479 livres, 11 sols, 7 deniers au même, \* à quoy montent les déboursements, fraiz et vacations qu'il a faicts avecq un officiai, tant en la ville d'Anvers qu'en celle de la Haye, en plusieurs voyages, pour y ajuster et recevoir les 400,000 florins de HoUande, négotiez avec les Estats généraux des Provinces-Unies, comme aussy pour les débours, fraiz et vacations que son premier officiai a fait dans trois voyages pour le transport des dits deniers de la vUle d'Anvers vers celle de Namur, ensemble les fraix de lafrégatte royale, laqueUe at esté chercher en HoUande l'envoyé extraordinaire don Bernard Quiros » (folio 425, verso) ;

\_ 243 livres, 15 sols à don Sébastien Fernandez de Médrano, maître de l'Académie royale de mathématiques , « à quoy monte le prix de 25 médaUes que Sa Majesté at ordonné de distribuer annuellement à ceux de ladite Académie » (folio 434, recto) ; — 6,175 livres à Jacques de Wischer et Alexandre Wick, maîtres armuriers, « pour et à compte de 12,350 hvres à quoy porte le prix de 1,000 mousquetons et 1,000 paires de pistolets qu'Us ont entrepris de livrer aux démontez qui vont en Espagne » (folio 436, verso) : — 520 livres au baron de Rosières, « pour une affaire secrète du service de Sa Majesté, selon l'ordonnance en dépeschée le 28<sup>e</sup> de janvier 1695 » (foho 438, recto) ; — 15,239 livres, 5 sols, 3 deniers à Anne Bertrand, hngère du Roi, « à quoy montent les linges et denteUes qu'eUe a fournis pour le service de Sa Majesté » (folio 439, verso) ; — 4,433 Uvres, 6 sols, 8 deniers à N. Du Lacq, « ayude de chambre de S. A. E., pour icelle somme employer à des affaires du service de Sa Majesté » (folio 440, verso) ; — 2,600 livres à N. Bertier, conseUer et secrétaire d'État de Son Altesse Électorale, « pour une

affaire secrète du service de Sa Majesté qu'U ne convient de déclarer et dont U ne résulte aucune charge ou note à tenir, selon l'ordonnance en dépeschée le 19<sup>e</sup> de may 1695 » (foho 442, verso) ; — 96,800 hvres à Marc De Fonsea, comme ayant procuration de Sa Majesté Britannique (folio 443, recto) : — 60 hvres à Charles-Nicolas de Berckel, roi d'armes à titre de Brabant, pour faire faire un émail (foho 448, verso) ; — 681 hvres, 10 sols au receveur général, distribués par lui « à plusieurs déserteurs espagnols et italiens de ceux ayant estez faicts prisonniers en Catalogne et Piémont et avoient esté obhgez par force de prendre party en France et s'en retournoient présentement esdits pays et ce, pour les assister à taire le voyage, selon la relation et ordonnance en dépeschée le 5<sup>e</sup> d'aoûst 1695 » (foho 449, recto) : — 1,646 hvres au même, « pour semblable somme payée à Josse Devos, bourgeois de BruxeUes, pour une affaire secrète du service de Sa Majesté qu'U ne convient de déclarer et dont U ne résulte aucune charge ou note à tenir, selon l'ordonnance en dépeschée le 31<sup>e</sup> d'aoûst 1695 » (folio 449, verso) ; — 10,833 hvres, 6 sols, 8 deniers a Gisberto van den Biesheuvel, « pour semblable somme qu'U a remis à Paris, à compte de quatre robes de chambre de brocard d'or et argent, toUettes et autres hardes que l'on y a fait acheter pour le service de la Reine, selon la relation et ordonnance en dépeschée le 14<sup>e</sup> de septembre 1695 » (folio 454, recto) ; — 243 hvres, 15 sols à don Sébastien-Fernandez de Medrano, maître mathématicien du Roi, « pour et à quoy monte le prix de la médaUe d'or à l'effigie de Sa Majesté de la valeur de 25 pistoles, qu'elle at ordonné de donner annueUement le jour de sa naissance à celuy des Académistes qui sera déclaré le plus expert et capable de tous » (folio 455, recto) ; — 300 hvres à Michel Pilsen, entrepreneur d'une nouveUe invention d'artUlerie, « pour semblable somme que S. A. Électorale luy at accordée pour se pouvoir alimenter jusques à ce que l'on luy donne de l'employ » (folio 455, verso) ; — 776 livres, 15 sols à Michel Cafmeyer, veneur du Roi, « à quoy montent les fraiz du festin faict au chasteau de Boitfort, le jour que le trésorier général, le comte de Bergeyck, at tenu, au nom de Sa Majesté, sur le font de baptesmele fils dudit Cafmeyer » (folio 458, verso) ; — 663 Uvres, 1 sol, 8 deniers au même , « payés pour une chaisne et médaUe d'or au pourtraict de Sa Majesté et autres fraiz causez à la feste du baptesme de l'enfant de Michel Cafmeyer, veneur du Roi » (folio 460, verso) ;

—185 livres au même, payées « à Gilles du Puys, N. Henry et Paul Solre, messagers des finances, pour les fraiz par eux déboursez tant pour le transport des hardes et nippes de la Reine, que pour l'emballage » (folio 461, recto) ; — 996 livres au même, payées « à André Mangeler, N. de la Roche», Godefroid Schaeps et François Ansillon, pour et à quoy montent 5 pièces d'estoffes de soye et la baye par eux livrez pour le service de la Reine » (folio 461, verso) ;—3,065 livres 16 sols, 8 deniers au même, pour une affaire secrète du service de Sa Majesté, dont il ne résulte aucune charge, selon l'ordonnance dépêchée le 22\* de décembre 1695 (folio 462, recto) ; — etc.

B. 3227. (Registre.) — In-folio, 336 feuillets, parchemin, incomplet.

1<sup>er</sup> Janvier — 31 décembre 1698 (379). — « Compte dix-septiesme de don Jean d'Alvarado et Bracamonte, conseiller et receveur général des domaines et finances du Roy, de la recepte et despence par lui faite à cause desondit estât et office de receveur général, » etc. Les recettes s'élèvent à la somme de 4,916,807 livres, 16sols, 10 deniers tournois ; le chiffre total des dépenses manque. — Les principaux articles sont les suivants : 438 livres à Jérôme Jacobs, conseiller et receveur général de l'artillerie du Roi, pour une année de ses gages (folio 187, recto) ; — 63,980 livres, 10 sols au comte d'Espinosa, *pagador* général de *Fexerciio* du Roi, pour le paiement du pain de munition du mois de décembre 1697 (folio 187, verso) ; — 260 livres au même, payées à don Sébastien Fernandez de Medrano, « maître de l'Académie royale de la Mathématique, pour les distribuer selon les ordres qu'il en avoit » (folio 188, recto) ; — 58,632 livres au même, pour les employer à l'habillement des corps espagnols et autres (folio 188, verso) ; —12,500 livres au même, < payées au prince de Vaudemont, général des armées, pour deux payes de son solde » (folio 189, verso) ; — 22,864 livres, 7 sols au même, employés au payement « de trois payes du solde des ministres espagnols » (folio 190, recto) ; — 16,763 livres, 10 sols au même, payés au général de la cavalerie, à celui de l'artillerie et à sept sergents généraux de bataille pour deux payes de leur solde (folio 190, recto) ; — 1,286 livres au même, payées à la duchesse d'Havre, selon les ordres qu'il en avoit

(folio 190, verso) ; — 72 hvres'au même, payées à dame Marie de la Torré y Auguiano, selon les ordres qu'il en avoit (idem) ; — 500 livres au même, payées au capitaine don Valero de Hérédia, selon les ordres qu'il en avoit (folio 191, recto) ;. — 480,000 livres au même, payées à S. A. Électorale de Brandebourg, « pour et à compte de subsides dus à ses troupes » (folio 191, verso) ;—1,186,000 livres au même, pour le même objet (folio 192, recto) ; — 100,000 livres au même, employées au payement des affaires de Sa Majesté (folio 195, verso) ; — 1,056 livres au même, payées à Arnould Roomers, pour l'habillement de 44 officiers et soldats qui sont retournés en Espagne depuis le mois de mai 1696 jusques au 1<sup>er</sup> septembre suivant (folio 196, recto) ; — 12,000livres au même, « pour en secourir l'hospital royal de Malines, selon les ordres qu'il en avoit » (folio 199, recto) ;—20,049 livres • 17 sols, 6 deniers au même, « pour en ayder à payer le traictement de S. A. Électorale, selon les ordres qu'il en avoit » (folio 199, verso) ; —100 livres au même, « pour en payer une livrance dépeschée en faveur de don Emmanuel de Baeza, capitaine entretenu en la compagnie de don Joseph Dias Saldo, capitaine du terce d'infanterie espagnole du maistre de camp Manrique, pour une affaire secrète » (folio 205, verso) ; — 1,107 livres, 13 sols, 11 deniers au même, payés au prince de Chimay (folio 215, verso) ; — 1,470livres à Jean-Baptiste de la Faille, écuyer, seigneur d'Écloo, conseilUer et receveur général des aides de la province de Flandre, pour payer les entrepreneurs des réparations du château de Gand (folio 216, recto) ; — 379 hvres, 6 sols à Pierre-Philippe Biseau, conseiller et receveur général des aides et subsides de la province de Hainaut, pour l'intérêt de six mois de la somme de 12,000 livres, avancée par lui, au mois de juillet 1697, pour aider à payer la garnison d'Ath (folio 216, verso) : — 34,457 livres au même, pour le paiement des fortifications de la vUle de Mons (folio 217, recto) : — 14,186 Uvres, 19 sols à Mathias de la Rue, conseilUer et rece-

---

(379)Les comptes des années 1696 et 1697 manquent à la collection des Archives du Nord. Des lettres patentes du roi CharlesII du 25 janvier 1661, confirmées et renouvelées le 16 novembre 1694, avaient établi un second receveur général des finances, pour servir alternativement de deux années en deux années avec l'autre. Le 13 juin 1695, le gouvernement des Pays-Bas confirme cette nouvelle charge k Jacques-Jean-Baptiste van Uffele, qui avait offert, pour l'obtenir, un don de 40,000 florins. Van Uffele entra en fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 1696. Ses deux comptes sont déposés aux Archives du Royaume de Belgique k Bruxelles.

veur général des aides et subsides de la province de Namur, pour le paiement des fortifications de ladite ville (folio 217, verso); — 20,000 livres à Edvart Olimart, receveur des domaines de la province de Luxembourg, pour le paiement des munitions du magasin de ladite ville (folio 218, recto); — 23,200 livres au même pour le paiement des grains de réserve et des munitions du magasin de Luxembourg (folio 219, recto); — 3,985 livres, 9 sols à Alexandre-Joseph Rubens, conseilUer et receveur général de la vUle et terroir de Malines, pour le paiement « de deux livrances dépeschées au profit des Archers et Hallebardiers » (folio 219, recto); — 6,830 Uvres, 15 sols, 5 deniers à Florimond Horen-becque, conseilUer et receveur général des domaines de Brabant au quartier d'Anvers, pour le paiement des fortifications du château de ladite vUle (folio 219, verso); — 600 hvres à Josse Broyer, receveur des exploits des Privé et Grand Conseil, pour le paiement des frais du procès intenté audit Grand ConseU par le conseilUer et procureur général d'icellui contre le secrétaire Balthasar Frarin (folio 220, recto); — 1,200 hvres à Jean-Baptiste de Bruyn, receveur des domaines de la Vuere et Vilvorde « pour quelques réparations et changements que S. A. Electorale at ordonné de faire à la maison'de Terveuren » (folio 220, verso); — 4,000 livres à André van Brouchem, receveur des domaines de Binch, pour employer au payement des ouvrages et réparations du château de Mariemont (folio 321, verso); — 200 hvres à François Drion, receveur des fortifications à Charleroi, pour une demi-année de ses gages (folio 226, recto); — 505 livres au même, pour les réparations des magasins de Charleroi (folio 226, verso); — 240 livres à François Werchoven, receveur de la vénerie de Brabant, pour en faire paiement à la femme de Michel Cafmayer, veneur du Roi, pour et à compte des gages de son mari (folio 228, recto); — 263 Uvres au même, payées à Jacques-Louis Madots, gruyer de Brabant et Ueutenant de la vénerie à Boitffort, pour une demi-année de ses gages (folio 228, verso); — 13,375 livres, 10 sols à Jean-Nicolas Rubens, seigneur de Ramaye, conseilUer et receveur général des domaines -de Brabant, pour les employer « au désintéressement du fond de la petite boucherie qui se transfert à la rue Bavière » (folio 229, verso); — 8,000 livres au même, pour le paiement « des bâtiment et chaussée de Boitffort » (folio 230, recto); — 2,780 hvres au même, pour les employer selon les ordres qu'U en a (folio 230, recto); — 775 livres au même, pour les réparations de la prison de

Treurenborg (folio 230, verso); — 450 Uvres au même, pour les réparations des écuries près de la Grosse Tour, des casernes des soldats et du fort de Monterey (idem); — 400 hvres au même, payées à don André de Lados, concierge du parc de la Cour, pour une année de l'entretien dudit parc (folio 231, recto); — 1,000 hvres au même, pour les employer selon les ordres qu'il en a (folio 232, recto); — 91 livres au même, payées à Anne van Elewyt, portière de la grande porte du parc, pour une année de ses gages (idem); — 787 Uvres, 18 sols, 3 deniers au même, pour le paiement des ouvriers qui ont travaUlé et fourni les matériaux nécessaires pour la construction de la galerie qui conduit du grand salon de la Cour à la maison d'Hooghstraeten (folio 234, recto); — 400 livres au même, payées à Catherine Vyttenhove, concierge delà grotte et labyrinthe de la Cour, pour une année de ses gages (folio 234, verso); — 510 hvres au même, payées à Ignace de Champs de Bière, maître fontainier de la Cour, pour une demi-année de ses gages (folio 235, recto); — 20,000 livres au comte de Monterey, président et garde des sceaux du Conseil supérieur d'État de Flandre, pour ses gages (folio 238, recto); — 4,500 hvres au comte de Tirimont, conseilUer d'État du Conseil suprême de Flandre, idem (folio 238, verso); — 2,500 livres au marquis de Castelmon-cayo, conseilUer de courte robe du ConseU suprême d'État de Flandre, idem (folio 239, recto); — 180 hvres à Antoine-François de Heyder, adjoint conseilUer et trésorier de l'ordre de la Toisou d'Or, pour la première année de ses gages (folio 242, recto); — 3,000 livres à messire GuUaume-Humbert Précipiano, archevêque de Malines, conseilUer d'État, pour les deux premières années de ses gages en cette dernière qualité (folio 247, verso); — 6,459 Uvres au comte de Bergeyck, du ConseU d'État du Roi et trésorier général de ses domaines, pour une année et demie de ses gages (folio 262, recto); — 3,292 Uvres, 10 sols au comte de Saint- Pierre, clievaUer de l'ordre de St-Jacques et com- mis des domaines et finances du Roi, idem (folio 263, verso); — 1,200 livres au duc de Bisaccia, maî- tre de l'artUlerie du Roi, pour une année de ses gages (folio 273, recto); — 300 livres à don Vincent Thomas Ribades, Ueutenant général de l'artUlerie du Roi (folio 273, verso); — 150 Uvres à Servais Fayet, tapissier major et surintendant de la tapisserie du Roi, pour une année de ses gages (folio 285, recto); — 4,000 Uvres à Philippe Rottiers, taUleur général des coins et mon-

naies de Sa Majesté, pour une année de ses gages commencée le 4 décembre 1690 et finie le 3 décembre 1691 (folio 285, verso); — 800 livres à Jean-Baptiste Piéters d'Huldenberghe, lieutenant grand fauconnier du Roi, pour une année de ses gages (folio 286, recto); — 4,000 livres à Ernest Robrechts, maître fauconnier du Roi, pour une année de l'entretien de ladite fauconnerie (folio 286, verso); — 600 livres à Joseph Leroy d'Eulegem, surintendant des ouvrages de la Cour, pour une année de ses gages (folio 287, recto); — 6,000 livres à Philippe d'Heureux, chef et gouverneur de l'Académie royale, pour une année et demie de ses gages (foho 287, verso); — 500 hvres à Bernard Désirant, docteur en théologie, de l'ordre de St-Augustin, historiographe du Roi, pour une année de ses gages (foho 288, verso); — 300 hvres à Renard-Théodore Dirixen, docteur eu théologie, de l'ordre de St-Dominique et prédicateur du Roi, idem (foho 291, recto); — 300 livres à Philibert Bressand, prédicateur du Roi, idem (foho 291, verso); — 300 hvres au Père Ange d'Ongnyes, prédicateur du Roi, idem (folio 292, recto); — 5,075 hvres k Pierre Torri, maître de la musique de la chapelle royale de la Cour, pour une demi-année des gages de ceux de ladite chapeUe (foho 292, verso); — 160 livrer à Albert van Geelen, instrumentiste et François van der Linden, joueur de harpe de la chapeUe royale, pour une demi-année de leurs gages (folio 293, recto); — 1,200 livres à la duchesse d'Havre, « pour les arrérages du solde de sergent général de bataille de feu son mari » (folio 295, recto); — 72 Uvres à Pierre de Paex, charpentier de l'arsenal, pour les frais du voyage qu'U est chargé de faire vers la ville de Luxembourg, afin d'y diriger la fabrique des affûts de l'artUerie (folie 302, recto); — . 500 Uvres k don Antonio Marquina, lieutenant général de rartillerie, pour les frais du voyage qu'U est chargé de faire afin d'aUer reconuaître toute l'artiUerie et les métaux *gastez* qui se trouvent dans les places (folio 302, recto); — 900 livres k Jean-Baptiste de Borsa Le Bron, commissaire de l'artiUerie, « pour aller en HoUande reconnaître les munitions que les Estats Généraux des Provinces-Unies doivent Uvrer, leurs prix, coût et qualité qu'U doit conduire k MaUnes » (folio 302, verso); — 1,200 hvres au prince Tserclaes de TUly, mestre de camp général des armées du Roi, « pour les fraiz du voyage qu'U a fait k la visite des munitions que les Estats Généraux des Provinces-Unies livrent dans les magasins des places de Sa Majesté » (folio 303, recto); — 7,200 Uvres au baron d'Ittre, « pour six mois de son occupation de député k Paris pour le service de Sa Majesté » (foho 303, verso); — 240 Uvres k Pierre Le Roy, secrétaire du Roi, « pour semblable somme que S. A. Electorale at esté servie de luy accorder k compte des vacations qu'U aUoit rendant

en la conférence de Lille (380) » (idem); — 2,116 livres k Michel Doré, « pour et k quoy monte le prix d'un carosse coupé et furnitures qu'il a livrés pour le service de Sa Majesté > (foho 309, recto); — 8,000 livres k Ai. Pistorini, homme de chambre de S. A. Électorale, pour les employer aux frais journaliers et accidentels du service de Sa Majesté (idem); — 60 hvres k Jean-Baptiste Plutzart, roi et héraut d'armes k titre de Malines, prix d'un émail qui lui compete k cause de sa charge (folio 309, verso); — 1,697 livres au receveur général des finances, payées au baron de Belmonte, résident de Sa Majesté k Amsterdam « pour dix paires de peaux de martes de zibelines qu'U a accepté (sic) et remis (sic) k BruxeUes pour le service de la Reyne et qui ont esté envoyez k Sa Majesté » (foUq 310, recto); — 627 Uvres, 12 sols k Gérard Sonne et Antoine Houzé, < pour les violons, basses, haubois et leurs appartenances, pour les baubois qui passent en Espagne pour le service de la Reyne > (foho 310, verso); — 2,400 hvres k Ai. Pistorini, homme de chambre de S. A. Électorale, pour les employer au paiement des frais journaliers du service de Sa Majesté et dont il ne résulte aucune charge (folio 311, recto); — 3,632 hvres, 17 sols au receveur général lui-même, payés aux chevaliers de la Toison d'Or, « pour et k quoy monte l'émolument qui leur compete en ladite qualité de deux pots de vin k raison de 16 sols le pot et 10 harts de pain par jour, depuis le 1<sup>e</sup> de septembre 1697 jusques et y compris le dernier jour de febvrier 1698, qu'ils ont assisté k la Court » (foho 311, recto); — 297 livres, 12 sols k Pierre-Joseph Tassier, fourrier de la compagnie des Archers, « en parpagement de 1,497 hvres, 12 sols, k quoy montent les rations des

---

(380) Ces conférences de Lille ne furent terminées qu'en 1699 et aboutirent au traité dit des *Barrières*, signé le 3 décembre 1699 entre l'intendant Dugué de Bagnols et Voisin, représentant Louis XIV, d'une part, et le comte de Tirimont et Bruhoven, représentant Charles H. Ce traité régla les limites et l'échange de quelques terres, en exécution du traité de Ryswich (V. Dumont. Corps diplom. Tome VII. 2<sup>e</sup> partie, p. 470).

archers ayant la fait la campagne à la suite de S. A. É. depuis le 27\* de juing jusques et y compris le 30\* de septembre 1697 » (*folio* 312, recto) ; — 1,980 hvres à Cornille de Clyn, « en parpayement de 194 aunes de caffard à fond d'or et couleur de cerise et verde qu'il at livré et qui ont esté remis à Madrid pour le service de la Reyne » (foho 312, verso) ; — 3,840 hvres à Rudolf Milfort, Fréd. Barittenbergh, Ignace Dordon, Gaspard Discher, Jean Michel Pchaym, Jacques van der Haeghen, Jean Baptiste Leysser et Ferd. Mathias Thomas, composant « la bande et concert de musique des haubois et violons, flûtes douces et autres instruments pour le service de la Reyne, pour leurs fraiz de bouche de quatre mois escheus le 30 avril dernier et les fraiz de leur voyage jusqu'à Madrid » (foho 313, recto) ; — 540 livres à Vincent Lambert, « à quoy monte un concert de flûtes douces qu'il a livré pour la bande des haubois qui sont allés en Espagne pour le service de la Reyne » (*idem*) ; — 198 livres à Gérard Sonné, « pour et à quoy montent 7 livres de musique, une viole de gambe, une basse et violon qu'il a livrés pour le service de la Reyne » (*folio* 313, verso) ; — 4,266 hvres, 12 sols, 8 deniers à Anne Bertrand, lingère de Sa Majesté, « pour les livremens faits par elle, par ordre et pour le service de Sa Majesté (*folio* 314, recto) : — 96,800 hvres à Marc de Fonseca, comme ayant procuration de Sa Majesté Britannique, « à quoy monte la neuvième année de la rente créée à Sadite Majesté sur tous et quelconques deniers des entrées et sorties sur la Meuse et l'Escaut, » etc. (foho 314, verso) ; — 587 livres, 13 sols au receveur général, payés à Manuel de Fonseca « pour semblable somme qu'il avoit remis au baron de Belmonte pour le prix des peaux d'ermes envoyez en Espagne pour le service de Sa Majesté » (foho 316, recto) ; — 9,280 hvres, 16 sols à François-Nicolas Lemmens, sommelier de S. A. Électorale, « à quoy monte le prix des joyaux distribuez par ordre de son S. A. É., selon la relation et ordonnance en dépeschée le 26<sup>e</sup> de novembre 1697 » (foho 317, verso) ; — 2,620 hvres à N. Duval, comme ayant procuration de N. Gémeau et Le Clerck, « à quoy montent le prix et fraiz de 2,500,000 briques achapées pour le service de Sa Majesté, par ordre de N. de Gey, major de la province de Hainaut » (*folio* 318, recto) ; — 1,028 hvres, 3 sols à Gabriel de Fonseca, « pour et à quoy montent les services de thé et caffé qui ont esté envoyez en Espagne pour le service de Sa Majesté » (foho 319, recto) ; — 8,400 Uvres à Fr.-Nicolas Lemmens, « à quoy monte le prix d'une bague qu'il a livrée et laquelle at esté donnée au résident de S. A. É. de Brandenbourg à son audience de congé pour des services particuliers » (*folio* 319, verso) ; — 3,000 livres à Ernest Robrechts, maître fauconnier du Roi, k compte de l'achat et du transport des oiseaux et faucons envoyés en Espagne pour le plaisir de Sa Majesté (foho 321, recto) ; — 360 hvres à Jean Pagni, maître perruquier, « à quoy monte le

prix de deux perruques envoyées en Espagne, au mois de février 1696, pour le service de Sa Majesté » (*folio* 321, verso) ; — 7,000 livres à Bartholomé Cauthals, directeur de la fonte de l'artillerie, « pour et à compte de la nouveUe fonte qu'U doit faire pour le service de SaMajesté » (foho 322, recto) ; — 225 hvres à don Sébastien-Fernandes de Medrano, maître de l'Académie royale de la Mathématique, « pour et à quoy monte le prix de la médahle d'or à l'effigie de SaMajesté qu'elle a ordonné de distribuer le jour de sa naissance, à celui des académistes qui sera déclaré le plus expert et capable » (*folio* 322, verso) ; — 6,000 Uvres au receveur général des finances, pour une affaire secrète du service de Sa Majesté qu'U ne convient de déclarer et dont U ne résulte aucune charge (foho 323, recto) ; — 180 livres au même, pour le même objet (foho 323, verso) ; — 915 à livres à P.-J. Tassier, fourrier de la compagnie des Archers, « pour et à quoy montent les rations des gardes qu'Us ont fait à la Court à raison de 9 hvres par jour depuis le 1<sup>er</sup> de may jusques à la fin d'août dernier, avecq sept doubles gardes a l'occasion de trois jours de la feste du Saint-Sacrement de Miracle, du feu d'artifice le [jour] de la naissance du prince Électoral (381) et du second prince (382), etc. » (*folio* 323, verso) ; — 24,000 livres au prince de Commercy, pour un canon de la rente qui lui est due par Sa Majesté (foho 324, recto) ; — 538 hvres, 4 sols à Jacques Gother, maître perruquier, prix de 24 hvres de cheveux livrées pour le service de Sa Majosté et envoyées *aji* Espagne (*folio* 325, verso) ; — etc.

---

(381) Charles-Albert, fils de Maximilien-Emmanuel, Électeur de Bavière et gouverneur général des Pays-Bas et de Thérèse Cunégonde Sobieska, né à Bruxelles le 5 août 1697. U succéda k son père en 1726.

(382) Il s'agit de la naissance d'un second fils de l'Électeur de Bavière, mort en bas fige.

parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre 1696 (383). — « Compte dix-huictiesme de don Jean d'Alvarado et Bracamonte, conseiller et receveur général des domaines et finances du Roy, de la recepte et despence par luy faite à cause de sondit estât et office de receveur général », etc. — Les recettes s'élèvent à la somme de 2,903,849 livres, 11 sols, 7 deniers tournois ; les dépenses à celle de 2,819,399 livres, 11 sols, 3 deniers, même monnaie. Les recettes comprenaient : 1° Domaines, savoir : ceux de Bourgogne-Duché (néant) ; — Louvain ; — BruxeUes ; — Anvers ; — Tirlemont ; — Vuere et VUvorde ; — NiveUes ; — Malines ; — Bois-le-Duc (néant) ; — le pays d'Outre-Meuse comprenant Boledudq, Carpen et Tommersen, Houillerie au pays de Limbourg (néant) ; — Limbourg ; — Faulquemont et Daelhem ; — Luxembourg ; — Arlon ; — Bastoigne ; — Chiny ; — Marche ; — Orchimont ; — la viUe de Luxembourg ; — Gueldre ; — Crieckenbeck ; — Lith et Middelar ; — la viUe de Gueldre (néant) ; — Flandres comprenant reliefs et fiefs de la Cour féodale de Bruges, Petegem, Deynse, Tronchiennes, Escluses et Suindrecht, Poldre de Namur, Ninove (néant) ; — Oostfiandros ; — Espier d'Oostflandres ; — Tenremonde ; — Grand Tonlieu de Bruges ; — Tonlieux de Flandres ; — Westflandres (néant) ; — Recette Générale de Westflandres ; — Artois comprenant Arras, St-Omer, Hesdin, Béthune, Aire, Lens, Bapaume, St-Pol, Perwez, Pas, OrvUle et Cambrai (néant) ; — Bourgogne-Comté comprenant la Recette Générale *illeg* et la trésorerie de Salins, ensemble les revenus des deniers du Château-Lambert et des cuivres de Bourgogne ainsi que des deniers procédés des batteries d'Eyden (néant) ; • — Hainaut comprenant la Recette Générale, les mortes mains de Hainaut, Mons, Valenciennes, Assènes de Mons à Ath, Assènes de Valenciennes, Quesnoy, Braine-le-Comte, Bouchain, Bavay et Maubeuge, Ath, Hal, Quenaste, Flobecq et Lessines, Landrecies, Baudour, Binch (néant) ; — HoUande comprenant NorthoUande, Suythollande, Cormmerlant, La Briele et Pays de la Voerne, Heusden, WUdernisse, Utrecht (néant) ; — Zélande, comprenant Beoosterscheldt, Berbesterschelt, la Thole (néant) ; — Namur, recette générale ; *Charie* de Namur ; — Bovigne ; — Waseige et Sampson ; — Fluere et ViefvUle ; — Frise (néant) ; — Overryssel, comprenant Quallant, VoUenhoven et Herme,

Tuente et Lingen (néant) ; — 2° Aides, savoir : Brabant, Limbourg, Luxembourg, Gueldre, Flandres, Hainaut, Malines ; — 3° Parties extraordinaires ; — 4° Droits sur les scels ; — 5° Confiscations ; — 6° Prêts et deniers levés à finances ; — 7° *Licentes*. Les dépenses se divisaient ainsi : 1° Officiers comptables ; 2° Gages et Pensions, comprenant les gages des ConseiUers d'État aux Affaires des Pays-Bas-lez-la personne de Sa Majesté, des ConseiUers d'État des Pays de pardeçà, des ConseUers du ConseU Privé, des - Conseillers des Finances, des Officiers de PartiUerie et de divers autres officiers ; 3° Messageries et Postes ; — 4° Voyages et Vacations ; 5° Dons et récompenses ; 6° Menues et Grosses Parties ; 7° Deniers payés en acquit du Roi ; 8° Deniers comptés et non reçus (384). — Les principaux articles des dépenses sont les suivants : 193 livres à Jérôme Jacobs, conseiller et receveur général de l'artiUerie, pour le pesage et transport des pièces d'ar-tiUerie faites à Malines et qui devaient être conduites à Luxembourg (folio 244, recto) ; — 240 livres au comte d'Espinosa, *pagador* général de *Texercito* de Sa Majesté, payées à don Sébastien-Fernandez de Medrano, maître mathématicien de l'Académie royale, pour les distribuer selon les ordres qu'U en avait (folio 245, recto) ; — 115,297 livres, 19 sols au même, pour le paiement du pain de munition du mois de décembre dernier (folio 245, verso) ; — 12,000 Uvres au même, pour l'entretien d'une demi-année de l'hôpital royal de Malines (foho 248, verso) ; — 2,250 hvres, au même, « pour employer au fait et conduite de son office mesme en faire payement au baron de Torsy, selon les ordres qu'U en a » (foho 250, verso) ; — 15,000 livres au comte d'Espinosa, payées au marquis de

(383) Le compte de la recette générale de l'année 1699 est le dernier que possèdent les Archives du Nord. Les comptes des années 1700 à 1783 sont déposés aux Archives générales du Royaume de Belgique.

(384) On peut remarquer que les chapitres des recettes et des dépenses du compte de 1699 sont presque identiquement les mêmes que ceux du compte de 1600 et que les officieux de la Recette Générale portaient toujours les recettes des domaines des provinces cédées par l'Espagne à la France par les divers traités passés entre ces deux États aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, en les faisant suivre de la mention néant.

Bedmar, gouverneur des *armes*, pour trois payes de ses gages (folio 255, verso) ; — 50 livres au même, payées au commissaire qui devait aller faire la réforme de la compagnie libre de don Joseph Valadolid en garnison au fort d'Austruwel (folio 257, verso) ; — 12,000 livres au même, pour en secourir l'hôpital royal de Mahnes, selon les ordres qu'il en avait (foho 259, recto) ; — 75,000 livres au comte d'Espinosa, payées à S. A. Électorale à compte de ce qui lui est dû k raison de ses troupes (folio 266, verso) ; — 240 hvres au même, payées au capitaine de cavalerie don Juan Buralès d'Aguilar pour l'assister k faire le voyage d'Espagne (folio 267, verso) ; — 1,000 livres au même, payées au comte de Milan, « coronelau service de Sa Majesté, en tant moins d'une livrance de 2,400 livres » (folio 274, verso) ; — 77,888 hvres, 11 sols au même, pour le pain de munition du mois de juin dernier (folio 275, recto) ; — 230 hvres k Jean-Baptiste de la Faille, écuyer, seigneur d'Écloo, conseUler et receveur général des aides et subsides de la province de Flandre, pour les menues réparations du château de Gand (folio 289, recto) ; — 10,800 livres k Pierre Philippe Bizeau, conseUler et receveur général des aides et subsides de la province de Hainaut, pour les fortifications de la vUle de Mons (folio 289, verso) ; — 25,490 livres, 17 sols k Edouard Olimart, conseiller et receveur général des domaines de Luxembourg, pour le paiement des munitions des magasins de ladite vUle (folio 291, recto) ; — 4,402 livres au même, « pour le payement de la prolongation du pont de Paffendael, de la brèche derrière la maison de Colsine et du plas-trage du grand arsenal » (folio 291, verso) ; — 2,245 hvres au même, pour l'achat d'une quantité de pierres k fusU pour le magasin de la vUle de Luxembourg (foho 292, recto) ; — 1,440 livres k Mathias de la Rue, conseiller et receveur général des aides et subsides de la province de Namur, payées k Maurice Jacquemont, « k compte de ce qui luy est deu pour 400,000 pierres k fusU pour le magasin de Namur » (folio 292, verso) ; — 34,509 livres k Théodor Meuheuser, conseUler et receveur général des aides et subsides de la province de Luxembourg, pour le paiement des gens de guerre logés dans ladite province (folio 293, recto) ; — 5,200 hvres k Albert-Ernest van Afferden, conseiller et receveur général de la province de Gueldre, payées aux entrepreneurs de la réparation des *balles* de Stevensweert (folio 293, verso) ; — 1,550 hvres, 8 sols au même, employés au paiement du nouveau pont

fait au fort de St-Michel (foho 294, verso) ; — 4,221 hvres, 10 sols k Jean-Baptiste Hoorenbeecke, receveur des domaines au quartier de Tenremonde, pour le paiement des ouvrages et livraisons des palissades pour ladite vUle (folio 294, verso) ; — 858 hvres, 3 sols k Alexandre-Joseph Rubens, conseiller et receveur général de la province de Mahnes, employés au paiement d'une ordonnance dépêchée au profit de ceux du chapitre de Cambrai (folio 295, verso) ; — 50 livres k Boniface Blocqueaux, receveur des exploits du ConseU de Brabant, « pour payer les ouvriers de la vUle de BruxeUes, pour avoir dressé les eschauffaux et potence pour exécuter les malfaiteurs » (folio 297, recto) ; — 424 Uvres, 10 sols au même, payés k François Straet-mans, maître des hautes œuvres, pour avoir exécuté quelques faux monnayeurs (folio 297, verso) \* — 400 livres k François Drion, receveur des fortifications de Charleroi, pour les réparations desdites fortifications et des prisons de ladite ville (folio 298, verso) ; — 1,320 livres k Pierre Speliers, receveur des ouvrages et fortifications k Bruges, « pour les réparations de la damme au comptoir de St-Donat » (foho 300, recto) ; — 263 hvres k François Werchoven, receveur de la vénerie de Brabant, « pour en payer une demi-année de gages de Jacques Madocts, gruyer et lieutenant de ladite vénerie » (folio 302, recto) ; — 683 Uvres k Jean-Nicolas Rubens, seigneur de Ramaye, conseiUer et receveur général des domaines de Brabant au quartier de BruxeUes, « pour les réparations inexcusables k faire aux escuries, k la Grosse-Tour, aux casernes et corps de gardes des soldats de la dite vUle et au fort de Monterey » (folio 303, recto) ; — 400 livres k Lau-rent<sup>^</sup>Louis de Cocx, receveur des ouvrages de la Cour, payées k Jean-Baptiste Pottevin, jardinier du grand jardin potager de la Cour, pour une demi-année de ses gages (foho 305, recto) ; — 634 livres, 12 sols au même, « pour les employer au payement du nouveau jeu de troncq fait au chasteau de la Veure » (folio 307, recto) ; — 814 livres, 11 sols au même, employés aux réparations k faire k la galerie des Empereurs et aux autres ouvrages inexcusables (folio 309, recto) ; — 1.020 Uvres au même, payées k Ignace de Camp de Bure, maître fontainier de la Cour, pour une année de ses gages de maître fontainier (folio 311, recto) ; — 566 livres k Denis van der Mussen, drossart de Merc-xem, « tant pour l'appréhension de quelques faux-monnayeurs que les preuves qu'il a produites pour la conviction d'iceux » (folio 382, rectoj ; — 4,380 livres



à Jean-Henry de la Neuveforge, député de Sa Majesté à la Diète de Ratisbonne, « à quoy monte la première demi-année de son traitement de député susdit, à raison de 8,760 livres par an, dont il a été pourveu par commission de Son Excellence le marquis de Cas-tanaga du 10<sup>e</sup> de mars 1691, en exécution des ordres de SaMajesté, pour le desservir conjointementavecq feu messire Louys de la Neuveforge, son père et luy succéder dans ladite charge après son trespas » (folio 384, recto) ; — 7,200 hvres au baron d'Ittre, « pour 6 mois de son occupation de député à la court de France, à raison de 500 escus par mois » (folio 385, recto) ; — 5,000 livres au baron d'Héhssem, conseiller du Conseil suprême d'Etat, pour les frais du voyage qu'il doit faire à la cour de Madrid (folio 385, recto) ; — 1,200 livres à Jean-Baptiste Du Martin, conseiller et procureur général du ConseU provincial de Namur, pour ses vacations à la dernière conférence de LUle (folio 386, verso) ; — 1,231 livres, 15 sols à Charles Raoul, huissier du Conseil des Finances, « pour semblable somme qu'U a avancée pour le capital et interests des hardes que Servais Fayet, tapissier major de la cour, avoit engagées au Mont-de-Piété et qu'U a retirées par ordre » (folio 394, recto) ; — 2,400 livres à la comtesse de Soissons (385), « pour une année de son désintéressement de la maison de Tervueren, échue le 1<sup>er</sup> de décembre 1699 » (folio 396, recto) ; — 2,340 livres à Eugène-Henri Fricx, imprimeur de SaMajesté, « à quoy montent les placards, ordonnances, tarifs et autres imprimés qu'U a livrés pour le service de Sa Majesté » (folio 397, verso) ; — 4,800 Uvres à dona Marie d'Autriche., « pour semblable somme que Sa Majesté a été servie de lui accorder et dont U ne résulte aucune charge ou note à tenir » (folio 399, recto) ; — 6,000 Uvres à Bartholomé Cauthals, directeur de la fonte de l'artillerie pour et à compte de la main d'œuvre de la nouvelle fonte qu'il est chargé de faire (folio 399, verso) ; — 2,470 hvres, 7 sols au receveur général même, payés aux chevaliers et trésoriers de l'ordre de la Toison d'Or, « pour et à quoy monte l'émolument qui leur compete en ladite qualité de deux pots de vin à raison de 16 sols le pot et 10 liards de pain par jour, à sçavoir à S. A. Électorale, au prince de Nassau, au duc d'Holstein, au prince de la Torre, au prince de Berghes, au vicomte deWatines et au baron de Heider depuis le 1<sup>er</sup> de septembre 1698 jusques et y compris le dernier de febvrier 1699, aux princes de Lignes et au marquis de Westerlo depuis le 1<sup>er</sup> de mars 1698 jusques et compris le dernier de febvrier 1699, et au prince de Chimay depuis le 1<sup>er</sup> de septembre 1698 jusques et compris le premier de février 1699, qu'ils

ont assisté à la Court selon la relation » (folio 400, recto) ; — 720 Uvres à Jean-Baptiste ForcevUle, « pour avoir réparé les orgues de la chapelle royale de la Court » (folio 401, recto) ; — 120 livres au même, « pour avoir augmenté le nouveau positif de la dite chapelle royale de la Court d'un pédal avec son secret et tuyaux particuliers » (folio 401, verso) ; — 720 livres à don Joseph d'Arce, secrétaire d'État, payées « à Santos del Balla, courrier espagnol, pour la course qu'U avoit faite de la court de Madrid à ceUe de BruxeUes, selon l'ordonnance en dépeschée le 16<sup>e</sup> de juUet 1699 » (folio 402, recto) ; — 620 hvres, 11 sols, 6 deniers à Jacques Gother, prix de 26 onces de cheveux envoyés en Espagne pour le service de Sa Majesté (folio 404, recto) ; — 648 hvres à Michel de Monceau, à compte de ce qui lui est dû pour des services rendus pendant la dernière guerre (folio 404, verso) ; — 225 hvres à don Sébastien Fernandès de Medrano, maître de l'Académie royale de la Mathématique, « pour l'achat de la médaUle d'or à l'effigie de Sa Majesté qu'elle a ordonné d'estre distribuée le jour de sa naissance à ceUuy des académistes qui sera déclaré le plus capable de tous » (folio 405, verso) ; — 3,000 livres à Ernest Robrechts, maître fauconnier du Roi, pour l'achat et transport des .oiseaux et faucons qui ont été envoyés en Espagne pour le service de Sa Majesté (folio 406, recto) ; — 1,000 livres au receveur général des finances, payées à don Joseph d'Arce, secrétaire d'État et Guerre, pour les employer à une affaire secrète du service du Roi qu'U ne convient de déclarer (folio 407, recto) ; — 60,000 livres à Vincent Bouvery et Guillaume Moreau, maîtres de forges à Namur, « à quoy montent les boulets de canon, bombes et grenades qu'ils ont Uvrez à Louis Mast, munitionnaire audit Namur, pour les magasins des vUles de Charleroi, Mons, Ath et Namur » (folio 408 recto) ; — 1,837 hvres , 12 sols au receveur général, payés pour les habits\* qu'U a fait faire aux couleurs de Sa Majesté pour les fauconniers

---

(385) Dona Olympia Mancini, nièce de Mazarin, femme de Maurice-Eugène de Savoie-Carignan, mère du prince Eugène. Exilée de France, elle se retira successivement dans les Pays-Bas, h la Cour de Madrid et vint habiter sur la fin de sa vie Bruxelles où elle mourut le 9 octobre 1708.

et chevaucheur\* de l'écurie du Roi (foho 409, recto) ;  
— 1,326 hvres, 4 sols à Anne Bertrand , hngère de Sa  
Majesté, prix de 12 pièces de toile de Hollande  
envoyées en Espagne pour le service de Sa Majesté  
(folio 409, verso) ; — 331 livres au baron de  
Belmonte, résident de Sa Majesté à Amsterdam, «  
pour l'import de 12 paires de bas de soye, une éven-  
taille et 25 livres de la cire d'Espagne qui ont esté  
envoyez au Roy > (foho 409, verso) ; — 300 hvres à  
don Victor Pauwels, en subvention des frais du  
voyage qu'il doit faire en Espagne (foho 410,

recto) ;— 179 hvres, 17 sols, 6 deniers au receveur  
général, « à quoy montent les interests de six mois (à  
raison de 6 et un quart du cent par an), de la somme  
de 5,750 livres 'qu'il a levée sur son crédit pour en  
faire payement au ducq de Bisaccia, général de  
l'artillerie, en subvention des fraix de la visite qu'il at  
esté chargé de faire des armes, poudres et autres  
munitions de guerre qui ont esté achaptez des  
Hollandois » (foho 410, verso) ; — etc.

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

# ERRATA.

Page 35 (a la note).....	<i>au lieu de Jules</i> .....	<i>lire</i> .....	Gilles.
— 107...- .....	— 1662...:.....	<i>lire</i> .....	1622.
— 148 .....	— Empire.....	<i>lire</i> .....	Empereur.
— 151 .....	— Golonna.....	<i>lire</i> .....	Coloma.
— 160 (à la note) .....	— 1680.....	<i>lire</i> .....	1580.
— 220 .....	— 31 décembre .....	<i>lire</i> .....	31 mai

# TABLE

## DES DOCUMENTS ANALYSES DANS LE TOME SIXIEME DE L'INVENTAIRE SOMMAIRE

DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU NORD

NUMÉROS D'ORDRE.	DOCUMENTS.	PAGES	NUMÉROS D'ORDRE.	DOCUMENTS.	PAGES
B. 2788	Registre. Comptes de 1601	1	B. 2820	Pièces comptables de 1606	31
2789	Pièces comptables de 1601	7	2821	Id. id. de 1606 .....	32
2790	Id. id. de 1601 .....	8	2822	Id. id. de 1606 .....	32
2791	Id. id. de 1601 .....	9	2823	Id. id. de 1606 .....	32
2792	Id. id. de 1601 .....	9	2824	Registre. Comptes de 1607	33
2793	Id. id. de 1601 .....	10	2825	Pièces comptables de 1607.....	37
2794	Registre. Comptes de 1602	10	2826	Id. id. de 1607.....	37
2795	Pièces comptables de 1602	12	2827	Id. id. 'de 1607.....	37
2796	Id. id. de 1602 .....	12	2828	Id. id. de 1607 .....	38
2797	Id. id. de 1602 .....	13	2829	Id. id. de 1607 .....	38
2798	Id. id. de 1602 .....	13	2830	Registre. Comptes de 1608	38
2799	Id. id. de 1602 .....	13	2831	Pièces comptables de 1608.....	42
2800	Registre. Comptes de 1603	13	2832	Id. id. de 1608 .....	42
2801	Pièces comptables de 1603	16	2833	Id. id. de 1608 .....	43
2802	Id. id. de 1603 .....	16	2834	Id. id. de 1608 .....	44
2803	Id. id. de 1603 .....	17	2835	Id. id. de 1608 .....	44
2804	Id. id. de 1603 .....	17	2836	Registre. Comptes de 1609	45
2805	Id. id. de 1603 .....	18	2837	Pièces comptables de 1609.....	47
2806	Registre. Compte de 1604.....	18	2838	Id. id. de 1609 .....	47
2807	Pièces comptables de 1604 .....	21	2839	Id. id. de 1609 .....	48
2808	Id. id. de 1604 .....	21	2840	Id. id. de 1609 .....	48
2809	Id. id. de 1604 .....	22	2841	Id. id. de 1609 .....	48
2810	Id. id. de 1604 .....	23	2842	Registre. Compte de 1610 .....	49
2811	Id. id. de 1604 .....	23	2843	Pièces comptables de 1610.....	51
2812	Registre. Compte de 1605.....	23	2844	Id. id. de 1610 .....	51
2813	Pièces comptables de 1605 .....	27	2845	Id. id. de 1610 .....	52
2814	Id. id. de 1605 .....	27	2846	Id. id. de 1610 .....	52
2815	Id. id. de 1605 .....	28	2847	Id. id. de 1610 .....	52
2816	Id. id. de 1605 .....	28	2848	Registre. Comptes de 16011	53
2817	Id. id. de 1605 .....	28	2849	Pièces comptables de 1611	56
2818	États des deniers. Mai et Novembre 1606!	29	2850	Id. id. de 1611 .....	57
2819	Pièces comptables de 1604	31	2851	Id. id. de 1611 .....	57

NUMÉROS D'ORDRE.	DOCUMENTS .	PAGES.	NUMÉROS D'ORDRE.	DOCUMENTS .	PAGES
B. 2852	Pièces comptables de 1611	58	B. 2884	Pièces comptables de 1616	79
2853	Id. id. de 1611 .....	58	2885	Pièces comptables de 1616	82
2854	Registre. Compte de 1612	58	2886	Id. id. _____	82
2855	Pièces comptables de 1612	61	2887	Id. id. _____ de 1616	82
2856	Id. id. de 1612	61	2888	Id. id. _____ de 1616	83
2857	Id. id. de 1612	61	2889	Id. id. _____ de 1616	83
2858	Id. id. de 1612	62	2890	Pièces comptables de 1617	84
2859	Id. id. de 1612	62	2891	Pièces comptables de 1617	87
2860	Registre. Compte de 1613	62	2892	Id. id. _____ de 1617	87
2861	Pièces comptables de 1613	66	2893	Id. id. _____ de 1617	88
2862	Id. id. de 1613	67	2894	Id. id. _____ de 1617	88
2863	Id. id. de 1613 .....	68	2895	Id. id. _____ de 1617	89
2864	Id. id. de 1613	68	2896	Id. id. _____ de 1618	89
2865	Id. id. de 1613 .....	69	2897	Id. id. _____ de 1618	89
2866	Registre. Compte du 1 <sup>er</sup> janvier au 9 juillet 1614.....	69	2898	Id. id. _____ de 1618	90
2867	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> janvier au 9	71	2899	Id. id. _____ de 1618	90
2868	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> janvier au 9	71	2900	Id. id. _____ de 1618	91
2869	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> janvier au 9	72	2901	Registre. Compte de 1619	91
2870	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> janvier au 9	72	2902	Pièces comptables de 1619	95
2871	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> janvier au 9	72	2903	Id. id. _____ de 1619	95
2872	Registre. Compte du 10 juillet 1614 au 28	73	2904	Id. id. _____ de 1619	96
2873	Pièces comptables du 10 juillet 1614 au	74	2905	Id. id. _____ de 1619	96
2874	Pièces comptables du 10 juillet 1614 au	74	2906	Id. id. _____ de 1619.	97
2875	Pièces comptables du 10 juillet 1614 au 28 février 1615	75	2907	Registre. Compte de 1620	97
2876	Pièces comptables du 10 juillet 1614 au	75	2908	Pièces comptables de 1620	99
2877	Pièces comptables du 10 juillet 1614 au	75	2909	Id. id. _____ de 1620	99
2878	Registre. Compte du 1 <sup>er</sup> mars au 31 décembre 1615	76	2910	i d id. _____ de 1620	100
2879	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> mars au 31 décembre 1615	77	2911	là. id. _____ de 1620	101
2880	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> mars au 31 décembre 1615	78	2912	Id. id. _____ de 1620	101
2881	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> mars au 31 décembre 1615	78	2913	Registre. Compte de 1621	101
2882	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> mars au 31 décembre 1615	78	2914	Pièces comptables de 1621	104
2883	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> mars* au 31 décembre 1615	78	2915	Id. id. _____ de 1621.....	104
			2916	Id. id. _____ de 1621	105
			2917	Id. id. _____ de 1621	105
			2918	Id. id. _____ de 1621	106
			2919	Registre. Compte de 1622	106
			2920	Pièces comptables de 1622	107
			2921	Id. id. _____ de 1622	108
			2922	Id. id. _____ de 1622	108
			2923	Id. id.- _____ de 1622	108
			2924	Id. id. _____ de 1622	109
			2925	Registre. Compte de 1623	109
			2926	Pièces comptables de 1623	110
			2927	Id. id. _____ de 1623	111
			2928'	Id. id. _____ de 1623	112
			2929	Id. id. _____ de 1623	112
			2930	Id. id. _____ de 1623	112

NUMÉROS D'ORDRE.	DOCUMENTS.	PAGES
B. 2931	Pièces comptables de 1624	113
2932	Id. id. de 1624	113
2933	Id. id. de 1624	114
2934	Id. id. de 1624	114
2935	Id. id. de 1624	114
2936	Id. id. de 1625	114
2937	Id. id. de 1625	116
2938	Id. id. de 1625	117
2939	Id. id. - de 1625	117
2940	Id. id. de 1625:	117
2941	Id. id. de 1626	117
2942	Id. id. de 1626	118
2943	Id. id. de 1626	118
2944	Id. id. de 1626	119
2945	Id. id. de 1626	119
2946	Id. id. de 1627	119
2947	Id. id. de 1627	119
2948	Id. id. de 1627	120
2949	Id. id. de 1627	120
2950	Id. id. de 1627	120
2951	Registre.Compte de 1628	12C
2952	Pièces comptables de 1628	122
2953	I*- id. de. 1628	123
•2954	Id. id. de 1628	123
2955	Id. id. de 1628	124
2956	Id. id. de 1628	124
2957	Id. id. de 1629	124
2958	Id. id. de 1629	125
2959	Id. id? de 1629	126
2960	Id. id. de 1629	126
2961	Id. id. de 1629	126
2962	Registre. Comptede 1630	126
2963	Pièces comptablesde 1630	128
2964	Id. id. de 1630	128
2965	Id. id. de 1630	130
2966	Id. id. de 1630	130
2967	Id. id. de 1630	130
2968 •	Registre.Compte de 1631	131
2969	Pièces comptablesde 1631	132
2970	Id. id. de 1631	133
2971	Id. id. de 1631	133
2972	Id. id. de 1631	133
2973	Id. id. de 1631	134
2974	Id. id. de 1632	134
2975	Id. id. de 1632	134
2976	Id. <sup>IA.</sup> de 1632	134
2977	Id. id. de 1632	135

NUMÉROS D'ORDRE.	DOCUMENTS.	PAGES
B. 2978	Pièces comptables de 1632	135
2979	Registre.Compte de 1633	135
2980	Pièces comptables de 1633	137
2981	Id. id. de 1633	137
2982	Id. id. de 1633	137
2983	Id. id. de 1633	137
2984	Id. id. de 1633	138
2985	Registre.Compte de 1634	138
2986	Pièces comptables de 1634	139
2987	Id. id. de 1634	140
2988	Id. id. de 1634	141
2989.	Id. id. de 1634	141
2990	Id. id. de 1634	141
2991	Registre.Compte de 1635	142
2992	Pièces comptables de 1635	143
2993	Id. id. de 1635	143
2994	Id. id. de 1635	144
2995	Id. id. de 1635	144
2996	Id. id. de 1635	145
2997	Id. id. de 1636	145
2998	Id. id. de 1636	145
2999	Id. id. de 1636	146
3000	Id. id. de 1636	146
3001	Id. id. de 1636	147
3002	Registre.Compte de 1637	147
3003	Pièces comptables de 1637	149
3004	Id. id. de 1637	149
3005	Id. id. de 1637	149
3006	Id. id. de 1637	150
3007	Id. id. de 1637	150
3008	Registre. État des deniers de janvier 1638.	150
3009	Pièces comptabl' s de 1638	150
3010	Id. id. de 1638	151
3011	Id. id. de 1638	151
3912	Id. id. de 1638	152
3013	Id. *i d. de 1638	152
3014	Registre. État des deniers de janvier 1639.	153
3015	Pièces comptabl' s de 1639	154
3016	Id. id. de 1639	154
3017	Id. id. de 1639	154
3018	Id. id. de 1639	155
3019	Id. id. de 1639	155
3020	Registre. État des deniers de janvier 1640.	155
3021	Pièces comptabl' s de 1640	157
3022	Id. id. de 1640	157
.3023	Id. id. de 1640	159
3024	Id. id. de 1640	159

NUMÉROS D'ORDRE.	DOCUMENTS .	PAGES.	NUMÉROS D'ORDRE.	DOCUMENTS .	PAGES
B. 3025	Pièces comptables de 1640	159	B.3064	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> avril au 31 décembre 1646	185
3026	Registre.Compte de 1641	159	3065	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> avril au 31 décembre 1646	185
3027	Pièces comptables de 1641	161	3066	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> avril au 31 décembre 1646	185
3028	Id. id. de 1641	161	3067	Registre.Compte de 1647	186
3029	Id. id. de 1641	162	3068	Pièces comptables de 1647	187
3030	Id. id. de 1641	162	3069	Id. id. de 1647	187
3031	Id. id. de 1641	163	3070	Id. id. de 1647	187
3032	Registre.Compte de 1642	163	3071	Id. id. de 1647	188
3033	Pièces comptables de 1642	164	3072	Id. id. de 1647	189
3034	Id. id. de 1642	164	3073	Registre. Extrait des comptes de la recette gRénérale de 1633 à 1648	189
•3035	Id. id. de 1642	167	3074	Registre. Extrait des comptes de la recette générale de 1637 à 1648	189
3036	Id. id. de 1642	168	3075	Registre.Compte de 1648	189
3037	Id. id. de 1642	168	3076	Pièces comptables de 1648	190
3038	Registre.Compte de 1643	168	3077	Id. id. de 1648	191
3039	Pièces comptables de 1643	170	3078	Id. id. de 1648	192
3040	Id. id. de 1643	170	3079	Id. id. de 1648	194
3041	Id id. de 1643	171	3080	.Id. id. de 1648	194
3042	Id. id. de 1643	172	3081	Registre.Compte de 1649	194
3043	Id id. de 1643	172	3082	Pièces comptables de 1649	196
3044	Registre.Compte de 1644	172	3083	Id. id. de 1649	196
3045	Pièces comptables de 1644	174	3084	Id. id. de 1649	198
3046	Id. id. de 1644	175	3085	Id. id. de 1649	198
3047	Id. id. de 1644	176	3086	Id. id. de 1649	198
3048	Id. id. de 1644	176	3087	Registre. Compte du 1 <sup>er</sup> janvier au 11 sep-	198
3049	Id. id. de 1644	176	3088	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> janvier au 11 sep-	199
3050	Id. id. de 1645	176	3089	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> janvier au 11 sep-	199
3051	Id. id. de 1645	177	3090	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> janvier au 11 sep-	200
3052	Id. •id. de 1645	179	3091	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> janvier au 11 sep-	201
3053	Id. id. de 1645	179	3092	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> janvier au 11 sep-	201
3054	Id. id. de 1645	180	3093	Registre. Compte du 12 septembre. au 31 décembre 1650	201
3055	Registre. Compte du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars	180	3094	Pièces comptables du 12 septembre au	202
3056	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 1646	181	3095	Pièces comptables du 12 septembre au	202
3057	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars	181	3096	Pièces comptables du 12 septembre au	203
3058	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars	182	3097	Pièces comptables du 12 septembre au	203
3059	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 1646	182			
3060	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars	182			
3061	Registre. Compte du 1 <sup>er</sup> avril au 31 dé-	182			
3062	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> avril au 31 dé-	184			
3063	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> avril au 31 dé-	184			

NUMÉROS D'ORDRE.	DOCUMENTS .	PAGES
B.3098	Pièces comptables du 12 septembre au 31 décembre 1650	203
3099 •	Registre.Compte de 1651	204
3100	Pièces comptables de 1651	205
3101	Id. id. de 1651.....	206
3102	~Id. id. de 1651.....	207
3103	Id. id. de 1651.....	207
3104	Id. id. de 1651.....	207
3105	Registre.Compte de 1652	207
3106	Pièces comptables de 1652.....	209
3107	Id. id. de 1652.....	209
3108	Id. id. de 1652.....	210
3109	Id. id. de 1652.....	210
3110	Id. id. de 1652.....	210
3111	Registre.Compte de 1653	211
3112 •	Pièces comptables de 1653.....	213
3113	Id. id. de 1653.....	214
3114	Id. id. de 1653.....	215
3115	Id. id. de 1653.....	216
3116	Id. id. de 1653.....	216
3117	Registre. Compte du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mai (154 ...	216
3118	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mai 1054....	218
3119	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mai 1654 ...	219
3120	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mai 1654...	220
3121.	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mai 1654	221
3122	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mai 1654 ..	221
3123	Registre. Compte du 3 juin au 31 décembre 1654 .	221
3124	Pièces comptables du 3 juin au 31 décembre 1654.	223
3125	Pièces comptables du 3 juin au 31 décembre 1654	225
3126	Pièces comptables du 3 juin au 31 décembre 1654:	227
3127	Pièces comptables du 3 juin au 31 décembre 1654.	227
3128	Pièces comptables du 3 juin au 31 décembre 1654..	228
3129	Registre. Compte de 1655.....	228
3130	Pièces comptables de 1055.....	232
3131	Id. id. de 1655.....	232
3132	Id. id. de 1655.....	235
3133 <sup>!</sup>	Id. id. de 1655.....	236

NUMÉROS D'ORDRE.	DOCUMENTS .	PAGES.
B.3134	Pièces comptables de 1655	236
3135	Registre. Compte de 1656.....	236
3136	Pièces comptables de 1656	238
3137	Id. id. de 1656.....	239
3138	Id. id. de 1656.....	240
3139	Id. id. de 1656.....	240
3140	Id. id. de 1656.....	240
3141	Registre. Compte du 1 <sup>er</sup> janvier 1657 au 31	241
3142	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> janvier 1057 au 31 janvier 1658.....	244
3143	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> janvier 1657 au	244
3144	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> janvier 1657 au	244
3145	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> janvier 1657 au	245
3146	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> janvier 1657 au	245
3147	Registre. Compte du 1 <sup>er</sup> février au 31 mai 1658.....	246
•3148	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> février au 31 mai 1658.....	247
3149	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> février au 31 mai 1658.....	247*
3150	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> février au 31 mai 1658.....	248
3151	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> février au 31 mai 1658.....	248
3152	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> février au 31 mai 1658....	248
3153	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> juin au 31 décembre 1058.....	248
3154	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> juin au 31 décembre 1658:	249
3155	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> juin au 31 décembre 1058.....	252
3156	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> juin au 31 décembre 1658	252
3157	Pièces comptables du 1 <sup>er</sup> juin au 31 décembre 1658	252
3158	Registre. Compte de 1659	252
3159	Registre. Etat des deniers de janvier 1659	255
3160	Id. id. de février 1659	255
3161	Id. id. de mai 1659...	255
3162	Pièces comptables de 1059	256
•3163	Id. id. de 1659.....	*256
3164	Id. id. de 1659.....	*257
3165	Id. id. de 1659.....	258
3166	Id. id. de 1659.....	258



NUMÉROS D'ORDRE.	DOCUMENTS.	PAGES	NUMÉROS D'ORDRE.	DOCUMENTS.	PAGES.
B. 3167	Registre. Compte de 1660	259	B. 3198	Pièces comptables de 1665	278
3168	Registre. État des deniers de mars 1660..	261	3199	Id. id. de 1665 .....	279
3169	Registre. État des deniers d'août 1660. . .	261	3200	Id. id. de 1666 .....	279
3170	Pièces comptables de 1660	261	3201	Id. id. de 1666 .....	279
3171	Id. id. de 1660 .....	262	3202	Id. id. de 1666 .....	279
3172	Id. id. de 1660 .....	263	3203	Id. id. de 1666 .....	279
3173	Id. id. de 1660 .....	264	3204	Id. id. de 1666 .....	279
3174	Id. id. de 1660	264	3205	Id. id. de 1667 .....	280
3175	Id. id. de 1660	267	3206	Id. id. de 1667 .....	280
3176	Id. id. de 1661 .....	267	3207	Id. id. de 1667 .....	281
3177	Id. id. de 1661 .....	268	3208	Id. id. de 1667 .....	281
3178	Id. id. de 1661 .....	269	3209	Id. id. de 1671 au XVIII <sup>e</sup> siècle	281
3179	Id. id. de 1661 .....	269	3210	Id. id. de 1668 au XVII <sup>e</sup> siècle	286
3180	Id. id. de 1662 .....	269	3211	Registre. Compte de 1680	286
3181	Id. id. de 1662 .....	269	3212	Id. id. de 1681 .....	287
3182	Id. id. de 1662 .....	272	3213	Id. id. de 1682 * .....	289
3183	Id. id. de 1662 .....	273	3214	Id. id. de 1683 .....	292
3184	Id. id. de 1662 .....	273	3215	Id. id. de 1684 .....	294
3185	Id. id. de 1663 .....	273	3216	Id. id. de 1685 .....	296
3186	Id. id. de 1663 .....	273	3217	Id. id. de 1686 .....	298
3187	Id. id. de 1663 .....	274	3218	Id. id. de 1687 .....	300
3188	Id. id. de 1663 .....	275	3219	Id. id. de 1688 .....	303
3189	Id. id. de 1663 .....	275	3220	Id. id. de 1690 .....	306
3190	Id. id. de 1664 .....	275	3221	Id. id. de 1691 .....	310
3191	Id. id. de 1664 .....	276	3222	Id. id. de 1691 .....	314
3192	Id. id. de 1664 .....	277	3223	Id. id. de 1692 .....	319
3193	Id. id. de 1664 .....	277	3224	Id. id. de 1693 .....	320
3194	Id. id. de 1664 .....	277	3225	Id. id. de 1694 .....	323
3195	Id. id. de 1665 .....	278	3226	Id. id. de 1695 .....	326
3196	Id. id. de 1665 .....	278	3227	Id. id. de 1698 .....	329
3197	Id. id. de 1665 .....	278	3228	Id. id. de 1699 .....	333

# TABLE SOMMAIRE

## DES MATIERES CONTENUES DANS LE TOME SIXIEME DE L'INVENTAIRE SOMMAIRE

### DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU NORD.

#### A

- ABUDACNUS (Joseph), orientaliste, p. 80.
- ACHTSCHELLTNCK (Lucas on Luc), peintre, p. 313.
- AFFAIRES RELIGIEUSES, hérésies, sorcellerie, reliques, etc., p. 31, 35, 37, 48, 50, 52, 67, 68, 71, 72, 74, 75, 80, 81, 82, 85, 86, 93, 97, 100, 101, 102, 105, 106, 108, 112, 113, 116, 117, 125, 132, 137, 171, 173, 176, 177, 183, 191, 210, 214, 215, 216, 217, 222, 229, 235, 243, 246, 252, 266, 285, 305, 309, 313, 314, 331.
- AIRE (siège de la ville d'), p. 165, 172.
- ALEXANDRE VII (feux de joie à l'occasion de l'exaltation au pontificat du pape), p. 229.
- ALPHIN (Simon van), tourneur en *ovale*, p. 20.
- ALSLOOT (Denis van), peintre, p. 86, 121.  
----- (Louis van), peintre, p. 21.
- AMBASSADES, traités, missions et voyages diplomatiques, messageries (dépenses h l'occasion des), p. 2, 3, 10, 11, 12, 14, 15, 18, 19, 20, 24, 25, 26, 29, 30, 33, 34, 39, 40, 41, 42; 45, 46, 49, 50, 51, 54, 55, 59, 63, 64, 69, 70, 71, 73, 76, 79, 80, 81, 85, 92, 93, 97, 98, 101, 102, 103, 109, 114, 115, 121, 122, 124, 127, 128, 131, 132, 136, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 147, 153, 156, 159, 160, 161, 163, 169, 173, 180, 183, 186, 189, 190, 194, 195, 199, 212, 217, 222, 227, 235', 238, 239, 242, 254, 260, 265, 266, 267, 287, 289, 291, 292, 294, 295, 297, 300, 302, 303, 304, 307, 308, 309, 313, 315, 316, 317, 319, 320, 325, 326, 328, 331, 334.
- AMORTISSEMENTS (lettres accordant des), p. 9, 17, 22, 37, 72, 75, 88, 90, 96, 100, 111, 113, 234.
- ANDREAS (Valerius), médecin espagnol, p. 109.
- ANGLETERRE (couronnement de Jacques I<sup>r</sup>, roi d'), p\*. 14, 18.
- ANNE, archiduchesse d'Autriche, quatrième femme du roi d'Espagne Philippe II (service funèbre en l'honneur d'), p. 6.
- ANNE D'AUTRICHE (son mariage avec Louis XIII), *f.* 79.  
, femme de l'empereur Mathias (service funèbre en l'honneur <T>), p. 94.
- ANOBLISSEMENTS, érections de terres en baronnies, vicomtes, etc., documents généalogiques, etc., p. 47, 72, 74, 78, 81, 83, 96, 104, 108, 111, 112, 125, 146, 200, 232, 233, 285.
- ARCHERS et ARBALETRIERS (confréries à<sup>1</sup>), p. 16, 28, 33, 84, 85, 86, 91, 92, 111, 275, 276, 278.
- ARCHIDUC ALBERT (son oraison funèbre par le P. Bernard de Montgaillard, abbé d'Orval), p. 106; — (ses funérailles), p. 107, 110; — (fondation faite par lui à l'église Ste-Gudule de Bruxelles), p. 174.
- ARLEUX (campement de l'armée française devant), p. 224.
- ARMENTIERES (siège de la ville d'), p. 226.
- ARBAS (siège de la ville d\*), p. 161, 181, 188, 192, 214, 222, 227, 267.
- ARTILLERIE, armes diverses, engins et munitions de guerre, p. 2, 4, 10, 13, 18, 24, 33, 38, 45, 49, 53, 58, 59, 62, 69, 73, 76, 79, 84, 97, 101, 106, 108, 109, 116, 121, 126, 127, 130, 131, 135, 136, 137, 138, 142, 143, 145, 146, 147, 153, 154, 155, 156, 159, 162, 163, 164, 167, 168, 169, 170, 174, 175, 180, 182, 183, 186, 189, 190, 193, 194, 198, 201, 202, 204, 206, 207, 208, 211, 216, 217, 218, 222, 228, 229, 236, 241 f 246, 253, 256, 259, 264, 273, 275, 277, 237, 288, 290, 291, 294, 295, 296, 298, 300, 301, 303, 306, 308, 309, 310, 311, 314, 316, 318, 319, 321, 323, 325, 326, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336.
- ATTESTATIONS (lettres d'), un article pour chaque année.
- AUMONES, dons, *adjudas de costas*, remises d'impôts, etc., p. 4, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 29, 30, 31, 34, 37, 39, 40, 43, 45, 49, 51, 53, 54, 55,

56, 57, 58, 59, 61, 62, 63, 64, 67, 68, 69, 70, 71, 74, 75, 78, 80, 81, 82, 85, 87, 89, 90, 93, 94, 95, 96, 98, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 108, 109, 111, 113, 116, 119, 120, 122, 123, 125, 129, 133, 134, 136, 137, 140, 141, 143, 145, 146, 147, 148, 149, 151, 157, 158, 160, 161, 165, 166, 167, 169, 173, 177, 178, 181, 182, 184, 185, 190, 191, 194, 195, 196, 197, 199, 201, 202, 206, 209, 212, 217, 219, 222, 226, 230, 232, 233, 234, 237, 239, 242, 243, 244, 247, 249, 254, 255, 256, 257, 260, 262, 263, 266, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 278, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 296, 300, 307, 309, 312, 326, 328, 335. AUTRICHE (don Carlos d<sup>1</sup>), grand maître de l'Ordre Teutonique, gouverneur du Portugal (son séjour à Bruxelles), p. 107.

----- (don Juan d'), son arrivée dans les Pays-Bas, p. 237 ; — sa lettre au magistrat de Valenciennes annonçant qu'il marche au secours de la ville, p. 240 ; — idem, au sujet de la défense d'Ypres, p. 249.

## B

BARCELONE (victoire de), p. 208 ; — (feux d'artifices à l'occasion de la prise de), p. 253.

BASSES (siège de la ville de LA), p. 181, 192. BAVIERE (Maximilien-Emmanuel, électeur de), p. 319, 320.

BECHBERGUE (Jean de), peintre, p. 11, 15, 26, 66.

----- (Jérôme), peintre et roi d'armes, p. 103, 122.

BERGHE (Michel van den), maître tailleur de pierres, p. 211.

BERGUES-ST-WINOCQ (siège de la ville de), p. 226.

BERNAERTS (Gérard), marchand de tapisseries à Bruxelles, p. 41, 71, 74.

BOIS-LE-DUC (siège de la ville de), p. 12, 14, 124, 127, 133 ; — (capitulation de), p. 126.

BORDEAU (Michel de), peintre, p. 82.

BOUCHER (Jean), chanoine de l'église Notre-Dame de Tournai, docteur en sainte théologie de l'Université de Paris, ligueur réfugié dans les Pays-Bas, prédicateur des archiducs Albert et Isabelle, p. 20.

BOUCQ (Pierre Le), de Valenciennes, historien, p. 227.

BRANDEBOURG (l'Électeur de), son séjour à BruxeUes, p. 208, 213, 266

BREDA (premier siège de la ville de), p. 114, 115, 118 ; (second siège de), p. 149, 152.

BREUCKEUNCK (Jean), maître tapissier, p. 5.

BRODERIES, brodeurs et dentelles (dépenses pour des), p. 6, 65, 66, 93, 94, 110, 121, 122, 150, 187, 202, 237, 238, 298, 305, 309, 310, 313, 319, 323, 327, 328.

BRUGGEN (Gaspard van der), maître tapissier, p. 243.

BUDE (feux d'artifices à l'occasion de la prise de la ville de), p. 299, 302, 305.

## C

CAMBRAI et CAMBRESIS (gavanne de), p. 58, 62, 68, 71, 74, 234, 235, 240, 252, 270, 271 ; (siège de la ville de), p. 224, 225, 287.

CARONDELET (Georges de), gouverneur de Bouchain (conspiration de), p. 140.

CARTES, plans, arpentements, cosmographes, sphérogaphes, etc., p. 15, 16, 25, 49, 63, 73, 79, 93, 98, 101, 102, 107, 109, 122, 140, 156, 190, 195, 242, 252, 255, 260, 267, 274, 275, 278, 295, 307, 315, 322.

CASIMIR, prince de Pologne (son séjour dans les Pays-Bas), p. 156.

CATELET (prise de la ville du), p. 226.

CAUS (Salomon de), ingénieur et architecte des fontaines et grottes artificielles des jardins des archiducs Albert et Isabelle (paiement des gages dus a), p. 24, 33, 34, 38, 53.

CAUTIONS (constitutions\* de), un article pour chaque année.

CERFS *fourcoursus et de saison* (droit sur quatre), p. 9.

CHAPUISOT (Jacques), ancien avocat au parlement de Dôle, prêtre, prédicateur et auteur de différents ouvrages de dévotion, p. 116.

CHARLEROI (siège de la ville de), p. 326.

CHARLES II, roi d'Angleterre (son séjour dans les Pays-Bas), p. 195, 199.

-----IV, duc de Lorraine (sommes payées a), p. 202, 213, 225.

CHASSE et VENERIE (dépenses relatives a la), p. 5, 9, 33, 40, 41, 42, 64, 76, 77, 94, 154, 181, 243, 253, 273, 275, 299, 315, 321, 330, 334.

CHEVAUX d'Espagne, offerts en présent aux souverains, princes et potentats, p. 14, 26, 318 ; (achats de), p. 134,

314 ; (envoyés de Flandre en Espagne pour le service de la reine), p. 319.

CHIFFLET (Christophe), abbé de Ba-lerne, p. 230.

-----I— (Jean-Jacques), seigneur de Palante, médecin de l'archiduchesse Isabelle, auteur de différents ouvrages, p. 127, 131, 169, 204.

----- (Jules), historien, p. 195, 204, 217.

CHRISTINE, reine de Suède (feux de joie et représentations théâtrales à l'occasion de son arrivée et de son séjour à Bruxelles), p. 223, 229, 230.

CLAEES OU CLAEISSENS, peintre, p. 35.

CLEMENT de Lucerne (Jean), mystique et visionnaire, p. 20, 54, 59, 173.

CLEVE8 (Antoinette de Lorraine, femme de Jean-Guillaume, duc de), p. 39.

COBERGER ou GOWERGER (Wenceslas), peintre, architecte, ingénieur et numismate, p. 62, 69, 77, 86, 99, 107, 122.

COIGNET (Michel), ingénieur, cosmographe et mathématicien, p. 15, 25, 109.

COLUWAERT (François), graveur de sceaux, p. 104.

COMEDHSS (dépenses pour la représentation de), p. 229, 296, 298, 302.

COMMERCE, industrie, foires, tonlieux, droits divers sur les marchandises, etc., p. 9, 12, 16, 17, 22, 27, 28, 31, 32, 37, 42, 43, 47, 48, 51, 57, 58, 62, 67, 72, 74, 75, 77, 78, 83, 88, 89, 90, 96, 97, 100, 105, 108, 111, 112, 113, 114, 117, 118, 120, 123, 126, 129, 130, 133, 135, 141, 144, 145, 146, 149, 151, 154, 158, 162, 167, 173, 175, 176, 177, 187, 188, 198, 200, 201, 203, 207, 215, 217, 219, 221, 225, 226, 234, 236, 240, 244, 245, 247, 249, 258, 264, 267, 268, 269, 272, 273, 274, 276, 277, 278, 280, 294, 295, 299, 300, 302.

COMMERCY (le prince de), p. 322.

COMMISSIONS (lettres de), un article pour chaque année.

CONDE (sommes payées au prince de), p. 218, 230, 231, 232, 237.

----- (plan du siège de la ville de), p. 242, 252.

CONFISCATIONS, biens annotés, p. 23, 44, 47, 52, 100, 150, 151, 153, 155, 162, 163, 164, 174, 176, 177, 192, 194, 198, 200, 207, 210, 226, 245, 256, 257, 261, 273, 274, 305.

COQS et POULES offerts en présent aux archiducs Albert et Isabelle par lord Zuythampton, p. 36.

COQUILLES et COQUILLAGES (achat de), p. 27.  
COURTRAY (blocus et siège de la ville de), p. 295.  
COUTUMIER de Lille réimprimé par Christophe Beys, p. 95.  
CRAYER (Gaspard de), peintre (paiement d'une somme qui lui est due pour son tableau représentant l'Enlèvement des Sabines), p. 164.  
CROON LE JEUNE (Pierre), peintre (achat de son tableau représentant la Cène), p. 5.  
CUSTOS (Dominique), graveur flamand, p. 56.

## D

DELPORTE (Jacques), orfèvre de l'enfant Ferdinand, p. 164. DENOMBREMENTS, affaires féodales, etc., p. 12, 17, 37, 44, 52, 58, 61, 62, 68, 69, 71, 72, 75, 76, 78, 82, 83, 87, 88, 95, 96, 99, 100, 105, 109, 112, 118, 123, 124, 128, 150, 172, 176, 184, 188, 198, 261, 262, 268, 272, 279, 281.  
DEPENSES SECRETES, *ffastos tecretos*, espions, etc., p. 4,5,10,11, 12,16,19, 20,22, 25, 26, 29, 30, 36, 39, 40, 41, 42, 45, 46, 50, 51, 55, 59, 60, 64, 70, 74, 81, 86, 94, 103, 107, 109, 115, 121, 125, 127, 128, 131, 132, 133, 134, 136, 138, 141, 143, 148, 156, 164, 169, 170, 174, 190, 195, 205, 209, 212, 213, 217, 222, 223, 230, 231, 232, 237, 244, 247, 253, 255, 260, 261, 264, 280, 281, 287, 289, 291, 292, 293, 295, 298, 300, 305, 308, 309, 310, 312, 313, 314, 317, 322, 324, 326, 327, 328, 329, 332, 335.  
DESIRANT (Bernard), docteur en théologie, historiographe du roi, p. 307, 311, 315, 321, 327, 331.  
DIEST (Jean-Baptiste van), peintre, p. 327.  
DIXMUDE (siège de), p. 226, 227. DOUE (Antoine), peintre, p. 207. DRUS (Gaspard), peintre des Archiducs, p. 70.  
DUMONT (Pierre), professeur à Amsterdam, auteur de la traduction française de la Description des Pays-Bas de Guichardin, p. 77.  
DUNKERQUE (prise de la ville de), p. 190, 226.  
DUQUESNOY (François), sculpteur, p. 93, 98.  
----- (Jérôme), sculpteur, p. 58, 208, 211, 217.

## E

ÉCAILLES DE TORTUE (achat d\*), p. 205,  
ECOSSE (élection et couronnement de

Jacques I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre et d\*), p. 14.  
ÉPINETTE (maintien jusqu'en 1654 des droits levés à Lille pour la célébration de la fête de l'), p. 221.  
ERNEST, archiduc d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas (service funèbre en l'honneur d'), p. 6, 7, 11, 41; (son tombeau), p. 10, 11.  
ÉTOFFES diverses, draps de laine et de soie, toiles, linges, cuirs, fourrures, habillements, etc., p. 6, 15, 21, 29, 30, 34, 35, 41, 45, 46, 55, 60, 62, 65, 86, 91, 94, 109, 110, 117, 118, 119, 136, 140, 142, 173, 184, 187, 190, 195, 218, 222, 223, 231, 243, 253, 279, 291, 298, 299, 306, 308, 309, 310, 323, 328, 329, 331, 332, 336.  
EJYNDE (Catherine van den), veuve de Jacques Geubels, tapissier à Bruxelles, p. 26, 36, 65, 71.

## F

FAILLE (Etienne de la), orfèvre, p. 122, 127, 128.  
FAUCONNERIE et FAUCONNIERS (dépenses ayant pour objet la), p. 4, 5, 12, 16, 17, 29, 30, 36, 42, 47, 51, 53, 56, 60, 66, 77, 87, 95, 99, 104, 106, 107, 110, 127, 132, 136, 156, 169, 174, 183, 186, 187, 190, 199, 205, 213, 232, 237, 243, 255, 260, 266, 267, 275, 287, 289, 292, 296, 297, 303, 305, 306, 307, 308, 310, 311, 315, 323, 327, 331, 335, 336.  
FERDINAND (don), cardinal-infant, gouverneur des Pays-Bas (arrivée de), p. 139, 143, 147; (ses funérailles), p. 164, 168.  
FERDINAND II (service funèbre en l'honneur de l'empereur), p. 148.  
FERDINAND III (service funèbre en l'honneur de l'empereur), p. 241, 243, 247, 253, 255.  
FERDINAND IV (feux de joie à l'occasion de son élection comme roi des Romains), p. 211.  
FILASTRE (Pierre), orfèvre à Paris, p. 30.  
FONTAINE (Paul-Bernard, comte de), seigneur de Fougerolles, mestre de camp de quinze compagnies wallonnes, tué à la bataille de Rocroy, p. 98, 155, 180, 163.  
FORBIGLIO (Jio), peintre, p. 327.  
FORETS, p. 13, 28, 32, 37, 38, 43, 48, 52, 68, 72, 77, 81, 88, 90, 95, 96, 97, 111, 114, 117, 118, 119, 120, 123, 133, 135, 137, 146, 149, 150, 151, 154, 157, 162, 167,

170, 172, 176, 181, 185, 188, 193, 196, 198, 200, 206, 207, 220, 223, 227, 235, 244, 252, 256, 257, 264, 268.

FOSSANUS (Robertus), auteur d'un livre intitulé : *Catechisticce condones*, p. 93.

FRANCQUART (Jacques), architecte et peintre, p. 69, 99, 107, 109, 121, 128, 155, 208, 211, 213. FRIEDLAND (nouvelles de la victoire remportée par Wallenstein, duc de), p. 122.

FURNES (siège de la ville de), p. 226.

## G

GALARDI (Pierre), conseiller et historiographe, p. 287.  
GELE (François van), horloger des Archiducs, p. 53, 63, 91.  
GELRE (Godefroy van), orfèvre, p. 6, 12, 21, 26, 231, 243, 244.  
----- (Jean), p. 122.  
GEVAERTS ou GEVARTIUS (Gaspard), historiographe, p. 212, 217, 237, 259.  
GHISLAIN (St-), plan du siège de la ville de), p. 252.  
GOES (Jean van der), marchand de tapisseries à Anvers, p. 36, 56, 60, 65.  
GRAMAYE (Jean-Baptiste), historiographe des archiducs Albert et Isabelle, p. 46, 54, 65, 70, 85.  
GRAVE (siège de la ville de), p. 14.  
GRAVELINES (prise de la ville de), p. 190, 226, 253, 269.  
GRUPELLO (sculpteur et graveur), p. 295.  
GUERRE (batailles, sièges de villes et événements de), p. 4, 5, 10, 12, 24, 114, 122, 138, 140, 141, 149, 161, 165, 168, 169, 172, 190, 192, 193, 200, 208, 223, 226, 227, 233, 235, 236, 240, 248, 250, 251, 252, 253, 323, 326.  
----- (dépenses pour l'entretien des fortifications et des gens de), p. 9, 10, 12, 13, 18, 23, 24, 27, 29, 33, 38, 45, 49, 53, 56, 57, 58, 62, 67, 68, 69, 72, 73, 76, 77, 79, 82, 84, 87, 91, 94, 95, 96, 98, 102, 113, 114, 115, 118, 119, 121, 123, 124, 125, 127, 128, 130, 132, 133, 135, 137, 139, 143, 147, 149, 154, 155, 159, 160, 161, 162, 165, 167, 168, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 179, 180, 181, 184, 185, 186, 188, 190, 193, 194, 195, 196, 198, 199, 200, 202, 203, 204, 208, 213, 214, 216, 217, 222, 224,

225, 228, 235, 242,245, 246,247, 248, 252, 253, 254, 256, 257, 258,259, 260, 265, 266, 267, 279, 280, 281, 286, 287, 288,289, 290, 291, 292, 293, 294, 295,297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 306, 307, 309, 310,311, 312, 313, 314, 315,316, 317, 318, 319, 320,- 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328,329, 330, 331, 332, 333, 334.

----- (sauvegardes, pertes et dégâts occasionnés par la), p. 4, 8,9,10,14, 31, 32, 80, 95, 98,145, 146,149, 151, 154,157; 158, 161, 162, 165, 166,168, 170, 171,172, 178, 179, 181, 185, 191, 192, 193, 197, 200, 202,203, 209, 210, 214, 216, 218, 219, 220, 223,224, 225,

226, 227, 233, 234, 239, 240,244,248, 249, 251, 256, 257, 262, 263, 268,269, 270, 271, 272, 286.

## H

HANOVRE (duc de), p. 210. •

HARLEBEKE (priviléges de la ville de), p. 21, 22.

HEEL (Lyon van), peintre, p. 56.

HEIL (Léonard van), peintre et architecte, p. 211, 217, 222, 241, 247, 273.

HENZEEL (Josué d<sup>1</sup>), gentilhomme verrier, p. 225, 226.

HESDIN (agrandissement de la ville de), p. 44, 108.

—: --- (siège de la ville de), p. 155.

HESSE-DARMSTADT (Philippe, landgrave de), p. 322, 323.

(Jean-Georges, land- grave de), son séjour à Bruxelles, p. 102.

HEISSER (Jean), nain des archiducs Albert et Isabelle, p. 173, 189, 194.

HEYDEN (Jacques-van der), peintre , p. 313.

HOLSTEIN-PLOEN (Joachim-Ernest, duc de), p. 300, 335. HONNECOURT (feux de joie à l'occasion

de la victoire de), p. 169,173,181.

HOPITAUX et MALADRERD5S , p. 33 , 42, 64, 77, 78, 101, 122, 128, 145, 157, 169, 181, 184, 280. HUYSMANS (Pierre), orfèvre, p. 164.

## I

IMPRIMEURS (sommes payées à des) , p. 16, 41, 95, 122, 138, 161, 202, 209, 217, 243, 261, 295, 298, 302.

INAUGURATION et réception des archiducs Albert et Isabelle aux comtés de Flandre, Artois, Hainaut et aux châteUenies de

Lille, Douai, Orchies et Tournai (dépenses pour les), p. 6.

INGENIEURS et ARCHITECTES, p. 33, 38, 41, 45, 49, 50, 53, 54, 59, 62, 69, 76, 79,92,98,102,109,121,135,142,152, 153, 155,159,160,161, 163,181,183, 186,190, 194,195,199, 200, 201, 202, 204, 211,212, 233, 242, 247, 252,254, 255,258, 259, 260, 266, 267, 275,277, 278, 291, 316.

ISABELLE DE FRANCE, troisième femme du roi d'Espagne PhUippe II (service funèbre en l'honneur d\*), p. 6.

## J

JEANNE, comtesse de Brabant (tombeau de), p. 35, 41, 46.

JENT (Jean), orfèvre a BruxeUes, p. 99.

JONGHELINCK (Jacques), sculpteur, fondeur et graveur ordinaire des sceaux, oncle de Sybrecht Watterloo, p. 2.

JUBILE accordé aux pays de par deçà, p. 16.

## L

LANCELOT (Lucas) , docteur ès droits, bibliothécaire du roi, p. 217.

LANDEN (bataille de), p. 323.

LANDRECTES (siège de la vUle de),p. 190, 223,257.

LANGREN (Floris van), sphérographe des archiducs Albert et Isabelle), p. 49, 63, 73, 107,122.

(Michel et Jacques), inven- teurs d'un appareU permettant aux soldats-de traverser les rivières les plus profondes sans aucun danger et même en conservant l'usage de leurs armes, p. 116, 122, 140, 153,195.

----- (Frédéric), p. 156.

LEGITIMATION (lettres de), p. 9,22,137, . 144.

LENS (siège de la viUe de), p. 181, 192, 214.

LEYDE(Jacquesvan der), peintre, p. 305.

LILLE (agrandissement de la ville de), p. 16, 82, 87, 88, 89. - (signe patibulaire de la ville de), p. 44.

LINCQUES (siège de la viUe de), p. 226.

LIPSE (Juste), historiographe et professeur de beUes-lettres à l'Université de Louvain, p. 19.

LIVRES , manuscrits et bibliothèques (dépenses au sujet des), p. 5, 37, 56, 61, 64, 70, 77,80, 81, 93, 98,99,106, 122,138, 161,165, 169, 176, 185, 190, 195,205, 217,231, 308, 318.

LOMO ou LOON (Théodore van), peint i p. 99.

LORRAINE (Anne de), princesse de Lille-bonne, p. 288,292, 293,306.

----- (le prince Charles de, fils du duc Charles IV), p. 288.

LOUTRE RIE (droit de), p. 8.

LOUVAIN (siège de la vUle de), p. 152.

LUNETTES D'APPROCHE (achats de), p. 50, 70.

LUXEMBOURG (siège de la ville de), p. 296.

----- (transport en Espagne des statues, horloges, clochettes et antiquités du jardin et de la fontaine du château de), p. 46. LTREUS (Àdrianus), jésuite, auteur de l'ouvrage intitulé » *Irisagion Maria-num* p. 195.

## M

MAESTRICHT (siège de la ville de), p. 138.

MANCINI (dona Olympia, comtesse de Soissons), p. 385. MANDEMENTS , un article pour chaque année. .

MANTOUE (Vincent I<sup>er</sup>, duc dè), son séjour aux eaux de Spa, p. 39.

----- (condoléances au sujet de la mort de la duchesse de), p. 59.

MARIAGES des princes et princesses (félicitations et réjouissances à l'occasion des), p. 2, 3, 54, 79,106, 204, 313.

MARICHAL (Françoise), naine de l'archiduchesse Isabelle, p. 85.

MARTE , fille de Charles-Quint, femme de l'empereur Maximilien II (service funèbre en l'honneur de), p. 21, 26.

MARINE, vaisseaux de guerre et autres, etc., p. 13, 55, 87,124, 204, 237, 248, 264,289, 290, 291, 293, 297, 298, 299, 300, 302, 305, 310, 312,, 319,321,328.

MARNIX (Jean de), seigneur et baron de Potes, auteur des » *Résolutions politiques et maximes. d'Etat* », p. 61

MATAL (Jacques) , prêtre , auteur d'un livre intitulé « *Spéculum hyrarchiæ* (sic) *ordinis* », p. 99.

MATHIAS (service funèbre en l'honneur de l'empereur), p. 93.

MEDECINS, CHIRURGIENS, APOTHIKAIRES, etc., p. 3, 4, 15, 43, 64,109, 126,127, 130, 131,154,155,169, 204, 217, 237, 280,281, 309,312.

MEDICIS (Marie de), frais de séjour dans les Pays-Bas de la reine, p. 132,139.

MEHTENS (Nicolas), maître verrier, p. 26, 36, 46, 55. METZ (entreprise contre les ville et

château de), p. 14. MTLBERT (Camille van), sculpteur, auteur de la statue de St-Philippe dans l'église Ste-Gudule à Bruxelles, p. 174.

MINES, p. 40, 47, 73, 84, 107,147, 159, 168,195,216,221,286,333.

MIRE (Aubert Le) ou Aubertus MIREUS, (sommes payées à), p. 54,102,106.

MOLDAVIE (Juncula, *vayvode*, prince de), aumône faite à, p. 40.

MONNAIES, p. 7,8,12,37\*89,90, 96,99, 110, 132,145,179, 209, 213,245,252, 255, 256, 274,292, 295, 300,-301, 302, 310,311,324,327.

MONNIER (Pierre Le), notaire et maître d'école -à Lille, auteur d'un ouvrage sur les antiquités et les monuments des villes de Bourgogne, France, Italie, etc., p. 70.

MONS (blocus de la ville de), p. 293 ; (siège de), p. 317.

MORETUS (Balthazar), imprimeur à Anvers, p. 122.

MOTTE-AU-BOIS DE NIEPPE (siège du château de La), p. 226.

Musc (chats de) ou CIVETTES (achats de), p. 46.

MUSIQUE et MUSICIENS, p. 4, 25, 33, 46, 54, 64, 66, 69, 76, 85, 92, 93, 94, 95, 98, 99, 103, 153, 155,160,168, 170, 173, 180, 194, 202, 204,205,208, 229, 243,247,254, 279, 287, 294, 295, 296, 297,305,307,316,321, 331, 332, 335.

## N

NAISSANCES des princes et princesses (félicitations au sujet des), p. 2, 10, 41, 92, 242, 247, 253, 301,332.

NEER (Marie du Chastel, femme du peintre van der), p. 316.

NEUBOURG (séjour du duc de), p 128, "133, 136,138,139, 148.

NIVERSEELE (Jean Van), orfèvre, p. 86.

NOLE (Robert), sculpteur, p. 10,11,69, 107,110.

NOVELIERS (David), peintre, p. 86.

(Salomon), peintre, conservateur des tableaux de la Cour à Bruxelles et du château de Ter Viewren, p. 148, 150, 154,156, 161, 164, 174,186,190, 204.

## O

OBSEQUES, funérailles, services commémoratifs, deuils, etc., pt 6,11, 21, 26, 27, 30, 41, 65, 66, 73, 81, 87, 91, 92, 94,102,103, 107, 110 , 148,164, 168, 180, 184, 186, 187, 241,253,255, 309, 319, 320, 322.

OISEAUX D'AGREMENT (dépenses pour l'achat et l'entretien d'), p. 87, 95, 104, 205, 211,-299.

ORFEVREURIE , bijoux , vaisselle d'or et d'argent, émaux, pierres précieuses, médailles, etc., p. 5,10 ,12, 20, 21, 26, 30, 35, 39, 46, 50, 51, 55, 60, 62, 65, 70, 81, 82, 86, 93, 99, 103,121, 122, 127,128,137, 138, 140,164,173, 183,184, 202, 205,212,213, 231, 237, 243,244, 260, 261, 267, 295, 308, 310, 319,328,332,335.

ORLEANS (Gaston duc d'), frais de son séjour dans les Pays-Bas, p.,136,137,

138, 139, 143,148. OSNABBUCK (Tévêque d'), frais de son

séjour dans les Pays-Bas, p. 135.

OSTENDE (siège de la ville d'), p. 10,11,

14,165. -OTTONIA (Jeanne), auteur d'un livre en

latin, dédié aux archiducs Albert et

Isabelle, p. 99. OUDOT (Servais),

complice de Ravaiilac,

p. 83, 86, 87.

## P

PARFUMERIES (achat de), p. 46.

PEINTRES et PEINTURES, p. 5, 6,11, 15, 16, 21, 26, 35, 51, 53, 56, 62, 66, 69, 70, 82, 86, 99, 102, 103,104,107,121, 122,127, 148, 150, 153,154,155, 156, 161, 164, 173,174, 186,190, 204,207, 211, 222, 237, 243, 265, 266,305,313, 327.

PEREZ (Antoine), juriconsulte espagnol , professeur à l'Université de Louvain, p. 136, 173.

PERRUQUES et CHEVEUX envoyés en Espagne, p. 332, 335.

PHILIPPE III, roi d'Espagne (service funèbre en l'honneur de), p. 107.

IV, roi d'Espagne (son mariage avec Marie-Anne d'Autriche), p. 204. "

PIAULANT (Mademoiselle de), gouvernante de la princesse Elisabeth, fille de Henri IV et de Marie de Médicis (présents offerts à), p. 30.

PICCOLOMINI (Octave), général en chef des troupes espagnoles, p. 151, 153, 179,185.

PIPERMANS (Jean), imprimeur du livre intitulé « le Mausolée », composé en l'honneur de l'infante Isabelle, p. 138.

POIVRE (Pierre Le), ingénieur, auteur d'une relation des guerres qui ont eu lieu de 1567 à 1620, p. 98.

POLOGNE (la princesse de), p 323.

PONT-A-VEJTDIN (prise du fort de), p. 193.

PREDICATEURS de la Cour (gages des), p. 5, 20, 59, 153, 160. 164, 168, 173, 181,186, 189, 229,230, 242, 256,260, 294, 299,301, 304, 307, 311, 315, 322, 327, 328, 331.

PUTEANUS (Ericius) , en français Henri Dupuis, historiographe des archiducs Albert et IsabeUe, p. 40, 51, 93,103, 109, 147, 161, 163.

## Q

QUITTANCES , un article pour chaque année.

## R

RAES (Jean), maître tapissier à Bruxelles, p. 65, 71, 99, 104, 132.

REBREVETTES (GuUlaume), seigneur d'Escœuvre, auteur de l'histoire de St-Albert, évêcpie de Liège, p. 70.

RECETTES et DEPENSES (total des), indiqué au commencement de l'analyse de chaque compte du receveur général.

REGINE , naine de l'archiduchesse Isabelle, p. 19.

REMISSION (lettres de), p. 42, 44, 82, 104, 128, 129, 187.

RENTES (constitutions, cessions et paiements de), p. 9, 17, 23, 27, 51, 58, 61, 69, 71, 77, 78, 82, 89, 90, 91, 97, 99, 104, 108,111, 112, 113, 116,117, 118, 123,124,125, 126, 128, 130,133, 134,135, 140,141, 143, 145, 146,149, 151, 154, 157, 163, 164,167, 170,175, 177,178,187, 188,196, 203, 206, 218, 220; 227,238, 239, 244, 245, 247,249, 251, 252, 256, 267, 269, 272, 273,274, 278,279,288,301,303.

RETDAMS (Henri), maître tapissier, p. 243.

REYNBOUTS (Martin), maître tapissier, p. 56, 71, 74. RHLMBERG (siège de la viUe de), p. 4. ROCROT (dépenses à la suite de la

bataUe de), p. 168,173. ROUBAIX

(émeute h l'occasion d'un conflit entre les *hautelisseurs* de Tournai et les *bourgeteurs* de), p. 112.

ROUER (Georges), orfèvre à Bruxelles, p. 99.  
RUBENS (Pierre-Paul), sommes payées au peintre, p. 53, 62, 63, 69, 73, 76, &5, 86, 102, 104, 127, 131, 132, 135, 138,142, 147, 148,150,153,155,156, 160, 168.  
----- (ADjert), fils du précédent, archéologue et secrétaire ordinaire du Conseil f rivé, p. 160, 163, 169, 173.

## S

SALINS (trésorerie - et sauneries de), p. 59, 61, 73, 75, 147, 168, 170, 216, 221, 236, 246, 266, 286, 333.  
SANDERUS (Antoine), chanoine de la cathédrale d'Ypres, auteur de la *Flandria illustrata*, (sommest qui lui sont payées pour la publication de ses ouvrages), p. 161,165, 166, 178, 205, 231, 273.  
SAVOIE (Thomas de), frais de son séjour dans les Pays-Bas. p. 139, 143, 148, 151.  
SAXE (frais de séjour dans les Pays-Bas de Maurice, duc de), p. 15.  
SCHORRE ou SCHORRER (Estevan van), graveur et sculpteur, p. 104.  
SCHULT (Jacques), nain de l'archiduchesse Isabelle, p. 173.  
SCULPTURES et SCULPTEURS , p. 10, 11, 56, 69, 93, 98, 104, 107, 110, 120, 174, 208, 211, 217, 327.  
SERRAERZ (Jacques), marchand tapissier à Bruxelles, p. 21.  
SERRE (De La), auteur d'un livre intitulé « le Mausolée », composé en l'honneur de feu l'archiduchesse Isabelle, p. 139.  
SMIDT (Artus de). facteur d'orgues, p. 33, 77.  
SNAYERS (Pierre), peintre de la Cour, p. 173.  
SNYDERS (François), peintre, p. 156. STAES (Robert), orfèvre, p. 26, 30, 35. STERCX (Pierre), sculpteur, p. 327. STILMAN (Isaac), orfèvre, p. 86. STRYCKERE (Jean de ), maître-tapissier à Bruxelles, p. 217, 292. SWEERTS ou DE WEERT (François), marchand-tapissier k Bruxelles,p 65. 71.

## T

TAPISSERIES et TAPISSIERS, p. 5, 7, 15, 21, 26, 35, 36, 41, 56, 60, 65, 71, 74, 77, 92, 97, 99, 10t. 107, 109, 121, 130,132,439, 147,148,183,186,187, 199,20% 213, 217,

223, 231, 243, 260, 261, 267, 287, 291,292, 293, 327, 330.  
TISSOT (Jean-Maurice), auteur d'une carte du comté de Bourgogne, p. 93.  
TOENS (Guillaume), maître tapissier k Bruxelles, p. 36.  
TOMBEAUX et MONUMENTS FUNEBRES , p. 10, 11, 35, 60, 65, 71, 122.  
TOURCOING (incendiée par le maréchal devjurenne), p. 249 ; (affranchie du tonlieu des hunes), p. 267.  
TRAVAUX exécutés à la Cour et au parc de Bruxelles ainsi qu'aux autres châteaux domaniaux, p. 5 , 20 , 24, 29, 37, 41, 59, 62, 69, 76, 90,92, 97,100, 110,120, 122, 124, 136,154,201, 204, 207,208, 209, 211,216, 222, 228, 229, 237, 241, 242, 248, 249,253, 259,260, 268, 273, 274, 278,280, 287, 290,292, 293, 296,297, 299, 302, 305, 306, 307, 315, 320, 321, 322, 325, 327,330,334.  
TREMBLEMENT DE TERRE (dégâts causés par un), p. 320.  
TREVES (l'archevêque, électeur de), frais de son séjour dans les Pays-Bas, p. 143.  
TRIGAULT (Nicolas), jésuite, missionnaire en Chine, p. 85,105.  
TRUITES du parc de la Cour à Bruxelles (fourniture de pain pour la nourriture des), p. 228.  
TSECLAES, comte de Tilly (Jean), pension à, p. 121,142, 163, 169, 202, 229.  
TURCKELSTEYN (Gaspard), fondateur, p. 60, 65, 71, 87, 91, 92, 104.  
TURENNE (le maréchal de), p. 249, 250..

## V

VALENCIENNES (règlement de l'administration de la ville de), p. 77 ; (siège de la ville de), p. 240, 242, 252.  
VAUDEMONT (Henri, comte de), p. 289, 294, 297, 299, 300, 301, 304.  
VEEN (Ghysbrecht van ), peintre, p. 5, 16, 21.  
----- (Octavio van), peintre, p. 86,104, 121.  
VENANT (St) (siège de la ville de), p. 227,263.  
VENNE (Jean van den), peintre, p. 204, 211, 222.  
VENNE (Martin van den), peintre de la Cour, p. 241, 246, 265.

VERRIERES et VERRERIES, p. 4, 8, 15, 16, 26, 36, 46, 47, 55, 59, 63, 64, 71, 80,195, 225, 226,255, 266,309.  
VESALE (André), paiement des sommes dues aux héritiers de), p. 84.  
VINS, p. 19, 35, 40, 64, 143, 148, 252^ 268, 269, 279, 303.  
VIVRES, VIANDES, POISSON, EPICES, FRUITS, etc., p. 40,110,112,113,114, 115,118, 120, 130, 135,154,199,205, 247, 264, 295, 300, 312.  
VRTENT (Jean-Baptiste), auteur d'une traduction espagnole du *Theatrum orbis terrarum* d'Ortelius, p. 15.

## W

WALDECK (le prince de), p. 312.  
WATCHTENDONCK (surprise de la ville de), p. 10. WATERLOO (Adrien),graveur des sceaux, p. 243, 256, 261.  
----- (Denis), idem, p. 315.  
----- (Sybrecht), idem, p. 2, 5, 6, 21, 24, 37, 65, 82.  
WATTEN (siège de la ville et du château de), p. 226. WAYARD (Antoine), nain des archiducs Albert et Isabelle, p. 15. WLADISLAS, prince de Pologne (son séjour dans les Pays-Bas),p. 115,121  
WOLFGANG (Guillaume), Palatin du Rhin, duc de Bavière (frais de séjour dans les Pays-Bas de), p. 5.

## Y

YDENS (Pierre), prêtre, chanoine de Ste-Gudule à Bruxelles, auteur d'une histoire du Très-Saint-Sacrement de Miracle reposant en ladite église, p. 40.  
YPRES (siège de la ville d\*), p. 200,226, 227, 249 ; (sa capitulation), p. 250, 251. "

## Z

ZURCH (Antoine van), marchand tapissier a Anvers, p. 56.